This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE

DU LIMOUSIN

TOME LIII

LIBRARY
JUL 23 1964
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
BERKELEY

LIMOGES
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE LIMOUSINES
DUCOURTIEUX & GOUT
Libraires de la Société archéologique et historique du Limousin
7, RUE DES ARÈNES, 7

1903

AVIS

à MM. les Membres de la Société

La Société archéologique et historique du Limousin rappelle à tous ses Membres qu'elle reçoit avec reconnaissance et examine avec le plus grand soin et le plus grand intérêt toute communication relative à l'histoire de la province, aux mœurs, aux monuments, aux traces de toute nature qu'ont laissées les divers âges sur le sol de notre Limousin.

Elle recommande à l'attention de ses Membres non-seulement les vieux registres des paroisses, les minutes des études de notaires, les archives des mairies, des bureaux d'enregistrement, des confréries religieuses, des châteaux, les chartriers, les collections particulières, mais tous les anciens papiers, livres de comptes, procédures, inventaires, actes quelconques, etc. Il s'y trouve souvent des indications dignes d'intérêt.

La Société prie tout spécialement ses Membres de rechercher et de lui communiquer les procès-verbaux ou mentions d'assemblées de communautés paroissiales antérieures au XVIIIe siècle et tout document se rapportant au commerce et à l'industrie du pays avant 1790.

Les réunions de la Société ont lieu le dernier mardi de chaque mois, dans la salle particulière qui lui est affectée, au Musée national Adrien Dubouché. — L'ordre du jour de la réunion est publié dans les journaux de Limoges, mais il n'est pas envoyé de lettres de convocation.

Nous ne saurions trop engager ceux de nos confrères qui changeraient de domicile ou dont l'adresse n'est pas exactement indiquée à la *Liste des Membres de la Société*, à faire connaître leur adresse actuelle au Trésorier (M. Gabriel Touyéras, rue d'Aguesseau, 16), de façon à éviter toute erreur dans la présentation des reçus de cotisation et tout retard dans l'envoi du *Bulletin*.

MM. les Membres de la Société sont instamment invités à adresser ou à faire verser au Trésorier chaque année, avant le 20 janvier, le montant de la cotisation de l'année en cours (15 fr. pour les Membres titulaires et 10 fr. pour les correspondants). — Passé ce délai, le Trésorier fera encaisser par la poste les cotisations non payées, en ajoutant au montant de la cotisation 50 centimes pour frais.

A moins qu'ils n'en témoignent le désir, il ne sera pas envoyé de quittance aux Sociétaires qui auront adressé leur cotisation par mandat ou lettre chargée au Trésorier, le reçu de la poste pouvant en tenir lieu.

Les démissions doivent être adressées par écrit au Président avant le 1er janvier.

La Société n'entend nullement accepter la responsabilité des opinions et appréciations émises par ses Membres, sous leur signature respective dans les articles insérés au Bulletin.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DU LIMOUSIN

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE DU LIMOUSIN
TOME LIII

DC611
L731S6
v. 53

POUILLÉ HISTORIQUE
DU
DIOCÈSE DE LIMOGES

Manuscrit de l'abbé Joseph Nadaud (1775)

AVANT-PROPOS

Joseph Nadaud, l'auteur du *Pouillé historique du diocèse de Limoges*, nous apprend lui-même, dans une note mise en tête de ses *Mémoires*, que sa famille vivait *sans fortune et sans ambition*. Cette famille est pourtant une des plus anciennes de Limoges, et aussi des plus recommandables par ses mœurs antiques et par sa piété. Dans la généalogie qui est au *Nobiliaire du Limousin* (tome IV, page 468), il y a confusion pour le nom de son père; voici la rectification qui doit être faite :

Joseph Nadaud, maître tapissier à Limoges, épousa le 7 juil-juillet 1705, dans l'église de Saint-Maurice-de-la-Cité, Anne André. De ce mariage, sont issus au moins cinq enfants : 1° Martial Nadaud, né en mai 1706; c'est probablement lui qui est installé greffier de l'Hôtel de ville le 10 avril 1737 ; il fut père de Jean-Baptiste Nadaud, prêtre communaliste et vicaire de la paroisse de Saint-Michel-des-Lions en 1760; 2° Samuel-Psalmet Nadaud, né en février 1710; 3° Joseph Nadaud, né le 12 mars 1712; 4° Léonard Nadaud, né le 3 juillet 1714, religieux dominicain et archiviste de l'évêché, mort en 1767; 5° Pierre-Joseph Nadaud, baptisé le 21 novembre 1720.

C'est dans l'église paroissiale de Saint-Maurice-de-la-Cité que Joseph Nadaud fut baptisé, le lendemain de sa naissance, 13 mars 1712, par le curé de cette paroisse, M. Le Duc, ayant pour parrain et marraine Me Joseph Avril, docteur en médecine, et sa tante Anne André. Après avoir étudié la philosophie sous le P. Glise, au collège des Dominicains de Limoges, où son frère Léonard se fit religieux, il entra au séminaire des Ordinands. Il y résidait et était acolythe, lorsque sa mère, veuve, lui constitua un un titre clérical ou pension de cent livres, par acte du 6 novembre 1734.

Ordonné prêtre en 1736, il commença à travailler dans le ministère paroissial en qualité de vicaire, à Saint-Pardoux-Lavaud, en 1736 et 1737. Il succéda ensuite, dans la cure de Saint-Léger-la-Montagne, à Jacques Nadaud, qui semble être son oncle. Dès ce moment, il se livra avec ardeur et succès à la recherche de tout ce qui pouvait intéresser l'histoire du diocèse. Mgr du Coëtlosquet pour lui donner le moyen d'étudier les archives des différentes paroisses, le prenait pour compagnon de voyages lorsqu'il faisait la visite de son diocèse et lorsque quelque circonstance particulière l'appelait dans les localités éloignées de Limoges. C'est ainsi que nous le voyons en sa compagnie, le 26 août 1749, lorsqu'il alla consacrer l'église de La Courtine.

Il était à Saint-Léger en 1752, époque à laquelle il fit fondre pour cette église une cloche qui existe encore, et sur laquelle on trouve son nom. Mais il quitta cette paroisse deux ans après, l'évêque de Limoges l'ayant nommé à Teyjat, petite paroisse du Nontronnais, dont le service facile lui laissait tout le temps nécessaire pour continuer ses études et ses recherches. Mgr d'Argentré, après son passage dans cette dernière paroisse, écrivit dans son Mémorial de visite : « Le curé Joseph Nadaud, très bon sujet, bon prêtre, bon curé, de mœurs fort simples, excellent caractère, fort régulier. Il s'est adonné par un goût particulier à la recherche de toutes les antiquités avec un zèle infatigable, à déchiffrer et à dépouiller les vieux titres et les anciennes inscriptions. »

Le bénédictin Dom Col, qui avait été envoyé à Limoges pour y faire des recherches historiques, écrivait, le 14 mars 1765, au ministre qui lui avait donné cette mission : « J'ai trouvé un curé qui lit très bien les anciens titres, qui a une fureur de passer sa vie dans la poussière des archives, homme laborieux s'il en fut jamais ».

Le curé de Teyjat continua ses recherches pendant près d'un quart de siècle, jusqu'à la veille de sa mort; il en entassa le fruit dans ses différents manuscrits et particulièrement dans le *Pouillé* que je publie aujourd'hui. Il était dans sa soixante-quatrième année

et usé par les veilles, lorsqu'il sentit sa fin approcher. Rentré dans sa famille, qui habitait alors à Limoges le faubourg Montmailler, il y mourut le 5 octobre 1775 et fut enterré le lendemain, dans l'église paroissiale de Saint-Michel-des-Lions. La *Feuille hebdomadaire de Limoges* annonça sa mort dans les termes suivants :

« M. Nadaud, curé de Teyjat, savant connu par la multiplicité de ses recherches et par l'utilité de ses découvertes; ecclésiastique respectable par la pureté de ses mœurs, aimable par la douceur de son caractère, estimable par son goût de l'antiquité; homme laborieux qui a laissé un grand nombre de manuscrits précieux, fruits honorables de ses veilles; correspondant de l'Académie de Bordeaux, est décédé à Limoges, sa patrie, le 5 octobre ».

Par des dissertations savantes, Joseph Nadaud a beaucoup aidé l'auteur du *Dictionnaire des Gaules et de la France*. D'Expilly charge les consuls de Limoges de lui en témoigner la plus vive reconnaissance ainsi qu'à ses collaborateurs, MM. de Voyon et Mabaret. Il a également travaillé aux IVe et Ve volumes de la *Bibliothèque historique de France*, et dans la préface du Ve volume; Barbeau de La Brugère le remercie d'une manière spéciale. Ayant passé toute sa vie à déchiffrer les vieux titres et à écrire, il n'a fait imprimer lui-même que trois tables chronologiques. Ces trois opuscules sont :

1° *Evêques de Limoges*, tableau synoptique d'une feuille, imprimé à Limoges, chez Chapoulaud, en 1770. Ce tableau a été réédité et complété par M. l'abbé Arbellot, en 1860.

2° *Chronologie des papes et des cardinaux limousins*, imprimée dans le *Calendrier* ecclésiastique du Limousin de 1774.

3° *Chronologie des seigneurs et souverains du Limousin*, imprimée dans le *Calendrier* de 1775.

Quant à ses manuscrits, ils sont considérables. Voici la liste de ceux que possèdent MM. les Sulpiciens, au Grand-Séminaire de Limoges. Je les indique dans l'ordre et sous les numéros où ils ont été catalogués par M. Louis Guibert en 1882.

1° *Pouillé du diocèse de Limoges*.

2° *Nobiliaire de la Généralité de Limoges*, publié en quatre volumes in-8° à la librairie Ve Ducourtieux, à Limoges, 1882.

3° *Mémoires pour servir à l'histoire du diocèse de Limoges*. Un volume de 319 feuillets. (Ce volume est souvent indiqué comme le second volume du *Pouillé*.)

4° *Histoire du Limousin*. Un volume de 192 feuillets.

5° *Mémoires pour servir à l'histoire du diocèse de Limoges.* Trois volumes de 170, 240 et 186 feuillets.

6° *Table alphabétique des Mémoires.* Un volume de 186 feuillets.

7° *Recherches.* Recueil de notes. Un volume de 176 feuillets.

8° *Table des noms de lieux du Limousin.* Un cahier de 12 feuillets.

9° *Observations sur les bréviaires du diocèse de Limoges.* Un cahier de 16 feuillets. Publié en grande partie sous ce titre : *Extrait d'un mémoire de Nadaud sur les bréviaires*, par les éditeurs du *Limousin historique* en 1838, page 72.

10° *Mémoire pour l'histoire de Grandmont*, ou *Histoire de Grandmont.* Ce volume est commencé par les deux bouts, et dans les deux parties, il a 86 feuillets.

On trouve d'autres manuscrits de l'abbé Nadaud sous les numéros 14, 31, 47, 66, 131 et 202 du même catalogue.

Presque tous les manuscrits de l'abbé Legros (articles 11 à 57 du catalogue) renferment des extraits de Nadaud ou des renvois à ses manuscrits. Un grand nombre de fragments, cahiers incomplets feuillets détachés, notes de la main du curé de Teyjac ont été réunis dans la liasse n° 131.

Le *Pouillé* qui fait le sujet de cette publication est plutôt un recueil de notes classées dans un ordre défini qu'un ouvrage complet et digéré. Nadaud ramassait tout, bon et mauvais, intéressant ou non, parce que, selon lui, tout pouvait trouver place dans l'histoire, ou du moins servir à l'éclairer. Il se regardait comme un ouvrier occupé à recueillir des matériaux pour un grand édifice ; il les prenait partout où il les trouvait, et tâchait d'en faire un triage en les classant du mieux qu'il lui était possible, espérant que dans la suite quelque habile architecte en tirerait le parti convenable, en nous donnant un corps d'histoire qui nous manque. Ce *Pouillé* est un dictionnaire de géographie ecclésiastique; à ce titre, il est complet; les matières y sont distribuées selon l'ordre des archiprêtrés.

La publication de ce manuscrit avait été décidée par la Société archéologique du Limousin dans sa séance du 29 décembre 1858, et M. l'abbé Texier avait accepté d'être l'éditeur de cette œuvre, qu'il devait compléter par de nombreuses additions. Mais la mort le frappa au moment où il venait d'en livrer à l'impressions les premières pages.

Un fragment du rapport présenté alors à la Société archéologique fera apprécier l'importance de cette publication :

« Dans cet ensemble de faits, de monuments et de souvenirs qu'embrasse le mot *patrie*, le sol tient sans doute la première

place. A l'étude des personnages, se lie inséparablement celle des lieux où ils vécurent. Aussi la géographie de notre province, dans le sens entendu qu'on donne à ce mot, avait-elle occupé nos doctes prédécesseurs. L'infatigable activité de l'abbé Nadaud avait tout embrassé dans ses recherches. Parmi les vingt-et-un volumes qui, à la mort de cet érudit, devinrent la propriété de M. Garat de Nedde, curé de Saint-Maurice, se trouve un in-folio de 300 pages, que les notices mentionnent sous le titre trop modeste de *Pouillé rayé*. Dans la pensée de Nadaud, ce n'est évidemment que l'ébauche d'un travail plus complet. Les surcharges et les ratures en rendent la lecture assez pénible.

» A une préface assez confuse, où Nadaud explique le sens du mot Pouillé, succède une longue notice où les destructions et les fondations opérées sous chaque épiscopat sont enregistrées sommairement selon l'ordre chronologique.

» Vient ensuite l'ouvrage proprement dit. Dans des colonnes parallèles, Nadaud enregistre le nom ancien de chaque lieu enclos dans la juridiction paroissiale, le nombre des communiants, les décimes payées par chaque bénéfice, le Saint sous l'invocation duquel est placée l'église, les noms des patrons ou collateurs, avec la date de toutes les nominations. La liste des abbés et prieurs, les noms des lieux les plus anciens fournis par les chartes, l'indication des principaux événements accompagnent le travail de statistique. Un essai étymologique puéril, quoique très laborieux, suivait le nom de chaque localité. Nadaud, plus éclairé, s'est lui-même fait justice, et, en le biffant impitoyablement, il nous a donné la mesure de sa fermeté et de son désintéressement scientifique.

» Donnerons-nous une idée de l'importance de ces recherches en disant que ce laborieux travail suppose la lecture et le dépouillement de toutes les anciennes archives? Bien mieux que le *Dictionnaire de la Noblesse* du même auteur, cet ouvrage est le Livre d'or du Limousin. Tous ceux qui, à des titres divers, firent dans le passé des fondations pieuses ou charitables : nobles, prêtres, ouvriers ou paysans, y ont leurs noms inscrits cette fois sur titres authentiques. Les monastères, les châteaux et les hospices y sont enregistrés avec leur date et le nom de leurs fondateurs.

» Il semblerait, et ce compte rendu peut aider à l'illusion, il semblerait que cet ouvrage ait l'aride sécheresse d'une nomenclature. Et cependant, pour peu qu'on feuillette ses pages, une émotion communicative atteint le lecteur. Que d'enseignements dans les noms de ces personnages aujourd'hui oubliés, et qui crurent bâtir pour la prospérité! L'oubli même a son éloquence, et ces mémoires délaissés attendrissent comme la vue d'un tombeau! »

Lorsque M. Texier commença la publication de cet ouvrage, en 1858, le manuscrit avait déjà perdu quelques feuilles. Depuis cette époque il a fait de nouvelles pertes ; bien des feuillets supplémentaires qui y étaient imparfaitement fixés ne se retrouvent plus, mais la plupart de ces lacunes seront comblées au moyen de la copie que j'en ai prise en temps utile.

Il est bon de remarquer que l'abbé Legros a fait d'assez nombreuses additions à l'œuvre de son prédéccesseur. Tout ce qui est postérieur à l'année 1775, époque de la mort de Nadaud, a été ajouté par lui. Lorsqu'il a écrit quelque renseignement au milieu du texte primitif, je le mets entre crochets [ ] afin qu'on puisse le distinguer.

Nadaud a disposé son manuscrit en forme de tableau à six colonnes : 1° bénéfice, 2° qualité, 3° fête, 4° patron, 5° communiants, 6° décimes. — Dans la première, il inscrit le nom du bénéfice. — Dans la seconde, il marque sa qualité : cure, abbaye, prieuré, etc. — Dans la troisième, *F*, il indique la *Fête patronale* de l'église, le vocable ou le nom du saint auquel elle est consacrée. — Dans la quatrième, *P*, il fait connaître le *Patron-collateur*, celui qui a le droit de nommer à ce bénéfice. — Dans une autre, *C*, il donne le nombre des *Communiants* de chaque paroisse (en ajoutant à ce chiffre un tiers en sus d'enfants ou de non communiants, on trouve approximativement le nombre d'habitants). — Enfin, dans la colonne *D*, *Décimes*, on voit ce que chaque prêtre payait d'impositions pour son bénéfice.

Il n'est pas possible de reproduire cette disposition en forme de de tableau, mais sans rien changer au texte et aux divisions adoptées, je donne exactement tous les renseignements contenus dans chaque colonne. Des notes mises au bas des pages fourniront quelques éclaircissements, et les tables placées à la fin du volume faciliteront les recherches.

A. Lecler.

PRÉFACE

Le pouillé ou polyptique de chaque église, *polegium*, comprend les bénéfices d'un diocèse, leur revenu et les noms des nominateurs. Au XIe siècle, on en connaissait déjà de très anciens de l'église de Tours par le nom de *polegia* : ainsi on ne doit pas être surpris qu'anciennement *polegium synodale* et *polegium ecclesiæ* aient été pris dans la même acception qu'ils ont encore de nos jours. Nous en avons deux anonymes pour le diocèse de Limoges, imprimés à Paris chez Gervais (Alliot), l'un en 1626, in-8°, au IIIe tome du *Pouillé général du royaume*; l'autre qui n'en est qu'une copie, au *Pouillé général de l'archevêché de Bourges*, 1648, in-4°. Ce dernier, qui est le P. Philippe Labbe, jésuite (Moreri, 1759), tabla, à ce qu'il dit, *sur les recherches de plusieurs personnes originaires des lieux*, et sur l'assurance de leur fidélité, ou plutôt sur l'ancienne routine des copistes. Aussi fut-il très mal servi : fautes de toutes espèces, noms défigurés, estropiés, ou mis hors de leur place, les nominateurs très souvent mal assignés, les noms des autres en blanc, nul ordre, transpositions d'un diocèse et des archiprêtrés de l'un dans l'autre, lacunes immenses, omissions de l'archiprêtré de Gimel et de la plupart des curés de Malte. Une nouvelle édition, non corrigée ni augmentée, était absolument inutile. Les états de la France, du moins celui qui fut imprimé en 1736, t. II, page 552, ne sont pas plus exacts, quoique moins éloignés de nos jours (1).

(1) Ce dernier met l'abbaye de Grandmont sous la règle de Saint-Benoît; Saint-Jean d'Oreil ou Autaux, confondant le prieuré d'Aureil avec celui d'Autevaux ou Tavaux; Le Dorat ou La Ville-Dieu de Dorat, nom inconnu; l'archiprêtré d'Alonzac uni à l'abbaye de Vigeois, pour signifier que le curé de Lonzac, archiprêtre de Vigeois, en cette qualité, va prendre possession à Vigeois; il donne pour bénéfice consistorial Saint-Jacques de

M. l'abbé Lebeuf, convaincu de ces bévues, eut l'honneur de présenter un mémoire à l'assemblée du clergé de France de 1740. On peut y voir ses preuves et ses raisons, qu'il fit valoir pour procurer un pouillé général du royaume. Son projet n'a pas eu lieu, soit par le défaut de correspondants, soit parce que les prélats n'ont pas voulu autoriser par l'impression le droit des autres patrons, soit parce que ce savant n'indiqua pas les sources où l'on devait puiser pour mettre cet ouvrage dans une justesse qui effaçat tous les défauts des pouillés imprimés Aussi s'est-il vu lui-même embarrassé pour fixer les vrais collateurs de quelques bénéfices : l'unanimité des pouillés manuscrits et imprimés est son unique caution. Mais qu'elle est faible cette caution ! La discordance des manuscrits de cette espèce conservés trop précieusement dans des chapitres, monastères et chez des particuliers, cette discordance, dis-je, ne ferait qu'augmenter la confusion. Quelles ressources dans les titres des cures? Soit négligence des titulaires, soit rapacité des héritiers, à peine y a-t-on laissé quelques terriers, des registres de paroisse, des testaments où sont fondés des obits, le tout communément en assez mauvais état et de nouvelle date. Quelques secrétariats d'évêchés, conservés avec soin, sont à la vérité un secours, mais presque seulement pour les cures et autres bénéfices dépendants de la crosse, et non pour les prévôtés, prieurés et autres bénéfices simples et réguliers. D'ailleurs combien d'évêques ont été de nos jours dans l'obligation de créer des registres, n'en trouvant aucun de leurs prédécesseurs !

La sage prévoyance du roi Henri II obvia, en 1554, à ces inconvénients futurs par l'établissement des greffes des insinuations ecclésiastiques. Heureux les diocèses où l'on a conservé une si riche minière ! car on y trouve : 1° tout ce qui peut constater le droit de présentation, collation, élection, confirmation, etc., de toutes sortes de bénéfices. Il n'en est point ou presque point d'existant qui, depuis 1554, n'ait vaqué par mort, auquel quelque patron n'ait nommé, et dont conséquemment il n'ait le dernier état.

2° Plusieurs ont-ils nommé ? A remonter de nomination en nomination, on voit la possession paisible de quelqu'un d'entre eux, l'usurpation des autres, ou le droit commun rentrer dans sa vigueur;

Guillemare, prieuré de Saint-Augustin, de la congrégation Victorine, et met pour titulaire M. Jean-Baptiste Lardy, chanoine régulier de Sainte-Croix. Ce bénéfice est entièrement inconnu dans notre diocèse. Les pouillés des diocèses de Toul, en 1711, de Meaux, dans l'histoire de cette église, 1731, de Rouen, 1738, ont l'état des revenus, ce qui est sujet à trop de variations.

on y voit la vraie nature de chaque bénéfice séculier ou régulier, de quel ordre, dans une ville murée ou non, sujet ou non aux grades, dignité ou personnat, sur quelle paroisse, etc.

3° Depuis cette époque, les établissements ou les changements ont été plus fréquents : réformes introduites ; nouvelles institutions; suppressions de chapitres, de places monacales, de prieurés et bénéfices unis : les décrets insinués apprennent les motifs des unions, les clauses, les obligations, etc., et fournissent des modèles pour pareilles complaisances, si fréquentes de nos jours. Plaise à Dieu que ceux qui en profitent fassent des fruits qui répondent aux intentions de leurs bienfaiteurs !

4° Veut-on procéder à un nouveau département des décimes, on trouvera dans ces registres des bénéfices érigés depuis le département de 1516 ; d'autres, ruinés par les protestants ou abandonnés par la mollesse des confidentiaires, que des titulaires zélés ont fait revivre : quantité de prestimonies ou commissions de messes, et d'autres bénéfices inconnus, qui conséquemment ne supportent pas leurs portions des charges. C'est ainsi que jusqu'à présent de petites celles ou prieurés, unis à des chefs-lieux et inconnus, ne paient les décimes que dans le diocèse de ce chef-lieu, et peut-être rien pour ces membres : des syndics pénétrants et zélés pour la justice distributive s'instruiront mutuellement, et pourront rendre service aux chambres ecclésiastiques, sinon de leur diocèse, du moins de celles qui sont dans le cas.

5° Si les RR. PP. Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne*, s'étaient donné la peine de recourir à ces registres, ils y auraient vu les bulles des évêques, des abbés et abbesses depuis plus de deux siècles sans aucune interruption. Elles fournissent un détail intéressant : le véritable nom, l'âge, la patrie, les services rendus, un éloge du sujet : traits précieux, surtout dans les temps malheureux des confidentiaires et des pillages des protestants. Les deux premiers volumes de ces savants auraient bien moins de lacunes, de noms défigurés et méconnaissables et de fausses époques. Par exemple, ils ont appelé *de Froissac* Jean des Monstiers, évêque de Bayonne, et n'ont su fixer l'époque de sa mort : ce célèbre prélat, qui fit bâtir le château du Fraisse, près Mortemart, possédait le prieuré de Saint-Angel en Limousin. Or ce bénéfice est dit vacant en 1569 par la mort de *R. P. en Dieu Jean des Monstiers du Fraisse*. L'abbé de Charroux y nomme au mois de mars ; le prélat était donc mort en février ou au commencement du mois suivant. Autre exemple qui prouve les avantages qu'on peut tirer des Insinuations ecclésiastiques : dans le catalogue imprimé des abbés d'Aubepierre on ne voit, depuis

deux siècles, que Guillaume Levasseur en 1686 et Jacques Riant en 1710. Mais dans ces registres je trouve Aymond Bouchard, commendataire, 1556; Michel de La Charpaigne, 1559; Pierre de L'Aige, 1581; frère Jean de Sainte-Maure, 1628, etc.; ainsi des autres abbayes. Cette succession a servi quelquefois à rendre du moins suspects des titres d'ailleurs vicieux.

6° L'antiquité ecclésiastique y trouve des éclaircissements dans le véritable nom des saints locaux : saint Adorateur, martyr, *alias* saint Oradour, défiguré par saint Odorat, est patron de deux églises paroissiales; saint Viance, *Vincentianus*, d'une autre, etc.; culte d'autres saints peu connus : saint Hermès, martyr de Rome, 28 août, à Linareix; saint Trojan de Saintes, le 30 novembre, à Saint-Trié; saint Namphase, solitaire du Quercy, le 12 novembre, à La Chapelle-aux Saints, etc.; — anecdote pour les continuateurs de Bollandus.

7° Les amateurs de l'antiquité civile y ont aussi de quoi glaner. Le *Cassinomagus* des itinéraires romains n'est point Chasseneuil en Angoumois, mais Chassenon à sept lieues de Limoges, distance qui se trouve dans toute la justesse de la voie romaine. *Dextricios*, ou *Destritios*, ou *Districta* (1), où Raoul, roi de Bourgogne, défit les Normands l'an 930, est, à la vérité, mis en Limousin par tous les chroniqueurs; mais dans quel coin de cette province, alors si vaste avant son démembrement pour former celles du Poitou, du Berry, de la Marche, du Périgord, etc.? Nos meilleurs historiens français ont été embarrassés pour fixer le local de ce champ de bataille. Gaspard Roquet, écuyer, qui, dans son contrat de mariage du 20 juillet 1572 quitte ce nom pour prendre celui de *Détresses*, dont il était seigneur, eut entre autres enfants Jean Destresses, mort évêque de Lectoure en 1646. Or, dans les lettres de tonsure de celui-ci, il est dit né sur la paroisse d'Astaillac, dans la vicomté de Turenne. L'analogie m'a fait découvrir ce champ de bataille. Il est près du château de Destresses. Il y a encore un endroit qu'on appelle *camp dolent*; l'Ecriture sainte (Eccl., IX, 20) entend par ces paroles : *Super dolentium arma ambulabis*, c'est-à-dire *hostium furentium*, vous marcherez au travers des armées d'ennemis pleins de colère.

8° Par le même moyen, je veux dire les lettres de tonsure, démissoires, dispenses, insinués dans ces registres, on se met au fait de toutes les maisons de condition d'un diocèse : il n'en est presque aucune qui, depuis 1554, n'ai fourni quelques ecclésiastiques, quelques-unes, des évêques, abbés et abbesses; il en est

(1) LABBE, *Nov. Bibliot. mss.*, t. II, p. 163.200.

encore moins qui n'aient obtenu des dispenses de bans : ainsi, sans se faire d'ennemis, on voit les noblesses de nouvelle date, la paroisse du domicile, le bon et le bas aloi.

9° Veut-on embellir l'histoire littéraire des ecclésiastiques : quelqu'un un peu instruit des savants que son diocèse a donnés voit par l'insinuation de leurs lettres de tonsure la paroisse de leur origine, la profession de leurs parents, les bénéfices qu'ils ont possédés, et l'époque de leur mort par la nomination du successeur ; et ce détail conduit souvent à tirer de l'obscurité des personnages que leur piété et leur érudition ont rendus recommandables : Jean Malherbaud, théologal de la cathédrale de Limoges, Jean de Maumont, Pierre de Besse, trois célèbres docteurs de Sorbonne, et quantité d'autres, ont dans ces registres des particularités qui serviront dans leur temps aux continuateurs de l'*Histoire littéraire de la France*.

10° On est tous les jours embarrassé pour recouvrer les titres des bénéfices, surtout de ceux qu'on appelle simples, prévôtés, prieurés, etc., et les registres des paroisses, les noms des titulaires, indiquent les maisons de leur naissance ; et, avec cet éclaircissements, on a retiré des papiers de conséquence des mains des bénévoles.

11° Des curés et autres intéressés à prouver la confidence de leurs bénéfices, n'auront qu'à suivre les provisions pied à pied : ils verront deux titulaires, qualifiés de paisibles possesseurs, se démettre à la fois du même bénéfice, et, le même jour de leur démission, deux autres avoir chacun un visa. Cet abus eut lieu le 5 avril 1568 pour la cure de Teyjac. Par un ordre plus récent, depuis 1704 jusqu'en 1755, je vois au moins dix curés à Lesterps ; c'est-à-dire que, à chaque chapitre général des chanoines réguliers de la Congrégation de France, on nomme ou on continue le prieur claustral sur la démission de son prédécesseur ; le chapitre du monastère le nomme à la cure, et il ne la garde qu'autant qu'il est supérieur. Quel moyen de connaître ses brebis et d'en être connu, surtout si par l'ignorance du jargon on est un *barbare* pour ces pauvres gens ?

12° Enfin, pour connaître parfaitement le local d'un diocèse et appliquer aux endroits qu'il renferme les traits lâchés par les historiens ou les chroniqueurs, j'ose dire avec confiance que ceux qui entreprennent les histoires générales ou particulières de nos provinces, ne perdront jamais leur temps s'ils commencent leurs collections par le dépouillement des registres en question. Un dernier exemple en fera voir la preuve (v. l'article du Palais). Dom Michel Germain a été embarassé pour fixer la position du palais

de nos rois nommé *Jocundiac* dans les diplômes de 793, 830 et 832. Mont-Jauvi et Sainte-Félicité, près la ville de Limoges, le lieu des Cars, sont les endroits de sa conjecture. Mais, sans forcer les termes, nous avons deux endroits appelés *Le Palais* : une abbaye près de Bourganeuf; l'autre, commanderie et cure près de Limoges. Le premier est surnommé *Palatium beatæ Mariæ*, surnom mystérieux et emphatique, conformément au goût des premiers cisterciens ; l'autre n'est connu aujourd'hui que par le seul nom de *Palais*, situé sur les bords de la rivière de Vienne. En remontant plus haut, je le trouve surnommé de *Jocundiac* dans une pièce, à la vérité fabuleuse, mais qu'on regarde comme un fruit du commencement du xe siècle, je veux dire la prétendue *Vie de saint Martial* par Aurélien. Elle place ce palais de Jocundiac sur la Vienne, près du gourd ou gouffre de Garric; les pêcheurs connaissent parfaitement ce gouffre ; il est tant soit peu au-dessus du Palais et au Nord-Est. On ne peut donc appliquer ailleurs l'expédition de ces diplômes des viiie et ixe siècles.

Tels sont les avantages que j'ai classés dans ces registres lorsque M. du Coëtlosquet, alors évêque de Limoges, m'honora de la commission du pouillé de son diocèse pour seconder le dessein de M. l'abbé Lebeuf. Occupé depuis longtemps à ramasser l'histoire de ma patrie, je trouvai dans un fond si abondant de quoi me dédommager amplement. Ce travail parut au premier coup d'œil des plus rebutants, tant par sa sécheresse que par le dépouillement de plus de quatre cents gros registres. Mais un pouillé détaillé, prouvé par chaque année de nomination, enrichi des unions avec leurs motifs et leurs clauses, des mémoires fidèles envoyés aux RR. PP. Bénédictins pour une seconde édition du deuxième volume de leur *Gaule chrétienne*, quantité d'anecdotes, etc., ont été le fruit de ces recherches.

Où sont ces registres ? Par la déclaration de 1691, l'office des nouveaux greffiers est déclaré héréditaire, et les anciens, ainsi que tous autres ayant en leur possession quelques-uns de ces registres, contraints de les remettre entre les mains des nouveaux titulaires, inventaire préalablement fait. Les temps ne sont pas si reculés qu'on ne puisse savoir qui fut chargé du greffe sur la fin du dernier siècle : dès que ce dépôt n'aura pas été brûlé ni dissipé avant cette époque on le trouvera très facilement, surtout s'il n'y avait qu'un bureau dans le diocèse ; car Limoges, à raison de sa vaste étendue, en eut d'abord deux, savoir : un à Brive, uni depuis à un seul. D'ailleurs il n'est pas rare de trouver des provisions ou prises de possession d'un siècle dûment insinuées. Le nom du greffier, la tradition que sa famille ou ses héritiers ont conservée de cet office,

fera deviner aisément les personnes qui ont, en total ou en partie, une collection si précieuse, si utile à l'Eglise et à l'Etat (1).

On est entré à Limoges dans un détail si circonstancié que d'un coup d'œil on trouve toutes les provisions de chaque bénéfice, et cela par un relevé de chaque registre et une table alphabétique générale qui indique le numéro et la page. L'amour du bon ordre n'épargne rien ! Celui qui l'a fait mettre, M. du Coëtlosquet, méritera partout d'être servi avec affection. Il me permit de visiter toutes ses archives du spirituel et du corporel ; j'y trouvai des pièces curieuses que je dois faire connaître.

Il existe un pouillé sans date où il est fait mention de la chartreuse de Glandier, fondée en 1219, et des préceptories ou commanderies des chevaliers du Temple, supprimées en 1310. Mais il n'y est point parlé des paroisses qui composent aujourd'hui l'évêché de Tulle, érigé en 1318 ; ce qui me fait penser qu'il aura été transcrit peu après sur un plus ancien. Je le cite sous l'année 1318. En voici le titre et le plan :

Sequuntur Ecclesie que debent procurationem in diocesi lemovicensi causa visitationis.

Et primo :

In archipresbiteratu Combralie :

III ℔ *capellanus Sancti Aredii, XXX l. : Agedunensis*
III ℔ *ca. de Sauneria, XXX l. : Agedunensis*
III ℔ *ca. de Mazeyraco, XL l. : episcopalis*
I ℔ *ca. de Chantemieula, pauper, nihil : Agedunensis*
Abbas Agedunensis, VIII libras debet, duas procurationes, etc.

La première colonne qui marque les réaulx, *regalia*, semble indiquer le revenu ; la seconde, les bénéfices et leur qualité ; la troisième, les droits de visite qu'on appelait alors *procuration*, qui était un droit de gîte et de repas ; deux procurations, c'est-à-dire deux repas (Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. IV, p. 5 et 84) ; la quatrième, les patrons. Comme on exigeait dans ces temps-là d'autres droits peu connus, je les expliquerai ici, ne trouvant ailleurs de place pour le faire. *Conventus*, dans les synodes, était un droit cathédratique qu'on payait dans ces assemblées : une

(1) Aujourd'hui les registres des Insinuations ecclésiastiques sont aux Archives départementales de la Haute-Vienne, série G ; on y trouve deux registres in-4° (1533-1572), et deux cent huit registres in-4° et in-folio (1554-1788).

moitié à l'évêque, l'autre à la cathédrale. *Parata* n'était dû qu'aux années bissextiles par l'archiprêtre et les curés de l'archiprêtré de Saint-Junien ; c'était l'obligation de fournir le logement et la nourriture. *Paradella* était dû par les mêmes aux années non bissextiles et ne s'élevait qu'à la moitié du précédent.

Des procès-verbaux de visites du diocèse dès le xve siècle, où il est ordonné de rebâtir quantité d'églises, sont encore une de ces curiosités qui font voir le goût d'architecture de ce temps-là ; les livres de recette, où l'on porte à compte ce que l'on a touché pour la dédicace de quelques églises ; des registres de visa antérieurs de quarante ans aux Insinuations ecclésiastiques ; une imposition de 4.652 livres 5 sous, en l'année 1564, sur les bénéficiers ou communautés ecclésiastiques séculières du revenu d'au-dessus de 400 livres, où l'on trouve des bénéfices aujourd'hui absolument inconnus et l'on voit la perte des revenus de la plupart de ces communautés ; enfin le chapitre de Saint-Junien, les abbayes de Meymac, Beuil, Les Allois, et quantité de curés m'ont aussi laissé glâner dans leurs papiers ; des minutes de notaires dès le xive siècle m'ont encore fourni quantités d'anecdotes intéressantes pour cette partie et pour l'histoire du diocèse.

Avec ces secours et celui des livres imprimés, j'ai taché de remonter à l'origine des bénéfices, d'en marquer les fondateurs. Les cures sont presque toutes trop anciennes et ont passé par trop de mains pour qu'on puisse en fixer l'établissement ; nous ne savons que l'existence de quelques-unes avant des monastères même anciens, comme Solignac, Meymac, Chambon-Sainte-Valérie, etc. J'ai inséré, conformément au plan donné par M. l'abbé Lebeuf, les saints patrons de chaque église, surtout ceux dont le culte est moins célèbre ; telle en a jusqu'à trois, parce que souvent on dédiait une église en l'honneur de celui dont on faisait la fête le jour de la cérémonie et on le donnait pour second patron ; on en prenait un troisième, parce qu'on possédait ou qu'on croyait posséder quelques portions de ses reliques. Les saints titulaires de chaque église méritent une attention particulière ; il est, selon M. l'abbé Lebeuf, important pour la conservation des faits historiques de ne les pas changer. Sans ce secours, comment appliquer quantité d'anciens titres ? Le nom du saint fait souvent mieux connaître l'endroit que celui du lieu, souvent défiguré : parmi ces noms locaux, il en est qui n'ont que le même, sans aucune autre détermination et qui sont très éloignés les uns des autres ; le nom du saint titulaire, inséré dans la chronique ou dans l'acte, démontre l'application qu'on en doit faire. Sans sortir de notre diocèse, nous

avons un exemple de l'erreur qu'a occasionnée la ressemblance des noms et que le nom du saint a rectifiée ; on a écrit qu'Hilduin, un de nos évêques, chassa les moines d'Ahun, *Ahenti*, *Agenti*, trois jours avant sa mort, arrivée en 1014. A ce compte, ils n'y auraient demeuré que dix-sept ans et ils étaient alors, ainsi que tous les établissements, dans leur première ferveur ; mais ce fut ceux d'Eymoutiers qui furent chassés *Sancti Stephani Ahenti*, au lieu que la Sainte-Vierge est patronne de l'église abbatiale d'Ahun.

J'ai voulu me contenter moi-même en insérant à chaque paroisse le nombre des habitants, et en faisant deux classes pour les villes qui en ont à la campagne. La première classe est pour la ville. J'ajoute à chaque bénéfice les décimes qu'il paie cette année 1762 ; ce qui servira à en faire connaître à peu près la valeur, j'ai encore voulu placer à leur paroisse les châteaux, villages ou gros endroits qu'on a mis dans les cartes géographiques du diocèse, ce qui servira souvent à les rapprocher, et à rectifier cette partie, assez défectueuse jusqu'à présent. Enfin un catalogue de nos évêques, des doyens de la cathédrale, abbés, abbesses et de quelques premières dignités des chapitres, ou des prieurs de chefs-lieux, m'a paru pouvoir entrer dans le corps de cet ouvrage, avec d'autant plus de raison que ceux que nous avons n'ont été faits que sur des mémoires fautifs : ces prélats sont patrons de la majeure partie des cures, le seigneur évêque n'en ayant pas le tiers à sa collation.

Quel ordre garder ? L'alphabétique paraît le plus commode, malgré les transpositions d'un bout du diocèse à l'autre, les répétitions des archiprêtrés où sont enclavées les cures (1). Les archiprêtrés n'ont jamais eu de rang marqué. Les Cisterciens et les Grandmontains ne doivent pas me savoir mauvais gré si je place les cures avant leurs monastères ; l'ordre chronologique l'exigeait. J'aurais dû donc suivre le même ordre pour les cures des Bénédictins et des chanoines réguliers, et ne placer leurs monastères qu'après les cures des lieux ; nous n'en avons point qu'ils aient défrichés ou fondés ; tous les endroits où ils se sont établis étaient déjà connus : par exemple, Solignac (*Vit. S. Elig.*, t. I, c. xv), et ainsi des autres, mais le mot de Trithème, quoique dans un sens différent, *matrem suffocavit filia*, m'a déterminé à parler de l'abbaye devenue « cure primitive » par une dévotion du temps, quoiqu'il n'en fut pas de même dans son origine. Le saint titulaire de chaque église

(1) Nadaud s'est arrêté à l'ordre des archiprêtrés, distribués selon leur importance, et, pour les cures de chaque archiprêtré, à l'ordre d'appel au synode.

et le jour de son culte m'ont aussi paru nécessaires pour distinguer celles qui portent le même nom ; on a confondu Ahun et Aymoutiers, faute d'attention que l'un est sous le vocable de la Sainte-Vierge, et l'autre sous celui de Saint-Etienne. Les saints titulaires de nos églises paroissiales sont antérieurs à ceux des réguliers fondateurs d'ordres ou à leurs enfants. Si quelqu'un a été célèbre par ses miracles, il ne sera devenu que patron secondaire.

Venons à quelques articles que je ne pourrais pas insérer dans le corps de cet ouvrage : (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 623, 629) Le pape Jean XXII, jugeant que le diocèse de Limoges était trop étendu, que le pasteur ne pouvait remplir tous ses devoirs, connaître toutes ses brebis, ni les secourir facilement, érigea la ville de Tulle en cité, et son monastère de l'ordre de Saint-Benoît, soumis ci-devant à l'évêque de Limoges, en évêché, en église cathédrale, avec toute exemption de la juridiction de l'évêque et chapitre de Limoges. La bulle est datée d'Avignon le 13 août, la première année de son pontificat, 1317. Par autre bulle du 7 février suivant, sur les informations et avis des évêques de Limoges et de Tulle, il composa ainsi assez bizarrement ce dernier diocèse, non d'un archiprêtré de celui de Limoges, ainsi que le dit Chopin (*De sacr. Polit.*, titre IV, art. 12), mais des paroisses suivantes, distraites de différents archiprêtrés de notre diocèse, et des monastères, prieurés, dignités, etc., qui se trouveraient dans l'étendue de ces paroisses :

Saint-Pierre de Tulle, vers l'an 930 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 333) ; vicairie y fondée par Hugues de Combarel, qui en avait été évêque.

Corrèze, prieuré-cure : Saint-Michel ; communauté de prêtres.

Bar, cure : Saint-Vincent, où était une viguerie, *vicaria*, l'an 889 (Baluze, col. 320, 356).

Orlhac.

Naves, cure, où était une viguerie, *vicaria*, en 894 (Baluze, col. 322, 323); communauté de prêtres.

Saint-Clément, prieuré séculier.

Plas, prévôté, paroisse de Saint-Clément, membre dépendant de la cathédrale de Tulle.

Chanteux, cure : Saint-Michel ; serait-il ce *castrum* surnommé *Castellucius* dans les lettres d'Ermenric, et situé dans le pays limousin et la viguerie de Bar? Valois (*Notit. gall.*, p. 134) le confond avec Chalus-Chabrol.

Favars (Valois, *ibid.*, p. 1117) ; Archambaud de Comborn céda ce lieu à Beaulieu ; sa femme *Engalcia*, fille de Hugues de Malemort, donna l'église du temps du pape Alexandre et du roi Philippe, au mois de juin, entre 1061 et 1072 (Justel).

Chameyrac, cure : Saint-Etienne, *Cameyracus*; Rodulphe, archevêque de Bourges, mort en 866, l'avait donné au monastère de Beaulieu (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 320).

Sainte-Fortunade, cure connue dès 894 (Baluze, col. 322).

La Garde, cure : Saint-Léger, Sainte-Marie, vers 930 (Baluze, col. 333, 343).

Le Marcho, peut-être Merquez.

Chastang.

Albussac, cure : Saint-Martin ; *Albuciacum*, vers 930 (Baluze, 334).

L'Aguène, cure : Saint-Martin, vers 930 (Baluze, 333, 339).

Chanac, cure : Saint-Pardoux ; Cannac, vers 930 (Baluze, *ibid.*).

Saint-Bonnet-Avaloze, vers 930 (Baluze, *ibid.*).

Ladignac, connue en 879 (Baluze, 350).

Pandrignes.

Espagnac : Saint-Gervais et Saint-Protais; prieuré uni à la chambrerie de la cathédrale, cure.

Saint-Paul, cure.

Saint-Sylvain, cure; vicairie fondée par Etienne Solabel, curé de Puy-d'Arnac, l'an 1467; augmentée, en 1503, par Jean Solabel, son neveu et son successeur.

Faorzes : Saint-Martial, vers 930 (Baluze, 332, 347),

Saint-Bonnet-Alvern ou Alverge, cure vers 930 (Baluze, 333); l'évêque de Limoges y nomma en 1476.

Saint-Amant, *Amantius*, vers 930 (*id.*, *ibid.*).

Saint-Pardoux, près Saint-Amant, vers 930 (id., 334).

La Chapelle de Beaupuy, peut-être le prieuré de Belpeuch, paroisse de Camps : Saint-Baudile ou Bausile.

Saint-Martial-d'Entraygues, *inter aquas*.

Haute-Faye : la Sainte-Vierge, jadis Saint-Julien, cure ; il y avait une église du temps du roi Philippe, entre 1059 et 1108 (*Cartul. Vosiense mss.*).

Saint-Julien-Alboys, cure ; communauté de prêtres.

Saint-Privat.

Darazac.

Bassignac-le-Haut et le Bas; un près Brivezac.

Saint-Cyr.

Saint-Genest près Merles : évêque nomma en 1608.

Des Angles : Saint-Martin, cure.

Saint-Julien-le-Pélerin, un Saint-Julien près de Tulle vers l'an 930; (Baluze, 333) autre de *Garriga*.

Cescles.

Saint-Bonnet-le-Pauvre.

Camps.

Vengabel, peut-être Saint-Mathurin-de-Leougabel.
Mercœur.
Reygades.
Auriac.
Relhac : Saint-Martin, prieuré-cure, communauté de prêtres.
Argentac, connu vers l'an 934 (Baluze, 334, 344).
Glénic ou Glanes : Sainte-Madeleine, prieuré séculier.
La Chapelle-Saint-Gérald, cure; l'évêque nomma en 1609.
Serveria.
Saint-Nicolas.
Saint-Xantin.
Goules, *de Algulico* : Saint-Martin, cure.
Chansac : Sainte-Madeleine, prieuré, paroisse de Chanteny ou Chanteux.

Je ne trouve pas dans cette bulle Saint-Jean-de-Montcalm, *de Monte calmo*, prieuré.

C'est le seul démembrement qui ait été fait de notre diocèse jusqu'à présent ; car on ne peut regarder que comme une fable ce qu'on trouve dans le *Cartulaire d'Uzerche*, pièce d'ailleurs si décriée à Uzerche même qu'elle y sert de comparaison odieuse : *menteur comme le Cartulaire*. Baluze y a reconnu des fables. On y dit que Pépin, ayant vaincu Waifer, y fit élever dix-huit tours, y fit bâtir une cité, érigea dans cette ville un siège royal et épiscopal. On ajoute qu'elle fut assiégée par les Huns ou Ismaélites pendant sept ans, et on cite pour caution la *Vie de Saint Pardoux*, qui n'en dit rien. L'évêque Turpio, ne voyant que d'assez mauvais œil qu'on réduisait à presque rien son siège épiscopal de Limoges, donna la ville d'Uzerche à des laïques, disant qu'un mari ne doit pas avoir deux femmes, ni l'évêque deux sièges. La première défaite de Waifer par Pépin est l'an 761. Turpio siégea au moins dès 905 jusqu'en 944. Trouvera-t-on quelqu'un qui ait pris la qualité d'évêque d'Uzerche dans les conciles tenus pendant cet intervalle ? Le titrier du *Cartulaire* n'a osé le hasarder à qui que ce soit (col. 827). A la bonne heure que Pépin y ait fondé un monastère : Uzerche était connue longtemps auparavant, puisque saint Rorice, un de nos évêques, en parle dans ses lettres, mais jamais sous la prérogative d'évêché.

Quoique les officialités ne soient pas des bénéfices, il ne sera pas hors de propos de lâcher un mot sur celles du diocèse, puisque les officiaux sont les juges naturels des bénéficiers. Nous en avons quatre :

A Limoges, pour le Haut-Limousin.

A Brive, pour le Bas-Limousin. Le syndic des consuls, manants et habitants de Brive exposèrent au parlement de Bordeaux que de tous temps un juge ordinaire de l'official de Limoges siégeait pour le soulagement des habitants dans le bas pays Limousin : ce que le syndic de la cathédrale de Limoges s'était efforcé de troubler pendant la vacance du siège épiscopal. Arrêt du 20 mars 1510, vieux style, qui ordonne la continuation au château de Belleville, paroisse de Feuillade, diocèse d'Angoulême. J'ai vu une acquisition faite par Raynald de Roffignac, chevalier de Saint-Germain-les-Vergnes, sur noble Jean de Corson, du lieu de Treignac, de quelque rente de la paroisse d'Allassac, par acte passé, le 24 septembre 1308, à Tulle, sous le scel de l'official dudit lieu : il y avait donc dès lors une officialité pour le Bas-Limousin, et, depuis l'érection de la ville de Tulle en évêché, on aura transporté cette juridiction à Brive.

Autre officialité à Guéret pour la Marche et le Poitou.

Autre à Chénérailles (1).

Parlons de nos archidiacres (2). Nous n'en avons aujourd'hui qu'un seul, qui ait dignité dans la cathédrale, mais sans prébende et sans la moindre juridiction. Dès l'an 549, Bantardus assista au cinquième concile d'Orléans à la place de l'évêque Rorice, second du nom (Justel, *Hist. de Turenne*, p. 14). Egesius fut le seul dans le synode diocésain du 4 novembre 897; ce qui pourrait faire soupçonner qu'il n'y en avait point d'autres alors, ou que du moins on ne les avait pas multipliés au point que nous le verrons (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 439). Regardés comme le conseil de l'évêque, ils se seraient trouvés sans doute à une assemblée si générale. On y voit trois archiprêtres, qui sont nommés après cet archidiacre, trois de ces derniers furent présents à un acte de l'an 1080; deux seulement, à d'autres actes de 1085 et 1106 (Baluze, *Mais. d'Auv.*, t. II, p. 888);

(1) « Comme le diocèse de Limoges est très vaste et qu'il s'étend dans deux ressorts différents, on y a établi quatre officiaux, savoir : deux pour le Limousin qui est du ressort du Parlement de Bordeaux, et deux pour la Marche et Combrailles qui sont du ressort du Parlement de Paris. Il y a un cinquième official, qui est celui de la cathédrale, mais sa juridiction se borne à certains chefs de discipline. L'official de Limoges a dans son district 306 paroisses; celui de Brive, 138; celui de Guéret, 247; celui de Chénérailles, 164; celui de la cathédrale, 13. » (Pouillé de Mgr d'Argentré).

(2) Voyez : Les Archidiacres du diocèse de Limoges, *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XLVII, p. 138.

trois en 1148; mais alors ils n'avaient point de district fixe, leurs fonctions étaient attachées à la personne, et non aux lieux, au titre d'archidiacre ils n'ajoutaient que ces mots : « Dans l'église de Limoges ».

Quel rang y occupaient-ils? Trois assistèrent à l'élection d'Itier pour évêque de Limoges l'an 1052, le 4 janvier; ils sont nommés après le doyen et le prévôt, mais avant le chantre. L'archidiacre ouvrit par une lecture les deux sessions du Concile de Limoges, 1031. Quoique celui de Bourges de la même année n'eût exigé d'eux que de se faire ordonner diacres, ils avaient cependant des droits sur les curés. L'évêque Sébrand, donnant, en 1191, les églises d'Eybouleuf et de Moissannes au monastère de Saint-Léonard de Noblac, met cette réserve : *Salvo jure episcopi Lemovicensis et ministrorum suorum, videlicet archidiaconorum et archipresbiterorum qui præsunt ecclesiis illis, in questis, in synodis, in paratis, in sententiis observandis et debitis obedientiis adimplendis*. On voit par là que, chacun dans leur district, les archidiacres connaissaient des plaintes, rendaient des sentences, faisaient des ordonnances, levaient des droits aux synodes, et que, dans le cours de leur visite, on les nourrissait. C'est l'explication du mot *parata* (Bignon, *apud Baluz. Capitul.*, t. II, p. 881). Un de nos écrivains l'a traduit par le mot de *livrée*, dont on se sert encore à la cour pour exprimer les vivres qu'on donne tous les jours aux commensaux de la maison du roi. Là c'était donner l'hospice (*Marca hispan.*, L, III, c. XIX, n° 6). Les archidiacres ne visitaient pas en seuls; les archiprêtres le faisaient aussi; mais les uns et les autres n'étaient que commis. Par une transaction de 1313, entre l'abbé du Bourg-Dieu en Berry et l'évêque de Limoges, pour la cure du Mas-Saint-Paul, aujourd'hui sur la paroisse de Tercillat, l'évêque commettait qui bon lui semblait pour visiter son diocèse, et, dans un acte de 1514, l'évêque seul à ce droit, à l'exclusion de l'archidiacre et des archiprêtres. A présent l'évêque nomme des visiteurs qu'il charge d'un certain canton : ils sont révocables à volonté. Au reste, ces archidiacres ne prenaient dans leurs armes aucune marque de dignité, ni crosse, ni bâton pastoral, etc. (*Mais. d'Auverg.*, t. II, p. 274). Le sceau de Bernard de Ventadour au bas d'un acte de 1264 est tout uni.

Voici tous les archidiaconés que je connais :

Vigeois, vers 1170 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 489);
Aubusson, 1300-1457;
Chénérailles, 1457;
Ayen, vers 1140 (*Cartular. Vosiense*, mss);
Saint-Junien, 1170 et 1408;

Brivezac, 1083, 1302 (Moréri, 1759, t. IX, p. 292);
Limoges, 1225, 1264;
La Marche, 1137, 1328, surnommé aussi de Saint-Junien (1);
Bénévent, 1247, 1457;
Combrailles, 1276, 1454; il avait 25 livres de pension annuelle sur la cure de Champagnac et le patronage;
Meymac, 1306, 1409, 1295, 1293;
Malemort;
Nontron, 1263, 1409.

Les six derniers existent seuls en 1258 (Mss. 5452, *Bibl. reg.*).

Peu après le milieu du xve siècle, l'évêque et la cathédrale avaient supprimé tous les archidiaconés. Mais, après le décès de Jean Rogier, prêtre, chanoine et sous-chantre de cette église, jadis archidiacre de Bénévent, quoique longtemps avant sa mort il n'en fit aucune fonction dans l'église matrice ni ailleurs, quelques chanoines nommèrent Jean Bayard, clerc. L'évêque, le doyen et le chapitre, par acte du 1er mars 1475, vieux style, reçu sous leurs sceaux par Sudraudi, greffier, firent appel de cette collation et révoquèrent de nouveau tous ces archidiaconés. Cependant l'évêque ou pour conserver son droit ou pour rompre en visière à Bayard, conféra, le 28 octobre suivant, cet archidiaconé de Bénévent à Antoine Garron, prêtre. Enfin, par bulle du 21 janvier 1476, vieux style, du consentement du prélat et du chapitre, les archidiaconés sont annulés à perpétuité. Elle fut fulminée, le 27 juin même année 1477, par Jean, abbé de Bourges, et l'official de la même ville. Bayard plaida longtemps aux requêtes du palais sans que j'en sache le succès; car ces particularités ne me sont connues que par l'étiquette d'un ancien répertoire des titres de l'évêché intitulé : *Ac singularem.*

Nous appelons archiprêtres ce qu'on nomme ailleurs doyens ruraux; ils avaient rang après les archidiacres et paraissent avoir été du conseil des évêques. Anselme consentit avec les uns et les autres à la donation de l'église de Foriaras au monastère de Beaulieu. En 1093, ils n'avaient aucun bénéfice attaché à leur office. Les premiers qu'on trouve annexés à des églises sont ceux de Saint-Julien-de-La-Porcherie en 1106; Lubersac ou, comme on prononçait alors, Loberzac en 1114. Outre ceux que nous avons à présent et dont tous ne sont pas de cette haute antiquité, j'ai trouvé les suivants :

(1) Le P. Touron (*Vie de Saint-Dominique*, p. 676) l'appelle mal de Saint-Martial.

Je trouve trois archiprêtres sans aucune église attachée à leur office en 1146 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 888).

Chambon, vers 1150;

Noallas ou Noailhac ou Nouailles, en 1107;

Pérols, en 1158;

Sellac ou Seilhac, vers 1104; ces quatre n'existent plus.

Gall. christ. nov., t. II, p. 498, met dix-sept archiprêtrés et omet celui de Limoges (1); plus de six cents paroisses, ce qui est vrai puisqu'il y en a huit cent soixante-deux sans les succursales. L'*Almanach royal* en met mille et se trompe.

L'an 1288, l'évêque Gilbert unit, de son autorité, les archiprêtrés d'Aubusson, Anzème, Brivezac, Combraille et Saint-Paul aux églises paroissiales de Néoux, Saint-Sulpice-le-Guérétois, Montceaux, Lupersac et Saint-Paul. Le chapitre de la cathédrale, prétendant que c'était contre le droit et coutume, fit cesser le service divin par sentence d'interdit : les uns et les autres s'en rapportèrent à l'arbitrage de G. de Maumont, chantre de Bourges, et d'Etienne Chamerleux, chanoine et official de Paris. Il fut convenu que les pourvus de ces archiprêtrés renonceraient en chapitre à leur droit et que cependant la cathédrale donnerait son consentement à ce que l'évêque unit telles cures et églises qu'il jugerait à propos à chaque archiprêtré. Ils sont à présent au nombre de dix-huit et renferment environ neuf cents cures, y compris les succursales, c'est-à-dire ces églises où repose le Saint-Sacrement et où sont des fonts baptismaux.

Ces archiprêtres, en 1375, payaient pour leur qualité 10 sous de droit à chaque synode; mais ils étaient amplement dédommagés par ce qu'ils levaient sur les curés et ecclésiastiques de leur district. Simon de Cramaud, quoique archevêque de Reims et titulaire du patriarchat d'Alexandrie, ne dédaignait pas, en 1419, l'église paroissiale de Bessines, décorée dès lors d'archiprêtré de Rancon. Son fondé de procuration assensa les revenus 120 livres, se réservant les droits de visite et la moitié des fruits et émoluments provenant du décès des curés et prêtres de son archiprêtré. Celui d'Anzème prétendait, en 1469, la succession du curé de Bétête, mort sans tester, et, par cette raison, l'évêque exigea tous ses biens meubles. Ce droit nous paraît singulier; mais, au commencement du XIVe siècle, tous les biens meubles des mortaillables qui mouraient sans confession appartenaient au seigneur. Martial

(1) Voir : Les Archiprêtrés de l'ancien diocèse de Limoges, par M. Deloche. *Bulletin de la Société des sciences de Tulle*, t. XX, p. 397; t. XXI, p. 237.

Formier, abbé de Saint-Jean-d'Angély, en qualité d'archiprêtre de Saint-Junien, demande aux héritiers du curé de Veyrac le cheval, bréviaire, manteau, lit, landier ou chenêt, pinte, écuelle et plat d'étain ; ils lui remirent les trois premiers articles et s'obligèrent de lui payer six livres pour le reste, par acte passé à Saint-Junien le 20 novembre 1488. Le 21 janvier suivant, Jacques Meyriglier, curé de Saint-Yrieix-sous-Aixe, lègue, par son testament, une livre de cire à cet archiprêtre en ce qu'il ne pourra rien demander dans sa succession de *Fagia*. Noble Pierre Faulcon, prêtre et archiprêtre de Nontron, curé et chapelain des églises d'Oradour et de Vayres avec leurs annexes, assensa, le 14 février 1489, à deux prêtres tous les fruits, profits, cens, rentes, émoluments de l'église d'Oradour et le droit de son archiprêtré de Nontron, 420 livres pour trois ans. Les premiers devaient payer les lettres de non-résidence, le droit de visite et de synode. L'archiprêtre aura la *deypueilhe* des trois premiers curés qui décèderont. Le même, par acte du 27 mai 1495, assensant à un prêtre le *corroilh* ou verrou de l'église, ainsi qu'on parlait alors, se réserve les *eychètes* de succession des curés qui pourront aller de vie à trépas pendant le bail ; le fermier se charge de servir *in divinis* en bon recteur et de payer toutes charges ordinaires, comme visitation, lettres de non-résidence et les *senes*, c'est-à-dire synodes. Le chantre de la cathédrale, comme archiprêtre de Limoges, eut un différend avec l'évêque à raison de la cure d'Isle, pour la faire servir pendant quarante jours après la mort du titulaire. Le mercredi après la fête de la Nativité de la Sainte-Vierge, 1501, le chapitre de la cathédrale conclut de donner secours et « invention » au chantre touchant son droit pour le poursuivre aux dépens de lui chantre, et pour faire des remontrances à l'évêque telles que de droit et commet à ce fait deux chanoines.

En 1493, l'archiprêtre de Lubersac se plaignit au chapitre de la cathédrale des curés de son archiprêtré qui ne voulaient pas payer la *parada* les années bissextiles et demanda de les y contraindre. On lui dit qu'on s'informerait des autres archiprêtres sur la coutume et qu'on lui donnerait réponse. Cette compagnie prit en partie le fait et cause de son chantre.

Je n'ai pu savoir quand ni comment ils ont perdu ce droit de déport ; tout ce qui leur reste dans les statuts synodaux de 1519 et 1533 est pour eux plus embarrassant que lucratif ; ils doivent assister personnellement aux synodes ; y laisser, avant de se retirer les noms des curés qui ont comparu ou non, de ceux qui résident ou non ; le tout sous peine de parjure, de suspense et d'amende ; que si, à cause d'une grande et très légitime excuse, ces archi-

prêtres ne peuvent venir, ils enverront un prêtre savant et honnête qui, avec une procuration expresse et sous son serment, assurera que l'exoine des absents est véritable (*exonium* signifie empêchement, affaires qui dispensent quelqu'un de comparaître en justice au jour qu'il a été ajourné; on se sert encore en Limousin de ce terme) ; ils devaient tenir des registres de ceux qui, par un abus du temps, avaient des lettres de non-résidence et de pouvoir faire servir.

Dans les statuts imprimés en 1620, il leur est aussi enjoint d'envoyer, dans un mois après la publication du synode, « les noms des curés non-résidants et paroisses de leurs archiprêtrés et, en outre, donner avis des absences qui se feront ci-après, à peine d'être eux-mêmes chatiés pour leur négligence. Eux surtout informeront des manquements des églises et paroisses de leur district contre les règlements et constitutions et donneront par écrit les noms des curés de leurs archiprêtrés qui ne rendent en leurs paroisses le service qu'ils doivent, soit par faute de résidence ou pour n'être promus à l'ordre de prêtrise. Tous archiprêtres comparaîtront et se présenteront auxdits synodes » ; mais on ne charge que des personnes notables de certifier l'attestation des absents. Par les statuts imprimés en 1629, « les curés, au plus tôt qu'ils pourront après le Jeudi-Saint, iront eux-mêmes en personne demander les saintes huiles aux archiprêtres ; que s'ils ne peuvent y aller eux-mêmes en personne, seront tenus d'y envoyer un prêtre ou diacre, sans qu'il leur soit loisible de commettre cette charge à aucune personne laïque ». Les archiprêtres furent débarrassés de donner avis de la non-résidence des curés, des noms de ceux qui n'étaient pas promus à l'ordre de prêtrise et des manquements contre les règlements. Les visiteurs furent honorés de cet ordre dans les ordonnances synodales imprimées en 1682 et 1703... Mérigot, archiprêtre de Saint-Paul, qui avait eu une commission pour faire la visite, s'avisa de mettre, dans la signature du procès-verbal, « visiteur-né » ; mais M. de L'Isle du Gast, alors évêque, lui révoqua tout de suite les pouvoirs. Ce prélat ne fut pas sans doute informé des qualifications que prit un de ses archiprêtres dans la collation d'une vicairie, le... 1731 et le... 1732, insinuées au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse ; il aurait sans doute exigé la rature de quelques termes qui approchent trop à l'épiscopat : « Nous, messire Jean-Baptiste de Cosnac, écuyer, prêtre, bachelier en théologie, curé de Brigueuil-l'Aîné et, par la miséricorde de Dieu, archiprêtre de Saint-Junien. » Il ne reste aujourd'hui pour toute ombre des droits et de la juridiction que les archiprêtres avaient prétendus et dont ils étaient en possession

que le privilège d'aller, eux ou leurs vicaires, chercher à Limoges les saintes huiles d'abord après Pâques et de les distribuer chez eux aux curés et communautés de leur arrondissement, arrondissement au reste très bizarre et très irrégulier. Tel archiprêtré éloigné de dix à quinze lieues de Limoges a dans son département des cures presque aux portes de cette ville.

Finissons par les vicairies ou commissions de messes, qu'on appelle ailleurs prestimonies. Cette dévotion s'accrédita si fort jusqu'à notre époque qu'on pourrait compter plus de treize cents de ces bénéfices fondés par des gens de toutes espèces; mais il en est assez peu aujourd'hui qui vaillent les frais du notaire et du contrôle. On en voit la cause dans les actes mêmes de la fondation : 1° la modicité du revenu : telle vicairie est chargée de trois messes par semaine et n'a que 7 livres 10 sous de revenu par an; 2° l'embarras de créer des rentes en argent sur des gens solvables, d'en empêcher la prescription, d'en placer le remboursement; 3° la complaisance des patrons à prêter les titres; la négligence des titulaires à les conserver et à les remettre; 4° peut-être la mauvaise foi des premiers, surtout s'ils ont été censitaires ou redevables, que sais-je? Peut-être encore : 5° la mollesse des titulaires pour des parents ou des amis d'une fortune médiocre, qui ne voyaient qu'avec un œil jaloux des fondations faites par des ancêtres opulents. Par ces raisons, on ne doit pas être surpris si je ne donne que des indicatiens de plusieurs de ces vicairies et si je n'ai pu tirer de l'obscurité une quantité prodigieuse de pieux fondateurs à qui l'Eglise est redevable de leurs bonnes intentions.

Un avis à donner aux patrons, tels qu'ils soient, c'est d'exiger de ceux qu'ils nomment l'insinuation de leurs provisions au greffe ecclésiastique. En cas de contestation, ils trouveront dans ce dépôt public de quoi constater leur droit contre des usurpateurs; le nom du titulaire pour exiger des héritiers la remise des titres; quelques-uns même, réduits aujourd'hui à une fortune au-dessous de la médiocre, se verront descendre par les femmes de conseillers dans les cours souveraines et autres personnes en place, qui, par cette raison, pourraient leur procurer un état plus commode.

Du reste, je n'ai pas cru devoir parler de ces vicairies dont le service est affecté à une communauté de prêtres ou de religieux, parce qu'il n'y a aucune nomination, et que ce sont bien moins des bénéfices que des obits à acquitter. Je parle des prébendes destinées à la psallette, hôpital et dans les églises collégiales; quoiqu'elles ne soient pas du nombre des canonicats effectifs, elles servent à faire voir le plus ou le moins de revenu des chapitres.

Dans les premiers temps, on ne connaissait qu'une seule église, du moins pour les paroisses de la campagne; chez les Hébreux, Dieu ne voulait être adoré que dans le temple de Jérusalem, mais des hommes admirables de l'ancienne loi, qui pénétraient la fin des ordonnances de Dieu, savaient que tout lieu était propre pour l'adorer; et, vivant déjà par l'esprit de la nouvelle alliance, ils dressèrent des autels particuliers : tels sont Gédéon, Samuel, David, Elie, etc. Si l'Ecriture Sainte a eu soin de marquer ce détail, il convenait de nommer ceux qui ont bâti des chapelles particulières pour servir d'oratoire à leur maison, à leurs voisins et aux passants. Le concile d'Agde, canon 21, permit d'avoir des oratoires à la campagne à ceux qui sont loin des paroisses, pour s'y assembler et y faire l'office, à l'exception de Pâques et autres jours solennels, qu'on doit passer dans la ville épiscopale ou venir à la paroisse, et je n'ai donc garde de parler des chapelles domestiques, surtout dès qu'on n'y a fondé aucun bénéfice. M. Fleury s'élève contre ce faste des grands, qui, au XIe siècle, avaient multiplié ces chapelles domestiques. Les conciles les ont toujours prohibées, et les évêques ne les souffrent communément, et ne permettent d'y célébrer le Saint-Sacrifice, que pour des raisons connues. Dès que les besoins ont cessé, ou que les maîtres n'ont plus résidé, on les a tellement négligées que plusieurs sont aujourd'hui totalement en ruine. La perte n'en est pas à regretter; le moindre mal était jadis les mariages clandestins qu'on y administrait; le prêche et la cène avaient été exercés dans d'autres à peu près comme dans le petit dôme que Michas avait fait bâtir séparément dans sa maison pour le Seigneur, et où, par un mélange monstrueux, on joignait la religion avec la superstition de l'idolatrie, le culte du vrai Dieu avec les images taillées et jetées en fonte. Les aumôniers, semblables au lévite qui se retira chez Michas, s'établissaient où ils pouvaient, et où le salaire était le plus lucratif. Il donnait au sien chaque année dix pièces d'argent, deux habits, ce qui était nécessaire pour la vie, et les offrandes dont on lui remplissait les mains; vils mercenaires, ces prêtres se louaient par-devant notaire pour un certain temps à tant de gages, et à ne dire la messe qu'à l'heure des maîtres des châteaux; ils ne rougissaient pas de servir de receveurs, et de mettre dans leurs quittances : *Par ordre de Monseigneur*; je n'en ai vu que trop de preuves.

Chronologie des Evêques de Limoges

et de ce qui a été établi ou détruit sous leur pontificat

I. — Saint Martial, mort le 30 juin. Ses reliques sont dans l'église de ce nom à Limoges. Ahun, Toulx-Sainte-Croix, Brive. Le duc Etienne donna-t-il Chambon à Saint Martial ? Saint-Augustin fondé par saint Martial (1).

II. — Saint Aurélien, mort le 10 mai. Ses reliques sont dans la chapelle de son nom, à Limoges.

III. — Ebulus, ou Emilius, Evolius. Sainte Ferréole.

IV. — Atticus, Atricius, Astricius.

V. — Emerinus, ou Eamenus, Hermogenianus.

VI. — Adelphius, 1er du nom, 253. Sainte-Fortunade : Voyez à ce mot.

VII. — Dativus.

VIII. — Adelphius, IIe du nom.

IX. — Exupérius. — Saint Front de Périgueux, à Nogent ? 395. Table Théodosienne ou de Peutinger; on croit qu'elle fut dressée sous l'empire de Théodose. Ahun, Chassenon, Courbefy, Feix, Prœtorium, Limoges, indiqués dans ce document : Voyez à ces mots. Vers l'an 407, saint Martin, martyrisé à Brive le 9 août; saint Sylvain, martyrisé à Ahun le 16 octobre; saint Adorateur, le 14 novembre.

X. — Astidius, peut-être cet évêque de Limoges que Evarix, roi des Visigoths, chassa ou fit égorger vers l'an 473. — Aménius, en 453, est inconnu.

(1) Il est bien entendu qu'il s'agit d'un monastère qui fut dédié plus tard à saint Augustin, et en prit le nom.

XI. — Saint Rurice, 1er du nom, élu vers 484, mourut vers l'an 507, ses reliques sont à Saint-Augustin-lez-Limoges, a laissé des lettres où il est parlé de Brive et d'Uzerche, de Florentius, Verus, Hispanus. Albiniac. — Pierre, évêque du Palais en 506, ne pouvait l'être de Limoges. — Cuthbert, évêque de Limoges vers l'an 790, dans le roman de saint Phalier, pèlerin. — Saint Amand, solitaire, meurt vers l'an 500. Aleyrac entre 484 et 507. Saint Rurice fait bâtir une église à saint Augustin. Brive. Fondation du Dorat, 498. Biens donnés à Saint-Pierre-le-Vif de Sens en 500. Dun-le-Palleteau, l'an 506.

XII. — Saint Sacerdos, du consentement du grand Clovis, mort en 511 ; le prélat mourut le 5 mai ; ses reliques sont dans la cathédrale de Sarlat. Saint Dominius, en 527. Saint Léobon, l'an 529. Saint Paul, à Limoges. Saint Victurnien.

XIII. — Saint Rurice, IIe du nom, l'an 535 et 549 ; ses reliques sont à Saint-Junien : ou Aggericus, ou Agerius. Saint Marien meurt, vers l'an 513, à Entraigues. Vers 540, mort de saint Junien. Saint Rurice lui fait bâtir une église ; il fait bâtir l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix. Bantardus, son archidiacre, au concile d'Orléans, l'an 549. — Agrestius fut-il évêque à Turenne ? — 556, Saint-Georges-de-Nigremont.

XIV. — Exotius siégea quinze ans. Saint Léonard meurt vers l'an 559. Il bâtit Notre-Dame-de-l'Oratoire-sous-les-Arbres. 559, armée de sauterelles à Romazières. 564, saint Yrieix donne plusieurs églises à Vigeois, bâtit une chapelle à La Rochette ; fonde son monastère ; fait bâtir l'église de La Noaille. Saint-Michel-de-Pistorie. Saint-Julien. Genouillac. Saint-Hilaire. 572, testament de saint Yrieix : Charnaillas ; Saint-Michel-de-Pistorie ; Naves ; Espartignac ; Chamboulive ; Beissac ; Saint-Paul.

XV. — Saint Féréol, 579 ; mort le 18 septembre vers 597 ; ses reliques sont dans l'église de Nexon. Jocundus et Pélagie font bâtir le monastère de Saint-Paul-lez-Limoges. Église de Saint-Julien-lez-Limoges connue en ce siècle. Saint-Laurent. Monastère de Saint-Michel-de-Pistorie. 531, Saint-Yrieix, Vigeois, Saint-Victurnien. 591, Beissac.

XVI. — Asclepiodorus, mieux saint Asclèpe, mourut le 23 décembre 613 ; ses reliques sont à Saint-Augustin-lez-Limoges. 613, Ambazac. Saint-Psalmet, vers 630.

XVII. — Saint Loup, gardien et marguillier du sépulcre de saint Martial, sacré le 12 mai 614 ; siégeait 637 ; mort le 22 mai ; ses reliques sont à Saint-Michel-des-Lions de Limoges. Monastère

fondé à Solignac en 637. Saint Loup donne Saint-Michel-des-Lions à Saint-Martial. Vers 618, fondation du monastère de Saint-Martin-lez-Limoges; saint Eloi lui donne le lieu de Beaune. 620, Sainte-Valérie. 627, *Patri* donné au monastère de Saint-Denis. 632, biens donnés à Saint-Denis. 634, biens donnés à Saint-Denis.

XVIII. — Simplicius mourut après l'an 637. 637, prétendu don de Pierrefitte, Notre-Dame-de-Fourneel, Saint-Georges-de-Nigremont, Champagnac, Larand, Sauviac, à Saint-Denis en France (1).

XIX. — Félix, fait évêque avant 640, siégeait en 644. — Unbert, dans une charte de 644, est supposé. — Fondation du monastère de Chaptelat et Saint-Martin-lez-Limoges. 645, Noham donné à Saint-Denis? 659, saint Eloi, évêque de Noyon.

XX. — Adelphius ou Adelphicius, Adelphicus.

XXI. — Hertgenobert ou Hertenobertus, Artenobertus, vers 670. Saint Théau se retira à Bachellerie-de-Nedde. 689, saint Goussaud.

XXII. — Cæsarius.

XXIII. — Ermenus ou Ermenarius, 673. 674, église de Saint-Priest-d'Auvergne. 700, monastère établi à Guéret. Vers 700, église de Saint-Viance. Lentillac. Celon. Saint Théau, mort vers 710.

XXIV. — Salutaris.

XXV. — Aggericus (2).

XXVI. — Ausindus ou Ausnidus, Aufundus, Aucsindus. Saint Martin des Arades meurt le 26 novembre 726. 732, saint Domnolet.

XXVII. — Saint Cessateur, vers 732, mourut le 15 novembre vers 742. Saint Pardoux meurt à Guéret le 6 octobre 737.

XXVIII. — Rusticus, 734. Saint Viance : dans sa Vie il est parlé de Varicium, Celomus.

XXIX. — Roricius. Sainte Karissime fonde Moutier-Roseille en 751. 767, ville de Bret.

XXX. — Ebulus ou Ebulo, abbé de Solignac. Pépin donne, dit-on, à la Règle, en 837, Bussière-Boffy, Vars, Voulons; Vignols, à

(1) Simplicius étant déjà élu envoya vers saint Eloi, alors laïque, pour obtenir sa protection auprès du roi. Les envoyés offrirent au saint de grandes sommes d'argent qu'il refusa avec fermeté. Mais il entra sur-le-champ chez le prince et en obtint gracieusement ce que les envoyés demandaient, apparemment la confirmation de l'élection de Simplicius (*Vita S. Eligii*, lib. II, cap. XXVIII; *Specileg*, t. V, p. 256).

(2) Avait été archidiacre de Poitiers.

la cathédrale. Saint-Michel-de-Pistorie détruit en 763. 766, Pépin donne Salagnac à la cathédrale ; Saint-Vaury, aux clercs de Saint-Martial. 764, Pépin donne à Mauzac Saint-Hilaire-Château. 767, Peyrusse et la ville de Bret. 785, Roger et Euphrasie donnent Poussanges, Saint-Angel, Colonges, Nontron, à Charroux. 793, palais de Jocundiac. 794, charte pour Saint-Yrieix. 804, abbé à Saint-Martial. 811, Parsac, Larund, Noham, donnés à Saint-Denis? 814, monastère bâti à Saint-Martial.

XXXII (1). — Remigibertus, 793-817. 817, abbaye de la Règle. 818, donation de Carentenago ou Razès à la cathédrale. — 812 et 813, Etienne supposé dans des chartes. — 822, abbé de Mauriac envoie gouverner ses monastères du Limousin. 824, Rodulphe, comte de Turenne, donne Estivals et Chenaillers à son fils. 831, Ramnac.

XXXIII. — Audachar ou Adoacer, 831 ; mourut le 10 mai 843. — Christianus, en 835 et 840, est supposé. — 832, élévation du corps de saint Martial. 833, don de quelques églises à Saint-Martial : Balnac, Anzême, Champsanglard, Genouillac. 834, biens donnés. L'évêque Adoacer donne Rempnac à sa cathédrale, 831. 837, charte de Pépin pour la Règle. 832, Raterius, comte de Limoges, tué.

XXXIV. — Stodilus ou Stolidus, 844-860 ; mort le 24 octobre. — Bernard, en 844, est supposé. — 844 (mieux 855), Rodulphe donne à Beaulieu. 845, reliques d'Atton, Objac. 847, les Normands détruisent Le Chalard, Saint-Maur-la-Roche, Palaginges, Uzerche. 848, monachisme introduit à Saint-Martial. Saint-Michel-de-Pistorie détruit. Saint-Junien ôté à Saint-Martial et Saint-Pierre-du-Queyroix. 849, monastère bâti à Rot. Bataille à Brillac. Eglise à Mont-Jauvi. 851, donation du Petit-Magnac. 855, Royère. 856, Radulphe cède Végennes à Beaulieu. 857, monastère bâti à Chambon. 859, Rodulphe change Nonars, en 860, pour Sionnac ; fonde Beaulieu. Rodulphe donne Sionnac en 859. 859, Stodilus donne Tudeil à Beaulieu. 860, Rotrudis cède Beillac à Beaulieu. Estivals. Rodulphe donne Chenaillers à Beaulieu ; Astaillac, à Estivals ; Beillac, à Nonars. Saint-Genez. Fondation de Beaulieu. 861, Abbo, abbé de Saint-Martial. 863, Gérald donne Royère à la cathédrale.

XXXV. — Aldo... mourut le 7 octobre 866 ; repose à Saint-Martial. 864, reliques de sainte Fauste au Puy-d'Arnac et Brivezac. Cotzages vendu.

(1) Cette lacune et cette manière de compter existent dans le manuscrit de Nadaud.

XXXVI. — Gerlo ou Gerbosus... mourut le 12 juillet 869.

XXXVII. — Anselme, élu en 869, mourut le 9 février 898 ; repose à Saint-Martial. — Engilbertus ne peut avoir été évêque en 883. — 871, Frotarius donne Rempnac à la cathédrale. Cotzages restitué à Beaulieu. 876, Charles le Chauve donne Ladignac à Solignac et Vigeois. Benoît, abbé de Saint-Martial. 882, Astaillac cédé à Beaulieu. 888, Daignac donné à Beaulieu. 893, Eble, abbé de Saint-Germain-des-Prés, tué à Brillac. 894, Aldoardus donne Saint-Basile à Beaulieu. Gonfondus, abbé de Saint-Martial. 896, Calstonus donne Saint-Julien à Beaulieu. 897, synode diocésain. L'évêque donne Saint-Maixent à Favars ; Favars, à Beaulieu. Saint-Germain-lez-Vergnes. Cet évêque consent au don de Ferrières à Beaulieu.

XXXVIII. — Turpio d'Aubusson... (1) mourut le 25 ou le 26 juillet 944 ; repose à Saint-Vaury. — Adalard, en 910, est supposé. — 900, monastère de Palaginges rétabli. Aureil donné à la cathédrale. Fulbert, abbé de Saint-Martial. 905, Peyrat-le-Château restitué à Saint-Denis. 909, saint Gérald. 910, donation de Mansac. Deusde donne Mansac à la cathédrale. 914, Fieux. 920, Pierre de Corpso donne Corpso à la cathédrale. Fulbert, abbé de Saint-Martial. 925, de Solignac dépendaient Saint-Bonnet-la-Rivière (diplôme suspect), La Celle-sous-Gouzon, Chauffour, Couzours, Glandon, Saint-Hilaire-les-Courbes, Saint-Jal, Saint-Martin-sept-Pers, Saint-Martin-de-Treignac, Nedde, Perpezac-le-Blanc, Sussac. 925, Etienne cède Venarsal à Beaulieu. 930, le vicomte Adhémar donne à Tulle Aigumont, Branceilles, Saint-Laurent-de-Gorre, Madranges, Monceaux, Neuville, La Porcherie, Seilhac. Destricie où le roi Raoul défit les Normands en 930.

Il faut se méfier des preuves que M. Baluze emploie pour établir que les seigneurs des Echelles étaient de la même maison que les vicomtes de Turenne..... Moréri, 1759, Tulle.

933, Daignac cédé à Beaulieu. 935, donation de Notre-Dame et de Saint-Hilaire-Lastours. Le monachisme fut-il introduit à Saint-Augustin ? 936, Regnaud d'Aubusson donne Grand-Saigne à Tulle ; Gauzbert donne Mazières à Tulle. 937, Etienne, abbé de Saint-Martial. 938, saint Libéral, évêque d'Embrun. 942, donation de Bénaias, Aimo, abbé de Saint-Martial.

XXXIX. — Eubolus, ou Ebolus de Poitiers, abbé de Saint-Maixent, trésorier de Saint-Hilaire vers 944, mourut vers 944 ; repose

(1) D'Aubusson porte pour armes *d'or à la croix ancrée de gueules.*

à Saint-Michel-en-l'Herm (1). 945, abbé laïque à Evaux, à Moutier-Roseille. Boson d'Aubusson donne La Chapelle-Espinasse à Tulle. 947, mense donnée à Saint-Martial, Ardasius, abbé de Saint-Augustin. 948, abbé de Tulle donne La Porcherie à Fulchard de Ségur. 958, Drotricus donne La Tour-Saint-Austrille à la cathédrale. Donation d'Anglar et Trégan. 962, Riberisius donné à la cathédrale. Hildegaruis. 965, fondation d'Uzerche. 969, La Chapelle donnée à la cathédrale. Usurac. 974, château construit à Rancon; destruction de celui de Chambouchar. Aimeric, abbé de Saint-Martial.

XL. — HILDEGARIUS de Limoges (2)... mourut le 10 juin; repose à Saint-Denis, en France. — Arvœus, en 987, est supposé. — Chapelles construites au château d'Aixe. 986, Arbert donne Saint-Salvadour à Uzerche. Donation de Dun. 987, monachisme à Uzerche. Fondation prétendue du Dorat. Privilège d'Hildegarius (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 852). 988, monachisme à Eymoutiers. 990, Saint-Gérald.

XLI. — HILDUIN ou Alduin, sacré en 990, mourut le 23 juin 1014; repose à Saint-Martin-lez-Limoges; fait évêque de la main, *per manum*, de Guillaume, duc d'Aquitaine (Adémar, p. 170). Ce duc et les autres grands seigneurs du royaume commencèrent, du temps du roi Hugues Capet, à exercer sur les évêques le pouvoir qu'avaient les rois..... (*Chron. apud Martene*, t. V, ampl. coll., col. 1168), — Antoynus, évêque supposé. — 990, peut-être Perpezac-le-Noir donné à Brantôme. Abbaye de Saint-Junien dissipée. Guigo, abbé de Saint-Martial. 992, Archambauld donne Notre-Dame d'Uzerche à Uzerche. 994, érection de Mont-Jauvi. 995, siège de Bellac. 996, Roger de Laron donne Saint-Priest-les-Vergnes à Uzerche. 997, fondation du monastère d'Ahun. 998, Joffredus, abbé de Saint-Martial. 999, Bernard donne Banize à Uzerche. 1000, Renaud d'Aubusson donne La Ribière à Tulle. Arvœus donne Brigueil à Saint-Martin-lez-Limoges. La Noaille. 1001, Aureil.

(1) Ebolus ou Ebles fut fait évêque de Limoges du consentement du roi Louis, dit d'Outrer (Chesne, *Hist. Franc. script.*, t. II, p. 634). D. Ruinart a expliqué le mot *consensus*, un acte public qui apprenait au roi la mort d'un évêque et par lequel on lui demandait la permission de faire sacrer celui qui avait été élu (Greg. Turon., lib. IV, *Hist. Franc.*, p. 155. — Carpentier, *Gloss. nov.*).

(2) Hildegarius, Hilduin son frère, et Gérald leur neveu, fils des vicomtes de Limoges, avaient pour armes *d'or à trois lionceaux d'azur, armés et lampassés de gueules*.

1003. Saint-Pardoux-l'Ortigier. 1004, château de Bogi détruit. 1007, Adalbardus, abbé de Saint-Martial. 1009, monachisme à Saint-Vaury. 1010, moines d'Arnac cèdent Segonzac à Guy de Lastours. Balezis donné à la cathédrale. Conférence avec les juifs. 1011, monachisme détruit à Eymoutiers. 1012, évêque remet des moines à Saint-Martin. Donation de Thouron (1).

XLII. — Gérald de Limoges prend possession le 9 novembre....., meurt le 11 novembre 1022; repose à Charroux. 1011, saint Israël, prévôt de Saint-Junien. Saint-Martin. 1015, La Souterraine donnée Saint-Martial. 1018, Ostofrancus donne la moitié de Nieul. Donation de Monteil-le-Vicomte, de La Souterraine. Joffredus, abbé de Saint-Martial. 1019, donation de Juillac. 1020, abbé de Saint-Martin vend la Monedière. La moitié de La Croisille donnée à Tulle.

XLIII. — Jordain de Laron (2), prévôt de Saint-Léonard, élu le ..... janvier 1023, meurt le 29 octobre 1051; repose à Saint-Augustin. 1025, Saint-Solve donné à Uzerche. Benayes. Hugues, abbé de Saint-Martial. Saint-Trié donné à Tourtoyrac. Puyfailli. La moitié de Clergour donné à Tulle. 1027, Boisseuil donné à la cathédrale. Accord avec le duc d'Aquitaine pour l'érection d'un évêque. 1028, donation de Royères, Saint-Dizier, Brigueil. Fondation de Segondelas. Bré donné à Vigeois. 1029, monastère d'Arnac donné et sacré. Châteauneuf. 1030, Beaumont donné à Uzerche. 1031, concile de Limoges. 1032, fondation de Lesterps. Notre-Dame de Châteauvieux donnée à Charroux, Saint-Quentin donné à la cathédrale. 1033, Chavagnac donné à Lesterps. 1036, Sainte-Eulalie donnée à Uzerche. La Faye donnée à Uzerche. 1040, Oldoric, abbé de Saint-Martial. Vers 1040, Le Compeix donné à la cathédrale. Serre. Saint-Michel. Saint-Quentin. 1048, Millevaches, Saint-Viance, donnés à Uzerche. Lestrade. 1049, du temps de cet évêque, Saint-Quentin, Saint-Michel-des-Chapelles, donnés à la cathédrale. 1051, lettre du clergé du Limousin pour le choix d'un évêque.

XLIV. — Ithier de Chalas Fraisenjas, élu le 4 janvier 1052, meurt le 9 juillet 1073; repose à Saint-Augustin. 1052, élection de cet évêque. Mortemar donné à la cathédrale. La Péruse donnée à Bourgueil. Saint-Pierre-le-Bost donné à la cathédrale. 1053, chanoines de Saint-Yrieix recouvrent Moutier-Roseille. 1054, Magnac-Lestrange donné au Bourg-Dieu. 1055, Saint-Pierre-le-Bosc.

(1) A l'abbaye de Saint-Martial.

(2) Armes : *une escarboucle à huit rais pommetés.*

1060, Mortemar donné à la cathédrale. Eglise de Beaumont. Prévôt de Saint-Junien. 1061, Pierre-Buffière donné à Solignac. Favars rendu à Beaulieu. Abbé d'Uzerche acquiert Aubesaigne. 1063, clunistes introduits à Saint-Martial. 1065, Saint-Pierre-du-Queyroix, monastère. Roussac et Balledent. 1067, fondation du prieuré de Rochechouart. Salom donné à Uzerche. Saint Gaucher se retire à Chavagnac. 1069, Saint-Junien. 1070, Moutier-Roseille cédé à Saint-Yrieix. Chapellenie de Pierre-Buffière donnée à Solignac. 1071, fondation d'Aureil. Fief presbytéral du Vigen cédé à Solignac. 1072, Ceyrac donné à Uzerche 1073, prétendue bulle à saint Etienne de Thiern. Saint-André de Limoges, abbaye. Paroisse érigée à La Chapelle-Geneste.

XLV. — Wido de Laron (1) fait évêque en 1073, mort le 24 janvier 1086; repose à Saint-Augustin. 1074, ratification de la donation de Saint-André à la cathédrale. Religieuses établies à Bostmorbaud. 1075, fondation des Salles. 1076, Ayen cédé à Solignac. 1077, Rochechouart, Saint-Germain-sur-Vienne, La Cellette, donnés à Charroux. La Combe et Brachar donnés à Vigeois. 1080, Pigeyrol acquis par les moines de La Chaize-Dieu. Gore donné à Saint-Junien. Saint Etienne se retire à Muret. Saint-Pardoux. Objac rendu à la cathédrale. La moitié de Saint-Ibard, Condat, donnés à Uzerche. Fondation de Meymac, de Bénévent. Donation d'Azac. Corbier. 1081, Saint Etienne se retire à Muret. 1082, moines de Vigeois se soumettent à ceux de Saint-Martial. 1083, oratoire et hôpital bâtis à Saint-Amand, près Saint-Junien. 1084, donation de Thouron, Flavignac. 1085, Meymac donné à Uzerche. Donation de Vallières. Toy donné à Tulle. — Cet évêque donna l'église de Saint-Aignan-de-Versillac à Bénévent.

XLVI. — Humbauld Hélie, de Sainte-Sévère en Berry, élu en 1086, déposé en 1096. 1086, Ambazac et Chalus. Chapelle du château de Pierre-Buffière donnée à Solignac. 1087, église de Saint-Gérald détruite par le comte de Poitou. Razès donné à la cathédrale. 1088, Saint-Etienne-de-Braguisa donné à Tulle. Gaufridus s'établit au Chalard le 6 janvier. 1089, église de la Sainte-Vierge bâtie à La Péruse. 1090, accord pour l'église de La Ville-Dieu. 1091, Soursac donné à Aureil. Chapelle au château de Beauvais. Auriol donné à Tulle. Monceix et Chamberet. 1093, Deveis, Monceis donné à Uzerche. 1094, dédicace de l'église de Saint-Amand. Donation de Claravaux, Cercenac, Château-Ribaires, Verun. Boucheresse. 1095, cimetière bénit au Deveix. Boussac-le-Château,

(1) Armes : *une escarboucle à huit rais pommetés.*

La Tour-Saint-Austrille, donnés au Bourg-Dieu. Saint-Silvain-de-Montégut, Saint-Martial-de-Pérusse, Saint-Hilaire-la-Treille, Saint-Georges-de-Fontanet, donnés à Bénévent. Saint-Junien-le-Château donné à Aureil. Cimetière bénit à Faux-la-Montagne. Monastère de Bort adjugé à Cluny. Solignac donné à Uzerche. Vitrac, Ceyrac, Ambazac et Chalus, acquis à Saint-Augustin. 1096, Ussel permuté avec Abjac. Ange donné à l'évêque. Cercenac. Treignac donné à Uzerche; fief presbytéral de La Croix, à Saint-Martial. Quatrième partie de Branceilles donnée à Tulle. La Croix.

XLVII. — Guillaume de Uriel en Berry, prieur du monastère de Saint-Martial, élu vers 1096, empoisonné en 1100; repose à Saint-Martial. 1097, église de Bré investie à Vigeois. Chamboulive. 1098, donation de l'église de Thouron, de Mansac. La Croix. 1100, Saint-Maxime de Confolens investi à Lesterps; Sainte-Marguerite, à Lastours. Les Cars. Saint-Sauveur près Bellac. Ordre de Grandmont établi. La Porcherie donnée à Uzerche; Faux, à la cathédrale. Gorces. Galemache. Saint-Viance donnés à Uzerche.

XLVIII. — Pierre Viroald, doyen de Bordeaux, élu en 1100, se démet en 1103 ou 1104; meurt le 18 mai. Guillaume de Carbonières, son suffragant pendant deux ans. 1101, église bâtie à Louberc. Saint-Marc-Affrongier donné à Lesterps. Burgnac donné à Aureil. 1102, Comborn. 1103, Orgnac donné à Vigeois. Saint-Victe. Saint-Paul-de-Turenne. 1104, église bâtie à Saint-Lazare. Eglise du château de Pierre-Buffière donnée à Solignac. Tombeaux découverts. Rilhac. Gérald, abbé de Saint-Augustin; son successeur élu. 1105, Saint-Jean près Saint-Martial, Saint-Genest, à Limoges incendiés. Saint-Maurice. Sainte-Félicité. Saint-Domnolet. Moitié de l'église de Saint-Bonnet donnée à Solignac.

XLIX. — Eustorge, peut-être de la maison d'Escoraille (1), 1106, meurt le 29 novembre, ou le 3 décembre, ou le 10 suivant la chronique d'Etienne Maleu, repose à Saint-Augustin. — Ramnulphe de Nieul, évêque schismatique, 1137, abbé du Dorat, inhumé à Beuil. — 1106, Roussac. Règle de Fontevraud établie à Boubon. Viam adjugé à Tulle. Fondation de l'Artige. 1107, Gartempe, Saint-Hilaire-les-Combes, Treignac, Chamberet, Soudaine, donnés à Uzerche. 1108, cession de l'église de Beissac. Gondre donné à Uzerche; Anzême, à Saint-Martial. 1109, donation de Saint-Martin-de-Chargnac. 1110, la moitié de Monterollet donné à Saint-Junien. Objac. Guy, abbé de Saint-Augustin. Bersac, donné à Aureil.

(1) Qui porte pour armes *d'azur à trois bandes d'or.*

Chamboulive. Chaillac. Rilhac acquis à Saint-Augustin. 1111, Espartignac, cédé à Vigeois. 1112, Blessac donné à Fontevraud. 1113, donation de Mansac. 1114, fondation de Dalon. Adémar, abbé de Saint-Martial. 1115, Chatain donné au Port-Dieu. Amblard, élu abbé de Saint-Martial. 1116, Treignac. Bulle pour les bénéfices dépendant de la cathédrale. Manzanes cédé à Ventadour. 1118, Vitrac, Aubesaigne, donnés à Uzerche. Liourdre cédé à Beaulieu. 1119, Pont-Chaulet. 1120, Courbefy, Saint-Nicolas, maisons de l'institut de Géraud de Salis. 1121, fondation de Bonlieu. 1123, fondation de Beuil. Saint-Christophe donné à Lesterps. 1124, saint Etienne meurt à Muret. 1125, Gaufridus meurt au Chalard. 1126, Objat. Magnac. 1127, Rançon, La Clavière, donnés à la cathédrale. 1128, Montégut-le-Noir donné à Ligueux. 1130, Cheyssou donné à Saint-Léonard. Chervix. Faye. Gérald abbé de Saint-Martin. Chalucet bâti en 1131. 1134, Raynal abbé de Saint-Martin. 1135 (1), Saint-Bernard, à Saint-Germain-sur-Vienne. 1137, monastère bâti à Château-hors-Chervix. La Faye. Abbé et successeur à Saint-Augustin. 1138, Chalucet.

L. — Gérald-Hector de Cher, doyen de Saint-Yrieix, élu en 1137, neveu du précédent, meurt le 7 octobre 1177; repose à Saint-Augustin. 1138, donation de l'église de Fongaland. 1140, fondation de Prébenoît. Mort de saint Gaucher. Le Châtenet donné à Saint-Léonard. Saint-Victe donné à Uzerche. La Bretagne. Salon. Obazine uni à Citeaux. 1141, changement fait à Beaulieu; le couvent et abbé intronisés. 1143, fondation de Ceyroux. Forêt de La Bretagne donnée à Saint-Junien. Amblard, abbé de Saint-Martial; son successeur élu. 1143, Mortemar en commun à la cathédrale et au Dorat. Fondation de la Cellette. Saint-Sanctin. 1145, Gondre. Etricor. 1146, fondation de La Colombe. 1148, Domerot donné à Evaux. 1149, Javerdac, Monterollet, donnés à Saint-Junien; la moitié de l'église de Saint-Auvent. Fondation d'Aubepierre. Acquisition de Moutier-Ferrier, des chapelles d'Aixe, d'Usurac. 1150, Saint-Cyr-sur-Gorre, Saint-Brice en partie, donnés à Saint-Junien. Donation de Saint-Martin-Château, des chapelles d'Aixe, de Lastours, Moutier-Ferrier. 1154, hôpital à Saint-Gérald. Bulle pour Les Salles. Monachisme à Saint-Léonard. 1156, Saint-André cédé à Bénévent. Albert de Courcillas, abbé de Saint-Martial; son successeur élu. 1157, celles fondées à Louberc, Bonneval, Serre, Etricor. Bulle pour Les Salles. Saint-André donné à Bénévent. Hugues de La Certa meurt à Plaigne. Moines à Saint-Exupéry. Fondation de Bonnaigue. 1160, prieur de

(1) Ou plutôt en 1147. *Sem. relig. Lim.*, XXIX, 811.

Bénévent. Pierre de Pétiviers, abbé de Saint-Martial. Recluses à Daignac. Accord pour l'église d'Uzurac. Eglise bâtie à Sainte-Valérie. Prieuré de Laurière. 1161, Lentillac donné à Uzerche. Pierre le Gros élu abbé de Saint-Martial. 1162, bulle pour Saint-Junien. Moitié de Bonac donné à Pierre del Barri, élu abbé de Saint-Martial. Chaillac donné à Saint-Junien. Fondation du Palais. 1163, ermites chassés de La Mazelle. Cimetière à Saigne-Moussouse. Auzance donné à Evaux. 1164, don des églises de Gimel au vicomte de Turenne. Tudeil donné à Beaulieu. 1165, Combressol donné à Bonnesaigne. Fondation de L'Artige-Grande. 1169, Balledent donné à Aureil. 1170, Saint-Clément. 1172, Fondation de Bronzeau. 1174, chapellenie dans le château du Dorat. Pierre del Barri, abbé de Saint-Martial; son successeur élu. 1175, Objat donné à la cathédrale. 1177, Saint-Priest-les-Olières donné à la cathédrale. Donation de Bonnac. Chastaing donné à Evaux. La Geneytouse donnée à Aureil.

LI. — Sebrand Chabot (1), archidiacre de Thouars, élu le 11 février 1178, meurt le 31 mars 1198; repose à Saint-Augustin; donne aux Templiers l'église de Rimondes. 1178, bulle suspecte pour Uzerche. 1179, églises de Rochechouart. 1180, abbaye des Allois. Pitancier à Saint-Martial. Vicairie. Arx. 1182, fondation d'Aultevaux. Glénic. 1183, bulle du 1er février, qui mentionne les églises dépendantes de Saint-Gérald de Limoges : Le Palais, Chevia (2), Cleda, Montania, la chapelle de Pradina, l'église de Verna-Clausa. R. de Banac, abbé de Saint-Augustin. 1185, donation de Bussière-Dunoise. 1186, chapelle bâtie au cimetière de Saint-Martial. 1187, sacre du cimetière de Puybonieu. 1189, don de l'église de Tarn. 1190, chapelle bâtie au palais épiscopal de Saint Junien. 1191, Eybouleuf, Moissannes, donnés à Saint-Léonard. 1193, transaction pour Bonnac. 1195, transaction pour le Puy-Dieu. Chapelle à Beuveer. Saint-Amand-Jartoudeix reconnu à Aureil. 1196, cession de droits sur la moitié de la cure du Vigen. 1197, Reymondeix donné aux templiers. Sacristie de Saint-Martial désunie de la prévôté de Feix. 1198, Isembert Escoblart, abbé de Saint-Martial; son successeur élu.

LII. — Jean de Veyrac (3), prévôt du chapitre de Saint-Junien, élu..... 1198; meurt, le 9 décembre 1218, à Accon ou Acre en Syrie, où il repose. 1200, chapelle au château de Beuveer. Vicairies de

(1) Armes : *d'or à trois chabots (poissons) de gueules posés en pal, la tête en haut, 2 et 1.*

(2) Bonaventure de Saint-Amable (III, p. 487) dit : Chapelle de Cherie.

(3) Ses armes sont *de vair*.

Saint-Martial. Léproseries. 1202, prieuré érigé à Tarn. 1203, Guillaume, abbé de Saint-Martin. 1204, translation des reliques de saint Germain, patriarche de Constantinople, à Bort. 1205, fondation de Trezens. Religieuses d'Uzurac se donnent à Saint-Martial. 1208, Robert, doyen de la cathédrale. 1210, fondation d'Etricor. 1211, le 1er avril, indiction 14, bénéfices dépendant de Charroux. Hôpital de Saint-Martial. 1212, le pape Innocent III confirme à l'abbaye du Bourg-Dieu les bénéfices en dépendant. 1215, G. Robert, doyen de la cathédrale. Saint-Just. Bernard. 1217, fondation de Glandiers. Eglise du Palais aux frères de la milice du Temple.

LIII. — Bernard de Savène (1), curé de Saint-Hilaire-Bonneval, élu..... 1219, tué au siège d'Avignon le 13 juillet 1226, repose à l'Artige en Limousin. — Albéric Cornut refusa l'évêché de Limoges; meurt évêque de Chartres en 1243. — 1214, Pierre La Girsa, élu abbé de Saint-Martial. Abbés à Saint-Augustin. 1215, abbés de Saint-Martin. Corps de saint Just. 1216, Pierre de Naillac, élu abbé de Saint-Martial. 1218, Hugues de Brosse, abbé de Saint-Martial. 1219, frères prêcheurs viennent à Limoges. Pierre de Veyrac, prévôt de Saint-Junien. 1220, vicairie fondée à Bonnesaigne. P. de Noaillac, abbé de Saint-Martial. Guillaume de Jaunac, son successeur, élu. 1221, bulle qui fixe les canonicats de la cathédrale à 25. 1223, Aigneperse. 1224, frères mineurs établis à Limoges. Prieuré établi à La Croix. Oratoire bâti à Balezi. 1225, curé de Gentioux. 1226, Albéric Cornut refuse l'évêché. Guillaume de Jaunac, élu abbé de Saint-Martial. Gérald de Montcocu, prévôt de Saint-Junien. Aycelin, doyen de la cathédrale.

LIV. — Guy de Clausel (2), curé de Nieul, archidiacre, chantre de Bourges, doyen de Saint-Yrieix, élu le... octobre 1226; meurt le 26 janvier 1235; repose à Saint-Martial. 1227, frères mineurs établis à Brive. Chanoines de Saint-Junien cèdent leur droit sur la communauté des Salles. Oratoire de Saint-Antoine-de-Padoue à Brive. Frères mineurs établis à Donzenac. 1229, hôpital établi près du pont Saint-Martial, à Limoges. Etat des moines de Saint-Martial et de ses dépendances. Chute du château de Razès. 1230, léproserie. 1232, Agnès de Lastours, abbesse de la Règle. 1233, Hugues, abbé de Beaulieu.

LV. — Guillaume du Puy (3), chanoine d'Angoulême, élu le...

(1) Armes : *de sinople à la croix d'argent.*

(2) Armes : *d'azur au mur crénelé d'or, accompagné en pointe d'une molette de même.*

(3) Armes : *d'or au lion d'azur, accompagné en chef de deux molettes de même.*

février 1235; meurt, avant son sacre, le 21 février 1236. 1235, Bernard, abbé de Saint-Martin.

LVI. — DURAND D'ORLHAC(1), archidiacre, prévôt de Saint-Junien, élu, le..... 1236, par une partie des curés; confirmé en 1240; meurt au château d'Isle le 30 décembre 1245; repose chez les frères prêcheurs de Limoges. 1236, vicairie fondée à la cathédrale par Guy Barbarot. 1237, frères prêcheurs transférés où ils sont à Limoges. 1238, Arnaud, doyen de la cathédrale. 1241, mort d'Aimeric Palmuts. 1242, Urbanistes fondées à Brive. Bré démoli. 1243, Cordeliers de Limoges. Relhac. Trouvaille à Saint-Martin. 1244, permission de bâtir une chapelle à Cramaud. Arnaud, doyen de la cathédrale. Gérard Robert, doyen de la cathédrale. Raymond Gaucelin, abbé Saint-Martial, chapelain du pape, son successeur élu.

LVII. — AIMERIC DE SERRE DE MALEMORT (2), archidiacre, prévôt de Saint-Junien, élu unanimement le... février 1246; meurt le 2 juillet 1272; repose à la cathédrale; confirmé par l'archevêque de Bourges, qui supplia le roi de faire assigner librement *regalia* à l'élu, prêt à lui faire le serment de fidélité, le samedi *Invocavit me*, 1245. 1246, vicairie fondée à la cathédrale par cet évêque. 1247, mort de Guillaume de Maumont, archidiacre, abbé de Saint-Martin. 1250, Saint-André donné à Bénévent. 1252, frères mineurs établis à Saint-Junien. Germaine du Breuil, abbesse de La Règle. 1254, chapelle bâtie à Cramaud. 1235, prébendes d'Eymoutiers réduites à 16. 1258, patronage de Condat donné au chantre. 1259, vicairie fondée à Donzenac. 1260, vicairie à la cathédrale par Grégoire de La Chassagne. Chapelle des Arènes. Carmes établis à Limoges. 1251, frères prêcheurs établis à Brive. Vicairie de Guillaume Fabri. Guillaume de Mareuil, élu abbé de Saint-Martial. 1262, messe quotidienne par Séguin de Pompadour. Chapelle à Saint-Junien. 1263, vicairie à Saint-Junien par Pierre d'Orlhac. Carmes. 1264, G. Fabri, abbé de Saint-Augustin. 1265, vicairie à Brive par Aimeric de Sadran. Mort de Pierre de Bénévent, prévôt de Saint-Junien. 1266, vicairie à Saint-Martial. 1267, réduction des prébendes de Moutier-Roseille. Chambon-Sainte-Valérie. 1268, Hélie Duret, doyen de la cathédrale. 1270, Saint-Just. 1271, vicairie à Saint-Junien par Jean Guerroti. Union des Palisses au doyenné de la cathédrale. Saint-Sulpice-Laurière à Saint-Martial. Foudres. Saint-Michel-Laurière, Saint-Just, cédés à la cathédrale. 1272, Rosiers cédé à la cathédrale. Guillaume de Mareuil, abbé de Saint-Martial, son successeur

(1) Armes : *d'argent à deux bandes d'azur.*
(2) Armes : *fascé d'argent et de gueules de six pièces.*

élu. Agnez de Serre, abbesse de La Règle. Simon de Rochechouart, doyen de Bourges et chanoine de Limoges, fait archidiacre de Bordeaux en 1205. Clément de Saint-Hilaire, chanoine de Limoges, mourut en 1274. 1273, vicairie par Julien Taynes, à Saint-Junien. 1274, vicairie par Pierre Astays, à Saint-Léonard. Balland, chanoine. 1275, Bellegarde du ressort de l'Auvergne. Vicairie de Guillaume de Meymac.

LVIII. — Gilbert de Malemort (1), archidiacre, élu le 16 décembre 1275, mert le 9 juin 1294; repose à la cathédrale. 1276, vicairie à Saint-Martin-Terressus, par Pierre du Puy. Jacques de Calaur, abbé de Saint-Martial; son successeur élu. Vicairie à la cathédrale par cet évêque. Abbé de Saint-Martin. Sibille, abbesse de La Règle. 1277, mort de G., curé de Salagnac et chanoine. 1278, sacre de l'autel de *Albis Petris*. Lombards. 1279, échange de la cure de Saint-Jean, etc. 1280, cure du sépulcre de la cathédrale unie. Chapelle du Chambon à Troche. 1281, chapelles rebâties au cimetière de Saint-Junien, à La Croix-de-Mazeyrat, au bourg de Salagnac. Union des prieurés de Vallières, Claravaux et La Croix. 1282, vicairies à Saint-Junien par Gilbert de Cozet, de Gérald de Pomier. Eglises des templiers. 1284, oratoire à Brousse. 1285, autel sacré à Obazine. 1286, mort d'Alboin, prévôt de Saint-Junien. 1288, archiprêtrés unis à des cures, Lupersac à Combrailles; Néoux à Aubusson; Saint-Sulpice-le-Guérétois à Anzème, Saint-Paul à Saint-Paul; Monceaux à Brivezac. 1289, Masléon commencé. Cures de Malte. 1290, Ermites de Saint-Augustin établis à Limoges. 1291, Saint-Augustin donné à la cathédrale. 1292, vicairie à La Chapelle-Taillefer par Pierre de La Chapelle. Seilhac donné à la cathédrale. Transaction pour Masléon. 1293, vicairie à Saint-Junien par Pierre Martial. Division de la sacristie de Saint-Martial; sous-chambrerie y érigée. Roger Maurel. 1294, le chapitre de la cathédrale présente requête au roi pour élire un évêque. 1295, Gaucelin de Pierre-Bufflère, doyen de la cathédrale.

LIX. — Regnauld de La Porte (2), archidiacre de Combrailles, chapelain du pape, élu le 25 novembre 1294, prit possession le 24 juillet 1295, fut transféré, le 31 décembre 1316, à Bourges, puis cardinal; mourut le 12 septembre 1325; repose à la cathédrale de Limoges. 1295, fondation d'une vicairie par cet évêque. Patronage de Saint-Pardoux près Razès, donné à la cathédrale. Chapitre

(1) Armes : *fascé d'argent et de gueules de six pièces.*

(2) Armes : *de gueules à la porte accolée de deux tours d'or.* Le sceau de ce prélat porte non les armes de sa famille, mais une simple effigie d'évêque.

général à Grandmont qui fixe le nombre des frères de chaque celle. 1296, abbés de Saint-Martial. Séreilhac uni. 1297, union de Séreilhac au doyenné, et désunion de Royère et de La Roche-l'Abeille. 1298, vicairie fondée à Saint-Junien par Bernard de Auriac. Abbé de Saint-Martial, de Saint-Martin. 1299, union de La Courtine. 1300, vicairie fondée à Saint-Basile par Jordain, prévôt. Masléon érigé en succursale. 1302, vicairies fondées au Dorat, à Guéret, Ahun, Aubusson, Juillac. 1307, vicairie fondée à Meymac pour Pierre et Hugues Adhémar, abbés. 1308, Peyrabout, Pestilhac, soumis à Maisonnisses. Lombarteix, Fenils, Le Mas-d'Artige, Le Varbaud, Comps, Fontgoland, soumis à Feniers. 1310, frères prêcheurs établis à Saint-Junien. 1311, vicairie de Pierre Roderic. Fondation du chapitre de La Chapelle-Taillefer. 1312, prieuré de Saint-Oradour-de-Chirouse uni à Meymac. 1313, vicairie d'Hélie Baye. Jordain de Montcocu, prévôt de Saint-Junien. Vicairie à Saint-Martial. Transaction pour les archiprêtres. 1314, vicairie fondée à Boussac par Pierre de Brosse. Vicairie fondée à Solignac par Archambaud, abbé. Transaction pour le Mas-Saint-Paul. 1316, hôpital bâti à Saint-Laurent-de-Gorre.

LX. — Gérald Roger (1), sacré le 13 février 1317, mourut à Avignon le 7 octobre 1324. 1317, érection de l'évêché de Tulle, démembré de celui de Limoges. Vicairie fondée à la cathédrale par Elie Baye. 1318, Grandmont érigé en abbaye : on y unit Etricor, Rousset, Muret, Epagne, Bronzeau, Rosset, Bonneval, Boisvert, Serre. Le Châtenet, prieuré de l'ordre de Grandmont ; on y unit Malegorse, Sermur, Le Cluseau, Pouriéras. Louberc uni à La Vayolle. Jayac uni à Chavano. Badeix uni à Ravaux. Charniac, Puygibert, unis à La Faye, ordre de Grandmont. Prieuré de Château-Ponsac uni à l'abbaye du Bourg-Dieu. 1319, fondation de l'hôpital de Saint-Maurice à Limoges. 1321, Saint-Victor de Drouilles, La Chapelle-Taillefer, bâtis par les libéralités de cet évêque. 1322, vicairie fondée à La Chapelle-Taillefer par Hugues de Masnonet. 1323, vicairie fondée à Saint-Junien par Pierre Esmeno. Blond uni à l'hôpital de Mortemar. Vicairie de Hélie de Campanis. 1324. vicairies fondées à Saint-Pierre de Saint Junien par Gérald Durat ; à Treignac par Jean Roderii. Prieuré de Ligignac uni au Port-Dieu.

LXI. — Hélie de Taleyran (2), fils des comtes de Périgord,

(1) Armes : *d'argent à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueules en orle.*

(2) Armes : *De gueules à trois lions d'or, armés, lampassés et couronnés d'azur.*

nommé le 10 octobre 1324 ; ne fut jamais sacré pour cette dignité ; transféré à Auxerre en 1328 ; fait cardinal en 1331 ; mourut à Avignon le 17 janvier 1364 ou après. — Pierre, en 1325, est supposé. — 1326, Chameyrac soumis à Meuzac. Saint-Basile soumis à Maumont.

LXII. — Roger le Fort de Ternes (1), professeur en l'un et l'autre droit à Orléans, doyen de Bourges, évêque d'Orléans ; fait évêque de Limoges en 1328 ; transféré, en 1343, à Bourges, où il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans, le 26 mars 1367, et y repose dans la métropole. 1331, vicairie fondée à Saint-Junien par Amélius de Montcocu. 1335, vicairie augmentée au château de Saint-Auvent. Fondation des chartreux, augustins, carmes et chapelains à Mortemar. 1336, vicairie fondée à Maumousson par Jean de Rochechouart ; à Saint-Martial, par Hélie Gaufridi. 1337, l'abbé d'Issoire unit la vicairie de l'abbé Imbert à la chantrerie de Saint-Martial ; Arcs, à Saint-Vaury ; La Croisille, à la sous-chantrerie de Saint-Martial ; La Brosse, au prieuré d'Azac ; Rot, à la prévôté des Combes. Vicairies fondées à Milhaguet par Guillaume de Puy-Pla, par Audoin Marcheis. 1338, Célestins fondés aux Ternes. Abbé de Saint-Martial ; son successeur effectif élu. Prévôté de Verneuil unie à Saint-Pierre. 1339, vicairie fondée à la cathédrale par Martial Marteau. Raynaud Normondi. Cure de Saint-Etienne-de-Noblac adjugée au prieur de Saint-Léonard. 1350, vicairie fondée à Ahun par Guillaume, abbé. Abbé de Saint-Martial ; son successeur élu. 1341, vicairie fondée à Saint-Maurice par Guillaume Reynau.

LXIII. — Nicolas de Besse (2), archidiacre de Ponthieu, élu le..... septembre 1343 ; créé cardinal le 27 février 1343 ; meurt le 9 septembre 1369, repose à la cathédrale de Limoges. 1343, bénéfices.

LXIV. — Guy de Comborn de Treignac (3), 1344 ; 1346, transféré à Noyon. 1344, vicairie fondée à Rochechouart par Jean de Prunh. Union du prieuré de Mansac. La Bregère unie. La Courtine. 1345, Darnet uni à Bonnesaigne. Prébendes de Saint-Léonard réduites à treize. 1348, prébende annexée à l'évêché. Vicairie de Jeanne Potine. Chapelle par la même. Vicairie fondée à Voulons par Guillaume Chanenc. St-Pierre-du-Queyroix et chapelles près les Arènes.

(1) Armes : *De gueules à deux fasces d'or.*

(2) Armes : *Parti, au 1er d'azur au chevron d'or ; au 2e d'argent à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueules posées en orle.*

(3) Armes : *d'argent au lion de gueules, armé et lampassé de sable, couronné d'azur.*

LXV. — Jean de Cros de Calimafort (1), nommé par le pape, prit possession le 26 octobre 1348; créé cardinal le 16 juin 1371 ; meurt le 21 novembre 1383; repose à la métropole d'Avignon. 1349, vicairies fondées à Saint-Junien par Aimeric du Cloître. Bernard Bruny, doyen de la cathédrale, évêque du Puy, de Noyon, d'Auxerre. Vicairies fondées à Meymac par Hugues de Lentouillac, abbé. Canonicats et prébendes annexés à l'évêché. 1350, statuts de la cathédrale. 1351, vicairie fondée à Saint-Pierre-du-Queyroix. Combret, Eybouleuf, unis au prieuré de Saint-Léonard. 1353, prieuré de Chirac uni à Meymac. 1354, vicairie de Pierre de Soubrebosc. 1360, vicairie de Guill. Lamy. 1361, vicairies fondées à Saint-Pierre-du-Queyroix par Martial de Banxis; à Saint-Léonard, par Gérald Forestarii. Abbé de Saint-Martial élu. 1362, vicairies fondées à Saint-Junien par Pierre de Vigier, Etienne de Magnac, Pierre Garnerii, Martial de Julien. 1363, vicairie au château de Lestranges. Guy de Cornil, abbé de Saint-Augustin. 1365, Magnac et Fontloup unis à Aureil. Vicairie à Saint-Martial. 1366, vicairies fondées à Saint-Maurice par Pierre de Ahento ; à Saint-Léonard, par Jacques Ségaudi. 1367, vicairie de Raymond Normandi d'Ahun. 1369, vicairie fondée par Colard de Moulin. 1370, vicairies fondées à Saint-Junien par Amelius de David. Pierre Jovion, abbé de Saint-Martin. Vicairie fondée à Saint-Pierre-du-Queyroix par P. Molini La Porta. 1371, vicairie augmentée à Lageyrac par Gaucelin de Chataigners; à Chamberet, par Durand de Boisse. Mort de Jean Babolet, prévôt de Saint-Junien.

LXVI. — Aimeric Chati de La Jauchat (2), prit possession par procureur le 3 septembre 1371 ; mourut dans la tour d'Isle le 8 novembre 1390; repose à la cathédrale de Limoges. 1392, vicairie fondée à Saint-Pierre-du-Queyroix par Barthélemy Raynaud ; à Champmeing par Guillaume des Moulins. Aymeric Marteau. 1373, communauté de prêtres autorisée à Saint-Michel-des-Lions. 1374, vicairie fondée à Saint-Junien par Adémar de Rochechouart. 1375, vicairie fondée par Jean de Cros à la cathédrale; à Saint-Martial. 1376, vicairies fondées à Saint-Martial par Guillaume d'Aigrefeuille, Guillaume Masteu. Vicairie fondée à Saint-Léonard par Pierre Georgii; augmentée à Nedde par Pierre Georgii. 1377, vicairie fondée à Chargnac par Catherine des Moulins ; à Saint-Michel-des-Lions, par Michel Corbaffy. 1378, La Baconie unie à Saint-Jean.

(1) Armes : *d'azur à trois pans de mur d'argent, maçonnés de sable, au chef cousu de gueules.*

(2) Armes : *Deux léopards l'un sur l'autre.*

Vicairie d'Etienne Ruaud. 1380, Pierre Richer, prieur de Saint-Gérald. 1381, prébendes de Saint-Léonard réduites à dix. 1382, vicairie de Nicolas de Besse. 1384, fondation du chapitre de Saint-Germain; cure du bourg unie. Vicairie fondée à Saint-Martial par Guillaume de Chanac. Abbé de Saint-Martial et son successeur. 1385, vicairies fondées à Donzenac par Pierre de Monterac ; à Saint-Augustin, par Roger de Saint-Avit. 1387, vicairies fondées à Saint-Martial par Pierre Sapientis ; à Saint-Pierre-du-Queyroix par Jeanne Boze ; à Saint-Maurice, à Tarn, par Hélie de Bellagier. 1388, vicairies fondées à Saint-Martial, à Saint-Gérald, à Saint-Pierre-du-Queyroix, par Pierre Marteau. 1389, reconnaissance de la soumission de l'évêque de Limoges à l'archevêque de Bourges. 1390, vicairie de Paul Audier.

LXVII. — Bernard de Bonneval (1), évêque de Rimini, Spolette, Bologne, Nîmes, prit possesion de Limoges le 27 janvier 1390 vieux style, mourut à Isle le 21 novembre 1403; repose à la cathédrale. 1392, vicairie fondée à Saint-Léonard par Jean Daulery. 1393, vicairies fondées dans l'église et au cimetière de Bessines ; à Egletons, par Jean Bonjour. 1394, vicairie fondée à Mortemart par Aimeric de Rochechouard. Bulle d'exemption pour la cathédrale. Chapelle du Pont. 1396, frères mineurs établis à Boisfèru. 1400, vicairie fondée à Biennac par Jean de Rosiers. Couvent de Cordeliers à Limoges, Saint-Junien, Nontron, Donzenac, Brive. 1402, vicairies fondées à Saint-Pierre-du-Queyroix par Catherine Molina; à Saint-Michel-des-Lions, par Martial Bardin; à Saint-Vaury, par Jean de Rancon; à Maussac, par Pierre de Maussac. — 1402, 6 décembre, Gaufridus de Pérusse (2) élu évêque. — Vicairies fondées à Lesterps, par Jean Talary; à Bessines; à Saint-Léonard, par Droyn de Jaubert; à Neuvic; à Saint-Merd, par Hélie de Mesclajeu.

LXVIII. — Hugues de Magnac (3), moine de Saint-Martial de Limoges, abbé de Rebaix, évêque de Saint-Flour, président à la cour des aides de Paris, nommé par le pape, prit possession par procureur le 2 avril 1404; mourut à Paris le 3 novembre 1412; inhumé le 16 à Saint-Martial de Limoges. 1404, vicairies fondées à Saint-Pierre-du-Queyroix, par Martial Chadaret, Marite Jalouse. 1405, vicairies fondées à Saint-Pierre-du-Queyroix, par Martial Julien; à Biennac, par Simond de Cramaud; augmentée à Saint-Rémy, près La Courtine, par Guillaume de Saint-Aignan. 1406,

(1) Armes : *D'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules.*

(2) Armes : *De gueules au pal de vair.*

(3) Armes : *De gueules à deux pals de vair, au chef d'or chargé d'un lambel de cinq pendants d'azur,*

Maussac, donné à Bonnesaigne. 1410, vicairie fondée à Tarn, par Pierre Lascure; à Saint-Pierre, par Michel-Nicolas Saleis. 1411, vicairies fondées à Saint-Michel-des-Lions, par Jean Pommeirat; augmentée à Notre-Dame-du-Puy, par Hélie Chabessade.

LXIX. — RAMNULPHE OU RAIMOND DE PÉRUSSE (1), licencié en droit, archidiacre de Tours, conseiller au conseil privé, élu le 12 novembre 1412; confirmé en 1417 ; fait évêque de Mende vers 1426.

LXIX *bis*. — HUGUES DE ROFFIGNAC (2), bénédictin, nommé par le pape, prit possession le 18 octobre 1418 ; fait évêque de Rieux en Languedoc en 1427

LXIX *ter*. — NICOLAS VIEAUD OU VEAU, conseiller du duc de Berry, nommé par le pape, fut reconnu par quelques-uns le 17 octobre 1414; était mort en 1416. — Pas un de ces évêques paisible possesseur (3). — 1413, vicairie fondée à Ussel, par Jean Chauderg. 1414, vicairie fondée à Lupersac par Pierre de Monteil. Jeanne de Rochechouart, abbesse de La Règle. 1415, chapitre de Saint-Junien succède aux chartreux de Mortemar. 1416, vicairies fondées à Saint-Pierre-du-Queyroix par Jean Benoît; à Egletons, par Marie Malengue. 1417, vicairies augmentées à Saint-Angel par Garin de Neuvic; à Saint-Pierre-du-Queyroix. 1419, évêque s'oppose pour l'église de Saint-Etienne de Bort. Vicairie fondée à Saint-Pierre-du-Queyroix par Martial Julien. 1420, Boissieux cédé par l'abbé de Saint-Augustin à ses moines. 1423, vicairies fondées à Saint-Pierre-du-Queyroix par Jean Barelier; à Beaumont de Felletin, par Jean Feydelli. Chanoines de Saint-Yrieix réduits à douze. 1424, vicairie augmentée à Saint-Pierre-du-Queyroix par Marie de Chambaret, fondée à Saint-Léonard par Gérald Daniel, 24 juillet. 1426, vicairie augmentée à Saint-Rémy de La Courtine par Jean de La Chassagne. Union de la grande custodie. Trigand uni à L'Abeille.

LXX. — PIERRE DE MONTBRUN (4), moine bénédictin, abbé de Saint-Augustin-lez-Limoges, nommé par le pape Martin V, du consentement du roi, prêta le serment à la cathédrale le 17 avril 1427; mourut le 19 février 1456 vieux style ; repose à la cathédrale. 1427, vicairie augmentée à Saint-Pierre-du-Queyroix par Jacques Bastier. Isabelle d'Amboise, abbesse de La Règle. Vicairie fondée à Neuvic par Pierre de Liguonat. 1428, communauté des prêtres de

(1) Armes : *De gueules au pal de vair.*

(2) Armes : *D'or au lion de gueules.*

(3) Nadaud ne se prononce pas entre ces divers compétiteurs ; nous avons dû respecter son indécision.

(4) Armes : *D'azur à la croix d'or.*

Saint-Pierre-du-Queyroix approuvée. Vicairie fondée à Saint-Germain-le-Lièvre par Pierre de Lascoulx. 1429, Ménoire uni à Bonnesaigne. 1430, vicairie à Maussac unie à la cure. 1431, vicairie fondée à Saint-Pierre-du-Queyroix par Jeanne de Sandelles. 1432, vicairie fondée à Saint-Pierre-du-Queyroix par Guillaume Disnemandi. 1433, vicairie fondée à Linards par Aimeric de Gain. Chapelle de Notre-Dame de Beaulieu en ruine. Vicairie fondée à Saint-Germain de Masseret par noble Pierre La Pluou. 1434, communauté de prêtres érigée à Chambon-Sainte-Valérie. 1435, vicairies fondées à Bellac par Pierre Vachon; à Ussel, par Jacques Marles. 1436, Les Hautes-Mesures, Montégut-le-Noir, unis à Ligueux. Vicairie fondée à Saint-Exupéry par Brunissende d'Ussel. Communauté de prêtres établie à Ahun. 1438, vicairies fondées à Saint-Exupéry, Saint-Frigeon, Ligignac, Neuvic, Egletons, par Jean Peyssarie; à Meymac, par Jacques de Jamme. 1439, projet d'union de Saint-Brice au chapitre de Saint-Junien. Vicairie érigée à Saint-Exupéry par Jean d'Ussel. 1441, vicairie augmentée à Meymac par Isabelle de Vendac, comtesse de Ventadour. 1442, vicairie fondée à Saint-Exupéry par Charles de Ventadour. Collège de prêtres séculiers fondé à Sainte-Marie-la-Claire. 1443, vicairie fondée à La Règle par Catherine de Comborn. Roche-Malvalèze unie à Aureil. 1444, vicairie augmentée à Meymac par Jean de Sougières. Jean de Peizac. Vicairie fondée à Gimel par Pierre Botivie. 1445, vicairie fondée à Saint-Pierre-du-Queyroix par Hugues de Video. Ordonné de bâtir Lourdoueix-Saint-Michel et Linards-le-Pauvre. 1446, vicairie fondée à Sainte-Marie-la-Panouse par Jean Lieyre. Guillaume Lermite, prévôt de Saint-Junien, abbé du Dorat. Pierre de Versailles, ancien abbé de Saint-Martial, évêque de Meaux. Vicairie fondée à Ventadour par Charles de Ventadour. Cure de Saint-Etienne de Noblac unie au chapitre de Saint-Léonard. 1447, vicairie fondée à Saint-Pierre-du-Queyroix par Jacques du Tertre. Vicairie à Saint-Exupéry fondée par Charles de Ventadour. 1448, vicairie fondée au Dorat par Galand de Saint-Savin. Frères mineurs établis à La Cellette. Vicairie fondée à La Chapelle-Espinasse par Jacques de La Broa. 1449, chapelle de Saint-Fiacre à Paulhac. 1450, vicairies fondées à Bellac par Guillaume Charron. Jean Richonis, doyen de la cathédrale. Vicairie fondée à Oradour-Saint-Genest par Jean Seychaud; à Tarn, par Jean Peytavino. 1451, Notre-Dame-du-Pont de Saint-Junien agrandie. 1452, chapelle bâtie au Bois-Lamy. Vicairie fondée à Tarn par Martial Vignaud. 1453, vicairie augmentée à Ambrugeac par Marguerite de Sainte-Hippolyte. 1454, vicairie fondée à Cornil par Raymond de La Chapoulie. 1455, vicairie augmentée à Saint-Junien par Pierre Javerlhac; fondée aux Cars par Gautier

de Pérusse. 1456, vicairies fondées à Bellac par Jean Père; à Lubersac, par Barthélémy de Beaune; à Juillac, à Ségur, par Gautier de Pérusse; à Saint-Exupéry, par Jean d'Ussel. Chapelle de Sainte-Catherine bâtie aux Cars. 1447, vicairie fondée à Saint-Martial par cet évêque.

LXXI. — Jean de Barton (1), né à Guéret en 1417, doyen de la cathédrale, abbé du Dorat, conseiller au Parlement de Paris, président des enquêtes, élu le 1er avril 1457; résigna au suivant le 4 février 1484; archevêque de Nazareth, mourut le 3 mai 1497; repose à la cathédrale de Limoges (2). 1457, vicairie fondée à Bellac par Martial du Noyer. Guillaume Furez à Saint-Martial. 1458, ordonné de rebâtir Saint-Gervais, Saint-Cyr-sur-Gorre, Chaillac. Saint-Priest-les-Vergnes. Vicairie fondée à La Jonchère par Pierre Boudeti. 1459, chapelains institués à Turenne. Ermite à Saint-Amand. Prébende supprimée à la cathédrale. Vicairie fondée à Tarn par Catherine Gueytou. 1460, vicairie augmentée à Bellac par François de Combarel. Catherine de Comborn, abbesse de La Règle. 1461, vicairies fondées à Bénévent par Pierre Foucaud; au Dorat, par Jean Barbon; à Meymac, par Agnès de Separel; au Puy-d'Arnac, par Etienne Solabel. 1462, prébende unie à la chantrerie de la cathédrale. Vicairie fondée à Bourganeuf par Pierre de Grandrieu. 1463, vicairie fondée à Sainte-Marie-la-Claire par Louis de Pierre-Buffière. 1464, statuts des prêtres de Bellac. Transaction pour Ségur. Vicairie fondée à Saint-Léonard par Pierre Gay. 1465, vicairie fondée à Saint-Junien par Jean Singareau. Louis XI à Saint-Junien. Vicairies fondées à La Tourette, à Felletin, par Jean Malengue; à Ussel, par Guillaume Esparvier; à Linards, par Jacques de Agiamonte. 1467, vicairie fondée à Peyrat par Pierre du Clop. Nicolas Pestorelli. Vicairie fondée à La Meyze par Jean Bouche-Mousse. 1468, vicairie de Pierre Chinchaudi à Faux. 1469, vicairie à Saint-Blaise de Solignac. 1470, vicairie fondée à

(1) Armes : *d'azur au cerf à la reposée d'or, au chef échiqueté d'or et de gueules de trois traits.*

(2) « Ce prélat a été enseveli dans un caveau creusé au centre du chœur de la cathédrale de Limoges. En 1852 et 1856, nous avons eu l'occasion d'y pénétrer. Sa croix archiépiscopale, en cuivre doré, est debout au fond de la crypte, et sur la traverse se lit cette inscription : *Johannes Bartonis archiepiscopus Nazariren* (sic), *anteu episcopus Lemovicensis.* Le corps du prélat était revêtu des ornements pontificaux; sa stature était très petite, à en juger par l'exiguité de ses sandales ». Ce caveau garde aujourd'hui les ossements de plusieurs autres évêques. Voir l'histoire de la *Cathédrale de Limoges*, par M. Arbellot, p. 2.1.

Sainte-Ferréole par Antoine de Domo. Jean Hugon, abbé de Saint-Augustin. 1471, chapelle de Saint-Aurélien bâtie à Limoges. Vicairie de Saint-Jean-de-la-Garde à Verneuil. Beynac uni au Chalard. 1472, vicairie fondée à Saint-Martial par Paule Beneiche. Etienne Fabri, prévôt de Saint-Junien. Vicairie fondée à Tarn par Catherine Borrinet. 1473, vicairie fondée à La Règle par Catherine d'Aubusson. Catherine d'Aubusson, abbesse de La Règle. Vicairie fondée à La Souterraine par Vincent de Savignac. Vicairie fondée à Ségur par Marguerite de Chauvigny; augmentée à Châlus par Isabelle de La Tour. Saint-Jean de Peschadoire uni à Bonnesaigne. 1474, ordonné de rebâtir Daignac, Larche, Saint-Hilaire-Taurieux, Notre-Dame de Beaulieu. Vicairie fondée à la cathédrale par Jean de Beyssac. 1475, prébendes d'Eymoutiers réduites à quinze. Vicairie augmentée à Thouron par Jean Faulcon. Désunion de Beynac. 1477, archidiaconés de la cathédrale supprimés. Union de la cure de Malemort. Prébendes réduites à seize, diaconat et sous-diaconat érigés, cure fondée par un chanoine, marguillerie érigée à Saint-Junien. Vicairies fondées à Chassenon par Jean Chalard ; au Dorat, par Jean Dunet. 1478, église de Neuville transférée. Vicairies fondées à Saint-Junien par Jean Singareau ; à La Chapelle-Espinasse, par Pierre de Casali. 1481, ordonné de rebâtir Saint-Pierre de Chabanais et Varaigne. Marguerite d'Aubusson, abbesse de La Règle. Permis au curé de Biennac de faire les fonctions dans l'église de Rochechouard. Communauté de prêtres fondée à Royères. Vicairie fondée à Saint-Martin-la-Méanne par Jean de Gimazania. 1482, chapelle érigée au cimetière de Saint-Brice, par Jeoffre de Roziers. Union d'une grande vicairie à Saint-Jean. Louis de Comborn, successeur élu. Vicairies fondées à Saint-Michel-des-Lions par Audoin Gayou ; à Tarn, par Louis Léonard. 1483, vicairies fondées à Chassenon par Jean de Faulcon. Communauté des prêtres d'Isle. Ratification de la donation de l'église de Saint-Pardoux. Vicairies fondées à Saint-Agnant par Gabriel de Bonneval ; à Tarn, par Jean Barbe et Gérald Chouly.

LXXII. — Jean Barton de Montbas, curé, archiprêtre, chantre du Dorat, doyen de la cathédrale, prit possession le 28 avril 1484 ; mourut à Isle le 13 septembre 1510; repose à la cathédrale de Limoges. 1485, vicairie de Jean Rocherii à Brigueil-l'Aîné. 1486, ordonné de bâtir Saint-Marc-à-Loubaud, Gimel-hors-du-Château, La Mazière près Ventadour, Flavignac, Sama thie, Le Pont-Saint-Martin, Savignac-les-Drieux, Ambazac, Cosnac. Vicairie de Jeanne de Beaufort à Turenne. 1487, prébende supprimée à Eymoutiers. 1488, chapitre de Saint-Junien acquiert le patronage d'une vicairie à Rochechouart. Cha-

pelle bâtie à Lastours par Jean de Lastours. Hôpital rebâti à Saint-Germain. Vicairie de Marguerite Lapine et Jean Bardoni à Tarn. Vicairies d'Yves de Lestrange à La Croizille; Pierre d'Usurat, à Verneuil. 1489, ordonné de rebâtir Saint-Christophe près Lesterps, Ahun, Saint-Pardoux-le-Vieux, La Chaussade, Samathie, Mérignac-l'Eglise, Vigeois, Soursac. Meyssac. Berneuil uni à l'abbaye du Dorat. Blond uni à la cathédrale. Frères mineurs établis à Saint-Projet. Vicairies de Martial Foresta à Saint-Domnolet; de Jean Neymond, au Dorat; de Jean Lolier, à Tarn. 1490, ordonné de rebâtir Saint-Priest-Palus, Javerlhac, Saint-Jal. Vicairies de Jean Sandèles à Saint-Pierre-du-Queyroix; de Louis de Marcillac, au Dorat; de Guy Roussely, à Ussac; de Jean de Reynald, à Davignac; de Jean de Faye, à Tarn. 1491, vicairie de Jean Deschamps à Saint-Pierre-du-Queyroix. Trois vicairies fondées par Jean Barton, Thomas Delli, à Guéret. Chapelle à Vignol. Vicairie fondée par Martin Coudaud à Tarn. 1492, ordonné de rebâtir Saint-Martin-le-Vieux. Eustache Bidonis, abbé de Saint-Martin. Vicairie augmentée à Châlus par Jean Dupont. Vicairie d'Etienne Blancher. Vicairie de Martial de Julien. Vicairie fondée à Eymoutiers par les Romanet. Vicairie d'Etienne Garin. 1493, vicairies de Guillaume Sapientis, de Nicolas Villeroux, à Boussac. Eglise d'Elisières bâtie. Vicairies d'André de Montbron, à Varaigne; de Pierre de Argentelis, à Saint-Paul. Sacristie de Saint-Martial unie au monastère. Celle de Saint-Pierre. 1494, sacre de l'église de Coulonges-en-Rancon. Vicairie de Jean Bracher. L'Abeille unie à Saint-Augustin. Vicairies à Arnac. Vicairies de Pierre Allart à Guéret; Jean de Noalet; Louis Chouly. Vicairie de Guillaume de La Roussille à Tarn. Jacques Jouviond, abbé de Saint-Martial. 1495, ordonné de rebâtir Saint-Augustin près Chabanais, Saint-Pardoux-le-Pauvre et Saint-Pantaléon d'Auvergne. Jacques Joviond, ancien abbé de Saint-Martial. Chapelle bâtie au cimetière de Saint-Junien par André du Fresne. Vicairie de Pierre de Lombre à Nedde. 1496, cure de Saint-Amand unie. Ordonné de rebâtir Saint-Priest-sous-Aixe. Communauté de prêtres à Saint-Yrieix. Ordonné de rebâtir Saint-Yrieix-sous-Aixe. Vicairie de Louis Faulcon à Chassenon. 1497, chapelle de Sainte-Elisabeth bâtie à Saint-Junien. Ordonné de rebâtir Bussière-Galand, Perpezac-le-Blanc, Perpezac-le-Noir, Saint-Angel, Flavignac. Vicairie de Jacques Natier à Tarn. Carmes veulent s'établir à Juillac. 1498, Châlus-Bas annexé à Lageyrac. Vicairies d'Antoine d'Aubusson à Monteil-le-Vicomte; de Jean Las Fonts, à Tarn; de Catherine Beneyche. 1499, ordonné de rebâtir Saint-Maxime de Confolens et Saint-Martin-le-Pin. Vicairies de Jean Dupeyrat à la cathédrale; de Mathurin de Compreignac, à Cognac; de Pierre

Texier, à Tarn; de Pierre Alamigon, à Feytiat; de Jean de Carcella. 1500, cure de Saint-Amand unie au chapitre de Saint-Junien. Communauté de prêtres de Guéret confirmée. Vicairie de Guillaume des Monts à Saint-Jean de Limoges. Vicairies de Pierre du Puy-du-Pin à Brigueil-le-Chantre; de Léonard Romanet, à Eymoutiers; de Mariote Lapine, à Aixe. 1501, vicairie de Gabriel de La Bétoule au Fouchet. Statut du chapitre de Saint-Junien. 1502, vicairie de Jean des Changia à Saint-Angel. Union de Ladignac, de Blond, Janailhac. 1503, collégiale fondée à Pompadour. Vicairies de Jacques Teullier à Saint-Gérald, et sa mort; de Marguerite Chambon, à Saint-Michel-des-Lions; de Jean de Château-Vert, à Belle-Chassagne; de Michel Teilhol, à Aixe. 1504, vicairie de Jean de Julien. Antoine Amadei à Salagnac. Vicairie de Jean Chauvaing. 1505, communauté des prêtres de Saint-Maurice de Limoges approuvée. Chapelle de Saint-Marthe. Vicairies de Jean Chambon, à Saint-Pierre-du-Queyroix; de Jean Chambon, à Bellac; d'Antoine des Moutiers, à Nouic; de Jean Jevardac, au Dorat; de Martial Chouly, à Châlus: de Géral Pastoureau, à Nontron; de Jean Gay, à Saint-Léonard. Jean Preynelli. Barton, abbé de Saint-Augustin. 1506, communauté de prêtres fondée à Bourganeuf. Cieux et Monterol. Vicairie de Pierre de Loménie à Flavignac, à La Faye près Flavignac; de Raymond de Saint-Amancien, à Lissac. 1507, vicairie de Jeannette Dupeyrat. Françoise de Beaupoil, abbesse de La Règle. Peste à Limoges. 1508, chapelle de Sainte-Marthe, près de Saint-Paul à Limoges. Vicairie de Jean Caillou. 1509, chapelle du Queyroix bâtie à Saint-Victurnien par ..... Tesseraud. Communauté de prêtres érigée à Saint-Martial-le-Mont. Vicairies d'Antoine Bardon à la cathédrale; de Jean de Montbrun, à Montbrun. Vicairie à Saint-Gérald. 1510, vicairies de Jean Joubert à Allassac; de Pierre Comte, à Treignac. Vicairie d'Antoine Bardon. Guillaume Aubusson. Communauté de prêtres à Saint-Sulpice.

LXXIII. — Guillaume Barton, curé, abbé du Dorat et de Solignac, doyen de la cathédrale, élu le 25 novembre 1510; se démit en 1513; fut transféré à Lectoure; mourut le 23 janvier 1520; repose à la cathédrale de Limoges.

Foucaud de Bonneval (1), abbé de Bénévent, élu....., se démit en 1513; transféré à Soissons, puis à Périgueux; mourut le 20 juin 1540; repose à la cathédrale de Périgueux.

René de Prie (2), abbé de plusieurs abbayes, évêque de Bayeux,

(1) Armes : *d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules.*
(2) Armes : *d'azur à trois trèfles d'or.*

cardinal, fut nommé en 1510; ne prit possession que le 26 septembre 1514, et ne se qualifia qu'administrateur perpétuel (1); il se démit avant le 24 août 1516; repose dans l'église de La Prée en Berry, dont il était abbé; mourut le 19 septembre 1519. 1511, juge ordinaire de l'official de Limoges à Brive. Incendie de Lupersac. Vicairie de Léonard de Perelles à Magnac. Vicairies de Jacques Beysse. Autre de Gautier de Pérusse à Varaigne. 1512, vicairies de Jean Chantois à Tarn; de Jean de La Porte, à Treignac. Chapelle à Sainte-Feyre. 1513, vicairies de Bertrand Chemison à Rochechouard; d'Antoine Vouteyrine, de Clémence, de Martial Auzanet, à La Souterraine; de Guillaume Lamoureux, à Genis. Jean Disnemandi. Vicairie par Pierre Bermondet à Panazol. 1514, vicairies de Jean Teulier à l'hôpital de Saint-Martial; de Jean Buri, à Tarn. Périnette de Chatillon. Communauté de prêtres à Seilhac. 1515, vicairies de Martial Audier, de Jean Duvergier, à Saint-de-Queyroix; de Martial Vitrat, à Chamboulive; de Léonard Planeti, à Meymac. 1516, prieuré de Château-Ponsac, Lourdoueix-Saint-Pierre, déchargés de décimes. Vicairies de François Dubois à Saint-Pierre-du Queyroix; de Pierre Hugon, à Saint-Maurice près Crocq; de Guillaume de Boulhet, d'Anne Chantoix, à Aixe.

LXXIV. — Philippe de Montmorenci (2), de Boisgenci, élu le 18 octobre 1516; prit possession personnelle le 31 octobre 1518; mourut le 6 octobre 1519; repose chez les cordeliers de Blois. 1517, vicairie d'Isabeau Lapine à Saint-Pierre-du-Queyroix; de Jeannette de Julien, aux Arènes de Limoges; de Jean de Tarn, à Tarn; de Martin Chemin, à Treignac. 1519, statut des prêtres de Chamberet approuvé. Statuts synodaux. Vicairies de Pierre Alary à Saint-Jean de Limoges; de Guy Lapine, à Aixe; de Marguerite de Castanet, à Antilhac.

LXXV. — Charles de Villers de L'Isle-Adam (3), chanoine, archidiacre de Beauvais, abbé du Val-Notre-Dame, prit possession par procureur le 25 novembre 1519; transféré à Beauvais au commencement de 1530; mort le 26 septembre 1535. 1521, vicairies de Jean de Beynac à Saint-Maurice de Limoges; de Jacques de Salanhac, à Vic; d'Etienne Deschamps, à Turenne; de Jean Deschamps, à Nazareth. Guillaume Barton, doyen de la cathédrale, évêque de

(1) Il est dit évêque de Limoges dans le missel de 1516. Voir le *Bibliophile limousin*, année 1895, page 61.

(2) Armes : *d'or à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur.*

(3) Armes : *d'or au chef d'azur chargé d'un dextrochère vêtu d'hermine, au fanon de même, brochant sur l'or.*

Lectoure. 1522, vicairie de Nicolas Bason à Confolens; de Jean Reynal, à Cornil; de Guillaume de Cosnac, à Linoire-de-Turenne; de Jean Chaptiers, à Colonges. Abbaye d'Uzerche élective. 1523, vicairie de Pierre de La Treille à Saint-Hilaire-del-Peyroux. Abbé de Saint-Martial. 1524, vicairie d'André Delavau à Saint-Victurnien. 1525, collège fondé à Limoges. 1526, prieuré de Nedde uni à Solignac. Vicairie de Thev.-Massigonne. 1527, ordonné de rebâtir Saint-Merd-la-Breuille, Saint-Denis de La Courtine, Flayac, Sournac, Aubusson, Saint-Jean-de-la-Cour à Aubusson, Beaulieu près Peyrat, La Tronche. Saint-Martial de Valette, Nontron, unis à Saint-Ausone d'Angoulême. Vicairie de Booslinard à Rancon. 1528, autre divisée à Eymoutiers. Cures de Séreilhac et de Royère échangées par le patronage. Vicairie de Marie de Sully à Montbas. 1529, prébende unie au doyenné de la cathédrale. Nominations de la cure de Séreilhac à l'aquilaire; de Royère près le Compeix, au doyen.

LXXVI. — Antoine de Lascaris de Tende (1), chanoine, archidiacre, évêque de Riez, de Beauvais, donna procuration pour prendre possession le 27 mars 1530; fut transféré à Riez en.....; mourut à Avignon en 1544. 1530, vicairies de Jean Hélie de Coulonges à Pluviers; de Jean Chouzit, à Tarn. Mort de Jean de Relhac, prévôt de Saint-Junien. 1531, vicairie d'André de Montbrun aux Cars. 1532, communauté de prêtres à Oradour-sur-Vayres; de Saint-Pierre-du-Queyroix. Vicairies de Martial Perrin à Asnières; d'Etienne Dumont, à Ambazac, de Pierre Chastaignol, à Magnac.

LXXVII. — Jean de Langeac (2), comte de Lyon, aumônier du roi, protonotaire du saint-siège, prévôt de Brioude, abbé de Saint-Gildas de Saint-Lô, évêque d'Avranches, prit possession par procureur le 15 juin 1532, personnelle de Limoges le 22 juin 1533; mourut le 27 juillet 1541; repose à la cathédrale de Limoges. 1533, vicairie d'Aymeric Barbarin à Saint-Maurice-des-Lions le 10 décembre. Statuts synodaux. 1535, vicairies de Georges d'Ussel à Saint-Bonnet-le-Port-Dieu le 9 mai; de François des Cars, à Varaigne, le 19 septembre. Union des prévôtés de Verneuil, prieuré de Sirac, à la prévôté de Saint-Martial. Prévôtés des Séchères, de Panazol, à la chantrerie de Saint-Martial. Prieurés de Manoc, Roussac, Azac; prévôtés de Rot, Rosiers, Feix, des Cars, au chapitre de Saint-Martial. 1536, vicairie de Catherine Saleis à Saint-Pierre-du-Quey-

(1) Armes : *Ecartelé : aux 1er et 4e de gueules à l'aigle à deux têtes d'or; aux 2e et 3e de gueules au chef d'or.*

(2) Armes : *Palé de cinq pièces, deux d'or et trois de vair.*

roix. 1537, 28 mars, vicairie de Jean Nadal à Sainte-Ferréole. Sécularisation à Saint-Martial. 2 juin, vicairie de François Dubois à Saint-Pierre-du-Queyroix. 8 juillet, vicairies de Pierre de Villoutreis à Saint-Martin-le-Vieux; de François Faulcon, à Nantiac. 1538, 28 mars, vicairie de Hugues La Faurie à Nazareth. 7 septembre, vicairies de Jean de Monteil à Château-Ponsac; de Martial Gallicher, à Bellac. 1539, 5 février, vicairie de Jean Chambon à Saint-Michel-des-Lions. 1540, 26 janvier, église construite à Chabrignac. 9 mars, vicairie de Pierre Princay à Saint-Sornin-la-Marche. 5 septembre, vicairie de Jacques Péret à Saint-Pierre-du-Queyroix. 22 novembre, vicairie de Pierre Brenac à Eymoutiers. La Galemache unie à la sacristie de Saint-Léonard. 1541, chapelle de Sainte-Barbe à Boussac.

LXXVIII. — Jean du Bellay (1), né en 1492, prieur, abbé, évêque, cardinal, nommé administrateur perpétuel de Limoges le 22 août 1541; prit possession par procureur le 7 octobre, se démit en 1546, mourut le 16 février 1560; repose à Rome chez les minimes de la Trinité-du-Mont. 1542, vicairies de Martial Gratejou, 28 avril; de Jean Léonard, 1er août, à Tarn. Chapelle de Jacques Bastier à Saint-Junien. 1543, 29 mars, vicairies de Pierre Ségui à Tarn; 1er avril, ... de Penelle Choury, à Tarn; 28 juin, ... de Jacques Servière, à Saint-Michel-des-Lions. 1544, 2 mars, vicairies de Mathieu Veyssier à L'Arche; 27 juin, ... de Jean de Bastide, à Saint-Martial de Limoges. Jean Barton, doyen de la cathédrale, abbé de Saint-Augustin, évêque de Lectoure. Guillaume Jovion, abbé de Saint-Martin. 1545, vicairie de Jordain Petiot à Saint-Michel-des-Lions. Service de Sainte-Afre de Limoges transféré à Saint-Julien. 1546, sous-chantrerie érigée en dignité.

LXXIX. — Antoine Sanguin (2), né en 1493, abbé, évêque d'Orléans, cardinal dit de Meudon, grand-aumônier de France, fait évêque de Limoges le .... 1546, se démit en 1547; fait archevêque de Toulouse, mourut à Paris le 22 décembre 1559; repose au Val-des-Ecoliers. 1546, 5 janvier, vicairies de Bertrand de La Courrière à Château-Ponsac; 28 juin, ... de Simon Vergniaud, à Bellac. Nexon uni à la cathédrale.

LXXX. — César de Borgognonibus (3), italien, nommé en 1547,

(1) Armes : *d'argent à la bande de fusés accolées de gueules, accompagnée de six fleurs de lis d'azur en orle.*

(2) Armes : *d'argent à la croix engrelée de sable, cantonnée de quatre merlettes de même.*

(3) Armes : *de..... à la croix alésée, au chef chargé d'une étoile.*

eut ses bulles le 1er novembre 1547 (1); mort en 1558; résigna à Louis Pic-de-Lamirande; prit possession par procureur le 22 mars 1547 (1548). 1547, 20 mars, vicairie de Junien Sensaud à Saint-Junien. Prieuré de Château-Ponsac non cotisé aux décimes. 1548, 6 juin, aumônerie de Rochechouard donnée aux prêtres du lieu. 1549, 3 février, vicairie de Pardoux Victon à Guéret. 1550, 17 mars, vicairie de Bertrand de La Johannie à Donzenac. Déclaration du roi pour le doyenné de Saint-Yrieix. Statuts de la cathédrale. 1551, François Barton, doyen de la cathédrale, abbé de Saint-Augustin. 1552, chapelle bâtie à Pluviers par Antoine Léonard. 1553, 4 janvier, vicairies d'Alpinien Cheyrou à Tarn; 7 décembre, de Jean Tournois, à La Gane de Bellac. 1554, 14 novembre, deux vicairies de François Roche aux Allois. 1556, chapelle bâtie à Razès par Guillaume Vouzelle. 30 juillet, vicairie de Pierre Barton à Lubignac. 1557, 14 avril, vicairie de Junien Vergniaud à Bellac. 8 août, collégiale fondée à Nouailles. 1558, communauté de prêtres érigée à Fontanières. Saint-Georges de Vayres ruiné.

LXXXI. — Sébastien de Laubespine (2), doyen de Bayeux, abbé de Massay, donna procuration le 7 juin 1552 pour prendre possession; on la prit pour lui le 13 juillet; mourut à Limoges le 2 juillet 1582; repose à la métropole de Bourges; voulut résigner, en août 1564, à Jean des Montiers du Fraisse, évêque de Bayonne, ce qui n'eut pas lieu. 1558, 20 juillet, vicairie de Catherine Motgeon à Saint-Junien. 1559, 14 mai, vicairie de Jean Beraud à Bellac. Mort de Nicolas de Relhac, prévôt de Saint-Junien. 5 juin, ... de Peyronne de Salagnac, à Magnac. Sentence contre le prévôt et le chantre de Saint-Martial. 1560, 24 avril, sacre de la chapelle de Rochefort à Guéret. Vicairie à Nontron. 1561, préceptorales de la cathédrale et de Saint-Martial unies au collège de Limoges. Jean de Loménie, doyen de la cathédrale. 1562, aumônerie de Saint-Martial aux pauvres du dit lieu. 1563, 16 août, vicairie de Louis Brenac à Eymoutiers. Martial Benoît, abbé de Saint-Augustin. 1564, préceptorale de Saint-Junien donnée à un régent. 1565, 10 août, Saint-Lazare près Limoges uni à Sainte-Félicité. Pierre Benoit, prieur de Saint-Gérald. 1566, 13 juin, vicairie de Louis Chau à Bellac. 1567, vicairie de Pierre Mauplo à Saint-Pierre-du-Queyroix. 20 octobre, sainte Madeleine de Lesterps brûlée. 1568, 2 septembre, vicairie de

(1) César de Bourgognoni de Miranda, élu évêque de Limoges, de la création de Paul III. Etait au concile de Trente, du 21 avril 1547 au 13 septembre 1549.

(2) Armes : *écartelé : aux 1er et 4e de gueules à trois fleurs d'aubépine d'argent; aux 2e et 3e d'azur au casque d'or.*

Martial Vertamont à Saint-Pierre-du-Queyroix. Jacques Joviond, abbé de Saint-Martin. 1569, chapelle à Javerlhac, brûlée. Jean des Montiers du Fraisse, évêque de Bayonne. 1571, Charlotte, abbesse de La Règle. 1572, 1er juin, vicairie de Léonard Nicard à Saint-Léonard. Guillaume Barton, doyen de la cathédrale, abbé de Solignac, évêque de Lectoure. François Boyol, doyen. 1573, 11 mars, vicairie de Jean Brachet à Bénévent. Jossé Godet, prévôt de Saint-Junien. 1574, sécularisation du chapitre de Brive; 1er juin, vicairie d'Etienne Beaure à Saint-Léonard. 1575, 30 avril, union de Blond déclarée abusive. 1576, Notre-Dame-du-Château de Rochechouart démolie, Le Chatenet, ordre de Grandmont, donné à des filles. 1577, sacristie d'Evaux unie au couvent. Arrêt pour l'élection du doyen de Saint-Yrieix.

LXXXII. — Jean de Laubespine, docteur en l'un et l'autre droit, abbé de Saint-Martial et de Saint-Eloi de Noyon, chanoine de Paris, conseiller au parlement, obtint ses bulles le 22 août 1583; prit possession par procureur le 20 septembre; permuta le 8 mai 1587, nommé en septembre à l'évêché d'Orléans; mourut à Paris le 23 février 1596, âgé de 39 ans; repose à la cathédrale d'Orléans. 1581, Jacques Boyol, doyen de la cathédrale. 1583, collège érigé à Limoges. 1584, 9 mars, vicairies d'Anne de Ribeyreix à Poussanges; 12 novembre, ... de Mathias Marchandon, à Bénévent. 1585, Jean Dubois, prieur de Saint-Gérald.

LXXXIII. — Henri de La Marthonie (1) eut ses bulles le 13 juillet 1587; prit possession le 25 octobre; résigna au suivant en 1611; meurt le 7 octobre 1618, âgé de 79 ans; repose à la cathédrale de Limoges. 1593, 26 avril, vicairie de Gabrielle du Fraisse à Eymoutiers. 1594, Récollets établis à Saint-Léonard. Jean de Puyzillon, doyen de la cathédrale. 1595, théologale élective. Doyenné de la cathédrale sujet à l'indult. 1596, 1er août, Sainte Valérie de Limoges donnée aux Récollets. 1597, 15 juillet, Barbe Chenaud meurt à Saint-Léonard. 1598, Pénitents noirs établis à Saint-Michel-de-Pistorie à Limoges; 29 mai, Saint-Amand de Saint-Junien aux Récollets; 1er octobre, vicairie de Jean des Cars à Varaigne. 1599, 27 novembre, Jésuites établis à Limoges. 1600, 28 janvier, Aureil uni aux Jésuites de Limoges. 1601, 28 mars, Saint-Bonnet-la-Rivière uni aux futurs Jésuites de Brive; 23 novembre, vicairie de Jeanne du Vignaud à Salles. 1603, 11 mars, vicairie de Léonard Chenaud aux Allois. Prieuré du Mas-Saint-Paul non cotisé aux décimes. 1604, 28 avril, vicairie de P. Sapientis à Saint-Martial

(1) Armes : *d'azur au lion d'or, lampassé de gueules.*

unie aux Jésuites de Limoges. 15 mai, Massignac uni aux Jésuites de Limoges. 7 octobre, Récollets établis à Ussel. Septembre, prieuré du Port-Dieu à la nomination du roi. 1605, 12 août, Tavaux uni aux Jésuites de Limoges; 22 décembre, Villevaleix uni à Bonnesaigne. 1606, Pénitents noirs à Felletin; 14 mai, Beynac uni aux Frères Prêcheurs de Limoges. 1607, 15 février, Ursulines établies à Brive. Doctrinaires. 1608, 23 mars, Croze uni au collège de Felletin. 1610, 21 août, vicairie de Charles de Bar à Sainte-Férréole. 1611, Pénitents bleus établis à Saint-Junien. Saint-Sanctin uni aux Doctrinaires de Brive. 1612, Pénitents bleus à Felletin; 22 mars, Notre-Dame-de-Lorette, à Bellac, bénite; 12 juillet, Minimes fondés aux Cars. 29 novembre, Glénic uni à Saint-Augustin de Limoges. 1613, Saint-Augustin de Limoges uni à la congrégation de Saint-Vanne. Récollets établis à Brive; 15 juillet, Le Chalard uni aux Jésuites de Roanez. 10 décembre, Meyssac uni aux Feuillants de Tulle. 1614, Récollets établis à Aubusson; 17 février, Pénitents blancs à Chabanais; 8 septembre, Rilhac uni à Saint-Augustin de Limoges. 1615, Pénitents feuille-morte établis à Mont-Jauvi de Limoges; 19 mai, vicairie de Jeanne Dupont à Tarn. 1616, Récollets établis à Confolens, à Saint-François de Limoges, à Guéret; 9 août, vicairie de Pierre Sausson unie aux Jésuites de Limoges. 1617, 29 janvier, collège établi à Ventadour. Saint-Augustin-lez-Limoges, berceau de la congrégation de Saint-Maur. Pénitents bleus à Felletin. Vicairie d'Antoine Bardon unie. 1618, Récollets établis au Dorat. Pénitents bleus à Nedde.

LXXXIV. — Raymond de La Marthonie, évêque de Calcédoine, nommé coadjuteur le 20 juillet 1615, mourut le 12 janvier 1627, repose à ..... 1618, 18 novembre, Carmélites à Limoges. Doctrinaires de Brive. 1619, Bénédictins de Saint-Maur à Solignac; 2 juillet, vicairie de François de Lavez à Verrières; 10 juillet, prévôté d'Ambazac unie à Saint-Augustin de Limoges; 21 octobre, Bostmorbaud uni aux Jésuites de Limoges. 1620, Notre-Dame de Sainte-Espérance bâtie à Felletin. Bulle pour Solignac. Statuts synodaux; 31 mars, statuts du chapitre de Saint-Junien; 18 novembre, Urbanistes établies à Limoges. 23 novembre, Ursulines établies à Limoges. Offices claustraux de Solignac unis à la mense commune et les prévôtés de Faye, Sussac, Ségur, Perpezac, Arton, Chaumeille, Vaux. 1621, 15 août, Carmes de Limoges réformés. Congrégation de Saint-Maur. 1622, Frères Prêcheurs de Limoges réformés. Fonctions curiales interdites à Chante-Miaule. 7 juin, Feuillants établis à Limoges. 1623, Pères de l'Oratoire établis à Limoges. Fonctions curiales interdites à Chantaud. Chapelle bâtie

à Coron; 1er décembre, Carmes établis à Limoges. Cure de Saint-André unie à celle de Saint-Domnolet. 1624, cure de Saint-Laurent de Limoges unie à celle de Saint-Paul. Permis de bénir la chapelle de Montignac; 20 mai, chapelle de La Pauze à Voutezac. Jeanne de Bourbon, abbesse de la Règle. Notre-Dame-du-Pont; 27 juin, religieuses de la Trinité établies au Dorat; 19 juillet, chapelle bâtie à Meoulze; 11 septembre, prévôté de Peyrilhac, prieuré de Bonnefont, unis à Saint-Martin-lez-Limoges. 1625, Urbanistes à Saint-Yrieix; 28 avril, Notre-Dame-du-Pont de Saint-Junien, au chapitre; 15 juillet, vicairie par Jacques Labiche à Saint-Maurice de Limoges; 3 novembre, Urbanistes à Nontron. 1626, Pénitents blancs à Guéret; 3 décembre, chapelle au château de Fayac.

LXXXV. — François de La Fayette (1) eut ses bulles le 29 novembre 1627, meurt, âgé de quatre-vingt-six ans, le 3 mai 1676, repose à la Mission de Limoges; prit possession par procureur le 15 mars 1628. 1627, 8 avril, prieuré de Nozerines vendu. Pénitents feuille-morte à Saint-Léonard. 1628, chapelle bâtie à Beaune par Jean Nanot. Louis Marchandon, abbé de Saint-Martin. 1629, Pénitents gris à Saint-Junien. Statuts synodaux. Pénitents bleus à Peyrat. Chapelle de Deveix à Bonnesaigne; 14 juillet, Ursulines à Eymoutiers; 8 août, Vegenas uni aux Doctrinaires de Brive. 1630, moines d'Ahun s'agrègent à Cluny. Bénédictins à Evaux; 13 avril, cure érigée aux Portes; 26 avril, Frères Prêcheurs établis à Rochechouart; 5 novembre, Lapleau uni à Romazières. Pénitents blancs à Saint-Vaury. Mathias Verthamon, doyen de la cathédrale, abbé du Palais, de Prébenoit. 1631, Pénitents blancs à Meyssac. Tombeaux aux Feuillants de Limoges découverts. 1632, Offices claustraux de Saint-Augustin unis au couvent. Chanoines réguliers de Chancelade à Saint-Gérald; 15 août, Ursulines à Beaulieu. 1633, chapelle de Saint-Martial à Saint-Martin de Jussac rasée. Maladrerie de Saint-Roch à Meymac. Récollets à Bellac. 1634, Filles de Notre-Dame à Limoges. Jésuites à Beaulieu; 20 octobre, Chanoines réguliers de la Congrégation de France à Evaux. 1635, chapelle de Javerlhac rebâtie. 1636, défendu de garder le Saint-Sacrement à Fougères. Ursulines à Ussel; 2 octobre, Visitandines à Guéret. 1637, Chanoines réguliers de la Congrégation de France à Saint-Gérald. Chapelle du château d'Ussel détruite. 1638, 4 octobre, prieuré de Voulon uni à La Règle. 1639, 3 septembre, Saint-Michel de Châteauneuf uni

(1) Armes : *D'azur à la bande d'argent, à la bordure de vair.*

aux Jésuites de Limoges. 1640, 4 juin, Notre-Dame de la Cabane à Ussel; 19 septembre, vicairie de Jacques Brousse à Auzances; 18 décembre, vicairie pour Philippe de Douhet à Saint-Pardoux près Razès. 1641, Pénitents blancs à Treignac. Saint-Sextier. 1643, Pénitents blancs à Ahun; 6 décembre, Visitandines à Limoges; 30 décembre, La Chapelle-Geneste unie à Glandier. 1644, Pénitents blancs à Eymoutiers. Saint-Nicolas uni Aureil. Capucins à Turenne; 16 mars, vicairie de La Regondie à Bujaleuf. 1646, Jean d'Estresses, évêque de Lectoure. 1647, 12 février, vicairie de Charlotte de Fumel à Piégut; 11 mars, vicairie de Catherine Jabreilhac à Guéret; 19 avril, séminaire fondée à Brive. 1648, chapelle de Maumousson rebâtie; 11 octobre, Doctrinaires à Bellac. 1649, Bénédictines d'Evaux supprimées; 1er novembre, chapelle à Abjac, bâtie par François Texier. Vicairie fondée à Javerlhac. 1651, 6 juillet, vicairie de Jean Mosneron à Saint-Sylvestre. 1652, 23 septembre, Le Deveix uni aux Jésuites de Limoges ; 20 novembre, vicairie d'Austrille Vallenet à Bellegarde; décembre, Filles de Notre-Dame à Saint-Léonard. 1653, 26 janvier, vicairie d'Hélie de la Roche-Aymon à Saint-Maixent. Sacristies de la cathédrales réduites à une; 6 mars, religieuses de la Règle soumises à l'évêque. Transaction pour les bénéfices de Saint-Martial; 11 août, vicairie de Jean de Saint-Georges à Berneuil; 1er septembre, prétendu peigne de saint Martial à La Règle interdit. 1654, Filles de la Providence à Limoges; 5 juin, vicairie de Fontmartin à Darnet; 10 octobre, Filles de Notre-Dame à Saint-Junien. 1655, 10 novembre, vicairie de Silvain Masdot à Bénévent. 1656, 5 avril, vicairie de Françoise de Saint-Martial à Neuvic. 1657, 15 janvier, Chanoines réguliers de la Congrégation de France à Lesterps. Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur à Saint-Angel. Pénitents blancs à Aubusson. 1658, 5 mars, vicairie de Martial Mandat à Aixe. 1659, séminaire de la Mission de Limoges. François de Verthamon, doyen de la cathédrale; 10 mai, Petites-Claires à Limoges; 15 mai, Hospitalières de Saint-Alexis à Limoges; 19 juillet, vicairie d'Etienne Chavaille à Uzerche. 1660, 7 juillet, La Faye unie à La Mongerie; décembre, hôpital de Saint-Alexis de Limoges; on y unit l'hôpital de Saint-Martial, la Maison-Dieu et l'hôpital de Saint-Jacques. 1661, Pénitents rouges à Limoges; 12 octobre, vicairie de Pierre Maublanc à Saint-Victurnien. 1662, Doctrinaires à Treignac; 26 février, vicairie de Pierre de Faureaux au Dorat. 1663, Pénitents noirs à Château-Ponsac. Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur à Beaulieu ; 22 janvier, vicairie par François Romanet à Saint-Michel-des-

Lions; 21 juin, Coulrioux uni aux Jésuites de Limoges; 5 juillet, Carmélites à Brive. 1664, vicairie de Marie de Nesmond à Saint-Victurnien. Vacqueure déclaré cure. Séminaire de Laval-Magnac. Pénitents bleus à Saint-Yrieix; 29 mars, La Villeneuve déclarée cure; 27 septembre, vicairie de Pierre Hardy à Saint-Pierre-du-Queyroix. 1665, prieuré de La Voulx aliéné par les Jésuites de Limoges; 5 février, Hospitalières à Guéret; 25 mars, vicairie de Jacques Brandy à Lubersac; 26 juillet, Filles de la Conception à Bort. 1666, prêtres établis à Monteil-le-Vicomte. Séminaire des Ordinands à Limoges. Chapelle de Chambon à Condat rebâtie; 6 mai, vicairie de Jean Maublanc à Saint-Victurnien. 1667, Pénitents blancs à Donzenac; 8 février, communauté des prêtres de Saint-Léonard fixée à quatorze; 7 décembre, vicairie de Jacques Duclos à Confolens. 1669, Bénédictins de Saint-Maur à Magnac; 23 novembre, vicairie de François Mondet à Aixe. 1670, chapelle de Condadille rebâtie. Pénitents gris. Pénitents bleus à Ussel; 30 juillet, Romevieille unie à Saint-Auvent. 1671, Pierre Villebois, prévôt de Saint-Junien. 1672, 10 septembre, vicairie de Marie de La Guesle à Confolens. 1673, chapitre du Moutier-Roseille transféré à Aubusson. Chapelle de Sainte-Radegonde démolie. La Claud-au-Bourgdeix donnée aux Pères de l'Oratoire. Pénitents noirs à Guéret. 17 août, Cordeliers de Limoges, Saint-Junien, Brive, réformés; 4 décembre, Derce uni à Saint-Bernard de Tulle. 1674, vicairie de Simon Moulinier à Bellac; 10 octobre, vicairie de La Rivière transférée à Pompadour. 1675, chapelle de Masfert à Ahun, Saint-Gaudon, à Brive; 15 mai, Saint-Sébastien de Chabanais érigé en cure.

LXXXVI. — Louis de Lascaris d'Urfé (1), coadjuteur en 1676; nommé le 3 juillet; prit possession le 30 janvier 1677; meurt le 1er juillet 1695; repose au séminaire des Ordinands (2). 1677, Saint-Pierre de Saint-Junien déclaré vicairie perpétuelle. Hôpital à Lussac-les-Eglises. 2 mai, Carmes déchaussés à Egletons. 1678, vicaire perpétuel mis à Notre-Dame de Saint-Junien. Hôpital à Bénévent. Tentatives pour transférer le chapitre de La Chapelle-Taillefer à Guéret. 17 mai, cure érigée à Saint-Michel de Confolens. 1680, 23 décembre, vicairie d'Anne de Samathie à Champagnac. 1681, Pénitents blancs à Bellegarde. Pénitents noirs à Brive et à Coulonges. 1er juillet, vicairie de Françoise Malourie à Saint-Hilaire-

(1) Armes : *De vair au chef de gueules.*

(2) En 1819, ce séminaire ayant été transformé en caserne, les restes du prélat furent exhumés et transférés dans la cathédrale de Limoges.

des-Peyroux. 1682, Sœurs de La Croix à La Souterraine. Pénitents noirs à Aubusson. L'Artige unie le 8 janvier, Le Breuil le 11 mars, aux Jésuites de Limoges. 1683, 30 avril, régentes fondées à Bellac. 1684, Pénitents gris à Châlus. 1685, collège de Felletin. Le Refuge. Vicairie de Michel Monteil à Sarran. 4 août, Magnac érigé on succursale. 1687, 9 août, union de Nexon abusive. Sœurs de la Croix à Limoges. 1688, Naugenac transféré à Lamirande. 1689, 8 janvier, Montaigut-le-Blanc érigé en cure. 19 février, Aquilaire du Dorat simple clerc. 1691, 5 février, religieuses de Bonnesaigne soumises à l'évêque. 22 février, Saint-Léonard sécularisé. 8 octobre, vicairie de Jean Fiallon à Saint-Sulpice-le-Donzeil. 1692, Carmélites de Brive supprimées. 1693, Sœurs de l'Institution chrétienne à Felletin.

LXXXVII. — François de Carbonel de Canisy (1), nommé le 8 septembre 1695; se démit le..... 1705; meurt à Paris le 28 octobre 1723, âgé de soixante-dix-sept ans; repose à Saint-Sulpice; prit possession par procureur le 1er mars et personnelle le 24 mars 1696. 1695, 2 septembre, hôpital de Laval-Magnac. 1697, chapelle de Theil à Ussel. 1698, Pénitents blancs à Aubusson. 1699, Barnabites à Guéret. 23 juin, vicairies de Bussière-Badil réduites à une. 8 mai, Villevaleix réuni à Bonnesaigne. 9 août, vicairie de Guillemette de Vieilleban à Brive. 1700, Sœurs de la Croix à Aubusson. 29 août, abbaye de Bénévent unie à Québec. 1701, vicairie d'Etienne Solabel au Puy-d'Arnac supprimée. 1703, 30 août, cure de Champmeing unie à celle de Saint-Léonard. 1704, Elisabeth d'Aubusson, abbesse de La Règle. 1705, Marie, abbesse de La Règle. 1706, 10 juin, prieurés de Nouic et de Tollet unis à La Règle. Chapelle de Saint-Antoine.

LXXXVIII. — Antoine de Charpin de Génétines (2), nommé..... 1706; se démit le..... septembre 1729; meurt le 21 juin 1739; repose à Saint-Romain-sous-Urfé en Forez. 1707, Notre-Dame de Seichaud rebâtie à Châlus. 1708, prévôté de Chambon unie au grand-prieuré de Cluny. 1709, 22 avril, vicairie de Gabriel Bugue à Saint-Pardoux-Lortigier. 1710, ...novembre, Jésuites à Guéret. 21 novembre, Hospitalières à Laval-Magnac. 1711, 14 janvier, vicairie du Puy-la-Reynaude unie aux moines de Beaulieu. 28 décembre, Dun-le-Pal-

(1) Armes : *Coupé de gueules cousu d'azur, à trois tourteaux d'hermine, deux sur gueules et un sur azur.*

(2) Armes : *D'argent à la croix ancrée de gueules, au franc quartier d'azur chargé d'une étoile d'or.*

leteau érigé en cure. 1712, 14 décembre, vicairie d'Ahente unie à la cure de Saint-Maurice de Limoges. 1713, Sœurs de la Croix à Ahun. Prêtres de Magnac réduits à dix. 1715, Hospitalières à Confolens. Chapelle bâtie à Villemouneix. Le curé de Javerlhac se prétend abbé. 1716, Sœurs de la Rivière à Limoges. Chapelle bâtie à Villefayou. 1718, Filles de l'Union chrétienne à Bellac. Sœurs de la Croix à Chabanais. Chapelle bâtie à Saint-Yrieix-des-Eglises. 6 janvier, vicairie de Notre-Dame du Puy, aumônerie de Saint-Maurice, unies à la Providence de Limoges. 1719, Pénitents blancs à Neuvic et à Sainte-Ferréole. 1720, 24 septembre, image de la Sainte-Vierge trouvée à Aigurande. 1722, 13 août, Sœurs de la Croix à Guéret. 1723, union projetée de La Saulière au noviciat des Jésuites de Bordeaux. 1724, chapelle du Calvaire à Limoges interdite. 1725, chute de la voûte de l'église de Muret, construite en 1112. 1726, Pénitents blancs à Bellac. 14 février, prévôté de Saint-Vaury unie à Saint-Martial. 1729, Jean-Charles de Taillefer, abbé de Saint-Martial.

LXXXIX. — Benjamin de l'Isle du Gast (1), nommé..... janvier 1730 ; meurt le 6 septembre 1739 ; inhumé dans la chapelle du séminaire de Limoges (2). 1731, 12 avril, hôpital de Boussac. 16 mai, prévôté de La Valette, Clergour, unis à la cathédrale de Tulle. Prieuré de Toy. 1732, Hospitalières de Saint-Alexis à La Souterraine. Chapelle de La Terrade à Aubusson. 1734, 4 janvier, on veut unir au chapitre toutes les vicairies de la cathédrale. 30 avril, prévôté d'Evaux unie à la Sainte-Chapelle de Riom. 1735, 22 août, chapelle de Lastours interdite. 1737, 10 mars, Bénévent désuni de Québec. 1738, chapelle de Saint-Paul démolie. Hospitalières de Bourganeuf. 25 août, Chapelle-Antée érigée en succursale. 1739, chapelle de Saint-Martial à la fabrique de Saint-Pierre-du-Queyroix.

XC. — Jean-Gilles du Coetlosquet (3), nommé..... septembre 1739 ; se démit..... août 1758. 1740, Sœurs de l'Instruction chrétienne à Brive. Défense aux religieuses de la Trinité du Dorat de recevoir des novices. Chapelle du Puylanau, près Limoges, démolie par ordre épiscopal. 1741, chapelle de La Courtine à Limoges démolie par ordre épiscopal. Interdit et ordre de démolition des

(1) Armes : *De gueules à la croix d'argent frettée d'azur.*

(2) Le corps du prélat, revêtu d'ornements pontificaux encore intacts, fut transféré à la cathédrale de Limoges en 1819.

(3) Armes : *De sable semé de billettes d'argent au lion de même.*

chapelles de Saint-Guignefort, Notre-Dame-du-Queyroix, la Chapelle-Blanche, à Saint-Victurnien; Notre-Dame-de-Pitié, à Verneuil; Sainte-Madeleine à Thouron; de la Maladrerie d'Aixe; Saint-Michel, de Châteauneuf. Défendu de garder le Saint-Sacrement à Rochefort-de-Sournac. Saint-Laurent de Poussanges. La Forêt-Chaulière annexée à l'Eglise-aux-Bois. 1742, cure de Védrennas supprimée. Interdit et ordre de démolition des chapelles de Saint-Martin-du-Faux à Nieul; de Saint-Eloi, à Excideuil; de Tardifume à Asnières; de Bar, à Saint-Martin-de-Jussac. 28 juin, vicairies de Bonjour et de Marchadiel unies à la cure d'Egletons. 13 décembre, prévôté d'Arnac unie à Saint-Martial. 1743, interdit et ordre de démolition des églises-chapelles de La Motte-Ratier à Saint-Martial, près Saint-Barbant; de Veynes, près Bussière-Dunoise et de Notre-Dame-de-Pitié, à Beaune. Le Saint-Sacrement à Saint-Eutrope-des-Chaseaux. 13 avril, La Ronze unie aux Allois. 14 août, L'Artige-Vieille et les places monacales de L'Artige unies aux Jésuites de Limoges. 1744, interdit et ordre de démolition des chapelles de Saint-Sylvain-Bas-le-Roc; des Marmis à La Jonchère; Sainte-Anne et Forest-Vieille, à Ambazac. Interdit et ordre de démolition des chapelles de Saint-Martin à Sauviac; de Sainte-Ruffine, à Fursac; de Notre-Dame, à Laurière; de Montrogier, à Saint-Agnant-de-Versilhac; de Saint-Léobon, à Fursac; de Brousse, à Folles; des Experts, à Châlus; de la Maladrerie et de Sainte-Anne, à Nontron; de Nespoux, à Coussac; de Saint-Martial à Genouillac; de Villebiche, à Pionnac; de Duvert et de Saint-Martin, au Vigen; de Mathareux, à Janailhac; de Grange-Vieille, à Beissac. Hospitalières à Boussac. Cure de Saint-Martial-de-Valette renouvelée. 1745, interdit et ordre de démolition des églises ou chapelles de La Brière à La Vaufranche; Notre-Dame-de-Pitié, à Verneuil; Salanhac, au Bourg; Saint-Sylvain-Bas-le-Roc; La Galemache, au Chatenet; Saint-Roch, à Boisseuil; le Breuil-à-Larielhe, à Saint-Mesmin; Saint-Martin et Vaisset à Vignols; Saint-Léonard, à Ayen; Ligniaux, à Lourdoueix-Saint-Pierre; Chapelle-hors-les-Bois, à Château-Chervix; Saint-Antoine, à Boisseuil; ancien hôpital à Brive; Boudeau et La Besse, à Saint-Léonard. Ceyrat-de-la-Rochette rebâti. 18 août, Uzerche sécularisé. 29 novembre, vicairie de Barbarot unie à la cathédrale et au séminaire. 1746, sœurs de la Croix à Bellac. Desservant mis à Elizière, près Salagnac. Interdit et ordre de démolition de Bort, à Saint-Salvadour; de Gibiac, à Ventadour. 21 juillet, places monacales de Vigeois unies au séminaire de Limoges. 1747, interdit et ordre de démolition des chapelles du cimetière de Montboucher; de Bondazeau, à Nontronneau; Fon-

troubade, à Lussac; Saint-Léonard, à Haute-Faye; La Griffoulière, à Ménoire; du Bourg-Saint-Hilaire-la-Combe, à Curemonte. 24 janvier, La Drouille-Noire unie au Chatenet. 29 janvier, Ars uni à Saint-Martial de Limoges. 21 mai, Le Chalard, Thiers, Seilhac, Savignac, Brignac, unis à La Règle. Sacre à Saint-Martial de l'évêque de Sarlat. 1748, 8 février, Vénes uni aux Jésuites de Limoges. 1749, Madranges déclaré non cure. 24 juillet, La Courtine de Limoges unie aux prêtres de Saint-Michel-des-Lions. 27 septembre, cure érigée à Ségur. 1750, Rétois, cure interdite, 9 décembre, vicairie de Jean de Rosiers unie à la fabrique de Biennac. 30 décembre, Urbanistes de Limoges supprimées : les Allois y transférés. 1751, chapelle de Montlaron démolie. Les Allois. Charroux. Chute de la chapelle de Fargeas. Hospitalières à Beaulieu. 16 juin, La Mazelle, Fondadouge, Maradène, Claire-Faye, L'Artigette, Royrette, unis aux Jésuites de Limoges. 1753, 16 janvier, places monacales du Port-Dieu unies à Brive. 1754, Hospitalières de Saint-Alexis à Saint-Junien. Drouilles interdit. Trente vicairies unies à la cure de Saint-Jean de Limoges. 1755, 20 décembre, union de la vicairie du Puy-la-Reynaude à Bonlieu, abusive. 1756, cure de Montbrun obtenue comme vacante. 30 décembre, La Drouille-Blanche unie au Chatenet. 1758, Samuel-Guillaume de Verthamon, ancien doyen de la cathédrale, évêque de Luçon. Jean Poillevé, prieur de Saint-Gérald.

XCI. — Charles-Louis du Plessis d'Argentré (1), nommé le 3 septembre 1758, exilé en 1791; mort à Munster. 1760, 1er juin, Urbanistes de Brive supprimées : Bonnesaigne y est tranféré. Françoise, abbesse de La Règle. 1761, 8 mars, aumônerie de la Salle épiscopale, prieuré des Arènes de Limoges, unis à l'évêché. 29 avril, Saint-Gérald uni à l'hôpital de Limoges. 27 novembre, Saint-Viance, Champsac, Magontière, Saint-Salvadour, Condat, Gutmont, Agudour, Salon, Monceis, Saint-Priest-les-Vergnes, Saint-Ibard, Millevache, vicairie d'Anglard, bailie du Cellier, unis au chapitre d'Uzerche. 1762, 19 juillet, cure érigée à Rochechouard. Jésuites renvoyés. 1764, Léonard Romanet de La Briderie, ancien doyen de la cathédrale. Collège donné. 1765, commendataire à Saint-Augustin. 1767, union de la sacristie de Saint-Vaury. François-Joseph Rogier, doyen de la cathédrale. 1770, chapelle Saint-Michel dans le cimetière de Manoc interdite. Défense aux Grandmontains de recevoir des novices. 1773, suppression de l'ordre de Grandmont;

(1) Armes : *De gueules à dix billettes d'or posées 4, 3, 2 et 1.*

union de ses revenus à la mense épiscopale. 1779, achèvement du palais épiscopal de Limoges. 1787, mort de Mondain de La Maison-Rouge, dernier abbé général de l'ordre de Grandmont. M. d'Argentré fait commencer la démolition de l'abbaye de Grandmont. 1791, M. d'Argentré, ayant courageusement refusé de prêter serment à la loi schismatique dite *Constitution civile du clergé*, part pour l'exil (1).

(1) Suite des évêques de Limoges :

XCII. — Jean-Marie-Philippe du Bourg, né le 23 août 1751, nommé le 30 avril 1802 à la place de Mgr d'Argentré, fut sacré le 7 juin, prit possession le 11 juillet. Il est mort le 31 juillet 1822. Ses armes sont *d'azur à trois branches d'épine d'argent, 2 et 1, accompagnées en pointe d'une fleur de lis de même.* Jusqu'en 1814 il ne porta sur l'écusson de ses armes que ses initiales D et B entrelacées.

XCIII. — Jean-Paul-Gaston de Pins, 1823-1824, portait *de gueules à trois pommes de pin d'or, 2 et 1.*

XCIV. — Prosper de Tournefort, 1824-1844, *d'azur à la tour donjonnée d'argent, maçonnée de sable, accostée de deux lions affrontés d'argent.*

XCV. — Bernard Buissas, 1844-1856, *d'azur à l'agneau passant tenant de la patte dextre une houlette, le tout d'argent.*

XCVI. — Julien-Florian-Félix Desprez, 1857-1859, *coupé : au 1er de sinople à l'ancre d'argent posée en pal; au 2e parti : de gueules à la croix pommetée d'or, et d'azur aux lettres A et M entrelacées d'or.*

XCVII. — Pierre-Félix Fruchaud, 1859-1871, *d'argent, à deux branches, l'une de chêne, l'autre de laurier, posées en sautoir, cantonnées de quatre croisettes d'azur.*

XCVIII. — Alfred Duquesney, 1871-1881, *de gueules à l'ange aux ailes éployées tenant de la dextre une épée, et de la senestre un livre ouvert, le tout d'argent, accompagné d'une étoile d'or en chef.*

XCIX. — Pierre-Henri Lamazou, 1881-1883, *d'azur à la fasce d'or chargée de deux vaches de gueules, l'une sur l'autre, accompagnée en chef d'une croix d'argent, et en pointe de deux clefs posées en sautoir de même.*

C. — François-Benjamin-Joseph Blanger, 1883-1887, *d'azur au sautoir d'or, cantonné de quatre épis de même.*

CI. — Firmin-Léon-Joseph Renouard, 1887, *d'argent à la croix de sable, chargée en cœur des lettres P et X superposées d'argent.*

Chronologie des Évêques-comtes de Tulle

I. — Arnaud Ier de Saint-Astier (1), noble périgourdin, dernier abbé de Tulle, en fut le premier évêque. Il publia des ordonnances synodales en 1324, et mourut le 6 juillet 1333. Son corps fut inhumé à Rocamadour.

II. — Arnaud II de Clermont (2), religieux de l'ordre des frères mineurs, fut nommé, par le pape, évêque de Tulle le 13 septembre 1333. Il assista au concile de Bourges en 1336, et mourut le 28 juin 1337. Baluze croit qu'il écrivit contre Jean XXII au sujet des assertions de ce pape sur la vision béatifique.

III. — Hugues Roger (3), religieux bénédictin de Tulle, puis abbé de Saint-Jean-d'Angély, fut nommé à cet évêché par Clément VI, son frère, le 18 juillet 1342. Il fut créé cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaso* le 20 ou 21 septembre de la même année. On l'appela le cardinal de Tulle à cause de son siège. Il conserva toujours, sous la pourpre romaine, la modestie religieuse. On croit qu'il ne reçut jamais l'oction épiscopale. Quelques-uns prétendent qu'il mourut à Avignon le 21 octobre 1363 ; mais il est plus probable que son décès arriva à l'abbaye de Montolieu, au diocèse de Carcassonne. Quoi qu'il en soit, son corps fut rapporté dans l'église de Saint-Germain de Masseret en Limousin, qu'il avait fait bâtir. Duchesne et Sponde disent que, des vingt cardinaux qui entrèrent au conclave après la mort d'Innocent VI, quinze offrirent la tiare à Hugues Roger qui la refusa constamment.

(1) Armes : *d'azur au lion d'or, lampassé de gueules, surmonté à dextre d'une étoile d'or*. La famille de Saint-Astier porte cependant *d'argent à à trois aigles de sable posées 2 et 1 en chef, et trois cloches de même, bataillées d'or, posées 2 et 1 en pointe.*

(2) Armes : *de gueules à deux clefs d'argent, adossées et posées en sautoir les pennetons en haut.*

(3) Armes : *d'argent à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueules posées en orle.*

IV. — Gui (1), nommé à la place de Hugues, eut vraisemblablement pour compétiteur Jean, nommé dans un acte de prestation d'hommage datée du 14 avril 1343.

V. — Bernard ou Bertrand de La Tour (2), moine de Tulle, nommé en 1343, avait pour vicaire général Bernard Fournier, chanoine d'Autun et de Tournay.

VI. — Pierre (3).

VII. — Archambaud (4), nommé en 1348 environ, mourut en 1361, le 21 novembre, suivant le Nécrologe de l'Artige, peut-être après s'être démis. On voit par des registres d'Avignon qu'il paya, le 7 novembre 1352, ce que Pierre, son prédécesseur, devait à la cour romaine.

VIII. — Laurent dit d'Albiars (5), aussi appelé d'Albiac ou d'Aubiac, médecin du pape Innocent VI, fut transféré de l'évêché de Vaison à celui de Tulle en 1361, et peut-être dès 1359. Il mourut le 16 février 1370 ; enseveli dans la cathédrale.

IX. — Jean Lefevre (Fabri) (6), cousin germain de Grégoire XI, docteur en droit civil, doyen d'Orléans, nommé à l'évêché de Tulle en 1370, fut créé cardinal-prêtre du titre de Saint-Marcel le 30 mai 1371. Il ne jouit de sa dignité que neuf mois, étant mort le 6 mars de l'année suivante à Avignon.

X. — Bertrand de Cosnac (7), noble limousin, fils de Hugues II de Cosnac, monta sur le siège de Tulle en 1371. Il était mort en 1375.

XI. — Pierre de Cosnac, prieur de Brive, sa patrie, frère de Bertrand, lui succéda en 1376. Il avait, en 1398, pour vicaire général, Raimond de Cosnac, qui assista, cette année, à l'assemblée

(1) Armes : *d'or à une branche de gui de sinople feuillée et chargée de ses fruits.*

(2) Armes : *d'azur à trois tours crénelées d'argent, ajourées et maçonnées de sable, 2 et 1.*

(3) Armes : *de gueules à six bouterolles* (alias *coquilles*) *d'argent posées 3, 2 et 1.*

(4) Armes : *d'azur à trois canettes d'or.*

(5) Armes : *d'argent au cheoron de gueules chargé en tête d'une fleur de lis d'argent* (alias *d'or*).

(6) Armes : *d'azur au chef cousu de gueules chargé d'un lion issant d'argent.*

(7) Armes : *d'argent semé d'étoiles de six rais* (alias *molettes*) *de sable au lion brochant de même, couronné, armé et lampassé de gueules.*

tenue à Paris pour l'extinction du schisme. Ce prélat mourut en 1402, selon l'opinion la plus commune. Baluze croit que son décès arriva plus tard. Nous adoptons d'autant plus volontiers l'opinion de ce savant que Pierre n'eut un successeur qu'en 1408.

XII. — BERTRAND DE BOTINAND (1), Limousin, né à Saint-Germain près Pierre-Buffière, prévôt de Saint-Espain dans l'église de Saint-Martin de Tours, et auditeur en la cour de Rome, devint évêque de Tulle en 1408. Il assista au concile de Pise l'année suivante, et mourut en 1416.

XIII. — HUGUES DE COMBAREL (2) ne fut pas paisible possesseur de ce siège. Il eut pour compétiteur Martin de Saint-Sauveur, nommé par une partie des chanoines, et confirmé par le métropolitain ; mais Hugues fut maintenu par arrêt du Parlement de Paris du 12 juillet 1421, qui obligea Martin à la restitution des fruits. Hugues passa, peu de temps après, à l'évêché de Béziers, et de là à celui de Poitiers, en 1424.

XIV. — MARTIN DE SAINT-SAUVEUR (3) jouit des revenus de cet évêché depuis 1416 jusqu'en 1421. Baluze observe que, pendant tout ce temps, le diocèse fut gouverné par un grand-vicaire établi de l'autorité du roi.

XV. — BERTRAND DE MAUMONT (4), noble limousin, était neveu de Hugues de Saint-Martial, cardinal, et de Pierre, archevêque de Toulouse. Il fut d'abord évêque de Mirepoix, puis de Lavaur, ensuite de Béziers, et passa à Tulle en 1422. Ce prélat réduisit les prébendes de Rocamadour au nombre de quinze, et mourut le 2 juillet 1425 ; enseveli dans sa cathédrale.

XVI. — JEAN DE CLUYS (5), d'une ancienne maison du Berry, était parent et vicaire général de Bertrand, auquel il succéda dans

(1) Armes : *d'azur à trois besants d'or, bordés d'un anel de sable.*

(2) Armes : *d'or à un sabre anché de gueules, garni d'azur et posé en pal la pointe en haut.* Les armes de sa famille sont : *Parti, au 1er d'azur à trois coquilles d'or mises en pal ; au 2e de gueules à une demi-molette d'argent.*

(3) Armes : *d'azur à une image du Sauveur d'or, étendant la main gauche et tenant de la droite un globe terrestre surmonté de la croix de même.*

(4) Armes : *d'azur à deux étoiles d'or posées en fasce et une rose* (alias *une molette*) *d'argent en pointe, brisé en chef de deux lambels superposés de trois pendants de même.* Les armes de cette famille sont : *d'azur au sautoir d'or cantonné de quatre tours d'argent maçonnées de sable.*

(5) Armes : *d'argent au lion d'azur lampassé de gueules.*

l'évêché de Tulle. Il fut envoyé en ambassade auprès du roi de Castille en 1428. Ce prélat accommoda quelques différends avec son chapitre l'année suivante, et transigea avec les habitants de Tulle en 1431. Il acheva le palais épiscopal, mourut en 1444, et fut enseveli dans sa cathédrale. Après le décès de Jean, Pierre de Comborn, de la branche de Treignac, fut nommé par le pape à cet évêché, selon Baluze; mais il ne le posséda point, parce que sa nomination était contraire à la pragmatique. Cependant il est compté parmi les évêques qui se trouvèrent à la translation de saint Martin dans l'église de Tours, au mois de février 1453.

XVII. — Hugues d'Aubusson (1), fils de Renaud et de Marguerite de Comborn, était prieur claustral lorsqu'il devint évêque de Tulle. Il fit sa première entrée dans cette ville le 25 juillet 1451, n'étant pas encore sacré. Le roi l'envoya au-devant de Guillaume d'Estouteville, légat du pape, vers la fin de la même année. Ce prélat mourut au mois de septembre 1454; inhumé devant le maître-autel.

(Pierre de Treignac près d'Auxerre est dit évêque de Tulle en février 1453).

XVIII. — Louis d'Aubusson, frère de Hugues, était aussi moine de l'ordre de Saint-Benoît. Il fut d'abord élu évêque d'Aleth, puis de Tulle (2); mais il eut un compétiteur dans la personne de Guichard de Comborn, abbé d'Uzerche, qui renonça à ses droits moyennant une pension de 300 livres, après avoir été débouté par l'official de Bourges le 2 mai 1458, et par Calixte III le 27 décembre de la même année. Louis mourut en 1471, et fut inhumé dans son église cathédrale (3).

XIX. — Denys de Bar (4), issu d'une ancienne maison, était fils de Jean de Bar, seigneur de Baugy en Berry, et conseiller des rois Charles VII et Louis XI. Il fut d'abord chanoine de Bourges, puis

(1) Armes : *d'or à la croix ancrée de gueules.*

(2) Les continuateurs du *Gallia Christina*, t. VI, p. 279, soupçonnent qu'il est le même que celui qui fut élu évêque de Tulle étant prieur de Montagne. Denys de Sainte-Marthe, t. II, p. 672, ne dit point que Louis ait été élu évêque d'Aleth. Les continuateurs rapportent cette dernière élection au 2 décembre 1454. Louis fut élu évêque de Tulle au mois de septembre, selon Denys de Sainte-Marthe; mais nous croyons qu'il le fut plus tard, puisque Hugues ne mourut que vers la fin de septembre.

(3) En 1463, il accompagnait Louis XI passant à Brive (*Bull. Soc. arch. du Lim.*, XIX, p. 23).

(4) Armes : *Fascé d'or, d'argent et d'azur de neuf pièces.*

archidiacre de Narbonne et protonotaire apostolique. Paul II le plaça sur le siège de Saint-Papoul. Denys, favorisé de la recommandation du roi, fut transféré à Tulle, où il fit son entrée le 25 mars 1472. Il eut pour compétiteur, jusqu'en 1487, Géraud de Maumont ou de Naymont, élu par une partie des moines (1). Ce prélat retourna à sa première église en 1495, et mourut en 1517. Il fut inhumé à Bourges chez les Dominicains. Son épitaphe est renfermée dans six vers latins; elle fait l'éloge de la noblesse de son origine, de ses talents et de ses vertus. On garde dans la bibliothèque des Augustins du faubourg Saint-Germain, à Paris, un ouvrage manuscrit de cet évêque en faveur de l'astrologie judiciaire intitulé : *De astronomicorum professorum epitoma*. Baluze en rapporte quelques morceaux dans son *Histoire de Tulle*. Bertrand de Saint-Chamant et les habitants de Tulle fondèrent, en 1491, un couvent de frères mineurs qui fut donné aux Récollets dans le XVIe siècle.

XX. — Clément de Brillac (2), fils de Gui, seigneur de Brillac, et de Marthe de Pompadour, curé de Brillac, prieur d'Aureil, fut transféré du siège de Saint-Papoul à celui Tulle en 1495. Il rebâtit le palais épiscopal et mourut en 1515, étant aussi abbé de Lesterps, où il fut inhumé. De son temps, Léon X sécularisa le chapitre par une bulle du 26 septembre 1514, fulminée, le 2 novembre 1516, par l'évêque de Saint-Flour, l'abbé de Meymac, et l'archidiacre de Lectoure.

XXI. — François de Lévi (3), abbé d'Obazine et de La Valette, prieur de Saint-Angel, était fils de Louis, comte de La Voûte, et de Blanche de Ventadour; il fut nommé évêque en 1515. Il eut, pendant quelque temps, pour compétiteur Gilles de La Tour, des vicomtes de Turenne; mais nonobstant les prétentions de ce dernier, l'archevêque de Bourges confirma François, qui mourut à Bordeaux au mois de décembre 1535.

XXII. — Jacques Amelin (4), secrétaire, aumônier et confesseur du roi François Ier, prit possession le 9 mai 1536, et mourut, en 1539, à Sens, où il est enterré chez les Franciscains. Ce prélat avait été abbé de Bocherville et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris.

(1) Il fit reconstruire la chapelle de Roc-Amadour en 1479 (Inscription à Roc-Amadour).

(2) Armes : *d'azur à trois fleurs de lis d'argent.*

(3) Armes : *d'or à trois chevrons de sable.*

(4) Armes : *d'argent à deux barres de gueules.*

XXIII. — Pierre du Chastel (1) naquit à Arc-en-Barois (2) en Bourgogne, d'une famille noble. Après avoir étudié et régenté à Dijon, il voyagea en Allemagne, et s'arrêta à Bâle, où il se concilia l'estime et l'amitié d'Erasme, qui le fit correcteur de l'imprimerie du célèbre Froben ; quoique digne, par sa capacité, d'un emploi très honorable alors, il ne le conserva pas longtemps, et revint en France. Le désir d'étendre ses connaissances le conduisit en Italie et dans la Grèce. Partout il parut en savant, et s'acquit une grande réputation. Aussi recommandable par sa probité que par son érudition, il mérita de parvenir aux premières dignités dans l'Eglise. François Ier le fit d'abord son lecteur et son bibliothécaire, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, puis évêque de Tulle en 1539. Il fut pourvu de l'évêché de Mâcon en 1544, devint grand-aumônier de France en 1548, passa au siège d'Orléans, et mourut (3) dans cette dernière ville, le 3 février 1552, d'une attaque d'apoplexie qu'il avait eue la veille en prêchant la parole de Dieu. Le chancelier de Lhospital a célébré une mort aussi glorieuse. On peut dire à son occasion : *Decet stantem imperatorem mori.* Pierre du Chastel était très versé dans les langues orientales, et prêchait avec éloquence. On a de lui quelques ouvrages, et, entre autres, deux oraisons funèbres de François Ier. Baluze les a publiées en 1674, avec la Vie de ce docte prélat, composée par Pierre Galand.

XXIV. — François de Faucon (4), issu d'une ancienne maison originaire de Florence, était chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris lorsqu'il devint évêque de Tulle en 1544. Il posséda successivement les sièges d'Orléans, de Mâcon et de Carcassonne. Ce prélat fut aussi abbé de Hautvilliers, de Notre-Dame de Belleperche, etc. Il passa à l'évêché d'Orléans le 20 octobre 1550, et mourut, en 1565, à Carcassonne, où il est inhumé dans la cathédrale.

XXV. — Jean de Fonsec (5) ou Fonsèque, fils d'Edme, baron de Surgères, et d'Harduine de Laval, obtint cet évêché en 1553 ; mais

(1) Armes : *d'argent à la croix ancrée de sable, remplie de gueules*, alias *d'azur*. A Orléans où il fut évêque, on indique son cachet portant *un lion surmonté d'un lambel.*

(2) Et non pas à Archy, comme le disent les biographes.

(3) Il ne mourut pas en prêchant, comme le disent aussi les biographes et Denys de Sainte-Marthe.

(4) Armes : *de gueules à une patte de faucon d'or armée de sable.*

(5) Il est aussi appelé de Fronsac ; mais son véritable nom est Fonseca. Rodrigue, gentilhomme espagnol, était son grand-père. Armes : *écartelé, aux 1er et 4e d'or à cinq étoiles de six rais de gueules posées 2, 1 et 2 ; aux 2 et 3e d'argent au lion d'or couronné de même.*

il ne fut point sacré. Benoît de La Roue, professeur en théologie et évêque *in partibus*, exerça pour lui les fonctions épiscopales. Jean devint abbé de Saint-Martial, et se démit du siège de Tulle.

XXVI. — Louis II Ricard de Gourdon de Genouillac de Vaillac (1), fils de Jean et de Marguerite d'Aubusson, abbé de Saint-Romain de Blaye, de Saint-Martial, de Saint-Lô, prieur de Faye, nommé évêque de Tulle en 1560, y fit son entrée le 1er juin de l'année suivante. Il assista au colloque de Poissy et au concile de Trente. Ce prélat eut pour vicaire général Pierre de Sedière, abbé de Tourtoirac, en 1564, et mourut dans un âge fort avancé, en 1583, près de Blaye. Son corps fut inhumé dans l'église de Vaillac (2).

XXVII. — Flotard, frère de Louis, était doyen de Tulle lorsqu'il en devint évêque vers l'an 1583. Il mourut au mois de mars 1586. De son temps, cette ville fut prise par le vicomte de Turenne.

XXVIII. — Antoine de La Tour (3), doyen, nommé évêque au mois d'avril 1587, fut sacré à Bordeaux, le 4 septembre 1588, par Arnaud de Pontac, évêque de Bazas. Il se démit en 1594 et mourut en 1595, âgé de 80 ans. On l'inhuma à Rocamadour. De son temps, les Récollets prirent possession du couvent des Frères Mineurs de Tulle.

XXIX. — Jean de Visandon (4), né à Ludon, dans le diocèse de Bordeaux, nommé le 18 octobre 1594, sur la démission du précédent, ne fut point sacré et n'eut point de bulles.

XXX. — Jean Ricard de Genouilhac de Vaillac (5), fils de Louis, chevalier des ordres du roi, et d'Anne de Montberon, fut nommé évêque de Tulle le 9 octobre 1599, à l'âge de 25 ans, obtint par résignation le prieuré de Jarnages au diocèse de Limoges en 1600.

(1) Armes : *écartelé, aux 1er et 4e d'argent à trois molettes d'or posées en pal; aux 2e et 3e d'or à trois barres de gueules.*

Les armes de sa maison sont mieux blasonnés : *d'azur à trois étoiles d'or en pal, écartelé d'or à trois barres de gueules.*

(2) Louis de Genouillac, Français, évêque de Tulle le 17 juillet 1560, abbé de Genouillac, secrétaire, chargé de l'église collégiale de Saint-Martial de Limoges, et abbé de Saint-Romain de Blaye. Mort à Bordeaux en 1583. — Créé par Jules II. — Etait au Concile de Trente du 18 janvier 1563 au 4 décembre 1563.

(3) Armes : *d'azur semé de fleurs de lis d'or, à la tour d'argent maçonnée de sable.*

(4) Armes : *d'argent au croissant couché d'azur, chargé de cinq glands d'or la pointe en bas.*

(5) Les armes comme ci-dessus.

Il assista à l'assemblée du clergé de France en 1603, et à celle des Etats du royaume en 1614. Jean mourut le 13 janvier 1652. De son temps, il s'établit plusieurs communautés religieuses dans le diocèse.

XXXI. — Louis III de Rechignevoisin de Guron (1), noble poitevin, fut sacré à Bordeaux, dans l'église des Carmélites, le 1er novembre 1653, par l'archevêque de Bazas, assisté des évêques d'Aire et d'Angoulême. Il fit des ordonnances synodales et publia, en 1658, la condamnation du livre intitulé : *Apologie pour les Casuistes*. Ce prélat passa à l'évêché de Cominges en 1671, où il mourut en 1693.

XXXII. — Jules Mascaron (2), né à Marseille, prêtre de l'Oratoire, célèbre prédicateur, nommé à l'évêché de Tulle le 5 janvier 1671, sacré à Paris par l'évêque de cette ville, dans l'église de Saint-Magloire, le 8 mai suivant, fut transféré à Agen en 1679, et mourut en 1703. De son temps, on bâtit à Tulle un hôpital et un séminaire.

XXXIII. — Humbert Ancelin (3), fils de la nourrice de Louis XIV, était aumônier de la reine et abbé de Marsillac lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Tulle le 4 octobre 1680. Il se démit en 1702, et obtint l'abbaye du Ham. Ce prélat mourut à Paris le 27 juin 1720.

XXXIV. — André-Daniel de Beaupoil de Sainte-Aulaire (4), fils de Daniel et de Guyonne-Angélique de Chauvigny de Blot, vicaire général de Périgueux, fut nommé le 18 avril 1702, se démit en 1720, et se retira chez les missionnaires de Périgueux, où il mourut le 18 novembre 1734 et y est inhumé.

XXXV. — Louis-Jacques de Chapt de Rastignac (5), nommé le 29 décembre 1720, fut sacré dans l'église des Jésuites de Luçon le 1er janvier 1722. Il passa au siège de Tours en 1723, et mourut le 2 août 1750, âgé de 67 ans environ ; est enterré à Saint-Gatien.

(1) Armes : *d'azur à la fleur de lis d'or.*

(2) Armes : *écarlé, aux 1er et 4e d'azur à la tour d'argent maçonnée et ajourée de sable; aux 2e et 3e de gueules à trois larmes d'argent.*

(3) Armes : *écartelé : aux 1er et 4e d'azur à la fleur de lis d'or ; aux 2e et 3e d'argent au dauphin d'azur couronné et lampassé de gueules ; sur le tout, parti d'argent et d'or au lion brochant, de gueules sur l'argent et de sinople ou de sable sur l'or.*

(4) Armes : *de gueules à trois couples de chiens d'argent en pal, 2 et 1, les liens d'azur tournés en fasce.*

(5) Armes : *d'azur au lion d'argent, armé, lampassé et couronné de gueules.*

XXXVI. — CHARLES DU PLESSIS D'ARGENTRÉ (1), d'une très noble et très ancienne famille de Bretagne, était fils d'Alexis du Plessis, seigneur d'Argentré (2), et de Marguerite de Tanoarn. Il naquit au château du Plessis, diocèse de Rennes, le 16 mai 1673. Menacé de perdre la vie en recevant le jour, il fut ondoyé dès l'instant de sa naissance. On lui suppléa les cérémonies du baptême le 17 janvier 1674. Son parrain fut Charles, duc de La Trémoille, pair de France, et sa marraine, Françoise de Bréhand. La vocation du jeune d'Argentré à l'état ecclésiastique ne tarda pas à se décider. Il reçut la tonsure cléricale en 1689. Le séminaire de Saint-Sulpice de Paris fut l'école où il se forma à la science et aux vertus de son état. Après avoir pris le degré de bachelier en théologie, il ambitionna l'avantage d'être membre de la société de Sorbonne. Ses mœurs, ses talents, son application étaient des titres qui lui assuraient tous les suffrages. Il fut admis en 1698, et s'empressa de choisir sa demeure parmi ses nouveaux confrères, dont il ne se sépara que lors de son sacre. Ses succès en licence répondirent à la haute idée qu'on avait conçue de lui. Ayant reçu le bonnet de docteur le 29 mars 1700, il entreprit le voyage de Rome, moins par esprit de curiosité que de dévotion. Clément XI, dont il vit le couronnement, lui donna des témoignages de bienveillance. Le roi lui avait accordé l'abbaye de Guingamp dès le 24 novembre 1699 ; le duc de La Trémoille le nomma au doyenné de Laval en 1702, et l'évêque de Tréguier le fit son grand vicaire en 1707 ; il devint aumônier du roi en 1709, et fut le premier qui n'acheta point cette place. Nommé à l'évêché de Tulle le 26 octobre 1723 (3), il reçut l'onction épiscopale, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, des mains de l'archevêque de Toulouse, assisté des évêques de Vence et de Bazas. La province de Bourges le députa, la même année, à l'assemblée générale du clergé. Il mourut le 27 octobre 1740 ; on l'inhuma, le 29, dans la chapelle de son séminaire, ainsi qu'il l'avait demandé. Son oraison funèbre fut prononcée dans l'église cathédrale, le 15 novembre, par le P. Joseph Gentrac, recteur du collège, de la compagnie de Jésus. M. d'Argentré eut toutes les vertus propres au caractère épiscopal : zélé pour la discipline ecclésiastique, il la

(1) Armes : *de gueules à dix billettes d'or, 4, 3, 2 et 1.*

(2) Il fut, pendant trente ans, doyen de la noblesse des Etats de Bretagne.

(3) M. du Mabaret, auteur d'un Éloge de M. d'Argentré, croit qu'il fut nommé confesseur de Louis XV, et que sa nomination fut révoquée presqu'aussitôt.

maintint plus encore par ses exemples et ses instructions que par son autorité. Il établit des retraites pour ses prêtres et visita tous les ans une partie de son diocèse. Attentif à remédier aux abus et à réprimer les scandales, il sut allier la sévérité de son ministère avec l'esprit de douceur et de charité. Quoique dominé par la passion de l'étude, il ne négligea jamais ce qui pouvait contribuer au plus grand bien du troupeau que la Providence lui avait confié. Ses immenses travaux théologiques ne dérobèrent rien à sa sollicitude pastorale. A le voir assidu au tribunal de la pénitence, visitant les malades, assistant les moribonds, rompant le pain de la parole dans la ville et dans la campagne, on eût dit qu'il avait le talent de se multiplier. Personne ne posséda mieux que lui l'art précieux de mettre à profit tous les instants : ceux qu'il n'employait pas à l'étude ou à l'instruction de ses diocésains et à leur édification, il les donnait au soulagement de ses malheureux. Que d'infortunés trouvèrent dans lui un père et un libérateur ! Que d'indigents éprouvèrent sa bienfaisance ! Il chérissait comme ses frères et ses semblables les membres souffrants de Jésus-Christ. Chaque vendredi de l'année, il faisait manger à sa table un pauvre de l'hôpital ; à ce trait édifiant, qui pourrait méconnaître le caractère de la charité et de l'humilité chrétiennes ? Ce ne furent pas les seules vertus qui distinguèrent M. d'Argentré : quelle pureté dans ses mœurs ! quelle droiture ! quelle simplicité ! quelle tempérance ! En un mot, le Ciel le favorisa de toutes les qualités que l'Apôtre demande dans un évêque. Sa mort excita les plus vifs et les plus justes regrets. Le diocèse de Tulle conservera à jamais la mémoire de ce prélat pour la chérir et la respecter.

M. d'Argentré a laissé dans ses ouvrages des monuments de son application et de ses connaissances. On a de lui : 1° une *Analyse de la foi divine*, avec un *Traité de l'Eglise* ; à Lyon, 1699, 2 vol. in-12. 2° *Elementa theologica in quibus de auctoritate ac pondere cujuslibet argumenti theologici diligenter et accurate disputatur ; cum appendice de auctoritate Ecclesiæ in condemnandis hæreticis et perversis quibuscumque scriptis ;* à Paris, 1702, in-4°. Il y a dans cet ouvrage quelques sentiments qui ont déplu, comme on le voit par un écrit imprimé, de 8 pages in-12, intitulé : *Mercuriale à M. d'Argentré*, ou *Extrait d'une lettre écrite de Paris le 27 décembre 1702 :* c'est le précis d'une conversation que M. Le Tellier, archevêque de Reims, eut avec M. d'Argentré sur ces Eléments de théologie. 3° *Appendix posterior ad elementa theologica in quæstionem de auctoritate Ecclesiæ,* etc.; à Paris, 1705, in-4°. 4° *Lexicon philosophicum ;* à La Haye, 1706, in-4°. 5° *De supernaturalitate, seu de*

propria ratione qua res supernaturales a rebus naturalibus differunt; à Paris, 1707, in-4°. 6° Une édition de la Théologie de Martin Grandin, docteur et professeur de Sorbonne, en six volumes in-4°. Les cinq premiers parurent en 1710, et le sixième en 1712. On trouve parmi les œuvres de Martin Grandin plusieurs ouvrages de M. d'Argentré ; savoir : *De prædestinatione ad gloriam et reprobatione commentarius historicus;* ad calcem tome III ; *De voluntate divina antecedente et consequente salvandi homines veterum ac recentiorum testimonia,* ibidem ; *Index manuscriptus commentariorum de rebus theologiæ a quibusdam priscis interpretibus magistri sententiarum conscriptorum;* ad calcem tomi VI oper. Grandini, an 1712. *De contritione et attritione scholasticorum doctorum sententiæ,* ibid; *De propria efficientia sacramentorum novæ legis,* ibidem ; *Sententia sancti Bernardi de ablutione pedum a Christo instituta,* ibidem; *Sententia dictorum S. Hilarii de Christi doloribus,* ibidem : *De Honorio papa,* ibidem; *Animadversiones in analysim Holdeni,* ibidem. 7° *De numine Dei ut verum omnium effectoris,* etc.; in-4° ; Paris, 1720. 8° *Collectio effatorum divinæ Scripturæ, quibus mysteria fidei catholicæ et dogmata explicantur contrariique errores refelluntur,* in-4°; Paris, 1725. 9° *Collectio judiciorum de novis erroribus qui ab initio XII sæculi ad annum 1725 in Ecclesia proscripti sunt et notati,* in-fol., tome I ; Paris, 1725; tome II, 1733; tome III, 1736. 10° *Theses philosophicæ et theologicæ, tum in amorem generatim sumptum, tum in amorem divinum, ac spem theologicam,* in-12. 11° *Oraisons et prières tirées mot à mot de l'Ecriture-Sainte,* in-24 ; Paris, 1726. 12° *Explication de l'oraison dominicale,* in-12. 13° *Remarques sur la traduction de l'Ecriture-Sainte, par M. de Sacy,* in-4° ; Paris. 14° *Lettre et instruction pastorale sur la juridiction qui appartient à la hiérarchie de l'Eglise,* du 25 août 1731, in-4°. 15° *Dissertation dans laquelle on explique en quel sens on peut dire qu'un jugement de l'Eglise catholique qui condamne plusieurs propositions de quelque écrit est une règle de foi,* etc., in-12 ; Tulle, 1733. 16° *Explication des sacremeuts de l'Eglise institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ,* 3 volumes in-12; Tulle, 1734; avec un *Sermon sur le sacrifice non sanglant du corps et du sang de Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin,* à la fin du tome II. 17° *Méthode de l'oraison mentale,* in-12; Tulle, 1735. 18° *Explication de la prémotion physique,* in-4° ; Tulle, 1737. 19° *Mandement sur la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus,* in-4° ; Tulle, 1738. 20° *Trois sermons :* 1° *Sur les grandeurs de Dieu;* 2° *Sur les grandeurs de Notre-Seigneur;* 3° *Sur la vérité de la religion chrétienne,* in-12 ; Tulle, 1739.

Lorsque M. d'Argentré mourut, il était sur le point de faire imprimer un grand ouvrage intitulé : *Thelogia de divinis litteris expressa*. — Voyez l'éloge de ce prélat par M. du Mabaret, curé de Saint-Michel de la ville de Saint-Léonard, imprimé dans les *Mémoires de Trévoux*, février 1743, art. 9, page 223 et suiv. L'auteur de son Eloge n'a pas connu un ouvrage de M. d'Argentré imprimé sans nom d'auteur dès 1698, in-8, à Amsterdam, sous ce titre : *Apologie de l'amour qui nous fait désirer véritablement de posséder Dieu seul par le motif de trouver notre bonheur dans sa connaissance et son amour ; avec des remarques sur les principes et les maximes que M. de Cambrai établit sur l'amour de Dieu dans son livre de l'Explication des maximes des saints.* M. d'Argentré avait composé et fait imprimer un long mandement latin sur la constitution *Unigenitus*; mais il le supprima par l'avis de ses amis. L'ouvrage le plus considérable de M. de Tulle, et le plus utile sans contredit, est sa grande *Collection des divers jugements ou condamnations portés contre les nouvelles erreurs :* il aurait été seulement à souhaiter qu'il eût été imprimé avec plus de goût.

XXXVII. — François de Beaumont d'Autichamp (1), nommé en 1740, sacré le 11 juin 1741, refusa l'évêché de Senlis en 1754, et mourut dans son diocèse, le 20 novembre 1761, âgé de soixante-dix ans. Ce prélat possédait, avec son évêché, l'abbaye de La Victoire.

XXXVIII. — Nicolas-Bonaventure Thierry, chanoine, chancelier de l'Eglise et de l'université de Paris, docteur de la maison et société de Sorbonne et ancien professeur de théologie, abbé de Chézy, nommé par le roi à l'évêché de Tulle au mois de décembre 1761, s'est démis sans être sacré.

XXXIX. — Henri-Joseph-Claude de Bourdeilles (2), né le 7 décembre 1720, était abbé de la Trinité de Vendôme et vicaire général de Périgueux lorsqu'il a été nommé à l'évêché de Tulle au mois de mai 1762. Il a été sacré le 12 décembre de la même année, et transféré à Soissons au mois d'août 1764.

XL. — Charles-Joseph-Marius de Rafélis de Saint-Sauveur (3), né dans le diocèse d'Orange en 1725, était archidiacre dans l'église

(1) Armes : *de gueules à la fasce d'argent chargée de trois fleurs de lis d'azur, accompagnée d'une couronne royale d'or posée en chef.*

(2) Armes : *d'or à deux pattes de griffon* (alias *de faucon*) *arrachées de gueules et armées de sable.*

(3) Armes : *d'or à la croix recroisetée d'azur.*

d'Amiens, vicaire général de ce diocèse et abbé d'Orbestier lorsque le roi le nomma à l'évêché de Tulle en 1764. Il a été sacré le 27 janvier 1765 (1).

(1) Mgr Rafélis de Saint-Sauveur mourut en 1791. Le diocèse de Tulle fut alors administré par les vicaires capitulaires jusqu'au Concordat en 1801. Dans la nouvelle organisation, son territoire fit de nouveau partie du diocèse de Limoges. Rétabli en 1822, il eut pour évêques :

XLI. — Claude-Joseph-Judith-François-Xavier de Sagey, 1823-1825, dont les armes sont *d'azur à la croix ancrée d'or.*

XLII. — Augustin de Mailhet, 1825-1842. Armes : *d'azur à trois maillets d'argent, 2 et 1, la poignée en bas.*

XLIII. — Jean-Baptiste-Pierre-Léonard Berteaud, 1842-1878. Armes : *d'azur à deux bras d'argent jetant un filet de même dans une mer de sinople ; un soleil rayonnant d'or en chef, accosté de nuages d'argent et portant à son foyer la lettre grecque χ de gueules.*

XLIV. — Henri-Charles-Dominique Denéchau, 1878. Armes : *d'or à une branche d'olivier et une branche de chêne de sinople posées en sautoir et cantonnées de quatre croisettes de gueules.*

I

Archiprêtré de Limoges

ÉVÊCHÉ. — Etabli par Saint Martial, suffragant de Bourges, était électif par le doyen, chanoines et chapitre de la cathédrale, avec l'agrément des souverains, confirmatif par l'archevêque de Bourges. Depuis le concordat passé en 1516 entre le pape Léon X et le roi François Ier, le roi a nommé (1).

Quelques chroniques manuscrites, qui vont jusqu'à l'an 1271, citées par Labbe (*Nov. Bibl.*, t. II, p. 731) avancent que Pépin ayant totalement détruit la ville de Limoges en 765, lui ôta le droit de primatie qu'elle avait, et le transporta à Bourges. Ou ce fut Charlemagne pour punir Limoges de sa rebellion : et c'est ce qu'avançait M. de Marillac, garde des sceaux, dans la harangue qu'il fit au lit de justice tenu en janvier 1629 (*Merc. franc.*, t. XV, p. 13).

Un clerc de l'évêque d'Angoulême dit au concile de Limoges (Labbe, t. II, p. 773) que du temps de S. Martial la ville de Limoges était au-dessus *eminebat* de toutes les villes de la Gaule.

L'anonyme auteur de la vie de sainte Valérie, dit que Limoges *tenait la primatie* sur les cités des Gaules (Bonav., t. III, p. 26).

Etienne Maleu (*Chron. comodol.*) met tous les prédécesseurs de Félicius *archevêques*.

Jean de Langeac, un de nos évêques, data la publication de ses statuts synodaux en 1533 de la *métropole* de son diocèse. Strabon (L. IV) nomme ainsi quelquefois la ville capitale du territoire, le chef-lieu de toute la cité.

(1) « Pour la nomination à l'évêché, voyez page 292. » — Les deux feuilles contenant les pages 291, 292, 293 et 294 ne se trouvent plus dans le manuscrit.

Il est certain que l'église a suivi pour la disposition de ses dignités le gouvernement civil (Lancelot, *Mém. Acad. Inscrpt.*, t. VIII, p. 462). La hiérarchie ecclésiastique se réglait sur l'ordre politique; dans les premiers temps l'un a servi de règle à l'autre dans les Gaules (La Barre, *Ibidem.*, p. 428).

Mais cette prétendue primatie de Limoges est une fable. On ne la voit naître que dans le sermon d'un moine de Saint-Martial de Limoges en 994 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 388 et 392). On l'employa au concile de Limoges l'an 1031 ; notre évêque y est appelé *Primat*. On voulait croire alors que notre église était le chef et la mère de toutes celles des Gaules, parce que, disait-on, elle avait été la première sacrée. Mais cette prétention ne préjudicia en rien dans cette assemblée aux droits de l'archevêque de Bourges. Il y fut reconnu pour métropolitain et en eut les honneurs.

A remonter plus haut, S. Rurice (Ruric., L. II, epist. 32. *Biblioth. PP.* edit. 1624. t. III, fol. 400), un de nos évêques mort peu après l'an 506, se plaignant à S. Césaire d'Arles de ce qu'il ne l'avait pas invité assez à temps à un concile, lui dit : *Quia si aliis nomen urbium præstat autoritas, nobis autoritatem demere non debet urbis humilitas.* Ce trait supposerait, suivant M. Basnage (*Antiq. lect. canis.*, t. I, p. 371), que l'église de Limoges n'était pas fort relevée, si l'on ne savait pas (Longuev. *Hist. eccl. gall.*, t. II, p. 117) que quelques évêques nommaient par humilité *très petite ville*, celle de leur siège. C'est ainsi que Talasius nomme Angers au concile de Tours l'an 461, quoique Angers ait toujours été la capitale des peuples nommés Andecavi, comme Limoges des Limousins.

Il faut donc chercher le véritable rang de notre évêché dans l'ordre civil qu'il avait du temps des Romains, et qui fut suivi par les évêques. Dans la *Notice des Gaules* (Sirmond, *Concil. antiq. gall.*, t. I) attribuée à l'empire d'Honorius, avant l'an 423, sous la métropole de Bourges sont les cités d'Auvergne, Rhodez, Albi, Cahors, Limoges, Gabales en Gévaudan et Vellai. D'autres descriptions des Gaules (Duchesne, *Hist. franc. script.*, t. I, p. 21, 25, 27) faites une après l'an 1220, l'autre en 1285, la troisième en 1322 ont un peu changé cet ancien ordre, elles rangent ainsi les villes : Clermont, Rhodez, Cahors, Limoges, Mende, Albi, Le Puy, etc. Des bulles d'Eugène III, Luce III, Urbain III et Célestin III, au XIIe siècle, placent notre siège épiscopal d'abord après Clermont, c'est-à-dire le second de ceux de la métropole. L'auteur du patriarchat de Bourges (Labbe, *Nov. bibliot.*, t. II, p. 89 et seqq.) qui transcrit ou cite ces bulles s'est donc trompé dans l'ordre où il a prétendu ranger (p. 5) les évêchés suffragants : Clermont, Vabre,

Tulle, Castres, Rhodez, Cahors, Limoges, etc. Le second et les deux suivants n'ont été érigés qu'en 1317; et celui de Tulle démembré de celui de Limoges (1).

Une prébende et un canonicat furent unis à l'évêché par bulle datée d'Avignon le 12 des calendes de juin, la septième année du pontificat de Clément VI, c'est-à-dire le 21 mai 1348.

Aumônerie ou chapellenie en 1371 de la salle épiscopale, fondée, dit-on, le 17 mars 1263 par l'évêque Aimeric de Serrâ, pour un prêtre qui devait faire l'aumône tous les jours à treize pauvres, célébrer la messe dans la chapelle de la salle épiscopale, rendre compte de ses revenus et résider dans l'évêché. Cet office était révocable et amovible. La première collation est de Jean Barton, évêque, en faveur de son neveu, l'an 1470, où elle est dite vicairie perpétuelle. Il prenait possession dans la salle de l'évêché. L'évêque y nommait en 1471, 1472, 1556, 1564, 1573, 1579, 1729, 1742.

Louis-Charles du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges, exposa à M. l'archevêque de Bourges que la vétusté, le mauvais état et le peu d'étendue et de commodité, où est depuis plus de deux siècles le palais des évêques de Limoges, ayant obligé en 1755 M. du Coëtlosquet, son prédécesseur, d'en construire un nouveau, et cette reconstruction exigeant, suivant le plan qui en avait été dressé, qu'on fit l'acquisition de plusieurs emplacements nécessaires à la perfection de cet ouvrage, M. du Coëtlosquet acquit en effet du chapitre de la cathédrale de Limoges, tant pour lui que pour ses successeurs évêques, différents fonds, notamment une maison,

(1) NOTE SUR LE RANG DE LIMOGES. — Il ne faut pas chercher un rang marqué et désigné dans les anciens géographes. Strabon, qui vivait sous Auguste et Tibère : *Inter Garumnam et Ligerim adjacent gentes quædam aquitanis; Elni quidem ab Rhodano inchoantes, post quos Vellai aliquando Arvernis commixti, deindre Arverni et Lemotriches et Petrocorii, post hos autem Nitiobriges et Cadurci et Bituriges* (Strab., édition de 1470, Liv. IV, Géogr.). — Pline, qui vivait sous Vespasien, écrit vers l'an 78 : *Bituriges....., dein Lemovicos, Arverni, Gabales* (Pline, Lib. IV, *Hist. Natural.*, c. 19, édition de Lyon, 1548). — Ptolemée (Edit. de Basle, 1542, Lib. II, c. 7), qui vivait sous Antonin : *Augustoritum 17, 50... 48, 20.* Poitiers. — *Limonum 19... 47, 50. Limon.* Puis Saintes. — On voit plus d'ordre dans la *Notice des Gaules* (Sirmond, *Concil. antiq. Gall.*, t. I) dressée sous l'empereur Honorius: Dans la première Aquitaine : Bourges, métropole. Les cités d'Auvergne, Rodez, Albi, Cahors, Limoges, Gabales, Vellay. — Je ne revendiquerai point cette primatie. L'ordre hiérarchique s'est conformé à l'ancien ordre civil (BOZE, *Mém. Acad. Inscript.*, t. XVII, p. 8).

grange, jardin et vigne moyennant 600 livres de rente annuelle et perpétuelle, payables sur tous les revenus de l'évêché de Limoges. Enfin il acquit de deux chapelains de cette même église des journaux de vignes, dépendant de leurs chapellenies pour 30 livres d'un côté, et 32 livres de l'autre, aussi de rente annuelle et perpétuelle, pareillement payables sur tous les biens et revenus de l'évêché.

Mais une rente de 662 livres par an étant, eu égard à la modicité des revenus de l'évêché, une charge très considérable qui mettrait les évêques hors d'état de pouvoir vivre d'une manière convenable à leur dignité et de continuer leurs libéralités envers les pauvres, Sa Majesté toujours attentive à pourvoir aux besoins de ses sujets, sur l'exposé qui lui en fut fait, et pour dédommager les évêques de Limoges d'une diminution aussi considérable dans leurs revenus, permit par son brevet du 21 avril 1760, qu'il fut procédé par le seigneur archevêque suivant les formes canoniques à l'union à perpétuité de tous les fruits, revenus et émoluments des prieurés simples et séculiers des Arènes et de l'aumônerie de la salle épiscopale de Limoges, de la collation de l'exposant, à la manse épiscopale de son siège, en faveur de laquelle les titres desdits prieurés seraient éteints et supprimés.

Par les informations il résulte que les seigneurs évêques de Limoges avaient fait les fondations et dotations de ces prieurés; celui des Arènes évalué à 200 livres et celui de l'Aumônerie de 600 à 700 livres, le tout charges déduites : ces deux bénéfices n'étaient d'aucune utilité à l'Eglise, les titulaires n'ayant actuellement ni charges, ni fonctions, le seigneur évêque ne fit monter le revenu de l'évêché, charges déduites, qu'à 13.808 livres 5 sols; par les informations on l'évalue à environ 18.000 livres : ce qui eu égard aux dépenses indispensables que le seigneur évêque est obligé de faire dans un diocèse aussi vaste et dans une ville de passage, n'est pas suffisant pour y pouvoir vivre suivant son état.

Par décret du 8 mars 1761, donné à Bourges, ces deux prieurés avec tous leurs droits, fruits, profits, revenus et émoluments, sont unis à perpétuité à la manse épiscopale du siège de Limoges, à condition d'en acquitter les décimes ordinaires et extraordinaires et toutes autres charges tant ecclésiastiques que civiles.

ÉGLISE CATHÉDRALE. — Immédiatement soumise au Saint-Siège, sous l'invocation de saint Etienne, premier martyr.

Un bréviaire récent dit que cette église fut le siège d'un archevêché (Bonav., t. II, p. 221), l'évêque primat (*ibidem*), patriarchat (p. 222, 223). La mère, la première de toutes les églises des Gaules,

suivant l'ordre des temps (Adémar, *apud Bonav.*, t. II, p. 216, 217, 218, 274).

On disait au XIe siècle que ce grand temple d'idoles où saint Martial brisa les statues de Jupiter, Mercure, Diane et Vénus, et qu'il convertit en une église en l'honneur de saint Etienne, premier martyr (Aurélien, *Vita St Martialis, apud Bonav.*, t. I, p. 617), était jadis un temple de Jupiter (*Idem*, t. II, p. 30, 216), un temple capitolin (Bonav., t. II, p. 186, 191, 274).

Prévot en 831.

Archiclavus en 831. Claviger vers 1040. Trésorier.

Dans un acte de 884 (*Cartular. mss.*), Daniel fait un don aux magnifiques et vénérables chanoines qui demeurent dans le monastère de Saint-Etienne de Limoges. Ils sont appelés *frères* dans un autre acte de 871. Ces mots de *monastère* et de *frères* étonnent ceux qui ignorent qu'au concile d'Aix-la-Chapelle, il fut ordonné que tous les clercs et les moines vivraient en communauté. *Monasterium* signifiait *claustrum* (Le Beuf, *Hist. de Paris*, t. Ier, p. 194), c'est-à-dire une église avec sa communauté ou son presbytère; et la coutume était en 877 d'appeler les chanoines frères, ce qui est encore quelquefois en usage.

Doyenné. Première dignité avec prébende annexée. A raison de cette dignité, la première après la pontificale, le doyen avait la stalle au chœur, la première place dans le chapitre, voix délibérative et consultative, par la majeure partie du chapitre, les distributions quotidiennes tant des anniversaires que des méreaux, ou chastreaux, qu'on donnait aux chanoines selon leur assistance au chœur. Le chapitre lui disputait ces deux dernières prérogatives, attendu qu'il n'était pas chanoine. Par transaction du 17 février 1528, confirmée par bulle du 7 avril 1529, et homologuée en 1545, on unit au doyenné dont les revenus étaient modiques, un canonicat et prébende, avec les mêmes droits des autres chanoines prébendés, en faisant le même service qu'eux, et on laisse au doyen les prérogatives dont ils jouissait. Ce doyenné (Tournet, *Arrêts notabl.*, p. 608) est sujet aux conseils du pape et des indultaires, *quia eligendo conferebatur sine confirmatione superioris*. François Ridier (mieux Reydier), indultaire de la cour de parlement (*Idem*, p. 906), était nommé sur l'évêché et chapitre de Limoges; depuis sa nomination vint à vacquer le doyenné qui est séparé de l'évêché, comme exempt et ne reconnaissant que le pape. Le chapitre avait conféré par élection ce doyenné au sieur de Vertamon. Mais Reydier, conseiller à la cour, disait que le bénéfice lui appartenait, à cause de son indult, parce que ce doyenné n'était pas électif confirmatif, mais seulement électif

collatif (*Idem*, p. 907). Reydier répliquait que le chapitre, par ambition ou désobéissance, s'était procuré à Rome une exemption de la juridiction de son évêque, laquelle exemption comme beaucoup d'autres est sujette à une réformation. Le grand conseil par arrêt de 1595, maintint et garda l'indultaire (Pelens, Liv. I de ses *Act. forens*, act. 5). — *Patron-Collateur*. Evêque dans le XIIIe siècle et en 1573. Chapitre confère en élisant, 1561, 1572, 1581, 1594, 1630, 1659, 1731.

Doyens de la cathédrale de Limoges :

1. Bosynus, 831.
2. Iterius, 891.
3. Ademar, 965, 987.
4. Iterius, entre 990 et 1014,
5. Thesaugardus, entre 1014 et 1022.
6. Ademar, 1037.
7. Pierre, entre 1031 et 1060.
8. Ramnulfe, 1060-1062.
9. Wido Blandus, 1070, doyen et archidiacre.
10. Audebert, 1075.
11. Gosbert, archidiacre, 1095.
12. Hugues de Gimel, 1100.
13. Audebert, 1104-1114. Archidiacre et doyen, 1111. Edebert ou Aldebert, Hildebert.
14. Pierre, dans une bulle de 1129 (Bonav., t. III, p. 465).
15. Gerald, 1145.
16. Hugues de Gimel, 1158-1165. Prévost de Saint-Junien.
17. Jean de Veyrac, 1175, 1188. Elu évêque 1197.
18. Me G. Robert, 1198, 1207, mourut le 26 octobre.
19. Hélie, 1208, 1209.
20. Armand, 1209.
21. G. Robert, 1212, mort 1215.
22. G. Bertrand, 1216.
23. G. Hugonis, 1217, mort le 19 octobre.
24. Maître Aicelin, 1218, mort le 6 septembre 1226. Aycelin.
25. Me Arnaud, 1230, 1236, mort le 21 mars 1237 (1238).
26. Me Gerard Robert, 1238, mort le 26 octobre 1244.
27. Me Hélie Duret, 1245, mort le 18 avril 1268.
28. Hélie de Malemort, 1268, 1276, chapelain du pape en 1282; mourut le 17 avril.
29. Gaucelin de Pierrebuffierre, 1279, mort le 24 février 1295.
30. Ademar de Neuville, 1295, 1305 (mort le 21 octobre) 1311.
31. Bernard Bruni, 1321, fait doyen du Puy, 1325.

32. Raymond de Saint-Crespin, 1326, 1349, mort le 15 septembre.
33. Gui Guidonis de Comborn, 1352.
34. Pierre *alias* Jean Deux, 1361, 1387, licencié en l'un et l'autre droit.
35. Pierre de Esgallo, ou Eyjau, 1389, 1394.
36. Arnaud, ou Raynaud de Aureola, 1397, 1408.
37. Jean de Regat, licencié en décrets, bachelier ès-lois, 1414, 1423.
38. Jean Richonis, 1429, 1441, licencié en l'un et l'autre droit 1427; conseiller au Parlement, mort en 1450.
39. Henri Cordis ou Cuer, fils de l'argentier du roy, élu le 8 avril 1450, siégeait en 1464, 1473.
40. Jean Barton, 1474, fait évêque en 1484, résigna.
41. Me Guillaume Barton, 1486, élu évêque, puis de Leytoure, licencié ès-lois, abbé du Dorat, mort le 23 janvier 1520 (1521), doyen, 1504-1509.
42. Guillaume Barton, résigna en 1515.
43. Jean Barton résigna, évêque de Leytoure 1521, eut bulles pour posséder le doyenné, prit possession le 22 avril 1515.
44. François Barton, abbé de Saint-Augustin, obtint ses bulles le 22 août 1521, résigna le 1er juillet 1544, mourut le 19 février 1550 (1551).
45. Jean Barton, 1549.
46. Guillaume Barton, reçu le 12 octobre 1551, évêque de Leytoure, mort en 1572.
47. Jean Rauze.
48. Jean de Loménie, 1554, permuta 1560, mort le 28 juin 1561, reçu 15 novembre 1555.
49. Grégoire Alabruue, élu le 18 juillet 1561, permuta en 1562.
50. François Boyol, reçu en 1562, résigna le 12 avril 1572, mort le 11 octobre suivant.
51. Etienne de Labrousse prit possession le 16 octobre 1572, permuta huit jours après.
52. Jacques Boyol, possession 24 octobre 1572, se démit le 28 juin 1581, mort le même jour.
53. Jean de Puyzillon, élu le 29 juin 1581, mort le 29 décembre 1594.
54. François Reydier, conseiller au parlement en vertu d'un indult de 1595, maintenu par arrêt du 4 septembre 1595, prit possession le 31 octobre, résigna en 1601.
55. Mathieu de Verthamont, possession le 14 septembre 1601, se démit le 26 septembre 1630, abbé de Prébenoit, mort le 18 octobre 1630.

56. François de Verthamon, du Mas-du-Puy, élu le 26 septembre 1630, résigna, mort le 18 mars 1659.
57. Jean Boyol, élu.
58. Etienne de Chevaille, possession le 3 septembre 1659, résigna en 1693, mort à 75 ans, le 31 janvier 1709.
59. Etienne de Chevaille, possession le 9 août 1696, mort le 17 janvier 1731.
60. Samuel Guillaume de Verthamon, grand chantre, élu le 18 janvier 1731, résigna en 1737, mort évêque de Luçon le 1er novembre 1758.
61. Barthélémy de Verthamon de Chastandeau, possession 4 février 1738, mort le 31 octobre 1744.
62. Léonard Romanet de la Briderie, grand chantre élu le 3 novembre 1744, résigna, mort le 24 décembre 1764.
63. François-Joseph Rogier de Janailhac, prit possession le 15 décembre 1760, mort le 16 mai 1767.
64. Louis Romanet du Cailleau, grand chantre, prieur de Menussac, prit possession le 18 mai 1767.

Chantrerie, precenteria, seconde dignité. — *Patron-collateur :* chapitre confère en élisant, 1502, 1516, 1552, 1579, 1582, 1597, 1598, 1619, 1677.

A la vacance de cette dignité, le doyen et le chapitre avaient statué que pour la prébende qui la concernait on payerait au titulaire 30 livres par an des revenus du chapitre, aux deux termes des synodes de la Pentecôte et de Saint-Luc, quoique la prébende ne valut point cette somme au temps du statut. Gui, chantre, s'adressa cependant au pape pour obtenir une restitution et jouir en espèce de la prébende, attendu que sa dignité était fort honorable, mais d'un mince revenu. Par considération personnelle et sur ce qu'il remplissait avec éloge son emploi, le chapitre augmenta sa pension de 15 livres et s'obligea l'an 1258 de lui payer annuellement aux mêmes termes 45 livres. On fit confirmer ce statut par le pape Alexandre IV.

Ce chapitre voulant rendre à chacun ce qui lui appartenait et remettre la chantrerie au même état qu'elle était avant ces statuts, pour l'honneur et l'utilité de l'Eglise et le bien de la paix, pour obvier aux détours de la chicane, éviter les frais du procès pendant devant l'abbé d'Aubepierre, juge apostolique, unit à perpétuité, sous le bon plaisir du pape, à la chantrerie le premier canonicat et prébende qui vaquerait de fait ou de droit, sans que le grand chantre puisse en posséder d'autre dans la même église. De son côté, le chantre renonce pour lui et ses successeurs à la juridiction qu'il a ou prétend avoir d'ancienneté sur les vicaires, choristes, serviteurs

et autres exempts de la cathédrale. Acte passé en chapitre général au mois d'août, avant l'Assomption de la Sainte-Vierge, 1462.

En 1310 et 1612, il prenait la qualité d'archiprêtre de l'église de Limoges. En 1261 et 1584, celle de grand archidiacre de la même église. L'évêque retrancha, le 14 mai 1708, ces qualifications qu'on avait insérées dans un visa. C'est, entre autres, une faute des Pouillés imprimés, de dire que « l'archiprêtrise de Limoges est annexée à la sous-chantrerie de l'église cathédrale ».

Abbé, 851, 987.

Un autre abbé, c'est-à-dire deux mentionnés dans un acte de 987, au cartulaire.

Archidiaconé, troisième dignité. — *Patron-collateur :* chapitre conféra en élisant, 1523, 1565, 1569, 1572, 1575, 1578, 1579, 1580, 1596, 1661, 1694, 1695. Evêque 1565, 1575, 1581, 1596, 1609, 1621, 1694, 1703, 1731, fut déclaré seul collateur, à l'exclusion du chapitre par arrêt contradictoire du parlement de Bordeaux du 20 avril 1669 et du parlement de Paris de 1697.

Appelé de Malemort, parce qu'il fut érigé, dit-on, par Gilbert de Malemort, évêque de Limoges. Existait en 1265. A pour annexes les cures de Queysac et de Goules, cette dernière sur le diocèse de Tulle, auxquelles il nomme. Doit être créé chanoine et est à présent le seul archidiacre dans tout le diocèse, mais sans aucune juridiction.

Pour les autres archidiacres, voyez dans la préface.

Pénitencier, 1196.

Le P. Vaissette, *Géograp. historiq.* t. II, p. 534, met quatre dignités à la cathédrale; il n'y en a que trois.

Sous-chantrerie, personat, ou office pour un chanoine. — *Patron-collateur :* chantre nomme et confère 1538, 1562, 1578, 1669. Chapitre élut en 1502.

Le 22 mai 1546, conclu dans le chapitre de la cathédrale que la vicairie perpétuelle du bourg de Salanhac serait unie à la sous-chantrerie et celle-ci érigée en dignité, après le Doyen, Chantre et Archidiacre; qu'il aura après eux et du côté droit du chœur un siège près le Doyen, et qu'elle sera à la collation du chanoine aquilaire. Comme le chantre nommait ci-devant à la sous-chantrerie, pour le dédommager, on lui accorda la collation du prieuré de Melet.

Abbé de Bénévent, chanoine prébendé, qui a rang avant tous les chanoines du côté droit.

Prieur d'Aureil, chanoine prébendé, avait le troisième rang du côté gauche, avant tous les chanoines; par arrêt du 8 mars 1579, du

conseil du 15 janvier 1580 et transaction du 2 mars 1582, ce prieuré fut uni au collège de la ville.

Théologale, avec une prébende et canonicat annexés. N'a que le rang de sa réception. — *P.* Chapitre confère en élisant : 1497, 1502, 1570, 1592, 1596, 1685, 1696, 1720, 1759.

Par un statut du 6 juin 1556 cette prébende est élective, non collative.

Vingt-quatre prébendes et canonicats, outre les six ci-dessus annexés à l'évêché, doyenné, chantrerie, abbaye de Bénévent, prieuré d'Aureil, et théologale. — Se nommaient par élection en 1502.

Gall. christ. nov., t. II, p. 498, met six prébendes, distinguées des vingt-huit canonicats et quatorze vicairies.

Par statut du chapitre général de 1350, fait ci-devant, le doyen, chantre et chanoines, chacun dans sa semaine, doit présenter et conférer les bénéfices et offices dépendant du chapitre et le chapitre confirmer.

Par un statut fait par l'évêque et chapitre le 5 mai 1480, la présentation des bénéfices et offices dépendant de la cathédrale doit se faire désormais par chacun en sa semaine, à l'exception des prébendes qui se donneront par élection.

Par un autre statut du 22 mai 1550 (Chopin, *Polit. soc.*, l. 1, tit. 1, nos 3, 4, 5, 6 et 7. — Tournet, *Arrêts notabl.*, p. 607) celui des chanoines qui se trouve en tour d'aigle nomme aux bénéfices vacants, excepté les dignités qui sont : le doyenné, la chantrerie et l'archidiaconé. Ce statut fut confirmé par une bulle du 14 juin suivant et par lettres patentes de Henri II. Il s'observe à présent : chaque chanoine en son tour d'aigle nomme au nom du chapitre à tous les bénéfices vacants et le chapitre confirme et ratifie sa nomination.

On l'appelle Aquilaire par la raison que son nom était attaché à l'aigle ou pupitre du chœur pendant la semaine qu'il nommait (Du Cange, *Glossar. lat.*, édit. 1733).

Prébende préceptorale, unie au collège de la ville en 1561.

Autre prébende et canonicat supprimée en 1549 pour servir à la psallette et musiciens (*Bonav.*, t. III, p. 715).

Cure de l'école, du temps de l'évêque Eustorge vers 1101, supprimée.

Cure du sépulcre, 1267 ; comme elle était dans un lieu incommode, souterrain et obscur, le chapitre l'unit à celle de St-Jean, le vendredi avant la fête de Saint-Vincent, 1279, c'est-à-dire 1280.

Aymeric de Serre de Malemort, évêque, fonda dix clercs pour servir dans le chœur de cette église, avant 1316.

Quatorze grandes vicairies, dont une est annexée à la cure de Saint-Jean (le curé n'a que le rang de sa réception), dont deux sujettes à la musique. — *P*. Aquilaire nomme, chapitre confère.

Par un statut du 22 mai 1550, ces quatorze grandes vicairies doivent être présentées par le chanoine en tour d'aigle aux six enfants de chœur, à un organiste, à deux *tenoribus* (la taille, le bourdon, qui tient le plain-chant. Mot espagnol, ténor en anglais, taille en la musique), et à cinq chantres habitués de la dite église et actuellement résidents, afin de trouver plus immédiatement gens de cette espèce qui puissent servir l'église. Ce qui n'a pas eu lieu.

Diaconat, 1405.

Sous-diaconat, 1405.

Sacristie du grand autel ou porterie, en 1085. — Le sacristain avait le pas sur les chanoines (Baluze, *Hist. Tut.*, col. 870), office. — *P*. Aquilaire confère et le chapitre ratifie, 1557, 1560, 1582, 1596, 1598, 1599, 1602, 1603, 1604, 1610, 1615, 1623, 1692, 1695, 1711, 1719, 1755.

Sacristie des ornements, office. — *P. Item.*, 1536, 1553, 1554, 1570, 1572, 1596, 1627, 1701, 1711, 1712, 1722.

On nomma le même à toutes les deux en 1433, 1536, 1545, 1554, 1760; pour faire en sorte que l'église soit mieux desservie à l'avenir qu'elle n'est présentement, statué le 30 mai 1653 que les deux offices de sacristain seront unis en une seule personne et rendus amovibles et à ces fins qu'en cas de vacance ou de démission, ils ne pourront plus être conférés par le chanoine qui sera en la semaine de l'aigle, qu'il ne pourra prétendre aucun droit de présentation, nomination ou collation, mais seront les dits offices purement et simplement conférés par le corps du chapitre à personne idoine et capable, à la charge d'être amovible et que ces deux offices seront unis en un et sera ce statut homologué par l'autorité des cours souveraines qu'il appartiendra.

Bailie des anniversaires, 1371, 1442.

Serviteur de table, 1070.

Portier, 1070.

Chancelier, 1070.

Grande bedellerie : office à présent pour un séculier. — *P*. Aquilaire confère et le chapitre ratifie, 1586, 1592, 1595, 1624, 1696, 1698. Elective.

Seconde bedellerie : office à présent pour un séculier. — *P*. Aquilaire nomma, chapitre conféra, 1586.

Deux petites bedelleries, suivant le Pouillé de 1648.

Bedellerie de l'eau bénite, annuelle et amovible, même Pouillé.

Porte-masse, annuel et amovible, même Pouillé.

Marguillerie des cloches ou sonnerie, conférée à des clercs en 1380. — *P.* Aquilaire nomma, chapitre conféra, 1563, 1575, 1588.

Quatre bacheleries, 1405, amovibles suivant le Pouillé de 1626. *Baccalarii ecclesiæ*, ceux qui tenaient ou qui cultivaient les bacheleries, les fiefs, les biens de campagne de l'église (Du Cange). Elles étaient *dédiées* aux enfants de la psallette en 1579.

Vicairies ou chapellenies ou prestimonies fondées dans l'église cathédrale, par :

Jean de Cros, jadis évêque de Limoges, puis cardinal de Preneste le 26 février 1374 (Duchesne, *Hist. ordin. franc.*, t. II, p. 451) [Voyez nos Mém. mss., p, 381]. — A l'autel de Sainte-Madeleine. — *P.* Evêque, 1564, 1570, 1572, 1584, 1631, 1642, 1715, 1757. — Aquilaire, 1489, 1500, 1502. Appelée de la Bonne-Arnaude de la Jonchère, parce que les fonds avaient été achetés de cette dame. [N..... Pouyat possédait en 1771 et N..... Dauriat en 1783 (Broussaud, Pouillé de 1783)].

Guillaume de Meimac, chanoine, fondée le 3 de calendes de décembre 1275. — A l'autel du Crucifix ou de la Croix. — *P.* Doyen nomme et confère, 1587, 1589, 1611, 1692, 1725, 1740, 1741. [Peut-être celle qui est dite du Crucifix].

Léonard de Argentellis. — *P.* Doyen conféra, chapitre ratifia, 1538.

Etienne ou Jean de Vassaud ou Vassand, chanoine, avant 1280 (*Bonav.*, t. III, p. 592). 1394. Appelée du Chantre en 1591. — A l'autel de Saint-Martial ou Saint-Nicolas ou Saint-Jean-Baptiste. — *P.* Aquilaire, 1499, 1503, 1505, 1538, 1542, 1553, 1598. Chantre, 1558, 1593. Le chantre s'opposa à la nomination de 1505.

Jean Bolho ou Gedhu, *infra*, chanoine. — *P.* Le chantre changea en 1279 avec le chapitre la collation de la cure de Saint-Jean pour celle de cette vicairie. Aquilaire, 1524, 1550.

Gui de Clausellis, archidiacre.

Hélie Baye, curé de Saint-Paul, près et hors des murs de Limoges, fondée le mardi après la fête de saint Nicolas, 1313. — A l'autel de Saint-Martial. — *P.* Aquilaire, 1579, 1580, 1592, 1599, sous-chantre nomme et confère 1458, 1481, 1579, 1580, 1592, 1699.

Gui Barbarot, archidiacre vers 1236. — A l'autel de Notre-Dame-des-Trois-Rois. — *P.* Aquilaire nomma et chapitre conféra, 1491, 1494, 1495, 1497, 1498, 1511, 1539, 1549, 1574, 1582, 1601, 1602, 1604, 1612, 1613, 1615, 1633, 1634, 1647, 1650, 1668, 1711, 1725.

M. l'évêque de Limoges étant chanoine prébendé de la cathédrale, et conséquemment ne pouvant procéder à l'union des béné-

fices qui en dépendent, a exposé à M. l'archevêque de Bourges que les revenus de cette vicairie consistaient en 10 septiers seigle, 3 septiers froment, 2 gélines et 20 sols argent de rente foncière et directe sur le lieu de Laugerie, appartenant au séminaire de Saint-Sulpice de Limoges; plus en 20 septiers seigle, 5 septiers froment de redevance annuelle due par la cathédrale de Limoges; plus en 4 septiers seigle, 2 gelines, 6 sols argent de rente foncière et directe sur le village de Las Combas, paroisse d'Eyjau; plus en un près au Naveix près Limoges, affermé 12 livres, enfin en un droit d'indemnité montant 291 livres 13 sols 4 deniers, payable au vicaire tous les trente ans par le dit séminaire.

Il était de l'intérêt du chapitre de requérir l'union de cette vicairie à la mense capitulaire, tant pour assurer à l'avenir la conservation des fruits et en même temps l'exécution fidèle et exacte des charges, et par ce moyen la garantir du sort des autres chapellenies, dont les fruits sont perdus et le service abandonné; soit pour affranchir ledit chapitre de la susdite redevance, qui est une charge assez considérable pour une église, dont les canonicats sont d'un revenu très modique, étant de notoriété publique qu'ils ne s'élèvent pas à 400 livres chacun.

Comme le domaine de Laugerie, qui relève en toute fondalité de ladite vicairie, est chargé de la rente ci-dessus énoncée et du droit d'indemnité, et le chapitre s'intéressant infiniment au bien et à l'avantage d'une maison si utile au public et si nécessaire au diocèse, qui d'ailleurs n'était pas suffisamment fondée; souhaitant partager avec elle les avantages de cette union et lui procurer par ce moyen l'affranchissement de cette rente également onéreuse et disgracieuse.

Par décret donné à Bourges le 29 novembre 1745, cette vicairie est supprimée et unie à la cathédrale et au séminaire de Limoges aux conditions :

1° Que la redevance de 20 septiers seigle et 5 septiers froment due par le chapitre à ladite vicairie, demeurera éteinte en faveur dudit chapitre.

2° Que la rente de 4 septiers seigle, 2 gelines et 6 sols argent due à la dite vicairie sur le village de Las Combas, demeurera unie audit chapitre.

3° Que la redevance de 10 septiers seigle, 3 septiers froment, 2 gelines et 20 sols avec la mouvance et fondalité, ensemble le droit d'indemnité fixé à la somme de 291 livres 13 sols 4 deniers tous les trente ans, sur le domaine de Laugerie, demeureront éteints au profit de la maison du séminaire des Ordinands de Limoges.

4° Que le pré du Naveix dépendant de la dite vicairie appartiendra en toute propriété audit séminaire.

5° Que les charges de la dite vicairie consistant en deux messes basses par semaine, seront acquittées à l'avenir, savoir une par chapelle et l'autre par le semainier.

6° Que les sieurs du séminaire seront seuls tenus du payement des décimes, don gratuit, et autres impositions.

Georges ou Grégoire de La Chassagne, Chassanhas, chanoine, les ides d'août 1260, pour un prêtre. — A l'autel de Saint-Martial. — *P.* Aquilaire confère, chapitre ratifie, 1354, 1490, 1493, 1503, 1539, 1541, 1558, 1560, 1598, 1600.

Aimeric de Serre [ou de Serra, ou de Serva], évêque de Limoges, mort en 1272. — A l'autel de Saint-Georges. — *P.* Aquilaire confère, chapitre ratifie, 1497, 1526, 1542, 1546, 1557, 1560, 1562, 1563, 1579, 1582, 1587, 1597, 1604, 1613, 1614, 1654, 1673, 1705, 1744, 1762.

Gilbert de Malemort, évêque de Limoges, avant 1289, mort en 1294 (Bonav., t. II, p. 596) [Voy. mes Mém. mss. Evêq. de Limoges, p. 313]. — A l'autel de Notre-Dame-des Trois-Rois. — *P.* Aquilaire confère, chapitre ratifie, 1490, 1494, 1497, 1503, 1521, 1522, 1528, 1536, 1559, 1568, 1586, 1604, 1610, 1614, 1621, 1710, 1731. Evêque, 1478, 1503, 1595, 1598. [Jean-Baptiste-Joseph Marchandon de Pumyrat, chanoine de la cathédrale, possédait en 1771 et 1787].

Noble Bernard Fouchier, archidiacre, archiprêtre de Nontron et chanoine, avant 1291. — A l'autel de la Trinité. — *P.* Aquilaire confère, chapitre ratifie, 1406, 1418, 1435, 1494, 1500, 1507, 1509, 1515, 1520, 1527, 1559, 1566, 1599.

Regnauld de La Porte, évêque de Limoges (Duchesne, *Hist. cardin. franc.*, t. II, p. 299), puis cardinal d'Ostie, mort en 1325. — A l'autel de Notre-Dame-des-Trois-Rois. — *P.* Aquilaire confère, chapitre ratifie, 1489, 1492, 1494, 1498, 1506, 1519, 1525, 1559, 1568, 1598, 1607.

Pierre Roderii, chanoine, puis évêque de Carcasonne, par permission du chapitre de l'an 1311. — A l'autel de Saint-Barthélémi. — *P.* Aquilaire confère, chapitre ratifie, 1521, 1533, 1534, 1538, 1544, 1559, 1568, 1570, 1576, 1578, 1600, 1603, 1608, 1609, 1613, 1617, 1624, 1645, 1657, 1666, 1673, 1727.

Martial Marteau, Martelli, archidiacre de la Marche dans l'église de Limoges, et chanoine le 4 juin 1339, dite des Marteaux, pour un parent. — A l'autel de Notre-Dame-des-Trois-Rois. — *P.* Chapitre confère, héritiers et successeurs. — Martelli, bourgeois, 1417. — Tamang et Amici, 1468. — Thamagne, femme de Meyze, bour-

geois, 1504. — Botier et Tamagnas, bourgeois de Limoges, 1504. — Roche et Tamaigne, bourgeois, 1514. — Meyze, prêtre, avec autres, clerc, marchands, Botin, clerc, Dinematin, femme de Baillot, notaire, 1538. — Meyze avec Bailhot, 1579. — Baillot, procureur au présidial de Limoges, 1570, 1577, 1583, 1586. Meyze, marchand apothicaire, avec autre marchand et autre enquêteur au même présidial, 1598. Jean Baillot, procureur au siège présidial de Limoges et procureur des juridictions de Nieul, Veyrat et Thouron, donne le patronage à ses enfants par son testament du 22 août 1603. Poillevé, chanoine de la cathédrale, avec Traversier, avocat, comme neveu d'une Meyze, et avec Meyze, bourgeois, 1663. Meyze, marchand, 1689; bourgeois, 1694, du village de Chabreuil, paroisse de Saint-Jean-Ligoure, 1741, 1742.

Nicolas de Besse, dit de Bellefaye, cardinal, légua plusieurs biens pour fonder des vicairies dans cette église (Duchesne, *Hist. card. franc.*, t. II, p. 340). Ses exécuteurs testamentaires acquirent plusieurs biens à cet effet en 1382 (*ibidem*).

Pierre de Soubrebost, chanoine. — A la cathédrale, vis-à-vis la chapelle de Saint-Thomas est l'inscription suivante :

Hoc jacet in loco dominus P. de Superbosco
Nomine vel alio dictvs de Ventillo,
Vir moribus plenus canonicus Lemovicanus.
Hic voluit poni patriarchæ junctus honori ;
Cui bene servivit, fideliter et obedivit.
Iste peragravit Romam, Jacobumque Pictavis,
Hic Catarinam coluit Johennique Mariam.
Ilico reversus gratus fuit sibi lectus
Ubi ægrotavit pluribus hebdomadis
A festo Magdlene usque festum Catarinæ.
Felix obivit, hora nona vere finivit
Novembris mense quarta vicesima die.
Anno milleno centeno ter octuageno
Et quatuor adjunctis, requies œterna defunctis.
Vos qui transitis quociens venitis et itis
Cum prece vos sitis ut Christus sit sibi mitis (1).

Paul des Monts de Loménie, clerc, pour un prêtre son parent, avant 1349. — A l'autel de Notre-Dame-des-Trois-Rois. — *P.* Aquilaire nomme, chapitre ratifie, 1390, 1406, 1419, 1482, 1485, 1521, 1536, 1548, 1554, 1560, 1561, 1591, 1594, 1597, 1598, 1600, 1601, 1629, 1639, 1661, 1674, 1705, 1728.

(1) Cette inscription est publiée par M. Texier. — *Manuel d'Epigraphie*, p. 241, et planche XXI. Les mots abrégés que Nadaud a conservés dans son texte, sont ici transcrits en entier.

Etienne Amici, — Guillaume Lami, patriarche de Jérusalem, mort en 1360 l'augmenta. — A l'autel de Saint-Thomas. — *P.* Ebdomadier confère, chapitre ratifie et investit. — Martial de Gay, docteur èz-lois, seigneur de Nexon et de Campagne, conseiller et lieutenant général en la sénéchaussée du Limousin 1587, 1598. Lamy, avocat, 1620, 1643, fils d'autre sieur de Brutine 1644, 1649. Femme de Leyssene, sieur de La Chapelle, avocat, avec autre sa sœur, filles d'un avocat et petites-filles d'autre Lamy, sieur de Brutine, 1705. Vidaud, capitaine d'infanterie, 1736. Navières, héritier de Romanet, 1764.

Lami, prévôt de la ville de Limoges. Bergier, marchand, avec Lami sa femme, 1543. Avec Gay, conseiller au sénéchal de Limoges, 1545. Lami, prévôt et juge criminel avec autres veuves de Bergier et de Gay, 1580. Mosnier, fils d'une Lami, 1502. Daure dit Vergas, 1502. Lami, bourgeois, 1503, notaire, 1503. Amici, licencié ez-lois avec autre bourgeois de Limoges, 1410. Lami élu en haut pays de Limousin, 1509. Amici, 1493, bourgeois et élu au Haut-Limousin 1520, 1521, 1522. Lami, veuve de Bergier avec Gay, 1584. Lami, 1582. Lami, prévôt et juge criminel de la ville de Limoges, avec autres veuves de Bergier et Gay, conseiller au présidial, 1582. Les dites veuves, 1584.

Dans la chapelle de Saint-Thomas est l'inscription suivante sur une plaque de cuivre :

Illustrissime et Révérendissime Guillaume Lamy, qui fut auditeur de la rote dans la cour de Rome, puis évêque de Chartres, administrateur perpétuel de Fréjus, archevêque d'Aix et patriarche de Jérusalem, mourut à Montpellier le 9 juin 1360, et son corps fut transporté à Limoges, suivant sa dernière volonté et enseveli dans ce monument dans la chapelle de Saint-Thomas où il fonda sa vicairie.

Les archives de la ville d'Aix et Jean Chenu parlent de lui comme d'un saint et M. Pithou aux Ann. qu'il a fait de l'église d'Aix, Sainte-Marthe, t. I; *de Aquem. archiep.*, t. II; *de Carnot. épisc.* fol. 492, num. 82; *de Forojul. episc.*, fol. 391, num. 39; *Vir fuit sanctimonia insignis qui apud Montempessulanum animam Deo reddidit die 9a junii an. 1360.* Le *Dictionnaire historique* dit qu'il était bien aimé et estimé de Clément VI. « Hélie Lamy était chanoine dans cette cathédrale l'an 1391, trente-et-un ans après le décès du patriarche. Après lui furent Mrs François et Jean Lamy, élus par le roy en haut pays de Limosin. François vivait l'an 1524, et laissa Jean son fils élu. Sa maison était celle qui est au portail Imbert et où est la statue du patriarche. Jean laissa Etienne Lamy, prévost de Limoges auquel appartenait la maison du roy de Navarre, qui est

à présent celle des Trésoriers. Péronne Lamy qui fut mariée à M. Berger et Marie Lamy, femme de M. Paul de Gay, conseiller du roi, ladite Marie Lamy était mère de Martial de Gay qui fut président, et puis lieutenant général de la cour ordinaire de Limoges, lequel laissa Samuel Lamy, sieur de Brutine, commissaire certificateur des criées et subastation, lequel laissa Mrs François, Martial et Henri Lamy; lesquels François et Martial firent donner une sentence l'an 1621, le 2 décembre, signé Bordes, lieutenant particulier. Moulinard, commis du greffier, collationnée Tardieu, par laquelle il est dit que les autres Lamys n'ont aucun droit de nomination, n'étant de la race et lignée du patriarche, chose notoire à tous les habitants, comme il appert par les nominations de deux cents ans en ça (1). » Il y eut un autre Lamy, garde-meuble du roi Henri IIII. Nous avons les lettres de Sa Majesté signées Henri. Baluze (*Vit. pap. Aven.*, t. I, col. 911) et le P. Denis de Sainte-Marthe (*Gall. christ. nov.*, t. I, col. 436) ont rejeté Guillaume Lamy du catalogue des archevêques d'Aix. Il fut évêque d'Apt, quoique l'inscription ne le dise pas.

Estienne Amici, avant 1387.

Hélie Dantan, mal d'Aveau, d'Arton, d'Autun, d'Antan, — existait en 1368, 1389, 1406, 1553. — A l'autel de Saint-Martial. — *P.* Aquilaire confère, chapitre ratifie, 1500, 1505, 1548, 1550, 1553, 1598, 1599, 1607.

Gilbert [ou Girbert] Polverel, ou Pulverel [ou Pulverelly], archidiacre de la Marche, chanoine et sous-chantre vers 1290, avant 1370. Les revenus étaient beaucoup perdus et d'autres en litige en 1487. — A l'autel de Notre-Dame-des-Trois-Rois. — *P.* Aquilaire nomme et confère, chapitre ratifie 1399, 1400, 1419, 1421, 1495, 1501, 1521, 1527, 1528, 1543, 1552, 1557, 1571, 157., 161., 1622, 1627, 1661, 1739.

Gérauld d'Orgnhac [ou Orgnac, Ornhac, Orniat], chanoine avant 1374, 1299. — A l'autel de Saint-Georges. — *P.* Aquilaire nomme et confère, chapitre ratifie, 1399, 1415, 1433, 1524, 1527, 1534, 1535, 1538, 1553, 1559, 1578, 1579, 1586, 1590, 1595, 1596, 1631, 1632, 1679, 1690, 1695, 1706, 1731, 1733.

Gèrald de Pomniers, ou Palmier en 1281, le 2 octobre. — A l'autel de Saint-Nicolas, ou de Sainte-Magdeleine. — *P.* Aquilaire nomme et confère, chapitre ratifie, 1485, 1490, 1495, 1542, 1545, 1546, 1550, 1564, 1571, 1578, 1583, 1598, 1599, 1616.

(1) Cette longue inscription qui a été en partie publiée par M. Arbellot : *Cathédrale de Limoges*, p. 240, était à la suite de la précédente dans la chapelle de Saint-Thomas, aujourd'hui de Saint-Martial.

Guillaume Malmort.

Gilbert de Maumont, chanoine, avant 1393. — A l'autel de Saint-Barthélémy. — *P.* Hebdomadier de l'aigle, autrement Aquilaire, 1393, 1406, 1524, 1537, 1568.

Audoin Marches, *alias* de La Forest, chanoine, le 3 mai 1337. — A l'autel de Saint-Martial et de Sainte-Valérie. — *P.* chapitre confère. Noble Marcheys nomma en 1423. — Sanctin Marcheys, damoiseau, 1409. Noble Santinus Marches, 1424. Noble Jacques de Royère, seigneur de Beaudeduit, et de Royère, 1508; comme seigneur de Burgnhac, 1489, 1491. Alain de Royère sieur de Beaudeduit, 1485. Noble Nicolas de Beaudeduit, 1543, 1559. Seigneur de Burgnhac et de Royère, près Saint-Léonard, 1515. Aquilaire nomma et chapitre conféra, 1537, 1538, 1543, 1598, 1614.

A la cathédrale, dans la chapelle de Saint-Martial : Audoyn Marches, chanoine successivement d'Aimoutiers, du Dorat, de Bourges, puis de Limoges, où il fut archidiacre de Nontron, mort le 19 juin 1737.

Moribus ornatus, generoso sanguine natus,
Cunctis pacificus, sapiens, pius atque pudicus
Quem meritis laudo Marches venerabilis Audo-
Ynus Ahentensis, Daurati, Bituricensis
Canonicus pridem fuerat dum viveret idem :
Hac in sede quoque, vir jure peritus utroque ;
Nontronii vitâ pollens fuit archilevita ;
Hunc, Deus, in vita celesti munere dita.
Anno milleno ter centum ter duodeno
Traditus ad funus fuit, annus jungitur unus,
Gervasii festo junii, pius huic Deus esto.
Quæso Jesu bone cum superis sit in æthere tecum. Amen (1).

Jean [ou Pierre] de Gensanis, ou Johancenis [ou Jensanis, ou Gonssanis] mal Jaussanis, avant 1395, chanoine de Meymac. 1291, archidiacre. — A l'autel de Sainte-Madeleine. — *P.* Chapitre en 1542, 1410. Aquilaire confère, chapitre ratifie 1515, 1558, 1560, 1576, 1613, 1630, 1637, 1710, 1731. [Jean-Baptiste-Joseph-Martial Marchandon de Puimirat, chanoine de la cathédrale, possédait en mai 1787].

Hélie de Campanis, chanoine, *alias* de la Géneste. — A l'autel

(1) Cette inscription a été publiée avec quelques variantes dans le texte par M. Arbellot, *Cathédrale de Limoges*, p. 148.

de Saint-Jean-Baptiste. — Il est inhumé dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste avec cette inscription :

Hic jacet dnus helias de
Campanis canonic 'Lem.ac
Capellan 'de Annexonio qui
Obiit nonas octobris an —
No dni M.CCC.XXIII. aia
Ej' resquiescat in pace.

P. Aquilaire confère, chapitre ratifie, 1518, 1522, 1523, 1527, 1556, 1562, 1564, 1572, 1587, 1629, 1647, 1692, 1693, 1728.

Aimeric Marchen, avant 1397.

Pierre de Masleu, ou de Masléon, de Manso leone, prêtre et chanoine, avant 1398. — A l'autel de Saint-Nicolas, ou Saint-André, ou la Trinité. — *P.* Aquilaire confère et chapitre ratifie, 1400, 1407, 1482, 1485, 1495, 1504, 1536, 1566, 1577, 1582, 1598, 1605, 1608, 1611, 1616, 1632, 1647, 1659, 1697, 1732.

Pierre Vachon. -- A l'autel de Notre-Dame-des-Trois-Rois. — *P.* Aquilaire, 1521.

Hugue de Ganh, Guy de Gaing, chanoine, avant 1414, existait en 1436, 1553. — A l'autel de Notre-Dame-des-Trois-Rois. — *P.* Aquilaire, 1406, 1500, 1508, 1509, 1536, 1545, 1598.

Jean de Beissac, mal Busson, chanoine et curé de Coussac, pour le prêtre plus proche parent le 11 juin 1474. — A l'autel de Notre-Dame-des-Trois-Rois. — *P.* Chapitre confère. Aquilaire 1491, 1549, héritiers et successeurs nomment. De Beissac 1483, 1500. Beyssat avec de Lavau chanoine 1548, 1574, 1577. Elu en haut pays de Limousin 1587, autre, 1596, 1600, 1603, 1618. Peyrusson, s^r de Soumagnac de la ville de Saint-Léonard, comme tuteur 1689, 1693. Beissac, marchand de la même ville, 1736, 1746. Sa sœur, son héritière, femme de Robert, chaudronnier, de la même ville 1748. Beissac, avocat, 1619. [Mathurin Tabaraud, curé de Chaumeils, possédait en 1771.]

Jean de Peizat (1), mal de Perpezat, chanoine de la cathédrale et du monastère de la Règle, pour un prêtre du chœur de la cathédrale, y portant le surplis, y habitué, et y faisant actuellement le service, 24 juillet 1444, signé Pinardi [sans doute celle dont le vicaire est seigneur foncier d'une maison située dans la rue du Temple, à Limoges ; laquelle en 1773 appartenait à Valérie Roche,

(1) Sa dalle funéraire est à la cathédrale sous le clocher. *Hist. cath.*, p. 124. On y voit que le nom de ce chanoine, né à Vignols, est de Peyzac, *de Peysaco*, et non du Peyrat.

veuve du sieur Dadat]. — A l'autel de la Trinité ou de Saint-Thomas. — *P.* Héritiers et plus proches parents jusqu'au 4e degré et à défaut de parents, le chapitre, nomment et présentent. — Aquilaire nomme, chapitre confère, 1489, 1499, 1505, 1533, 1545, 1575, 1579, 1592, 1603, 1637, 1647, 1692, 1726, 1727, 1769.

Ramnoux Hélie de Pompadour, chanoine et sous-chantre avant 1488. Geofroi de Pompadour, chevalier, baron dudit lieu, de Treignhac, Saint-Cyr-la-Roche et Laurière, nomma en 1566. — A l'autel de Sainte-Catherine. — *P.* Antoine de Pompadour, chevalier 1523. Seigneur de Pompadour 1575. Yves, orfèvre à La Rochefoucaud 1598. Sous-chantre confère, la famille éteinte, nomma 1758. [On croit que le roi nomme maintenant, comme marquis de Pompadour].

Antoine Bardon, chanoine, le 5 janvier 1509 (1510) qu'il ratifia le 5 juillet suivant, signé Mingnon. Fut unie à la manse de tous les grands vicaires pour en jouir en commun, en ce qu'ils feraient le service par hebdomade; par conclusion capitulaire du 27 janvier 1617. — Jadis chanoine, curé de Esse, natif de la ville de Saint-Germain-sur-Vienne, pour un prêtre des grands vicaires qui n'aura pas d'autre bénéfice. Si tous les grands vicaires en avaient quelqu'un, pour un prêtre résidant dans la ville ou dans la cité. — A l'autel de Saint-Thomas. — *P.* Aquilaire conféra, chapitre ratifia 1584, 1615, chapitre par élection 1520, 1595.

Bernard, ou Léonard, ou Guillaume, ou Gui, ou Gérald d'Escorailles, chanoine et chantre, *alias* de Bridieu. — A l'autel de la Trinité. — *P.* Chantre 1485. Aquilaire confère, chapitre ratifie, 1405, 1408, 1485, 1525, 1526, 1529, 1538, 1539, 1549, 1550, 1551, 1598, 1599, 1619, 1621, 1670, 1671, 1725.

Jean ou Raymond Normandi, ou Reginaldi, d'Ahun, de Ageduno, chanoine et sous-chantre, fondée le 5 novembre 1367. — A l'autel de Notre-Dame-des-Trois-Rois ou de Saint-Jean-Baptiste. — *P.* Aquilaire confère, chapitre ratifie, 1399, 1406, 1418, 1419, 1425, 1527, 1537, 1539, 1540, 1544, 1555, 1556, 1559, 1561, 1571, 1572, 1574, 1582, 1597, 1599, 1601, 1606, 1610, 1613, 1614, 1630, 1632, 1649, 1650, 1661, 1663.

Raynaud Normandi d'Ahun, chanoine, le mardi avant la fête de Pâques 1339.

Jean Sauserii [ou Saucer] ou Souterii, ou Sonnerii, chanoine. — A la chapelle de la Trinité. — *P.* Aquilaire confère, chapitre ratifie, 1369, 1496, 1524, 1539, 1545, 1550, 1551, 1557, 1558, 1559, 1560, 1569, 1598, 1604, 1608, 1614.

Estienne de Marlhac, 1500. — A l'autel de Notre-Dame-des-Trois-Rois. — *P.* Aquilaire confère, chapitre ratifie, 1538, 1554,

1555, 1559, 1569, 1573, 1575, 1579, 1580, 1584, 1585, 1587, 1595, 1604, 1613, 1646, 1675, 1706, 1739.

Guillaume Fabri, chanoine et pénitencier, les nones d'avril, 1261. — A l'autel de la Sainte-Vierge, *alias* Notre-Dame-des-Trois-Rois ou Saint-Thomas. — *P.* Aquilaire confère, chapitre ratifie, 1400, 1406, 1410, 1508, 1537, 1538, 1540, 1542, 1551, 1552, 1564, 1566, 1570, 1598, 1614.

Jean Boulhon, chanoine, mal des Brolhets, avant 1300, existait en 1553. — A l'autel de Notre-Dame-des-Trois-Rois. — *P.* Aquilaire nomme et conféra, chapitre ratifia, 1421, 1486, 1487, 1502, 1504, 1518, 1535, 1545, 1553, 1598, 1616.

Valérie Fouchier, 1398. — A l'autel de Notre-Dame-des-Trois-Rois. — *P.* Aquilaire nomme et conféra, chapitre ratifia, 1392, 1552, 1555, 1556, 1557, 1578, 1579, 1587, 1598, 1620.

Olivier de Veyrac, chanoine, existait en 1553. — A l'autel de Saint-Georges, ou Saint-Barthélémy. — *P.* Aquilaire nomme et conféra, chapitre ratifia, 1419, 1467, 1481, 1523, 1524, 1538, 1552, 1553, 1598.

Pierre Dupin, chanoine. — A l'autel de Saint-Barthélémy. — *P.* Aquilaire nomme et conféra, chapitre ratifia, 1503, 1538, 1553, 1559, 1575, 1578, 1580, 1598, 1608, 1618.

Pierre de Valière, chanoine, 1405. — A l'autel de Saint-Georges. — *P.* Aquilaire nomme et conféra, chapitre ratifia, 1410, 1473, 1501, 1504, 1528, 1562, 1586, 1587, 1619, 1623, 1699.

Barthélémy Martialot, 1493.

Estienne, ou Ithier de Coussis, ou Cossis, Cassis, Rossis, clerc de Chabanais. — A l'autel de Saint-Barthélémy. — *P.* Aquilaire nomme et conféra, chapitre ratifia, 1400, 1493, 1494, 1499, 1504, 1520, 1525, 1535, 1599, 1607.

Jean de Curson, *alias* de Montfranc. Montfranc est paroisse de La Noaille. — A l'autel de Sainte-Catherine. — *P.* Aquilaire nomme et conféra, chapitre ratifia, 1487, 1489, 1495, 1520, 1527, 1544, 1549, 1552, 1553, 1557, 1558, 1619, 1680, 1705, 1744, 1762.

Notre-Dame du Puy, ou Estienne, ou Pierre du Puy, *de Puteo.* — A l'autel de la Sainte-Vierge, ou Notre-Dame-des-Trois-Rois. — *P.* Aquilaire nomme et conféra, chapitre ratifia, 1466, 1498, 1514, 1524, 1527, 1539, 1543, 1551, 1560, 1561, 1574, 1619.

Jean Vincent Rogier, chanoine, mal Jacques; pour le plus proche parent. — A l'autel de Saint-André. — *P.* Aquilaire confère, patrons laïques nomment avec héritiers plus proches parents. De Mansac, prêtre, avec autre Bourdeau dit Thomieu, du bourg de Rancon; Perron, Thevenin, Natalis ou Nadaud avec Vincendon notaire 1535. Baignol veuve de Vincendon et tutrice de ses enfants,

femme de Joussen 1541. Vincent, 1460, 1485. Bardis *alias* Daniele femme d'Alary, 1465. Farlette Bernardot, Vincent, Perronie et Nadau plus proches parents présentèrent, aquilaire conféra, chapitre approuva, 1502. Bardine 1502. Bardine veuve de Bernard 1496. Rancon 1466. Pradel, prêtre de l'ordre des Frères prêcheurs. Pradelle et Bardine *alias* Donsela présentèrent 1460. La Pradelle, 1460. Rancon, Bardin, *alias* Daniel et La Pradelle 1466. Vincendon, avocat et procureur au présidial, 1593. Rogier, tutrice des héritiers de Vincendon, conseiller au présidial, avec Vincendon fils d'un procureur, 1582. Aquilaire conféra, chapitre ratifia, 1593, 1620, 1626, 1627, 1630.

Pierre Bardon, 1404, chanoine. — A l'autel de Notre-Dame-des-Trois-Rois, ou de Sainte-Catherine. — *P.* Aquilaire confère, chapitre ratifie, 1404, 1417, 1500, 1501, 1513, 1523, 1526, 1533, 1550, 1562, 1567, 1574, 1584, 1598, 1612, 1625, 1650, 1699.

Gerald Fougeyrat. — *P.* Aquilaire conféra, chapitre ratifia, 1589.

Jean Reynelli, décrétée en avril 1505. — A l'autel de Notre-Dame-des-Trois-Rois. — *P.* Héritier, 1505.

Roger ou Aimeric Maurel, prêtre, chanoine, sous-chantre en 1306, acheta des rentes en 1293 pour fonder sa vicairie. — A l'autel de Notre-Dame-des-Trois-Rois. — *P.* Aquilaire nomme, chapitre ratifie, 1521, 1538, 1548, 1552, 1576, 1586, 1596, 1591, 1596, 1605, 1611, 1624, 1628, 1630, 1646, 1661, 1663, 1673, 1674, 1711 [Léonard Deveux, curé de La Brugère, possédait en 1771].

Jean du Peyrat, licencié en décrets, chanoine de Limoges, curé de Veyrac et de Saint-Symphorien, diocèse de Limoges, et doyen de la collégiale de Thoüars, diocèse de Poitiers, fils de François. bourgeois du château de Limoges. Appelée preslate de Thous. Spiritualisée le 13 septembre 1499. Fonda par acte du 13 décembre 1499, signé de Charlonia. Pour un prêtre séculier [dite des Touards]. — A l'autel de Saint-Joseph. — *P.* Chapitre confère, héritiers présentent. Du Peyrat élu au Haut-Limousin et Franc-Alleu, 1499. Fille aînée et héritière d'un élu au Haut-Pays de Limousin, et veuve de Rogier, marchand, avec sa sœur, veuve de Maumilhon, sieur du Bouchet, 1566, avec Estienne de Beaumont, conseiller au Parlement de Bordeaux et autre élu en la sénéchaussée de Guyenne, fils d'une du Peyrat, 1567. Maumilhon, controleur à Poitiers, comme tuteur d'autre Maumilhon, sa nièce, avec autres conseillers au Parlement de Rennes, fils et héritier d'une du Peyrat, et avec Rougier, marchand à Limoges, fils d'une du Peyrat, et autres Rougier, fils d'un receveur du domaine du roi et héritier de du Peyrat, leur aieule, 1574. Noble Jean Maumilhon, conseiller au Parlement de Bretagne, avec autre controleur général des

finances en Poitou et autre sieur de La Condonnière, demeurant à Danville, avec de Jullien, receveur du taillon d'Agen, comme tuteurs des enfants de Rougier, receveur du domaine du roi, avec autre Rougier, marchand à Limoges, 1580. Rougier, marchand à Aixe, 1595. Beaubreuil, juge prévôt de Limoges, 1647. Du Peyrat, conseiller du roi et son procureur en la généralité de Limoges, 1661. Rougier, fils d'un marchand de Limoges, 1661. Faucher, sacristain de l'église de Saint-Maurice de la Cité de Limoges, fils d'une Dilhon, fille d'un Rougier, 1712, 1717. Dilhon, femme de ....., 1691. Faucher, mari de Dilhon, 1673. Faucher, 1765.

Jean Brachet, licencié en décrets, chantre et chanoine de la cathédrale, pour un prêtre habitué ou non habitué dans la même église, mais résidant dans la cité, ou château, ou enceinte des croix de Limoges, décrétée le 3 mars 1493, vieux style, signé *de Ulmo*. Le chapitre la décréta et spiritualisa le 13 mai 1502. — Par les statuts de la cathédrale lus et publiés au mois de mai 1618, chapitre I, n° 2, on devait demander en cour de Rome l'union de cette vicairie, à cause de la commodité qu'en retirerait le chapitre d'une maison annexée à cette vicairie pour loger un chanoine près de l'église. Le 7 juin 1605, statué que cette vicairie venant à vaquer par décès ou par résignation sera unie à la mense capitulaire, et qu'on demandera l'union au pape. Par autre statut du 16 mai 1661, cette vicairie sera à la collation du chanoine aquilaire et non au corps du chapitre, qui néanmoins pourra la faire unir à sa mense. — A l'autel de Saint-Martial. — *P*. Aquilaire nomme, chapitre confère, 1548, 1577, 1592, élective [et collative], 1598, 1628, 1639, 1644, 1680, 1699, 1730, 1732 [Guillaume Vacquand, chanoine de la cathédrale, obtint son *visa* pour cette vicairie le 21 mai 1785 (*Feuille hebd. de Lim.*, 8 juin 1785, n° 17, p. 70, col. 2)].

Jean de Courcellâ [apparemment celle qui est nommée ailleurs Courcelle, ou de La Courcelle], prêtre, par son codicille du 14 septembre 1499, signé Mingonis. De La Courcelle, 1511, 1549, 1550, appelée de Forestâ, spiritualisée et décrétée en décembre 1499. — A l'autel de la Trinité. — *P*. Chapitre confère, successeurs et héritiers nomment, — Corcelle, 1500, 1508, 1528. Cibot, marchand à Limoges, 1579. Cibot, femme de Chapelas, marchand, 1592, 1595. Chapelas, 1627, sieur de La Chapelle, bourgeois, 1647, 1659, marchand, 1697, bachelier, curé d'Aureil, comme héritier de Chappelas, 1697. Aquilaire conféra, 1508. Aquilaire conféra, chapitre ratifia, 1592.

Antoine Amedieu, Amadei. licencié en décrets, acte reçu par Bonet le 10 février 1503 (1504), spiritualisé par la cathédrale le 2 avril suivant. — A l'autel de Notre-Dame-des-Trois-Rois. —

P. Principal héritier de la maison du fondateur nomme. Aquilaire confère, chapitre confirme, 1504, 1525, 1542, 1551, 1555, 1564, 1569, 1579, 1582, 1593, 1608, 1611.

Jean Le Bloy, chanoine, ou Guillaume à La Bloys. — A l'autel de Saint-Georges. — *P.* Aquilaire confère, chapitre ratifie, 1511, 1525, 1542.

[La Joyeuse. — *P.* Aquilaire].

Denis, ou Jean Bloys, *alias* Sainte-Fortunade [ou Fortunate]. — A l'autel de Saint Victurnien, Saint-Vincent ou Saint-Barthélémi. — *P.* Aquilaire confère, chapitre ratifie, 1433, 1458, 1490, 1497, 1528, 1533, 1535, 1546, 1551, 1553, 1556, 1562, 1598, 1619, 1626.

[Autre, dite des Allaris. — *P.* Aquilaire confère.

Autre, dite des Chatillons et Lescure].

Pierre Chambefort, 1277. — A l'autel de Saint-Georges ou de la Sainte-Vierge. — *P.* Aquilaire conféra, chapitre ratifia, 1490, 1502, 1503, 1536, 1538, 1543, 1544, 1566, 1583, 1598, 1626.

[Autre, dite Les Dupuis. — *P.* Aquilaire confère].

Pierre Chinchaudi, cordonnier, de la ville d'Aimoutiers, pour un clerc de son nom, le 17 août 1468, signé *Durandi*. — A l'autel de Saint-Martial. — *P.* Plus proche parent nomme, chantre ratifie, 1512, 1538, 1554, 1559.

Jean Barton, chevalier, chancelier du comte de la Marche, seigneur de Lubignac, à l'honneur de sainte Radegonde, sous l'image de Notre-Dame des Miracles, devant l'église de Saint-Jean et dans une chapelle appelée du Batiment, adossée en dehors à l'église cathédrale, à présent démolie. Avant 1455. Le 20 février 1511 (1512), conclu dans la cathédrale de démolir l'autel de Sainte-Radegonde, et d'en ériger un autre au-dessous. Le 17 mai 1673, conclu en chapitre que la petite chapelle de Sainte-Radegonde, au-dessous de l'image de Notre-Dame des Miracles, qui était en dehors de l'église, sera détruite, et attendu qu'il y a quelque fondation ou commission de messes en titre de bénéfice, le service sera transféré dans la chapelle de Sainte-Madgleine, vulgairement Notre-Dame de Bonne-Délivrance, dans la cathédrale. — *P.* Chapitre confère. Bernard Barton, chevalier, vicomte de Montbas, seigneur de Loubignac, 1496, 1502, 1505. Pierre Barton, chevalier, seigneur de Loubignac, Le Deffan, etc., vicomte de Montbas (1523, 1541), gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, 1630. Aquilaire conféra, chapitre ratifia, 1595, 1599, 1630, 1631, 1717, 1727, 1732.

Michel de Verthamon, prêtre, grand chantre, vers 1700. — A l'autel de Notre-Dame de Bonne-Délivrance. — *P.* Verthamon de Villemenon, héritier du fondateur, 1712.

Le 4 janvier 1734, le syndic de la cathédrale représenta au chapitre que ces commissions de messes ou chapellenies, avec trois prieurés simples, étaient perdus soit par le laps de temps, les troubles dont la province avait été agitée, les guerres des Anglais et des Calvinistes, soit par la négligence des titulaires. Les fonds destinés à l'entretien des vicairies étaient tombés en ruine ou dans un tel oubli qu'à peine en connaissait-on autre chose que les noms des fondateurs, en sorte que les unes étaient actuellement dépourvues de titulaires, les autres avaient si peu de revenu que ceux qui les possédaient négligeaient d'en acquitter les charges; enfin celles dont quelques fonds avaient échappé aux malheurs des temps n'étaient pas desservies selon l'intention des fondateurs. En effet, depuis plus de quatre-vingts ans, on n'a vu aucun de ces chapelains célébrer la messe dans la chapelle qui lui est affectée, ni dans aucune autre de cette église.

Pour remédier à cet abus, les chanoines, dans leurs chapitres généraux, avaient presque tous les ans déterminé de faire procéder dans les formes de droit à l'extinction des titres de ces chapellenies et leur union à la mense capitulaire, et même il est porté par les anciens statuts qu'on y ferait unir quelques vicairies, dont les maisons qui leur étaient affectées serviraient pour loger les chanoines près de l'église, afin d'être à portée d'assister plus assidument à l'office divin. Mais tous ces bons desseins avaient demeuré sans exécution, tant à cause du peu d'avantage temporel qui en reviendrait à l'église cathédrale, attendu que tout le revenu de ces vicairies devait être employé à la célébration des messes, qu'à cause des frais qu'il en coûterait pour parvenir à une union si peu intéressante. Quoique le chapitre soit moins en état qu'il n'a jamais été d'entrer dans cette dépense, cependant, outre qu'il convient à des ecclésiastiques de sacrifier leurs intérêts particuliers à la gloire de Dieu et au bien public, il semble qu'il y a une espèce d'obligation dans le chapitre d'une cathédrale de procurer par toute sorte de voies le rétablissement du bon ordre et du service qui y a été fondé. La seule ressource qui reste pour empêcher le dépérissement entier de ces vicairies et conserver aux défunts les secours qui leur reviennent du très-saint sacrifice de la messe, c'est de les faire unir à la mense particulière du chapitre. Cette union une fois faite, les messes distribuées par hebdomades à chacun des chanoines seront non seulement acquittées exactement et à perpétuité, mais même elles seront célébrées dans l'église et aux mêmes autels, où elles ont été originairement fondées. Déjà plusieurs des titulaires pour seconder le zèle du chapitre offraient dès à présent de consentir à cette union, et ceux qu'on ne connaissait pas encore n'ayant

presque point d'intérêt de s'y opposer à cause de la modicité du revenu, ou consentiront à l'union suivant toutes les apparences, ou du moins seront obligés, dès qu'ils seront connus, de remplir leur devoir pendant qu'ils en seraient les titulaires. Il y avait même plusieurs patrons laïques qui, plus jaloux de voir les intentions de leurs ancêtres fidèlement remplies, que du droit de nommer des chapelains qui les négligeaient, ont déjà témoigné leur empressement pour la consommation d'une si bonne œuvre. A la vérité, les titres et les fonds de plusieurs de ces vicairies sont à dire, ou inconnus, mais avec du soin et des recherches on pourra en découvrir quelques-uns ! Enfin, M. l'évêque a souvent fait offre de contribuer de tout son pouvoir à l'exécution d'un projet qu'il a jugé être évidemment avantageux au bien public et à la gloire de Dieu.

Le chapitre conclut, qu'attendu que M. l'évêque ne peut procéder à l'union de ces bénéfices, à cause de sa qualité de chanoine prébendé de la cathédrale, on s'adresserait à M. l'archevêque de Bourges pour supprimer les titres de ces bénéfices, faire acquitter les messes par les chanoines à l'exclusion des vicaires du chœur. Dans la requête qu'on lui présenta, on exposa que le dessein de cette union n'a pour fondement aucun intérêt temporel de la part du chapitre, quoiqu'il soit un des plus pauvres du royaume, ainsi qu'on offre de le constater par l'état fidèle de ses revenus et de ses charges. L'archevêque nomma un commissaire. Mais on a plus fait de démarches depuis.

SAINT-JEAN, dans la cité de Limoges, cure en ville murée, 72 communiants, 103 habitants.

Cette église était dépourvue de paroissiens, presque réduite à rien et très appauvrie. Afin qu'à l'avenir le culte divin ne dépérit pas, mais qu'il y fut augmenté, statué dans le chapitre de la cathédrale le 15 mai 1403 qu'on y annexerait la première des grandes vicairies vacantes; en ce que le chapelain de cette cure se contenterait de ce qu'un des grands vicaires reçoit dans les anniversaires de l'église, et que pour la robe qu'il demande pour un chanoine mort, il aura 20 sols. Le 9 mai 1410, le chapitre supplia l'évêque d'unir à cette cure la première vicairie vacante, en ce que le curé servirait à l'église comme les autres grands vicaires et aurait le même revenu. Ce curé ayant eu une bulle pour l'union de la première grande vicairie vacante, l'aquilaire l'y nomma et le chapitre ratifia le 17 décembre 1482. — *P.* Le chantre de la cathédrale (Bonav., t. III, p. 592), aquilaire présenta et le chapitre conféra *pleno jure*, 1500, 1513, 1545, 1564, 1566, 1577, 1599, 1612, 1626, 1628, 1646, 1699, 1705, 1723, 1744.

La collation de la chapelle de Saint-Jean appartenait au chantre de la cathédrale. Il la céda au chapitre qui lui donna la vicairie de Jean Bolho en 1279.

Vicairies fondées dans l'église de Saint-Jean, par :

Jean Arnoult, fils de Gui, jurisconsulte, avant 1375. Existait en 1404.

Martial de Jullien, bourgeois. Son fils, autre Martial de Julien l'augmenta le 13 août 1362, signé Guillaume de la Chieza [Peut-être est-ce celle dite ailleurs Les Juillac]. — *P.* Curé confère; Colomb, marchand, nommait en 1553. Julien nomma en 1521.

Guillaume des Monts, un des quatorze vicaires de la cathédrale, pour un des quatorze grands vicaires qui n'aura pas de bénéfice cure, le 24 octobre 1500, reçu de Chaussadis. Spiritualisée et décrétée par le chapitre de la cathédrale le 22 novembre suivant. — Au grand autel. — *P.* Aquilaire confère, chapitre ratifie, 1534, 1553, 1554, 1597, 1610, 1699.

Pierre-Jean, mal Jean prêtre, peu avant 1406. — *P.* Aquilaire nomma, chapitre ratifia 1693, 1699, curé nomma et conféra 1569, 1577, 1693, 1714.

Pierre Alary, prêtre, l'un des quatorze grands vicaires de la cathédrale, pour un prêtre le 26 août 1519, signé Pierre Minguo. Par les statuts de la cathédrale lus et publiés au mois de mai 1618, chap. V, art. 12, on devait demander en cour de Rome l'union de cette vicairie, à cause de la commodité qu'en retirerait le chapitre d'une maison annexée à cette vicairie pour loger un chanoine près de l'église. Le 8 juin 1605, statué que cette vicairie venant à vaquer par mort ou par résignation, sera unie à la mense capitulaire, et qu'on demandera l'union au pape. — *P.* Aquilaire nomma et confirma, chapitre ratifia 1584, 1589, 1595, 1596, 1601, 1602, 1627, 1657, 1689, 1696, 1711, 1725, 1727, 1732.

Jacques Meynard, prêtre, pour le prêtre plus proche parent du côté paternel (Le vicaire ne peut résigner à d'autre). A leur défaut pour un des grands vicaires de l'église de Limoges qui n'aura pas d'autre bénéfice et qui ne pourra la résigner ni permuter qu'avec un autre grand vicaire. Acte du 9 avril 1490, reçu Proly. Spiritualisée par la cathédrale le 18 juin 1494. — *P.* Chapitre de la cathédrale confère. Plus proche et plus ancien mâle de la race du fondateur du côté du père. Meynard 1514, dit Le Bourgeois 1545. Aquilaire nomma, chapitre ratifia, 1545, 1598, 1599.

Martin de Solerio, du Soulier, *alias* Galli, prêtre, un des quatorze grands vicaires, curé de Panazol, le 2 octobre 1465, signé Gayoti de

Bastida [dite de S. Martin du Soulier]. — *P.* Curé nomme et confère, 1506, 1508, 1557, 1572, 1574, 1602, 1604, 1612, 1655, 1712, 1716, 1717, 1743.

Guillaume Sage, Savi, ou Sapientis, prêtre, un desdits vicaires pour un des mêmes vicaires qui n'aura point charge d'âmes. Acte reçu par *de Ulmo,* le 22 septembre 1493, spiritualisée et décrétée par la cathédrale le 18 juin 1494. — *P.* Curé nomme et confère, 1559, 1572. 1578, 1583.

On exposa que la cure de Saint-Jean, quoique la plus ancienne de la ville et du diocèse, était cependant la plus pauvre, n'ayant d'autre revenu que celui d'une des quatorze vicairies du chœur de la cathédrale, qui lui est unie, à raison de quoi le curé est obligé d'assister à l'office, et une petite dîme dans le village de la Baconie dépendant de la paroisse. Il n'a point de presbytère, presque point de casuel, ses revenus ne s'élèvent pas à la somme fixée pour la portion congrue. Il convenait de les augmenter par l'union de quelques petites vicairies ou chapellenies, fondées anciennement dans cette église; les fondations seraient exactement acquittées dans l'église où elles avaient été faites, et leur revenu quoique médiocre serait recherché avec plus de soin par les curés, dès qu'ils feraient une portion de leur bénéfice.

Par décret de M. l'évêque de Limoges du 30 mai 1754 [signé J. G., évêque de Limoges (Titr. du curé de Saint-Jean-en-Saint-Etienne)], les quatre vicairies sont unies à cette cure en acquittant les charges portées par les fondations.

La Baconie, église paroissiale 1429. Le chapitre de la cathédrale l'unit à la cure de Saint-Jean, le 31 décembre 1378. — *F.* Sainte-Marie-Magdeleine.

SAINT-MARTIAL, jadis Saint-Sauveur. — Abbaye séculière. Un canonicat et deux prébendes y sont annexés par la bulle de sécularisation. — *P.* Abbé de Cluni en 1097 (Baluze, t. VII, *Miscel.*, p. 388). Le chapitre des moines élisait, évêque confirma 1214, 1216, 1272, 1276. Le roi nomma 1311.

Les chanoines qui gardaient le sépulcre de Saint-Martial prirent l'habit de Saint-Benoît le 31 mars 848 (Ademar, *in chron. apud* Labbe, t. II, *Nov. Biblioth.*, p. 161 et 271). Les Clunistes y furent introduits en 1063 (Baluz., *Miscell.*, t. VI, p. 516), congédiés en...

L'endroit où est l'abbaye de Saint-Martial était apparemment le cimetière commun des habitants de Limoges. L'inscription payenne sous le clocher le persuade ainsi que les sépultures des saints et des évêques. De là ce cimetière aura été augmenté sur la hauteur, vers Saint-Michel-des-Lions.

Sur une pierre angulaire du clocher, à main droite en descendant, est cette inscription :

D.M. IVLI
INSIDIOL
AE. INSIDI
ATOR PAT
VIVS ET SI
BI POSVIT (1).

Les deux premières lettres *Diis manibus* ne permettent pas de douter qu'il s'agit d'un payen, ainsi que V.S. *votum solvit*. S. Ursin de Bourges (Greg. Tur., *Glor. confess.*, C. 8) fut enterré dans un champ destiné à la sépulture commune, et son tombeau placé parmi ceux du peuple qui n'avait point encore appris à rendre aux pontifes du Seigneur l'honneur qui leur est dû. Le lieu où est l'abbaye de Saint-Martial était donc la sépulture commune des habitants de Limoges (Voir l'article Saint-Michel-des-Lions). Les chrétiens y bâtirent un oratoire à Saint-Martial.

Offices claustraux :

Prieuré claustral.

Sous-prieuré.

3e prieuré.

Grande capicerie, ou chantrerie.

Cellérerie de la cuisine, abbé conféra 1451, 1452, était unie à la mense abbatiale 1435, avec ses annexes de Verneuil et de Cyrat 1483, Cellérerie du vin 1220. Septimanie de la cuisine 1220.

Chantrerie.

Sous-chantrerie.

Aumônerie.

Camererie, ou Chambrerie, abbé, 1504. Unie au chapitre par la bulle de sécularisation.

Réfectorie, le prieuré de Moutier-Ferrier y était annexé, 1561.

Thrésorerie.

Sacristie du grand-autel. Fut désunie de la prévôté de Feix en 1197 (Mss. 1338, Bibl. nat.), divisée en sacristie et chambrerie, 1293, unie au monastère en 1493. — Attendu que le chambrier

(1) Cette inscription aujourd'hui perdue doit être lue ainsi : *D*[*iis*] *M*[*anibus*] *Juli*[*æ*] *Insidiol*[*æ*]. *Insidiator pat*[*er*] *vi*[*v*]*us et sibi posuit.* Aux Dieux Mânes de Julia Insidiola. (Julius) Insidiator, son père, a, de son vivant, fait construire (ce tombeau, pour elle) et pour lui. Les deux lettres V S que Nadaud traduit par *votum solvit*, appartiennent au mot *vivus*.

n'avait pas assez de revenus pour fournir le vestiaire et que le même officier remplissait les fonctions de ces deux offices, celui de la grande sacristie fut uni à la chambrerie par l'abbé d'Issoire en cours de visite, député par le pape, le 12 octobre 1337. La grande sacristie fut unie à la mense monacale en 1499 (Bonav., t. III, p. 738; ou 1493, Bonav., t. II, p. 402).

Sacristie de Saint-Pierre, à laquelle le même abbé d'Issoire unit par le même acte le prieuré de Negret-le-Vieux, diocèse d'Angoulême, qui était de la collation du prieur de Mouton. L'abbé y nommait en 1537.

Sous-sacristie, 1415.

Ortolarie ou jardinerie.

Maîtrise des écoles.

Maîtrise des novices.

Sous-maîtrises des novices, *submagistratus*, prieuré attribué au sous-maître. C'est plutôt un office monastique subordonné au maître des novices.

Custodie, ou gardien du grand-autel. Unie à la sacristie *ad vitam* en 1426.

Sous-chambrerie, érigée en 1293.

Sous-aumônerie.

Hostellier, ou receveur d'hôtes, mareschal, boulanger, cordonnier, lavandier, charpentier, portier, *cosendarius*, couturier peut-être, *ovarius* ou fournisseur d'œufs, cuisinier de l'abbé, *cepaaris*, peut-être des oignons, cuisinier du couvent, maître servant à l'infirmerie, 1212.

Maître d'œuvre en 1220. Portier du sépulcre qui devait être prêtre, 1220, office supprimé en 1489, Vinatier, *vinearius*, 1220. Cellérerie du vin, 1220, septimanie de la cuisine, 1220.

Capicerie du sépulcre.

Pitancerie, 1415, qui était chargé de fournir la pitance aux moines, érigée vers 1180.

Sous-pitancerie. — *P*. Abbé, 1475. Pitancier, 1343.

Infirmerie.

Armarius, ou bibliothécaire, 1220.

Sous-cellérerie, avec prébende. — *P*. 1477.

Sous-réfectorie.

Prevôté des Combes, 1425, était unie à la mense abbatiale, 1465, et le fut par la bulle de sécularisation.

Doyenné conventuel.

Voyez la bulle de sécularisation.

On exposa au pape que dans quelques anciens livres et chroniques il est dit que l'église de Saint-Martial est séculière, et qu'il y

avait des chanoines ou clercs séculiers, ensuite après qu'on eut porté à Solignac le corps de saint Martial, il y demeura, dit-on, comme immobile, et il fut révélé qu'il ne voulait point être reporté dans son ancien lieu, à moins que ceux qui y demeuraient ne changeassent de mœurs, de vie et d'habit. Alors les chanoines ou clercs de cette église firent profession de la règle de saint Benoît qui fleurissait beaucoup. Cette dernière raison ne convenait qu'au monastère de Solignac. On ajoute que ce monastère était situé dans un quartier où abordaient plusieurs marchands et autres pour acheter ou pour vendre. On y allait plus qu'ailleurs parce que les habitants de Limoges s'y fournissaient d'eau; il était entouré de chemins publics et fort fréquentés. A l'exception du cloître et du cimetière, il n'y avait aucun endroit assez spacieux pour servir de promenade aux moines et se délasser après les offices, car les cellules étaient presque toutes très petites; il n'y avait que quelques petits morceaux de jardins séparés et non communs. Quand les moines sortaient dehors, ils ne pouvaient s'empêcher de se mêler avec des séculiers. Comme il n'y a dans la ville que deux églises paroissiales, il abordait tous les jours à celle de leur monastère une affluence d'habitants et d'étrangers que le marché au blé près de la porte de leur église leur occasionnait, et qui faisaient un grand bruit. On entrait à toutes les heures dans l'église à cause de la relique de saint Martial et des autres saints. On y prêchait, et non ailleurs dans la ville, l'avent et le carême, ce qui attirait dans leur église des personnes de l'un et l'autre sexe. Les moines avaient depuis longtemps leur mense séparée de celle de l'abbé, et on leur payait en vin, blé et argent leurs offices ou bénéfices, ce qui les obligeait de mener une vie séculière bien éloignée de leur règle; elle était telle, que les laïques tiraient vivement sur leur compte, et on ne voyait plus de gens de condition, ou en place, ni de savants qui voulussent embrasser leur état dans ce monastère. Plus des deux tiers de leurs bénéfices ou offices claustraux étaient en commende. Enfin le roi François Ier fit demander la sécularisation de ce monastère.

Ces raisons étaient vraies. Cependant, le P. Martène a avancé (*Voyage littér.*, t. I, part. 2e. p. 69) que la sécularisation avait été faite sur un faux exposé. Croyait-il ce qu'on débita encore à Limoges, que les moines avaient allégué que, pour aller faire l'office, ils avaient à traverser un bois, et se mettre en proie à des bêtes féroces, faisant alusion aux arbres de leur cimetière et aux lions en pierre placés autour de l'église? Le monachisme subsista-t-il encore dans ce lieu, on aurait à alléguer les mêmes motifs.

Ainsi le pape, par bulle du 22 novembre 1535, s ipprima le titre

de monastère, d'abbaye régulière et la conventualité, tous les prieurés et prévôtés non conventuels, les offices claustraux et vicairies jadis régulières, et veut qu'ils soient désormais séculiers, réduisant le tout à cet état.

Il érigea une abbaye séculière dont l'abbé pourra se servir de la mître, bâton pastoral, sandales, et tous habits pontificaux ; bénir les images, croix, calices, ornements sacerdotaux et parements des autels. Il doit appeler quatre chanoines, élus par le chapitre, quand il s'agira d'en corriger quelque membre. On lui unit un canonicat et deux prébendes, et à sa mense abbatiale la prévôté des Combes, et les deux prieurés ou prévôtés qui vaqueront les premiers, et qu'il voudra accepter. Il a la majeure en cas d'égalité d'opinions. Doit payer à sa réception pour l'entretien des calices, chappes, etc., 150 livres.

Le prévôt, en l'absence de l'abbé, a le pouvoir de convoquer le chapitre et d'y présider, en son absence, le chantre, ce dernier absent le plus ancien chanoine. Le prévôt à la première stalle du côté gauche à la place du prieur claustral.

Le chantre à la seconde stalle du côté droit du chœur à la place du sous-prieur.

Les chanoines doivent faire l'office à l'instar de la cathédrale ; chacun doit payer à sa réception 52 livres 10 sols. Le pape unit à à la mense capitulaire la chambrerie, aumônerie, réfectorie, sacristie de Saint-Pierre, thrésorerie et ortolarie, tous les offices claustraux, portions monacales, chapellenies ou vicairies irrégulières avec les prieurés et prévôtés d'Aver, Mouton, etc. Les chanoines porteront l'hiver des chappes noires, longues, et en été des aumuses de peau. Ils peuvent se faire des statuts.

Le chapitre doit avoir un habile lecteur qui au moins quatre ou cinq fois la semaine explique l'écriture sainte à l'heure qui lui sera marquée par le chapitre ; on lui assignera un des 18 canonicats et prébendes, et il est dispensé de tous les offices et charges ecclésiastiques pendant qu'il s'appliquera à l'étude.

Le chapitre doit avoir encore six enfants de chœur, un maître de psallette, un greffier et un bedeau.

Cette bulle fut fulminée le 14 octobre 1537. L'abbé et les moines reconnurent qu'elle ne préjudiciait en rien à la juridiction de l'évêque et s'engagèrent de célébrer la fête de Saint-Benoît avec le même rit que ci-devant.

Le chapitre est composé à présent de :

Prévôté, qui est un personat, avec un canonicat et prébende, la cellererie de la cuisine et les prévôtés de Verneuil et de Cirac qui y sont unies par la bulle de sécularisation. — *P.* Par la bulle de sé-

cularisation l'abbé nomme et confère, 1563, 1566, 1572, 1574, 1578, 1581, 1582, 1588, 1594, 1595, 1596.

Chantrerie, qui est aussi un personat : un canonicat et prébende. Les prévôtés de Panazol et des Séchères y furent unies par la bulle de sécularisation. Autrefois le chantre de Séchères et le prévôt de Verneuil étaient des commis qui distribuaient le pain et le vin aux religieux de cette abbaye. L'église sécularisée, les commissions furent converties en bénéfices. Les bénéficiers dignitaires étaient tenus de bailler des pains à certains jours aux chanoines. Le titre s'était perdu, mais il était mentionné dans la bulle de sécularisation, dans une enquête de l'an 1309 et une sentence de 1559. Le prévôt et le chantre ayant offert de l'argent suivant la possession immémoriale du syndic, on soutint qu'il devait donner les pains de message ou mezage, *a mense aut mensâ*, que l'espèce est imprescriptible, ainsi jugé. La cotte se prescrit parce que le titre subsiste, mais il n'en est pas de même de l'espèce, parce que lors le titre est détruit (La Peyrere, lettre P, n° 104). — *P*. Par la bulle de sécularisation abbé nomme et confère, 1570, 1572, 1573, 1575, 1577, 1605, 1646.

18 canonicats et prébendes. — *P*. Par la bulle de sécularisation l'abbé et l'aquilaire du chapitre nomment alternativement chacun pour une moitié, le chapitre confère. Pendant la vacance du siège abbatial les personats, canonicats et autres bénéfices sont à la nomination de l'aquilaire. Si celui-ci meurt dans sa semaine d'aigle, le suivant qui doit *entrer en aigle* nomme aux bénéfices qui vaqueront pendant cette semaine.

Théologale, qui n'a que le rang de sa réception et est du nombre des canonicats et prébendes ci-dessus. — *P*. Chapitre confère en élisant, 1550, 1601, 1614, 1624, 1651, 1713, 1747, 1763.

Prébende préceptorale unie au collège de la ville en 1561.

Cure du monastère, 1184, 1212, 1370, 1510.

Cure du sépulcre, 1468, 1538 [ou de Saint-Pierre du Sépulcre]. Peut-être la même que la précédente. Dans un acte de 1315, la communauté des prêtres de Saint-Martial était composée du curé de Saint-Denis, du vicaire de Sainte-Marie-de-la-Carole, du chapelain du sépulcre, de celui du Moutier, du vicaire de Saint-Jean et de sept autres.

12 grandes vicairies des prêtres séculiers de la communauté, ou communauté des prêtres séculiers, qui en 1494 et 1510, étaient 12, le curé compris. On les appelait les prêtres noirs en 1501. Ces vicairies étaient aux autels de Saint-Michel-de-la-Carole, Saint-Georges, Saint-Martin, Saint-Vincent. Le curé soi-disant n'a aucune juridiction.

4 vicairies appelées de l'échinle, 1337, ou de la cloche [*de Eschylla*] étaient réduites à 3 en 1593 et dans le nombre des 12, du côté gauche du chœur, aux autels de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Denis. [La quatrième a été démembrée pour former la place du grand bedeau ou massier, qui jouit du même revenu que les trois autres et qui est nommé par l'abbé en seul, mais révocable *ad nutum*].

Abbés de Saint-Martial :

1. Dodo, 848, 850.
2. Albo, 851, mort le 19 mai 868.
3. Benoît, mort le 19 janvier 876.
4. Gonsindus, mort le 26 octobre 893.
5. Fulbert, mort le 24 janvier 900.
6. Fulbert, mort le 13 février 920.
7. Etienne, mort le 14 novembre 937.
8. Aimo d'Aubusson, mort le 7 mai 942.
9. Aimeric Malacorona, mort en 974.
10. Wigo, Guigo, mort le 29 septembre 990.
11. Joffredus de Limoges, mort le 11 octobre 998.
12. Adalbaldus, mort le 22 juillet 1007.
13. Joffredus, mort le 5 décembre 1019.
14. Hugue, mort le 27 mai 1025.
15. Odolric, mort le 27 septembre 1040.
16. Anterius, mort en 1045.
17. Pierre, mort le 27 septembre.
18. Mainard de Hisli, mort le 19 juin.
19. Pierre.
20. Adémar, élu en 1063, mort le 22 septembre 1114.
21. Bernard de Brancion, 1114, quitta.
22. Amblard, élu en 1115, mort le 20 août 1143.
23. Albert de Courcillas, 1143, mort le 9 août 1156, prévôt de Verneuil.
24. Pierre de Petiviers, élu en 1156, mort le 24 décembre 1160.
25. Pierre Le Gros, se démit.
26. Pierre des Barri, élu le 5 janvier 1162, mort le 10 ou le 11 sepbre 1174.
27. Isembert Escoblart, élu en 1174, se démit, mort le 6 septembre 1198.
28. Hugues de Brosse, élu en 1198, se démit en 1214, mort le 3 mai 1218.
29. Pierre de La Guissa, prévôt de La Souterainne, élu, mourut le 13 mars 1215.

29. Pierre de Nailhac, élu en 1216, mort le 22 octobre 1220.
30. Guillaume de Jaunac, élu en 1220, mort le 24 avril 1226.
31. Raymond Gaucelin, élu en 1226, mort le 4 septembre 1245.
32. Guillaume Amalvin, élu en 1245, mort le 15 août 1261.
33. Aimeric, 1260.
34. Guillaume de Mareuil, élu en 1265, mort le 21 février 1272.
35. Jacques de Calaures, élu en 1272, mort le 11 février 1276.
36. Pierre de Saint-Vaulry, élu en 1276, mort le 30 janvier 1295.
37. Gérard Faydit, 1295, mort en 1298.
38. Gui de La Porte, élu en 1298 le 21 septembre, abbé de Vigeois, déposé.
39. Hélie, 1304.
40. Galhard de Miraumon, 1307, ou Nigremont, 1304, mort en 1311.
41. Hélie Gaufridi de Chabrignhac, élu en 1311, mort le 31 mars 1338.
42. Guillaume de Ventadour, élu en 1338, mort en juin 1340.
43. Hélie de Lodio ou Luys, élu en 1340, mort le 12 novembre 1361.
44. Aymeric du Breuil de Drouilles, élu en 1361, mort le 13 janvier 1384.
45. Gérald Jouviond, élu en 1384, mort en mars 1392.
46. Estienne Almoyns, 1399, 1406.
47. Pierre de Drouilles, nommé en 1409, 1421.
48. Barthélémi Audier, 1422, 1429.
49. Pierre de Versaille, 1430, mort évêque de Meaux, 11 novembre 1446.
50. Jacques Jouviond, 1433, permuta en 1488, mort évêque d'Andros.
51. Albert Jouviond prit possession le 31 mai 1488, mourut le 28 mai 1523.
52. Mathieu Jouviond, élu en 1523, prit possession le 10 octobre 1523, mourut le 1er mai 1542.

Séculiers :

53. Robert de Lenoncourt, prit possession le 16 février 1543 (1544), bulles du 13 août 1543, mort archevêque d'Arles le 4 février 1561.
54. Louis de Genouillac de Vaillac, bulles du 17 mars 1547, mort évêque de Tulle, 1583.
55. Jean de Fonseques, 1561, se démit.
56. Jean de Laubespine, 1574, se démit, 1591, évêque de Limoges.
57. Léonard Cluzeaud, 1594, 1599.

58. Pierre Verdier, 1599, reçu en chapitre le 9 juin 1601, mort en octobre 1652.
59. Charles-François de La Vieuxville, prit possesssion le 4 janvier 1653, se démit. Il est mort évêque de Rennes le 23 janvier 1676.
60. Henri de La Motte-Houdancour, 1660, prit possession le 8 juillet 1661, mourut le 24 février 1684.
61. Jacques de Courtarvel de Péré prit possession le 27 avril 1685, mourut en février 1701.
62. Jean-Charles de Barrière de Taillefer, 1701, prit possession le 4 août, mourut le 3 février 1729.
63. Jean-François de La Cropte de Bouzal, 1729, prit possession le 13 octobre 1730, se démit, mort évêque de Noyon.
64. Benjamin de l'Isle du Gast, prit possession le 17 novembre 1734, mort évêque de Limoges le 6 février 1739.
65. Henri-Jacques de Montesquiou de Poylebon, 1739, se démit, évêque de Sarlat.
66. Jean de Montesquiou de Poylebon, 1751, prit possession le 7 juillet, mourut le 2 décembre 1784.
67. Jean de Maussac, 1785, prit possession le 5 mai.

Vicairies fondées dans l'église de Saint-Martial, par :

Jean de Augeriis, physicien, c'est-à-dire médecin, à l'autel de la Sainte-Vierge, le 11 janvier 1265 (1266). — Couvent nommait.

Ymbert, ou Isembert, vers 1180, abbé du monastère. Unie à la chantrerie du monastère par l'abbé d'Issoire en 1337.

Hélie Gaufridi de Chabrignac. — Gaufridus, abbé du monastère, 1339. Dans la chapelle de Notre-Dame-sous-les-Arbres, à l'honneur de sainte Anne. Etait servie par un moine en 1407.

Guillaume de Marteau, en 1376. — A l'autel de Saint-Jean.

Le pape Clément VI, mort en 1352. — Appelée de Turenne, était servie par un moine en 1361 et 1502. — A l'autel de la Sainte-Croix. — *P.* Abbé confère. François de La Tour, chevalier de l'ordre du roi, vicomte de Turenne, 1556. Abbé nomma, 1737, 1749.

Deux par les héritiers de Guillaume d'Aigrefeuille, évêque de Sabine, appelé le cardinal de Sarragosse, d'où ces vicairies sont appelées de Sarragosse, mal Sarayeuse, Sarageuse, Sarragonet ; le 2 janvier 1375, sont réduites à une. — A l'autel de Notre-Dame de la Carolle et Sainte-Catherine. — *P.* Aquilaire, 1749. Abbé, 1558, 1570, 1580, 1588, 1594, 1597, 1603, 1613, 169., 1749, 1757.

Deux par Guillaume de Chanac, dit le cardinal de Mende, qui devaient être servies par les moines, 29 décembre 1384 (Baluze, *Vit. pap. Aven.*, t. II, col. 960). Existaient en 1415. — *P.* Abbé et

couvent nommaient et conféraient. Furent annexées à la mense abbatiale.

Pierre Marteau, qui devait être servie par les moines, le 1er septembre 1388. — *P.* Abbé.

F. Gérald....., prévôt de La Souterraine, à l'autel de Saint-Etienne sur le sépulcre, avant 1495.

Aymeric Sarraceni, avant 1394.

Robert de Planchaud, dans le monastère, 1500.

Léonard de Planis, 1406.

Pierre Sutor, prêtre, peut-être appelée de La Gastherie, 1487. — A l'autel de Saint-Georges, 1489, jadis de Saint-Barthélémy.

Robert de Planis, 1408, physicien. — A l'autel de Sainte-Catherine. — *P.* Curé de Saint-Michel-de-Lions, nomma et conféra, 1604, 1622. Aquilaire, 1623. Abbé, 1737, 1749.

Martial Biza, 1419.

Pierre de Planis, médecin, avant 1415. [Vicairie de Planis. — Vente consentie par Pierre Bounet, hôte du Chapeau-Rouge, en faveur de François de Nozerines, épinglier, d'une maison située dans la ville de Limoges, rue Charelairon, au cens de dix sols envers le seigneur qui en fera apparoir; confrontant à la dite rue par devant, par laquelle on va à la porte des Arènes, à la maison de Joseph Cibot, marchand, et à celle des hoirs de M. François des Flottes, en son vivant greffier du vice-sénéchal de Limoges, en date du 24 décembre 1622, reçue Gadaud, notaire royal. Au dos de cette pièce on a marqué que cette maison dépend de la vicairie de Planis et que cette rue Charelairon est la rue des maisons neuves près la fontaine d'Aigoulène. — Reconnaissance faite par Fronton Bounet, maître serrurier et hôte de la ville de Limoges, au vicaire de Planis, de dix sols cens sur une maison située rue des maisons neuves, sur l'arbre d'Eygoulene, confrontant entre la maison de M. Jean Cibot, avocat, d'une part, la dite rue d'autre, et la maison de des Flottes, greffier du vice-sénéchal, d'autre part, signé Progent, notaire, du 25 mai 1609. — Reconnaissance de dix sols cens faite par Léonard Reynier, boulanger, au vicaire de Planis, sur une maison située rue des maisons neuves, confrontant entre la maison de Pierre Cortete l'aîné, celle de Jean Cibot, boucher, et celle de Pierre Fournier dit Chamaignat par derrière, signé Gros, notaire, du 25 janvier 1544. — Cette maison qui a passé depuis à Fronton Bounet, serrurier et hôte, puis à Pierre Bounet, hôte du Chapeau-Rouge, ensuite à François de Nozerines, épinglier, puis à Jean Gorsas, huissier en l'élection de Limoges, puis à sa veuve nommée Marie ou Jeanne Leschausier, qui la tenait en 1687, 1689 et 1691, était en 1696 et 1697 du sieur Poncet l'aîné,

marchand cierger, du sieur Sénamaud, son gendre, en 1705, 1707, la demoiselle Sénamaud en 1717, 1719, son héritier en 1720. Mlle Sénamaud en 1721, 1724, 1733 ; elle a passé ensuite à Julien Mazeau, journalier, puis en 1775 à Jean d'Angrezat, faiseur de peignes de corne, mort en 1779. Aujourd'hui sa veuve et ses enfants, 1780.

Vicaires de Planis. — Guillaume de Orto ou du Jardin, tenait la vicairie de Planis le 15 juillet 1415 (Titr. de lad. vic., signé *G. de Pinu, recepit.*). — Jean Faye ou de Faye, prêtre de la paroisse de Saint-Michel-des-Lions. 26 février 1531. 26 septembre 1531. 13 mai 1536 (Titr. de la dite vic., signé *Culturis* et Petiot, noy. roy.), 25 juillet 1536, 25 juillet 1544 (vieux style, signé Gros, not.). — Pierre Fayen, prêtre, 14 septembre 1560 (acte signé Boysse). — Etienne Roche, avant 1604. — Jean Descordes, 15 octobre 1604, 25 mai 1609. — Jacques Descordes, 1613, 1615, confirmé par sentence du sénéchal contre Etienne Yvernaud, grand vicaire de Saint-Martial, 16 novembre 1623. — N..... Malignaud, 20 octobre 1640. — N..... Malignaud, chanoine et vicaire de Planis, 1684, 1707, 1710. — N..... Arbonneau, prêtre, vicaire de Planis, 1717, 1718. Prêtre prieur de Saint-Hilaire de Saint-Martial et vicaire de Planis, 1719. Prêtre, prieur et chanoine de Saint-Martial et vicaire de Planis, 1720, 1734. — Léonard Baresge, nommé en 17.., possède en 1780].

Guillaume ou Guolferius Hélie. chevalier, pour un moine, avant 1370. A l'autel de Saint-Benoît.

Pierre de Montbrun, évêque de Limoges, le 16 février 1457, signé *Dominici.* — *P.* Evêque confère, héritier de la maison de Montbrun, dont le fondateur est issu, nomme.

Jean Vigerii, moine et maître de l'œuvre du monastère, par reconnaissance de ce que maître Bernard Vitalis, clerc, son oncle, l'avait fait nourrir, éduquer et recevoir moine. En fonda deux pour lui et ses parents, destinées pour des prêtres et donna du consentement de l'abbé et couvent des revenus, le jeudi après l'octave de l'Assomption, 1313.

Raymond d'Aigrefeuille, abbé de Saint-Jean-d'Angéli, avant 1344.

Hélie Golferii, chevalier, avant 1371.

Paule Beneyche, mal Benoit, première femme de Guillaume Dubois, marchand de Limoges, le 20 juin 1472. A l'autel de Notre-Dame-de-la-Carolle. — *P.* Abbé confère. Dubois, veuve de Lascure. Lascure, bourgeois, 1650. Senamaud, bourgeois de La Roche-l'Abeille, 1722, 1748.

Pierre ou Paul Galterii ou Gaultier, sous-prieur du monastère et

prévôt des Combes, sur le sépulcre de Saint-Martial en la chapelle de la Trinité. — A l'autel de Saint-Etienne. — *P.* Prévôt de la prévôté des Combes présenta, abbé de Saint-Martial conféra. 1367, 1371. Abbé seul, 1566, 1572, 1580, 1584, 1586, 1588, 1590, 1602, 1693, 1694, 1789.

Pierre Sapientis, *alias* de la Chassagne, marchand, natif de la Vinadière, le 28 octobre 1387. Augmentée le 16 février 1404, par Almodie, *alias* la Moytine, Jauberte, sa femme, pour un prêtre. A l'autel de Saint-Maximin et la Véronique. — *P.* Abbé confère, héritiers et leurs successeurs nomment. De Sudour, femme de Lavie, de la Porcherie, 1741. Blanchier, cordonnier, avec sa fille, femme de Leyssenne, couturier, 1479. Blanchier avec Leyssenne, 1501. Par arrêt du 2 juillet 1562, le patronage est confié à Gallichier au préjudice de Leyssenne. Petiot, veuve de Gallichier, marchand de Limoges, 1564. Gallichier, marchand, 1581, 1593. Vertamont, sa veuve, 1615. Grenier, 1614. — Eu égard aux fruits que produisaient les travaux des Pères de la Compagnie de Jésus, pour l'instruction de la jeunesse, la propagation de la foi, au peu de revenu dont ils jouissaient, insuffisant pour soutenir tant d'ouvriers; plusieurs habitants de Limoges qui avaient promis de contribuer à la fondation de leur collège, refusaient de payer ou ne pouvaient pas; par décret du 28 avril 1604, cette vicairie est unie à ce collège, tout autant que ces pères enseigneront la jeunesse et que leur collège ne passera pas en d'autres mains; dans ce cas le patron se réserve le droit de nommer.

De Leychoizier 1404 (1) sur le sépulcre de Saint-Martial *alias* dans la chapelle de la Trinité, était servie par un moine en 1512. — A l'autel de Sainte-Anne.

Jean Disnemandi, bourgeois. Spiritualisée le 9 mars 1512 (1513), existait en 1561 — A l'autel de Saint-Fabien et Saint-Sébastien. — *P.* Abbé confère, héritiers nomment, 1513.

Barthélemi Au lier, 1502. Avant 1362 (Bonav., t. III, p. 651) [Il y a plusieurs vicairies du nom d'Audier dans la même église]. A l'autel de Notre-Dame-de-la-Carolle ou plutôt Saint-Sébastien. — *P.* Abbé confère, Audier avec Descars, 1565.

[Jean Cap (Voyez la Liève gén. arch. vic. de Saint-Martial, p. 133]).

Bonnebourse. — *P.* Abbé, 1508.

[Autre dite de la Carolle. — *P.* un laïque.

Autre dite de la Moytine, fondée avant 1550 (Voyez Liève gén. arch. vic. de Saint-Martial, p. 87, n° 4].

(1) Cette date a un chiffre surchargé par l'auteur. On peut aussi bien lire 1404 que 1444.

Deux par Jean de Bastide, prêtre, chanoine de Saint-Martial et prieur du Chatenet, ordre de Grandmont, le 27 juin 1544. Etaient appelées de la première et seconde messe, et réduites à une en 1613. A l'autel de Notre-Dame de Lorette et Saint-Sébastien. — *P.* Abbé ou l'aquilaire, chacun en son rang d'aigle. Aquilaire conféra, 1605, 1739. Bastide, marchand, 1563, 1585, 1611, 1613, 1678, 1695, bourgeois, 1677.

Dompne Vigne, ou Bonne Vigne, avant 1444, dans la Carolle. A l'autel de Notre-Dame, ou Sainte-Catherine. — *P.* Abbé, 1583, 1588, 1596, 1737, 1749.

Léonard Dupont. — A l'autel de la Trinité, sur le sépulcre, pour un moine, avant 1500.

Deux par Hélie Jouffre ou Gaufridi, abbé du monastère, avant 1340, au-dessous de la chapelle de la Sainte-Vierge dans le cloître régulier, à l'honneur de Sainte-Anna et des morts, sur le sépulcre, 1488 Par la teneur de la bulle de sécularisation, les bénéfices et vicairies dépendants du monastère venant à vaquer, sont supprimés et perpétuellement unis à la mense capitulaire. Le chapitre s'appropria les revenus de cette vicairie et commit un prêtre pour la servir *in divinis*, le 21 janvier 1544 (1545). Pour deux moines prêtres du monastère. — A l'autel de Sainte-Anne ou de la Trinité, dans la chapelle de la Sainte-Vierge. — *P.* Prieur claustral nomme à celle de Sainte-Anne, le chantre à celle des morts dans un mois. Ce temps expiré l'abbé nommera. Acte fait au chapitre général le 18 juin 1336, signé Guillaume Raynaud. [N... Imbert, prêtre, vicaire de Saint-Michel-de-Lions, possédait en mai 1787].

Aimeric de Rochechouart, chevalier, seigneur de Mortemart, en 1365 (Laboureur, t. III, p. 252. — Bandel, *Dévot. à Saint-Martial*, p. 118).

Chapelle dans le cimetière, que Isembert, abbé du monastère, fit bâtir vers 1188.

Hôpital de l'aumônerie qui fut commencé en 1209 par Luce de Saint-Hilaire (Bonav. t. I, p. 565), fini de bâtir en 1211 (mss. 1338, Bibl. nat.) — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque. Fut uni à l'hôpital général de Saint-Alexis par lettres patentes du mois de décembre 1660.

Douze vicairies fondées du patrimoine de Sainte-Valérie dans cet hôpital avant 1422, pour des séculiers. — *P.* Aumônier du monastère nomma à la 7e en 1496. — 1399. Nomma et conféra une récemment érigée 1487. Nomma à la 5e et la 6e en 1513, 1518, 1499 (Bonav. t. II, p. 203), à la 2e en 1511, à la 4e en 1515. Le chantre de la cathédrale nomma à une autre en 1490.

Autre par Jean Greyly, prêtre, avant 1473. A l'autel de la Sainte-Vierge.

Jean Teulier, couturier, et Marguerite de La Faye, sa femme, comme ayant charge de feu Martial de La Faye, dit Rivet, boulanger et manœuvre, père de la dite Marguerite. A l'honneur de la Sainte-Vierge. Pour un prêtre ou simple clerc tonsuré qui fera faire le service et chantera sa première messe dans un an, s'il a vingt-cinq ans. Le vicaire doit être confrère de la frairie de la Sainte-Vierge instituée dans cet hôpital le 11 juillet 1514, reçu par Mathieu Parrot. — *P.* Curé de Saint-Michel-des-Lions, doit conférer dans quatre mois à compter du jour du décès du dernier vicaire, et a pour la collation et le scel un écu de 35 sols; autrement l'évêque. Plus proche lignager dudit Jean Teulier doit nommer un de son lignage ; s'il s'en trouve, dans quatre mois. A son défaut l'autre plus prochain du lignage.

Oratoire de saint Jean-Baptiste, du côté du midi, où l'on baptisait à Pâques et à la Pentecôte en 1031 (Labb. *Nov. bibl.*, mss., t. II, p. 753). Il fut incendié en 1105 (*Ibidem*, p. 275).

[N... Baye. — *P.* L'abbé confère].

SAINT-AUGUSTIN-LEZ-LIMOGES, près et hors les murs.

On a dit que saint Martial y dressa un autel, plusieurs chapelles et y mit des prêtres. (Guidonis, *apud* Labbe, t. II, p. 267, 277, t. III, p. 79). — Guidonis dit que Saint-Rorice y mit des chanoines régulier de cet ordre (Robert, *Gall. christ.*) comme s'ils avaient été connus alors.

C'est une abbaye régulière de l'ordre de Saint-Benoit, sous l'invocation de saint Augustin, docteur de l'Eglise, jadis de la Sainte-Trinité. — *S. Augustini suburbii Lemovicensis* (*Petrus venerab.* Liv. V, épist. I). — Rurice Ier du nom, évêque de Limoges, y fit bâtir vers la fin du ve siècle une église en l'honneur de Saint-Augustin (Fortunat, lib. IV, carm. 4). Le nom de ce saint a porté etc. Voyez t. II. p. 100. — Baillet a disputé cet honneur à Saint-Rurice. Turpio, un de ses successeurs y mit des moines l'an 934 (*Gall. christ. vet.*, t. IV, p. 108 et *nov.*, t. II, instr. col. 167), la 2e année du roi Raoul 925 (Bonav., t. II, p. 214). — Sa fondation par Turpio rapportée *Gall. christ. nov.*, t. II, instr. col. 167, voyez mes Mémoires, t. II, p. 97 et 101. — Fut unie à la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hidulphe l'an 1613. Devint le berceau de celle de Saint-Maur en 1617 (Bonav., t. III, p. 355).

Par transaction du 3 des ides de mars 1289, l'évêque Girbert veut que la confirmation de l'abbé de Saint-Augustin appartienne au chapitre de la cathédrale, qui, après l'avoir confirmé, doit se

présenter à l'évêque, qui sans autre examen doit lui commettre le soin des âmes.

Du consentement et à la prière du roi Louis XIII, le pape Urbain VIII paraffecta cette abbaye à la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoit, et réserva aux religieux tous les prieurés qui en dépendaient, par bulle du 20 mai 1632, fulminée le 9 octobre et confirmée par arrêt du parlement de Bordeaux 1633. Depuis elle fut triennale et élective par le chapitre général de ladite congrégation, jusqu'au 17 décembre 1763 que le roi y nomma un commendataire. Il fut maintenu dans sa nomination par arrêt du parlement de Paris des 4 septembre 1764 et 9 janvier 1765.

Par lettres patentes du roi du 17 février 1765, les prieurés et bénéfices dépendant de cette abbaye ne pourront être impétrés en cour de Rome, dans quelques formes et sous quelques prétextes que ce soit. La nomination, collation et pleine disposition en appartiendra aux seuls abbés, et pendant la vacance de l'abbaye, au prieur et religieux en commun. Ne pourront les uns et les autres nommer ou conférer lesdits prieurés ou bénéfices qu'à des religieux profès de ladite congrégation, vivant sous son régime. Les revenus desdits prieurés et bénéfices dépendant de ladite abbaye, demeureront à perpétuité unis à la mense commune de l'abbaye, sans pouvoir en être distraits ni séparés dans aucun cas, ni sous aucun prétexte. L'abbé nommera aux deux tiers des cures, les religieux à l'autre tiers, suivant le partage qui en sera fait avec l'abbé actuel.

Par un statut du chapitre général de ce monastère tenu en 1534, ils doivent être dix (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 581). — C'est le... en rang dans les diètes, et le... aux chapitres généraux.

Province de Chezal-Benoît. — *P.* Jadis élective, évêque confirmait; puis le roi.

Chapelle du cimetière de Saint-Augustin bâtie par Saint-Martial. (Bonav., t. III, p. 59).

Offices claustraux :

Prieuré claustral. — *P.* Abbé.

Prévôté, fut élue par l'abbé et monastère en 1601 à la charge que l'élu n'aurait que le titre et ne pourrait s'attribuer aucun fruit; pour trois ans seulement et aux mêmes conditions 1605, 1607, 1610, était unie depuis peu à l'abbaye en 1616. — *P.* Abbé, 1571, 1572.

Chantrerie. — *P.* Abbé, 1556-1583.

Pitancerie; ayant vaqué pendant trois ans, les moines en partagèrent les revenus en 1382; fut déclarée unie à la mense commune par arrêt du parlement de Bordeaux en 1595. — *P.* Abbé, 1568.

Chambrerie, 1436. — *P.* Abbé, 1440, 1497, 1583, 1592.
Aumônerie. — *P.* Abbé, 1556, 1558.
Réfectorie. — *P.* Abbé, 1497, 1586, 1593.
Sacristie, 1436. — *P.* Abbé, 1568, 1570.
Infirmerie, 1560.
Sindicat ou cellererie. — *P.* électif, 1459.
Prébendes monacales. — *P.* Abbé, 1537, 1571.
Marguillerie ou sonnerie. — *P.* Abbé avec le chapitre du monastère, 1590. Abbé seul, 1565, 1568, 1584.

Tous ces douze offices furent unis à la mense commune en 1632. (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 582).

Abbés de Saint-Augustin :

1. Martin, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, d'où Turpio le fit venir à Saint-Augustin, mort vers 946.
2. Richard, pro-abbé, gouvernant le monastère à la place de Martin.
3. Adarzius ou Adacius, autre pro-abbé, mort vers 947.
4. Rotgerius, évêque d'un siège inconnu.
5. Gosbert ou Gauzbert, aussi évêque.
6. Adalbaldus, qu'on dit parent ou disciple de saint Mayeul.
7. Etienne I, qualifié très bon supérieur, vers l'an 1000.
8. Asterius.
9. Gui I.
10. Gérald I.
11. Albert ou Adalbert.
12. Gérald II, *le Grammairien*, nommé vers l'an 1086.
13. Gui II, élu le 8 ou 9 juillet 1104 et mort en 1110.
14. Etienne II, élu en 1111, mort le 3 septembre 1137.
15. Gui III, moine du Bourg-Dieu, en Berri, se démit après son élection.
16. Pierre I, 1142-1162. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, le félicite dans une lettre de ce que les honneurs n'ont pas changé ses mœurs.

16 *bis*. D'après quelques-uns, Philippe ou Philibert, moine du Bourg-Dieu, aurait été abbé de Saint-Augustin de 1137 à 1140.

17. Raymond I de Vennac ou de Binace, mieux de Beinac, d'une famille noble du Périgord, mort en 1182 ou 1184.
18. Hugues I, dit le Vieux, nommé dans des actes de 1190 et 1196.
19. W. ou Guillaume I, se démit en 1214.
20. Hugues II, dit le Jeune, ou de Brosse, nommé en 1214.
21. Aimeric I, dit de Bonnac, siégeait en 1222 et en 1247.

22. Gérald III, dit Fabri, qualifié de *vénérable,* mort le 18 avril 1264 : on ne dénonça sa mort à la cathédrale qu'un an plus tard, le mercredi après *Quasimodo* 1265.
23. Amelius de Montcocu, nommé par Odon de Châteauroux, était légat apostolique : il siégeait encore en 1280.
24. Bernard Faucher, d'une maison de condition du Limousin, siégea en 1290. En 1295, il souffrit beaucoup de la guerre des habitants de Limoges avec leur vicomtesse Marguerite.
25. Simon siégeait en 1311 et en 1315.
26. Aimeric II siégeait en 1333 et 1345.
27. Gui IV de Cornil, mort la première année d'Urbain V, 1362 ou 1363.
28. Raymond II de Veyrinas, ancien prévôt d'Ambazac, siégeait le 19 mars 1365 (1366) et en 1369. Sous lui, le 11 mai 1367, on tint à Saint-Augustin le chapitre provincial des moines de Saint Benoît.
29. Pierre II Jaubert du Repaire, noble et licencié en l'un et l'autre droit, abbé ou moine dès 1371, vivait en 1399.
30. Pierre III de Droulhes ou Drouilles, abbé le 24 février 1402 (1403), et en 1409.
31. Robert Delmeyrot.
32. Guillaume II Bruni, archevêque de Bordeaux, 1409-1411.
33. Pierre Bruni.
34. Pierre IV de Montbrun, abbé en 1413, se démit en 1427, lorsqu'il fut fait évêque de Limoges. Quoiqu'en dise le *Gallia christiana nova* (t. II, p. 580), Jacques Joviond ne fut point son successeur, mais seulement prévôt du monastère.
35. Guillaume III Rotbert, bachelier en décrets, abbé le 3 janvier 1428 (1429).
36. Jean Ier Hugon, 1429, mourut à Pierrebuffière le 29 avril 1470.
37. Noble Louis de Comborn, licencié en décrets, conseiller et commensal du roi, protonotaire du Saint-Siège, chanoine et comte de Lyon, grand aumônier de France, abbé commendataire de Saint-Augustin au moins dès le 16 décembre 1470, mourut en avril 1482.
38. Pierre V Barton, fils d'autre Pierre, vicomte de Montbas et de Pérette Lefèvre, moine bénédictin, licencié en décrets, élu en 1482, résigna à son neveu en 1500, mourut le 24 août 1505, enterré à Saint-Augustin.
39. Jean II Barton, fils de Bernard et de Marie de Seulli, nommé en 1500, abbé du Dorat en 1514, doyen de la cathédrale, évêque de Lectoure.

40. François Ier Barton, frère du précédent, licencié en décrets, protonotaire du Saint-Siège, chanoine de Limoges, 1515, 1534.
41. Geoffroi de Bonneval, protonotaire du Saint-Siège, siégea en 1551, 1552.
42. Noble François II de La Vergne, 1553-1561.
43. Martial Benoit, licencié ès-décrets, chanoine de la cathédrale, official, vicaire général, prieur de Saint Gérald, archidiacre, 1561, 1563.
44. Jean III Trippier, fils de Robert, de la paroisse de Rancon, 1564, 1570.
45. André Auvoysin, né à La Souterraine, moine de l'ordre de Citeaux, 1573, 1576.
46. N... de La Roussière, 1592.
47. Jean IV Joly, nommé par le roi en 1592, n'obtint pas ses bulles.
48. Georges Richelot, prêtre et moine bénédictin.
49. Jean V Regnaud, né à La Souterraine, 1594.
50. Antoine dit Maur Dupont, 1622, 1632.

Abbés triennels :

51. Gérald des Alleux, de Corbie en Picardie, mort à Rouen en 1647.
52. François dit Martial des Forges de Liliet, 1636, continué en 1639.
53. Léonard dit Marc Bastide, de Saint-Benoit-du-Sault, 1642.
54. André dit Philibert Nitot, 1645, continué en 1648 et 1657.
55. Antoine dit Ambroise Frégéat, 1651, continué en 1654.
56. Nicolas dit Placide Roussel, 1660.
57. Gabriel dit Joseph Séguin, 1663 et 1666.
58. François dit Germain Clavaud, de Bellac, 1669 et 1672.
59. François Aubert, 1672 et 1675.
60. Claude de Hémin, 1678, 1681, 1690, 1693.
61. Sylvestre Morel, 1684, 1687, 1696.
62. Auguste Collet, 1699.
63. François Redon, 1702, 1705.
64. Maure dit Ponce Marchaud ou Marchand, 1708, 1711, 1723.
65. Blaise Vignole, 1714.
66. Jean-Baptiste Floyrat, 1717.
67. Léonard Brunier, de Limoges, 1726, 1742, 1745.
68. François Michelet, 1729.
69. Gabriel Le Gal ou Le Gai, 1733.
70. François Perbé, 1736, 1739.

71. Théodore Banière, 1748.
72. Jacques Chevalier, 1751.
73. Etienne de Réchignac, 1754.
74. Pierre-Paul Peynet, 1757.
75. Paul Castel de Ferron, 1761, mort le 11 septembre 1762 et inhumé à Saint-Augustin.
76. Léger Le Faivre, 1762, dernier abbé triennel, mort à Saint-Augustin le 17 janvier 1782, âgé de quatre-vingt-quinze ans.

Nouveaux abbés commendataires :

77. Joseph-Alphonse de Véry, prêtre, auditeur de rote pour la France, abbé de Saint-Satur de Bourges, nommé le 17 décembre 1763.
78. Gabriel de Montfrebœuf, prêtre du diocèse de Limoges, aumônier de Madame Sophie de France, tante de Louis XVI, 1778, 1790.

Vicarie fondée par Roger de Saint-Avit, abbé de Saint-Maixent, vers 1385. [N... Freisse, possédait en 1783. (Brousseaux, Pouillé de 1783).]

Pierre Robert, abbé, acte reçu par Eymeric Borssau. — A l'autel de Saint-Pierre, *alias* Saint-Eutrope. — *P.* Abbé 1467.

Autre par Hilaire de La Font; était servie par un moine en 1400. A l'autel de la Sainte-Vierge. Pour un moine. — *P.* Abbé 1400, 1496, 1608.

SAINT-MARTIN-LEZ-LIMOGES, abbaye régulière, sous l'invocation de Saint-Martin de Tours. Fut fondée, dit-on, par Alicius, frère de Saint-Eloi, évêque de Noyon, vers l'an 618 (*Chron.* Pet. Coral, *apud* Estiennot. *Fragm. hist.*, t. II, p. 2). Fondée par le père et la mère de Saint-Eloi, du moins ils y étaient enterrés, regardés comme saints, puisque les pierres de leurs sépulcres servaient de tables d'autel. On les trouva vers l'an 1100 (Martène, *Ampl. coll.*, t. I, col. 665), on les plaça décemment en 1631. Voyez l'inscription, t. I, p. 166.

Hilduin, évêque de Limoges, la rétablit en 1012 et y mit des moines (Adémar, p. 171. — Guidonis, p. 268). Nommée l'église *de la basiocca* en 1704 (Martène, *Ampl. coll.*, t. I, col. 665, et Gaufred. c. XV, *ad basilicam*).

Ce monastère était presque en ruine et les revenus perdus, il n'y avait que trois moines qui ne pouvaient le rétablir dans son ancien état, lorsque l'abbé Louis Marchandon se démit entre les mains du pape pour unir les menses abbatiale et conventuelle à perpétuité à la congrégation des pères appelés de Notre-Dame-des-Feuillants,

ordre de Citeaux. La bulle d'union est du 7 juin 1622 et le décret du 11 septembre 1624. Ils en prirent possession le même jour. — *P.* Jadis élective, puis le roi. Triennale et élective par le chapitre général de la congrégation des Feuillants.

Offices claustraux :

Prévôté claustrale, 1401. — *P.* Abbé, 1586, 1615.
Prieuré, 1397, claustral, 1401.
Aumônerie, 1401. — *P.* Abbé, 1587, 1570.
Grèneterie, 1397.
Chambrerie, 1555.
Pitancerie, 1355.
Infirmerie, 1460.
Sacristie, 1401, 1432. *P.* Abbé, 1569, 1601.
Maîtrise des écoles, 1401.
Prébendes ou portions monacales. — *P.* Abbé, 1599, 1615.
Marguillerie ou sonnerie. — *P.* Abbé, 1566, 1585.

Ces dix offices furent unis à la mense commune, avec l'abbaye par décret de 1624.

Abbés de Saint-Martin :

1. Alicius, mort vers l'an 670.
2. Radulphe de Chantemielle, mort le 30 janvier vers 1020.
3. Berengarius, 1037, 1074.
4. Donadeus, élu le 30 novembre 1074.
5. Jourdain, vers 1088.
6. Gérald, 1101, 1130.
7. Regnauld, ou Rainald, 1130, 1134.
8. Guillaume, élu en 1134, 1137.
9. Pierre.
10. Ramnulfe.
11. Guillaume de Clastras.
12. Raymond de La Vernhe, 1198, mort le 5 août.
13. Guillaume de Montjauvi, mort en 1203.
14. Bernard Girbert, élu en 1203, mort le 17 mars 1215.
15. Bernard Vigier, 1223, mort en 1235.
16. Pierre de La Meize, élu en 1236, se démit en 1247, mort le 11 août.
17. Pierre Coral, élu en 1247, élu abbé de Tulle le 28 août 1276.
18. Gui de Maleguise, élu le 7 septembre 1276, prévôt de Beaune.
19. Gérald, 1278, mort en 1296.
20. Guillaume, mort en 1296.
21. Gérald de Lur, 1301, 1311.

22. Aymeric de Borna, 1329.
23. Pierre de Lur, 1350, 1361.
24. Pierre Jouviond, 1370.
25. Gérald Jouviond, 1371, puis de Saint-Martial.
26. Estienne Maliani, 1379, 1391.
27. Pierre de Vaux. 1392, 1401.
28. Jean Mathieu, 1401, 1416, vicaire général de l'évêque.
29. Guillaume Sauterii des Lezes, 1417, 1455.
30. Jacques Jouviond de Drouilles, 1456, 1459. Abbé de Saint-Martial.
31. Léonard Bidonis, 1459, 1479.
32. Eustache Bidonis, 1479, mort en 1492. Licencié en décrets. — Pierre du Peyrat.
33. F.-Jean Jouviond, élu en 1494, et confirmée le 7 septembre 1496, résigna.

Commendataires :

34. Michel de Jovion prit possession le 13 décembre 1500, 1523, licencié en décrets, chantre et chanoine de la cathédrale.
35. Guillaume de Joviond, 1523, 1542, mort en mai 1544.
36. Jacques de Joviond de Leychoisier, 1542, se démit en 1567.
37. Joseph de Julien, 1567, mort en 1597, fut vicaire général en septembre, mort le 25 avril 1595.
38. Louis Marchandon, 1598, mort le 27 septembre 1528, qui y introduisit les Feuillants.

Triennels :

Pierre Vincent de Saint-Eloi.
N..... Richer de Saint-Bernard, 1634.
Simon de Tellin de Saint-Denis, 1637.
François Choisy de Saint-Bruno.
François Tillaud de Saint-Maur, 1642.
Pierre Roger de Saint-François, 1646, mort général de la congrégation le 11 novembre 1675.
Gabriel Guérin de Saint-Joseph, 1649.
Claude du Lac de Saint-Bernard.
Julien Maizonnade de Sainte-Marie, 1657.
Jean-Baptiste de Caron de Saint-Benoit, 1660.
Jean Garnier de Saint-Ignace, 1663.
Antoine de Frémicourt de Saint-Benoit, 1669.
Pierre Aisselin de Saint-Benoit, 1675.
Jean ..... de Saint-Jacques, 1681.
Pierre-Joseph ..... de Sainte-Marie, 1682.
Alexis ..... de Saint-Benoit, 1688.

Claude ..... de Saint-Hilaire, 1691, 1695.
Jean-Jacques ..... de Saint-Benoit, 1700.
Jacques ..... de Saint-Denis, 1703.
Pierre-Bernard Maigret de Saint-Irénée, 1715.
Estienne ..... de Saint-Jean, 1717.
Claude ..... de Sainte-Dorothée, 1720.
Claude ..... de Sainte-Madeleine, 1722.
Jean-Louis ..... de Saint-François, 1726.
Emmanuel ..... de Saint-Nicolas, 1728.
Nicolas ..... de Sainte-Anne, 1731.
Jean ..... de Saint-Pierre, 1740.
Jean Aubert de Saint-Aubert, 1743, 1762.
Georges Ardent de Sainte-Marie, mort abbé.
N..... Tardieu.
Pierre-Jean-Baptiste Veyssière de ....., 1752.
Pierre Deschamps de ... ., 1756, 1764.

Vicairie de Balet, à l'honneur de la Sainte-Vierge, à l'autel du Crucifix, derrière le grand autel. — *P.* Abbé, 1407, 1558, 1565, 1566, 1570, 1586, 1588, 1591, 1599, 1621.

Autre de Mazebraud, ou Maslebraud, Marebraud, paroisse de Saint-Priest-les-Olières, 1400, était servie par un moine en 1408. — A l'autel de Notre-Dame de Pitié, derrière le grand autel. La même ci-dessus. — *P.* Baliste, veuve de Colomb, sieur de Prossimard, 1566, abbé nomma et conféra.

Autre à l'autel de Saint-Eloi, 1410, était servie par un moine, 1558, par des ecclésiastiques, 1554, 1565, 1614. — *P.* Abbé, 1566, 1577, 1583, 1600, 1603, 1614.

Autre du corps de Jésus-Christ, qui était servie par un moine en 1416.

LA RÈGLE, *regula*. Abbaye de filles, ordre de Saint-Benoit, sous l'invocation de la Sainte-Vierge. — *P.* Elective, l'évêque confirma en 1507; le roi, 1619. — *Regula* de la piété des religieuses qui observaient exactement la règle de Saint-Benoit (Valois, *Notic. gall.*, p. 468. — Mabill., *Annal.*, l. 28, n° 1, 4 et 64). — Une prétendue dame Radegonde offrit sa maison à saint Martial pour en faire une église; il la dédia à la Sainte-Vierge et y érigea un monastère de filles (Bonav., t. III, p. 57). — C'était une prison où saint Martial fut renfermé (Bonav., t. II, p. 186). — Le moine de Saint-Martial, Adémar, dit que dans ce lieu saint Martial fut mis en prison (p. 237). On débitait en 1424 que saint Martial avait fondé cette église (Bonav., t. II, p. 236). On le fait dire à Pépin dans la charte fabuleuse (p. 237).

La fondation du temps de saint Martial (Bonav., t. II, p. 631, et t. III, p. 59) paraît aussi fabuleuse que le peigne de ce saint qu'on prétendait avoir dans ce monastère, et que M. de La Fayette, un de nos évêques, défendit de montrer à la vénération publique par son ordonnance du 1er septembre 1652.

La charte de Pépin qu'on produisit en 1653 contre M. l'évêque de Limoges, sur un vidimé de l'an 1550, n'a pas d'authenticité. Cet acte est dans notre annaliste (Bonav., t. II, p. 239) : *Pépin par la grâce de Dieu empereur auguste,* gémissant sur la ruine de la *si grande et noble cité* appelée *Lemovix,* ci-devant *chef et duché des cités Aquitaines,* qu'il avait fait passer par le fer et le feu pour se venger de la révolte du duc Gauferius, regrettant sur toutes les autres églises celle de Sainte-Marie, située sur le bord de la rivière de Vienne, bâtie autrefois par le bienheureux Martial, et où le Sauveur du monde lui apparut, en lui disant : Mon très cher frère, dans quinze jours vous viendrez à moi. De peur que cette église ne tombât dans le néant, Pépin donna pour la reconstruire sa *Croix* ou Court *curtem* de Bussière, celles de Volom, ou Voloni, de Monolio, ou Morolio (inconnue), de Varnes, de Canciaco, avec les églises en domaine aux servantes de Dieu de l'église de Sainte-Marie, qu'on appelle *la Règle.* Le P. Bonaventure (p. 238) croit cet acte de l'an 763 ou 764, et le donne d'après un vidimé du 6 des nones de mars 1263. Mais cette pièce (De Foy, *Notice,* t. I, p. 149) porte tant de caractères de fausseté, qu'il fallait être aussi peu versé dans la critique que cet auteur l'était pour en faire le moindre cas. Le P. Estiennot (*Antiq. benedict. Lemovic.*, part. I, p. 139) qui l'avait transcrite sur le lieu, pousse l'exactitude plus loin. Selon lui elle est datée du 4 des calendes de juillet, au palais *Trentiaco*, l'an 25 du règne, 837 de l'incarnation, indiction 9. Mais ce laborieux et judicieux écrivain avoue que tout est corrompu dans la chronologie. En 837 on comptait indiction 15. Le palais *Trentiaco,* un autre met *Joenciaco,* est absolument inconnu. Cet acte, par ces seules raisons, devrait paraître extrêmement suspect.

M. Bignon (*Mém. du Clergé,* t. IV, col. 1722), pour le procureur général, dit dans son plaidoyer qu'il porte sur le front les marques de la plus haute supposition qui puisse être, d'autant plus hardie que l'ouvrier a osé effrontément imposer à la postérité, en ce qu'il a voulu faire passer les ténèbres de son ignorance grossière, pour une vérité, quoiqu'elle soit démentie par le temps et par l'histoire. Ce faussaire a donné une qualité à Pépin qu'il n'eut jamais, étant mort avant son père Louis le Débonnaire, et a fait pis encore, prenant ce Pépin, roi d'Aquitaine, pour Pépin-le-Bref, roi de France, chef de la seconde race, et lui attribuant la guerre contre

Vaifer, duc d'Aquitaine, et le sac de la ville de Limoges, qui fut en l'année 762. Tellement qu'il y a lieu de douter s'il y a plus d'ignorance que de stupidité et de négligence dans le dessein de celui qui a voulu fabriquer cette fausse pièce. — Tel fut le jugement sévère de ce savant magistrat.

Je vois encore dans cette pièce deux fourrures très propres à en décrier l'authenticité : 1° Limoges, *chef et duché des cités Aquitaines*, prérogative que cette ville n'a jamais eue ; 2° ce qu'on dit de la construction de l'église de Sainte-Marie par saint Martial, de l'apparition de Notre-Seigneur à ce saint, n'est pris que dans quelques romancier, ou de la prétendue vie de notre apôtre par Aurélien ; or cette production ne parut qu'au commencement du x° siècle; 3° ce fut Louis le Débonnaire qui bâtit ou répara le monastère de Sainte-Marie à Limoges (*Astronom. apud.* Duchesne, *Hist. Franc. script.*, t. II, p. 293). Il n'a que ce nom l'an 817 (Baluze, *Capit.*, t. I, col. 591) et même en 1031 au concile tenu dans cette ville (*Concil.*, t. IX, col. 900). C'est Gaufredus de Vigeois (p. 293) qui le premier a donné le surnom *ad regulam* à ce monastère. Le surnom de Règle est donc postérieur à 1031 ainsi que le prétendu diplôme ; 4° Pépin ne régna que vingt-trois ans. En 837 on comptait indiction XV et non pas IX. Le palais de Trensiaco est absolument inconnu.

Ce monastère fut rebâti par Louis le Débonnaire l'an 817 (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 610); il ne devait au roi que le tribut de ses prières. Il fut soumis à la juridiction de l'évêque diocésain par arrêt du parlement de Paris du 6 mars 1653 (*Mém. du Clergé*, édit. de 1716, t. IV., col. 1722).

Sont 50 religieuses et 6 converses.

Offices :

Sacristie, pour une religieuse. — *P.* Abbesse, 1555, 1558, 1599.

Bailie des anniversaires, 1362, 1438.

Marguillerie, ou sonnerie, pour un ecclésiastique. — *P.* Abbesse, 1583.

Abbesses de la Règle :

1. Gontrande, dans les faux titres de l'an 837.
2. Deda de Turenne, 951.
3. Almodia, 1155, morte le 11 septembre.
4. Marie de Comborn, vers 1165.
5. Amalilia, 1183, morte le 31 janvier.
6. Agnez de Las Tours, 1198, morte le 1er septembre 1232. — Luce, 1233.
7. Germaine du Breuil, 1233, morte en 1252.

8. Martine, 1255, 1263.
9. Agnez de Serre, élue en 1269, morte en 1272.
10. Sibille, 1272, morte en 1276.
11. Luce, élue en 1282, 1297, 1307.
12. Seguine de Saint-Amand, 1313, 1339.
13. Marie des Allois, 1344.
14. Denise de La Roche, 1344. Transférée à Cusset, 1351.
15. Marguerite des Allois, 1354.
16. Marie de La Jugie du Puy, 1363, 1389,
17. Jeanne de Rochechouart, 1394, morte le 5 mai 1414.
18. Isabelle d'Amboise, élue en 1415, morte en 1427.
19. Catherine de Comborn, 1428, morte le 20 septembre 1460.
20. Catherine d'Aubusson, élue en 1460, morte le 20 août 1472.
21. Marguerite d'Aubusson, 1473, morte le 24 décembre 1481.
22. Anne Maumont, élue en 1481, morte le 24 aout 1495.
23. Louise d'Aubusson, élue en 1495, ne siègea que quelques jours.
24. Françoise de Beaupoil, élue en 1495, morte le 19 avril 1507.
25. Catherine de Maumont, élue en 1507, 1523. Résigna.
26. Charlotte de Maumont, 1525, morte le 12 février 1571.
27. Jeanne de Bourbon de Montpensier, 1571, se démit 1586.
28. Jeanne de Bourbon-Lavedan, 1586, permuta 1594, morte le 15 mars 1610.
29. Françoise de Rohan de Gié, 1594, résigna, 1598.
30. Marie Vidard de Saint-Clair, 1599, résigna, morte en 1613.
31. Virgile de Pont-Jarno, 1612, quitta.
32. Maureilhe de Verthamon du Mas-du-Puy, 1619, résigna.
33. Jeanne de Verthamon 1629, résigna 1652, morte le 12 mars 1675.
34. Marie de Verthamon de Lavau, 1656, morte en 1679.
35. Elisabeth d'Aubusson de La Feuillade, 1679, prit possession le 31 octobre, morte le 13 mars 1704.
36. Marie-Elisabeth d'Aubusson de Banson, prit possession le 3 octobre 1704, morte le 9 juin 1705.
37. Jeanne-Flavie de Verthamon de Lavau, prit possession le 15 décembre 1705, résigna, morte le 1er juin 1737.
38. Catherine-Elisabeth de Verthamon de Lavau, prit possession le 27 avril 1727, morte le 20 février 1744.
39. Françoise-Henriette de Cosnac d'Espeyrut, prit possession le 4 novembre 1744, morte le 23 août 1760.
40. Julie-Céleste-Périne de Boisjoland, nommée en 1760, morte le 6 novembre 1778.
41. D'Abzac de Mayac 1779-1791.

Vicairies fondées par :

Chapelains, qui en 1371 et 1447, prenaient la qualité de chanoines, étaient quatre en 1459, 1484. On en forma depuis trois grandes vicairies, ou des grand'messes, appelées les chanoinies ou prébendes ordinaires. — Au grand autel. — *P.* Abbesse, 1568, 1569, 1577, 1578, 1588. 1595, 1597, 1603, 1604, 1614, 1617, 1619, 1652, 1738, 1743, 1744, 1747. [Elles ont été réunies à l'abbaye en 178.].

Catherine de Comborn, abbesse, du consentement de ses religieuses, pour un prêtre séculier, le 2 août 1443, signé Dupin ou *de Pinu*, appelée de la Sainte-Croix. — A l'autel de la Croix. — *P.* Abbesse confère, seigneur de Treignhac doit nommer dans un mois. Abbesse a nommé et confère, 1566, 1569, 1580, 1619, 1748.

Grande vicairie ou chapellenie de l'eau bénite, *alias* de prime ou de la messe matutinale. — A l'autel de Sainte-Catherine. — *P.* Abbesse, 1569, 1601, 1611, 1651, 1659, 1692, 1738.

Autre de Feri ou Feriis [ou les Féries; on la nomme ainsi parce que le titulaire est obligé de dire la messe les féries des Quatre-Temps et autres où il y a double évangile à la messe]. Au grand autel. — *P.* Abbesse, 1554, 1555, 1557, 1573, 1583, 1586, 1587, 1589, 1603, 1604, 1662, 1692, 1715, 1728, 1738, 1754, 1756. [Pierre Martin, curé de Saint-Michel-des-Lions, possédait en 1771 et 1787].

Estienne Arnauld, avant 1375.

Louise Hugon, *alias* Duprat et Catherine de Janailhac, religieuses. — A l'autel du Crucifix. — *P.* Abbesse, 1557, 1562, 1564, 1575, 1605.

Marie de la Jugie, abbesse, dans la chapelle adjacente et contigue au chapitre du monastère, à l'honneur de Saint-Jean et Saint-Yves, avant 1406, appelée de Chambouret. — A l'autel du crucifix. — *P.* Abbesse, 1554, 1555, 1558, 1568, 1593, 1597, 1611, 1619, 1630, 1652, 1709, 1728.

Catherine d'Aubusson, abbesse le 26 août 1473, fondée par les religieuses dans l'enceinte du monastère. A l'honneur de Sainte-Catherine. — *P.* Abbesse, 1563, 1564, 1569, 1570, 1579, 1586, 1588, 1616, 1715.

Louise de Beaupoil de Sainte-Aulaire, *alias* de Sainte-Eulalie, prieure de la Ronze (Bonav., t. II, p. 243). — A l'autel du crucifix. — *P.* Abbesse confère : Germain de Sainte-Aulaire, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, baron de Tarnac et de la Grenerie, paroisse de Salon, nomma, 1578, 1581, 1585; évêque, 1617.

Françoise de Beaupoil, sœur de Louise, prieure du monastère, puis abbesse, 1515. Antoine de Sainte-Aulaire (*Généal. de Sainte-Aulaire*, p. 14, et Bonaventure, t. II, p. 243, et t. III, p. 655). — *P.* Beaupoil de Sainte-Aulaire nomme.

[Autre dite de Saint-Yves. — *P.* Abbesse].
Autre de la Magdeleine, 1513, 1515, 1614 [*P.* Abbesse].
[Autre de Saint-Jean].
Autre de Saint-Nicolas. — *P.* Abbesse, 1465.

Chapelle de Sainte-Radegonde, hors de l'église (Bonav., t. II, p. 237, 241); n'existe plus.

SAINT-GÉRALD, mal Girard, près et hors les murs de Limoges, prieuré ordre de Saint-Augustin, sous l'invocation de Saint-Géraud, comte d'Aurillac, le 13 octobre. Maison hospitalière, 1297. Maison aumônière, *eleemosinarie*. Il y avait une église de Saint-Gérald à Limoges l'an 990 (Adémar, p. 170). Cette église fut détruite en 1087, par Guillaume, comte de Poitou (Gaufred, *Chron.*, p. 289). Les chanoines réguliers de la réforme de Chancelade y furent introduits en 1632 et non pas après 1645, comme en a dit *Gall. christ.*, t. VII, col. 793, où on a renversé l'ordre. Ceux de la Congrégation de France en 1637 (*Gall. christ.*, t. VII, col. 787). Sont : le curé qui est ordinairement prieur-claustral, son vicaire, les curés de Saint-Cessateur et de Saint-Julien. Etaient sept en 1357. — *P.* Non l'abbé d'Ast. Evêque confirma l'élection faite par les chanoines réguliers, 1380. Le roi nomma.

Pitancerie; était annexée à l'hôpital, 1458.
Sacristie, 1380, 1399.
Prébendes ou portions canoniales. — *P.* Prieur, 1582.

Prieurs de Saint-Gérald :

Hélie, vers 1158.
Héliot, dans une bulle du 1er février 1183, vieux style.
F. Hélie, 1195.
T..., 1196.
J. de Cella, mort le 10 septembre, dit, jadis prieur.
M..., 1209, 1217.
Thomas, 1229.
G..., prieur de la Maison-Dieu de l'aumônerie de Saint-Gérald, 1241.
B..., 1335.
Bernard, 1347 (1).

(1) Ce prieur est mort en 1348. Au siècle dernier on voyait encore sa tombe au milieu de l'église de Saint-Gérald; c'était une pierre plate sur laquelle était gravé un prêtre en chasuble, tenant un bâton; et autour était écrit : *Hic jacet bone memorie do' Bernardus quondam prior sci..... qui obiit IIII id. septembris anno domini mille CCC quadrag. VIII. Orate pro eo.....* (Bibliot. nat. — Mss. S. F., 5024, p. 165).

Pierre Mercerii, 1367, 1368.
Pierre Richer, mort le 5 juillet 1380.
F. Pierre Rudel du Ponthomme, élu en juillet 1380, confirmé par l'évêque.
F. André Bolandi, 1456. Bobandi, 1459.
F. Jacques Teulier, bachelier en décrets, 1473, 1484, 1492, 1497.
G. Guain.
F. Simon Teulier, bachelier en décrets, 1511, 1530.
Martial Benoît, chanoine, archidiacre, official, vicaire général, abbé de Saint-Augustin, mort le 29 juin 1563.
Pierre Benoît, chanoine et archidiacre de la cathédrale, 1538, mort le 20 novembre 1565.
Jean Dubois, tué en 1585.
Paul Dubois, chanoine de Saint-Martial, 1606, 1632.
Jean Dubois, chanoine de Saint-Martial, 1651 (1).
Jean-Baptiste Poillevé, chanoine de la cathédrale. 1736, mort le 14 décembre 1758, à 85 ans.
Etienne David, 1759. Ce prieuré uni. Chanoine de la cathédrale, promoteur de l'officialité, aumônier de la salle épiscopale, vicaire de..., vicaire général. Mourut le 27 octobre 1770, âgé de 88 ans.

Mémoire envoyé le 1er décembre 1753 à M. l'évêque de Limoges et augmenté depuis.

La ville de Limoges doit avoir de toute ancienneté vérifié ce que le Sauveur du monde voyait à Jérusalem : *Semper pauperes habetis vobiscum* (Math., 26, 11) ; la stérilité de la province, une ville de passage, ne pouvait manquer d'avoir continuellement des pauvres. Aussi plusieurs personnes charitables voulurent-elles dans différents temps leur procurer le logement et les secours nécessaires. Le cardinal Guillaume de Chanac (Baluze, *Vit. pap. Aven.*, t. II, col. 962), par son testament du 29 décembre 1384, suppose plusieurs hospices dans les légats qu'il a faits. On en comptait jusqu'à huit dont plusieurs sont aujourd'hui presque inconnus.

1° Celui de saint Gérald, le seul qui subsiste aujourd'hui, qui fait le sujet de cet article.

2° Celui de Saint-Martial, indiqué parmi les fondations de cette abbaye. Un anonyme qui écrivait en 1604, dit : « Au temps passé l'abbé et aumônier et religieux, du dévot monastère de Saint-Mar-

(1) On trouve aussi R. de Lacoudre, prieur en 1722. Pour ce prieuré de Saint-Gérald voir l'*Etat du clergé en 1702*, par Gilles Le Duc. *Bulletin de la Société archéologique*, t. XLVI, p. 376.

tial, avaient l'administration, charge et réception des biens et revenus et rentes des pauvres de cet hôpital. L'an 1534, les consuls eurent procès contre les susdits et après longue procédure fut fait appointement et transaction du consentement de l'abbé et aumônier, et suivant icelui du depuis sont élus trois personnages, un pour l'abbé, l'autre pour l'aumônier, le tiers par les consuls, lesquels élus demeurent en charge trois ans, rendent chaque an compte. L'an 1562, par édit du roi, ladite aumônerie et revenus d'icelle fut déclarée aux pauvres, excepté sept-vingt livres pour la pension de l'aumônier. Du depuis les bailes prennent leur acquit des gens du roi. Lesdits bailes ont chapelle à Saint-Martial pour tenir les titres et documents. Dans ladite chapelle il y a, pour le soulagement des pauvres malades et récréation de ceux qui viennent en convalescence, un beau jardin. Vous y voyez dans le réceptacle une chapelle avec son autel, où se dit messe deux ou trois fois la semaine, et tout joignant est la grande salle garnie de lits, à quatre rangs, bien couverts, avec deux grandes cheminées et autre chambre de lessive. Par le haut il y a la grande salle bien garnie de lits couverts, avec les chambres du prêtre, de l'hospitalier et autre pour les nécessiteux. L'on tient que l'origine est venue de l'argent provenu du duc Estienne, lorsqu'il reçut le baptême. On avait le moyen de nourrir tous les jours trois cents pauvres. » Ce dernier trait est tiré de la vie fabuleuse de saint Martial.

3° Celui d'au-delà le pont Saint-Martial, bâti peu avant 1229. Il en est parlé à l'article Saint-Lazare. Depuis bien du temps il n'y a aucun bâtiment.

4° La Maison-Dieu des lépreux, 1236, qui a aussi son article plus loin. Par contrat du 31 mai 1618, signé Lortcornet, il est dit que Virgile de Pontjarno, abbesse de la Règle, avait reçu ci-devant François Marsallot, habitant de la maladrerie de Nontron, au nombre des pauvres malades de ce prieuré, dépendant de la fondation et collation de son abbaye. Il voulait s'y retirer avec sa famille, mais il ne le pouvait pas à cause du mauvais ménage des autres malades; les bâtiments étaient en ruine, le revenu attribué pour leur nourriture fort petit, l'abbesse recevait tous les jours dans cette maladrerie quantité de pauvres étrangers, quoique par les anciennes institutions le nombre fut fixé à treize. Ces étrangers se trouvaient souvent de mauvaise vie. Afin que ledit Marsallot put vivre en paix dans cette maladrerie, il supplie l'abbesse de ne recevoir à l'avenir que treize malades; ce qu'elle accorda.

5° Celui de Notre-Dame des Arènes, dont il est parlé à l'article Notre-Dame des Arènes.

6° Saint-Jacques, ou l'infirmerie de la lèpre blanche, qui a son article à la suite de celui de la Maison-Dieu.

7° Celui de Saint-Maurice, dont il est parlé à l'article Saint-Maurice.

8° Celui de Vieille-Monnaie, indiqué à la fin des fondations faites à Saint-Pierre-du-Queyroix.

On voit que ces huit maisons de charité peuvent loger commodément, nourrir et soulager tous les pauvres sains et malades de la ville et des environs et les passants. Situées hors de l'enceinte des murs, à l'exception seule de l'hôpital de Saint-Martial, elles étaient dans des positions aérées, éloignées les unes des autres, elles obviaient à tous les inconvénients qu'aurait occasionné leur proximité réciproque. Mais d'avoir réduit tout à une seule et pour une ville aussi considérable et si inondée de passants, c'est à quoi on fut forcé en 1660. Soit que les autres hôpitaux n'eussent alors que quelques masures, et quelques restes de revenus, soit que les directeurs trouvassent trop d'incommodité de se transporter à toutes les extrémités des dehors de la ville, etc.

Si le terrain de l'hôpital général de Saint-Alexis avait été assez grand, ou les bâtiments assez vastes, les pauvres sains et malades seraient secourus et logés passablement. Mais on ne peut bâtir que sur des restes d'anciennes églises et tout au plus élever quelques ailes dans une enceinte extrêmement resserrée et conséquemment peu aérée : ce qui doit causer quantité de maladies dans un hôpital général, qu'on ne peut agrandir, parce qu'il est borné de deux côtés par la maison et les jardins des prêtres de la Mission et des deux autres par un grand chemin et une place publique. Voudrait-on bâtir dans le jardin de l'hôpital, on ne peut avoir de communication, parce que le jardin des missionnaires est entre deux. D'ailleurs on priverait l'hôpital de son revenu le plus net, et ce serait une dépense excessive bien au-delà de ses moyens ; car, quoique pour une capitale et où les mendiants fourmillent dans les rues et dans les églises, c'est le plus pauvre de tout le royaume.

La maison des missionnaires, sous le même toit et le même alignement de l'hôpital, fut fondé en 1659 par Martial de Maleden, chanoine de la cathédrale. Pour la construire, il transigea le 11 août 1663 avec les administrateurs et en obtint l'emplacement que possèdent aujourd'hui ces ecclésiastiques. Le dessein du fondateur fut d'y établir un séminaire composé de prêtres destinés à donner des missions dans le diocèse, à instruire les ordinands et les pauvres de l'hôpital général, et administrer les sacrements à ces derniers.

Cette fonction était remplie dans chacun des hôpitaux, dont on a parlé, par des bénéficiers en titre. La situation de l'hôpital de Saint-Gérald près le cloître des chanoines, fait conjecturer que dans sa fondation, on voulut se conformer à l'ordonnance du concile (cap. 141) d'Aix-la-Chapelle de l'an 816. Elle veut que les évêques établissent un hôpital proche la communauté des chanoines, autant qu'il se pourra, afin que ces chanoines puissent aller commodément servir les pauvres et leur laver les pieds du moins en carême. Saint Gérald d'Aurillac ne mourut qu'en 909, cette église est sous son vocable et n'aura été bâtie qu'après sa mort. Le saint venait souvent à Limoges honorer Saint-Martial, il aura peut-être donné des fonds. Quoiqu'il en soit, le bref du pape Luce III, du 1er février 1183, vieux style, est adressé à Héliot, prieur de la maison *aumonière, eleemosinaria* de Saint-Gérald et à ses frères réguliers (Estiennot, *Fragm. hist. Aquit.*, t. II, p. 229); il leur permet d'enterrer leur famille et les pèlerins dans leur église, sauf le droit des églises sur lesquelles ils mourront (Bonav., 487). Il n'y avait donc pas alors de paroisse. Une bulle du pape Alexandre qui fait mention de celle d'Adrien est adressée à Héliot, prêtre de l'église de Saint-Gérald et recteur de l'hôpital de Limoges, et à ses frères (Estiennot, *ibid.*, p. 230). Autre bulle d'Honorius III en 1217, adressée au prieur de la maison hospitalière de Saint-Gérald et à ses frères réguliers (*Ibid.*, p. 245).

En effet en 1183 les frères de Saint-Gérald étaient destinés à donner la nourriture et subsistance aux pauvres malades, ainsi que s'exprime le pape Luce III dans une bulle traduite par notre annaliste, le P. Bonaventure (t. III, p. 486). Gérald de Frachet, dominicain, dans son traité manuscrit intitulé (*Vita fratrum* chez les FF. PP. de Toulouse) dit que le pape Innocent III, mort en 1216, donna aux frères de l'hôpital de Saint-Jacques à Bordeaux une règle, que, Aimeric évêque de Limoges en 1246 et 1272 voulut être observée, *imposuit observandum,* par les frères de l'hôpital de Saint-Gérald de Limoges.

On a vu qu'ils étaient sept en 1357, et ce nombre pouvait suffire pour l'hôpital de Saint-Gérald, alors isolé et séparé des autres de la ville.

Cette communauté était sans doute tombée, puisque le cardinal de La Rochefoucaud (*Vita Alani de Solminihaco,* p. 130), chargé de réformer les monastères de France, commit le 21 janvier 1630, pour faire la visite de celui-ci, Alain de Solminihac, alors abbé de Chancelade, et depuis évêque de Cahors. Ce visiteur transigea dans la suite avec le prieur de Saint-Gérald, fit approuver la transaction par Son Eminence et confirmer par lettres patentes. Telle qu'elle

soit, il ne paraît pas qu'on y visât au but principal pour lequel cette maison avait été fondée, je veux dire le service des pauvres. M. de Solminihac envoya des religieux de sa réforme en 1632 (Bonav., t. III, p. 486), fit commencer une église. Pourquoi ? Pour faire de cette maison un noviciat et y établir le séminaire de la nouvelle congrégation. Les affaires de sa congrégation lui firent tourner ses vues ailleurs, mais le service des pauvres ne fut pour rien à l'hôpital de Saint-Gérald.

On ne sait sur quelles raisons le cardinal de La Rochefoucaud (Moulinet, *Fig. des habits des chan. régul.*, p. 33 et 44) donna une sentence qui unit ce monastère aux religieux réformés de l'étroite observance de Saint-Augustin, qu'on appelle les chanoines réguliers de la congrégation de France, autrement de Sainte-Geneviève. Quoiqu'il en soit, leur chapitre général (*Gall. christ. vet.*, t. IV, p. 1004, et *nov.*, t. VII, col. 787) accepta cette union le 25 octobre 1637. Avait-on obtenu le consentement de la ville et de l'évêque de Limoges pour transplanter cette nouvelle colonie ? C'est ce que j'ignore, ainsi que les conditions prescrites pour son établissement. Une essentielle, parmi plusieurs autres, devait être l'obligation d'administrer gratuitement les sacrements aux pauvres de l'hôpital Saint-Gérald ; le monastère n'avait été fondé que dans cette vue. Cependant il ne paraît guère que les Génovefains aient jamais intenté d'action pour s'acquitter de ce devoir, ou pour en réclamer le droit. L'hôpital général fut érigé en 1660, et trois ans après M. de Maleden, dont on a parlé, oblige les ecclésiastiques de la Mission de faire cette fonction gratuitement, ce qu'ils continuent encore, preuve que les Génovéfains en s'établissant dans le monastère de Saint-Gérald ne pensèrent point à remplir leur principale obligation, je veux dire le service de l'hôpital voisin, du moins de le faire gratuitement.

Par cette raison et autres qu'on va voir, leur communauté paraît assez inutile. Elle est composée d'un prieur claustral triennel, d'un *socius*, qui sert de vicaire à la paroisse, de deux autres qui possèdent les cures de Saint-Julien et de Saint-Cessateur. Ce sont les trois seuls réguliers qu'il y ait à Limoges. Leur revenu est si mince, que sans ses prébendes canoniales, ou le tiers lot, le prieur claustral et les autres n'y pourraient subsister. Leurs bénéfices ne sont tout au plus qu'à portion congrue et même au-dessous. D'ailleurs depuis 1725, par je ne sais quelle condescendance, ils ont ôté au commendataire la nomination de la cure de Saint-Gérald, et l'ont attribuée à un prétendu chapitre claustral. Pour compléter celui-ci ils ont été obligés dans différentes occasions d'appeler des curés qui ne demeuraient ni ne résidaient avec eux. Communément ils

élisent pour curé le prieur claustral, ce qui fait les fréquents changements que j'ai remarqués. Les autres deux cures ne dépendent ni de ce chapitre, ni de leur prieur commendataire, et quand même elles en dépendraient par le décret d'union de la mense prieurale de Saint-Gérald à l'hôpital, le seigneur évêque s'est réservé la nomination des cures. Ce prélat nomme à celles de Saint-Julien et Sainte-Affre depuis l'union de la prévôté d'Evaux à la Sainte-Chapelle de Riom en 1734. Celle de Saint-Cessateur dépend du prieur de Saint-Jean-de-Cole, en Périgord. On les a vues de nos jours en commende.

Celle de Saint-Gérald est si écartée et si mal distribuée qu'on pourrait ou en restreindre les paroissiens à ceux qui sont aux environs, ou la supprimer tout à fait. Dans ce cas on unirait ceux qui sont près de la ville à la paroisse de Saint-Michel-de-Pistorie qui n'a que deux cent cinquante communiants; ceux de la campagne, éloignés au moins d'une grande lieue de leur église, savoir le canton du Puydieu à Nieul sa paroisse primitive; ceux de Beaubreuil à la Bregère ou au Palais, etc. Dans cet arrangement l'hôpital, jouissant déjà de la mense prieurale, aurait des charges moins considérables, un revenu moins modique dès qu'il serait déchargé des portions canoniales en entier et de la congrue du curé de Saint-Gérald. En donnant la maison des religieux aux prêtres de la Mission et celle de la Mission avec le jardin à l'hôpital, ce dernier rentrera dans son ancien terrain, et il en résultera :

1° Que l'hôpital trop resserré aura dès le premier jour tout le logement nécessaire; les bâtiments de la Mission sont vastes et en bon état.

2° L'hôpital n'ayant qu'une fontaine peu abondante, qui tarit souvent, et dont l'eau est fort mauvaise, on n'y peut faire de bonnes lessives; le linge des infirmeries mal lavé est la source de quantité d'ulcères et de maladies; la boulangerie, la cuisine, les pauvres sains et malades souffrent de cette disette d'eau. On aurait dans la maison de la Mission une fontaine très bonne et très abondante.

3° Ces ecclésiastiques se plaignent avec raison de la mauvaise odeur de l'hôpital, du bruit des enfants, des rouets et des métiers de la manufacture; ils seraient tranquillement à Saint-Gérald. Leur communauté composée à présent de douze sujets y aurait tout le logement nécessaire, une fort belle église, cour, jardin, écurie, etc. Qui sait si dans la suite on ne pensera pas à les unir au séminaire des Ordinands? Il y a du voisinage, et étant un nombre suffisant, ils pourraient remplir toutes les obligations, même chanter les offices sans emprunter ces ordinands.

4° Comme ils ont une porte de communication pour aller admi-

nistrer les sacrements dans l'hôpital, dès qu'on les suppose à Saint-Gérald, on pourrait, par le moyen d'un corridor, leur fournir la même commodité, puisqu'il n'y a que la rue à traverser. Il est bien plus désagréable pour eux d'aller chaque jour donner la messe aux religieuses de l'étroite observance de Sainte-Claire, les confesser, les ensevelir dans chaque occasion, le tout gratuitement. Que s'ils demeurent dans leur maison et qu'on supprimat la communauté de Saint-Gérald, on trouverait dans celle-ci suffisamment de matériaux pour continuer le bâtiment de l'hôpital du côté du soleil levant. Le chemin qui est entre les deux ne serait pas un obstacle, le public ne serait guère grevé quand il ferait le tour du séminaire pour la servitude des jardins qui sont devant l'église de Sainte-Valérie.

5° Les administrateurs en faisant unir la mense prieurale de Saint-Gérald à l'hôpital, exposèrent que les anciens prieurs avaient enlevé les biens de cette maison de charité ; on a vu que l'office de la pitancerie du monastère était uni à l'hôpital en 1458, c'est-à-dire que dans différents temps on a travaillé à faire rentrer à leur destination les aumônes des fidèles, elles ne le seront parfaitement qu'autant qu'on leur unira le lot des religieux.

6° Qu'y prendront-ils ? Les biens rentreront dans leur premier état, et eux dans le premier esprit de leur institut, c'est-à-dire dans la solitude, l'office divin, sans aucune charge des âmes. Mathieu Bossus, chanoine régulier de la congrégation de Latran, s'excusant à Frédéric, duc d'Urbin, d'accepter une cure que ce prince voulait unir à leur congrégation, en donna des raison qui ne respirent que la piété et la sagesse : « Le soin des églises paroissiales que vous m'offrez, lui dit-il, est devenu depuis longtemps si critique ou si dangereux, qu'il ne saurait nullement s'accorder avec la vie régulière et sévère dont nous faisons profession. Nous goûtons dans nos cloîtres le doux plaisir de nous voir en sûreté à l'abri de nos cellules et de notre retraite. Le zèle des saintes observances y applique toute notre ardeur, et nous cherchons dans une paix profonde la douce et noble consolation de vaquer sans relâche à la prière, à la méditation et à l'étude. Mais dans les églises où vous voudriez nous placer, on se trouve entraîné par la coutume à rechercher ou à ménager des liaisons, et à perdre le temps dans des promenades qui dissipent. Nous nous faisons un devoir de garder le silence à certaines heures, et là on ne le connaît pas. Tout, jusqu'aux prières mêmes solennelles et les processions qu'on est souvent obligé de faire hors de l'église, y dessèche ordinairement le cœur ou distrait l'esprit par le tumulte et les irrévérences du concours populaire. Et nous ne pourrions que nous exposer à perdre invinciblement par là ce recueillement, cet air modeste et composé

qui accompagnent nos saintes cérémonies. D'ailleurs, notre rit, ainsi que nos habits ecclésiastiques ont beaucoup de différence. Nous ne saurions non plus nous accoutumer à la conversation des personnes de différent sexe que nous regardons comme une peste mortelle et un écueil des plus dangereux, écueil cependant auquel les curés sont souvent exposés malgré eux, soit à l'occasion des mariages dont ils doivent faire la bénédiction, soit pour recevoir à l'oblation les femmes relevées de couches et autres semblables pratiques qui par là même sont aussi éloignées qu'on le puisse et de nos règlements et de notre genre de vie. » Tel est le passage rapporté par le P. Denos, chanoine régulier de la congrégation de France (*Tract. de canonic. sæcular. et regularib.* apud *Mém. sur la canonicité de l'Institut de Saint-Dominique*).

C'est aussi par de pareils motifs que le cardinal de La Rochefoucaud, chargé de dresser les statuts pour maintenir la vie régulière dans cette nouvelle congrégation réformée, leur défendit d'abord de régir par eux-mêmes les cures qui leur étaient unies, voulant qu'on confiât ce soin à des ecclésiastiques. Le R. P. Faure (*Vie du P. Faure*, l. 2), supérieur général de cette congrégation, si connu par sa sainteté et par son zèle pour la réforme, fut longtemps à se déterminer quand il fut question de dispenser de ce règlement un de ses religieux, en faveur de l'église paroissiale de Saint-Martin de Nevers. Le P. Faure mourut en 1644. Dans les constitutions faites en 1676 (préface n° 16) imprimées à Paris chez Giles Blaizot, in-8°, ces religieux connaissent par expérience que toutes les ruines de leur ordre sont venues des paroisses et du commerce trop éloigné (de leurs monastères) avec le peuple, *ex commixtione longiori inter populum*. Pour y remédier, il était tout simple de renoncer aux cures, mais on crut avoir trouvé un autre remède pour fermer l'entrée à la dissolution de leur religion et à la dissipation de la discipline régulière. Ce fut de faire vœu, d'abord après la profession de n'accepter ou retenir aucun bénéfice qu'autant qu'il plairait au père supérieur. Mais les généraux se sont rendus si faciles depuis qu'il y a infiniment plus de religieux dans les cures que dans les monastères. Par ce moyen, ils déchargent leurs maisons de plusieurs personnes inutiles et qui ne sont point en état de rendre de grands services à la congrégation.

Le monastère de Saint-Gérald est apparemment le plus pauvre de toute la congrégation. Jusqu'à présent, les religieux n'ont pu faire bâtir de cloître, ni se procurer une clôture si exacte qu'elle empêchât les femmes d'entrer chez eux. Les conventuels n'y subsistent qu'avec une grande économie et par le secours étranger et variable de deux petits bénéfices qui ne sont point de leur patronage. Ils ne

sont point un nombre suffisant pour faire le service divin, pas même les jours de fêtes ; les trois curés se doivent à leurs paroisses ces jours-là, le *socius* ne pourrait que psalmodier dans l'église prieurale. Ces religieux n'épousent point les cures : le P. François Pontroy, curé de Saint-Cessateur, qui mourut en décembre 1748 sur la paroisse de Saint-Pierre-du-Queyroix, au lieu d'être inhumé dans sa cure, n'y fut seulement pas porté; sa sépulture fut dans l'église du monastère à Saint-Gérald. Il en fut de même du P. Mosneron, curé de Saint-Julien et Sainte-Affre, mort en juillet 1759. On aime mieux mêler leurs cendres à celles de leurs frères que de les donner aux églises leurs épouses.

On exposa que l'hôpital général de Saint-Alexis n'ayant pas à beaucoup près les revenus, ni la moitié des bâtiments nécessaires pour y loger les infirmes de tout sexe qui y viennent de toutes parts, et dont le nombre est si grand qu'on est forcé d'en refuser une partie faute de logement, quoi qu'on en mette trois dans un même lit, convalescents et malades, ce qui y occasionne souvent des maladies contagieuses qui enlèvent à l'état des sujets qui lui sont précieux; soit aussi pour séparer les vieillards d'avec les enfants. MM. les administrateurs touchés et pénétrés de la plus vive douleur de ne pouvoir, avec tout leur zèle, secourir tant de misères, obtinrent du roi le brevet d'union du prieuré de Saint-Gérald et la permission d'augmenter les bâtiments dudit hôpital : 1° pour y loger commodément et à l'abri de la contagion les soldats malades ou fatigués d'une longue route; 2° pour les enfants, dont on remarque depuis longtemps avec regret qu'il périt tous les ans environ trois cinquièmes, et pour lesquels on ne peut cependant avoir trop d'attention, étant la portion la plus précieuse de l'état; 3° pour séparer les convalescents des malades, et enfin pour y recevoir les vieillards, les estropiés, les aveugles, les insensés, les épileptiques et autres atteints de maladies incurables.

Les revenus du prieuré simple de Saint-Gérald consistent en cens, rentes et dîmes, tant en argent qu'en vin et grains, une maison avec son jardin, montant pour le lot du titulaire à 644 livres 6 sols 8 deniers. Le tiers lot pour les charges consiste en une redevance par forme de provision de 100 septiers seigle, mesure de Limoges, et 20 charges de vin à l'hôpital, une pension de 300 livres au curé de Saint-Gérald, et comme le tiers lot n'est pas suffisant pour acquitter toutes ces charges avec les décimes, on est obligé de prendre l'excédent sur les deux autres lots.

Il était très à propos et même très nécessaire d'unir à l'hôpital tous les fruits, bienfonds, bâtiments, revenus et émoluments en

dépendant, par ce moyen, on ne fera que rendre justice à l'hôpital général en le mettant en état de rentrer, sans plaider, dans la jouissance d'une partie des biens qu'il tenait originairement de la libéralité des fidèles et que les anciens prieurs de Saint-Gérald lui avaient enlevés.

Cet hôpital n'a que 25,587 livres 10 sols, soit fixe, soit casuel, en y comprenant même le produit des ouvrages des pauvres. La dépense tant pour la nourriture et celle des domestiques, que pour leur entretien, les médicaments, les réparations et les charges, montent à 31,980 livres; en sorte que sans les secours que l'on tire des quêtes générales et particulières, des réceptions d'officiers, des amendes et confiscations, et des dons manuels qui jusqu'à présent ont soutenu cet hôpital, il serait impossible de faire subsister 514 pauvres qui y sont actuellement. Pour un si grand nombre de pauvres, faute d'emplacement, on n'a que 195 lits, quelques mesures qu'on ait prises pour y en placer davantage.

Par décret du 29 avril 1761, le titre du prieuré simple et régulier de Saint-Gérald est supprimé, les fruits, bienfonds, bâtiments et revenus unis à l'hôpital général de Saint-Alexis; en ce que l'hôpital payera toutes les charges dont le prieur commendataire est légitimement tenu, même les décimes ordinaires et extraordinaires et autres impositions ecclésiastiques, imposées ou à imposer sur le prieuré, sans préjudice aux droits que l'hôpital pourrait avoir sur les biens dont jouit le prieur claustral et la petite communauté; à condition en outre que les prieurés de Saint-Jean de Lasfonts, de Bost ou Borniou, Clédat, Saint-Eutrope de la Mongerie et du Dognon, dépendant de celui de Saint-Gérald, seront à l'avenir à la nomination du roi, et les bénéfices cures, dont la nomination ou présentation pourrait appartenir au prieur commendataire de Saint-Gérald, seront à l'avenir à la pleine collation de l'évêque.

Vicairie fondée par Jacques Teullier, bachelier en décrets et prieur, dans la chapelle de la Trinité, Saint-Jacques et Sainte-Radegonde, le 4 janvier 1502, reçut par Feyditi. — *P.* Prieur de Saint Gérald, 1571, 1578, 1587, 1610; unie à la mense conventuelle.

Autre par Jean du Puyponchet, *alias* Proly, prêtre, avant 1579. — A l'autel de Notre-Dame de Pitié. — *P.* Prieur de Saint-Gérald, confère. Vigenaud 1606. Beaubreuil céda, en 1707, le patronage aux chanoines réguliers et ils nommèrent la même année.

Cure régulière. — 400 communiants (688 habitants). — Dans la chapelle et l'autel de..... — *P.* Prieur 1587, 1725, chapitre des chanoines réguliers, 1725, 1734, 1743.

Hôpital, commencé à bâtir en 1154 (Gaufred., *Chron.*, p. 308),

ou en 1158, suivant une chronique manuscrite, n° 5452, Bibl. reg. — *Geraldus episcopus causa extitit ut anno D.M.CLVIII Lemovicis extra muros, hospitale S. Geraldi inchoaretur, quod quidem hospitale idem episcopus voluit suo nomine nominari* (Chron. mss. Steph. Maleu, canon. *S. Iuniani*). — *P.* Evêque. Uni à l'hôpital général.

Prieuré de l'hôpital de Saint-Gérald, 1357, 1407, peut être différent de celui de Saint-Gérald.

Vicairie fondée par Pierre Marteau, augmentée le 1er septembre 1388, par autre Pierre Marteau son frère.

Hôpital général de Saint-Alexis, érigé dans le fond de celui de Saint-Gérald par lettres patentes du mois de décembre 1660.

Sœurs hospitalières de Saint-Alexis, sorties de celles de Magnac; établies par délibération de la ville du 15 mai 1659.

Séminaire de la Mission, fondé en 1657 (Voyez l'article Saint-Michel de Pistorie), par Martial de Maleden, prêtre, seigneur de Meilhac et de Savignac, chanoine de la cathédrale de Limoges (Voyez t. IV de mes Mémoires, p. 243).

Saint-Gilles : chapelle près le monastère de Saint-Gérald, 1250. Ruinée.

Autre chapelle de Saint-Jean, sur le chemin de Solignac, 1537, près les Portes Ferrées, appelée la chapelle brulée. Ruinée. — *P.* au prieuré de Saint-Gérald.

Beaubreuil, *de Bello brolio*. Prieuré 1481, chapelle rurale.

Puyponchet, chapelle 1529.

Le Puy-Dieu, *Podium-Dei*. Maison pour les frères de Saint-Gérald, établie en 1195, par l'acte ci-après. — *P.* Prieur de Saint-Gérald.

Seebrandus Dei gratia Lemovicensis episcopus, omnibus in perpetuum. Ne rerum series nostris gestarum temporibus in posterum oblivionis debeat rubigine caligari, præsenti paginâ declaramus quod cum à longe retroactis temporibus capellani ecclesiæ de Niolo movissent querelam adversus fratres domus eleemosinariæ de S^to^-Geraldo super jure parrochiali loci qui dicitur Podium Dei : Tandem magistro Guidone de Clausel archidiacono existente ecclesiæ illius rectore inter ipsum et Heliam priorem, aliosque ejusdem domus fratres, talis super hæc transactio intercessit, quod ipsi fratres reddent in perpetuum singulis annis in Nativitate Beatæ Mariæ pro pace habenda dicto archidiacano et successoribus suis rectoribus ecclesiæ de Niolo duodecim denarios et unam gallinam de undquâque domo illius loci, excepta domo in quâ manebunt fratres, nec inde amplius quantum ad hoc ecclesiæ de Niolo tenebuntur. Hæc autem transactio hoc modo firmata fuit et concessa, præsentibus et videntibus Helia Lamaez

archip. Lobe Boneto clerico amico Fram (1) presbytero..... Moasa, Helia Maran, Petro Moasa, laïcis, Petro de Muth, Stephano de S^to-Geraldo, Stephano Dodat, fratribus illius domus, quam utique transactionem nos ratam habuimus, et ne contentio inde posset aut dubietas suboriri, eam scribi sub chirographo voluimus, et sigilli nostri, sigillorum quoque archidiaconi et prioris ad majus robur et testimonium impressione muniri. Scriptum apud Lemovicos in domo nostrâ per manum magistri Joannis de Volieto, notarii nostri, idus maii anno ab Incarnatione Domini 1195.

SAINT-PIERRE-DU-QUEYROIR, *de Quadruvio*, cure en ville murée, sous le vocable de saint Pierre, apôtre. — *Cairohensis* en 1014 (Adémar, p. 176). Le point de réunion de quatre chemins, *quatuor viæ*. En Italien *quadrivio*. *Cairogensis*, *Concil. Lemovic.*, 1031 (col. 902). *Caaorensis*, vers 1070, dans un cartulaire de la cathédrale. Le P. Bonaventure (t. III, p. 179) dit qu'on l'appelle du Queyroir, parce qu'elle a plusieurs rues voisines qui la divisent et forment un carrefour. — *P.* Dépendait de l'église de Saint-Martial en 848 (Gaufred., *Chron.* p. 285). Evêque, 1398, 1471, 1472, 1568, 1569, 1574, 1576, 1581, 1582, 1586, 1598, 1604, 1644, 1660, 1738, 1739.

La basilique de Saint-Pierre où est le sépulcre de saint Martial, en 994, est différente d'ici (Baluze., *Hist.*, *Tutel.*, col. 387).

Ruricius IIe du nom, évêque de Limoges, qui vivait en 535, fit bâtir cette église (Fortunat., liv. IV, *carm. 4*). On dit que Joffredus, trésorier de l'église de Saint-Martial, la lui enleva l'an 848. (Mss. 5452, *Bibl. reg. et Adémar*, p. 161). Fulbert, *levite* et abbé de Saint-Pierre de Limoges, du temps de l'évêque Anselme, mort en 898 (*Cartular. S. Steph. Lemov.*). Etait une abbaye vers 898 (*idem*).

Communauté de prêtres, approuvée en 1428, étaient trente-quatre en 1531. Réduite à dix-huit places [et à douze en 1770 ou 1771].

Sacristie, office. — *P.* Fabriciens 1598. (Habitants 5.224).

Vicairies toutes à la collation du curé, à l'exception de celles qui seront désignées, fondées par :

Guy Audoin, prêtre, chanoine de la cathédrale qui en fonda trois avant 1343. Fondue dans la suivante [voyez : *Terr. comm. S. Pierre du Queyr., 1540*, fol. 22 recto]. — A l'autel de Sainte-Marguerite. — *P.* Plus proche parent nommait. Lacheny et Reynelle 1490. Unie avec celle de Christophe Sausson au collège des PP. Jésuites de Limoges.

(1) Peut-être abréviation pour *Fratram*.

Martial Martelli, archidiacre de La Marche dans l'église de Limoges, avant le 4 juin 1339.

Christophe Sausson (ou Sansson), avant 1457 — appelée la Moytine. — A l'autel de Sainte-Marguerite, *alias* de Sainte-Véronique. — *P.* Sausson. Plusieurs habitants de Limoges avaient promis de fonder et doter le collège des Jésuites de la même ville, ce qu'ils n'avaient fait encore en 1616, et même étaient décédés insolvables. De peur que le nombre des personnes nécessaires à l'instruction de la jeunesse, ou autres fonctions de la Compagnie ne fut diminué, les Sausson, frères et marchands, pour y obvier en partie, consentirent comme patrons à l'union perpétuelle de cette vicairie, de la valeur de 90 livres, audit collège. Le curé de Saint-Pierre considérant les fruits que lesdits pères faisaient journellement pour la gloire de Dieu et le bien public, y consentit aussi. Par décret du 9 août 1616, les messes qu'on dit journellement dans la chapelle des Jésuites compensent les charges de cette vicairie.

Jeanne Botine (dite les Boutines) fille de Pierre, veuve de Aymeric Champanhol [ou de Martial Molin, avant le 1er février 1463 (*Terr. comm. Saint-Pierre-du-Queyroix, 1540*, fol. 6)], pour un prêtre filleul, le 14 septembre 1348, signé Esperonis. — A l'autel de Sainte-Marguerite, à présent du Crucifix. — *P.* Héritiers du frère de la fondatrice nomment. Roger, licencié ez-lois avec Botin, Bolhon, Beneyche, fille d'un Benoît 1470. Bothin ou Boutin, bourgeois 1548, marchand 1549, 1554, 1559, 1569, 1585. Biays, sa veuve, 1612. Dupeyrat, théologal de Saint-Martial, avec Dauvergne, sieur de Chabaudie, avocat, 1691. Borie 1691, bourgeois, 1719. Sire, autre Sire, bourgeois, autre femme de Demassias, marchand, 1758. [Les enfants de cette dernière sont : N... Demassias qu'on dit être mort en Amérique. N... Demassias, veuve Petit. N... Demassias, veuve 1° d'Hélie Brouillaud, 2° de Besse, marchand, morte en 17... Borie nommait vers 1771. N... Boutineau, curé des Allois, possédait en 1784.

Vicairie de Mariote Botin dans l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix de la ville de Limoges et archiprêtré de Limoges, fondée avant 1495 par Mariote Botin, veuve de Martial Molin, à l'autel de Sainte-Marguerite dans ladite église (Terr. des Parroty, aux Archives des prêtres de Saint-Pierre-du-Queyroix, fol. 134 verso). Martial Roger, prêtre de Saint-Pierre était titulaire de cette vicairie, le 4 novembre 1495].

Pierre de Eynaco, apothicaire, mari de Jeanne Botine, avant 1337.

Pierre Briceii, clerc, avant 1354. — A l'autel de Notre-Dame. — *P.* Héritiers.

Martial de Banxis, *alias* Alsandi, mal Alexandre, Cessandre,

mari de Jeanne. Le vicaire sera institué ou destitué par ses exécuteurs testamentaires à leur gré. 3 avril 1361. Signé Borsandi, testa le vendredi avant la fête de Sainte-Magdeleine 1335. — A l'autel de Saint-Jacques. — *P.* [Un laïque nomme], curé [confère], 1604, 1713.

Mathieu Botini, bourgeois, avant 1370. — A l'autel de Saint-Jacques. — *P.* Curé 1570.

Aimeric Marteau le 27 janvier 1372. Unie à la communauté des prêtres, par décret du 28 juillet 1374.

Pierre Molini La Porta, du château de Limoges, le 30 ou le 26 juin 1370, augmentée le 27 mai 1491, par Jean Bolho, marchand. — A l'autel de la Trinité, à présent Saint-Roch. — *P.* Héritier mâle nomme. Boulhon, marchand, 1559, 1571, 1602. Femme de Dupin, procureur, 1602. Dupin, sieur du Masneuf, garde-scel en la chancellerie de la cour présidiale. 1697, 1703; conseiller au même présidial, 1712; sa fille, 1741.

Jacques de Soulompniat, bourgeois, avant 1417, fondue dans la précédente.

Me Barthelemy Reynaud, ou Raymundi. docteur ez lois, chanoine de Rouen en 1372. — Appelée des Bonnets en 1555 ou Brunets. A l'autel de Notre-Dame-la-Joyeuse. — *P.* Curé 1613, confère. Brunet, plus proche parent, 1514.

Me Pierre Boyol, clerc, avant 1370, existait en 1455, 1482. — A l'autel de Saint-Pierre.

Jeanne Boze, veuve de Pierre Regis, juriste, pour un de ses parents s'il s'en trouve, autrement à un idoine de la paroisse, qui d'abord après la collation se fera promouvoir à la prêtrise. Si le vicaire cesse pendant un mois de célébrer, l'évêque peut le priver de la vicairie et le présentateur nommer; le 18 mai 1387. Signé Barthelémi Pinardi. — A l'autel de Saint-Thomas, *alias* Notre-Dame-la-Joyeuse. — *P.* Evêque confère par le titre de fondation. Héritiers doivent nommer dans un mois. Roberte, fille de la fondatrice et femme de Dupont, bourgeois. Mercier, 1557, 1560, 1563. Vaubrune, veuve de Mercier, sergent royal, 1593. Mercier 1648. Segond, sieur de La Garde, bourgeois à Saint-Léonard, 1707; aux Allois 1718, 1724. Chenaud, cordonnier à Saint-Léonard, 1763.

Sibille Dupont. — A l'autel de Sainte-Marguerite. — *P.* Vaubrune *supra*, 1593. Segond 1709, des Allois 1718, 1724.

1390, Paule Audier.

Jean Medici, avant 1397, existait en 1482. — A l'autel Saint-Jean.

Pierre Marteau, pour un prêtre de la communauté, le 1er septembre 1388. — *P.* Héritiers nomment.

Guillaume Lacort, *alias* Reynal, avant 1398.

Guillaume Dinamandi, bourgeois, fils d'autre Guillaume Dinamandi, aussi bourgeois et Guillelmine Grégoire, femme de ce dernier, et fille de Pierre Grégoire, orfèvre; pour un prêtre filleul de l'église, qui ne sera curé, chanoine, ni dignitaire, le 15 mars 1431, vieux style, reçu par Guillaume Albiac. [Voyez le Terr. comm. S. Pierre-du-Queyroix 1540, fol. 6]. Appelée la messe matutinale, *alias* des Baillots. — A l'autel Saint-Sébastien et Saint-Guillaume, puis Saint-Roch, à présent Sainte-Claire. — *P.* Vicaire confère en l'absence du curé, héritiers aînés et mâles nomment. Curé à défaut d'héritiers mâles, 1696. Baillot, notaire et praticien, 1555, 1569, 1577, 1584, 1598. Sieur du Queyroix, avec autre sieur des Riaux 1685, Marchand, 1689; sa sœur 1693. Sieur du Queyroix, conseiller au présidial, 1693; sieur de Villette, procureur, 1693; sieur du Queyroix 1735, 1736; garde du corps du roi 1740. [Vicaires de Disnamandi ou de la Messe matutinale : MM. Pierre Bayard ou Bayaud, et Bernard Teyssier, vicaires de la messe matutinale de Saint-Pierre-du-Queyroix vivaient le 4 novembre 1495. Bayaud vivait le 7 juin 1508. Bernard Teyssier de Charre, ou Charmete, tenait cette vicairie le 15 novembre 1498. André Noalher. Jean Noalhier était vicaire le 10 mai 1521. Simon Bayardon, ou Bayard tenait cette vicairie en 1540. N... Balhot, fils de M. Laurent Bailhot, était vicaire après 1540. François Bailhot, qui était vicaire le 26 mars 1545, est probablement le même que le précédent (Terr. de Saint-Pierre-du-Queyroix 1540)].

Catherine Molina, veuve d'Othon Benoît, bourgeois, pour un prêtre, le 11 mars 1402, signé Guillaume Chambo. Appelée des Beneys. A l'autel de Saint-Martial, à présent Saint-Léonard. — *P.* Vicaire confère en l'absence du curé. Héritiers et successeurs nomment. Benoît, élu au haut pays de Limousin, 1583, avec autre conseiller au présidial, 1586. Mathieu Benoît, écuyer, seigneur de la baronnie de Compreignac, 1703, 1707, sieur de Grudet, avec Blondeau, seigneur de Compreignac, garde du corps du roi, 1747. Benoît, sieur du Puy et de Blémon, nomme seul, 1747.

Jacques Chadaret ou Chapdeyreix [ou Charadeix, ou Chadrais, ou Cap-de-Rei] *Capitis Regis,* bourgeois, le 5 juin 1404, reçu par Martial de Chambo [notaire. — Dite des Charadeix et aussi de Reynaud et Chadrais]. A l'autel du Crucifix. — *P.* Verthamond. Evêque, 1720, 1743, 1753, [y nomma alors Etienne Oroux, son aumônier, mort abbé de Fontaine-le-Comte, en Poitou, vers le 8 septembre 1786].

Marite Jalouse, veuve de Pierre Martel, bourgeois, pour un prêtre filleul de la paroisse, le 4 octobre 1404. — A l'autel de Notre-Dame la Joyeuse. — *P.* Tamaing, licencié en décrets, avec

autre, comme mari de Martelas ou Marteaux, 1449. Tamaingne et Botine, comme administratrices des enfants de la patrone, 1484. Tamaingne, fille d'une Martelle, 1497. Meize, Bailhot, comme mari de Dinematin. Botin, prévôt et juge criminel, avec Disnematin, fils d'une Tamaing, 1513. Durand, marchand, 1530. Meyze, descendant d'une Marteau, Bailhot comme ci-dessus et Boutin, héritiers médiats ou immédiats de la fondatrice, 1532. Meyze, marchand, 1577, 1586, 1603, 1670, bourgeois de la paroisse de Saint-Jean-Ligoure, 1703, 1711.

Martial Julien, prêtre, curé de Nexon, le samedi 24 janvier 1404, reçu par Pierre Bermondet. Existait en 1563, est servie par les prêtres de la communauté. A l'autel de Saint-Jacques. — *P.* Curé, 1597, 1603, 1615, 1755.

Paule Audier, fille et héritière de Barthélémi, veuve de Martial Molini, bourgeois, et femme de Mathieu Benoît, bourgeois, pour un filleul, prêtre et parent, le 17 mars 1389 (1390), signé Aymeric Raymundi. — A l'autel de Sainte-Catherine. — *P.* Rouard, avocat, 1696, sieur de Treil, clerc tonsuré, 1732.

Nicolas Saleys, bourgeois, le 18 février 1409 (1410), la première année du pape Alexandre V, indiction 3. — A l'autel Saint-Jean, ou Notre-Dame. — *P.* Saleys, marchand, 1562, 1571, 1584, 1597, avocat 1614, marchand 1661, sieur du Masromme, 1661, 1711. Bonin, héritier d'une Saleys avec Leyssene, veuve d'autre Saleys, sieur du Masromme, 1711; Saleys, bourgeois, 1728; Bonin. 1739 [sieur du Maurelet. Pierre Bonnin, son fils, curé de la Croizille, possédait en 1772 et 1787].

Guillaume ou Jean de la Brugière, prêtre, avant 1410. Appelée de Beausoleil. — A l'autel de Saint-Nicolas, *alias* du Battement, ou Flagellation, ou Foytement. A présent de l'Enfant Jésus. — *P.* Evêque confère, nomma 1694, curé 1617, Ardent, avocat au parlement de Bordeaux, 1629. Chantre de la cathédrale nomma et conféra, 1577, 1582, 1589, 1628, 1640, 1649, 1662, 1675.

Jean Bayard, bourgeois, avant 1417; existait en 1451. — A l'autel de Notre-Dame-la-Joyeuse.

Martial Lagulhier, avant 1413; existait en 1420.

Mathive de la Mosnarie, bourgeoise, fille de feu Pierre et de feue Galiane Dauvernhe, bourgeois, et veuve d'Albert Josse, licencié ez lois, procureur du roi en Limousin, pour un prêtre parent, à son défaut pour un filleul de l'église, le 26 avril 1490, signé Minguo. — A l'autel de la Trinité, *alias* Saint-Roch. — *P.* Curé conféra, 1511. Héritiers nomment. Roux, sieur de Mazerolles, 1713.

Thomas Vincent, 1488. — A l'autel du Crucifix.

Jean Benoît, bourgeois [dite les Benoist], pour un prêtre plus

proche parent, ou un autre à son défaut, filleul de l'église, 13 mars 1415, vieux style. [Il la dota de plusieurs biens et revenus, entre autres d'une vigne située au clos de la Feuille, près les récollets de Sainte-Valérie]. Existait en 1526 [et 1784. Honoré Dupuy, prêtre de Saint-Michel-des-Lions, la possédait à cette dernière époque (1). A l'autel de la Sainte-Croix. — *P.* Héritiers et les leurs. [Curé de Saint-Pierre, confére. On croit que ce droit a passé à Mrs Benoît de la Jourdanie].

Martial Boyol, apothicaire ou épicier, avant 1416. — A l'autel de Saint-Jacques. — *P.* Meyze, chanoine de la cathédrale, 1557, marchand, avec Sarrazin, marchand, et Pinchaud, orfèvre, comme administrateur de ses enfants, fils de Meyze, 1559.

Martial ou Mathieu de Julien, bourgeois et marchand, mari de Jeanne de Sandeles, pour un prêtre enfant de la paroisse, le 5 septembre 1419. Spiritualisée, celle de Martial, le 1er septembre 1492. — A l'autel de Saint-Jean. — *P.* Héritiers et les leurs. Curé 1603, 1606. Pierre de la Borie, sieur du Boucheron, trésorier au bureau des finances de Limoges, 1694.

Jean Barelier, mal Bardier, Barlier, le 15 décembre 1423, reçu Jeannet Dominici, appelé de Bersanges [aussi dite de la messe matutinale], pour un prêtre de la communauté. — A l'autel de la Sainte-Trinité. — *P.* Plus proche parent nomme. A leur extinction, les bailes de la communauté des prêtres. Curé avec les prêtres de la communauté, 1621. Syndic et baile de la communauté à défaut d'héritiers et de proches parents du fondateur, 1613, 1630. Le plus ancien prêtre, 1631. Farne, marchand, 1583, 1595, 1604, 1621. Midy, marchand, 1571, 1630, 1707, 1747. [Les Baraliers, vicairie fondée dans l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix de Limoges, à la nomination autrefois de Mrs Midy, maintenant de... Le 15 de décembre 1423, M. Jehan Barrelier, notaire de la rue Lancecot, veuf de Catherine Teysseuil, demeurant en sa maison faisant le coin de ladite rue de Lancecot (et à celle de rue Torte), par son testament reçu par Me Jehan Demenge (*alias* Dominici), légua à la communauté des prêtres de Saint-Pierre-du-Queyroix 10 sols de rente pour son anniversaire. Et oultre ce, fonda une vicairie pour un prêtre de la communauté, et voulut que, en défaut de héritiers et de prochains de sa génération, les bailes de la communauté fussent les patrons. Comme appert par la clause extraite le 5 juillet 1438,

(1) Nommé à cette vicairie le 3 novembre 1717. Honoré Dupuy est mort le 2 mai 1786. Le même jour, Joseph Benoît, seigneur du Buis, y nomme Joseph Benoît du Buis, clerc tonsuré et chanoine de l'église collégiale de Saint-Martial (*Insinuations ecclésiastiques*, 298, folio 86 verso).

grossoyée et signée par commissaires *P. Dominici, clericus, P. Durandi, clericus* (Terrier, comm. de Saint-Pierre-du-Queyroix, 1540, fol. 224). Léonard Deveux, curé de la Brugère, possédait en 1771. Chez Jehan Midy tiennent ladite vicairie et est desservie à l'autel de la Trinité].

Jean de Chambaret, augmentée par Marie, sa fille, veuve d'Imbert des Cars, bourgeois, puis de Mathieu Lamy le vieux, bourgeois, 14 février 1423, vieux stile. — A l'autel de Saint-Martin.

Mathieu Benoît, bourgeois, avant 1425. — A l'autel de Saint-Léonard. — *P.* Mêmes patrons que celle de Catherine Molina.

Pierre Bastier, bourgeois, augmentée par les exécuteurs testamentaires de Jacques Bastier, bourgeois, son petit-fils en 1427. — A l'autel de Saint-Jean. — *P.* Montaigut, horloger, 1617.

Jeanne de Sandelles, veuve de Martial Julien, bourgeois, pour un prêtre filleul de l'église, 7 avril 1431, reçu par Guillaume Albiac. A l'autel de la Sainte-Vierge. — P. Curé confère. Disnematin et ses héritiers nomment. Sandelles, 1566.

Pierre de Tramont. — *P.* Patron laïque nommait en 1440.

Hugue de Video [ou de Veys], de Voye, prêtre licencié en décrets, chanoine de la cathédrale et curé de Saint-Pierre, pour un prêtre filleul de l'église, de la communauté, 1er août 1445, signé Durandi. Sur le pilier du chœur le plus proche du chœur du côté de l'épitre, au bas d'une espèce de boette grillée on lit :

Icy est le chef de feu M. Hugues de Video qui a esté trouvé dans l'enclos du grand autel, duquel l'épitaphe est cy-dessous, et lue par Poilevé, vic. de Video, le 22 decemb. 1622.

Hoc jacet in tumulo, omnibus amabilis Hugo,
Prudens, pacificus de Video cognomine dictus
Pauperum amator, templi hujus fuit mitis rector,
Insignis genere, perpollens moribus et virtute,
Canonum hic ecclesiam adiit Lemovisq. prebendam
Quem hujus ab tenebris bis sœva lux traxit octobris,
Anno millesimo centies quater, terque quindeno
Profuit huic choro, pro eo rogate exoro (1).

Cette vicairie était appelée en 1462 de la messe matutinale. Spiritualisée le 16 juin 1490. — Au grand autel. — *P.* Héritiers et successeur nomment. — Curé et en son absence le vicaire, 1579, 1584, 1633, 1657, 1702, 1737, 1740. [Jean Noalhier, prêtre possédait en

(1) Au haut de cette inscription de l'année 1445 (quatre fois cent et trois fois quinze) étaient les armes du fondateur : *de gueules à la fasce d'argent chargée de deux yeux.*

1540, et le 24 février 1556. (Terr. de la comm. des prêtres de Saint-Pierre-du-Queyroix de 1540, fol. 10, 11). N. Bouryaud, prêtre communaliste, possédait vers 1787].

Jacques du Tertre, marchand, 3 septembre 1447, signé Chambo. Appelée de Barsanges. — A l'autel de la Trinité à présent de Saint-Roch. — *P.* Héritier et plus proche parent nomme. Midy avec Gadaud, marchands 1555. Darfeuilhe, 1556. Veuve de Gadaud, 1566. Gadaud, marchand, 1586. Midy, marchand, 1604. Roux sieur de Mazerolles, 1713.

Théodore [Lupi, ou] le Loup, curé [de Saint-Pierre et secrétaire de l'évêché de Limoges] vers 1454. A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* curé 1565 [Jean Faye, prêtre de Saint-Michel-des-Lions, possédait en 1540].

Jean Sandeles, bourgeois, 8 juillet 1490, fils d'autre Jean, bourgeois et d'Isabelle Boilhon, pour un prêtre filleul de l'église, reçu Minguon. Spiritualisée le 17 juillet 1490. A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Héritiers descendants en droite ligne du fondateur. Curé confère. De Maleden sieur du Puynimbert, 1712.

Laurence Motinelle, 1480.

Grégoire Gregori pour le plus proche parent. — A l'autel de Sainte-Croix. — *P.* curé confère, Gregori, fils du fondateur, 1479.

Jean Deschamps, marchand, fils de feu Jacques et mari de Anne de Posse, 19 août 1491, reçu par Besse. Augmentée le 2 août 1501, reçu par Lavandier, par Jean des Pousses, mari de Deschamps nièce du fondateur reçu par Deschamps. — A l'autel de Saint-Jacques. — *P.* Deschamps, bourgeois, sieurs de Nantiat 1564. Veuve de Baignol, procureur au présidial, avec autre marchand, 1591. Apoticaire 1626. Dubois, veuve de Deschamps, marchand, 1652. Reynaud sieur des Maisons, comme procureur des Deschamps, sa belle-sœur et sa femme héritières du sieur de Villemedieu leur frère, 1697. Geoffre, veuve d'Ardent, chirurgien, 1746. Poncet, marchand, 1716, 1727. Petit-fils d'une Deschamps, 1746, 1756. [Vicairie de Anne de Possa. — Honnête femme, Anne de Possa, épouse de Jean Deschamps, bourgeois et marchand de Limoges, pour l'amour de Dieu, et en vue de la piété, et pour le salut de son âme et de celle de feu Mathieu Deschamps, son fils, et d'autre Mathieu Deschamps, son beau-frère et de ses autres parents et amis, donna 4 livres en argent et deux setiers de froment, le tout de rente, aux prêtres de la communauté de Saint-Pierre-du-Queyroix, à condition qu'ils célèbreraient tous les lundis de l'année, à l'heure de prime, à l'autel de Sainte-Croix, de ladite église, une messe basse de l'office des morts, avec une absoute sur le tombeau dudit feu Mathieu Deschamps, son fils, et ensuite sur celui de feu Mathieu de

Possa, son père; et ce, seulement après son décès et non plutôt, à moins qu'elle n'en ordonnât autrement dans la suite; avec un anniversaire chaque année le 5 septembre, suivi d'une semblable absoute. Cette fondation fut faite ainsi par contrat du 17 mai 1499, par lequel elle cassa, annulla et révoqua une clause d'un testament qu'elle avait ci-devant fait par devant Me Jean Durand le jeune, notaire dudit Limoges, par lequel testament elle avait, dit-elle, fondé vicairie, qu'elle avait voulu être desservie par M. Jacques de Possa, prêtre, son frère; mais qu'après avoir bien réfléchi, elle avait cru que cette fondation serait mieux desservie et plus durable si elle était acquittée par les prêtres de ladite communauté qui étaient en grand nombre que par un seul. C'est pourquoi elle la fonda de nouveau en faveur desdits prêtres, auxquels elle donne les rentes et revenus sus-mentionnés pour en acquitter les charges, etc. (Terr. de Parroti. Aux archives des PP. de Saint-Pierre-du-Queyroix, fol. 188)].

Me Albert de Grandchault, à l'autel de Saint-Jacques, 1530.

Deux par Jean Chambon, avocat général au Parlement de Borbeaux, 5 avril 1505. — A l'autel de Saint-Nicolas, *alias* du Battement ou de la Flagellation, à présent de l'Enfant-Jésus. — *P.* Plus proche héritier du fondateur nomme. Dubois, marchand, 1558, 1568, 1578, 1582, 1592, 1597, sieur de Puytignon, 1614, sieur du Boucheron, marchand, 1614, ancien élu à l'élection, 1646, 1670, 1679, 1693. Descordes, élu 1663. Un de ses descendants, ancien conseiller à l'élection, se démit le 20 janvier 1698 du patronage en faveur du curé et prêtres de la communauté, et consentit que cette vicairie leur fut unie à perpétuité, en ce qu'ils augmenteraient le service divin d'une messe tous les mois pour le repos de son âme et de celle de ses parents. Prêtres de la communauté nommèrent, 1709. Dubois, bourgeois du bourg de Linars, 1713, 1714, sieur de Combas, paroisse de Beynac, 1708, 1713, 1719, 1720, 1721, 1732, 1734, sieur du Boucheron, 1765.

Martial Audier, 22 octobre 1515 (Bonav., t. III, p. 750).

Catherine Beneyche, fille de Othon Beneys, bourgeois, veuve de Hélie Disnemandi, bourgeois et marchand du consentement de ses fils, Jean et autre Jean Disnemandi, pour un prêtre régénéré dans les fonts baptismaux de cette église, le 7 mai 1498, signé de Charlonia, à la cathédrale où sont ses minutes. — A l'autel de Saint-Christophe et Saint-Nicolas. — *P.* Curé ou son vicaire de paroisse confère, héritiers nomment.

Jean Duvergier, dit Gaine ou Queyrie, marchand, 12 novembre 1515, signé Vigier. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Curé, 1605, Duvergier, femme de Dugernays, licencié ez-droits,

avocat et lieutenant de juge et sénéschal en la baronnie de Laurière, 1580. Bacon, 1605, fut déclaré patron contre Mousnier qui s'arrogeait ce droit, par sentence du sénéchal de Limoges du 7 juin 1606. Bacon, notaire, 1611, 1614. Rouard, 1696, sieur du Treil, clerc tonsuré, 1732.

André de Pousse, licencié ez-lois, 1494-1515. — A l'autel de Sainte-Magdeleine. — *P.* curé, 1583, 1600.

François Dubois, marchand, pour un prêtre filleul de la paroisse, 26 avril 1516. Appelée de Boulhon, ou de Anne Boulhon. — A l'autel de Sainte-Catherine. — *P.* Vicaire confère en l'absence du curé; plus prochain mâle nomme, à son défaut la fille la plus proche parente du fondateur. Descordes, marchand, comme père de ses enfants, fils de Dubois, sa femme, 1589, 1602. Héritière de Boulhon, 1606, 1614. Descordes, sieur de Félix, 1681. Menourier, veuve de son fils, conseiller au présidial, 1735.

Isabeau Lapine, fille de feu Jean, licencié ez-lois, veuve de Martial Petiot et en secondes noces de Jean Mercier, bourgeois et marchand; pour un prêtre, 23 août 1517, signé Maisondieu, notaire à Saint-Junien. — A l'autel de Sainte-Marguerite. — *P.* Filles de la fondatrice et leurs hoirs, une de Petiot, mariée à Pierre Dubois, l'autre de Mercier, mariée à Lamy, marchand, fils du greffier de la sénéchaussée du Limousin [Honoré Dupuy, prêtre de Saint-Michel-des-Lions, possédait en 1784].

Jeannette du Peyrat, veuve de Martial Audier, marchand, et femme de Pierre Veyrier, orfèvre du château de Limoges, pour un prêtre de la communauté, ou pour un prêtre ou clerc baptisé dans l'église paroissiale, qui se fera promouvoir à la prêtrise dans l'an. Le 1er juin 1507, reçu *de Campis*. Appelée de La Pucelle. — A l'autel de Notre-Dame-la-Joyeuse. — *P.* Les enfants d'Audier, son mari, descendant en sexe masculin et le plus ancien. Veyrier, orfèvre, 1554, 1562, 1576; marchand, 1581, 1596, 1602, 1631; chanoine de Saint-Martial, 1662; marchand, 1663, 1692; bourgeois, assisté de Lombardie, son administrateur, 1713. Sieur de La Quintane, 1713; sieur de Mocheval, bourgeois, 1757.

Léonarde Rogière. — A l'autel de Saint-François. — *P.* Janeilhas, filles et héritières de la fondatrice, 1530.

Deux par Catherine Saleys, *alias* Salesse, fille d'Anne Benoit et femme de Pierre Gay, fils d'un conseiller au grand conseil, 22 mai 1536. — *P.* Héritiers et leurs successeurs.

François du Bois, chanoine, Pierre, Guillaume, Jean et Jacques du Bois, frères, 2 juin 1537. Augmentée par Françoise de Julien, veuve de Pierre du Bois, 19 novembre 1552. Spiritualisée le 21 mai 1553. — A l'autel de Notre-Dame-la-Joyeuse. — *P.* Dubois,

marchands, 1603; sieur de Chamboursat, 1662; soldat, 1739.

Laurent et Pierre, ou Penot, ou Penette Saleys, marchands, avant 1538. — A l'autel de Notre-Dame-la-Joyeuse. — *P.* Curé, 1611, 1629. Benoit, élu au Haut-Pays de Limousin comme administrateur de ses enfants, fils d'une Saleys, 1569. Mathieu Benoit, écuyer, seigneur de la baronnie de Compreignac, 1703.

Jacques Peret, prêtre, 5 septembre 1540. — A l'autel de Saint-Christophe. — *P.* Oubeyronne, fille d'un Peret, 1571. Braulhe, dit Fanton, tisserand du bourg de Saint-Augustin, 1573, 1603; curé, 1697.

Catherine Pinterie, avant 1544.

Martial Roger, spiritualisée le 17 février 1490 (1491). -- A l'autel de Sainte-Croix. — *P.* Parents.

Jeanne Martelle, 1567.

Jeannette de Julien, 1590.

Jacques Toulhe et Françoise Pouyolle. — A l'autel de Saint-Jacques. — *P.* La Sarre, dit le Furet, nommait en 1594.

Jean Dupont, dit Pichotte, cloutrier. — A l'autel de Saint-Jean. — *P*, Balazis, du Naveix, 1562.

[Ozanne Chambon, dite Les Chambons, avant 1509 (registre de *Durandi* le jeune, chez Poulard, notaire à Limoges)].

Jacques Noailher, prêtre de la communauté, ou Jeanne Noailher. — A l'autel de Notre-Dame-du-Portaud, ou Portail, jadis Sainte-Geneviève. — *P.* Noailher, 1564, 1579; marchand, 1593, 1601, 1703; émailleur, 1737, 1739 [Joseph Cramouzaud, chanoine de Saint-Martial, possédait en 1787].

Françoise de Julhien, femme de Mathieu de Julhien, marchand. -- Au grand autel. — *P.* 1611.

Des Vaudroux, existait en 1620. — *P.* Prieur des ff. pp. et gardien des ff. mineurs.

Jeannette du Bois, veuve de Maureil Mathieu. — A l'autel de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ou le Crucifix. — *P.* Mathieu, veuve de Ardy, marchand, 1562.

Jeanne Martelle, veuve de Gérald Bonnebourse, appelée de Las Genetas. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Curé, 1567; évêque, 1731. Bayard, marchand, 1565; tailleur de la monnaye, 1568, 1585; garde de la dite monnaye, 1599; huissier, 1710; de la ville de Saint-Léonard, 1731.

Pierre Mauplo, marchand, Pierre, son frère, prêtre, et Marguerite Boulhon, femme du premier, en 1567, dans la chapelle et à l'autel de la Transfiguration, où l'on voit l'inscription ci-dessous. — *P.* Mauplo, sieur de La Borie et de Pennevayre, 1672, fils aîné de Guillaume, greffier en chef au bureau des finances, 1710,

A la gloire et honneur du grand Dieu immortel, || de la Vierge et des saints, sur le marbre et autel || nouvellement dressé cy dans cette chapelle || feu sieur Pierre Mauple de Limoges fidelle || (1) [en son vivant, bourgeois et marchand renommé, || avec son frère aussi maître Pierre nommé || prêtre à Dieu consacré en ce lieu vénérable, || Marguerite Boulhon, par dévotion louable, || femme dudit Mauplo à perpétuité || une messe ont fondé tant pour l'utilité ||des morts que des vivants, tous les jours à sixte heure || du matin célébrée humblement sans demeure || par un prêtre en son rang par la communauté || et affin d'attirer l'esprit à la beauté, || contempler de Jésus la bonté supernelle, || la susdite Boulhon pour mémoire éternelle || a faict haut ériger la plus que glorieuse || tranfiguration; puis en tableau heureuse, || Pasques que Jésus fit donnant son corps et sang || aux vrais chrétiens pour gage à jamais le laissant. || *Deo gratias.* 1567.

Au bas on voit deux écussons : l'un est *mi-parti, au 1er de sable à une aigle éployée; au 2e de gueules à trois pommes de pin posées en fasce, 1, 1 et 1.* C'est celui de Marguerite Boulhon. L'autre écusson qui est assez effacé portait *la lettre M surmontée d'une croix haute accostée d'une étoile et d'un croissant.* C'est celui de Pierre Mauple (2).]

Deux par François de Pontbriant. — A l'autel de la Trinité, *alias* Saint-Roch. — *P.* Curé, 1614, 1696. Antoinette, dame de Pons, 1615. Jean-Baptiste Texandier, chevalier d'honneur au bureau des finances, seigneur de l'Aumosnerie, comme seigneur de la baronnie de Nieul, 1725, 1754, 1755.

Jean Romanet. — A l'autel de Saint-Jacques. — *P.* Romanet, sieur de Saint-Priest, 1669.

Jordain Fornerii, chevalier, seigneur de la Villatte et Saint-Germain. — *P.* Seigneur de la Villatte.

Pierre Ardit, sieur du Puytison, trésorier au bureau des finances, mari de Catherine Perier, pour ses plus proches parents, à leur défaut pour un filleul de l'église, prêtre qui n'aura point de bénéfice à charge d'âmes, ou demandant résidence, ou autre commission de messes, 1er octobre 1664, signé Rougier, 27 septembre. — A l'autel de Saint-Jacques. — *P.* Marie Hardy, sœur du fondateur, femme de..... Maleden, trésorier au bureau des finances, après sa mort, fils du sieur de La Borie et de Cibot, et leurs descendants mâles,

(1) La page 47e du manuscrit est coupée ici, et sa moitié inférieure ne se retrouve plus. Je mets entre [ ] ce que j'emprunte au manuscrit 5.024, S. F. de la Bibliothèque nationale pour compléter cette inscription.

(2) Outre ces armes que portait la famille Mauple en 1567, on en trouve d'autres avec l'épitaphe de Jean Mauple, seigneur de la Borie et de Pennevayre, mort en 1622; elles sont *d'azur à l'aigle au vol abaissé d'or, soutenue d'un croissant d'argent, au chef cousu de gueules chargé d'une étoile d'or entre deux croissants d'argent.*

à commencer par l'aîné, à leur défaut autre Maleden son frère puiné et ses hoirs mâles; à leur défaut Croizier, sieur d'Aubias, greffier prévôtal en la vice-sénéchaussée et ses enfants mâles : doivent nommer dans un mois. Pierre Maleden d'Hardy, sieur du Puytison, trésorier audit bureau, 1693; seigneur de Feytiat, 1721.

[Je trouve vers 1540 une vicairie de Pierre la Croix. Serait-ce la même que celle qui suit? Elle était à la nomination et patronage de Guy et Martial Audiers, frères, le 19 décembre 1457 (Terr. comm. de Saint-Pierre-du-Queyroix, 1540, fol. 102), Martial Greude en était alors le titulaire (*ibid.*)].

Pierre, peut-être Jean, La Crots ou La Croix, *alias* Bossequo, bourgeois et marchand, dans le Charnier ou Civori, pour un filleul de l'église, le 16 mars 1417. — A l'autel de Sainte-Magdelaine et Sainte-Marthe, *alias* du Crucifix. — *P.* Héritiers nomment. Evêque, 1568; curé 1603; Audier, bourgeois, 1474; marchand, 1603. Vigenaud, sieur du Champ d'Isle, bourgeois 1693. Elisabeth Vigenaud, femme de Jean Sanson, 1738. Ledit Sanson, sieur du Masbouyer, trésorier au bureau des finances, comme administrateur de Guillaume, son fils et ladite Vigenaud, 1748; Marcelle Sanson, femme de Léobardy, sieur de Mazan, comme héritière de ladite Vigenaud, sa mère, 1748. [N... Martin, chanoine de Saint-Martial possédait en 1771].

Jacques de Montgeorge, couturier, avant 1491, dans la même chapelle du Charnier. — A l'autel de Sainte-Magdelaine.

Hôpital de Vieille Monnaye, entre les rues de Rafilhou et de l'Arbre peint, commanderie, c'est-à-dire préceptorie 1332.... (1).

Collège fondé en 1525, érigé en 1564 (Bonav., III, p. 759) par lettres patentes du mois de mars 1561, érigé en 1583 (*Ibidem.*, p. 798). Le 31 mars 1566, assemblée dans la maison consulaire pour l'érection d'un collège (*Acta. capit. eccles. Lem.*). Les Jésuites furent chargés du collège le 17 avril 1598. — De la province de Guyenne. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge.

Les religieux de la société ou compagnie de Jésus s'y établirent par contrat du 27 novembre 1599, signé Mouret. Obtinrent en septembre 1603 des lettres du roi pour être rétablis à Limoges (Mercure, *Jésuite,* t. II, p. 284). Etaient trois professeurs de théologie, deux de philosophie, cinq d'humanités, quatre prêtres et sept frères, lorsque par arrêté du parlement de Bordeaux, du 26 mai 1762, il leur fut ordonné de vider ce collège, au 1er août suivant.

Par lettres patentes du 6 décembre 1764, enregistrées au parlement de Bordeaux le 17 avril 1765, ce collège sera composé de

(1) Le bas de la page 48e, comme à la page 47e, est coupé et ne se trouve plus dans le manuscrit.

personnes ecclésiastiques ou séculières; d'un principal, de deux sous-principaux tenus de suppléer aux professeurs et régents en cas d'absence, maladie ou autre légitime empêchement; deux professeurs de théologie, deux professeurs de philosophie, d'un professeur de rhétorique, de cinq régents pour les seconde, troisième, quatrième, cinquième et sixième classes. Les unions des bénéfices précédemment faites sont confirmées, en imposant pendant dix ans silence, tant au procureur général qu'à tous autres qui voudraient les attaquer; pendant lequel temps il sera, si faire se doit, procédé de nouveau dans les formes en tel cas requises aux unions de ceux des dits bénéfices dont les procédures ne se trouveraient pas entièrement en règle.

Outre les fonds de l'ancien collège et les biens laïques, on y unit encore les biens d'église.

1600, 28 janvier, le prieuré d'Aureil, avec ses membres, évalué	1.000 livres
Le prieuré-cure de Saint-Nicolas-des-Froides-Orties.	
1604, 28 avril, la vicairie de Pierre Sapientis, à Saint-Martial, la moytine	
15 mai, la cure de Massignac	500 »
1605, 13 août, le prieuré d'Aultevaux	1.400 »
1616, 9 août, les vicairies de Guy Audoin et de Christophe Sansson, à Saint-Pierre-du-Queyroix	90 »
1619, 21 octobre, le prieuré de Bost-Morbaud, avec ses membres	500 »
1639, 3 septembre, le prieuré de Saint-Michel de Châteauneuf, avec Saint-Jean de Venhouan, son annexe.	
1652, 23 septembre, le prieuré du Deveix	130 »
1663, 21 juin, le prieuré de Coulrieux	
1682, 8 janvier, le prieuré de l'Artige-Grande	686 »
11 mars, le prieuré du Breuil	
1743, 14 août, places monacales de l'Artige et prieuré de l'Artige-Vieille	950 »
1748, 8 février, le prieuré de Venes	400 »
1753, 16 juin, les prieurés de la Mazelle, 250 livres; Chairefaye, 220 livres; l'Artigette, 300 livres; Royrette, 106 livres; Fondadouze, 180 livres; Maradene, 700 livres	1.756 »
17.., prieuré de Saint-Laurent-de-Manzay, diocèse de Bourges	
1599, les préceptorales de la cathédrale et de Saint-Martial	450 » (1)

(1) Pour le collège de Limoges voir *Inventaire des archives départementales*, série D, par M. A. Leroux. Limoges, 1882.

RELIGIEUSES DE SAINTE-URSULE, sorties de celles de Brive, établies le 23 novembre 1620 et par bulle du 23 septembre 1625. — *F.* Sainte-Ursule. — *P.* La supérieure est élective et triennale. Sont 38 sœurs de chœur et sept converses. [En septembre 1790, lorsque leur maison fut brûlée, elles étaient 35 sœurs de chœur, une novice de chœur, sept converses et deux tourières.]

PRÊTRES DE L'ORATOIRE, fondés en 1623, par Jacques Sahuguet, prêtre, chanoine de Saint-Martial, au-devant de la fontaine du cloître de cette collégiale. Il se transférèrent dans la rue Manigne, où ils sont.

Jacques Sahuguet, prêtre, chanoine de Saint-Martial, légua 6.300 livres pour l'établissement des Pères de l'Oratoire de Jésus à Limoges, par son testament du 24 janvier 1619. Ils s'établirent en 1624.

BELLEGARDE, *Bella gardia, pulchra gardia.* Prieuré, 1359, 1410. — *P.* Abbé de Saint-Martial en jouissait, comme prévôt de Coseys, 1417, était uni à la mense abbatiale, 1423.

LA MONGIE ou Monge ou le Petit-Usurac. De *Monialis*, lieu où étaient des religieuses, en 1220. Chapelle rurale, 1406. — *F.* Décollation de Saint-Jean.

Bernard. Iterii, *Chron.*, dit que l'an 1205 les religieuses de Zura se donnèrent à Saint-Martial (Bonav., t. II, p. 383, et mss. 1338, *Bibl. roy.*). Gaufred., *Vosiens.*, p. 306, dit que Albert, mort abbé de Saint-Martial en 1156, acquit la terre de Uzurac, Surrat suivant l'édition du P. Labbe. [Cette chapelle est entre les paroisses de Couzeix, Uzurac et La Brugère. On y dit la messe le dernier dimanche d'août, et il y a une confrérie] (1).

SAINT-MICHEL-DES-LIONS, cure en ville murée. — Ville, 3.500; campagne, 1.500 communiants. 6.750 habitants. — *F.* Saint Michel. — *P.* Evêque, 1662, 1684. Aquilaire du chapitre de Saint-Martial, 1748. Abbé dudit chapitre, 1481, 1586, 1593, 1614, 1631, 1684, 1735, 1739, 1748, 1753.

On dit, mais sans aucune caution, que Rurice II du nom, évêque de Limoges, fit bâtir cette église (Bonav., t. III, p. 180). Saint Loup la donna à Saint-Martial (Mss. 5257, *Bibl. reg.*). Où étaient des lions de pierre en 1286. Les lions de pierre placés à chaque coin du portail d'une église servaient à supporter le siège d'un juge ecclésiastique, soit official, soit archiprêtre, dans les siècles où les

(1) Voir Usurac dans l'archiprêtré de Raucon.

jugements se prononçaient aux portes des églises (Le Beuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. I, p. 174).

L'inscription payenne, rapportée à l'article Saint-Martial et les sépultures en quantité, ne permettent pas de douter que le lieu où est l'abbaye de Saint-Martial ne fut le cimetière commun des habitants de Limoges. De là il aura été augmenté sur la hauteur, du côté du Nord, ainsi qu'il était d'usage, afin que le mauvais air des cadavres n'infectât pas les habitants de la cité. On y bâtit une chapelle à Saint-Michel, parce qu'on avait coutume d'en bâtir en son honneur dedans ou proche les cimetières (Le Beuf, *Hist. de Paris*, t. I, p. 77). Ce saint y était réclamé communément par rapport au jugement dernier, dont on a cru qu'il serait le signal (*Idem*, p. 230). L'oratoire de Saint-Michel était l'oratoire ordinaire des cimetières publics, qui souvent étaient accompagnés de cryptes ou de souterrains (*Ibidem*, p. 232).

Communauté de prêtres, autorisée le 16 mars 1372. Etaient 23 en 1500. Réduite à 12 places par le règlement de...

Vicairies dans l'église de Saint-Michel-des-Lions, toutes à la collation du curé à l'exception de celles qui seront désignées, fondées par...

De la messe matutinale, avant 1398. Existait en 1459, 1562. [Voyez Arch. vic. de Saint-Martial, *Liv. de Martini*, fol. 24, verso]. A l'autel de Sainte-Catherine. — *P.* Marguilliers nomment un filleul de l'église.

Vicairie fondée le 15 octobre 1402, par acte signé *Geraldus de Pinu*, par vénérable et discret Martial Bardini, bachelier ès-lois, fils de Jean, pour le salut de Martial Bardini, son oncle paternel, dont il est exécuteur testamentaire : appelée du Saint-Esprit. A l'autel de Sainte-Marguerite, pour un prêtre qui n'aura point d'autre bénéfice à charge d'âmes, ni d'autre hors des oratoires du château et cité de Limoges. — Le vicaire doit prêter le serment sur les évangiles qu'il procurera l'utilité de cette vicairie, célébrera ou fera célébrer dévotement les messes. A défaut de la prestation de ce serment, le patron pourra en présenter un autre. — Dans le cas que le vicaire fut diffamé pour crime, maléfice ou délit, ne fit pas ou ne fit pas faire le service divin, les consuls de Limoges peuvent faire informer contre lui et s'il est trouvé coupable, présenter pour cette fois un prêtre idoine à l'évêque, à l'archevêque de Bourges. S'il y a de la dispute pour le patronage, tandis qu'elle durera, le curé fera faire le service par un prêtre de la communauté, qui sera payé au prorata. — *P.* Héritiers et successeurs nomment. Héritiers mâles et leurs descendants légitimes, les aînés préférés aux autres. Ou Jeanne....., femme du fondateur, ses filles, les aînées préférées. A leur défaut le vicaire de la vicairie de Sainte-Marguerite fondée

dans la dite église. On doit présenter au curé, s'il est en Limousin, dans quinze jours, et il doit conférer dans autres quinze jours. Si le patron néglige de présenter dans trois mois, le doyen et chapitre de l'Eglise de Limoges confèreront pour cette fois à un prêtre dans quinze jours après ces trois mois de vacance. S'ils négligent, l'official de Limoges conférera. — Vicaire de la seconde vicairie fondée dans la même église par le même fondateur, 1577. Chambon, marchand, 1631. Jayac, veuve de Chambon, huissier, comme mère de ses enfants, 1700. Chambon, maître ès-arts, 1739, maître d'école, 1742.

Jean Pommeyrat ou Pomeyrol, curé de Roussac, pour un prêtre de la paroisse, 17 avril 1411. — A l'autel de Saint-Jean. — *P.* Curé confère. Confrères de Saint-Martial-de-la-Courtine, 1583, 1584.

Martiale à La Mot, veuve, ou Martial à La Mothe, pour un prêtre de la communauté, peu avant 1413. — A l'autel de Sainte-Marguerite. — *P.* Curé, 1622.

Pierre Chanalier, ou Chevalier, le jeune, avant 1425. — A l'autel Saint-Jacques ou au grand autel. — *P.* Curé, 1575, 1579.

Bernard Boniffaci, avant 1430.

Michel Corbaffi, mari de la nommée la Blande, marchand, pour un filleul de l'église, 27 juillet 1377, reçu par Bernard La Ribieyra. — A l'autel de Sainte-Marguerite. — *P.* Curé confère, plus proche parent nomme. Peyteau, orfèvre 1563, marchand 1574. Benoît, marchand, comme tuteur des enfants de Peyteau, orfèvre 1594. Noailher, administrateur de ses enfants, fils d'une Thouraud, héritière de Peyteau. 1603. Noailher, marchand 1703, émailleur 1737, 1739. [Joseph Cramouzaud, chanoine de Saint-Martial, possédait en 1787].

Audoin Gayou, mal Gayon, Guyot, prêtre, pour le prêtre le plus proche de ses parents et à leur défaut pour un prêtre de la communauté, 25 mai 1482, reçu *de Beyssaco*. — A l'autel de Saint-Jean. — *P.* Héritier et ses successeurs nomment, prêtres de la communauté confèrent. Evêque nomma en 1530. Gayou, marchand 1562, 1585, patisier 1628, procureur 1692. Sa fille, femme de la Roche, bourgeois du village de la Terrade, paroisse de Flavignac, 1713, 1720, veuve 1724

Estienne Ruaud, marchand drapier, pour un prêtre parent et filleul de l'église, le 4 juin 1378. Le chapitre de la cathédrale confère; ses héritiers manquant, le curé de Saint-Michel-des-Lions doit nommer dans quinze jours. Signé Robert et Castello, pour un prêtre parent et filleul de l'église. — A l'autel de Saint-Jean-Baptiste et évangéliste. — *P.* Aquilaire de la cathédrale confère, 1525, 1549. A présent l'évêque. Héritiers et successeurs nomment. David et du Peyrat, veuve de Bayard, bourgeois, 1484. David,

1540, 1548. Ruaud, 1558. Ruaud, sieur de La Fayolle, 1627, 1645, nomma, chapitre présenta au curé de Saint-Michel.

Marguerite Chambon, fille de Guillaume, bourgeois et de Mariotte Vedrene, et veuve de Jean Lapine le jeune, licencié ez lois, 30 août 1503, signé Favelo. — A l'autel de Notre-Dame-d'Abondance, ou au grand autel. — Héritier après le plus proche parent de la fondatrice nomme. Lapine, licencié ez lois, avec autre prêtre et curé d'Aixe, 1505, 1531, autre 1550.

Jean Granier. — A l'autel de Notre-Dame-la-Joyeuse. — *P.* Grancor, dite Bochaud, de la ville de Saint-Junien, 1507.

Michel Taraud, avant 1520.

Jean Chambon, bourgeois, héritier de Marguerite Chambon, femme de Lapine, ou la Pignière, licencié ez lois, 5 février 1538. — A l'autel de Sainte-Marguerite, jadis du rosaire ou chapelet. — *P.* Chambon, bourgeois, 1735, 1743.

Clémence Auréliand; spiritualisée le 9 mars 1512, vieux style. Existait en 1541. — A l'autel de Saint-Pierre et de Saint-Paul. — Bailes de la fabrique ou fabricien de l'église, curé confère, 1520.

Jacques Servière [ou Serviers, ou Serviis] dit Mousnier, prêtre et choriste de la cathédrale [fondée avant 1490], 28 juin 1543. — A l'autel de Sainte-Anne. — *P.* Plus proche parent mâle. Servières, 1567, dit Mosnier, 1569; marchand du pont Saint-Martial, 1608. Thoumy, vigneron, 1647, sa fille, femme de Mounet aussi vigneron, 1647. Mounet, chapelier, 1690. Femme de Sire, corroyeur dudit pont, 1719, 1724. Sire, bassinier. [Jacques Dorat, chanoine de Saint-Etienne, possédait en 1660].

Jordain et Gerald Petiot père et fils, en 1545, suivant l'inscription ci-après, au bas de la tour ou clocher à côté du bénitier. — A l'autel de Sainte-Croix. [Peut-être celle qui est dite du Crucifix].

Cy gist maistre Jordain Petiot, || homme discret et bien devot, || aussi Gerauld Petiot son fils, || lequel fonda par bon advis || une chappelle ou vicairie || à l'honneur de Dieu et de Marie, || et pour ses parents trespassés, || il la dota de bien assez || et voulsist ceans estre servie || et de ornemens bien garnie. || à l'autel de la Saincte Croix, || aussi ordonna messes trois || estre dittes la semaine || avec l'absolution pleine || par son vicaire ou commis, || l'une le lundy *de mortuis*, || du Saint Esperit mercredy || et de Marie le samedy. || La présentation appartient || à son héritier plus prochain, || la collation et institution || et toute autre disposition || au recteur et curé de céans. || Dittes tous tant petits que grands : || *Pater noster* ou *de profundis* || leurs âmes soient en paradis. || *Amen.* 1545 (1).

(1) M. Texier (*Manuel d'Epigraphie*, p. 296), qui semble avoir publié cette inscription d'après l'auteur des *Recherches historiques sur l'église de Saint-Michel* (page 30), lit comme ce dernier : Penot, et ajoute qu'il

Pétronille des Cars, veuve de Pierre Charzot. — Au grand autel, ou à celui de la Trinité, ou de Sainte-Radegonde. — *P.* Curé, 1555, Brunot, cellier, 1710.

Thevene Massigoune, le 17 août 1526.

Barthélémi Frenchol, 1478, appelée de la Thomassone [voyez Lièvre gen. arch. vic. S. Martial, p. 293]. — A l'autel de Saint-Jean. — *P.* [Evêque confère]. Ryvault, ou Rynault, ou Ruaud, femme de Balhot, notaire, 1558, 1577. Bailhot, procureur au présidial, comme fils d'une Ruaud, 1589. Tixandier, veuve de Baillot, 1668. Baillot, sieur du Queyroix, avec autre praticien, 1668. Sieur du Queyroix, conseiller au présidial, 1700. Anne de Villoutreys, veuve et héritière de Martial Baillot, écuyer, garde du corps du roi, sieur du Queyroir, 1748.

De Ponfrichieu, 1600, peut-être Ponce, consul. — A l'autel de Saint-Jean-Baptiste. — *P.* Héritiers.

Antoinette Londeys. — A l'autel des Devises. — *P.* Curé, 1604.

Mathieu deu Vigenaud, prêtre. — A l'autel de Sainte-Barbe. — *P.* Curé conféra, 1584. Vigenaud, laboureur, 1532. Vigenaud, 1562, 1563. Gergot, tuteur des patrons, 1587. Vigenaud, 1592, dit le soudard, 1597, 1608, 1628, 1644 [La famille des Bardy, huissier, rue des Combes. N..... Bardy, curé de Saint-Hilaire Bonneval; son frère possédait en 1772].

Pierre Gaultier, paroisse de Compreignac, avant 1503. — A l'autel de Sainte-Marguerite, *alias* du Crucifix. — *P.* Bouchet, paroisse de Hieurac, ou Hédurat, en Angoumois, 1570, 1587, 1629. Curé, 1570, 1610, 1714, 1756.

Jean Desmonts, pour un prêtre de la communauté. — A l'autel de Sainte-Marguerite.

Pierre Lapine le jeune, licencié ez-lois. — A l'autel de Notre-Dame-d'Abondance, à présent des agonisants. — *P.* Curé, 1604. Johannaud et Chantois, 1670. Vaulbrune, veuve de Des Coustures, avocat, 1689, 1693. De Cromas, chanoine du Dorat, comme tuteur de Silvine-Louise Robert de Villemartin, 1742.

Jean Johannaud, pour un prêtre de la communauté. — *P.* Héritiers.

faut peut-être lire Petiot. Ils auraient levé ce doute s'ils avaient remarqué l'écusson qui est au bas de cette inscription et que Nadaud a dessiné dans son manuscrit. C'est bien celui de la famille Petiot. Il est *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même; au chef cousu de gueules chargé de trois pigeons d'argent.* Les émaux ne sont pas indiqués dans ce dessin.

Thive Bilharde, femme de Benoit, apothicaire, 1574.

Anne Dubois, veuve de Jean Lapine, licencié ez-droits. — A l'autel de Notre-Dame-d'Abondance. — *P.* Curé confère. Rougier, petit-fils et héritier pour une moitié d'une du Bois, avec Martin, fils et héritier de Lapine, fille d'une du Bois, 1552.

Antoine à La Doulce. — A l'autel de Saint-Fiacre. — *P.* Héritiers.

Autre vicairie érigée pour réparation de l'assassinat commis par François de Romanet de Farsat, le sieur de Murat et autres, en la personne de Jean Descordes, sieur du Breuil, fils de Gabrielle du Chastenet, dame de Beauvais, Goyran et Farsat, veuve de Jean Descordes, lieutenant général en la sénéchaussée du Limousin; par sentence souveraine du grand prévôt de l'avis du présidial le 22 janvier 1663 et le 2 juillet 1667. — A l'autel de Saint-Pierre et de Saint-Paul. — *P.* Descordes. Etait amortissable.

FRÈRES MINEURS RÉCOLLETS établis dans la maison appelée le Bâtiment, le 14 avril 1616 (Bonav., t. III, p. 824). Hospice. — *F.* Saint-François. — *P.* Ce n'est qu'un hospice dont le gardien du couvent de Sainte-Valérie est supérieur.

FILLES DE NOTRE-DAME, sorties de celles de Périgueux, établies en 1634. Sont cinquante de chœur et sept converses. — *F.* Assomption. — *P.* La supérieure est élective et triennale.

FILLES DE LA VISITATION SAINTE-MARIE, sorties de celles de La Châtre, en Berri; reçues le 6 décembre 1643, établies le 28 décembre 1648 et par lettres patentes du mois de décembre 1666. Sont quarante-huit de chœur, six converses. — *P.* La supérieure est élective et triennale.

Chapelle du Palais, qui sert aussi aux prisonniers [avec une aumônerie desservie par les vicaires de la paroisse.

Chapelle de Notre-Dame de la Rochette, dans la rue Viraclos. Détruite].

NOTRE-DAME-DES-ARÈNES (à cause que l'amphithéâtre ou les arènes était auprès). Cure en 1031 (Labbe, t. II, *Nov. Biblioth.*, p. 793, et *Concil.*, t. IX, col. 902) et en 1338. Curé de Saint-Michel-des-Lions la possédait, 1345. Est dite succursale de sa cure en 1355. Prieuré à la nomination de l'abbé de Saint-Martial en 1158. Prieuré séculier, 1360, 1381. Léproserie vers 1200. Hôpital, 1330, 1335. Aumônerie, à la nomination épiscopale, 1482, 1571, 1574, 1583, 1585, 1601, 1623, 1646, 1686, 1697, 1743. Fut uni à l'évêché

en 1761. — *F.* Notre-Dame-de-Pitié, 1515. [N.... Martin, curé de Monbus, en Agénois, dernier titulaire, vit en 1790] (1).

Les Religieuses de l'Étroite Observance de Sainte-Claire, sorties du monastère de ce nom, alors dans la Cité de Limoges, y furent fondées le 10 mai 1659, par Anne de Maleden, fille de feu Pierre, seigneur de Meilhac, conseiller au Parlement de Bordeaux, et de Marie de Goy. On l'appela dans la religion sœur Anne-Marie du Calvaire. Sont vingt de chœur et trois converses, et ne peuvent être davantage. — *P.* La prieure est élective et triennale.

Eglise paroissiale de Notre-Dame-des-Arènes, devant l'hôpital et prieuré, était ruinée et il n'en restait qu'un petit cimetière en 1436.

Vicairie fondée par Pierre du Mas, prêtre.

La chapelle du cimetière des Arènes, voisine de l'amphithéâtre, sous le titre de Saint-Antoine, abbé, 1355. A la cure de Saint-Michel, 1556. Le P. Bonaventure (t. III, p. 552) croit que cet oratoire fut érigé en l'honneur de saint Antoine de Padoue, quoique quelques manuscrits disent, selon lui, qu'il s'agit de saint Antoine, hermite, ou plutôt abbé. La compagnie des Pénitents gris, établie à Saint-Domnolet, puis à Saint-Christophe, s'y établit en 1670 ; acte reçu par David.

Vicairie fondée par Jeannette de Julien, veuve de Jacques Deschamps, marchand, pour un prêtre filleul de la paroisse, non en 1552, ainsi que le dit le P. Bonaventure (t. III, p. 775), mais le 2 octobre 1517 [dite des Juliens]. — *P.* Cathédrale confère, fils et successeurs de la fondatrice nomment. Deschamps, 1552; marchand, 1570; bourgeois, 1630. Reinaud, sieur des Maisons, du bourg de Chassenon, comme procureur des Deschamps, ses belle-sœur et femme, héritières de leur frère, sieur de Villemedieu, 1697.

(1) *Prieurs de N.-D. des Arènes :* Stephanus Reix, vivebat anno 1235. — Joannes Saleis, 1282. — Martinus Regis, 1301. — Bartolomœus, 1327. — Vincentius Audier, 1357. — Petrus Despinet, 1360. — Joannes Du Val, 1380. — Petrus Courtade, 1390. — Joannes Pabot, 1448. — Johannes Julien, 1430. — Guillelmus Sandelas, 1456. — Martialis Dubois, 1480. — Franciscus Dubois, 1490. — Joannes Gonnin, 1555. — Joannes Bonnol, 1567. — Rolandus Joffrenet, 1570. — Petrus de Varneressas, 1574. — Joannes Benoît. 1575. — Jacobus Joffrenet, 1590. — Franciscus Bonconnort, 1600. — Jacobus Talois, doctor theologiœ, officialis et canonicus Lemov., 1630. — N... (?) Talois, canonicus S. Stephani, 1639. — Joannes Dubois, 1644. — Joannes Dubois, supérioris ex-fratre nepos, 1656. — Guinot de Ligoure, parochus Vicaniensis ad Solemniacum, resignatione Jo. Dubois. Cujus tempore prioratus extinctus et in eum inductæ moniales S. Claræ (Manuscrit de Claude Chalemot, abbé de La Colombe).

Du Bois, veuve de Deschamps, marchand, 1651. Poncet, marchand, petit-fils d'une Deschamps, 1746, 1755.

Autre, par Pierre Balut, 1537.

[Autre, par Martial Meyneu, fondée avant 1421. Voyez archiv. vic. S. Michel., liv. de Martini, fol. 34].

Eglise ou chapelle à bâtir dans les barris de l'arène, devant la chapelle de l'arène, à laquelle Jeanne Botine fit un légat par son testament du 14 septembre 1348 (Vicairie fondée à Saint-Pierre-du-Queyroix par la dite Botine).

FRÈRES DE NOTRE-DAME-DU-MONTCARMEL, vinrent vers 1260 ou 1264, et s'établirent au-delà du pont Saint-Martial, dans l'endroit où avaient demeuré les ff. pp., puis aux arènes, où ils sont en 1263 ou 1266. Réformés le 15 août 1621.

HERMITES DE SAINT-AUGUSTIN, établis en 1290.

CORNHAC [ou Courniac], bourg, 1495. Prévôté, 1451. — *F.* Saint-Laurent [ou Notre-Dame]. — *P.* Dépend, je pense, de Saint-Martial.

BEUVEIX, de *Bello videre, visu.* Prieuré. — *P.* Etait uni à la mense abbatiale de Saint-Martial, 1339, 1435. — Jacques de Joviond, mort abbé de Saint-Martial en 1488, fit bâtir le château de Beuveix (mss.).

AIGUEPERSE, chapelle rurale sous le titre de la Sainte-Vierge, 1573, à présent du Crucifix, fut bâtie par ....., Jouviond. [Unie à la cure de Saint-Michel. Voy. mes *Mém. hist. sur le Lim.*, p. 372].

SAINT-MAURICE-DE-LA-CITÉ, cure en ville murée. — *Civitas* ne s'est pris que sur le déclin de l'empire romain pour une ville; c'est l'étendue ou juridiction, état ou diocèse entier d'un peuple, et pour le dire plus court, pour le peuple même. César prend toujours *civitas* en ce sens pour un peuple (Samson, *Remarq. sur la carte de l'anc. Gaule).* Le corps d'un peuple, une communauté, la capitale dans laquelle s'assemblait le sénat, prit le nom de cité, ou du peuple (Belley, *Mém. acad. inscrip.*, t. IX, p. 495). La cité exprime chez les anciens auteurs le corps d'un peuple, une communauté (Belley, *Mém. acad. Bell.-Lett.*, t. IX, p. 495). La capitale dans laquelle s'assemblait le sénat prit le nom de la cité ou du peuple (*idem,* p. 496, 504, 505, 679). L'ancien quartier des villes capitales porte encore le nom de cité (*idem,* p. 505). Le quartier de Limoges distinct et séparé sous le nom de cité lui est commun

avec plusieurs anciennes villes de la Gaule (Danville, *Not. de l'anc. Gaule,* p. 128). Nonius Marcellus met une différence entre *urbs et civitas;* les édifices forment la première, et *civitas* sont les habitants. — Incendié en 1105 (Labbe, t. II, p. 275). — 1.000 communiants, 1.817 habitants. — *F.* Saint Maurice, martyr. — *P.* Chantre de la cathédrale, 1439, 1477, 1531, 1564, 1566, 1571, 1601, 1606, 1639, 1640, 1664, 1691, 1700, 1717, 1739, 1740, 1745, 1748.

Communauté de prêtres approuvée par décret du 5 septembre, 1505; étaient sept. En 1524 étaient cinq.

Vicairies fondées par Guillaume Reynaud de Saint-Georges, clerc, notaire public de la cité de Limoges, mari de Catherine *alias* Dulcie Salanhac, pour un de ses parents, ou à son défaut pour un sujet qui se fera promouvoir en la prêtrise dans l'année de sa nomination. Le vendredi avant l'Annonciation, 1340. Signé *P. de Curte.* — A l'autel de Saint-Georges. — *P.* Héritiers doivent présenter dans un mois. Evêque, 1631, 1720, 1743, 1753.

Autre par maître Jacques de Rinhato, ou de Rinhac, avant 1370, existait en 1403. — A l'autel de la Sainte-Croix.

Hélie de Bellagier, ou Batlagier, Vallagier, Vallegier, le 24 août 1387 [dite les Bellagers]. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* [curé présente, cathédrale confère.] Aquilaire nomma en 1485, Disnematin, Baillot sieur du Repaire, 1647, sieur du Queyroir, doyen des conseillers du présidial, 1713. Sieur du Queyroir, 1729, procureur 1601, 1675, controlleur en la généralité de Limoges, 1661, 1652.

[Autre dite des Disnematin].

Jean de Beyssac, clerc, notaire et praticien, fils de Mathieu aussi notaire et praticien, le 8 janvier 1520, vieux style. — A l'autel de Notre-Dame-de-Pitié. — *P.* curé confère, frère du fondateur et aînés des mâles, ou des filles à leur défaut.

Pierre Las Sanhas. — A l'autel de Sainte-Catherine. — *P.* chapitre de la cathédrale, 1419.

Des Meynards, 1678. — A l'autel de Notre-Dame-de-Pitié.

Autre érigée par sentence du 15 juillet 1625, et par décret d'érection du 1er août 1632, pour réparation de l'assassinat de Jacques Labiche, comme il est porté sur une plaque de cuivre dans la chapelle des Labiche. — A l'autel de Saint-Jacques. — *P.* Par transaction passée entre Labiche sieur de Gipoulon et Boyol, avocat au Parlement de Bordeaux, sieur de Roux, le 22 avril 1632, la présentation appartient aux aînés mâles descendants de Jacques Labiche, et à leur défaut aux filles aînées, Labiche, sieur de Gipoulou, bourgeois, 1632, 1687.

Par arrêt du grand conseil du 24 septembre 1689, on devait prendre sur les biens de Jean Boyol, sieur de Roux et du Verdier,

avocat, décrétés aux poursuites des prêtres de la congrégation de l'oratoire de Jésus en la ville de Limoges, la somme de 2,000 livres pour le fonds principal de la rente de 100 livres, qui devait être en rentes sur l'hôtel de ville de Paris pour être payée au chapelain; ce qui fut confirmé par décret de ces biens donné au même grand conseil le 31 décembre 1695. Par autre arrêt du 24 septembre 1699 cette cour renvoya les Labiche à l'ordre des biens et effets de la succession.

Lame de cuivre, contre la muraille, dans une chapelle, à main droite du grand autel : « Cette chappelle ditte de la Biche qu'a fait construire Mathieu de La Biche, bourgeois de cette ville de Limoges, a été fondée pour partie de la réparation de l'assassinat commis de guet à pans le septième de may mille six cents vingt quatre en la personne de défunt Jacques de La Biche fils unique dudit Mathieu, lequel Mathieu père et Paule Veyrier veuve dudit feu Jacques poursuivans la réparation dudit crime auraient obtenu sentence du lieutenant criminel de Poitiers, le quinzième juillet mille six cent vingt-cinq ou la cause avait été renvoyée par arrêt du conseil privé du roi; par laquelle Jean Boyol dit le Prince, Pierre Boyol dit Petit-Pey, Jean Boyol dit Menaud, Jean Cousin dit Vernaissant, Jean du Burg, Grégoire Descordes et Jean Bastide ont été condamnés à être rompus vifs sur une roue, en trente mille livres de réparation civile envers lesdits de La Biche, père et Veyrier veuve, en 400 livres d'amande envers le roy, applicables selon qu'il est porté par ladite sentence, et en 100 livres de rente annuelle, afin de faire célébrer en cette église, où ledit défunt a été inhumé, une messe chaque jour de mardy et un service solennel le 7e de may, le tout pour chacun an à perpétuité, et ordonné qu'en icelle église serait mise une lame de cuivre où seraient escrites les causes de ladite fondation et pourraient lesdits père et veuve dudict défunt faire construire une chappelle en ladite église, ou au cimetière d'icelle pour y transférer la célébration desdites messes et service et y faire mettre ladite lame, de laquelle chappelle le droit de patronage et présentation appartiendrait perpétuellement aux enfans masles dudit defunct Jacques de La Biche et aux leurs aussi masles d'aînés en aînés; et à défaut de masles à l'aisnée des filles de tous. Lesquels condamnés il n'y a eu que Jean Boyol dit le Prince qui se soit représenté, et ainsi à l'égard des autres ladite sentence rendue par contumace demeure définitive, et pour ce qui est dudit Jean Boyol par arrêt du Parlement de Paris du vingt-neuf de mai 1629, il aurait été banni du royaume pour neuf ans et condamné en 12,000 livres de réparation civile et en tous les dépens, ensemble

en 1,000 livres d'amande vers le roy et en 100 livres de rente annuelle pour faire prier Dieu pour l'âme du deffunct et ensuite par transaction passée pardevant Rougier notaire royal en cette ville le 22 d'avril 1632, il s'est obligé d'assigner ladite rente sur suffisans fonds au payement d'icelle pour la fondation de ladite chapelle, et par autre arrest dudit Parlement de Paris du 16 de juillet 1632 il a été ordonné que ladite rente de 100 livres serait payée au chapelain de ladite chappelle qui serait présenté par lesdits La Biche et establi par Monseigneur l'évêque de Limoges pour les services et messes ordonnés pour le deffunct. »

Deux vicairies fondées par Pierre *de Ahento,* juriste, mari d'Agnez Breve, dans la chapelle par lui bâtie et joignant hors le grand portail : une le 24 janvier 1365 pour un prêtre qui ne peut posséder d'autre bénéfice ; l'autre avant 1388. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Cathédrale conférait. Héritiers et leurs successeur 1400, 1489. A leur défaut le curé nomma, 1418, 1488, 1504, 1505, 1527, 1538, 1540, 1546, 1547, 1548, 1550, 1552, 1569, 1581, 1597, 1600, 1612, 1622, 1624, 1692, 1693, 1696, 1698. — Les curés et marguilliers, sindics et paroissiens exposèrent au chapitre de la cathédrale que leur cure était la plus pauvre de toutes les églises, n'ayant aucun fond ni revenu. Quoique la paroisse soit grande, le casuel est si modique que le curé a grand peine à vivre, et ne peut avoir ni demander aucune portion congrue, parce que dans l'enceinte de la paroisse il n'y a aucune dixme ecclésiastique, ni rente. La petite vicairie *de Ahento,* que le chapitre présentait, était si mal servie et si négligée qu'on n'y avait jamais vu dire une messe, la chapelle était détruite et les revenus presque tous perdus. Le chapitre de la cathédrale consentit à l'union le 27 février 1712, en ce que le curé acquitterait ou ferait acquitter les charges. [Voyez mes *Essais hist. mss. sur Lim.*, p. 306]. On exposa que la cure de Saint-Maurice était une des plus pauvres du diocèse, n'ayant ni fonds, ni dixmes, et pour tout revenu qu'un modique casuel ; par décret du 14 décembre 1712, ces deux vicairies y furent unies.

Chapelle de Saint-Michel dans le civori du cimetière fut démolie en 1756.

Vicairie fondée par Hilaire *de Fonte,* ou ses prédécesseurs, avant 1377, existait en 1522.

Notre-Dame *de podio,* du Puy en Velay, dans la cité. Chapelle 1246, 1357, où était un recteur en 1275, apparemment à l'honneur de la Sainte-Vierge honorée dans la capitale du Velay. [Prieuré d'hommes; peut-être le même que la vicairie *infra*]. Il y avait une frairie, dont le revenu fut uni à l'hôpital de Saint-Gérald de Limoges par sentence du séneschal le 20 décembre 1576. — *P.* Chantre

de la cathédrale, 1246, 1577, 1584, 1612, 1616, 1658, 1674.

Vicairie fondée par..... [sans doute celle qui est appelée ailleurs de Notre-Dame-de-la-Providence], augmentée le 16 juin 1411, par Hélie de Chabessade, veuve de Jean Reynaud. — *P.* Aquilaire de la cathédrale 1560, 1561, 1575. — Eu égard à la modicité du revenu de cette vicairie, estimé..... et qui ne permettait pas au titulaire d'entretenir la chapelle dans un état décent, elle fut unie avec le prieuré de Saint-Maurice, qui en dépendait peut-être autrefois, par décret du 6 janvier 1718, au monastère de la Providence, aux conditions de satisfaire aux charges ordinaires et extraordinaires de ces bénéfices, et icelles déduites, d'en employer les revenus à la nourriture, entretien et éducation des filles orphelines, dont le grand chantre de la cathédrale nommera une.

RELIGIEUSES DE LA PROVIDENCE DE SAINT-JOSEPH, sorties de celles du faubourg Saint-Germain de Paris, fondées par Marcelle Chambon, veuve de Jean Germain, libraire, d'abord auprès du collège des PP. Jésuites l'an 1654. Le 19 novembre 1658, il leur fut permis de faire célébrer la Sainte-Messe dans la chapelle de Notre-Dame-du-Puy en Velay, ci-dessus, et d'y pratiquer les exercices de piété en ce qu'elles entretiendraient et orneraient cette chapelle. Elles en prirent possession le 19 décembre 1659. Eurent des lettres patentes en 1673. [Elle existe encore en 1787, mais elle est interdite et sert de magasin. Le service divin a été transféré dans la nouvelle église de ces religieuses].

HOPITAL, ou AUMONERIE DE SAINT-MAURICE, vis-à-vis l'église paroissiale. Prieuré en 1404, 1470, 1479. Vicairie en 1494. — *P.* Curé en 1575, 1598; évêque 1404, 1470, 1554, 1559, 1573, 1608, 1620, 1675. Jean Rocha, citoyen de Limoges, de la paroisse de Saint-Julien, donna la maison qu'il avait devant l'église de Saint-Maurice de la Cité, près des prisons et des murs de ladite cité, pour faire un hospice pour recevoir les pauvres et les bien loger, le 6 des calendes de février 1318, signé *Petrus Ginordonus, clericus.* — Fut uni en 1718, au monastère de la Providence par le décret du 6 janvier 1718, ci-dessus.

FRÈRES MINEURS CORDELIERS, établis en 1224, près la fontaine appelée aux Menudets : se transférèrent dans le lieu où ils sont près Pelavezi en 1243. Réformés le 17 août 1673. — Province de la grande Aquitaine. — Il était étonnant que Wading dans les *Annales des FF. Mineurs* n'eut pas rapporté l'établissement de ce couvent qui a donné son nom à une des *custodies* de la province

d'Aquitaine. Il en lâcha un mot du premier dans les additions tome IV° mais peu exactement, ne le faisant établir qu'en 1228, lorsque saint Antoine de Padoue vint à Limoges avec huit compagnons. Mais le saint y avait paru l'année précédente, 1227, et n'y fit que peu de séjour (Bibliot. roy. mss. 5452). Ce couvent a donné le nom à la *custodie* de Limoges, qui en 1260 et 1400 était la huitième de la province d'Aquitaine, et avait dans sa répartition les couvents de Limoges; mal *Lenonicas* et *Lemovicarum*, ceux de Saint-Junien, Nontron, Donzenac, Brive (Wadindg. an. 1260, n° 14, et an. 1400, n° 8).

Vicairie fondée aux Cordeliers par Jean de Julien, bourgeois, fils de Marie de Janailhac, pour le repos de son âme et celle de noble Catherine de la Jugie, sa femme. Le pourvu doit être prêtre séculier d'habit, ou qui doit se faire promouvoir à la prêtrise dans l'année, demeurer dans la ville ou banlieue de Limoges, qu'il n'aura pas de bénéfice à charge d'âmes, ni canonicat : le 4 septembre 1504, signé Jac. Tousthe. — A l'autel de la Trinité, *alias* de Saint-Cosme. — *P*. Héritiers et successeurs nomment, et s'il y en a plusieurs, le plus âgé; seront tenus de nommer dans quinzaine, si non le gardien des FF. Mineurs. Gardien confère. Gardien nomma et l'évêque confirma 1624. Jean de Julhen, conseiller et trésorier général des finances, 1581, 1586. Limousin avec Gadaud 1661. Mouneron, bourgeois, sieur de Courbiac, 1661, 1664. Jean, écuyer, 1696. Roulhac, sieur du Gondaud et de Courbiac, procureur du roi à l'élection, 1728. Coulomb, sieur de Courbiac, 1624, fut déclaré seul patron, comme plus proche parent et ancien héritier, contre autre Colomb, dit Pénicaud, par sentence du séneschal de Limoges du 22 septembre 1625. Julien, bourgeois, 1509. Pierre de Petiot, écuyer, sieur du Mas-Boucher, 1696.

SAINT-GENIER ou GENEST, église qui fut incendiée en 1105 (Gaufred., *Chron.*, t. II, p. 275). Les religieuses urbanistes de Sainte-Claire vinrent s'y établir le 18 novembre 1620. — *F*. Sainte-Claire. — *P*. L'abbesse était élective et triennale, sous la juridiction du provincial des cordeliers de la province de la grande Aquitaine, ainsi que la communauté.

Ces religieuses n'étaient que huit, d'un âge fort avancé et par leur état d'infirmité habituelle incapables de maintenir l'observance religieuse et de veiller à la conservation du peu de temporel qui leur restait, et par leur pauvreté d'entretenir en état leur monastère, un des plus vastes et des plus considérables de la ville. Elles n'avaient de revenu que 606 livres en rentes constituées. Les réparations à faire dans le dôme, lambris, couverture de l'église,

dortoir, etc., furent évaluées à 10.863 livres 16 sols, leur argenterie et ornements ne montaient qu'à 3.844 livres.

La communauté des Claires de la ville de Saint-Yrieix, composée d'une vingtaine de religieuses, est d'une grande édification dans l'endroit par sa piété et constante régularité; elle y est même comme nécessaire, soit pour y placer les filles de la ville et des environs qui veulent se consacrer à Dieu, soit pour y mettre en pension celles à qui les parents désirent de procurer l'instruction et une éducation chrétienne et convenable à leur état; mais les revenus en étant médiocres et les charges considérables, les réparations de bâtiments étant évaluées à 12.362 livres, elles ne pourraient se soutenir longtemps s'il n'y était pourvu par des secours extraordinaires. Celui qui lui reviendrait de l'union des biens du monastère des Grandes-Claires de Limoges, mettrait celui de Saint-Yrieix en état de soutenir la régularité et de continuer plus aisément aux jeunes filles de la ville et des environs l'instruction et l'éducation nécessaire.

Par décret du 30 décembre 1750, le monastère et communauté des religieuses Urbanistes de Sainte-Claire, appelées les Grandes-Claires, établies en la cité de Limoges est supprimé; les meubles et autres immeubles unis à celles de Saint-Yrieix qui feront acquitter les fondations dans leur église. Comme les dites Urbanistes de Limoges à cause de leur âge avancé et de leurs infirmités ne veulent ni ne peuvent aisément se transporter en la communauté de Saint-Yrieix, ni en d'autres de la ville de Limoges, il leur est permis de demeurer en leur communauté avec les religieuses des Allois, dont je vais parler. Chaque religieuse Urbaniste est taxée à 250 livres de pension viagère, qui sera prise sur tous les biens et revenus de la dite communauté. Les PP. Cordeliers déboutés de la demande de la somme de 4.600 livres par eux prétendue pour avoir desservi l'église et communauté des dites religieuses, depuis l'année 1704, à raison de 100 livres par an.

Le roi avait ordonné qu'il serait procédé à la suppression de la communauté des Grandes-Claires de Limoges, pour unir leurs biens à celles de Saint-Yrieix, et donner leur maison, enclos et jardin à l'abbaye des Allois. On représenta que ces religieuses des Allois seront dans cette maison des Urbanistes à portée de tous les secours spirituels et temporels, dont elles sont privées dans leur maison des Allois, sur l'archiprêtré de Saint-Paul, éloignée de trois lieues de la ville de Limoges, située dans un lieu désert, où elles sont souvent obligées de perdre la messe même les jours de dimanche et de fête dans le cas de maladie de leur aumônier. D'ailleurs l'air y est mauvais et leur cause des maladies presque

continuelles; leur monastère trop antique menaçait ruine et était très incommode par sa forme irrégulière. Les réparations furent évaluées à 10.000 livres, et les revenus quittes de charge à 5.000 livres. Etant retirées dans la maison des Claires de Limoges, elles auraient la consolation et la facilité de trouver des aumôniers, des confesseurs, des médecins, un vaste logement pour un plus grand nombre de religieuses et de pensionnaires, et en enfin tout ce qui est convenable pour une communauté aussi distinguée que celle des Allois.

Par le même décret du 30 décembre 1750, la maison conventuelle, lieux réguliers, jardin et enclos des religieuses Urbanistes établies en la cité de Limoges, sont unis à l'abbaye des Allois, à la charge par les religieuses de cette abbaye de s'y transporter et y établir leur communauté dans trois mois, à compter du jour de l'enregistrement des lettres patentes.

LES ALLOIS, de *Alodiis, allodiis,* mal : Notre-Dame du monastère d'Ahau de Kalois. — Abbaye de filles, ordre de Saint-Benoit, et non pas de Grandmont (Bonav., t. II, p. 14). — N'est connue constamment qu'en 1180. Les religieuses y ont porté le nom de leur ancienne habitation. Sont seize religieuses et six converses. — *P.* Jadis élective. Le roi.

Abbesses des Allois :

Etiennette, prieure.

Blanche, d'abord prieure, puis en 1180, première abbesse.

Ayceline de Sarran, vers 1198. Le Nécrologe du monastère de Saint-Léonard-de-Noblac fixe la date de la mort de deux Ayceline abbesses des Allois; il donne pour l'une le 6 mai, et pour l'autre le 1er septembre.

Beatrix de Jovignac, en 1215.

Ayceline, 1228.

Jeanne, 1228, 1253.

Alayde de Boisse, 1260, 1264, 1271.

Auzane ou Otzanie, désignée à tort sous le nom d'Almoïs par Estiennot, siégea en 1278 et en 1285. Elle mourut le 17 avril.

Volguda, 1288, 1299.

Beatrix de Vision, 1304, 1313, 1316. Quoiqu'on trouve la suivante abbesse en 1317, Beatrix prenait encore ce titre en 1318 et en 1321.

Folca de Saint-Jean, 1317, 1321, 1329, 1343.

Marguerite Amici, *alias* Lamy ou Lamige de Limoges, 1343, 1345, 1348, 1357.

Marie Audoin, 1362, 1368, 1373, 1378, 1402, 1408, 1419 et 1426. Sa mort est marquée au 27 novembre. Peut-être deux abbesses du même nom se sont succédées pendant ces soixante ans.

Sérène de Leboleriis ou d'Arbolièras, en 1431. En 1461, étant âgée de soixante-dix ans, elle se démit, et néanmoins elle est qualifiée abbesse en 1461 et 1469. Elle fut ensevelie près du marchepied du grand autel des Allois. Ses armes étaient : *un croissant montant, accompagné de trois besants ou tourteaux.*

Mapia de Leboleriis figure comme abbesse dans un acte du 24 avril 1461.

Jeanne de Leboleriis ou Nabolières, prieure de Valeix, fut abbesse en 1462, 1478.

Marguerite de Marbalieyras ou Lebalières, *alias* Nabolières et de La Granerie, abbesse en janvier 1484; eut ses bulles le 13 janvier 1485. Elle résigna à la suivante, sa nièce, le 20 juillet 1512. Mourut le 19 août suivant.

Françoise de Jounhac fut abbesse par lettres du concile de Pise, transféré à Lyon le 4 des nones d'août 1512. Résigna à la suivante, sa nièce, le 29 décembre 1555.

Marguerite de Jounhac, 1556.

Jeanne de Montroux, 1593.

Isabeau de Jounhac, 1595. En 1610 elle résigna à Catherine, de Jounhac, puis peu après à Judith de Jounhac, sa nièce, et enfin le 9 octobre 1613 à Suzanne de Beaufort.

Suzanne de Beaufort, 1614, résigna à la suivante le 22 mars 1625.

Suzanne de Beaufort, 1625, 1669.

Judith de La Baume de Foursac, 1669.

Anne-Thérèse de Pichon d'Affis, 1715.

Léonarde-Gabrielle d'Ussel de Châteauvert, 1741. Sous son administration, la communauté des Allois fut transportée à Limoges.

Marie-Madeleine de Leintilhac, 1758.

Marie-Louise de Villoutreys de Faye, 1771.

Marie-Antoinette d'Ussel de Châteauvert, 1782, 1791.

SŒURS DE LA CONGRÉGATION DE LA CROIX, sorties de celles de la paroisse de Saint-Paul à Paris. S'établirent avec lettres patentes du mois d'août 1687.

SAINT-DAMNOLET ou DOMNOLET. — Eglise et cure en ville murée, qui était autrefois sous le titre de Saint-Grégoire, pape. 600 communiants, 957 habitants. — *P.* Abbesse de la Règle, 1470, 1512, 1573, 1594, 1595, 1628, 1681, 1699, 1724.

Cette église fut incendiée en 1105 (Labbe, t. II, p. 275). — *S. Domnolenus* ou *Damnolenus* est marqué avec Saint-Amand au 25 juin (*Missale lemov.* 1505); dans le calendrier d'un bénédictionaire à l'usage de l'église de Limoges, avant l'an 1031, où Saint Martial n'est qu'évêque, on lit : *Amandi et Domnoleni, confessor.*; il avait donc dès lors un culte. Mais quel fut son état, ecclésiastique, solitaire, laïque, etc., on l'ignore absolument. Gaufredus, prieur de Vigeois en 1184, ne savait que le bruit qui le faisait prince, c'est-à-dire seigneur de Limoges (*Apud* Labbe, t. II. *Nova. Biblioth.*, p. 286). Bernard Guidonis avouait, vers le commencement du XIVe siècle, l'inutilité de ses recherches sur ce saint. Nos légendaires, plus hardis, se sont donné l'essor et ont prétendu deviner. Le P. Louis Milsoneau, jésuite, dont le nom est aussi obscur, qu'est bizarre le propre du Bréviaire diocésain qu'il fit imprimer en 1670, ce père, dis-je, le fait vicomte de notre ville et assure qu'il prit les armes contre les Goths, les Huns et les Vandales, les repoussa vigoureusement de Limoges et donna son sang pour la religion et pour la patrie. Cet héroïsme lui aurait sans doute acquis la gloire du martyr? Mais il n'est dit que simple confesseur. D'ailleurs, le rubricaire confond les temps et a imaginé la qualité de vicomte. Le premier est Fulcherius que le roi Eudes mit l'an 888 (Gaufred., p. 300); on a la suite de tous les autres sans y voir aucun *Domnolenus*. Les Vandales désolèrent les Gaules en 294 et en 407 (Cassiodor., chron., p. 391 et 393), les Goths en 412 et 472 (Tillem., *Hist. emp.*, t. III, p. 553), les Huns en 451 (Greg. Tur., liv. 2, c. 7) et furent défaits en 562 et 566 (*ibidem*, liv. 4, c. 23 et 29).

Le P. Henschenius demanda (*Act. S. S.*, t. I, febr., p. 841), si Domnolenus ne serait pas Domlinus, prêtre de l'église de Torhost, près de Bruges en Flandre, mort le 1er octobre et contemporain de saint Amand, évêque d'Utrecht, qui se reposa dans le Seigneur l'an 684. Mais le culte de notre saint est le 25 juin. Ce savant (*ibidem*, p. 942) soupçonna qu'il est honoré à Genouilhac en Périgord avec saint Amand, parce que d'anciens martyrologes ont joint leur fête pour le lieu et le jour. Mais il n'a aucun culte en Périgord. Le sépulcre ou sarcophage et son corps ont toujours été à Limoges dans l'église qui porte à présent son nom. Le Bolandiste conjecture encore qu'il est le même que Saint Dominius, solitaire à Gimel, parce que Gimel peut être *Gemiliacus*, ainsi qu'il est porté dans deux éditions de Molan aux additions d'Usuard, le 25 juin : *In Gemeliaco natalis S. Amandi et Domnoleni confessorum.* Mais il faut mettre un point après *Amandi*. Gemeliac ou Jumilhac est sur le diocèse de Périgueux, Gimel près de la ville de Tulle en Bas-Limousin, et Saint Dominius y est honoré le 13 novembre. Enfin,

le P. Henschenius (*Acta S. S.*, t. V, *junii*, p. 78) cite un calendrier du monastère de Solignac qui qualifie Dampnolenus *évêque*.

M. Chastellain (*Martyr. univers.* et dans le *Dict. étymolog.*, de Menage), l'appelle avec la population Ounoulé, et le fait vivre au vi^e siècle. Le P. Bonaventure (t. II, p. 232. — Greg. Tur., liv. IV, *Hist.*, c. 48), dit qu'il fut massacré par Théodebert, fils de Chilpéric (l'an 574), à la prise de Limoges. Mais où est sa caution et celle d'un manuscrit récent du monastère de Grandmont qui le fait mourir l'an 1006? Que d'incertitudes? à quoi se fixer? Me permettra-t-on des conjectures?

Le Concile d'Aix-la-Chapelle, en 816 (liv. II, c. 28), veut que les religieuses aient à la porte de leur monastère un lieu pour recevoir tous ceux qui s'y présenteront et au dehors un hôpital pour les pauvres. Le monastère de la Règle est connu l'année suivante. Sa proximité de l'église de Saint-Domnolet, le vaste cimetière de celui-ci, le patronage de la cure que l'abbesse de la Règle a conservé me feraient presque hasarder que ce saint fut chapelain ou aumônier de cet hôpital; son caractère doux et compatissant *lenus* pour *lenis*, sa charité et ses autres vertus lui auront mérité, de la voix des pauvres, le nom et la qualité de saint *Domnus*, tout comme dans le moyen âge de la latinité, on a appelé Saint Pierre, Saint Martin, etc. *Domnus Petrus, Domnus Martinus*, etc.

L'église (Gaufred., *Vosiens.*, *ibidem*), où il est honoré, depuis l'an 1105 au moins (Labbe, t. II, p. 275), était ci-devant sous le vocable de Saint Grégoire, pape, mort l'an 604. Domnolet sera donc postérieur. Fut-il *comte* de Limoges, c'est-à-dire à peu près ce qu'est un intendant dans sa généralité? Un de nos légendaires (*Propr. Breviar. Lemov.*, 1710) l'assure en voulant apparemment expliquer par ce terme le titre de *prince* qu'on lui donnait du temps de Geoffroi du Vigeois. Les barbares qu'il aura repoussés seront apparemment ces Sarrazins ou Arabes musulmans qui affligèrent l'église de France (*Vita S. Parduffi. Acta S. S. benedic. sæc.* III, part. 3, p. 1), et que saint Pardoux par ses prières chassa de devant son monastère de Guéret l'an 732. Lantarius, comte de Limoges, avait mis ce saint abbé dans cette maison vers l'an 700. Nous ne lui connaissons de successeur que le comte Rotger, l'an 778. Saint Domnolet aura pu vivre dans cet intervalle.

Vicairie fondée par Martial Cayet de Foresta, prêtre, pour un prêtre plus proche parent; à défaut de parents, pour un prêtre du chœur de la cathédrale : le 7 juillet 1489, signé de Ceux. Décrétée par la cathédrale le 17 septembre 1489. — A l'autel de Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Catherine. — *P.* Elective et collative par la cathédrale. Curé confère, aquilaire de la cathédrale présente, 1563. Le

chapitre par élection présenta 1495, 1497, 1550, 1564, 1566, 1574, 1585, 1587, 1614, 1670, 1688, 1700, 1736.

Pierre ou Jean Savi, ou Sage, prêtre et curé, avant 1564. — A l'autel de Saint-Etienne et Saint-Jacques. — *P.* Savy, cordonnier, 1580, 1583. Curé, 1597, 1613, 1682.

Deux (mal par Aymeric ou) Jacques Boysse, prêtre, curé de Saint-Laurent-hors-des-murs de Limoges, fondées dans l'église paroissiale de Saint-André de la Cité (et transférées dans celle-ci). Plus proche et plus ancien parent mâle nomme, à son défaut, la plus prochaine et la plus ancienne des filles parentes, pour un prêtre de leur race tant qu'il y en aura, acte du 21 mai 1511, reçu Lachenault. Décrétées par les vicaires généraux, le siège épiscopal vacant, le 17 mars 1511 (1512). — A l'autel de Sainte-Radegonde *alias* Sainte-Catherine. — *P.* Curé de Saint-André conférait. Boysse dit Bilhon, 1563. Boysse, 1554, 1564, 1571, 1578, 1579, 1588. Orfèvre, 1596, 1607, 1610, 1613.

Jean Chauvaing, prêtre (fondée dans l'église de Saint-André et transférée dans celle-ci). L'un des quatorze grands vicaires de la cathédrale, le 1er août 1504, signé *de Ulmo*. — *P.* Plus proches parents nomment, à leur défaut ou extinction, le chapitre de la cathédrale qui présente au prieur de Saint-André. Le chapitre de la cathédrale. Prieur de Saint-André conférait. Boysse, veuve de Veyriaud, du village d'Entrecolles, paroisse des Billanges, 1579. Aquilaire de la cathédrale nomma et le chapitre présenta 1614, 1615, 1616, 1651. Cathédrale présenta à défaut de patrons, 1483, par élection 1631, 1633, 1639, 1738, présenta 1706, 1667.

SAINT-ANDRÉ DANS LA CITÉ, et non pas dans la Cotte. Prieuré ordre de Saint-Augustin. On dit, sans fondement (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 551), que c'était une église bâtie par Saint Martial (Bonav., t. III, p. 59). Adémar, vicomte de Limoges, ratifia en 1074 la donation qu'il en avait faite à la cathédrale, l'acte est dans Besly, *Hist. des comtes de Poitou*, p. 357 (Bonav., t. II, p. 247). Les chanoines de cette dernière église cédèrent à ceux de Bénévent, avec le droit de nommer le recteur et les neuf chanoines, et de nommer le prieur et le présenter à l'évêque qui le recevrait pour prieur. Celui de Bénévent pouvait le déposer, lui retirer ses chanoines et en mettre d'autres à leur place. Par sentence arbitrale de l'an 1160 (Estiennot, *Antiq. benedict. Lemovic.*, part. I), mieux la 2e année du pape Adrien, indiction IV, 1156 (Bonav., t. II, p. 245). En 1291, mirent cinq clercs de leur église à Saint-André (Bonav., t. III, p. 597), pour suppléer à cinq chanoines qui y manquaient. — F. Saint André, apôtre. — *P.* Abbé, non de Saint-Benoît-sur-

Loire, mais de Bénévent, 1405, 1592. Vicaire général de Bénévent, l'abbaye vacante, chapitre de la cathédrale ratifia 1540.

Le chapitre de la cathédrale pour se redimer de ce que les frères de Bénévent prétendaient être chanoines prébendés dans leur église, comme eux, W..., cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, statua le 10 des calendes de décembre 1250, que pour récompense des prébendes que ceux de Bénévent prétendaient dans l'église cathédrale, ceux-ci leur donnèrent l'église de Saint-André qui leur appartenait, en ce que le prieur de Bénévent y mettrait un prieur et neuf chanoines, qu'ils présenteraient ce prieur à l'évêque qui le recevrait comme tel.

Les PP. Carmes réformés, appelés déchaussés, obtinrent pour leur établissement dans ce prieuré le consentement de la cathédrale, le 11 juillet 1625, en ce que la pension d'un muid de vin d'Exandon, qui est dû annuellement à leur église à chaque fête de Saint André en y allant faire le service accoutumé, sera par ces pères reconnue et le payement continué, et qu'advenant, en telle manière que ce soit, que ce prieuré soit ci-après désuni et séparé de leur congrégation, que le chapitre de la cathédrale sera remis en son premier droit et au même état qu'il était avant la prestation de son consentement.

L'ancienne abbaye de Saint-André de Limoges (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 551) fut, dit-on, bâtie par Saint-Martial, détruite par le roi Pépin, rasée par les Danois ou Normands, en sorte qu'au XIe siècle, à peine en restait-il quelque vestige. Cependant Adémar, vicomte (*Idem*, col. 552), la céda comme abbaye à Saint-Etienne de Limoges, vers l'an 1074, et les chanoines en jouirent jusqu'à l'an 1160, qu'ils l'abandonnèrent à l'abbé (mieux prieur) et aux chanoines de Bénévent, pour certains biens auxquels ils étaient tenus à ceux de Bénévent. Après différentes révolutions elle a passé aux PP. Carmes déchaussés, qui par leur pieuse industrie en ont fait une célèbre et nombreuse communauté.

[Mémoire pour l'histoire du prieuré de Saint-André de la Cité de Limoges, autrefois de l'ordre de Saint-Augustin, et maintenant uni aux RR. PP. Carmes déchaussés. — Ce prieuré, un des plus anciens de la ville et du diocèse de Limoges, paraît avoir été, dès son origine, une fille de la cathédrale de cette ville. Il fut ensuite cédé à l'abbé et aux chanoines réguliers de Bénévent, au même diocèse, desquels il fut membre jusqu'à son union à l'ordre des Carmes déchaussés, faite en 1623, par M. Etienne Vidaud, son dernier titulaire qui embrassa ensuite cette réforme.

MM. Vidaud d'Envaux, etc., descendants de la même famille, se disant fondateurs de cette maison et des récollets de Sainte-Valérie,

et le sieur Vidaud d'Envaux, garde du corps du roi, dit avoir un titre qui lui donne le droit d'aller, avec sa femme et ses enfants, le jour de Saint-André, 30 novembre, dîner aux Carmes déchaussés de Limoges, où on doit les servir en linge roux, neuf, tous les plats en maigre, entre autres, un plat d'œufs, un de fèves, etc., et à chacun demi-bouteille de vin. (C'est de lui que je tiens ce récit).

Il y avait dans cette église une cure, dont les paroissiens furent unis à la cure de Saint-Domnolet en 1623, lors de l'union du prieuré aux Carmes déchaussés. — Jean de Vernholis était prieur de Saint-André le jeudi 10 juillet 1393 (Tit. du curé de Saint-Jean en Saint-Etienne). — Mathieu Dubois, chanoine de la cathédrale, abbé d'Ahun, curé de Saint-Martin de Treignac (peut-être mieux de Chargnac) et prieur de Saint-André dans la cité de Limoges, mourut le 26 mai 1565 (Nécrol. mss. cath.). — Etienne Vidaud, dernier prieur séculier, unit ce prieuré aux Carmes déchaussés dont il prit l'habit en 1625 (Bonav., t. II, p. 14, col. 2 et p. 243, col 2)].

Etienne Vidaud, prieur commendataire, exposa au pape que les Frères de la Vierge Marie du Mont-Carmel déchaussés, de la Congrégation de Saint-Elie, établis déjà dans plusieurs villes de France, avaient commencé à produire des fruits abondants daus la vigne du Seigneur. En leur unissant ce prieuré on procurerait l'augmentation de la foi et de la religion, le culte divin et le salut des âmes par le bon exemple, les prédications dans la lumière de la vérité et de la foi catholique. Par bulle du 1er décembre 1623. Ce prieuré leur est uni, en ce qu'ils auront un cloître et autres lieux réguliers, qu'ils seront, outre le prieur, au moins onze frères, diront une messe le jour de Saint-Augustin. Cette bulle fut fulminée le 18 juillet 1625; ils prirent possession le même jour. — Sont 12 prêtres et 3 convers, un novice. — Province de Jésus-Marie-Joseph d'Aquitaine.

Le 18 janvier 1496 (1497) les FF. Carmes de Limoges présentèrent aux chanoines de la cathédrale une requête pour ériger un couvent à l'honneur de la Sainte-Vierge du Mont-Carmel, au lieu de Julhac. On leur répondit qu'on y penserait et qu'on leur répondrait le plus tôt qu'on pourrait. Le 25, dans le chapitre, on trouva la matière difficile *ardua*, qu'elle avait besoin d'une grande recherche et d'une grande perquisition, et on la renvoya à un chapitre général. Ces religieux virent apparemment qu'ils ne pourraient pas réussir. Le 9 mai, le supérieur, le lecteur et un présenté au nom du prieur et des autres, s'opposèrent à l'érection de ce futur couvent dans le chapitre général de la cathédrale. — Voir Julhac, apparemment archiprêtré de Lubersac.

Cure régulière dans la même église, 1405. — *P.* Prieur de Bénévent présenta en 1349 au chantre de la cathédrale qui conféra. Prieur de Saint-André nomma et l'abbé de Bénévent présenta 1564, 1567. Prieur seul 1569, 1570, 1587, 1590, 1609. N'était composée que de quinze familles, lorsqu'elle fut unie par la bulle ci-dessus du 1er décembre 1623 à une paroisse voisine, qui par la fulmination fut celle de Saint-Domnolet.

Le 10 mai 1632, conclu dans le chapitre de la cathédrale qu'il sera passé procuration pour intervenir au procès pendant en la cour de parlement de Bordeaux au sujet de l'union future et prétendue de cette cure par les PP. Carmes déchaussés à celle de Saint-Domnolet, et pour s'opposer pour l'intérêt du chapitre et du public. Mais le 17 mai 1633 ce chapitre donna procuration à leur procureur audit parlement pour consentir à cette union, avec certaines exceptions.

PUYLANAU, chapelle rurale 1436, sous le titre de la Sainte-Vierge 1456 et de Sainte-Anne. Est dite cure en 1508, 1536. Annexe de la cure en 1512, fut démolie en 1740, pour faire le chemin de Saint-Léonard. — *Podium navis*; montagne au bas de laquelle étaient les bateaux, barques, pour passer la rivière avant qu'on eut fait un pont. — Chapelle de la Sainte-Vierge du Puy la nau; Maurin de la Vernhe, marchand ferrier, *ferrerius*, obtint en 1492 des indulgences pour la réparer et construire. — Le curé et procureurs fabriciens de l'église de Saint-Domnolet exposèrent que la chapelle de Sainte-Anne près de Puy la nau menaçait d'une ruine prochaine, que la paroisse était hors d'état d'y faire aucune réparation. Le terrain n'était qu'un cailloutage ne contenant que vingt toises et demi, estimées 6 sols la toise, et si mal situé et de si petite conséquence qu'on ne pourrait trouver à l'arrenter; il est ouvert de tous côtés, formant dans le grand chemin de Saint-Léonard, un raccordé dangereux pour les passants. Par ordonnance du 28 juin 1740, la chapelle fut démolie, les matériaux vendus 200 livres, le terrain aliéné au sieur Thévenin, marchand, comme plus offrant et dernier enchérisseur pour 245 livres, le quadruple au-delà de sa juste valeur. Cette somme de 245 livres employée à l'embellissement de l'église de Saint-Domnolet pour faire une boiserie de relief aux deux côtés du grand autel. A la charge que pour conserver à cette église un droit sur ledit terrain et une reconnaissance d'icelui, il sera payé à l'avenir et perpétuellement de rente ou redevance par l'acquéreur ou ses ayant-cause, en sept ans, un flambeau de cire pure et blanche du poids de demi-livre pour être brûlé à l'autel où sont les reliques de Saint-Domnolet. [Ce lieu est actuellement pos-

sédé par M. Pétiniaud des Monts, qui l'a embelli de terrasses, etc.]

Chapelle au Charnier ou Civori de Saint-André 1537, appelée à présent du Naveix. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge.

Chapelle de Notre-Dame du Peyteu.

SAINT-MICHEL DE PISTORIE, mal Pestourie, près le château de Limoges. Cure, jadis monastère fondé vers le milieu du VIe siècle et soumis par saint Yrieix à celui de Vigeois (Gauf., *Chron.*, p. 286) fut détruit en 763 et 848 (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 552).— 350 communiants, 580 habitants. — *F.* Saint Michel-Archange. — *P.* Chapitre de Saint-Yrieix-la-Perche, 1479, 1532, 1576, 1577, 1584, 1600, 1614, 1691, 1730.

La Compagnie des Pénitents noirs s'y établit en 1598 (Bonav., t. III, p. 170, 810).

SAINTE-VALÉRIE, église qui fut commencée en 1160 (Mss. 1338, Biblioth. reg.) ou en 1140, suivant le mss, 5452 de la même bibliothèque. — Oratoire de Sainte-Valérie vers l'an 520 (Bonav., t. III, p. 171). — Prieuré en 1192; semble dépendre du prévôt de Chambon-Sainte-Valérie (Bonav., t. III, p. 449). — Prieuré 1356, 1386, où étaient des moines en 1397. Voyez Gaufredus du Vigeois, c. 62. — Oratoire de Sainte-Valérie, bâti par saint Martial (Bonav., t. III, p. 59). — *F.* Sainte-Valérie, vierge et martyre, 10 décembre. — *P.* Dépendait en 1192 de la prévôté de Chambon. Etait uni à la mense abbatiale de Saint-Martial, 1427.

L'église fut donnée aux FF. Mineurs récollets le 1er août 1596 (Bonav., t. II, p. 198 et t. III, p. 808). La cathédrale consentit à leur établissement dans cette église le 20 juin 1596. — Sont de la province de l'Immaculée Conception.

Monastère de Saint-Michel, à Limoges, que saint Yrieix et sa mère Pélagie donnèrent à celui de Vigeois le 31 octobre, la XIe année de Sigebert, 572 (Cartul. mss. Vosiense). — Saint Yrieix bâtit plusieurs églises en Limousin (*Chron., apud* Martene, *Ampl. coll.*, t. V, col. 934).

LES FRÈRES PRÊCHEURS, venus à Limoges en 1219, s'établirent d'abord au-delà du pont de Saint-Martial, sur le chemin de Saint-Lazare, dans l'endroit où est une fontaine sur la droite en montant, qu'on appelle encore la fontaine des preschaireis. Furent fondés dans ce lieu où ils sont en 1237, par Aimeric Palmuz, chanoine du Dorat (Martène, *Ampliss. collect.*, t. VI, col. 463). — *F.* Saint-Pierre de Vérone. — Sont de la province de Toulouse.

Dans le fond d'une crypte du cloître près la porte de l'église :

Nostri patroni sunt || hic, quorum Deus ossa || sic voluit poni, sub || eadem condita fossa. || Noster ab hoc emitur locus, || alterius fabricatur || nummis ecclesia, reddat || sibi virgo Maria. || Quamvis exiguo tumulo || fratres duodeni sunt in || contiguo famâ virtuteque pleni.

Anno Domini M.CCXL primo || pridie nonas septembris || obiit Dominus Aimericus Palmuz || canonicus Dauraten. || et hujus loci emptor. || Anno Domini M.CC.XLVII, pridie || idus aprilis obiit Dominus Guillel- || mus de Malmon, quondam archidia- || conus Lemovicensis, quorum aninæ || requiescant in pace. Amen (1).

Les noms des douze religieux indiqués dans cette inscription sont : Pierre Philippe, mort en 1225; Pierre Galli, diacre, le 1er février, Garcie Navarre, 1230; Paul, 1235; Aymeric d'Astix, 1225; Robert, 1235; Bernard Lejuge, prêtre et prédicateur agréable, le 2 mai; Gérard Lavergne, l'ancien, clerc, ci-devant au service du roi, le 24 juillet; Gérald de Vermeil, 4 août 1230; Jean Nicolas; Gérard Lavergne, le jeune, 1240; Estienne Dieudonné, 1240.

La réforme de la province de Toulouse y fut introduite en 1622, le 30 avril, jour auquel, en conséquence d'une bulle, d'un ordre du roi et d'un arrêt du parlement de Bordeaux, les officiers du présidial de Limoges mirent dehors les f.f. p.p. de l'ancienne observance et y introduisirent ceux de la province occitaine, autrement de Saint-Louis.

Sont deux professeurs de théologie, deux de philosophie, six prêtres, deux frères convers.

RELIGIEUSES CARMÉLITES, arrivées le 16 décembre 1618 par la mère Isabelle des Anges, près l'arbre de Beauvais et l'église de Saint-Michel-des-Lions, où sont à présent les filles de Notre-Dame. Se transférèrent dans le lieu où elles sont en 1634 (Bonav., t. III, p. 827 et 841), peut-être dès 1631. — Sont 22 de chœur et 4 converses. — *F.* La Sainte-Vierge et Saint-Joseph. L'église fut sacrée le 4 octobre 1682. — *P.* Sous la juridiction de la Sorbonne et du visiteur de la province de....

Les carmélites de Limoges de la congrégation de France, pensant que les Carmes déchaussés fussent leurs supérieurs, se séparèrent en 1620 de l'obéissance qu'elles avaient rendu jusqu'alors au P. de Bérulle et autres nommés par le pape Clément VIII. Le doyen de Nantes, leur subdélégué, vint à Limoges en 1624, leur demanda si

(1) Cette inscription a été publiée par M. Texier. *Manuel d'Epigraphie*, p. 174 et planche XIX. La pierre sur laquelle elle est gravée est déposée au Musée lapidaire de Limoges.

elles voulaient obéir au bref de Sa Sainteté et reconnaître pour supérieurs MM. Duval, Galmaud et le P. de Bérulle. Elles répondirent humblement qu'elles s'y soumettaient en tout, lui en donnèrent acte authentique. En conséquence de quoi il les reçut et incorpora à l'ordre et réforme; leur en laissa acte et envoya leur obéissance aux supérieurs (*Mercure Franc.*, t. XII, p. 909 et 922).

SÉMINAIRE DES ORDINANDS, érigé par lettres patentes du 15 janvier 1657, établi en 1659 dans la maison de la Mission et dans celle-ci en 1666 (*Gall. christ. nov.*, t. VII, col. 1019). Sont 8 directeurs et communément 80 ordinands. Dirigé par les prêtres du séminaire de Saint-Sulpice, du faubourg Saint-Germain, à Paris. — M. Maleden de Savignac le fit bâtir (Bonav., t. II, p. 205). Voyez mes Mémoir. mss., t. IV, p. 243, et t. III, p. 234). — *F.* Présentation de la Sainte-Vierge. — *P.* De la congrégation de Saint-Sulpice-de-Paris.

MAISON DE LA SAINTE-FAMILLE, fondée en 1716 par Dame Marguerite Fauveau de la Rivière.

SAINT-JACQUES, oratoire derrière le couvent des f.f. p.p., 1488, 1537.

SAINTE-FÉLICITÉ DU PONT SAINT-MARTIAL, mal Sainte-Félicienne. — 390 communiants, 638 habitants. Cure. On prétend qu'elle était jadis dédiée à la Sainte-Trinité (Bonav., t. III, p. 59, et II, p. 233). Sainte-Trinité incendiée en 1105 (Labbe, t. II, p. 275). Bâtie par Saint-Martial, suivant des mémoires très récents (Bonav., t. II, p. 250, et III, p. 59). Etait sous le titre de Saint-Symphorien, en 1183, 1395, 1416, 1548. — *F.* Sainte-Félicité, martyre, et ses enfants, dès 1371. — *P.* Abbé de Saint-Augustin-lez-Limoges, 1476, 1516, 1558, 1581, 1615. Avec le chapitre de son monastère, 1664, 1667, 1669, 1686, 1688, 1691, 1755.

Vicairie fondée par Pierre Germain avant 1382. Existait en 1398. — *P.* Curé, 1462.

SAINT-LAZARE, bâti par Gérald, abbé de Saint-Augustin, mort en 1104 (Bonav., t. III, p. 354). Cure, 160 communiants. — *P.* Abbé de Saint-Augustin, 1563.

Eu égard à la proximité et à la modicité du revenu de ces deux cures, celle de Sainte-Félicité n'étant évaluée que 40 livres et celle de Saint-Lazare que 20 livres de revenu, par décret du 10 août 1565, celle de Saint-Lazare fut unie à l'autre.

CHAPELLE DE SAINTE-ANNE, construite par les nommés Lespaïers avant 1242. Le jardin des pauvres était près de cette chapelle en 1318.

HOPITAL DE SAINT-MARTIAL, au-delà du pont Saint-Martial, 1330, 1375, 1439, bâti peu avant 1229, ainsi qu'il conste par cet acte qui est dans les archives de l'hôpital général.

Guido, Dei gratia, Lem. epus, universis has litteras inspect. in Dno salutem. Notum sit omnibus presentibus et futuris quod cum Aimericus Lagorsa quamdam domum eleemosinariam propre pontem S^ti Martialis Lem. juxta domum f.f. prædicatorum Lemovicensium ædificasset; et quia in multis nobis super hoc injuriabatur, esset a nobis inde, exigente justitiâ, excommunicationis sententiâ innodatus. Tandem cum sententiam ipsam sustinuisset per multum temporis intervallum in nostrâ præsentiâ rediens ad cor, domum ipsam in manu nostrâ perpetuo resignavit et eam nostræ subposuit voluntati, quod cum fecisset, nos ad preces et instantiam ipsius, domum ipsam, ejus utilitate pensatâ, dedimus et concessimus priori et fratribus, pauperibusque domûs S^ti Geraldi Lem. perpetuo tenendam, ordinandam et regendam et pacificè possidendam... et dilectum in Christo Thomam tunc domus dictæ S^ti Geraldi priorem investimus de eâdem, etc. Datum anno Dni 1229 mense martis.

Cet hôpital devait être là où est la chapelle rurale de Sainte-Anne et ce qui, dans les registres de la paroisse, est appelé l'aumônerie. On a nommé le circuit de cette chapelle Puy-Malaudeis. L'aumônier de la salle épiscopale en était seigneur foncier et direct.

MONT-JAUVI, près et hors les murs du château de Limoges. *Mons Gaudii*, 1266, et chez Adémar, voisin de ce temps-là (p. 173). N'a que le nom de commun avec le cri Montjoye, Mal, Montioux, Montjouis. Cure, 75 communiants, 135 habitants. — *F.* Saint-Martial de Limoges. — *P.* Abbé de Saint-Martial, 1482, 1516, 1555, 1557, 1562, 1572, 1574, 1577, 1579, 1581, 1637, 1668, 1744, 1755.

Fut bâtie en 994; l'acte est dans Besly (*Hist. des comt. de Poit.*, p. 313), en mémoire de ce que par l'intercession de Saint-Martial, Dieu délivra l'Aquitaine de la maladie des Ardents. On porta le corps du saint sur cette montagne (Adémar, *apud* Labbe, t. II p. 273, et *apud* Bonav., t. I, p. 626, et t. II, p. 643).

Miracle de Saint-Martial à Montjauvi, *in monte Gaudii* en 835 (Labbe, *Chron.*, t. I, p. 333).

En 852, indiction 15, sous l'emperour Lothaire, une translation des reliques de Saint-Martial où il se fit beaucoup de miracles

(*Acta s.s.*, t. V, *junii*, p. 557). On les porta pour la première fois à Montjauvi *in montem gaudii* (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 389). Il y avait dès lors une église; on en bâtit une nouvelle à son honneur (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 392). — Un prétendu Lucius Capreolus, proconsul d'Aquitaine, édifia avec le peuple de Limoges un temple magnifique à l'honneur de Jupiter, au lieu qui fut pour cela nommé Montjovis et par corruption Mont Jauvy. Ce temple fut détruit sous la loi de Notre-Seigneur Jésus-Christ (Bonav., t. III, p. 23).

La compagnie des pénitents de couleur feuille-morte, sous la protection de Sainte-Magdelaine, s'y établit en 1615 et eut une bulle en 1619.

Hermitage, où était une chapelle, 1499, qui fut démolie et les bâtiments et fonds arrentés à perpétuité par les consuls de Limoges l'an... Maison des infirmes dans le jardin de la cure vers 1180. Léproserie vers 1200.

SAINT-CHRISTOPHE DE LA CITÉ. Cure. — *F.* Saint-Christophe. — *P.* Abbé de Saint-Augustin, 1513, 1532, 1569, 1570, 1573, 1574, 1605, 1624, 1628, 1635. Avec le chapitre de son monastère, 1653, 1692.

LA MAISON-DIEU DES LÉPREUX. Cure, 1224, 1281. Préceptorie ou commanderie, 1236. Prieuré, 1285, 1287, 1348. Léproserie, 1276, ou maladerie de fondation royale suivant le Pouillé. Etait en ruine, 1398; il n'y avait ni porte, ni clocher en 1616. — *F.* Sainte-Magdeleine. — *P.* Non le grand aumônier. Les consuls de Limoges nommaient au prieuré qui fut uni au monastère de la Règle par le pape Clément VI, vers 1349. L'abbesse prenait la qualité de prieure dès 1376 et y tenait un prêtre, décoré du titre de prieur, pour gouverner cet hôpital. Il fut uni à l'hôpital général de Saint-Alexis par lettres patentes du mois de décembre 1660. — Elle avait une rente de 150 livres sur l'abbesse de la Règle et devait une redevance à la commanderie de Périgueux (Pellet, *Rec. gén. des bénéf.*).

Cure dans le même endroit, 1357, 1477. — *F.* Sainte-Magdeleine. — *P.* Abbesse de la Règle, 1497, 1559, 1568, 1580, 1619, 1623. Unie au monastère de la Règle.

PUYPONCHET. — Voir : vicaire de ce nom à Saint-Gérald de Limoges.

SAINT-JACQUES ou JAMMET. Cure. Etait annexée à celle de Saint-Christophe de 1419. L'église existait en 1401.

Infirmerie de Saint-Jacques, *alias* le Mas Blanquet, 1464, du Mas blanc sur le chemin du Palais, 1494, ou maladrerie ou malatie blanche, 1444.

Hôpital de Saint-Jacques ou infirmerie de la lèpre blanche, 1267, 1273, existait encore en 1688. — Léproserie en 1212. — Est entièrement ruinée et le revenu uni à l'hôpital général de Saint-Alexis par les mêmes lettres patentes de 1660.

SAINT PAUL, près et hors des murs de Limoges. Cure, 180 communiants, 255 habitants. Jadis monastère bâti par Jocundus et Pélagie, père et mère de saint Yrieix, vers le commencement du VIe siècle (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 552). — *F.* Conversion de Saint-Paul. — *P.* Abbé de Saint-Augustin, 1581, 1584, 1587, 1625. Avec le chapitre du monastère, 1658, 1670. Chapitre en l'absence de l'abbé, 1652, 1661, 1693.

La compagnie des Pénitents bleus s'y établit en ....

Sainte-Murthe, près le monastère de Saint-Martin, dans la place de Saint-Paul, 1354. — Dans le cimetière de Saint-Laurent, vicaire, 1355. Etait en ruine dès 1379. Fut rebâtie en 1505. Annexe de Saint-Laurent, 1508 (autre chapelle dans le cimetière de Saint-Paul construite en 1508). On y a substitué la chapelle de Saint-Martial sur la paroisse [non] de Saint-Pierre-du-Queyroix [mais de Saint-Maurice-de-la-Cité]. — *P.* Abbé de Saint-Martin, 1399.

SAINT-LAURENT, dans l'enceinte du monastère de Saint-Martin, et y contigue, près et hors les murs de Limoges. Cure en 1269. Jadis dans la cour du monastère de Saint-Martin. L'église étant tombée en ruine avant 1584, on faisait le service de la paroisse dans la chapelle de Saint-Jean de l'église du monastère. — *P.* Abbé de Saint-Martin, 1471, 1510. Unie à ce monastère avec les offices claustraux en 1624.

Grégoire de Tours (*De Gloria Mart.*, c. 42) dit qu'on porta des reliques de saint Martin à Limoges et qu'on les mit entre les mains de saint Yrieix.

Cure, 1387, 1401. — 170 communiants. — *P.* Abbé de Saint-Martin, 1557, 1584, 1591, 1610. Unie à celle de Saint-Paul.

CONDADILLE. Chapelle rurale. Rebâtie en 1670 par Joussen, marchand. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge.

SAINT-JULIEN. Eglise connue dès le milieu du VIe siècle (Gregor. Turon., *De mirac. S. Juliani*, cap. 40). -- Prieuré-cure. — *F.* Saint-Julien de Brioude. — *P.* Prévôt d'Evaux, 1564, 1572, 1610, 1618, 1646. Evêque depuis l'union de la prévôté d'Evaux à la Sainte Chapelle de Riom.

La compagnie des Pénitents blancs s'y établit en .... [*F.* saint Jean-Baptiste].

LE CALVAIRE. Chapelle rurale, 1390. On croit que Paule Audier, femme de Mathieu Benoit, la fit bâtir (Bonav., t. III, p. 695). Interdite en 1724.

SAINTE-AFRE, mal Saint-Jophren, Saint-Gephian; église qui était dans l'enclos de la cité, 1479. On la bâtissait en 1539. Etait en ruine lorsqu'il fut ordonné, en 1545 (Bonav., t. III, p. 772), de transférer le service dans l'église de Saint-Julien. Celle de Sainte-Afre était une église paroissiale, ou prieuré-cure, 1365, 1395. Annexe de Saint-Julien en 1398. — Dans les actes capitulaires de la cathédrale, le 30 juillet 1539, ordonné que le curé *cappellanus* de Sainte-Afre portera les reliques de cette sainte dans l'église de ce chapitre, qu'on ne fera point de procession à Sainte-Afre, parce que l'église n'est pas sûre. On dira les heures, tant vêpres que matines, dans la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine de la cathédrale. — Les chanoines faisaient ci-devant une station à l'église de Sainte-Afre.

Vicairie fondée par Pierre Croizille, avant 1511 (Bonav., t. III, p. 746 et 772).

Autre par Pierre Alamais, marchand de la cité, spiritualisée par les vicaires généraux, le siège épiscopal vacant, le 28 juillet 1511. — *P.* Plus ancien patron nomme, curé de Sainte-Afre confère.

ISLE (1), *Insula*, cure. 980 communiants, est entre deux ruisseaux et la rivière de Vienne. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Evêque, 1474, 1477, 1531, 1564, 1565, 1566, 1573, 1581, 1584, 1586, 1601, 1611, 1614, 1629, 1662, 1680, 1702, 1706, 1745.

Communauté de prêtres, décrétée et autorisée le 16 juillet 1483, confirmée en 1496. Etaient douze.

Chapelle des PP. de l'Oratoire de Limoges, à Enraux.

Chapelle de Saint-Antoine, au cimetière; totalement en ruine.

Autre chapelle rurale de Notre-Dame-de-Pitié, 1538.

BALAZIS, 1273, ou Chez-Gondaud. Prieuré ou Celle, 1357. La chapelle existait en 1571, 1595; était ruinée dès 1378 et en 1603. Donné à la cathédrale en 1010. Celle de Grandmont en 1209. Il n'en est fait aucune mention dans le chapitre général de 1295, ni dans la bulle de 1318. Gondaud assensa Balezis de l'abbé de Grandmont; cette Celle qualifiée abbaye en 1506. — *P.* Abbé de Grandmont l'assensa en 1473 et 1571. Son monastère en jouit [Voyez mes *Essais mss. sur Lim.*, p. 389]. En 1224, l'évêque permit d'y

(1) Commune du canton Ouest de Limoges, dans laquelle est aussi le lieu de Balazis ou Balésis.

bâtir un oratoire. — Hilduin, évêque de Limoges, donna aux clercs et monastère de Saint-Estienne de Limoges un petit domaine, sur le fleuve de Vienne, près du village appelé Baledius, au mois de décembre, sous le roi Robert, l'an 1001 (Bonav., t. III, p. 381).

SOUBREVAS, de *Super vase,* mal Soubrenas. Cure, 200 communiants. — *F.* La Sainte-Vierge et sainte Claire. — *P.* Abbesse de la Règle, 1398, 1439, 1531, 1569, 1570, 1577, 1584, 1594, 1595, 1673.

Nos chroniqueurs romanciers ont dit que Lemovix, fondateur de Limoges, fut inhumé ici, de ce qu'apparemment on aura enterré ici dans un sarcophage quelqu'un d'une grande considération (Bonav., t. II, p. 25) [Prieuré de filles uni à l'abbaye de la Règle].

Vicairie fondée par Mathieu Vigenaud, prêtre, appelée des Cinq-Plaies. — Au grand autel. — *P.* Curé confère. Vigenaud. 1569; orfèvre, 1576, 1580, 1587; hopte, 1596, 1598; dit le Beau, vigneron, 1602, 1605.

Chapelle rurale à Ventoux : Saint-Jean-Baptiste.

NOUGEAC ou NOUJAC, bourg, 1503. Peut-être *Novigentum.* Dans une charte suspecte de l'empereur Charlemagne, à Soissons, le 2 des calendes de septembre, indiction V, la 16e année du pape Léon, la 20e de l'empereur et la 44e de son règne sur les Français, ce prince rend aux moines de Saint-Denis la celle *Novientum,* en Limousin. — Peut-être a-t-on voulu exprimer Nohan (Doublet, *Hist. abb. S.-Denis,* p. 728 et 729). Cette charte est signée d'Estienne, évêque de Limoges et de Nescius, archevêque de Toulouse, qui ne fut érigé en archevêché qu'en 1317 ou 1318.

SAINT-CESSATEUR ou Cessadre, *Cessator,* mal Cessandre. Prieuré-cure près et hors les murs du château de Limoges. 155 communiants. — *F.* Saint-Cessateur-de-Limoges, 15 novembre. — *P.* Prieur de Saint-Jean-de-Cole, diocèse de Périgueux, 1473, 1482, 1514, 1563, 1575, 1580, 1604, 1634, 1664, 1723, 1726, 1749.

La compagnie des Pénitents de la Charité, couleur pourpre, sous le titre de Jésus patissant, s'y établit en 1661.

Le Refuge, ou maison des repenties; l'église fut bénite par Mgr d'Urfé le 20 juillet 1685. — *F.* Sainte Magdelaine.

[*Vicairie* dite des Magdelaines. — *P.* Mrs de Marols].

Saint-Léonard, du côté de Pissevache. Chapelle ruinée.

SAINT-AURÉLIEN. Annexe de la cure de Saint-Cessateur. — *F.* Saint Aurélien de Limoges, 10 mai. — La crainte des guerres civi-

les, le petit nombre et la pauvreté des habitants, la solitude du lieu de Saint-Cessateur, les portèrent à bâtir cette chapelle dans l'enceinte de la ville de Limoges, et d'y transporter les reliques du saint dont elle porte le nom, pour y être plus en sûreté et d'une manière plus décente, non vers 1475, ainsi que le dit le P. Bonaventure (t. III, p. 613 et 723), mais par acte de 1471 [Voyez mes *Essais hist. mss. Lim.*, p. 241].

Vicairies fondées à Limoges (dans quelle église ?) par :

Jean *de Fonte*. L'official ordonna le 7 juin 1475 qu'elle serait présentée alternativement par les Lafont et les Vincent.

Agnez Martelle, bourgeoise, avant 1355.

Laurent Chambo. Cathédrale confère, 1482.

[La Roche. Voyez la *Feuille hebdomadaire de Limoges* du 12 novembre 1777, n° 46, p. 183. Mathurin Tabaraud, ancien curé de Chaumeil, possédait en 1784].

Pierre de Chaussanas, avant 1379.

Etienne d'Albi, avant 1388, existait en 1406.

Gaucelin Martin, avant 1398.

Martial Moluo, avant 1413.

Jean Reginaldi, décrétée en août 1503.

Notre-Dame-de-la-Fenestre, chapelle à Limoges, 1358.

Sainte-Marguerite, chapelle ou station.

Frères des sacs, à Limoges, 1273.

15 cures.

2 succursales : Saint-Aurélien ; Saint-Antoine du cimetière des Arènes.

LIMOGES

Parmi les tribus rustiques que Servius Tullius, roi des Romains, établit à la campagne, la Lémonième tirait son nom d'un bourg, qui était proche de Rome (Festus-Boindin, *Mém. Acad. inscript.*, t. IV, p. 73).

Le manuscrit 5,005, du XIVe siècle, de la bibliothèque du roi dit qu'on rapporte, *aiunt*, que dans les Gaules un certain roi de la race des géans, appelé *Lemovicus*, bâtit une ville de son nom, qui est Limoges.

Limoges, *Limogea* suivant la prononciation des habitants, ne vient pas, dit-on, du mot grec *Loimon*, peste, corruption, contagion, puisqu'elle est située entre deux montagnes et arrosée de tous côtés

d'eaux salutaires ; mais d'un autre mot grec *Limon*, faim ou famine, à cause de la stérilité du terrain, et qu'il faut se procurer d'ailleurs du blé pour se nourrir (Bodin, liv. V, *Républ. Apud Menage, orig.*, p. 423). Etymologie absurde et chimérique. Qui voudrait habiter un pays où l'on serait annuellement dans la dure nécessité de mourir de faim?

C'est ainsi que Ménage fait parler Bodin, (livre V° *De Républ.*). Mais dans la traduction française de celui-ci, imprimée en 1583, in-8°, il dit simplement que notre ville est dans une assiette stérile, et qu'elle est pleine des plus gentils artisans du monde.

Le premier et le seul nom des peuples Limousins est *Lemovices*, qu'on trouve chez César, lib. VII; Strabon, lib. IV; Ptolémée; Pline, lib. IV, cap. 19 et dans une inscription du haut empire (Belley, *Mém. Acad. Bell. Lett.*, t. XIX, p. 708. t. III, p. 276. — Martin, *Relig. des Gaul.* t. II, p. 133). Pour en donner la vraie interprétation, il faudrait avoir une connaissance parfaite de l'ancienne langue des Celtes ou Gaulois, et on l'ignore aujourd'hui. C'est cependant dans cette langue seule qu'on pourrait découvrir l'origine du nom de Lémovices, et d'une infinité d'autres dont il est impossible de rendre raison.

Les Lémovices faisaient partie des peuples qui la parlaient, étant enclavés dans la Gaule celtique du temps de César (César, liv. I). Auguste, pour accroître l'Aquitaine les y ajouta (Strabon, liv. IV). Jamais prince ne fut plus chéri des Gaulois que cet empereur (Belley, *Mém. Acad. inscript.*, t. XIX, p. 500). On sait que les plus qualifiés des Gaules (Strabon, liv. IV) assistèrent à la dédicace de l'autel qui lui fut élevé à Lyon, que soixante cités y firent placer chacune leur statue, et que plusieurs villes obtinrent la permission de prendre le nom de ce prince, pour lui marquer leur amour et la vive reconnaissance dont ils étaient pénétrés pour la douceur de son gouvernement.

Les Limousins furent de ce nombre, ils nommèrent leur capitale *Augustoritum*. Nous avons l'obligation à M. l'abbé Belley de l'avoir démontré (*Mém. Acad. Bell. Lettr.*, t. XIX, p. 691 et seqq.). Ce savant académicien crut, avec raison, que le chef-lieu d'un peuple des plus illustres et des plus puissants entre les Celtes, méritait d'être recherché et constaté. — J'abrège ses preuves.

La position de Limoges est déterminée d'une manière incontestable par la distance d'*Augustoritum* à l'égard des lieux voisins, et par la réunion des voies romaines. Devant la porte de la maison consulaire de la cité, et au bas du chevet de la cathédrale est un cippe, de la position duquel on devait compter les milliaires, comme étant placé à peu près au milieu de la ville, autant que l'inégalité

du terrain le permettait. Le milliaire cylindrique devant la porte de l'église de la Règle (1), sert de borne à la justice de cette abbaye. Le cippe dont je viens de parler fut placé pour un autre usage. C'était le droit des capitales de compter la distance à partir de leur emplacement jusqu'aux extrémités de leur dépendance (Danville, p. 476, 494). Nous verrons dans les différents articles qui conduisent à chacun de ces lieux en particulier, la distance exacte de leur position à celle d'*Augustoritum* dans l'emplacement qu'occupe Limoges. Il en résultera encore que les confins, *fines*, étaient sous l'empire romain, les mêmes que sont aujourd'hui les limites du diocèse de Limoges du côté du Périgord et de l'Auvergne. Cette circonstance peut-être employée avec avantage, pour prouver que le gouvernement ecclésiastique en Gaule fut, à l'établissement du christianisme, réglé pour l'étendue des diocèses sur le gouvernement civil. Les itinéraires constatent l'un et l'autre, et la bizarrerie de ces limites, souvent plus à portée d'une capitale voisine que de celle de leur communauté. Les itinéraires de notre diocèse, suivant la véritable position, telle que je crois l'avoir découverte, vont prouver qu'*Augustoritum* ne peut être que Limoges. Les lieues gauloises n'ont que la moitié de nos lieues de France.

L'itinéraire d'Antonin et la table Théodosiene pour aller de Bordeaux à Bourges :

Vesunna.....	XIV.	Périgueux.
Fines.....	XIV.	Courbeil.
Augustoritum.....	XIV.	Limoges.
Argentomagum.....		Argenton en Berri.

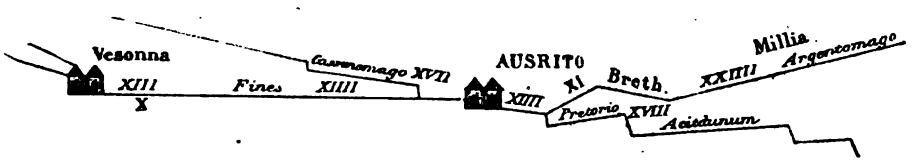

(1) Cette colonne milliaire de forme cylindrique, à base carrée, avait environ deux mètres de hauteur au-dessus du sol On y distinguait encore quelques lettres. M. Florian Valentin y lisait .....CAES..... (Anto) NINO..... M. Espérandieu n'y voyait qu'un T, peut-être lié à un I et M. La municipalité de Limoges a fait disparaître ce milliaire en 1893.

La table Théodosienne pour aller de Saintes à Clermont d'Auvergne :

Sermacinomago....	XIII.	Chermez en Angoumois.
Cassinomago.....	XVII.	Chassenon.
Ausrito, abrégé....	XIV.	Limoges.
Prætorio.....	XVIII.	Le Puy de Jou, près St-Goussaud.
Acitodunum.....	XX.	Ahun.
Fines.....	X.	Monteil-Guillaume.
Ub...um.....	IX.	
Augnemeto.....		Clermont en Auvergne.

Augustoritum est au point de l'intersection de ces deux routes, et tombe sur le territoire des *Lemovices*. Elle est désignée avec une tour antique, caractère que la table donne à presque toutes les capitales de peuples. Enfin la distance exacte à l'égard des lieux voisins fait encore voir le rapport immédiat de leur position à celle d'*Augustoritum* à Limoges. Cet enchaînement forme un corps de preuves que rien ne peut ébranler.

Le même savant prouve encore que *Limonum* ne peut convenir qu'à Poitiers, et *Rastiatum* au pays de Rets, à présent du diocèse de Nantes. — (Rastiatum est selon le P. Vaissette (1755. *Géographie hist.*, t. II, p. 534) l'ancien nom de Limoges, avant qu'elle prit celui des peuples, dont elle était capitale. Il n'avait pas lu le mémoire de M. l'abbé Belley). — La terminaison *ritum* est, selon lui, un mot celtique dont il ignore la vraie signification. M. Astruc (p. 475) a cru voir dans le même idiome un gué, un passage de rivière, ce qui convient encore à notre capitale. Au bas et sur le bord de la Vienne est un endroit qu'on nomme encore *lo-Roche au Got*, qui dans notre dialecte signifie *La Roche au Gué*. Il est sur la direction de Courbefi.

Les éditions de Ptolémée, corrigées sur deux manuscrits de la bibliothèque du roi confirment de plus en plus qu'*Augustoritum* est la capitale des Limousins.

	LONGIT.		LATIT.	
	grad.	min.	grad.	min.
Limovici et urbs Augustoritum	17	50	47	45

Graduation qui ne peut convenir qu'à Limoges. Enfin le grammairien Magnon, dans ses notes présentées à Charlemagne, met Limoges, *Lemofex Augustoretum* (Martin, *Hist. des Gaul.*, t. II, p. 125. — Danville, p. 128).

Elle garda le nom d'*Augustoritum* jusqu'à la fin du IVe siècle, que la table Théodosienne fut dressée. Passé ce temps là elle reprit

celui du peuple qui en avait fait sa capitale. Ainsi dans la notice de l'empire l'an 401 (Bouquet, t. I, préf. p. XIX) elle fut appelée *Civitas Lemovicum*. Depuis, en la défigurant suivant la barbarie des siècles, sur les monnaies des rois de la première race : *Lemovecas*; chez Grégoire de Tours : *Lemovica*; Sidoine Apollinaire : *Lemovices*; Frédégaire : *Limodicinum*; l'anonyme de Raveune et une monnaie de Pépin roi d'Aquitaine : *Limodicas*; au huitième siècle : *Limodia*, *Leonidicas*, *Limovica*, *Lemodia*; en 804 : *Lemodicas*; en 879 : *Limosina*. *Lugnonicum* est un mot monstrueux pour *Lemovicum* (*Acta S.S.*, t. III, *april.*, p. 726).

II

Archiprêtré de Saint-Junien

BRIGUEUIL-L'AINÉ (1), ainsi surnommé dès 1455, ou l'asné, ou l'ancien. *Brigolium*. Brigolhes en 1094. — Un archiprêtré appelé de Saint-Junien, 1240, était annexé à cette cure dès 1380. Les Pouillés de 1626 et 1648 disent qu'il faut être chanoine ou l'être créé *ad effectum*, et que le titulaire, personat ou office, tient la seconde place au chœur dans l'église collégiale de Saint-Junien-sur-Vienne. Il y prit possession en 1571, 1619. Mais ce droit n'a pas été conservé.

Pierre Coral *apud* Estiennot, *Fragm. hist.*, t. II, p. 3, dit qu'Arvœus, trésorier de saint Martin de Tours, donna cette église et le château au monastère de Saint-Martin-lez-Limoges, vers l'an 1000.

Cure, 2.300 communiants, siège de l'archiprêtré de Saint-Junien. — *F*. Saint-Martial de Limoges. — *P*. Non le chapitre de Saint-Junien. Evêque, 1515, 1516, 1531, 1559, 1571, 1573, 1574, 1586, 1728, 1747.

Vicairie fondée par Guillaume Marthonis avant 1455. — A l'autel de Sainte-Catherine.

Autre par Jean Bocherii, évêque de Lavaur, érigée par bulle du 19 février 1484, vieux style, obtenue par maître Simon de Beausoleil, licencié en décrets, notaire apostolique, pour un prêtre séculier. Appelée de Fieux ou d'Affieux, de Panis, de Preverieu. — A l'autel de Saint-Eutrope, aujourd'hui de Saint-Roch. — *P*. Archiprêtre doit conférer dans trois jours, autrement l'évêque. Héritiers et successeurs nomment. Archiprêtre, 1618. Panis 1562, bourgeois, 1618. Boireau avec Panis, 1626. Duchesne, de Panis et Boireau, 1630. Beausoleil, marchand de Lesterps, 1660. Martial de Panis,

(1) Commune du canton Sud de Confolens (Charente).

écuyer, sieur de Sieurat, diocèse de Lavaur, comme héritier de Beausoleil, archidiacre de la même cathédrale, 1660. Boireau, 1660, 1686. Duchesne, notaire royal de Monterollet, avec Panis, 1661. Blanchard, journalier, avec Barataud, sa femme, comme tuteurs de Duchesne, laboureur, fils de ladite Barataud, 1731. Chabroux, marchand de Mortemar, avec Brugeron, marchand de Blom, comme fils de Duchesne, 1732.

Autre 1513, 1522. — A l'autel de Saint-Pierre et de Saint-Paul. — *P.* Seigneur de Brigueil.

Autre par Martial Broilhet, prêtre. — A l'autel de Saint-Cosme et Saint-Damien, 1569. — *P.* Archiprêtre confère. Plus proche parent présente. Broilhet dit Mérigot, du lieu de la Roffenche, paroisse de Javerdac, 1530.

Autre 1630. — A l'autel de Saint-Jean. — *P.* De Per.

..... A l'autel du Crucifix, 1482.

Sœurs de la Congrégation de la Croix, sorties de celles de Paris, fondées par Louise Hugonneau. Sont 10.

Brigolhes, où était un cimetière près la borderie de Pontcharioux et la tenue du seigneur de Brigueuil, 1326, 1368. — Chapelle.

Chapelle au cimetière, 1491. — *F.* Sainte Anne.

Chapelle au cimetière, 1491. — *F.* Sainte Radegonde. — En ruine.

La Boulonie. Avait des rentes, 1409, 1477. — Hermitage ruiné. — *F.* Saint Georges.

SAINT-PRIEST-SOUS-AIXE (1). *S. Præjecti ad Axiam.* Ordonné de bâtir cette église en 1496. Cure, 920 communiants. — *F.* Saint Priest de Clermont. Saint Goussaud, solitaire du Limousin et disciple de ce saint, mort en 674, aura peut-être établi son culte. — *P.* Non le chapitre de Saint-Junien. Evêque, 1532, 1556, 1559, 1564, 1579, 1593, 1635, 1644, 1677, 1715.

Pour la voie romaine passant dans cette paroisse, voyez l'article Chassenon.

Vicairies fondées par Jean du Genest, prêtre, et autre Jean du Genest le jeune. — A l'autel de Saint-Michel. — *P.* Curé confère. Nomma, 1557. Maroux, laboureur du village du Genest, 1608, 1617, 1655, dit Belle-Barbe, 1621, 1661.

(1) Commune du canton d'Aixe (Haute-Vienne).

Chapelle à l'honneur de saint Martin de Laurelie, autrement des Aradès, construite par Jean de Fagia, dit Salat, bourgeois, au grand cimetière, par son testament du 26 avril 1466 (Bonav., t. III, p. 287).

Autre de saint Martin des Arades. Ce saint était chapelain du roi Charles-Martel et mourut le 26 novembre 726. Il est enterré au même endroit (*Act. S. S. Ord. S. Benedic. sæc.*, 3e part., I, p. 462). — *P.* Evêque, 1669.

Le Tremps, dans la forêt d'Aixe. Commanderie, 1360, 1432. Chapelle. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* A la commanderie du Palais, près Limoges, 1354. A celle de Masdieu, diocèse d'Angoulême dès 1496.

SAINTE-MARIE-DE-VAUX (1), *de Vallibus, de Valeriis.* On rebâtissait cette église en 1480. — Paroisse toute en vallées, de *Valles.* Cure, 340 communiants. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Aquilaire du chapitre de Saint-Junien, 1729. Evêque, 1498, 1516, 1556, 1557, 1558, 1560, 1562, 1600, 1601, 1638, 1639, 1648, 1719, 1729.

COIGNAC (2), jadis Compnhac, Counhac, Conhac, 1507. — Cure, 2.200 communiants. — *F.* Saint Priest de Clermont, saint Paul, saint Policarpe et saint Just, la Sainte-Vierge et saint Paul en 1507. — *P.* Non le chapitre de Saint-Junien. Evêque, 1481, 1498, 1570, 1572, 1592, 1597, 1607, 1610, 1619, 1624, 1628, 1630, 1631, 1663, 1664, 1708, 1709, 1713, 1749.

Pour la voie romaine passant dans cette paroisse, voyez l'article Chassenon.

Vicairie fondée par Mathurin de Compnhac, écuyer, seigneur dudit lieu, par son testament du 13 août 1499, signé Pierre Bernard. — *P.* Héritier nomme. — Perdue.

SAINT-AUVENT (3), surnommé l'épiscopal. — Voyez mes *Mem. mss.*, t. I, p. 97 et 342. — Cure, 2.100 communiants. — *F.* Jadis saint Pierre-ez-Liens, à présent saint Audentius, évêque et confesseur le 28 janvier. Ce n'est pas *Audoenus*, saint Ouen de Rouen, comme ledit B. Guidonis, t. I, *Nov. bibliot.*, p. 634. — *Act. S. S.*, t. IV, aug., p. 800, mais saint Audentius, évêque, qui mourut ici en revenant du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, et qui ne

(1) Commune du canton de Saint-Laurent-sur-Gorre (Haute-Vienne).
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*

peut être saint Ouen de Rouen. — *P.* Non le chapitre de Saint-Junien. Evêque, 1560, 1568, 1653, 1681, 1739, 1764.

Pour la voie romaine passant dans cette paroisse, voyez l'article Chassenon.

Romevielle de Saint-Auvent, de *Roma Veteri*, mieux de *Romani* qui l'auront bâti (Valois, *Notic. Gall.*, p. 418). Peut-être ce que les Pouillés appellent Saint-George et Saint-Auvent. Nous appelons *Roumioux*, comme en Languedoc, toute sorte de pèlerins du pèlerinage de Rome. La moitié de l'église de Saint-Auvent avait été donnée au chapitre de Saint-Junien l'an 1149. Ce chapitre conféra cette portion comme vicairie à un clerc, 1443. On dit dans l'acte qu'elle était établie dans l'église de Saint-Junien. Le chapitre le mit en possession en lui donnant un surplis et l'investit dans le chœur de leur église. L'aquilaire y nomma comme curé, et le chapitre présenta 1479, 1486, 1495, 1506, 1507, 1508, 1511, 1512, 1522, 1524, 1530, 1545, 1558, 1601, 1609. On refusa à l'évêque de conférer sur la présentation de 1558, parce que Romevielle était unie à l'église de Saint-Auvent et que la nomination de celle-ci appartenait à la dignité épiscopale. — Par décret du 30 juillet, la vicairie de Romevielle est unie à la cure de Saint-Auvent et le revenu employé à la nourriture et entretènement d'un vicaire approuvé de l'évêque pour aider au curé dans l'administration des sacrements et faire les fonctions curiales; en ce que le curé payera annuellement au chapitre de Saint-Junien la somme de 4 livres de redevance sur le revenu de cette chapellenie et les charges dues.

Vicairie dans le château de Saint-Auvent, 1302, augmentée par Jean, vicomte de Rochechouart, 1335.

La Nouzille [ou la Nozille, la Noville, la Nozalde]. Cure en 1310, prieuré [régulier ou simple d'hommes. Quelques-uns en ont fait une cure et lui donnent 350 communiants, mais elle ne se trouve pas sur l'*Indicateur* de 1771]. — *F.* Saint-Giles et [la Nativité de] Notre-Dame. — *P.* Prieur des Sales, 1559, 1560, 1565, 1594, 1722. Unie au prieuré de Sablerone [ou Sablaronne] paroisse de Meizoneis. [Jean-Joseph Mandon de la Gasne possédait en 1747.]

SAINT-GERVAIS-LE-PAUVRE (1), près Rochechouart. — Ordonné en 1458 de bâtir à neuf et en entier cette église. — Cure, 240 communiants. — *F.* Saint Gervais et saint Protais. — *P.* Evêque, 1514, 1515, 1564, 1603, 1669, 1679, 1690, 1738, 1744.

(1) Réuni aujourd'hui à Videix, canton de Rochechouart (Haute-Vienne).

VIDAIS (1), cure, 390 communiants. — *F.* Sainte Magdelaine. — *P.* Evêque, 1486, 1569, 1572, 1596. 1612, 1629, 1636, 1651, 1665, 1710, 1733, 1735.

SAINT-QUENTIN (2), près Chabanais, ou près la Péruse, *alias* en Angoumois. Ordonné en 1495 de bâtir cette église. — Cure, 390 communiants. — *F.* Saint Quentin d'Amiens, martyr, 31 octobre. — *P.* Evêque, 1611, 1638, 1644, 1758.

CHASSENON (3), *Cassinomagus* et non *Cassanum, Cassanovum,* demeure de *Cassinus.* — Cure, 1.260 communiants. — *F.* Décollation de saint Jean. — *P.* Evêque, 1555, 1600, 1601, 1634, 1637, 1644, 1654, 1693, 1694, 1734, 1748.

Est connu par les tables Théodosiennes ou de Peutinger. — On croit que la table itinéraire fut dressée sous l'empire de Théodose, vers 395 (Belley, *Mém. Acad. bell. lett.,* t. XIX, p. 508). — De Limoges à Chassenon. — A une portée de fusil du pont de l'Aurence, sur la droite de la route d'Aixe. A Félix, contre le village de la Merlie à gauche, Chez-Caillaud, au moulin Nadaud, au-dessous sont les piles du pont paroisse de Verneuil. A la Ribière, aux Richards, dans la forêt d'Aixe, paroisse de Saint-Priest-sous-Aixe. La Tuilerie de Lavergne, Rouffis, au Guilloumeu, au moulin Balot, contigu au Petit-Videis, où est la pierre-levade, paroisse de Cognac. Au moulin Brûlé, aux Planches pour passer la Gorre, paroisse de Saint-Auvent. La Guerillerie, les Planches-de-l'Age, paroisse de Chaillac. La forêt de Rochechouart. La Tuilerie de Got, paroisse de Biennat.

Chassenon : la distance dans la table Théodosienne jusqu'à Limoges est marqué XVII lieues gauloises, moitié moins de celles de France. — La Paladie, paroisse de Chassenon, vers la Soutière. Dans les appartenances de Puymie, entre Puymie, paroisse de Pressignac et le Breuil, paroisse de Grenor. La forêt de Langle, paroisse de Lapleau. La tuilerie de Lageis à gauche, le bourg de Saint-Quentin à gauche, paroisse de Quentin. Le bourg de Seuris à gauche. La forêt de Langle à examiner, paroisse de Lapleau, peut-être à Romazières et au Masdieu. Le bourg de la Péruse, de là à Chermès, Sermanicomago en Angoumois, puis à Saintes.

Le nom moderne de Chassenon est sensiblement le même que l'ancien *Cassinomagus,* abrégé en *Cassinomum* (Belley, p. 714). Ce bourg est en Angoumois. On y trouve tous les jours quantité de

(1) Commune du canton de Rochechouart (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de Chabanais (Charente).
(3) *Idem.*

médailles d'argent et de bronze des empereurs romains depuis Auguste jusqu'à Constantin. On y voit dans le lieu nommé Lonjas des vestiges d'antiquité remarquables. Des caves construites de briques et de pierres de taille; un mur de l'enceinte de cette mansion a 738 pieds de long et est épais de 7 pieds dans les fondations. On m'a fait l'honneur de me citer pour ces particularités dont j'avais fait part à M. l'abbé Le Bœuf.

Vicairie fondée le 5 février 1482, vieux style, par noble et généreux Jean de Faucon, damoiseau, sieur des Sales, avec Anne Brachet, demoiselle, sa femme, signé Boulesteix et *Vigerii*. — A l'autel de saint Michel. — *P.* Curé confère. Seigneur temporel des Sales nomme. Arnaud de Trion, damoiseau, 1524. François de Trion, écuyer, 1564. Raymond avec Léonard, Sr de Noaille, 1680. Léonard, 1707.

Autre par Louis de Faulcon, écuyer, sieur des Sales et des Tizons, frère de Jean ci-dessus et mari de Jacqueline Couraulde, fondée ou rappelée, pour un prêtre qui, en cas de nécessité, ira dire les messes à la maison des Sales devant les héritiers qui seront tenus de lui donner à dîner ce jour-là, le 5 janvier 1495, vieux style, signé Chemison. — A l'autel de saint Pierre. — *P.* Mêmes collateur et patron. Léonard Martin, écuyer, sœur de la Goutte-Bernard, 1577. Jean de Trion ci-dessus nomma le même aux deux vicairies, 1720. Joseph, 1770.

Chapelle au cimetière. — *F.* Assomption de Notre-Dame.

Vicairie fondée, le..... mars 1477, par Jean Chalard, prêtre, chanoine hebdomadier de Saint-Hilaire-le-Grand, à Poitiers, reçu par Pierre Rigou, décrétée et spiritualisée le 4 mai 1477. — Au grand cimetière. — *P.* Héritiers nomment. Curé présenta, évêque conféra, 1525. Chalard, 1499, 1525. André de Nesmond, chevalier, baron de Chezac, sieur de la Grange-Firbeix *alias* la Grange-Nesmond, acquit de Chalard le droit de patronage, 1653. Nomma, 1669. Marie de Nesmond, femme d'Antoine du Barri, écuyer, sieur de Chezac, 1688. Les mêmes 1693, 1699. La même 1706. Leur fils 1734, 1736, 1738, 1741, 1749.

ROUZÈDE (1), ou Rozode, mal Ronseis. — Cure, 680 communiants. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1555, 1564, 1566, 1572, 1635, 1636, 1637, 1659, 1678.

LE LINDOIS (2). Cure, 680 communiants. — *F.* Saint Pierre-

(1) Commune du canton de Montbron (Charente).
(2) Commune du canton de Montembœuf (Charente).

es-liens. — *P.* Evêque, 1475, 1566, 1568, 1573, 1609, 1626, 1655, 1658, 1687, 1696, 1720, 1724, 1731, 1743.

MOUZON (1), ou Mozon, Mouson. — Cure, 650 communiants. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Evêque, 1557, 1560, 1563, 1573, 1613, 1628, 1631, 1632, 1638, 1639, 1658, 1662, 1677.

LESIGNAC-DURAND (2). — Mieux *Liciniacum*, d'un *Licinius* (Valois, *Notit. Gall.*, p. 276). Nom romain défiguré (Le Beuf, *Hist. dioc. de Paris*, t. XIV, p. 264). — On rebâtissait cette église en 1492. — Cure, 980 communiants. — *F.* Saint Pierre-es-liens. L'église fut sacrée le 13 février. — *P.* Evêque, 1569, 1570, 1586, 1613, 1644, 1658, 1670, 1687, 1710.

La Bonuyre y naît auprès (Coulon, t. 1, p. 444).

Village appelé l'Hôpital, 1641, où il n'y a aucune chapelle.

ROUMAZIÈRES (3), ou Romazières. Peut-être que la voie romaine y passait. — Cure, 380 communiants. — *F.* Saint Christophe. — *P.* Evêque, 1514, 1531, 1581, 1609, 1612, 1614, 1663, 1686, 1687, 1705, 1744.

En 559 deux armées de sauterelles passèrent par l'Auvergne et le Limousin; elles se battirent si vivement au camp *Romaniacum* que la plupart périrent. (Greg. Tur., l. IV, c. 20).

Le Pont-Sigoulan, sur la carte du diocèse; ici la Vienne coule apparemment lentement.

LA PLEAU (4), ou La Pluou, La Pleu, jadis La Pluye, *Plania*. Cure, 230 communiants. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1565, 1582, 1603. Eu égard au peu de revenu de cette cure et à la proximité, par décret du 5 novembre 1630, elle fut unie à celle de Roumazières, en ce qu'on ferait dire la messe à La Plau tous les dimanches et fêtes, qu'on y prêcherait ces jours-là, y administrerait les sacrements de pénitence et d'eucharistie et qu'on devait y enterrer les habitants. Cette union ne dura que jusqu'en 1653 que l'évêque y nomma; puis en 1693, 1705, 1739.

CHIRAC (5). — Cure, 980 communiants. — *F.* Saint Pierre-es-liens. — *P.* Evêque, 1564, 1570, 1585, 1586, 1588, 1589, 1606, 1614, 1656, 1662, 1673, 1706, 1751.

(1) Commune du canton de Montembœuf (Charente).
(2) *Idem.*
(3) Commune du canton de Chabanais (Charente).
(4) Réuni à Loubert, canton de Saint-Claud (Charente).
(5) Commune du canton de Chabanais (Charente).

[Notre-Dame]. — Chapelle rurale [ou vicaire]. — *F.* Notre-Dame de Pitié.

ETAIGNAC (1), Estagnac. — Cure, 1.230 communiants. — *F.* Saint Pierre-es-liens. — *P.* Evêque, 1469, 1506, 1511, 1512, 1513, 1556, 1557, 1558, 1559, 1560, 1561, 1562, 1563, 1564, 1565, 1613, 1617, 1665.

Etagnac, vers l'an 1000 dans la vie d'Israël (Bonav., t. III, p. 383).

Etricor, [ou Tricord], *de Stricto cornu,* hermitage ruiné, où étaient cinq frères en 1295. Fut fondé sous le IVe prieur de Grandmont élu en 1139 et mort en 1157. — Grange ou Celle [ou prieuré régulier, détruit, de Grandmont]. — *F.* Saint Pardoux, abbé, *Pardulfus,* mal latinisé par *Perdulcis* (Valois, *Notit. Gall.*, p. 629). — *P.* Abbé de Grandmont la donna en bail, 1555, 1556. Ce que le chapitre de son monastère ratifia. Avait été uni à ce monastère en 1318.

Voyez l'Ecluse, paroisse des Eglises-en-Doignon, archiprêtré de Bénévent.

SAINT-MAURICE-LES-LIONS (2), près Confolens. Etait annexée perpétuellement et incorporée à la mense épiscopale dès 1293. Cure, 2.180 communiants. — *F.* Saint Maurice. — *P.* Evêque, 1482, 1483, 1513, 1597, 1599, 1605, 1680, 1685.

Vicairie fondée par Nicolas de Bason, prêtre, pour le prêtre le plus proche de ses parents, descendant des Bason, le 12 mai 1522, signé Roulloni et Fayard. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Curé confère; aîné des Bason nomme. Fricard, 1559, 1607, Boutand, procureur, 1615, 1643. Sieur des Rivières, 1695, 1727.

Autre par Aimeric Barbarin, marchand, le 10 décembre 1533, reçu par Lamoureux et Chevalier. — *P.* Jean Barbarin, écuyer, sieur de la Garde, 1604; sieur de la Touderie, 1607; Charles, sieur de Veyrat, 1748.

Guillaume Boneau, chevalier. — *F.* Sainte Anne. — *P.* Jean Chauvet, damoiseau, sieur de Fredaigue et des Brosses, 1508.

Saint-Michel au cimetière, chapelle rurale.

Autre chapelle rurale. Notre-Dame-de-Pitié.

SAINT-MICHEL près CONFOLENT (3), *Confluenti,* est dit appartenir au monastère de Lesterps en 1180 (*Gall. christ. nov.,* t. II, col, 622). C'était une succursale de l'église de Saint-Maurice-les-

(1) Commune du canton de Chabanais (Charente).
(2) Commune du canton Sud de Confolens (Charente).
(3) Confolens, chef-lieu d'arrondissement (Charente).

Lions, au moins dès 1404 et en 1483. Elle était distante d'une grande lieue de mauvais chemin, un vicaire y faisait toutes les fonctions curiales, le curé de Saint-Maurice chargé alors de 1.500 communiants, étant assez occupé au service de ses paroissiens. En mettant un titulaire à Saint-Michel, elle serait mieux servie par un prêtre, qui se voyant en titre, pourrait rendre avec plus de zèle toutes les assistances spirituelles aux paroissiens. Par décret du 17 mai 1678, on érigea à Saint-Michel une cure, 380 communiants. — *F.* Saint Michel. — *P.* Evêque, 1678, 1680, 1719.

La Compagnie des Pénitents blancs établie au Saint-Esprit en 1656, à Notre-Dame de Château-Vieux en 1657, s'y fixa en...

Vicairie des Cailloux. — *P.* Evêque, 1720.

Chapelle au cimetière. — *F.* Saint Michel.

Saint-Esprit aux faubourgs 1490. — Pelletier, *Rec. des bénéfices*, la fait dépendre de la commanderie de Périgueux, à laquelle elle doit 10 livres, selon lui, et avait de revenu 60 livres. — Préceptorie, ou aumônerie, ou Hôpital. — *P.* Evêque, 1720. Hôpital du Saint-Esprit-in-Sascia à Rome, 1452, 1562; de Montpellier, 1579; de la ville d'Auray, diocèse de Vannes, 1717.

Frères Mineurs Recollets, établis en 1616. Sont cinq prêtres et un frère. — *F.* Notre-Dame-de-Consolation. — Province de la Conception Immaculée.

MASSIGNAC (1). — Cure, 980 communiants. — *F.* Saint Paul, apôtre. — *P.* Evêque, 1556, 1557, 1566, 1567, 1603.

Il y avait déjà six ans que le clergé, les magistrats et les habitants de Limoges, animés du zèle de Dieu, n'avaient eu rien tant à cœur que d'ériger et établir un collège de religieux de la Compagnie de Jésus, pour instruire la jeunesse dans la vertu et les bonnes mœurs, et conserver en elle les sentiments de l'ancienne religion. Ils avaient cherché dans leurs différentes calamités divers moyens pour affermir cette fondation, sans en pouvoir trouver d'autres que les revenus de l'église. Ils supplièrent donc d'unir à ce collège quelque bénéfice pour aider à le doter. On n'en trouva point de plus commode que la cure de Saint-Paul de Massignac, que l'évêque venait d'arracher des mains des gentilhommes, usurpateurs journaliers de tels biens. Elle fut évaluée à 450 septiers de blé, mesure de Chabanais, avec la moitié du moulin. Le Concile de Trente, favorable pour les unions de bénéfices aux collèges et séminaires, l'exemple des chapitres de chanoines, qui par de semblables

(1) Commune du canton de Montembœuf (Charente).

unions faisaient l'office avec plus d'assiduité et de décence, mais surtout dans l'occurence présente l'instruction de la jeunesse, les fruits qu'en retirerait la paroisse de Massignac par la prédication de la parole de Dieu et le catéchisme que les Pères de la Société avaient accoutumé de faire, et d'ailleurs cette église ne souffrant aucun dommage, pourvu que les Jésuites y missent un vicaire amovible, approuvé de l'ordinaire, avec pension annuelle de dix septiers seigle, mesure commune, outre les oblations ordinaires ; enfin avec le consentement du curé actuel et le conseil d'ecclésiastiques graves, par décret du 15 mai 1604, cette église paroissiale, dépendant immédiatement de l'évêque, est érigée en prieuré simple, uni à perpétuité au collège des Jésuites de Limoges, et tout le soin des âmes laissé au vicaire. Ils en prirent possession le 17 suivant et y tenaient un ou deux vicaires la plupart de l'année. Le pape confirma cette union par bulle du 3 avril 1608, fulminée le 1er avril 1617. Cependant l'évêque y a nommé en 1626, 1664, 1750.

ESSE (1), on prononce Essé; Essia, 1494. — Cure, 980 communiants. *F.* Invention des reliques de saint Etienne. — *P.* Evêque, 1475, 1476, 1480, 1482, 1557, 1558, 1584, 1598, 1599, 1603, 1604, 1605, 1654, 1655, 1656, 1677, 1715.

ORADOUR-PHANEIS (2), ou Fanais, *Oratorium*. Cure 980 communiants. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Dépendait de Charroux en 1211 (Innocent III, lib. XIV, epist. 18). Evêque, 1562, 1563, 1574, 1597, 1604, 1606, 1610, 1638, 1658, 1663, 1670, 1711, 1714, 1733. — Les lieux *Oratorium* ont commencé par une chapelle qu'on y a bâtie, auprès de laquelle par la suite on est venu habiter (Le Beuf, t. VI, p. 256).

BLANZAC (3), ou Blansais. — Cure, 800 communiants. — *F.* Ordination de saint Martin de Tours, 4 juillet. — *P.* Evêque, 1477, 1561, 1619, 1622, 1649, 1673, 1674, 1681, 1691, 1703, 1706, 1736.

CIEUX (4), en 1452, Sieux, Syoux en 1262, *de Cillis, de Silis*. Cure, 2.000 communiants. — *F.* Elévation des reliques de saint Martial le 10 octobre. En 1516 la Sainte-Vierge. — *P.* Abbé de Saint-Martial, 1626, 1632. — L'évêque céda, dit-on, en 1506 à l'abbé et chapitre

(1) Commune du canton Sud de Confolens (Charente).
(2) *Idem.*
(3) Commune du canton de Bellac (Haute-Vienne).
(4) Commune du canton de Nantiat (Haute-Vienne).

du Dorat le patronage de cette cure en échange de celui de Morterol-Senard. Chapitre du Dorat, 1510, 1313. Le prélat a nommé à Cieux, 1510, 1554, 1572, 1573, 1574, 1575, 1581, 1622, 1639, 1640, 1641, 1709, 1732.

Le chapitre du Dorat exposa que leur église en a quantité dès sa première fondation dans le diocèse de Limoges, de Poitiers et de Périgueux, par la donation des évêques Eustorge, Gérard et autres, pour la dotation de la leur. Saint-Julien de Morteyrol-Sanard dépendait du Dorat, Saint-Martial de Cieux dépendait de l'évêque. Guillaume Barton, doyen de la cathédrale et abbé du Dorat demanda, dans un chapitre général des chanoines de la cathédrale où était l'évêque Jean Barton, son frère, un échange de patronage, que l'église de Cieux, voisine du Dorat, fut du patronage de ce chapitre, et Morteyrol de celui de l'évêque; ce qui fut arrêté par décret du 29 mai 1506 (Actes capitulaires de la cathédrale).

Au Bois-Durat. Chapelle rurale. — *F.* Saint-Jean-Porte-Latine.

MORTEMAR (1). — Cure, 260 communiants. — *F.* Saint Hilaire de Poitiers. — *P.* Evêque, 1558, 1563, 1565, 1572, 1593, 1603, 1612, 1644, 1747. Aquilaire du Dorat nomma et chapitre présenta, 1475, 1476, 1558, 1563, 1664, 1716.

Mortuum mare, ce qui est surprenant, cet endroit étant fort éloigné de la mer. Il viendra plutôt de *mortua mara,* marais, une eau morte ou croupissante (Valois, *Notit. gall.*, p. 360). L'eau y est partout dans un endroit plat, où elle n'a point d'écoulement.

Le prêtre Robert donna à la cathédrale de Limoges tout le droit qu'il avait sur cette église du temps du roi Henri et de l'évêque Itier, entre 1052 et 1060 (*Cart. St-Steph. Lemovic.*). Par un concordat fait par Gérard, évêque de Limoges, l'an 1144, cette église est commune entre la cathédrale et le chapitre du Dorat.

Vicairie fondée le 22 février 1393, vieux style, par Aimeric de Rochechouart, seigneur de Mortemart; le chapelain doit être de la terre (Bonav., t. III, p. 586).

La vicairie de Saint-Georges est une annexe de la cure. — *P.* Aîné de la famille.

Plane, annexe de la cure, 1593, 1603.

Fondation faite le 12 avril 1335 par le testament de Pierre Gouvaing... dans l'église de... natif de Mortemar, évêque d'Auxerre et cardinal, pour 24 frères chartreux. Ils n'avaient aucune église particulière, ils ne pouvaient chanter dans la commune commodé-

(1) Commune du canton de Mézières (Haute-Vienne).

ment, la fondation était d'ailleurs très modique, le cloître n'avait jamais été fini, la situation près des autres couvents et des maisons séculières était contre l'esprit de gens adonnés à la solitude et au repos. Ils quittèrent et le chapitre de Saint-Junien accepta le 7 octobre 1412 leur cession et abandon, s'engagea de faire faire le service divin à Mortemar par quatre de leurs chanoines et quatre de leurs semiprébendiers, prêtres. L'église de Saint-Junien avait alors 32 chanoines ou demiprébendiers, mais les guerres les avaient privés d'une grande partie de leurs revenus. Ils s'engagèrent d'y mettre un chantre qui aurait deux portions de chanoine et dans l'église de Mortemar, le même pouvoir que le prévôt dans celle de Saint-Junien. La nomination de ce chantre appartiendra aux seigneurs de Mortemar, la collation au chapitre. Il prit possession de cette chartreuse le 31. L'union fut confirmée à ces conditions par bulle de Jean XXIII, du 8 juin, la cinquième année de son pontificat, c'est-à-dire 1414. Le 7 décembre suivant le seigneur de Mortemar y consentit en ce qu'il nommera à la chantrerie. Le procureur du chapitre de Saint-Junien prit possession le même jour. Par sentence arbitrale du 30 septembre 1415, le chapitre de Saint-Junien est tenu de chanter après les heures canoniales l'office de la Sainte-Vierge tous les jours, une messe haute à son honneur, la collecte pour le cardinal, un service solennel tous les cinq du mois ou le jour suivant. Les Augustins, outre leur nombre, seront quatre de plus. Les Carmes six de plus. Dire tous les jours les vêpres des morts, chanter tous les jours un service. Par cette sentence le chapitre a tous les biens que les Chartreux possédaient à Saint-Junien et à Javerdac; les autres appartiendront aux Augustines et aux Carmes (1).

(1) Un feuillet supplémentaire était placé en cet endroit dans le manuscrit : il a disparu. Il contenait la liste des prieurs. Voici ceux qui me sont connus :

Prieurs de la Chartreuse : Petrus de Chameyrac, 1344. — Aymericus de La Cauze, 1391. — Petrus Ebrardi, 1398. — Joannes de Moncalvet, 1406. — Guillelmus de Petra mortua...? — Guillelmus de Ramnone à S^to^ Juniano (Manuscrit de Claude Chalemot, abbé de La Colombe).

Prieurs des Augustins : F. Andreas, anno 1335. — F. Joannes de Bridiers, ad annum 1386. — F. Stephanus à S. Germano, rexit ad annum 1390. — Petrus Vigerii, 1413. — Arnaldus Barraut, 1419. — Hugo Morelier, 1431. — Johannes Ganteille de Saugon, 1437. — Joannes de Chastenet, 1445. — Johannes de Champrenaud, 1475. — Guillelmus Aymard, 1483. — Petrus Daffin, 1515. — Bernardus Andreas, 1516. — Antonius Textor...? eodem anno moritur. — Joannes Ganteille, 1536. — Joannes

Pour 25 frères hermites de l'ordre de saint Augustin qui seront prêtres. Doivent nourrir et entretenir de tout le nécessaire, de robes telles que ceux du quartier les portent, et enseigner 12 enfants à leur nomination, lorsqu'il n'y aura personne de la famille du fondateur. Ces enfants doivent savoir lire et chanter et on doit les recevoir de 8 à 10 ans, leur enseigner la grammaire et la logique et les garder jusqu'à 20 ans.

Pour 25 frères de Notre-Dame du Mont-Carmel, y compris le prieur et le lecteur en théologie. Doivent recevoir toute sorte de pauvres, leur donner l'aumône, garder et traiter les malades.

Pour 12 chapelains qui doivent servir avec les 12 enfants susdits, afin qu'on fit dans ce lieu l'office continuellement, à toute heure de la nuit et du jour sans aucune interruption, sans cependant qu'on interrompit les Chartreux à leurs heures accoutumées. Si les biens ne suffisent pas pour toutes ces fondations, on laissera celle des chapellenies, et six Augustins et six Carmes avec les 12 enfants suppléeront aux chapelains.

Procès pour le pas entre les Carmes et les Augustins.

Vicairie fondée par Pierre de Banhac, cardinal, par son testament du 26 septembre 1369 pour des prêtres les plus proches parents, pourvu qu'ils soient suffisants (Duchesne, *Hist. card. Franc.*, t. II, p. 433). — *P.* Plus proche parent.

SAINT-VICTURNIEN (1), jadis *Vallis tenebrosa* (Labbe, t. II, *Nov. Bibl.*, p. 695). On conjecture que ce saint vivait au VIe ou VIIe siècle (*Act. S.S.*, t. VIII, *sept.*, p. 690). Sa fête est le 30 septembre et le 15 octobre, jour de l'invention de ses reliques vers l'an 521 (Bonav., t. III, p. 171). Cure, 1280 communiants. — *F.* Assomption de Notre-Dame. — *P.* Evêque, 1478, 1530, 1570, 1573, 1577, 1588, 1590, 1598, 1599, 1662, 1666, 1684, 1685, 1686, 1719, 1728, 1737, 1744.

Vicairie fondée par André de Lavau, prêtre, le... 1524. — *P.* Curé confère, Lavau, 1557.

Perier, 1547. — Augustus Blois, 1559. — Joannes Trichard, 1581. — Gabriel Buisson, 1588. — Joannes de Savari, 1598. — Guillaume Roger, 1600. — Martialis de La Cousture, usque ad annum 1624 (Manuscrit de Claude Chalemot, abbé de La Colombe). — Jean-Baptiste Romanet, 1659. — M. Echaupre, de Limoges, 1712. — Alipe Berrie, 1735, 1736. — F. Clair Lagrange, 1791.

Prieurs des Carmes : Juste Bonneisset de St-Albert, de Solignac, 1712.

(1) Commune du canton de Saint-Junien (Haute-Vienne).

Autre par Pierre Maublanc, bachelier en théologie et avocat au parlement, pour le prêtre le plus proche de ses parents. A son défaut le syndic fabricien est chargé de percevoir le revenu et de faire acquitter le service, le 12 octobre 1661. — *P.* Maublanc, tailleur d'habits, 1748.

Autre par Marie de Nesmond, dame de Saint-Victurnien, le... 1664. — *P.* La fondatrice, 1696, Louis de Rochechouart, duc de Mortemar, pair de France et baron de Saint-Victurnien, 1744.

Autre par Jean Maublanc, curé, pour un de ses parents. A leur défaut les prêtres de la communauté sont chargés de faire le service, le 6 mai 1666.

Chapelle proche de Saint-Victurnien, dont on donna les dîmes à Grandmont en 1243 (Bonav., t. III, p. 559).

Notre-Dame-du-Queyroir que... Tesseraud, curé, fit édifier et lever le 12 juillet 1509. Interdite en 1741. Chapelle rurale. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge.

Dans le cimetière, autre érigée la même année.

Hôpital, 1370, infirmerie, 1285. — *F.* Annonciation de la Sainte-Vierge.

Vicairie fondée par... — *P.* Aimeric de Rochechouart, évêque de Sisteron, abbé de Saint-Sornin, comme baron de Saint-Victurnien, 1560. Jean, chevalier, conseiller au conseil d'Etat et privé, 1626. Anne-Marie de Colbert, veuve de Louis, duc de Mortemar et tutrice de Louis de Rochechouart, son fils aîné, 1690, 1698, Louis, 1711, 1739, 1744.

Saint-Roch, chapelle rurale, près Saint-Victurnien, 1248.

La Chapelle-Blanche, 1358. Les revenus sont perdus, la chapelle interdite, 1741. Cure, 1481, prieuré séculier, vicairie perpétuelle. — *F.* Saint Eutrope de Saintes. — *P.* Aquilaire de la cathédrale conféra, le chapitre ratifia, 1444, 1494, 1501, 1502, 1504, 1514, 1515, 1529, 1550, 1552, 1553, 1562, 1566, 1572, 1573, 1607, 1609, 1628, 1629, 1641, 1657, 1675, 1715, 1738. *Capella,* oratoire autour duquel se sont formées des maisons (Le Beuf, t. V, p. 59). Ce lieu n'eut d'abord pour le distinguer que la couleur dont son extérieur était couvert. On l'avait fait enduire de chaux. *Capella* ainsi appelée d'un petit monastère, à cause de la petite église (Valois, *Not. Gall.*, p. 124). Guimbert donna son église appelée la Chapelle, dans le village de Betrivo, dans la viguérie *Pardaniaco,* la xve année du roi Lothaire, 969 (*Cart. S. Steph.*) Les moines se contentaient de ces petits oratoires si peu élevés de terre, qu'ils ressemblaient aux loges ou boutiques de marchands que Hesychius appelle capelle, *capelly* (Ménage, *Orig.*, p. 197).

SAINT-GENCE-SUR-GLANE (1), 1316. Cure, 950 communiants. — *F.* Saint Gentian, martyr d'Amiens, le 11 décembre, jadis saint Hilaire et saint Blaise. — *P.* Evêque, 1469, 1482, 1498, 1513, 1522, 1532, 1561, 1562, 1569, 1597, 1598, 1603, 1617, 1628, 1632, 1643, 1644, 1679, 1708.

Le Masboucher, jadis aux Charriers. — Chapelle rurale. — *F.* Saint Marc, évangéliste. [On y expose quelquefois le Saint-Sacrement, avec permission des supérieurs.]

MORTEROL-SÉNARD (2), ou Sanard, près Mortemar, *alias* Mourteroulx, Mostayrou en 1262. Cure, 980 communiants. — *F.* Saint Julien de Brioude. — *P.* Le 2 juin 1506, le chapitre du Dorat céda à l'évêque de Limoges le patronage de cette cure, en échange de celui de Cieux que le prélat lui donna. Aquilaire du Dorat a nommé et le chapitre présenté, 1696, 1704. Evêque, 1531, 1557, 1562, 1563, 1565, 1569, 1571, 1617, 1628, 1655, 1669, 1696, 1703.

NIEUL (3) ou Nyeul, *Niolium,* Nueil (Simpl., t. V, p. 148). Cure, 820 communiants. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge, jadis saint Pierre. — *P.* Evêque, 1478, 1480, 1483, 1499, 1513, 1555, 1556, 1557, 1558, 1560, 1562, 1563, 1590, 1605, 1606, 1607, 1610, 1643, 1709, 1743.

Vicairie fondée par noble Raton de Montrocher, sieur du dit lieu, baron de Nieul, à l'autel de saint Georges. — *P.* Noble Jean de Montrocher, seigneur desdits lieux, 1461. Evêque. 1674, 1695. Jean-Baptiste Texandier, trésorier au bureau des finances de Limoges, sieur de l'Aumônerie et Verneuil, comme seigneur de la baronie de Nieul, 1722, 1755, seigneur de Nieul, 1496.

[Autre appelée de Notre-Dame. — N... Guingand de Saint-Mathieu, curé de Saint-Mathieu, curé de Saint-Pierre-du-Queyroix de Limoges, y fut nommé par la dame de Nieul le 14 février 1785 (*Feuille hebd. de Limoges* du 20 avril 1785, n° 20, p. 41, au suppl.)].

Saint-Martin-de-Faux, 1389, peut-être *deu frau,* interdite en 1742. Annexe de la cure, 1481. — *F.* Ordination de saint Martin.

VEIRAC (1), 1274, ou Verat; Varact en 1382, *Veriacum,* 1083. Cure, 1.000 communiants. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Evê-

(1) Commune du canton de Nieul (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de Mézières (Haute-Vienne).
(3) Chef-lieu de canton (Haute-Vienne).
(1) Commune du canton de Nieul (Haute-Vienne).

que, 1499, 1556, 1562, 1563, 1564, 1621, 1624, 1630, 1633, 1646, 1656, 1693, 1714, 1722, 1745, 1754.

Vicairie fondée par Martial Yvernault, prêtre, pour le prêtre plus proche du sang et lignée du fondateur, vers 1556, à l'honneur de la Trinité. — *P.* Curé confère. Héritiers et leurs successeurs ont nommé, 1598. [Joseph Gery, curé de Saint-Jean en Saint-Etienne, mort en 1776, la possédait].

Autre par Martin Yvernault, prêtre, du lieu de La Gouteau et Peyruchier. — A l'autel de Sainte-Catherine. — *P.* Curé confère. Plus proche parent nomme. Yvernault, marchand à Limoges, 1582, 1696. Blanchon, cordonnier, comme mari d'Yvernault, 1744.

Autre des Bardets. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Curé nomma et conféra en 1602.

La Barre. — On entre d'abord dans le Poitou en allant à Saint-Junien. — Chapelle rurale, 1632. — *F.* Saint Antoine, abbé.

Le Queyroi, *quadruvium,* chapelle rurale, 1635. — *F.* Saint Marc, évangéliste. [Chaque année, le 25 avril, les paroisses de Veyrac et de Peyrillac vont en procession à cette chapelle qui est limitrophe de la paroisse de Peyrillac. On y dit la messe et même quelquefois on y a exposé le Saint-Sacrement, avec la permission des supérieurs. J'y ai dit la messe le 25 avril 1769].

Beuil, *Bulum,* mal Le Beuf et Buoux, fille de Dalon, fondée en 1123 par Ramnulfe de Nieul, abbé du Dorat. Unie la même année à Citeaux (*Gall. christ. nov.,* t. II, col. 631). Abbaye, ordre de Citeaux, filiation de Pontigni. — *F.* La Sainte-Vierge et saint Mandet, peut-être le solitaire du diocèse de Tréguier, qui mourut le 18 novembre au VIIe siècle. — *P.* Jadis élective. A présent le roi. Il n'y a qu'un seul religieux (1).

(1) Un feuillet supplémentaire contenant la liste des abbés de Beuil avait été collé à la suite de cet article. Il ne s'y trouve plus. La liste suivante le remplacera :

Abbés de Beuil : Etienne, 1123. — Jean. — Bernard, 1125, 1144. — Pierre, 1151. — Rainaldus, 1160. — Johannes, 1174, 1184. — Bernard, 1190. — Geraldus, 1200. — Gui, 1205. — Barjudus, 1220 (?). — Bartholomeus, 1223. — Bernardus, 1237. — Petrus, 1246, 1248. — Guillaume, 1259. — Johannes, 1270, 1277. — Jean, 1280. -- Villelmus, 1297, mort le 11 août 1300. — Robert, 1312, 1315. — Iterius, 1326, 1328. — Guillaume, 1328, 1332. — Bernard, 1366, 1367. — Guillaume Fulcaudi, 1368, 1371. — Jean, 1378. — Raimond, 1399, et abbé de Dalon en 1387. — Pierre Braguda, 1390, 1420. — Pierre Berzerii, 1425, 1434. — Pierre de Gaing, 1442. — Pierre Bonneau, 1504, abbé de Boschaud en 1523. — Pardin Trepin, d'Allassac, 1536. — Regnaud de Gaing; résigna. — Arnaud de

BIANNAC (1) ou Biennac, mal Bienar. — Fut unie à la mense épiscopale par bulle d'environ l'an 1280. Bianac, 1262. — Cure, 1780 communiants. — *F.* Saint Julien de Brioude ; sacre de l'église le 4 juillet.— *P.* Evêque, 1500, 1510, 1512, 1560, 1567, 1571, 1599, 1618, 1625, 1659, 1683.

(2) ..... La dîme du tènement de La Cour sera partagée entre les deux cures, par égale portion. La cure de Bianac jouira des dîmes ou ..... de Bianac et des villages de Puyjoyeulx, Cramaud, La Chassagne, Les Bordes, Les Houmeaux, Les Brosses, La Royère et Chez-Combard.

Les deux curés ne pourront prendre ou établir sur les territoires de l'un et de l'autre aucun droit de reliage ou suite de bœufs, établi dans le voisinage ; mais ils jouiront chacun dans les limites de leur paroisse desdits droits de reliage établis et dont ils sont en possession dans les paroisses de Chaillac, Saint-Auvent, Vayres et Chassenon.

Chacun desdits deux curés payera à l'avenir les charges tant ecclésiastiques que royales qui seront ou pourront être imposées sur chacune desdites cures.

Les paroissiens de Rochechouart ne seront tenus à l'avenir d'aucune réparation de l'église de Biannac, ni au logement de curé, ni d'autres charges ecclésiastiques. Comme aussi ceux de Biannac ne seront tenus d'aucunes charges et réparations envers l'église et paroisse de Rochechouart.

Les réparations à faire actuellement à l'église de Biannac seront à la charge tant des habitants de la paroisse de Biannac que de ceux des villages séparés et unis à celle de Rochechouart. Les habitants desquels villages ne seront point aussi tenus des charges et réparations de l'église de Rochechouart.

Les paroissiens de Biannac, en cas de maladie, seront reçus

Gaing, résigna en 1574 à son frère. — François de Gaing, 1575, 1603. — — Martial Mallet, 1616. — Antoine Sage, de Tulle, 1620, 1659. — Pierre de la Roze, diacre, 1660. — Pierre Richard, 1666. 1681. — Giraud de Giscourt, 1682. — Johannes, 1684. — Johannes, 1691. — De Lezay Lusignan, *alias* Louis-Melchior de Bessey de Lusignan, 1691. — Jacobus Poisson, 1701, 1722. — Claude Cousin, 1724. — Martial Sardine, curé de Panazol, 1729. — Hocquart, 1732, 1736. — Louis-Aimeric de Bailleul, 1738. — Martial-Simon de Raquiaud, 1742, 1773. — Louis Romanet du Caillaud, 1773, 1786. — Jean-Baptiste Lebas de Lalonde, 1787, 1791.

(1) Réuni à Rochechouart, chef-lieu d'arrondissement (Haute-Vienne).

(2) Le haut de la page 85e est coupé. Voir plus loin l'article Rochechouart pour la séparation des deux cures.

comme ci-devant dans l'hôpital de Rochechouart, et auront part aux aumônes qui seront déposées entre les mains des dames de la charité de la ville de Rochechouart.

Il sera permis aux habitants des villages et lieux démembrés de la paroisse de Biannac, pour former celle de Rochechouart, d'enlever les pierres des tombeaux à eux appartenants dans le cimetière de Biannac, pour les placer dans celui de Rochechouart. Ils pourront aussi se faire enterrer dans ledit cimetière de Biannac, sans être tenus de payer double droit de transport, mais seulement le droit du curé de Biannac.

Pour conserver la mémoire du démembrement des villages de la paroisse matrice de Biannac pour former celle de Rochechouart, le curé de Biannac aura le droit d'aller faire l'office divin à Rochechouart le jour de la fête du patron de la paroisse de Rochechouart.

Quatre vicairies fondées par Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie et administrateur perpétuel de l'église de Carcassonne. Si un des vicaires s'absente pendant un mois entier de l'année, le curé de Biannac y présentera sur le champ, autrement l'évêque. Le fondateur se réserve de convertir ces chapellenies en canonicats et prébendes. Décret du vendredi 23 octobre 1405. Son intention est expliquée dans l'inscription incrustée dans le mur du sanctuaire du côté de l'évangile, rapportée ci-après. — Appelées du Crucifix. — *P.* Curé de Bienac doit présenter dans un mois, surtout des prêtres de la paroisse, autrement l'évêque. Par transaction du 3 juillet 1471, signée Boulesteix, avec Simone Tizone, dame de Cramaud et Puyjoyeulx, le curé de Bienac sera présenté à Limoges par le seigneur de Cramaud pour une de ces quatre vicairies, malgré la prétention où il était d'en occuper une de droit et sans aucune présentation des descendants du fondateur. — Artus de Velort, damoiseau, sieur de La Chapelle-Belloyn et de Cramaud, 1479, 1483. Noble Jean de Montbrun, sieur de Cramaud, 1500. Gaufridus de Montbrun, archidiacre d'Angoulême, baron de Cramaud, 1530. François de Caussade, chevalier de l'ordre du roi, 1573. Paul et Louis, chevaliers du même ordre, 1575. — Unies en 1630 aux FF. PP. du Chatenet, ainsi qu'il sera dit ci-après.

Reverendus in Christo pater et dominus Sy. de Cramaudo loco hujus parrochie fundavit in ecclesia ista quatuor capellanias pro quatuor capellanis quorum quilibet tenetur celebrare unam missam die quâlibet deffunctis pro animabus dicti reverendi patris et parentum suorum perpetuo alternis vicibus videlicet quilibet capellanus in septimanâ et revolutis quatuor septimanis debet reincipere ille qui in

primâ septimanâ mensis celebraverit, et in secundâ secundus, tertiâ tertius et in quartâ quartus, et ita perpetuo continuare quolibet mense. Nec potest aliquis prædictas capellanias obtinere nisi personaliter resideat in loco isto de Bianaco, et tenentur omnibus diebus dominicis et festivis dicere cum capellano hujus ecclesie matutinas et cœteras horas et juvare ad celebrationem misse magne. Et pro sustentatione quorum acquisivit decimam hujus burgi et mansi de Royeria et de Cramaudo. Super quibus ante habebat trigenta unum sextarios bladi et pro residuo tradidit domino vicecomiti Rupiscavardi quadraginta unam libram in denarios renduales quas dominus de Marollio habebat super habitantes Ruppiscavardi ab antiquo, pro quibus solvit eidem de Marollio quadraginta libras. Acquisivit etiam a Stephano Quadrigaris quinque sextarios bladi scilicet duos sextarios frumenti et tres sextarios siliginis super decimam bladi mansi de Chassanhas in teritorio ville Rupiscavardi et mansum du Plantier ex unâ parte et mansum de La Choussolie et tertiam partem decime vini dicti teritorii et aliqua alia que presens perpetuo dedit et per Dei gratiam alia dabit. Scripta sunt hec anno Domini M° CCCC° sexto (1).

Chapelle du cimetière. — *F.* Saint Antoine. — Attendu qu'elle était en très mauvais état, que par le transport de l'office qui devait y être acquitté pour la vicairie ci-dessous, elle sera désormais inutile, que même étant abandonnée elle tomberait dans une indécence plus grande que par le passé; ordonné par le même décret du 9 décembre 1750, qu'elle sera incessamment détruite, et que les matériaux en seront transportés et appliqués au profit de la fabrique.

Vicairie fondée en 1400 par Jean de Rosiers, seigneur de Graine, mari de Jeanne de La Chassaigne.

Autre fondée par Me Simon de Maisonnais, conseiller au Parlement de Bordeaux, seigneur de Graine et de La Motte d'Oradour de Vaires, par acte du 29 juillet 1508, passé à Libourne; le 3 janvier 1509, à Bordeaux, signé Le Conchois et Bernatge, et le 26 octobre 1511. Le vicaire devait résider à Bienac ou à Rochechouart. S'il s'absentait sans congé pendant quarante jours, la vicairie est déclarée vacante *ipso facto;* doit être prêtre, au moins *in sacris.* — *P.* Curé confère. Seigneur de Graine nomme. Simon de Maisonnais, écuyer, seigneur de Graine et de La Motte d'Oradour, conseiller au Parlement de Bordeaux, 1511. Robert d'Asnières, chevalier, seigneur de Saint-Palais et du Moulin-Pautte, sur la paroisse de Vidais, 1680.

(1) Cette inscription qui est toujours à sa place, a été publiée par M. Texier : *Manuel d'Epigraphie*, p. 246 et planche XXIV.

Cette vicairie avait été destituée souvent et longtemps de titulaire, la plus grande partie du temporel dissipé et le spirituel presque abandonné. La chapelle était en si mauvais état que l'évêque, dans le cours de ses visites, l'interdit en 1742 et 1749, et transporta le service dans l'église de Biannac. La fabrique de cette église était destituée de fonds suffisants pour fournir aux réparations.

Par décret du 9 septembre 1750, cette vicairie fut supprimée, le titre et les revenus unis à la fabrique de Biannac, où le service se fera dans la chapelle de Notre-Dame aux conditions : 1° que les sindics fabriciens y feront célébrer chaque semaine le mercredi une messe basse, avec deux répons *ne recorderis* à l'intention des fondateurs, pour l'honoraire desquels répons et messe, ils donneront 15 sols, et dans le cas où il se trouverait ledit jour quelque empêchement, le sindic fabricien sera obligé d'avertir le seigneur de Graine, lorsqu'il sera audit château, du jour auquel la messe sera célébrée, pour y assister si bon lui semble ; 2° le sindic fabricien fera toutes les réparations et décorations nécessaires à ladite chapelle, préférablement aux autres réparations à faire dans la nef ; il fournira aussi tous les ornements et autres choses nécessaires pour la célébration du Saint-Sacrifice dans la dite chapelle, sans que le seigneur de Graine y soit aucunement tenu ; 3° le sindic fabricien fera transporter de la chapelle du cimetière ou d'ailleurs quatre tombeaux de la longueur de cinq pieds ou environ, sur deux ou trois de largeur, pour être placés dans ladite chapelle de Notre-Dame et y servir de sépulture au seigneur de Graine et à ses successeurs dans ladite seigneurie, sans que le sindic fabricien puisse y faire enterrer d'autres personnes que du consentement dudit seigneur de Graine ; 4° il sera permis audit seigneur de placer dans la dite chapelle un banc de la longueur et largeur convenable, et dans un endroit où il ne sera pas incommode au service divin, sans que pour raison desdits droits de banc et de sépulture, le dit seigneur soit obligé de payer aucune rente ou redevance à la fabrique de l'église, si ce n'est qu'il voulut faire enterrer quelqu'un qui ne fut pas de sa famille, auquel cas il payera les droits ordinaires d'ouverture de fosse. Finalement il sera permis audit seigneur de faire attacher au mur de la dite chapelle une plaque de cuivre, où seront gravées les conditions de l'union des revenus de la dite vicairie à la fabrique et l'obligation dudit seigneur de lui payer annuellement trois septiers froment, quatre septiers seigle, mesure de Rochechouart, et cinquante livres argent.

Chapelle de Cramaud, dont l'établissement paraît digne de remarque : *Universis presentes litteras inspecturis, officialis curie Lemovicensi, salutem in Domino. Sequentes litteras bone memorie*

Durandi quondam Lemovicensis episcopi, non cancellatas, non abolitas, nulla parte sui deletas, cum vero sigillo ipsius et integro sigillatas, nos vidisse noveritis, quarum tenorem presentibus inseri fecimus in hec verba : Durandus miseratione divinâ Lemovicensis episcopus, omnibus ..... litteras videntibus salutem in Domino. Noverint universi quod nos de voluntate dilecti clerici nostri P. Greu capellani ecclesie de Bianac ..... dedimus licentiam Jauberto militi et P. de Cramau domisello fratribus construendi capellam apud Cramau ..... proprio ad opus domorum ipsorum fratrum et heredum suorum ipsis succedentium, ita videlicet quod presbiter qui deserviet in eâdem ipsi presentabitur capellano et ejus successoribus et jurabit quod juxta mandatum ipsius sententias a nobis vel ministris nostris latas teneat et observet et quod omnes obventiones et oblationes que in eâdem capellâ undecumque obvenient ipsi capellano et ejus successoribus reddat fideliter et respondeat de eisdem, nisi esset aliqua candela que de domibus ipsorum fratum in ipsâ offerretur capellâ, septenarium vero, tricennarium, vadium annuale, et alia jura parrochialia non percipiet nec habebit, et si perceperit, ipsi tenetur reddere capellano. Jurabit etiam et promittet idem presbiter quod parochianos ville de Cramau, vel quoslibet dicte parrochialis ecclesie ..... ipsius capellani licentia non recipiet ad divina, nec confessiones audiet, nec sacramenta aliqua ministrabit, nisi ..... summa necessitate. Ad hec fuit additum et provisum quod dicti fratres cum suis uxoribus et eorum successores commorantes ibidem in Pascha, in Ascensione, in Pentechosten, in Assumptione Beate Virginis, in festivitate beatorum Marcialis et Juliani et in festo omnium sanctorum et in crastinum, in Natali Domini, in Epiphania, in festo consecrationis ecclesie, in purificatione Beate Marie, ad parochialem ecclesiam veniant pro divinis officiis audiendis, et tunc et alia capellano predicto parochialia jura reddant. Fuit etiam additum quod ipsi fratres provideant de presbitero qui, sub predictis conditionibus deserviat in eadem, et dictus miles ut sit melius parrochialis ecclesia conservaretur indempnis assignavit ipsi ecclesie in perpetuum septem solidos currentis monete percipiendos a capellano dicte ecclesie in totâ terrâ ipsorum fratum de Cramau, medietatem scilicet in festo Assumptionis Beate Marie, et aliam in Natali, annuatim pacifice et quiete quousque eos in competenti loco et ydoneo assignet ecclesie predicte, et ad majoris roboris firmitatem de consensu partium utrique parti super hiis litteras nostras concessimus, nostro consignatas sigillo in testimonium hujus rei. Datum Lemovicis VI idus aprilis anno domini millesimo CC° XL^mo^ quarto. In cujus rei testimonium sigillum Lemovicensis curie presentibus litteris duximus apponendum. Datum VII° idus marcii anno domini millesimo CC° quinquagesimo tertio. Bonetus.

De Albis petris, prieuré de filles, mentionné dans plusieurs titres depuis l'an 1214 jusqu'en 1337, était dans la forêt de Rochechouart à un endroit qu'on appelle l'Abbaye. Dans un acte informe, il est dit que Simon de Rochechouart, archevêque de Bordeaux, sacra l'autel *de Albis petris*, ordre de Grandmont, le samedi après la purification 1277, à l'honneur de la Sainte-Trinité, Sainte-Marie Vierge, les S.S. apôtres Pierre, André, Thomas, martyrs, saint Nicolas, confesseur, sainte Catherine, vierge. — Pierre Brachet, clerc de Rochechouart, donne à la prieure et moniales de la maison *de Albis petris*, ordre de Grandmont, une vigne appelée de Eschandoneys, dans le vignoble de Rochechouart, entre la vigne de l'aumônerie de Rochechouart et celle du prieur du monastère de Rochechouart, l'an 1272 (Archives des religieuses du Chatenet, près Limoges).

Le Bâtiment. Chapelle.

ROCHECHOUART (1). — Il faut mettre Rochechouart, cure, après celle de Vacqueure. Etant nouvellement érigée, le curé ne serait appelé aux synodes que le dernier de ceux qui y sont convoqués et qui font membre du clergé du diocèse. Il doit être avant Conore, parce que cette cure et les suivantes dépendent des commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui en vertu de leurs privilèges ne veulent aucune société avec les autres curés des diocèses pour les charges, les synodes, ni même pour les prérogatives.

Rochechouart, *Rupes cavardi, Rocca-cavardi* et *Rocacardum* chez Adémar, p. 177, mal Rixacoard. — Prieuré [fondé vers 801]. Fut fondé sous Jordain, évêque de Limoges, mort en 1052. Le roi Philippe confirma la donation du monastère qui est dans le château de Rochechouart au monastère de Charroux l'an 1077 (Labbe, t. II, *Nov. bibl.*, p. 757). — Le monastère de ce château dépendait de l'église de Charroux en 1211 (Innocent III, lib. XIV°, épist. 18). — *F.* Saint Julien de Brioude, jadis saint Sauveur, ou la Transfiguration. L'église fut sacrée le 11 novembre. — *P.* Abbé de Charroux, 1578, 1689 [Auger possédait en 1783 (Broussaud, *Pouillé* de 1783)].

Succursale en ville murée dès 1295. — A l'autel de saint Julien dans la nef. — 1680 communiants. — Par transaction de 1481, le prieur de Saint-Sauveur permet au curé de Bianac d'y faire les fonctions curiales. [Voyez Bonav., t. II, p. 21, col. 2 et t. III, p. 298, col. 2]. *Vide supra* son érection en cure.

(1) Chef-lieu d'arrondissement, Haute-Vienne.

Sur la requête présentée par le promoteur général du diocèse de Limoges le 22 octobre 1755 pour éteindre et supprimer à perpétuité le titre du prieuré de Saint-Sauveur de Rochechouart, membre de l'abbaye de Charroux, et en unir tous les fruits, revenus, droits et prérogatives à l'annexe de Biannac établie dans la ville de Rochechouart, et desservie dans l'église dudit prieuré, et ériger la dite annexe en titre perpétuel de cure et paroisse de ladite ville, en conséquence la désunir de la cure de Biannac et démembrer de l'une et de l'autre certains villages et hameaux, pour au moyen d'un arrondissement de proche en proche, donner à chaque curé une étendue suffisante et des revenus convenables.

Par les informations le prieuré de Saint-Sauveur de Rochechouart, autrefois assez considérable pour l'entretien de plusieurs religieux, et où de temps immémorial il n'y a qu'un seul religieux prieur, dont le revenu est présentement réduit tout au plus à 200 livres. Ce prieuré est certainement très inutile à l'église, au public et à la ville de Rochechouart, où les prieurs n'ont de mémoire d'homme jamais résidé, ni paru pour en prendre possession, ou se faire payer du revenu. Il est par conséquent très avantageux et même nécessaire, plus qu'on ne saurait l'exprimer, à la gloire de Dieu, au bien de l'église et à celui du public, d'en supprimer et éteindre le titre à perpétuité, pour en appliquer pour toujours les fruits et revenus à l'érection d'une cure en la ville de Rochechouart.

Dans cette ville il n'y a qu'une annexe, membre de la cure de Biannac, lesquelles cure et annexe sont composées chacune de 900 communiants au moins, et dont plusieurs villages sont très éloignés des deux églises. Au moyen de l'union des fruits de ce prieuré on pourrait séparer la nouvelle cure de Rochechouart d'avec celle de Biannac, auxquelles deux cures on donnerait par un arrondissement facile les villages qui sont le plus à portée de chacune, par ce moyen les paroissiens seront mieux administrés, plus instruits et plus secourus dans leurs besoins temporels, les revenus de ce prieuré en seront beaucoup plus soigneusement gérés, les bâtiments et les autres fonds, qui consistent en un four et un moulin bannaux, en une grange et une maison actuellement presque en ruine et dont les réparations en détail furent estimées 2,653 livres, seraient rétablies et bien entretenues dans la suite, par un curé qui les auraient sous ses yeux et à sa main. Par la suppression de ce prieuré on obvierait en même temps à une foule de contestations mues et à mouvoir journellement entre le prieur, le curé et les habitants de Rochechouart, à raison des réparations de l'église, des droits d'offices, d'offrandes, de célébration de messes à laquelle le prieur est obligé et n'y satisfait point. Cette suppres-

sion et union seront encore d'autant plus utiles aux habitants de cette cure de Rochechouart qu'ils trouveront dans la maison prieurale joignante à l'église, un presbytère commode qui les dispensera de la dépense d'en faire construire un, ou de payer au curé chaque année son logement.

Léonard de Marcillac, curé de Biannac et Rochechouart son annexe dit que, depuis vingt-trois ans qu'il est curé de Biannac, il a éprouvé les grands inconvénients qu'il y a d'être chargé de deux églises, où il faut également faire les fonctions curiales et administrer les sacrements à plus de 1,800 communiants, dans des villages dont plusieurs sont éloignés de plus de cinq quarts de lieues et à travers des chemins impraticables pendant l'hiver. Ses prédécesseurs avaient toujours souhaité ardemment, mais inutilement cette séparation.

Par décret du 19 juillet 1762 est supprimé et éteint à perpétuité le titre du prieuré de Saint-Sauveur de Rochechouart; tous les fruits, profits, bienfonds, émoluments, droits, honneurs et prérogatives unis à l'annexe de Rochechouart, qui est érigée et établie en cure, entièrement distincte et séparée de celle de Biannac, et composée de la ville de Rochechouart et de ses appartenances contenant environ 300 feux qui font 900 communiants et 300 enfants, des villages et hameaux suivants, savoir du Moulin de la Coste, de la Clostre du prieur, Clausmard, Saurette, les Combes, la Brousse, Juillac, Champagnas, Chez-Frouger, la Forge, le Moulin de Champagnas, Chez-Raymond, la Gasne, Fontgrenier, Malbrecher, la Grange, le Pré, les Chaussaillies, Chez-Roux, la Lande, le Breuil et Vivienas, contenant les dits moulins, villages et hameaux, 91 feux, 342 communiants et 140 enfants.

Les revenus de tous les villages, hameaux et leurs dépendances, qui formeront la nouvelle cure de Rochechouart et ceux que le curé a présentement droit de percevoir, ensemble la dixme du village du Maine, paroisse de Vayres, demeureront au curé de Rochechouart. Voyez le reste à l'article Biannac (1).

Le curé de Rochechouart payera à l'avenir à l'abbé de Charroux la redevance annuelle de dix livres due par le prieur de Saint-Sauveur, et à la mense conventuelle de ladite abbaye autre dix livres.

(1) Nadaud renvoie à la page 85 dont la partie supérieure a été coupée. Cette partie comprenait l'énumération des villages laissés à la paroisse de Biennac, le nombre de feux qu'ils contenaient, ainsi que le nombre de communiants et d'enfants. Elle se terminait par ce qu'on lit au commencement de l'article Biannac.

La présentation ou nomination à la cure de Rochechouart appartiendra dans la suite au cas de vacance à M. l'abbé de Charroux et ses successeurs à venir.

Communauté de prêtres. Etaient onze en 1552. Subsistait en 1564. A présent, néant.

Vicairie fondée par Jean de Prunh, de Rochechouart, pour un prêtre, spiritualisée le 11 avril 1344. — *P.* Successeurs nomment. Abbé et couvent de Charroux confèrent.

Autre, avant 1473, par noble Simone ou Seguine Tison, dame de la Chapelle-Bernoys, augmentée par noble Simone de Tizon, dame de Cramau et de Puyjoyeulx, le 17 mai 1531. Appelée de Prun [ou de Notre-Dame de Saint-Sauveur]. — A l'autel de Notre-Dame, aujourd'hui dans l'église du prieuré. — *P.* Simone Tison, dame de la Chapelle-Belloyn et Cramaud, 1474. Artus de Velours, damoiseau, sieur de Cramau, 1477. Seigneur de Cramau et Puyjoyeulx nomme, le 13 juin 1596... Stuart, prince de Carenci, donna à Boulesteis le droit de patronage; en conséquence ont nommé ses représentants, Lavau, avocat, comme sieur de Puyjan, paroisse de Vaires, 1670; sieur de la Forge, 1706, 1708, 1733, 1741. Par sentence du sénéchal de Montmorillon du 16 mai 1709, le patronage est déclaré appartenir au seigneur de Cramaud, Marie de Pompadour, baronne de Saint-Germain-sur-Vienne, vicomtesse de Rochechouart, veuve de François d'Espinai, chevalier, marquis de Saint-Luc, comte d'Estilau, seigneur de Gail-fontaine, 1706, 1723. François, marquis de Rochechouart, comte des bâtiments, Chaillac, 1733, 1740. Jean-Baptiste Dupin de Beyssac, écuyer, seigneur de Saint-Cyr, avec Bertrand, vicomte de Rochechouart, 1734. Marie, dame de Rochechouart, 1740. François, marquis dudit lieu, 1740. Jean de Montbrun, damoiseau, sieur de Cramau et de Puyjoyeux, 1498, 1500.

Notre-Dame du château de Rochechouart que Jean de Rochechouart fit démolir en 1576, — succursale en 1458.

Le P. Simplicien, t. IV, p. 656, met un chapitre à Rochechouart.

Vicairie fondée par Ramulfe ou Raymond Dessarts, ou Essarts, et Aimeric, son frère. Simon, vicomte de Rochechouart, amortit les rentes par son testament du 16 mai 1316. Le chapitre de Saint-Junien accorda, dans l'acte d'acquisition du patronage du 29 mai 1488, la permission au titulaire de cette vicairie de porter les draps *panna* et le surplis dans leur église toutes les fois qu'il voudrait y assister. — A l'autel de saint Georges. — *P.* Seigneurs de Coignac nommaient et par le partage de leurs biens Guyonne de Compnhac, veuve de Jean Davineau, sieur de Puyfaulcon. Noble Gautier Davineau, son fils, du lieu de Puyfaulcon, sieur du Pin, vendit le 29 mai 1488 le patronage au chapitre de Saint-Junien, signé Maison-

dieu et Masentin. François d'Espinai, marquis de Saint-Luc, ci-dessus, 1693. Aquilaire du chapitre de Saint-Junien nomma, le chapitre présenta, l'évêque conféra, 1502, 1506, 1507, 1516. Chapitre conféra, 1502, 1506, 1507, 1550, 1556, 1598, 1613, 1693.

Autre par noble Olivier Lebreton, et Marie Faulcon avant 1509. A l'autel de saint Nicolas.

Autre par Bertrand Chemison, prêtre, pour l'ecclésiastique plus proche parent, le 19 février 1512, reçu par F. Chemison et P. Vigier. — *P.* Chemison, notaire, 1568.

Aumônerie 1272, ou Maison-Dieu 1316. Hôpital 1353, où était une chapelle. Prieuré 1344. — *P.* [Non l'abbé de Charroux, mais] Claude, vicomte de Rochechouart, 1558. Evêque, 1737.

Claude, vicomte de Rochechouard, pour la profession presbitérale catholique, louable conversion et bonnes prières des clercs et prêtres de la communauté de la ville de Rochechouart, considérant le divin service journellement par eux célébré, etc., leur donna cette aumônerie, en ce qu'ils lui présenteront l'un d'eux, par eux élu, pour l'en pourvoir. Que si la communauté de ces prêtres vacquait, il se réserve le droit de nomination. Acte du 6 juin 1548, signé Boulesteix et M. Bouvaud. Devait 5 livres à la commanderie de Périgueux (Pellet., *Rec. gén. des bénéf.*).

Le Châtenet n'est point annexe de Biennac. Il y avait des chanoines en 1267. — Cure, 1332. Prieuré, à présent vicariat des FF. PP. Province occitaine. — *F.* Saint Jacques le Mineur. — *P.* Prieur des Salles, 1554, 1599. Jean, vicomte de Rochechouart, baron de Saint-Germain-sur-Vienne, chevalier, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et Françoise Stuart de Caussade, son épouse, désirant ramener à la foi et au giron de l'église catholique plusieurs de leurs vassaux qui s'en étaient dévoyés durant les troubles de la religion, et dont la moitié professait encore le calvinisme, ne purent trouver de moyen plus propre qu'en fondant un couvent de frères prêcheurs réformés de la province de Toulouse, qui par l'exemple de leur vie et la lumière de leur doctrine pussent éclairer ces aveugles, leur faire connaître la vérité de la foi et religion catholique, et réformer les mœurs du peuple de Rochechouart, fort porté au libertinage. A cet effet d'unir à ce couvent le prieuré du Chastenet, fondé par les ancêtres dudit seigneur et les quatre vicairies de l'église de Biannac. Le revenu du prieuré fut évalué 60 livres, et celui des vicaires 320 livres. Le prieuré était en ruine, les bâtiments servaient à des cabaretiers et l'église de grange, étant profanée on y faisait aucun service. Les FF. PP. étant venus en 1614, y firent leur résidence, réparèrent les bâtiments et l'église,

firent le service divin et convertirent plusieurs huguenots. Mais ils n'y pouvaient subsister par les quêtes à cause du peu de charité des hérétiques, de la pauvreté des catholiques et de la proximité des autres couvents de religieux mendiants de la ville de Saint-Junien. On eut une bulle d'union, et par décret du 26 avril 1630, ces religieux vivront conventuellement, et en tel nombre qu'ils puissent faire les offices du jour et de la nuit, prêcher et catéchiser chez eux, ou dans les églises de la ville les jours de fêtes et administrer les sacrements, sans préjudices des droits des curés et des évêques, et qu'ils acquitteront dans leur chapelle les messes des quatre vicairies de Cramaud. Les FF. PP. de la province de Toulouse cédèrent ce couvent à ceux de la province Occitaine en 1656. — Sont deux prêtres et un frère.

La Roche, annexe du prieuré du Chastenet, 1310. Inconnue, à moins que ce ne soit la suivante.

Eglise dans le rocher et joignant le château, du côté du midi, 1362, ruinée. — *F.* Saint Jean-Baptiste.

Maumousson, 1344, *de malo mossone, de manso mosso, de malo mosso.* — Chapelle rurale au cimetière. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — Fut reconstruite en 1648.

Vicairie fondée par Jean, vicomte de Rochechouart, par son testament du 23 février 1335, signé Pouyeti. — *P.* Successeurs nommement.

SAINT-JUNIEN-SUR-VIENNE (1), ou le Vigen, de la rivière de Vienne, jadis *Comodoliacum,* où ce saint mourut vers l'an 540. — Abbaye jusque vers l'an 993. — Eglise collégiale. — *F.* Saint Pierre, apôtre.

Fut fondée par saint Rurice, IIe du nom, évêque de Limoges, peu après la mort de saint Junien. Dans les éditions de la vie de saint Hugue, abbé de Cluni, par Marbode (Beaugendre, col. 921), il est dit qu'il fit la découverte des reliques de saint Amand *apud sanctum Vivianum.* Les Bollandistes (*Act. SS.*, t. III, april, p. 640) ont cru qu'il s'agissait d'un évêque de Saintes, de ce nom, honoré le 18, dont cependant la vie ne faisait aucune mention de saint Amand; ils attendaient de plus amples éclaircissements. On les a en substituant *Junianum.* C'est ce qu'a très bien observé le continuateur de Mabillon (*Annal.*, an. 1100, l. 69, n° 131). — On l'a aussi mal appelé saint Pinian (Baluze, *Miscell.*, t. IV, p. 354). Saint Juniès (Simpl. *Hist. Grands off.*, t. III, p. 124). Saint Julien (*Mém. du Clergé,* t. XII, col. 1324). Maleu l'appelle *Saint Juniani de Vicano.*

(1) Chef-lieu de canton (Haute-Vienne).

On dit que Joffredus, trésorier, enleva ce monastère à l'église de Saint-Martial, l'an 848 (Mss. 5452. Bibl. reg. et Adémar *apud* Labbe, t. II, p. 161).

Prévôté. Le titulaire prend le titre de pasteur et jouit de quatre prébendes quand il réside, et de deux seulement quand il ne réside pas. — Seule dignité. — *P.* Elective, par bulle de 1162. Chapitre confère en élisant, évêque confirma, 1446, 1482, 1511, 1530, 1573, 1578, 1581, 1599, 1685, 1748.

Le 16 juin 1501, il fut statué dans le chapitre des chanoines de Saint-Junien, en présence de l'évêque qui en était prévôt, qu'après divers statuts déjà faits pour la collation des bénéfices ou offices, qui par le laps de temps étaient devenus ambigus, les prébendes et autres bénéfices ne seraient plus électifs, mais nommés en personne par l'hebdomadier de la chappe, autrement l'aquilaire, et conférés ou présentés par le chapitre. Cet aquilaire sera dans les ordres sacrés et aura un mois pour nommer. L'hebdomade commence à minuit entre le samedi et le dimanche. La prévôté est élective. — Ce changement confirmé par bulle d'Alexandre VI, est motivé sur plusieurs raisons : 1° les chanoines qui n'avaient que très peu de bénéfices et de très peu de valeur, à leur collation, mais dont les revenus se trouvaient dans les juridictions de différents seigneurs voisins, étaient forcés, par les prières *armées* des princes, ou principaux seigneurs, d'élire pour chanoines ou autres bénéficiers leurs serviteurs ou domestiques, et communément des sujets indignes, moins idoines et inconnus, au mépris de Dieu et à l'opprobre du clergé; 2° la diversité des suffrages causait des scandales et la discorde entre les frères, les bénéfices devenaient souvent litigieux, le culte divin était diminué, souvent on commettait des homicides, les gens de lettres étaient obligés de tout souffrir de leurs envieux; 3° des églises fameuses avaient pris cet usage. — On présenta le 9 juillet suivant ce statut dans le chapitre général de l'église cathédrale, où il fut approuvé et confirmé.

Chantrerie supprimée.

Seize prébendes et canonicats (non pas vingt-quatre), outre les quatre du prévôt, réduites à ce nombre par bulle du 9 juin 1477. — *P.* Aquilaire nomme et le chapitre confère depuis le statut du 16 juin 1501, confirmé par une bulle.

Théologale, avec une de ces prébendes et canonicats; n'a que le rang de sa réception. — *P.* Aquilaire, 1563, 1566, 1567. Par statut du 11 avril 1595, confirmé par bulle du 13 juillet 1596, est élective et sera conférée à un docteur en théologie, qui expliquera et interprètera l'Ecriture Sainte. L'évêque confirma l'élection, 1603. Par l'article 60 des statuts homologués au conseil le

31 mars 1620, la théologale doit demeurer vacante l'espace de trois mois, pendant lesquels on doit signifier la vacance aux recteurs des Universités de Bordeaux et de Paris, pour en donner avis aux docteurs et bacheliers qui s'y voudront présenter. Par l'article 45e elle ne peut être résignée. Chapitre par élections, 1600, 1760.

Préceptorale ou magistrale, pour un maître ez-arts gradué, qui enseignera les humanités et les arts aux enfants de la ville. Par l'édit d'Orléans, article 9, une prébende fut affectée dans chaque église cathédrale et collégiale pour un régent pour instruire la jeunesse. Elle fut ici érigée par statut du 20 juillet 1564 et dotée de la première prébende vacante par mort ou résignation. Elle est occupée par trois régents séculiers. — *P.* Consuls nomment, chapitre confère.

Autre prébende affectée à la nourriture et entretien des enfants de chœur.

Huit semi-prébendes ou vicairies. — *P.* Aquilaire nomme, chapitre confère.

Deux autres demi-prébendes : une au maître de la psallette, l'autre à l'hôpital.

Diaconat et sous-diaconat érigés par bulle du 9 juin 1477. Les deux demi-prébendiers derniers reçus en doivent faire les fonctions.

Bailie des anniversaires et sacristie, 1310; supprimées.

Office de bedeau ou portier, exercé par un prêtre, à présent par un gagiste amovible. — *P.* Aquilaire, 1501, 1511, 1515, 1545, 1577.

Marguillerie, ou coutre, ou sonnerie, par un clerc, par la bulle de 1477. A présent amovible (1).

(1) Un feuillet supplémentaire, qu'on ne trouve plus, contenait la liste des prévôts. Je donne cette liste qui est dans la *Chronique de Maleu*, publiée par M. Arbellot, en y ajoutant, entre crochets [ ], les indications de celle de l'*Historique monumental* par Tripon.

Nomina prœpositorum Comodoliacensium :

1. S. Israël, Prœpositus. — 2. Ramnulphus I. — 3. Amelius [1050 à 1094]. — 4. Itterius [de Moncocu]. — 5. Ramnulphus II [de Brigueil, 1100]. — 6. Helyas [de Godde]. — 7. Hugo [de Gimel]. — 8. Guido, sive Guigo [de Blahon]. — 9. Johannes [de Veyrac, évêque de Limoges en 1198]. — 10. Petrus I [de Veyrac, neveu du précédent]. — 11. Ignotus [N.....]. — 12. Geraldus [de Moncocu]. — 13. Durandus [d'Orliac, évêque de Limoges en 1236]. — 14. Aymericus [de la Serra, évêque de Limoges en 1246]. — 15. Petrus II [de Bénévent]. — 16. Bernardus [d'Alboin]. — 17. Jor-

NOTRE-DAME DU MOUTIER de la ville de Saint-Junien. — Cure en ville murée. — 2,000 communiants en ville, 1,300 en campagne. — A l'autel de la Conception de la Sainte-Vierge. — *P.* Par la bulle de 1477, l'aquilaire nommera un des chanoines qui peut posséder cette cure avec sa prébende. Aquilaire nomma et le chapitre présenta, 1471, 1484, 1497, 1516, 1522, 1523, 1531, 1547, 1572. Le chapitre la faisait servir par un vicaire amovible, lorsque l'évêque y mit un titulaire en 1678. Aquilaire nomma et le chapitre présenta, 1680, 1698, 1727, 1767.

Monasterium, parce qu'il y a eu d'abord dans ce lieu une simple chapelle, qui appartenait à une communauté ecclésiastique, ou avait été bâtie par une communauté, pour la distinguer de celles que des particuliers faisaient construire (Le Bœuf, t. V, p. 59). — Du temps du roi Robert ce terme ne signifiait pas toujours une église de moines; mais il était aussi employé pour désigner une église où il y avait plus d'un ecclésiastique, c'est-à-dire une espèce de communauté (*Idem*, t. VII, p. 211). Les églises paroissiales étaient indifféremment appelées en 1245 moutier ou monastère, moustier, église paroissiale (Lobineau, p. XCVIII), et dans un passage de l'ancienne coutume de l'Anjou et du Maine (Ménage, *Orig.*, p. 814) d'où est venue cette expression : *Conduire l'épouse au moutier* (Le Bœuf, *Hist. du dioc. de Paris*, t. II, p. 514, et t. III, p. 126). Cet usage a subsisté pendant quatre cents au moins que les termes d'*ecclesia* et *monasterium* ont été synonymes, et de même en fran-

dannus [de Moncocu.] — 18. Gaucelimus [archevêque de Bourges]. — 19. Helias, Prœpositus. — 20. .... Prœpositus [Aymar de Rochechouart]. — 21. ..... (*) Prœpositus [Etienne de Maguac]. — 22. Johannes, Clericus [Jean de Bodelet]. — 23. Johannes Marcus Cardin, titulo SS. Nerei et Achillei. — 24. Ludovicus de Petrâ-Buffariâ. — 25. Simon de Rupechavardi. — 26. Guillelmus de Lermite. — 27. Stephanus Fabri. — 28. D. Petrus de Combort. — 29. Johannes Barthonis, episcopus Lemovicensis [en 1481]. — 30. D. Jo. de Reillac, episcopus Sarlatensis. — 31. D. Johannes de Reilhac, nepos, abbas de Stirpo. — 32. Nicholas de Reilhac. [Jean Dupont]. [Jean de l'Aubépine, évêque de Limoges en 1582]. — 33. D. Jesse Godet. — 34. D. Jacobus Petiot. — 35. D. Martialis Petiot, nepos. — 36. Johannes de Petiot. — 37. Christophorus de Petiot. [Antoine de La Porte]. — 38. D. Petrus de Villebois, doctor in theologia Universitatis Romanœ, S. Sedis protonotarius, Consiliarius et Concionator regius [1675]. — 39. D. Petrus de Villebois, nepos. — 40. D. Johannes de Villebois, frater. — 41. D. Petrus de Villebois, nepos, anno 1681. — 42. D. Gabriel de Villebois, frater Petri, anno 1722. — 43. D. Johannes Carolus Villebois, nepos, anno 1737.

(*) Ces deux noms ont été effacés.

çais les mots d'*église* et de *moutier*. C'est donc une erreur qu'il y a eu des moines dans les églises paroissiales qui portent le nom de *Moutier*. Un acte de 1209 finit ainsi : *Actum in monasterio parrochiali* (*Gall. Christ.*, t. VII, col. 818). Il n'en faut point inférer qu'il y ait eu des moines dans cette église. *Monasterium* signifie dans cet endroit la même chose que *ecclesia* (*Idem*, t. IV. p. 162, 326, 436; t. XIV, p. 235). Mais malgré la preuve et les conjectures de M. l'abbé Le Bœuf, on ne peut nier qu'il n'y ait eu des moines à Saint-Junien.

Communauté de prêtres, 1271.

Vicairies fondées dans l'église de Saint-Junien (Le chapitre les confère toutes) par :

Barthélémi Bertet, chanoine, avant 1262.

Pierre d'Orlhac ou Auriat, serviteur de l'église, le 31 mars 1263, augmentée en août 1272 par Marie d'Orlhage, sa veuve, pour le repos de leurs âmes et de celle de Durand, jadis évêque de Limoges, appelée des Orlhus. — A l'autel du Crucifix, 1450; de Sainte Madelaine, 1492; de saint Martial, 1525; de saint Jean, transféré en 1741 à celui de saint Paul. — *P.* Prévôt et chapitre doivent conférer dans trois mois. Aquilaire nomma, 1492, 1522, 1547.

Jean Guerruti, chanoine, par son testament du 24 juin 1271.

Junien Teyne, chanoine, pour un parent plus proche du fondateur et prêtre, ou qui se fera promouvoir incontinent à la prêtrise, par son testament dans l'octave de l'Ascension, 1273. — *P.* Chapitre confère, ayant eu plutôt la permission du gardien des Frères mineurs de la ville de Saint-Junien.

Gilberte de Cozet, veuve de Pierre ....., chevalier, par son testament du 1er avril 1282. Peut-être celle de dame Guilberte, ou Guillemine, que le chapitre, du consentement du chantre, unit à la maîtrise des écoles en 1329.

Pierre Martial, mari de Jeanne de Laja, damoiselle, pour un prêtre ou clerc qui sera promu à la prêtrise dans l'an. — A l'autel de la chapelle qu'il a fait construire vers 1293, signé Verzelay. — *P.* Héritiers.

Bernard de Auriac, chanoine, le mardi après la Nativité de la Sainte-Vierge. — A l'autel du Crucifix ou de saint Antoine. — *P.* Aquilaire, 1497, 1514, 1548.

Pierre Estampit, avant 1302.

Pierre Esmeno, *alias* Davinot, le lundi 25 juillet 1323. — A l'autel de saint Antoine. — *P.* Aquilaire, 1502.

Jean de Mangnat, chantre et chanoine, et par ses frères, avant 1329.

Amelius de Montcocu, dans une chapelle qu'il veut être bâtie par son testament du 19 février 1331.

Théobald Anniceti ou Alniceti, chanoine, avant 1340.

Aimeric de Claustro, du Cloître, clerc, par son testament du dimanche *Oculi mei* 1348, veut que la vicairie fondée par son oncle sorte son effet. — *P.* Du cloître, 1350.

Maître Jean de Leyrat, mieux Veyrat, avant 1348. A l'autel de saint Antoine. — *P.* Aquilaire 1499, etc. 1547.

Aimeric, ou Pierre de Vigier, damoiseau, mari de Philippe du Montet, l'an 1362, reçu par Jean Micheau, à l'autel qu'il fit élever. Appelée de saint Charles-des-Vignes, ou des Vigers, ou des Sarrazins, parce que Pierre Sarrazin, écuyer, sieur du Mazet, assigna les fonds le 12 décembre 1486. — A l'autel de saint Michel, [ou de saint Yves], puis de saint Charles. — *P.* Le chapitre conféra, 1460. Lami, chanoine de Saint-Junien et son frère sieur de Mazières, comme héritiers de leur père, controlleur, et ayant droit de Léonard Lami, écuyer, sieur du Mazet, fils de feue Françoise Sarrazi, 1577. Le chapitre refusa la collation, attendu que dans l'acte de fondation il n'est pas parlé du patronage. Vignon, marchand, comme ayant droit des Sarrazins, sieurs du Mazet, 1577. Le chapitre refusa aussi. Sire, chirurgien, comme ayant charge de Vignon sa mère, seigneure du Mazet, 1638, mais la nomination n'eut pas lieu. Nomma encore en 1662 et 1668. Maleden, conseiller au présidial de Limoges, comme sieur du Mazet, 1662. Par arrêt du parlement de Bordeaux du 21 avril 1666, le nommé par l'aquilaire du chapitre fut maintenu définitivement. Aquilaire nomma, 1426, 1460, 1512, 1529, 1545, 1557, 1558, 1559, 1577, 1584, 1588, 1615, 1617, 1622, 1662, 1728, 1748, 1760.

Noble Estienne de Mangnac, prévôt du chapitre, le lundi dans l'octave de l'assomption, 1362, signé Jean Marchant. Augmentée en 1509 par Ambroise de Mangnac, chanoine. Dans la chapelle de saint Eutrope, *alias* sainte Anne, transférée à l'autel de saint Paul. — *P.* Plus ancien seigneur du fief du Chatellard de la race des Mangnats nomme. A défaut d'héritiers de ce fief et du nom du fondateur le chapitre nomme, ainsi que fit l'aquilaire en 1516. Noble Ambroise de Mangnac, chanoine, 1495, 1509. Clément, sieur du Chatellard, 1569, 1576, 1592. Louise, avec Joachim, son neveu, 1609. Ledit Joachim avec François, écuyer, sieur de Mazerolles et de Boysse, 1613. Catherine de la Boissière veuve de Clément, comme tutrice des enfants de Joachim, son fils, et comme ayant droit de Marie sa fille, femme de Jacques de Bostlinard, écuyer, 1616. Estiene, 1642. Françoise, 1658. Françoise de Chauveron de Magnac, femme de François Reynaud, chevalier, seigneur de la Soudière, paroisse de Saint-Mari en Angoumois, 1719, 1722, 1727, veuve 1743, 1757, Jean-Estienne de Roulhac, chevalier seigneur de Trachaussade, du Chatelar et Rochebrune, 1766.

Pierre Garnerii, pour un prêtre ou clerc qui dans l'an se fera promouvoir à la prêtrise. Le samedi après l'Assomption de la Sainte-Vierge, 1362, signé Jean Ademari. Appelée de Saint-Jean-des-Greniers. — A l'autel de saint Jean-Baptiste, à présent de saint Paul depuis 1741. — *P.* Héritiers et leurs successeurs nomment, à leur défaut le prévôt et chapitre. — Garnier, prêtre, 1498. Aquilaire, 1501, 1506, 1522, 1527, 1576, 1592, 1621, 1632, 1704, 1724, 1732, 1738, 1745.

Amelius de David, damoiseau, sieur de Rochebrune, le dimanche après l'Assomption 1370. [Peut-être celle dite de Notre-Dame]. A l'autel de saint Martial, ou de la Sainte-Vierge. — *P.* Aquilaire, 1495, etc. 1547.

Adémar de Rochechouart, chanoine de Limoges et archidiacre de Langres, le 12 décembre 1374, signé Marchant.

Pascal Bastier, avant 1376.

Clément Gratoulet, chanoine, avant 1384. Augmentée par Pierre Javerlhac, vigneron, le 4 août 1455. Doit être servie par un chanoine ou demi-prébendier, prêtre, signé Maisondieu. — A l'entrée du chœur, et à l'autel de saint [Jean dit de saint] Clément. — *P.* élective 1554. Aquilaire, chapitre conféra, 1504, 1553, 1560, 1562, 1564, 1567, 1569, 1572, 1574, 1579, 1586, 1600, 1620, 1651, 1652, 1714, 1716, 1738, 1767.

Martial Desbordes, avant 1420.

Hélie Gaste, avant 1421.

Junien Frogier, peut-être autrement deu Rore, avant 1423.

Guillaume Bonelli, appelée des Bonneaux, Bonnevaulx, des Roux ou des Huraulx, avant 1425, ou par Jean du Rosre, prêtre. — A l'autel de sainte Radegonde *alias* de Saint Jean-Baptiste. — *P.* Aquilaire, 1500, 1504, 1522, 1556, 1568, 1572.

Jean Michel, avant 1427.

[Autre, dite de Saint-Hilaire].

Jean Singareau, marchand, pour un prêtre, le 4 avril 1465. Appelée de sainte Valérie-la-Grande, signé Baignoli. — A l'autel de saint Charles. — *P.* Héritiers et plus prochains successeurs de la lignée. Singareau, marchand, 1495, 1550. Veuve de Dupuy, fille de Singareau, 1585. Villebois, marchand, mari de Dupuy, 1586, 1617. Singareau, sieur de Barronneau, avec autre 1698. Villebois, prévôt du chapitre de Saint-Junien, 1662, juge de la Bretagne, 1680. Prévôt dudit chapitre, avec Singareau, 1732. Singareau sieur de Pressin et autre marchand, 1767.

Des Masleux. — A l'autel du Crucifix. — *P.* Aquilaire, 1508, 1512, 1520, 1521, 1522, 1523, 1556, 1563, 1567.

[Deux vicairies dites de Saint-Germain.

Deux autres dites de Sainte-Valérie].

Pierre Motgon, ou Motgeon, Monjon, mal de Mongernes, Moutons, avant 1499. A l'autel de la paroisse. — *F.* Motgon, mère de Corrent nomma pour une moitié; autre Motgon, mère de Fayan et de Borrelle pour l'autre moitié, par sentence du lieutenant général de Limoges du 23 février 1499, signé Maisondieu. Motgon, Fayan et Bonelli, mais des Motgon présentèrent, aquilaire nomma, 1499. Aquilaire tout seul, 1738. Par transaction du 15 août 1505, entre Bonneau, marchand, Faye et Muret, maris des Motgon héritières du fondateur, les deux premiers aux noms de leurs femmes présentèrent pour la moitié de cette vicairie. Motgon, 1529, marchand 1583, 1587. Noble François Montgon sieur de La Grange, sans approuver la nomination de son cousin 1589. Avocat au Parlement, 1674. Antoine conseiller au Parlement de Bordeaux, 1701, 1720. Jean-Baptiste, écuyer, sieur de La Vergne, de la ville de Bordeaux, 1742, 1745.

[De Mortemar].

Des Podaux. — A l'autel de saint Jean. — *P.* Aquilaire, 1548, 1572.

Des Mansaux. — A l'autel de saint Martial. — *P.* Aquilaire, 1495.

Des Cars. — A l'autel de saint Martial. — *P.* Aquilaire, 1514.

De Romazières, 1546. — A l'autel de Saint-Jacques.

De Grancos, ou Grancois, ou François, 1555.

[Des Vignons].

Du Saint-Esprit, *alias* du Dey, appelée Maison-Dieu 1298. La vicairie ou prieuré 1401, ou aumônerie de l'hôpital. — A l'autel de saint Eutrope et de sainte Anne. — *P.* Hebdomadier ou aquilaire, 1416. Consuls, 1496, 1502, 1515, 1525, 1545, 1572, 1573, 1585, 1592, 1594, 1609, 1621, 1634, avec le maire, 1701, seuls, 1727, 1741.

Chapelle du Charnier [ou Cyboire, *Ciborium*] au cimetière, rebâtie en 1281 par Gérald Godardi. A l'honneur de sainte Madeleine. La compagnie des Pénitents bleus, sous la protection de saint Jérôme, s'y établit en 1611. Ils l'agrandirent en 1639.

Autre de saint Guignefort, sous l'autel de cette chapelle. A l'attention que fit Etienne de Bourlou, dominicain, mort vers 1261, à certains faits sur le culte superstitieux du prétendu saint Guignefort, il reconnut que ce n'était qu'un chien que la populace honorait (Echard, t. I, *Script. ord.*, FF. PP. page 93). Cependant le Bréviaire de Bourges de 1734 met au 25 février un saint Guignefort, abbé en Berry au VIIe ou VIIIe siècle. — Par une superstition plus grossière, plusieurs particuliers allaient faire des neuvaines à ce saint afin d'obtenir par son intercession une prompte guérison ou

la mort de leurs enfants ou de leurs parents malades. Ordonné par M. l'évêque en 1741, que l'ouverture de cette chapelle serait murée ou qu'il y ferait poser une porte fermant à clef.

Autre chapelle au cimetière qu'André du Fresne fit bâtir en 1495. N'existe plus.

Autre que Jacques Bastier le jeune, marchand, fit réparer et élever en 1542. — *F.* Notre-Dame-de-Recouvrance. — Catherine Motgeon, sa femme, y fonda une vicairie le 20 juillet 1558, signé Laborie et Hugon. — *P.* La fondatrice et les siens nommaient.

Autre chapelle dans le cimetière que Junien Sensaud, fils à feu autre Junien, marchand, chargea ses héritiers de faire construire ; y fonda une vicairie pour un prêtre plus proche parent portant le nom de Sensaud, le 20 mars 1546, vieux style, signé Laborie. Le service fut transféré dans l'église collégiale à l'autel de saint Sébastien, puis de saint Pierre et de saint Paul, *alias* saint Yves, et en 1741 à celui de saint Martin. A l'honneur de la Passion de Notre-Seigneur. — *P.* Le fondateur, 1551. Sensaud, femme de Boulet, marchand à Bellac, avec autre sœur du fondateur, femme de Charon, marchand, 1556, 1561. Sensaud, 1597, 1674, 1675, bourgeois, 1630, 1680, 1707, 1708, femme de Reix, avec autre veuve de R..., notaire, 1707. Sensaud, bourgeois du lieu de Roc, 1733, 1746, du bourg de Saint-Victurnien, 1758.

Chapelle dans le palais de l'évêque, que Seebrand fit bâtir et qui fut finie en 1190 (*Chron. mss. Stephani Maleu canonici*).

Hôpital ou Maison-Dieu, 1298, de la ville de Saint-Junien. Prieuré ou administration. — Les sœurs hospitalières de Limoges s'y établirent en 1754. Elles sont deux. — *P.* Evêque, 1477. Non le grand aumônier, puisqu'il n'y a aucun bénéfice.

Frères Mineurs Cordeliers, établis en 1252, suivant l'époque fixée par Maleu, qui était presque contemporain. Wadingh, *Amal. F.F. min. anno 1230,* n° 22, dit que ce couvent fut commencé en 1230 par le très riche comte *Opiscabaldensium.* Reconnaîtrait-on, dans un nom si défiguré les vicomtes de Rochechouart, si dans l'église et le cloître on ne voyait pas quantité de tombeaux de ces seigneurs avec leurs armes. Ce couvent mal appelé *S. Juraanum* était le second de la custodie de Limoges, vers 1400. (*Idem, ann. 1400,* n° 8). — Les frères mineurs furent réformés le 1er avril 1623 et le 17 août 1676. Sont 6 prêtres et 2 frères. L'église fut sacrée le 13 juin 1505. — Province de la petite Aquitaine.

Frères Prêcheurs, introduits en 1310, le 15 novembre. Voyez Martène, t. VI, *Ampliss. collect.*, col. 518. — Sont 4 prêtres et 1 frère. — Province occitaine.

Filles-de-Notre-Dame, sorties de celles de Limoges, fondées par Claudine de Dreux, femme de Gédéon de Brettes, chevalier, seigneur du Cros de Cieulx, le 10 octobre 1654. Etablies en 1660. Sont 28 et 4 converses.

Bogi, chapelle à présent en ruine. — *Bellojocum* ou un château détruit vers l'an 1004 (Adémar, *apud Rec. Hist. de France,* t. X, p. 150). On a débité, mais à tort, que c'était la demeure d'un duc d'Aquitaine nommé Bogis (Collin, *apud* Bonav., t. III, p. 256).

SAINT-PIERRE de la ville de Saint-Junien était servie par un vicaire amovible lorsqu'elle fut déclarée vicairie perpétuelle par arrêt de 1677. M. de Sainte-Beuve avait été consulté (Sainte-Beuve, *Résol. de cas de consc.*, t. III, p. 193, édit. de 1700). — Cure en ville murée, 2.000 communiants. — *F.* Saint Pierre, apôtre. — *P.* Aquilaire du chapitre de Saint-Junien nomma et le chapitre présenta, 1531, 1705, 1751, 1753.

La compagnie des Pénitents gris s'y établit en 1629. N'existe plus.

Vicairie fondée par Gérald Durato, clerc, marié à Almodie, dans le cas que son fils meure sans hoirs, pour un séculier, le 10 juillet 1324, signé Jean Passot et Pierre Rigot, clercs. — Junien Gonela, oncle du fondateur, nommera et ses héritiers et successeurs.

SAINT-AMAND-LE-VIGEN, église qui fut bâtie par Ramnulfe. Cure, 1337. — *F.* Saint Amand, solitaire, mort sur ce lieu le 25 juin vers l'an 500. Sacre de l'église, 26 février 1094, vieux style. Le P. Labbe (*Bibliot. nov.*, t II, *præfat.*) et après lui le P. Henschenius (*Act. S.S.*, t. III, *junii,* p. 78) ne peuvent se persuader que saint Amand et saint Junien fussent contemporains de Clovis et de Rurice Ier du nom, évêque de Limoges, mort peu après 507, parce que à peine Junien était-il né lorsque Clovis mourut en 511. Cette conjecture viendra sans doute de ce qu'on a confondu saint Junien du Limousin, honoré le 16 octobre, avec le saint abbé de Noaillé en Poitou, mort le 13 août 587 (*Act. S.S.*, t. III, *aug.*, p. 33). Ainsi elle porte à faux. Grégoire de Tours (*Glor. confess. c.*, 103), mort l'an 595, donne un article de saint Junien, comme ayant déjà un culte et on croit très probablement (Maleu, *Chron. mss.* — *Act. S.S.*, t. III, *aug.*, p. 33) qu'il alla jouir du séjour des bienheureux en 540. Or, suivant sa vie et ses légendes, il demeura 40 ans dans la solitude de Comodoliac après la mort de saint Amand. Celui-ci aura donc quitté ce monde l'an 500 et tous deux seront contemporains de Clovis et de Rorice premier. — *P.* Le chapitre de Saint-Junien

présenta, 1465, 1492, 1495. On représenta au pape qu'il y avait entre le chapitre et le curé des disputes si fortes que le culte divin en souffrait; que les revenus d'une église collégiale aussi considérable que celle de Saint-Junien étaient très modiques et qu'ils ne suffisaient pas pour payer les charges. Dans la paroisse de Saint-Amand, près et hors l'église collégiale et hors la ville de Saint-Junien, il y avait peu de paroissiens, point de fonts baptismaux, de cimetière, ni de Sainte-Eucharistie; on baptisait dans l'église matrice de Saint-Junien, on y enterrait ou dans le cimetière et on y recevait la sainte Eucharistie. Pour éviter les procès, le chapitre de Saint-Junien consentit à la faire unir à leur chapitre; demanda et obtint le consentement de l'évêque le 10 septembre 1494. Par bulle du 23 janvier 1495, vieux style, cette cure fut unie à la collégiale de Saint-Junien, sur le consentement du titulaire qui était chanoine, de l'évêque et de la cathédrale, donné le 10 septembre 1494. Par arrêt du 7 septembre 1500, elle doit être servie par des vicaires amovibles. — On y nomma en 1508 et 1567 un hermite pour le temps qu'on voudrait l'y laisser.

Le 29 mai 1598, le chapitre donna l'église, masures et jardins de l'hermitage aux frères mineurs récollets. Sont cinq prêtres et un frère. — Province de la Conception immaculée.

Hôpital dans l'endroit où est l'église de Saint-Amand, dont Saint-Hugue, abbé de Cluni, posa la première pierre en 1083 (Hildebert, *Cœnoman,* col. 921). Au lieu de *Vivianum,* il faut *Julianum.* C'est peut-être ce qu'on appelait en 1306 et 1348 l'hôpital du Puy Cramaric ou Tramaric.

NOTRE-DAME-DU-PONT. — Oratoire, 1394. — *F.* La Ste-Vierge. — *P.* Au chapitre. L'évêque y nomma un titulaire, mais celui-ci reconnut le 6 octobre 1452 que cette chapelle appartenait au chapitre. L'évêque permit le 27 mai 1451 d'y bâtir une chapelle, ce qui fut exécuté suivant ces vers gravés sur le mur hors du sanctuaire, du côté de l'évangile et cachés à présent par une boiserie.

Anno millesimo novies L. I semel, ista
Reginæ cœli facta capella fuit.
Quamque sequens ternus miranter perficit annus,
Principium prœbet maius, finemque november,
Anno M° CCCC° LI.

Les PP. Récollets du couvent de Saint-Amand exposèrent au roi en 1624 le mauvais air de ce couvent, qu'on y trouvait souvent des serpents et des crapeaux en tous endroits, surtout dans le puits et dans les chambres, les religieux n'y étaient pas plutôt arrivés qu'ils

étaient obligés de quitter et d'aller ailleurs pour recouvrer leur santé. Par cette raison on avait été forcé de transférer dans un autre couvent le cours de théologie qu'on tenait dans celui-ci. Le prévôt du chapitre de Saint-Junien consentit le 15 juillet, même année, que cette chapelle demeurat à ces religieux pour y recevoir et soulager les pélerins qui venaient de dix lieues à la ronde, consoler les affligés et ouïr leurs confessions, attendu que cette chapelle ne servait que de prétexte aux chanoines pour s'exempter du service du chœur. Le roi ayant égard à la grande édification que ses sujets recevaient tant par l'exemple et la piété que par les fréquentes et doctes prédications et soigneuse administration de ces pères, leur donna cette chapelle comme vacante le 26 août et ils en prirent possession le 15 et 31 octobre. Mais le chapitre prouva que de temps immémorial il en avait la paisible possession avant le règne de Louis XI qu'on en avait voulu dire fondateur et fut maintenu dans sa jouissance par arrêt du grand conseil du 28 avril 1625.

Maladrerie des lépreux ou *ladres*, 1350. L'évêque permit le 26 septembre 1497, d'y bâtir une chapelle où ils pussent recevoir les sacrements de la main de leur propre prêtre ou de son vicaire. (Voy. mes Mém. mss., chap. Lim., p. 395). Elle devait 20 livres à la commanderie de Périgueux (Pellet, *Rec. gén. des bénéf.*, p. 167). — *F.* Sainte Elisabeth. — *P.* Léonard Sarrasi, damoiseau, comme successeur de Mazet, nomma à trois places en 1506.

La Bretagne, *Britannia*. Bozo Tizos et ses frères Folco, etc., donnèrent à Saint-Junien la forêt de cet endroit, ne se réservant la dixme, la vigerie, ni la prévôté, entre les années 1142 et 1157 (*Chron. Steph. Maleu*). — Chapelle en 1150. Cure. 148 communiants. — *F.* Saint Fiacre et sainte Madeleine. — *P.* Prévôt du chapitre de Saint-Junien *pleno jure* 1440, 1661; présenta 1508, 1567, 1568, 1569, 1572, 1741, 1766, 1770.

SAINT-CYR-SUR-GORRE (1). Gérald, évêque de Limoges, donna cette église au chapitre de Saint-Junien en 1150 (*Chron. Steph. Maleu*). Ordonné en 1458 d'en bâtir le chœur. — Cure, 1.280 communiants. — *F.* Saint Cyrice 16 juin, mal saint Xiste, saint Cosme et saint Damien. — Le P. Bonav., t. III, p. 187, met saint Quirice. — *P.* Aquilaire du chapitre de Saint-Junien nomma et le chapitre présenta, 1472, 1490, 1507, 1514, 1522, 1533, 1566, 1628, 1662, 1710, 1715, 1746.

(1) Commune du canton de Saint-Laurent-sur-Gorre (Haute-Vienne).

Vicairie fondée par Seguin de Leyrisse. — A l'autel de sainte Catherine. — *P.* Louis de Leyrisse, damoiseau, sieur de Lascoux, fils du fondateur, 1500.

Autre par Guillaume Guercilhon, prêtre. — *P.* Du Solier, 1561.

Beaubreuil. *De bello brolio*, [ou *pulchrum brolium*, existait en 1783 (Broussaud, Pouillé de 1783), était alors possédé par N... de Royère]. — Prieuré. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Prieur de Chalard, 1562, 1564, 1571, 1579, 1581.

JAVERDAC (1), jadis Javerzac. Le P. Bonav., t. III, p. 187, met Javasiac. Gérard, évêque de Limoges, donna cette église à Saint-Junien en 1149 (*Chron. Steph. Maleu*). — Cure, 900 communiants. — *F.* Saint Blaise, jadis Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* En 1407, les Augustins et Carmes de Mortemar prétendaient le patronage de cette cure comme ayant droit des Chartreux. Aquilaire de Saint-Junien nomma et le chapitre présenta, 1476, 1477, 1488, 1493, 1497, 1498, 1517, 1523, 1573, 1576, 1620, 1653, 1654, 1656, 1683, 1691, 1703, 1736, 1738.

Chapelle au cimetière, en ruine.

MONTEROLLET (2), ou Monteyrollet, Mosteyrolet. Le P. Bonav., t. III, p. 187, a mis Nontroles, Pontiolet.

Hélie de la Couture donna la moitié de cette église à Saint-Junien vers l'an 1110. L'évêque Gérard donna l'église entière en 1149 (*Chron. Steph. Maleu*).— Cure, 900 communiants. — *F.* Saint Sulpice de Bourges, 27 août. — *P.* Evêque, 1632. — Aquilaire de Saint-Junien nomma et le chapitre présenta, 1498, 1516, 1517, 1521, 1522, 1524, 1528, 1541, 1542, 1568, 1580, 1657, 1658, 1688, 1736, 1738.

Le Deveis ou Deffeix, où Humbaud, évêque de Limoges, bénit un cimetière avant 1096 (*Chron. Steph. Maleu*). — Chapelle (Martène, *Ampliss. collect.*, t. IX, p. 233). — *P.* Appartenait au chapitre de Saint-Junien.

CHAILHAT (3), près Saint-Junien, ou Chaliat, Chalhac. Gérard, évêque de Limoges, donna cette église à Saint-Junien en 1162 (*Chron. Steph. Maleu*). Ordonné en 1458 de la bâtir à neuf et en entier. — Cure, 980 communiants. — *F.* Saint Saturnin de Toulouse. — *P.* Aquilaire du chapitre de Saint-Junien nomma et le chapitre présenta, 1440, 1495, 1506, 1507, 1521, 1522, 1554, 1556, 1573, 1574, 1586, 1601, 1603, 1604, 1607, 1609, 1610, 1691, 1760.

(1) Commune du canton de Saint-Junien (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton Sud de Confolens (Charente).
(3) Commune du canton de Saint-Junien (Haute-Vienne).

[Vicairie de Sainte-Elisabeth.
Vicairie ou prieuré de Saint-Georges].

BRILHAT (1), ou Brillac, *Briliaco*. — D. Bouquet a mis *Brili* (t. VII, *index chronol.*, p. LXXI). Un autre auteur met *Bridiaco* (Bouquet, t. VII, p. 258). Villa où Ramnulfe comte de Poitou et Raino, comte d'Herbauge, son cousin se battirent contre les Normands le 4 novembre 852 (*Chron. apud* Labbe, t. I, p. 292). Ebles, abbé de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, fut tué à l'attaque du château l'an 893 (Bouillant, *Hist. abb. S. Germ.*). — Le village de Brillac dépendait de Charroux en 1211 (Innocent III, lib. XIV, epist. 18).— Cure, 1.980 communiants. — 247 livres aux décimes. — *F.* (saint Jean), saint Pierre-es-Liens, saint Eutrope et saint Sulpice. Saint Milicius, évêque de Rennes, dont le corps repose ici, et dont la fête est le 23 avril (Guidonis, *apud* Labbe, t. I., *Nov. Biblioth.*, p. 633). M. Chastellain, *Martyrologe univers.*, p. 822, dit peu à propos que l'église porte le nom de saint Milicius, il ajoute, page 1202, qu'on prend ici ce saint pour saint Melaine. — *P.* Abbé et monastère de Saint-Augustin-lez-Limoges, 1713. Aquilaire du chapitre du Dorat nomma et le chapitre présenta 1510, 1514, 1556, 1606, 1637, 1670, 1705, 1731. Chapitre du Dorat, 1514.

Vicairie. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Robert de Brillac, chevalier, seigneur dudit lieu, 1480.

Saint-Anne, chapelle rurale.

Les Hautes-Mesures, *de Mansuris*, où étaient des religieuses en 1273. Fut demandé comme vacant en 1626. — Prieuré de filles. 102 livres aux décimes.— *F.* Saint Marc, évangéliste.— *P.* Dépendait de Ligueuil en 1188 (Mss.). Abbesse de Ligueux, diocèse de Périgueux, y exerça des actes de juridiction en 1293 et 1311. Elle expose que son monastère nourrissait ci-devant cent religieuses, mais qu'il avait été tellement désolé par les guerres, qu'il ne restait plus qu'elle seule et une compagne. Par bulle d'Eugène IV, du 10 des calendes d'octobre, la Ve année de son pontificat, c'est-à-dire 1436, les prieurés des Mesures et de Montégut-le-Noir, paroisse de Compreignac, sont unis à la mense abbatiale et conventuelle de Ligueux, pour subvenir aux pressants besoins de cette communauté.

Aunat, chapelle ruinée. — A la commanderie de Champeaux.

SAINT-MARTIAL-PRÈS-SAINT-BARBAN (2). Mal *prope sanctum Barbesium, Barbentium*. Cure, 680 communiants. Voir mes *Mém.*,

(1) Commune du canton Sud de Confolens (Charente).
(2) Commune du canton de Mézières (Haute-Vienne).

t. I, p. 174. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Non l'abbé de Saint-Martial. Aquilaire du chapitre du Dorat nomma et le chapitre présenta 1476, 1514, 1566, 1569, 1570, 1571, 1576, 1639, 1668, 1730.

[Saint-Brice. Vicairie].

La Motte-Rathier. — Annexe en 1576. Interdite en 1743. — *F.* Saint Laurent. — Raterius, comte de Limoges, fut tué à la bataille de Fontenay le 25 juin 842 (Adémar, p. 161). Avait-il fait élever cette Motte? Adémar a mis la bataille de Fontenay en 841, mais M. Le Bœuf a prouvé qu'elle fut donnée le 25 juin 842 (*Mém. Acad. Inscript.*, t. XVIII, p. 305).

SAINT-SORNIN-LA-MARCHE (1), jadis près Voulon en 1285, mal Saint-Sorvin. Cure, 880 communiants. — *F.* Saint Saturnin de Toulouse. — *P.* Non le chapitre de Saint-Martial. Aquilaire du chapitre du Dorat nomme et le chapitre présente 1502, 1531, 1562, 1563, 1567, 1574, 1592, 1595, 1614, 1619, 1621 1642, 1645, 1665, 1682, 1750, 1763.

Vicairie fondée par Pierre de Princay, seigneur de Saint-Sornin et Perrette ou Petrine de Launay sa femme, le 9 mars 1539. Appelée de Sainte-Catherine de Lassenchier. — Au grand autel. — *P.* Enfants mâles descendants des fondateurs. Après leur extinction, Jean de Princay, écuyer, frère du fondateur et toujours le plus proche de son sang, portant son nom. Jacques de Marsanges, écuyer, sieur de la Choizette, avec Marie de Boislesac, comme seigneur de Saint-Sornin, 1682, 1687, 1693. Marie de Boislève, femme de noble Mathieu du Chenaud, sieur de Champellier, premier capitaine au régiment de Normandie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis 1717-1719.

Le Garandeau. — Chapelle. — *F.* La Sainte-Vierge.

SAINT-BONNET-EN-LA-BASSE-MARCHE (2), ou près Bellac, ou la Marche. Cure, 1.450 communiants. Cette cure est sur les confins du diocèse de Poitiers. — *F.* Saint Bonnet d'Auvergne. — Saint Tillon ou Theau, mort vers l'an 710, était lié étroitement avec saint Bonnet. Ce fut par le conseil du solitaire qu'il quitta son évêché d'Auvergne; il vint le lui demander à Solignac (*Act. S. S. bened. sæc.*, 3ᵉ part., I, p. 92). — *P.* Evêque, 1642. Aquilaire du chapitre du Dorat nomma et le chapitre présenta 1572, 1621, 1767.

(1) Commune du canton du Dorat (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de Bellac (Haute-Vienne).

SAINT-OUEN (1), Ouin, mal Audoin, Saint-Thoys, 1555. — *Audentius, Audoynus*. Cure, 145 communiants. — D. 30 livres. — *F*. Saint Ouen de Rouen, 24 août. — *P*. Non le chapitre de Saint-Martial. Evêque, 1531. Aquilaire du chapitre du Dorat nomma et le chapitre présenta 1555, 1573, 1589, 1595, 1596, 1597, 1598, 1599, 1600, 1602, 1610, 1632, 1645, 1652, 1682, 1729.

PEYRAT (2), près Bellac. Cure, 900 communiants. — *D*. 372 livres. — *F*. Saint Martin de Tours. — *P*. Aquilaire du chapitre du Dorat nomma et le chapitre présenta, 1433, 1561, 1567, 1577, 1597, 1603, 1656, 1660, 1693, 1728, 1739.

[Le Saint-Esprit, vicairie.

Vicairie de Saint-Christophe et Sainte-Catherine].

Saint-Maxentius. — Annexe, 1561, 1661, ruinée.

Saint-Martial. — Annexe, 1561, 1661, ruinée.

SAINT-SAUVEUR (3), près le château de Bellac. — Boson le vieux fit construire le château de Bellac dans la marche du Limousin (Adémar, p. 170). — Cure, 300 communiants. — *F*. Exaltation de la Croix. — *P*. Evêque, 1605, 1618. Aquilaire du chapitre du Dorat nomma et le chapitre présenta, 1558, 1559, 1566, 1577, 1584, 1596, 1597, 1603, 1619, 1651, 1656, 1657, 1661, 1707, 1719, 1755.

[Vicairie de Saint-Jean de La Gasne].

Notre-Dame de Lorette [ou de Vadat], bénite le 22 mars 1612. — Chapelle rurale. — *F*. Nativité de la Sainte-Vierge. — Les habitants de Bellac demandaient en 1627 des religieux cordeliers pour habiter cet hermitage.

BELLAC (4). — Succursale en ville murée, jadis chapelle du château des comtes de la Marche, château que Boson avait fait bâtir. — 2.900 communiants. — 222 livres aux décimes. — *F*. Assomption de la Sainte-Vierge. — Audebert, comte de la Marche, donna cette église au chapitre du Dorat dans le XIe siècle. — Le roi Robert fut obligé de lever le siège, 995 (Adémar, p. 146). — Cette ville n'est point capitale de la Basse-Marche et il n'y a pas de présidial, quoique l'abbé de Longuevue l'assure (*Description hist. et géograph. de la France*, p. 146).

Communauté de prêtres, dont les statuts sont de l'an 1464; réduite à dix places. — 42 livres aux décimes.

Voyez Biannac et Rochechouart pour cure et succursale.

(1) Commune du canton du Dorat (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de Bellac (Haute-Vienne).
(3) Réuni à Bellac.
(4) Chef-lieu d'arrondissement (Haute-Vienne).

Vicairies fondées dans l'église de Bellac :

Quatre par Pierre de Monteruc, cardinal dit de Pampelune, mort en 1385 [dites les Cardinaux. On ne sait si un seul titulaire les possède ou peut les posséder toutes ensemble]. — Jadis à l'autel de la Sainte-Vierge, où est la sacristie, à présent au grand autel. — *P.* Evêque, 1483, 1513, 1559; curé de Bellac, 1707, 1728, 1757.

Thomas de la Marche, 1405.

Jean Pitaud, prêtre, avant 1480. Fondue dans celles du cardinal. Existait en 1618. — *P.* Curé, 1558, 1566, 1594.

Pierre Vachon, notaire, pour un prêtre séculier qui n'aura pas de bénéfice à charge d'âmes, le 14 juin 1435 — appelée de Millanges. — A l'autel de sainte Anne. — 3 livres aux décimes. — *P.* Evêque doit conférer dans un mois, à son défaut le curé. Chambon, 1514. Charron, licencié ez lois, en vertu de la donation faite par Chambon, 1536, 1587. Sieur de la Chaufie, 1617, 1633, 1647. Jeanne Chaud, veuve de Joachim Charron, écuyer, vice-sénéchal de la Basse-Marche, 1652; sieur de Laguzet, aîné et héritier, 1676, 1680. Sieur de la Borde, 1688, 1703. Avocat, procureur du roi, 1704, 1706. Audebert, sieur de la Borde et de Fontmaubert, 1728. Procureur du roi de police, 1736. Gervais Audebert, sieur de Fontmaubert, avocat du roi au bureau des finances de Limoges, 1748.

Martial de Lavau, avant 1444. A l'autel de saint Mandet ou saint Léonard. — 3 livres aux décimes. — *P.* Boulet, sieur de Thouveyrat, 1570, avec Sensaud, sa femme, 1581. Jacquette de Marsanges, veuve de Boulet, sieur dudit lieu et de la Jouignac, 1597, 1603. Boulet, sieur de Thouveyrat et de Panissac, 1620. Jeanne Charron, veuve de Jean, sieur dudit Panissac et tutrice de ses enfants, 1660. Sieur de Panissac, 1682. Jean de Verthamon de Lavau, écuyer, sieur de La Vauzelle et de Marliac-le-Cerf, 1722, 1737. Martial, chevalier, seigneur de Marcilhac en Querci, le Mas, paroisse de Chasseneil, en Angoumois, 1757.

[Autre dite de Drouille].

Guillaume des Monts, chevalier. Augmentée en 1460, par François de Combarel, chevalier, sieur de Noailles, sur la paroisse de Bersac et veuf de Jacquette des Monts, fille du fondateur, pour un prêtre. [Peut-être celle appelée de Saint-Basile. Mais on en trouve une autre dite de Saint-Blaise]. — A l'autel de saint Blaise. — 3 livres aux décimes. — *P.* Claveau, sieur du Mas-Bertrand, qui avait nommé en 1670 et 1717, fut débouté du patronage. Gabrielle de Monteruc, dame de Puymartin, sur la paroisse de Blanzac, donna le 17 mai 1594 le patronage à Claveau, sergent royal général, qui nomma en 1603, 1617. Sieur de Châteauneuf, président à l'élection, 1656. Sieur de la Perlière, avec Cerclier, notaire royal, 1671. Femme de Le Borlhe, sieur de Chegurat, conseiller au siège

royal et assesseur en la maréchaussée, comme fille et unique héritière du sieur du Masbertrand, 1717. Le Borlhe de Chegurat, sieur de Juniat, conseiller au siège royal de Bellac, 1765.

Honorable et sage Jean Père, bachelier ez lois, procureur général en la Basse-Marche, pour un prêtre résidant à Bellac. S'il s'absente sans congé pendant deux mois, la vicairie est censée vacante, le 31 janvier 1455, vieux style. — A l'honneur de l'Annonciation. — Dans la chapelle de Lavau, appelée de bonnes nouvelles, *alias* du scapulaire. — *P.* Héritiers jusqu'à l'infini. François Père, écuyer, sieur de Lavau de Blanzac, 1549. Jean 1571. Françoise Martin de la Gontte-Bernard, sa veuve, comme mère d'Etienne, 1600. Ledit Etienne, sieur du Liboureix et de Puypellat, avec Horace de Mora, écuyer, et Gabrielle Père, sa femme, sieurs de Lavau, 1632. Charles de Moras, écuyer, sieur de Lavau, avec Jean Père, sieurs desdits Liboureix et Puypellat, 1662. Père avec Moras, 1687.

Pierre Chauvet, 1477.

Jean Chambon, bourgeois, sieur de Puymartin, et François, son fils, sieur de l'Age-Gadiffault, l'an 1505, pour un prêtre. Appelée du Chabellard [ou de Sainte-Anne de Puymartin, en latin *de Podio Martini*]. A l'autel de sainte Anne. — 3 livres aux décimes. — *P.* Chambon, 1531 ; Charron, licencié ez lois, juge chatellain, 1558. Par transaction passée en 1559, entre les de Rouveix, paroisse de Saint-Just et le dit Charron, il est convenu que ce dernier nommera à la vicairie du Chabellard, à Bellac, et les de Rouveix, à celle que Martial Puymelli, docteur en l'un et l'autre droit, a fondé dans l'église de Saint-Priet de Bordeaux. Faure de Pierrefitte et de Rouveix, 1566. Gabrielle de Gayette, comme dame de Puymartin, 1565. Avec Innocent de Monteruc, 1566. Pailhier, prêtre du lieu du Cros, paroisse de Saint-Bonnet, 1576. Annet Coustin, écuyer, sieur du Chassaing, 1621, 1652. François, écuyer, sieur du Chabellard ou Chatellard, comme ayant droit acquis par le contrat de mariage dudit Annet avec Isabeau de Montagnac, ses père et mère, et autres, 1656, 1673, 1680, 1681. Jean, 1703. Marie Dupin, sa veuve, 1717, comme tutrice de ses enfants et fondée de procuration de André Laurent, écuyer, sieur de Peyrat, lieutenant de cavalerie dans le régiment de Saint-Simon, époux de Marie Coustin, fille dudit Jean, 1728. Jean Coustin, 1728. Jean-Baptiste-Valeric Bounin de Grandmont, écuyer, sieur de Puymartin, secrétaire du roi, 1765.

Jean Amelii, écuyer. — Jadis au grand autel à présent à celui de saint Maurice. — *P.* Robert Guyonniers, écuyer, sieur d'Escurat et de Commercat, 1516. Sieur de l'Age-Courbe-Jarret, 1516. Pierre Villards, héritier de Mondet de Villards, son oncle, écuyer, sieur

de la Pouge, demeurant à Brigueil, 1594. François Barbe, écuyer, sieur de la Jarrige, demeurant à la Geourbe (l'Age-Courbe), paroisse de Latus, diocèse de Poitiers, comme sieur de l'Age-Courbe, 1596, 1598. Robert, 1641. Henri, 1659. François de Vallencienne et de Jarrige, écuyer, avec Louise Barbe, sa femme, 1682. Gabrielle Barbe, veuve de Charles Petitpied, sieur d'Ouzilly, 1682. Marie-Anne Petitpied, femme de Gaspard de Blom, 1682. François Taveau, de Mortemar, écuyer, sieur de la Ferrandière, avec Marie-Françoise de Blom, sa femme, 1720, 1734, 1737, 1739, 1741, 1742.

Philippe Bertrand, écuyer, sieur de Thouveyrat [peut-être celle appelée des Marsanges]. A l'autel de saint Jacques. — *P.* La Coudre, 1531. François de Marsanges, écuyer, sieur de la Coudre, 1561, 1565. Jean, sieur de la Corre, 1571. Pierre du Quesroy, écuyer, sieur de Langelerie, paroisse de Moutier, avec Françoise Chauvet, sa femme, comme tuteurs des enfants dudit Jean, 1581, 1583. Gabriel Papon, écuyer, sieur de la Corre et du Breuil, avec Gabrielle de Marsange, sa femme, 1593, 1594. Pierre de Marsanges, 1581. François, sieur de Berneuil, 1662. Jean, 1703, 1707, 1717, 1718. Jacques, 1737, 1740.

[Autre dite des Bellangeas].

Pierre Chauvet, chevalier, 1477. — A l'autel de saint Martial. — *P.* Jean Chauvet, damoiseau, sieur de Fredaigue et des Brosses, 1479, écuyer, comme seigneur des Brosses et de Fredaigue, 1531. Germain, Charles et François, 1556. Chesne, comme ayant acquis le fief des Chauvet.

Thomas de La Marche, prêtre. Le vicaire donna quittance des titres et effets légués à Jean de La Marche, neveu du fondateur, et à ses exécuteurs testamentaires, le 13 novembre 1405; signé *Aymericus de Fraxinu.* M. le curé de Louberc l'a. — A l'autel de saint Mandet. — *P.* De La Marche, *alias* Urtebize, bourgeois, 1470. La Marche, marchand, 1477. Hurtebise de Niort en Poitou, 1556, 1565.

Simon Vergnaud, par son testament du 28 juin 1546, signé Desgranges et Genebrias. — A l'autel de saint Pierre.

Junien Vergnaud, prêtre, pour un prêtre séculier, le plus ancien et le plus proche parent et habitant de Bellac le 14 avril 1557. — A l'autel de saint Pierre et saint Paul, saint Simon et saint Jude, à présent saint Roch. — *P.* Mâles de la race nomment. Vergnaud, 1559; greffier, 1574; notaire royal, 1579; procureur, 1610. Vergnaud, 1631, 1672; sieur de Vallance, 1707, 1737.

Jean Bérard et Jeanne de Bruzelles, sa femme, le 14 mai 1559, reçu par Genebrias. Appelée de Cissac, du lieu de Cissat, paroisse de Peyrat, pour un prêtre. Décrétée le 20 octobre 1570. — A l'autel

du Saint-Esprit. — *P.* Evêque et curé confèrent. L'aîné mâle des portant son nom. Bergier, apothicaire et ses descendants nommaient par le titre de fondateur. La Bruzelle, par son testament du 9 février 1564, vieux style, signé Bouchaud et Massoulard, transféra ce droit à Raymond, marchand et aux siens, qui nomma, 1581. Sieur du Cluzeau, lieutenant général civil et criminel, 1610. Sa veuve, 1636. Français, écuyer, lieutenant général, 1655. Anne, fille et héritière de Joseph, receveur des tailles, 1655; sieur du Haut et Bas-Monteil, 1696; Pierre Barton, chevalier, seigneur de Montbas, avec Louise de Raymond, sa femme, 1729, 1731. Pierre-Louis-Jean, 1763.

Agnez Guinaut. — A l'autel de Notre-Dame-d'Abondance, *alias* du Scapulaire. — *P.* Bérard, 1562, 1581; cellier, avec Père, marchand, et Jouhet, veuve de Pichon, 1581. Les mêmes avec Péricaud, 1581. Bérard, avec Père, marchand, et Pichet, femme de Parot, 1594. Bérard, cellier, avec Périer, femme de Bastier et héritière de Bérard, sa mère, 1594. Peut-être Père, *infra.*

A l'autel de saint Pierre et de saint Paul. — *P.* Pascault, femme de noble Estienne Bazeuge, 1587. Jean Audebert, écuyer, sieur du Monteil, 1587, 1617, 1631. Gallichier, sa veuve et son héritière, 1662. Louis Auboux du Steveni, écuyer, sieur de La Maison-Rouge, avec Marguerite Gallichier, sa femme, 1684, 1686; veuve, 1691. Gaston Auboux du Steveni, écuyer, sieur de ladite Maison-Rouge et du Monteil, paroisse de Blanzac, 1693, 1737 (1).

Guillaume Chau, prêtre, 13 juin 1566, reçu par Génébrias. — A l'autel de sainte Catherine. — *P.* Curé, 1470. Chau, licencié ez-droits, juge de Bellac, 1563 (Faute, puisque l'acte n'est que de 1566). — Curé nomma et conféra, 1596, 1720, 1746.

A l'autel de sainte Magdeleine, *alias* du Rosaire. — *P.* Evêque, 1707; Philippe de Couhé, écuyer, sieur du Mas et de La Beige, paroisse de Mézières, 1721. Ramnulphe Poitevin, damoiseau, sieur du Mas, 1476.

Noble Guillaume de Lavau, conseiller au Parlement de Bordeaux et seigneur de Drouilles. — Appelée de Bonnes-Nouvelles. — A l'autel de Notre-Dame-d'Abondance, *alias* du Scapulaire. — *P.* Jean de Jouviond, écuyer, sieur de Drouilles, l'Eychoisier, etc., 1624, 1645, 1653. Père, conseiller, 1641; sieur de Bordesoule conseiller à l'élection, 1659; sieur de La Palisse, 1659; veuve de Faul-

(1) Le 7 novembre 1782, M. Auboust d'Esteveny, écuyer, seigneur de La Maison-Rouge, nomme Pierre Romanet, curé de Blanzac, à la vicairie de Saint-Pierre, fondée et desservie en l'église de Notre-Dame de Bellac, vacante par le décès de M. Teytand.

conier, lieutenant assesseur criminel en la sénéchausée, comme fille et unique héritière, 1728. [N..... Faulconnier, écuyer, y a nommé le 14 mai 1785 (*Feuille hebd. de Lim.* du 8 juin 1785, n° 17, p. 70). François Hélitas, prêtre, vicaire de Bellac, sur la démission de François-César Faulconnier].

Simon Moulinier, curé, pour la messe matutinale, le ..... 1674. — A l'autel saint Jean. — *P.* Moulinier, sieur du Moulin-Mataud, 1735.

Saint-Michel-aux-Fauxbourg. — Chapelle démolie.

Vicairie fondée par Guillaume Charron, dit de Mézière, par son codicille du 14 mai 1450. Le service fut transféré en .... — *P.* Fouveau, veuve de Coussedière, 1559, 1564. Galechers, marchands, comme maris des Coussedières, 1617. Coussedière, veuve Gallichier, 1639. Gallichier, conseiller, 1661; sieur de Galhedras, 1703.

Hôpital ou Maison-Dieu [1572]. — *F.* Saint Alexis.

Vicairie fondée par Martial du Noyer, marchand, le ..... 1457.

Autre par Martial Gallichier, docteur ez-droits, archidiacre de l'église de Meaux, homologué en 1538. — A l'autel de saint Pierre. — *P.* Gallichier, licencié ez-lois, 1561; de La Salle Gallichier, sieur des Termes, héritier de Gallichier, sa femme, 1636; conseiller, 1661.

..... *P.* Mallevau.

Collège des Pères de la doctrine chrétienne, fondé aux dépens de la ville le 11 octobre 1648. — 24 livres aux décimes. — Doivent enseigner trois classes de grammaire latine et grecque, savoir la cinquième, quatrième et troisième. — Sont trois prêtres, deux régents et un frère.

La compagnie des Pénitents blancs, établis en 1726 dans la chapelle de Saint-Michel-aux-fauxbourg, fut transférée ici en .....

Régentes fondées par testament de Jean Mallevau, évêque d'Aulonne, suffragant de Clermont, pour enseigner la vertu aux pauvres filles de la ville, le 30 avril 1683. — Les Sœurs de la Croix s'y établirent en 1746. Sont deux.

Religieuses de l'Union chrétienne, sorties de la ville de Poitiers, établies en 1718. Sont onze et trois converses.

Les habitants offrirent le 20 juin 1633 aux PP. Récollets un terrain pour bâtir une église et un couvent, et de fournir à l'entretien de cinq religieux, ce qui a été sans effet (Mss. du P. Hélie Jacquet).

Saint-Martin de La Gasne, chapelle. Sacrée le 4 novembre.

Vicairie fondée le 7 décembre 1553 par Jean Tournois, mar-

chand, signé Charaing. Spiritualisée le 2 septembre 1578. — *P.* Fils du fondateur et plus ancien et plus proche mâle, à leur défaut les filles descendant du plus proche mâle nomment. Tournois, marchand, 1578, 1613, 1623. Sieur de La Gasne, 1668, 1680; perruquier, 1705; tanneur et corroyeur, 1729; coutelier, 1767.

BARNEUIL (1) ou Berneuil. — Cure. 650 communiants. — *F.* Saint Cessateur de Limoges. — *P.* Evêque, 1642. Aquilaire du chapitre du Dorat nomma et le chapitre présenta, 1433, 1475, 1572, 1575, 1595, 1599, 1631, 1642, 1644, 1650, 1672, 1684, 1693.

Vicairie fondée par Jean Parcelier, dit Chapelot. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Parcelier, marchand à Muret, près Bourganeuf, 1574. Michaud, laboureur, à La Couture, paroisse de Blom, 1574.

Le chapitre de la cathédrale donna en 1462 son consentement à ce que cette cure fut unie au chapitre du Dorat. — Deux chanoines du Dorat exposèrent dans le chapitre de la cathédrale que leur église était si appauvrie par les guerres et la mortalité de la peste dans leur pays, que leur abbé après avoir payé les charges ne pouvait vivre commodément. Ces chanoines s'adressèrent à l'évêque, frère de leur abbé, pour unir la cure de Berneuil, qui était de leur présentation, à la mense abbatiale de leur église, pour en supporter les charges, ce que l'évêque fit, informé de la vérité de l'exposé. La cathédrale ratifia le 21 mai 1462. Fut unie à l'abbaye du Dorat et Guillaume Barton, abbé, en prit possession le 3 août 1489..... (2)

(1) Commune du canton de Nantiat (Haute-Vienne).

(2) La feuille qui contenait les pages 77 et 78 du manuscrit de Nadaud a disparu depuis longtemps. J'ai constaté cette lacune dès 1856. Voici, d'après la table du manuscrit, les articles qui s'y trouvaient :

Page 77 : Saint-Georges (Vicairie de Jean de), à Berneuil. — *P.* Seigneur du Fraisse.
Saint-Pierre de Chabanais. Prieuré-cure. — *P.* Abbé de Lesterps.
Gay (Ithier Le), vicairie à Lesterps.
Lesterps. Abbaye. — *P.* Le roi.
Lesterps. Cure régulière. — *P.* Chapitre des chanoines réguliers dudit lieu.
Mezières. Cure. — [*F.* Ste Madeleine]. — *P.* Aquilaire du Dorat.
Saint-Pierre de Chabannais. Cure régulière. — *P.* Abbé de Lesterps.
Pressignac. Cure régulière. — *P.* Abbé de Lesterps.
Tanier. Chapelle. — Au monastère de Lesterps.

Page 78 : Boiresse (Vicairie de Léonard), en Saugon. Perdue.
Saugon, cure régulière. — *P.* Abbé de Lesterps.

Las Vestizous (1), près Saint-Barthélémy de Confolent, est un prieuré-cure, mis mal sur le diocèse de Limoges, appartient à celui de Poitiers. Il n'y a que 14 communiants. — *F.* Saint-Nicolas. — *P.* Prieur des Sales, 1514.

AZAC-SUR-VIENNE (2). Cure régulière, 980 communiants. — *D.* 247 livres. — *F.* Translation des reliques de saint Sulpice de

La Bonhommie. Celle en Louberc. Ordre de Grandmont. — *F.* Saint Marc. Annexée en 1318 au prieuré de La Rayole, diocèse de Poitiers.
Chabrat. Prieuré-cure. — *F.* Assomption. — *P.* Abbé de Lesterps.
Châteauvieux (Vicairie de), à Confolens. — *P.* seigneur de Confolens.
Confolens (Saint-Maxime de). Prieuré-Cure. — *F.* Saint Maximin, 20 août. — *P.* Abbé de Lesterps.
Saint-Eloi. Annexe d'Excideuil. — *F.* Translation des reliques de saint Eloi, 25 juin.
Sainte-Elisabeth. Chapelle à Saint-Pierre de Saint-Junien.
Excideuil. Prieuré-cure. — *F.* Saint André. — *P.* Abbé de Lesterps.
Guesle (Vicairie, augmentée par Marie de La), à Confolens. — *P.* Seigneur de Confolens.
Lezignac-sur-Goire. Cure régulière. — *P.* Abbé de Lesterps.
Louberc. Cure régulière. — *P.* Abbé de Lesterps.

On peut consulter pour ces paroisses le *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême*, par M. l'abbé J. Nanglard, t. III, p. 3. Je lui emprunte la liste des *Abbés de Lesterps* : 1. Saint Gautier, chanoine du Dorat, 1032, meurt le 11 mai 1070. — 2. Adémare, fait évêque d'Angoulême en 1076. — 3. Fauchier, 1076, 1092. — 4. Gautier, 1093, 1102. — 5. Gérald. — 6. Raoul ou Ramnulphe, 1105. — 7. Itier, 1135, 1163. — 8. Boson, 1179, 1198. — 9. Bernard de Mathon, 1208. — 10. Guillaume, 1249. — 11. Geoffroy Rabata, 1338, 1343. — 12. Guillaume de la Chassagne, 1354, 1355. — 13. Amélius, 1362. — 14. Guillaume, 1391, 1392. — 15. Guy, 1405, 1435. — 16. Jean Tripier, 1445, 1456. — 17. Jean d'Armagnac, 1457, 1467, commence la série des *commendataires*. — 18. N... — 19. Bertrand des Monts, 1473, 1489. — 20. Clément de Brilhac, 1506, 1514. — 21. Jean de Reilhac, 1514, 1546. — 22. Jean de Réfère, 1546. — 23. Guillaume Ruze, 1569, 1570. — 24. Médéric du Vic de Scarret, 1573. — 25. Charles de Rambouillet, 1581, 1598. — 26. Jacques Broussaudier, 1598, 1611. — 27. Jacques de Philippeaux, 1614, 1647. — 28. Maximilien Alpin de Béthune, 1647. — 29. Charles-François de La Vieuville, 1656, 1676. Sous son abbatiat le monastère est uni à la Congrégation de France. — 30. Louis-Philippe Daniau de Visé, 1676, 1715. — 31. Michel-François de Maillé de La Tour-Landry, 1736, 1749. — 32. Joseph Payan, 1750, 1785. — 33. Charles de Layrolles, 1788 et 1791 à la suppression de l'abbaye.

(1) Aujourd'hui simple village de la commune d'Hiesse, canton Nord de Confolens (Charente).

(2) Commune du canton Sud de Confolens (Charente).

Bourges, 27 août. — *P.* Prieur et chapitre de Lesterps, l'abbaye vacante, 1650. L'abbé, 1469, 1564, 1598, 1655, 1667, 1668, 1672, 1682, 1698, 1712, 1743, 1763.

ASNIÈRES (1), cure régulière. 1,280 communiants. — 107 livres aux décimes. L'église *de Asneriis* dépendait de Charroux en 1211 (Innocent III, lib. 14 épist. 18). — *F.* Saint Sulpice de Bourges, 17 janvier. — *P.* Abbé de Lesterps, 1481, 1507, 1557, 1561, 1564, 1568, 1582, 1635, 1669, 1708, 1717, 1739, 1742.

Tardifume ou *Tartefume*, bâtie par Jean Bonnet, était à moitié démolie lorsqu'il fut ordonné en 1742, qu'elle serait entièrement détruite. Chapelle au grand cimetière. — *F.* Saint Jean. — Cette chapelle au grand cimetière près le lieu de Tardifume fut construite par Jean Bonnet de Chiourat, Martial Perrin, son neveu, prêtre.

Vicairie fondée par Martial Perrin, prêtre, dans le grand cimetière près le lieu de Tartefume, le 3 juin 1532, reçu par Reculé et Périer. — Dans la chapelle de saint Jean-Baptiste. — *P.* Plus proche parent du sang du fondateur et héritier nomme. De Lousine, son neveu 1571. Des laboureurs de ce nom du village de Jugnas vendirent le 7 mai 1545 le patronage à François de Villedon, écuyer, sieur de la Motte d'Auteffor et de Jugnas, qui nomma, 1571, 1575, 1630. Jean 1683. Les mêmes de Lousine firent une seconde vente du même droit le 5 juillet 1558, signé Bonnet et Texier, à Jean Guyot, écuyer, seigneur d'Asnière, Saint-Martial, Saint-Barban, Chaslonnue et La Vergne. René Guyot son fils nomma, 1571. Evêque. 1707.

Le Theil, mal Theyt. Prieuré.— 164 livres aux décimes.— En 1211 l'abbé de Charroux avait l'oratoire de Saint-Laurent *de Tilia*, avec les villages de *Arbergiis, de Pollac* (Innocent III, lib. 14, épist. 18). — *F.* Saint Laurent. — *P.* Abbé de Charroux, 1558, 1693. Nomma comme curé, 1471. [Dom Viguier possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

LE PONT SAINT-MARTIN (2), cure régulière, 800 communiants. *D.* 71 livres. — *F.* Saint Martin-de-Tours. — *P.* Non le chapitre de Aurat, c'est-à-dire du Dorat. Vicaire général du monastère Lesterps, l'abbaye vacante, 1603. Abbé, 1601, 1603, 1608, 1612, 1614, 1633, 1657, 1698, 1729, 1743, 1749.

(3) Commune du canton de l'Ile Jourdain (Vienne).
(4) Partagé entre Saint-Bonnet-de-Bellac, et Saint-Sornin-la-Marche.

Vicairie fondée par Pierre Pallier. — A l'autel de Notre-Dame-de-Pitié ou de sainte Catherine. — *P.* Curé conféra, Pallier, 1562, 1563.

Le Pont, succursale 1603. — *F.* Saint Mandet, 19 novembre.

Le Bezeau ou *Beydaulx* [ou Bezeaux, existait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)]. Prieuré. — *D.* 127 livres. — *F.* Saint Pardoux, abbé. — *P.* Abbé de Saint-Savin diocèse de Poitiers, 1570, 1587, 1601, 1605, 1614, 1639, 1705, 1707, 1757. [D'autres disent qu'il était à la collation du prieur des Sales]. Les titres de cette abbaye furent brûlés par les protestants; ainsi on ne sait quand ce prieuré y aura été donné (Estiennot, mss.).

SAINT-JUNIEN-LES-COMBES (1). Las Combas, ou des Combes, cure régulière.—660 communiants.—*D.* 55 livres.—*F.* Saint Junien solitaire le 16 octobre. — *P.* Abbé de Lesterps, 1659, 1660, 1664, 1743.

Les Landes, chapelle rurale. — *F.* Saint Eutrope de Saintes, 1505.

SAINT-CHRISTOPHE-PRÈS-LESTERPS (2), ou de Confolent, *Osbertus del Fosar* et Gérald *Osbertus* son frère, donnèrent à l'église de Lesterps tout ce qu'ils avaient sur cette église, et la maison de l'aumônerie, l'an 1123, indiction 2, vieux style le 4 janvier. — Ordonné en 1489 de rebâtir cette église. — Cure régulière. — 1,480 communiants. — *D.* 423 livres. — *F.* Saint Christophe. — *P.* Abbé de Lesterps, 1531, 1569, 1617, 1707, 1710, 1728, 1733, 1743, 1757.

[Prieuré dit de Saint-Christophe].

Grand-Mesurat. Chapelle. — *P.* Aux PP. Carmes de Mortemar.

SAINT-BRICE-PRÈS-SAINT-JUNIEN (3). Gérald évêque de Limoges donna la moitié de cette église au chapitre de Saint-Junien en 1150. L'abbé et couvent de Lesterps, pour se rédimer de 24 septiers de blé seigle de redevance trop onéreuse qu'ils payaient au chapitre de Saint-Junien, consentirent le 4 août 1439, que la cure de Saint-Brice fut unie à ce chapitre, et sécularisée, en ce que la dépense serait à frais communs, et que l'union consommée le monastère de Lesterps sera déchargé de la redevance, signé

(1) Commune du canton de Bellac (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton Sud de Confolens (Charente).
(3) Commune du canton de Saint-Junien (Haute-Vienne).

de Croso. — Cure régulière. — 880 communiants. — *D.* 247 livres. — *F.* Saint Brice de Tours. — *P.* Abbé de Lesterps, 1515, 1548, 1578, 1643, 1645, 1741, 1742.

Vicairie fondée par Gabriel de Guilh, prêtre. — *P.* Plus proche parent nomme. Evêque, 1574.

Hôpital 1370, 1490. Ruiné.

Sainte-Claire, dans le cimetière, 1482. — Chapelle rurale.

Autre chapelle érigée au cimetière par noble Jeofre de Rosiers, écuyer seigneur de Chambéry, en octobre 1482.

Autre chapelle rurale de Saint-Jean dans le cimetière, 1482.

La Malaize ou Maleze, mal Malose. — Chapelle rurale. — *P.* Dépendait du chapitre de Saint-Junien en 1150. Ils y mirent des hermites, qui en furent chassés vers 1163, et le lieu fut donné au monastère de Beuil avec quelques revenus.

ORADOUR-SUR-GLANE (1), de la rivière de Glane qui y passe, *alias*, près Beuil, près Veyrac, 1298. *Oratorium.* Cure régulière, 1,600 communiants. — *D.* 160 livres. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Abbé de Lesterps, 1463, 1584, 1614, 1654, 1656, 1657, 1660, 1663, 1716, 1718, 1719, 1743.

Vicairie fondée par Jean Sudraud. — *P.* Curé confère. Mingnon, prêtre, aîné héritier, 1526.

Léproserie.

Maladrerie, entre Oradour et la Fauvette, 1513, 1585. — *P.* Le chapitre de Saint-Junien en a les rentes.

La Fauvette. Préceptorie, ou aumônerie, ou prieuré. — *D.* 385 livres. — *F.* Saint Marc, évangéliste et sainte Catherine. — *P.* Prieur de la Maison-Dieu de Montmorillon, diocèse de Poitiers, 1482, 1531, 1606. Hermites de l'ordre de Saint-Augustin de la dite ville de Montmorillon en jouissent.

SAINT-YRIEIX (2) sous-Taine, *alias*, sous-Aixe. En 1646, était unie à celle de Sainte-Marie-de-Vaux. Ordonné en 1496 de bâtir cette église. Cure. — 380 communiants. — *D.* 55 livres. — *F.* Saint Yrieix, abbé, 25 août. — *P.* Non le chapitre de Saint-Junien. Evêque, 1318, 1558, 1663. Abbesse de la Règle, 1569, 1576, 1584, 1586, 1587, 1614, 1617, 1621, 1663, 1701, 1742, 1766.

[Vicairie de Saint-Jean].

(1) Commune du canton de Saint-Junien (Haute-Vienne).

(2) Commune du canton d'Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne).

Vicairie fondée par Martial et non Jean Blanchard, prêtre du lieu de Raterie. Au maître autel. — *P.* Curé confère. Nomma, 1587, 1593. Blanchard, de Limoges, 1592, 1614. Martin conseiller au présidial de la même ville... président, comme héritier de Blanchard, 1614, 1620. — Le curé la dessert.

Eyren, mal appelé Erni, est mis sur la paroisse de Compnhac, 1423. La chapelle fut ruinée par les guerres avant 1423. — Prieuré de filles, vicairie en l'honneur de saint Léobon. — *F.* Saint Léobon, solitaire. — *P.* Abbesse de la Règle en jouissait, 1450. Nomma, 1498, 1566,

CHAMBOREST (1), *Camboresium.* Prieuré de filles. — *D.* 62 livres. — *F.* Saint Antoine, abbé, et la Sainte-Vierge. — *P.* Non le prieur de Saint-Gérald de Limoges. Monastère de la Règle en jouissait, 1412. [Abbesse de la Règle y nomma en 178.. Léonard de la Rouverade, chanoine de la cathédrale, etc. (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure. 600 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* mêmes saints. — *P.* Non ledit prieur de Saint-Gérald. Abbesse de la Règle, 1474, 1557, 1568, 1569, 1573, 1576, 1577, 1578, 1581, 1587, 1590, 1600, 1613, 1620, 1621, 1629, 1634, 1641, 1642, 1655, 1656, 1668, 1709, 1712, 1739.

Peyrisegnet, ici ou à Chamberet. *Petra signata.* Chapelle.

Vicairie 1447. A l'honneur de sainte Magdelaine et saint Antoine.

NOUIC (2) *Noycum. Novus vicus,* mal Novis, Nuiac. — Prieuré de filles. — *D.* 457 livres. — *F.* La Sainte-Vierge. — *P.* Non l'abbesse de Bonnesaigne. — Etait uni à la mense abbatiale de la Règle, 1456. Abbesse nomma, 1557, 1571, 1572, 1582, 1616, 1618, 1678. Fut uni à la mense conventuelle pour la nourriture et la subsistance des religieuses, par décret du 10 juin 1706, ratifié en 1727.

Cure, 1,450 communiants. — *D.* 76 livres. — *F.* saint Pierre-ez-liens. — *P.* Abbesse de la Règle, 1408, 1555, 1570, 1578, 1592, 1597, 1611, 1638, 1645, 1669, 1681, 1701, 1739, 1741, 1753. Vicairesse du monastère 1496.

Vicairie fondée par noble Antoine Des Montiers, écuyer, seigneur du Fraisse et de la Faye, fils de Renoux, écuyer, sieur desdits lieux, et de Agnete de Lezay, le 18 février 1504, vieux stile, reçu par *Bonini* et *Perrini.* — A l'autel de sainte Catherine. — *P.* Même abbesse confère, nomma, 1558. Héritiers et successeurs nomment.

(1) Commune du canton de Nantiat (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de Mézières (Haute-Vienne).

Eusèbe Des Montiers, chevalier, vicomte de Mérinville, seigneur de Rochelidou et du Fraisse, 1570. Jean, 1615. François-Louis-Martial, vicomte de Brigueil et de Monterollet, baron de Montrocher, seigneur de Châteaubrun, maréchal de camp ez-armées du roi, 1741, 1753 (1).

Chapelle au cimetière. — *F.* Saint Genest et sainte Quiterie. — *P.* Le curé en prit possession en 1555.

Vicairie des Escureulx, Escuras, Escourioux, Escurols, *alias* de Bonessai, avant 1461. — A l'autel de saint Michel ou de saint Nicolas.

Aubi ou *Obi,* prieuré.— 12 livres aux décimes.— *F.* Saint Nicolas. — *P.* Evêque, 1648. Abbé de Charroux, 1627. [Existait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé de 1783*)]. L'oratoire de Saint-Nicolas d'Aubis dépendait de Charroux en 1211 (Innocent III, lib. XIV, *epist.* 18).

BUSSIÈRE-BOFFI (2). — Boufi, Baufi, mal Bouffi. — Dans un prétendu diplôme du roi Pépin de 837, ce prince donne au monastère de la Règle sa croix de Bussière (Bonav., t. II, p. 239). — Cure, 980 communiants. — *D.* 164 livres. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Abbesse de la Règle, 1478, 1531, 1557, 1565, 1566, 1570, 1580, 1584, 1601, 1632, 1644, 1663, 1691, 1736.

Chapelle rurale, au cimetière. — *F.* Nativité de saint Jean.

Villeflayon, érigée en 1716. Chapelle. — *F.* Saint Nicolas de Tolentin. — *P.* Aux PP. Augustins de Mortemar.

SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE (3), ou près Confolent, 1371, ou La Rivière, *alias* Saint-Vincent de Saint-Germain. Le roi Philippe confirma en 1077 la donation de cette église faite au monastère de Charroux (Labbe, t. II, *Nov. bibl.*, p. 757). — Les églises de Sainte-Eulalie et de Saint-Vincent de Saint-Germain, avec la chapelle de l'Isle, dépendaient de Charroux en 1211 (Innocent III, lib. XIV, *epist.* 18). Saint Bernard venant des Chasteliers en Angoumois fit un miracle dans le lieu *S. Geniani,* autrement *Germani* en Limousin l'an 1135. — Dom Mabillon a mis *Saint-Germain-Laval,* qui nous est inconnu. Ce ne peut-être que Saint-Germain-sur-Vienne (Gaufrid., *Vita Bern.*, lib. IV, C. 4, n° 29, *apud* s. Bernard).

(1) François-Martial Des Montiers, vicomte de Mérinville, Brigueil et Monterollet, baron de Montrocher, seigneur de Rochelidoux, du Fraisse, Châteaubrun et autres places, nomme à cette vicairie, appelée Saint-Michel et Saint-Nicolas, le 18 avril 1782, Léonard Bandy (Insinuations, 297, fol. 59).

(2) Commune du canton de Mézières (Haute-Vienne).

(3) Commune du canton Sud de Confolens (Charente).

Prieuré [régulier]. — *F.* Saint Vincent [ou saint Germain]. — *P.* Abbé de Charroux, 1565. Perdu après, 1699.

Cure, non en ville murée. 380 communiants. — *D.* 18 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1686. Abbé de Charroux, 1475, 1578, 1687.

Vicairie fondée par Guillaume Bonnyn, sieur de Monthomar [prieuré ou vicairie]. — A l'autel de saint Nicolas. — *P.* François Bonnyn, écuyer, sieur de Monthomar, 1560, 1565. Louis Bonyn, damoiseau, sieur de Monthoumar, 1498.

Autre de saint Blaise de La Chatre. — *P.* Pierre Grespet, chanoine du Dorat, sieur de l'Age-Malcouronne, 1498.

Jean Bardoni, spiritualisée le 13 décembre 1488.

Saint-Antoine-le-Vieux, *alias* Saint-Germain-le-Vieux, dans le cimetière. Peut-être ce que le Pouillé appelle la chapelle des pauvres. Etait en ruine en 1630. Jadis cure. Vicairie perpétuelle, cure, 1510. — *F.* Saint Antoine, abbé. — *P.* Evêque, 1510, 1557, 1560, 1561, 1569.

Vicairie de saint Fabien et saint Sébastien. — *P.* Noble Thibaud Bonin, damoiseau, seigneur de Massignac et de Montaumar, 1471.

Chapelle rurale. — *F.* Sainte Anne.

VERNEUIL (1) ou Verniolet, Vergnolet, Vernolet, *Vernolium*. Prieuré-cure, 280 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Xiste, pape, 6 août, et saint Blaise. — *P.* Prieur des Sales, 1588, 1603, 1621, 1630, 1635, 1637, 1683, 1692, 1745.

SAUVAGNAC (2) ou Salvagnac-les-Landes, Sauvagnac-près-les-Sales, 1481. Cure, 215 communiants. — *D.* 18 livres. — *F.* Décollation de Saint Jean. — *P.* Non le chapitre de Saint-Martial de Limoges. Prieur des Sales, 1573, 1634, 1648, 1705, 1709, 1711, 1747, 1757, 1764, 1765.

GRENORT (3), ou Granor, Grenotleau, *de grandi orto*. Grenorleau parce qu'il y a plusieurs ruisseaux qui environnent cet endroit. Le principal est la rivière de Graine, qui se jette dans la Vienne. Les environs sont un pays aussi fertile qu'un jardin. Prairies et terres très bonnes. — Prieuré-cure, 380 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Non le chapitre

(1) Commune du canton de Montembœuf (Charente).
(2) Commune du canton de Montembœuf (Charente).
(3) Réuni à Chabanais (Charente).

des Sales ou Tassalac. Prieur des Sales, 1548, 1564, 1565, 1570, 1604, 1614, 1675, 1681, 1688, 1742.

Notre-Dame-de-Pitié, au cimetière. Chapelle rurale, 1627.

SAINT-SÉBASTIEN-DE-CHABANAIS (1), près Saint-Junien. — Annexe de Granort, 1604, 1667. — 850 communiants.— *D.* 30 livres. — *F.* Saint Sébastien.

Les habitants de la paroisse de Grenor et ceux de la paroisse de Saint-Sébastien, son annexe, présentèrent séparément leur requête par laquelle les premiers exposèrent que depuis quinze ou vingt ans ils avaient été tellement dépourvus de secours spirituels et spécialement depuis trois ans, que diverses personnes étaient mortes sans recevoir les sacrements de l'Eglise, qu'ils avaient manqué de messe les dimanches et les fêtes et que l'abandonnement de leur paroisse était de ce que leur curé faisait sa résidence dans le dit lieu de Chabanais pour desservir ladite cure de Saint-Sébastien, annexe dudit Grenort, qu'il ne pouvait s'y rendre à cause de l'éloignement des lieux et de la difficulté qu'il y avait ordinairement de passer la rivière de Grene, qui se déborde extraordinairement, sans qu'il y ait aucun pont pour la passer. Ce qui les obligeait de recourir à l'autorité épiscopale pour enjoindre au curé de faire sa résidence actuelle dans la paroisse de Grenort ou bien de faire la désunion des deux paroisses et d'assigner à chacune un curé particulier pour la desservir. Ils pouvaient ajouter que depuis 1618 jusqu'en 1660 il y avait à Grenort un vicaire desservant, ainsi qu'il conste par les registres qu'on a conservés. Ce ne fut qu'en 1660 jusqu'en 1667 que F. de Rassat se dit prieur de Grenort et de Saint-Sébastien et depuis 1667 jusqu'en 1675 différents vicaires résidaient à Grenort et y faisaient les fonctions ; ce qui prouve que dans tout cet intervalle les deux paroisses étaient distinctes et séparées.

Les habitants de Chabanais exposèrent l'impossibilité qu'il y avait qu'un curé put desservir les deux églises à cause du nombre de communiants, de l'éloignement des paroisses, de la difficulté des passages des rivières, ce qui les portait à demander un curé, avec l'assignation d'une pension congrue qui serait prise sur les fruits de la cure de Saint-Sébastien, dont jouissait le prieur commendataire des Sales, curé primitif. Ce prieur consentit et promit de donner la somme de 200 livres à chacun desdits curés, moyennant le délaissement de la troisième partie des fruits et du pré situé

(1) Chabanais, chef-lieu de canton (Charente).

en la paroisse de Grenort, dont ledit curé jouissait et à la condition que la vicairie perpétuelle de Saint-Sébastien dépendrait de la nomination du prieur des Sales et de ses successeurs. Le curé consentit aussi, se réservant la cure et paroisse de Grenort et la jouissance, comme il a fait ci-devant, du tiers de tous les fruits décimaux, droits de reillages, novales, maison, jardin, pré et légats affectés à ladite église.

Par le procès-verbal il apparut que l'annexe de Saint-Sébastien était composée de 400 communiants, sans y comprendre les petits enfants et les habitants des villages de Chassat, La Quintinie et de La Broussanderie. Celle de Grenort en avait plus de 300. Les deux paroisses étaient éloignées d'une grande demi-lieue, les chemins très difficiles, la rivière de Graine sujette aux débordements et inondations, même les gens à cheval n'y pouvaient passer.

Par décret du 15 mai 1675, l'annexe de Saint-Sébastien de Chabanais est désunie de la cure de Grenort et érigée en cure ou vicairie perpétuelle, dont la nomination appartiendra au prieur des Sales et à ses successeurs. Les vicaires perpétuels qui seront établis dépendront et relèveront de la juridiction épiscopale et assisteront aux synodes. Le prieur des Sales fournira audit vicaire perpétuel la somme de 200 livres annuelle et perpétuelle, exempte et immune de toutes charges, décimes et autres taxes, tant ordinaires qu'extraordinaires, sans préjudice des demandes et prétentions respectives du prieur des Sales et prieur-curé de Grenort.

Prieuré-cure. — *P.* Abbé de Lesterps, 1559, 1724. Prieur des Sales, 1686, 1702.

Chapelle du cimetière [avec une vicairie dite de Notre-Dame-de-Recouvrance]. — *F.* Sainte Quiterie et Notre-Dame-de-Recouvrance.

Vicairie fondée par..... de Tisseuil, écuyer. Appelée de Moneta ou Mounede. — *P.* Evêque, 1641, 1648. François de Prinssaux, écuyer, sieur du Moulin-Paute, paroisse de Vidais, 1531. Sébastien de Tisseuilh, écuyer, 1618. François de Rouzières, écuyer, sieur du Rus, avec Anne Valentin, veuve de Luc de Tisseuil, écuyer, sieur d'Anvol, ou Anvaux, 1667. Le même, seigneur de Lezignac et comte de Confolent, avec la même, 1672, 1673. Louis de Tisseuil, 1668. Barthélémi d'Anvaux, paroisse d'Azat-sur-Vienne, lieutenant-colonel d'infanterie, 1715. François, ancien lieutenant de cavalerie, 1760.

Autre par Pierre Singareau, de la ville de Saint-Junien, avant 1465.

Hôpital 1386. Aumônerie 1419. — *F.* la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque 1479.

SEURIS (1). — Prieuré-cure, 660 communiants. — *D.* 103 livres. — *F.* Saint Genez, martyr, 25 août. — *P.* Prieur des Sales, 1555, 1564, 1648, 1743, 1744.

Beraudey. Fut interdite en 1652. — Chapelle. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* A la commanderie du Mas-Dieu, ordre de Saint-Jean de Jérusalem, diocèse d'Angoulême.

GENOUILLAC (2), ou Janouilhac. — Cure régulière, 680 communiants.— *D.* 102 livres. On avait commencé à rebâtir cette église en 1481. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Evêque, 1615. Prieur des Sales, 1624, 1662, 1692, 1694, 1699, 1700, 1715, 1767. — Dans quelque édition du testament de saint Yrieix de l'an 572, il donne à Saint-Martial Genouillac (Bonav., t. III, p. 211).

La Barre, chapelle rurale. — *F.* Nativité de saint Jean.

LA PÉRUSE (3) [ou la Peyruse], Perusiac en 1285, *Petrosia.* Mal Perreuse, Peyreuse, la Peyrouse, la Penise, la Bruze. — Prieuré. — *D.* 155 livres. — *F.* La Sainte-Vierge. — *P.* Non l'abbé de Charroux. Celui de Bourgueuil en Vallée, 1555, 1609. [N..... Renard possédait en 1783 (Brousseaux. Pouillé de 1783)]. Jordain de Chabanais, fils d'Adémar, donna au monastère de Bourgueuil en Vallée, diocèse d'Angers, l'an 1052, l'église de Saint-Pierre-de-la-Péruse (Besly, *Hist. des comt. de Poit.*, p. 407). Il y avait neuf moines en 1290 (Mabillon, *Ann.*, t. II, p. 653). — L'an 1089, indiction 2 (mieux 12), Gui et Adémar, évêques de Limoges et d'Angoulême, et Bandri, abbé de Bourgueil, vinrent sacrer l'église de la Péruse. Entre autres seigneurs Jordain de Chabanais et son fils s'y trouvèrent. L'église avait été commencée sous le vocable de la Sainte-Vierge du temps de l'abbé Raymond. Le seigneur de Chabanais les donna toutes deux (Besly, *ibid.*, p. 408). — Le même Jordain consentit qu'on bâtit une autre église à l'honneur de la Sainte-Vierge, l'an 1089; elle fut commencée sous Raimond, abbé de Bourgueuil (Mss.). — Jourdain de Chabanais donna au monastère de Bourgueuil l'église de Saint-Pierre de la Péruse, bâtie sur le bois de *Malefagi,* entre les rivières de Charente et de Vienne, avec tous les droits, sa partie du pré de Saint-Eloi, etc. Jordain Ainard son fils ratifia cette donation. L'acte fut signé de Itier, évêque; Aldebert, comte de Limoges; Aimeric, comte de Rochechouart; Fulco, évêque d'Angoulême, ce qui ne peut convenir qu'à l'an 1052 (Besly, p. 407).

(1) Commune du canton de Chabanais (Charente).
(2) Commune du canton de Saint-Claud (Charente).
(3) Commune du canton de Chabanais (Charente).

Cure. — 500 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pierre-es-Liens. L'église était totalemeet ruinée en 1625. — *P.* Non abbé de Charroux. Evêque, 1721. Prieur de la Péruse, 1665, 1666, 1671, 1672, 1721, 1746.

MANOC (1), *Manacum, Manaucum* en 1361, de Manave en 1097 (Baluze, t. VI, *Miscell.*, p. 389). — Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême, donna cette église à Saint-Martial de Limoges l'an 947 (Adémar, *apud* Labbe, t. II, *Nov. Bibl.*, p. 166. — Bouquet, t. VIII, p. 235). Mais les mss. 5926 et 6190 de la Biblioth. du roi attribuent cette donation à Adémar, comte de Poitou, vers l'an 917. — Prieuré 1422. — *D.* 365 livres. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Abbé de Saint-Martial, 1569. Avait été uni à la mense capitulaire par la bulle de sécularisation de 1535. Le chapitre en prit possession en 1569. Confirmé par arrêt du grand conseil du 22 mai 1571.

Cure. 1.800 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Abbé de Saint-Martial, 1378, 1483, 1500, 1558, 1559, 1571, 1575, 1583, 1608, 1610, 1615, 1717, 1743, 1760.

Chapelle dans le cimetière. Interdite.

Maladrerie, 1465, ruinée.

Le Couret ou *Colret*, en 1097. — Chapelle rurale. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Dépendait du monastère de Saint-Martial en 1097 et 1158 (Baluze, t. VI, *Miscell.*, p. 389).

LA CROIX-EN-BASSE-MARCHE (2), près Bellac, 1308, 1453. *Crux.* Aimeric *de Cruce* donna des rentes et des dixmes à Saint-Martial l'an 1096, indiction IV (Mss. 903, Biblioth. reg.). Prieuré établi en 1224, uni en 1282 (Mss. 1338, Biblioth. reg.), existait en 1484. — *D.* 67 livres. — *P.* Abbé de Saint-Martial.

Cure, 800 communiants. — *F.* Exaltation de la Sainte-Croix. — *P.* Aquilaire du chapitre de Saint-Martial de Limoges, 1732. Abbé, 1512, 1570, 1571, 1576, 1591, 1593, 1626, 1632, 1732.

Balanges, 1640. La chapelle est en ruine. Vicairie. — *F.* Saint Martial. — *P.* Chapitre du Dorat confère.

VAULRIS (3), ou Volris, Valris, Vouris. — Mal Vallerie et Saint-Valeri. — Cure, 860 communiants. — *D.* 103 livres. — *F.* Saint

(1) Commune du canton Nord de Confolens (Charente).
(2) Commune du canton du Dorat (Haute-Vienne).
(3) Commune du canton de Nantiat (Haute-Vienne).

Bonnet d'Auvergne et saint Remi. — *P.* Abbé de Saint-Martial, 1531, 1592, 1625, 1638, 1655, 1656, 1661, 1665, 1709, 1710, 1711, 1751, 1760.

Rosset ou *Rousset*. Rosatum en 1295, où cinq frères. La chapelle était en état en 1571, en ruine en 1652. — Celle : Le titulaire est dit administrateur de la maison de Rosset en 1425. — *F.* La Sainte-Vierge et saint Georges. — *P.* Abbé de Grandmont l'assensa 1571. Ce qui fut ratifié par le chapitre de son monastère ; y avait été uni par la bulle de 1318.

VERNEUIL (1), *Vernolium*. — Prévôté unie à la cellererie de la cuisine de Saint-Martial, 1338. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pierre-ez-Liens. — *P.* Dépendait de Saint-Martial en 1097 (Baluze, t. VI, *Miscell.*, p. 389). Etait unie à la cellererie de la cuisine de ce monastère, 1483. Fut unie à la prévôté du chapitre par la bulle de sécularisation en 1535.

Cure, 1.890 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Abbé de Saint-Martial, 1476, 1478, 1483, 1554, 1558, 1559, 1567, 1576, 1577, 1584, 1594, 1614, 1616, 1638, 1659, 1669, 1713, 1754, 1763.

Vicairie fondée par F. Etienne de la Garde, licentié en décrets, bachelier ez lois, prévôt de Verneuil, pour un prêtre du bourg ou paroisse et y résidant personnellement, qui dira une messe basse vers le lever du soleil, chaque dimanche et chaque fête solennelle, le 26 août 1471, reçu de Montboucher. Spiritualisée le 1er juillet 1489. — Au grand autel. — *P.* Prévôt de Saint-Martial nomme et confère 1555, 1725, 1735, 1748. Le prévôt doit nommer dans un mois ; ce temps expire, les syndics de l'église présenteront un prêtre élu par les paroissiens pour acquitter cette messe.

Vicairie de Jean Gandois (voyez l'article Maissonnais dans l'archiprêtré de Nontron). Ici 1513.

Notre-Dame-de-Pitié dans la chapelle du Civoire, *alias* du cimetière 1512. Interdite 1741. — Chapelle [rurale].

Vicairie fondée par Pierre d'Uzurac, prêtre, pour le plus proche parent, le 20 septembre 1488, signé Mandat, spiritualisée le 12 novembre 1493. — A l'autel de sainte Catherine. — *P.* Curé de Verneuil, 1563. Crochet, 1564. Evêque, 1615. Plus proche héritier nomme, cure confère.

COUZEIS (2), ou Cozeis, Cosai en 1097, *alias* Le Petit-Limoges.

(1) Commune du canton d'Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton Ouest de Limoges.

Cozez en 1439, dit alors Petit-Limoges, *Caseium* en 1212. — Prévôté. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Martial en 1097. La Sainte-Vierge en 1570. A présent sainte Magdelaine. — *P.* Dépendait du monastère de Saint-Martial en 1097 (Baluze, t. VI, miscell, p. 389). Etait unie à la mense abbatiale en 1404. Est surnommé le Petit-Limoges dans un acte de 1245 (Bouav., t. III, p. 562).

Cure, 935 communiants. — *F.* Même sainte. — *P.* Non abbé de Saint-Benoit-le-Sault. Celui de Saint-Martial, 1569, 1570, 1573, 1577, 1604, 1620, 1643, 1644, 1654, 1662, 1693, 1706, 1709, 1751, 1757.

Noualhias. — Chapelle, 1531, ruinée. — *F.* Saint Roch.

GAJOUBERT (1), *de vado Joubert.* Cure. 360 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Antoine, abbé, jadis sainte Magdelaine. — *P.* Non l'abbé de Ligueuil-sur-Ly. Evêque, 1677. Dépendait du monastère de Ligueuil, diocèse de Périgueux, en 1188. Prieure des Hautes-Mesures, 1458, 1478. Abbesse de Ligueuil, 1635, 1663, 1709, 1736; comme prieure des Mesures, 1478.

Vicairie fondée par Marie de Sully, dame du Deffens et douairière de la vicomté de Montbas, dans la chapelle dudit château de Montbas, le 18 décembre 1528. — A l'honneur de sainte Catherine. — *P.* La fondatrice, 1528.

SAINT-JOUVENT (2), mal Jouant. — Cure, 900 communiants. — *F.* Saint Gaudentius, évêque et martyr, 31 août. M. Chastellain, (*Martyr. univ.*, p. 794), qui n'a pas su le jour de son culte, l'a placé parmi les *aemeras,* c'est-à-dire *sans jour*. A la marge il demande si c'est *Juventius* ou *Gaudentius?* Le bréviaire de la cathédrale de Limoges de l'an 1587, le fait évêque de Persépolis et martyr. Celui de 1540, le fait évêque d'une ville de Perse, et en a neuf leçons qui ont toutes la mine de venir d'un fabulateur. Peut-être sera-ce sainte Gaudence, vierge, martyrisée à Rome le 30 août qu'on aura renvoyée au lendemain depuis l'établissement du culte de saint Fiacre. — Saint Denis de Paris, 9 octobre. — *P.* Doyen de la cathédrale, 1348, 1559, 1577, 1582, 1587, 1602, 1645, 1708, 1721, 1732.

BLOM (3), ou Blond, *Bloamium, Blonnium, Bloemium,* 1490. Cure, 2.900 communiants. — *D.* 338 livres. — *F.* Saint Martin de Tours. — Gérald, évêque de Limoges, unit à perpétuité, le

(1) Commune du canton de Mézières (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de Nieul (Haute-Vienne).
(3) Commune du canton de Bellac (Haute-Vienne).

28 mai 1323, à l'hôpital de Mortemar cette cure qui dépendait de sa seule collation, ce qui fut ratifié par le chapitre de la cathédrale le 1er octobre suivant, et par Hélie, successeur de Gérald, le 2 mai 1325, et par bulle de Clément VI du 18 juin 1342. En 1417 les Augustins et Carmes de Mortemar en prétendaient la collation, comme ayant droit des Chartreux. — Innocent VIII unit ce qui restait de cette cure, c'est-à-dire le tiers des dîmes, à la cathédrale de Limoges, par bulle du 19 mars 1488, vieux style, sous prétexte que les revenus de cette première église du diocèse avaient été dissipés. Jean Barton, archevêque de Nazareth, ci-devant évêque de Limoges, par son testament fait le 29 mai 1490, dans le chapitre de la cathédrale, et Jean Barton, son neveu et son successeur dans l'évêché, confirmèrent l'union de cette église paroissiale, qui est de la collation de l'évêque de Limoges *pleno jure*, sauf les droits du prélat, à condition qu'à la fin de tierce on chantera pour ces deux évêques et pour leurs parents, une antienne avec les oraisons pour les morts, qu'ensuite on distribuera tous les jours à l'évêque, s'il est présent, aux doyen, chanoines et maître de psallette, à chacun trois pains, un à chaque vicaire, choriste et au vicaire de Notre-Dame-des-Miracles, s'ils sont présents. La cathédrale ayant exposé que c'était pour l'honneur et décoration de l'église, augmentation du culte divin, salut des âmes, service pour les trépassés parents et autres, avec chant tous les jours avant la grand'messe, en faisant servir par un vicaire perpétuel avec portion congrue, fit unir cette cure par le cardinal d'Amboise, légat en France, le 14 juin 1502. Mais l'union à la cathédrale fut déclarée nulle et absurde par arrêt du 30 avril 1575 (Chopin, *de sacrâ polit.*, lib. I. — Théveneau, *Comment. sur les ordonn.*, tit. 7, art. 3), quoique les bulles d'union fussent de quatre-vingts ans (*Notes sur le concile de Trente*, 1706, p. 129).

Le 17 septembre 1488 ordonné dans le chapitre de la cathédrale qu'au cas où la dame de Mortemar veuille faire terminer le procès de la cure de Blom pour leur église, les chanoines consentent pour la première prébende vacante en faveur de son fils : on commit pour le lui proposer. Le 28 octobre suivant l'évêque donna son consentement à l'union de cette cure pour augmenter le service divin. Le 17 novembre le chapitre consentit que M. Pierre de Roche-Chouart soit créé chanoine sous l'expectative de la première prébende vacante. — *P.* Evêque, 1653, 1664, 1665, 1666. Fut débouté de la nomination par arrêté du parlement de Paris du 31 juillet 1671, et le chapitre maintenu dans le droit de nomination. Prieur des Sales, 1691, en fut aussi débouté par autre arrêt. Aquilaire de la cathédrale, 1514, 1515, 1526, 1565, 1664, 1690.

Chapelle au cimetière. — *F*. La Sainte-Vierge.

Autre chapelle rurale. — *F*. Saint Simon et saint Jude.

La Freyre, autre chapelle rurale ruinée. — *F*. Saint Laurent.

Chapelle au grand cimetière de Blom; vicairie fondée par noble Jean de Noalet dans la chapelle du grand cimetière, décrétée le 28 avril 1494.

SAINT-QUENTIN-PRÈS-LESTERPS (1), ou lez-Lesteyr, ou le Brûlé. -- Jordain, évêque de Limoges, donna, entre les années 1031 et 1039, à la cathédrale la quatrième partie de la chapelle de Saint-Michel et Saint-Quentin, la forêt de Serre, etc., qui étaient en Poitou (Besly, p. 304. — *Gall. christ. nov.*, t. II, instrum. col. 172). — En 1548 l'abbé de Lesterps eut une bulle pour faire unir cette cure à son monastère. — Cure, 800 communiants. — *D*. 67 livres. — *F*. Saint Quentin d'Amiens [mieux du Mans]. — *P*. Non l'évêque. Aquilaire de la cathédrale nomma, chapitre présenta, 1531, 1538, 1564, 1576, 1577, 1610, 1645, 1680.

Chapelle. — *F*. Saint Michel (indiquée ci-dessus).

SAINT-MARTIN-DE-JUSSAC (2), ou près la Tour de Bar, 1377. Suissac, 1243 (Bonav., t. III, p. 559), de Juyssat, 1259. — Prieuré-cure, 682 communiants. — *D*. 112 livres. — *F*. Saint Martin de Tours. — *P*. Prieur de Saint-Jean, non de Colt, mais de Cole, diocèse de Périgueux, 1621, 1720.

Chapelle ou oratoire de Saint-Martial 1493, dans l'enclos du jardin de la cure et servait à recevoir les immondices du bourg. Ordonné en 1633 que les mazures seraient rasées et qu'on en dresserait un autel dans l'église.

Noble Raymond de Bar, damoiseau, seigneur du Puy de Maleys, fit bâtir une chapelle en 1510.

Bar. — Interdite en 1742. — Chapelle rurale, 1477. — *F*. Nativité de saint Jean.

PEYRILLAC (3), ou Perrillac. -- Prévôté, 1276. Prieuré, 1371. — *F*. Saint Léger d'Autun, jadis 25 août, à présent 2 octobre. — *P*. Non l'abbé de Saint-Martial. Celui de Saint-Martin-lez-Limoges, 1470. Fut unie à ce monastère par décret du 11 septembre 1624.

Cure, 1.290 communiants. — *D*. 30 livres. — *F*. Même saint. — *P*. Non l'évêque, prévôt de Peyrillac, 1636. — Abbé de Saint-Martin-lez-Limoges, 1482, 1483, 1525, 1564, 1567, 1568, 1571, 1610, 1647, 1660, 1662, 1663, 1685, 1720, 1760.

(1) Réuni à Lesterps.

(2) Commune du canton de Saint-Junien (Haute-Vienne).

(3) Commune du canton de Nieul (Haute-Vienne).

NANTIAC(1). Prieuré-cure, 1.200 communiants.—*D.* 102 livres.— *F.* Saint Vincent, martyr. — *P.* Abbé de Bénévent. Prieur de Saint-André de la Cité de Limoges, 1555. Prieur et couvent des PP. Carmes déchaussés depuis l'union du prieuré de Saint-André, 1633, 1669, 1726, 1757, 1758.

Vicairie fondée par noble François Faulcon, seigneur de Saint-Pardoux près Razès, le ..... 1537.

Saint-Géri [du lion], 1492. Chapelle rurale. — *F.* Saint Giles. Peut-être saint Didier, évêque de Cahors, le 15 novembre, vers le milieu du VIIIe siècle, nommé aussi en France Saint-Géry (Fontette, *Biblioth. hist. fr.*, n° 7944).

[*Les Laisses.* — Chapelle].

La Maison-Rouge, sur les cartes du diocèse.

LAGUDET (2). [A Bellac et aux environs on prononce Laguzet], mal Laguedot. [Prieuré-] cure.—140 communiants.—*D.* 55 livres.— *F.* Saint Thomas de Cantorbéri. — *P.* Prieur claustral et chapitre de Saint-Gérald de Limoges, en l'absence du prieur commendataire, 1662. Prieur commendataire, 1531, 1569, 1570, 1608, 1661, 1662, 1707, 1765. Evêque depuis l'union du prieuré de Saint-Gérald à l'hôpital de Saint-Alexis.

ROUSSINES (3) ou Rossine, mal Cousine. — Prieuré. —*D.* 67 livres. — *F.* Saint Jacques le Majeur. — *P.* Prieur de Bussière-Badil.

Cure, 900 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1644, 1645, 1655, 1670. Prieur de Bussière-Badil, 1564, 1565, 1572, 1596, 1606, 1607, 1622, 1644, 1671, 1672.

Aumônerie ou maladrerie. Perdue. Inconnue. — *P.* Evêque.

VACQUEURE (4) ou Vacqueyre, ci-devant chapelle sur la paroisse de Blom, fut déclarée cure par arrêt du conseil de 1664. — Cure. — *F.* Sainte Catherine, martyre. —*P.* Prieure et religieuses de Montazay, ordre de Fontevrault, diocèse de Poitiers, 1722, 1753.

CONORE (5), Conobre, 1362. — *D.* 30 livres. — *P.* Membre de la commanderie de Limoges, ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Cure, 200 communiants. — *F.* Décollation de saint Jean. — *P.* Commandeur de Limoges, 1619, 1699.

Le Puy. Chapelle ruinée.

(1) Chef-lieu de canton (Haute-Vienne).
(2) Réuni à Saint-Junien-les-Combes (Haute-Vienne).
(3) Commune du canton de Montembœuf (Charente).
(4) Réuni à Bellac (Haute-Vienne).
(5) Réuni à Peyrilhac (Haute-Vienne).

LE BRELIOFA (1), jadis Breuil-au-Fa. *Brolium fagii. Brolhum fagi.* — Commanderie, 1418. — *P.* Dépendait des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, 1248. Membre de la commanderie de Limoges.

Cure, 220 communiants. — *F.* Décollation de saint Jean. — *P.* Commandeur de Limoges, 1564, 1569, 1619, 1684, 1687, 1740.

CHAMPEAUX (2). Etait sur la paroisse de Gajoubert et appartenait aux chevaliers du Temple en 1282. — Commanderie. — *P.* Ordre de Saint-Jean de Jérusalem pour un frère servant d'armes.

Cure. 155 communiants. — *F.* Saint Sixte, pape, 6 août. — *P.* Commandeur de Puy-de-Noix, 1763.

LE CHAMBON-PRÈS-CONFOLENT (3). Etait sur la paroisse de Chirac, 1282. — *P.* Appartenait aux chevaliers du Temple en 1224. Membre de la commanderie du Grand-Mas-Dieu, ordre de Saint-Jean de Jérusalem, diocèse d'Angoulême.

Cure. 210 communiants. — *F.* Sainte Magdelaine. — *P.* Commandeur du Grand-Mas-Dieu, 1689, 1702, 1741, 1768.

Prieuré imaginaire. — *P.* Abbé de Chezal-Benoit, diocèse de Bourges, 1709.

LE PETIT-MAS-DIEU (4). — Commanderie, 1362. — *P.* A la Commanderie du Grand-Mas-Dieu.

Cure. 170 communiants. — *F.* Exaltation de la Sainte-Croix. — *P.* Commandeur du Grand-Mas-Dieu, 1742, 1744.

Bénéfices placés sur cet archiprêtré dans le Pouillé de 1318, et à présent inconnus :

Vouzons, prieuré.

Hernil, prieuré de filles.

Le Pouillé met l'abbaye de Saint-Benoit-du-Sault. Elle appartiendrait plutôt à l'archiprêtré de Rancon. C'est une prévôté du diocèse de Bourges unie au séminaire des missions étrangères.

Un Pouillé de Mrs de la cathédrale met dans cet archiprêtré la commanderie de Buxière-au-Pinier, préceptorie.

---

96 cures.
3 succursales : Rochechouart, Bellac, Le Pont-Saint-Martin (Actuellement 2 : Bellac, Le Pont-Saint-Martin).
120 vicairies.

(1) Commune du canton de Nantiat (Haute-Vienne).
(2) Réuni à Gajoubert (Haute-Vienne).
(3) Réuni à Saint-Maurice-les-Lions (Charente).
(4) Réuni à Loubert (Charente).

III

Archiprêtré de Combraille

LUPERSAC (1). — L'archiprêtré de Combraille y fut uni en 1288 (Mss de la cathédrale). — Ordonné en 1527 d'achever de bâtir cette église. — Cure, siège de l'archiprêtré de Combraille. 1600 communiants. — *D.* 123 livres. — *F.* Saint Oradour, 14 novembre, *Adorator,* baptisé par saint Ambroise de Saintes *Mediolanii sanctorum* et martyrisé en Auvergne. On porta ses reliques à Lupersac (Gaufred., p. 287). Elles se brûlèrent dans un incendie de cette église, occasionné par la foudre en août 1511. M. Chastellain (*Martyr. Univ.*) dit mal que c'est saint Adrier, confesseur, dont le culte est le 3 mars, et que la fête qu'on en fait ici le 13 novembre est le jour de l'élévation de ses reliques. — *P.* Non le prévôt d'Evaux. Evêque, 1514, 1515, 1530, 1570, 1599, 1636, 1642, 1665, 1710, 1711, 1753.

Communauté de prêtres. — *D.* 5 livres.

Vicairie fondée par maître Pierre du Monteil, ratifiée par autre Pierre du Monteil, puis par Antoine de Suget, leur héritier. Spiritualisée par la cathédrale, le siège épiscopal vacant, le 4 août 1414. — A l'autel de saint Jean-Baptiste. — *P.* Archiprêtre confère, descendants nomment. De Beaufort, sieur de Lavau comme sieur du Monteil, 1629.

MAZERAT-PRÈS-GUÉRET (2) ou près Croze. — Cure. 260 communiants. — *D.* 76 livres. — *F.* Saint Pierre-ez-liens. — *P.* Non l'abbé d'Ahun. Evêque, 1480, 1531, 1561, 1563, 1618, 1627, 1683, 1689, 1694, 1742, 1743.

Communauté de prêtres, 1564. — Néant.

(1) Commune du canton de Bellegarde (Creuse).
(2) Commune du canton d'Ahun (Creuse).

SAINT-HILAIRE-LA-PLAIGNE (1), *alias* Marchois. — Cure. 390 communiants. — *D.* 102 livres. — *F.* Saint Hilaire de Poitiers. Evêque, 1471, 1477, 1513, 1555, 1556, 1559, 1567, 1611, 1628, 1665, 1677, 1684, 1694, 1723, 1734, 1750, 1772.

Communauté de prêtres, 1564. — Néant.

ARCS, *de Arcabus* (2). — Cure. 980 communiants. — *D.* 123 livres. — *F* Saint Barthélémi et saint Martin. — *P.* Evêque, 1483, 1513, 1581, 1649, 1679, 1680, 1745, 1746, 1754.

Vicairie fondée par Antoine Vouteyrine ou Bouteyrine, prêtre et curé, dans la chapelle qu'il fit construire dans l'église, acte du 6 mai, spiritualisée le 22 octobre suivant, 1513 [Dite de Notre-Dame-de-Miséricorde et Saint-Maurice]. — A l'autel de Notre-Dame-de-Pitié et Saint-Antoine. — *P.* Curé confère. Nomma, 1572. Héritiers nomment. La Lyssole, d'Ahun, 1555, 1572. Le 29 juin 1618, Bataille, procureur en la châtellenie d'Ahun, comme fils et héritier d'autre notaire royal et d'une Lizole, vendit la métairie de La Glizolle avec le droit de patronage aux Boulhot, du lieu de Treys. Evêque, 1750. Rigot, Chigot et Bouilhetaud, laboureurs, 1747. Bouliauds, laboureurs et marchands, 1754.

SAINT-MÉDARD-DES-LANDES, *alias* Saint-Meard (3). — Cure. 900 communiants. — *D.* 191 livres. — *F.* Saint Médard de Noyon. — *P.* Evêque, 1561, 1562, 1571, 1575, 1615, 1662, 1663, 1685, 1738, 1762.

Communauté de prêtres, 1564. — Néant.

LE PUY-MALESAIGNE, *Podius malesignatus* (4). — Cure, 1442, 1481; succursale, 1561. — 200 communiants. — *F.* Saint Thomas de Cantorberi.

Vicairie jadis dans cette église, aujourd'hui au château de Murat. — *D.* 11 livres. — A l'honneur de sainte Catherine — *P.* Léonard de Durat, écuyer, comme seigneur de Varennes, 1568. Denis, 1599. Pierre Beraud, écuyer, seigneur de Murat, 1638. Annet, 1668, 1672. Elie, 1685. Joseph, 1720. Martin, 1743. Héritiers de noble Louis de Pracuey, sieur de Vaurene. François, Jean, Antoine, Gilberte et Léonarde, ses enfants, 1481.

(1) Commune du canton d'Ahun (Creuse).
(2) Commune du canton de Saint-Sulpice-les-Champs (Creuse).
(3) Commune du canton de Chénérailles (Creuse).
(4) *Idem.*

ISSOUDUN-PRÈS-CHÉNÉRAILLES, ou *Exodun, Exandunum, Exoldunum, Exandonium* (1). — Cure. 960 communiants. — *D.* 191 livres. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne. — *P.* Evêque, 1562, 1606, 1607, 1634, 1636, 1657, 1663, 1677, 1716, 1752, 1759.

Chapelle de Saint-Martin, qui était en ruine en 1636, près l'église paroissiale. — *D.* 31 livres. —Vicaire des Chabraix, en faisait l'office dans l'église d'Issoudun en 1563. — *P.* Evêque, 1481, 1562, 1569, 1574, 1608, 1636, 1648, 1655, 1697.

Autre vicairie fondée par les Chabrais, au château d'Hautefaye. — A l'honneur de sainte Anne.

Vallansange. — Chapelle rurale. — *F.* Saint Cosme et saint Damien.

SAINT-PARDOUX-LES-CARDS, ou des Cards (2). — Cure, 980 communiants. — *D.* 63 livres. — *F.* Saint Pardoux, abbé. — *P.* Prévôt d'Evaux en 1158. Evêque, 1512, 1531, 1598, 1641, 1677, 1723, 1772.

CREYSSAC (3). Cure, 1,280 communiants. — *D.* 76 livres. — Sainte Marguerite. — *P.* Evêque, 1479, 1482, 1561, 1563, 1662, 1696, 1746, 1758.

Communauté de prêtres, 1564. — Néant.

Vicairie dans l'église de Creissat. A l'autel de Sainte-Catherine. — *P.* Nobles Jean et Louis Beilat, écuyers, sieurs du Monteil-Juze nommèrent en 1499.

SAINT-CHABRAIS (4), mal Caprase. — Cure, 680 communiants. — *D.* 112 livres. — *F.* Saint Capraise d'Agen. — *P.* Evêque, 1471, 1570, 1571, 1591, 1623, 1628, 1660, 1672, 1680, 1694, 1698, 1719, 1720, 1756.

Communauté de prêtres, 1564. — Néant.

Vicairie fondée dans la chapelle du château de Malleret, mal Masleureux. A l'honneur de sainte Anne. — *P.* Jacques Peschant, sieur de Bartignac et en partie du château de Malleret, 1469, 1652. Annet de Brachet, écuyer, 1668.

PIERREFITTE (5). — *Petra fixa, ficta*, mal Pierrefer. — Cure,

(1) Commune du canton de Chénérailles (Creuse).
(2) *Idem.*
(3) Commune du canton d'Ahun (Creuse).
(4) Commune du canton de Chénérailles (Creuse).
(5) Commune du canton de Jarnages (Creuse).

200 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Evêque, 1558, 1561, 1563, 1564, 1605, 1612, 1615, 1622, 1623, 1627, 1629, 1647, 1660, 1684, 1720, 1744.

(Voir la note rapportée à Pierrefitte, archiprêtré de Vigeois).

MARS, ou le Mas, de *Marcio, Marco* (1). — Cure, 488 communiants. — *D.* 30 livres. — L'église était rebâtie à neuf en 1527. — *F.* Saint Médard de Noyon. — *P.* Evêque, 1515, 1516, 1628, 1641, 1660, 1696, 1746, 1762, 1766.

Vicairie. — *P.* Noble François de Chaussecourte, 1490.

SAINT-JULIEN-LA-GENESTE (2). — Cure, 350 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Julien de Brioude. — *P.* Etait annexée à la chambrerie d'Evaux, 1600. Prévôt de Chambon, 1708. Evêque, 1554, 1609, 1651, 1662, 1668, 1687, 1694, 1737, 1752, 1762, 1767.

LE COMPAS, *de Compasio* (3). — Cure, 480 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Non le prévôt d'Evaux. Evêque, 1639, 1644, 1663, 1674, 1675, 1689, 1690, 1701, 1727, 1738, 1746, 1771.

SAINT-PRIEST-PRÈS-BONLIEU (4), *alias* près le pont de Bonlieu. — Cure, 380 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Priest d'Auvergne, jadis saint Paul, apôtre. — *P.* Evêque, 1531, 1608, 1629, 1667, 1701, 1711, 1720, 1723, 1724, 1766, 1768, 1769.

Vicairie fondée par les seigneurs de Puy-la-Renaude. A l'autel de saint Martin. — *D.* 6 livres. — *P.* Evêque, 1708. Jacques de Luchap, écuyer, comme seigneur du Puy-la-Raynaude, paroisse de Saint-Julien-le-Châtel, 1555. René, 1572. Noble Claude de Gratin, 1614, 1675. Parade, 1633. Paul de Bridier, chevalier, baron de Saint-Julien et de Saint-Loup, 1707. — Ledit Paul de Bridier consentit en 1710, que cette vicairie fut unie à perpétuité à la mense capitulaire du monastère de Bonlieu, en ce qu'un des religieux viendrait tous les dimanches et fêtes dire une messe matutinale à six heures du matin l'été et à huit en hiver dans l'église paroissiale de Saint-Julien, et que les autres messes seraient acquittées à l'autel de l'église du monastère décemment orné, et où serait mise une image de saint Martin, devant les tombeaux des ancêtres, du

(1) Commune du canton d'Auzances (Creuse).
(2) Commune du canton d'Evaux (Creuse).
(3) Commune du canton d'Auzances (Creuse).
(4) Commune du canton d'Evaux (Creuse).

patron. Celui-ci s'engage pour lui et ses successeurs, seulement tandis qu'ils résideront, de donner à dîner à sa table au religieux qui viendra acquitter la messe matutinale. Les religieux de Bonlieu s'obligent d'acquitter cette charge. Par décret donné en conséquence le 14 janvier 1711, aux conditions susdites, et faute par les religieux de faire les service pendant deux mois de l'année, il sera loisible au seigneur de Saint-Julien de nommer à cette chapellenie. — L'union fut cassée, par arrêt du grand conseil du 20 décembre 1755. — Estienne de Pichard, écuyer, seigneur de Saint-Julien, 1756.

SANNAC (1). Cure, 950 communiants. — *D.* 55 livres. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Non abbé de Chevigny. Evêque, 1624, 1651, 1652, 1655, 1662, 1672, 1711, 1733, 1769, 1772.

Fayolle, succursale, 1623. — *F.* Saint Pierre-ez-liens.

Vicairie de Chierbertarie, 1411.

Chapelle de la Brugère; peut-être en Tarde.

CHAMPAIGNAC (2). — Cure, 1380 communiants. — *D.* 80 livres. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Jadis l'archidiacre de Combraille. Evêque, 1562, 1616, 1618, 1619, 1629, 1630, 1642, 1684, 1694, 1714, 1716, 1745.

L'archiprêtré de Combraille n'était point uni à cette cure, quoique les Pouillés l'assurent.

Saint-Sébastien, dans le bois de la Rebeyrie. Chapelle rurale.

Vicairie, en la chapelle de Fo. — *P.* Curé confère. Claude et Gilette de Saint-Yrier, avec nobles Léonard, Jean et Jérôme d'Hautefaye, comme seigneurs du Fo, *de Fano*, avant 1554. Marguerite Coustin, veuve de Jérôme de Sainges, écuyer, sieur du Fo et de Trode, comme tutrice de Jean et de Françoise, ses enfants, et ayant droit des Saint-Yrier, 1554. Jean Platel d'Hautefaye, écuyer, sieur dudit lieu, paroisse de Banise, ratifia la nomination, Jacques de Saint-Yrier, écuyer, seigneur de Champahnac et du Mas de Lussac, 1554, 1555, 1557.

BELLEFAYE ou Bellefage (3). — Cure, 160 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint André, apôtre. — *P.* Abbé du Bourg-Dieu,

(1) Commune du canton d'Evaux (Creuse).

(2) Commune du canton de Bellegarde (Creuse).

(3) Ancienne commune du canton de Boussac (Creuse), réunie à celle de Soumans en 1829.

1481, 1482. — Non le prévôt de Chambon. Celui d'Evaux, 1647. Evêque, 1698, 1700, 1736, 1747, 1749.

Hôpital fondé par Jean Dupuy, baron de Bellefaye, mort le 26 août 1513 (Duchesne. *Hist. Maison Chasteign.*, p. 310).

LA CELLE-SOUS-GOUZON, près Goson, mal Scelle près Gazongnac. Appelée la Grande-Celle (1). Prieuré [simple d'hommes]. — *D.* 10 livres. — *F.* Saint Pierre, apôtre et saint Paul. Jadis saint Julien et saint Pardoux. — *P.* Dépendait du monastère de Solignac en 924 (Baluze, *Miscell.*, t. VI, p. 496). Abbé dudit Solignac nomma, 1585, 1587, 1707, 1719, 1746. [N... Béraud possédait en 1783. (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 285 communiants. — *D.* 35 livres. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Abbé de Solignac, 1478, 1479, 1604, 1654, 1719, 1746. Evêque, 1658, 1684, 1685, 1686, 1694, 1724, 1746, 1747, 1751, 1759.

JARNAGE (2), mal Jarstaze, mal *Geruggia* en 1216 (Ughel, *Ital. sacr.*, t. IV, col. 1437), mal Jarnace (Vosgien). Voir mes *Mém.*, t. I, p. 136.

Prieuré [d'hommes]. — *D.* 163 livres. — *F.* Saint Michel. — *P.* Abbé de Cluse [ou de l'Ecluse] en Savoie, diocèse de Turin, 1554, 1753, Evêque, 1713. [Pierre Breau possédait le 9 avril 1397 (*Inv. tit. Celest. des Tern.* p. 608). N... Besse-Dumas possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure en ville murée. — 680 communiants. — *D.* 87 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Abbé de Cluse, 1664. Prieur de Jarnage, 1571, 1598, 1606, 1637, 1641, 1706, 1737, 1768. Evêque, 1664, 1706, 1737, 1768.

Communauté de prêtres, 1564. — *D.* 15 livres.

Vicairie fondée par Pierré Valot, prêtre. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Prieur de Jarnage présente, héritiers nomment. Pasquet de Guareyteyr, paroisse de Pionac, 1742.

SAINT-LOUP-LES-LANDES (3). — Cure, 400 communiants. — *D.* 55 livres. — *F.* Saint Loup de Troyes, 29 juillet. Grégoire de Tours en parle. — *P.* Prévôt d'Evaux, 1530, 1590, 1591, 1637, 1711. Evêque depuis l'union de la prévôté d'Evaux, 1737.

(1) Commune du canton de Jarnage (Creuse).
(2) Chef-lieu de canton (Creuse).
(3) Commune du canton de Chambon (Creuse).

LA SERRE (1), mal *la Seras*. — Cure, 480 communiants. — *D*. 67 livres. — *F*. Saint Pardoux, abbé. — *P*. Prévôt d'Evaux, évêque depuis l'union, 1738, 1757, 1762, 1765.

Bussière-Vieille. — Cure, 1158, 1495. Succursale, 1514. — 150 communiants. — *F*. Même saint. — *P*. Jadis prévôt d'Evaux.

BUSSIÈRE-NOUVELLE (2). — Fut érigée en prieuré-cure peu avant 1348. N'était ci-devant qu'une chambrerie dépendante d'Evaux. Etait annexé à la prévôté en 1564, 1569. — Cure : annexe de la prévôté d'Evaux, 1441. — 220 communiants. — *D*. 37 livres. — *F*. Sainte Magdelaine. Jadis saint Pierre et saint Paul. — *P*. Prieur d'Evaux, 1407, 1556, 1567, 1603, 1643. Evêque, 1557, 1694, et depuis l'union 1741, 1748, 1764, 1765.

Vicairie, 1610.

Saint-Hilaire, *alias S^tus^-Alondius, Alonius*, Aleon, mal Saint-Challon. Dans le bourg de Lupersac. On a appelé Saint-Odilon, abbé de Cluni, Saint-Olon (Le Bœuf, *Hist. de Paris*, t. XIII, p. 542). — Annexe, 1556, ruinée. — *P*. Appartenait à Evaux en 1558.

SAINT-DOMET, mal Saint-Dominique, Saint-Denis (3). — Cure, 600 communiants. — *D*. 30 livres. — Ce saint n'est point au 2 juillet dans le martyrologe universel de M. Chastelain. Peut-être sera-ce ici le jour de la translation de quelques reliques de saint Dominius, solitaire, honoré à Gimel le 13 novembre. — *F*. Saint Dominius, solitaire, 2 juillet. Le P. Bonaventure, t. III, p. 175, croit que c'est saint Dominius de Gimel. Peut-être le 2 juillet quelque translation de ses reliques, car il mourut le 13 novembre. — *P*. Prévôt d'Evaux, 1559, 1587, 1600, 1605, 1612. Evêque, 1657, et depuis l'union 1741, 1747, 1761, 1771.

AUZANCE (4), mal Tuzance (Jaille, *Vie de Louis de Bourbon*, p. 126). C'est apparemment l'église *Aentensis*, que Gérard, évêque de Limoges, donna au monastère d'Evaux en 1163. *Ausencia* en 1224 (Baluze, *Hist. Maison d'Auvergne*, t. II, p. 84). Ausense en 1326 (*idem*., p. 162). Osense en 1372 (*idem*., p. 180). — Prévôté. — *F*. Saint Jacques-le-Majeur. — *P*. Etait unie à la chambrerie d'Evaux en 1564.

Cure, peut-être en ville murée. — 1.600 communiants. —

(1) Commune du canton de Chénérailles (Creuse).
(2) Commune du canton d'Auzances (Creuse).
(3) Commune du canton de Bellegarde (Creuse).
(4) Chef-lieu de canton (Creuse).

D. 82 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Prévôt d'Evaux, 1622, 1624, 1664, 1691, 1693, 1705. Evêque depuis l'union, 1747.

Communauté de prêtres, 1564. — *D.* 24 livres.

Vicairie fondée par Jacques Brousse, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine de Saint-Honoré en la même ville, et communaliste d'Auzance le 19 septembre 1640. — A l'autel de Saint-Joseph.

Autre.

Sainte-Anne. — Chapelle rurale.

Sainte-Marguerite. — Chapelle rurale.

Il faudra mettre les autres cures dépendantes d'Evaux à proportion qu'elles seront rentrées dans le droit commun. Saint-Silvain-sous-Toul, Toul-Sainte-Croix, Champeix, Rougnac, Fontanières, Saint-Marien.

DOMEROT, jadis Domaira, *alias* Damayrac, Domayre (1). — Gérald, évêque de Limoges, donna cette cure au prévôt d'Evaux en 1148. Prieuré-cure, 640 communiants. — *D.* 55 livres. — *F.* Saint Denis de Paris, jadis saint Martial. — *P.* Prévôt d'Evaux, 1482, 1510, 1567, 1639, 1704. Evêque depuis l'union, 1757. Evêque, 1762.

Communauté de prêtres, 1564.

SAINT-SILVAIN-SOUS-TOUL (2), mal sous-Tulle, Saint-Frémin-de-Toux. Cure, 380 communiants. — *D.* 35 livres. — *F.* Saint Silvain, solitaire en Berri le 22 septembre. — *P.* Prévôt d'Evaux, 1601, 1675, 1705, 1709. Evêque depuis l'union.

Communauté de prêtres, 1564.

On croyait, au XIe siècle, que saint Martial, venant à Limoges, avait commencé à prêcher ici (Bonav., t. III, p. 49).

TOUL-SAINTE-CROIX (3), ou Puy-de-Toul, ou le Château-de-Toul, mal Torry, Tulle. — C'est *Tullum* de la vie de saint Martial, et non pas la ville de Tulle, ainsi que l'ont pensé La Tour, Valois (*Notit. gall.*, p. 518), ville qui n'est connue que par son monastère et a toujours été appelée *Tutela.* — Saint Martial, ayant baptisé plusieurs païens à Toul, ces nouveaux chrétiens bâtirent une église en son honneur, apparemment après sa mort; on ajoute que pour témoigner leur vénération envers ce saint, on ne reçoit point de

(1) Commune du canton de Jarnages (Creuse).

(2) *Idem.*

(3) Commune du canton de Boussac (Creuse).

cadavres sur cette montagne (Adémar, *apud* Bonaventure, t. II, p. 171). On y voit un amas immense de pierres taillées, qui supposent des masures d'anciens bâtiments, d'une tour fort éloignée de l'église, trois lions de pierre très grossièrement travaillés.

La Mazère. — Chapelle rurale. — *F.* Saint Antoine, abbé.

Ventenas, ou Vantena, Vantoux. — Chapelle rurale, 1636. — *F.* Nativité de saint Jean-Baptiste. — *P.* A la commanderie de Lavau-Franche.

CHAMPEIX (1), *de Champesio,* mal Chauzen. — Cure régulière en 1476. — 180 communiants. — *F.* Saint Martial de Limoges et saint Pierre, apôtre. — *P.* Prévôt d'Evaux, 1476, 1530, 1571, 1652. Evêque, 1684, et depuis l'union de cette prévôté.

ARFEUILHE, mal Orfeuilhe (2). — Annexe de Chastaing, 1577. Cure régulière. — 220 communiants. — *D.* 60 livres. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Couvent des chanoines réguliers d'Evaux, par concession des papes, 1607. Prévôt, 1577, 1607, 1634, 1638. Evêque depuis l'union, 1762.

Chataing, *Castanea.* — Gérald, évêque de Limoges, donna cette église au monastère d'Evaux dans le XIIe siècle. — Succursale 1484, 380 communiants. — *F.* Saint Christophe, jadis saint Jacques.

ROUGNAC (3), ou Rognac, jadis Runhac. — Rugnac, 1259 (Baluze, *Hist. Mais. d'Auverg.*, t. II, p. 108). — Ruinac, dans une bulle de 1106. — Ruygnas, en 1285 (Mabill., *Anal.*, t. II, p. 62, et Baluze, t. IV, p. 278). — Prieuré-cure, 1.000 communiants. — *D.* 102 livres. — *F.* Saint Laurent. — *P.* Annexe de la prévôté d'Evaux, 1441, 1476, 1478, 1569. Prévôt, 1558, 1559, 1681, 1722. Evêque depuis l'union.

Saint-Jean-Baptiste dans le bourg. — Eglise paroissiale 1158, annexe 1436. — *F.* Saint Jean-Baptiste.

FONTANIÈRES (4), *de fonte Asinario.* — Cure, 90 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Blaise, jadis la Sainte-Vierge. — *P.* Prévôt de Chambon, 1573. Celui d'Evaux, 1482, 1564, 1573, 1603, 1622, 1634, 1694, 1721. Evêque depuis l'union.

Communauté de prêtres érigée en 1558, étaient quatre. — Néant.

(1) Commune de Malleret, canton de Boussac (Creuse).
(2) Commune du canton d'Evaux (Creuse).
(3) Commune du canton d'Auzances (Creuse).
(4) Commune du canton d'Evaux (Creuse).

(LE MOUTIER (1) D') AHUN, *Agedunum, Acedunum, Acitodunum,* mal Hau, Haun (2). — Ancienne église possédée par les parents de Bozon, comte de la Marche; l'an 997, il la convertit en un monastère et religion monacale, sous la règle de Saint-Benoît. On croit que c'est *Adeduno vico* sur les monnaies de la première race de nos rois (*Mém. Acad. Inscrip.*, t. XIX, p. 716). — Ahun, sur une montagne dont la Creuse baigne le pied, dans la *Vie de Saint Martial* par Aurélien. Voyez l'article Saint-Goussaud dans l'archiprêtré de Bénévent. — Abbaye, ordre de Saint-Benoît. — *D.* 635 livres. — Fut fondée en 997 par Boson, comte de la Marche, et soumise au monastère d'Uzerche (*Gall. Christ. nov.*, t. II, col. 586, et instr. col. 190). On a mal mis 917 (Bouquet, *Rec. hist. de France,* t. X, p. 574). — Le 31 juillet 1107, l'évêque Eustorge commit le gouvernement de ce monastère à Gauzbert, abbé d'Uzerche et à ses successeurs (Baluze, *Hist. tutel.*, col. 865). — Les moines s'agrégèrent, en 1630, à la congrégation de Cluni. — Sont six de l'ancienne observance; de la province d'Auvergne.

Offices claustraux.

Prieuré claustral : conféré comme amovible en 1610. — *P.* Abbé d'Ahun, 1557, 1562, 1563, 1570, 1571, 1574, 1590.
Chambrerie, 1510.
Prévôté. — *P.* Abbé d'Ahun, 1563.
Sacristie.
Pitancerie.
Aumônerie, avec le prieuré de Robiat. — *P.* Abbé d'Ahun, 1559.
Celererie. — *P.* Abbé d'Ahun, 1574.
Infirmerie. — *P.* Abbé d'Ahun, 1577.
Chantrerie. — *P.* Abbé d'Ahun, 1577.
Syndicat, 1510. — Ils étaient tous à la mense abbatiale.

Abbés d'Ahun (3) :

1. Adalbaldus, 997-998.
2. Guillaume, vers ou après 1048.
3. Géraud, 1055.
4. Gaucelin, vers 1070.
5. Archimbaud, entre 1071 et 1092.

(1) Pour l'expression : Moutier, voir l'article Saint-Junien-sur-Vienne.
(2) Commune du canton d'Ahun (Creuse).
(3) Le manuscrit de Nadaud n'a pas conservé la feuille où était la liste des abbés d'Ahun. Je donne ici leurs noms d'après celle qu'a publié M. Delannoy dans les *Mémoires de la Société des sciences de la Creuse,* t. XIII, p. 343.

6. Aimon, vers 1092 et 1112.
7. Gaubert (?), 1106, mort en 1108.
8. Clarus, après 1113, 1124.
9. Géraud, 1141, 1147.
10. Bernard, après 1147, 1181.
11. Bertrand, 1182.
12. Philippe, 1196.
13. Laurent, 1217.
14. Pierre, 1241, 1247.
15. Géraud, 1253.
16. N..., 1285.
17. Jean, 1309, 1311.
18. Guillaume de Saint-Domet, 1331, mort en 1381.
19. André de Saint-Domet, 1381, 1402.
20. Jean Bourgeois, 1419, 1424.
21. Aimeric Barton, 1445, 1455.
22. Jean d'Armagnac, 1469, mort en 1493.
23. Jean d'Aubusson, 1493.
24. Frère Martial Billon, mort en 1508.
25. Pierre de La Marche, Guillaume de Saint-Marcel et François de Montagnac, dont l'élection fut annulée on contestée.

Abbés commendataires :

26. Philippe Billon, 1525, 1529.
27. François Billon, 1543, 1547.
28. Mathieu Dubois, licencié en droit canon, prieur de Saint-André de Limoges, curé de Treignac, de Jabreilles, puis chanoine de Limoges, 1547, mort en 1565.
29. Jean Jacquet, 1565, 1571.
30. Jean de Montmault, 1571, 1577.
31. Mathurin Augier, 1578, 1618.
32. Louis Chataignier, 1627, 1633.
33. Claude de La Croix, qui se démit.
34. Thomas Coquille, 1635, mort en 1650.
35. Louis Coquille, frère du précédent, 1650, mort en 1704.
36. Jean Geneys, 1704, mort en 1747.
37. Jean-François de L'Eglise, 1747, mort en 1768.
38. Jean-Elie de Nesmond, 1768, 1791.

Le Moutier d'Ahun. — Cure, 380 communiants. — *D.* 30 livres. — A l'autel de la Sainte-Croix, 1601, à présent de sainte Marguerite. — *P.* Evêque, 1626. Chapitre des moines d'Ahun, l'abbaye vacante, 1565. Abbé, 1483, 1562, 1563, 1577, 1601, 1614, 1632, 1665, 1670, 1690, 1710, 1736, 1746, 1754.

Vicairies fondées dans l'église de Moutier-d'Ahun, par Guillaume, abbé, 1340. A l'autel de la Sainte-Croix, jadis de saint Jean. — *D.* 15 livres. — *P.* Abbé doit conférer dans quinze jours, s'il est dans le diocèse; dans un mois s'il est absent. A son défaut le prieur dans quinze jours. Prieur, 1697. Abbé, 1562, 1568, 1590, 1605, 1733, 1763. Présenta, l'évêque conféra, 1758.

[La Croix. — Peut-être la même que la précédente].

De Saint-Jean du bost la lievre. — *P.* Abbé, 1609.

Sainte-Catherine la basse. — *P.* Prieur en l'absence de l'abbé, 1624. Abbé, 1563, 1576.

De Notre-Dame. — *P.* Abbé, 1563. Gilbert Mestrie, écuyer, sieur de la Devesche, comme mari de Jeanne du Claud, dame de Villejust, 1604.

Chantemille, ou Chantemiolle, mal Cantornelle, Chantemeul, Chantenelle-le-Pauvre. — Défendu en 1622 au chapelain, de faire aucune fonction curiale. — Cure, 1484, 1490, 1618, 1622. — *F.* Sainte Radegonde. — *P.* Non l'abbé de Bénévent. Seigneur du lieu, Joachim Mérigot, lieutenant en l'élection de la Basse-Marche, 1618. Abbé d'Ahun, 1618.

SAINT-SILVAIN-DU-CHATEAU-D'AHUN (1), *alias* le Chantre. — (J'aurais dû le mettre avant le Moutier, comme plus ancien). — M. Chastellain, *Martyr. universal.*, 16 octobre, l'appelle Saint-Sauvan. — *Agedunum*, où saint Martial fut fouetté, suivant sa Vie; les Tullistes l'entendent d'Ayen (Bonav., t. III, p. 36). — Mal nommé *Ergedium* dans la Vie fabuleuse de saint Martial. — Adémar (Mss.) dit qu'on y montrait la colonne où le saint fut attaché et flagellé (Bonav., t. II, p. 173, 254). C'est une colonne milliaire dans la cour de l'abbaye. Voir mes Mém. mss, t. V, p. 80. — Prieuré. — *D.* 76 livres. — *F.* Saint-Silvain, martyrisé sur le lieu le 16 octobre vers l'an 407. — *P.* Abbé de Cluni, 1694. Abbé d'Ahun, 1558, 1559, 1560, 1566, 1572, 1575, 1579, 1581, 1605, 1658, 1694, 1745, 1748, 1761. [Existait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure en ville murée, 2.100 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1626. Abbé d'Ahun, 1438, 1439, 1572, 1598, 1626, 1710.

Communauté de prêtres, 1564. Etablie en 1436. — *D.* 34 livres. — Sont deux.

Dans une monnaie d'or, rapportée par Le Blanc, *Adeduno vico fitur*.

(1) Ahun, chef-lieu de canton (Creuse).

Vicairies fondées dans l'église de Saint-Silvain d'Ahun, par Hugue le Brun, comte de la Marche et d'Angoulême, dans son codicille du jeudi après l'octave de l'Assomption de Notre-Dame d'août, 1302 (Mss. 6010, *Bibliot. reg.*, p. 565).

De Saint Jacques et saint Philippe. — *P.* Chapitre des moines d'Ahun, en l'absence de l'abbé, 1621. Abbé, 1563, 1564, 1584, 1590, 1598, 1636, 1759, 1760, 1768.

A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Giles de Penavayres, chevalier, sieur de Villejust, 1473. De Panaires, 1571. Le curé et prêtres de la communauté disputaient en 1622 l'élection de ce bénéfice.

De Saint Jérôme, à l'autel de Massenom. — *P.* Gilbert Barton, chevalier, seigneur de Roche-Nozil, Massenom, la Chazette, Douson, Villenis et Saint-Martial-le-Mont, 1694.

De Saint Nicolas. — *P.* Annet Seguin, avec ..... Du Boucha, écuyer, et Philiberte de Gimel, sa femme, 1680.

De Saint Jean-Baptiste ou de Malleret, 1670. — *D.* 6 livres. — *P.* Abbé d'Ahun confère. Charles de Château-Bodeau, chevalier, seigneur de Malleret, les Chaussades et la Prugne, 1603, 1622.

D'Ayen. — Voyez Ayen, archiprêtré de Lubersac.

De Sainte Catherine, 1636.

De Saint Jacques et saint Philippe. — *P.* Abbé d'Ahun, 1590, 1760.

De Saint Paul. — *D.* 6 livres.

De Mastribut.

Saint-Georges-près-Ahun. — Chapelle, 1566.

De Barband.

Compagnie de Pénitents blancs, établie en 1643.

Sœurs de l'instruction chrétienne, dites de la Croix, sorties de celles de Limoges, établies en 1713.

Saint-Jean de las fonts-lez-Ahun, de la multitude des fontaines. Il y avait un hôpital vers 1183. — Cure, 1564. Prieuré, 1566. — *D.* 29 livres. — *F.* Nativité de saint Jean-Baptiste. Dans une bulle de 1183, c'est saint Jean l'Évangéliste. — *P.* Prieur de Saint-Gérald de Limoges, 1564. Le roi, depuis l'union du prieuré de Saint-Gérald à l'hospice de Saint-Alexis, 1765 [N... de Puyferat possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Musfort, bâtie en 1675. — Chapelle rurale. — *F.* Saint Joseph.

SAINT-YRIEZ-LES-BOIS (1), le Boust en 1406, près la Saunière en 1327, mal près Urlry. — Cure, 950 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Irier, abbé. — *P.* Evêque, 1669. Abbé d'Ahun, 1571, 1603, 1609, 1633, 1639, 1729, 1768.

Communauté de prêtres, 1564. — Néant.

(1) Commune du canton d'Ahun (Creuse).

LA SOUNIÈRE (1), ou Saulnière, *Souneria*, mal Sounerie. — Cure, 330 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge, et saint Pierre et saint Paul. — *P.* Abbé d'Ahun, 1561, 1648, 1716, 1740, 1749.

Communauté de prêtres, 1564. — Néant.

Vicairie du Terrail, 1464. — A l'autel de Saint-Nicolas. — *P.* De Lutta, du village du Mas, paroisse de Saint-Symphorien, 1564.

SAINT-MARTIAL-LE-MONT (2), *de Monte* [proche de Thou, où ce saint commença de prêcher en entrant en Limousin (Bonav., t. II, p. 258)]. — Cure, 400 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Abbé d'Ahun, 1596, 1642, 1645, 1706, 1736.

Communauté de prêtres érigée le 6 août 1509.

Chantaud. — Chapelle; vicairie, 1561. — *D.* 5 livres. — Défendu en 1623 et 1626 d'y faire aucune fonction. — *F.* Sainte Magdelaine. — *P.* Chapitre des moines d'Ahun, 1626. Prieur claustral, 1752.

FRANSÈCHE (3). — Cure, 980 communiants. — *D.* 76 livres. — *F.* Saint Pierre, apôtre, et saint Denis. — *P.* Evêque, 1691. Abbé d'Ahun, 1490, 1646, 1662, 1719.

Communauté de prêtres, 1564.

La Roche-Nozil, ou Rupe-Nozil, ou Nouzille. Par arrêt du Parlement de Paris du 14 août 1704, le chapitre de la cathédrale est maintenu en possession de la collation et nomination de ce prieuré, autrefois cure. — Cure, 1484, 1490, 1538; prieuré séculier. — *D.* 26 livres. — *F.* Saint Maurice et saint Sébastien. — En janvier 1488, les chanoines de la cathédrale devaient faire unir cette église à la leur. — *P.* Gilbert Barton, écuyer, sieur de La Roche-Nouzil, Massenon, 1697. Evêque conféra, 1698. Aquilaire de la cathédrale présenta et le chapitre conféra, 1474, 1505, 1515, 1537, 1538, 1540, 1575, 1589, 1697, 1698 [N..... Boërie ou Boëry possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

LA ROCHETTE (4), *Rupeta.* — Cure. 890 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Pardoux, abbé. — *P.* Abbé d'Ahun, 1470, 1636, 1647, 1659, 1695, 1738, 1739.

Ceyva. Rebâtie en 1745. Chapelle. — *F.* Saint Antoine, abbé. — *P.* A la commanderie de Chambereau.

(1) Commune du canton de Guéret (Creuse).
(2) Commune du canton de Saint-Sulpice-les-Champs (Creuse).
(3) Commune du canton de Saint-Sulpice-les-Champs (Creuse).
(4) Commune du canton d'Aubusson (Creuse).

EVAUX (1), *Evaonium, Envahonium, Evahonum, Evahonium,* capitale de la Combraille. Montégut en Auvergne avait ce rang auparavant. Evan (*Spicilegr,* t. II, p. 555). *Evaunum, Vallaunum, Vellaunum* (*Spicileg.*, t. IV, p. 667), mal nommé Hovoux, Huyon, Euvoux, Havers, Havars, Saint-Pierre de Mayon. — Envahon (Jaille, *Vie de Louis de Bourbon,* p. 126). — Esnon (*Dict. général,* 1757). — Grégoire de Tours l'appelle *Vicus Evaunensis* (*Glor. confess.*, c. 81). C'est le premier auteur qui en parle. — Evon (Godefroi, *Hist. de Charles VII,* p. 408). — Evo, diocèse de Bourges, au pays de Bourbonnais (Fodéré, p. 9). — Envahon, en 1538 (*Simp.*, t. III, p. 518). *Evanum,* en 945 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 367). — Deux médecins en parlant des eaux chaudes de cette ville l'appellent Esvaon, Evos, Evahon (Banc, *La merveille des eaux naturelles de la France,* fol. 15 et 129. — Duclos, *Observations sur les eaux minérales,* p. 28, 56, 67, etc). — Peut-être *Avalena,* dont il est parlé *apud* Labbe (t. II, *Nov. Bibl.*, p. 538), dans un pays tout couvert de montagnes. Mais Baluze, dans une lettre à la fin du 1er tome de l'*Histoire de la Maison d'Auvergne,* p. 20, fait voir que cet *Avalena* était du côté de Tulle. Ausone dans une épigramme sur une fontaine qui de son temps était au milieu de Bordeaux et qui s'appelait Dévonne : *Divona celtarum lingua fons addite Divis.* — Les chroniques du XIIIe siècle avancent qu'un prétendu Duratius, gouverneur de Limoges, fit construire et paver de marbre les bains d'Evaux, à l'honneur d'Auguste (Bonav., t. III, p. 20 et 21). Elles ajoutent que Evolius, troisième successeur de saint Martial, se cacha dans la solitude d'Evaux pour fuir la persécution (p. 70).

Boson d'Aubusson était abbé laïque d'Evaux en 945 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 367, 369). — Prévôté, ordre de Saint-Augustin. — *D.* 939 livres. — *F.* Saint Pierre, apôtre.

Adémar, moine de Saint-Cibar d'Angoulême, mort en 1034, assure dans un sermon manuscrit que le prétendu duc Estienne, converti par saint Martial, avait donné ce lieu à la cathédrale de Limoges dès le premier siècle de l'Eglise. — Les chanoines réguliers de la congrégation de France, province d'Aquitaine, y furent introduits le 20 octobre 1634 (*Gall. Christ.*, t. VII, col. 779). — *D.* 609 livres.

P. Evêque, puis électif, le roi, 1594, 1608, 1634, 1659. — Dès 1714, le roi avait consenti à l'union de cette prévôté à la mense capitulaire de la Sainte-Chapelle de Riom, diocèse de Clermont, mais le pape refusa les bulles. Le chapitre en prit possession sur un arrêt du conseil en 1719.

(1) Chef-lieu de canton (Creuse).

Le roi informé de la modicité du revenu dudit chapitre, évalué à 1,970 livres 16 sols, et les charges à 1,172 livres, et de la nécessité de contribuer à ce que le service divin s'y put faire avec la dignité requise, que le trésorier et les chanoines pussent avoir un entretien et une subsistance raisonnable, consentit le 10 mars 1719, une seconde fois, à l'union de cette prévôté dont les revenus furent évalués à 8,076 livres 12 sols, et les charges à 6, 777 livres, sous les conditions que la nomination de la cure d'Evaux appartiendra au chapitre d'Evaux, composé de chanoines réguliers de Sainte-Geneviève; la présentation et collation des prieurés et bénéfices simples dépendants de ladite prévôté appartiendra à l'avenir à Sa Majesté; les cures ou prieurés-cures du diocèse de Limoges, ainsi qu'elles seront marquées plus bas; celles de Claire, Le Prat, Epineuil, Argentie, Vernusse et Neuilhé, diocèse de Bourges, à la nomination et présentation des dignités et chanoines dudit chapitre en corps, et le surplus des cures et prieurés-cures dépendants de ladite prévôté, situées dans les diocèses de Bourges et de Clermont en Auvergne, seront à la collation de l'archevêque ou évêque diocésain. A la charge audit chapitre de la Sainte-Chapelle d'entretenir dans leur église un diacre, un sous-diacre, un sous-chantre et deux enfants de chœur, et d'acquitter les charges et fondations de la mense prévôtale d'Evaux.

Le pape consentit à cette union par bulle du 12 mars 1731.

Le décret fut donné le 30 avril 1734. Ils en prirent possession le 15 août 1738.

Offices claustraux :

Sacristie. — *D.* 225 livres. — *P.* Prévôt d'Evaux, 1557, 1558, 1559, 1576; fut unie par bulle du 7 mars 1577 à la mense conventuelle pour fournir à l'entretien de quatorze chanoines réguliers, qui étaient alors à Evaux.

Chantrerie. — *P.* Prévôt d'Evaux, 1559.

Celererie. — *P.* Prévôt d'Evaux, 1564. 1586, 1591.

Aumônerie. — *P.* Prévôt d'Evaux, 1558.

Chambrerie, avec l'annexe de Saint-Jacques d'Auzance. — *D.* 59 livres. — *P.* Prévôt d'Evaux, 1586, 1593, 1599, 1606.

Pitancerie. — *P.* Prévôt d'Evaux, 1559, 1575, 1582.

Infirmerie. — *P.* Prévôt d'Evaux, 1559, 1566, 1593.

Bailie, ou le Bastère, ou maître d'œuvre, *ædificator operis,* ou *magister operis* (du mot bastir), qu'on traduisait en 1487 par *bastisseur;* avec une prébende. — *P.* Prévôt d'Evaux, 1555, 1565, 1578, 1603, 1606.

Prébende de Saint-Amand, suivant le Pouillé. — Inconnue. — Elles étaient toutes unies à la mense conventuelle (1).

Prévôts d'Evaux :

1. Widrad, Widradus, 936.
2. Ludovicus, 1041.
3. Geraldus, vers 1108.
4. Umbertus Folia, ou Lafola, entre 1120 et 1136.
5. Gaufridus, 1158.
6. Bernardus, 1176.
7. Hugo de Valle, 1198.
8. Stephanus Dorbases, 1204.
9. Nicolaus, 1209.
10. Johannes, 1225.
11. Guillaume, 1267.
12. Amelius, élu en 1292.
13. B....., 1309.
14. Renaldus, 1342.
15. Ludovicus de Tineria, De Tinière, 1352.
16. Johannes de Tineria, élu le 26 août 1361, 1409.
17. Joannes de Gardia, 1429.
18. Lancelot de Lusignan, prévôt commendataire par provisions du 18 février 1434.
19. Léonard de Montibus, prévôt commendataire, 1439.
20. Ludovicus de La Grandfa, 1462.
21. Jean de Bourbon, évêque du Puy, 1474, 1485.
22. Jean de l'Escluse, élu en 1485.
23. Jean Jabault, 1505.

Commendataires :

24. Pierre du Chastel, grand aumônier de France, évêque de Tulle, 1541.
25. Bernard de Ruthye, grand aumônier de France, 1552, 1556.
26. Menault de La Carre, aumônier du roi, 1556, 1581.
27. Arnaud de Johanne, 1585.
28. François Mazeron, 1595.
29. Guillaume de La Porte, 1604.
30. Nicolas Longès, docteur en théologie, conseiller, aumônier du roi, abbé de N.-D. de Savigny, 1607, 1635.

(1) Un feuillet supplémentaire, dont il ne reste que la trace, contenait la liste des prévôts d'Evaux. Je la donne ici d'après celle qui a été publiée par M. P. de Cessac (*Mém. Soc. des Sciences de la Creuse*, VI, p. 101).

31. François Poitevin, 1635, se démit en faveur du suivant en 1660.

32. Victor Méliand, évêque de Gap, puis d'Aleth, aumônier de la reine-mère, 1660, démissionnaire en 1698, mourut en 1713.

Vicairie. — A l'autel de Saint-Michel. — *P.* Prévôt d'Evaux confère. Noble Pierre Perreau, sieur du Chastenier, 1574.

Cure régulière en ville murée. — 2,850 communiants. — *D.* 60 livres. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1557, 1600, 1719. Prévôt d'Evaux, 1614, 1622. Prieur claustral avec le chapitre, 1642, 1651, 1679, 1681, 1682, 1684, 1722. Et depuis l'union de la prévôté, 1743, 1751, 1753, 1774.

Communauté de prêtres, étaient neuf en 1564. — Néant.

Vicairie. — A l'autel de saint Georges. — *P.* Prévôt confère. Mercier, veuve de Alamargot, sieur des Crozades, avec autres Mercier de Bienassi, 1709.

Autre de Saint-Bonnet dans les faubourgs, 1495. — *P.* Prévôt d'Evaux, 1558, 1566, 1580, 1607, 1608.

Saint-Martial. — Chapelle, 1636. Ruinée.

Notre-Dame-de-Pitié. — Des religieuses de l'ordre de Saint-Benoit s'y établirent en 1630, sous la juridiction de l'évêque. Il n'y en avait qu'une seule dont le revenu ne s'élevait qu'à 160 livres, et depuis dix-sept-ans aucune fille ne s'était présentée avec une dot suffisante pour y prendre l'habit, lorsque cette communauté fut supprimée en 1649.

La Roche-Aymon, où demeurait Aymon. — Succursale. — *F.* Saint Blaise.

Coron. — Chapelle rurale. — Les habitants de neuf villages représentèrent qu'étant éloignés au moins d'une grande lieue de l'église paroissiale, en pays de montagnes, sujet aux neiges, par des chemins inaccessibles, ils ne pouvaient commodément aller à la messe la plus grande partie de l'année; encore moins les vieillards, les femmes malades, enceintes, nourrices, enfants et serviteurs ; sur quoi il leur fut permis en 1623 de bâtir une chapelle, d'y faire célébrer la messe les dimanches et fêtes par un prêtre approuvé de l'ordinaire, sans les décharger du service qu'ils doivent à la paroisse, ni qu'on y puisse administrer aucun sacrement que dans l'urgente nécessité.

Sainte-Magdelaine d'Entraigues, inter aquas, à présent sur la paroisse de Sainte-Radegonde, diocèse de Bourges. — Chapelle ruinée. — *P.* Prévôt d'Evaux, 1592, 1606. — Saint Marien mourut à Entraigues vers l'an 513 (Ruinart, Greg. Turon, col, 964).

SAINT-PARDOUX-LE-PAUVRE (1), *alias* des Bois, mal de Lexouère. Ordonné en 1495 de bâtir cette église. Cure, 184 communiants. — *D.* 8 livres. — *F.* Saint Pardoux, abbé. — *P.* Prévôt d'Evaux, 1559, 1605, 1662, 1704, 1711. Trésorier de la Sainte-Chapelle de Riom depuis l'union de cette prévôté, 1739, 1750, 1761.

BOUSSAC-LES-EGLISES (2), *alias* Le Bourg, mal Cousac-le-Bouc. *Buciacum* vers l'an 1000. — Sur le ruisseau de... Voyez Boussac-Château.

Prieuré-cure, 900 communiants. — *D.* 67 livres. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Prévôt d'Evaux, 1605, 1638. Trésorier de la Sainte-Chapelle de Riom depuis l'union de la prévôté, 1743.

Notre-Dame. — Chapelle rurale. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Ces deux églises étaient unies en 1555.

Il faudra mettre Châtellet-André, Parsac, Aleyrac, à proportion que le trésorier de la Sainte-Chapelle de Riom y nommera.

PARSAC (3), mal Parsiac d'ouvers. On veut apparemment dire Percé pour Parsac (4). — Prieuré-cure, 1280 communiants. — *D.* 102 livres. — *F.* Ordination de Saint Martin de Tours, 4 juillet. Prévôt d'Evaux, 1635, 1705. Trésorier de la Sainte-Chapelle de Riom depuis l'union de la prévôté.

Communauté de prêtres, 1564. — Néant.

Saint-Jacques. — Chapelle en ruine, 1636. — *P.* A la prévôté de Chambon Sainte-Valérie.

Notre-Dame. — Chapelle rurale dont le curé prit possession en 1562.

Chapelle rurale. — *F.* Sainte Magdelaine. — *P.* A la commanderie de Blaudeix.

ALEYRAC (5), Alleyrac, Leyrat, Layrat. — Leyrac, 1362 (Baluze, *Hist. Mais. d'Auvergne*, t. II, p. 162). Alayrac en 1334 (*idem*, p. 160). Est dit annexe de Saint-Pierre-le-Bost, 1516, 1554, 1562, 1567, 1623, 1625, 1626, 1636. — Cure. 380 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Désiré de Bourges, 8 mai, et la Sainte-Croix. — *P.* Evêque, 1718. Prévôt d'Evaux, 1563, 1679. Trésorier de la Sainte-Chapelle de Riom depuis l'union de la prévôté.

(1) Commune de Sannat, canton d'Evaux (Creuse).
(2) Commune du canton de Boussac (Creuse).
(3) Commune du canton de Jarnages (Creuse).
(4) Voir ci-après l'article Nailhac, dans l'archiprêtré de Bénévent.
(5) Commune du canton d'Aubusson (Creuse).

CHATELLET-ANDRÉ (1) ou Château. — Cure, 380 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Martial de Limoges, jadis saint André. — *P.* Prévôt d'Evaux, 1639, 1641, 1656, 1689. Trésorier de la Sainte-Chapelle de Riom depuis l'union de la prévôté.

Saint-Godin et ses compagnons, honorés ici le 1er septembre du temps de Bernard Guidonis (*Apud* Labbe, t. I, p. 635). Le P. Bonaventure (t. II, p. 21) ne savait s'il s'agit du Châtenet, monastère de filles, près de Limoges, ordre de Grandmont.

Chapelle ruinée.

RETERRE (2) ou Reauterre, *Rubra* ou *Rubea terra*, mal Terre rouge. — Prieuré-cure, 960 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Ordination de Saint Martin de Tours. — *P.* Evêque, 1731. Prévôt d'Evaux, 1474, 1531, 1558, 1603, 1612, 1683, 1689, 1690, 1696. Chapitre de la Sainte-Chapelle de Riom, 1746.

Communauté de prêtres, 1564. — Néant.

SAINT-PIERRE-LE-BOST (3) ou Des Bois, mal Le Bosque. Annexe d'Alleyrat, 1404, 1484, 1638. — Cure, 360 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pierre-ez-liens. — *P.* Abbé du Bourgdieu, 1597. Prévôt d'Evaux, 1516, 1562, 1615, 1659. Chapitre de la Sainte-Chapelle de Riom, 1750.

Il faudra mettre Tarde et Peyrat-l'Annonier à proportion que le chapitre de la Sainte-Chapelle de Riom y nommera.

TARDE (4). — Cure, 360 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Pierre, apôtre. — *P.* Prévôt d'Evaux, 1554, 1555, 1574, 1575, 1599, 1701. Chapitre de la Sainte-Chapelle de Riom, 1769.

La Brugère. — Chapelle. — *F.* Nativité de Saint-Jean. — *P.* A la commanderie de la Croix-aux-Baulds. Peut-être La Brugère en-Sermur.

PEYRAT-L'ANNONIER (5). — Cure régulière, 1400 communiants. — *D.* 76 livres. — Peyrat-le-Nouger, 1500, dont était seigneur Christophe Barton de Massenom. — *P.* Prévôt d'Evaux, 1419, 1510, 1570, 1572, 1607, 1608, 1670, 1719, 1725, 1732. Chapitre de la Sainte-Chapelle de Riom [*F.* Saint Vincent, martyr].

Communauté de prêtres, 1564. — Néant.

Vicairie, 1471.

(1) Commune de Budelière, canton de Chambon (Creuse).
(2) Commune du canton d'Evaux (Creuse).
(3) Commune du canton de Boussac (Creuse).
(4) Commune du canton de Chambon (Creuse).
(5) Commune du canton de Chénérailles (Creuse).

BONLIEU (1), *Bonus locus*, jadis Mazerola, Mazerolles. — Abbaye ordre de Cîteaux, fille de Dalon. — *D.* 609 livres. — Fondée en 1121 par Amélius, seigneur de la châtellenie de Chambon en Combraille (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 628, et *instr.*, col. 199). — Amélius de Chambon, père d'Alard et d'Aubert, donna à Gérald, serviteur de Dieu, le mas de Mazeroles entre les mains d'Eustorge, évêque de Limoges. Après la mort de Gérald, les frères qui vivaient dans ce lieu, se donnèrent et ce lieu à l'église de Dalon et à Roger qui en était abbé, par le conseil de l'évêque Eustorge, de Guillaume, archiprêtre, et d'Amélius, fondateur. Celui-ci donna cette terre à l'abbé de Dalon, Roger, pour construire une abbaye; l'évêque Gérald appela cet endroit *bon lieu*, y intronisa le couvent et l'abbé l'an 1141, le 26 octobre (*Gall. christ. nov.*, t. II, *instr.*, col. 199, 200).

Sont deux. — Filiation de Pontigni. — *D.* 532 livres.

Abbés de Bonlieu (2) :

1. Pierre de Saint-Julien, 1121, mort en 1151.
2. Gérald du Monteil, 1151, 1174.
3. Jean de Comborn, 1174, 1195.
4. Bernard de Saint-Marc, 1195, 1200.
5. Thomas, mort l'année de son élection, 1200.
6. Armand, 1200, 1215.
7. Aimeric de Saint-Hilaire, se démit en 1224.
8. Guillaume Bertrand, mourut en 1227.
9. Pierre de Reterre, siégea un an.
10. Hugues, mort en 1230, siégea quelques mois.
11. Jean de Mainsac, se démit en 1237.
12. Renaud Valette, 1239, mort en 1260.
13. Adémar, 1263, 1281.
14. Bernard, 1282, mourut en 1296.
15. Thomas de Beaumont, siégea dix ans.
16. Ebolus, 1306, mourut en 1334.
17. Guillaume de Genouillac, 1334, 1368.
18. Pardoux de Lyders, mourut en 1393.
19. Jean Marien de Mordet, gouverna huit ans, mourut en 1402.
20. Roger de Saint-Avit, siégea trente-six ans, et mourut en 1438.
21. Pierre de Saint-Avit, neveu du précédent.

(1) Commune de Peyrat-la-Nonière, canton de Chénérailles (Creuse).

(2) Un feuillet supplémentaire, qui a disparu, contenait la liste des abbés de Bonlieu. Elle a été publiée par M. Roy de Pierrefite, à qui je l'emprunte.

Abbés commendataires :

22. Guillaume (et non Gilbert) de Saint-Avit, neveu du précédent, 1499.

23. Guy de Saint-Avit, 1506, 1540. Quelques manuscrits portent Jean de Saint-Avit en 1529.

24. François des Greniers.

25. Jean Damolettes.

26. Jean de Saint-Avit, neveu de Guy, 1560, résigna au suivant en 1571.

27. Pierre Det, 1571, mourut en 1583.

28. Jean Buysson, 1583, se démit en 1588.

29. Gilbert Mourelon, 1588, 1600.

30. N... de Bigny.

31. Annet de La Roche-Aymon, 1625.

32. Renaud de La Roche-Aymon, 1643, 1646.

33. Nicolas de La Saigne de Saint-Georges, 1646, résigna à son frère le 5 novembre 1652.

34. Antoine de La Saigne de Saint-Georges, 1653, 1702.

35. Antoine Siccaud ou Seiclault, 1707, qui fut évêque de Sinope en 1711.

36. Antoine-Charles de La Roche-Aymon, 1734, 1740, se démit.

37. François de Vigier, 1743, mourut en 1759.

38. Joseph Desmarais, 1759, se démit en 1776.

39. N... d'Estrées, nommé en 1776.

40. François de Chabans de Richemont, 1787, mourut déporté sur les pontons de Rochefort le 19 juillet 1794.

CHAMBON-SAINTE-VALÉRIE (1). — *Cambonium*, *Campus bonus* (Adémar, *apud* Bonav., t. II, p. 600). De ces trois à quatre cents peuples (Danville, p. 27) que quelques auteurs de l'antiquité, Plutarque, Appien, attribuent à la Gaule. M. de Valois, *Notit. Gall.*, p. 120, a jeté les yeux sur cet endroit pour fixer la position des *Cambiovicenses* de la Table théodosienne, voisins de *Agendicum* et de *Aquas Nisinei*. Pourrait-on l'expliquer d'Ajaing à cinq lieues de Chambon, et des eaux d'Evaux, qui n'en sont qu'à une lieue? M. Danville (p. 195) aurait fort désiré pouvoir étayer la conjecture de M. de Valois de quelque preuve particulière. Chambon n'est connu qu'au IXe siècle par un monastère où se retirèrent des solitaires pour se cacher du monde.

Prévôté. Est dite église collégiale en 1473. — *D.* 1016 livres.

(1) Chef-lieu de canton (Creuse).

— *F.* Sainte Valérie de Limoges. — *P.* Non l'abbé de Saint-Augustin-lez-Limoges, mais celui de Saint-Martial. Elective, 1572. Le roi, 1597, 1609, 1697, 1703. Unie au grand prieuré de Cluni en 1708. Abbé de Cluni, 1749.

Adémar, moine de Saint-Cibar d'Angoulême (Bonav., t. II, p. 376, 600) dans un sermon manuscrit assure que le prétendu duc Estienne avait donné ce lieu *possessionem villæ Cambonensis* à Saint-Martial de Limoges. Mais cet auteur est trop inexact sur ce qui s'est passé de son temps pour être cru sur des choses si reculées. Abbon, abbé dudit Saint-Martial, y fit bâtir un monastère vers l'an 837 et y mit un proviseur. Il y fit transporter les reliques de sainte Valérie le 17 mai (Mss. et Bonav., t. II, p. 601). Les reliques de sainte Valérie lui ont donné son surnom.

Ils se soumirent à Cluni en... Sont six, étaient trente en 1229. — *D.* 609 livres. Province d'Auvergne. — Voyez mes Mém., t. IV, p. 211,

Offices claustraux :

Chambrerie, avec les annexes de La Borne et de Sainte-Valérie de Montgazon, diocèse de Clermont. — *D.* 89 livres. — *P.* Prévôt de Chambon, 1569, 1719, 1722, 1727, 1733, 1756, 1766.

Sacristie. — *P.* Abbé de Cluni, la prévôté vacante, 1709. Prévôt de Chambon, 1714, 1720, 1723, 1733, 1734, 1756.

Infirmerie. — *D.* 102 livres. — *P.* Prévôt de Chambon, 1586, 1710, 1719, 1722, 1733, 1772.

Réfectorerie, 1557.

Maîtrise d'œuvre, *magister operis,* 1371 (1).

Vicairie de saint Jacques et de saint Philippe. — *P.* Prévôt de Chambon, 1583.

Autre Saint-Michel. — *P.* Prévôt de Chambon, 1722.

(1) La liste des prévôts de Chambon ne se trouve plus dans le manuscrit de Nadaud. Voici ceux qui me sont connus : Emenou, prévôt en 1088 et 1089. — Gérald, vers 1100. — Humbaud, 1192. — Aimeric de Lastours. — Jordain de Malemort. — Hugues, *alias* Guy de Villelume, 1422, 1457 et 1477. — François-Guillaume Anzelme, 1506. — Jean de Saint-Avit, 1569. — Noble Frère Austrégile de Frémont, 1609. — François de Montaignac, 1621, 1638. Le 19 juillet 1625 il est qualifié prévôt antique de Chambon et prieur de Moûtier de Felletin. — René de Montaignac, 1632, 1638. — André Peytaud, abbé, prévôt commendataire, 1678, 1687. — N... de Paris, avant 1702. — N... Domergues, 1702. — Jean Marin, 1721, 1728. — Dom Jacques de Maillé, grand prieur de Cluny, en cette qualité prévôt de Chambon, 1733, 1747. — Dom Philibert Jurançon de Rochebrune, docteur de Sorbonne, grand prieur de Cluny, en cette qualité prévôt de Chambon, 1751, 1791.

Autre de la Passion, *alias* de Couts, de la Croix, 1473, 1483. — A l'autel de la Sainte-Croix. — *P.* Prévôt de Chambon, 1556, 1569.

Autre de Saint-Léger. — *D.* 15 livres. — *P.* Prévôt confère, Philippe du Puy, écuyer, sieur de la Gravière et la Michette, conseiller au parlement de Paris, comme baron de Barmont, 1565, 1583, 1584. François de la Roche-Aymon, chevalier, seigneur de Mainsac, Le Chier, Roussines, 1595, 1599. Michel, sieur de Lilhé, la Chenal, etc., 1720.

SAINT-MARTIAL-DE-CHAMBON, cure en ville murée, 1.450 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Martial de Limoges, jadis avec saint Jean l'évangéliste et la Sainte-Croix. — *P.* Evêque 1694. Prévôt de Chambon, 1576, 1603, 1604, 1631, 1676, 1694, 1695, 1705, 1759.

Communauté de prêtres érigée en 1434. — Néant.

Saint-Eloi. — Chapelle. — *P.* Au monastère de Chambon.

Vicairie de Saint-Austrille, au château de Barmont. — *P.* Philippe du Puy, conseiller au parlement de Paris, sieur de Saint-Valérien, comme baron de Barmont, 1574, 1583. Marie-Pétronille de Villelume de Barmontet, paroisse de Vernegeol, diocèse de Clermont, veuve de Jean Authier, chevalier, sieur de Villemontet, 1728.

SOUMANS (1), mal Sousinan. — Prieuré. — *D.* 158 livres. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Prévôt de Chambon, 1554, 1570, 1578, 1586, 1619, 1621, 1645, 1668, 1684, 1689, 1708, 1716, 1720, 1722, 1725, 1729, 1730, 1732, 1739, 1772. [Dom Chevrier possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, est dite annexe de Lussac-les-Nones, 1690. — 680 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Prévôt de Chambon, 1563, 1578, 1645, 1668, 1689, 1708, 1739.

Montebrat. — Chapelle rurale. — *F.* Saint Blaise.

BORT-BOURNIOUX (2), *alias* Bort-Saint-Sulpice, mal Borie, ou Bort-Saint-Georges. — Prieuré. — *D.* 25 livres. — *F.* Saint Sulpice de Bourges et saint Georges. — *P.* Prévôt de Chambon, 1560, 1562, 1563, 1603, 1614, 1627, 1651, 1668, 1669, 1689, 1702, 1710, 1723, 1731, 1757, 1763.

Cure, 800 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Prévôt de Chambon, 1559, 1614, 1651, 1668, 1669, 1684, 1689, 1723, 1731.

(1) Commune du canton de Boussac (Creuse).
(2) Commune du canton de Boussac (Creuse).

TROISFONTS (1), de *tribus fontibus*. — Cure, 145 communiants. — *D.* 8 livres. — *F.* Saint Sulpice de Bourges. — *P.* Evêque, 1678. Prévôt de Chambon, 1571, 1627, 1630, 1660, 1704, 1723, 1749, 1760, 1765.

GOUZONIAT (2), Gosonniat, Goyonhac (Bonav., t. III, p. 320), mal Gasongnac. — Cure, 280 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pierre-ez-Liens. — *P.* Non l'abbé de Solignac. Evêque, 1691, 1704. Prévôt de Chambon, 1618, 1635, 1665, 1703, 1704.

AUGE (3), ou Augiat [en latin *Augia*]. Le P. Bonav., t. III, p. 320. Augier. — Prieuré. — *F.* Saint Symphorien, jadis saint Timoléon et la Sainte-Croix. — *P.* Prévôt de Chambon, 1474, 1516, 1570, 1610, 1613, 1616, 1626, 1647, 1654, 1661, 1691, 1695, 1708, 1719, 1727, 1731, 1748, 1758, 1766. [Existait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 180 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Prévôt de Chambon, 1561, 1610, 1616, 1625, 1647, 1654, 1661, 1691, 1695, 1708, 1733, 1748.

VERNAGES [ou Vernège] (4). — Prieuré. — *F.* Saint Christophe, jadis la Sainte-Vierge. — *P.* Prévôt de Chambon, 1563, 1639, 1742, 1746. [Existait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 185 communiants. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Evêque, 1633. Prévôt de Chambon, 1407, 1511, 1636, 1639, 1654, 1719.

VIERSAC, ou Viarsac (5). — Prieuré. — *D.* 24 livres. — *F.* Saint Sulpice de Bourges et saint Blaise. — *P.* Prévôt de Chambon, 1728, 1740, 1769. [Dom Dupont possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 335 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Prévôt de Chambon, 1609, 1666, 1766, 1767.

Barouché. — Chapelle rurale, ruinée. — *F.* Saint Michel.

COMBRAILLE, *Combralhia* (6). — M. de Valois, *Notit. gall.*, p. 152, croirait aisément qu'on a d'abord appelé la province qui porte ce nom *Convallia*, et qu'ayant changé la lettre V en B, on a

(1) Commune du canton de Jarnages (Creuse).
(2) Commune du canton de Jarnages (Creuse).
(3) Commune du canton de Chambon (Creuse).
(4) Commune du canton de Chambon (Creuse).
(5) Commune du canton de Chambon (Creuse).
(6) Commune de Viersat, canton de Chambon (Creuse).

dit d'abord *Comballia,* puis *Combrallia*. A la vérité ce pays, tout couvert de montagnes et de bois, est composé de vallons. — Cure, 145 communiants. — *D.* 12 livres. — *F.* Sainte Magdelaine. — *P.* Evêque, 1642, 1665, 1678, 1683. Prévôt de Chambon, 1602, 1620, 1631, 1643, 1644, 1649, 1654, 1659, 1691, 1704, 1716 1721, 1726, 1739, 1747, 1752, 1759.

Maladrerie de fondation royale, suivant les pouillés. — *P.* Grand aumônier. — Néant.

LESPAUD, *Spauldum* (1). — Cure, 160 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Nicolas de Myre. — *P.* Prévôt de Chambon, 1474, 1481, 1574, 1607, 1643, 1728, 1734.

SAINT-SORNIN-PRÈS-CHAMBON (2). Cure, 280 communiants. — *D.* 30 livres. — Saint Saturnin de Toulouse, jadis la Sainte-Croix. — *P.* Prévôt de Chambon, 1477, 1513, 1569, 1577, 1604, 1651, 1656, 1675, 1691, 1695, 1708, 1720, 1733, 1764.

CHAMBONCHARD (3), ou Chambon-sur-le-Cher, *de Cambonio caro*. Boson, comte de la Marche, en détruisit le château, vers l'an 974 (Adémar, p. 167). Cure, 380 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* saint Martin de Tours. — *P.* Evêque, 1672. Prévôt de Chambon, 1559, 1634, 1707, 1741, 1742, 1745, 1759.

LA CHAPELLE-SAINT-MARTIAL-SOUS-LESPAUD (4), *alias* Gigou ou Saint-Laurent-sous-Lespau. — Cure, 360 communiants. — *D.* 35 livres. — *F.* Saint Martial et saint Laurent. — *P.* Prévôt de Chambon, 1477, 1514, 1556, 1596, 1652, 1655, 1656, 1686, 1720.

Gigou, Gygonum. — Annexe 1514, succursale 1556. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge.

LE CHOUCHET (5), ou Chauchet, ou Chouchette. — Prieuré. — *D.* 31 livres. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge et saint Julien de Brioude. — *P.* Prévôt de Chambon, 1647, 1710, 1711, 1735, 1772. [D. N... du Buisson possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 600 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Prévôt de Chambon, 1563, 1572, 1608, 1647, 1655, 1658, 1664, 1693, 1706, 1732, 1733, 1742.

(1) Commune du canton de Chambon (Creuse).
(2) Unie à Chambon-Sainte-Valérie.
(3) Commune du canton d'Evaux (Creuse).
(4) Commune du canton de Pontarion (Creuse).
(5) Commune du canton de Chénérailles (Creuse).

SERMUR (1), ou Sermuce, ou Sermaise. — En 1249 Selmur (Bonav., t. III, p. 38). Semur en 1311 et 1362 (Baluze, *Hist. Mais. d'Auvergne,* t. II, p. 162, 163). — Prieuré. — *D.* 229 livres. — *F.* Saint Hilaire de Poitiers. — *P.* Prévôt de Chambon, 1563, 1565, 1754, 1770. [Dom... de Vealle possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 800 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1622. Prévôt de Chambon, 1507, 1555, 1723, 1755.

La Brugère-en-Sermur. Voyez l'article Tarde.

LE TROMPS (2), de *Troncis, Tronchis,* mal Tronchet. Cure, 240 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Martin de Brive. — *P.* Prévôt de Chambon, 1483, 1469, 1471, 1490, 1583, 1595, 1607, 1655, 1657, 1660, 1682, 1696, 1744, 1764.

La Brugère. — Peut-être en Tarde. Voyez cet article.

MAZEIRAT-PRÈS-CHAMBON (3), *Mazeria,* mal Mazeires. Mazer, *de Mazeriis.* Le P. Bonav., t. III, p. 320. Mazenes. Cure, 180 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Prévôt de Chambon, 1471, 1585, 1608, 1638, 1659, 1665, 1667, 1669, 1720, 1741, 1759.

LUSSAC-LES-NONES (4), ou près Chambon. — Prieuré 1564. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Prévôt de Chambon.

Cure, 1.100 communiants. — *D.* 37 livres. — Même saint. — *P.* Prévôt de Chambon, 1469, 1516, 1562, 1594, 1621, 1639, 1654, 1733, 1743, 1752, 1854.

Saint-Jean-l'Hermite, ou de la Lande, sur le ruisseau de..... Prieuré ou chapelle. — *F.* Saint Jean. — *P.* Prieur d'Aureil, 1474, 1486, 1488, 1568.

SAINT-JULIEN-LE-CHATEL (5). — Prieuré, 1371. — *F.* Saint Julien de Brioude. — *P.* Etait annexé à la sacristie de Chambon, 1564.

Cure, 380 communiants. — *D.* 55 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Prévôt de Chambon, 1474, 1569, 1604, 1609, 1617, 1630, 1642, 1706, 1708.

(1) Commune du canton d'Auzances (Creuse).
(2) Commune de Saint-Priest, canton d'Evaux (Creuse).
(3) Commune de Tardes, canton de Chambon (Creuse).
(4) Commune du canton de Chambon (Creuse).
(5) Commune du canton de Chambon (Creuse).

SAINT-SILVAIN-BALLAROT (1), de Balerot, Baleraud, Balerat. Le P. Bonav., t. III, p. 320, a mis Bullaret. — Prieuré, 1564. — *F.* Saint Silvain, solitaire en Berri, 22 septembre. — *P.* Evêque, 1478. Prévôt de Chambon, 1475, 1712, 1732, 1744.

Cure, 330 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Prévôt de Chambon, 1640, 1649, 1687, 1750.

Saint ..... Eu égard au mauvais état où elle était, et à son inutilité, ordonné en 1744 qu'elle serait démolie. — Chapelle rurale.

Chapelle ruinée. — *F.* Décollation de saint Jean. — *P.* A la commanderie de La Vaufranche.

CHÉNERAILLES (2), *Canalicæ*. Chénerailles est dite ville dans un acte de 1221 (Bonav., t. III, p. 342). Cure en ville murée, à défaut de réguliers, prieuré-cure, 890 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Barthélemi. — *P.* Evêque, 1594, 1671. Abbé de Bénévent, 1482, 1483, 1515, 1562, 1563, 1569, 1576, 1614, 1620, 1628, 1747, 1758, 1759.

Communauté de prêtres, 1564. — *D.* 24 livres.

Vicairie d'Hautefaye ou d'Etansanes, 1460 [fondée hors et près la ville de Chénerailles]. Le service fut transporté dans la chapelle du château vers 1718. — *D.* 15 livres. — Dans la chapelle de sainte Catherine. — *P.* Noble Pierre de Perpirolle, sieur d'Hautefaye, 1568. Louis de Montaignac, écuyer, sieur d'Etansanes, paroisse de Saint-Chabrais, 1571. Pierre d'Hautefaye, écuyer, 1606. Gabriel Le Groing, écuyer, avec Gabrielle d'Hautefaye, sa femme, 1607. Dame de la Court, 1660. Veuve de Gabriel d'Estranges, écuyer, sieur de Maussac, 1661. Marie-Renée Le Bigot de Gatines, veuve de César de Montaignac, écuyer, sieur d'Etansanes, 1661. Nicolas de Montaignac, écuyer, sieur de la chatellenie de Chénerailles, conseiller au parlement, 1715. Foureton de Margeleix, veuve de Garreau, sieur d'Hautefaye et du Planchard, contrôleur-général-ancien des finances, bois et domaines de la généralité de Moulins, comme tuteur de ses enfants, 1718. Noble François Garreau, contrôleur des finances à Moulins, 1740. Silvain-Gabriel-Nicolas-Claude-Joseph de Montaignac, chevalier, sieur d'Etansanes et de Chénérailles, capitaine au régiment de la reine cavalerie, 1747, 1756. Noble Nicolas Garreau, sieur d'Hautefaye, conseiller du roi, contrôleur des finances en la généralité de Moulins, 1759. Noble François-Laurent Léonard, 1764.

(1) Commune du canton de Boussac (Creuse).
(2) Chef-lieu de canton (Creuse).

VIGEVILLE (1), *Vigevilla* en 1212 (Innocent III, lib. XV°, épist. 143), mal Ville-vierge, Vivelle. — Cure, 260 communiants. — *D.* 60 livres. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Non l'abbé d'Allone, mais du Bourgdieu, 1596, 1608, 1619. Prince de Condé, comme duc de Châteauroux, 1623, 1624, 1629, 1671, 1718. Le roi, 1741.

LE PEIROUX-EN-LIMOUSIN (2), *de Petroxiis, Petrosis,* mal Peyreuse. — Cure, 140 communiants. — *F.* Saint Pierre-es-Liens. — *P.* Evêque, 1678. Abbé de Bourgdieu, 1476, 1620. Prince de Condé, 1715. Le roi.

NOHAM (3), Noham-près-Lespaud, *Nohantum, Nohentum.* En 1212, Noent (Innocent III, lib. XV, épist. 143); mal Nonnent. Peut-être ce *Novientum* de Sadragesile que Dagobert donna à saint Denis; — Doublet (*Hist. de saint Denis,* 681 et 682) rapporte un diplôme de Clovis II, daté de Clichy au mois d'octobre, la VII° année de son règne (645), par lequel ce prince confirme au monastère de Saint-Denis, la donation que le roi Dagobert, son père y avait faite des villages de *Novientum* en Limousin, *Nulliacus* (Nailhac), et *Podentiniacus* (Châteauponsac). Mais dans cet acte on met présents un Umbert, évêque de Limoges, absolument inconnu, Eloi, orfèvre, qui était alors évêque de Noyon. Le mot *archiepiscopus* inséré dans cette charte étant tout à fait inusité dans les VII° et VIII° siècles (De Foy, t. I, p. 69), c'est une très forte raison pour faire soupçonner cette pièce de fausseté (4). — Cure, 360 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Ordination de saint Martin de Tours, jadis saint Julien. — *P.* Evêque, 1531, 1669. Abbé du Bourgdieu, 1483, 1563, 1609. Prince de Condé, 1671, 1690, 1715. Le roi, 1753, 1761, 1762.

Le Bois-près-le-Château de Lespaud. — Prieuré ruiné. — *F.* Saint Léonard de Noblac et saint Nicolas. — *P.* Dépendait du monastère de saint Léonard, en 1195. Prieur dudit lieu y nomma en 1559.

BOUSSAC-LE-CHATEAU (5), *Bossacum castri,* sur le ruisseau de Veyron, mal *Bustatium,* mal Botac en 1209 (Martène, t. I, *Ampliss. coll.,* col. 1095). — Humbauld, évêque de Limoges, céda la chapelle de *Bociaco* aux moines du Bourgdieu, l'an 1095 (*Gall. christ. nov.,* t. II, instr. col. 174). C'est apparemment *Capella de Bortiaco* dépendante du Bourgdieu en 1212 (Innocent III, lib. XV, épist. 143).

(1) Commune du canton d'Ahun (Creuse).
(2) Commune de Saint-Chabrais, canton de Chénérailles (Creuse).
(3) Commune du canton de Chambon (Creuse).
(4) Voir l'article Nailhac, dans l'archiprêtré de Bénévent.
(5) Chef-lieu d'arrondissement (Creuse).

— Est dite annexe de Pradeaux, 1440, 1558, 1567. Cure en ville murée, 680 communiants. — *D.* 55 livres. — *F.* Sainte Anne, jadis saint Clereance, le 12 août. Sur un reliquaire de la sacristie, il y a ces mots : *Caput beati Clerenti innocencii, filii regis, de numero innocentium.* Il n'est point dans le martyrologe universel. Les ophtalmiques, c'est-à-dire ceux qui avaient mal aux yeux, l'invoquaient apparemment à cause du nom de *Clarencius* (Collin, *Vie des saints du Lim.*, préface). — *P.* Abbé du Bourgdieu, 1618. Prince de Condé, 1641, 1686, 1687, 1731. Le roi, 1745, 1761, 1763, 1764.

Vicairie fondée par Nicolas Villeroux, curé de Lourdoue-Saint-Michel, aumônier ordinaire de Jean Barton, archevêque de Nazareth et ci-devant évêque de Limoges, pour un prêtre qui doit résider. Spiritualisée le 5 octobre 1493. — A l'autel de saint Christophe. — *P.* Héritier et plus proche parent en ligne directe nomme. Villeroux, 1514. Parenton, clerc, 1564, 1567. Du Chier, sieur de la Vergne, 1566. Evêque, 1597.

Autre par Guillaume Furet, bourgeois, du bourg de Boussac, dans l'église de Saint-Martin de Boussac-les-Eglises, le 1er mai 1457, signé *Ludovici.* — A l'autel de saint Sébastien ; chapelle que le fondateur veut être construite. — *P.* Héritiers nomment. Furet, 1565. Bergerie, veuve de Furet, avec Furet, prêtre et chanoine de Saint-Martin-de-Linerac et autre Furet, fils du fondateur.

Autre par Pierre de Brosse, chevalier, seigneur de Boussac, dans la chapelle du château, le 2 février 1314. — A l'autel de de saint Jean. — *P.* Seigneur du chateau de Boussac nomme. Evêque, 1604.

Notre-Dame-de-Pitié au grand cimetière. — Chapelle, 1728.

Sainte-Barbe, dont l'érection est marquée sur le mur septentrional. — Chapelle rurale.

Dessus ce roch au vent le plus contraire ‖ fut édiffié ce présent oratoyre ‖ hors de marais, de rivière ou lac ‖ par feu Mr Jehan de Marcilhac ‖ et de Magdelaine sa mère ‖ vivant alors en bonne mémoire ‖ au temps que le monde n'était pas corrompu : (Apparemment infecté du calvinisme) ‖ l'an mil vc XL et ung.

Maison-Dieu ou hôpital, dont la première pierre fut posée le 12 avril 1731. — Les sœurs de la Charité, sorties de celles de Montoire, diocèse du Mans, y furent introduites en 1744. — Sont deux.

PRADEAUX (1), *Pratelli.* En Limousin *Pradeu.* — *Monasterium de Pradellis cum parrochiâ sua* en 1212 (Innocent III, lib. XV,

(1) Commune de Toulx-Sainte-Croix, canton de Boussac (Creuse).

epist. 143). Voir mes Mémoir., t. IV. p. 245. — Prieuré séculier. — *D.* 24 livres. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Abbé du Bourg-Dieu. Prince de Condé, 1649, 1652, 1666, 1670, 1708. Le roi, 1741, 1747, 1767. [N... Fayolle possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, dès 1573. Est dite annexe de Boussac, 1570, 1611, 1618, 1625, 1636. — 190 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même sainte. — *P.* Abbé du Bourg-Dieu, 1471, 1482, 1514, 1567. Prince de Condé, 1670. Le roi, 1747, 1753.

LA TOUR-SAINT-AUSTRILLE (1), mal *de Turre.* — La Tour d'Austrille (*Spon. Rech. cur. d'Antiq.*, p. 279). — Drotricus fit bâtir cette église, en fit un monastère de chanoines, qu'il donna à la cathédrale de Limoges la Ve année du roi Lothaire, 958, indiction I (*Gall. christ. nov.*, t. II, *instr.*, col. 168). — Humbauld, évêque de Limoges, céda cette église aux moines du Bourgdieu l'an 1095 (*Ibidem*, col. 174 et 9). Le prieur laissa tomber tous les bâtiments vers 1460. — *S. Austregisili de Turre clerici* en 1212 (Innocent III, lib. XV, epist. 143). — Prieuré séculier. — *D.* 256 livres. — *F.* Saint Austregisile de Bourges, 20 mai, jadis saint Sauveur et la Sainte-Vierge. — Saint-Michel en 1581. — *P.* Non l'abbé de Dalon, mais du Bougdieu. Evêque, 1679. Prince de Condé [comme duc de Châteauroux], 1629, 1630, 1644, 1668, 1706, 1721, 1731, 1733, 1734. Le roi, 1751 [N... Serre possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 160 communiants. — *D.* 15 livres. — *F.* Même saint, jadis saint Michel. — *P.* Evêque, 1667, 1688, 1689, 1694, 1705. Prieur de La Tour-Saint-Austrille, 1598. Abbé du Bourgdieu, 1444, 1477, 1592, 1598, 1600, 1614. Prince de Condé, 1646, 1707, 1725. Le roi, 1753, 1764.

Saint-Austrille. — Chapelle rurale.

SAINT-DIZIER-PRÈS-CHÉNERAILLES (2). — *Capella S. Michaelis et ecclesia S. Desiderii ejusdem castri,* dépendant du Bourgdieu en 1212 (Innoc. III, lib. XV, epist. 143). Cure, 380 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Didier de Langres ou de Vienne, 23 mai, et saint Blaise. — *P.* Abbé du Bourgdieu, 1444, 1472, 1515, 1582. Prieur de la Tour-Saint-Austrille, 1532, 1628. Prince de Condé, 1628, 1640, 1643, 1666, 1688, 1713, 1714, 1725. Le roi, 1753.

(1) Commune de Saint-Dizier-la-Tour, canton de Chénérailles (Creuse).
(2) Commune du canton de Chénérailles (Creuse).

SAINT-MARIEN (1), mal de Martie, Saint-Morieu. — Raoul de Deolz, *Odo* son fils et Gerald Litort de La Roche-Villebalt, donnèrent cette église à Aureil. Cure, 250 communiants. — *D.* 48 livres. — *F.* Saint Marien solitaire, 19 septembre, et saint Simphorien. — Les reliques de saint Marien sont à Evaux. Grégoire de Tours en parle, *Glor. confess.*, c. 81, vers 513 (Ruinart, note). Le nom de Saint Marien défiguré, dans le *Pouillé* imprimé, par celui de Saint Morieu, a fait placer ce saint parmi les *aemeras*, c'est-à-dire sans jour dans le *Martyrologe universel* de M. Chastellain, p. 823. — *P.* Non le prévôt d'Evaux. Prieur d'Aureil, 1488. Recteur des PP. Jésuites de Limoges, 1604, 1623, 1682. Evêque.

Jurigny. — Chapelle ruinée.

BOURNET (2) ou Bornet. — Aimeric de Verina donna ce lieu au monastère de Blessac. — Prieuré de filles. — *D.* 24 livres. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Au monastère de Blessac, 1622.

Cure séculière. — 190 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Non l'abbesse de Fontevrault. Prieuré et couvent de Blessac, 1408, 1560, 1561, 1569, 1580, 1614, 1642, 1654, 1658, 1679, 1711, 1736, 1757.

Fougères. — Deffendu en 1636 d'y garder le Saint-Sacrement. — Annexe. — *F.* Saint Jacques-le-Majeur. — *P.* Aux mêmes religieuses.

GOUZON (3), mal Gazongnac, Goson. — Prieuré-cure en ville murée. 680 communiants. — *D.* 191 livres. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Evêque, 1693. Abbé de Lesterps, 1583, 1693.

Communauté de prêtres, 1564. Néant. — *D.* 8 livres.

Deux vicairies fondées par Jean Darameix. — *P.* Curé confère. Bailes de la frairie du Saint Sacrement nommaient, 1600.

Notre-Dame. — Chapelle rurale.

Vicairie fondée par Mathieu Ballard et Jacquette Le Fèvre. — *P.* Curé avec les bailes du Saint-Sacrement conférèrent, évêque nomma, 1743. Baneyat, marchand de Chambon-Sainte-Valérie, 1600, 1627, maître coutelier à Montluçon, sous l'autorité de Morelon, sa femme, 1709, 1745. Autre dudit Chambon, 1743, 1745.

Sainte-Magdelaine. — Chapelle rurale.

Jayac ou Quatre frères en 1295. Celle. — *D.* 57 livres. — *F.* La

(1) Commune du canton de Boussac (Creuse).
(2) Commune de Bord-Saint-Georges, canton de Boussac (Creuse).
(3) Commune du canton de Jarnages (Creuse).

sainte Vierge et saint Savin. — *P.* Unie au prieuré de Chavano, ordre de Grandmont, diocèse de Clermont, par la bulle de 1318.

LES FORGES (1). — Cure régulière, 180 communiants.— *D.* 67 livres. — *F.* Saint Nicolas de Myre. — *P.* Evêque, 1676. Abbé de Lesterps, 1654, 1723, 1757, 1758, 1761.

CHARON (2). — Wicfredus, comte de Berri, et sa femme Oda qui comme lui descendait des rois de France, donna au monastère de Saint-Genou l'église de Cildradus ou Cildracus, qu'on croit être celle-ci. Pépin, roi d'Aquitaine, confirma la donation l'an XXIV de son règne, c'est-à-dire 838 (Mabillon, *Annal. ord. S. Bened.*, lib. XXX, n° 12, et *Acta S.S. ord. S. Bened. sæc. IV*, part. 2, p. 227). Prieuré. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Non le prévôt d'Evaux, mais l'abbé de Saint-Genou, diocèse de Bourges.

Cure, 500 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Abbé de Saint-Genou, 1440, 1459, 1476, 1653, 1697, 1713, 1758.

MAINSAC (3), *de Mansio*. — *Manicat* en 1285. Memac en 1291, mal Mausac, Maussac. — Prieuré [simple d'hommes]. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge; jadis le Corps de Dieu. — *P.* Non l'abbé de Chevigni, mais le prieur de Souvigni, diocèse de Clermont, 1719, 1738 [Existait en 1783. N... Tardy le possédait alors (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 1280 communiants. — *D.* 60 livres. — *F.* Même sainte.

Communauté de prêtres. — *D.* 4 livres.

Notre-Dame. — Chapelle rurale.

[La Roche-Aymon. *Vicairie* fondée en 1773 par ou pour le cardinal Charles-Antoine de La Roche-Aymon, archevêque de Rheims et grand aumônier de France. — *P.* Les seigneurs de La Roche-Aymon].

LES PORTES (4). — Jadis sur la paroisse de Mainsac et ce curé la sert aujourd'hui. — Gilbert de Durat, chevalier, seigneur des Portes, La Cellette et Saint-Mioux, baillif au pays de Combraille, exposa que les droits honorifiques lui avaient été adjugés par arrêt du parlement de Paris du 4 décembre 1621 et par exprès le droit de litre et ceinture funèbre, avec ses armes et écussons au-dedans

(1) Commune du canton de Jarnages (Creuse).
(2) Commune du canton d'Evaux (Creuse).
(3) Commune du canton de Bellegarde (Creuse).
(4) Commune de Mainsat, canton de Bellegarde (Creuse).

et au dehors de la chapelle de Saint-Jean, fondée par ses prédécesseurs dans l'église de Mainsac, contre Arnaud de La Roche-Aymon, chevalier, seigneur de Mainsac, Roussines et baron de Barmont; mais que cette décision avait causé de grands différends entre les parties et leurs auteurs, qui s'étaient portés à de grandes extrémités, même au péril de leur vie et ruine de leurs familles; que pour obvier aux incommodités que ressentaient la plus grande partie des habitants de Mainsac, il était à propos d'ériger une église paroissiale aux Portes. — Le décret fut donné le 13 avril 1630. — Cure [ou annexe de Mainsac], 200 communiants. — *D.* 5 livres. — *F.* Nativité de saint Jean et saint Sébastien. — *P.* [Non l'abbé de Cluny, mais] l'évêque, 1713. — Gilbert de Durac, comme seigneur des Portes, 1630, 1653. Silvain de La Saigne de Saint-Georges, chevalier, 1727. Catherine, veuve de Henri Merin de Sarazin, écuyer, sieur de Laval, comme donataire universelle de Anne-Marie-Louise de Durac, sa mère, 1733, 1743. Claude-Louis comte de Sarrazin, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, 1762.

LAVAU-FRANCHE (1). — Commanderie. — *P.* Ordre de Saint-Jean de Jérusalem pour un chevalier de justice.

Cure. 340 communiants. — *F.* Nativité de saint Jean-Baptiste. — *P.* Commandeur de Lavau-Franche, 1567, 1620, 1687, 1690, 1691, 1745, 1753.

La Brière. — Annexe, 1636. — *F.* Saint Martial de Limoges. Défendu en 1745 à tous prêtres sujets à l'évêque d'y célébrer, attendu le mauvais état de cette église.

CHAMBEREAU (2). — *Cambarellum* 1327. — *Combarellum.* — Sur la paroisse de Fransèches en 1282 et 1502. — Commanderie pour un chevalier de justice. — *P.* Aux chevaliers du Temple, 1282. Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Cure. 380 communiants. — *F.* Saint Blaise, jadis saint Jean. — *P.* Commandeur nomma, curé de Fransèches conféra comme étant annexe ou filleule de sa cure, 1565, 1572. Commandeur de Chambereau, 1564, 1572, 1687, 1706, 1710, 1762, 1769.

Communauté de prêtres, 1564. — Néant.

SOUPARSAT (3), sur la paroisse de Saint-Sulpice-le-Donzeil, 1282. — Cure. 200 communiants. — *F.* Saint Thomas de Cantorberi. —

(1) Commune du canton de Boussac (Creuse).
(2) Commune du canton de Saint-Sulpice-les-Champs (Creuse).
(3) Commune du canton de Saint-Sulpice-les-Champs (Creuse).

P. Aux chevaliers du Temple, 1282. Commandeur de Chambereau, 1680, 1751.

Chemin ferré dans les bois de Paugna, paroisse de Sousparsat, Monteil-le-Vicomte, joint la paroisse de Saint-Clair, *alias* Saint-Alevar, diocèse de Clermont.

RIMONDEIX (1) ou Reymondeix. — Sebrand, évêque de Limoges, donna cette église aux chevaliers du Temple. — Succursale. 260 communiants. — *F.* Saint Pierre-es-liens. — *P*. Commandeur de Blaudeix, 1572.

BLEAUDEIX (2). — Bloudeys. — Commanderie pour un chevalier de justice. — *P*. Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Cure. 280 communiants. — *F*. Nativité de saint Jean-Baptiste. — *P*. Commandeur de Bleaudeix, 1747, 1753, 1756.

LA CROIX-AUX-BAULDS (3), *Crux Albaudi*. — Commanderie pour un Frère servant d'armes. — *P*. Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Cure. 210 communiants. — *F*. Décollation de saint Jean. — *P*. Commandeur de La Croix-aux-Baulds.

BLAVEPEYRE (4). — *Blava petra*. — Cure. 135 communiants. — *F*. Nativité de saint Jean. — *P*. Commandeur de Nabeyron, 1684, de Sainte-Anne, 1711.

BROUSSE-PRÈS-SERMUR (5). — *Brucia*. — Annexe du Mas, 1600, 1660. Cure. 50 communiants. — *F*. Nativité de saint Jean. — *P*. Evêque, 1680, 1692. Commandeur de Saint-Romain-en-Galles, diocèse de ..... et de Monteil-au-Temple, diocèse de ..... 1745, 1746.

COURLEIX (6). — Cure. — *F*. Saint Eustache. — *P*. Grand prieur d'Auvergne, 1690; commandeur de Torte-lesche, Torte-besse, diocèse de Clermont, 1683, 1740, 1754.

(1) Commune du canton de Jarnages (Creuse).
(2) Commune du canton de Jarnages (Creuse).
(3) Commune de Saint-Domet, canton de Bellegarde (Creuse).
(4) Commune de Bussière-Nouvelle, canton d'Auzances (Creuse).
(5) Commune du canton d'Auzances (Creuse).
(6) Réuni à Auzances (Creuse).

Bénéfices inconnus, placés dans les Pouillés imprimés sur cet archiprêtré

Saint-Pierre de Geoux. — Prévoté et apparemment cure de Geoux, archiprêtré d'Aubusson.

Bellant. — Prieuré. — *P.* Prévôt de Chambon.

Saint-Augustin-près-Boussac. — Cure, 1562; prieuré-cure, 1637, 1638.

[Sounarie ou *Soumarias*. Cure. 320 communiants. — *F.* Nativité de Notre-Dame et saint Pierre et saint Paul. — *P.* Abbé d'Ahun. Ne se trouve pas dans l'*Indicateur* de 1771].

Beaumont. — Cure. — *P.* Cathédrale de Limoges.

---

91 cures, avec celles de Malthe.

7 Succursales : Le Puy-Malesaigne, Fayolle, Chataing, Bussière-Vieille, La Roche-Aymon, Gigou, Rimondeix.

Les anciens Pouillés rangent ainsi les bénéfices de cet archiprêtré :

L'abbaye d'Ahun, la cure de Saint-Yrieiz-les-Bois, la cure de La Sonnière, le prieuré du château d'Ahun, la cure dudit lieu, la cure du Moutier-d'Ahun, la cure de Saint-Martial-le-Mont, etc. La cure régulière d'Evaux, celles de Parsac, Domerot, Saint-Silvain-sous-Toul, Toul, Champeix, Boussac-les-Eglises, Saint-Pierre-le-Bost et son annexe d'Alleyrac, Reterre, Bellefaye, Chatellet-André, Fontanières, Saint-Pardoux-le-Pauvre, Serre et son annexe de Bussière-Vieille, Arfeuille et Chataing, Tarde, Saint-Loup-les-Landes, Peyrat-l'Anonier, Saint-Domet, Roignac, Auzance, la prévôté de Chambon, etc. Vigeville, Saint-Dizier-près-Chénerailles, prieuré de La Tour-Saint-Austrille, la cure dudit lieu, le prieuré de Pradeaux, la cure du Peiroux, la cure de Nohem, la cure de Boussac-le-Château avec son annexe de Pradeaux, le prieuré de Jarnage, la cure dudit lieu, la cure de Saint-Marien, la cure du Bournet, le prieuré de La Celle-sous-Gouzon, la cure dudit lieu, la cure de Gouzon, etc. La cure de Mainsac, la cure de La Roche-Nozil, l'abbaye de Bonlieu, le prieuré-cure de Saint-Jean-de-las Fonts, la cure de Chante-Mioule.

IV

Archiprêtré de Bénévent

Archiprêtré de Bénévent avec l'église de Saint-Sulpice-le-Dunois

SAINT-SULPICE-LE-DUNOIS, (1) ou de Dun, *Dunensis*. — L'archiprêtré de Bénévent y était annexé en 1374. Cure, siège de l'archiprêtré de Bénévent. 1400 communiants. — *F*. Saint Sulpice de Bourges. — *P*. Evêque, 1479, 1555, 1558, 1563, 1566, 1568, 1571, 1573, 1574, 1576, 1650, 1734, 1739, 1742.

Communauté de prêtres, 1564.

[Vicairie en l'honneur de sainte Catherine.

Saint-Jean-Baptiste, vicairie dans le cimetière].

Le Mas-Saint-Jean, alias Chabot. — Prieuré [et chapelle rurale]. — *F*. Nativité de saint Jean. — Prieur d'Aureil, recteur des PP. Jésuites de Limoges, 1643, 1652, 1695, 1724. Evêque. [N..... Doreau possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

SAINT-MARTIN-TERRE-SUE (2). — *Terra sudoris* en 1189 (Martène, t. VI, *Ampliss. coll.*, col. 1101). — Cure. 850 communiants. — *F*. Saint Martin de Tours. — *P*. Evêque, 1571, 1572, 1573, 1574, 1575, 1577, 1586, 1593, 1598, 1601, 1664, 1665, 1671, 1735, 1744.

Vicairie fondée par Guillaume Dupuy, chevalier, et déjà dotée par Marie, sa femme, pour un prêtre; acte du 20 février 1275, vieux style. — *P*. Héritiers.

(1) Commune du canton de Dun (Creuse).
(2) Commune du canton de Saint-Léonard (Haute-Vienne).

Plantadis. — La chapelle est en ruine. Ce lieu est connu depuis l'an 1124 (Martène, *Ampliss. coll.*, t. VI, col. 1070). — *P.* Au monastère de la Règle, 1408.

Masbareau. — Peut-être paroisse de Royère ou de Saint-Just. Chapelle, 1583.

LA JONCHÈRE (1), *Juncheria,* mal Jonchières. — Cure. 640 communiants. — *F.* Saint Maurice. — *P.* Evêque, 1555, 1556, 1557, 1560, 1566, 1570, 1574, 1587, 1590, 1635, 1671, 1684, 1688, 1730, 1734, 1765.

Vicairie fondée par Bonne Arnaude, demoiselle, et ses prédécesseurs, avant 1355 [Dans la chapelle du château du Vignaud].

Autre, par noble Jean Joudrineau ou Jourdaneau, sieur du Verger, appelée de Peyrefolle. — A l'autel de saint Jean Baptiste ou de saint Giles. — *P.* Curé confère. Charles du Vignaud, écuyer, sieur dudit lieu, 1562. Jeanne de Nespoux, tutrice de Pierre et de Jacques, 1564, 1569. Perière, comme seigneur du fief du Vignaud, 1629. Noble Guillaume Joudrenaud, damoiseau, sieur du Vergier, 1497.

[Autre, dite Malese, dans la chapelle du château du Vignaud. — *P.* Evêque.

Autre, par Pierre de Folle, fondée dans la chapelle du château du Vignaud].

Vicairie fondée par Pierre Boudelli, damoiseau de la ville de La Jonchère, du consentement de sa fille, Marguerite Boudela et de Jean Joudrinaudi, damoiseau, son gendre, pour un prêtre séculier, son parent, ou de sa femme, le 28 mai 1458. Signé Bordas. Spiritualisée en 1497 [Appelée Les Vignauds]. — Chapelle du grand cimetière. — A l'honneur de la Sainte-Vierge et saint Maurice. A l'autel de saint Jacques et saint Michel. — *P.* Curé doit conférer dans quarante jours; ce temps expiré, l'évêque; héritiers et successeurs présenteront. Charles du Vignaud, écuyer, sieur de Bacheleries, 1567, 1569. Le service était transféré dans la chapelle du château du Vignault, lorsque Périère, président au présidial de de Limoges, nomma, en qualité de seigneur de ce fief, 1670. Noble Guillaume Joudrenaud ci-dessus, 1497.

Autre, par M. Pierre de Alvernia. — A l'autel de saint Eloi. — *P.* Blaise de La Marche, damoiseau, sieur de Pierrefole, 1471.

Prieuré ou aumônerie de l'hôpital près le bourg, ou maladrerie, 1510 [dans la chapelle du château du Vignaud], où était une vicai-

(1) Commune du canton de Laurière (Haute-Vienne).

rie y unie. — La chapelle était en masure en 1583, il y avait une maison en 1564. — *F.* La Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1371, 1555, 1556, 1564, 1588, 1629.

Les Marmis, de Marmoribus. Interdite en 1744. — Cure, 1155, annexe de la cure, 1302, 1155. — *F.* Saint Blaise.

Chapelle de Sainte-Anne, aux Grands-Marmis. Ruinée.

LES BILLANGES (1), ou Aubillanges, 1273. Obilanges, 1276. Oubilhanges, 1388. Cure. 1600 communiants. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1474, 1587, 1592, 1593, 1604, 1656, 1692, 1730, 1736, 1749.

Entrecolles. — Chapelle rurale. — *F.* Saint Antoine, abbé.

Trezens, fondée par Aimeric, vicomte de Rochechouart, et Luce de Pérusse, en 1205 (*Gall. Christ. vet.*, t. IV, p. 500). Ou étaient quatre frères en 1295. Celle. — *F.* La Sainte-Vierge et saint Marc, évangéliste. — *P.* Abbé et chapitre de Grandmont l'assensèrent ou en donnèrent l'administration, 1559. Abbé seul, 1604. Avait été unie à ce monastère par bulle de 1318.

JABREILLES (2). *Jabrillæ* en 1237, Jabrehes. — Cure. 1,000 communiants. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Evêque, 1473, 1514, 1558, 1567, 1569, 1571, 1572, 1606, 1607, 1659, 1660, 1686, 1763.

Communauté de prêtres, 1564.

Saint-Martin-près-le-bourg. Chapelle rurale. Ruinée.

SAINT-CHRISTOPHE-AUX-BOST (3), *alias* près Sauviat, *de Bosco.* N'était qu'une annexe de Sauviat en 1630, 1633. Fut déclarée cure par arrêt du Parlement de Paris du ..... — Cure. 250 communiants. — *F.* Saint-Christophe. — *P.* Abbé d'Ahun prétendait le patronage. — Evêque, 1512, 1556, 1567, 1576, 1596, 1600, 1642, 1643, 1644, 1655, 1659, 1681, 1685, 1688, 1707, 1741, 1743, 1744, 1745, 1761.

SAINT-SULPICE-LE-DONZEIL (4), *domicelli*, mal le noble. — Cure. 250 communiants. — *F.* Saint Sulpice de Bourges. — *P.* Non le prieur de Saint-Léonard-de-Noblac. Evêque, 1482, 1555, 1563, 1566, 1572, 1573, 1575, 1599, 1600, 1602, 1654, 1710, 1729, 1745.

Vicairie fondée par les seigneurs de Saint-Avit. — A l'honneur

(1) Commune du canton d'Ambazac (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de Laurière (Haute-Vienne).
(3) Réuni à Sauviat, canton de Saint-Léonard (Haute-Vienne).
(4) Commune du canton de Saint-Sulpice-les-Champs (Creuse).

de saint Jacques. — *P.* Claudine de Montmorin, dame d'Aubeterre, mère et tutrice de François de Jarrige, écuyer, seigneur de Claravaux et de Saint-Avit, 1566.

Autre, par Jean Fiallon, curé, le 8 octobre 1691. — A l'autel de saint Jean-Baptiste. — *P.* Aîné des mâles.

Chapelle au cimetière.

Vicairie [dans le cimetière]. — A l'honneur de sainte Catherine. — *P.* Evêque, 1710. Midre, seigneur de Saint-Sulpice-le-Donzel et de La Chaume, 1694; de Château-Verd, comme tuteur de ses ses enfants, 1710. Midre, sieur de La Chabane, conseiller à Guéret, 1727.

SAINT-PARDOUX-LES-VAUX (1), *de vallibus, alias* près Peyrat, ou près Bourganeuf, ou près Soubrebost. Cette paroisse, où j'étais vicaire en 1736 et 1737, est toute en vallées. Gérard (de Laron), fils de Roger et frère de Gui (évêque de Limoges), baille sa part de l'église de Saint-Pardoux de Bonneval (mieux Les Vaux) et d'Elbroil (mieux Breuil-Cotet), à Gérald, abbé d'Uzerche (vers l'an 1080) (Bonav., t. III, p. 415). Cure. 660 communiants. — *F.* Saint Pardoux, abbé. — *P.* Evêque, 1572, 1573, 1577, 1585, 1592, 1606, 1612, 1614, 1623, 1640, 1660, 1677, 1742.

Communauté de prêtres, 1498.

Breuil-Cotet (2). — *Brolium.* — Prieuré. — *F.* Saint Nicolas de Myre et saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Abbé d'Uzerche, 1551, 1578, 1580, 1607, 1700, 1704, 1720, 1721, 1741 [Etait possédé en 1783 par N..... de Crouy (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

AZAC-CHATENET (3), près Guéret. — Cure. 340 communiants. — *F.* Saint Julien de Brioude. — *P.* Abbé de Bénévent, 1568, 1574, 1602, 1614, 1654, Evêque, 1569, 1571, 1575, 1688, 1694, 1696, 1702, 1711, 1750.

Châtenet. — Annexe, 1481. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge.

LA FA (4), ou *Fagia, alias* Saint-Sulpice-de-La-Guierche près Dun, mal La Sa. — Cure. 800 communiants. — *F.* Saint Sulpice de Bourges. — Prévôt de La Souterraine, 1562, 1650, 1757. Evêque, 1704, et depuis l'union de la prévôté.

(1) Commune du canton de Royère (Creuse).

(2) Aujourd'hui Le Breuil est commune de Morterolles, canton de Royère (Creuse).

(3) Commune du canton de Bénévent (Creuse).

(4) Commune du canton de Dun (Creuse).

SAIGNHAC (1), Seniat, mal Seinac, Sénat. — *Sanium* en 1317. *Scinacum* vers 1450, Saniac en 1315. — Prieuré 1209. — *F.* Saint Pierre-es-Liens. — *P.* Prévôt de la Souterraine, 1581, 1759, 1763. Abbé de saint Martial depuis l'union de cette prévôté, 1769.

Cure, 640 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Prévôt de la Souterraine, 1476, 1561, 1602, 1616. 1660, 1665, 1706, 1712, 1713. Evêque 1660 et depuis l'union de cette prévôté.

Communautés de prêtres, 1564.

DUN-LE-PALTEAU (2), *Dunum.* — Prieuré en 1198. — Les habitants de Dun représentèrent que la paroisse de Saignhac étant d'une grande étendue et divisée par une rivière qui, la plupart de l'année n'est pas guéable, le curé ne pouvait servir ce côté de la paroisse, ni eux souvent assister aux messes, vêpres et autres offices à cause des inondations et débordements de la rivière et de leur éloignement de l'église matrice; qu'on ne disait que quelquefois des messes basses dans leur chapelle, quoique le lieu de Dun fut composé d'un grand nombre de feux et plus peuplé que certaines villes de la province, y ayant une justice dont huit paroisses relèvent en première instance, un grenier à sel auquel dix-sept paroisses sont sujettes, une juridiction des gabelles du dépôt dudit lieu et du bourg de Saint-Vaulry, des marchés considérables deux fois la semaine et six foires pendant l'année, ce qui attirait beaucoup d'étrangers qui, comme les habitants, étaient privés du service divin. On avait tenté, mais sans effet, de l'ériger en cure en 1678. Par décret du 28 décembre 1711, elle fut distraite de la paroisse de Saignhac et érigée. Cure, 800 communiants. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge et saint André. — *P.* Prévôt de la Souterraine, 1717, 1755. Evêque, 1712, 1717 et depuis l'union de cette prévôté. Voir mes *Mém. mss.*, t. I, p. 174.

Vicairie de Saint-Michel, 1569, dans le château. — *P.* Evêque *jure devoluto,* 1498.

[Autre de Notre-Dame].

Vers l'an 506, les Romains, par ordre du roi des Bourguignons, détruisirent le château *Idunum* dans la province du Limousin, et y firent près de 3.000 prisonniers de l'un et l'autre sexe (*Vita S. Eptadii, apud* Labbe, t. II, *Nov. bibl.*, p..... Bouquet, *Hist. de Fr.*, t. III, p. 381). La vie de saint Eptadius au 24 août. — A la prière du saint prêtre Eptadius, ces prisonniers recouvrèrent la liberté.

(1) Commune du canton de Dun (Creuse).
(2) Chef-lieu de canton (Creuse).

Nous n'avons point d'endroit analogue plus considérable que Dun-le-Palteau. — Quand on repeupla cet endroit, on lui aura donné ce surnom.

MAREILLE-AU-PRIEUR (1), *alias* près Croq, mal Marelah. [Mareilles ou Sainte-Marie-de-Mareille, ou Prieuré. — *P.* L'évêque. Voyez Bonav., t. III, p. 193, col. 2]. Sur la paroisse de Lepinas, 1630. Cure. — *F.* Saint Léonard de Noblac. — *P.* Dépendait du monastère de Saint-Léonard de Noblac, 1195. Prieur dudit saint Léonard *pleno jure*, 1598. Simplement 1419, 1683, 1705, 1723. Evêque, 1683, 1750, 1755.

Voyez *infra* les bénéfices qui dépendaient d'Aureil et de l'Artige, Saint-Junien-le-Château, Auriac, Saint-Amand-Jartoudeix, Maignac, Charnhac, Le Mas-Saint-Jean en Saint-Sulpice-le-Dunois, Vaux en Auriac.

BÉNÉVENT (2), mal Bonavent, Bonne-vigne, Saint-Martin-de-Bonnevault. — Fut fondé en 1080, par Robert, mieux Aubert, chanoine de la cathédrale de Limoges, à dix lieues et non à deux lieues de cette ville (*Gall. christ. nov.*, t. II, *instr.* col. 198). — Ainsi nommé, parce que de Bénévent en Italie, on y porta des reliques de saint Barthelemy. — L'abbé est chanoine prébendé-né de la cathédrale de Limoges et a rang avant tous les chanoines du côté droit. — Par sentence arbitrale de l'an 1160, le prieur étant élu par les chanoines devait être confirmé par ceux de la cathédrale, installé dans leur chœur et jouir d'une prébende comme un des chanoines lorsqu'il serait à Limoges, etc. (Etiennot, *Antiq. Benedict. Lemov.*, part. I). — Prieuré érigé en abbaye ordre de Saint-Augustin, 1459 (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 619, et Bonav., t. III, p. 715). — *F.* Saint Barthelemi, à Benavant dans les Coutumes de la Marche, 1521. — *P.* Elective, confirmative par le chapitre de la cathédrale de Limoges.

Le 30 avril 1688. Jean-Baptiste de la Croix de Saint-Vallier, évêque de Québec, nommé à l'abbaye de Bénévent et douze chanoines réguliers de ce monastère, après avoir consulté plusieurs docteurs et personnes de piété, considérant que de temps immémorial il n'y avait plus aucun lieu régulier, que les chanoines étaient obligés de vivre séparément et loger dans des maisons particulières, dans l'impuissance de garder aucune conventualité et observance reli-

(1) Aujourd'hui dans la commune de Sous-Parsat, canton de Saint-Sulpice-les-Champs (Creuse).

(2) Chef-lieu de canton (Creuse).

gieuse, ni de la rétablir à cause de la modicité des revenus du monastère extrêmement diminués par la perte des titres justificatifs, la plupart divertis et brûlés; ce qui aurait donné lieu d'en demander au pape la sécularisation, sur le témoignage qu'en avait rendu l'évêque de Limoges; vu encore que le roi avait uni, dès le 17 du même mois, cette abbaye à l'évêché de Québec. Les chanoines, par acte du même jour 30 avril, se démettent de leurs offices, places et mense communale pour être unis, savoir l'abbaye à l'évêché de Québec, les offices et places canoniales au chapitre dudit Québec, à l'exception des fondations qui doivent être acquittées dans la chapelle de Saint-Germain et qu'ils acquitteront pendant leur vie; et après leur mort, l'évêque de Québec nommera le curé et prêtres pour les acquitter. Le curé distribuera l'aumône générale et particulière qui se faisait par l'aumônier de Bénévent. Le roi approuva cet acte par brevet du mois de mars 1692, enregistré au grand conseil le 11 février 1699.

On exposa au pape que les revenus de l'évêché et chapitre de Québec étaient très modiques et ne pouvaient fournir à la subsistance des missionnaires ecclésiastiques et réguliers qui allaient dans la nouvelle France : le monastère de Bénévent n'avait plus de lieux réguliers, etc. Le pape par bulle du 29 août 1700, suivie d'une autre du 29 juillet 1706, unit cette abbaye à l'évêché de Québec, laissant la nomination des curés aux ordinaires des lieux, veut que les fondations faites dans la chapelle de Saint-Germain soient acquittées par le curé de Bénévent et les prêtres que l'évêque de Québec nommera, que l'aumône soit distribuée par le curé ou autres personnes députées par ledit évêque. — Par partage fait en 1713 avec le chapitre de Québec et approuvé par le roi, l'abbaye de Bénévent reste avec les places monacales à l'évêque de Québec.

Le 10 mars 1737, le roi, ayant été informé que l'union n'était pas encore faite, et qu'il n'avait pas même été possible de la consommer par l'absence et l'éloignement des évêques de Québec, et par les difficultés immenses qui étaient survenues et ne pouvaient être terminées qu'à grands frais et avec des longueurs et des procédures infinies, reçut la démission de l'évêque de Québec. Celui-ci voyait que dans l'état présent les droits de l'abbaye se perdaient, les bâtiments tombaient en ruine, les revenus se dissipaient sans qu'il pût l'empêcher, ce qui le porta à donner tant pour lui que pour son église, son désistement de cette abbaye et à supplier sa Majesté d'y pourvoir. Le 11 juillet suivant, par arrêt du Conseil d'Etat, le roi fit défense aux chanoines de Bénévent, qui s'étaient fait pouvoir des prébendes ou canonicat de l'abbaye, de s'immiscer dans les fonctions de l'ancien service et fondations; ni de faire aucune demande

sur les revenus des menses abbatiale et monacale, à peine de 500 livres d'amende et de tous dépens, dommages et intérêts : les fondations étant alors acquittées à Québec. Par arrêt du 5 septembre suivant, le roi révoqua et annula l'union, mit l'abbaye en régie et voulut que les revenus fussent perçus sur le pied qu'ils étaient payés en 1688, relevant à cet effet du laps de temps et de toutes prescriptions. — *P.* Le roi, 1738, 1750.

Prieuré claustral. — Les pouillés disent que l'archiprêtré de Bénévent y est annexé et que la cathédrale confère. Ce qui n'est point. — Office claustral. — *P.* Abbé en jouit.

Sous-prieuré, 1358.

Douze prébendes ou portion canoniales, 1481 ; étaient réduites à huit en 1566. — *P.* Abbé, 1556, etc., 1629. Abbé en jouit.

Aumônerie 1358. — Office claustral. — *P.* Abbé, 1598, en jouit.

Chantrerie et sacristie en 1160. — Chantrerie. — *P.* Prieur de Bénévent présenta, chapitre de la cathédrale conféra, 1349.

Prieurs de Bénévent (1) :

Umbertus, avant 1085 et 1100.
Petrus, 1112 et 1117.
Isembertus, ou Petrus Isembertus, 1125.
Gaufridus Fondonii, vers 1125.
Umbertus Folii, 1128.
Geraudus, 1128.
Audoin, 1129.
Geraldus, 1129, 1140.
Stephanus, 1158, 1160.
Siméon, entre 1160 et 1180.
Audoin, vers 1184.
Ademarus, 1184 et 1189.
Guido Fulcaudi, avant 1194.
Bernardus de Bosco, ou del Boc, 1196.
Audoin, 1209 et 1230.
Petrus, 1236 et 1242.
Etienne, 1250.
Geraldus de Maumont, 1250, 1254.
P..., 1258.

Le prieuré vaquait en octobre 1267.

(1) Cette liste, qui ne se trouve plus dans le manuscrit de Nadaud, a été publiée par M. Roy-Pierrefitte. Je la donne ici augmentée d'après les recherches de M. de Senneville dans un cartulaire de Bénévent qui est à la Bibliothèque nationale des manuscrits, n° 17116.

Stephanus, antea rector de Fursaco, 1273.
Bernardus, 1277, 1282.
Fulcaudus, 1294.
Ysarn Tacconi, 1301, 1310.
Ponce d'Alayrac, 1310.
Bernard, 1340, 1350.
Ramnulphe de Vassignac, jusqu'en 1357.
Hugo de Valhac, 1357, 1358.
Jean de Pratis, 1359.
Etienne Benoit, 1374.
Jean de Leyrits, 1377, 1378.
Pierre de Solignac, 1383.
Umbert de Malleret, 1383, 1387.
Elie Julien, 1405, 1412.
P... Daniel.

Abbés :

Louis Foucaud était prieur en 1422. Le prieuré fut érigé en abbaye par bulle du 14 décembre 1458. Louis Foucaud mourut le 12 janvier 1466.

Pierre Foucaud, élu le 16 janvier 1466, mourut en 1510.

Louis Foucaud, dont l'élection fut confirmée le 15 juillet 1510. Cependant, Marc de Rourgue aurait eu des bulles le 28 décembre 1510, il est dit abbé commendataire en 1522.

Foucaud de Bonneval, évêque de Limoges, fut abbé commendataire de Bénévent dès 1522, mourut en 1540.

François Ricou, ou Ricon, ou de Rimon, 1543, 1548.
Dece de Morra, 1557, 1594.
Philippe Roussel, 1596, 1604.
Jean de Lasluquetas, 1613, 1635.
Charles Foucaud de Saint-Germain-Beaupré, 1638, 1676.
Paul Pélisson-Fontanier, 1676.
Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières-Saint-Valier, 1688, 1727.
Louis-François de Mornay, 1728, 1733.
Pierre Herman Dosquet, 1734, 1738.
Simon-Pierre de La Corré, 1738.
Mathurin-Rodolphe Lemaire, 1750.
Simon-Léonard de Chabannes, 1767, 1791.

Cure, jadis régulière ou vicairie perpétuelle, à laquelle était annexée une portion canoniale, 1573. — 1.050 communiants. — On faisait l'office à l'autel de saint Martial ; il fut transporté, en 1745, au grand autel du chœur. — *P.* Abbé, 1481. Voir les autres nominations.

Vicairies fondées dans l'église de Bénévent par :

Pierre Foucaud, abbé de Bénévent, Aubepierre et de Varennes, dans la chapelle bâtie et fondée le 10 juillet 1461, par Louis Foucaud son oncle et son prédécesseur immédiat, pour des chanoines réguliers ; le 8 mars 1509 vieux style. — Dans la chapelle appelée de Saint-Germain. — *P.* Abbé, 1734, jouit des revenus et fait acquitter le service.

Jean Brachet, chevalier, seigneur de Pérusse, le 11 mars 1573. A l'autel de sainte Elisabeth.

Mathieu Marchandon, prêtre, chanoine de Bénévent, le 12 novembre 1584. Augmentée par Louis Marchandon, marchand, le..... 1614, pour le plus ancien prêtre de la race du fondateur. — A l'autel de sainte Barbe. — *P.* Plus ancien parent nomme. Marchandon, sieur d'Azat, bourgeois 1749, notaire royal et avocat, juge de Bénévent, 1765. Avocat et juge dudit lieu, 1768, sieur du Triat, bourgeois, 1765. Antoine Marchandon, écuyer, garde du corps du roi, sieur de Puyboscmas, paroisse de Chamborant, comme plus ancien de la famille et de la branche aînée, 1765.

Silvain de Masdot le 10 novembre 1655. — A l'autel de sainte Marguerite. — *P.* De Masdot, 1690, 1692. Henri de Masdot, écuyer, lieutenant général du présidial de Guéret, 1758.

[Autre dite de Sainte-Magdeleine].

Catherine Dondaud, appelée [l'office] de la chandelle [ou de la Sainte-Croix]. — A l'autel de saint Martial et la Sainte-Croix. — *P.* Héritiers, 1562, 1564. Abbé de Bénévent, 1563, 1587, 1647, en jouit.

[Malvalaise, ou Malvalaize, Malvaleise, vicairie].

Notre-Dame, vicairie.

[La Malese, vicairie].

Jeanne de Laget. — A l'autel de sainte Agathe. — *P.* Evêque, 1733.

Maladrerie de fondation royale, suivant les Pouillés. — *P.* Grand aumônier. — Néant.

Hôpital fondé par Paul Pallisson, abbé de Bénévent, le..... 1678. Les sœurs de la charité de l'institution de saint Vincent de Paul, appelées sœurs grises, y furent introduites la même année. Sont trois.

Segondelas, ou Segundelatas, Segunzolas en 1080. Erigée par Aubert, fondateur de Bénévent (Guidonis, *apud* Labbe, t. I, *Nov. biblioth.*, p. 638). A revoir. — Sur la paroisse de Salagnac. — Chapelle. — *F.* Sainte Magdelaine.

CHATELUS-MARCHEIX (1), 1275, ou Marchois, joint la province de la Marche. *Castrum Lucii.* — Prieuré-cure, 2,000 communiants. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge, saint Martin en 1458, saint Hilaire. — *P.* Abbé de Bénévent, 1439, 1584, 1585, 1591, 1592, 1644, 1650, 1717, 1736, 1773.

Vicairie fondée par Aimeric du Puy et Marguerite de Chatelus sa femme. — *P.* Marc Foucaud, chevalier, seigneur de Chatelus, 1464. Autre seigneur de Chatelus, 1556.

Boissiou, Buxolium, de Boysellis. — Cure, 1506, 1556. Prieuré, 1158, 1398. — *F.* Saint Michel. — *P.* L'abbé de Saint-Augustin-lez-Limoges le céda à perpétuité à ses moines pour leur vestiaire le 28 janvier 1419, vieux style.

La Faye, *Fagia.* — Estienne, abbé de saint Augustin, mort en 1137, fit bâtir cette église de sainte Magdeleine (Mabill. *Annal.*, t. VI, p. 694. — Bonav., t. III, p. 354, 355). — Prieuré, 1158. En ruine. — *F.* Sainte Magdelaine. — *P.* Annexé au prieuré de Boissioux, 1318.

MOURIOUX (2), *Moralium, Muralium, Murelium,* mal Montroux. Prieuré-cure, 950 communiants. — *F.* Saint Remi de Rheims. — *P.* Abbé de Bénévent, 1408, 1482, 1530, 1532, 1580, 1586, 1617, 1618, 1648.

MARSAC (3). — Prieuré-cure, 980 communiants. — *F.* Saint Pierre, apôtre. — Evêque, à défaut de réguliers, 1691. Abbé de Bénévent, 1383, 1604, 1650, 1659.

Rorgues. — Annexe 1406. — *F.* Saint André, apôtre.

COLONDANES (4), mal Colindanac. — Cure régulière, 680 communiants. — *F.* Saint Rémi de Rheims. — *P.* Abbé de Bénévent, 1482, 1531, 1570, 1688, 1697, 1720, 1724, 1759.

SAINT-LÉGER (5) en la chatellenie de Druilles, *Druillensis, alias* le Guérétois, ou près Malpuey. Prieuré-cure, 680 communiants. — *F.* Saint Léger-d'Autun. — *P.* Non l'abbé de Saint-Benoît-du-Sault, mais celui de Bénévent, 1440, 1584, 1635, 1658, 1744.

[Monbu, près Saint-Léger-le-Guérétois. Chapelle et vicairie fondée en icelle].

(1) Commune du canton de Bénévent (Creuse).
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*
(4) Commune du canton de Dun (Creuse).
(5) Commune du canton de Saint-Vaulry (Creuse).

SAINT-SILVAIN (1) près Montégut, peut-être près la rivière de Gartempe en 1255. Odon, comte de la Marche voulait donner à Bénévent l'église de Saint-Silvain d'Ahun (mieux de Montégut) : le prieur Umbert ne voulut pas la recevoir des mains d'un laïque. Odon la remit à l'évêque Humbauld qui la donna à Umbert (Bonav. t. III p. 397). — Cure, 680 communiants. — *F.* Saint Silvain, solitaire en Berri, 22 septembre. — *P.* Non l'abbé de Saint-Benoît-du-Sault, mais celui de Bénévent, 1557, 1566, 1567, 1573, 1591, 1688, 1689, 1734, 1741, 1742, 1744, 1745, 1760.

MONTÉGUT-LE-BLANC (2), *alias*, près Salanhac. — Le curé était habillé de blanc, étant chanoine de Bénévent. — Succursale de Saint-Silvain en 1498. — 800 communiants. — *F.* Saint Pierre-ez-Liens. L'église fut sacrée le 28 mars 1217 (Bonav. t. III, p. 542). — *P.* Le curé de Saint-Silvain en prit possession 1567. Comme annexe, 1556, 1557.

Eu égard à l'éloignement de l'église de Saint-Silvain, qui d'ailleurs à raison de sa petitesse ne pouvait contenir les deux paroisses, l'impossibilité qu'un seul prêtre les desservit toutes deux, la difficulté des chemins, l'antipathie des paroissiens, qui avait causé de grands scandales, même pendant le service divin. Par décret du 8 janvier 1689, Montégut fut érigé en..... Cure. — *P.* Non l'abbé de Saint-Benoît-du-Sault. Evêque, 1706. Abbé de Bénévent, 1689, 1741, 1742, 1744, 1773.

Communauté de prêtres, 1564. — Néant.

Vicairie de Bar. — A l'honneur de saint Blaise. — *P.* Evêque, 1603, 1606. Philippe de Jumillac, écuyer, comme seigneur de Montégut-le-Blanc, Lissac, 1665. Ursule de Léonard, sa veuve 1682, 1688. Antoine de Léonard, écuyer, sieur de Noizières, 1734. Pierre-Joseph Chapelle, chevalier, marquis de Jumilhac, lieutenant-général des armées du roi, capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires, 1748, 1773.

Busseroles. — Annexe de Montaigut, 1557. — *F.* Invention de la Sainte-Croix. — *P.* Le curé de Saint-Silvain en prit possession en 1557.

Saint Gabriel. — Chapelle.

La Bolonie, ou Boulogne. — Bolompine, 1279. — La chapelle était en ruine en 1595. — Prieuré de filles, 1300. — *F.* Saint Blaise. — *P.* Abbesse des Allois, 1570, 1595. Curé en jouit pour partie de sa portion congrue.

(1) Commune du canton de Saint-Vaulry (Creuse).
(2) *Idem.*

SAINT-ÉLOI-DE-DROUILLES (1). — Cure régulière, 880 communiants. — *F.* Saint Eloi de Noyon. — *P.* Abbé de Bénévent, 1439, 1511, 1513, 1514, 1559, 1562, 1759.

Drouilles, Drulhensis. — Attendu la mauvaise situation, son inutilité, et qu'elle n'était point décorée, ordonné en 1754 de la démolir. — Annexe, 1516. — *F.* Saint Pierre et saint Paul.

ARÈNES (2), mal Sables. — On bâtissait cette église en 1499. — Voyez, t. IV, p. 238 de mes Mémoires. — Prieuré-cure, 880 communiants. — *F.* Saint Eutrope de Saintes et saint Hilaire de Poitiers. — *P.* Abbé de Bénévent *pleno jure*, 1614. Simplement, 1514, 1532, 1571, 1625, 1655, 1741.

Aigueperse, aqua sparsa. — Cure, 1481, 1620. Succursale, 1630. Annexe. — *F.* La Sainte-Vierge. — *P.* Abbé de Bénévent, 1587, évêque, 1694. A la cure.

La Ronze. — Prieuré de filles où étaient des religieuses en 1278, 1304, 1667. — *F.* Nativité de saint Jean-Baptiste. — *P.* Abbesse des Allois, 1480, 1503, 1504, 1512, 1563, 1582, 1667, 1727, 1737. — Cette abbesse et ses religieuses représentèrent que quoique les revenus de leur monastère fussent autrefois suffisants pour l'entretien d'un nombre de religieuses plus grand que celui qui formait alors leur communauté, ils étaient à présent beaucoup au-dessous de ce qui était requis pour leur subsistance, quoiqu'elles ne fussent que 29. Ces revenus avaient considérablement diminué, soit par la stérilité des terres, soit par l'augmentation des charges. La communauté se trouvant dans la dure nécessité de soutenir nombre de procès pour conserver ses rentes et s'en procurer le payement, elle avait été obligée de contracter des dettes, qui consumaient une partie de ses revenus, qui, charges payées, ne s'élevaient à peine qu'à la somme 2,000 livres, et elles ne suppléaient à cette modicité qu'avec beaucoup de peine, de travail et d'économie.

La chapelle de la Ronze était en très mauvais état, dépourvue de tous ornements pour y célébrer; on ne trouvait pas même dans l'endroit un clerc pour servir la messe. Ce lieu était un rendez-vous de la jeunesse pour y danser et commettre d'autres désordres. Le revenu de ce petit prieuré ne s'élevait qu'à la somme de 400 livres.

Par décret du 13 avril 1743, ce prieuré est uni à la mense conventuelle des Allois, à condition que la communauté sera obligée de

(1) Commune du canton de Pontarion (Creuse).
(2) Commune du canton de Bénévent (Creuse).

faire réparer la chapelle de la Ronze, de la mettre en état décent pour y célébrer, là pourvoir de linges, ornements, etc., et qu'on y fera dire une messe le vendredi de chaque semaine.

Vicairie du prieuré ou cure. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Abbesse des Allois, 1612. Curé dessert.

CHAMBORENT (1). — Cure, 380 communiants. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Abbé de Bénévent, 1483, 1498, 1513, 1514, 1530, 1542, 1650, 1667, 1678, 1709, 1720, 1758.

Vicairie vers 1490.

SAINT-PRIEST-LA-PLAINE (2), La Planha, 1315, près le bourg de Salaignac, 1259. — Cure régulière, 900 communiants. — *F.* Saint Priest d'Auvergne. — *P.* Abbé de Bénévent, 1589, 1607, 1613, 1630, 1654, 1747, 1758, 1766.

Communauté de prêtres, 1564.

Saint-Hilaire. Bourg 1189 (*Vita S. Steph. Muret, apud* Martène, t. VI. *Ampliss. coll.*, col. 1100).

SAINT-DIZIER (3), ou Didier-près-Peyrusse. — Prieuré-cure, 1.880 communiants. — *F.* Saint Didier de Langres, ou de Vienne, saint Gervais et saint Protais. — *P.* Abbé de Bénévent, 1598, 1640, 1707, 1744.

Cornac ou *Cosnac.* Ruinée. — Cure, 1318. — *P.* Abbé de Bénévent.

Murat-la-Rabe, mal Mieyrat. Etait sur la paroisse de Meyrignhac, 1633. — Cure, 1469, 1620. Chapelle. — *F.* Saint André, jadis sainte Catherine. — *P.* Abbé de Bénévent. Curé de Saint-Dizier, dessert.

RÉTOIS (4), ou *Reytoueis, Stipula.* Restoilh, 1250. Resteilh, Restolh-près-Bénévent en 1414. L'église fut interdite en 1750 et le service transféré à la Forêt-d'Aulon. — Cure, 380 communiants. — *F.* Saint Jacques-le-Majeur. — *P.* Abbé de Bénévent, 1563, 1689, 1770.

La Forêt-d'Aulon, ou Damloup, pays de loup. — Annexe 1563, à présent cure. — *F.* Décollation de saint Jean.

(1) Commune du canton du Grand-Bourg (Creuse).
(2) *Idem.*
(3) Commune du canton de Bourganeuf (Creuse).
(4) Réuni à la commune d'Aulon, canton de Bénévent (Creuse).

JANAILHAC (1). — Cure régulière, 980 communiants. — *F.* Saint Saturnin de Toulouse. — *P.* Abbé de Bénévent, 1471, 1588, 1645, 1664, 1670, 1682, 1690 1744, 1763, 1764, 1773.

Belle-Sauve, Bella-Silva. Cure 1481. Annexe 1645. — *F.* Sainte Catherine.

Un Pouillé manuscrit de la cathédrale met dans cet archiprêtré la commanderie ou préceptorie de Orsoze.

CHAMROI (2), *Campus ruber*. — Cure, 280 communiants. — *F.* Saint Jacques-le-Majeur. — *P.* Léon d'Aubusson, comte de la Feuillade, baron de Peyrusse, Montegut, Vouet, La Grange-Blenaut et Courpalais, gouverneur des châteaux du roi au pays Messin, haute et basse Auvergne, 1647. Abbé de Bénévent, 1632, 1647, 1661, 1745, 1749, 1763.

Saint-Martial de Peyrusse, que Pierre de Peyrusse donna à Bénévent vers 1095 (Bonav., t. III, p. 397). — Chapelle. — La Peruche (Simpl., t. IV, p. 651). — *Petrucia, Petrocia.* — M. de Valois a placé le château de ce nom dans la Haute-Auvergne (*Notit, gall.*, p. 445), et a entraîné dans son erreur les PP. Daniel et Vaissette (*Hist. du Langued.*, t. I, p. 421). L'abbé Velly (*Hist. de Fr.*, t. I, p. 375), a mis *Peyrace* dans l'Auvergne. Mais c'est renverser l'ordre que les chroniqueurs ont mis et la marche de Pépin, roi d'Aquitaine. Ce prince ne pouvant se rendre maître de la personne de Waifre, duc d'Aquitaine, prit le parti de terminer la campagne de l'an 767, par le siège de quelques-uns des forts ou châteaux situés sur la Garonne, qui tenaient encore pour le duc. La plupart étaient de difficile accès et situés sur des rochers escarpés, ou dans de difficiles montagnes : *roccas, petras et speluncas et civitates* (*Annal.*, *apud* Bouquet, t. V, p. 36, 200, 339. — Labbe, t. II, *Biblioth. nov.*, p. 157). Quoique leur attaque fut très malaisée, Pépin les assiégea cependant et s'en rendit maître. S'en revenant par Limoges, ou le Limousin, il prit *Escoralliam, Torrinam, Petrociam*, d'où il reprit le chemin de Bourges. Cette direction semble conduire de Turenne à Peyrusse, sur la paroisse de Chamroi et la rivière du Taurion, à deux lieues au nord de Bourganeuf et à trois au midi de Bénévent. Dès 1454, cette terre de Peyrusse appartenait à Gui Brachet. Elle passa, en 1611, dans la maison d'Aubusson par le mariage d'Isabeau Brachet, fille unique d'autre Gui, avec François, comte de La

(1) Commune du canton de Pontarion (Creuse).

(2) La commune de Champroy a été supprimée par ordonnance du 14 mai 1837 et son territoire divisé entre celles de Saint-Dizier et de Châtelus.

Feuillade, et elle est possédée aujourd'hui par les seigneurs de ce nom. Quoiqu'il ne reste de l'ancien château qu'une maison bourgeoise pour le fermier, on voit à côté une immensité de masures qui démontrent d'anciennes fortifications et *speluncas* convient très bien au local.

A quelques lieues de Peyrusse, Pépin dut prendre, pour retourner à Bourges, la voie romaine qui de *Prætorium* des itinéraires romains, située près du bourg de Saint-Goussaud, conduisait à Argenton en Berri. Il passa donc près de La Souterraine et d'une ville, inconnue même dès le temps de Gaufridus, prieur de Vigeois, et qu'il détruisit apparemment. Ce moine, dans une lettre manuscrite (n° 5452, Biblioth. reg.), dit, que demeurant à La Souterraine par ordre de son abbé, il entendit dire plusieurs choses de cette ville. Il en fixe la ruine et la désertion à la bataille de Roncevaux, 778, où, selon lui, tous les habitants furent passés au fil de l'épée. Comme si Charlemagne était jamais venu dans notre province. Il est moins incroyable dans les traditions qu'on débitait de son temps, puisqu'elles subsistaient encore en 1747. M. l'abbé Le Beuf m'ayant intéressé alors pour découvrir la position de cette ville et, m'étant transporté sur le lieu, je vérifiai ce qu'on lit dans le prieur de Vigeois. Elle était selon lui située près des châteaux de Bridiers *Briderium* et d'Escopiat, aujourd'hui absolument inconnu, au soleil levant de La Souterraine, en tirant vers l'église de Saint-Pierre de Nots, *de Nave*. Les bergers y trouvaient quelquefois des morceaux d'argent, d'or, de plomb, de fer. Le lieu était tout couvert de bouix et une tige de cet arbrisseau était sortie dans une bague d'un métal jaune. Il y avait des pierres qu'on réduisait en chaux et qu'on devait avoir transporté de loin, le terrain trop maigre n'en ayant point de cette espèce. Tout ce détail se conserve encore dans la mémoire des habitants de La Souterraine ; ils l'appellent la ville de Bré, mot anglais qui signifie colline, motte. Mais quoique l'historien la qualifie de très fameuse, cependant il en ignorait le nom, et elle a été inconnue à tous les géographes.

Un cartulaire de Charroux assure que Charlemagne, à son retour de voyage de Jérusalem, passa par Limoges, que de là il s'en alla à Charroux (Besly, *Hist. comt. Poit.*, p. 156 et 160). Mais ce voyage de Jérusalem est une fable.

AUGÈRES (1), ou Augières. — Succursale de Villars, 1633. Cure [ou prieuré-cure], 380 communiants. — *F.* Saint Martial de Limoges.

(1) Commune du canton de Bénévent (Creuse).

— *P.* Evêque, 1601. Abbé de Bénévent *pleno jure,* 1598, simplement, 1568, 1569, 1641, 1689, 1691, 1768, 1772.

Villars. — Succursale longtemps avant 1598. — *F.* Saint Laurent e saint Nicolas de Myre.

LA FORÊT (1), *Nemus, Sylva.* Cette église était totalement neuve en 1490. — Cure, à défaut de réguliers. — 150 communiants. — *F.* Saint Blaise. — *P.* Non l'abbé de Saint-Benoît-du-Sault, mais celui de Bénévent, 1576, 1594, 1666, 1688, 1742, 1759.

VEDRENAS (2) était uni à Charnac en 1215 (Mss. 5064. Bibl. reg.). — Prieuré 1398. — *F.* Saint Martial et sainte Valérie. — *P.* Etait uni à la chantrerie du monastère de saint Martial, 1437, 1471.

Cure supprimée en 1742. — 152 communiants. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Abbé de Saint-Martial, 1586, 1639, 1652, 1662.

CEYROUX (3) ou Seyro. — Annexe de Mourioux, 1486, 1633. — 240 communiants. — *F.* Saint Blaise. — *P.* Abbé de Bénévent *pleno jure,* 1513, simplement, 1585, 1679, 1732, 1735.

L'orme, ou l'ousme, *Ulmus.* — Cure, 1464. — Annexe, 1566. — *F.* Décollation de saint Jean.

ANREIX (4) ou Reix, *rectum.* — Cure [et prieuré], 200 communiants. — *F.* Conversion de saint Paul. — *P.* Abbé de Bénévent, 1704, 1765, 1768, 1769.

LE BOURG DE SALANHAC (5) ou Le Grand-Bourg, mal Salonnac, Saliniac, *Solamacum* (*Gall. christ. nov.,* t. II, instr. col. 199). Le roi Pépin donna ce lieu à la cathédrale de Limoges en 766 (Adémar, p. 157. — Duchesne, *Hist. franc. script.*, t. II, p. 4, et t. III, p. 467. — Labbe, *Bibl. nov.*, t. II, p. 732). C'était une *obédience* de la cathédrale de Limoges, où étaient deux prévôts en 1080 (*Gall. christ. nov.*, t. II, *instr.* col. 199). — Deux églises en 1106.

Eglise de Saint-Etienne, 1106. — *P.* Dépendait de la cathédrale de Limoges. — Cure 3,800 communiants. — *F.* Assomption de la

(1) Fait partie de la commune de Montboucher, canton de Bourganeuf (Creuse).

(2) *Idem.*

(3) Commune du canton de Bénévent (Creuse).

(4) La commune de Reix a été supprimée et son territoire réuni à celle d'Arènes par ordonnance du 4 mars 1836.

(5) Chef-lieu de canton (Creuse).

sainte Vierge et saint Léobon. — *P.* Non le chapitre de Saint-Martial de Limoges. Evêque conféra, 1587, 1703. Aquilaire de la cathédrale nomma et le chapitre conféra, 1405, 1457, 1458, 1488, 1492, 1494, 1495, 1496, 1513, 1558, 1559, 1563, 1586, 1590, 1592, 1597, 1604, 1614, 1617, 1620, 1628, 1645, 1656, 1703, 1741.

Communauté de prêtres, 1491, 1564.

Saint-Léobon. — Le curé en prit possession en 1563. Chapelle en ruine. Fut bâtie par M. G..., curé de Salanhac et chanoine de Limoges. En 1741, on tira sa tombe de cette chapelle pour paver la grande église; et elle est renversée au bas du marchepied. J'y avais lu cette épitaphe : *Hic jacet magr G. capls de Salan, can. Lem. q^l^ edificavit ecclam ista : q^l^ obiit XIII KL deceb. an. dni M. CC. LXX. VII. cuj. aia requiescat i pace. dicatis pat. nost.* — *F.* Saint Léobon, *Lubonus,* solitaire mort sur le lieu le 13 octobre l'an 529, suivant la conjecture de notre annaliste, p. 178.

Salanhac ou Sallenhac, mal Saliniac (*Act. S. S.*, t. V, *August.*, p. 92). Voyez Le Bourg de Salanhac. — Chapelle en 1106. Etait sans décoration, menaçait ruine et d'ailleurs inutile. Ordonné en 1745 qu'elle serait démolie. — *F.* Saint Blaise.

La Croix de Mazeyrac. — La cathédrale de Limoges permit en 1281 aux chevaliers du Temple d'y édifier une chapelle.

[Le 5 juin 1493, permis au curé du Bourg de Salanhac de faire bâtir l'église de *Eyglayeras* dépendante de l'église du Bourg ; permission accordée par la cathédrale]. — Chapelle. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* A la commanderie de Paulhac, dès 1315.

ELIZIÈRES (1), où l'on mit un desservant en 1746. Glesières en 1315. — Succursale, 830 communiants. — *F.* Décollation de saint Jean.

SAINT-PRIEST-LES-HOLIÈRES (2), *alias* Taurion, jadis de *Olérias* ou près Le Palais, 1285, près Saint-Just, 1371, mal Saint-Prieche et ville. — G., évêque de Limoges, mort le 8 octobre, qui est Gerald du Cher, mort en 1177, donna cette église à la cathédrale pour son anniversaire (*Calendar*, *apud* Labbe, t. II, *Noc. Bibl.*, p. 760). — Prieuré séculier ou aumônerie ou hôpital. — *F.* Saint Priest d'Auvergne. — *P.* Aquilaire de la cathédrale conféra et le chapitre ratifia, 1416, 1502, 1521, 1534, 1535, 1538, 1539, 1545, 1546, 1550, 1551, 1556, 1557, 1559, 1560, 1561, 1571, 1575, 1581,

(1) Lizières, commune du canton du Graud-Bourg (Creuse).
(2) Commune du canton d'Ambazac (Haute-Vienne).

1582, 1583, 1584, 1598, 1603, 1639, 1645, 1646, 1663, 1706. — Prieuré ou aumônerie, où était une chapelle et une maison en 1587. [Uni au chapitre (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 550 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Aquilaire de la cathédrale nomma et le chapitre présenta ou ratifia, 1405, 1406, 1416, 1461, 1514, 1519, 1544, 1573, 1577, 1578, 1587, 1589, 1595, 1598, 1600, 1616, 1617, 1620, 1622, 1639, 1645, 1728, 1737, 1773.

Vicairie fondée par Jean de Gensanis, 1507, dans l'église paroissiale; le prieur prit possession dans l'église paroissiale et de la maison prieurale, 1556.

Prieuré ou vicairie fondée dans cet hôpital par Jean Amelhaudi, de Noblac. — *P.* Aquilaire, 1408, 1408, 1461. Chapitre confère.

Hôpital ou Maison-Dieu, 1370, 1388. Malatie, 1526.

Reservat. — Chapelle, 1275. Prieuré de filles. — *F.* Sainte Magdelaine. — *P.* Au prieuré de Bostmorbaud, uni aux PP. jésuites de Limoges.

Chapelle aux Bardits, ruinée. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge.

SAINT-GOUSSAUD (1), *Gonsaldus, Godissalvus,* mal Gousand, Gonsaud. *Sancti Gonsaldi* (Gaufred, *Vosiens mss.*, p. 42. — 5452, *Bibl. reg.*). — Saint-Goussaud-près-La-Jonchère, 1545.

Cure, 980 communiants. — Itier, abbé de Lesterps, donna à l'évêque cette église en 1158. — *F.* Saint Goussaud, solitaire, mort sur le lieu le 5 novembre l'an 689. — *P.* Aquilaire de la cathédrale nomma et chapitre ratifia, 1505, 1513, 1515, 1585, 1586, 1667, 1668, 1701, 1707, 1719, 1753, 1762.

Auprès était *Prætorium* des tables de Peutinger, à XIV lieues gauloises de Limoges au plus et à XVIII d'Ahun, qui n'en forment que sept d'un côté et neuf de l'autre. Cassiodore, (lib. XII, *Var. epist.* 22.) donne une grande idée de la magnificence des prétoires construits par les Romains dans les provinces de l'Empire : *Pretoria longe lateque lucentia in margaritarum speciem putas esse disposita.* En effet, du côté du Puy de Jou, près celui de Saint-Goussaud, on voit une vaste étendue de pays, on y trouve tous les jours quantité de morceaux de brique. M. Danville avait cru pouvoir appliquer *Prætorium* à Arènes, mais le lieu est caché et couvert de montagnes. — Toute la France appelle *Mont-Jou* cette montagne des Alpes que les Romains appelaient Mons-Jovis, qui est sur le diocèse de Lyon (Martin, *Relig. des Gaul.*, t. I, p. 282). *Podius* a la même signification que *Mons.*

(1) Commune du canton de Bénévent (Creuse).

Varron (Lib. IV, *de ling. lat.*) parle d'un *Prætorium in castris*, dans les camps, fait en forme de voûte. *Prætorium* était à la tête du camp (Fonten., *Mém. Acad. inscript.*, t. XIV, p. 101). Il paraît certain par des masses informes de pierre et de mastic qu'on y voit, par des briques fort épaisses qu'on trouve de distance en distance dans un endroit fort éloigné des tuileries, par les murailles anciennes à fleur de terre dans certains endroits, par l'ouverture d'un puits qu'on a comblé ; il paraît, dis-je, par toutes ces preuves, que c'était la position du *Prætorium*. La situation est en très bel air. — Pour le puits qui est ici, voyez t. II de mes *Mémoires*, p. 266, 267.

Prætorium, la tente, le logis du prêteur, du commandant. Magnifique et vaste maison dans un champ et à la campagne pour laquelle les Romains dépensaient des sommes immenses (Calepin). Ici il n'y a ni chaux, ni pierre de taille; il fallait faire venir la brique de bien loin.

Quintana était la porte dans les camps derrière le *prætorium* où se tenait le marché des choses nécessaires à l'usage, des ustensiles (*Festus*).

Dans les camps étaient des puits ; il y a eu des puits au milieu des camps (Fonten., *Mém. Acad. inscript.*, t. X, p. 411). On voit à *Prætorium* les apparences d'un qui est entièrement comblé.

Dans les camps des Romains, la disposition du quartier du prétoire en occupait presque le tiers (*Ibidem.*, p. 419, 434). Il faut voir Polybe, par le chevalier Follard et Vegeco.

Maldonat (p. 29) le met à *Torium* ou *Tauron* (Bonav., t. I, p. 535), mais la distance de Limoges à dix lieues et à cinq seulement d'Ahun n'y peut convenir. *Prætorium*, dit M. Belley, p. 715, tombe sur la droite de la rivière de Taurion, aux environs de l'abbaye de Grandmont. Ce savant ne connaît aucun lieu qui ait conservé le nom ancien. Il ajoute que les cartes que nous avons de notre pays sont très imparfaites, ce qui n'est que trop vrai. — Une voie romaine passait de Limoges à Argenton en Berri. *Argentomagus*, petite ville située sur la rivière de Creuse (Belley, t. XIX, p. 712). On trouve à l'ouverture du compas, entre ces deux villes, environ 48 minutes du méridien, qui font 40 lieues gauloises; on peut dire 42 lieues gauloises à cause de l'inégalité du terrain et des circuits de la route. (Voyez t. V de mes *Mémoires*, p. 79). Mais cette voie ne passait point aux environs de Grandmont.

Voici ce que j'ai pu déterrer par le secours du *Chomi forrat* qui dans le dialecte du Limousin exprime cette voie romaine. En sortant de Limoges par la porte Panet, qui allait au couvent des Carmes déchaussés (Maldamnat, *apud* Bonav., t. II, p. 209), elle

passait au-dessous de Julia, paroisse de Saint-Christophe. Au Palais et au village de Puynege, paroisse du Palais. Dans les châtaigneraies de Maslebraud, aux Bardits, la forêt de Saint-Priest, la Croix de Freissinhac, le ruisseau du Rivalet, les bois de Tourniol, le moulin de Francillon, paroisse de Saint-Priest-Taurion. Au Mas Meynard, à La Croix de Brugères, peut-être à Traspont, paroisse des Eglises. Le Bois des Egaux, Les Billanges, Jabreilles à Grandvau. — La voie romaine passait au haut du bourg de Saint-Michel de Laurière, du côté du levant, pour aller à Argenton. — Entre Millemillanges, La Feyte et La Ribière, de là au Puy-de-Jou, paroisse de Saint-Goussaud.

De Saint-Goussaud à Argenton : Anreix, Séjoux, paroisse de Châtelus-le-Marcheix, les bois de Transai.

D'Ahun à Fines, Feix, XX lieues : suivant la vallée de la Creuse jusqu'auprès d'Aubusson, on reconnaît le passage de l'ancienne chaussée à La Chaussade ; de là elle traversait la montagne et elle conduisait au Fines, dans la paroisse de Saint-Médard entre Courbarioux et Villemigoux, à XX lieues gauloises d'Ahun. Cette distance tombe au delà de Crocq, auprès de Feydet sur le territoire d'Auvergne (Belley, p. 716, 717). Le nom de Fines ne se trouve plus dans aucun lieu de ce canton. — Saint-Pardoux-les-Cars : Las Rendas, Perpirolle, le long d'un bois taillis entre Palies et Chadieras, La Tombe Roumiou, où est une croix sur la tombe de quelque pèlerin, *Romævus*, Juchefaux.

Suivant la Table (Belley, p. 716), *Acitodunum* était éloigné d'*Augustoritum* de 32 lieues gauloises, savoir : 14 d'*Augustoritum* à *Prætorium* et 18 de *Prætorium* à *Acitodunum ;* c'est la distance précise qui se trouve entre Limoges et Ahun, en tournoyant depuis *Prætorium* dans un pays de montagnes. *Acitodunum* aurait été abrégé dans le moyen âge en *Acidunum* dans un Martyrologe manuscrit de l'abbaye de Solignac au 16 octobre, jour du martyre de Saint-Silvain, patron de la ville d'Ahun. Car c'est d'elle qu'il s'agit dans l'Itinéraire et non du Moutier-d'Ahun qui est au-dessous. Le Blanc (*Monn. de Fr.*, p.) rapporte une monnaie d'or frappée sous la première race, dans un lieu qu'il dit être inconnu, avec la légende ADEDVNO VICO FITVR. M. l'abbé Belley pense que ce lieu inconnu est Ahun et qu'on a dû lire sur la monnaie AGEDVNO ou AGIDVNO. Quoiqu'il en soit, Ahun est nommé *Agidunum* dans la fondation de l'abbaye l'an 997 (*Gall. christ. nov.*, t. II, instr. col. 198). Dans la cour des moines on voit une colonne milliaire ronde et portant des restes de chiffres. Adémar dit (Bonav., t. II, p. 631) que Saint-Martial y fut attaché et fustigé par les payens.

AMBAZAC (1), Ambezac, *Ambaciacum, Ambiacinum.* — Monastère connu vers 613 (*Vita Sancti Aredii, apud* Ruinart, *Greg. Turon.*, col. 1307). Voir t. III de mes *Mém.*, p. 212, 213. — Aulbazac (Helyot, *Hist. ord. monastique,* t. VII et t. IV, p. 211). Gérald, abbé de Saint-Augustin de Limoges acquit, par son industrie, ce monastère (Mabill., *Annal.*, t. VI, p. 694). — Prévôté. — *F.* Saint Antoine, abbé. — *P.* Abbé de Saint-Augustin-les-Limoges, 1500, 1575, 1594, 1617, 1629, 1630. Les revenus du monastère de Saint-Augustin-lez-Limoges ne suffisant pas à l'entretien, nourriture, vestiaire, médicaments et bois qu'il fallait à 17 ou 18 réformés dont il était composé, ni au luminaire de l'église, chandelle pour les chambres et dortoirs, réception d'hôtes et autres qu'il convenait de loger et de nourrir, ni pour acheter une grande quantité de draps et sarges pour faire de grands frocs, robes, tuniques et habits de nuit et généralement pour le vestiaire. L'abbé n'ayant point le tiers qu'il s'était réservé, que 600 écus, qui ne pouvaient fournir à son entretenement dans son vieux âge, ni aux grands procès qu'il lui fallait poursuivre pour la conservation des biens du monastère. — Par décret du 10 juillet 1619, cette prévôté fut unie à la mense conventuelle de Saint-Augustin-lez-Limoges. Ils en prirent possession le 19 janvier 1620.

Cure, 3,600 communiants. — *F.* Saint Antoine, abbé, jadis le 11 mai. — *P.* Abbé de Saint-Augustin-lez-Limoges, 1483, 1576, 1614, 1615, 1629, 1630, 1635, 1636, 1637. Avec le chapitre du monastère, 1672, 1735, 1763. Abbé.

Vicairie fondée par Etienne Du Mont, prêtre et maître ez-arts, dans la chapelle qu'il veut être bâtie, le 16 octobre 1532, signé Dangreza. A l'honneur de saint Etienne. — *P.* Curé confère. Neveux du fondateur et leurs enfants mâles ou plus prochains nomment. Dumont, 1562, 1563. Curé, 1641, 1673.

Maladrerie de fondation royale suivant le Pouillé. — *P.* Grand aumônier. — Néant.

Notre-Dame de Pitié. — Chapelle rurale.

Sainte-Anne. Interdite 1744. — Autre chapelle rurale.

Saint-Antoine 1632, à présent saint Roch. — Autre chapelle rurale.

Montcocu, ou *Cogul. Monscuculli,* 1124 (Martène, *Ampliss. coll.*, t. VI, col. 1084), mal Monteogal. — Raymond, abbé de Saint-Augustin, mort en 1184, acquit cette chapelle (Mabill., *Ann.*, t. VI, p. 694). — Chapellenie, 1409 et 1424. — *F.* La Sainte-Vierge. — *P.* L'abbé de Saint-Augustin-lez-Limoges 1368, nomma 1497. Ruinée.

(1) Chef-lieu de canton (Haute-Vienne).

Forest-Vieille. Interdite 1744, dans de vieux bois. — Autre chapelle rurale. — *F.* Saint Martin de Tours.

Saint-Psalmet, que Psalmet Texandier, curé, fit construire. — Chapelle ruinée.

Muret, où saint Etienne se retira vers 1083 et fonda vers 1100 l'ordre de Grandmont, y mourut un vendredi, 8 février (Martène, *Ampliss. coll.*, t. VI, col. 1067 et 1160), qui ne peut être que l'an 1124 et non pas 1126 (*Rec. Hist. de Fr.*, t. II, préf. p. L). — Le monastère fut fini en 1112 (La Marche, *Vie de saint Etienne,* p. 105). — La voûte tomba en 1725. L'église est en masures. Sont cinq frères en 1295. Ce lieu a été confondu avec Grandmont par le P. Dubois (*Hist. eccles. Paris.*, liv. XIII, ch. 6, p. 157), et par un chroniqueur (*apud* Martène, t. VI, *Ampliss. coll.*, préf. p. XI).

En quelle année saint Etienne de Muret fonda-t-il l'ordre de Grandmont : 1042, 1061, 1074, 1076, 1077, 1080 ou 1089 ? Ce sont à peu près les époques fixées par différents historiens, et toutes assez inexactes. Milon, archevêque de Bénévent (Ughel, *Ital. sacr.*, t. VIII, col. 135), qui avait instruit le saint, mourut le 23 février 1077, suivant le nouveau style. Etienne demeura ensuite quatre ans chez un cardinal (Martène, *Ampliss. coll.*, t. VI, col. 1054). Seul à Muret la première année de sa retraite, il ne reçut que deux prosélytes la seconde (*Idem,* col. 1058), ce qui revient à 1083. Hugue Lacerta, son disciple (*Idem,* col. 1185), mort en 1157, à quatre-vingt-six ans, avait embrassé sa règle à quarante-six ans (*Idem,* col. 1148) ce qui forme l'an 1111. Alors le saint n'avait rassemblé qu'un petit nombre de disciples. Il n'en put donc former qu'une petite congrégation vers l'an 1100. — Grande contestation pour savoir s'ils sont bénédictins. Voyez page 119 (1). — Berceau de l'ordre de Grandmont, à présent Celle. — *F.* La Sainte-Vierge. Sacre de l'église, 10 septembre. — *P.* Unie au monastère de Grandmont par la bulle de 1318.

Chapelle de l'Hermitage. — *P.* Au monastère de Grandmont.

SOUBREBOST (2), ou Soubrebosc, *Superboscum,* mal hurlesbois, hurabos. Dauphine de la Tour, mariée en premières noces à Raymond d'Aubusson de la Borne, par son testament du lundi après l'Ascension 1299, donne 6 deniers de rente à l'église de Sainte-Marie de Sobreboys (Baluze, *Hist. Maison d'Auvergne,* t. II, p. 522). Ce nom est méconnaissable. Il y a eu autrefois une grande dévotion

(1) Cette page ne se trouve plus dans le manuscrit.
(2) Commune du canton de Bourganeuf (Creuse).

à Notre-Dame de Soubrebosc. — Il y a un puits dans la crypte ou chapelle souterraine, au-dessous du grand autel. Voyez Du Cange, *Puteus*. — Prieuré 1229, 1314. — *F*. Assomption de la Sainte-Vierge. — *P*. Etait uni à la mense abbatiale de Saint-Augustin-lez-Limoges, 1410, 1418. A la mense conventuelle en partie 1618.

Cure, 660 communiants. — *F*. Même sainte. — *P*. Abbé de Saint-Augustin-lez-Limoges, 1513, 1515, 1532, 1586, 1589. Avec le chapitre du monastère, 1642, 1698, 1701, 1705, 1712, 1745. Ledit chapitre.

Vicairie de saint Jean. — *P*. Foureys, ou Fouri de Las Dapeyras, 1599. Abbé de Saint-Augustin, comme prieur de Soubrebost, 1599.

LES ÉGLISES-PRÈS-LE-DOIGNON (1), en Doignon. — *Ecclesiarum de Dompnonio, mal Domphon de ecclesiis cessis* 1405, mal les Elises (Simpl., t. VIII, p. 577). Prieuré ou prévôté, 1276. — *F*. Saint Laurent, 1275. Voyez Grég. de Tours, *Glor. Martyr.*, cap. 42. — *P*. Etait annexé à la prévôté de saint Martin-lez-Limoges, 1586. Abbé dudit Saint-Martin nomma, 1632, 1694, 1717.

Cure, 1160 communiants. — *F*. Même saint, saint Silvain, 1543. — *P*. Prieur et chapitre de Saint-Martin-lez-Limoges, pendant la vacance de l'abbaye, 1740. Non l'abbé de Saint-Martial, mais celui de Saint-Martin, 1564, 1591, 1613, 1617, 1632, 1660, 1694, 1695, 1717, 1730.

Saint-Irier, église dans le même bourg, 1275. Ruinée.

Saint-Silvain, autre église, était presque en ruine dès 1458. Le curé en prit possession en 1564. Là était la prévôté et les fonts baptismaux. Il n'est pas parlé de l'église de Saint-Laurent.

Nouet. — Chapelle en ruine, 1740.

Cirieix, bâtie en 1718 par Bernard Raby, notaire royal de La Jonchère, juge du Doignon et séneschal de Grandmont. — Chapelle rurale. — *F*. Saint Bernard de Clairvaux et saint André, apôtre.

L'Ecluse. *Exclusa*, 1189 (Martène, *Ampliss. coll.*, t. VI, col. 1106). Ne fut pas fondée par Hugue, comte de la Marche, mort vers 1220, puisqu'elle est sur la rivière du Taurion. Voyez Etagnac, où se trouve Etricor. Celle construite sur le bord de la rivière de Vienne, à laquelle conviendraient peut-être les vers de l'épitaphe de ce seigneur :

Nos inter scopulos et læta fluenta Vigennæ
Christiferæ Matri struximus ecclesiam (Bonav., t. III, p. 534).

(1) Aujourd'hui Saint-Laurent-les-Eglises, canton d'Ambazac (Haute-Vienne).

Il y avait trois frères à l'Ecluse en 1295. — Celle ruinée, bâtie auprès d'une écluse. — *F.* La Sainte-Vierge et saint Marc, évangéliste. — Unie au monastère de Grandmont par bulle de 1318.

SAINT-VAULRI (1), *Valericus*, mal Vaubry. — Le roi Pépin donna ce lieu aux clercs de Saint-Martial de Limoges en 766 (Adémar, p. 157. — Duchesne, *Hist. Franc. script.*, t. II, p. 4 et t. III, p. 467. — Labbe, *Bibl. nov.*, t. II, p. 732). — La discipline monastique y fut établie vers 1009 (*Idem*, p. 173). — Grégoire, abbé d'Issoire, diocèse de Bourges, par son ordonnance de visite du 12 octobre 1337, unit à cette prévôté les prieurés d'Arcs et de Chazelles, diocèses de Limoges et de Bourges, chacun pour 25 livres de pension applicables aux écoliers qu'on enverrait aux études générales. On devait tenir deux moines dans chacun de ces prieurés. — Prévôté. — Etaient 12 en 1229 [Voyez Bonav., t. II, p. 5, col. 1; p. 18, col. 2]. — *F.* Saint Julien de Brioude, saint Valéric, solitaire, mort sur le lieu le 10 janvier 620 (Monsnier, *Vie de saint Vaulry*) et le 8 juillet, translation de ses reliques. — *P.* Dépendait de Saint-Martial de Limoges en 1097 (Baluze, *Miscell.*, t. VI, p. 389). Georges de Saint-Julieu, baron de Saint-Vaulry, vicomte de Bernage, comme prétendant descendre des fondateurs de cette prévôté, 1653. Gabriel Bertrand, chevalier, baron de Malval et de Saint-Vaulry, 1708, 1709. — Abbé de Saint-Martial, 1568, 1571, 1601, 1614.

Les uns mettent saint Vaulry sous Clovis I, d'autres sous l'empereur Justinien (Bonav., t. III, p. 176 et suivantes). — On dit que les clers ou chanoines de Saint-Martial lui donnèrent la montagne où il mourut (p. 177); mais ils ne la possédaient pas, puisque Pépin leur donna ce lieu.

Quittance des moines de Saint-Vaulry, pour leur pension, 1668: Les fermiers chargés d'en payer deux prêtres, à chacun deux pipes de vin d'Argenton ou de Montluçon au choix du prévôt, 12 sextiers froment et 6 sextiers seigle, mesure de Saint-Vaulry, 9 livres en argent, un arbre que les moines feront conduire à leurs dépens et qui sera marqué par le prévôt dans la forêt de Sainte-Berthe, du moins dommageable et qui ne pourra servir à faire ouvrage, et quand on pêchera l'étang de Saint-Vaulry, 12 pièces de poisson.

En 1637, ils étaient six, et pour toute pension ils transigèrent avec le prévôt pour 50 sextiers seigle à chacun.

En 1677, le 10 septembre, le curé, son vicaire, un prêtre et un diacre s'obligèrent au prévôt pour le service divin accoutumé d'être

(1) Chef-lieu de canton (Creuse).

fait par les moines, lorsqu'il y en avait, savoir : Dire tous les jours matines, laudes et prime qui commenceront en été à six heures et à sept heures en hiver. Après diront tierce, la grand'messe chantée et sexte, et à trois heures après-midi, none et vêpres, en psalmodiant seulement les jours ouvrables et les jours de dimanche et fête en chantant matines, prime, la messe et vêpres, selon l'usage du diocèse de Limoges. Pour rétribution le prévôt leur laisse le revenu de la sacristie, à la charge de fournir par eux le luminaire, entretenir la lampe du chœur et ornements. Le prévôt s'oblige à donner au vicaire 150 livres, et au diacre aussi 150 livres quand il sera prêtre et approuvé par l'évêque. Signé : Pradeaud, notaire royal.

Par transaction de la communauté de Saint-Vaulry pour l'office avec le prévôt, 15 février 1689, le prévôt fonde trois bénéfices de la valeur de 150 livres chacun, dont les titulaires ne pourront être autres que les enfants nés dans la ville et paroisse tant qu'il s'en trouvera et qui serviront de vicaires et auront les capacités requises pour en faire les fonctions ; lesquels bénéfices leur serviront pour être ordonnés sous-diacres. Seront obligés de chanter toutes les fêtes et dimanches, vêpres et la grand'messe avec le curé et le sacristain, et les jours solennels l'office entier, exhorter le peuple, catéchiser, confesser, administrer les sacrements, faire toutes les fonctions de vicaires, un d'eux obligé de tenir école, signe Mosnier, not. royal.

La mort de M. D'Urfé en 1695, retarda le jugement.

Par sentence du 8 janvier 1682, M. l'évêque condamna le prévôt à faire dire ou chanter par six religieux ou six prêtres ecclésiastiques toutes les heures canoniales en chœur, et la grand'messe chaque jour, sans comprendre le curé, et pour cet effet payer à chaque religieux ou prêtre la portion monachale qui leur était ci-devant donnée, sans préjudice de la portion congrue du curé. Cette sentence fut confirmée par l'archevêque de Bourges, le 9 août 1685. — Appel.

L'abbé de Saint-Martial voyant le peu de revenu des chanoines de son abbaye, qui ne suffisait pas pour les entretenir suivant leur état et condition, ni pour faire l'office divin d'une manière qui répondit à la dignité de leur église, consentit le 25 novembre 1703, le 18 septembre 1707 et en 1725, à l'union de cette prévôté à la mense abbatiale et capitulaire dudit Saint-Martial.

Par décret du 14 février 1726, ledit chapitre avait alors de revenu 18.769 livres 17 sols, payait de charges 15.370 livres ; il ne lui restait que 3.399 livres 17 sols à partager entre vingt-deux portions, ce qui ne produisait par année à chaque chanoine que 154 livres 8 sols.

Le revenu de la prévôté de Saint-Vaulry fut évalué, charges déduites, à 1.800 livres que le titulaire se réserva de pension viagère. Cette prévôté fut unie à la mense capitulaire. Ils en prirent possession le 20 août suivant.

Sacristie régulière. — Office claustral. — *P.* Prévôt de Saint-Vaulri, 1557, 1566, 1682, 1710, 1726. Aquilaire du chapitre de Saint-Martial depuis l'union de la prévôté, 1752. Unie au chapitre de Saint-Martial en 1767.

L'abbé et les chanoines de Saint-Martial de Limoges représentèrent qu'il est unanimement constaté que l'office et place monacale de sacristain de Saint-Vaulri est très inutile, étant présentement possédé en titre dans une église, où il n'y a depuis longues années ni religieux, ni régularité, ni réguliers, et elle est actuellement sur la tête, à la vérité, d'un religieux de l'ordre de saint Benoit, mais simple tonsuré, qui ne réside point à Saint-Vaulri, et dont l'unique fonction est de garder la relique de saint Vaulri, qui sera sans doute conservée avec plus de sûreté et de décence par le curé de la paroisse, et beaucoup mieux pour la commodité et la dévotion des habitants et surtout des étrangers qui se rendent fréquemment en la ville de Saint-Vaulri ; que même on évitera par là des procès entre le chapitre et le sacristain, et plusieurs contestations entre le sacristain et le curé et ses auxiliaires. Qu'ainsi, non-seulement il convient, mais il est même nécessaire et très utile au bien de l'église, et en particulier à celle de l'abbaye de Saint-Martial, dont les revenus sont modiques, d'éteindre et supprimer pour toujours cette place monacale et office de sacristain, et d'en unir à perpétuité tous les fruits et revenus à ladite église de Saint-Martial, pour contribuer de mettre son chapitre en état de célébrer l'office divin avec plus de décence et de solennité.

Procès-verbal des reliques de saint Vaulri, patron de la paroisse, fait le 10 juin 1766, contenant qu'elles ont été trouvées en bon état dans une châsse ou coffre de bois, couvert de minces feuilles d'argent et qui sont à la garde et disposition du curé, en l'absence du sacristain qui n'y réside point.

Les revenus du chapitre de Saint-Martial montent 28,437 livres 14 sols, 10 deniers, les charges 20,645 livres, 10 sols, 3 deniers, en sorte qu'il ne reste de net que 7,792 livres, 4 sols, 7 deniers, ce qui fait pour chaque chanoine 354 livres, 3 sols, 10 deniers. Le revenu de l'office de sacristain monte 721 livres, 7 sols.

Par décret du 12 juin 1767, le titre de la place monacale et office claustral de sacristain de la prévôté de Saint-Vaulri est supprimé, les fruits, revenus, etc. unis à la mense capitulaire de l'église de Saint-Martial, à condition que les chanoines acquitteront toutes

les charges présentes et à venir, imposées ou à imposer, tant sur ledit office que sur la place monacale. La relique de saint Vaulri sera remise entre les mains du sieur curé de Saint-Vaulri qui jouira ainsi que ses successeurs des offrandes manuelles qui s'y feront, en ce que néanmoins ils seront obligés de fournir le luminaire de la lampe les jours de dimanches et de fêtes, dont le sacristain est tenu, comme aussi d'entretenir en bon état de réparation la châsse ou coffre des reliques, sans que sous quelque prétexte que ce puisse être, le chapitre de Saint-Martial soit obligé d'y contribuer. Pour l'augmentation du service divin en l'église de Saint-Vaulri, et faciliter l'administration des sacrements aux habitants de la ville, le chapitre de Saint-Martial sera tenu d'entretenir dans ladite paroisse un second vicaire auxiliaire et amovible et de lui payer sa pension suivant la déclaration du roi du 29 janvier 1686. Le chapitre de Saint-Martial en prit possession le 11 mars 1769.

Aumônerie, 1362.

Prébendes monacales perdues. — *P.* Prévôt de Saint-Vaulri, 1608.

Cure. — 2,900 communiants. — A l'autel de l'Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Abbé de Saint-Martial, 1661, 1682, 1709, 1710. Prévôt de Saint-Vaulri *pleno jure*, 1593, 1597, 1599, simplement, 1611, 1650, 1661, 1720.

Communauté de prêtres, 1564. — Néant.

Vicairie fondée par Jean de Rancon en 1402. — A l'autel de saint Martial. — *P.* Evêque, 1680. Guillaume de Saint-Julien, écuyer, comme seigneur de Saint-Vaulri, 1579, 1680, Gabriel Bertrand, *supra*, 1701.

[Autre, dite du Château.

Autre, dite de Noche].

Chapelle ou vicairie de Saint-Hubert, dans les bois de Saint-Vaulri. — *P.* Evêque, 1687. Peut-être Sainte-Berthe en Gartempe.

Vicairie. — Sainte-Catherine. — *P.* Pierre Barton, vicomte de Montbas, seigneur de Lubignac et de Fayoles, 1531.

Maison-Dieu. — Grand aumônier. — Néant.

Saint-Michel, existait en 1028 (Gaufred. 283). — Odolric, abbé de Saint-Martial, mort en 1040, en fit faire la dédicace. — Chapelle. — *P.* Annexe du prieuré de Sainte-Berthe, paroisse de Gartempe, 1564. A présent rurale. La compagnie des Pénitents blancs s'y établit en 1630.

Eglise de Joellac, dans le bourg de Saint-Vaulri, ou dans le voisinage au XIe siècle (Mss. 1854. *Bibl. reg.*). — C'est Saint-Julien, église paroissiale (Bonav., t. III, p. 177).

Le Peyroux. — Chapelle ruinée. — *F.* Saint Valéric. — *P.* Annexe du prieuré de Sainte-Berthe, 1527, 1569. A présent de la sacristie.

Village appelé de Saint-Martin, 1555.

Roche. — Cure, 1555, 1573. Chapelle, vicairie, prieuré. — *F.* Sainte Magdelaine. — *P.* Prévôt de Saint-Vaulri, 1559, 1560. Annexée à la sacristie.

Céroux ou *Seyroux.* — Mal de la Cire. — Cure, puis prieuré séculier [ou chapelle rurale, ou vicairie]. — *F.* Nativité de saint Jean [ou Assomption de Notre-Dame]. — *P.* Evêque, 1720, Abbé de Bénévent, 1516, 1619, 1780. Abbé présenta, évêque conféra 1760. [N... Sénamaud possédait en 1771. N... Dousserain possédait en 1783 (Brousseaux *Pouillé* de 1783)].

MEIRIGNHAC-PRÈS-BOURGANEUF (1), jadis Marrinnac. Prieuré. Etait uni à Vedrenas en 1437. — *F.* Saint Antoine, abbé. — *P.* A la chambrerie du monastère de Saint-Martial, 1471. Le chapitre dudit lieu en jouit.

Cure, 600 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1696. Abbé de Saint-Martial, 1531, 1559, 1668, 1697, 1704, 1710, 1725, 1743, 1769, 1765, 1770.

SAINT-MARTIN-DE-CHARNHAT (2), près le Doignon, *alias* Saint-Martin-Sainte-Catherine. — Prieuré, 1228. Etait uni à Vedrenas en 1437. — *F.* Sainte Catherine. — *P.* Etait uni à la chambrerie du monastère de Saint-Martial, 1471. Le chapitre dudit lieu en jouit.

Cure, 620 communiants. — *F.* Même sainte. — *P.* Evêque, 1677, abbé de Saint-Martial, 1473, 1601, 1697, 1698, 1726.

MANSAC (3), près Soubrebosc, en 1407. — Mal Mensac. — Monzac en 1097. — Isembert, abbé de Saint-Martial, mort en 1198, acquit ce lieu. — Prieuré, 1219, 1223, 1406. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Abbé, non de Saint-Martin, mais de Saint-Martial; chapitre dudit lieu en jouit.

Cure, 240 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Abbé de Saint-Martial, 1574, 1575, 1585, 1586, 1610, 1638, 1643, 1660, 1688, 1707, 1748.

(1) Commune du canton de Bourganeuf (Creuse).

(2) Aujourd'hui Saint-Martin-Sainte-Catherine, canton de Bourganeuf (Creuse).

(3) Commune du canton de Bourganeuf (Creuse).

VILLARS (1). — Avait été donné au monastère de Saint-Vaulri, avant 1184 (Gaufred., p. 284). — Prieuré régulier [ou séculier]. — *F.* Conversion de saint Paul. — *P.* Prévôt de Saint-Vaulri, 1688, 1691, 1707. [Non l'abbé, mais] l'Aquilaire du chapitre de Saint-Martial depuis l'union de cette prévôté, 1729, 1736, 1758, 1761. [N... de Fournoux, possédait en 1783 [Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 450, communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1697. Prévôt de Saint-Vaulri *pleno jure*, 1607, simplement, 1488, 1530, 1556, 1564, 1645, 1651, 1653, 1654, 1689, 1707, 1708. Aquilaire du chapitre de Saint-Martial, 1736.

BUSSIÈRE-DUNOISE (2), ou de Dun. — Cure, 2,200 communiants. — *F.* Saint Symphorien d'Autun. — *P.* Prévôt de Saint-Vaulri, 1403, 1477, 1622, 1661, 1662, 1693, 1717. Aquilaire du chapitre de Saint-Martial, 1744.

Communauté de prêtres, 1564. — Néant.

Vènes ou Vaynes, *de venis.* — Péceptorerie ou prieuré. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Prieur de l'Artige, 1559, 1569, 1619. Recteur des Pères jésuites de Limoges, 1700, 1742.

Ce recteur sachant la triste situation où se trouvait réduite la résidence des pères de la Compagnie de Jésus établie à Guéret, par le peu de revenu qu'elle possédait, la plupart des donations à elle faites lui ayant été et étant encore disputées, ou devenues caduques, le reste de ce revenu se trouvant presque tout saisi dès l'année 1729, en sorte qu'il était impossible que le nombre des religieux porté par les lettres patentes d'établissement y put vivre et exécuter les pieuses intentions de Sa Majesté, consentit, le 22 février 1737, à l'union du prieuré de Vènes à la maison des Jésuites établis à Guéret, en ce qu'ils paieraient au collège de Limoges la redevance accoutumée et annuelle de 30 sols d'argent et 4 livres de cire. Ce consentement n'eut pas lieu.

Depuis on exposa que le collège des P.P. Jésuites de Limoges était actuellement chargé de dettes considérables, qu'une partie des bâtiments menaçait d'une ruine prochaine, et les réparations estimées 3,000 livres, les revenus étant si modiques qu'ils ne suffisaient pas pour la nourriture et entretien des régents, professeurs et autres sujets nécessaires pour l'instruction de la jeunesse et remplir les devoirs qui leurs ont été imposés lors de leur fondation. Ils avaient 17,914 livres, 13 sols et 6 deniers de rente, les charges

(1) Commune du canton de Dun (Creuse).
(2) Commune du canton de Saint-Vaulry (Creuse).

montaient 15,091 livres, 19 sols, 8 deniers, il ne leur restait que 2,822 livres, 13 sols et 10 deniers.

La chapelle de Vènes était en si mauvais état, que l'évêque dans le cours de sa visite l'avait interdite. Les revenus de ce prieuré consistaient en deux métairies et un petit clos affermé 80 septiers, mesure de Dun, évalués année commune 400 livres; sur quoi il faut faire acquitter deux messes par semaine et autres charges.

Par décret du 8 février 1748, ce prieuré est uni à la mense du collège des P.P. Jésuites de Limoges, à condition de faire acquitter les messes, services et autres fondations dues et accoutumées, de payer au curé de Bussière-Dunoise la redevance de 10 livres à laquelle le prieur est obligé, et les autres redevances ou droits qui se trouveront légitimement établis par bons titres ou reconnaissances suffisantes; que par provision et tant que durera l'interdit de la chapelle de Vènes, le service et messes seront célébrés dans l'église paroissiale de Bussière-Dunoise, et l'honoraire de chaque messe fixé à 12 sols, tant qu'elles seront célébrées dans cette église.

Fougerac, 1279. — Prieuré. — *F.* Sainte Anne. — *P.* Au monastère des Allois. Abbesse nomma, 1554.

NAILHAC, *Annallacum* (1). — Sadragesile, duc d'Aquitaine, fut tué l'an 634 par des scélérats (*Gesta Dagoberti*, c. 35). Par sa mère Vandrale (Aguirre, *Concil. hispan.*, t. III, p. 131), il possédait dans le Limousin *Parciacus, Nulliacus* et *Pondentiniacus*. Ses enfants ayant eu la faiblesse de ne pas poursuivre les assassins, le roi Dagobert en fut si irrité, qu'il confisqua ces biens et en disposa en faveur de l'abbaye de Saint-Denis. On a voulu y comprendre *Novientum* (Doublet, *Hist. abb. Saint-Denis*, p. 681), mais un historien contemporain (*Gesta Dagob.*, *ibid.*) le place en Anjou. Les autres seront apparemment Parsac, Nailhac et Châteauponsac. Voyez la donation de l'an 645, à l'article Nohan. L'abbé De Foy a prétendu que le nom et l'histoire du duc Sadragesile n'étaient connus que de Doublet; mais il n'avait pas consulté les conciles d'Espagne du cardinal d'Aguirre. Ces biens, par droit de sang, passèrent à Wandregisile, comte des Marches de Gascogne qui les donna en dot au monastère d'Alaon, diocèse d'Urgel, lorsqu'il le fonda vers l'an 834.

Prieuré. — *F.* Saint Médard de Noyon. — *P.* Prévôt de Saint-Vaulri, 1687, 1688. Abbé de Saint-Martial, 1698, 1762. [N... du Authier possédait en 1783].

(1) Commune du canton de Dun (Creuse).

Cure, 2,200 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1677. Prévôt de Saint-Vaulri, 1516, 1596, etc., 1661, 1686. Aquilaire du chapitre de Saint-Martial, 1744.

Poulignac. — Préceptorerie ou commanderie. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Prieur de la Maison-Dieu de Montmorillon, 1602. Augustins dudit lieu en jouissent.

LA BRIONNE (1). — *Bircona*, ou *la Breuna*. — Prieuré, était sur la paroisse de Saint-Vaulri, 1599. — *F.* Saint Pierre et saint Paul, jadis la Sainte-Vierge. — Prévôt de Saint-Vaulri, 1577, 1588. Perdu. — Prieur de Saint-Vaulri y nomma une religieuse en 1577.

Cure, 220 communiants. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Evêque, 1680. Prévôt de Saint-Vaulri, *pleno jure*, 1599. Simplement, 1611, 1644, 1705, 1709, 1721. Aquilaire du chapitre de Saint-Martial, 1728, 1742, 1745, 1763.

MAISON-FAINE (2). *Domus fagina*, mal Faye. — Prieuré [ou prévôté séculière]. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Non l'abbé d'Ahun, mais celui du Bourgdieu, diocèse de Bourges, 1557. Prince de Condé, comme duc de Châteauroux, 1674, 1692, 1696, 1708, 1723, 1724. Le roi 1747. [Existait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Ecclesia de Domo faginea cum capellis S. Petri et S. Michaelis de Duno, en 1212 (Innocent III, Lib, XV, épist., 143). — M. Danville, p. 407, a cru que ce petit lieu était un indice des anciennes limites des *Lemovices* du côté des *Bituriges*.

Cure. 900 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1659, 1700. Abbé du Bourg-Dieu, 1531, 1555, 1559, 1607. Prince de Condé, 1648, 1674, 1688, 1689, 1697, 1701, 1704, 1724, 1729. Le roi, 1753.

SAINT-VICTOR-DE-DROUILLES (3), en la Marche, mal la Tour Saint-Victor. — Saint-Victour. Serait-ce Saint-Jacques de Guignemore en la Marche, et diocèse de Limoges, mise abbaye de la congrégation de Saint-Victor de Paris? (Malingre, *Antiq. de Paris*, p. 438). André de Saint-Victor en était abbé vers 1200 (p. 481). — Gerald Roger, évêque de Limoges, contribua beaucoup en 1321, à rebâtir cette église. — Prieuré. — *F.* Saint Victor de Soleure,

(1) Commune du canton de Saint-Vaulry (Creuse).
(2) Commune du canton de Dun (Creuse).
(3) Commune du canton de Guéret (Creuse).

30 septembre, martyr de la légion Thébéenne (Labbe, *Nov. Bibl.*, t. II, p. 703). — *P.* Non l'abbé d'Allon, mais celui du Bourg-Dieu, 1567. Prince de Condé, 1631, 1646, 1648, 1650, 1652, 1664, 1670, 1693. Le roi, 1740 [N..... Laboureix possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure. 1,000 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1599. Abbé du Bourg-Dieu, 1478, 1514, 1515, 1589. Prince de Condé, 1631, 1646, 1670, 1671, 1676, 1693, 1722. Le roi, 1741.

GARDEMPE [ou Gartempe] (1), ou Vartempe. Umberge de Bridiers donna la moitié de cette église au monastère d'Uzerche, du temps du roi Robert, et Pierre de Gartempe, chevalier, la moitié du fief presbytéral en 1107. — Prieuré séculier. N'a aucun revenu. — *F.* Ordination de saint Martin de Tours. Saint Mein ou saint Menas, 23 juin, peut-être plutôt saint Zénas, esclave de saint Zénon, martyrs à Philadelphie au IVe siècle, honorés le 23 juin. Jadis saint Laurent. — *P.* Vicaire général du monastère d'Uzerche, l'abbaye vacante, 1595 ; abbé, 1580, 1700, 1715, 1724, 1726, 1750, 1753 [N..... Cordier possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure. 330 communiants. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Evêque, 1680, 1736. Prieur de Gardempe nomma et l'abbé d'Uzerche présenta, 1531, 1582, 1622. Prieur seul, 1635, 1664, 1714, 1736. Abbé d'Uzerche, 1496.

Sainte-Berthe. Le Peyroux et Saint-Michel sur la paroisse de Saint-Vaulry y étaient annexés en 1564. A présent non. — Prieuré. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Prévôt de Saint-Vaulri, 1572, 1577, 1594, 1621, 1644, 1687, 1707. Aquilaire du chapitre de Saint-Martial, depuis l'union de cette prévôté, 1748 [N..... Mosnier possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

LA CHAPELLE-TAILLEFER (2). — Gérald Roger, évêque de Limoges, contribua beaucoup en 1321 à rebâtir cette église qui avait été brûlée. — Cure. 900 communiants. — *F.* La Sainte-Trinité. — *P.* Abbé d'Ahun en 1318. Prieur et chapitre de Saint-Germain de La Châtre, diocèse de Bourges, 1573, 1607, 1643, 1667, 1706. Prieur seul, 1757.

Vicairie fondée par Pierre de La Chapelle, alors évêque de Carcassonne, depuis cardinal, le 23 août 1292. Le vicaire doit résider. — A l'autel de saint Pierre et de saint Paul. — *P.* Héritiers nom-

(1) Commune du canton de Saint-Vaulry (Creuse).
(2) Commune du canton de Guéret (Creuse).

maient, évêque devait conférer. Chapitre de La Chapelle-Taillefer conféra en élisant, 1573, 1580, 1589, 1597, 1707, 1753. Evêque, 1471, 1473.

[Autre, dite de La Chapelle de Noche].

Autre, par Hugue de Masnonet, mal Masmoret, abbé du Dorat, mort en 1322 [Voy. le Mém. mss. Célest. des Ternes], et non pas Roger des Ternes, archevêque de Bourges. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Prieur et monastère des Célestin des Ternes, 1572, 1694, 1716, 1738, 1742.

Eglise collégiale. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Non l'abbé d'Ahun en la Haute-Marche. — Fondée par Pierre de La Chapelle, depuis cardinal, où il repose. Au mois d'août 1311, il eut du roi la permission de fonder dans son propre fond une église collégiale, d'y construire un cloître et de le fermer de murs, d'acheter des fiefs et autres revenus (Baluze, *Vit. pap. Aven.*, t. II, col. 279).

En 1678, on fit des tentatives pour transférer ce chapitre dans la ville de Guéret. Les raisons étaient que La Chapelle-Taillefer est dans un lieu champêtre, situé dans les bois et montagnes, inculte et solitaire. Cette situation fit tellement relâcher les chanoines de leur devoir et les dégoûter si fort du climat, qu'ils l'avaient pour la plupart abandonné, laissé ruiner et détruire les maisons qu'on avait fait bâtir dans un enclos aux environs de l'église. Il n'y avait de logement que pour le doyen et cinq chanoines qui y résidaient seuls, et ne pouvaient vaquer aux affaires du chapitre et à l'office. Enfin, leurs prédécesseurs avaient aliéné ou laissé perdre les biens les plus considérables de leur fondation. Ceux qui résidaient en petit nombre avaient peine à y subsister et à y loger, et encore pour tâcher de rétablir les biens aliénés ou contestés et conserver ceux qui restaient, ils étaient dans une nécessité absolue de faire incessamment des voyages en divers lieux, et notamment en la ville de Guéret, siège de la sénéchaussée et présidial de la Marche, dans le ressort duquel presque tous leurs biens sont situés et où étaient presque tous leurs procès, ce qui les détournait de leur office et les consumait en frais. Noble Gabriel Tournyol, sieur du Bouchet, premier président au présidial de Guéret et autre Tournyol, sieur du Rasteau, avocat du roi au même siège, cédèrent en 1679, avec des réserves, la chapelle Saint-Silvain, dans la même ville, au chapitre, jusqu'à ce qu'il se fut procuré une église. On leur cédait aussi à Guéret l'église de Saint-Pardoux, alors presque abandonnée de tout service. Ces tentatives n'ont pas eu encore lieu.

Les doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale de La

Chapelle-Taillefer, exposèrent au roi que leur église menaçait presque de tous côtés d'une ruine imminente, dont les réparations urgentes s'élevaient au moins à 16,000 livres, que les chanoines ne pouvaient continuer d'y faire l'office sans danger, que les maisons canoniales réduites au nombre de huit, presque inhabitables, ne pourraient être réparées à moins de 8,000 livres, les autres chanoines étaient obligés de se réfugier chez des paysans, dont la plupart sont des cabaretiers. Le corps de la ville et la cour présidiale de Guéret convinrent unaniment que la translation dudit chapitre était très nécessaire et très avantageuse, non seulement au public, mais encore plus au chapitre même quant à la règle de son temporel, qu'à tous égards elle contribuerait à la gloire de Dieu et au bien spirituel des habitants de la ville et de ceux des environs, avec promesse de concourir de tout leur pouvoir à la consommation d'une œuvre si pieuse et si utile. Sur quoi fut accordée la permission de se tranférer en la ville de Guéret par arrêt du Conseil d'Etat du 22 novembre 1762.

Par arrêt du 26 novembre 1763, il fut transféré par provision dans l'église des Pénitents blancs de la dite ville, comme étant la plus convenable pour y recevoir ce chapitre et y célébrer l'office divin, au moyen de certaines et modiques réparations, jusqu'à ce qu'ils soient pourvus d'une église plus vaste et plus convenable.

Doyenné avec deux prébendes, dont une franche. — Seule dignité. — *P.* Chapitre conféra en élisant, 1603. Evêque conféra, 1586, 1587, 1617, 1662.

Treize prébendes et canonicats. — *P.* Chapitre confère en élisant, 1556, 1558, 1559, etc.

Prébende préceptorale pour l'instruction de la jeunesse. — Supprimée. — *P.* Chapitre élut, évêque confirma, 1571.

Douze grandes vicairies, 1555. — Supprimées. — *P.* Chapitre conféra en élisant, 1555, 1567.

Doyens de La Chapelle-Taillefer :

Raynald d'Ahun, 1328, chanoine de l'église de Limoges, vicaire de l'évêque, doyen de la nouvelle église de Sainte-Marie de La Chapelle, 1322, 1328.

Guillaume de La Chapelle, 1344.

Noble Louis de Saint-Marc, 1389, chanoine de Limoges, doyen 1386, curé du bourg de Salanhac, mourut en octobre 1405.

Pierre Nepos, chanoine de Narbonne et de Clermont, évêque de Lavour, 1408, mort évêque d'Albi en septembre 1433.

Antoine de Saint-Symphorien, *alias* Piedieu, mourut en 1427.

Louis de Saint-Symphorien dit Piedieu, protonotaire du Saint-Siège, élu, fut confirmé par l'évêque le 23 juin 1427.

Jean d'Aubusson, protonotaire apostolique, 1523, le 6 mai (*Simplic.*, t. V, p. 334), était mineur.

Jean de Sainte-Fère, 1555, 1557, résigna en janvier 1563.

Hélie de Sainte-Affaire (mieux de Sainte-Fère, ou de Saint-Symphorien) prit possession le 27 juin 1563. — 1568, curé de Saint-Eloi de Drouilles. Résigna à cause de la peste.

Pierre Blondet, prêtre, eut ses bulles le 19 novembre 1582, prit possession le 7 août 1583. Se démit.

Guillaume Coulaud, prêtre, du village de la Neufville, paroisse de Sainte-Fère, élu le 30 juin 1586, prit possession le 25 octobre. Se démit.

Pierre Blondet, prêtre, du village Villecusson, paroisse de Sainte-Fère, élu le 23 février 1587, permuta pour un canonicat le 22 septembre 1603.

François Bourgeois, chanoine, sous-diacre, prit possession le 22 septembre 1603. Se démit.

Jean Granchier, prêtre de Felletin, élu le 8 juin 1617. Se démit.

Noble Louis Tacquenet, official de Guéret, 1641, prêtre et chanoine, élu le 3 avril 1618, se démit en septembre 1662.

Noble Gilbert Tacquenet, élu le 7 septembre 1662, prit possession le 8, fut nommé official le 15 septembre 1662.

Antoine Couturier, curé de Saint-Symphorien. Résigna.

Melchior Regnaud, bulles 22 décembre 1703, élu le 5 janvier 1704; résigna. Mourut en avril 1753.

Guillaume Besse, prêtre, bulles le 23 mai 1748, prit possession le 26 novembre. Transféré à Guéret. Mort en 1792.

[F... Pic de Fassion de Saint-Jay, 1771 (Nadaud, *Pouillé*), originaire d'une famille noble du Dauphiné qui porte pour devise : *Fulget et floret*, et pour armes : *de gueules à la croix d'or cantonnée de deux étoiles de même en chef et de deux roses d'argent en pointe* (de Combles, *Traité des devises hérald.*, 1784, p. 122).

N... de Rohan].

Vicairie à l'autel de sainte Anne. — *P.* Chapitre conféra en élisant, 1753.

Autre de saint Louis, au devant l'église du chapitre. — A l'autel de saint Genou. — *P.* Chapitre conféra en élisant, 1569, 1571, 1608, 1753.

Hôpital fondé par le cardinal Pierre de La Chapelle. Ci-dessus. Ruiné.

Saint-Jean-de-Chiroux de la rue haute, *alias* Saint-James ; mal de la Sire. — Préceptorerie, 1408, ou commanderie. — *F.* Saint Jacques et saint Philippe. — *P.* Etait annexée au prieuré de la Maison-Dieu de Montmorillon en 1577; prieur dudit lieu nomme, 1571, 1583, 1610. Les PP. Augustins dudit lieu en jouissent.

TAORON (1), ou Touron, Taurion, Thauron. — Cette église était totalement neuve en 1490. — Cure, 960 communiants. — *F.* Saint Christophe et saint Jacques. — *P.* Non l'abbé de Grandmont, mais le prévôt d'Aimoutiers, 1471, 1514, 1516, 1531, 1560, 1612, 1650, 1659, 1682, 1710, 1768.

Le Palais de Notre-Dame, *Palatium Beatæ Mariæ,* jadis monastère de bénédictins. — Abbaye, ordre de Citeaux. Unie à Citeaux en 1162, fille de Dalon (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 634). — *F.* La Sainte-Vierge. — *P.* Jadis élective. Le roi. — Sont deux. — Filiation de Pontigni.

Abbés du Palais-Notre-Dame :

Arbert, 1194.
Jean de Colonjas, 1211.
R..., 1220, mort en 1223.
S..., 1224.
Bernard, 1228.
Guillaume, 1253, 1257.
J..., 1305, 1306.
Pierre, qui mourut à Avignon, la deuxième année du pontificat d'Innocent VI, élu en 1352.
Etienne de La Plagnola, élu abbé en 1355, se démit en 1373.
Etienne, élu abbé en 1373.
Charles, mentionné en 1388.
Jean Richier, 1404.
Louis Augustin fut privé de l'abbaye et remplacé par le suivant.
Audoin d'Aubusson, fils de Jean d'Aubusson, seigneur de La Borne, et de Marguerite Chauveron, élu abbé en 1444. Vivait en 1464 et fut le dernier abbé régulier.

Abbés commendataires :

Guischard d'Aubusson, frère de Pierre d'Aubusson, grand maître de Rhodes, fut évêque de Carcassonne et abbé commendataire de Notre-Dame-du-Palais, mourut le 14 novembre 1497.
François Jaille, professeur de théologie en 1533.
Claude Sublet se démit le 19 avril 1575 en faveur du suivant.
François Doumy, prêtre de Bourganeuf, était âgé de quarante-cinq ans, lorsqu'il obtint ses bulles le 25 mai 1575, mourut en avril 1585.
Léonard Champesme, prêtre du diocèse de Limoges, obtint ses bulles le 13 septembre 1585, étant âgé de cinquante ans. Il se démit en 1597 en faveur du suivant.

(1) Commune du canton de Pontarion (Creuse).

François Doumy, clerc du diocèse de Limoges, avait dix-huit ans lorsqu'il fut nommé le 8 juillet 1598.

Mathieu de Verthamon, doyen de la cathédrale de Limoges, est dit abbé en 1624.

Robert d'Aubusson, fils de François d'Aubusson, seigneur de La Feuillade, et de Louise de Pot de Rhodes, obtint ses bulles le 12 décembre 1626, mourut en septembre 1651.

Jean du Mesnil-Sarron de Beaujeu se démit.

Henri de Razès, fils de Guillaume de Razès et de Louise de Pot de Rhodes, n'avait que seize ans lorsqu'il obtint ses bulles le 15 août 1655.

Guillaume de Razès était abbé en 1670.

François du Pouget de Saint-Pardoux de Nadaillac, abbé en 1686, mourut en juillet 1707, et fut enterré dans l'église de Saint-Pardoux-Rancon.

Emeric France, du diocèse de Montauban, nommé le 14 août 1707, mourut en 1709.

Joseph Castillon de Mouchan, seigneur de Mauvaisni, docteur en théologie, prévôt de l'église de Condom, nommé le 11 août 1709.

Louis Loupiat de La Deveze, du diocèse de Cahors, docteur de Sorbonne, nommé le 1er novembre 1710, mourut en janvier 1737.

Jean-Joseph du Peyrat, fils de Joseph du Peyrat, de la ville de Limoges, écuyer, seigneur de Thouron, et de Françoise Vidaud du Dognon, était sous-diacre lorsqu'il fut nommé le 2 juillet 1737, mourut en 1741.

Jean de Sahuguet-Damarzit d'Espagnac, fils de Jacques-Joseph et de Marie Coudert, bachelier de Sorbonne, vicaire général de Mgr du Coëtlosquet, fut nommé le 1er mars 1742. Il mourut dans son abbaye au mois d'août 1743.

Léonard de Sahuguet-Damarzit d'Espagnac, frère du précédent, conseiller-clerc à la grande chambre du parlement de Paris, nommé le 17 septembre 1744, se démit en 1780.

N... de Beaurepaire, nommé en 1780, mourut à Bourganeuf au mois de mai 1783.

Charles-Marie de Gain-de-Linards, comte de Lyon, vicaire général de l'évêque de Riez, nommé en octobre 1783 ; présida l'assemblée du clergé à Guéret en 1789.

PONTARION (1), *Pons Riomi*. — Cure, 1376, 1391, 1469. Succursale de la cure de Thauron, 1514. 260 communiants. — *F.* Saint Blaise.

(1) Aujourd'hui chef-lieu de canton (Creuse).

SAINT-PRIEST-JARTOUDEIS (1), ou Jartaudes, *alias* de Palutz, 1434, ou près-Sauviat, 1287; mal Saint-Pierre-près-Saint-Amand. Ordonné en 1490 de bâtir cette église. — Cure, 240 communiants. — *F.* Saint Priest-d'Auvergne. — *P.* Non le prévôt de Hau. Evêque, 1686. Chapitre d'Aimoutiers, 1471, 1565, 1583, 1584, 1640, 1658, 1662, 1684, 1707, 1710, 1716, 1720, 1763, 1764, 1771.

SARDENT (2). — *Seredinus, Seredignus, Soredinnus* (Labbe, *Bibl. nov.*, t. II, p. 533). Le P. Bonaventure, t. III, p. 270, met Sardene. Bertrand de Drouilles donna, du temps du roi Robert, Saint-Pierre-de-Sardent au monastère d'Uzerche. — Cure régulière, 1,650 communiants. — *F.* Saint Martin de Tour. — *P.* Evêque, 1586. Abbé de Lesterps, 1444, 1576, 1646, 1754, 1759.

Saint-Symphorien, dans le bourg. Annexe, 1571, 1557.

LA CHAPELLE-SAINT-MARTIAL (3). — On dit que saint Martial bâtit cette église (Bonav., t. II, p. 174, 217, 258, 623). Ce ne fut pas sans doute à son honneur. — Prieuré. — *F.* Saint Martial de Limoges et saint Laurent. — *P.* Monastère d'Ahun en jouissait, 1436. A présent le curé pour sa portion congrue.

Cure, 240 communiants. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Non l'abbé d'Hau. Evêque, 1676, 1684, 1685, 1686. Prévôt de Chambon-Sainte-Valérie, 1655. Abbé d'Ahun, 1578, 1598, 1655, 1727, 1737, 1744, 1763.

LÉPINAS (4), mal Lespinasse. — Cure, 800 communiants. — *F.* Saint Pierre. — *P.* Evêque, 1678. Vicaire général de l'abbaye d'Uzerche, 1497, 1498. Abbé d'Uzerche, 1438, 1567. Abbé d'Ahun, 1567, 1568, 1641, 1714, 1755.

VIDAILLAC (5), mal Valduillary. — Prévôté, 1318. Prieuré, 1484. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Monastère d'Ahun en jouissait, 1564. A présent l'abbé.

Cure, 980 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Abbé d'Ahun, 1374, 1477, 1563, 1631, 1633, 1634, 1643, 1663, 1674, 1715, 1720.

Vicairie de Corso, 1406. — Pierre de Corpso et son frère Boson, donnèrent à la cathédrale de Limoges, l'an 920 la chapelle du château de Corpso (*Cartul. Sancti Steph.*).

(1) Commune du canton de Bourganeuf (Creuse).
(2) Commune du canton de Pontarion (Creuse).
(3) *Idem.*
(4) Commune du canton d'Ahun (Creuse).
(5) Commune du canton de Pontarion (Creuse).

SAINT-CHRISTOPHE (1) près la Chapelle-Taillefer, *alias* de Drouilles, 1407. — Cure, 243 communiants. — *F.* Saint Christophe. — *P.* Evêque, 1569. Abbé d'Ahun, 1564, 1570, 1601, 1616, 1628, 1712, 1722, 1749.

LE CHASTENET-EN-DOIGNON (2), [*Castanetun de Dompnonio* ou sainte Marie du Chatenet]. — Dépendait en commun, par moitié des monastères d'Uzerche et de Saint-Léonard de Noblac. Par transaction passée entre Bertrand, abbé d'Uzerche, et Ato, prieur de Saint-Léonard, de l'autorité de l'évêque Gérald, c'est-à-dire entre les années 1137 et 1149, l'église du Chatenet est cédée en entier aux prieur et chanoines de Saint-Léonard, qui donneront tous les ans un marc d'argent au monastère d'Uzerche, au synode d'après la Toussaint, et les chanoines recevront des moines cinq sols de monnaie *medietatis* (Mss). Le P. Bonaventure, t. III, p. 193, cite un bref d'Alexandre III, du 20 mars 1178 confirmatif de cette transaction. — [Prieuré d'hommes] cure régulière, 880 communiants [Voir Bonav., t. II, p. 21, col. 1]. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Non l'abbé d'Ahun. Evêque, 1569, 1626. Prieur de Saint-Léonard de Noblac, 1587, 1627, 1629, 1651, 1678, 1686, 1717, 1734, 1745, 1769.

Le Doignon, de Domnhonio, mal Domphon, Demphon, Dompnhone, Domphon en 1371. — Eglise curiale, 1275. Chapelle. Prieuré, 1399. Prévôté, 1371. — *F.* Saint Michel. — *P.* Dépendait du monastère de Saint-Léonard de Noblac, 1195.

La Galemache. — Calamachia. Prieuré annexé à l'office de l'infirmerie de Saint-Léonard. Le prieur de Saint-Léonard y nomma, 1514. Le P. Bonaventure, t. III, 193, l'appelle cure. [Voyez Oroux, *Vie de Saint-Léonard*, p. 245]. — A Saint-Léonard, aucun des religieux n'exerçait l'office de sacristain ; en 1540, le prieuré de la Galemache fut uni au monastère ; depuis ce prieuré étant tenu par un religieux prébendé, il leva et perçut les oblations le jour du vendredi saint, et fit pendant l'année l'office de sacristain. Ce qui fut discontinué pendant que le prieuré de la Galemache fut tenu en commende. Frère Jacques Texier le possédant requit pour l'entretenement du service divin qu'il fut uni à sa prébende ou portion monacale, à quoi sept claustraux consentirent comme étant chose nécessaire le 17 septembre 1579. On eut des provisions de Rome du 29 novembre. Ils en prirent possession le 18 décembre. — A raison du mauvais état et de l'inutilité de cette chapelle, ordonné

(1) Commune du canton de Guéret (Creuse).
(2) Commune du canton de Saint-Léonard (Haute-Vienne).

en 1745, qu'elle serait démolie. — Cure, 1356, 1446. Prieuré. — *F.* Saint Blaise. — *P.* Dépendait du même monastère de Saint-Léonard, 1195. Prieur y nomma, 1565, 1568, 1771. Avait été uni en 1540 à la sacristie de ce monastère; y fut réuni en 1579. [Annexé à un canonicat de Saint-Léonard (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

MOISSANES (1), Moessanes, Moussaneys, mal Moisanac. — Fut donné au monastère de Saint-Léonard pour le vestiaire des chanoines l'an 1191 par Sebrand, évêque de Limoges, qui se réserva une procuration entière (Oroux, p. 233). [Prieuré]. Cure [Voyez Bonaventure, t. III, p. 193, col. 2], 800 communiants. — *F.* Saint Maurice, jadis la Sainte-Vierge et saint Blaise. — *P.* Prieur de Saint-Léonard de Noblac, 1559, 1560, 1588, 1612, 1613, 1669, 1681, 1737, 1756.

SAUVIAC (2), *Salviacum*. — Prieuré-cure, 900 communiants. — *F.* Saint Blaise et saint Martin de Tours. — *P.* Dépendait du monastère de Saint-Léonard de Noblac, 1195. Gaucelin, seigneur de Châteauneuf présenta au prieur de Saint-Léonard de Noblac, 1250 (Oroux, p. 234). — Evêque, 1659. Prieur de Saint-Léonard de Noblac, 1628, 1632, 1638, 1671, 1752, 1754. Le P. Bonaventure, t. III, p. 193, l'appelle Salignac.

Communauté de prêtres, 1564. Néant.

Chapelle au cimetière.

Vicairie, 1625. — A l'autel de saint Georges et de saint Blaise. — *P.* Prieur de Saint-Léonard de Noblac confère. Nomma en 1554, 1557, 1560. Prieur de l'Artige, 1554. Guichard de Culent, chevalier, seigneur du Chaslard et de Sauviac, 1401. François de Chaumont, chevalier, vicomte de Montbayen, comte de Tombebœuf, Puyguilhem, Lauzun, Chalard, Sauviac, Beauvais et la Chaulme, 1560.

Saint-Martin, chapelle rurale. Attendu le mauvais état de cette chapelle et la ruine dont elle menaçait, ordonné en 1744 qu'elle serait démolie.

Espagne. Hispania. — Celle, où il y avait trois frères en 1295. La chapelle était en ruine dès 1574. — *F.* La Sainte-Vierge. — *P.* Abbé de Grandmont l'assensa et le chapitre de son monastère ratifia, 1574. Avait été unie à ce monastère par bulle de 1318.

SAINT-GEORGES-LA-POUGE (3) [ou les-Pouges] ou la Borne.

(1) Commune du canton de Saint-Léonard (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de Saint-Léonard (Haute-Vienne).
(3) Commune du canton de Pontarion (Creuse).

— Prieuré 1318. Perdu. — *F.* Saint Georges. — *P.* Prévôt de Chambon-Sainte-Valérie.

Cure, 900 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1686. Prévôt dudit Chambon, 1613, 1614, 1636, 1665, 1716, 1721, 1762, 1763.

Communauté de prêtres, 1564.

Le Chaslard [-Notre-Dame]. *Beata Maria de Carlario.* — Prieuré de filles. — *D.* 24 livres. — *F.* La Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1727, 1762. Abbesse de la Règle, 1569, 1727, 1744.

Cette abbesse et ses religieuses exposèrent que, quoique les revenus communs de leur monastère fussent autrefois suffisants pour l'entretien d'un grand nombre de religieuses, ils étaient à présent beaucoup au-dessous de ce qui était requis pour la subsistance de cinquante-huit qui composaient la communauté. Comme ses revenus consistaient en fonds de terre, corps de domaines, dîmes et rentes foncières, et que depuis plusieurs années ils ont considérablement diminué, soit par la stérilité des terres, soit par l'augmentation des charges, cependant la communauté se trouve encore dans la nécessité de faire des réparations considérables, tant dans le monastère qu'aux églises paroissiales qui en dépendent, et de soutenir nombre de procès pour conserver ses rentes et s'en procurer le payement. Elle a été obligée de contracter plusieurs dettes qui consomment une partie de ses revenus. Ils s'élèvent à 6,767 livres 17 sols, et charges déduites à 5,476 livres 5 sols. Une somme si modique ne saurait fournir à l'entretien d'une si nombreuse communauté, ni des réparations considérables, surtout depuis l'année 1720, que les denrées d'un côté et les charges de l'autre sont excessivement augmentées. Ainsi ce n'est qu'avec beaucoup de peines, de travail et d'économie que la communauté a suppléé au défaut d'un plus grand revenu.

La chapelle de Notre-Dame du Chalard était en si mauvais état que le service en avait été transféré à l'église paroissiale ; les revenus consistent en dîmes, rentes, arbans à bœufs et à bras, et affermés 90 livres. Il y avait de plus un pré de 50 quintaux de foin, un moulin à blé affermé huit septiers, mesure d'Aubusson, dont le curé jouissait en qualité de chapelain en titre dudit prieuré et pour acquitter les messes, il se le réserva et à ses successeurs en par eux acquittant cinquante-quatre messes qu'on doit dire dans l'année. Il y avait aussi d'autres rentes contestées.

Par décret du 21 mai 1747 ce prieuré fut uni à la mense conventuelle de la Règle, à la condition d'acquitter toutes les charges ecclésiastiques et civiles.

Cure, 1620. Vicairie 1750.

SAINT-HILAIRE-CHATEAU (1), ou *in Molino*. — Pépin donna cette église à Mauzac l'an 764 (*Gall. christ. nov.*, t. II, inst. col. 108). Prieuré. — *F*. Saint Hilaire de Poitiers et saint Gervais. — *P*. Non l'abbé de Chambon, mais celui de Mauzac. diocèse de Clermont, 1670, 1710. [N... Mercier possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 500 communiants. — *F*. Mêmes saints. — *P*. Evêque, 1683. Prieur de Saint-Hilaire-Château, 1710. Abbé de Mauzac, 1473, 1598, 1670, 1683, 1710, 1731.

SAINT-JUNIEN-LE-CHATEAU (2), 1437, ou la Brugière, 1374, la Bregère, près Leron, près Peyrat-le-Château, 1368, 1491, près Saint-Maureil, 1444, près Sauviat, mal Saint-Genest, de la Bruyre. — Humbauld, évêque de Limoges, donna cette église au monastère d'Aureil, ce qui fut confirmé par ses successeurs Eustorge et Gérald en 1156. — Cure régulière. — *F*. Saint Cloud de Nogent, jadis saint Genest. — Prieur d'Aureil, 1444, 1473, 1503, 1507, 1508, 1510, 1513. Recteur des P.P. Jésuites de Limoges, 1629, 1640, 1653, 1680, 1694, 1748, 1759. Evêque.

La Bregière [ou Montlaron, ou Montaron]. — Bernard de La Brugère donna cette église au monastère d'Aureil, du temps de saint Gaucher. — Cure 1318. Annexe de la cure, 1584, 1652.

Prieuré. — *F*. Assomption de la Saint-Vierge. — *P*. Le recteur des P.P. Jésuites de Limoges en prit possession le 22 mars 1601, comme d'un membre dépendant du prieuré d'Aureil, uni à leur collège. [L'abbé de Saint-Martial (Brousseaux, *Pouillé* de 1783). — N... Michel possédait en 1783 (*ibid*)].

Vige, chapelle, 1444. Ruinée. — *F*. Saint Blaise. — *P*. Au monastère de Blessac.

AURIAC (3), mal Auries. — Cure régulière, 680 communiants. — *F*. Saint Pierre-ez-Liens. — *P*. Prieur d'Aureil, 1475, 1581, 1595, Recteur des P.P. Jésuites de Limoges, 1663, 1711, 1736. Evêque, 1736.

Vaux. — Mal Saint-Jean de Vauche. — Préceptorerie ou prieuré. — *F*. Nativité de saint Jean-Baptiste. — *P*. Prieur de l'Artige, 1459, 1466, 1527, 1604, 1608, 1649. Recteur desdits PP. Jésuites, 1709, 1733. Evêque [Bureau du collège de Limoges (Brousseaux, *Pouillé* de 1783). N..... Tandeau possédait en 1783 (*ibid.*)].

(1) Commune du canton de Pontarion (Creuse).
(2) Aujourd'hui Saint-Junien-la-Brugère, canton de Royère (Creuse).
(3) Commune du canton de Bourganeuf (Creuse).

Alesme, cure, 1318. Prieuré. — *F*. Sainte Magdelaine. — *P*. Recteur desdits PP. Jésuites en prit possession le 22 mars 1601, comme d'un membre dépendant du prieuré d'Aureil, uni à leur collège.

SAINT-AMAND-JARTOUDEIS (1), *alias* près-Sauviac, mal Gestondeis. L'évêque Sebrand reconnut en 1196 que cette cure et son annexe dépendaient du monastère d'Aureil. — Prieuré-cure. 670 communiants. — *F*. Saint Amand, solitaire, 25 juin. — *P*. Prieur d'Aureil, 1496, 1502, 1514, 1578. Recteur desdits PP. Jésuites de Limoges, 1625, 1680, 1682, 1683, 1742, 1747. Evêque, 1771, 1772.

Beauvais ou Belvaher, de *bello videre*. — Gaubert, abbé de Solignac en 1091, donna à Gaucelin de Pierrebuffière le château de Beuver, près de Murat, et lui permit d'y construire une chapelle (Estiennot, *Antiq. Bened. Lemov.*, part. III). — Afin que le peuple de Belveher ne souffrit plus pour le spirituel les dommages que les guerres lui avaient causés, l'évêque Sebrand, à la prière de Mathieu las Moleris, seigneur dudit lieu, y établit le 4 juin 1195 une succursale, à la nomination de lui prélat. Le chapelain a toute la dîme et sa nourriture chez le seigneur (*Cartular. aureliense*). — Annexe, 1318, ruinée. — Le curé en prit possession en 1578.

MAIGNAC-PRÈS-BOURGANEUF (2), mal Manac. — Cure 200 communiants. — *F*. Saint Jacques-le-Majeur. — *P*. Les revenus du monastère d'Aureil étaient si modiques, à cause des guerres et de la mortalité, que le prieur ne pouvait subvenir aux charges, ni exercer l'hospitalité, etc. Par décret de 1365, Magnac et Fontloup sont unis à ce monastère. — Prieur d'Aureil a nommé en 1534, 1576, 1578, 1600, 1614. Recteur desdits PP. Jésuites, 1624, 1684, 1719, 1731. Evêque, 1767.

Fontloup ou Danloup. — Annexe, 1318. — *F*. Sainte Marguerite.

CHARGNHAC (3). — Umbert du Doignon et ses frères donnèrent tout ce qu'ils avaient sur cette église au monastère d'Aureil dans le XIIe siècle. — Cure. 880 communiants. — *F*. Saint Pierre-es-Liens. — *P*. Prieur d'Aureil, 1493, 1559. Recteur desdits PP. Jésuites, 1606, 1633, 1634, 1650, 1652. Evêque.

(1) Commune du canton de Bourganeuf (Creuse).
(2) Commune du canton de Bourganeuf (Creuse).
(3) Aujourd'hui Saint-Pierre-Chérignac, canton de Bourganeuf (Creuse).

Vicairie fondée par Catherine de Moulins, femme de Jean du Doignon, damoiseau, seigneur de Charniac, pour un prêtre, le 6 septembre 1377. — A l'autel de saint Gabriel. — *P.* Seigneur de Charniac nomme. Jeanne, fille et héritière de feu Charles d'Aubusson, baron de La Borne et de Chargnac, 1564, 1573. Gabriel avec Magdelaine, sa sœur, 1593. Françoise, fille et héritière de Nicolas, 1607.

Autre, 1490. — A l'autel de saint Pierre.

La Salle d'Aureil, alias La Ville-Saint-Martin. Umbert du Doignon la donna à Aureil dans le XIIe siècle. — Prieuré, était uni à Aureil en 1318. — *F.* Ordination de saint Martin de Tours. — *P.* Le recteur des PP. Jésuites de Limoges en prit possession le 23 mars 1601, comme d'un membre dépendant du prieuré Aureil, uni à leur collège.

Pourioux, jadis Poreols. Annexe du prieuré de Saint-André de Limoges, 1498, 1540. — Chapelle. — *F.* Sainte Radegonde. — *P.* Aux PP. Carmes déchaussés de Limoges, à cause du prieuré de Saint-André uni à leur couvent.

BOURGANEUF (1). — *Burgus novus,* en Poitou, chef d'une élection, et non en Marche, quoiqu'on le dise dans le *Moreri* de 1759, p. 107. — Bourg-nouvel (*Gall. christ. nov.,* t. I, col 1,139). — Préceptorerie, 1370; chef-lieu du grand prieuré d'Auvergne, mais est en Poitou, et non dans la Marche (*Moreri,* 1759), ni dans l'Auvergne (Garnier, *Hist. de Fr.,* t. XIX, p. 120). — *P.* Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. — La langue d'Auvergne est la seconde des huit qui composent l'ordre de Malte. Elle n'a qu'un grand prieuré qui en porte le nom avec le baillage de Lyon, appelé communément le baillage de Lureuil. On trouve dans ce prieuré quarante commanderies de chevaliers et huit de frères servants. La dignité de grand maréchal est attachée à cette langue, dont il est le chef et le pillier (Vertot, *Hist. de Malte,* t. V, p. 333 et 341).

Cure en ville murée. 3,600 communiants. — *F.* Nativité de saint Jean-Baptiste. — Grand prieur d'Auvergne, 1497, 1531, 1577, 1694, 1744, 1752, 1763. — On appelle le curé *Pater.*

Communauté de prêtres. — *P.* Grand prieur d'Auvergne. — Pierre d'Aubusson, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fit quelques fondations pour le *pater* ou curé de Bourganeuf et les prêtres de la communauté en 1477 et 1480. Gui de Blanchefort, son neveu, chevalier du même ordre, grand prieur

(1) Chef-lieu d'arrondissement (Creuse).

d'Auvergne, et en cette qualité commandeur de Bourganeuf, augmenta le revenu et les charges le 8 mai 1506. Ils doivent être huit prêtres, sans le *pater,* dire tous les jours à haute voix les heures canoniales, chanter après prime la messe de la Sainte-Vierge, aider au *pater* ou à ses commis à chanter la grand'messe du jour, chanter vespres et complies tous les vendredis, les vigiles, etc., sans vacquer ailleurs, ni barbotter ou lire fors ce qui se chantera pour lors, et sans porter chapeau, ni bonnet à rebras, ni de couleur indécente durant le service. Seront ponctués les absents à quatre deniers pour les matines, et deux deniers pour les petites heures. Le *pater* est exempt d'hebdomade, mais il doit chanter tous les jours la grande messe. Doivent stipendier ou gager quatre choristes pour tenir le lettrier, donner à chacun dix septiers de blé.

Bourguetum novum, était des hospitaliers en 1096.

Vicairie fondée par Frère Pierre de Grandrieu, de *magno rivo,* précepteur ou commandeur de Palluel et de La Mazières, curé de Bourganeuf, religieux hospitalier, dans la sacristie, le 20 février 1461, vieux style. — A l'honneur de sainte Magdelaine. — *P. Pater* ou curé de Bourganeuf, 1636, 1759.

Deux autres, par Guillaume Aubusson, prêtre, bachelier en décrets, par acte du 27 septembre 1510, spiritualisées peu de temps après. — A l'autel de sainte Eutrope. — *P.* Neveux mâles du fondateur et leurs successeurs, à leur défaut, les femmes.

[Autre, dite des Patrassons].

Saint-James. — Chapelle rurale. — *F.* Saint Jacques et saint Philippe et saint Goussaud.

Notre-Dame-du-Puy. — Chapelle rurale.

Hôpital, 1510. — Les Sœurs hospitalières, sorties de celles de la ville de Magnac, s'y établirent en 1738. — Sont deux.

Compagnie de Pénitents bleus.

L'Arriail, ou La Riailhe, ou Rilhac, aux fauxbourgs de Bourganeuf. — Cure, 1573. Chapelle. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Grand prieur d'Auvergne, 1573. Supprimée. La compagnie des Pénitents blancs s'y établit en ....

Vicairies fondées dans l'église de l'Arriail par :

Guillaume Griveau, mal Gommeau, marchand et fermier de la ville de Bourganeuf; appelée des Griffants. — A l'autel de saint Christophe. — *P.* Grand prieur confère, et en son absence le *pater.* Griveau, 1558, 1577. Grand prieur, 1689. Pommier, ... Evêque, 1753.

Louis Chabrol, dit Parer, papetier de la ville de Bourganeuf, acte reçu par Foucauldi ; spiritualisée le 1er juillet 1513. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P*. Plus proche parent né de légitime mariage nomme. Commandeur confère, et en son absence le curé.

Jean de La Chassagne. — A l'autel de sainte Marguerite. — *P*. Godefroi de La Chassagne, seigneur de Preissac et de Châtelus, 1602.

Jean Aubusson, dit Caverlay, et Christophe son fils. — A l'autel de la Trinité. — *Pater* confère. De Félines, veuve d'Aubusson, marchand, et tutrice de ses enfants, 1592. Aubusson, fille du fondateur et veuve de Daniel, marchand de la ville de Saint-Léonard, 1594. Aubusson de Cavarlay, 1643.

Chapelle dans le cimetière construite en 1510.

Bouzogle ou *Bouzoilles*. — Bosogles, cure en 1096. — *Bosogla*, 1195. — Cure dans le XIIe siècle. Succursale de la cure, 1577. — *F*. Translation des reliques de saint Rémi, 3 octobre. Jadis saint Léobon.

Hermitage.

FAULX-PRÈS-BOURGANEUF (1). — Cure. 340 communiants. — *F*. Saint Pierre et saint Paul. — *P*. Prieur de Saint-Jean de Bourganeuf, 1472. Grand prieur d'Auvergne, 1498, 1562, 1570, 1581, 1693, 1743.

Mazuras. — Succursale, 1437. — *F*. Saint Blaise.

MORTEROL (2) ou Monteyroux. Annexe de Faulx, 1570. Cure. 360 communiants. — *F*. Sainte Anne. — *P*. Grand prieur d'Auvergne, 1514, 1695, 1697, 1714.

Saint-Giles. Annexe de Faulx, 1570. — Succursale. — *F*. Saint Giles.

BOST-MOREAU (3). — *Boscum Morallum*. — Cure. 280 communiants. — *F*. Décollation de saint Jean. — *P*. Grand prieur d'Auvergne, 1586, 1598, 1688, 1750.

Bonneville. — *Bonnavilla*. — Succursale, 1578. — *F*. Saint Barthélémi.

MONTBOUCHIER (4) ou Montbochier, peut-être Mont-Eucher,

(1) Faux-Mazuras, commune du canton de Bourganeuf (Creuse).
(2) Commune du canton de Royère (Creuse).
(3) Commune du canton de Bourganeuf (Creuse).
(4) Commune du canton de Bourganeuf (Creuse).

Mons Eucherii. — Cure. 185 communiants. — *F.* Décollation de saint Jean, et saint Eucher, 28 août, qu'on ne trouve point à ce jour dans le *Martyrologe universel* [ni dans le romain]. — *P.* Grand prieur d'Auvergne, 1556, 1573, 1578, 1579, 1587, 1684.

Chapelle dans le cimetière. — Interdite en 1747.

LE PALAIS (1). — Cette église dépendait de saint Gérald de Limoges en 1186 (Peut-être l'hôpital *infra*). Bonav., t. III, p. 487. — Chef-lieu de la commanderie, pour un chevalier de justice. — *P.* Aux Frères de la milice du Temple qui, en 1217, payaient un dédommagement aux Frères réguliers de la maison anmonière de Saint-Gérald de Limoges, qui possédaient ci-devant cette église (Estiennot, *Fragm. hist.*).

Cure. 340 communiants. — *F.* Décollation de saint Jean. — *P.* Non le grand maître de Malte, mais le commandeur de Limoges, 1568, 1619, 1697, 1740, 1759.

Hôpital, 1355. — Néant.

Le palais de Jogundiac

Le palais de nos rois d'Aquitaine en Limousin est connu par tant de diplômes, qu'un célèbre écrivain (Germ., *Diplomat.*, lib. IV, n° 2, 24 et 70) l'a appelé avec raison *nobilissima sedes.* Avait-il servi de maison à nos évêques? Un savant, M. de Valois, l'a pensé (*Notit. Gall.*, p. 397). Pierre, évêque du palais, *de palatio,* qui assista au concile d'Agde, sous le consulat de Messala, l'an 506, au mois de septembre, n'était point, selon lui, un évêque du palais d'Alaric, roi Arien, et souverain du Languedoc et du Limousin, parce qu'il n'est pas vraisemblable que les évêques catholiques eussent souffert parmi eux un évêque schismatique. Pierre pouvait donc être évêque de ce palais, près Limoges, où la rivière de Taurion se jette dans la Vienne, ou d'un autre palais du Limousin plus éloigné de la capitale de la province. Cet évêque, ajoute-t-on, demeurait ordinairement dans l'un ou dans l'autre, mais plutôt dans le premier, et par cette raison il se dit évêque *de palatio.* A peu près comme (Belly, *Mém. Acad. inscript.*, t. XIX, p. 727) les évêques de Poitiers, de Seez, de Chartres, etc., se sont dit quelquefois *Dunenses*, *Oximenses, Ratiatenses,* etc., parce qu'ils demeuraient à Châteaudun, à Hiesme, à Raits, etc.

M. de Valois pousse encore plus loin ses conjectures. Selon lui on ne voit point d'autre évêque de Limoges qui ait assisté à ce

(1) Commune du canton Est de Limoges (Haute-Vienne). — Voir : *Palais de Jocondiac*, par M. Arbellot. *Bull. Soc. arch. Limoges*, t. XXIII, p. 161.

concile d'Agde, quoiqu'il y fut obligé. Dans la cité de Limoges il y a un palais, ainsi sans l'aller chercher dans les faubourgs, ni au loin, on peut en inférer la dénomination du siège de cet évêque. Tout comme dans les villes de quelque considération sous la domination des Romains, les empereurs eurent à Limoges un palais pour se loger commodément lorsqu'ils parcourraient les provinces, sans être obligés d'emprunter les hôtels des particuliers. Ce palais aura donc servi aux rois Visigoths. Mais comme ces princes ne vinrent que rarement ou presque jamais à Limoges, l'évêque Pierre aura pu l'habiter et en tirer le nom de son siège. Le savant que je viens de transcrire donne la liberté d'en penser ce qu'on voudra. Le P. Denis de Sainte-Marthe (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 501) en laisse la décision à ses lecteurs et M. de Foncemagne (*Mém. Acad. inscript.*, t. VIII, p. 505) a, sans aucun examen, pensé comme M. Valois sa caution.

Mais on n'a qu'à lire (*Mém. Trév.*, 1743, p. 56) l'article dans la notice des Gaules de M. de Valois pour être convaincu combien sa conjecture est frivole. Nous n'avons dans la cité de Limoges que le palais épiscopal, non commun à toutes les maisons des sièges des évêques, ainsi qu'à l'auditoire où les magistrats rendent la justice. Ce palais des empereurs romains est donc une pure imagination. A quel dessein en auraient-ils fait bâtir un dans une ville où ils ne parurent jamais ? Suivant l'usage du sixième siècle, l'évêque demeurait dans l'enceinte de sa cathédrale et vivait en commun avec ses clercs. D'ailleurs cet évêque Pierre n'est dans aucun catalogue de ceux de Limoges. Qu'on aime mieux croire (Longuev. *Hist. égl. gall.*, t. II, p. 281) qu'il y avait dans le palais d'Alaric un évêque pour les courtisans catholiques, comme il y en avait un pour les Ariens. Il paraîtra sans réplique que (Labbe, *Concil.*, t. IV, col. 1499) Saint Césaire d'Arles, qui avait présidé à ce concile d'Agde, écrivit à Rurice premier du nom, évêque de Limoges, pour lui marquer sa peine de ce qu'il n'y avait pas paru et de ce qu'il n'y avait envoyé personne à sa place et celui-ci s'excuse (Rur., lib. II, épist. 32) sur sa mauvaise santé, sur les chaleurs de l'automne et sur ce qu'il avait reçu fort tard la lettre de convocation. Dans une dissertation (Bouquet, *Rec. Hist. de Fr.*, t. IV, p. 102) qui en 1740 remporta le prix de l'Académie de Soissons, M. l'abbé Le Beuf prétend qu'il s'agit de Pierre, évêque de Saintes, qui tenait son siège dans un bourg de son diocèse appelé *Palais*. Mais ce Pierre, au concile d'Orléans de l'an 511, se dit évêque de Saintes et non du *Palais*. Quoiqu'il en soit, Pierre, évêque du *Palais*, ne l'était donc pas alors de Limoges et jamais nos prélats n'ont emprunté ce nom pour leur siège.

La maison royale que je cherche serait-elle *aula* (*Vita S. Leonardi, apud Surium,* 6 novembre, n° 3) autrement *regalis sala* (Breviar, *Lemovic.*, *ann.* 1500) bâtie par les anciens rois d'Aquitaine dans la forêt de *Pavum,* à environ dix milles de notre capitale? On en voit encore des restes au-dessus du pont de Noblac à la gauche du grand chemin qui conduit de la ville de Saint-Léonard à celle de Limoges (Oroux, p. 28). Mais que *sala* signifie dans la basse latinité (Cange, *Glossar. lat.* — Pellet, *Dict. celtiq.*) manoir, maison noble situé à la campagne; dans la Basse-Navarre *sale*, maison de gentilhomme (Ménage, p. 595); *sala* en Limousin dans un acte de 1457, meyzo ou maison, château; celui-ci n'était, suivant l'historien même de Saint-Léonard, qu'un rendez-vous de chasse, insuffisant pour y tenir les diètes du royaume. Bien plus, cette vie n'est point originale. Il n'y en avait aucune dans tout le Limousin du temps de Fulbert de Chartres, mort en 1029 (Fulbert, épist. 127). Celle qu'on lit dans *Surius* n'est composée que de pièces de rapport et on n'y voit aucun surnom de cette *aula* ou *sala*.

M. de Valois aurait-il soupçonné *Le Palais* près Bourganeuf, à dix lieues et au levant de Limoges? Mais ce monastère de Cisterciens (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 634) n'est connu qu'en 1162. On sait que ces solitaires (Lebeuf, *Dissert. sur l'hist. de Paris,* t. II, p. 178) au lieu de conserver les anciens noms des lieux où on les établissait, leur en donnaient souvent de mystérieux et que cette emphase leur avait procuré plusieurs philosophes profonds. Tantôt ce fut *Misericordia Dei*, dans un autre endroit *Benedictio Dei*, etc., La Merci-Dieu, La Bénisson-Dieu, etc., en Limousin, *Palatium Beatæ Mariæ.*

Il paraîtrait tout naturel de s'arrêter au Palais, commanderie et église paroissiale sur la rivière de Vienne, à cinq quarts de lieue de Limoges. Le P. Vaissette (*Géograph. historiq.*, t. II, p. 534) l'a confondu avec le monastère des Bernardins dont j'ai parlé. La tour qu'on y voit encore pourrait être quelque reste de cet édifice. Mais ce lieu appartenait aux frères de la milice du Temple en 1217 et *la rue du Temple* à Limoges est encore dans la censive de cette commanderie. Or, dans la règle des Templiers (Cange, *Gloss. lit.*, t. V, col. 48) au concile de Troyes l'an 1127, le réfectoire de ces chevaliers portait le nom de *palais : in uno quidem palatio, sed melius refectorio, communiter vos cibum accipere credimus.* Ici ce n'est qu'une langue de terre sur des rochers et un sol trop inégal pour qu'on ait jamais pu penser à y construire une maison royale. Le commandeur se dit commandeur de Limoges et non du Palais.

Où était-elle donc? Un illustre académicien (Belley, *Mém. Acad. inscript.*, t. XIX, p. 721) envisageant sa position déterminée comme

une anecdote intéressante en laissa la découverte aux savants de la ville de Limoges qui auraient du gout pour les antiquités de leur pays, dans la confiance qu'ils pourraient donner des éclaircissements sur sa situation. Il m'avait fait l'honneur de me citer (p. 715) au sujet de *Cassinomagus* des itinéraires romains; serai-je tout aussi heureux pour fixer la position de ce palais. Suivons les actes qui en parlent à une date déterminée et connue.

Le premier est un diplôme de Louis, alors roi d'Aquitaine, en faveur du monastère de Nouaillé en Poitou. Il est signé de Regimpertus, évêque indigne et chapelain ou aumônier de ce prince, de Magnarius, Immon, Adalbert, Erlardus, Garicus, Wilfredus, Ademar, Raganfredus, Bicon, Gislemar, Hariald et Abbon, qui ne prennent aucune qualité. Suit le monogramme du roi Louis. Hildegarius écrivit à la place de Déodat, *actum Jogundiago palatio nostro.* Dom Claude Estiennot (*Antiq. benedict. pictaviens,* partie III, p. 237 et 238, mss. à Saint-Germain-des-Prés. — Mabill., *Annal.*, t. II, p. 715. — Bouquet, t. VI, p. 453) qui l'avait copié sur l'original le date du 3 des nones d'août, l'an 25 du règne de Charles, le 14e de Louis. Mais ce synchronisme n'est pas exact. Louis, dit depuis le Débonnaire, fut sacré roi d'Aquitaine à Rome le 15 avril de l'an 781. Il eut encore ce royaume par le partage que l'empereur Charlemagne, son père, fit de ses états l'an 806. Quelque calcul qu'on prenne, la 14e année de son règne répond à 795 ou 820. Charlemagne succéda à Pépin le Bref, son père, l'an 768. Sa 25e année ne va que jusqu'à 793. Les rééditeurs (*Gall. christ. nov.*, t. II, *instr.*, col. 346) le donnèrent en 1720 sur le même original, mais alors il manquait quelques chiffres après *anno XX*... et ils le datèrent du 6 des nones d'août, qui ne remontent qu'au 4, faute d'impression corrigée ailleurs (col. 1238) et où on aurait aussi dû substituer XII au lieu de XIV du règne de Louis. — Nul chancelier qui ait signé cette charte (De Foy, p. 197).

Nous n'avons aucun monument même inexact de ce palais jusqu'à l'an 832. Cette année (Bouquet, t. VI, p. 112. — Adémar, *apud* Labbe, t. II, *Biblioth. nov.*, p. 159) et non pas dès 822 (*Diplomat.*, lib. IV, n° 70) ni 830 (Bouquet, p. 223), Louis-le-Débonnaire, après avoir tenu une diète à Orléans le premier jour de septembre vint en Limousin, *in territorio Lemovico*, dans le palais *Geguntiaco* ou *Jocundiacum*, *Joguntiacum*, *Juguntiacum*, *Jogetiaco* (Mss. 5926, bibl. reg.), la traduction barbare *Joquegni* dans les chroniques de Saint-Denis mérite à peine d'être citée, et y tint une autre diète (Bouquet, *ibid.*, *Astronum*, *apud* Duchesne, *Hist. Franc. script.*, t. II, p. 308). Le sujet de son voyage était de pacifier les troubles d'Aquitaine et il emmena à cet effet une armée considérable de

Francs qui étaient répandus jusqu'à Limoges. Mal disciplinée, elle causa de grands ravages dans tous les environs où elle était dispersée (Mirac, *S. Mart., apud Act. S.S.*, t. V, *junii*, p. 556). Elle donnait à manger à ses chevaux les blés et les foins des environs, pillait et rapinait de toutes parts. Le domestique d'un Franc se mit à même de moisonner le blé du saint confesseur Martial (apparemment appartenant aux clercs qui gardaient son sépulcre) dans un champ du côté du nord, près du mur de cloture du monastère; mais il fut perclus des deux mains, devint aveugle et obtint sa guérison quand il eut demandé pardon. L'empereur envoya commander à Pépin, son fils, qui s'était révolté de le venir trouver (Astronom., *apud* Duchesne, *Hist. Franc. script.*, t. II, p. 308). Le jeune prince fut obligé d'obéir. Après une sévère réprimande, il fut relégué à Trèves.

Dans le temps même que Louis-le-Débounaire conduisait son armée en Limousin, *in territorio Limodiæ*, Saint-Convoïon vint de la Bretagne, avec quelques compagnons, à ce palais, *in palatio in cadrio monte*, lui demander le lieu de Redon pour y établir un monastère. Régnier, évêque de Vannes, et Richovin, comte de Nantes, prévinrent l'empereur et lui représentèrent que Redon était un lieu propre à fortifier pour tenir les Bretons en respect. Convoïon, sans savoir leurs démarches, se flattait un heureux succès. Mais l'empereur ne lui marqua que de l'indignation, le renvoya avec dureté en le faisant chasser de sa présence. Le solitaire alla solliciter à Tours. Ainsi ce ne fut pas dans le palais du Limousin qu'il obtint la donation de Redon quoi qu'on l'ait avancé (*Vita S. Conv., apud Act. S.S. sæc. IV*, part. II, p. 200. — Morice, *Hist. de Bretag.*, t. I, *prieur.*, col. 239 et 240, et t. I, *Hist.*, p. 30. — A revoir : Mabill., lib. XXX, n° 62, et XXXI, n° 65. — Bouquet, t. VI. p. 314).

On assure aussi que Wiefred, comte de Bourges, obtint *in Joguntiaco palatio* la confirmation de l'établissement du monastère de Strade en Berri, aujourd'hui Saint-Genou (*Biblioth. Floriac*, part. II, p. 33. — *Acta S.S.*, t. II, *jan.*, p. 100. — *Acta S.S. benedict. sæc. II*, part. II, p. 227. — Mabill., *Annal.*, lib. XXX, n° 12. — *Gall. christ. nov.*, t. II, col. 145. — Bouquet, t. VI, p. 331). L'acte fut, dit-on, scellé de l'anneau de Pépin, roi d'Aquitaine, en présence des plus grands seigneurs et de toute la noblesse, la XVIe année de son règne et la XVIIe de celui de Louis-le-Débonnaire, son père. Mais comment concilier ces époques? Pépin eut en 817 l'Aquitaine par le partage de son père, ce qui conduit jusqu'à l'an 833, temps auquel il était apparemment relégué à Trèves. Louis fut associé à l'empire des Français en 813; la XVIIe année de son règne est l'an 830. Il faudra donc donner une tournure aux chiffres pour celui de Pépin.

Un autre diplôme expédié au palais royal *Jovenciaco* en Limousin (Vaissette, *Hist. du Langued.*, t. I, et *preuv.*, col. 67. — Bouquet, t. VI, p. 581) est le don du village de Fontaines, dans le diocèse de Toulouse, du domaine de Louis-le-Débonnaire, à un de ses vassaux nommé Adalbert. Il fut expédié par Durand, diacre, le 4 octobre, la XIXe année du prince, qui est 832. Mais il faudra aussi corriger l'indiction VI par XI. Tels sont dans toutes les chartes citées les défauts d'attention des copistes négligents ou malhabiles; car je n'oserais dire qu'on ait emprunté le nom de ce palais avec ses variantes, pour, à la faveur de la célébrité de ce lieu, faire passer des productions imaginées à plaisir : elles n'ont que le défaut d'une chronologie peu exacte.

De ce palais l'empereur se rendit à Limoges (Astronom., *Ibid.* — *Acta S.S.*, t. V, *junii*, p. 562) où le 10 du mois d'octobre il fit faire avec beaucoup de magnificence la dédicace de la basilique de Saint-Sauveur, qui est l'église de Saint-Martial. Il était à Tours le 14 novembre (Bouquet, t. VI, p. 522).

Jusqu'à présent on ne sait tout au plus sur ce Palais que sa proximité de la ville de Limoges. Un historien, si j'ose le citer, donnera une position moins vague : c'est l'auteur de la vie de Saint-Martial qui prend le nom d'Aurélien. Quelle caution, me dira-t-on? Quel romancier! Je conviens de la barbarie du style, d'une basse adulation, d'une ignorance grossière. Mais tel que soit l'imposteur on ne peut nier que son ouvrage n'ait paru environ un siècle avant les disputes sur l'apostolat de Saint-Martial (Mabill., *Ann.*, t. IV, p. 718 et 720), c'est-à-dire vers l'an 928 et 96 ans après les diplomes cités ci-dessus; temps où l'on devait voir des vestiges de ce palais, ou du moins dont on se rappelait encore la position.

Il suppose qu'un Hildebert, fils d'Arcadius, comte de Poitou (*Vita S. Martial*, par Beauxamis, 1571, fol. 165, et *apud Surium*, 30 juin, n° 15), vint camper avec quatre légions *ad quoddam regale palatium vocabulo Jogenciacum, Geguntiaco* (Mss. 2768, Bibl. reg.), *Joventiacum* (Mss. 727 et 730, Biblioth. Saint-Germain à Paris), *Jocunciacum* (Ord. Vital. *apud* Duchesne, *Hist. Normann. Script.*, p. 431) *super Visennam fluvium..... ad locum qui dicitur Garricus*, où le jeune homme se noya. On alla à l'instant à Limoges intéresser le crédit de saint Martial auprès de Dieu. Le saint se rendit sur le lieu, commanda aux démons qui étaient cachés dans ce gouffre de jeter sur le rivage le corps d'Hildebert. Ce qu'ils firent à presque six stades en long. Que le romancier ait fabriqué des êtres imaginaires, qu'il ait personnifié les démons, du moins il est d'accord avec des actes antérieurs à sa production pour le nom et le local du Palais. Le texte n'est pas assez clair pour s'appesantir aux diver-

ses mesures de ces stades. La stade est de cent vingt-cinq pas, et le pas de cinq pieds (Boivin, *Mém. acad. inscript.*, t. II, p. 84). Ce qui formerait mille trois cent soixante-quinze pieds et à peu près un quart de lieue. Une lieue gauloise était composée de douze stades (Belley, *Mém. acad. inscript.*, t. XIX, p. 670). La lieue gauloise n'avait que la moitié d'étendue de nos lieues de France. La stade, mesure itinéraire, était connue des Francs. Grégoire de Tours s'en sert, livre 6, chapitre 46.

Pierre, écolatre du monastère de Saint-Martial, pendant la maladie de l'an 994, dont il parle comme témoin oculaire, et non pas un siècle après (*Hist. litt. fr.*, t. VIII, p. 504), ce Pierre, dis-je, s'amusa à versifier cette prétendue vie dans toutes ses circonstances. Il lache un trait intéressant, c'est que de son temps ce Palais n'existait plus que dans quelques restes de masures, mais qu'on savait et qu'on connaissait, puisqu'il conservait encore son nom.

Vinzennam prœter fluvium tentoria figunt,
Nam Jovenciacus locus aulicus ille vocatur.
Atque Lemovicum non multum distat ab urbe :
Qui regalis adhuc quod erat monumenta Palati
Fert ejus vulgo relapsa (1) *nomen inane.*

On sait que les Normands brûlèrent Limoges et détruisirent plusieurs châteaux l'an 847 (Adémar, *Ibid.*, p. 161, *apud* Bouquet, t. VII, p. 226). Le palais de l'empereur Charlemagne, appelé *Cassinogilum* en Aquitaine, fut détruit l'an 840 (Chron. *apud* Duchesne, *Hist. Normann.*, p. 22). Ce palais aura apparemment subi le même sort. Orderic Vitalis, moine de Saint-Evroul, en Normandie, l'an 1142 (Duchesne, *Hist. Normann. Script.*, p. 431), dans l'abrégé de la vie de saint Martial, a inséré l'épisode de cet Hildebert, *cum ad quoddam palatium regale vocabulo Jocunciacum venissent*, etc.

Un de nos patriotes (Bern. Guidon., *apud* Labbe, t. II, *Nov. biblioth.*, p. 266), suivant la tradition de son temps, c'est-à-dire au XIVe siècle, le place près de cette ville *juxta urbem* et il l'appelle *Johanneciaco*. Un autre, presque contemporain (Steph. de Salam, *Ibid.*, p. 731), le nomme *Jogennaco*. Mais quelque différents que paraissent ces noms, dès qu'ils ne parlent que du même fait, je veux dire de la diète de Louis le Débonnaire, ils ne désignent que la même maison royale. Il ne reste plus qu'à trouver le local.

On convient (Diplomat., *Ibid.*) qu'il ne faut pas confondre ce Palais avec ceux de Jouy sur le Cher, près la ville de Tours, ni de

(1) Nadaud ajoute en note : Il y a *Retinenti*, dans le manuscrit de M. de Lépine de Limoges.

Montjoye près de Saint-Germain-en-Laye, ni avec *Andiacum* en Angoumois ou en Saintonge. Qu'un prétendu Duratius (Bonav., *Annal.*, p. 21), gouverneur de Limoges ait fait commencer ce palais de Jogensac à deux mille de Limoges, au lieu qui est encore surnommé le Palais, c'est ce qu'assurent les chroniques du XIIIe siècle. Que Jocundus, père du saint abbé Yrieix, et des premiers de la ville à Limoges (Grég. Tur., lib. X, Hist. c. 29) qualifié même très grand prince, l'ait fait construire, l'analogie du nom le ferait conjecturer. Qu'il l'ait tiré de sa situation agréable *jocundum* (Valois, p. 253), la création et l'étymologie sont de la même obscurité. Quant à la terminaison *acum* (Le Bœuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. VI, p. 248 et 249), elle est purement arbitraire chez M. l'abbé Le Bœuf, pour finir, dit-il, le nom d'une manière qui ressente le genre topographique. Ménage (*Dict. étymologique*) veut qu'elle marque une demeure.

Voir plus bas la découverte faite à Condat.

De toutes ces différentes notices il résulte que le palais de Jogundiac était : 1° près de Limoges; 2° non loin du gouffre de Jarric; 3° sur la rivière de Vienne; 4° et la montagne appellée *Cadrius*. Ces combinaisons réunies écartent absolument les conjectures des savants du premier ordre (Valois, *Notit. Gall.*, p. 253. — Cointe, an. 832, n° 9. — Cange, *Gloss.*, t. V, col. 39. — Mabill. Belley. — De Foy. — Notice, t. I, p. 197. — Morice, *Hist. Bretag.*, t. I, col. 239). Il ne faut plus l'aller chercher 1° à Joac, ou Jouac, mal Joaiac (Bouquet, t. VI, p. 453) connu à la vérité par les cartes du diocèse, quoiqu'on ne l'y ait pas vu (Belley, p. 721); il est sur la rivière de Benaise, à dix lieues de Limoges, au Nord; 2° Les Cars, à quatre lieues (Germain, *Ibid.* — Cange, *Ibid.*, col. 35); 3° Montjauvi, *Gaudium, Gaudiacum*, au Nord de notre capitale, au lieu que la Vienne est au Midi et n'arrose aucun de ces deux endroits; 4° elle n'a aucun gouffre devant l'église de Sainte-Félicité, ce qu'on voyait un peu au-dessus sur la fin du siècle dernier, était, dit-on (Montfauc., *Antiq. des temps*, suppl. t. II, p. 220, 111), un temple octogone de Gaulois, ou plutôt les restes d'un théâtre construit par les Romains. On en a le plan (Bonav., t. III, p. 20). Les parpains ou petites pierres carrées dont il était construit, sont dans notre province du goût d'architecture de ces maîtres du monde. On en voit encore des restes dans le clos de *las palissas*, en tirant de la Roche-au-Got à la Vienne; on les appelle le *Palais* de Sainte-Valérie. Mais 5° il n'y a aucun gouffre au-devant dans la rivière; 6° l'analogie avait fait penser au village de Gigondas sur la paroisse d'Isle; mais il est arrosé par le ruisseau de l'Aurence. — En 1183, le roi d'Angleterre, Henri le Vieux, se campa avec son armée à l'endroit où la rivière

de Briance se jette dans la Vienne (Gaufred, p. 338). — La découverte faite à Condat, dans les éphémérides. — *Jus Condiacum*, *jus*, vieux mot, gallicisme pour *bas* Condat. — C'est le palais de sainte Valérie. — Henri le Vieux, roi d'Angleterre, détruisit le pont.

Ce palais pouvait donc être sur la croupe d'une montagne, renfermé par la rivière de Vienne d'un côté et le ruisseau de la Chaize de l'autre, sur un carré qu'on appelle les terres de Jarric. *Garricæ*. *Garriges*, chez les écrivains du moyen âge, signifie des terres incultes et stériles (Ducange. — Lobineau), appelées en vieux gaulois *Garriges*. — *Garricus* en latin champ inculte où les animaux paissent. — *Jarrigia*, terre inculte, pâturage. — *Garriguas* en langue romane, broussailles, terres incultes. — *Garric*, en Languedoc, champ couvert d'arbrisseaux, surtout de petits yeuses. — *Jarrissas*, *Jarrissadas*, dans le dialecte limousin, des broussailles.

Des vieillards m'ont assuré que dans un angle du côté du bourg du Palais, il y avait eu des bâtiments. Il en reste quelques indices d'anciennes ruines, telles qu'un monticule qui paraît annoncer un amas de pierres couvert de ronces, de mousse et de genêts. On y aperçoit des élévations bien marquées qui dénotent l'enceinte des murs de ce palais, enseveli sous ses ruines.

Je pencherais volontiers pour le lieu appelé le Carrier-Haut, car il y a aussi au-dessous le Carrier-Bas, trop enfoncé. Sans tirer son étymologie de l'espagnol *alcarria*, quoique très convenable, contrée qui est peuplée de quantité de petits lieux ou hameaux et de petites fermes ou censes; sans recourir à *quarrera* ou *quarreria*, carrière où l'on tire des pierres (Du Cange), dans le jargon de la basse latinité, je m'en tiens à l'expression de la vie de saint Convion : *in palatio in cadrio monte*. *Cadrius* pour *quadratus*, carré. Il est placé à peu près à la distance du gouffre de Jarric en remontant, et beaucoup plus près de Limoges.

M. l'abbé Bellay, et après lui le P. Carpentier *palatia regia* (t. III, *Gloss. lat. nov.*, col. 129) pensent qu'il faut l'entendre du lieu qu'on appelle encore le Palais, à cinq quarts de lieue de Limoges.

La proximité de la capitale d'une province était commune à ce Palais, avec celui de Pfalts (Danville, *Notic. de l'anc. Gaule*, p. 512) à presque la même distance de Trèves. Les avenues de Jogundiac étaient des plus commodes. On y arrivait par une voie romaine, qui de Limoges conduisait à *Prætorium* près de Saint-Goussaud, où elle se divisait en deux branches. Une tendait à Bourges par Argenton, l'autre à Clermont d'Auvergne par Ahun. Voulait-on suivre une autre route ? Cette voie allait de Limoges à Périgueux par *Fines* ou Courbefi et à Saintes par *Cassinomagus*, Chassenon. *Briva*, mot purement celtique signifie un pont, et suppose un che-

min pour les provinces méridionales. De sorte que nos rois d'Aquitaine avaient de leur palais du Limousin une communication la plus facile avec leur royaume et avec l'empire des Français. Instabilité des choses de ce monde ! il ne reste aujourd'hui que quelques vestiges éparpillés de la voie romaine. Depuis Limoges, on trouve de distance à autre des restes de pavés que la solidité des ouvrages romains a conservé jusqu'à nos jours. On voit encore entre le Haut-Carrier et le Puy-Moulinier des débris d'un pont, qui présentent l'empreinte de ce goût romain. Dans le bourg du Palais est aussi une colonne milliaire. Du reste on ne connaît ces voies romaines que sous la dénomination de *Chomi farrat*, chemin ferré.

De quels appartements étaient composés ces palais? Il y avait (Cartular. Farfense *apud* Mabill., *Supplem. diplom.*, p. 50) : 1° une espèce d'avant-cour; 2° un *salutatorium, id est, locus salutandi officio deputatus*, apparemment une salle où l'on se faisait annoncer; 3° une salle vaste et ample où les officiers écoutaient et discutaient les causes; 4° une salle à manger, où étaient trois rangs de tables, pour trois sortes de convives; 5° des chambres d'hiver et d'été; 6° autre salle où l'on faisait brûler de l'encens et des aromates. *Epicaustorium et triclinia accubitanea, id est domus in qua incensum et aromata in igne ponebantur, ut magnates odore vario reficerentur, in eadem domo tripertito ordine considentes.* Serait-ce la découverte faite à Condat en 1769? 7° une espèce de collège *gymnasium*, pour la dispute et différents exercices; 8° la cuisine, pour apprêter les mets; 9° columbum, où coulaient les eaux; 10° l'hippodrome, destiné à la course des chevaux; 11° des thermes ou bains chauds. Il paraîtrait étonnant de ne voir aucune chapelle dans cette description. Mais Charlemagne avait défendu d'en construire dans son palais et ailleurs sans la permission des évêques (Du Cange, *Gloss. capella*). Ces prélats se plaignirent au concile de Paris, l'an 829, des abus qu'elles occasionnaient.

MAISONNISSES (1) dépendait de Sardent. — Maisommer (Coulon, *Rivier. de Fr.*, t. I, p. 335), Maisommes (Bonav., t. III, p. 38). — Commanderie pour un chevalier de justice. — *P.* Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Cure pour un Frère de l'ordre, 300 communiants. — *F.* Saint Sébastien, jadis saint Jean. — *P.* Commandeur de Maisonnisses, 1512, 1558, 1559, 1694, 1731, 1762.

PEYRABOUT (2). — Cure soumise à Maisonnisses en 1309, en

(1) Commune du canton d'Ahun (Creuse).
(2) Commune du canton d'Ahun (Creuse).

était annexe en 1559. 290 communiants. — *F.* Sainte Magdelaine. — *P.* Evêque, 1687. Grand prieur d'Auvergne, 1679. Commandeur de Maisonnisses, 1745, 1757.

Pestilhac ou Petiliac. Soumise à Maisonnisses en 1309. Chapelle. — *F.* Saint Nicolas. — *P.* A la commanderie de Maisonnisses.

SAVENES (1). — Annexe de Maisonnisses en 1559, de Saint-Christophe, près la Chapelle-Taillefer, 1616. — Cure, 215 communiants. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Commandeur de Maisonnisses, 1673, 1681.

FLEURAT (2), jadis Floyrat, sur la paroisse de Saint-Priest-la-Plaine, 1282. — Etait acéphale, ou sans chef, 1282. — Cure, 680 communiants. — *F.* Saint Michel. — *P.* Aux chevaliers du Temple, 1282. Commandeur de Paulhac, 1660, 1697, 1710.

LA POUGE (3), jadis le Puy-au-Verrnh; sur la paroisse de Saint-Hilaire-Château, 1282. — Pogia. Etait unie à la préceptorerie de Chambereau, 1327. — Cure, 380 communiants. — *F.* Saint Jacques-le-Majeur. — *P.* Aux chevaliers du Temple, 1282. Commandeur de Maisonnisses, 1660; de Chambereau, 1693, 1698, 1701, 1744, 1766.

---

81 cures.

7 succursales : Villars, Elizières, Pontarion, Bouzogles, Mazuras, Saint-Gilles, Bonneville.

32 vicairies.

Les anciens Pouillés placent ainsi les bénéfices de l'archiprêtré de Bénévent : la cure de Saint-Pardoux-les-Vaux, l'Aumônerie de La Jonchère, la vicairie de Maleze, l'abbaye de Bénévent, etc. La cure d'Aresnes, la cure d'Aigueperse, la cure de Chamborant, la cure de Saint-Priest-la-Plaine, la cure de Saint-Dizier, la cure d'Azac, la cure de Janailhac, la cure de Murat, la cure de Chamroi, Augères, La Forêt, Retoueix, avec son annexe Danloup, Ceyroux; le prieuré de Saint-Priest-les-Olières, la cure de Saint-Priest-les-Olières, la cure de Saint-Goussaud, la cure du bourg de Salagnac, la prévôté d'Ambazac, etc., la cure de Saint-Martin de Charnhac, le prieuré de Sainte-Berthe, le prieuré de Villars, etc., la cure de Bussière-Dunoise, le prieuré de Nailhac, la cure de Nailhac, le prieuré de Saignhac, la cure de Saignhac, la cure de La Fa, le prieuré de

(1) Commune du canton de Guéret (Creuse).
(2) Commune du canton du Grand-Bourg (Creuse).
(3) Commune du canton de Pontarion (Creuse).

Maisonfeyne, etc., la cure de Saint-Christophe-près-la-Chapelle-Taillefer, la cure de Mareille-au-Prieur, la cure du Chastenet, la cure de Moissannes, la cure de Sauviac, la cure de la Galemache, la cure d'Aigueperse, la cure de Saint-Georges-la-Pouge, etc., la cure de Chargnhac, les commanderies de Chiroux, Polignac, les prieurés de Venes et de Vaux, la prieuresse de la Ronze, le doyenné de la Chapelle-Taillefer, l'abbaye du Palais, la cure de Notre-Dame du Chalard, la cure d'Anreix.

[*Gouzonnages.* — Cure ruinée ou perdue, ne se trouve pas dans l'Indicateur. — *P.* Prévôt de Chambon.

Sainte-Marie, ou Notre-Dame du Chaslard, prieuré jadis de Malte, dégénéré en prieuré. Paroisse de..... — *P.* Commandeur de Bourganeuf. Voyez le Chaslard].

V

Archiprêtré de Rancon (1)

BESSINES (2). Cure, avec l'archiprêtré de Rancon uni. — *F.* Saint Léger d'Autun. — *P.* Evêque.

Vicairie de Jean Bonjour à Bessines. — *P.* Evêque.

CHAPTELAT (3), cure. — *F.* Saint Eloi. — *P.* Evêque.

SAINT-SYLVESTRE (4). Cure. — *F.* Saint Sylvestre. — *P.* Evêque.

GRANDMONT (5). Abbaye chef d'ordre en Saint-Sylvestre. — *F.* Saint Etienne de Muret. — Elective pour les profès du monastère.

(1) Le manuscrit de Nadaud a perdu depuis longtemps les pages 119 et 120, qui commençaient l'archiprêtré de Rancon. On trouvait sur la première : Bessines, Chaptelat, Saint-Sylvestre et Grandmont; sur la seconde : Rancon, Chasseneuil-en-Rancon, Droux et Villelavard.

L'archiprêtré de Rancon est mentionné dès 1160, et en 1419 il avait pour annexe la cure de Bessines.

Je reproduis ici les indications que donne sur ces cures la table du manuscrit, et deux notes se rapportant l'une à Rancon, l'autre à Grandmont. Pour cette abbaye, il faut voir *Destruction de l'Ordre de Grandmont*, par M. L. Guibert (*Bull. Soc. arch. Lim.*, tome XXIII). Quant à la liste des abbés, qui est aussi perdue, elle peut être remplacée par la liste ci-après donnée par le même auteur.

(2) Chef-lieu de canton (Haute-Vienne).

(3) Commune du canton de Nieul (Haute-Vienne).

(4) Commune du canton de Laurière (Haute-Vienne).

(5) Commune de Saint-Sylvestre, canton de Laurière (Haute-Vienne).

Celles de Grandmont — Maisons de l'Ordre en 1258 dans le diocèse : Le Châtenet, où sont des religieuses, paroisse de Feytiat. — Bronzeau, paroisse de Saint-Léger-Magnazeix. — Rosset, par. de Vaulry. — Etricor, par. d'Etagnac (Charente). — Sermur, par. des Cars. — L'Ecluse, par. des Eglises-en-Doignon. — Epaigne, par. de Sauviat. — Trezen, par. des Billanges. — Bonneval-de-Montuscla, par. de Soudeille (Corrèze). — Boisvert, par. de Bujaleuf. — Prourières, par. de Montgibaud (Corrèze). — Le Cluzeau, par. de Meuzac. — Plagne, par. de Peyzac (Corrèze). — Malegorce, par. de Saint-Martin-Sept-Pers (Corrèze). — Charnhac, par. de Saint-Cyr-la-Roche (Corrèze). — Puygibert, par. de Larche (Corrèze). — Balazis, par. d'Isle. — Muret, par. d'Ambazac. — Loubert ou Bonhommie, par. de Loubert (Charente). — Jayac, par. de Gouzon. — Badeix, par. de Saint-Etienne-le-Droux (Dordogne). — Bonneval de Serre, par. de Sussac.

Prieurs généraux et abbés généraux de Grandmont

Prieurs généraux :

1. Saint Etienne de Thiers, né en 1045, établi à Muret vers 1076, mort 8 février 1124.

2. Pierre I, dit de Limoges, élu en 1124, mort janvier 1137 (transfert à Grandmont, 25 juin 1124).

3. Pierre II de Saint-Christophe, élu en janvier 1137, mort vers juin 1139.

4. Etienne II de Liciac, élu 6 juillet 1139, mort 3 janvier 1153.

5. Pierre III Bernard, élu 7 février 1153, mort 10 juillet 1170.

6. Guillaume I de Treignac, élu en 1170, résigne en 1189, mort 18 novembre 1189.

7. Gérald I Ytier, élu 29 septembre 1189, résigna décembre 1198, mort 19 mai 1199.

8. Adémar I de Friac, élu 1er janvier 1198 v. st. (1199), mort 6 mars 1216.

9. Caturcin, élu 1216, résigne en 1228 ou 1229, mort vers 1238.

10. Elie I Arnaud, élu 7 mars 1228 (peut-être 1229), déposé en juin 1238, mort 9 août 1239.

11. Jean I de l'Aigle, élu au commencement de juin 1239, résigne en 1242, mort en juillet 12...

12. Adémar II de la Vergne, élu fin novembre 1242, mort 27 janvier 1245.

13. Guillaume II d'Ongres, élu en 1245, résigne en 1248.

14. Itier Merle, élu en 1248 (1), en fonctions en juillet 1260, résigne à une date inconnue.

(1) *Nihil certi de tempore cessionis Guillelmi et electione Itherii possumus deprehendere* dit Levesque, *Annales*, p. 235.

15. Gui I Archer succède à Itier Merle et résigne en 1269.

16. Foucher Grimoard, élu vers le 25 septembre 1269, mort 26 septembre 1281.

17. Pierre IV de Causac, élu en 1281 ou 1282, déposé injustement et remplacé par l'intrus Bernard de Rissa, puis rétabli (en 1289 ?) par les commissaires du Saint-Siège, résigne en 1290 ou 1291.

18. Bernard de Gandalmar, élu 22 février 1291, mort 23 mars 1291.

19. Gui II Foucher, élu avril 1291, résigne en 1306, veille de Pentecôte, mort 22 septembre 1318.

20. Guillaume III de Prémaurel, élu 1306, mort en mars 1312.

21. Jourdain de Rapistang, élu en 1312, déposé en 1316.

22. Elie II Adémar, élu par le chapitre, le jeudi après la saint Mathias, 1316.

Abbés (institués par la bulle de Jean XXII, 17 novembre 1317) :

23. Guillaume IV Pellicier, nommé par la bulle pontificale du 17 novembre 1317, mort 29 janvier 1336.

24. Pierre V Aubert, élu en 1336, mort 19 mars 1347.

25. Jean II Chabrit, élu 11 avril 1347, mort vers 6 janvier 1355.

26. Adémar III Crispi (?), élu janvier 1355, mort 18 mars 1378.

27. Aimeric Fabri, élu en 1378, mort 7 juin 1385.

28. Ramnulfe Itier, élu juillet 1385, mort 1er avril 1388.

29. Pierre VI Redondaud, élu mai 1388 (?), mort 11 mars 1437.

30. Guillaume V de Fumel, élu en 1437 et confirmé après un schisme, résigne en 1470 ou 1471 en faveur du suivant.

31. Charles I de Bourbon, archevêque de Lyon, premier abbé commendataire, provisions du 30 avril 1471, résigne en faveur du suivant en 1477.

32. Antoine I Lallemand, évêque de Cahors, nommé évêque de Clermont, obtient, en échange de sa renonciation à ce dernier évêché, l'abbaye de Grandmont dans les premiers mois de 1477 et prend possession en avril, mort 22 décembre 1495.

33. Guillaume VI Briçonnet, cardinal, archevêque de Reims, antérieurement évêque de Saint-Malo, provisions de 1496, résigne septembre 1507.

34. Sigismond de Gonzague, cardinal, 1507, résigne 12 août 1513.

35. Charles II de Final, cardinal, 1513, résigne 11 août 1515.

36. Nicolas *de Flisco*, cardinal, 1515, résigne 26 novembre 1519.

37. Sigismond de Gonzague, pour la seconde fois (1) 1519, résigne en 1525.

(1) On a cru que ce n'était pas le même personnage; mais Pardoux de La Garde affirme qu'il « résigna l'abbaye par deux ou trois fois, et la recouvra deux fois pour le moins. »

38. François I de Neufville, pourvu par le pape, 13 octobre 1525, avec défense aux conventuels de Grandmont de se réunir pour élire un abbé, fut reçu à Grandmont en septembre 1526, résigne en 1561.

39. François II de Neufville, reçu 18 mai 1561, mort 10 mai 1596.

40. François III Marand, élu 11 mai 1596, obligé de remettre l'abbaye au seigneur de Saint-Germain-Beaupré, mais son élection fut confirmée par arrêt du Parlement du 27 juillet 1599; résigne en 1603, mort en 1605.

41. Rigaud de Lavaur, élu 28 mai 1603, mort 9 avril 1631.

42. François IV de Tautal, élu 15 avril 1631, béni par Mgr de Lafayette 6 juillet 1632, mort 2 octobre 1635.

43. Georges Barny, élu 4 octobre, *alias* 4 décembre 1635, mort juillet 1654.

44. Antoine II de Chavaroche, élu en concurrence avec Etienne Talin, tranquille possesseur après la cassation de l'élection de ce dernier par le Grand Conseil, mort en 1677.

45. Alexandre Frémont, élu en 1678.

46. Henri de La Marche de Parnac, élu 9 septembre 1687.

47. René-François de La Guérinière, élu 18 mars 1716, confirmé 24 avril, béni 21 juin, mort au collège Mignon, à Paris, 30 septembre 1744.

48. Raymond Garat, élu en 1744, mort en 1748.

49. François-Xavier Mondain de La Maison-Rouge, né en 1706, élu le 26 mai 1748, béni le 15 décembre même année, mort 11 avril 1787.

RANCON (1). L'archiprêtre de Rancon prit possession de l'église de Rancon le 21 mai 1583, et de son annexe de Bessines le 11 mai et de toutes les deux le 14 août.

Cure, 1,150 communiants. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Evêque.

Vicairie à Booslinard, à Rancon, 1527.

Hermitage, à Rancon.

L'ancien nom semble être *Andecamulum*, ainsi nommé dans une inscription qu'on y voit (Gruter, p. 112, n° 6) :

NVMINIBVS · AVG ·
FANVM · PLUTONIS ·
ANDECAMVLEN
SES · DE SVO · POSVE

Si cette inscription paraît des temps assez bas (Martin, *Relig. des Gaul.*, t. I, p. 321), elle est antérieure à l'établissement de la reli-

(1) Commune du canton de Châteauponsac (Haute-Vienne).

gion chrétienne, puisqu'elle (Barrier, *Mytholog.*, t. V, p. 483) fait voir le culte que les Gaulois rendaient à Pluton. Ainsi, César assure-t-il (Livre VI) qu'ils se vantaient de descendre de ce dieu.

Andecamulenses peut signifier une association de gens qui bâtirent un temple à Pluton. Comme le mot *Andecamulenses* est dérivé d'*Andecamulus*, il faut d'abord interpréter le nom que les Gaulois donnaient à Mars, c'est-à-dire le nom de *Camulus*. Je regarde la première partie *ande* comme une épithète donnée à Mars en langage gaulois; elle signifie : Victor. Conjecture de l'abbé Lebœuf (*Recueil de divers écrits pour l'hist. de France*, t. II, p. 272), sur une pierre de la ville de Nevers, haute d'un pied et demi et large d'un pied, qui a le mot *Andegamulus*.

CHASSENEUIL-EN-RANCON (1). — Prieuré ou préceptorerie. — *F.* Saint Cosme et saint Damien. — *P.* Aux Augustins de Montmorillon.

DROUX (2). — Cure, 950 communiants. — *F.* Saint Martial. — *P.* Evêque.

Vieux-Bost-de-Droux. — Prieuré ou commanderie en Droux. — *F.* Saint Jean-l'Evangéliste. — *P.* Aux Augustins de Montmorillon.

VILLEFAVARD (3). — Cure, 250 communiants. — *F.* L'invention de saint Etienne. — *P.* Evêque.

SAINT-SORNIN (4), près Magnac, *alias* Magnazeix ou Leulac. — Cure, 980 communiants. — *F.* Saint Saturnin de Toulouse. — *P.* L'évêque confère, 1531, 1556, 1558, 1616, 1652, 1687, 1692, 1706, 1710, 1712, 1721, 1722.

Communauté de prêtres en 1564.

VAREILLES (5), mal Vareilhet. — Cure, 880 communiants. — *F.* Saint Pardoux, abbé. — *P.* Evêque, 1559, 1564, 1618, 1653, 1654, 1687, 1688, 1692, 1715, 1722, 1736.

Montlebeau. — Château, sur la carte.

Fontvieille. — Chapellenie à Vareilles, 1554.

SAINT-ETIENNE-DE-VERSILHAC (6). — Cure, 800 communiants. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne. Non saint

(1) Commune de Rancon, canton de Magnac-Laval (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de Magnac-Laval (Haute-Vienne).
(3) Commune du canton de Magnac-Laval (Haute-Vienne).
(4) Commune du canton de Châteauponsac (Haute-Vienne).
(5) Commune du canton de La Souterraine (Creuse).
(6) Réuni à Saint-Agnant-de-Versillac, canton de La Souterraine (Creuse).

Xiste. — *P.* Evêque, 1601, 1611, 1646, 1669, 1685, 1697, 1704, 1711, 1729, 1735, 1739.

Sainte-Croix-du-Dognon. La Mongie, jadis le Petit-Dognon, ou de Dompeys. — Prieuré d'hommes. — *F.* La Sainte-Croix. — *P.* Prieur de Saint-Gérald de Limoges, 1496, 1556. Le roi, depuis l'union du prieuré de Saint-Gérald à l'hospice de Saint-Alexis, 1764. [N... Bourdeau possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

SAINT-PIERRE-DE-FURSAC (1), mal Sursac, Foursac (Bonav., t. III, p. 320). — Cure. — 980 communiants. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Appartenait aux moines de La Souterraine en 1184 (Gaufred., p. 285). Evêque, 1570, 1574, 1578, 1603, 1605, 1608, 1644, 1653, 1770. L'église était rebâtie totalement en 1492.

Sainte-Ruffine et *Sainte-Justine.* — Chapelle rurale. Eu égard à son inutilité et à la ruine dont elle menaçait, permis en 1744 de la démolir. — Le culte de sainte Ruffine et sainte Justine était établi en 1184 (Gaufred., p. 285); on en faisait la fête le 23 juin, jour auquel on ne les trouve point dans le martyrologe universel. [Une sainte Juste et sainte Rufine, martyres en Espagne vers 304, sont marquées au 20 juillet dans les *Vies des Pères*, etc., imprimées à Villefranche-de-Rouergue, chez Vedelles, en 1768, t. VI, p. 415. Le Martyrologe romain, édition de Benoît XIV, les met au 19 du même mois de juillet].

Chabanes-Guergui. — Chapelle rurale. — *F.* Saint Antoine, abbé.

Vicairie fondée par Jean de La Roche-Aimon et Isabeau de Brulac, sa femme, seigneur de Saint-Maixent en la Marche et de Chabanes-Guergui avant 1490. — *P.* Curé confère. Evêque, 1713. Morel, comme seigneur de Chabannes.

Autre vicairie au château de Cros. — *F.* A l'honneur de saint Jean. — *P.* Henri Pot, seigneur de Rhodes et vicomte de Bridiers, 1653. Charles, baron de Cros, 1705. Claude-Léon de Bouthillier, seigneur des mêmes lieux, 1744.

SAINT-MAURICE (2), près La Souterraine, *alias* dans la vicomté de Bridiers. — Cure. — 2.000 communiants. — *F.* Saint Maurice. — *P.* Non l'abbé de Bénévent. Evêque, 1475, 1477, 1563, 1570, 1586, 1605, 1628, 1669, 1719, 1745, 1756.

Vitrac [ou Vitrat-le-Doignon, près d'Arnac-la-Poste]. — Prieuré. — *F.* Saint Jean-Baptiste, jadis la Sainte-Vierge. — *P.* Abbé [de

(1) Commune du canton du Grand-Bourg (Creuse).
(2) Commune du canton de La Souterraine (Creuse).

Bénévent, ou mieux celui de] Bournet, diocèse d'Angoulême, 1561, 1563, 1564, 1581, 1710. [N... Belliaud possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Bordesoule. — Chapelle. — *F.* Sainte Catherine. — *P.* Au monastère de la Colombe.

FROMENTAL (1), mal Formental, 1559 (Boucheul, *Coust. Poit.*, préf., p. VIII). — Cure. — 980 communiants. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Evêque, 1558, 1559, 1560, 1563, 1633, 1634, 1645, 1701, 1716.

Champcontaud, Campus comitalis, 1491. — Préceptorerie ou prieuré. — *F.* Saint Claude [ou saint Cloud], sainte Madeleine et saint Antoine. — *P.* Prieur de l'Artige, 1422, 1524, 1564, 1566. Recteur des PP. Jésuites de Limoges, 1697. Evêque [ou bureau du collège de Limoges].

Baignoux. En ruine. — Préceptorerie ou prieuré. — *F.* Sainte Madeleine. — *P.* Prieur de la Maison-Dieu de Montmorillon, 1566, 1578.

Vicairie fondée par Jean Vachier, damoiseau, sieur de Baignoux, à l'honneur de sainte Marie-Madeleine, à Baignoux. — *P.* Successeurs nomment. Décrétée et spiritualisée le 28 septembre 1482. Jean Rigaudi, mari de Madeleine Vachiere nomma en 1482.

Il faudra mettre les cures de La Souterraine, Lussac-les-Eglises, Saint-Pierre de Châteauponsac, Noz et Saint-Priest-l'Arfeuille, à mesure qu'elles entreront dans le droit commun. — Bersac, Balledent, La Garde-Saint-Gérald, Champcontaud-en-Fromental, Mas-Rimoulet-en-Saint-Hilaire-la-Treille, Menussac-en-Jouac.

LE DORAT (2), jadis *Scotorium*, *Scoltorium*, peut-être *Oratorium* (Mabill., *Annal.*, liv. IV, n° 31). *Doratum*, *Dauratum*. Mal Ville-Dieu-d'Aurat. Capitale de la Basse-Marche, sur la rivière de Seure.

M. de Valois (*Notit. gall.*, p. 169), conjecture qu'on l'a appelé autrefois *Deauratum*, ensuite en ôtant une lettre *Dauratum*. Dans la vie de saint Bernard, Ramnulfe est dit abbé *Duratensis*, *Durotensis*.

Ne fut fondé ni par Clovis, quoique le Pouillé l'assure, ni par Boson, comte de la Marche.

A la fin du légendaire de cette église, pour la fête des saints Israel et Theobald, imprimé à Paris, chez Robert Sara en 1642, in-4°, est rapporté un prétendu titre de fondation de cette église.

(1) Commune du canton de Bessines (Haute-Vienne).
(2) Chef-lieu de canton (Haute-Vienne).

Le P. Labbe la donne aussi dans ses *Mélanges curieux* en 1651, mais il la traita de fable (p. 544). En effet, on y dit que deux ans après son baptême, Clovis défit Alaric dans un lieu situé sur la rivière de Vienne et éloigné d'environ dix milles de la ville de Poitiers. Ce prince victorieux, en passant dans les lieux circonvoisins, vint au pays de Schotore, *Schotoremsem,* situé entre deux ruisseaux, et rendant grâce à Dieu de la victoire qu'il venait de remporter, il fit ériger un petit oratoire à l'honneur de la Sainte-Croix et de saint Pierre, prince des apôtres, donnant aux clercs qui y serviraient Dieu un perpétuel *Abonium* de tout domaine; querelle séculière, etc. Cette fondation est aussi rapportée dans un *factum* du chapitre du Dorat, pour les procès qu'il avait, en 1658, contre les officiers de la sénéchaussée de la même ville.

Mais il y a des contradictions dans ce titre : 1° il n'est pas vrai qu'Alaric, ainsi qu'on l'avance, persécutait par toute sorte de tourments les catholiques pour les forcer à embrasser l'arianisme, auquel il était attaché. Sous son règne, les catholiques avaient une entière liberté de conscience et il laissait en paix les églises de sa domination; les peuples y avaient la permission de choisir leurs pasteurs et y furent toujours gouvernés par les catholiques (Daniel, *Hist. de France,* t. I, p. 57); 2° Clovis fut baptisé en 496, et Alaric défait l'an 507, c'est-à-dire, non pas deux ans mais onze ans après le baptême de notre premier roi chrétien; 3° le champ de bataille ne fut point sur le bord de la rivière de Vienne, mais sur le ruisseau de Voune, au couchant de Poitiers, au lieu que la Vienne est au levant (Bouth., *Dissert. sur les tombeaux de Civaux*); 4° Clovis ne passa jamais au delà de Vouylai, il ne vint donc pas au Dorat. Enfin, les critiques (*Gall. Christ. nov.*, t. II, col. 549), ne regardent pas cette charte comme fort ancienne.

Dom Mabillon (*Annal. Ord. Saint Benedic.*, liv. 4, n° 31), a renvoyé la fondation de cette église au IX° ou X° siècle. On dit qu'elle fut détruite par les Normands l'an 866 (Bonav., t. III, p. 165), et restaurée ou presqne fondée par Boson, comte de la Marche. L'acte contient ces particularités (*Gall. Christ., vet.*, t. IV, p. 343) : Ce seigneur, avec sa femme Agina et son fils Hélie, voulant bâtir une chapelle en l'honneur de saint Pierre, l'église est dite située dans le Limousin et dans le fond de Gilbert, évêque de Poitiers : Boson veut que les chanoines y servent Dieu, et il la donne à Foucaud qu'il en établit prieur. L'acte fut confirmé par le roi Hugues, Guillaume, comte de Poitiers; Gilbert, évêque de la même ville; et il est souscrit des archevêques Dagbert de Bourges, Archambauld de Tours, des évêques Arnoul d'Orléans, Raynald d'Angers, et scellé par *Arveus,* évêque de Limoges. La date est 987, indiction XV°, la première année du roi Hugues.

Mais il y a ici encore de la malhabileté chez le titrier. 1° Saint Israël, mort fort vieux en 1014, avait, de son jeune âge, pris l'habit dans ce monastère, peut-être vers 965, mais toujours avant la prétendue fondation par Boson : nulle incursion des barbares dans l'intervalle de ces deux époques; 2° le chef de cette église a toujours eu le titre d'abbé, et non celui de prieur; 3° Hildegarius, évêque de Limoges en 987, et même auparavant, eut pour successeur immédiat Alduin, son frère, qui ne mourut qu'en 1014, il ne reste donc pas de place pour Arvaux; 4° Boson ne donna aucun lieu, peut-il être appelé fondateur? Il vaut mieux donc dire avec le P. du Moulinet (*Rest.*, t. I, p 24), que par les soins de l'évêque de Limoges, ce monastère avait repris la vie commune, et avec M. de Fleuri (*Hist. eccl.*, liv. 61, n° 61) que cette réforme n'était que suivant la règle d'Aix-la-Chapelle l'an 816, qui permettait aux chanoines d'avoir des biens en propre, soit de leur patrimoine, soit des oblations et des autres revenus de l'église.

Quoiqu'il en soit, c'était ici un monastère de l'Ordre de saint Benoit, suivant Robert (*Gall. Christ.*, p. 344) et M. de Sainte-Marthe (*Gall. Christ. vet.*, t. IV, p. 343). Du temps de saint Israël, si l'on en croit sa légende, ils avaient changé d'état, puisqu'il y est dit qu'il fut offert au collège des chanoines réguliers du Dorat. Adémar (*In chron.*, p. 172) dit aussi que Pierre était abbé des chanoines réguliers de Scotoire. Un livre de prières à l'honneur des saints Israël et Théobald, imprimé en 1701, ajoute qu'on y fait la fête de la translation de saint Augustin le 28 janvier. Quand se sont-ils sécularisés ?

Abbaye séculière, avec trois prébendes annexées, seule dignité, qui est dit *Pasteur*. — *P.* Evêque confirma l'élection en 1446. Le roi nomma en 1572, 1688, 1697, 1700. Le chapitre conféra en élisant, 1572, 1700. Arrêt du conseil qui adjugea cette abbaye à celui qui avait été pourvu par le roi, sans avoir égard à l'élection de la partie adverse, en laquelle il demandait à être maintenu (Chopin, liv. I, *de sacr. polit.*, tit. I, n° 18. — Tournet, p. 1188). Fut déclarée élective, confirmative, collative par arrêt du grand conseil, du 25 janvier 1701 et du ..... 1706.

Chantrerie, avec une prébende et demie annexée. — Personat. — *P.* Aquilaire nomma et le chapitre conféra, 1554. — Boucheuil (*Cout. du Poit.*, tit. 6, art. 290, n° 36) dit que par arrêt du parlement de Paris, du 19 février 1689, fut confirmé le statut du chapitre du Dorat, et présentation faite à la chantrerie de ladite église, par le chanoine en tour d'aigle, quoiqu'il ne fut que simple clerc et non *in sacris*. Le chapitre refusa cependant la collation en 1719, parce que ce bénéfice était électif. Chapitre élu et conféra en 1561, 1563, 1564, 1590, 1719.

Sous-chantrerie, affectée à un chanoine prébendé qui n'a que le rang de sa réception. — *P.* Chantre, 1563, 1573, 1579. Aquilaire nomma, chapitre conféra, 1767.

Théologal, qui n'a que le rang de sa réception. — *P.* Aquilaire nomma et chapitre conféra, 1578, 1702, 1752, 1755.

Prébende préceptorale, dont jouissent deux régents. — *P.* La ville présente, chapitre nomme, évêque confère.

Quatorze prébendes, outre les ci-dessus. — *P.* Aquilaire nomme, chapitre confère, 1564, etc.

Prieuré séculier de la Maison-Dieu, dans les basses stalles du côté gauche. — Aquilaire nomma, chapitre conféra, 1558, etc., 1761, 1763.

Quatre quarts de prébende, appelés le quart, qui, suivant le *Pouillé* se donnaient aux enfants de chœur qui ont servi l'église. — *P.* Aquilaire nomma, chapitre conféra, 1562, etc.

Abbés du Dorat :

Foucaud, qui n'est connu que par une charte de 987.

Pierre I Drut, de Mortemart, vers 996. Il fit alors, suivant Dom Estiennot, un pèlerinage en Syrie et en Terre-Sainte.

Albon, 1030.

Geoffroy, neveu de Barthélémy, archevêque de Tours; il est parlé de lui en 1050, dans la *Vie de saint Théobald*, est nommé en 1066 dans une charte d'Aymon, archevêque de Bourges, pour Preuilly.

Guillaume I de Déols, fils de Raoul, seigneur de Châteauroux, de l'ancienne maison des seigneurs de Déols, 1092.

Ramnulphe de Nieul, ou de Brigueuil, prévôt de Saint-Junien, était abbé du Dorat et archidiacre de Saint-Etienne de Limoges en 1107. Fut nommé évêque de Limoges, par Gérard, légat de l'antipape Anaclet, mais il céda ensuite à l'évêque légitime.

Archambaud de Chambon, vers 1130.

Elie, vers 1134.

Guillaume II obtint une bulle de protection du pape Lucius III, le 4 des nones de mai, l'an 4e de son pontificat.

Antoine de Rancon, 1180, 1185.

Anselme, 1185, 1190.

Guy de Blaon, ou de Blom, qui fut en même temps prévôt de Saint-Junien, mort en 1206.

Arnaud de Monteil, en 1211.

Isembert.

Pierre II de Cubol, mentionné en 1220 dans les chartes de Grandmont, mort en 1223.

Pierre III, en 1227,

Aubert, en 1227.

Audouin de Pierrebuffière, 1287, 1289.

Gérald de Maumont, grand chantre de l'église de Bourges, et chapelain du pape en 1294.

Jourdain Merles, ou Melle, chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers, 1305, 1309.

Hugue de Masnonet, mort en 1322.

Nicolas de Felletin, en 1330.

Etienne du Pin, élu patriarche de Constantinople en 1346.

Audouin II, de Pierrebuffière, 1360.

Pierre IV, de Pierrebuffière, frère du précédent, 1361.

Imbert de La Feuille, 1376.

Barthélémy d'Arsac, 1367, 1379.

Guillaume III d'Arsac, 1401.

Bernard de Cheyro, fils de Raymond, lieutenant de la Basse-Marche.

Noderus, 1407.

Guillaume IV de L'Hermite, prévôt de Saint-Junien, chanoine de Limoges, qui fit rebâtir les murs de la ville du Dorat, 1420, 1430.

Jean I de L'Hermite, conseiller du roi, 1444.

Jean II Barthon de Montbas, fils de Jean, vicomte de Montbas, chancelier de la Marche, et de Gilberte de Beuac, élu abbé en 1446, fut nommé évêque de Limoges en 1457.

Pierre V Barthon de Montbas, se démit en 1466.

Phillippe Barthon de Montbas, archiprêtre de Bourges et prévôt de La Souterraine, 1466.

Guillaume V Barthon de Montbas, fils de Pierre, vicomte de Montbas, chancelier de la Marche et chambellan du roi, neveu de Jean III, évêque de Limoges, et frère de Jean IV, aussi évêque de cette ville, et de Pierre, abbé de Saint-Augustin-les-Limoges, vicaire général de l'évêque et doyen de l'église cathédrale, 1477, 1500.

Pierre VI Barthon de Montbas, prieur de Cluys, fut abbé par cession de Guillaume, vers l'an 1506.

Jean III Barthon de Montbas, évêque de Lectoure, fils de Bernard, vicomte de Montbas, neveu de Jean Barthon, évêque de Limoges, était en même temps abbé de Saint-Augustin et du Dorat en 1514, mort le 21 septembre 1544.

Guillaume VI Barthon de Montbas, évêque de Lectoure et abbé de Solignac en 1544 et 1572.

Mathieu de Lavau de Drouilles, curé de Bellac, 1572, 1588; sous son administration l'église du Dorat eut à souffrir les plus durs traitements de la part des hérétiques; à sa mort ces derniers occupèrent l'abbaye.

Gabriel de Marans, de Rancon, aumônier et conseiller du roi, 1614; était encore abbé en 1631.

René de Marans, de Rancon, abbé du Dorat en 1648, par résignation de Gabriel, son oncle, 1676.

Jean Barny, de Limoges, mort le 3 janvier 1700 et inhumé dans la nef de l'église du Dorat.

François Lesterps, fils de Joseph, avocat à Magnac, et de Marie Aubugeois, né le 20 novembre 1658, chanoine du Dorat, fut élu par le chapitre et prit possession le 24 février 1700. Il résigna le 31 janvier 1727 en faveur du suivant, son neveu, et mourut le 11 novembre 1744, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Pierre du Dorat.

Joseph Lesterps de la Doulce, chanoine, prit possession le 29 septembre 1728; il résigna le 22 mars 1774 en faveur du suivant. Il mourut le 18 juillet 1778.

Pierre Lesterps de la Doulce, chanoine, 1774, dernier abbé du Dorat; il fut chapelain du roi et secrétaire de la grande aumônerie de France; mort en 1802.

Cure, en ville murée. — *F.* A l'autel de saint Pierre-es-liens. — 2,000 communiants. — *D.* 300 livres. — *P.* Aquilaire nomma et chapitre présenta, 1605, 1613, 1626, 1634, 1635, 1665, 1675, 1691, 1710, 1740.

Communauté de prêtres, 1564.

Vicairies fondées dans l'église du Dorat, par :

Hugues le Brun, comte de la Marche et d'Angoulême, par son codicille du jeudi après l'Octave de Notre-Dame d'août 1302 (Mss. 6010, *Biblioth. roy.*, p. 565).

Jean Jevardat, prêtre, le 29 juin 1505, reçu par Marteau [dite les Gevardat]. — *F.* A l'autel de saint Jean l'Evangéliste. — *P.* Chapitre conféra, abbé nomma, 1714, 1719. Gevardat, menuisier, 1573; marchand, 1573, 1587. Marcoux, écuyer, sieur de la Prévotière, chevau-léger, fils d'un avocat, et d'une Gevardat, 1714.

Appelée des six livres. — *P.* Aquilaire nomma et chapitre conféra, 1557, 1558, 1563, 1567.

[Autre dite de saint Jean-Baptiste]. — *F.* A l'autel de saint Jean-Baptiste, en 1406. — *P.* Abbé du Dorat, 1514, 1574, 1592, conféra, 1606, 1615, 1619, 1703, 1746.

Des trois Marie, 1512. — *F.* A l'autel de saint Etienne, avant 1362. — *P.* Chantre nomma et chapitre conféra, 1618, 1719. Jean de Venette, hermite du mont de Carme, c'est-à-dire religieux de l'ordre des Carmes, vers 1357, composa en vers l'histoire des trois Marie. Il prit pour fondement de tout son ouvrage une opinion qui a été

adoptée pendant quelque temps dans l'Eglise, et qui n'a plus aucune autorité. Il prétend que Marie Jacobé, autrement Cléophé, et Marie Salomé, étaient filles de sainte Anne et sœurs de la Sainte-Vierge, mais nées de différents pères de qui elles tiraient leur surnom. L'écrivain est grossier et crédule (La Curne, *Mém. acad. inscript.*, t. XIII, p. 520).

Notre-Dame du Sépulcre. — *P.* Sous-chantre, 1564.

Autre ..... *F.* A l'autel de saint Léonard. — *P.* Aquilaire nomma, sous-chantre conféra, 1566, 1584.

Autre ..... *F.* Saint Laurent, 1482.

Terrefugier, derrière la porte de saint Jean-Baptiste, unie à celle de saint Sébastien. — *F.* A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Sous-chantre nomma et conféra, 1622. Gérard de Maumont, abbé du Dorat, donna à cette église Chalucet, ou mieux Châlus-Chabrol, que Marie, vicomtesse de Limoges, lui avait cédé, à condition que deux prêtres disent la messe, pour chacun d'eux, à l'autel de la Sainte-Vierge (Bonav., t. III, p. 165).

Chamboulive, derrière la porte de saint Jean, peut-être la même que celle de Terrefugier. — *F.* A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Sous-chantre.

De Notre-Dame à l'autel de saint Guignefort derrière la porte Saint-Jean. — *P.* Le chapitre, 1562.

Martial Lavaud. — *F.* A l'autel de saint Martial. — *P.* Aquilaire nomma et chapitre conféra, 1515, 1559, 1574, 1620.

Autre ..... *F.* A l'autel de saint André. — *P.* Aquilaire nomma et chapitre conféra, 1632.

Autre ..... *F.* A l'autel de saint Joseph. — *P.* Aquilaire, 1759.

Dans la chapelle du Sépulcre, à l'autel des saints Israël et Théobald, qui se sont sanctifiés dans le lieu, le premier mourut en 1014, l'autre en 1070, appelée de sainte Marie-Madeleine. — *P.* Aquilaire nomma, chapitre conféra, 1569, 1570, 1618, 1773.

De Notre-Dame de Chabaneys, ou Chabreline, près la porte du chœur, peut-être *supra* de Chamboulive. — *P.* Aquilaire nomma, chapitre conféra, 1563, 1566.

Autre ..... *F.* Saint Jacques, 1513.

De Saint-Léonard, peut-être *supra*. — *P.* Aquilaire nomma, chapitre conféra, 1575.

De Saint-Laurent dans le sépulcre. — *P.* Aquilaire nomma, chapitre conféra, 1581.

[Autre dite de Saint-Vincent].

Galand de Saint-Savin, paroisse de Dinsac, seigneur de La Grange et de Puylaurent, le 9 août 1448, reçu par Marteau. — *F.* A l'autel de Notre-Dame de la Paix, *alias* du Rosaire, ou de saint Sébastien.

— *P.* Chapitre confère. Seigneur de l'Age-Malcouronne fut débouté du patronage, et le seigneur de Lagrange-Saint-Savin, paroisse de Dinsac, maintenu dans ce droit par arrêt du parlement de Paris du ..... 1741. Jacques de Saint-Savin, écuyer, 1555, 1563. Le 31 mars 1559, il avait échangé son fief de La Grange avec Antoine Seichaud, écuyer, et lui avait cédé le patronage, par acte reçu par Faulconier. Du Monteil, procureur et avocat du roi en la sénéchaussée de la Basse-Marche, 1585. Bujas, sa veuve, comme tutrice de ses enfants, 1616. Pierre du Monteil, écuyer, sieur de Lavaud, comme seigneur de l'Age-Malcouronne, 1659. Tourniol, capitaine dans Richelieu-cavalerie, 1693, 1726. Gabriel Tourniol, écuyer, 1752.

Jean Barbon, drapier, le 10 janvier 1460, vieux style, reçu par Grenard, ratifié par le chapitre du Dorat, le 17 avril 1461. — *F.* A l'autel de saint Sébastien. — *P.* Aîné des mâles, à défaut de mâles, le chapitre qui est collateur. Barbon, marchand, 1574, 1581. Aquilaire nomma, chapitre conféra, 1763.

Jean Dunet, marchand. Le titulaire doit être dans les ordres sacrés. Le 24 janvier 1476, vieux style, reçu par de Martello et Coubrat. — *F.* A l'autel de saint Eutrope. — *P.* Héritiers mâles aînés, ou les plus proches parents mâles, et à leur défaut, le chapitre qui est collateur. Dunet, marchand, 1572, 1587. Renard, chirurgien, 1700. Sieur de Grandmaison, marchand, 1752. Aquilaire du chapitre, 1753. Le dit sieur de Grandmaison, marchand, 1757. [François David, cordonnier à Limoges, rue Larchadre, y nomma le 1er janvier 1777, M. Jean Reymond, prêtre, vicaire et communaliste de Bellac].

Jean Neymond, marchand, pour lui et Jeanne Gaudonnie, sa mère, le 20 janvier 1488, vieux style, reçu par Coubrat. — *F.* A l'autel de Notre-Dame-de-Pitié ou de saint Jean Baptiste. — *P.* Chapitre confère. Aîné des mâles de la branche la plus prochaine du fondateur, à leur défaut la fille aînée et ses descendants. Neymond, marchand, 1581, 1602. Sieur de Villemarcheix, 1691; avocat, 1726; de Perelles, 1756.

Autre ..... *F.* Sainte Marie *humilitatis*, 1475.

Pierre Fonsreaux, sieur du Chier, conseiller en la sénéchaussée de la Basse-Marche, le 26 février 1662, reçu par Jousseaume. — *F.* Sous le titre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. — A l'autel du Rosaire. — *P.* Chapitre confère. Seigneur du lieu noble du Chier, paroisse de La Baseuge, nomme.

Guillaume et Simon de Parelles. — *F.* A l'autel de saint Etienne. — *P.* Chapitre confère. De Parelles, notaire, 1564, 1581, 1584. Sergent du bourg de Brezy, avec Merlin, marchand, 1581. Cou-

lhette, du lieu de Riffauderie, paroisse de Chaillac, 1584. Aquilaire du chapitre à défaut d'héritiers de la famille du fondateur, 1584.

De La Barre. — *F.* A l'autel de saint Jean l'évangéliste. — *P.* Chapitre confère. Seigneur de La Barre nomme. Brujas, lieutenant particulier, 1557, 1586. Noble Jacques, 1624. Pénigot, officier à l'élection de Bellac avec Chesne, procureur fiscal du Dorat, 1652.

Notre-Dame-de-l'Armori.

Notre-Dame-de-la-Paix.

Pierre Bloüe, *alias* Tournier, 1513. — *F.* Saint Pierre, martyr. — *P.* Maurat, 1768.

Saint Mandet. — *F.* A l'autel de sainte Radegonde.

Saint Jacques et saint Christophe. La chapelle de saint Jacques existait vers 1106 (Collin, *Vie des saints Limousins*, p. 40). — *P.* Meraud.

Sainte Catherine. Saint Israël s'y retira suivant sa légende. Chapelle [avec une vicairie]. — *P.* Perrin.

Saint Blaise.

Saint Laurent dans le sépulcre, 1482.

Sainte Anne.

[Autre (1) ..... Chapelle. — Etait possédée par J.-B. Testaud de Cazès qui la résigna, en 1785, à Claude-Barnabé Laurent de Mascloux, qui eut son visa le 2 avril 1785 (*Feuille hebd. de Limoges*, 11 mai 1785, p. 54), mort en 1794].

Saint Georges, dans le château du Dorat. En ruine ainsi que le château. — Chapellenie. — Aldebert, comte de la Marche et Marquis, son fils, sa femme Mirabilis, et Geniosa, femme de son fils, voulant faire célébrer le service divin, la donnèrent au chapitre du Dorat, qui y devait établir un chapelain, l'an 1174 (Estiennot, *Antiq. benedict. Lemov.*, part. I).

Saint Israël et saint Théobald, érigée vers 1122. — Chapelle.

Eglise de Saint-Michel, 1130. Fut donnée, vers 1572, pour faire un auditoire aux officiers de la sénéchaussée.

Chapelle au cimetière. — *F.* Saint Claude.

Vicairie. — *P.* François Barton de Montbas, écuyer, sieur de Fayoles, 1597.

Lauzane. Erigée pour réparation de l'asssinat de ..... lieutenant criminel. — Chapelle au cimetière. — *F.* Saint Antoine, abbé.

Saint Antoine.

(1) Probablement la vicairie de Saint-Martial. Voir *Bull. Soc. arch.*, t. XXIX, p. 182.

Hermitage de Notre-Dame-de-Recouvrance, ou les Frères Mineurs Récollets furent établis en 1618, par le don que leur en fit le 2 mai 1617 Simon Chesne, lieutenant particulier au siège du Dorat. Sont quatre prêtres et un frère.

La Sainte-Trinité, fondée par Jeanne Guichard de Bourbon, abbesse de la Sainte-Trinité de Poitiers, par décret de l'évêque de Limoges du 27 juin 1624. Lettres patentes de 1648. Sont vingt-et-une sœurs et quatre converses. La cour leur défendit en 1740 de recevoir des sujets. — Monastère de filles, ordre de Saint-Benoît, ci-devant abbaye. — *F.* La Sainte-Trinité. — *P.* La prieure est élective triennale, confirmative par l'évêque (1).

Hôpital ou maladrerie de fondation royale, suivant le Pouillé. — Prieuré séculier de la Maison-Dieu, 1513. — *P.* Grand aumônier. Néant. Chapitre du Dorat.

MONISME (2), mal Mommie. — Cure, 260 communiants. — Le 20 juin 1483, le chapitre de la cathédrale consentit que désormais cette église, à la place de celle de Saint-Amand, soit présentée à l'évêque par l'abbé et le chapitre du Dorat. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, dans le Pouillé de 1318, nomma en 1477. Aquilaire du chapitre du Dorat, 1566, 1569, 1587, 1598, 1633, 1641, 1646, 1680, 1681, 1719, 1764, 1770.

La Bussière-au-Pinier, alias Templier. — Chapelle, préceptorerie. — *F.* Saint Georges. — *P.* A la commanderie de Breuil-au-Fa.

(1) Abbesses ou prieures de la Trinité du Dorat : Catherine de Biron de Salagnac, désignée par l'abbesse de la Trinité de Poitiers, fut abbesse perpétuelle de la Trinité du Dorat de 1624 à 1652. — Jeanne de Barbezière de Chemerut lui succéda en qualité d'abbesse triennale en 1652, et mourut en 1663. — Françoise d'Asnière de La Chapelle fut élue abbesse pour trois ans le 10 avril 1663, et réélue pour trois autres années le 19 octobre 1666. — Madeleine de La Hitte de Gasparde, élue pour trois ans le 29 novembre 1669. Elle n'occupa la place que six jours, et mourut le 3 décembre. — Françoise d'Asnière de La Chapelle fut élue pour trois ans abbesse le 3 mai 1670, et réélue le 30 mai 1673. On la trouve encore abbesse en 1685. — Marie de Jovion de Drouilles, 1692. — Marie Sornin, 1705. — Marie de Jovion de Drouilles, 1710. — Marie de Verdilhac, 1719. — Marie de Crouzeil, 1724. — Suzanne d'Aulberoche, 1728. — Marie de Saint-Georges, 1735. — Anne Boutinon, 1742, 1743. — Marie de Saint-Georges, 1750; décédée en 1761. — Sœur Sainte-Anne, 1770. — Marthe Dupin de Saint-Quentin, 1778, 1788. — Rose Betolaud, en religion sœur Sainte-Félicité, 1789, 1790.

(2) Réuni à Saint-Ouen, canton du Dorat (Haute-Vienne).

ORADOUR-SAINT-GENEST (1). *Oratorium, alias* Oradour-près-le-Dorat, 1407. Mal Oradour-près-Genest. Mal Auradour (Vogien, p. 65). — Cure, 1,250 communiants. — *F.* Saint Genest, 25 août. — *P.* Aquilaire du chapitre du Dorat, 1483, 1570, 1609, 1612, 1655, 1657, 1671, 1693, 1703, 1736; nomma et le chapitre présenta, 1770.

Vicairie fondée par Jean Seychaud, damoiseau, sieur de La Peyrière, et Jean, son frère, pour eux et Ithier, leur père, et Delphine de Villars, leur mère, pour un prêtre ou qui le soit dans l'an de la présentation, le 27 novembre 1450, signé de Martello [Elle est appelée de Sainte-Catherine et de Saint-Martial]. — *F.* A l'autel de sainte Catherine. — *P.* Le curé confère, et à défaut de capacité, le sous-chantre du Dorat. Héritiers et successeurs du fief de La Peyrière nomment. Antoine Seychaud, écuyer, sieur de La Peyrière, 1558. Le 31 mars 1559, il échangea ce fief avec Jacques de Saint-Savin, écuyer, et lui donna le patronage de cette vicairie, par acte reçu par Faulconier. Curé nomme en 1623. Etait unie à la cure en 1703, 1770.

Chapelle de Saint-Martial, dans le bourg. — En ruines. Est dite annexe en 1558, 1572. — *P.* Chapitre du Dorat, 1482.

BRIGUEIL-LE-CHANTRE (2), *alias* près Flets. — Cure, 440 communiants. — *F.* Saint Hilaire de Poitiers. — *P.* Chapitre du Dorat, 1482. Aquilaire du chapitre du Dorat, 1568, 1587, 1601, 1629, 1674, 1694, 1699, 1745.

Vicairie fondée par Pierre du Puy du Pin, marchand, le 30 avril 1500. — *F.* A l'autel de sainte Catherine. — *P.* Curé confère. Successeur mâle et plus proche héritier du fondateur, demeurant au Puy-du-Pin, nomme.

[Autre dite les Bouillots].

Saint Cyr et sainte Juliette. Fondé par Isambert, abbé du Dorat, mais non sur la paroisse de Tbollet, quoiqu'on l'ait avancé (*Gall. christ. nov.*, t. II, col 550). — Prieuré. Vicairie en 1564. — *P.* Chantre du Dorat nommait et conférait en 1599. Aquilaire nomma et chapitre conféra, 1694.

TERSANNES (3). — Cure, 380 communiants. — *F.* Saint Symphorien d'Autun. — *P.* Aquilaire du chapitre du Dorat, 1573, 1600, 1663, 1727, 1728, 1763.

(1) Commune du canton du Dorat (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de La Trimouille (Vienne).
(3) Commune du canton du Dorat (Haute-Vienne).

La Plaigne. En ruine. — Prieuré ou commanderie. — *F.* Sainte Madeleine. — *P.* Grand aumônier de France, 1601. Prieur de la Maison-Dieu de Montmorillon, 1515, 1554, 1555, 1557, 1558, 1560, 1565, 1566, 1582. Les PP. Augustins de Montmorillon en jouissent.

LA BAZEUGE (1). *Basilica.* Mal Château. Basilique. — Cure, 380 communiants. — *F.* Saint Léger d'Autun. — *P.* Aquilaire du chapitre du Dorat, 1569, 1587, 1591, 1612, 1660, 1728, 1735, 1738.

DINSAC (2). — Cure, 340 communiants. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Aquilaire du chapitre du Dorat, 1475, 1566, 1569, 1570, 1573, 1576, 1577, 1591, 1602, 1630, 1644, 1654, 1660, 1661, 1707, 1711, 1725, 1746.

Gascongnolle. Gaschonholas (Innocent III, Lib. XIV, épist. 18). — Annexe, 1318. — *F.* Saint Cloud. — *P.* Dépendait de Charroux en 1211.

DOMPIERRE-LES-ÉGLISES (3). *De Dommo Petro*, 1372. *S^u Petri ecclesiarum.* — Cure, 1,888 communiants. — *F.* Saint Pierre, apôtre. — *P.* Aquilaire du chapitre du Dorat, 1570, 1578, 1609, 1613, 1616, 1617, 1631, 1653, 1654, 1677, 1710, 1729, 1758.

Communauté de prêtres en 1564. Néant.

Vicairie. Le cardinal Hugues Roger, fondateur du chapitre de Saint-Germain-de-Masseré, avait acquis la terre de Dompierre avant 1376 (Baluze, *Vita. pap. Aven.*, t. II, col. 807). — *F.* A l'autel de saint Martial. — *P.* Chapitre de Saint-Germain-de-Masseré conféra en élisant en 1562, 1584. Doyen du même chapitre nomma et conféra en élisant en 1585. Jean Pouthe, écuyer, comme seigneur de Dompierre-le-Château et Dompierre-les-Eglises, depuis l'échange de cette dernière terre fait avec le susdit chapitre, 1598.

Saint Martial. — Chapelle. — *P.* Etait annexée à la sous-chantrerie du Dorat en 1614.

Saint Fulgence. Dompierre en était annexe en 1560. — Prieuré.

SAINT-LÉGER-MAGNAZEIX (4). — Annexe du chapitre du Dorat, 1564, 1569. — Cure, 1,000 communiants. — *F.* Saint Léger d'Autun. — *P.* Aquilaire du chapitre du Dorat, 1708, 1714, 1719, 1771.

(1) Commune du canton du Dorat (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton du Dorat (Haute-Vienne).
(3) Commune du canton de Magnac-Laval (Haute-Vienne).
(4) Commune du canton de Magnac-Laval (Haute-Vienne).

Communauté de prêtres, 1564.

Vicairie de sainte Radegonde, dans le bourg. — *P.* Chapitre de La Chapelle-Taillefer.

Bronzeau. de Brandellis. Guillaume, Pierre, Geoffroi et Etienne, seigneurs de Magnac, fondèrent cette celle en 1172 (Simpl., t. VII, p. 577), où il y avait cinq frères en 1295. — Celle. — *F.* La Sainte-Vierge et saint Marc, évangéliste. — *P.* Abbé de Grandmont l'assensa, ce qui fut ratifié par le chapitre de son monastère en 1558. Avait été unie à ce monastère par bulle de 1318.

Chiers [ou de Chières, ou Uchier]. — Prieuré de filles. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Abbesse de la Règle, 1569, 1574, 1598, 1599, 1603. Cette abbesse et les religieuses de son monastère exposèrent que quoique les revenus communs de leur monastère fussent autrefois suffisants pour l'entretien d'un grand nombre de religieuses, ils étaient à présent beaucoup au-dessous de ce qui était requis pour la subsistance de cinquante-huit qui composaient la communauté, etc. (Voir Le Chalard, paroisse de Saint-Georges-la-Pouge, dans l'archiprêtré de Bénévent). Les revenus du prieuré de Chiers, déduction faite des charges, furent évalués à 150 livres. Par le même décret du 21 mai 1747, le prieuré de Chiers est supprimé, et les revenus unis au monastère de la Règle, à condition d'acquitter toutes les charges ecclésiastiques et civiles, et de donner 12 livres pour faire dire douze messes par an.

Le Puy-Saint-Jean, alias Le Mont, jadis Ajars ou Adarc. Etienne de Magnac l'avait donné à Fontevrault avant 1119 (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 1316. — Voyez mes *Mémoires*, t. I, p. 93). — Prieuré de filles. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Aux religieuses de La Puye, ordre de Fontevrault, diocèse de Poitiers.

Heru ou Eyruc. — Commanderie. — *F.* Saint Vincent. — *P.* Annexée à la pitancerie de la Maison-Dieu de Montmorillon, 1554. Prieur du même lieu nomma et conféra, 1554, 1568. Les PP. Augustins de la même ville en jouissent.

SAINT-GERMAIN-BEAUPRÉ (1) ou près Nots, surnommé les Forets en 1361, près La Souterraine, 1471, près Verxilhac en 1407. — Cure, 380 communiants. — *F.* Saint Germain d'Auxerre, 31 juillet. Grégoire de Tours en parle. — *P.* Aquilaire du chapitre du Dorat, 1471, 1483, 1669, 1699, 1706, 1711.

(1) Commune du canton de La Souterraine (Creuse).

ROUSSAC (1), *Rociacus*, mal Ronsac. — Prévôté. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Dépendait du monastère de Saint-Martial de Limoges en 1097 (Baluze *Miscell*, t. VI, p. 389) Unie à la mense capitulaire par la bulle de sécularisation de 1535. En prirent possession le 9 janvier 1554, vieux style. [N..., prévôt de Roussac, donna à Grandmont 6 deniers de cens qu'il avait sur le village du Coudier, paroisse d'Ambazac. Ce fut l'an 12.. (Mss. du Frère de La Garde, religieux de Grandmont)].

Cure, 880 communiants. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Abbé de Saint-Martial, 1514, 1515, 1631, 1632, 1644, 1662, 1706, 1728, 1747, 1770.

Chapelle au haut du bourg. Interdite. — *F.* Sainte Anne.

Autre au cimetière, 1488.

LE BOUIX (2), *Buxus*. — Annexe de Roussac en 1318, succursale en 1634. — 380 communiants. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge, saint Michel en 1558. — *P.* Dépendait du monastère de Saint-Martial en 1097 (Baluze, *Miscell*, t. VI, p. 389). Etait cure et fut conférée comme telle, sur la nomination de l'abbé de Saint-Martial en 1515, 1569. Lorsque le curé de Bouix, et son annexe de Roussac, voulut prendre possession de la cure de Bouix le 20 août 1580, on lui dit que le vicaire était absent et se trouvait à Roussac, et n'osait venir faire le service divin, craignant d'être pris prisonnier par les troupes qui avaient assiégé Magnac, qu'il avait emporté les clefs pour empêcher les voleurs d'entrer dans l'église du Bouix. Il ne prit possession que de Roussac, par l'aspection du clocher, craignant les voleurs.

Chapelle de saint Martin, près le village de Seuil à Roussac, 1572. (Est dans la paroisse de Saint-Symphorien).

AZAT-PRÈS-LE-RIS-CHAUVERON (3), ou le Paumeux, ou Paumut, mal Assac, *Aziacum*. — Noble Agnès de Magnac, femme d'Etienne de Bles, donna la quatrième partie du fief presbytéral du temps de Wido, évêque, et d'Adémar, abbé, vers 1080. (Mss. Biblioth. roy. n° 5239). — Chauveron, seigneur de ce lieu; Audoyn Chauveron, prévôt de Paris en 1381, qui a un article fort détaillé (*Mém. acad. inscript.*, t. XX, p. 490), baptisé à Saint-Maurice de Limoges, acheta la terre de Laurière la même année. Une famille du même nom sont seigneurs de Journhac. — Prieuré. — *F.* Saint

(1) Commune du canton de Nantiat (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de Nantiat (Haute-Vienne).
(3) Commune du canton du Dorat (Haute-Vienne).

Genès. — *P.* Uni à la mense capitulaire de Saint-Martial de Limoges par la bulle de sécularisation de 1535. En prirent possession le 9 mars 1580, et le 29 novembre 1659.

Cure, 800 communiants. — *F.* Saint Genès. — *P.* Aquilaire du chapitre de Saint-Martial pendant la vacance de l'abbaye, 1740. Abbé dudit lieu, 1479, 1481, 1510, 1580, 1601, 1618, 1653, 1681, 1704, 1705, 1708, 1729.

N.-D. dans le bourg. — Annexe de la cure 1573. Jadis, dit-on, église paroissiale. Chapelle.

La Brosse, prieuré ruiné. — *F.* Sainte Valérie. Comme le prieur d'Azat ne pouvait payer le mezage, on unit à son prieuré celui-ci, dont la valeur n'excédait pas 6 livres, par ordonnance de Grégoire, abbé d'Issoire, diocèse de Bourges, le 12 octobre 1337.

COMPREIGNAC (1), Comprinhac, 1482. De *Compreor*, acheter, des boutiques des marchands qui y étaient. On y tient des foires tous les premiers jeudis de chaque mois et le 12 novembre (2). — Cure, 2,350 communiants. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Abbé de Saint-Martial, 1482, 1512, 1578, 1579, 1586, 1587, 1591, 1641, 1651, 1652, 1706, 1720, 1727, 1754.

Vicairie fondée avant 1455 par Pierre des Quars, chevalier, seigneur de Compreignac. — *F.* A l'autel de saint Jean. — *P.* Evêque, 1673. Marguerite d'Aubusson, dame de Fraissey et de Mérignac, avec Gabriel de Saint-Georges, son fils en 1478.

Saint-Roch, chapelle rurale.

Montégut-le-Noir. A Montégut-le-Blanc, dans l'archiprêtré de Bénévent, le curé était habillé de *blanc*, étant chanoine de Bénévent. Ici les religieuses étaient vêtues de *noir*, et pour différencier ces deux endroits on l'a appelé Montégut-le-Noir. Fut donné au monastère de Ligueux, diocèse de Périgueux en 1128. Il y avait cinq religieuses en 1262 et 1396. — Prieuré de filles. — *F.* Sainte Anne. — *P.* Uni à la mense abbatiale et conventuelle dudit Ligueux en 1436 (Bonav., t. III, p. 542.

Augelard. — Commanderie, ou prieuré régulier, est dit paroisse en 1710. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Prévôt de

(1) Commune du canton de Nantiat (Haute-Vienne).

(2) Cette étymologie donnée par Nadaud, ne peut pas être préférée à la suivante : « Le nom gaulois Comprinnus, montre que les noms de lieu Compreignac (Haute-Vienne) et Comprégnac (Aveyron) dérivent de ce nom d'homme récemment découvert sur un fragment de bronze trouvé aux environs de Clermont-Ferrand. » (A. Thomas, *Annales du Midi*, année 1893, p. 303).

La Souterraine, 1710. Prieur de la Maison-Dieu de Montmorillon, 1473, 1569, 1596, 1613. Fut obtenu du pape en 1659. Les PP. Augustins dudit Montmorillon prétendaient qu'il était uni à leur mense. L'abbé de Saint-Martial depuis l'union de la prévôté de La Souterraine, 1771. [N... Fournier le possédait en 1783 (Brousseaux)].

La Mongerie, ou La Mongie, ou le Doignon [ou Sainte-Croix du Doignon]. — Prieuré. — *F.* Saint Blaise et saint Eutrope de Saintes. — *P.* Evêque, 1659. — Prieur de Saint-Gérald de Limoges, 1557, 1572, 1609. Le roi depuis l'union du prieuré de Saint-Gérald à l'hospice de Saint-Alexis, 1770. [N... Lamy de Luret, curé de Compreignac y fut nommé en 1770, mort le 8 juin 1785].

THOURON ou THORON (1). — Cure, 600 communiants. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens et saint Martial de Limoges. — *P.* Aquilaire du chapitre de Saint-Martial, l'abbaye vacante, 1656. Abbé dudit chapitre, 1513, 1562, 1567, 1575, 1586, 1587, 1626, 1628, 1656, 1658, 1711, 1720, 1728.

Sainte-Madeleine-de-la-forêt-de-Boisse, chapelle rurale. — Interdite en 1741.

Vicairie augmentée par Jean Faulcon, chevalier, seigneur de Thouron et de Saint-Pardoux, le 28 mars 1475.

LA BRUGÈRE (2), près Limoges. — Cure, unie en 1344. — 240 communiants. — *F.* Sainte Madeleine, 1257, saint Léobon, 1470. — *P.* Abbé de Saint-Martial, 1567, 1600, 1642, 1705, 1706, 1710, 1711.

SAINT-SULPICE-LAURIÈRE (3), *prope Aureriam, de Aureria*, 1417, jadis : *Deus eitreits, de strictis*, 1271, 1417, mal Laurier. — Cure, 675 communiants. — *F.* Saint Sulpice de Bourges, jadis 27 août, jour de la translation de ses reliques. On croit que ce fut du temps des ravages des Normands (*Act. sanct. Bened. sæc*, II, p. 179. — Labb., Biblioth. nov., t. II, p. 702). — *P.* Dépendait de Saint-Martial en 1097 (Baluze *Miscell.*, t. VI. p. 389). Par compromis passé le 12 juin 1271, l'abbé et le couvent de Saint-Martial cèdent au doyen et chapitre de la cathédrale 100 sols de rente, que l'abbé de Saint-Martial avait sur cette église à titre de pension, l'abbé et le couvent se réservent le droit de patronage. Abbé de Saint-Martial a nommé en 1516, 1614, 1625, 1667, 1669, 1691, 1725.

Vicairie, 1536. — A l'autel de sainte Catherine.

(1) Commune du canton de Nantiat (Haute-Vienne).
(2) Réunie à Limoges.
(3) Commune du canton de Laurière (Haute-Vienne).

LA SOUTERRAINE (1), *Subterranea, Souterranea* vers 1144 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 848). Gérald de Crozant donna cette ville en 1015 ou 1016 au monastère de Saint-Martial de Limoges (Gaufred., p. 282). On rebâtissait cette église en 1497. Connu du temps des Romains. — Prévôté. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge, saint Martial et saint-André. — *P.* Dépendait du monastère de Saint-Martial de Limoges en 1097 (Baluze. *Miscell.*, t. VI, p. 389). Abbé de Saint-Martial nomma, 1563, 1570, 1581, 1583, 1592, 1601.

La prévôté de La Souterraine était annexée à la mense abbatiale de Saint-Martial de Limoges en 1460. L'abbé, voyant le peu de revenu qu'avaient les chanoines de son chapitre, qui ne suffisait pas pour les entretenir suivant leur état et condition ni pour leur donner le moyen de faire l'office divin d'une manière qui répondit à la dignité de leur église, consentit à l'union perpétuelle de cette prévôté à la mense abbatiale et capitulaire dudit saint Martial en 1703, 1707, 1725.

[Le chapitre de Saint-Martial avait entrepris de faire unir cette prévôté, etc. à sa mense capitulaire ; mais les prêtres communalistes de La Souterraine y formèrent opposition le 23 janvier 1724, et introduisirent instance par devant l'official général du diocèse ; ils s'opposèrent de nouveau le 4 juillet 1742 (Papiers du secrétariat de l'évêché). Il paraît que les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1743, que l'union fut consommée, comme nous dirons plus bas, Jacques d'Aubusson fut le dernier prévôt et sous lui cette prévôté fut réunie par décret du 31 mars 1743 au chapitre de Saint-Martial de Limoges. Voyez mes *Mél. manuscrits*, t. III, p. 94. Il mourut à Brive le 9 août 1763, n'étant que diacre, mais âgé de quatre-vingts ans, il fut inhumé chez les Cordeliers de cette ville, où on voit son épitaphe. Voyez mes *Mém. manuscrits*, chap. lim. p. 179].

Depuis les chanoines exposèrent que par la bulle de sécularisation de leur église, il est porté qu'il y aura vingt-deux canonicats, douze vicairies ou semi-prébendes, six enfants de chœur et un maître de psallette, depuis ce temps-là leurs revenus qui pouvaient autrefois être suffisants pour remplir leurs obligations, avaient considérablement diminué, soit par la perte de plusieurs titres qui établissaient leurs rentes, soit par la diminution de plus d'un tiers des dixmes, dont ils jouissaient dans plusieurs paroisses, causée par le défaut de culture et la désertion de la plupart des habitants. D'ailleurs leurs charges étaient devenues très considérables, tant

(1) Chef-lieu de canton (Creuse).

par l'augmentation des décimes et abonnement, que par celle des portions congrues des curés et vicaires qui les mettait hors d'état de pouvoir continuer la célébration du service divin avec la dignité voulue, de fournir aux réparations et à l'entretien, tant de leur église et bâtiments en dépendant, que d'un très grand nombre d'églises paroissiales, dont ils sont tenus de soutenir plusieurs procès en cours pour la conservation du peu de revenu qui leur reste, et pour s'entretenir suivant la décence. Leurs revenus montaient 23,736 livres 16 sols 6 deniers; ainsi chaque chanoine n'avait que 218 livres.

Les revenus de la prévôté de La Souterraine étaient affermés 1,800 livres, la sacristie et les offices claustraux évalués à 1,100 livres ; depuis un temps immémorial il n'y avait ni moines, ni lieux réguliers, l'office y était fait par six prêtres séculiers, commis et payés par le prévôt. Pour raison de cet office il y avait des contestations fréquentes et scandaleuses entre le curé de La Souterraine ou ses vicaires et ces prêtres commis, et ils en venaient souvent aux voies de fait.

Sur ces motifs, en conséquence d'un brevet du roi de 1741, et du consentement de l'abbé de Saint-Martial, fut donné le 31 mars (ou 30 avril) 1743 le décret qui supprime et éteint à perpétuité le titre de la prévôté de La Souterraine, l'office claustral de sacristain et les places monacales, unit le tout à la mense capitulaire de Saint-Martial de Limoges aux conditions :

1° Que les bénéfices simples dépendant de la prévôté seront à l'avenir à la nomination des abbés de Saint-Martial, à l'exclusion des chanoines et chapitre, et les cures à la pleine collation des évêques de Limoges, conformément à l'acte de consentement donné par l'abbé et chanoines de Saint-Martial.

2° Les dits chanoines payeront la portion congrue du curé et de deux vicaires auxiliaires de La Souterraine; ils seront tenus aux réparations du chœur et sanctuaire, fournir les vases sacrés, linges, ornements, luminaire et autres choses nécessaires à la célébration du service divin dont le prévôt et sacristain étaient tenus, et payeront les impositions.

3° Comme le curé de La Souterraine est chargé du service de l'église de Bussière-Madeleine, annexe de la paroisse, et éloignée d'une lieue, les chanoines seront tenus de fournir un troisième vicaire auquel ils payeront annuellement la somme de 200 livres.

4° Ils continueront de faire chaque semaine l'aumône appelée de prime, et d'y distribuer la même quantité et qualité de pain qui ont été jusqu'à présent distristribués par le prévôt.

5° Les curés et prêtres communalistes de l'église de La Souter-

raine demeureront chargés des fondations faites tant en faveur de la grande que de la petite communauté, et en conséquence percevront les revenus qui y sont affectés ; et pour en augmenter l'honoraire qui est très modique et donner à l'avenir aux communalistes une subsistance plus honnête, et aussi pour les obliger à une assistance plus exacte aux offices de la paroisse, il sera pris sur les fruits et revenus unis la somme de 300 livres, chaque année, pour être partagée entre lesdits prêtres communalistes, au prorata de leur assistance au service de la paroisse et des dites fondations, sur la pointe qui en sera faite suivant le règlement que le seigneur évêque se réserve de donner dans la suite.

6° Pour et en faveur de l'utilité publique qui se procure principalement par l'instruction de la jeunesse dans la piété et les lettres, il sera pareillement distrait annuellement sur les revenus unis la somme de 100 livres que les chanoines seront obligés, pour augmenter l'honoraire du précepteur qui enseignera aux enfants de la ville à lire et à écrire et les principes du latin ; la nomination duquel précepteur appartiendra aux abbés de Saint-Martial et l'examen et approbation aux évêques.

7° Pour mettre fin à la division que cause la célébration de l'office monacal et pour rétablir l'ordre dans le service divin et la subordination dans le clergé de la ville de La Souterraine, l'office monacal est supprimé et il n'en sera fait d'autre que celui de la paroisse et des fondations.

Prieur claustral, 1530.

Sacristie avec une prébende monacale annexée. — Office régulier. — *P.* Prévôt de La Souterraine, 1558, 1564, 1569, 1581, 1586, 1724, 1739, 1742. Unie au chapitre de Saint-Martial de Limoges par le décret ci-dessus.

Sacristie, 1392, 1530.

Six prébendes ou portions monacales. Il y avait six moines et un novice, y compris la sacristie en 1630. Furent conférées à des prêtres séculiers. — *P.* Prévôt de La Souterraine, 1720, 1728, 1735. Unies au chapitre de Saint-Martial de Limoges par le décret ci-dessus.

Cure en ville murée. Ordonné en 1756 qu'on ferait l'office paroissial à l'autel de Notre-Dame dans le chœur des anciens religieux. 2.350 communiants. — *D.* 900 livres. — *F.* A l'autel de saint André, apôtre; interdit en 1764. — *P.* Abbé de Saint-Martial, 1516. Prévôt de La Souterraine, 1564, 1567, 1647, 1674, 1704. Evêque depuis l'union de la prévôté.

Communauté de prêtres, 1564; les places ne sont pas fixées.

Vicairies fondées dans l'église de La Souterraine, par :

Noble Vincent de Savignac et Agnète Boysadampne, sa femme, seigneurs de Saint-Priest-l'Arfeuilhe, le 19 mai 1473. — *F.* A l'autel de saint Vincent. — *P.* Prévôt conféra, 1581, 1583. Depuis l'évêque. Successeurs dans la seigneurie de Saint-Priest-l'Arfeuilhe nomment. Si cette terre passe en des mains étrangères, les héritiers plus prochains de la race. Jean Savignac, 1510. André, écuyer, 1583. Gabriel, seigneur de La Maison-Rouge, paroisse de Saint-Maurice, près La Souterraine, et de Chabannes avec Louis de Saint-Julien, écuyer, seigneur de La Rochette et de Saint-Priest, et Catherine de Savignac, sa femme, fille aînée de Gabriel, 1652. Jacques Mondain de Montestre de Savignac, écuyer, seigneur de La Maison-Rouge, avec Bonnet, comme seigneur de Saint-Priest, 1700. Mondain seul, 1702. Avec Bonnet, 1720. Anne Chaud, veuve dudit Mondain et usufruitière de ses biens, avec Léonard-Joseph, son fils, 1740. Le roi, sur la présentation de Bonnet, seigneur de Saint-Priest, 1740.

Jacques de La Rue, prêtre, [dite de saint Antoine]. — *F.* A l'autel de saint Antoine. — *P.* Prévôt de La Souterraine, 1564. Abbé de Saint-Martial depuis l'union de la prévôté.

Les Bardots. — *F.* A l'autel de saint Léonard. — *P.* Prévôt confère. Bardot, femme de Palisson, juge de La Bussière-Rapit, avec autre Bardot, femme de Lestang, 1573.

Martial et André Auzanet, bacheliers en droit. Erigée le 17 août 1513 par Jean et André Auzanet, frères, marchands, fils et neveu des fondateurs, pour un prêtre. — *F.* A l'autel de sainte Valérie. — *P.* Prévôt confère. Plus ancien mâle ; à leur défaut la plus ancienne des filles ou les représentants des fondateurs. Evêque, 1643. Auzanet, procureur au parlement de Paris, 1584. Greffier de la vicomté de Bridier, 1600. Sieur de La Vareille, 1639. Sieur de Clairbize, 1651. Sieur de La Jeraffi, bourgeois, 1701, 1704, 1706.

Olivier Blanchard. Appelée du Saint-Esprit. — *F.* A l'autel de saint Fiacre. — *P.* Unie à la communauté des prêtres.

Louis Mercerii. — *F.* A l'autel de saint Pierre. — *P.* Servie par les prêtres de la communauté.

Sœurs de la Congrégation de La Croix, sorties de celles de Limoges. Le 8 juin 1682, Jacques Chapellet, prieur-curé de Saint-Etienne de Vercillac, donna, par son testament, ses biens à Renée Betholaud et à Jeanne de Bonnœil qui enseignaient les pauvres. Ces filles, par acte du 28 mai 1689, cédèrent ces biens aux dites Sœurs de la Croix. Sont huit et une converse.

Hôpital, 1392. Sœurs hospitalières de Saint-Alexis, sorties de celles de Limoges, établies en 1732 ou 1733. Sont huit,

Saint-Michel, dans le grand cimetière. Chapelle. Vicairie en 1392. En 1416 il y avait dans ce grand cimetière un endroit appelé *de dessous les martyrs*.

Vicairie. — *P.* Mansier, 1439. Prévôt de La Souterraine, 1561. Abbé de Saint-Martial depuis l'union de cette prévôté. Abbé du Dorat, 1751.

Hermitage. *Arenum*, mieux *Hæremus*. — *F.* La Sainte-Vierge.

Vicairie. — *P.* Evêque, 1667, 1677, 1691.

Les Granges, alias l'Age-Sainte-Marie. Chapelle, près La Souterraine, 1643.

Recluse. — Celle où demeurait une hermitesse. — Chapelle en 1574. — Vicairie ou chapellenie. Saint-Eutrope-lez-La-Souterraine. — *P.* Prévôt de La Souterraine, 1564.

Vicairie. — *P.* Prévôt de La Souterraine, 1564. Abbé de Saint-Martial depuis l'union de cette prévôté.

La Roudière. — Chapelle ruinée. — *F.* Nativité de saint Jean.

Bridier. *Brioderum* (*Act. Sanct.*, t. II, *maii*, p. 692). — Vicairie, 1392. — Cure, 1569. — Chapelle. — *F.* Saint Marc, évangéliste. — *P.* Prévôt de La Souterraine.

Vicairie. — *P.* Henriette Pot de Rhodes, au nom de son frère, vicomte de Bridier, 1701. Claude-Léon de Bouthillier, vicomte du dit Bridier, 1744.

Monastère au Rochairol.

Bussière-Madeleine, où était un moine en 1229. Vicairie perpétuelle ou chapellenie, dite bourg de la paroisse de La Souterraine, 1564; à présent succursale. — *F.* Sainte Madeleine. — *P.* Prévôt de La Souterraine, 1554, 1564, 1574. Le curé la sert.

La Ville de Bré, détruite. *Brenum*.

LUSSAC-LES-EGLISES (1), *Lussacum de ecclesiis*. Il y avait deux églises dans le bourg. Sur le ruisseau de... Prieuré régulier. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Prévôt de La Souterraine, 1734, 1763. Aquilaire du chapitre de Saint-Martial, abbaye vacante, 1737. Abbé, 1734. [Dom Gaulne possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 1.480 communiants. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Abbé de Saint-Martial, 1473, 1649. Prévôt de La Souterraine, 1473, 1561, 1577, 1669, 1734. Evêque depuis l'union de cette prévôté.

Saint-Etienne, dans le même bourg. Annexe. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne.

(1) Commune du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne).

Hôpital fondé en 1677 par François de Bourdal, premier chirurgien du roi. Chapellenie. — *F.* Saint François de Paul.

Les Pardelières, près Lussac. Préceptorerie. Chapelle. — *F.* Saint Jean porte latine. — *P.* Commandeur de Villejésus, ordre de Saint-Jean de Jérusalem, diocèse d'Angoulême, 1720. Unie à cette commanderie.

SAINT-PIERRE-DE-CHATEAUPONSAC (1). — Cure. — 250 communiants. — *F.* Saint Pierre, apôtre. — *P.* Prévôt de La Souterraine, 1513, 1558, 1590, 1596, 1613, 1651, 1662, 1666, 1667, 1716, 1720. Evêque depuis l'union de cette prévôté.

NOZ ou NOTS (2). *Sanctus Petrus de Nave* (Gaufridus de Vigeois). Jadis Nouluzac. Mieux des Noyers. Nho, dans la vie de Gaufridus, fondateur du Chalard. C'est apparemment l'église de Saint-Pierre de *Duno,* dépendante en 1212 du Bourg-Dieu (Innocent III, lib. XV, épist. 143). Cure. Un pouillé de la cathédrale le met préceptorerie. 900 communiants. — *F.* Saint Pierre, apôtre. — *P.* Prévôt de La Souterraine, 1513, 1558, 1596, 1613, 1651, 1662, 1666, 1667, 1716, 1720. Evêque depuis l'union de cette prévôté.

Vicairie de La Fo [ou *La Fa*] ou *de N.-D.* — *F.* A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Curé confère. Lestang, marchand à La Souterraine, seigneur du lieu noble de La Fô, 1555, 1725. Sa veuve, 1730. Son fils, docteur en médecine, 1742, 1744, 1764.

Voudy, 1664. Chapelle ruinée. — *F.* Saint Marc, évangéliste.

SAINT-PRIEST-L'ARFEUILLE (3). *Acrifolium, alias* près Noz, près La Souterraine, 1407. Saint-Priest-La-Feuille, près La Souterraine, 1583. — Cure, 980 communiants. — *F.* Saint Laurent. — *P.* Prévôt de La Souterraine, 1473, 1562, 1564, 1567, 1570, 1583, 1594, 1668, 1669, 1734, 1750. Evêque depuis l'union de cette prévôté.

La Sagne-Moussouse. — Cure en 1318. Prieuré en ruine. — *F.* Saint Jacques. — *P.* Prévôt de La Souterraine, 1739. Abbé de Lesterps, 1598, 1611, 1739. [N... Busson, missionnaire, possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

BERSAC (4) ou Barsac, *Berciacum* (Martène, *Ampliss. collect.*, t. VI, col. 1096). Eustorge, évêque de Limoges, donna en 1110 cette

(1) Fait partie de la commune de Châteauponsac (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de La Souterraine (Creuse).
(3) Commune du canton de La Souterraine (Creuse).
(4) Commune du canton de Laurière (Haute-Vienne).

église au monastère d'Aureil. La donation fut confirmée par ses successeurs. G... en 1156 et Sébrand en 1185. On bâtissait cette église en 1495. — Prieuré-cure, 1.950 communiants. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Prieur d'Aureil, 1480, 1481, 1483, 1494, 1531, 1555, 1564, 1568, 1587. Vicaire général dudit lieu, le prieuré vacant, 1564. Recteur des PP. Jésuites de Limoges, 1674, 1702, 1736. Evêque.

Vicairie fondée par les seigneurs de Lage-Ponnet; augmentée en 1519 par Anne des Lèzes, veuve de Baile, notaire. — *F.* A l'autel de saint Jean, *alias* de Sainte-Catherine. — *P.* Par transaction de 1451, Ponnet Sauterii, damoiseau, seigneur des Lèzes et de Thouron, nomme, et le prieur d'Aureil, à l'exclusion du prieur-curé de Bersac, confère. Guillaume des Lèzes, prêtre, vendant en 1499 à Jean de Pompadour, seigneur de Laurière, la moitié du fief de Lage-Ponnet, se réserve le droit de patronage. Jean des Lèzes, écuyer, sieur du Plex, 1551, 1588. Prieur-curé de Bersac, 1556, 1602. Mignot, praticien, 1663.

BALLEDENT (1) ou Balladent. — G. (2), évêque de Limoges, donna cette église au monastère d'Aureil en 1169. — Prieuré-cure, 460 communiants. — *F.* Inventaire des reliques de saint Etienne. — *P.* Prieur d'Aureil, 1461. Recteur des PP. Jésuites de Limoges, 1629, 1697, 1738. Evêque, 1772.

Lasvoux ou *Lasvaud*. *Valles*. La chapelle était en ruine en 1652. — Prieuré de filles. — *F.* Sainte Catherine. — *P.* Prieure de Bostmorbaud, *alias* Las Monyas, 1573. Les PP. Jésuites de Limoges l'aliénèrent en 1665.

LA GARDE-SAINT-GÉRALD (3). — Prieuré-cure. — N'était qu'une chapelle en 1217. — 156 communiants. — *F.* Décollation de saint Jean. — Prieur de saint Gérald de Limoges, 1570, 1587, 1593, 1708. Evêque depuis l'union du prieuré de Saint-Gérald à l'hôpital de Saint-Alexis.

BEAUNE (4) fut donné au monastère de Saint-Martin pour sa dotation par saint Eloi vers l'an 618 (*Chron.* Pet. Coral., *apud* Estiennot, *Fragm. hist.*, t. II, p. 11). — Prévôté, 1276. — *F.* Saint Christophe, jadis saint Pierre. — *P.* Non l'abbé de Saint-Martial, mais celui de Saint-Martin-lez-Limoges. Unie à la mense abbatiale dudit Saint-Martin.

(1) Commune du canton de Châteauponsac (Haute-Vienne).
(2) Gérald-Hector du Cher, élu en 1137, mort en 1177.
(3) Réunie à Roussac, canton de Nantiat (Haute-Vienne).
(4) Commune du canton d'Ambazac (Haute-Vienne).

Cure, 380 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Non l'évêque. Prieur et chapitre de Saint-Martin-lez-Limoges, l'abbaye vacante, 1719. Abbé dudit lieu, 1477, 1566, 1581, 1591, 1603, 1616, 1624, 1663, 1665, 1666.

Maladrerie de fondation royale, suivant le Pouillé. — *P.* Grand aumônier. Néant.

Chapelle près le bourg, bâtie par Jean Nanot, prêtre, en 1628 et interdite la même année.

N.-D. de Pitié, sur le bord du grand chemin de Paris. Interdite en 1743, ordonné qu'elle serait démolie.

La Mazelle ou *Marzelle,* en 1241. — Préceptorerie ou prieuré. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge et saint Marc en 1555. — *P.* Prieur de l'Artige, 1555, 1556, 1561, 1574. Recteur des PP. jésuites de Limoges, 1626, 1648, 1715. [Noble et religieux homme Frère Christophe de Coussac (Bonneval), prieur de La Mazelle, vivait le 27 mai 1489 et 20 mai 1493 (Papiers de M. Sanson, de Royère)].

On représenta que le collège de la Compagnie de Jésus, établi à Limoges dès l'an 1597, par les soins des évêques, les libéralités du clergé et des autres habitants était actuellement chargé de dettes considérables; les revenus furent évalués à 18.897 livres 2 sols 2 deniers; les dettes et charges à 14.977 livres 3 sols 9 deniers, de sorte qu'il ne restait de net que 3.919 livres 18 sols. Une partie des anciens bâtiments menaçait d'une ruine prochaine; les réparations urgentes furent évaluées à 4.800 livres 16 sols; les revenus étaient si modiques qu'ils ne suffisaient pas pour la nourriture et entretien des professeurs de philosophie et de théologie, des régents des humanités et des autres sujets nécessaires pour remplir tous les emplois et acquitter tous les devoirs qui leur avaient été imposés dans le temps de leur fondation. Cependant le public avait un intérêt sensible que ce collège, destiné à l'instruction de la jeunesse de la ville et du diocèse, subsistât et fût entretenu dans sa fondation originaire.

Le prieuré de la Mazelle fut évalué, charges déduites, à 250 livres de revenu. Le titulaire ne faisait aucun service dans la chapelle et depuis quelque temps il avait cessé d'y faire célébrer les messes le samedi, comme il se pratiquait auparavant; il avait si fort négligé l'entretien de cette chapelle, qu'elle était presque ruinée. L'évêque, dans le cours de sa visite, avait été obligé de l'interdire en 1743 et de transférer le service dans l'église paroissiale. Cette chapelle, loin d'être de quelque utilité au public, était au contraire très nuisible par les occasions qu'elle fournissait aux peuples du voisinage d'y faire des assemblées tumultueuses, où il se commettait plusieurs indécences et presque toujours des querelles entre les paysans.

Par décret du 15 juin 1751, ce prieuré, membre de celui de l'Artige, déjà uni audit collège, fut uni à la mense dudit collège, pour les revenus être employés tant à l'acquittement des charges qu'aux réparations des bâtiments, à condition d'acquitter toutes les charges tant ecclésiastiques que civiles, ordinaires et extraordinaires. Attendu que la chapelle de ce prieuré et des autres unis par le même décret, sont non seulement inutiles, mais encore nuisibles au bien spirituel des fidèles et des occasions de scandales, de débauches et de plusieurs autres désordres, qu'elles sont d'ailleurs en très mauvais état, et interdites depuis plusieurs années, ordonné que le service qui devait y être fait sera, à l'avenir, acquitté dans l'église du collège des PP. Jésuites de Limoges, à moins que les curés des paroisses, où lesdites chapelles sont situées, n'aient des titres particuliers pour leur donner droit de l'acquitter, auquel cas il sera fait dans l'église paroissiale. Ordonné encore que toutes ces chapelles seront incessamment démolies, après toutefois que les curés auront ôté les reliques des autels et que les matériaux, ornements, linges, cloches et autres meubles desdites chapelles où le prix d'iceux seront respectivement délivrés aux syndics fabriciens desdites paroisses pour être employés aux réparations des églises paroissiales d'où dépendaient lesdites chapelles.

SAINT-SYMPHORIEN-PRÈS-TOURON (1), *alias* près Roussac [Sainte-Faurie]. Mal Saint-Syphorien. — Cure, 800 communiants. — *F.* Saint Symphorien d'Autun. — *P.* Abbé de Saint-Martin-lez-Limoges, 1495, 1505, 1585, 1599, 1603, 1617, 1619, 1628, 1631, 1657.

Saint-Martin-de-Genouilleras. — Chapelle en 1572. Annexe en 1628. — *F.* Saint Martin de Tours (2).

Coulrioux, ou Courrieu, ou Courriou, *Corrilium.* — Prieuré. — *F.* Saint Jean-l'Evangéliste. — *P.* Prieur d'Aureil, 1570, 1579, 1580. — Recteur des PP. Jésuites de Limoges, 1663. Par décret du 21 juin de la même année, ce prieuré fut uni au collège de ladite ville, en ce qu'ils enseigneraient un second cours de philosophie; ils en prirent possession le 24. Ils doivent avoir deux professeurs de philosophie. — Est affermé.

SAINT-PIERRE-LA-MONTAGNE (3). — Cure, 264 communiants. — *F.* Saint Pierre-es-Liens. — *P.* Guillaume, prieur d'Aureil, donna

(1) Commune du canton de Nantiat (Haute-Vienne).

(2) Cette chapelle, qui était complètement détruite depuis la Révolution, a été rebâtie en 1870.

(3) Réuni à Saint-Léger-la-Montagne (Haute-Vienne).

à l'évêque, doyen et chapitre de la cathédrale, la moitié de cette église qu'il voulut être commune entre eux. — Aquilaire de la cathédrale, 1486, 1491, 1496, 1529, 1530, 1531, 1551, 1566, 1567, 1607, 1616, 1623, 1629, 1633, 1639, 1646, 1699, 1728, 1729.

SAINT-LÉGER-LA-MONTAGNE (1), ou près la Jonchère, 1372, près Grandmont, 1305; près Razès, 1297. — Cure, 880 communiants. — *F.* Saint Léger d'Autun. — *P.* Aquilaire de la cathédrale nomma, chapitre présenta, 1405, 1410, 1418, 1440, 1481, 1482, 1483, 1507, 1525, 1555, 1561, 1566, 1567, 1595, 1599, 1613, 1639, 1663, 1692, 1727, 1754.

Salvanhac, ou Sauvagnac, Souvagnac, 1315. Commanderie, 1572. Chapelle. — *F.* La Sainte-Vierge. — *P.* Les chevaliers du temple en 1224. Commandeur du Paulhac, 1699.

Lépinas, ou des Epines. Chapelle. — *F.* Nativité de saint Jean-Baptiste. — *P.* A la commanderie de La Croix-aux-Baulx.

RAZÈS (2), ou Reses, Rezez en 1271. Dans le cartulaire de la cathédrale et chez Besly (*Hist. des comtes de Poitou, preuves des rois de Guyenne,* p. 18, et *Gall. Christ. nova,* t. II, instr. col. 164, et Bouquet, t. VI, 502), est la donation de la cellule de *Carentenago* que le diacre Mathusalem avait construite et dédiée à saint Sauveur, qu'il fit à Saint-Etienne de Limoges l'an 818. Une main récente a écrit à la marge Razès (3). On trouve *Carentomagus* ou *Carantomago* dans la table Théodosienne entre Cahors et Rodez, et on croit voir sa position dans les environs de Villefranche-de-Rouergue (Danville, *Notice de l'ancienne Gaule,* p. 202).

Aimeric, seigneur du château de Razès, en donna la petite église, du temps du roi Lothaire, entre 954 et 986. Un autre cartulaire ajoute que ce seigneur et sa femme Sibelle donnèrent à la cathédrale de Limoges la chapelle ou petite église qui était dans le château, ce qui fut confirmé par Aimeric et Guillaume, leurs enfants, le jeudi XVe des calendes d'avril, sous le roi Philippe, Guillaume, duc d'Aquitaine, et l'évêque Umbaldus. C'est-à-dire le 18 mars 1087 ou 1092.

On distingue dans cette paroisse Razès-bourg et Razès-château.

A côté du jardin du curé est un emplacement qu'on appelle *Las Claustras,* c'est-à-dire le cloître; ce qui suppose qu'il y avait ci-devant une communauté.

(1) Commune du canton de Laurière (Haute-Vienne).

(2) Commune du canton de Bessines (Haute-Vienne).

(3) *Carentenago* est Chéronnac, canton de Saint-Mathieu (Haute-Vienne), où la Charente prend sa source.

Cure, 1,700 communiants. — *F.* Exaltation de la Croix, jadis saint Sauveur. — *P.* Archidiacre de Limoges qui avait alors la bailie de Razès, présenta et chapitre conféra, 1222. Aquilaire de la cathédrale nomma, chapitre présenta, 1427, 1482, 1497, 1493, 1502, 1505, 1520, 1551, 1564, 1565, 1566, 1569, 1570, 1571, 1598, 1601, 1653, 1675, 1681, 1717, 1748.

Vicairie fondée par Pierre du Broulhiet, écuyer, seigneur du Bon-Repans. — *F.* A l'autel de saint Pierre, *alias* de saint Jean. — *P.* Noble Pierre de Nougret, seigneur du Bon-Repans, héritier de nobles Pierre et François du Broulhiet, 1564. Evêque, 1564. Cure de Razès, 1723, 1740.

Chapelle bâtie l'an 1556, à Razès-la-Poste, par Guillaume Vouzelle, hôte. Chapelle rurale. — *F.* Sainte Anne.

SAINT-MICHEL-DE-LAURIÈRE (1). *Laureria* en 1160; *Aureria* en 1189; *Oreria*, 1271; *Auroria*, 1271 (Martène, *Ampliss. coll.*, t. VI, col. 1107). Mal *Auveria*. — Prieuré où étaient deux moines en 1160 (Mss. 1,338, Biblioth. royale). — *F.* Saint Michel archange. — *P.* Par compromis passé le 12 juin 1271, l'abbé et le couvent de Saint-Martial cèdent au doyen et chapitre de la cathédrale tous les droits de patronage qu'ils ont sur le prieuré et la cure de Laurière, *de Laureria* (Mss. 5,452, Biblioth. royale).

Cure, 990 communiants. — *F.* Saint Michel archange. — *P.* Aquilaire de la cathédrale nomma, chapitre présenta, 1408, 1473, 1477, 1493, 1526, 1527, 1545, 1563, 1575, 1607, 1609, 1610, 1613, 1614, 1619, 1649, 1652, 1666, 1707, 1755.

Notre-Dame. — Chapelle rurale. A raison de son inutilité, elle fut interdite en 1744. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge.

USURAT (2). Esurac, 1256. Esurat, 1270. Mal Surac ou Surrat. Gaufridus donna ce lieu à la cathédrale. Il y avait des religieuses. Elles se donnèrent au monastère de Saint-Martial en 1205 (Mss. 1,338, Biblioth. royale). Elles étaient cinq en 1271.

Cure, 30 communiants. — *F.* Sainte Marie égyptienne. — *P.* Aquilaire de la cathédrale présente et le chapitre confère; *pleno jure*. 1502, 1524, 1547, 1550, 1552, 1553, 1572, 1581, 1599, 1606, 1638, 1642, 1645, 1660, 1666, 1695, 1708, 1752, 1762.

SAINT-PARDOUX (3), près Razès, près Thouron en 1565. — Le doyen et le chapitre de l'église de Limoges possédaient et avaient

(1) Laurière, chef-lieu de canton (Haute-Vienne).
(2) Réuni à Limoges.
(3) Commune du canton de Bessines (Haute-Vienne).

acquis plusieurs dixmes sur cette paroisse, qui était de la pleine collation de l'évêque. Ils prièrent instamment l'évêque Regnaud de La Porte de leur accorder cette église, ce qu'il fit ; en ce qu'ils lui présenteraient, et à ses successeurs, un vicaire perpétuel, auquel ils assigneraient une portion congrue pour se sustenter et répondre des droits épiscopaux ; ce qu'il leur accorda le 7 des calendes d'août 1295 (ce qui fut confirmé par l'évêque Jean Barton le 21 mai 1483). Ils lui en donnèrent la nomination, et le 26 juillet 1295, il leur permit de lui présenter, et à ses successeurs, un vicaire perpétuel. — L'évêque consentit, le 20 juin 1483, que cette église fût présentée, comme anciennement, par le doyen du chapitre.

Cure, 990 communiants. — *F.* Saint Pardoux. — *P.* Aquilaire de la cathédrale nomma, chapitre présenta, 1507, 1508, 1528, 1529, 1557, 1563, 1566, 1571, 1586, 1588, 1589, 1595, 1597, 1600, 1632, 1666, 1671, 1672, 1682, 1712, 1716, 1746, 1756.

Vicairie de Coulx. — *P.* Madeleine Faulcon, de Monthaurant, paroisse de Nantiat, femme de Boutin, marchand, 1571.

Autre fondée par sentence du vice-sénéchal de Limoges, de l'avis du présidial du 18 décembre 1640, pour réparation de l'assassinat de Philippe de Douhet, écuyer, seigneur des Lezes, dans une chapelle qui devait être bâtie à la Croix de Chasseneuil (1). Par transaction du 25 janvier 1687, signée Colin, notaire royal à Limoges, Marie Faulcon, épouse de Gabriel Picon, écuyer, sieur de Chasseneuil, trésorier de France en la généralité de Limoges, s'oblige à payer le vicaire qui dira les messes ordonnées, dans l'église de Saint-Pardoux, où repose l'homicidé, et elle est quittée de toute bâtisse de chapelle. — *P.* Descendants mâles, et à leur défaut les filles. Françoise de Douhet, dame de Saint-Pardoux, veuve de François du Pouget, chevalier, marquis de Nadaillac, La Villeneuve, paroisse de Vallière, en Haute-Marche, 1687. Antoine du Pouget, baron de Saint-Pardoux, 1738.

VOULONS (2), ou Voullon-près-le-Dorat. *Volonnum*. Dans un prétendu acte du roi Pépin, en 837, ce prince donna au monastère de la Règle sa croix de Voloni (Bonaventure, t. II, p. 239). Il y avait des religieuses en 1626. — Prieuré de filles. — *F.* Saint Sébastien. — *P.* Abbesse de la Règle, 1554. Fut uni à ce monastère qui en prit possession le 4 octobre 1638.

(1) Chasseneuil, commune de Saint-Symphorien, canton de Nantiat (Haute-Vienne).

(2) Réuni au Dorat (Haute-Vienne).

Cure, 250 communiants. — *F.* Saint Sébastien. — *P.* Abbesse de la Règle, 1531, 1564, 1650, 1658, 1659, 1701, 1704, 1710, 1717, 1726, 1727, 1734, 1736, 1745, 1746, 1773.

Vicairie [de Saint-Sébastien] fondée par Guillaume Chanenc, chevalier, érigée par Robert, son frère, prêtre et seigneur d'Eycurat, ou Escurat, pour un prêtre, ou du moins qui le soit dans l'an, le mercredi après la sainte Agathe, le 6 février 1347, vieux style. — *F.* A l'autel de sainte Catherine. — *P.* Abbesse de la Règle conféra en 1405. Héritiers et successeurs dans la seigneurie d'Eycurat nomment. Jean Guionet, damoiseau, comme mari de noble Jeanne Galette, 1405. Chesne, 1619. François de Raymond, écuyer, 1656. Gabriel-François, seigneur du Bas et Haut-Monteil, président, lieutenant général civil en la sénéchaussée de la Basse-Marche, 1682. Pierre Barthon, chevalier, comte de Montbas, seigneur de Lubignac, Ozonville, Monthaumar, Haut et Bas-Monteil, comme mari de N... de Raymond, 1720. Pierre-Louis-Jean, 1766.

[Notre-Dame-de-la-Paix, vicairie].

TOLLET (1). *Theoletum.* — Prieuré de filles. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Abbesse de la Règle, 1584, 1595, 1596, 1655, 1705. Par décret du 10 juin 1706, ratifié en 1727, ce prieuré dont les revenus liquides furent évalués à 351 livres, est avec celui du Cluzeau uni à perpétuité à la mense conventuelle du monastère de la Règle, pour la nourriture et subsistance des religieuses, à condition que la messe matutinale sera continuée d'être célébrée dans l'église de Tollet.

Cure, 380 communiants. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Abbesse de la Règle, 1439, 1623, 1647, 1667, 1686, 1719.

Le Cluzeau. De Cluzellis. Clausum. Donné, dit-on, par Pépin, en 837. L'église était en ruine en 1705. — Prieuré de filles, 1389. Annexe du prieuré de Tollet, 1484. — *F.* Saint Georges. — *P.* Abbesse de la Règle. Uni avec le prieuré de Tollet.

Sainte-Madeleine, au bout d'Audoin, ruiné. Prieuré, 1484, 1596.

LE MOUTIER-PRÈS-AZAT (2), près le Dorat, 1556. L'église *de Monasteriis* dépendait de Charroux en 1211 (Innocent III, Lib. 14, épist. 18). — Prieuré, 1318. — *F.* Saint Pierre-es-Liens et saint Barthélémy. — *P.* Abbé de Charroux. [Existait en 1783, suivant le *Pouillé* de Brousseaux].

(1) Commune du canton de La Trimouille (Vienne).
(2) Réuni à Verneuil, canton du Dorat (Haute-Vienne).

Cure, 198 communiants. — *F.* Saint Pierre-es-Liens et saint Barthélémy. — *P.* Evêque, 1604, 1654, 1686. Abbé de Charroux, 1439, 1444, 1498, 1693, 1698, 1720, 1743, 1753.

[*Lafa.* — Chapellenie].

TILLY ou THYLIS (1). *Tilius,* mal Tilhouë. Tilsone. En 1211, l'abbé de Charroux avait l'église de Sainte-Marie de *Tillicio.* — Prieuré. Est dit annexe du Mont-la-Chapelle, diocèse de ..... — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Abbé de Charroux, 1656.

Cure, 330 communiants. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Abbé de Charroux, 1530, 1654, 1656, 1698, 1710, 1728, 1747, 1764.

La Colombe. Columba, mal La Colomnaire. Colomières. Fut fondée en 1146 par le vicomte de Brosse (*Gall. christ. vet.,* t. IV, p. 287). Sont quatre, y compris le P. abbé. — Abbaye royale, ordre de Citeaux, filiation de Citeaux. — *F.* La Sainte-Vierge. — *P.* Jadis élective. — Le roi, 1578, 1601, 1718, 1745.

Abbés de La Colombe :

Thierry.
Bochard ou Boemond, vers 1173.
J.....
N..... élu en 1177.
Guy de Cahors.
Humbert, 1187.
Gaufridus, 1190.
Guillaume, 1210, 1218.
Guérin, 1219, 1223.
Pierre Langlois, mort en 1224.
Guillaume Assitati, 1224, 1227.
Odo, 1228, 1238.
Gisard, 1252, 1260.
Estienne, 1264, 1271.
Denis, 1300.
Guillaume de Gaudefay, 1303, 1309.
Simon d'Estampes, 1311, 1318.
Grégoire Leroy, 1320.
Grégoire de Manso Adso, 1335, mort en 1366.
Jean, mort en 1372.
Jean se démit en 1375.
Royer de Saint-Avit, 1398.

(1) Commune du canton de Bélabre (Indre).

N..... Pichart, 1402.
Philippe, 1403.
Jean, 1406.
Guillaume Garsant, 1431, mort le 8 février 1451.
Pierre, 1454, 1455.
Philippe de Lasa, 1458, 1489.
Georges Aularge, élu en 1489, 1493.

Commendataires : Jacques de Castelnau, 1493, 1499.
Christophe de Barchimont.

Réguliers : André de Sully, 1513, 1514.
François de Sully, 1518.

Commendataires : Maurice Richard, nommé en 1520.
Jean d'Aubusson de La Feuillade, 1528.
Aubin de Rochechouart, 1534.
Guillaume de Vallery, 1545, 1550.
Jean Rouchetel, 1554, 1564.
Jean de Vulcob de Sacy, 1564. Se démit en 1578.
Antoine Gazonnaud, 1578.

Réguliers : Honoré Silvin, 1601, se noya le 10 mars 1615.
Pierre Tassin, 1615. Se démit, mort le 1er juillet 1644.
Gaspard Corcessin, 1640, mort en avril 1647.
Claude Chalemot, 1647. Se démit, mort le 1er novembre 1667.
Pierre de La Salle, 1667, 1702.
Alexis Rachet, nommé en 1718, mort le 11 juin 1745.
Pierre Guillemin, 1745, mort en 1754.
Louis-Charles Rousseau, 1754. Se démit, 1756, nommé à l'abbaye du Pin.
Jean-Pierre de La Rochefoucaud, 1757, mort en 1763.
Pierre-François Brou, 1763.
Charles-Antoine de Beaupeoil de Sainte-Aulaire, mourut le 4 avril 1787, ayant résigné à son frère qui suit.
Moyse de Beaupoil de Sainte-Aulaire, 1787.
Martial-Louis de Beaupoil de Sainte-Aulaire, évêque de Poitiers, à qui le roi donna cette abbaye en 1789.

MAGNAC-PRÈS-LE-DORAT (1). Laval-Magnac. — Prieuré. — *F.* Saint Maximin de Trèves, 29 mai. — *P.* Abbé de Charroux, 1590, 1598, 1614, 1720, 1730, 1767, 1771. [Teytaud possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cette église *de Magnaco* dépendait de Charroux en 1211 (Inno-

(1) Chef-lieu de canton (Haute-Vienne).

cent III, Lib. 14, épist. 18). Un manuscrit de Charroux dit que le comte Roger et Eufrasie, sa femme, le fondèrent et le donnèrent à Charroux (Estiennot, *Antiq. benedict. Lemov.*). Le P. Bonaventure, t. III, p. 293, dit que ce prieuré fut fondé par Roger, comte de Limoges, et Eufrasie, sa femme. Charlemagne donna au monastère de Micy, dans l'Orléanais, *villam*, l'église, eau, moulins, vignes de Magnac (*Gall. christ*, t. VIII, col. 483). Le patron, qui est saint Maximin, est celui du monastère de Micy; on y aura pris dans la suite saint Maximin de Trèves. Magnac ne dépendait plus de saint Maximin de Micy en 1022, du moins il n'en est fait aucune mention dans l'énumération des possessions de ce monastère (*Apud* Mabill., *Ann.*, t. VI, p. 707, 708), ni dans la bulle de 1258, où sont détaillés tous les bénéfices de ce monastère (*Gall. christ.*, *ibid.*, col. 537).

Dans un diplôme de Louis et Lothaire, son fils, il est dit que l'église de Saint-Mesmin d'Orléans a dans le pays de Limousin l'église *Magniacus*; l'acte est daté vers l'an 827, indiction 14, le 14 des calendes de mars, la vingt-quatrième année de l'empire de Louis le Débonnaire. La chronologie n'est pas exacte, et le P. Estiennot (*Antiq. benedict. diœces.*, Aurélien, p. 299) qui la copie p. 296, dit qu'il ne sent ni la bonne antiquité, ni le style du temps, et D. Bouquet, t. VI, p. 534, lui trouve plusieurs marques de suspicion, par exemple l'invocation! *In nomine Domine omnipotentis et Salvatoris nostri Jesu Christi*, formule alors inusitée. Cependant D. Mabillon n'a pas regardé cet acte comme tout-à-fait méprisable (*Ann.*, l. 31, n° 66).

Cure en ville murée. — 2,650 communiants. — *D.* 850. — *F.* Saint Maximin de Trèves. — *P.* Prieur de Magnac, 1564, 1685, 1743. Abbé de Charroux, 1586, 1593, 1630, 1743.

Communauté de prêtres, 1564, réduite à dix places, y compris le prieur et le curé, par règlement de 1713.

Vicairie fondée par Léonard de Parelles, pour un prêtre, ou constitué dans les ordres sacrés, le 27 janvier 1510, vieux style, signé *de Ulmo*. Spiritualisée le 20 août 1511. — *F.* A l'autel de saint Sébastien. — *P.* Prieur de Magnac confère, lorsqu'il est dans la ville, ou dans l'enceinte des Croix; en son absence, le curé. Aîné des mâles, à leur défaut filles aînées, ou plus proche parent jusqu'à la dernière ligne, nomme. De Parelles, femme de Bigaud, marchand, 1610. Autre Parelles, 1713. Fils d'un marchand drapier, 1747. Marchand, 1757.

Autre fondée par les seigneurs de Magnac dans la chapelle joignant l'église. [Peut-être celle dite de saint Jacques et saint Pierre]. — *P.* Claude Brachet, écuyer, baron de Magnac, 1531.

Maladrerie de fondation royale, suivant le Pouillé. — *P.* Grand aumônier. Néant. Ou plutôt :

Hôpital, dont jouissait l'ordre de Saint-Lazare, et qui fut uni à un autre hôpital situé dans la même ville, par lettres patentes du 2 septembre 1695. Devait 12 livres à la commanderie de Périgueux (Pellet, *Rec. gén. des bénéf.*).

Marie Bigoteau, veuve de Jean Pouthe, chevalier, seigneur des Forges, paroisse de Chailhac en Berri, y fonda le 21 novembre 1710 des hospitalières de l'ordre de Saint-Dominique, soumises à la juridiction de l'évêque. Elles obtinrent des lettres patentes en 1731. Sont vingt-et-une et trois converses.

Séminaire fondé en 1664, par Antoine Salaignac, marquis de Magnac et de la Motte-Fénelon, premier baron de la Marche, conseiller d'Etat et lieutenant de la Haute et Basse-Marche, confirmé par lettres patentes du mois de mars 1665, enregistrées au parlement le 19 mai, et à la chambre des comptes le 9 juin suivant, où le roi dit : « Le zèle que nous avons toujours eu à l'exemple des rois nos prédécesseurs pour le bien de l'Eglise, nous obligeant à rechercher tous les moyens possibles pour y contribuer de notre part, nous avons reconnu que les séminaires déjà établis dans plusieurs diocèses de ce royaume ont eu un effet aussi heureux que nous nous étions promis, et que par cette raison la continuation de ces établistements, faits selon la forme des saints décrets, était un des plus solides et efficaces moyens pour procurer la gloire de Dieu et rétablir la discipline ecclésiastique dans notre Etat, ainsi qu'il a déjà paru dans celui de la ville de Limoges, que notre bien-aimé et féal conseiller en notre dit conseil, le sieur de La Fayette, évêque dudit lieu, y a fait depuis peu, en vertu de nos lettres patentes duement vérifiées, ayant appris avec grande satisfaction que Dieu y a donné une telle bénédiction qu'on a déjà sujet de craindre qu'il ne puisse pas suffire à la grande quantité de clercs qui demandent tous les jours à y être reçus; parce que, quoique la maison soit très grande, son diocèse est néanmoins d'une si grande étendue et si rempli de personnes qui désirent être reçues aux ordres sacrés, qu'il serait très utile, et même nécessaire d'avoir encore une maison dans un autre canton de son diocèse, pour servir de secours à son grand séminaire et recevoir les clercs les plus éloignés de la ville épiscopale qui se présentent tous les jours en assez grand nombre pour être admis audit séminaire : Que,

» Pour cet effet ayant besoin d'un fond suffisant tant pour avoir une maison dans un lieu commode pour ce dessein, que pour faire subsister les prêtres qui y travailleront, il n'avait pu trouver l'une et l'autre avec plus d'avantage et de commodité, que dans la ville de

Magnac, où plusieurs ecclésiastiques s'étant joints, il y a quelque temps, en vue de cette bonne œuvre, y vivent déjà en communauté dans une maison assortie de meubles, jardin, enclos nécessaires que leur a procuré notre bien aimé Antoine de Salagnac, marquis dudit lieu de Magnac, qui leur a donné par acte du 17 octobre 1664, ce dont il jouissait dans les marchés publics dudit Magnac, suivant l'arrêt de notre conseil du 2 août 1656, etc.

» A ces causes, et vu le grand avantage qui peut revenir de l'établissement de ladite maison de secours pour ledit séminaire de Limoges, et aussi le grand fruit que produira l'instruction que recevront par ce moyen les peuples les plus éloignés de la ville épiscopale d'un si grand diocèse, qui est même infecté d'hérésie en quelques endroits. Savoir faisons que désirant avoir l'égard que mérite la supplication d'un évêque qui a toujours sujet de souhaiter que son diocèse ne soit plus privé d'un si grand bien, si prest et si facile à procurer. Nous de notre grâce spéciale, etc....., permettons, etc....., qu'il soit fait dans la ville de Magnac l'établissement de ladite maison pour servir de secours audit séminaire de Limoges en demeurant irrévocablement en ladite ville de Magnac. Voulant que pour faire subsister ladite maison, elle reçoive et jouisse des choses ci-dessus nommées, conformément aux conditions qui seront réglées sur ce sujet par ledit sieur évêque de Limoges, et particulièrement des originaires dudit marquisat de Magnac, aspirant à la prêtrise, desquelles choses, en tant que besoin serait, nous confirmons la donation à la charge du rachat perpétuel de ce qui sera de notre domaine. »

Par les clauses passées par devant Chazaud, notaire royal à Limoges, le 29 juillet audit an 1665, entre ledit seigneur évêque et marquis de La Motte-Fénelon, les supérieurs dudit séminaire enverront, les jours de fête de patrons ecclésiastiques dans les paroisses d'Arnac, Saint-Amand, Saint-Léger, Saint-Hilaire et Saint-Priest qui sont du voisinage, pour y aider à faire l'office divin et pour servir ces paroisses lorsque les curés voudront faire audit séminaire une retraite de douze ou quinze jours.

Ils feront faire, dans la paroisse de Magnac un catéchisme bien instructif chaque dimanche et fête de l'année, et un s'il se peut, la veille des quatre fêtes solennelles.

Ils feront mettre dans la sacristie, au devant du lieu où s'habillent les prêtres, une plaque de cuivre contenant l'obligation qu'ils ont de faire des prières pour les fondateurs. Elle est conçue en ces termes :

« *Extrait des clauses portées par la fondation du séminaire de Magnac :*

» 1° Les prêtres et clercs du séminaire de Magnac donneront part aux fondateurs, dans leurs prières, sacrifices et autres œuvres, non-seulement tandis qu'ils y demeureront, mais aussi après en être sortis, autant qu'ils s'en pourront souvenir.

» 2° Ceux particulièrement qui seront promus aux ordres sacrés par le secours de ladite fondation diront chaque mois de la première année de leur sacerdoce une messe basse pour les fondateurs et leurs successeurs.

» 3° On dira à perpétuité une messe basse tous les jours de l'année pour les fondateurs dudit séminaire de Magnac et à leurs intentions.

» 4° On fera de plus deux services de mort chaque année, l'un le VIIIe de juillet, jour de la mort de la dame épouse du seigneur marquis fondateur, et l'autre à la première férie commode après la Xe de janvier, jour de la mort de Monsr leur fils unique en Candie, et quand ledit seigneur marquis sera décédé, ledit service sera transféré au jour qu'il aura plu à Dieu le retirer de ce monde. Et pour conserver la mémoire de cette obligation, l'on mettra dans la sacristie de l'église paroissiale de Magnac, et dans la chapelle dudit séminaire una plaque de cuivre contenant ladite obligation.

» 5° L'on mettra aussi dans le lieu où l'on fera les prières dudit séminaire, un carton contenant l'obligation de faire expressément mention journalière desdits fondateurs le soir et le matin. »

Par les clauses du 29 juillet 1665, l'évêque diocésain aura à perpétuité la juridiction temporelle et spirituelle de ce séminaire, y mettra le supérieur et économe nécessaires, qui lui rendront compte chaque année de la dépense qu'ils auront faite; les seigneurs de Magnac pourront y faire assister quelqu'un de leur part, si l'évêque le juge à propos.

Les fondateurs se déportent de la présentation des pauvres clercs, voulant seulement qu'on fournisse plus ou moins de revenu pour l'entretien de chacun, selon son mérite et sa pauvreté, laquelle sera considérée par préférence, lorsque les autres qualités seront égales, dans l'espérance que la fondation aura plus de succès en la mettant dans la dépendance entière de l'évêque diocésain.

Si par quelque malheur imprévu ce séminaire de Magnac était obligé de cesser, le revenu de la fondation serait transféré au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet de Paris, pour y instruire et nourrir autant d'ecclésiastiques du diocèse de Limoges que ce revenu pourra le permettre, qui seront à la présentation des seigneurs de Magnac et acquitteront les fondations,

Si un autre évêque de Limoges veut rétablir le séminaire de Magnac dans les clauses et conditions portées par la fondation, ce séminaire rentrera aussitôt après son rétablissement dans la pleine possession et jouissance de la fondation, et n'en pourra être empêché par nulle prescription, ni sous aucun prétexte, en sorte que les évêques de Limoges seront les maîtres absolus de tout le revenu de cette fondation.

Par clauses du 14 mars 1675, et du 20 mars 1679, il était porté que lorsque le séminaire de l'Ordination de Limoges voudrait se charger de l'entière conduite de celui de Magnac et l'unir à lui, le séminaire de la Mission dudit Limoges ne se mêlerait plus de sa conduite.

Par convention du 29 juin 1680, le séminaire de Magnac sera uni entièrement à celui de l'Ordination de Limoges; les supérieur et syndics de celui-ci se chargent présentement pour eux et leurs successeurs de l'entière conduite de celui de Magnac, et de l'administration et disposition entière et absolue de tous les revenus, que s'ils veulent s'en décharger, en ce cas les seigneurs de Magnac pourront prendre ou employer Mrs de Saint-Nicolas du Chardonnet dans ledit séminaire de Magnac.

Ledit seigneur marquis, en qualité de patron laïc de la chapelle de Saint-Claude, nomme les ecclésiastiques dudit séminaire pour servir ladite chapelle et jouir de son revenu.

Le 29 juin 1680, ledit marquis de Salagnac et Jean Bourdon, docteur de Sorbonne, supérieur du séminaire des Ordinands de Limoges, conviennent par devant Nicolas, notaire royal, que la moitié du revenu de la fondation faite au séminaire de Magnac, soit employée à perpétuité, dans le séminaire de l'Ordination de Limoges, pour la pension des plus pauvres ordinands, qui étant de fort bons sujets, courraient néanmoins risque, sans secours, d'être exclus toute leur vie des ordres sacrés, n'ayant pas de quoi payer leurs pensions dans ledit séminaire de l'Ordination. Le fondateur ne prétend pas néanmoins que le séminaire de l'Ordination soit jamais obligé d'employer à cette bonne œuvre, que jusqu'à la concurrence de ce qu'il retirera annuellement de la fondation, que pendant la vie du seigneur marquis et de Dlle Marie-Françoise de Salagnac, sa fille, comtesse de Fontaine : ils pourront, en qualité de fondateur et fondatrice, choisir chaque année, parmi les ordinands qui auront été reçus en ladite année dans le séminaire de Limoges, ceux pour la pension desquels ils voudront employer la moitié entière du revenu de la fondation. Ces pauvres ordinands, ainsi choisis parmi ceux qui seront dans le séminaire de l'Ordination, ne seront point obligés d'y payer aucune autre chose pour leur pen-

sion, et en cas qu'ils eussent donné quelque chose par avance, l'économe du séminaire sera obligé de le leur remettre.

A l'égard des successeurs du fondateur, le droit ci-dessus est restreint à pouvoir seulement choisir chaque année un ordinand parmi ceux qui auront ainsi été reçus en l'année dans le séminaire, afin d'employer pour sa pension ce qui sera nécessaire d'en prendre sur cette moitié du revenu de la fondation. Pour ces raisons les successeurs du fondateur n'auront aucun droit de disposer du surplus de cette moitié du revenu de la fondation; mais comme néanmoins on est convenu que le surplus dudit revenu de la dite moitié ne laissera pas d'être toujours employé tout entier pour des pauvres ordinands, après la mort même desdits fondateur et fondatrice, on stipule seulement ici en général pour cela que les évêques de Limoges et les supérieurs de leur séminaire préféreront toujours pour cette bonne œuvre, autant qu'il se pourra, les pauvres ordinands originaires des paroisses dépendantes des fondateurs.

Pour l'autre moitié du revenu de la fondation, elle sera employée dans le séminaire de Magnac pour les besoins et utilités particulières et surtout pour l'entretien de deux bons ecclésiastiques, non originaires de Magnac, lesquels Mrs de l'Ordination enverront et tiendront ordinairement dans ce séminaire de Magnac, dont l'un sera établi directeur; et s'il arrivait que les seigneurs de Magnac souhaitassent que celui qui aurait été ainsi établi directeur ne soit pas continué au-delà de cinq ans, Mrs du séminaire de l'Ordination en mettraient un autre à sa place, afin de diriger ledit séminaire et y éxécuter les choses stipulées, dont les principaux articles sont :

Que l'un desdits ecclésiastiques fera les petites écoles dans ledit séminaire, avec faculté toutefois que si ledit séminaire trouvait à l'avenir que ce soin fût incompatible avec les autres emplois plus importants, Mrs du séminaire de l'Ordination pourront s'en décharger en donnant 100 livres par an sur la moitié du revenu affecté audit séminaire de Magnac, à un régent qu'on nommera pour faire les petites classes.

Pour l'autre ecclésiastique qui demeurera dans ledit séminaire de Magnac, il s'appliquera autant qu'il pourra à former dans le latin et les autres études écclésiastiques, les jeunes clercs et autres jeunes gens, surtout ceux en qui on verra plus de marques de vocation à l'état ecclésiastique, qu'on pourra élever dans ledit séminaire de Magnac pour entrer ensuite dans celui de Limoges auquel il est uni; prenant néanmoins garde de préférer toujours pour cela, tant qu'on pourra, des clercs, afin qu'ils puissent en même temps aider au service divin de la paroisse.

Sont : un supérieur, trois régents et ..... pensionnaires.

Le Gai-Rossignol. — Chapelle. — *F.* Sainte Madeleine. — *P.* Au monastère de la Colombe.

Etruchat. La Grande-Roche. Châteaux sur la carte du diocèse.

SAINT-SULPICE-TERRE-AUX-FEUILLES (1). *Terræ foliorum,* ou les Feuilles, *de foliis.* — Cure. — *F.* Saint Sulpice, 1,880 communiants. — *P.* Evêque, 1477. Prévôt de Saint-Benoît-le-Sault, diocèse de Bourges, 1531, 1597, 1599, 1611, 1631, 1664, 1682, 1715. Prieur claustral et chapitre, 1715. Supérieur du séminaire des Missions étrangères depuis l'union de cette prévôté et les directeurs dudit séminaire.

Chapelle au cimetière, 1640. Ruinée.

Autre chapelle au château de Piégut. Vicairie à l'honneur de la Sainte-Croix.

LES CHÉSAUX (2). *Casales,* mal Casalibon ou Grand-Château. — Cure. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Evêque, 1736. — Prévôt de Saint-Benoît-le-Sault, 1513, 1577, 1618, 1625, 1631, 1641, 1650, 1694. Supérieur du séminaire des Missions étrangères depuis l'union de cette prévôté et les directeurs dudit séminaire, 1736.

Vicairie de Jansay. — *F.* A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Seigneur de Gensais, 1530.

Saint-Eutrope, dans le bourg. — Chapelle rurale, annexe en 1513. — Attendu que le bourg des Chésaux qui compose la plus grande partie de la paroisse est beaucoup éloigné de l'église paroissiale, le chemin très mauvais, surtout en hiver; la chapelle de Saint-Eutrope située dans le milieu du bourg se trouvant beaucoup plus à la portée de toute la paroisse, permis en 1743, pour la commodité des habitants, d'y garder le Saint-Sacrement et avoir des fonts baptismaux.

MAILLAC (3). Prieuré, 1318, 1569. — *F.* Saint Gervais et saint Protais. — *P.* Prévôt de Saint-Benoît-le-Sault.

Cure. Jadis annexe de Mouhé, diocèse de Bourges, 600 communiants. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Evêque, 1652, 1677, 1678. Prévôt de Saint-Benoît-le-Sault, 1581, 1609. Prieur claustral et chapitre, 1712. Supérieur et directeur du séminaire ci-dessus, 1744, 1768.

(1) Chef-lieu de canton (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne).
(3) Commune du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne).

ARNAC-LA-POSTE (1), ou près La Souterraine, 1404, ou près Le Dorat. Mal La Porte. — Prévôté. — *F.* Saint Julien de Brioude. — *P.* Prévôt de Saint-Benoît-le-Sault, 1566. Supérieur et directeurs du séminaire ci-dessus, 1752. [N... de Galard possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 2,100 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1629. Prévôt de Saint-Benoît-le-Sault, 1569, 1571, 1578, 1596, 1599, 1611. Supérieur du séminaire ci-dessus, 1728, 1758, 1759.

Communauté de prêtres, 1564.

Chapelle au château de Lubignac. Labignac en 1477. Vicairie fondée par Pierre Barton, chevalier, vicomte de Montbas, seigneur des Grandes-Fayolles, Lubignac, Le Deffan et Le Fay, en Gâtinais, le 30 juillet 1556.

BONNŒIL (2). *Bonus oculus.* Mal Boureil. Cure, 200 communiants. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Evêque, 1659, 1660, 1663, 1664, 1665. Abbé du Bourg-Dieu, 1478, 1481, 1612. Prince de Condé, comme duc de Châteauroux, 1711, 1736.

SAINT-MARTIN-LE-MAU (3). *Malus* d'un Pommier. Mal Le Massé. Dépendait du Bourg-Dieu en 1212. — Cure, 380 communiants. — *F.* Ordination de saint Martin de Tours. — *P.* Evêque, 1666, 1675, 1693. Abbé du Bourg-Dieu, 1556, 1560. Prince de Condé, 1628, 1633, 1643, 1664, 1668, 1723. Le roi, 1749, 1771.

VERNEUIL-PRÈS-LUSSAC (4). 1407. Mal Vernoil. — Cure, 240 communiants. — *F.* Saint Sulpice de Bourges. — *P.* Abbé du Bourg-Dieu, 1511, 1530, Prince de Condé, 1633, 1654, 1687, 1689, 1728, 1729. Le roi, 1738, 1745, 1733.

CHATEAUPONSAC (5). *Castrum Ponciacum* ou *Pontenciacum,* sur la Gartempe (Voir l'article Nailhac, dans l'archiprêtré de Bénévent). *Monasterium de Ponciaco cum capella Sanctæ Mariæ* en 1212 (Innocent III, lib. XV, épist. 143). — Prieuré, 1318, 1495. Prévôté, 1569. — *F.* Saint Tyrse, martyr à Alexandrie, 31 janvier. Son corps y reposait du temps de Gaufredus, en 1184, et de Bernard de Guidonis, mort en 1331 (Gaufred., p. 287. — Guidon., p. 635). — *P.* Abbé du Bourg-Dieu. Fut uni par bulle de 1318 à la

(1) Commune du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de Saint-Benoît-le-Sault (Indre).
(3) Commune du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne).
(4) Commune du canton du Dorat (Haute-Vienne).
(5) Chef-lieu de canton (Haute-Vienne).

mense abbatiale de ce monastère pour aider à payer une portion due au Saint-Siège.

En 1516, on cotisa ce prieuré aux décimes pour la somme de 80 livres. Le cardinal d'Amboise, abbé commendataire du Bourg-Dieu, demanda en 1544 que ce prieuré, comme annexe de son abbaye, étant cotisé avec elle au diocèse de Bourges, fût déchargé de la cotisation des décimes au diocèse de Limoges. Ce qui fut ainsi jugé par arrêt du Grand Conseil prononcé à Pontoise le 27 avril 1547 (Chenu, *Questions notabl. Centur.*, 2, question 14, — et Tournet, p. 516).

Cure en ville murée, 3,350 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Abbé du Bourg-Dieu, 1513, 1514, 1515, 1570, 1616. Prince de Condé, 1639, 1661, 1666, 1669, 1698, 1720. Le roi, 1753, 1768.

Communauté de prêtres en 1564. Sont cinq.

Vicairies fondées dans l'église de Châteauponsac par Jean du Monteil, prévôt laïc. Doit être servie par le curé et les prêtres de la communauté, le 7 septembre 1538. — *F.* A l'autel de saint Sébastien. — *P.* Du Monteil, prévôt laïc, 1566.

Bertrand ou Bernard de La Courrière, prêtre de la communauté, le 5 janvier 1545, vieux style. — *F.* Au grand autel. — *P.* Héritiers, 1615. Plaignaud avec de La Courrière, de La Valette et Blanchard, laboureurs, 1648. Plaignaud avec La Valette, 1687.

Jacques Le Borlhe. — *P.* Du Fénieu, sieur de La Merronière, président à l'élection de Limoges, avec autre sieur de Vaubourdolle, 1713.

Mathurin de Fontbellone, prêtre. — *F.* A l'autel de saint Michel. — *P.* Bongrand, 1584. Du Monteil, prévôt laïc, 1584.

Chapelle de la Sainte-Vierge, 1212. Annexe de la cure, 1463.

Saint-Martin. — Chapelle rurale. La compagnie des Pénitents noirs s'y établit en 1663.

Saint-Martial. — Chapelle rurale, 1595.

Hermitage bâti dans le fond de Du Fénieu, sieur de Vaubourdolle. Ruiné.

Maladrerie de fondation royale, suivant le Pouillé de 1648. — *P.* Grand aumônier. Néant.

Deux restes d'inscription, que l'on voit dans cette ville, ne permettent pas de douter qu'elle a été connue du temps des Romains. Une à droite, en entrant dans le cimetière :

..... RIAE IVL · ALPINAE

L'autre au bas d'une pile du pont, sur la rivière de Gartempe :

PRO · SAL · IMP · CAE.....
MONMEN · LVCAN.....
VERICI · FIL · ET · PARI · SV....

BEAULIEU (1). *Bellus locus.* — Prieuré-cure, 190 communiants. — *F.* Saint Nicolas de Myre. — *P.* Abbé de Bénévent, 1405, 1439, 1516, 1579, 1623, 1642.

SAINT-PRIEST-LE-BETOUX (2), *alias* près Saint-Sornin. — Cure [et prieuré], 250 communiants. — *F.* Saint Priest d'Auvergne. — *P.* Evêque, 1684. Abbé de Bénévent, 1639, 1665, 1684, 1749, 1767, 1772.

SAINT-ANIAN-DE-VERSILHAC (3). Varcilhac en 1382. Gui, évêque de Limoges, mort en 1086, donna cette église à Bénévent (Bonav., t. III, p. 397). — Cure, 1,850 communiants. — *F.* Saint Anian d'Orléans, 17 novembre. — *P.* Louis Foucaud, abbé de Bénévent, fit unir cette cure à son monastère. Abbé dudit Bénévent, 1568, 1571, 1649, 1661, 1741, 1772.

La Chapelle-Mont-Rogier, 1278, ou Dom-Roger. — Cure, à présent chapelle. — *F.* Sainte Radegonde. — *P.* Abbé de Bénévent, 1555, 1559. Il y avait dans cette chapelle un petit tombeau de pierre qu'on supposait être celui de sainte Radegonde, à l'occasion duquel il se commettait plusieurs susperstitions. Interdite en 1744.

SAINT-LÉGER-DE-LA-FA (4), *alias* Bridereix. *Brideriensis.* — Cure régulière, 120 communiants. — *F.* Saint Léger d'Autun. — *P.* Abbé de Bénévent, 1483, 1602, 1635, 1696, 1721, 1743, 1744.

Vicairie [dite de Notre-Dame] fondée par Peyronnelle de Chastillon, de la paroisse de Fonteney, ou Southenais, diocèse de Bourges, dame de Beaupuis, veuve de noble Jean de Blon, pour un clerc ou prêtre, le 5 mars 1513, vieux style, signé G. de La Cube et J. du Rivault. Spiritualisée le 28 mars 1514. — *F.* A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Fils et héritier descendant des fondateurs en ligne directe nomme. Louis de Chastillon, écuyer, demeurant à Junac, paroisse d'Asnières, 1729, 1734. Jean de Lasfe de Navé, écuyer, sieur de la Goutte-Bernard et de Chastillon, comme mari de Silvine Rousseau, 1729. Valéric de Chastillon, écuyer, sieur de Métranges, 1761. Jeanne de Muzart, épouse et fondée de procuration de Charles de Chastillon, sieur du Ris-Chazerat, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment royal, avec Catherine de Chastillon, fille majeure et maîtresse de ses droits, du lieu de Juniat, paroisse d'Asnières, 1766.

(1) Commune du canton de Saint-Benoît-le-Sault (Indre).
(2) Commune du canton de Châteauponsac (Haute-Vienne).
(3) Commune du canton de La Souterraine (Creuse).
(4) Commune du canton de La Souterraine (Creuse).

SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC (1). Le P. Bonaventure (t. III, p. 179) met Foursac. Cette église était rebâtie totalement en 1492. — Prieuré-cure *in defectu regularium*, 1,800 communiants. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne. — *P.* Evêque, 1603. Vicaires généraux du monastère de Bénévent, l'abbaye vacante, 1637. Abbé dudit Bénévent, 1471, 1566, 1738, 1763.

Saint Léobon, solitaire en ce lieu, qu'il quitta pour se retirer au bourg de Salagnac, mort le 13 octobre, vers l'an 539 (Bonav., t. III, p. 179). — Chapelle rurale. — Attendu le mauvais état et les indécences qui se commettaient à l'occasion de deux fontaines situées près de cette chapelle, elle fut interdite en 1744. Ordonné qu'elle serait démolie.

FOLES (2), jadis Faules ou Faulles. *De folis, foliis, favolis, faulis, faholis.* Mal Foulas. Cette église était totalement neuve en 1490. — Prieuré-cure *de Fagis*, 1,850 communiants. — *F.* Saint Blaise, 3 février, et saint Bonaventure, cardinal. — *P.* Abbé de Bénévent, 1564, 1573, 1677, 1771.

Vicairie fondée par Jean Freymarez, *de Frigido mari.* — *F.* A l'autel de sainte Madeleine et saint Blaise, et saint Roch. — *P.* De Fremarez, 1554. Evêque, 1574. Le plus proche parent.

Autre. — *F.* A l'autel de saint Bonaventure. — *P.* Aymar de Chouppes, écuyer, baron du Fau, comme tuteur des enfants de Jacques du Vignaud, écuyer, seigneur des Vories, 1703. François-Gaspard du Vignaud, écuyer, seigneur des Vories et de Villefort, 1722. Gaspard-François-Louis, 1772.

[Autre, des Morterols].

Autre, par Jeanne du Vignaud, veuve de noble Gui du Chastenet, et femme de Balthazar Deaux, écuyer, seigneur du Chambon, Noailhes et Lage, paroisse de Bersac; par son testament du 23 novembre 1601, signé de Volondat. — *P.* Héritier du fief du Chambon et portant le nom de Deaux ou de la testatrice.

Autre, au château des Vories.

Arcs, *arcus*, ou Arx. Isambert, abbé de Saint-Martial, mort en 1198, acquit ce monastère (Gaufred., p. 321) vers 1180. — Prieuré. — *F.* Sainte Catherine. — Grégoire, abbé d'Issoire, diocèse de Bourges, par son ordonnance de visite du 12 octobre 1337, unit à la prévôté de Saint-Vaury les prieurés d'Arcs et de Chazelles, diocèses de Limoges et de Bourges, chacun pour 25 livres

(1) Commune du canton du Grand-Bourg (Creuse).
(2) Commune du canton de Bessines (Haute-Vienne).

de pension, applicables aux écoliers qu'on enverrait aux études générales. On doit tenir deux moines dans chacun de ces prieurés. — *P.* Abbé de Bénévent nomma, 1696. Abbé de Saint-Martial de Limoges, 1487, 1608, 1616, 1619, 1696, 1699, 1710. Prévôt de La Souterraine nomma, 1510. Aquilaire du chapitre de Saint-Gérald, 1730. — L'abbé de Saint-Martial avait consenti, en 1725, à l'union de ce prieuré à son chapitre, ce qui ne réussit pas alors. Les chanoines et chapitre exposèrent depuis, comme pour la prévôté de La Souterraine ci-dessus : La chapelle d'Arcs était en très mauvais état; les revenus, déduction faite des charges, montaient 288 livres. Par décret du 29 janvier 1747, ce prieuré est uni à perpétuité à la mense capitulaire du chapitre de Saint-Martial de Limoges, et les revenus employés tant à l'entretien de six enfants de chœur, d'un maître de psallette, qu'à l'augmentation du revenu des prébendes canoniales et des pensions des vicaires de chœur.

Brousse, 1567, membre de la préceptorerie de Baignoux, paroisse de Fromental, 1650. Chapelle. — *F.* Sainte Madeleine. — *P.* Fut obtenue du pape comme chapellenie, 1620, 1650. — Interdite en 1744 et ordonné qu'elle serait démolie, attendu le mauvais état où elle se trouvait et qu'elle était située au milieu d'un bois, dans un lieu désert, plus propre à favoriser le crime qu'à exciter la dévotion des fidèles.

SAINT-HILAIRE-LA-TREILLE (1) [*de Trogila*], *alias* Magnazeix, mal Lestamble. C'est apparemment ce Saint-Hilaire de Trogila que Humbert, évêque de Limoges, déposé en 1096, donna au monastère de Bénévent (Bonav., t. III, p. 397). — [Prieuré-]cure, 600 communiants. — *F.* Saint Cyr et sainte Juliette, 16 juin. — *P.* Evêque, 1678, 1767. Prieur-curé de Saint-Nicolas de Beaulieu, 1470, 1586, 1767. Abbé de Bénévent, 1318, 1423, 1586, 1594, 1642.

[Vicairie de Saint-Cyr et Sainte-Juliette; peut-être dans la chapelle rurale. — *F.* Les mêmes saints].

Mas Rimoulet, Mansus Rimoletus ou Marimoulet ou *Eymoletus*. — Préceptorerie ou prieuré. — *F.* Sainte Madeleine. — *P.* Prieur de l'Artige, 1411, 1475, 1523, 1570, 1641, 1642. Recteur des PP. jésuites de Limoges, 1716. Evêque [ou le bureau du collège. N... Silvain possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

SAINT-GEORGES-LES-LANDES (2), Terre-aux-Feuilles, 1402. *De Saltu*. C'est apparemment Saint-Georges de Fontanet que

(1) Commune du canton de Magnac-Laval (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne).

Humbaud, évêque de Limoges, donna au monastère de Bénévent (Bonav., t. III, p. 397). — Cure, 600 communiants. — *F.* Saint Georges. — *P.* Evêque, 1692. Non pas le sieur de Beaulieu, mais le prieur-curé de Saint-Nicolas de Beaulieu, 1498, 1564, 1573, 1580, 1604, 1638, 1707, 1723.

CROMAS (1) ou Cromat. — Cure, 650 communiants. — *F.* Saint Silvain d'Ahun, 16 octobre. — *P.* Prieur-curé de Saint-Nicolas de Beaulieu, 1531, 1618, 1654, 1656, 1685, 1707, 1739, 1758, 1763. Le curé de Cromas prit possession de la chapelle de Solognac, son annexe, en 1572.

JOAC (2), Johac ou Jouac, mal Jaïac. — Cure, 800 communiants. — *F.* Saint Pierre, apôtre. — *P.* Evêque, 1691. Prieur-curé de Saint-Nicolas de Beaulieu, 1475, 1570, 1598, 1632, 1658, 1720, 1725, 1771. Abbé de Bénévent, 1475.

Menussac [ou Menussat]. — Préceptorerie ou prieuré [régulier d'hommes]. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Prieur de l'Artige, 1524. Recteur des PP. jésuites de Limoges, 1692. Evêque. [N... Dubrac possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

RILHAC-RANCON (3), Rielhac-près-Beaune, 1416. Rilhac-près-Ambazac, 1559. Mal Rouillac et Rialac. — Prieuré ou prévôté du monastère, 1285. Gui, abbé de Saint-Augustin-lez-Limoges, mort en 1110, acquit cette église (Mabillon, *Annal.*, t. VI, p. 694). — *F.* Nativité de saint Jean-Baptiste. — *P.* Abbé de Saint-Augustin, 1579, 1612.

Le 7 février 1613, l'abbé de Saint-Augustin proposa à ses moines l'état déplorable où le monastère était réduit, à son arrivée, par le mauvais ménagement tant des abbés, ses prédécesseurs, que des moines qui vivaient alors : l'église dénuée d'ornements, les moines ne faisant que peu ou point de résidence, les revenus ne montant pour l'abbé que 300 livres par an, l'église et le monastère presque tout découverts. Il y avait tellement pourvu que le service divin, de nuit et de jour, se faisait canoniquement, suivant le petit nombre de moines qu'ils étaient. Il désirait l'accroître de quatre ou cinq pour le moins, mais il ne pouvait les nourrir et entretenir, parceque les domaines du monastère étaient pour la plupart en litige ; il lui fallait racheter des titres dérobés, entretenir continuellement des

(1) Commune du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne).
(3) Commune du canton d'Ambazac (Haute-Vienne).

solliciteurs aux parlements de Paris et de Bordeaux, n'ayant pas moins de soixante procès et lui-même étant souvent obligé d'y aller à grands frais. Il voulait agréger son monastère aux PP. réformés de Lorraine, suivant l'ordre du roi : mais les chambres des moines n'étaient point bien garnies, ni le dortoir et réfectoire en bon état; il n'y avait point de bibliothèque, chose très nécessaire pour l'occupation des moines et pour le bien public.

Les moines ajoutèrent, de leur côté, qu'il était nécessaire de garnir les chapelles de l'église, dépourvues de tout, le cloître, le chapitre et le dortoir étaient beaucoup endommagés, faute de couverture, le réfectoire était ruiné et il fallait plus de 2.000 écus pour rétablir le tout. Ils ne savaient d'autre remède que d'unir la prévôté de Rilhac, du revenu de 400 livres, qui suffisait pour la nourriture et entretènement de deux moines d'augmentation. Il y avait à cette prévôté une maison qui servirait à leur récréation en cas de maladie ou de retraite pendant la contagion, le monastère n'ayant point d'autre lieu plus proche. Pour avoir la pension due au monastère par le prévôt de Rilhac, il avait fallu plaider annuellement depuis quinze ans contre lui : ayant obtenu des arrêts de surprise, il avait fait exécuter les meubles du monastère et saisir les fruits. Ce bénéfice pourrait retomber entre les mains des séculiers et exposer le monastère aux mêmes inconvénients.

Ces exposés vérifiés et sur le consentement de Pierre Martin, prévôt et sous-chantre de la cathédrale, par décret du 21 février 1613, la prévôté de Rilhac fut unie à perpétuité à la mense abbatiale et conventuelle de Saint-Augustin. Ils en prirent possession le lendemain.

Les huit moines de la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hidulphe, de Verdun, que l'abbé avait mis à Saint-Augustin, ajoutèrent que le cloître, où il manquait plusieurs piliers pour soutenir la voûte, avait grand besoin de blanchir et de carreler; les murailles de la préclôture étaient démolies et ruinées, ce qui était cause que les fruits de leur jardin, qui sont plus souvent, disaient-ils, leur principale pitance, leur étaient ravis et emportés par gens vagabonds; l'église avait besoin d'être blanchie et peinturée par le dedans entièrement; ils étaient en si petit nombre et distraits de leur silence, solitude et lecture des bons livres pour vaquer aux offices séculiers, ce qui leur revenait et redondait à très grand dommage. On ne voyait point d'autre remède que d'unir la prévôté de Rilhac à la mense conventuelle, étant bien bâtie et à portée, propre aux malades pour le changement d'air et aux soins pour la récréation.

Sur les procès-verbaux, les consentements des moines de Saint-

Martin-lez-Limoges, de la cathédrale, le 2 septembre et des parties intéressées, fut donné le 8 septembre 1614 le décret qui unit à perpétuité cette prévôté à la mense conventuelle de Saint-Augustin. Ils en prirent possession le 10.

Cure, 825 communiants. — *F.* Nativité de saint Jean-Baptiste. — *P.* Abbé de Saint-Augustin, 1408, 1440, 1571, 1575, 1576, 1613, 1616, 1635. Avec le chapitre du monastère, 1643, 1690, 1703, 1714, 1763. Abbé, 1772.

BONNAC (1), *Bonacum*, 1361. Gérald du Cher, évêque de Limoges, mort en 1177, dota cette église (*Mss. Episc. Lemov.*). Sebrand, son successeur, confirma cette donation, sauf les droits pontificaux et de ses ministres, de l'archidiacre et de l'archiprêtre, sans date. P. de Bonac et ses fils transigèrent avec l'abbé et couvent de Saint-Augustin pour cette église l'an 1193 (Estiennot, *Antiq. bened. Lemov.*).

Prieuré. — *F.* Saint Saturnin de Toulouse. — *P.* Abbé de Saint-Augustin, 1440, 1477, 1484, 1601. La bulle du 20 mai 1632, donnée à la prière du roi Louis XIII, confirma à la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît, l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges et réserva aux religieux de l'abbaye tous les prieurés qui en dépendaient. Les prieurs commendataires de Bonnac et de Chervix formèrent opposition à la fulmination et en appelèrent comme d'abus. Mais par arrêt contradictoire du parlement de Bordeaux, de 1633, il fut prononcé qu'il n'y avait abus et que la bulle serait exécutée selon sa forme et teneur.

Cure, 1.000 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Abbé de Saint-Augustin, 1472, 1514, 1564, avec le chapitre du monastère, 1631, 1680, 1734, 1749. Abbé.

Vicairie à l'autel de saint Jean-Baptiste. — *P.* Seigneur de Leychoisier, 1554.

La Drouille-Blanche, mal Durvoise. Il y avait des religieuses en 1267; elles étaient vingt-quatre en 1370. — Prieuré de filles, ordre de Grandmont; quelques anciens titres le mettent abbaye, entre autres un de 1514. — Sacristie et chantrerie, offices en 1402. — *F.* La Sainte-Vierge et saint Cloud de Nogent. — *P.* Par transaction entre l'évêque de Limoges et Guillaume, abbé de Grandmont, entre les années 1318 et 1337, l'élection de la prieure ou abbesse de La Drouille-Blanche appartient de plein droit à l'abbé. Par autre transaction, ce droit appartient au couvent de La Drouille,

(1) Commune du canton d'Ambazac (Haute-Vienne).

en ce que l'abbé enverra deux religieux pour y assister et que la confirmation appartiendra à l'abbé, que la nouvelle prieure ou abbesse se présentera devant l'abbé et lui prêtera le serment de fidélité. En 1340, Pierre, abbé de Grandmont, transigea encore avec l'évêque de Limoges, et l'élection de cette prieure appartint de plein droit à l'abbé (Bonav., t. III, p. 628). Cet abbé nomma pour les quatre premiers prieurés vacants après la confirmation, 1595, 1690. Le roi, 1562, 1613, 1720.

Le promoteur général du diocèse exposa que Sa Majesté, ayant été informée de l'état et situation du temporel du monastère des religieuses de La Drouille-Blanche, ordre de Grandmont, aurait, dès 1744, fait défense d'y recevoir des novices ; et ensuite sur l'exposé qui fut fait à Sa Majesté, sur l'avis des commissaires établis pour le soulagement des communautés de filles religieuses, aurait, par un arrêt de son Conseil du 27 janvier 1748, ordonné qu'il serait, par l'évêque diocésain, si faire se devait, incessamment procédé à l'extinction et suppression de ce monastère et à l'union de ses biens au monastère du Châtenet dudit ordre.

Par les informations, il résulte que le monastère de La Drouille-Blanche est très mal situé, dans un lieu presque désert, au milieu des bois, et éloigné de quatre lieues de la ville de Limoges. Les religieuses y manquaient fréquemment des secours temporels et surtout des spirituels auxquels il était difficile de pourvoir. Les bâtiments étaient en fort mauvais état, et il n'y avait plus que trois religieuses de chœur et une converse ; deux de chœur s'étaient retirées au couvent d'Orsan, diocèse de Bourges, ordre de Fontevrault. Celles qui restaient étaient hors d'état de remplir avec exactitude et édification les exercices spirituels et les obligations de leur règle, ainsi que de veiller à l'administration de leur temporel. Le revenu était très médiocre, n'excédant pas 12 ou 1.500 livres, dispersé, difficile à recueillir et, parmi leurs effets, il y en avait de litigieux.

Le monastère du Châtenet, éloigné seulement d'une lieue de Limoges, est à la portée de trouver toutes les commodités de la vie et les secours spirituels et temporels. Composé de vingt-sept religieuses, il est en état de remplir les obligations de la règle et de veiller à la régie exacte du temporel. Mais l'augmentation des denrées survenue depuis 1720, avait obligé la communauté de faire des dépenses considérables, soit pour l'entretien des religieuses, soit pour soutenir plusieurs procès pour se procurer le payement des revenus communs, soit pour fournir aux réparations annuelles tant du monastère que des annexes et dépendances. Leurs domaines et métairies, ci-devant exempts des impositions publiques,

ayant été depuis treize ans imposés à la taille, leurs revenus ont considérablement diminué, de sorte qu'ils ne montent actuellement, charges faites, qu'à la somme de 4.500 livres, somme trop modique pour nourrir et entretenir tant de religieuses et payer les charges courantes et ordinaires. Ainsi, cette communauté ne pouvait, avec si peu de revenus, se soutenir sans le secours de quelques unions de bénéfices. Par l'union de La Drouille-Blanche, elle sera en état de faire toutes les réparations urgentes et essentielles, soit de l'église et des lieux réguliers, soit des bâtiments des domaines qui lui appartiennent, d'augmenter le nombre des religieuses et d'élever un plus grand nombre de pensionnaires qui lui sont adressées de différents endroits, tant de la ville de Limoges que des villes et des campagnes circonvoisines. Qu'ainsi rien de plus sage que la disposition de l'arrêt de 1748, et en même temps de plus nécessaires au bien spirituel et temporel des deux communautés.

Vu le consentement de l'abbé général de l'ordre de Grandmont, par décret du 30 décembre 1756, le prieuré de La Drouille-Blanche est éteint et supprimé à perpétuité, et ses revenus, bâtiments, etc., unis à celui du Châtenet, en acquittant les charges tant ecclésiastiques que civiles.

Prieures ou abbesses de La Drouille-Blanche :

Luce, 1246.
Agnez, 1270.
Sibille, 1298.
Julienne Lanela, 1319, 1337.
Philippe, 1342.
Agnez Morsela, 1355, 1358.
Marguerite de Quadruvio, 1363.
Katerine des Cars, 1382, 1389.
Agnez de Crozent, 1394, 1407.
Catherine Beyneyssa, 1415.
Jeanne de Lage, 1461, 1471.
Catherine de Lage, 1482, 1496.
Jeanne Esmoin, résigna, 1510.
Marie Foucaut, 1510, 1525.
Charlotte de Puydeval, 1534, résigna à sa nièce, 1561.
Anne de Puydeval fut nommée, le 21 décembre 1561, par résignation de sa tante extrêmement vieille et malade; eut ses bulles le 2 janvier 1562, prit possession le 18 juin 1562, résigna en 1595.
Magdeleine de Puydeval, 1599, 1616.
Gabrielle Cappet, résigna en 1625.
Hilarie de Campagne, 1625, 1666.

Françoise-Lucrèce de La Roche de Fontenilles, prit possession le 19 novembre 1669, quitta 1687.

Françoise de La Marche de Parnac, 1690, résigna.

Marie-Jacquette de Joubert de Nantiac, 1713, résigna 1720.

Jeanne de Joubert de Nantiac, mourut le 11 juillet 1754.

Cure. — *F.* Saint Cloud de Nogent. — *P.* Prieure de La Drouille-Blanche, 1570, 1575, 1603, 1616. Le curé de Bonnac la sert.

On conjecture que le prieuré de La Drouille-Blanche était dans son origine une communauté de Bénédictines. Mais on ignore de quel monastère il relevait, ou s'il était acéphale, ou sans autre supérieure que l'Ordinaire. Il ne pouvait dépendre des prieurs de Grandmont. Le fondateur de cet ordre (*Acta. SS.*, t. I, *April.*, p. 852), quitta Aureil pour l'unique raison que saint Gaucher, alors supérieur, avait sous sa direction une communauté de filles près de son monastère. Bien plus, saint Etienne de Muret défend à ses disciples (*Regula S. Steph. Ord. Grandm,* cap. 5 et 39), le régime des églises, et absolument de recevoir des femmes dans sa religion. D'ailleurs dans la bulle où le pape Jean XXII entre dans tous les détails des prieurés et celles de cet ordre, il n'y est fait aucune mention de La Drouille-Blanche. Ainsi jusqu'à l'an 1318, date de cette bulle, cette communauté de filles dépendait de tout autre supérieur que de celui de l'ordre de Grandmont. Quand l'ont-elles reconnu pour tel? C'est une époque fixe que j'ignore, ainsi que celle où le nom d'abbesse a été donné gratuitement à la prieure et le droit de porter la croix pectorale. Cependant, dans des actes de 1314 (manuscrit du Châtenet), cette communauté est dite de l'ordre de Grandmont.

Celui qui était *Capellanus* en 1240 (procès-verbal fait à La Drouille en 1755, par le vic. gén. de l'évêque de Limoges), acquit de Girauld de Bonnac, trois septiers de seigle sur le mas de Royère. Le 16 mars 1270, vieux style (Archives des FF. PP. de Limoges), frère Aymeric Taynes et frère Guillaume de Forcellis, de l'ordre des FF. PP., exécuteurs testamentaires de Jean de Châteauneuf, chanoine de Saint-Junien allèrent à La Drouille-Blanche, dont Agnez était prieure. Elles étaient quarante religieuses et eurent de quoi acheter dix sols de rente. Mais dans l'acceptation, il n'est aucunement parlé du prieur de Grandmont, au lieu que pour le légat fait aux religieuses de Coyrou, l'abbé d'Obasine fut appelé parce qu'il était leur supérieur. Dans l'acte pour La Drouille, il est dit *capellanus*. Dans un acte de 1282, l'évêque de Limoges n'a de droit que sur lui et non sur le monastère : que si le prélat veut, il pourra y donner les ordres sacrés. S'il y vient à la demande de la

prieure et de la communauté, elles le défraieront de la dépense modeste qu'il aura faite.

Quoique les curés de La Drouille-Blanche ne méritent aucun rang dans le *Gallia christiana*, cependant, comme il est question d'examiner leur existence, j'en donnerai le catalogue tel que je l'ai trouvé dans les archives des religieuses du Châtenet :

Durandus est dit *capellanus et rector domus de Droulha alba*, 1246, 1251, 1258, *procurator priorissæ et conventus*, 1261, 1285, et dans une donation faite *priorissæ, capellano et conventu* 1272.

Jean *Bonihominis, capellanus seu rector, procurator religiosarum*, 1315, 1318, 1324, 1332. 1333, 1337.

Jean *de Manso Mélier, capellanus*, 1365. Il se trouve en 1389 à la dédicace de l'église des FF. PP. de Limoges (mss. FF. PP. Lemovic.).

Gérald de Faye, *capellanus*, y fonda un anniversaire peu avant 1418.

François de Vouzelle, baile de Razès pour le chapitre de la cathédrale, 1543, prêtre, 1544. M. François Vouzelle, âgé de trente-cinq ans, déposa dans une enquête en 1565.

Léonard Vauzelle permuta pour la cure du Palais.

Sur la nomination de la prieure, l'évêque, ou quoique soit, son vicaire général, conféra à Denis du Coudier, le 6 août 1575. Il prit possession le 24, par l'entrée de l'église, attouchement du corroil de la porte, baisement du grand autel et saintes reliques et du missel.

Des actes de 1370, 1391 (minutes de M. de Lépine de Limoges) parlent du *capellanus* de La Drouille-Blanche. On pourrait l'entendre d'un aumônier uniquement destiné à donner la messe, ou tout au plus à administrer les sacrements à ses religieuses, sans qu'il eut de territoire de juridiction. Mais c'était un vicaire perpétuel, un curé en titre. La prieure de La Drouille le nomme tel en 1570, 1575, 1603 et 1616 (Reg. des insinuations ecclés. du diocèse de Limoges). Léonard Vauzelle, qui fut de ce nombre, permuta pour la cure du Palais avec Denis du Coudier, et ce dernier prit possession dans l'église de La Drouille le 13 décembre 1603, sur un *visa* donné par le seigneur évêque et daté de la veille. Dans l'état des décimes (Au secrétariat de l'évêché de Limoges) reçues es années 1586, 1587, 1588, 1593, 1594. Pierre Maleden, receveur, porte à compte de trois années payées par le curé de La Drouille-Blanche, archiprêtré de Rancon, 4 livres 12 sols 3 deniers; pour la prieure de La Drouille-Blanche pour trois années, 19 livres 5 sols 6 deniers.

Le 17 novembre 1605, François Vauzelle, prêtre, curé de La Drouille-Blanche, afferme (Minutes de Déperet, chez Me Labesse

du bourg d'Ambazac), à Martial Jounat, le jeune, prêtre, pour trois ans, à compter du jour de Noël, le revenu de cette cure : Vauzelle cède tout celui qui viendra dans l'église, et six septiers de blé, mesure de Limoges, que la dame de ladite Drouille est tenue de balher un chacun an au curé; il cède aussi la maison et verger appartenant audit curé; se réserve la rente d'une maison située dans la ville de Limoges, et la fondation faite par feu M. François Vauzelle, curé de ladite cure, qui est cent sols de rente (apparemment pour des messes) que ledit Vauzelle pourra dire à Saint-Sylvestre, ou où bon lui semblera. Vauzelle sera tenu de payer les décimes. Jaunac fera le service et donnera chaque année 9 livres. Si la prieuresse de La Drouille ne fournit pas un prêtre les fêtes annuelles pour chanter l'office, Vauzelle en fournira un si besoin est. Au cas qu'il veuille la cure pour lui, Jounac sera tenu de la lui quitter, étant préalablement remboursé de ce qu'il aura servi.

Le 4 octobre 1606, Jounac consentit que cette afferme fut rompue et cancellée, et se chargea de servir jusqu'au 17 novembre suivant. Dès le 18 octobre même année 1606, le curé Vauzelle avait affermé pour un an à Jean Faure, receveur et notaire de La Drouille, tout le revenu et émoluments dépendant de ladite cure pour la somme de 12 livres. Le fermier se chargea de payer les décimes et de faire faire le service divin dans l'église dudit lieu que le curé est tenu de faire pendant ledit temps.

Le 6 mars 1610, ce curé Vauzelle qui demeurait dans le bourg de Saint-Sylvestre, afferma sa cure à Martial Brionneau, du Coussat, curé de Saint-Sylvestre, et à Albert de La Font, prêtre du village de Péret, paroisse d'Ambazac. Il se réserva la maison et jardin situés audit lieu de La Drouille, la rente d'une autre maison que sa cure a à Limoges, tout comme le dit de La Font en a accoutumé de jouir. Le curé se réserve de cinq pièces deux dans l'offrande du jour de Saint-Cloud, le 7 septembre; et ce pour trois ans à commencer à Noël prochain, et 12 livres pour chaque année. Les fermiers feront tout le service divin dont est tenu le curé, celui-ci payera les décimes, droits de synode et autres charges. Dans le cas que le curé veuille la cure pour lui, et y demeurer, et non pas un autre, les fermiers la lui quitteront.

Le 7 septembre, jour de la fête de saint Cloud, patronale de La Drouille, le curé Vauzelle prit acte de ce que voulant recevoir les offrandes qui viennent dans ladite église, un prêtre inconnu, revêtu de surplis, l'en empêcha. Vauzelle voulut prendre 4 livres 2 sols, à quoi montaient ces offrandes que, de peur de scandale, il avait déposées entre les mains d'un particulier; Jean Mosnier, curé de Bonnac, s'opposa à la délivrance. C'est peut-être le pre-

mier acte d'usurpation du curé de Bonnac sur son confrère. Depuis, dans un acte du 27 août 1632 (Reçu de Villette, chez le même Me Labesse), le lieu de La Drouille-Blanche est dit paroisse de Bonnac. Cependant Jean Vouzelle est dit prêtre et curé de La Drouille-Blanche en 1632, Vouzelle fut enterré dans l'église de Saint-Sylvestre, le..... 164., et dans l'acte mortuaire on lui donne la qualité de curé de La Drouille (Registres de Saint-Sylvestre). Jean Cantillon, voyant ce bénéfice vacant, l'obtint du pape, et son *visa* le 21 avril 1651 (secrétariat de l'évêché de Limoges).

On pourrait objecter qu'il n'existe aucun registre de cette paroisse. Faible raison : quand même les religieuses du Châtenet, qui depuis l'union ont tous les papiers de La Drouille, n'en voudraient montrer aucun acte de baptême, etc., ne sait-on pas que les religieuses de Boubon, le chapitre même de Saint-Junien ont dans leurs archives la majeure partie des registres de leurs paroisses. Du moins, la cure de la Drouille étant de si petite étendue, et ayant été occupée par tant de titulaires, il n'est pas étonnant que les registres soient perdus.

Tous les actes allégués prouvent démonstrativement l'existence d'une cure à La Drouille. Voudrait-on alléguer l'inutilité actuelle, la petitesse du lieu et celle du nombre des habitants; il est aisé de répondre qu'à Uzurac (Arch. des FF. PP. de Limoges), où n'étaient que cinq religieuses en 1271. il y avait un *recteur* qui se servait de son sceau dans les actes; il n'y a aujourd'hui que trente communiants. Cependant on y a conservé la cure, et que malgré la modicité du revenu elle n'a jamais manqué de titulaire. D'ailleurs il ne fut jamais de circonstance plus intéressante pour ressusciter celle de La Drouille, la créer même si elle n'avait jamais existée : 1° le bien public; 2° nul dommage pour personne.

Qu'on interroge les curés d'Ambazac, Saint-Sylvestre, Bonnac, Compreignac, Rilhac-Rancon et Beaune, ils répondront qu'avant l'union du prieuré de La Drouille au Châtenet en 1756, plusieurs de leurs paroissiens extrêmement éloignés de leur église et aux portes de celle de La Drouille, surtout certains alternatifs des deux premières paroisses semblaient par leur peu d'assiduité n'être d'aucune, et conséquemment étaient fort mal instruits. En vain saint Etienne de Muret (*Regula Sti Stephani, cap.*, V.) avait-il défendu de recevoir à la messe ceux qui viendraient fréquemment dans les églises de son ordre, aux dimanches et fêtes, jours auxquels, dit-il, il convient qu'ils assistent dans leurs églises aux offices divins, la chapelle de La Drouille ne pouvait contenir le peuple du voisinage qui s'y rendait ces jours-là. Il y allait avec d'autant plus de plaisir qu'on n'y faisait ni prône, ni instruction, ni rien de tout

ce qui allonge l'office dans les églises paroissiales. On pourrait donc démembrer au moins cinq cents communiants des paroisses voisines, sans presque aucune diminution de chacune, où il resterait encore assez d'habitants pour exercer le zèle d'un pasteur.

Qu'y perdront les anciens curés? Nul revenu fixe, puisqu'ils n'ont aucune dîme dans ces villages circonvoisins. Du casuel? Mais le plus souvent ne le cèderaient-ils pas volontiers pour se dispenser d'aller administrer les sacrements jusqu'à une lieue et demie, par des chemins toujours mauvais, que la glace et la neige rendent très dangereux en hiver? Qu'y perdront les seigneurs décimateurs? A la prieure du Châtenet à payer la portion congrue du curé, puisqu'il y en avait un avec des revenus fixes. Qu'il ait plus ou moins de paroissiens, le nombre ne le regarde pas. Qu'y perdra l'ordre de Grandmont? On a vu qu'il n'avait aucun droit à La Drouille, il n'en avait pas donné les fonds, il ne peut les répéter.

Mais, dira-t-on, c'est une charge pour le monastère du Châtenet. En vérité il est bien à plaindre? Quelle relation y avait-il ci-devant entre Le Châtenet et La Drouille? Le premier, fondé du vivant de saint Etienne de Muret pour des hommes, se maintint dans cet état jusqu'en 1546, qu'il plut à François de Neuville, abbé de Grandmont, d'en chasser les solitaires pour y placer une de ses parentes à la tête d'une colonie de filles. La Drouille n'a dépendu de Grandmont qu'après l'an 1318. A remonter à l'origine, ces deux communautés avaient des instituts tout différents. Le changement survenu en 1756 n'a donné au Châtenet de droit aux biens de La Drouille qu'autant qu'il a plut au roi et si Sa Majesté avait été informée de l'existence et de la nécessité de la cure, elle en aurait fait une exception dans son brevet. Les prévôtés, prieurés, places monacales, communautés d'hommes et de filles devenus inutiles, sont susceptibles d'une suppression totale et les revenus très bien employés à d'autres usages pour le bien public. Mais les ministres des sacrements, les curés, sont dans un cas différent. On n'unit qu'une cure à une autre, mais on ne peut supprimer jamais les deux titres; les fonctions curiales sont d'une toute autre nécessité, que l'office divin chanté ou psalmodié, ou non.

Mais quelle si grande charge pour le monastère du Châtenet? Par le procès-verbal fait à La Drouille en 1755, les rentes directes ou constituées en argent s'élèvent à 1,208 livres, plus en grains de différentes mesures, dont la moindre est celle de Limoges, à 300 septiers de cette dernière mesure. Plus trois domaines, des réserves, un étang, un moulin, des vinades, du froment, de l'avoine, des poules, poulets, etc.; voilà 2,400 livres d'augmentation de revenu pour le Châtenet, du moins quand toutes les religieuses de

La Drouille seront mortes. On déduira 300 livres, reste toujours 2,100 livres. Il y en avait au Châtenet lors de l'union de La Drouille 4,500; monte 6,600 livres pour vingt-six religieuses, c'est-à-dire plus de 250 livres pour chacune. Les rentes constituées ou l'intérêt des dots de celles du Châtenet doivent suffire pour l'entretien des bâtiments, si on ne l'a pas précompté. D'anciennes abbayes, bien plus nombreuses et bien plus utiles, en ont-elles autant? Leurs bâtiments sont-ils moins bien en état, leurs sacristies moins fournies, l'aumône retranchée, etc.? Qu'on se rappelle ici le mot de l'abbé Trithème, en parlant de l'ordre de Saint-Benoît : « *Religio peperit divitias, matrem suffocavit filia* ». Tout regorge dans les monastères, tout manque chez plusieurs curés congruistes.

On pourrait cependant mettre un peu moins mal à l'aise celui de La Drouille. On a vu qu'il y avait une maison et jardin, il n'y a qu'à les lui restituer; 300 livres de pension congrue lui seront toujours adjugées, et la prieure du Châtenet ne le payera pas en entier, puisqu'elle donnait ci-devant six septiers de seigle, et que le curé avait une rente sur une maison de Limoges dont elle doit jouir. Charles de Villelume, écuyer, seigneur de Trasforet, légua par son testament du 7 novembre 1732, reçu par Ligoure, notaire royal du bourg de Saint-Martin-Sainte-Catherine, la rente obituaire de 200 livres, pour avoir à La Drouille un aumônier qui y dira cent messes pour lui, fondateur. Il affecte pour cela une métairie au village de Peret, paroisse d'Ambazac. Cette fondation est acquittée. On ne disputera pas au curé les novales, les environs de La Drouille en ont beaucoup; une foule d'arrêts et la déclaration du roi du 28 août 1759 les ont confirmées aux congruistes contre de prétendus privilèges ou plutôt des abus. La bulle d'exemption pour Grandmont n'excepte que l'enclos des Celles.

L'église de La Drouille ne doit pas tenir fort à cœur à la communauté du Châtenet, on la laissera sans doute tomber faute de réparations, ainsi qu'on l'a fait dans celles de leur dépendance. Il y avait une custode, un calice, du linge, des ornements, etc., lorsque les curés servaient, qu'on remette les choses dans l'ancien état.

Où était la maison et le jardin du prétendu curé? A la communauté du Châtenet à trouver l'emplacement, puisqu'elle existait constamment. Sans tant marchander, qu'on lui cède une partie des bâtiments des religieuses et un jardin. Les revenus de La Drouille-Blanche ne sont point rassemblés de façon qu'il faille sur le lieu un receveur ou un fermier; éparpillés sur les paroisses de Fursac, Saint-Junien-les-Combes, Le Bourg-de-Salanhac, et autres fort éloignés, jusqu'à présent on a affermé chaque petite dépen-

dance. Par cette raison, la maison des religieuses devenait inutile. La trouve-t-on trop vaste pour le curé? Une partie des matériaux contribuera à relever le reste, puisque tout tombe de vétusté, où à se fermer par de bons murs, nécessaires sur le bord d'un grand chemin, ainsi qu'est situé La Drouille.

La plus apparente difficulté serait le droit de patronage de la cure. Il appartenait à la prieure, mais il paraît devoir cesser dès qu'il n'y a plus de communauté religieuse. Que dans les premiers temps elle se soit choisi des aumôniers, que dans l'endroit devenu plus peuplé on ait reçu les sacrements de ce ministre commun des religieuses et des habitants, que dans ces siècles ténébreux ou trop complaisants on n'osat distinguer le patronage du bénéfice d'avec les revenus, qu'on ait laissé à la supérieure la liberté de choisir un sujet, qu'on ait converti cette tolérance en un droit de nomination. Rien de tout cela n'a lieu pour le Châtenet. On a vu que les ermites de Grandmont ne pouvaient posséder d'églises, c'est-à-dire des paroisses. Ce point de leur règle n'a été sujet jusqu'à présent ni à mitigation ni à réforme. Ils ne nomment donc à aucune cure. La prieure du Châtenet contreviendrait donc à sa règle et viserait à ce que ses frères et ses supérieurs ne pensèrent jamais, si elle réclamait le patronage de celle-ci. D'ailleurs, qui des deux est mieux en état de donner de bons pasteurs, d'une fille condamnée à la retraite et au silence, et qui ne peut connaître le sujet qu'à travers l'épaisseur d'une grille ou sur des ouï-dire, ou d'un évêque auquel la grâce de l'ordination donne le discernement des esprits et des caractères, et qui a tous les jours occasion de savoir leurs talents, et qui d'ailleurs est le patron de droit commun de tous les bénéfices, du moins cures de son diocèse?

Il résulte de tout ceci : 1° qu'il y a eu une cure à La Drouille-Blanche ; 2° qu'elle y est nécessaire ; 3° que pour la faire revivre il n'en coûte rien à personne pour la portion congrue, logement, vases sacrés, ornements, etc. ; 4° que le curé trouvera une occupation suffisante pour l'obliger à une résidence exacte ; 5° que le patronage doit appartenir au seigneur évêque.

La Drouille-Noire. — Parce que le lieu est tout couvert de bois, ou que les religieuses de Saint-Benoît sont habillées de noir. — Prieuré de filles. Cure ou chapellenie, 1478, ou vicairie perpétuelle, 1542. Il y avait quatre religieuses en 1262 et 1370 (Bonav., t. III, p. 572, 106). Le P. Levesque (*Annal. Grandimont.*, p. 298) se trompe en disant que l'abbé de Grandmont en est supérieur. — *F.* Sainte Valerie et saint Capraise d'Agen. — *P.* Prévôt de Chambon-Sainte-Valerie, 1574, 1602, 1617, 1666, 1692, 1693, 1731.

L'évêque faisant sa visite dans le prieuré de La Drouille-Noire,

le trouva situé dans un lieu champêtre, près du grand chemin de Limoges à Paris, l'église presque ruinée et sans ornements, nuls bâtiments réguliers, ni clôture, les revenus ne s'élevant pas à 300 livres, ne pouvaient suffire pour y nourrir une religieuse avec sa servante, et un prêtre pour leur administrer les sacrements. Des trois religieuses qui y demeuraient ci-devant avec des revenus que leur fournissaient leurs parents, il ne restait que la prieure, sans aucune espérance d'y pouvoir rétablir la régularité. Sur ces motifs, Jean Descoustures avait demandé en 1646 au pape de convertir ce prieuré en séculier pour un ecclésiastique qui réparerait l'église, y ferait célébrer trois messes tous les mois. Le pape accorda la demande; la prieure y consentit d'abord, puis fit opposition.

La prieure et les religieuses du Châtenet, ordre de Grandmont, exposèrent que l'augmentation des denrées, survenue depuis 1720, etc., comme ci-dessus. Leurs domaines et métairies ci-devant exempts des impositions publiques ayant été depuis quatre ans imposés à la taille, leurs revenus avaient considérablement diminué et ne montaient, charges faites, qu'à 3,274 livres 16 sols, somme trop modique pour nourrir et entretenir vingt-six religieuses.

Par décret du 24 janvier 1747, ce prieuré est uni à perpétuité à la mense conventuelle du Châtenet, où l'on fera célébrer douze messes par an.

Chapelle construite par François Pachu, maître maréchal, à l'honneur de saint Antoine, dans le lieu de ce nom, en vertu d'un vœu qu'il avait fait dans une maladie étant à l'extrémité. Elle fut bénite le 28 octobre 1706.

COULONGES (1), ou Colonges. — Prieuré. — *F.* Saint Pierre et saint Paul. L'église fut sacrée le 27 septembre 1494. — *P.* Abbé de Saint-Augustin, 1587, 1593, 1606, 1607. Fut adjugé à ce monastère par arrêt du parlement de Paris, donné avant le 10 juillet 1619.

Cure, 480 communiants. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Abbé de Saint-Augustin-lez-Limoges, 1566. Avec le chapitre du monastère, 1665, 1694, 1706, 1752. Abbé.

[*Vicairie* de Notre-Dame de Baignoux, 1564.]

Saint-Jean-du-Pin, de Pinu. — Chapelle rurale [ou annexe]. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Etait annexée au prieuré de Coulonges en 1405.

(1) Commune du canton de La Trimouille (Vienne).

MORTEROL (1), ou Morteroulx. Morteyrol, jadis Mosteyrol, Morterol-la-Marche en 1328. — Commanderie pour un chevalier de justice. — *P.* Les chevaliers du Temple, 1282, ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Cure, pour un frère de l'ordre, 1470. — 500 communiants. — *F.* Sainte Anne. La Sainte-Croix en 1143 (Gaufred., p. 282). — *P.* Commandeur de Morterol, 1470, 1671, 1689, 1696.

Chapelle rurale au cimetière.

Vicairie fondée par Jacquette le Borlhe, veuve d'Audoin Gros. — A l'honneur de saint Jacques. — *P.* Commandeur de Morterol nomma et conféra en 1597.

FOULAVENTOUR (2), ou Foulventour, paroisse de Dompierre, et appartenant aux chevaliers du Temple en 1282, est dite annexe de Morterol en 1646. — Commanderie jointe à celle de La Porcherie en 1595.

Cure, 95 communiants. — *F.* Saint Georges. — *P.* Commandeur de Morterol.

SAINT-AMAND-MAGNAZEIX (3), ou près Morterol, ou près la ville de Magnac. — 680 communiants. — *F.* Saint Amand, solitaire, 25 juin. — *P.* Commandeur de Morterol, 1580, 1582, 1592, 1606. Chapitre provincial de l'ordre ratifia. Commandeur seul, 1710, 1738, 1760, 1764.

LA BUSSIÈRE-RAPIT (4), ou Buxière-Rapi, paroisse de Fromental, 1282. — Cure, 140 communiants. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Aux chevaliers de temple, 1282. Commandeur de Morterol, 1679, 1693, 1511, 1773.

PAULHAC (5), ou Pauliac, sur la paroisse de Saint-Etienne de Fursac, 1282. Commanderie pour un chevalier de justice. — *P.* Aux chevaliers du temple, 1582. Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Cure, pour un frère de l'ordre. — 200 communiants. — *F.* Décollation de saint Jean. — *P.* Prieur-curé de Saint-Etienne de Fursac, 1565. Commandeur de Paulhac, 1513, 1756.

(1) Commune du canton de Bessines (Haute-Vienne).

(2) Aujourd'hui dans la commune de Saint-Hilaire-la-Treille, canton de Magnac-Laval (Haute-Vienne).

(3) Commune dans le canton de Châteauponsac (Haute-Vienne).

(4) Dans la commune de Saint-Amand-Magnazeix (Haute-Vienne).

(5) Dans la commune de Saint-Etienne-de-Fursac, canton du Grand-Bourg (Creuse).

Saint-Fiacre. — Chapelle rurale. Sur la porte sont ces lettres : F. A. D. NOGICH, 1449 (Nogeri); ce qui porte à croire qu'elle a été construite en 1449.

Vicairie fondée par frère Antoine de Nogerie, curé de Paulhac, dans la chapelle du fort dudit lieu, *alias* dans le cloître du château. A l'honneur de la Sainte-Vierge et de saint Fiacre. — *P.* Evêque, 1624, 1664, 1669. Commandeur de Paulhac, 1559. Curé dudit lieu en jouit.

Bénéfices dans cet archiprêtré, suivant le Pouillé de 1318, à présent inconnus :

Fayolles. — Cure.

De Piru, ou de Poirier. — Prieuré.

Bénéfices placés dans le diocèse de Limoges et qui sont dans celui de Bourges :

Chailhac est dit dans notre diocèse dans des actes de 1310, 1318, 1474, 1484, 1495, et près de l'abbaye de La Colombe. — Prieuré. — *P.* Abbé du Bourg-Dieu, à présent le roi.

Cure [était en commun sur les deux diocèses; mais Notre-Dame de Chailhac était sur celui de Limoges en 1459].

Vicairie de sainte Elisabeth dans l'église de Chailhac. — *P.* Louis de Bourbon, duc de Montpensier, comme vicomte de Brosse, 1570.

Autre de saint Georges, dans le cimetière dudit lieu. — *P.* Abbé du Bourg-Dieu nomma et conféra, 1557, 1563, 1568. Evêque de Limoges, 1712. Abbé de saint Martial, 1751, 1759. [Est dite dans le diocèse de Limoges en 1752.]

Autre de saint Denis, au château de Brosse. — *P.* Abbé du Bourg-Dieu, 1570.

[Aujourd'hui Chaillac et toutes ses dépendances sont sur le diocèse de Bourges. Il en est de même de l'abbaye ou plutôt de la prévôté de Saint-Benoit-du-Sault. — *Infra.*]

Saint-Benoit-du-Sault [que le Pouillé de 1648 place sur le diocèse de Limoges]. Voyez à la fin de l'archiprêtré de Saint-Junien.

---

75 cures.
2 succursales : Le Bouix et Bussière-Magdeleine.
73 vicairies.
41.278 communiants.

Les anciens Pouillés placent ainsi les bénéfices de l'archiprêtré de Rancon : la cure de Fromental, la vicairie de saint Michel dans le cimetière de Bessines, l'abbaye du Dorat, etc., la cure de Saint-

Germain-Beaupré, celles de Compreignac, Thouron ; la prévôté de Roussac, la cure de Roussac, le prieuré d'Azac, la cure d'Azac, la cure de La Souterraine, la cure de La Brugère, la cure de Saint-Sulpice-Laurière, le prieuré d'Arc, la prévôté de La Souterraine, la cure de Balledent, la terre de Bersac, le prieuré de Courrieu, la cure de La Garde, etc., la cure de Voulons, le prieuré du Chier, le prieuré du Cluzeau, la cure de Théollet, etc., la cure de Folles, de Montrogier, la cure de Saint-Hilaire-la-Treille, la cure de Saint-Georges-les-Landes, la cure de Cromas, le prieuré de Lussac, la cure de Lussac, les cures de Saint-Pierre-de-Châteauponsac, de Noz, de Saint-Priest-la-Feuille, de Bridiers, le prieuré d'Angelard, la prévôté de Rilhac, etc., la cure de Colonges, la cure de La Drouille-Blanche, les prieurés de Masrimoulet, Champcontaud, la Mazelle, Menussac, les commanderies de Chasseneuil, Eyruc, Bois-de-Droux, la Plaigne, Baignoux, le prieuré de Saigne-Moussouse, la prieuresse de Montégut, les prieurés de Doignon, de Vitrac, les abbayes de Grandmont, la Colombe.

[La Mousse-Vinolette, prieuré d'hommes, paroisse de.....

Montarin-Cellette, prieuré d'hommes, paroisse de .... — *P. Olim* les Jésuites de Limoges, à raison du prieuré de l'Artige. Maintenant l'évêque ou la Bureau du collège.

Monteroullet, cure de Malte, incertaine ou inconnue.

Notre-Dame de la Grange. Vicairie, paroisse de.....].

VI

Archiprêtré de Chirouse

Archiprêtré de *Chirosa* avec l'église paroissiale de *Petrâ levatâ*

PEYRE-LEVADE (1) ou Pierre-Levée, *Petra levata*. — Cure, siège de l'archiprêtré de Chirouse, non Charouse, qui y était annexé en 1603, 1.500 communiants. — *D*. 123 livres. — *F*. Saint Pierre, apôtre. — *P*. Evêque, 1475, 1603, 1609, 1626, 1642, 1696, 1708, 1729, 1742.

Chapelle rurale. — *F*. Saint Roch.

RANNAC (2) ou Rampnac, Remphac-près-Tarnac. — Odoacer, évêque de Limoges, donna à sa cathédrale cette église, la XVIIIe année du règne de Louis-le-Débonnaire, c'est-à-dire 831, l'acte est dans *Gall. christ. nov.*, t. II, *instr.*, col. 165. Frotarius, chevalier, est dit aussi l'avoir donné à la même église en 871 (*Gall. christ. nov.*, *ibid.*, col. 508, et Besly, *Hist. des rois de Guyenne*, p. 37). — Cure, 320 communiants. — *D*. 30 livres. — *F*. Saint Sébastien. — *P*. Dans une bulle de 1154, elle dépend du chapitre d'Eymoutiers. — Les chanoines du chapitre d'Eymoutiers représentèrent que dès sa fondation cette église dépendait de leur patronage, que leur collégiale avait été détruite par les guerres et privée de ses droits : en conséquence, ils suppliaient les chanoines de la cathédrale de donner leur consentement à ce que, quand cette cure vaquerait par démission ou par mort, on les fît rentrer dans leur droit. Ceux-ci renvoyèrent la demande à l'évêque, 1498. — Aquilaire dudit chapitre y nomma, 1482, 1498, 1586, 1740. Evêque, 1555, 1557, 1586, 1608, 1647, 1686, 1699, 1700, 1740.

(1) Commune du canton de Sornac (Corrèze).
(2) Commune du canton d'Eymoutiers (Haute-Vienne).

Vicairie fondée par Bertrand Aramis en 1428. — A l'honneur de Saint-Antoine. — *P.* De Tivaux, 1701, sieur de Rennac, 1743, sieur dudit Rempnat, avec autre sieur du Maschand, ancien capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, 1773.

[*Saint-Clair*, près Rampnat. — Prieuré. — *P.* Prieur de Saint-Angel].

TARNAC (1), Tharnac, 1193 (*Cart. Obasin.*, p. 233), Tarnath, 1166 (*ibid.*), Ternat, 1572. — Cure, 1.200 communiants. — *D.* 372 livres. — *F.* Saint Georges, jadis saint Giles. — *P.* Evêque, 1475, 1479, 1572, 1574, 1609, 1704.

Vicairie fondée par Guillaume de Laval ou d'Enval, à l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Curé de Tarnac, 1554, 1574, 1585, 1590. Etait perdue en 1636.

Vicairie *de Mortuis*. — *P.* Curé confère. Guilhem, paroisse de Chamberet, 1476.

Rainald, vicomte d'Aubusson, donna vers l'an 1000, au monastère de Tulle, son mas de Ribeira, où est bâtie une église dans la paroisse de Tarnat (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 399 et 402). Tarnat paroisse en 1121 (*ibidem.*, col. 475).

SAINT-MERD-LA-BREUILLE (2), *alias* près Chabanes. — Prieuré, suivant le *Pouillé* imprimé. Cure, 1,080 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Médard de Noyon. — *P.* Evêque, 1471, 1482, 1483, 1510, 1571, 1573, 1575, 1578, 1580, 1587, 1597, 1601, 1608, 1612, 1653, 1654, 1662, 1679, 1713, 1720, 1728, 1729. Ordonné en 1527 d'achever de bâtir cette église.

SAINT-GERMAIN-LAS-VOULPS (3), *alias* des renards, *de vulpibus*. — Cure, 200 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Germain d'Auxerre et saint Antoine, abbé. — *P.* Evêque, 1482, 1563, 1564, 1567, 1577, 1651, 1652.

Seringoux ou Sarengourt, Serengoux, Serigour, *de Serigono*, mal Saint-Goorast. — Annexe de la cure de Sournac, 1564. — Cure, 1583. — Prieuré. — *D.* 10 livres. — Siringour, église paroissiale et prieuré, 1583. Senagourt, dont le curé de Sournac prit possession, comme annexe, 1564, 1566, 1567. — *F.* Sainte Magdelaine. — *P.* Prieur du Port-Dieu, 1404, 1583, 1611, 1692. Monastère de Meimac en jouit.

(1) Commune du canton de Bugeat (Corrèze).
(2) Commune du canton de La Courtine (Creuse).
(3) Commune du canton de Sornac (Corrèze).

Vaisse [ou Andevesse] ou Endevaisse. — Prieuré. — *D.* 24 livres. — *F.* Saint Nicolas de Myre. — *P.* Chapitre des moines de Saint-Angel, 1611. Prieur de Saint-Angel, 1586, 1612, 1630, 1633, 1698, 1711, 1720, 1737. [Dom N... Roux le possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX (1), près La Courtine. On bâtissait cette église en 1495. — Cure, 590 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Evêque, 1473, 1578, 1632, 1634, 1655, 1678, 1707, 1738.

Vicairie fondée par Gilbert, Jacques, Philippe et François de Langhat, seigneurs de Saint-Martial, appelée de Saint-Brice, dans l'église de Saint-Oradour-de-Chirouse, avant... — A l'honneur de Saint-Antoine et de la Sainte-Vierge. — *P.* Pierre de Rocheffort, chevalier, seigneur de Châteauvert et des Chirouses, 1500. Anne de La Grange, veuve de noble Gaspard de Rocheffort, 1514. Jeanne de Presteilh, dame de la baronnie de Châteauvert et de Chirose, comme administratrice de Joseph de Rocheffort, son fils, 1531. Catherine de Rocheffort, veuve de Michel des Anges ou Aiges, chevalier, seigneur de Monestier, avec Charlotte de Rocheffort, femme de Jean d'Ussel, écuyer, seigneur de Bets et de Bonnefon, 1553. Joseph d'Ussel, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, comme procureur d'Antoine, son frère, avec Gui, son autre frère, et la dite Catherine de Rocheffort et Jeanne de Rocheffort, femme de noble Antoine de Bosredon, seigneur de Villevaleix, comme barons de Chateauverd, 1562. Gui d'Ussel, chevalier de l'ordre du roi, avec Antoine, écuyer, 1577. Gilbert, seigneur de Saint-Martial, Charlus, Le Bets et Saint-Germain, 1650, 1675. — En 1562 les patrons permirent au vicaire d'acquitter le service à Saint-Oradour-de-Chirouse ou dans la chapelle du château de Châteauverd.

Guillaume de Rochefort, chevalier, seigneur de Saint-Martial-le-Vieux; décrétée et spiritualisée le 28 avril 1473. — A l'autel de saint Pierre, apôtre, et de sainte Catherine. — *P.* Successeurs seigneurs de Saint-Martial nomment.

SAINT-REMI (2), près La Courtine. — Cure, 650 communiants. — *D.* 60 livres. — *F.* Saint Remi de Rheims. — *P.* Evêque, 1482, 1483, 1560, 1561, 1566, 1569, 1571, 1617, 1637, 1638, 1656, 1665, 1671, 1681, 1683, 1761.

(1) Commune du canton de La Courtine (Creuse).
(2) Commune du canton de Sornac (Corrèze).

Vicairie fondée par... de La Chassagne, chevalier, seigneur de Mirambel, dans la chapelle du château dudit lieu. Augmentée par Antoinette de Saint-Irier, sa femme; puis par Jean de La Chassagne, chevalier, et Simon de La Chassagne, leurs enfants, seigneurs de Mirambel, le 27 janvier 1425, vieux style, signé *Esperverii*. Doit être servie par le curé de Saint-Remi. — A l'honneur de la Sainte-Croix. — *P.* Curé conféra. René de Mirambel, comme seigneur dudit lieu, nomma, 1576, 1593. Etait perdue en 1636.

Autre par noble Guillaume de Saint-Anian, seigneur de La Gastine, par lui augmentée le... octobre 1405.

SAINT-DENIS (1), près La Courtine, *alias* Saint-Dionis. — Ordonné en 1527 de relever cette église. — Cure, 371 communiants. — *D.* 60 livres. — *F.* Saint Denis de Paris, 9 octobre. — *P.* Evêque, 1500, 1555, 1623, 1684, 1713, 1741, 1766.

Vicairie. — *P.* Noble Jeanne de Saint-Yrieys, 1430.

La Courtine. — Prieuré, 1371. Etait uni à celui de Saint-Angel, 1501. Cure, 1318. Succursale, 1430, 1484. Annexe de Saint-Denis en 1500. 500 communiants. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. L'église fut sacrée le 25 août 1749. — *P.* Monastère de Saint-Angel, 1629.

La Daigue. Lataca. — Annexe de Saint-Denis, 1623. Prieuré. — *D.* 19 livres. — *F.* Saint Loup de Limoges, 22 mai, et saint Loup de Sens, 1er septembre. — *P.* Prieur du Port-Dieu, 1713. Vicaire général du monastère de Maimac, l'abbaye vacante, 1713. Abbé de Maimac, 1306, 1580, 1586, 1734, 1774.

Lombarteix. — Cure qui fut soumise à celle de Féniers en 1309, ruinée. — *F.* Saint André. — *P.* A la commanderie de Féniers.

SAINT-ANIAN-PRÈS-CROCQ (2), mal Saint-Amand. — Cure, 600 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Anian d'Orléans, 14 juin. Une translation (Labbe, *Nov. bibl.*, t. II, p. 700). — *P.* Evêque, 1482, 1627, 1673, 1681, 1707, 1717, 1718.

Vicairie fondée par Gabriel de Bonneval, écuyer, sieur du Theil et de Rochebonne, le 4 janvier 1482, vieux style [dite Le Theil]. — A l'autel de Sainte-Anne. — *P.* Evêque, 1681, seigneur du Theil.

La Sainte-Vierge, 1469.

Autre par Jean Miron, curé. — A l'autel du Rosaire. — *P.* Le fondateur, 1650.

(1) Réuni à La Courtine, chef-lieu de canton (Creuse).
(2) Commune du canton de Crocq (Creuse).

[Autre dite de Saint-Laurent de Reberolles].

Saint-Michel. — Chapelle rurale.

FLAYAC (1). Ordonné en 1527 d'achever de bâtir cette église. — Cure, 900 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Ordination de saint Martin de Tours. — *P.* Evêque, 1474, 1475, 1483, 1494, 1578, 1581, 1658, 1690, 1725, 1731, 1748.

Saint-Clair, le 1er juin. — Chapelle rurale.

AYGURANDE [ou Eygurande] (2), *Aquam reddens.* — Cure, 950 communiants. — *D.* 64 livres. — *F.* Saint Loup de Limoges, 22 mai, et de Sens, 1er septembre. — *P.* Evêque, 1665, 1688, 1705, 1755, 1760, 1763.

Notre-Dame. Où l'on trouva une image de la Sainte-Vierge le 24 septembre 1720. — Chapelle rurale. — Fut bénite le 5 avril 1723.

[*Valbenette.* — Prieuré. — *P.* Un Maltois].

Coulouriere. Chapelle ruinée. — *P.* A la commanderie de Sainte-Anne.

COFINH (3) ou Cophins, Coffi, Couffi, *Cophini,* mal Corbeille. — Cure, 330 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Antoine, abbé, et saint Martial de Limoges. — *P.* Evêque, 1569, 1605, 1608, 1647, 1656, 1686, 1719, 1740, 1754.

SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX (4), mal Le Rieux. — Eglise qui existait avant qu'on bâtit celle de Saint-Pardoux-le-Neuf. Ordonné en 1489 de rebâtir cette église. — Cure, 270 communiants. — *D.* 60 livres. — *F.* Saint Pardoux, abbé. — *P.* Evêque, 1531, 1532, 1653, 1657, 1660, 1662, 1688, 1710, 1721, 1732, 1734, 1739, 1755, 1763, 1764, 1769.

SAINT-PARDOUX-LE-NEUF (5). Eglise bâtie après celle de Saint-Pardoux-le-Vieux. — Cure, 260 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pardoux, abbé. — *P.* Evêque, 1532, 1577, 1608, 1632, 1637, 1671, 1673, 1688, 1724, 1764, 1766.

Vicairie, 1432 [sans doute d'Arfeuille, *Arfolia*].

(1) Commune du canton de Crocq (Creuse).
(2) Chef-lieu de canton (Corrèze).
(3) Commune du canton d'Ussel (Corrèze).
(4) Commune du canton d'Ussel (Corrèze).
(5) Commune du canton d'Eygurande (Corrèze).

SAINT-DEZERI (1), *alias* Saint-Dizier près Ussel ou près Bonnaigue, ou Saint-Dizier-le-Pauvre. — Cure, 92 communiants. — *D.* 8 livres. — *F.* Saint Didier, 22 mai, de Langres ou de Vienne, et sainte Radegonde. — *P.* Evêque, 1478, 1567, 1573, 1578, 1629, 1649, 1661, 1705, 1741, 1761, 1772, 1773.

AIX (2) ou Ais-près-Ussel. — Cure, 940 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Martin, saint Gervais et saint Protais. — *P.* Evêque, 1498, 1562, 1580, 1615, 1631, 1640, 1663, 1665, 1671, 1681, 1703, 1712.

Vicairie fondée par Jean de Rochefort, chevalier, seigneur d'Aix. Existait en 1624. — A l'autel de saint Jean. — *P.* Noble Marguerite de Beauvais, dame d'Aix, 1431.

SAINT-SEXTIER-PRÈS-VALIÈRE (3), mal Saint-Sagittarde, Seixte. C'est ce que Gaufridus, p. 286, appelle *Monasterium Leolenum*, où reposent saint Sextier, sainte Maxime et sainte Sigolane, veuve au VIIe ou VIIIe siècle, honorée à Albi, en Languedoc, le 24 juillet (*Acta S.S.*, t. V, *juilli*, p. 629). — Le P. Bonav., t. III, p. 320, met le monastère *Leolenum* à Colonges, près Turenne. — M. Chatellain, *Martyr. Univers.*, p. 889, l'appelle Moutier-Lelin. N'ayant pas su le jour du culte de saint Sagittarius, il l'a renvoyé parmi les *aemeros*, c'est-à-dire sans jour. — Cure, 1.060 communiants. — *D.* 123 livres. — *F.* Saint Sagittarius, martyr, 13 mai, jadis saint Jean-Baptiste. Le *Martyrologe romain* met au 13 mai saint Serge, qui endura beaucoup pour le culte des images. — *P.* Evêque, 1472, 1556, 1561, 1577, 1608, 1633, 1745, 1753, 1754, 1757.

Les habitants allaient faire leurs prières près d'un tombeau, qui est dans l'église paroissiale, élevé sur terre, à côté du grand autel, où ils croyaient que les reliques de leur saint patron eussent été mises, pour ne pas perdre un gage si précieux dans le trouble des guerres civiles ou étrangères. Sur leur requête, Antoine Chanseyr, curé de Meymac, fut commis en 1641 pour faire ouverture du tombeau, en présence du curé et des habitants et informer des miracles qu'on disait s'y opérer. On trouva, en effet, des reliques. Mais le procès-verbal n'est pas à l'évêché. Le curé convoqua nombre de prêtres pour faire un office solennel à l'honneur du saint; on chanta la messe, on porta en procession les reliques et il fut

(1) Commune du canton d'Ussel (Corrèze).
(2) Commune du canton d'Eygurande (Corrèze).
(3) Commune du canton de Sornac (Corrèze).

ordonné que les paroissiens fêteraient et chômeraient à l'avenir le jour auquel elles avaient été tirées du tombeau.

Communauté de prêtres. Etaient neuf en 1498.

FEIX-PRÈS-LA-ROCHE (1). Fayet, 1412. *Fahetum, Feitum,* mal Foire, mieux Fines. — Prieuré, 1484. — *F.* Saint Clair, 1er juin, et décollation de saint Jean. — *P.* Prieur du Port-Dieu.

Cure, 380 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Prieur du Port-Dieu, 1481, 1555, 1557. Prieur de Feix, 1634. Evêque, 1682, 1685, 1686.

Vicairie. — *P.* Noble Jeanne de Saint-Yrieys, dame de Faghe-Brunet et de Saint-Dionis, 1431.

Mettre ici La Roche-près-Feix, 1750; Millevaches, Merlines.

MONESTIER (2), près Merlines. — Prieuré. — *F.* Saint Laurent, jadis saint Blaise. — *P.* Prieur du Port-Dieu. Uni à l'infirmerie dudit Port-Dieu.

Cure, était annexe de Merlines en 1554. — *F.* Mêmes saints. 340 communiants. — *D.* 30 livres. — *P.* Prieur du Port-Dieu, 1644, 1649. Prieur de Sournac, 1644. Infirmier du Port-Dieu, 1559, 1621; comme prieur de Monestier-Merlines, 1655, 1713, 1752, 1764. Evêque depuis l'union des places monacales du Port-Dieu au chapitre de Brive.

La Cellette. Cella Beatæ Mariæ, fondée par un moine de Marsac, près de Riom, en Auvergne, l'an 1144. — Prieuré. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Abbé de Mauzac, diocèse de Clermont.

L'abbé de Mauzac la céda aux Frères Mineurs Cordeliers de la province de Bourgogne, l'an 1448 (Foderé, *Narrat. historiq. des couvents de l'ordre de Saint-Francois.* Province de saint Bonavent., p. 705). — Couvent. — *F.* Saint François d'Assises. — Province de saint Bonaventure de la custodie d'Auvergne. — Sont quatre prêtres et deux frères. — Le *Gallia christiana nova* (t. II, col. 355) les dit mal à propos du diocèse de Clermont, puisqu'ils sont sur la paroisse de Monestier.

En 1144, un moine Bénédictin du prieuré de Marsat, près de Riom, y fit bâtir une petite maison et une chapelle, et nomma ce lieu *Celle,* ou *Hermitage de Notre-Dame.* Après sa mort, l'abbé de Mauzac, collateur du prieuré de Marsac, annexa cet hermitage à son monastère, et y envoyait quelquefois deux, tantôt trois de ses

(1) Commune du canton d'Eygurande (Corrèze).
(2) Commune du canton d'Ussel (Corrèze).

moines, les uns après les autres. Mais par le laps de temps, il ne s'en trouva plus qui voulussent habiter un désert si affreux. Le curé de Monestier, paroisse la plus voisine, y venait dire la messe quelques jours de la semaine, prenait les offrandes et en donnait un certain *quid* à l'abbé.

A la prière des vicomtes de Turenne et de Ventadour, l'abbé le donna, le 1er novembre 1448, au P. Vincent de Longueville et à ses compagnons, *observantius* de l'ordre de Saint-François, mais avec des conditions. C'était des redevances, un logement pour lui, et si quelque Franciscain de ce couvent faisait aucun scandale et acte de malversation, et n'était promptement châtié par les supérieurs ou autres officiers de son ordre, des FF. Mineurs, l'abbé aurait le pouvoir de le chasser, expulser et bannir perpétuellement et irrévocablement dudit lieu. Il y eut aussi certaines autres clauses et conditions que le P. Foderé croit trop longues, avec lesquelles cependant les Cordeliers acceptèrent ce lieu et en furent mis en possession le 24 décembre suivant, et peu après y firent bâtir une église et un bon couvent, qui dès ce commencement nourrissait opulemment douze religieux.

Les conditions de l'abbé étaient trop absurdes, inciviles, du tout irraisonnables, trop injustes, indécentes, suivant les expressions de l'historien; les Cordeliers trouvèrent moyen de s'en rédimer, soit par une bulle de 1474, soit par des charités de la dame Louise de Rochefort. Par sentence d'un commissaire apostolique du 28 mars 1475, ce couvent ne doit plus être appelé de la *Celle,* mais conformément à l'humilité des FF. Mineurs et avec un diminutif, la *Cellette*. Par autre sentence du 31 juillet, il fut déclaré qu'il demeurerait à la province de Bourgogne, autrement de saint Bonaventure. En 1619, ils n'étaient que cinq (Foderé, *Narrat. historiq. des couv. de Saint-François,* en la province de saint Bonaventure, p. 705 à 713).

AIMOUTIERS (1). *Aentimonasterium. Ahentum. Agentum. Haentum* en 1285. *Ainnum,* corrompu (Baluze, *Hist. Tutel.,* col. 830). *Æntimonasterium* (*Acta SS. Bened.,* sæc. III, part. 2, p. 630). *Exmonasterium* (*Ibid.*, sæc. II, p. 997). Mal de Monstier, Eymontier, Hautinières.

Hildegarius, évêque de Limoges en 998, avait rangé agréablement ce monastère pour une grande troupe de moines. Hilduin, son successeur, trois ans avant de mourir, c'est-à-dire en 1011, y détruisit le monachisme et y rétablit les chanoines (Adémar, p. 171)

(1) Chef-lieu de canton (Haute-Vienne).

et non pas à Sainte-Marie *Ahenti* (Mabillon, *Ann.*, t. IV, p. 225). Ahun est sous le vocable de la Sainte-Vierge.

On rapporte la fondation de ce monastère au règne de Clovis (Mabill., *Ann.*, lib. IV, n° 31). D'autres à celui de Charlemagne. Les chanoines d'Aimoutiers voulant obtenir du pape des indulgences pour engager les fidèles à contribuer de leurs libéralités au rétablissement de cette église, ruinée par les guerres, lui exposèrent en 1475 qu'elle avait été augmentée par le roi Charlemagne et Turpin, évêque de Limoges. Ne vaut-il pas mieux s'en tenir au récit d'Adémar? Dans ces indulgences de 1475 pour rebâtir cette église, le pape dit qu'elle a été augmentée considérablement par l'empereur Charlemagne, l'évêque Turpin, le comte de la Marche; successivement sans doute, autrement le synchronisme serait insoutenable.

Eglise collégiale. — Le P. Vaissette (*Géogr. historiq.*, t. II, p. 534) la dit abbaye. Où l'a-t-il trouvé? — *F.* Saint Etienne, premier martyr, et saint Psalmet, sanctifié sur le lieu, mort le 13 juin vers l'an 630. Sa légende (*Breviar. Lemov.*, ann. 1500, 1587, 1625, etc.) n'est qu'un extrait et une copie de la *Vie de saint Machut ou Malo*, évêque d'Aleth, en Bretagne. On l'y dit baptisé par un saint Brandan. De deux abbés de ce nom (*Acta SS.*, junii, p. 697), l'un mourut en 571 et l'autre en 577. On le fait venir à Saintes vers l'évêque Léontius, qui assista au concile de Reims de l'an 625 ou 626, et mourut avant l'an 635 (*Index chronolog.*). Cette époque sera peut-être pour 630.

Prévôté, avec deux prébendes annexées. Seule dignité. — *D.* 150 livres. — *P.* Non l'archiprêtre de Saint-Exuperi. Chapitre conféra en élisant, évêque confirma, 1483, 1673, 1706, 1733.

Le 4 avril 1554, ce chapitre fit des statuts, confirmés par le pape. Un article porte que les canonicats et prébendes, ci-dessus électives, seront, lors de leur vacance, à la nomination et présentation de l'aquilaire, et la collation du chapitre.

Théologale, avec une prébende et canonicat; n'a que le rang de sa réception. — *P.* Chapitre conféra en élisant, 1586, 1629, 1651, 1693, 1724, 1763.

En 1528, la chantrerie avec sa prébende fut divisée en deux demi-prébendes (Bonav., t. III. p. 201).

Douze prébendes et canonicats, outre les ci-dessus. — *D.* 508 livres. — Le pape Grégoire IX se plaignit de ce que ces chanoines, de leur propre autorité et sans avoir reçu le consentement de l'évêque, de trente qu'ils étaient, s'étaient eux-mêmes réduits à vingt. Alexandre IV, par bref du 11 avril, la première année de son pontificat, 1255, les réduisit à seize. En 1475 ils furent réduits à quinze,

un prévôt, chantre, sacristain et dix-huit vicairies. On a supprimé deux prébendes pour avoir des musiciens. — En 1487, par permission du pape Sixte IV, on supprima un canonicat et prébende pour avoir deux officiers savants en musique, avec deux enfants qui assistassent à tous les offices du jour et de la nuit (Bonav., t. III, p. 201). — *P.* Par statut du 3 juillet 1554, confirmé par bulle de 1556, les prébendes vacantes ne sont plus électives, mais à la nomination du chanoine aquilaire et à la collation du chapitre.

Sacristie du chapitre, 1370. — Office à présent amovible. — *P.* Aquilaire nomma, chapitre conféra, 1569, 1586, 1602, 1613, 1617, 1691.

Neuf vicairies *de Mensâ,* ainsi appelées parce que les vicaires avaient leur mense séparée. — *P.* Aquilaire nomma, chapitre conféra, 1556, 1558, 1561, 1564. Unies aux six semi-prébendes.

Vicairies fondées dans l'église d'Aimoutiers, par :

Vicairie *de mortuis,* fondée par Reginald de La Chièze, chevalier, appelée des Reignaulx, 1483. — *P.* Aquilaire nomma, chapitre conféra, 1556, 1566. Unie aux six semi-prébendes.

Autre *de mortuis,* peut-être la même que la précédente. — *P.* Aquilaire nomma, chapitre conféra, 1556, 1559, 1561, 1616, 1625, 1699. Unie aux six semi-prébendes.

Autre *de mortuis,* appelée de Vielleville, dans la chapelle basse, *de veteri villa.* — *P.* Chapitre confère, seigneur du fief de Vielleville nomme. Jean Bernard, damoiseau, 1560. Gabriel de La Douze, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes d'ordonnance, colonel d'un régiment de cinq cents hommes... François, marquis et baron de La Douze, Las Tours, Rilhac, Vergt, Larrière, La Ruë, 1616. Bourdicaud, seigneur de Saint-Priest, 1736, 1741. Sa fille, femme de Massiot, sieur du Murault, le fief de Vielleville lui ayant été donné par son contrat de mariage, 1748, 1761.

[Saint-Amand].

Gabrielle du Fraisse, dame de Ventoux et de Champvert ; affectée à la messe de prime, le 26 avril 1593. — A l'autel de la Sainte-Vierge et saint Léonard. — *P.* Chapitre confère, héritier des héritiers nomme. Joseph de Veny, chevalier, seigneur de Chabanes et d'Enval, paroisse de Chamberet, colonel de cavalerie, 1731.

Léonard Romanet, appelée de Lubersac, ou des Romanet, dans la chapelle du Sépulcre, où l'on voit l'inscription ci-après. — A l'honneur de Notre-Dame-de-Pitié. — *P.* Chapitre confère, plus proche parent nomme. Romanet, 1546, 1594 ; bourgeois, 1616.

Philippe Romanet, écuyer, sieur de La Vareille, 1652. Gabriel Romanet, écuyer, sieur de Beaune, 1755. Marie-Anne Desmaisons, veuve de Paul Romanet, écuyer, sieur de Beaune, comme tutrice de ses enfants, 1763. Romanet, huissier royal, 1765.

Dns Leonardus
Romāsti licen ī dec
Can' Ahn monast'
Fecit fieri ī fūdare
Humoi cappelā cū
Sepulcro ano M
Quigētisimo (1).

Il la fonda la même année, le 8 novembre, étant archiprêtre de Lubersac et prévôt de Chervix, pour un prêtre, reçu par *de Manso*. [Appelée du Sépulcre].

Notre-Dame d'Aimoutiers. Cure en ville murée, 900 communiants. — *D*. 37 livres. — *F*. Assomption de la Sainte-Vierge. L'église fut dédiée le 23 avril. — *P*. Chapitre d'Aimoutiers, 1516, 1531, 1557, 1560, 1574, 1659, 1669, 1674, 1675, 1676, 1677, 1689, 1690, 1700, 1702, 1710, 1736, 1772.

Communauté de prêtres, 1564. Sont deux. — *D*. 30 livres.

Vicairies fondées dans l'église de Notre-Dame d'Aimoutiers, par :

Léonard Romanet, archipêtre de Lubersac et prieur de Baronie, avec Martial et Psalmet, ses frères, fils d'Etienne, le 24 janvier 1491 (1492), reçu *de Manso*. — Dans la chapelle de sainte Anne. — *P*. Romanet, 1546; huissier royal, 1765.

Pierre Brenac, marchand, le 22 novembre 1540. — Au grand autel, à présent à celui de saint Roch. — *P*. Chapitre confère. Brenac, chanoine, 1588, 1596; marchand, 1616.

A l'autel de saint Martial et de saint Martin, 1482.

Louis Brenac, fils dudit Pierre, et marchand, le 16 août 1563, signé Lamarye. — *P*. Curé confère, en son absence son vicaire, plus ancien et plus proche parent, homme laïc, nomme.

Gelibert Romanet. — A l'autel de saint Jean-Baptiste. — *P*. Chapitre confère. Boyer, 1560, 1562.

[Autre dite les Aimards].

Jeanne Roche, 1480. — A l'autel de sainte Valérie.

Léonard Ruben, chanoine, 1513.

(1) J'ai publié cette inscription : *Bull. soc. arch. Lim.*, t. XXIX, p. 221; elle donne aussi les armes du fondateur : *de gueules au chevron d'argent accompagné de trois branches de romarin de sinople.*

Maison-Dieu, ou hôpital. — *F.* Saint Alexis. — *P.* Aquilaire nomma et le chapitre confirma, 1558.

Religieuses de Sainte-Ursule, sorties de celles de Limoges, établies le 14 juillet 1629 et lettres patentes de 1689. — Sont vingt-neuf et sept converses.

SAINT-PIERRE-CHATEAU (1). — Cure, 1,700 communiants, 300 dans la ville d'Aimoutiers. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Aquilaire du chapitre d'Aimoutiers, 1566. Le prévôt et chapitre présentèrent des bulles de Pie II, par lesquelles il leur était permis de faire servir cette cure par un vicaire amovible. Les collations furent données à cette condition, 1571, 1584, 1589, 1605, 1633. On y a mis les titulaires sur la présentation de l'aquilaire, 1686, 1703, 1704, 1725, 1731.

Communauté de prêtres, 1564. — Néant.

Saint-Giles-près-Aimoutiers. La Maison-Dieu d'Aimoutiers y était annexée en 1561. — La compagnie des Pénitents blancs s'y établit en 1644; se transférèrent en 1652 dans la chapelle où ils sont, et qui fut bénite le 11 avril 1656. — Prieuré simple, ou chapellenie [ou chapelle rurale]. — *D.* 24 livres. — *P.* Aquilaire du chapitre d'Aimoutiers nomme, chapitre confère, 1558, 1561, 1582, 1596, 1624, 1662, 1767. [N... Martin possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Brenac. — Cure, chapelle, ou vicairie, ou prieuré. — *F.* Saint Clair, 1er juin, jadis saint Etienne. — *P.* Chapitre d'Aimoutiers conféra, 1555, 1586, 1741. Chapitre, 1755, 1772.

Courceles, ou Carceles. — Prieuré de filles. — *F.* Saint Nicolas de Myre. — *P.* Prieure de Villevaleix, 1568. Abbesse de Bonnesaigne, 1683, 1685, 1697. La chapelle était en ruine en 1697.

Compagnie des Pénitents bleus établie.

NEDDE (2) ou Aznede, *Anneta, Aneta, Alneta* 1370, mal d'Anet. On croit que saint Théau s'y retira. Voyez mes *Mém.*, t. I, p. 142, 147. — Prieuré. — *D.* 102 livres. — *F.* Ordination de saint Martin de Tours. — *P.* Uni à la mense conventuelle de Solignac, le 15 mai 1526. L'abbé de Solignac donna aux moines pour leur vestiaire, la terre d'Anede. Cet abbé nomma en 1520, 1564, 1633, 1740. [Existait en 1783; était alors possédé par Dom N... Lemasson (Brousseaux, *Pouillé* de 1783). Vénérable et religieux frère Gaultier de Paysac était prieur le 14 novembre 1496].

(1) Réuni à Eymoutiers (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton d'Eymoutiers (Haute-Vienne).

Frère Roland Barton, abbé, et le couvent du monastère de Solignac exposèrent au pape que Guillaume Barton, élu évêque de Lectoure, doyen de la cathédrale de Limoges et abbé commendataire, et le dit couvent assemblé capitulairement, désirant de voir en vigueur l'observance régulière, d'augmenter de jour en jour le culte divin, et de pourvoir à l'état tranquille et heureux du monastère, ordonnèrent entre autres choses qu'il y aurait toujours vingt-quatre religieux, savoir : seize prêtres, deux diacres, deux sous-diacres et quatre novices simples, sans qu'on pût augmenter ni diminuer ce nombre.

De temps immémorial, sans les portions monacales, séparément et en commun et les distributions, on avait affecté une certaine quantité de pain et de vin et d'autres choses. Mais il fallait régler la manière de recevoir et de donner la pitance monacale ordinaire à ces vingt-quatre personnes. On l'avait taxée 15 livres pour chaque portion monacale; aux prêtres 8 livres, aux diacres, sous-diacres et novices à chacun 7 livres 10 sols, en défalquant le temps de leur absence.

Le camérier avait assuré que les revenus de son office étaient si minces qu'ils ne suffiraient pas pour remplir la charge de la chambrerie du vestiaire de vingt-quatre personnes, et il en avait été déchargé en cédant à l'abbé toutes les dîmes des laines. L'abbé s'était obligé de donner 50 sols aux bénéficiers et 100 sols aux non bénéficiers pour leur vestiaire, en déduisant le temps de leur non résidence ou absence.

De peur que par le défaut du payement de pitance et de vestiaire, le culte divin et le nombre de vingt-quatre personnes ne fussent diminués, l'abbé, le commendataire pouvant être quelquefois trop *austère,* ou moins utile, ce qu'à Dieu ne plaise, ils cèdent pour une pitance plus décente et pour le vestiaire, tous les droits, revenus, etc., justice de la terre d'Anede, membre du monastère, appartenant à la mense abbatiale, ne se réservant que les hommages, les amendes qui excèderont 60 sols, et les confiscations. En ce qu'on mettra chaque année les revenus de cette terre sous trois clefs, une au régisseur, l'autre au prieur et la troisième à un religieux du monastère, élu chaque année par la majeure partie du couvent au jour du chapitre général. L'abbé permet d'affermer, se réserve d'aller voir tous les ans si tout est bien administré. Le couvent doit le défrayer honnêtement avec ses six compagnons et autant de chevaux, pendant deux jours pour aller, trois de séjour, deux pour revenir et autant de nuits entières.

Que si on n'a pas égard dans la distribution des revenus à la résidence ou absence, la cession de cette terre est dès lors révoquée.

Si quelque religieux, avec la permission de l'abbé ou de son vicegérant, vont en pélerinage sans s'écarter ailleurs ; ou s'ils ont des hôtes notables qui les empêchent d'assister au service divin, après en avoir cependant demandé la permission à l'abbé ou à son ministre; s'ils tombent malades et que pendant qu'ils étaient en santé ils fissent le service, ils seront censés présents.

Tous les ans, dans le chapitre général on nommera un des religieux qui résident continuellement pour, après son serment, marquer les noms des présents ou absents aux offices du jour et de la nuit. Il aura pour son salaire 20 sols à chacune des trois distributions qu'on fera dans l'année, en montrant les rouleaux ou cadres. Les portions des absents seront mises dans le trésor et employées pour les besoins du monastère, les cas fortuits, ou à acheter des biens pour l'augmentation de la pitance et vestiaire.

Le pape autorise tout par sa bulle des ides de mai 1526.

Cure, 983 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Non le prieur de Nedde. Abbé de Solignac, 1561, 1564, 1567, 1718, 1755.

Compagnie des Pénitents bleus établie en 1618.

Vicairie fondée par Almodis de Saint-Amand, augmentée par Pierre Georgii, clerc, son mari, pour un prêtre séculier, plus proche parent du fondateur ou de sa femme, et filleul de la paroisse, le samedi après saint Nicolas de mai, 10 du même mois 1376. — *P.* Prieur ou curé de Nedde confère, héritiers nomment.

Autre par Pierre de Lombre, curé, le 26 mars 1495 [dite de Notre-Dame de Pitié, ou Piété]. — *D.* 5 livres. — A l'autel de Notre-Dame de Pitié. — *P.* Curé confère. De Lombre, procureur et capitaine à Aimoutiers, 1560 ; femme de Lavau, 1561 ; veuve de Thomas, dit Borne, 1573. Ruben de Lombre (sieur Delcourson, juge d'Aimoutiers, 1718), sieur de la Vialle, avocat, juge-châtelain d'Aimoutiers, 1693 ; sieur de Lombre, de la Vialle et du Couder, juge-châtelain d'Aimoutier et subdélégué de l'intendance de Limoges, 1767.

Saint-Thioux de la Bachelarie 1572, ou chapelle de saint Théau. On dit que saint Tillo, moine, se retira à Asnede vers l'an 670. Il mourut à Solignac vers 710 (*Acta S. S. ord. S. Bened.*, sœc. II, p. 997). — Prieuré ou vicairie. La chapelle est ruinée. — *P.* Abbé de Solignac, 1556.

Chadieras. — Prieuré, 1318, chapelle rurale. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Abbé de Solignac.

La Rebière, Ribiera. Etait sur la paroisse de Tarnac, lorsque Rainald, vicomte d'Aubusson, la donna à saint Martin de Tulle,

vers l'an 1000 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 399). — Prieuré de filles, ruiné. — *F.* Sainte Catherine. — *P.* Prieure de Villevaleix, 1559, 1586.

Sarrus la bonta. — Prieuré ruiné. — *F.* Saint Thomas. — *P.* Prieur de la Vinadière, 1575.

LA VILLENEUVE-AU-COMTE (1). — Succursale d'Asnède, érigée en cure par arrêt du parlement de Paris, du 29 mars 1664, et sentence de l'évêque, du 9 février 1675. — 230 communiants. — *D.* 20 livres. — *F.* Saint Pierre, apôtre. — *P.* Dépendait du Port-Dieu en 1403. — Abbé de Solignac, 1702, 1739, 1768. Le prieur de Nedde en prit possession comme étant annexe et membre de son prieuré, 1555 (1556).

MILLEVACHES (2), avec le Mas de Ferrières, inconnu. — Rotger de Leron donna cette église de *Millevaccas* au monastère d'Uzerche en septembre 1048 (Baluze, *Hist. Tutel.*, p. 67 et col. 867). — Prieuré. — *D.* 7 livres. — *F.* Sainte Magdelaine, jadis la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1617, vicaire général du monastère d'Uzerche, l'abbaye vacante, 1594. Abbé d'Uzerche, 1714, 1717, 1722, 1725. — Ce prieuré, estimé de 45 à 50 livres de revenu, sur quoi quelque redevance au chapitre d'Uzerche, fut uni à ce chapitre par décret du 27 novembre 1761. Voyez l'article Uzerche.

Cure, 240 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Mêmes saintes. — *P.* Abbé d'Uzerche, 1558, 1694. Prieur de Millevaches, 1643, nomma et l'abbé d'Uzerche présenta, 1736, 1748, 1752. Evêque depuis l'union de ce prieuré à Uzerche.

SAINT-SULPICE-LES-BOIS (3), près Rochefort, 1285. — Prieuré. — *F.* Saint Barthelemi. — *P.* Etait uni au monastère de Maimac, 1318.

Cure, 390 communiants. — *D.* 55 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Abbé de Maimac, 1567, 1649.

Freytet, ou Fraysseir. — Prieuré. Succursale de la cure, 1500. — *F.* Saint Jacques-le-Majeur. — *P.* Etait uni au monastère de Maimac, 1318.

Maladrerie, 1560.

SAINT-ORADOUR-DE-CHIROUSE (4), mal Saint-Odorat, Saint-

(1) Commune du canton d'Eymoutiers (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de Sornac (Corrèze).
(3) Commune du canton de Meymac (Corrèze).
(4) Commune du canton de La Courtine (Creuse).

Orator, *S.-Audencius*, noms défigurés qui ont laissé à deviner à M. Chastellain (*Martyr. univ.*, p. 827) quel était le jour du culte de ce saint. — Voyez l'article Lupersac, dans l'archiprêtré de Combraille. — Ce n'est pas *Oratorium*. — Prieuré. — *F.* Saint Adorateur, martyr, 14 novembre, et saint Barthelemi. — *P.* Eu égard à la modicité des revenus de la prévôté de Maimac, qui devait payer de grands droits, et que ce prieuré n'était que d'une valeur très modique, puisqu'un religieux ne pouvait y vivre honnêtement et qu'aucun n'y résidait, l'abbé de Maimac l'unit à cette prévôté, le dimanche avant la fête de saint Luc, 1312; le décret de l'évêque est du 25 janvier suivant. Cependant l'abbé de Maimac y a nommé en 1474, 1631, 1736, 1737. [Dom Mauran possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 660 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Barthelemi. — *P.* Evêque, 1679. Abbé de Maimac, 1597, 1657, 1659. Prieur claustral avec le chapitre dudit Maimac, l'abbé absent, 1597. A cause du prieuré de Saint-Oradour uni à la mense conventuelle, 1721, 1741.

Vicairie, rapportée ci-dessus, à l'article Saint-Martial-le-Vieux.

Maladrerie de fondation royale, suivant le Pouillé. — Grand aumônier. — Néant.

Schirouse, mal Charouse, Chalauze, qui a donné son nom à l'archiprêtré, est aujourd'hui totalement en ruine. On en voit quelques mazures dans les bois de Chateauverd, paroisse de..... (1). — *P.* L'abbé de Solignac n'y nommait point, mais le prieur de Sainte-Valérie en 1377.

Meaulze, ou [Meouse], ou Meoze, fut bâtie et fondée par noble Laurent de Naberat, conseiller secrétaire ordinaire de la reine, par acte passé à Paris le 19 juillet 1624, signé Tullouë et Marion. Augmentée par Gilbert de Segonzac, écuyer, et Annet-Marie son fils. — Chapelle rurale, avec une vicairie. — *F.* Notre-Dame des Anges le 8 septembre. — *P.* Aîné des mâles nomme, les autres à son défaut, ou le parent plus prochain descendant du fondateur. Gilbert de Segonzac, sieur dudit lieu et de l'Ecluse, 1677. Annet, chevalier, sieur de Meouze, 1766.

ALLEYRAC (2), ou Alleyrat-près-Ussel. — Prieuré, 1484. — *F.* Saint Pierre, apôtre. — *P.* Prieur de Saint-Angel.

(1) Paroisse de Saint-Martial-le-Vieux, où est Châteauvert et la plus grande partie de la forêt de ce nom. Une petite partie de cette forêt s'étend sur celle de Saint-Oradour-de-Chirouse.

(2) Commune du canton de Meymac (Corrèze).

Cure, 340 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1464, 1673. Prieur de Saint-Angel, 1557, 1560, 1599, 1623, 1670, 1709, 1770.

VENTEJOL (1), ou Ventenghol, Vantiol, Ventejoux, [Ventageol, Ventegeol], Ventege, près Ussel. *Venthougolium, Ventgolium*, — Prieuré. — *D.* 24 livres. — *F.* Saint Barthelemi. — *P.* Abbé de Charroux, 1665. Prieur de Saint-Angel, 1492, 1560, 1577, 1597, 1609, 1701, 1737, 1746, 1771. [Dom Real possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 90 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Prieur de Ventejol, 1619. Prieur de Saint-Angel, 1510, 1556, 1587, 1660, 1680, 1701, 1714.

LINAREIX (2), [ou Lignareix, ou Livareix], jadis Linars, Linares, mal Luiares. — Prieuré. — *F.* Saint Hermes, martyr à Rome, 28 août, et sainte Catherine. — *P.* Prieur de Saint-Angel, 1585, 1590, 1709, 1744, 1745, 1758 [N... Moncorier possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)]. — Les reliques de saint Hermes furent transférées au monastère..... en France.

Cure, 210 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* La même sainte. — *P.* Prieur de Saint-Angel, 1531, 1556, 1709, 1744. Prieur de Linareis, 1605, 1619, 1744, 1745, 1758.

CHAVEROCHE (3), *Cava rupes*. — Prieuré. — *F.* Saint Clair, 1er juin. — *P.* Prieur de Saint-Angel, 1560, 1585, 1586, 1628, 1741. [N... Cledières possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 260 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1471, 1659. Abbé de Charroux, 1730. Prieur de Saint-Angel, 1570, 1572, 1587, 1598, 1695, 1729, 1730, 1763, 1773.

Saint-Jean-de-Neuf-Jours, [et Rodiers. Où] le prieuré de Rode, *de Rodena*, ou Rodieres sur la Dordogne, archiprêtré de Saint-Martin de Valmeroux, diocèse de Clermont, y était annexé 1318 et 1564. — Prieuré : la chapelle était en ruine, 1650. — *D.* 7 livres. — *F.* Nativité de saint Jean-Baptiste. — *P.* Evêque, 1681. Abbé de Maimac, 1472, 1503, 1565, 1650, 1724, 1736. [Dom Forêt possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

BEISSAC (4), Bessat, ou Boissac. — Prieuré 1371, 1564. —

(1) Réuni à Chaveroche.
(2) Commune du canton d'Ussel (Corrèze).
(3) Commune du canton d'Ussel (Corrèze).
(4) Commune et canton de La Courtine (Creuse).

D. 204 livres. — *F.* Saint Pierre apôtre. — *P.* Prieur du Port-Dieu, 1402. Prieur de Saint-Angel, 1510. [Prieur de Port-Dieu, 1783. Etait possédé à cette époque par N... d'Arfeuille (Brousseaux, *Poullé* de 1783)].

Cure, 340 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Prieur du Port-Dieu, 1617, 1723, 1731, 1743.

LA VILLEDIEU (1), *Villa Dei.* — Sevigeur (Bonav., t. III, p. 455). — Prieuré, 1399, sur la paroisse de Faux, 1570. Annexe de Faux en 1508, 1527. — *D.* 314 livres. — *F.* Saint Robert, abbé de la Chaise-Dieu. — *P.* Le prieur du Port-Dieu, 1697. [N... de Chavigny possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, annexe de Faux, 240 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Prieur de la Villedieu, 1717, 1719, 1720, 1735, 1756.

PIGEYROLS (2), ou Pigairols, fut acquise par les moines de la Chaise-Dieu, du temps du roi Philippe et de l'évêque Guy, entre 1073 et 1086. Prieuré, 1318, 1611. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne. — *P.* Prieur du Port-Dieu.

Cure, 240 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1677. Prieur du Port-Dieu, 1563, 1611, 1618, 1659, 1668, 1728, 1743, 1759.

VILLEFER (3). Cure, 90 communiants. — *D.* 8 livres. — Dépendait du prieuré de Pigeyrols. — *F.* Saint Laurent, jadis saint Robert, abbé de la Chaise-Dieu. — *P.* Prieur du Port-Dieu, 1530, 1611, 1630, 1631, 1658, 1713, 1727, 1732, 1743, 1773.

LA ROCHE-PRÈS-FEITS (4), ou près Aygurande, ou près Chavanon. — Prieuré, 1484. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Prieur du Port-Dieu.

Cure, 580 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Prieur claustral du Port-Dieu, 1732. Prieur titulaire, 1438, 1598, 1613, 1695, 1733. Evêque, 1750.

Vicairie dans la chapelle de la maison de Meymom. [Peut-être celle appelée de sainte Magdeleine]. — *P.* Besse, avocat au parlement de Paris et seigneur de Feits, 1648.

(1) Commune du canton de Gentioux (Creuse).
(2) Commune du canton de Gentioux (Creuse).
(3) Réuni au Mas-d'Artige, canton de La Courtine (Creuse).
(4) Commune du canton d'Eygurande (Corrèze).

MERLINES (1). — Prieuré, 1318. — *F.* Sainte Magdeleine, jadis saint Blaise. — *P.* Prieur du Port-Dieu.

Cure, 360 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même sainte. — *P.* Prieur du Port-Dieu, 1612, 1621, 1628. Prieur de Monestier-près-Merlines, 1665, 1752. Evêque.

SOURNAC-PRÈS-D'USSEL (2), ou Sornac, ou Sornat, Saournac (Bonav., t. III, p. 455), mal Saornac, Sarnac. Ordonné en 1527 d'achever de bâtir cette église. — Prieuré [d'hommes, régulier]. — *D.* 32 livres. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Prieur du Port-Dieu, 1565, 1653, 1664, 1691, 1762. [N... Laprade possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 1.280 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint et saint Roch. — *P.* Evêque, 1617. Prieur de Sournac, 1644, 1698. Prieur du Port-Dieu, 1558, 1567, 1644, 1679, 1691, 1733, 1762, 1765.

Communauté de prêtres. Etaient quatorze en 1484. — *D.* 36 livres.

Vicairie fondée par Léger de La Porte, appelée de Tafalecha.s — A l'autel de saint Antoine. — *P.* La Porte, 1571, 1618. Cortensouze, laboureur, avait cédé en 1607 à La Porte, tout le droit qu'i avait au patronage.

Rochefort. — Succursale, 1564. Chapelle rurale. — Le curé de Sornac en prit possession comme étant son annexe, 1564, 1566, 1567. Défendu en 1741 d'y laisser reposer à l'avenir le Très-Saint-Sacrement. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge.

MAGNAC-LESTRANGE (3), *Magniacum* en 1212 (Innocent III, lib. XV, épist. 143). — Cette église fut donnée au monastère du Bourg-Dieu l'an 1054. (*Chron.*, *apud* Labbe, *Bibl. nov.*, t. I, p. 316). — *Magniacum*, chez Besly (*Hist. des comt. Poit.*, p. 237), qui fixe cette donation à la cinquième année du roi Raoul, 928. — Prieuré séculier. — *D.* 204 livres. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge et saint Pardoux, abbé. — *P.* Non l'abbé d'Allone, mais celui du Bourg-Dieu, 1563, 1575. Prince de Condé, comme duc de Châteauroux, 1630, 1633, 1640, 1669, 1679, 1688, 1729. Le roi. [Existait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 1.000 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Evêque, 1608. Prieur de Magnac-Lestrange, 1516, 1608, 1609.

(1) Commune du canton d'Eygurande (Corrèze).
(2) Chef-lieu de canton (Corrèze).
(3) Commune du canton de La Courtine (Creuse).

Abbé du Bourg-Dieu, 1516, 1530, 1531, 1608, 1609, 1611. Prince de Condé, 1630, 1679, 1683, 1717. Le roi, 1759, 1766. — Le P. Carpentier (*Gloss. nov.*, t. II, col. 811), cite le cartulaire de l'abbaye du Bourg-Dieu.

LA MAZIÈRE-HAUTE (1), ou Amazone, près Aygurande, Maseyria, mal de Mazerie. — Prieuré. — *F.* Exaltation de la Sainte-Croix. — *P.* Prieur de Bort. Etait annexé à ce prieuré, 1564, 1569.

Cure, 360 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même fête. — *P.* Evêque, 1629, 1694. Prieur de Bort, 1555, 1605, 1609. Avec le prieur de la Mazière, 1718. Prieur de ladite Mazière, 1682, 1718. Prieur de la Mazière, 1470.

Bougo, jadis Les Boges. — Prieuré, 1318. — *F.* Saint Georges. — *P.* Au prieuré du Port-Dieu.

LA TOURRETTE (2), Turreta, Turris, mal La Touroutte. — Prieuré, 1570. — *D.* 24 livres. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Non le prieur du Port-Dieu. Abbé de Souillac, diocèse de Cahors, 1522. [N... Benard possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 190 communiants. — *D.* 23 livres. — *P.* Non le prieur de La Tourette. Evêque, 1498, 1668. Abbé de Souillac, 1524, 1526, 1527, 1528, 1529, 1555, 1705, 1750, 1755, 1769, 1773.

Vicairie fondée par noble Jean Maleugue, écuyer, le 25 juin 1465, appelée de Lespinasse. — A l'autel de saint Antoine. — *P.* Jean de Soudeille, écuyer, seigneur dudit lieu, de Lioutreix, Le Puy, Feissat et Souvalets, comme seigneur de Lespinasse, 1574. François de la Motte, écuyer, seigneur de Saint-Pardoux, 1584.

FAUX-LA-MONTAGNE (3), ou dans la Marche, *Fagus.* — G. évêque de Limoges, avec le conseil et consentement de Pierre du Moutier, archidiacre et des autres clercs, donna l'église de Faurs aux chanoines de l'église matrice de Saint-Etienne de Limoges, sans ses domaines et les revenus épiscopaux, en présence de V. de Gimel, doyen; H. de Gimel, archidiacre. A. de Roeria, prévôt d'Aimoutiers. Audier de La Porcherie et Jeau de Lafont y donnèrent leur consentement, vers l'an 1100. — Seguin, abbé de la Chaise-Dieu, mort vers 1094, enleva quelque chose de cette église. — L'évêque Humbauld bénit le cimetière. — Cure, 1.300 commu-

(1) Commune du canton d'Eygurande (Corrèze).
(2) Commune du canton d'Ussel (Corrèze).
(3) Commune du canton de Gentioux (Creuse).

niants. — *D.* 30 livres. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne. — *P.* Aquilaire de la cathédrale, 1400, 1498, 1502, 1509, 1527, 1628, 1629, 1653, 1691.

Vicairie fondée dans l'église de Faux, en 1468, par Louis d'Aubusson, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Charrières (mal Charroux), (*Simpl. hist. grands offic.*, t. V, p. 331).

Le 27 octobre 1490, le seigneur de La Feuillade avait intention d'y fonder une vicairie.

Il n'y a point d'annexe, quoique les Pouillés en mettent une, à moins que ce ne soit la Villedieu.

LE TRUCQ (1). — Annexe de Saint-Denis de la Courtine, 1555. Cure. [Ne se trouve pas sur l'indicateur de 1771]. — 210 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Giles, abbé. — *P.* Prieure de Blessac, 1634. Avec les religieuses, 1563, 1569, 1587, 1621, 1640, 1652, 1653, 1691, 1692, 1720, 1758 [*alias* le commandeur de Bourganeuf].

BELLE-CHASSAIGNE (2). *Pulchra cassania.* — Sur la paroisse de Sournac, 1564, de Courteix, 1609. Commanderie. — *P.* Aux chevaliers du Temple, 1277, ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Membre du grand prieuré d'Auvergne, 1444, 1595.

Cure, 220 communiants. — Le curé de Sornac en prit possession comme étant annexe, 1564, 1566, 1567. — *F.* Saint Georges et... de la Sainte-Croix. — *P.* Commandeur de Bellechassaigne, 1672. Grand prieur d'Auvergne, 1767.

Vicairie fondée par Jean de Châteauverd, *alias* Senton, prêtre, curé de Saint-Oradour-de-Chirouze, par lui reconnue dans son testament du 10 mai 1503, signé Planeti. — A l'autel de la Sainte-Croix. — *P.* Héritiers et successeurs présentent, le frère chapelain de Bellechassaigne confère, à son refus, le commandeur. De Cisternis, 1559, 1575, de la paroisse de Saint-Sulpice, 1600... De Châteauverd, marquis d'Ussel, 1734. Evêque, 1773.

SAINT-MERD-LES-OUSSINES (3), ou près Chabanes, ou près Millevaches. — Commanderie, 1447. — *P.* Membre de la commanderie de Bellechassaigne, 1444.

Cure, 500 communiants. — *F.* Saint Médard de Noyon. —

(1) Commune du canton de La Courtine (Creuse).
(2) Commune du canton de Sornac (Corrèze).
(3) Commune du canton de Bugeat (Corrèze).

P. Commandeur de Saint-Merd, 1444, de Bellechassaigne, 1573, 1574, 1599, 1612, 1685. Grand prieur d'Auvergne, 1756, 1759.

Notre-Dame des Fournoulz, [ou Fornieux], ou Fourneaux, jadis Fornoil, mal Tournioux. — Prieuré, 1318, 1564. Cure. Chapelle. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Prieur de la Vinadière, 1586.

CORTES ou COURTEIX (1), Corteix. — Dépendait d'Aixe, fut mise sous la dépendance de Coffi en 1282. — Cure, 240 communiants. — *F.* Saint Pierre, apôtre. — *P.* Aux chevaliers du Temple, 1282. Commandeur de Bellechassaigne, 1576. Grand prieur d'Auvergne, cette commanderie lui étant unie, 1531, 1578, 1601, 1631, 1693, 1720, 1723, 1740, 1752. 1767, 1771.

CHAVANAC (2). — Annexe de Courteix, 1576, 1605. — Cure, 185 communiants. — Le curé de Courteix en prit possession en 1576. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Grand prieur d'Auvergne, 1578, 1603, 1683, 1746, 1759, 1771.

Hôpital, 1561.

PLAINE-ARTIGE (3), *Plena Artigia*. — Cure, 90 communiants. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Grand prieur d'Auvergne, 1707, 1760.

FÉNIERS (4). — Commanderie pour un chevalier de justice. — *P.* Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Cure, 200 communiants. — *F.* Saint Clair, 1er juin. — *P.* Commandeur de Féniers, 1742, 1770.

Fenils. — Cure ruinée, qui fut soumise à Féniers en 1309.

Crabanac. — Commanderie, 1430. Annexe de la cure de Féniers, 1742. — *F.* Saint Barthelemi ou saint Blaise.

LE MAS-D'ARTIGE (5). — Soumise à Féniers, 1309. Cure, 1555. — 390 communiants. — *F.* Saint Pierre, apôtre. — *P.* Commandeur de Féniers, 1557, 1742, 1755.

Notre-Dame-d'Artige. — Le curé du Mas en prit possession en 1555. — Soumise à Féniers, 1309. Annexe du Mas-d'Artige. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge.

(1) Commune du canton d'Eygurande (Corrèze).
(2) Commune du canton de Sornac (Corrèze).
(3) Commune de Nedde, canton d'Eymoutiers (Haute-Vienne).
(4) Commune du canton de Gentioux (Creuse).
(5) Commune du canton de La Courtine (Creuse).

La Varbaud, ou Varrobeau, Barrobeau près Crabanac, jadis mal Robbans. — Soumise à Féniers, 1309. Annexe du Mas-d'Artige. — *F.* Décollation de saint Jean.

COMPS (1), est appelée sur la carte la Grande-Paroisse. — Soumise à Féniers, 1309. — Cure, 25 communiants. — *F.* Saint Barthelemi. — *P.* Commandeur de Féniers, 1604, nomma avec Féniers, 1770.

MALLERET (2). Jadis sur la paroisse de Saint-Oradour-de-Chirouse. Commanderie pour un chevalier de justice. — *P.* Ordre de saint Jean de Jérusalem.

Cure, 250 communiants. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Commandeur de Malleret, 1599, de Sainte-Anne, 1666, 1680, 1691.

MONTEL-GUILLAUME (3). Cure, 230 communiants. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Commandeur de Chambereau et Sainte-Anne, 1669, 1708, 1740.

Itinéraire d'Ahun à Fines : Issoudun; — La Chaussade, où est le passage de l'ancienne chaussée; — Néoux; — Monteil-Guillaume. Dans la table Théodosienne (Danville, p 307) la distance d'*Acitodunum* ou Ahun à *Fines*, sur la route d'*Augustonemetum* ou Clermont en Auvergne est marquée XX, et conduit précisément à l'entrée du territoire des Arverni. M. Danville n'a pu désigner quelque position qui y ait rapport, et véritablement le nom de Fines ne se retrouve plus dans aucun lieu de ce canton. C'est Monteil-Guillaume, où par les sinuosités et l'irrégularité du terrain par Issoudun, la Chaussade, Néoux, se trouvent exactement les X lieues de France, et est à l'extrémité du diocèse de Limoges et limitrophe de celui de Clermont. — On peut remarquer que toutes ces mansions des Romains étaient placées sur des endroits fort élevés.

Nabeyro. — Commanderie pour un chevalier de justice. — *F.* Sainte Anne. — *P.* Ordre de saint Jean de Jérusalem.

SALESSES-PRÈS-FLAYAC (4). — Cure, 180 communiants. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Commandeur de Sainte-Anne, 1682, 1683, 1744, 1764.

(1) Commune de Peyrelevade, canton de Sornac (Corrèze).
(2) Commune du canton de La Courtine (Creuse).
(3) Réuni à Crocq, chef-lieu de canton (Creuse).
(4) Commune de Saint-Agnant-près-Crocq (Creuse).

LE BETZ (1), *sanctus Baudilus*. — Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ont donné ce nom oriental. — Dans l'église paroissiale de Saint-Marcel, près l'abbaye de Saint-Denis en France, on conserve le corps d'un saint Bets, en latin *Betesus*, et l'on y célébrait sa fête le 22 avril. La tradition porte qu'il était maçon et habitait ce lieu (Le Beuf, *Hist. du dioc. de Paris*, t. III, p. 219, 220). — Baudille, de Nismes, 20 mai, au IVe siècle. — Cure, 136 communiants. — *F*. Nativité de saint Jean. — *P*. Grand prieur d'Auvergne, comme commandeur de Bellechassaigne, 1559. Commandeur de Nabeyro, 1684, de Sainte-Anne, 1706.

GENTIOUX (2), ou Gencieulx, Gensils, *de gentilis*. — Commanderie, 1484, annexée à la commanderie de Charrières. — *P*. Jadis des chevaliers du Temple.

Cure, 1,000 communiants. — *F*. Saint Martial de Limoges. — *P*. Commandeur de Charrières, 1531, 1555, 1577.

Villemouneix, bâtie en 1771. — Chapelle rurale. — *F*. Saint Antoine, abbé.

PALLIERS (3). — Cure, 180 communiants. — *F*. Sainte Magdelaine. — *P*. Commandeur de Charrières, 1554, 1564, 1680, 1705, 1714, 1743, 1777.

---

56 cures.
1 succursale : La Courtine.

Les anciens Pouillés mettent Flayac, Saind-Merd-la-Breuille qu'ils distinguent de Saint-Merd près Chabanes, Aygurande, etc., Saint-Sextier, la prévôté et collégiale d'Aimoutiers, la cure de Saint-Pierre-Château, celle de Notre-Dame d'Aimoutier, Bussi, le prieuré de Saint-Giles d'Aimoutiers, la cure de la Forêt-Chabrouti, le prieuré de Nedde, etc., la cure de Saint-Oradour-de-Chirouse, le prieuré de la Daigue, la cure de Saint-Pierre-d'Alleyrac, etc., la cure de Chaveroche, le prieuré de Vaysse, le prieuré de Beissac, la cure dudit lieu, le prieuré de Semigour, la cure de Roche-près-Feits, etc., la cure de Faux, le prieuré de La Villedieu.

[*Le Mas-Dieu* (4), cure de Malte, inconnue. Ne se trouve pas sur l'indicateur de 1771.

Sadaigne. Prieuré d'hommes, paroisse de... — *P*. Prieur de Saint-Angel].

(1) Commune de Saint-Merd-la-Breuille, canton de La Courtine (Creuse).
(2) Gentioux, chef-lieu de canton (Creuse).
(3) Commune de Gentioux (Creuse).
(4) Le Petit-Mas-Dieu est dans l'archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui commune de Loubert, canton de Saint-Claud (Charente); c'était un membre de la commanderie du Grand-Mas-Dieu, qui est dans la commune de Pleuville (Charente).

VII

Archiprêtré d'Aubusson

Archiprêtré d'Aubusson avec l'église paroissiale de Néoux

NÉOUX (1), *Neoulcus, Neonium,* mal Nemois. — L'archiprêtré d'Aubusson y fut uni en 1288. — Archiprêtre d'Aubusson en 1295 (Baluze, *Hist. Mais. d'Auvergne*, t. II, p. 521). — L'archiprêtre d'Aubusson prit possession en 1585 dans l'église d'Aubusson, et de celle de Néoux ; dans l'église de Saint-Nicolas de la ville d'Aubusson, 1570, 1588. — Le titulaire prit possession dans l'église d'Aubusson en 1602. — Cure, siège de l'archiprêtré d'Aubusson, 935 communiants. — *D.* 178 livres. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Evêque, 1473, 1477, 1530, 1531, 1570, 1572, 1585, 1587, 1602, 1637, 1657, 1672, 1687, 1709, 1742.

LA CHAUSSADE (2), la Chaussée, *Calciata, Calceata.* — Ordonné en 1489 de rebâtir cette église qui s'était brûlée. — Cure, 210 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pierre, apôtre. — *P.* Evêque, 1531, 1639, 1680, 1682, 1688, 1690, 1715, 1763, 1768.

BELLEGARDE (3), existait en 1285. Capitale du Franc-Alleu. Fut déclarée du ressort de l'Auvergne, au parlement de la Chandeleur, 1274, vieux style (Registre parlem.). Etait unie à l'évêché, 1453. — Cure, peut-être en ville murée, 1,380 communiants. — *D.* 212 livres. — *F.* Saint Sylvain, solitaire, 22 septembre. — *P.* Evêque, 1482, 1530, 1680, 1759.
Communauté de prêtres, 1564.

(1) Commune du canton d'Aubusson (Creuse).
(2) Commune du canton de Bellegarde (Creuse).
(3) Chef-lieu de canton (Creuse).

Notre-Dame dans la ville de Bellegarde. — Succursale, 1622. — *F.* ... de la Sainte-Vierge. — La compagnie des Pénitents blancs y fut établie en 1681.

[*Puy-Roche.* — Chapelle] dans laquelle une vicairie fut fondée par noble Austrille Vallenet, prêtre, prieur d'Aubusson, et Marie de Peyrondelle, sa mère, veuve de Jacques Vallenet, écuyer, sieur de Roseille, appelée de Puyroche, le 20 novembre 1652. — A l'honneur de la Sainte-Vierge, les saints Jean-Baptiste, et évangéliste, Joseph et Austrille. — *P.* Aîné de la famille des Vallenet, écuyer, sieur de Roseille. Après leur extinction ceux du même nom demeurant à Clermont-Ferrand; puis ceux qui porteront le même nom.

SAINT-AVIT-DE-TARDE (1). — Cure, 590 communiants. — *D.* 67 livres. — *F.* Saint Avit d'Auvergne, 21 août, qui fleurissait en 688. — *P.* Raoul de Lestranges, comme seigneur du Chier, 1501. Evêque, 1530, 1567, 1571, 1661, 1677, 1688, 1724.

[*Le Rosaire*, vicairie].

SAINT-PARDOUX-LEZ-DARNET (2), le Pauvre, jadis *lo Velue*, mal Dalvet. — Cure, 580 communiants. — *D.* 82 livres. — *F.* Saint Pardoux, abbé. — *P.* Evêque 1478, 1577, 1668, 1671, 1687, 1688, 1712, 1724, 1759.

[Sainte-Anne et Saint-Michel, vicairies].

Darnet, mal Arvet. Préceptorerie ou prieuré régulier. — *D.* 152 livres. — *F.* Sainte Catherine. — *P.* Prieur de l'Artige, 1559, 1581, 1605, Recteur des Jésuites de Limoges, 1720, 1735. Evêque, 1766. [Le bureau du collège y a nommé avant 1783. Etait possédé à cette époque par N... Guithon (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Arfeuille, près Crocq, 1527. — Prieuré, Vicairie, 1649 perpétuelle. — *D.* 50 livres. — *F.* ... de la Sainte-Vierge. — *P.* Au monastère de Blessac.

SAINT-MAURICE-PRÈS-CROCQ (3). — Cure, 530 communiants. — *D.* 112 livres. — *F.* Saint Maurice. — *P.* Evêque, 1556, 1564, 1573, 1574, 1595, 1605, 1710, 1731.

Vicairie fondée par Pierre Hugon, prêtre et curé, pour le plus proche parent. Est vacante si le titulaire s'absente pendant six mois, le 3 décembre 1516. Appelée de la Mazière. A l'autel de saint Fiacre. — P. Curé conféra. Evêque nomma, 1566, 1618, Chermartin, dit Leclerc, marchand de la ville de Crocq en Auvergne

(1) Commune du canton d'Aubusson (Creuse).
(2) Commune du canton de Crocq (Creuse).
(3) Commune du canton de Crocq (Creuse).

et ses successeurs 1566, notaire royal 1581, Thevenot, laboureur, avec Villebonneix veuf de Thevenot de la paroisse de Basville, diocèse de Clermont, 1711. Alochon, marchand de Giac en Auvergne, 1731, du village de Beaume, paroisse de Basville, avec le Geay, 1754.

[..... Prieuré... Voyez Bonav., t. III, p. 193 col. 2] (1).

GEOUX (2) ou Jeoux. — La rivière de Giounne y passe. — Cure, 1,000 communiants. — *D.* 76 livres. — *F.* Saint Pierre, apôtre et saint Sébastien. — *P.* Evêque, 1560, 1564, 1571, 1607, 1681, 1719, 1720, 1771.

CROZE (3), Creuse (Bonav. t. II. p. 258). — Cure, 580 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Martial, apôtre.

Les consuls de Felletin représentèrent que depuis trente ans leurs prédécesseurs, pour se prémunir contre l'hérésie, qui dominait en la ville d'Aubusson, distante d'une lieue de la leur, avaient eu l'intention de fonder un collège pour instruire la jeunesse dans la religion catholique et les lettres, plusieurs d'entre eux y avaient contribué, mais les revenus étaient trop modiques. Par décret du 23 mars 1608, la cure de Croze fut unie à ce collège, et le droit de patronage laissé au recteur. Il nomma en 1609. — *P.* Evêque, 1473, 1571, 1595, 1607, 1631, 1632, 1633, 1664, 1665, 1692, 1759, 1760.

Communauté de prêtres, 1564.

Vicairie de Mealet dans la chapelle du château de Maslaurent, 1570.

Sainte-Anne, près Maslaurent. — Chapelle rurale.

SAINT-MARC-ALLOUBAUD (4), mal de la Coubau. — Ordonné en 1486 de bâtir cette église, et en 1527 de l'achever. — Cure, 660 communiants. — *D.* 123 livres. — *F.* Saint Marc, pape, le 7 octobre, ou saint Mart, abbé en Auvergne, le....., et sainte Agathe. — *P.* Prieur du Port-Dieu, 1704. Evêque, 1473, 1554, 1556, 1564, 1575, 1591, 1673, 1704.

Communauté de prêtres, 1564.

(1) Le prieuré nommé Saint-Maurice, par le P. Bonaventure est le prieuré-cure de Saint-Maureil *(Sancti-Maurilii)* et non de Saint-Maurice *(Sancti-Mauricii)*.

(2) Commune du canton de Gentioux (Creuse).

(3) Commune du canton de Felletin (Creuse).

(4) Commune du canton de Gentioux (Creuse).

SAINT-IRIER-PRÈS-VALIÈRES (1), mal près-Valée, Valérée. — Cure, 1,160 communiants. — *D.* 246 livres. — *F.* Saint Irier, abbé. — *P.* Evêque, 1515, 1613, 1630, 1632, 1633, 1639, 1646, 1670, 1676, 1677, 1685, 1736, 1761.

Communauté de prêtres, 1564, décrétée le 22 septembre 1496.

Vicairie dans le château d'Aubepeyre. *Alba petra.* — A l'honneur de saint Jean-Baptiste. — *P.* Jean de Turenne, écuyer, seigneur d'Aubepeyre, 1741.

SAINT-MAIXENT (2). — *Le martyrologe de Limoges* et le *Gallican*, font mention au 30 octobre de saint Maxence, confesseur, qui brilla dans la Marche Limousine par toute sorte de vertus (Bonav., t. III, p. 169). — Cure, 700 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Maxime, abbé, 30 octobre, qu'on ne trouve point ce jour là; ce sera plutôt saint Maxime, martyr d'Apamée, l'an 303 qui est dans le *Martyrologe universel* de M. Chastellain. — *P.* Evêque, 1623, 1624, 1655, 1695, 1702, 1714, 1741, 1743, 1745, 1759, 1761.

Vicairie fondée par Hélie de La Rocheaymon, marquis de Saint-Maixent, baron de Salers, seigneur de Vicq, dans la chapelle du château, le 26 janvier 1653. — A l'honneur de la Sainte-Vierge et de saint Joseph. — *P.* Fondateur et ses successeurs.

SAINT-AMAND-PRÈS-AUBUSSON (3). — Succursale. — *F.* Saint Amand, solitaire, le 25 juin.

CHATAING (4). — Almodis, comtesse de la Marche, avec ses fils Audebert et Boson, donna à la Celle de saint Jean-Baptiste et de saint Nicolas et aux moines qui y servaient Dieu, toute la terre avec la forêt appelée *Castanea*. Après sa mort, le comte Adalbert, son fils, donna d'autres choses, l'an 1115 (Mabill. *Annal.*, liv. 72, n° 112). — Chataing du Port-Dieu et le Port-Dieu de la Chaize-Dieu (*Simplic. Hist. grands off.*, t. VII, p. 577). — Prieuré. — *D.* 115 livres. — *P.* A l'infirmerie du Port-Dieu.

Cure, 160 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Prieur de Chataing, 1473, 1605. Prieur du Port-Dieu, 1577, 1596. Infirmier dudit monastère, 1473, 1739. Evêque, 1739, et depuis l'union des places monacales du Port-Dieu au chapitre de Brive.

(1) Commune de canton de Felletin (Creuse).

(2) Commune du canton d'Aubusson (Creuse).

(3) *Idem.*

(4) Aujourd'hui dans la commune du Monteil-au-Vicomte, canton de Royère (Creuse).

Vicairie de sainte Catherine d'Aubepeyre. Peut-être la même qu'à Saint-Irier-près-Valière. — *P.* Jean de Turenne, écuyer, seigneur d'Aubepeyre, 1741.

MOUTIER-RAUZEILLE (1) *Rauzolium*, *Rauzilium*, *Rosulium* en 945 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 367), mal Roncille. — *Monasterium Anfoliem* (dans Wading. *Ann. ff. min.*, t. V. p. 369). — C'est apparemment *Rodera* dans un diplôme de Charles-le-Chauve, 854 (Martène, *Ampliss. coll.*, t. I, col. 135).

Renaud d'Aubusson sachant que ses parents avaient détruit le monastère de Rauzolia, voulut le rétablir du consentement de Iterius, évêque de Limoges, de ses deux archidiacres Airard de Cluni, et Hugues Bertrand, de Séguin, abbé de Saint-Irier, de Ramnulfe, doyen et d'Adémar, secrétaire. Il donna aux clercs qui le servaient les églises de Saint-Projet et de Saint-Julien, au-dessus de la porte, le lundi au mois de mars, lune XIIe (1070). (Baluze, *Hist. Maison d'Auvergne*, t. II, p. 47).

Boson, frère de Rainald d'Aubusson et abbé laïque des monastères *Rosuliensis* et *Evanensis* en 945 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 367).

On croyait en 1070 que la noble dame Karissime avait fondé Moutier-Rauzeille (Baluze, *Hist. Mais. d'Auvergne*, t. II, p. 47). Ce qui peut être vrai. Mais l'acte qu'on en rapporte souffre de grandes difficultés (2). Le P. Bonaventure (t. III, p. 224) même, reconnaît qu'il est farci de tant de mensonges et antichronismes, qu'il ne mérite aucune foi, que tout se choque dedans. On y dit : Carissime, servante de Dieu (Labbe, *Meslang. cur.*, C. II, § 5. — *Gall. Christ.*, *vet.*, t. IV. — *Nov.*, t. II, *instr.*, coll. 177), petite nièce de l'abbé Irier du côté maternel, était fille de Dedo, prince de Bourges, et de Basilia. Cette pieuse dame fait en quelque sorte son légataire universel Irier et les serviteurs de son monastère d'*Atanum*. Elle leur lègue son petit héritage *possessiuncula* appelé *Rauzolia*, où est abbé Ebroin, avec les églises qui en dépendent. Elle ajoute à ce premier leg la donation de deux cents mas et trois cents borderies; veut être enterrée dans le monastère et le mausolée qu'elle a acheté cent livres d'argent de Gilbert, comte de Narbonne.

L'acte est daté de l'indiction première, lune V^e^, au mois de septembre, le méchant Childéric étant chassé du trône, Pépin mis à sa place, le duc Gaifer gouvernant toute l'Aquitaine, et Rorice

(1) Commune du canton de Felletin (Creuse).

(2) Il est publié par Joullietton, *Hist. de la Marche*, t. I, p. 86.

l'évêché de Limoges. Il est signé de quantité de seigneurs, plus inconnus les uns que les autres.

Mais comment concilier ce synchronisme? Childéric détrôné en 750, Pépin proclamé en 751, l'indiction première en 748 et 763? D'ailleurs (De Foy, *Notice*, p. 115, 131, 132) on n'inséra l'indiction dans les actes publics que vers le règne de Charlemagne, ou même de Louis-le-Débonnaire, et on regarde comme faux, ou du moins comme interpolés les actes antérieurs qui portent cette date.

Aussi le P. Le Cointe (*Annal.*, t. III, p. 712) donne d'excellentes raisons pour n'avoir aucun égard aux notes chronologiques, et guidé par des vraisemblances et par un calcul du temps de la fondation de ce monastère avec celui où vivait la donatrice, il croit qu'il est plus raisonnable de dater la charte de l'an 674. Tout le reste lui paraît assez vraisemblable. Mais il relève mal à propos le terme *Carissima* : la donatrice, dit-il, n'était pas assez présomptueuse pour se prétendre la *très chère servante de Dieu*. C'est cependant ici un nom propre et non un adjectif. Il pense aussi que, au lieu de Roricius, il faut mettre Rusticus.

Mabillon (*Annal.*, t. II, p. 153) a daté cette charte de l'an 751 et ne donne, selon l'abbé De Foy, aucune raison pour appuyer son opinion. Mais les notes chronologiques approchent de plus près cette année que 674. Il n'est pas impossible que Carissime, petite nièce de l'abbé Irier, mort en 591, ait été en vie l'an 751.

Le critique moderne (De Foy, p. 84 et 132) a discuté cet acte aux deux époques marquées. Il paraissait assez inutile de revenir sur ses pas. Au lieu de Dodo, prince de Bourges, il a mis Eudes, duc de Bourgogne. Ne valait-il pas mieux rejeter comme une vrai fable la généalogie de Carissime? Il fait Ebroin, abbé du monastère d'*Atane*, il ne l'est dit que de *Rauzolia*. Il ajoute que la donatrice l'institue son légataire universel; mais c'est Irier et ses moines qui profitent de ses dons. Il traduit *mansis* par métairies et regarde cette libéralité si considérable qu'on a de la peine à la croire. C'est donner trop d'étendue à ce mot : *mas* et métairie sont chez nous deux choses bien différentes. La métairie est composée de près, terres, bois, etc., et fait un corps de domaine. Le *mas* et la borderie n'ont le plus souvent qu'un taudis et quelque petite précloture. Enfin il suppose Rauzeille un monastère de filles : sur quoi fondé? L'acte n'en dit rien.

Voir l'article Aubusson.

Cure, 1.590 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1718. Chapitre du Moutier-Rauzeille, 1570, 1657, 1673, dit à présent d'Aubusson, 1718, 1750.

Vicairie de Saint-Pierre. — *P.* Chapitre du Moutier-Rauzeille dit à présent d'Aubusson, 1726. Evêque, 1736, 1751.

Autre de Sainte-Catherine.

Autre dans le cimetière, 1608. — A l'autel de saint Julien. — *P.* Chapitre du Moutier-Rauzeille, 1555.

Saint-Hilaire. Succursale de la cure, était unie au chapitre du Moutier-Rauzeille en 1408.

Les églises de Saint-Projet et Saint-Julien, au-dessus de la porte du monastère en 1070 (Baluze, *Hist. Mais. d'Auverg.*, t. II, p. 47).

SAINT-FRIGEON-PRÈS-FELLETIN (1). — Cure, 680 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Fredulfe, 5 juillet, dont M. Chastellain, *Martyr. Univers.*, p. 784, n'a rien pu découvrir.

Communauté de prêtres, 1564.

La Chassagne [ou Saint-Antoine de La Chassagne]. — Prieuré ou commanderie. — *D.* 24 livres. — *F.* Saint Antoine, abbé. — *P.* Abbé de Saint-Antoine de Viennois. [N... de Saint-Julien possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783). Pierre-Paul Leclerc, 1786, insinuation].

Vicairie de Sainte-Magdelaine, 1683. [Dans la chapelle de Saint-Antoine de La Chassagne].

L'Hôpital-Fanfene ou Fontfaene, où étaient des religieuses en 1258. — Chapelle rurale. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Jadis au monastère de Blessac.

SAINT-SIMPHORIEN-PRÈS-FELLETIN (2), ou Sainte-Affeyre. — Cure, 180 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Simphorien d'Autun. — *P.* Evêque. 1575, 1640. — Chapitre du Moutier-Rauzeille, 1439, 1473, 1512, 1563, d'Aubusson, 1684, 1688, 1710, 1738, 1749, 1750.

AUBUSSON (3) (Le Mont dans le château d'), *Albuconium.* — *Augusto Buconium,* que Pardoux Duprat, qui en était natif, lui a donné, paraît imaginé à plaisir. — Rainald, vicomte *Albuciensis,* en 936 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 359, et p. 65). *Albuconum* vers 995 (*idem.*, p. 68). *Albusso* (Dubois, *Hist. eccl. Paris,* t. II, p. 331). Mal *Aubassanum* (*Acta S.S.*, t. V, *junii,* p. 78). — Les paysans l'appellent *le Busson,* jadis *Bessos* dans les chroniques de 1373. — Eglise collégiale. — Le chapitre du Moutier-Rauzeille y fut transféré

(1) Commune du canton de Felletin (Creuse).
(2) Sainte-Feyre, commune du canton de Felletin (Creuse).
(3) Chef-lieu d'arrondissement (Creuse).

par arrêt du conseil en 1673 dans l'église de Notre-Dame du Mont dans le château d'Aubusson, *alias* château Rocher. — Ordonné en 1527 d'achever de bâtir cette église. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Soumise immédiatement au chapitre de Saint-Irier-la-Perche et médiatement à celui de Saint-Martin de Tours.

L'église de Rauzeille fut donnée au monastère de Saint-Irier-la-Perche l'an 751 ou 752 par Karissime, fille d'Odon, prince de Bourges (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 548, et instr., col. 177). — Boson d'Aubusson en était abbé laïque en 945 (Baluze, *Hist. Tut.*, col. 367). — Rainald, un de ses descendants, la céda à Saint-Irier et à Saint-Martin l'an 1070 (*idem.*, *Hist. Mais. d'Auvergne*, t. II, p. 47).

Prévôté, avec deux prébendes, seule dignité. — *D.* 51 livres. — *P.* Elective. Chapitre de Saint-Martin de Tours confère *jure devoluto*, celui de Saint-Irier, 1608, 1670, 1719, 1722, 1758. [N... Goubert la possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Douze prébendes et canonicats, réduits à ce nombre en 1267. — *P.* Chapitre d'Aubusson confère en élisant.

Deux semi-prébendes. — *P.* Chapitre d'Aubusson confère en élisant (1).

Vicairie de Chors, 1597, ou du chœur, 1653, ou Feri.

Sainte-Croix du Mont de la ville d'Aubusson. — Prieuré. — *D.* 56 livres. — *F.* Invention de la Sainte-Croix. — *P.* Prévôt de Chambon-Sainte-Valérie, 1610, 1767. — [N... Rampaud la possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)]. La compagnie des Pénitents blancs s'y établit en 1698.

(1) *Prévôts du chapitre de Moutier-Rozeille :* Guillaume d'Ussel, nommé en janvier 1231. — R..., août 1234. — Raynaud d'Aubusson, mars 1286. — Gilles de Jussac, *de Juciaco*, 1304, 1311. — Pierre Valhon, février 1328. — Jacques Morin d'Arfeuille, 1408, 1409. — Jean Piedieu de Sainte-Feyre, 1434, 1461. — Louis Piedieu, neveu du précédent, 1475, 1504. — Gui d'Aubusson, 1504. — Jacques II d'Arfeuille, 1512. — Jean II de Sainte-Feyre, 1525. — Antoine d'Aubusson, 1532. — Vacance de la prévôté de 1534 à 1540. — Antoine Marion, 1545. — Mathieu de La Grange, 1563, 1585. — Laurent Queyroilh, 1598. — Antoine Gudin, résigna en 1607. — Jean Auroch, écuyer, seigneur de Nalèches, 1612, 1646. — Antoine Auroch, frère du précédent, 1651, 1670. — Austrille Vallenet, en contestation avec Laurent Tixier et Charles Deschamps, 1670, 1671. — Jean Dalesme, 1680. — Pierre Garreau, 1680, 1685. — Antoine de Jarrige, jusqu'en 1691. — Pierre Garreau, jusqu'en 1698. — Pierre de Gain, jusqu'en 1719. — Laurent Matheyron, 1719, 1721. — Gilbert-Nicolas Foureton de Margeleix, 1725, 1758. — Annet Barbat, mort en 1761. — Jean II Garreau, 1761. — François Goubert, qui prit possession le 22 septembre 1763.

Albusso, archiprêtré en 1294 (Baluze, *Hist. Mais. d'Auvergne*, t. II, p. 521). N'est point unie à la cure. — Cure en ville murée. Il y avait un curé en 1070 (Baluze, *Hist. Mais. d'Auvergne*, t. II, p. 47). — 4.200 communiants. — *D.* 37 livres. — *P.* Prieur d'Aubusson, 1698. Prévôt de Chambon-Sainte-Valérie, 1597, 1598, 1604, 1698, 1700, 1702, 1727, 1770.

Communauté de prêtres, 1564. Sont deux. — *D.* 24 livres.

Vicairie fondée par le codicille de Hugue le Brun, comte de la Marche et d'Angoulême, du jeudi après l'octave de l'Assomption de Notre-Dame d'août 1302 (Mss. 6010, *Bibl. reg.*, p. 565).

Notre-Dame, dans la ville. — Annexe, 1604. — *F.* ... de la Sainte-Vierge.

Maladrerie, de fondation royale, suivant le Pouillé. Hôtel-Dieu. — *P.* Grand aumônier.

Saint-Nicolas, au cimetière. — Chapelle dont l'archiprêtre d'Aubusson prit possession en 1570. — La compagnie des Pénitents noirs s'y établit en 1682.

Sœurs de l'instruction chrétienne, dites de la Croix, fondées en 1700, par Pierre Furgaud, archiprêtre d'Aubusson, et curé de Néoux. Sorties de celles de Limoges. Sont trois.

La Terrade, bâtie en 1732. — Chapelle rurale. — *F.* Saint Sébastien et sainte Geneviève.

FELLETIN (1) [ou Moutier-Felletin], *Phelitinum*, *Filitinum* en 1248, mal Feuilletin, Ferrie. — Prieuré, 1285. — *D.* 66 livres. — *F.* Sainte Valérie de Limoges et saint Jean, 1582. — *P.* Non le prieur d'Aubusson. Prévôt de Chambon-Sainte-Valérie, 1570, 1571, 1577, 1579, 1580, 1613, 1615, 1730, 1759, 1766, 1769. [Dom N... Moraud possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)] (2).

Le Moutier de Felletin. — Cure en ville murée. — 560 communiants. — *D.* 23 livres. — *F.* Même sainte, saint Jean et saint Victor. — *P.* Non la cathédrale. Prieur de Felletin nomma et le

(1) Chef-lieu de canton (Creuse).

(2) *Prieurs de Felletin* : B... de Grac, 1222. — Jean Mourin d'Arfeuille, 1451. — Hugues de Villelume, 1465. — Jean de Villelume, 1477. — A... Chénaut, 1513. — Germain Magny, 1579. — Autrégisile de Frémont, 1593. — François de Montaignac, 1629. — Gilbert de Faugières de Creux, 1682. — X... Sauturel, 1700. — François-Charles Hobacq, 1730. — Dom Moraud, 1783. — Jean-François-Raymond Laurençon, 1784. — Jacques-Claude-François Dupont, 1786. — Bernard-Antoine Autourde, curé de Beaumont, 1788.

prévôt de Chambon présenta, 1581, 1582. Prieur seul, 1516, 1601, 1705. Prévôt de Chambon seul, 1581, 1582, 1611, 1628, 1705, 1765.

Communauté de prêtres, 1564. Sont quatre. — *D.* 34 livres.

Vicairie fondée par..., augmentée par Jean Maloeugue, mari de Dauphine de Montabret, 1465. — *D.* 8 livres. — A l'autel de sainte Marguerite. — *P.* Prieur de Felletin confère. Jean Maloeugue, damoiseau, 1435; sieur de Lespinasse, 1465. Bernard, prévôt commendataire de La Vallette, au diocèse de Limoges, comme tuteur de noble Antoine, 1552. Noble Jean de Soudeilhes, seigneur dudit lieu, du Lieutreys, 1556, 1566. Magdelaine d'Aubusson, veuve de Gabriel, seigneur desdits lieux et de Lespinasse, 1605. Louis-François de Paule, marquis de Soudeille, lieutenant du roi en Limousin, chevalier, seigneur du Lieutreys, etc., 1753, 1763.

Autre de Sainte-Catherine. Existait en 1656. — *P.* Prieur de Felletin confère. Louis de Froument, écuyer, sieur de Sailhant et de La Roche, 1581. Durand, notaire royal, avec autre marchand, 1597.

Saint-Martial, 1473.

Autre de Saint-Fiacre du Ballet. Existait en 1625. — *P.* Prieur de Felletin confère. — Du Railhe, marchand d'Aimoutiers, 1590. Jacques-Joseph de La Bachellerie, comme sieur de Neuville et représentant Ruben, sieur dudit lieu, 1760.

Autre de Saint-Sébastien. — *P.* Prieur de Felletin confère. Pasquet, marchand, 1592.

Autre de Saint-Eutrope. — *P.* Defournoux nommait en 1625.

Autre de Saint-Nicolas.

Autre fondée par... Durand. — A l'autel de saint Léger. — *P.* Appartenait au collège, 1625.

Autre de Notre-Dame-la-Blanche. — *P.* Charles de Chau, comme seigneur de Malleret, paroisse de Saint-Chabrais, nommait, 1625. Catherine Peschaud, veuve de Paul de Pichard, baron de Saint-Julien, Pierreffitte, seigneur de l'Eglise-aux-Bois, 1753.

Notre-Dame de Sainte-Espérance, bâtie en 1620. Chapelle. — *F.*.. de la Sainte-Vierge. — La compagnie des Pénitents blancs, érigée dans l'église du Moutier en 1612, s'y établit en...

[*Aumônerie.* — *P.* Les consuls de la ville de Felletin. — N... Cossas, de Limoges, possédait en 1771].

Beaumont, près et hors les murs de Felletin. — Cure en ville murée, 1,600 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Blaise. — *P.* Evêque, 1581, 1586, 1729. Prieur de Felletin nomma et le prévôt de Chambon présenta, 1563. Prévôt seul, 1475, 1586, 1618, 1620, 1729, 1758.

Vicairie fondée par Antoine de Néhoux dans la chapelle de Saint-Martial. — Ordonné en 1622 que le service serait fait, non par le collège qui prétendait nommer, mais dans la chapelle de la fondation. — A l'autel de sainte Marguerite. — *P.* Prieur de Felletin confère. Denéou, marchand, 1564. Bastier, marchand, 1569.

Autre par Jean Feydelli, prêtre, pour un prêtre baptisé à Beaumont, qui ne soit pas bénéficier, le 22 septembre 1423, signé M. Durandi. — A l'autel de sainte Anne. — *P.* Héritiers successeurs, au défaut de descendants les consuls de Felletin.

Notre-Dame du Chatel [ou du château]. Annexe [et chapelle] ou succursale dont le curé prit possession en 1565. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* [Prévôt de Chambon Sainte-Valérie].

Communauté de prêtres, 1564. — Sont dix. — *D.* 75 livres.

Vicairie fondée par ... Mourin, sieur de Chastres; existait, 1625. — A l'autel de saint Jacques. — *P.* Prieur de Felletin confère. Barre, sieur de Lavau, comme sieur de Chastres, 1597.

Autre, de saint Claude. — A l'autel de saint Michel, 1470. — *P.* Prieur de Felletin confère. Claude Tixier, curé de Saint-Quentin, 1573. Tixier, marchand, 1592. Laurent Tixier, écuyer, sieur du Bost, ancien gendarme de la garde, 1709. Tixier, sieur du Bosc, bourgeois du bourg de Bellechassaigne; fils aîné d'autre Tixier, sieur du Bosc, et de feue Françoise de Prical de Cerny, avec l'agrément de Baudon, sieur de La Borie, son beau-père, 1759. Musnier de Laubard, 1780.

Autre, par M... Danval. — A l'autel de saint Michel. — Danval nommait, 1625.

Hôtel-Dieu ou aumônerie, ou hôpital de la ville de Felletin. — Vicairie perpétuelle. — *D.* 2 livres. — *F.* Saint Alexis, jadis saint Michel. — *P.* Prieur de Felletin conférait. Evêque nomma, 1476. A présent l'évêque. Consuls nomment, 1597, 1628, 1742, 1749.

L'Hôpital vieux. — Chapelle. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. La compagnie des Pénitents bleus s'y établit en 1617.

Crouzelat. Chapelle. — *F.* Sainte-Croix. — La compagnie des Pénitents noirs, érigée en 1606 dans l'église de Beaumont, s'y établit en 1635; en ce qu'il n'y aura tronc, tabernacle, ni confessional, et qu'il n'y sera fait aucune fonction au préjudice des droits du curé.

Petit Séminaire ou collège, établi en 1685.

Sœurs de l'Instruction chrétienne, établies en 1693.

BOSTROGIER (1) ou Rougier. *Boscum Rogerii.* — Prieuré. — *F.* Saint Pardoux, abbé. — *P.* Prévôt de Chambon-Sainte-Valérie, 1563.

Cure, 300 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Laurent, jadis saint Pardoux et saint Blaise. — *P.* Evêque, 1689. Prévôt de Chambon, 1408, 1623, 1644, 1664, 1667, 1738, 1743.

Notre-Dame. — Chapelle rurale.

POUSSANGES (2), mal Ponsanges. — Pépin donna au monastère de Mauzac, en Auvergne, l'an 764, l'église de Saint-Capraise de Poudangas (*Gall. christ. nov.*, t. II, instr. col., 108). — Prieuré. — *F.* Saint Pierre et saint Paul. — *P.* Prévôt de Chambon-Sainte-Valérie.

Cure, 780 communiants. — *D.* 76 livres. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Prévôt de Chambon-Sainte-Valérie, 1478, 1498, 1516, 1560, 1562, 1563, 1564, 1573, 1577, 1615, 1616, 1625, 1659, 1701, 1727.

Barberisius ou *Riberisius.* — Chapelle à l'honneur de saint Sauveur. Adalbert et sa femme Otberte la firent bâtir et la donnèrent à la cathédrale de Limoges, sans date (*Cartular. Sanc. Steph. Lemov.*), mais vers la quatrième année du roi Lothaire, 962. — *P.* Soumise au curé de Puncianigas, apparemment Poussanges.

Saint-Laurent. — Chapelle où il fut défendu en 1741 de garder le Saint-Sacrement.

Vicairie fondée par Anne de Ribeyreix, augmentée par Pierre de Mirambel, écuyer, son mari, au château de Ribeyreix, le 9 mars 1585. — *F.* [Saint Laurent]. — *P.* Jean Brachet de Pelouse, chevalier, prieur de Beissac, comme tuteur des enfants de François, son frère, chevalier, seigneur de Ribeyreix et de Poussanges, 1701.

ALLEYRAC-PRÈS-AUBUSSON (3). — Le P. Bonaventure (t. III, p. 320) met Aleycar. Mal Dallerac, Aslerac, Alleras. — Prieuré. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pierre. — *P.* Prévôt de Chambon-Sainte-Valérie, 1559, 1585, 1594, 1596, 1602, 1622, 1737, 1771. [Dom N... du Buisson la possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 380 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1573. Prévôt de Chambon, 1610, 1649, 1660, 1664. 1668, 1721, 1747.

La Salesse. — Chapelle rurale. — *F.* Sainte Magdelaine.

(1) Commune du canton de Bellegarde (Creuse).
(2) Commune du canton de Felletin (Creuse).
(3) Commune du canton d'Aubusson (Creuse).

LA HAUTE-BORNE (1). *Bornia,* mal Borme. — Cure. Etait annexée à la chambrerie de Chambon, 1564, — 210 communiants. — *F.* Saint Thomas de Cantorberi. — *P.* Evêque, 1672; prévôt de Chambon, 1501, 1591, 1658, 1673, 1692.

SAINT-MICHEL DE VAISSE (2) ou de Vesse, *de Vezá,* 1337. Mal de Vauze. — Cure, 660 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Michel et saint Blaise. — *P.* Prévôt de Chambon, 1440, 1565, 1670, 1673, 1695, 1770.

Notre-Dame-de-la-Borne (Voyez la Haute-Borne). Etait unie à Chassaninis en 1371. — Chapelle. — *F...* de la Sainte-Vierge. — *P.* A la chambrerie de Chambon dès 1569.

Chasselines ou Chasselinas. Etait annexe de Notre-Dame-de-la-Borne en 1565. — Prieuré. — *F.* Saint Jacques et saint Philippe. — *P.* A la mense prévôtale de Chambon. Etait annexé à la cure en 1565.

SAINT-ALPINIEN (3). — Prieuré-cure, 560 communiants. — *D.* 123 livres. — *F.* Saint Alpinien, compagnon de saint Martial, 27 avril. — Sa légende est romanesque (*Hist. litt. fr.,* t. VI, p. 637).

Vicairie, 1407.

SAINT-MARC-AFFRONGIER (4). Mal Ferrugier, Frugier, Daffregay. *St Martii de Frumiger.* — Willelmus de Saint-Marc et Etienne, son frère, donnèrent au monastère de Lesterps l'église de Saint-Marcius de Frumiger. Guillaume de Gannac confirma cette donation, sans date. Rigaldus, fils de Ramnulfe Platet, donna à Lesterps tout ce qu'il avait sur cette église de Saint-Marc l'an 1101, indiction 10, c'est-à-dire après le 24 septembre (*Cartular. Stirpense,* et *Gall. christ. nov.,* t. II, col. 621, et instr., col. 196). — Prieuré-cure, 1,300 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Marc, pape, 7 octobre. — *P.* Evêque, 1677. Abbé de Lesterps, 1626, 1654, 1655, 1708.

Roc. — Chapelle rurale. — *F.* Saint Roch.

CHAVANAC (5) ou Chauvaignac, *Cavannacum.* — Jordain Eschivat, Rainald son frère, etc., donnèrent cette église au monastère de Lesterps, peu après 1032 (*Gall. christ. nov.,* t. II, instr.,

(1) Réunie à la commune de Blessac, canton d'Aubusson (Creuse).
(2) Commune du canton de Saint-Sulpice-les-Champs (Creuse).
(3) Commune du canton d'Aubusson (Creuse).
(4) Commune du canton d'Aubusson (Creuse).
(5) Commune du canton de Saint-Sulpice-les-Champs (Creuse).

col. 195). — Cure régulière, 380 communiants. — *D.* 67 livres. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Abbé de Lesterps, 1378, 1626, 1761, 1762.

Vicairie fondée au grand autel par les seigneurs de Saint-Avit. — A l'honneur de la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1483. — Claudine de Montmorin, femme de Gilbert de Jarrige, chevalier, seigneur de Saint-Avit, Claravaux et Aubrières, 1557.

Parsat. — Chapelle ruinée. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Au monastère de Blessac.

SAINT-PARDOUX-LE-NEUF (1) ou le Pauvre, près Felletin, mal près Felton. — Cure, 260 communiants. — *D.* 55 livres. — *F.* Saint Pardoux, abbé. — *P.* Abbé du Bourgdieu, 1531. Le prince de Condé, 1637, 1670. Le roi, 1743.

Vicairie. — A l'autel de sainte Anne. — *P.* Curé confère. — Joseph de La Roche, écuyer, sieur de Rouzel, paroisse de Giac, diocèse de Clermont, 1659. Jean, 1722.

SAINT-GEORGES DE NIGREMONT (2), mal Nygrevé. — Cure, 1,780 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Georges. — *P.* Prévôt d'Evaux, 1616, 1621, 1627, 1641, 1651, 1693. Trésorier de la Sainte-Chapelle de Riom depuis l'union de la prévôté d'Evaux, 1740, 1753.

Pontcharraud. Pons carralis. Annexe de la prévôté de Chambon, 1564, 1649. — Cure, 1589, 1649. Chapellenie ou bailie séculière, 1570. — *F.* Sainte Valérie de Limoges. — *P.* Prévôt de Chambon-Sainte-Valérie, 1570, 1572, 1578, 1722, 1740, 1766.

PEYRAT (3), ou Pairat en Poitou. — Pairac (Geoffr., p. 342). — Peyrat-près-Aimoutier en 1257. — Payre (Simplic. t. IV, p. 126), *alias* Peyrat-le-Château. — Cette église et la paroissiale dépendaient en 1097 du monastère de Saint-Martial (Baluze, *Miscell,* t. VI, p. 389). — Prieuré. — *F.* Saint Denis. L'église est ruinée. — *P.* L'abbé de Saint-Martial voyant le peu de revenu qu'avaient les chanoines de son chapitre, qui ne suffisait pas pour les entretenir suivant leur état et condition, ni pour leur donner moyen de faire l'office divin d'une manière qui répondit à la dignité de leur église, consentit à l'union de ce prieuré à la mense abbatiale et capitulaire en 1703, 1707, 1720, 1725. — Même abbé de Saint-

(1) Commune du canton d'Aubusson (Creuse).
(2) Commune du canton de Crocq (Creuse).
(3) Commune du canton d'Eymoutiers (Haute-Vienne).

Martial a nommé, 1509, 1595, 1717, 1720, 1721 [N... Alliaud possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure en ville murée. — L'église était totalement neuve en 1490. 1,600 communiants. — *D.* 112 livres. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Evêque, 1688. Prieur de Peirat, 1629, 1635, 1657, 1665, 1667, 1676, 1700, 1750.

La compagnie des Pénitents bleus s'établit dans l'église paroissiale en 1629.

Communauté de prêtres. — *D.* 8 livres.

Vicairie fondée par Pierre Deu Clop, clerc, juge et châtelain de la châtellenie de Peirat, et par lui approuvée, pour un prêtre ou clerc qui doit être ordonné prêtre dans l'année et résider, le 18 juillet 1467, signé La Borne, [dite de sainte Catherine]. — A l'autel de sainte Catherine. — *P.* Héritiers et successeurs nomment. Gilbert du Cloux, écuyer, seigneur de Soumaignac et de la Couhé, 1658 (peut-être *infra*). Jean, sieur de Lestang et de Lampele, avec Anne, veuve de Georges-Albert de Biotière, écuyer, sieur du Clos, paroisse de Nonars, 1700. François de Magnac, écuyer, sieur de Cery, paroisse de Noham en Combraille, avec Gilberte de Biotière, sa femme, 1711. Rieublanc, sieur du Bost, 1750; chanoine de Saint-Martial et vice-promoteur du diocèse, 1765.

Autre. — A l'autel de saint Christophe. — *P.* Evêque, 1682. — Duclou, écuyer, sieur de Lestang, héritier de Gilbert du Clou, son oncle, 1682 (peut-être *supra*). Jeanne de Caumont de La Force, marquise d'Orbecq, femme de Gui de Chaumont, chevalier, non commune en biens avec lui, comme baronne de Peirat, 1700, 1711. Marguerite-Thérèse Faulte, veuve de Guillaume-Annet Desmaisons, écuyer, sieur du Palan, paroisse de Moisannes, comme dame de Peirat, 1748, 1766, 1767.

Autre, des Planches. Existait en 1644. Fondée par Gui de Montaignac, chevalier, sieur d'Arfeuilhe. — Au grand autel. — *P.* Aubusson, bourgeois de Bourganeuf, 1482. Noble Guiot de Montaignac, de Feydet et de Périgord, 1530. Balthazar, sieur de Tranchelion et de La Chapelle-Espinasse, comme tuteur de Marie, fille et héritière de Jean, 1593.

Autre, de saint Jean, 1638.

Hôpital, 1407. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge.

Pompery. — Vicairie ou prieuré. — *F.* Saint Jacques. — *P.* Prieur de Peyrat, 1557.

Chapelle de saint Nico.

Theodetrude ou Theodila, ou Theodilane, fille de Brodulfe, dame de qualité (Doublet, *Hist. abb. Saint-Denis*, p. 654. — Felibien,

liv. II, n° 40) donna à Dodon et aux Frères de Saint-Denis en France, la terre seigneuriale de Patri (non Matry. — De Foy, *Notic.*, t. I, p. 57), en Limousin, et quelques autres biens dans le diocèse de Beauvais, à condition que son nom sera écrit dans le livre de vie, c'est-à-dire le Nécrologe, et que son corps sera enseveli dans la basilique. Cette donation écrite en forme de lettre, suivant l'usage du temps, est datée de la basilique de Saint-Denis le 20 avril l'an 43 du roi Clotaire, c'est-à-dire 627. D'habiles critiques l'ont adoptée (Cointe, an. 627, n° 20. — Mabillon, *Diplom.*, liv. I, cap. 2, n° 6, et livr. VI, coroll. 3. — *Annal.*, liv. XII, n° 2). Il n'en est pas de même de la suivante.

La quinzième année de Dagobert (Doublet, p. 674), c'est-à-dire 637, le 30 juillet, ce prince étant à Compiègne donne aux Frères de Saint-Denis, du domaine qu'il a dans le Limousin *in Limozino*, son château nommé *Patriagus*, avec les églises dont une est sous le vocable de saint Denis (ce qui ne pourrait convenir qu'à Peyrat-le-Château, où sont encore les restes d'une église de Saint-Denis). Le roi donne encore sa terre *curtis de Patricus*, sur le fleuve Jugie, avec la chapelle à l'honneur de saint Sauveur, et trois églises qui sont dans le même village. Autres deux villages avec les églises sur le fleuve *Vulsie*, savoir Pierrefite, *Petra ficta* (Pierrefitte, archiprêtré de Combraille), et *Patriacum*, le village de *Fornolis* (peut-être Les Fournoulz, paroisse de Saint-Merd-les-Oussines), *Nigromontem* (Saint-Georges Nigremont), avec l'église, et *Campaniacum* (Champagnac, archiprêtré de Combraille) avec l'eglise. celle de *Larundo* (Laron, paroisse de Saint-Julien-le-Petit), et l'église paroissiale, avec toutes les églises appartenant à ce château, Il donne encore une église de Saint-Martial *de Salviaco* (Sauviac, archiprêtré de Bénévent) qu'on met en Berri, et ailleurs (p. 681) en Limousin. L'acte est signé d'Eloi, qui ne fut ordonné évêque de Noyon qu'en 640. — Le Cointe (t. II, p. 36) critique avec succès cette pièce. Ce savant en démontre la fausseté d'une manière évidente et avec tant de précision, qu'à moins de le copier, nous ne pouvons rien dire dans cette note de plus concis; ce qui nous détermine à renvoyer le lecteur au livre de cet auteur.

L'empereur Charlemagne cède à saint Denis son château *Patriacum* (Doublet, p. 728, 729) et les églises de ce château, le bourg appelé *ad Patriacum* et les églises de ce bourg, *Parciacum*, sur le fleuve *Vigiæ* (Parsac, archiprêtré de Combraille) et la celle de *Larundo*, au pays *Lemozino* qu'on avait enlevé à ce monastère. Il remet aussi *Novientum* au pays *Lemovicensi*. L'acte fut donné à Soissons le 2 des calendes de septembre, indiction 5, la 16e année du pontificat de Léon III, 811, la XIe de son empire, 811, et la 44e

de son règne sur les Francs, 812. Etienne, évêque de Limoges, qui y est mentionné, est absolument inconnu.

Cette terre de Patri avait insensiblement passé entre les mains de personnes étrangères qui n'y avaient aucun droit, jusqu'à ce que le comte Guillaume (Doublet, p. 813), ayant reconnu l'injustice de cette usurpation, se crut obligé de la remettre aux religieux de Saint-Denis, à qui elle appartenait. Le roi Charles, à la prière de Robert, comte de Paris, agréa cette restitution par un diplôme du 9 février, indiction 8, l'an 13 de son règne, qui répond à 903, donné à Compiègne. Patri est mis *in pago Lemosino*. Ce qui, suivant le P. Mabillon (*Ann.*, t. III, p. 322), après Besly (*Coutumes du Poitou*, p. 228), devrait s'entendre de Limoux, au diocèse de Narbonne. Mais il est évident, comme le remarque Doublet (p. 813. Bouquet, t. IX, *Index chronol.*, p. xxix et 500), qui a donné cette charte, qu'il s'agit ici du lieu de Patri dans le Limousin. D'ailleurs (Vaissette, *Hist. Langued.*, t. I, p. 722) il n'y a jamais eu dans le Languedoc de pays appelé *Lemosinus pagus*. Limous a toujours fait partie du Razez, dont cette ville est aujourd'hui capitale.

En décomposant le mot *Patri* et y ajoutant un second *a*, on voit qu'il s'agit de *Pairat*-le-Château, où sont encore des restes d'une église de Saint-Denis. Mais l'abbaye de ce nom n'a aucun patronage de bénéfices dans tout le diocèse de Limoges, et malgré toutes mes recherches et ma candeur, je n'en ai pas trouvé la moindre trace.

CLARAVAUX (1), ou Clervaux. *Claræ valles*. — Donné à Saint-Martial en 1094 (Corchatin). — Dépendait de Saint-Martial en 1097 (Baluze, t. VI, *Miscell.*, p. 389). — Prieuré, uni en 1282. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Etait uni à la chambrerie du monastère de Saint-Martial en 1409.

Cure, 580 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même sainte. — *P.* Abbé de Saint-Martial, 1498, 1657, 1701, 1703, 1738, 1743.

Communauté de prêtres, 1564.

VALIÈRE (2), *Valeria*, *Valveyra*, mal Valery, Vaulay. — Dépendait de Saint-Martial en 1097 (Baluze, *Miscell.*, t. VI, p. 389). Prieuré 1215, uni en 1282. — *F.* Saint Martin de Tours. — Etait uni à la chambrerie de Saint-Martial, 1409.

Voyez la charte de 632, à l'article Royère, ci après.

Cure, 3.000 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Abbé de Saint-Martial, 1482, 1656, 1657, 1759.

(1) Commune du canton de La Courtine (Creuse).
(2) Commune du canton de Felletin (Creuse).

Communauté de prêtres, 1564. — *D.* 31 livres.

Vicairie fondée par Jacques Vilastays, avant 1348, existait en 1569. — *F.* Saint Jacques.

Autre des Plats. — A l'autel de saint Cosme et de saint Damien. — *P.* Peschant, de Malleret.

Chapelle de Saint-Roch.

SAINT-MARTIN-DU-CHATEAU-MANSAC (1), ou Saint-Martin-Château, *de castro, de castellis.* Dépendait de Saint-Martial en 1097 (Baluze, *Miscell.*, t. VI, p. 389). — On battait le blé dans cette église toute délabrée en 1490. — Cure, 1.000 communiants. — *D.* 178 livres. — *F.* Saint Martin de Tours et saint Roch. — *P.* Evêque, 1688. Abbé de Saint-Martial, 1571, 1688, 1706. Prieur de Peyrat, 1558, 1571, 1589, 1612, 1656, 1688, 1706, 1720, 1721, 1724.

[*Monteil-Château.* — Vicairie].

Notre-Dame-de-Pitié dans le cimetière. — [Vicairie] ou chapelle 1657.

SAINT-QUENTIN-PRÈS-FELLETIN (2), mal Salatin. — C'est peut-être cette cure dont Jordain de Laron, évêque de Limoges, donna la quatrième partie à la cathédrale, du temps du roi Henri (*Gall. Christ. nov.*, t. II, instr. col. 172). — Le 22 octobre 1482, statué dans un chapitre de la cathédrale que cette compagnie donnerait son consentement à ce que cette cure soit unie au doyenné, que la présentation appartienne au doyen, pourvu, cependant, qu'elle soit faite en chapitre avec le seigneur évêque. — Cure, 1.000 communiants. — *D.* 112 livres. — *F.* Saint Quentin d'Amiens, [mieux du Mans]. — *P.* Doyen de la cathédrale, 1483, 1554, 1573, 1611, 1666.

Communauté de prêtres, 1564. — *D.* 8 livres.

ROYÈRE-PRÈS-PEYRAT (3), près le Compeir, 1529, *alias* près-Bourganeuf. — Cure, 1.600 communiants. — *D.* 131 livres. — *F.* Saint Germain de Paris, 28 mai. — *P.* Aquilaine de la cathédrale, 1483, 1494, 1501, 1633. Par acte du 17 février 1529, pour l'union d'une prébende au doyenné de la cathédrale, le droit de patronage de cette cure appartient au doyen. A nommé, 1558, 1561, 1569, 1633, 1676, 1697, 1736, 1758.

Communauté de prêtres fondée par Jean de Meillars, seigneur

(1) Commune du canton de Royère (Creuse).
(2) Commune du canton de Felletin (Creuse).
(3) Chef-lieu de canton (Creuse).

de Comborn, pour les filleuls nés et renés de la paroisse, l'an 1481. — Il n'y en a qu'un.

Theodilane, qui peut être la même dame que celle dont il est parlé à l'article Peyrat (Mabill., *Diplom.*, lib. VI, n° 4, p. 464. — De Foy, t. I, p. 60), échangea avec Maurinus et Audegisele, seigneur de qualité, des biens situés en Limousin. L'acte est du 20 juin, la IV° année du roi Dagobert, c'est-à-dire l'an 632. Il y est parlé du monastère *Rovaria*, près *Ebrolicinum*, de la rivière *Ansonæ* et du *Rio* (peut-être ruisseau), *Salmagnaria*, du village *Fernolus* (peut-être Fournoulx, jadis Fornoil, paroisse de Saint-Merd-les-Oussines), du terme ou élévation *Valleriense* (Vallière), du lieu *Pratellus* (Pradeau, archiprêtré de Combraille), *Castaneto* (le Chatenet), de la fontaine *Morsorsa*. Cette charte est tirée du prieuré de la Chapelle, diocèse de Bourges, dépendant du monastère de Saint-Denis.

SAINT-SÉVERIN-PRÈS-VALIÈRE (1), mal près-Vallée. — Cure, 240 communiants. — *D.* 42 livres. — *F.* Saint Séverin de Bordeaux, 21 octobre. — *P.* Aquilaire de la cathédrale nomma, chapitre présenta, 1662, 1696, 1698, 1732, 1761, 1764, 1773.

SAINT-PIERRE-LE-BOST (2), ou aux-Bois. — (La cure de Corpso, 1228, dans ce canton). — Pierre de Corpso donna cette église à la cathédrale de Limoges, du temps du roi Henri et de l'évêque Icterius (*Cartular. S. Steph. Lemovic.*). — Cure, 500 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pierre, apôtre. — *P.* Aquilaire de la cathédrale nomma, chapitre ratifia et présenta, 1513, 1527, 1562, 1564, 1566, 1567, 1596, 1612, 1620, 1637, 1659.

Vicairie fondée par noble Jeanne Boucharde, augmentée par Jean de Valeta, chanoine de Limoges, son beau-frère, le 19 février 1494 (1495), signé Amalvin.

MONTEIL-LE-VICOMTE (3), *Montilium vicecomitis*, mal Montillon. — Succursale 1352. — 260 communiants. — *D.* 4 livres. — *F.* Saint Pierre de Vérone, martyr. — *P.* Evêque, 1713. — Par ordonnance de 1666, rendue par un conseiller au parlement de Paris, député par le roi pour l'exécution des arrêts de la cour des grands jours ez provinces de la Marche, etc., des 30 octobre et 24 novembre 1665, il est ordonné provisionnellement que la cathédrale de Limoges tiendra un prêtre au Monteil-le-Vicomte pour

(1) Commune de Valière, canton de Felletin (Creuse).
(2) Commune du canton de Royère (Creuse).
(3) Commune du canton de Royère (Creuse).

administrer les sacrements aux habitants dudit bourg et villages voisins, auquel elle payera la pension annuelle de 200 livres.

Trois vicairies fondées par Pierre d'Aubusson, grand maître de Rhodes dans la chapelle de la Sainte-Vierge (Simplic., t. V, p. 341).

Vicairies fondées par Antoine d'Aubusson, seigneur du Monteil-le-Vicomte et Pontarion, érigées par son fils Antoine, seigneur desdits lieux et de Château-Rocher, qui par le même acte en érigea quatre autres, le 11 octobre 1498 (Simplic., t. V, p. 341). — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Curé ou chapelain du Monteil-au-Vicomte confère. Héritiers et successeurs dans la seigneurie dudit lieu nomment. René d'Arpajon, 1548. Jacques-André Du Pille, trésorier des troupes de la maison du roi, 1722.

Autre. Desserte de Chirac, fondée par Catherine ou Marguerite de Comborn. — A l'autel de saint Pierre et de saint André, *alias* saint Michel. — *P.* André d'Aubusson, chevalier, seigneur du Monteil-le-Vicomte, 1624. Louis, vicomte d'Arpajon, comme seigneur dudit Monteil, 1637. Noble Melchior de la Pommélie, sieur de la Joubert, avec noble André Du Boys, sieur de Louq, en la qualité ci-dessus, 1637. Marguerite Seiglière de Cressac, veuve de Denis de Gedoin, chevalier, sieur de l'Arfeuillère, Boisfranc, Touillas, 1699. Du Pille, *supra* 1722. Louis-François du Pouget de Nadaillac, maréchal des camps et armées du roi, enseigne des gardes du corps, chevalier de Saint-Louis, 1762. Jean-Louis de Lentilhac, marquis de Gimel, chevalier de Saint-Louis, ancien exempt des gardes du corps du roi, mestre de camp de cavalerie, 1768.

Dauphine de la Tour, mariée en premières noces à Raynaud d'Aubusson, seigneur de la Borne, par son testament du lundi après l'Ascension, 1299, donne 12 deniers de rente aux églises de Saint-André et de Saint-Martial de *Montilio* (Baluze, *Hist. Mais. d'Auverg.*, t. II, p. 522).

Pierre de Corpso et son frère Boson donnèrent à la cathédrale de Limoges la chapelle du château de Corpso vers La Nouaille, Saint-Pierre-le-Bost et Pomperi.

LE COMPEIX (1), mal Compeire. — Pierre et Boson frères, avec leur neveu Boson, donnèrent aux chanoines de Saint-Etienne de Limoges le mas de *Comperio* vel *Caslada* du temps du roi Henri, de l'évêque Jordain, etc. (Baluze, *Hist. Mais. d'Auverg.*, t. II, p. 47), Comperio et le pré de la forêt deu Corpso, le 9 août sous l'épiscopat de Jordain. — Cure, 360 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne, jadis saint Pierre. —

(1) Réuni à Saint-Pierre-le-Bost, canton de Royère (Creuse).

P. Aquilaire de la cathédrale nomme, chapitre présente, 1556, 1558, 1559, 1561, 1563, 1566, 1567, 1625, 1626, 1632, 1634, 1639, 1645, 1740, 1743, 1759, 1763.

Il est permis à tout fidèle catholique de substanter ceux qui sont dans la nécessité de tout ce qu'il possède d'hérédité, afin que, par une largesse temporelle, il puisse acquérir la récompense éternelle. Pour cette raison Pierre, avec Boson, son frère, et Boson, leur neveu, de leur bon gré donnent un mas appelé Compeir, avec le pré et une partie de la forêt de Corpso, aux chanoines de Saint-Etienne (de Limoges), à condition que si les porcs des chanoines entrent dans cette forêt, ils ne soient point tués, mais qu'ils puissent y paître, et de même ceux de Petronus. Se réserve le droit de sépulture de ses parents, enfants et femmes. Le 9 août, régnant Henri, Guillaume, duc d'Aquitaine, Jordain, évêque de Limoges, Adémar, vicomte. Parmi les signatures Pierre Doyen, Gaufridus, abbé. — Vers l'an 1040.

La Parade, Parata était annexée à la cure de Compeir en 1290. Le curé a les rentes de ce village. — Chapelle rurale. — *F.* Saint Laurent.

LA NOAILLE-PRÈS-FELLETIN (1), *Nobilia*, mal Noulias. — Cure, 1.500 communiants. — *D.* 35 livres. — Une dame de la maison de Chambon donna cette église à la cathédrale (*Cartular. S. Steph. Lemov.*). — *F.* Saint Pierre, apôtre. — *P.* Aquilaire de la cathédrale nomme, chapitre présente, 1558, 1562, 1567, 1569, 1570, 1572, 1616, 1617, 1625, 1626, 1657, 1658, 1662, 1699, 1707, 1729, 1733, 1745, 1746, 1748, 1765.

[*Vicairie* de sainte Catherine de Montsevrans].

SAINT-JEAN-DE-LA-COUR-LEZ-AUBUSSON (2), *Curtis de Albuconis*, mal de Court. — Ordonné en 1527 d'achever de bâtir cette église. — Prieure. — *F.* Nativité de saint Jean et de la Sainte-Vierge. — *P.* Abbé d'Ahun, 1575, 1600, 1601, 1607, 1645, 1657, 1660.

Cure, 92 communiants. — *D.* 2 livres. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Abbé d'Ahun, 1473, 1498, 1628, 1645, 1657, 1661, 1741, 1747, 1753, 1755, 1773.

Communauté de prêtres, 1564.

Frères mineurs récollets établis en 1614. — Sont huit prêtres, quatre étudiants et quatre convers. — Province du Saint-Sacrement dite de Toulouse.

(1) Commune du canton de Gentioux (Creuse).
(2) Faubourg d'Aubusson (Creuse).

BANISE (1), *Banisia*, Banelle (Bonav., t. III, p. 375). — Bernard donna cette église au monastère d'Uzerche l'an 999 (*Cartular. Uzerch.*). — Cure, 880 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Sulpice de Bourges. — *P.* Abbé d'Ahun, 1471, 1515, 1555, 1562, 1564, 1566, 1574, 1619, 1622, 1669, 1710, 1735, 1743, 1750, 1766.

Bobiac [ou Baubiat, ou Beaubiat], *Valbiacum*. — Prieuré. — *D.* 156 livres. — *F.* Sainte Anne. — *P.* Etait uni à l'aumônerie du monastère d'Ahun. Abbé d'Ahun a nommé en 1736. [Existait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

SAINT-SULPICE-LE-HAUT (2), *alias* les Champs, *Superioris seu Campis*. — Prieuré. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Sulpice de Bourges. — *P.* Etait annexé à la mense monacale d'Ahun, 1436, 1570.

Cure, 860 communiants. — *F.* Même saint. — Evêque, 1680. Abbé d'Ahun, 1559, 1561, 1568, 1598, 1602, 1609, 1612.

Communauté de prêtres érigée et décrétée le 17 novembre 1510.

SAINT-AVIT-LE-PAUVRE (3). Cure, 260 communiants. — *D.* 10 livres. — *F.* Saint Avit d'Auvergne, 21 août. — *P.* Abbé d'Ahun, 1637, 1665, 1714, 1725, 1760.

Vicairie de saint Jacques dans la chapelle du château. — *P.* Gilbert de Jarrie, chevalier, seigneur de Claravaux, Aubiere, Saint-Avit et Lavau, 1561, 1566.

BLESSAC (4). Arnulphe, vicomte d'Aubusson, donna ce lieu à sa fille en 1049 (Bonav., t. II, p. 14, et t. III, p. 224, 336 et 453). Rainaud, IVe du nom, vicomte d'Aubusson, fonda ce prieuré pour des religieux de Saint-Augustin. Mais sa mère, alors prieure de Tusson, l'étant venu voir à Blessac, engagea les prieur et religieux, d'embrasser la règle de Fontevrault. Il y prit l'habit de cet ordre l'an 1120 (Pavillon, *Hist. Rob. d'Arbriss.*, p. 776. — Simplic. *Hist. grands offic.*, t. V, p. 322). [Les religieux de Notre-Dame de Blessac, au diocèse de Limoges, se donnèrent en l'an 1112, à l'ordre de Fontevraud, à la sollicitation de la mère du vicomte d'Aubusson et du consentement de celui-ci, qui était le fondatenr de cette maison et qui y ajouta vingt et une borderies et quelques autres héritages. On y compta jadis jusqu'à neuf cents religieuses (*Robert d'Arbrissel ou l'institut de l'ordre de Fontevraud,* poème en 12 chants, in-8°. Paris, 1779. — Notes sur le 12e chant, p. 403)]. Rainaud, vicomte

(1) Commune du canton de Saint-Sulpice-les-Champs (Creuse).
(2) Chef-lieu de canton (Creuse).
(3) Commune du canton de Saint-Supice-les-Champs (Creuse).
(4) Commune du canton d'Aubusson (Creuse).

d'Aubusson, donna Blatzac, c'est-à-dire Blessac, à Estienne de Jean et à ses confrère. On ne dit pas l'année qu'ils le donnèrent à Fontevraud, vers 1112 (Mainferme, *Elyp. Fontebral*, t. II, p. 97). — Prieuré de filles, ordre de Fontevraud. — *D.* 462 livres. — Sont seize de chœur et six converses. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. Voyez mes *Mémoir.*, t. I, p. 93. — *P.* Elective et triennel. Province d'Auvergne.

Cure régulière, 260 communiants. — *D.* 30 livres. — A l'autel de saint Martial. — *P.* Prieure de Blessac seule, 1663, 1664. Avec le couvent, 1582, 1606, 1609, 1625, 1632, 1674, 1681, 1688, 1694, 1708, 1717, 1718, 1741, 1745, 1750, 1765.

Vicairie. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Prieure confère. Louis Malayet, écuyer, sieur de Fleyrat, 1561.

BEAUMONT-PRÈS-PEIRAT (1). Cure, 590 communiants. — *D.* 102 livres. — *F.* Saint Pierre, apôtre. — *P.* Evêque, 1563. — Chapitre d'Aimoutier, 1558, 1563, 1588, 1629, 1653, 1660, 1690, 1716, 1727, 1762.

BEAULIEU-PRÈS-PEYRAT (2), *alias* près Aimoutier. Ordonné en 1527 de relever cette église. — Cure, 60 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Sainte Magdelaine. — *P.* Non le chapitre de Hau, mais celui d'Aimoutier *pleno jure*, 1629, 1650. Chapitre 1578, 1586, 1623, 1660, 1682, 1683, 1694, 1695, 1711, 1762.

SAINT-JULIEN-LE-PETIT (3), *alias* près Laron ou Leyron, près Peyrat. — Cure, 160 communiants. — *D.* 67 livres. — *F.* Saint Julien de Brioude. — *P.* Chapitre d'Aimoutier, 1440, 1556, 1568, 1571, 1613, 1630, 1631, 1657, 1692, 1714, 1732, 1762. Evêque, 1512.

Larunt, ou Laron, mal *de Latronibus* (*Acta S. S.*, t. IV, junii, p. 756). — Annexe, 1154. Ruinée. — *F.* Saint Pardoux. Abbé. — Dans une charte supposée, l'empereur Charlemagne, en 812, rend aux moines de Saint-Denis la Celle de *Larundo*, au pays *Lemozino* (Doublet, *Hist. abb. de Saint-Denis,* p. 728 et 729). Voir l'article Peyrat.

Montlaron, mons arondinis, [ou Saint-Laurent, près Larons]. — Prieuré. Préceptorerie, 1467. — *D.* 6 livres. — *F.* Saint Laurent. — *P.* Prieur de l'Artige, 1612, 1614, 1633. Recteur des jésuites de

(1) Commune du canton d'Eymoutiers (Haute-Vienne).
(2) Réuni à Peyrat, canton d'Eymoutiers (Haute-Vienne).
(3) Commune du canton d'Eymoutiers (Haute-Vienne).

Limoges, 1689, 1705, 1715, 1727. Evêque. — Eu égard à l'inutilité de la chapelle et à la modicité du revenu, ordonné en 1751 qu'elle serait démolie et les matériaux employés aux réparations de l'église paroissiale, où l'on dirait une messe basse par mois.

SAINT-AMAND LE-PETIT (1), *alias* près Peyrat. — Cure, 160 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Amand, solitaire, 25 juin. — *P.* Evêque, 1557. Chapitre d'Aimoutier, 1516, 1556, 1570, 1571, 1574, 1668, 1670, 1676, 1693, 1701, 1739, 1755, 1756, 1760.

AUGNE (2), ou Onho, *Onia.* — Cure, 500 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pierre-ez-Liens. — *P.* Aquilaire du chapitre d'Aimoutier, 1497, 1587, 1625, 1687, 1694, 1696, 1772.

SAINT-MAUREIL (3), ou Maurille, mal Saint-Maurice chez le P. Bonaventure (t. III, p. 193). — Dépendait de Saint-Léonard en 1195. — On bâtissait cette église en 1495. — Une église de Saint-Maureil dépendait de Tulle en 1115 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 465) et en 1154 (col. 485). — Cure, fut déclarée séculière par arrêt du 23 juin 1694. — 390 communiants. — *D.* 102 livres. — *F.* Saint Maurille d'Angers, 13 septembre. — *P.* Non l'abbé ou chapitre de Saint-Martial. Prieur de Saint-Léonard de Noblac, 1408, 1563, 1564, 1569, 1576, 1601, 1638, 1652, 1655, 1693, 1694. 1697.

Chataing. — Voir la charte rapportée à l'article Royère pour *Castaneto.* — Prieuré. — La chapelle est en ruine. — *D.* 115 livres. — *F.* La Sainte-Vierge. — *P.* Prieur d'Aureil, 1360, 1514, 1568. Recteur des jésuites de Limoges, 1605. Etait uni à leur collège comme membre dépendant d'Aureil en 1606.

CHARRIÈRES (4), *Carreria.* — Commanderie des chevaliers du Temple, et sur la paroisse de Saint-Maureil en 1282. — Ordre de Saint-Jean de Jérusalem pour un chevalier de justice.

Cure, 280 communiants. — *F.* Sainte Claire, jadis saint Jean-Baptiste. — *P.* Commandeur dudit lieu, 1687, 1742, 1765.

BOUCHÈRES (5). Annexe de Claravaux, 1702. — Cure, 180 communiants. — *F.* Sainte Anne et saint Loup de Limoges, 22 mai. — *P.* Commandeur de Fénier, 1740, 1767, 1770.

(1) Commune de canton d'Eymoutiers (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton d'Eymoutiers (Haute-Vienne).
(3) Commune du canton de Royère (Creuse).
(4) Réuni à Saint-Maureil, canton de Royère (Creuse).
(5) Commune de Clairavaux, canton de La Courtine (Creuse).

FONTGOLANS (1), ou Galand. — Fut soumise à la cure de Féniers en 1309. Annexe de Claravaux, 1702. — Succursale. — *F.* Sainte Catherine. — *P.* Commandeur de Féniers, 1670, comme alors cure. Annexe de Claravaux, 1556.

Vicairie fondée par Pierre du Breuil, maître ès arts et bachelier en théologie. — *P.* Curé de Claravaux confère. Foucaud du lieu du Breuil, 1555. Moussard, 1641.

LA CELLE-BARMONTOISE (2), près Barmont, 1481, mal, près Ballemont. — Cure, 500 communiants. — *D.* 67 livres. — *F.* Saint Laurent, ou l'Assomption et saint Pardoux. — *P.* Evêque, 1310, 1738. — Annette de la Rocheaymon, veuve de noble Ayssaldi Aubert, damoiseau, sieur de Rouzete, avec Pierre Aubert, son fils, 1481 ; Jean de la Roche, écuyer, comme sieur du Rouzet, paroisse de Giac, diocèse de Clermont, 1573; Guillaume d'Essandon, écuyer, sieur de la Foret, avec Marguerite de la Borde, veuve de François de la Rode, écuyer, comme tuteur de Joseph, Gilbert et François de la Rode, fils dudit François, 1629; Anne de la Couture-Renon, veuve de Jean de la Roche, chevalier, comme tutrice de ses enfants, 1738; Antoine-Jean de la Roche, chevalier, sieur de Rouzet, le Bousquet, Giac, 1755.

Le prieuré de Chalar, taxé aux décimes 24 livres, m'est inconnu.

---

52 cures.

6 succursales : Bellegarde, Saint-Amand, Saint-Hilaire, Notre-Dame-du-Château, Monteil-Vicomte, Fontgaland.

(1) Commune du Trucq, canton de La Courtine (Creuse).
(2) Commune du canton de Crocq (Creuse).

VIII

Archiprêtré de Nontron

Archiprêtré rural de Nontron avec ses annexes d'Oradour et de Vayres

Archiprêtré de Nontron en 1254, mal Rontron (Martène, *Ampliss.*, *coll.*, t. I. col. 1320).

ORADOUR-SUR-VAYRES (1), *Oratorium*, ou Saint-Christophe de Vaires, 1311; de Vayras, 1262. Jadis Saint-Christophe de Vayres. — Cure, 1262, siège de l'archiprêtré de Nontron qui y était annexé en 1531. — 2,700 communiants. — *F.* Saint Christophe en était patron en 1098 (Simpl., t. IV. p. 782). — *P.* Evêque, 1499, 1514, 1515, 1531, 1555, 1560. 1571, 1573, 1575, 1576, 1577, 1617, 1647, 1674, 1744, 1762.

Prit possession le 11 décembre 1555 dans l'église de Saint-Etienne-de-Nontron, le lendemain dans celle de Saint-Jean-de-Vaires, le 12 dans celle de Saint-Christophe-d'Oradour (*Junius Adrienus, Nomenclat.*, 1583). Archiprêtre de Nontron avec ses annexes d'Oradour et de Vayres, prit possession dans l'église de Saint-Etienne-de-Nontron, le 28 novembre 1555, le 29 dans l'église paroissiale de Saint-Jean-de-Vayres, et de celle d'Oradour-près-Vayres. Même cérémonial au mois de décembre suivant et 1556, *item* 1557. Le 15 juin 1560, il prit en outre possession de Saint-Georges-de-Vayres qui était *bien fort ruiné;* dans le *visa* on met parmi ses annexes Saint-Pierre-de-Vayres; il n'en prit point possession. Autres prises de possession, 1571, 1573, 1578.

(1) Chef-lieu de canton (Haute-Vienne).

Communauté de prêtres fondée par Jean de Bermondet, bachelier-ez-droits, curé dudit Oradour et archiprêtre de Nontron, par son testament du 6 juin 1531, reçu par Mastribut, Boudaud et Fontaneau. — *P.* Héritiers et successeurs nomment.

Chapelle au grand cimetière, 1513, 1669.

Autre du Rouzeau (Roseau en français), près la Petite-Côte, 1645. Détruite.

LAGEYRAC (1), sur la Tardoire. On rebâtissait l'église en 1492, 1499. — Cure, 1,090 communiants. — *D.* 102 livres. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne. L'église fut sacrée le 18 octobre. — *P.* Non le prieur du Haut-Vallon ou Tavaux, ni l'abbé de La Couronne. Evêque, 1569, 1572, 1577, 1610, 1635, 1643, 1656, 1685, 1690, 1717, 1756.

Vicairie fondée par Almodie de Lubersac, augmentée par Gaucelin des Châtaigniers, damoiseau, son mari, le 8 mars 1370.

Autre fondée par..... de Brie. — *P.* Par partage entre Louis de Brie et Catherine sa nièce, du 8 janvier 1559, le patronage appartient audit Louis, signé Joubert.

Saint-Roch. Chapelle rurale.

Chapelle-aux-Châtaigniers, 1532, 1551, était en ruine, 1582.

Notre-Dame-du-Bas-Châlus, annexée à Lageyrac le 2 avril 1498. La compagnie des Pénitents gris s'y établit en 1684. — Succursale. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. Voir Châlus-Haut, p. 483.

Sept vicairies fondées par Alain d'Albret, comte de Périgord, vicomte de Limoges, seigneur de Châlus, augmentées par Isabelle de La Tour, dame d'Orval et de Lesparre, baronne de Châlus-Chabrol et de Maumont, dans la chapelle de Notre-Dame du château de Maumont, *alias* du fort du Bas-Châlus-Chabrol, le 19 décembre 1673. — *F.* A l'autel de Notre-Dame-de-Pitié. — *P.* Curé de Lageyrac doit donner la collation dans six jours, à son refus l'évêque. Seigneur du château de Maumont à Châlus nomme, Isabeau de La Tour, dame d'Orval et de Lesparre, 1485, Claude de Bourbon, comte de Busset, capitaine de cinquante lances 1559, Marguerite de La Rochefoucaud, sa veuve, 1601, Madeleine de Bermondet, veuve de Louis, comte de Bourbon-Busset, 1716, 1722. Le curé les sert.

Autre vicairie appelée des Boutons ou Puybouton. — *D.* 13 livres. [Martial Dubois, prêtre de Limoges, puis prévôt-curé d'Issigeac en Sarladois, fut nommé au prieuré de Puibouthon en 1773].

Chapelle-des-Experts, rue Sarlandine, interdite en 1744, à raison de son inutilité et permis de la démolir. Le service en est fait dans l'église du Bas-Châlus.

(1) Réuni à Châlus (Haute-Vienne).

Vicairie fondée par Jean Expert, ou Jacques Expert, marchand. — *F.* A l'honneur de Saint-Eutrope. — *P.* Expert, bourgeois et marchand 1513. Expert, 1617, 1636. Pierre-Gabriel Expert, seigneur de Saint-Paul-la-Roche, diocèse de Périgueux, 1716, 1726. Pierre, sieur de La Valade, baron du Chalard, 1769.

Vicairie fondée par Nicolas Dupont, prêtre de la ville de Châlus-Chabrol, vers 1367, fut unie à la cure de Pageas vers 1425, par l'évêque de Limoges dont on ne donne que la lettre initiale H. Apparemment Hugues de Roffignac.

Chapelle de Sainte-Catherine de la ville de Châlus. Vicairie fondée par Pierre Dupont dans cette chapelle, augmentée par Jean Dupont, l'aîné, marchand, mari de Mariotte Fordoissonne, le 4 septembre 1492. — *P.* Curé de Pageas conféra, Dupont nomma, 1493.

Maison-Dieu, ou aumônerie, ou hôpital, 1292, 1407, 1459, infirmerie des pauvres ladres appelée léproserie, 1516, ou malatie, 1539, 1549; sur le chemin de Lageyrac, avec un hôpital qui devait 40 livres à la commanderie de Périgueux (Pellet. *Rec. gén. des Bénéf.*)

Notre-Dame-de-Seychaud, rebâtie en 1707, par Jean Bardaud, curé du Haut-Châlus, et alors sur sa paroisse. Chapelle rurale en 1660. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. *Aut. supra.*

PAGEAS (1), ou Pagas, *Pagi*, mal Pasac. On rebâtissait cette église en 1492, 1499. — Cure, 1,500 communiants. — *D.* 67 livres. — *F.* Saint-Pierre-ès-Liens. — *P.* Evêque, 1570, 1608, 1634, 1645, 1710, 1738, 1769, 1770.

Chapelle au cimetière vers 1450. En ruine.

Autre chapelle au Masnadaud, 1505. En ruine.

Puibonieu, Podium Bonium, Bonionis, 1426 *de Podio Bonino* en 1224. — Cure en 1293, préceptorerie en 1340. Commanderie en 1365. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Aux chevaliers de la milice du temple, 1224, 1292. A la commanderie de Limoges, 1501.

Sébrand, évêque de Limoges y sacra un cimetière en 1187.

CHAMPSAC (2), ou Chansac, *Campus sacer.* — Cure, 1,400 communiants. — *D.* 67 livres. — *F.* Décollation de saint Jean. — *P.* Non le prieur des Salles. Evêque, 1500, 1565, 1566, 1569, 1570, 1571, 1614, 1615, 1644, 1671, 1692, 1731, 1756, 1757, 1763.

Infirmerie de lépreux, 1274.

Saint-Roch, chapelle rurale, construite en 1532.

(1) Commune du canton de Châlus (Haute-Vienne).

(2) Commune du canton d'Oradour-sur-Vayres (Haute-Vienne).

SAINT-JEAN-DE-VAYRES (1). — Annexe d'Oradour, 1310, 1598. — Cure, 2,300 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Evêque, 1628, 1652, 1653, 1693, 1712, 1718.

Saint-Georges-de-Vayres. Annexe d'Oradour, 1310, 1441. — Cure, 1311, 1367, 1484. — *P.* Au chapitre de Saint-Junien. Les portes et les fenêtres de l'église furent rompues et les fonts baptismaux ruinés en 1558. Il en restait encore quelque chose en 1560. Totalement ruinée en 1623.

Saint-Pierre-de-Vayres. Annexe d'Oradour, 1310, 1617. — Cure, 380 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Evêque, 1623. 1625, 1628, 1669, 1698, 1706, 1712, 1749, 1752.

LA CHAPELLE-MONTBRANDEIX (2), 1310. Montbraides, 1347, 1356. Mal Montbrandeau. Jadis Bobrandex. — Cure, 500 communiants. — *D.* 179 livres. — *F.* Saint Laurent, — *P.* Non le chapitre de Saint-Junien. Celui de Saint-Yrieix nommait, 1310. — Evêque, 1557, 1558, 1561, 1562, 1585, 1632, 1678, 1686, 1707, 1721, 1729, 1754.

PANSOL (3) en 1276. Panceau en 1663, ou Pansou-le-Pauvre. — Cure, 560 communiants. — *D.* 76 livres. — *F.* Saint Cloud de Nogent, jadis saint Sauveur. — *P.* Evêque, 1513, 1557, 1569, 1572, 1573, 1622, 1598, 1707, 1741, 1714.

Chapelle rurale au cimetière, 1674, 1706. Ruinée.

MARVAL (4) ou Maravaut, *Amara vallis.* — Cure, 1,100 communiants. — *D.* 338 livres. — *F.* Saint Amand de Rodez, 4 novembre. Jadis exaltation de la Croix. — *P.* Evêque, 1480, 1516, 1562, 1590, 1664, 1674, 1683, 1709, 1711, 1747.

Chapelle au cimetière (5).

Sainte-Radegonde, où l'on baptisait en 1638. — Chapelle rurale. Ruinée.

ABJAC (6), ou Ajac, Ajad. — Cure, 680 communiants. — *D.* 164 livres. — *F.* Saint André, apôtre. — *P.* Evêque, 1532, 1569, 1572, 1575, 1638, 1639, 1669, 1719, 1731, 1748, 1767.

(1) Vayres, commune du canton d'Oradour-sur-Vayres (Haute-Vienne).

(2) Commune du canton de Saint-Mathieu (Haute-Vienne).

(3) Commune du canton de Saint-Mathieu (Haute-Vienne).

(4) Commune du canton de Saint-Mathieu (Haute-Vienne).

(5) On trouvera ci-après, page 475, une inscription que le manuscrit de Nadaud semblait attribuer à cette chapelle, mais qui était dans celle du cimetière de Javerlhac.

(6) Commune du canton de Nontron (Dordogne).

Chapelle au haut du bourg. En l'honneur de saint François. François Texier, écuyer, seigneur de Javerlhac, Abjac, Grospuy et Hautefaye voulut qu'elle fut bâtie par son testament du 1er novembre 1649, signé Bernard.

Autre, bâtie par le même au château de Grospuy peu avant 1605, existait en 1652.

Saint-Jean-de-Verlene, Varzena ou Varlenac, 1473. Quoique placé dans le diocèse de Limoges dans l'ancienne carte du diocèse est sur celui de Périgueux et la paroisse de Sensaud. [Il n'est pas sur la carte de 1782 par M. Cornueau]. La chapelle était en ruine en 1602. — Prieuré. — *F.* Saint Jean l'évangéliste, 6 mai. — *P.* Prieur des Salles de La Vauguyon, 1558, 1559, 1566, 1683, 1722. Par transaction du 14 juin 1473, signé Guillaume *de Podio*, le prieur des Salles devait donner pour les oblations au prieur de Boubon 40 sols chaque années ; la collation appartenait au prieur des Salles.

AUGINHAC (1) ou Auginac. Ouginhac, 1456. Cure dès 1189 (Martène, *Ampliss. coll.*, t. VI, col. 1,114), 980 communiants. — *D.* 138 livres. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Evêque, 1531, 1634, 1654, 1674, 1684, 1696, 1698, 1710, 1743, 1744, 1747.

Chapelle au cimetière, 1657. — *F.* Saint Michel.

Autre, de saint Jean, près l'église.

NONTRONNEAU (2). *Nontronellum*. Cure, 290 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne. — *P.* Evêque, 1482, 1500, 1564, 1569, 1578, 1620, 1622, 1644, 1645, 1647, 1677, 1722.

Bondazeau, Bondazellum. Interdite en 1747. Annexe en 1310. Etait unie en 1482. Est dit lieu ou bourg en 1447 ; paroisse en 1284, 1299, 1309, 1313, 1322, 1334, 1344, 1505. — *F.* Saint Christophe.

LUSSAS (3) ou Lussac. Ce Lussac est appelé dans un titre de 1242 Luzcas. — Cure, 660 communiants. — *D.* 67 livres. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne. — *P.* Evêque, 1692, 1696, 1706, 1712.

Chapelle au cimetière, où, sous un arceau, est cette inscription : *Hic jacet Ihēs de Posar, capellan' de Lussac et mater ej'... requiescant in pace.* Ils l'avaient sans doute fait construire au xve siècle. — *F.* Saint Michel.

(1) Commune du canton de Nontron (Dordogne).
(2) Réuni à Lussas, canton de Nontron (Dordogne).
(3) Commune du canton de Nontron (Dordogne).

Fontroubade, interdite en 1747. — Maison ou celle, 1310. Annexe de la cure, 1666. Est dite paroisse en 1478. — *F.* Sainte Radegonde. — *P.* Prieur de La Chapelle-Saint-Robert prétendait en 1460 qu'elle dépendait de lui.

HAUTEFAYE (1). *Alta fagia.* Cure, 330 communiants. — *D.* 55 livres. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne et saint Valeric, solitaire, 11 janvier. — *P.* Evêque, 1531, 1570, 1576, 1611, 1623, 1670, 1699, 1708, 1734, 1737.

Chapelle à l'extrémité du bourg, 1650. Oratoire de Saint-Léonard en 1500. Etait interdite depuis longtemps, en très mauvais état, l'autel sans décoration, ordonné en 1747 qu'elle serait détruite; ce qui ne fut exécuté qu'en 1767.

JAVERLHAC (2). Mal Janoilhac, sur le Bandiat. Javercy (Simpl., t. IV, p. 653). Il faut Javerlhac. Ordonné en 1490 de rebâtir cette église; elle l'était en 1499. — Cure, 1,480 communiants. — *D.* 112 livres. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne. — *P.* Evêque, 1477, 1482, 1554, 1571, 1672, 1713, 1746, 1757. Le curé prit, en 1715, le titre d'abbé et de curé, parce qu'il trouva dans un bulletin que le receveur des décimes avait fait imprimer peu auparavant, *abbas de Javerlhaco,* ce qui était une faute de prote, car cette abbaye est inconnue et nul titre sincère n'en fait mention.

Vicairie fondée par François Texier, écuyer, seigneur de Javerlhac, Abjac, Gropuy et Hautefaye, le 1er novembre 1649, signé Bernard. — *F.* A l'autel de saint François. — *P.* Héritier est collateur et présentateur, et doit nommer les enfants descendants de Pierre Pommet, marchand de la ville de Confolens.

Chapelle au cimetière; sur la porte est cette inscription : « L'an 1569 je futz brulée par les huguenots et suis été reedifiée par M. A. Tessier, procureur d'office de Javerliac au mois d'oust 1635. De Montauban étant curé. J. du Congié, femme dudit Tessier. Guilihen Marchat, me masson (3) ». — *F.* La Sainte-Vierge.

VARAIGNE (4). *Varanea.* Ordonné de rebâtir cette église en 1481. — Cure, 1,600 communiants. — *D.* 423 livres. — *F.* Dé-

(1) Commune du canton de Nontron (Dordogne).

(2) Commune du canton de Nontron (Dordogne).

(3) Il a au bas de cette inscription un écusson; *parti au 1er à trois navettes posées 2 et 1* (qui est de Tessier); *au 2e à deux écrevisses (?) posées en fasce.*

(4) Commune du canton de Bussière-Badil (Dordogne).

collation de saint Jean, saint Eutrope et saint Martin. L'église fut sacrée le 26 septembre 1497. — *P.* Non le prieur claustral de La Chaise-Dieu. Evêque, 1487, 1555, 1556, 1557, 1560, 1567, 1569, 1606, 1607, 1610, 1633, 1646, 1694.

Quatre vicairies. — *D.* 13 livres. — 1° Une fondée à l'honneur de sainte Marguerite par Andrée de Montberon, dame de Varaigne et de Romaziere, veuve de Gautier de Pérusse, sire des Cars, baron en partie de Lastours, seigneur de Lorme, La Vauguyon, Juliac, La Coussière, Roussines, La Tour-de-Bar, Le Repaire, Oradour, Saint-Marc et La Rochelle, conseiller d'Etat et chambellan du roi Charles VIII, le 14 avril 1493. — *P.* Nicolas de Quelen Stuart de Caussade, comte de La Vauguyon, prince de Carenci, comme seigneur de Varaigne, 1695, 1711. Le curé s'opposa à cette dernière nomination, prétendant que ces fondations avaient été faites à son église, et n'étaient point des bénéfices. Cependant Louis de Stuart de Quelen de Caussade nomma en 1728.

2° La seconde, par autre Gautier de Pérusse, dit des Cars, seigneur de La Vauguyon, La Coussière, Roussines, La Tour-de-Bar, conseiller et chambellan de Charles, fils de France, gouverneur de Moulins en Bourbonnais, Montaigut, Combraille, Haute et Basse-Marche, neveu de Gautier, ci-dessus, le 5 avril 1511.

3° et 4° La troisième et la quatrième, par François des Cars, seigneur de La Vauguyon, Varaigne, La Coussière, Romazière, Aigrefeuille, Oradour, Roussines, La Tour-de-Bar, Le Repaire, baron de Saint-Germain-sur-Vienne, conseiller d'Etat ordinaire, chambellan, capitaine de vint-cinq hommes d'armes des ordonnances, maréchal du roi François Ier en Bourbonnais, lieutenant général commandant en chef dans la ville de Lyon et pays lyonnais, Forest, Beaujolais, Dombes, Dauphiné, Savoie, Piedmont, frontières de Languedoc et Bourgogne, gouverneur de la ville et château de Moulins, sénéchal de Bourbonnais et de la Basse-Marche, chevalier d'honneur et grand écuyer de la reine Eléonore d'Autriche, pour le repos de l'âme de son épouse, Isabeau de Bourbon, princesse de Carenci, L'Ecluse, Aubigny, La Marche, Combes et Rochefort, dame de Buguay, Palsieux, Aix, Boisaigny, Savigny-sur-Brey, Tarnat, etc., le 19 septembre 1535.

Ces deux dernières vicairies furent augmentées par Jean des Cars, leur fils, comte de La Vauguyon, baron de Louberc, Confolens, Saint-Germain-sur-Vienne, premier baron d'Angoumois, seigneur de Varaigne, Romazière, La Tour-de-Bar, pair... et de Béthune, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, conseiller d'Etat ordinaire, lieutenant général des armées, capitaine de cent hommes d'armes et de cent chevau-légers, maréchal du roi en Bourbonnais,

mestre de camp d'un régiment, gouverneur de Guyenne, de Bourbonnais et du château de Montlhéry, sénéchal de Bourbonnais, colonel-général des reitres, le 1er octobre 1598.

Sourbier ou Sorbier. Chapelle rurale, 1615. Ruinée. — *F.* Sainte Marguerite.

SAINT-MARTIN-LE-PEINT (1). *Sanctus Martinus pictus.* Mal le Pain. Ordonné en 1499 de bâtir cette église. — Cure, 630 communiants. — *D.* 102 livres. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Evêque, 1519, 1573, 1574, 1575, 1577, 1669, 1711, 1729, 1749.

L'Ouradour. Chapelle ruinée.

TEYJAT (2) ou Teygac. Mal Teignat. — Cure, 810 communiants. — *D.* 190 livres. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Evêque, 1476, 1482, 1532, 1564, 1565, 1566, 1568, 1569, 1616, 1630, 1640, 1670, 1698, 1706, 1753.

LE BOURGDEIX (3), *alias* Bourdet. *Burgum Ageduni.* Mal le bourg d'Agedon, le bourg de Hu. On rebâtissait à neuf l'église en 1480. — Monastère en 1291. Ce monastère dépendait, dit-on, de celui de Brantôme. — Cure, 380 communiants. — *D.* 67 livres. — *F.* Saint Pierre et saint Paul. — *P.* Evêque, 1623, 1626, 1630, 1669, 1678, 1718, 1757.

Chapelle au cimetière. Interdite. — *F.* Saint Michel.

Le Claud. Marie de La Serre, veuve de Jean Allafort, sieur du Claud, donna ce lieu à Gabriel Ruben, docteur en théologie et prieur de Villeneuve, diocèse de Rodez, en 1673. Les Pères de l'Oratoire de Limoges y établirent un hospice et y firent bâtir une chapelle qui subsiste. Le donataire en fit une remise à la donatrice le 29 juin 1679, signé Allafort.

SAINT-ESTIENNE-LE-DROUX (4), *alias* Saint-Estephe. Le Droux en 1480. Mal de Lodre. — Cure, 680 communiants. — *D.* 71 livres. *F.* Invention des reliques de saint Etienne. — *P.* Evêque, 1572, 1573, 1605, 1608, 1633, 1685, 1686, 1712, 1719, 1728, 1743, 1754.

Badeix, jadis Bordeix, *de Bosco jejuno.* Celle [ou prieuré]. Mal abbaye ou commanderie. On y tient un religieux. Il y avait quatre Frères en 1295 [Dom Gaspard-Thryse Mathieu de La Gorce la

(1) Commune du canton de Nontron (Dordogne).
(2) Commune du canton de Nontron (Dordogne).
(3) Commune du canton de Nontron (Dordogne).
(4) Commune du canton de Nontron (Dordogne).

possédait en 1791]. — *F.* Saint Jean-Porte-Latine. — *P.* Uni au prieuré de Ravaux, ordre de Grandmont, diocèse d'Angoulême, 1318 [Abbé de Grandmont. Quelques Pouillés en font mal un prieuré royal].

Estuardeau autrement La Sudrie. — Préceptorerie, 1480. Commanderie, 1561. Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Le P. Bonaventure (t. II, p. 41, 378, 563) infatué de toutes les minuties de la prétendue vie de Saint-Martial, a avancé que le duc Etienne, dont il y est parlé, était le patron de l'église paroissiale de Saint-Etienne-le-Droux, près les confins du Limousin et du Périgord, et qu'au lieu du mot *Drut* corrompu, il fallait mettre *Duc*. Mais on a vu l'étymologie du surnom Droux et que cette église était sous le vocable de l'invention des reliques de Saint-Etienne. Ce duc Etienne, du roman de la vie de Saint-Martial, n'a aucun culte dans tout notre diocèse, ni dans les plus anciens martyrologes de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges. Adémar (Bonav., II, 563), moine de Saint-Cybar d'Angoulême, est le premier qui ait fixé sa *mémoire* au 29 mai. Depuis on l'inséra dans un martyrologe de la bibliothèque du roi du XIIe siècle (n° 5243, cité par le P. Bonaventure, I, 496), à la marge de celui d'Usuard et dans un acte du XVe siècle, au même jour, et d'une main encore plus récente que le manuscrit. Il y est dit baptisé par Saint-Martial, disciple de Jésus-Christ, et enseveli près de lui à cause des mérites de sa vie. Le peuple de Limoges l'appelle : *Tévé lou duc*. D'un autre côté le même Adémar (Manuscrit chez M. de Lépine) dit qu'André, disciple de Saint-Martial mourut le 29 mai l'an 83 et que depuis son corps fut porté à La Souterraine. Mais il n'y a aucun culte ; les paroissiens regardent Saint-André, apôtre, comme leur patron. Que conclure de toutes ces variations des moines de Saint-Martial ? On voit encore derrière l'autel du sépulcre de Saint-Martial le sarcophage de ce duc, d'une longueur extraordinaire (Bonav., t. II, p. 563), ce qui suppose qu'il était d'une corpulence plus grande que celle des hommes de ce temps. Mais ce tombeau ne peut être le sien, puisque le prétendu Aurélien et son versificateur disent qu'il fut enterré à côté de Saint-Martial et le sépulcre du saint est rez-terre dans cette chapelle, au lieu qu'en montant deux marches derrière l'autel on en voit encore un autre dans une crypte fort basse. Tel est celui qu'on montre chez les chartreux de Bordeaux qu'on dit être celui de Vaifre, qui marque sa taille extraordinaire (Venuti, *Dissert. sur la ville de Bordeaux*, p. 114). Or, Hatton était oncle de Vaifre, étant frère de son père Eudes. Vaifre fut enterré à Bordeaux, dans un marais, hors des murs de la ville (Bonav., t. III, p. 282), où est à présent la Chartreuse. Avant que ce marais fut desséché par la

munificence du cardinal de Sourdis, fondateur des Chartreux, on montrait la sépulture de ce duc. Atton, duc d'Aquitaine, fut inhumé dans la basilique de Saint-Sauveur de Limoges, qui est l'église de Saint-Martial (Aguirre, *Concil. hispan.*, t. III, p. 131); on en retira ses reliques pour les porter à la dédicace du monastère de Sainte-Marie d'Alaon, diocèse d'Urgel (Mabillon, *Annal.*, liv. XXXI, n° 33) à présent d'Auch, l'an 845. Quelque fondé pourtant que me paraisse cette anecdote, je la propose avec toute la défiance qu'il me convient d'avoir de mes conjectures.

BUXEROLE (1) ou Busserolles. Mal Brasserolles. — Curé, 1,700 communiants. — *D.* 233 livres. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Evêque, 1474, 1499, 1557, 1559, 1560, 1562, 1573, 1629, 1650, 1708, 1728.

Chemin ferré depuis Périgueux à Poitiers : Javerlhac. Dans le village de l'Orme, près le village de Chaufour, paroisse de Teyjat, est encore un reste de pavé. Près le bourg d'Etouars, à droite. A la croix de Gondat, paroisse de Saint-Estèphe. Aux bois des Charrieroux, paroisse de Busserolles. A travers l'étang Grolhier, au milieu duquel est un reste de chaussée. A Clusance, sur main droite, paroisse de Busserolles. Traverse le ruisseau du Trieu, au village de..., paroisse de Reilhac. A Meyzoneis.

PLUVIERS (2), Plevieys en 1364 ou Pleuvier ou Plevier. — Cure, 880 communiants. — *D.* 76 livres. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne et Nativité de saint Jean. — *P.* Evêque, 1498, 1572, 1576, 1580, 1601, 1614, 1623, 1633, 1652, 1669, 1671, 1694, 1743, 1759.

Vicairie fondée par Jean Hellies-de-Collonges, prieur de Bussière-Badil, etc. (Voyez ses autres qualités à Bussière-Badil), le 4 septembre 1530, reçu par La Jamme. — *F.* A l'autel de saint Jean-Baptiste. — *P.* Héritier ou descendant du fondateur du nom et armes; prieur de Bussière-Badil confère. Nomma et conféra en 1672, la famille du patron étant éteinte.

Autre de maître Michon de La Forge, 1551.

Saint-Martial. Chapelle qui avait été édifiée par les auteurs d'Etienne Giry, à ce qu'il dit dans son testament du 6 octobre 1625, servait d'écurie. Démolie en 1768.

Autre chapelle bâtie au cimetière par Antoine Léonard, prêtre, vers 1552. Ruinée.

(1) Commune du canton de Bussière-Badil (Dordogne).

(2) Piégut-Pluviers, commune du canton de Bussière-Badil (Dordogne).

Piégut, *Podium accutum*. Poi-Agut en 1276. [Chapelle ou vicairie ou prieuré. Elle est près Saint-Etienne-le-Droux et Pluviers]. — *D.* 164 livres. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* [Seigneur du Bourgdeix. — N... Charon possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Vicairie fondée dans la chapelle de N.-D. de Pitié, par Charlotte de Fumel, augmentée par la même, veuve de Jean de Pompadour, chevalier, seigneur de Laurière, baron de Nontron, Saint-Etienne, Sommensat, Piégut, etc., conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, capitaine d'une compagnie d'ordonnance. Le chapelain célébrera la messe tous les dimanches et fêtes chômées, fera tous les ans un service le jour de la mort de la fondatrice, instruira aux lettres et à la dévotion et nourrira trois pauvres orphelins jusqu'à l'âge de quinze ans, et cet âge passé en prendra d'autres élus par la fondatrice et ses successeurs, entretiendra la chapelle de toutes les réparations nécessaires. Le 12 février 1647. — *P.* La fondatrice et ses successeurs pourront changer et varier dans la nomination. — Léonard Hélie, marquis de Pompadour, comte du Bourgdeix, 1728. Louis-Henri du Lau d'Allamand, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Piégut, 1763. Jean-Charles de La Vie, président honoraire au parlement de Bordeaux, comme sieur du Bourgdeix, 1763.

CHANIERS (1), Champniers-aux-Boux, 1541, aux-Brus, 1487. *Campus niger de Brollio*. Cure, 1,000 communiants. — *D.* 67 livres. — *F.* Saint Praxentias, martyr, sous la persécution, dit-on, d'Antonin, 23 septembre, jour de son culte à saint Martin-des-Champs, à Paris. Ce saint est inconnu aux anciens martyrologes et ses actes sont fabuleux (*Acta S.S.*, t. VI, septembre, p. 568). — *P.* Evêque, 1482, 1563, 1564, 1588, 1597, 1634, 1653, 1662, 1710, 1727, 1753, 1762.

Vicairie fondée par Philippe de Grazignac, veuve de Léonard Gandois, pour le prêtre le plus proche parent; spiritualisée le 4 janvier 1513.

Chapelle au cimetière, 1700, 1729. En ruine. — *F.* Sainte Marguerite.

SAMATHIE (2), mal Saint-Mathieu. *Sanctus Mathias*. Anniversaire solennel du seigneur de Saint-Mathias, le 20 juillet (Nécrologe FF. Mineurs de Saint-Junien). *Alias* Samathie dans un visa de 1560. Ordonné en 1489 de rebâtir cette église. — Cure, 2,000 com-

(1) Commune du canton de Bussière-Badil (Dordogne).
(2) Saint-Mathieu, chef-lieu de canton (Haute-Vienne).

muniants. — *D.* 176 livres. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Evêque, 1473, 1500, 1511, 1562, 1625, 1636, 1661, 1663, 1665, 1667, 1693, 1710, 1754, 1760.

Chapelle au cimetière. Détruite.

Sainte-Marthe. Détruite, dans le cimetière. Annexe, 1562.

Vicairie. — *P.* Noble Ambroise de Monte-Ruperio, sieur du Boucheron, 1473.

MEYZONNAIS (1) ou Maisonneis. *Domus alba.* — Cure, 1,080 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Evêque, 1509, 1557, 1562, 1572, 1573, 1577, 1630, 1646, 1697, 1742, 1744, 1752, 1767.

Vicairie fondée par maître Jean Gandois, originaire du lieu de Panhac, paroisse de Verneuil, près Limoges, pour un prêtre de sa race ou autre, suffisant au choix de ses héritiers, dans l'église de Meysonnais, par acte du 28 août. Les exécuteurs testamentaires voulurent que le service fut fait dans l'église de Verneuil. Spiritualisée le 5 octobre 1513. — *P.* Gandois.

Sablarone ou Sablione, *Salanoza.* Mal Sabloneuse. — Prieuré-cure, 1310, 1531, 1612. La chapelle était en ruine dès 1620. — *D.* 12 livres. — *F.* La Sainte-Vierge. — *P.* Prieur des Salles de La Vauguyon, 1475, 1531, 1612, 1630, 1660, 1701, 1716, 1727. Etait uni au prieuré de La Nouzille, paroisse de Saint-Auvent, avant 1745. — *Sablanoze.* Cure régulière. — *P.* Prieur des Salles y nomma en 1483.

Notre-Dame de Lorette, près le château de La Vauguyon. Chapelle. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge.

Deux vicairies fondées... — *P.* Seigneur de La Vauguyon, 1709. Evêque, 1757.

SAINT-BASILE (2), près Oradour-sur-Vayres. *Alias S.-Bazeri, S.-Basilicus,* près Oradour, 1475. *Bazilidis* en 1404, 1476. Ce qui semble dénoter saint Bazilide et saint Nabor : saint Basilide en 1311. — Cure, 390 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Blaise, martyr. — *P.* Prieur de Saint-Jean-de-Cole. Evêque, 1475, 1476, 1478, 1531, 1532, 1561, 1568, 1572, 1639, 1641, 1679, 1724, 1738, 1743, 1749, 1766, 1767.

Vicairie de saint Bazilide fondée par Jordain Prévot, curé de Champniers, qui vivait en 1300.

(1) Commune du canton de Saint-Mathieu (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton d'Oradour-sur-Vayres (Haute-Vienne).

Malatie.

Forgeas [ou Les Forges], *alias* Forgetas. La chapelle tomba en 1751. Prieuré. — *F.* Sainte Quitterie, martyre d'Espagne, 22 mai. — *P.* Evêque, 1679. Prieur du Chalard est dit nommer, 1352, 1604. [Existait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Chapelle appelée du Loup.

CUSSAC (1). Cure, 1.800 communiants. — *D.* 76 livres. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Prieur de Saint-Jean-de-Cole. Abbé de Solignac, 1631. Evêque, 1470, 1482, 1531, 1555, 1556, 1558, 1563, 1567, 1568, 1571, 1572, 1617, 1639, 1641, 1647, 1653, 1662, 1700, 1706, 1711, 1712, 1742, 1751.

SAINT-LAURENT-DE-GORRE (2), ou près Gorre, *de Gorsa, de Gorra, de Ciris,* 1464. La Gorre y passe. Adémar, vicomte des Echelles, donna, vers l'an 930, l'église de Saint-Laurent *de Gorsa* au monastère de Tulle (Baluze, col. 333). Saint-Laurent *de Gorrâ* en dépendait en 1115 (col. 465). Mais n'est point dans une bulle pour ce monastère en 1105 (coll. 451), ni dans celle de 1154 (col. 485). Celle de 1115 est suspecte. Pascal II, sacré le 14 août 1099, la quinzième année de son pontificat est 1114, et l'indiction VII en 1114. Baluze (*Hist. Tutel*, p. 130) convient que l'évêque ou les chanoines de Tulle n'ont à présent aucun droit sur l'église de Saint-Laurent *de Gorra;* il soupçonne dans cette bulle de 1115 une erreur de copiste, et qu'il faut lire *Gorsa* pour *Gorra.*

Prévôté, 1355. — Cure, 1634 communiants. — *D.* 55 livres. — *F.* Saint Laurent. — *P.* Abbé de Saint-Martial. Evêque, 1499, 1557, 1570, 1740, 1744.

Communautés de prêtres. — *D.* 2 livres.

Hôpital qu'on appelle la Malatie, où Simon, vicomte de Rochechouart, ordonna de bâtir une chapelle par son testament du 16 mai 1316, dans le cimetière. Infirmerie de lépreux vers 1340. — *F.* A l'honneur de saint Mathurin. — *P.* Les revenus unis à l'hôpital de Limoges. Le seigneur de Saint-Laurent, qui s'en empara, paye à l'hôpital de Limoges 17 livres.

Beauvais, ou Beauvoir *de bello videre, de bello visu.* Prieuré-cure, 1310. Simple. — *F.* On honorait le 11 mai saint Anthime, martyr, dont on croyait avoir les reliques. La Sainte-Vierge. — *P.* Prieur du Chalard, 1670. Evêque, 1752. Abbé de Bournet, dio-

(1) Commune du canton d'Oradour-sur-Vayres (Haute-Vienne).
(2) Chef-lieu de canton (Haute-Vienne).

cèse d'Angoulême, désavoua la nomination qu'on lui avait supposée en 1752; est dit nommer dans les actes de 1395, 1570, 1598, 1603, 1610. [Nommait en 1783. N... Salviat possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

SAVIGNAC-DE-NONTRON (1). Jadis Saviniac. Cure, 380 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens, jadis saint Martial. — *P.* Prieur des Salles-la-Vauguyon, 1609, 1645. Evêque, 1663, 1683, 1685, 1688, 1718, 1750, 1761, 1763.

CHALUS-CHABROL-HAUT (2), ou cure du château, ou cure de la ville haute de Châlus. *Castrum Lucii Chabrol, seu superioris*, 1265. Chasluts-Chabrol, 1276.

Nos chroniques du XIIIe siècle disent qu'un prétendu Lucius Capreolus donna son nom à ce château magnifique qu'il avait fait bâtir la deuxième année de la naissance de Notre-Seigneur (Bonaventure, p. 11, 23, 24, 40). Est dit à tort d'architecture romane.

Gérald, abbé de Saint-Augustin-lez-Limoges en 1095 acquit cette chapelle à son monastère (Mabillon, *Ann.*, VI, 694). Elle en dépendait en 1158 (*Gall. christ. nov.*, II, instrum. col. 180).

Cure. Etait paroisse de Pageas en 1516. — 180 communiants. — *D.* 8 livres. — *F.* Nativité de la sainte Vierge. — *P.* Abbé de Saint-Augustin-lez-Limoges, 1499, 1570, 1601, 1622. Evêque, 1722, 1747, 1749.

Vicairie fondée par N... de Brie. — *P.* Par partage du 8 janvier 1559 entre Louis de Brie et Catherine, sa nièce, le patronage appartient audit Louis. Signé Joubert.

Chapelle dans l'église, ou contigue à icelle, construite par vénérable Louis Chouli, prêtre bachelier en décrets, chanoine de Saint-Yrieix, curé d'Aillac et Maraval, où il fonda une vicairie, spiritualisée le 9 avril 1494. Martial Chouli, son frère, diacre, curé de Dompierre, diocèse de Saintes, y fonda une vicairie qu'un simple tonsuré peut tenir en faisant servir; le 6 mars 1504. Signé de Proges. — *P.* Curé de Pageas confère. Héritier des premiers proches parents nomme. Voir Bas-Châlus, p. 471.

L'Abeille, Apis. Mal de Labeil, la Vielle. Mieux *de apice*, Peut-être le haut, le sommet, parce que cet endroit est encore plus élevé que le château et les tours de Châlus. — Prévôté, 1361. Prieuré, 1377. Annexe de l'abbaye de Saint-Augustin. — *F.* Saint Michel. — *P.* Non l'évêque. Abbé de Saint-Augustin-lez-Limoges.

(1) Commune du canton de Nontron (Dordogne).
(2) Châlus, chef-lieu de canton (Haute-Vienne).

Pierre Barton, abbé de Saint-Augustin, et les moines exposèrent à l'évêque de Limoges leur père et leur supérieur, que par la règle de saint Benoit tous les moines devaient vivre dans un réfectoire et infirmerie communs, garder leur cloître et le silence, offrir au chœur et à l'église de dévotes prières, avec des mœurs honnêtes, confesser tous les jours dans le chapitre leurs fragilités et demeurer sous le même toit. Ce que saint Martial avait eu en vue lorsqu'il bénit lui-même un cimetière dans l'emplacement de leur communauté pour inhumer les morts de la ville de Limoges, avec une espèce de communauté de clercs, qui embrassèrent ensuite la régle de saint Augustin, puis celle de saint Bazile et de saint Benoit, et vécurent réformés avec beaucoup d'édification.

Mais Dieu vengeur des impiétés, l'ennemi du genre humain, les guerres, les événements sinistres et des incendies, avaient depuis environ cent-vingt ans changé la face de ce monastère et fait disparaître la régularité. Il souffrait encore beaucoup par la perte et la diminution de ses revenus et à peine les douze prébendés qui y demeuraient avec l'abbé, avaient-ils le nécessaire pour la vie et les habits. L'abbé ne donnait à chacun par mois pour la pitence que 10 sols et le pitencier 5. Il n'y avait pour tous en commun que 30 livres pour les habits; beaucoup de procès pour conserver leurs revenus, bien de la pauvreté pour entretenir l'église et les bâtiments ; et parce que le spirituel ne peut subsister longtemps sans le secours du temporel, ils supplièrent d'unir à la mense commune de l'abbé et du couvent, cette prévôté vacante par mort et dépendante de la pleine collation de l'abbé qui y consentit. La cathédrale y consentit le 25 juillet 1494. Par décret du 25 juillet 1494, cette union fut faite avec grande peine (Bonav., III, 354), sauf les droits épiscopaux et de synode que le prévôt payait et ceux du vicaire perpétuel de l'église paroissiale.

La Raffinie, 1614. Chapelle rurale. Ruinée.

SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE (1), près Nontron. Annexe de la cure de Nontron, 1484, 1586, 1678. Cure, 1405, 1532. Fut obtenue du pape comme vacante en 1744. — 1.480 communiants. — *D*. 30 livres. — *F*. Saint Martial de Limoges, suivant le Pouillé de 1310. — *P*. Fut unie à la mense abbatiale de Saint-Ausone d'Angoulême en 1527. Abbesse nomma 1756, 1757, 1759 ; ce qui n'a pas eu lieu. Evêque nomma conjointement avec le curé de Nontron, *pleno jure*, en 1587 ; seul en 1756. Le P. Bonaventure (t. III, p. 298) dit que cette cure dépendait du prieur de Nontron.

(1) Commune du canton de Nontron (Dordogne).

Chapelle dans le bourg, qui sert de grange. — *F.* Sainte Anne.

Saint-Martin-de-la-Rivière-de-Bandiac, ou des îles, autrement le Petit-Saint-Martin. — Cure, 1420. Annexe de Nontron, 1596, 1608. A présent de Saint-Martial. — *F.* Saint Martin de Tours.

Le village de Montageneix était de cette paroisse en 1495.

LES SALLES-DE-LA-VAUGUYON (1), *de Salis*. Mal des Sallées, les Étables. L'église fut bâtie le 18 septembre 1075 par noble Aimeric ou Auric, donnée au chapitre de Saint-Junien qui céda à ce monastère son droit d'obédience et de sujétion en 1227 (*Chron. Steph. Maleu*). — Prieuré, ordre de Saint-Augustin. Chef-lieu. — *D.* 284 livres. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge et saint Eutrope. — *P.* Non l'abbé de La Couronne, ni celui de Lesterps. Jadis élective. L'évêque conféra en 1514. Le roi 1572, 1615, 1719, 1747.

Prieuré claustral, douze prébendes jadis. — *P.* Prieur commendataire des Salles, 1756.

Cure, 580 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Mêmes saints. A l'autel de la Nativité de saint Jean; du Crucifix en 1474, 1483, 1499. — *P.* Prieur commendataire des Salles, 1664, 1685, 1691, 1702, 1708, 1713, 1714, 1736, 1745, 1770.

Bulle pour le prieuré des Sales, 1157. — Le prieur commendataire des Sales de La Vauguyon nomma, en octobre 1760, un régulier à la cure de Saint-Sornin, diocèse d'Angoulême, ce qui occasionna un procès avec un séculier nommé par l'évêque. Le prieur pour étayer son droit fit figurer une bulle qu'on me pria d'examiner. Je répondis, au mois de mars 1761, qu'elle était le fruit d'un titrier ou d'un copiste des plus ignares, et je donnais mes raisons.

SAINT-BARTHÉLEMI-DE-VILLECHALANE (2), ou de Piégut. Prieuré-cure. — Cure, 800 communiants. — *D.* 112 livres. — *F.* Saint Barthélemi, apôtre. Jadis saint Priest. — *P.* Evêque, 1623. Prieur des Salles, 1513, 1567, 1574, 1578, 1581, 1670, 1691, 1701, 1711, 1719, 1770.

Chapelle au cimetière, 1632. Ruinée.

Autre à la Morinie, 1639. Ruinée.

CHERONNAC (3). La rivière de Charente a sa source devant la porte de l'église. Ptolémée (lib. II, c. I) la nomme *Carrenteli*.

(1) Commune du canton de Rochechouart (Haute-Vienne).

(2) Commune du canton de Bussière-Badil (Dordogne).

(3) Commune du canton d'Oradour-sur-Vayres (Haute-Vienne).

Ausone *Carantonus*. — Charempnhac en 1262. — Cure, 1080 communiants. — *D.* 112 livres. — *F.* Saint Sauveur, 6 août, et la Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1628, 1637. Prieur des Salles, 1556, 1557, 1628, 1643, 1691, 1748.

Fougerac, aujourd'hui l'hôpital. Préceptorerie, 1338, en 1479 appelée de Cherennat. — *P.* Au grand prieur d'Auvergne.

DOURNAZAC (1), mieux Dornazat, mal Douraazat, Dourmaza. Prieuré en 1333, 1355. — Cure, 1080 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Translation de saint Sulpice de Bourges, 27 août. — *P.* Evêque, 1611. Abbé de La Couronne, diocèse d'Angoulême, 1440. Prieur de Altevaux ou Tavaux, 1602. Recteur du collège de Clermont de la Compagnie de Jésus à Paris, à cause de l'union de l'abbaye de La Couronne à ce collège, 1640, 1652. Recteur des Jésuites de Limoges depuis l'union du prieuré de Taveau à leur collège, 1665, 1691, 1692, 1700. Evêque 1763.

Chapelle hors et joignant l'église dans le petit cimetière. En ruine. — *F.* Saint Martin, 1701.

Autre dans le grand cimetière, 1659. En ruine. — *F.* Notre-Dame-de-Pitié.

Altevaux ou Tavaux, *altæ valles*. Mal Vaux, Haut-Vallon, Auvalon, Aultaux, Autaux. — Prieuré, ordre de Saint-Augustin. — *D.* 609 livres. — *F.* ..... de la Sainte-Vierge. — *P.* Jadis électif. Non l'abbé de Lesterps. Celui de La Couronne, 1562, 1573, 1613, nomma un séculier en 1763.

Aimeric Brunus bâtit ce monastère l'an 1179, le dota suffisamment pour treize frères avec autant de domestiques et le donna aux chanoines de La Couronne (Gaufred, p. 325).

Fondation du prieuré d'Aultevaux (Archives du collège de Limoges). *Anno ab incarnatione Domini M CLXXX venit conventus de Coronâ et intravit in altis vallibus X° cal. septembris, regnante Domino nostro Jesu Christo in cœlis, præsidente sedi B. Petri apostoli Papa Alexandro, Henrico rege Anglorum, et Ludovico rege Francorum, ducatum Aquitaniæ tenente Ricardo Henrici regis filio, Sebrando Lemovic. episcopo, qui secunda die adventus fratrum visitavit eos in præsenti loco, cum magna virorum religiosorum et sæcularium caterva, inter quos Dominus Johannes abbas de Coronâ, et Bernardus Nantoliensis abbas et populi multitudo non modica.*

Verum post annos quinque, anno scilicet ab Incarnatione Domini M.C.LXXXVI, VIII cal. junii, præcurrente gratia Dei cœperunt ædificare monasterium novum in honore Dei et Beatæ Mariæ semper

(1) Commune du canton de Saint-Mathieu (Haute-Vienne).

Virginis et S^ti Johannis evangelistæ et sanctæ Mariæ Magdalenæ et omnium sanctorum, adjuvente et agente id Aymerico Bruni, qui M. D. solidos ad ædificandum domum, tam in pecunia quam in pecudibus obtulit.

Item anno ab Incarnatione Domini M CC VIII, II non. octobris, consecrata est ecclesia nova de Altis Vallibus, in honore Sanctæ et individuæ Trinitatis et B. Mariæ semper virginis et omnium sanctorum, per manus Domini Johannis Lem. episcopi, præsentibus Domino Ademaro abbate de Corona, et Helia priore, et Helia Solemniacensi abbate, et Hugone abbate de Petrosa, et Aymerico abbate de Boschau, et Aymerico priore S. Johannis de Cola, et baronibus Aymerico vicecomite de Rupecavardi, et Eschivato de Chabanes, et A. Bruni, et G. Capreolo et aliis quam plurimis religiosis cum magna caterva virorum ac mulierum (1).

Anno Domini M CC XII, XIIII cal. septembris, dominica die, consecratum est altare quod est ad australem plagam per manus Domni G[uillelmi] Bruni, Engol. episcopi, in honore Dei et Beatæ Mariæ, et S. Johannis Baptistæ, et S. Johannis evangelistæ, et S. Laurentii martyris, et S. Nicolai confessoris, et S. Mariæ Magdalenæ, et S. Katerinæ virginis et omnium sanctorum.

Anno Domini M CC XXV, XII cal. martii, die dominica consecratum est altare de medio corali per manus Domni Bernardi Lem. episcopi, in honore Dei et B. Mariæ et S. Martialis, et S. Bar [tolomei] apostolorum, et S. Blasii, et S. Georgi, S. Ylarii, et S. Leonardi, S. Valeriæ, S. Margaritæ, et omnium sanctorum.

Anno ab incarnatione Domini M C LXXXI Domnus Johannes abbas de Corona attulit reliquias de Caturcensi et Arvernensi territorio, quas misit fratribus in Altis Vallibus commorantibus, per manum Guillelmi Duisel, tunc prioris ejusdem ecclesiæ. Et hæc nomina earum; reliquiæ S. Petri apostoli, et S. Laurentii, et S. Vincentii martyrum, sine titulo. Has habuit de Moleriis. Reliquiæ S. Genesii martyris, quas dederunt ei fratres de Altomonte (2) *cum certo titulo.*

Est villa in Lemovicino, vocabulo Chasanum, ubi est capella quam tradidit antiquitas a Karolomanno fuisse ædificatam, et aliquos ex magnatibus ejus ibi fuisse sepultos, sicut testantur sepulcri eorum miræ magnitudinis superpositi lapides. Senior itaque qui multo jam tempore juxta reclusus manebat, cum esset amicus Petri, prioris de Altis-vallibus, et domui ejus multum devotus, indicavit illi in præ-

(1) On lit *militum* au lieu de *mulierum*. (A. Leroux, *Bull. Soc. arch.*, XXX, 202).

(2) Aumont, qui est aujourd'hui Escalmels, commune de St-Scury (Cantal).

dicta capella multas sanctorum contineri reliquias. Qui gaudio repletus non modico ad reclusi suggestionem ferro sustulit altæris signaculum, et inveniens intus capsam perantiquam et in ea multas reliquias sine titulis, sumpsit ex eis quantum voluit et attulit domui de Altis-vallibus, anno ab Incarnatione Domini M.C.LXXXII.

Gérald de Favars, prêtre, porta ensuite d'autres reliques; la maison en eut d'ailleurs. Aymeric Bruni en envoya de Jérusalem, entre autres de l'huile qui découlait des mamelles d'une image de la Sainte-Vierge, par les mains de Gui Chati. Bernard, curé de la Chapelle, auprès de laquelle saint Yrieix demeura reclus, leur fit présent d'autres, ainsi que le curé d'Abjac qui les avait reçues de l'abbé de Peirouse.

Union. — L'évêque de Limoges après avoir visité et fait visiter son diocèse, reconnut la grande nécessité qu'il y avait de former et instruire les ecclésiastiques au devoir de leur charge; de mettre aux principales paroisses des prédicateurs et ecclésiastiques pour fortifier et instruire le peuple en la foi et religion catholique, et pourvoir à l'avenir que la jeunesse, tant de la capitale que de l'étendue du diocèse, fut instruite à la piété, vertu et bonnes lettres. Pour cet effet il s'adressa aux PP. Jésuites de Limoges, pour en tirer secours et aide; il se transporta plusieurs fois pour les semondre de l'assister et coopérer dans cette bonne œuvre. Il les trouva dans de bonnes dispositions, et totalement à sa dévotion. Néanmoins ils lui remontrèrent que depuis huit ans qu'ils étaient dans cette ville, ils s'étaient mis en devoir d'instruire le peuple et la jeunesse, leur administrer les sacrements, et qu'ils n'avaient fondation suffisante pour entretenir et nourrir la moitié des pères régents et autres religieux nécessaires; que leur peu de revenu consistait la plupart en récolte de blé, sujet au cas fortuit et sur un bas prix, que le tout se réduisait à 300 livres de prébende préceptorale de la cathédrale, à 150 livres de celle de Saint-Martial, à 1.000 livres du prieuré d'Aureil, et à 500 livres de Massignac; qu'il fallait plaider pour établir et faire rentrer ces revenus; ainsi qu'il ne leur restait que 2.000 livres de liquides. Ils n'avaient ni église, ni bâtiments capables de les loger; il leur fallait une somme notable pour se meubler et garnir leur bibliothèque. Que sur le commandement de leurs supérieurs ils étaient sérieusement sur le point de se départir de Limoges et du diocèse, si l'évêque ne leur fournissait un remède convenable, ce qu'il leur promit de faire au plus tôt.

Le prélat voulant les garder et ayant égard à la requête des consuls qui les demandaient, commit pour faire l'union du prieuré d'Aultevaux, évalué 1.200 à 1.400 livres. L'abbé de la Couronne patron de ce bénéfice y consentit, sauf les droits de procuration, de

la pension annuelle que les prieurs payaient, et l'obligation de venir au chapitre général qu'on tenait tous les ans dans son monastère au mois de juin ; et en ce que les Jésuites nourriraient et enseigneraient un religieux, ou autre jeune homme nommé par l'abbé et révocable à sa volonté ou celle de ses successeurs à perpétuité. Que s'ils cessaient jamais d'enseigner, ce prieuré rentrerait dans son ancien état. Les édifices de ce prieuré avaient été brûlés en 1569, pendant les guerres de religion.

Le vicaire général commis pour l'union dit que l'évêque n'avait rien tant à cœur que de rétablir ou soutenir la foi dans les cantons de son diocèse; qu'il avait vu avec chagrin l'affliction et les besoins dont quelques-uns de ses diocésains étaient opprimés, tant par le manquement de pasteurs et docteurs catholiques qui instruisissent le peuple dans la foi et la piété, que par le voisinage de plusieurs villes infectées de l'hérésie, et l'ardeur des ministres qui ne cessaient de semer la zizanie. Que pour remédier à ces maux, il avait appelé à Limoges les PP. Jésuites qui, depuis, tant les Pères que les Régents, avaient rendu de grands services dans la capitale et les environs, en instruisant la jeunesse, formant des ministres à l'Eglise, prêchant, écrivant, et faisant les autres fonctions de leur état. Qu'il était constaté qu'ils s'étaient opposés comme un rempart contre les ennemis de la foi, et qu'on avait tout lieu d'espérer qu'ils continueraient.

Pour les arrêter et retenir, le prélat a uni à perpétuité à leur collège de Limoges ce prieuré, par décret du 13 août 1605. Ils en prirent possession le 17 du même mois. Le pape confirma cette union par bulle du 3 avril 1608, fulminée le 1er avril 1617. Ils prirent une nouvelle possession le 21 juin suivant.

Montbrun. Mons brunus. Le château fut ainsi appelé vers 1179 ; on l'appelait auparavant Trados (Gaufred., p. 325). On ne tarda pas sans doute à y ériger une cure.

Cure. — *F.* Saint André apôtre et saint Roch. — *P.* Prieur de Saint-Jean de Cole, 1565, 1569. Par arrêt du Conseil du 19 septembre 1665, le collège des Jésuites de Limoges fut maintenu dans la jouissance de cette cure. Elle fut demandée au pape comme vacante en 1756.

On a confondu *Mons Berulphi* avec *Mons Brunus*. Le premier est une petite ville de l'Angoumois. Baluze (*Hist Tutel.*, p. 109) pense mal à propos que *Mons Brunus* est une corruption de *Mons Berulphi*, les seigneurs et les diocèses étant tout différents. M. Valois (*Notit. Gall.*, p. 345) a confondu ce lieu avec *Mons Berulphus*, Montberon. On fait la même faute *Gallia christiana nova*, t. II, col. 1016. Robert, évêque d'Angoulême, était de la maison de

Montbrun, et non pas de Montberon, ainsi que le prouve le testament de son oncle, Pierre de Montbrun, évêque de Limoges, du 16 février 1456 (1457). M. de Valois a encore confondu ce *Mons Brunus* avec *Mons niger*, qui ne peut être que Saint-Georges-Nigremont, dans l'archiprêtré d'Aubusson.

Chapelle construite par Jean de Montbrun, damoiseau, baron et seigneur du château de Montbrun, où il fonda une vicairie le 13 août 1509, signé *de Agid*. — *F*. A l'honneur de la Sainte-Trinité. La Sainte-Vierge et saint Pierre, martyr. — *P*. Seigneur de Montbrun nomme. Gaufredius de Montbrun, archidiacre d'Angoulême, 1532.

Oratoire ou chapelle de sainte Anne, 1539. Ruinée.

Infirmerie ou malatie, 1284, 1310. Un particulier s'en disait héritier en 1299.

Mémoire pour la cure de Montbrun, tiré des archives du château dudit Montbrun, dont est seigneur Mre Michel de Campniac, chevalier.

P. *Capellanus* de Montbrun appose son sceau à un contrat de mariage des ides de mai 1276.

Aimeric Bruni, damoiseau, seigneur en partie du château de Noblac et de Montbrun, et *St (Staphanus) rector ecclesiæ Montebruni*, apposent leur sceau à un acte des nones de novembre 1280.

Le même *St. capellanus de Montbruni* appose son sceau à l'investiture de quelques dîmes et d'une partie du mas de La Châtre, paroisse de Cussac, le 2 des calendes de juillet 1280.

Aimeric Bruni, damoiseau, ci-dessus, et possédant les mêmes portions de terres, et *St. rector ecclesiæ Montis Bruni* mettent leur sceau à l'aquisition de 2 sols de rentes sur un pré de Montbrun, les nones de mars 1282, vieux style.

Les curés *capellani* de Montbrun et de Dornazat ou Dournazat, commis par l'official de Limoges, reçoivent l'acte de vendition des rentes du village ou mas deu Rivals, paroisse de Champagnac, et y mettent leur sceau, les nones de novembre 1284. Celui de Montbrun est nommé le premier, peut-être à raison de son âge, ou parce que ce village deu Rivals était dans la justice de la terre de Montbrun et en Poitou, au lieu que le bourg de Dournazac est en Limousin et dans l'étendue de la justice de Châlus-Chabrol.

Hélie de Craumeris, *capellanus* de Cussac, *St.* (Etienne) de Romanh, *capellanus* de Montbrun, apposèrent leur sceau à l'emphythéose de quelques biens au village du Breuil, paroisse de Cussac, le samedi après Pâques 1287. Le sceau du curé de Montbrun est ovale pointu, dans lequel est une grande fleur de lis.

Le prieur *de Altis Vallibus*, qu'on connait mieux à présent sous le nom de Tavaux, paroisse de Dournazac, et le *capellanus* de Montbrun, apposèrent leur sceau à l'assence d'une terre au mas de La Châtre, paroisse de Cussac, le 1er décembre 1290.

Reconnaissance d'une terre sur le chemin de Montbrun, vers la Gandilhe, *in quâ ecclesia de Montebruni habet duas copadas siliginis renduales*, la veille des ides d'avril 1296.

Mandement adressé par l'official, *dilecto in Christo Sthephano de Romanh capellanus Montisbruni*, le mardi après *Lætare Jérusalem*, qui est le quatrième dimanche de carême 1311, vieux style.

Aimeric Pelegrini, de Montbrun, nomme un de ses exécuteurs testamentaires *Stephanum de Romanh, capellanum Montisbruni*, le jeudi après la fête de N.-D. d'août 1318. Le même Pelegrini, *serviens*, lègue *ecclesiæ Montisbruni* six deniers de rente, ou six sols une fois payés, la veille des ides de septembre 1333.

Pierre de Cubis, clerc marié de la ville de Montbrun, donne deux sols de rente à la communauté des prêtres et clercs de Dornazat et de Montbrun : *do et lego perpetuo duodecim denarios renduales capellæ Montisbruni pro faciendo commemorationem et absolutionem pro animâ meâ, et animabus parentum meorum ad pulpitum in dictâ capellâ qualibet die dominicâ perpetuo*. Testament de la veille de Saint-Nicolas du mois de mai 1334.

Guillelmus Arragonis capellanus ecclesiæ Montisbruni, témoin dans un acte passé dans l'église dudit lieu le dimanche après la fête de saint Michel, 1334.

Dilectus in Christo Guillelmus Arragonis capellanus capellæ Montisbruni, fait avec ses frères un partage des biens qu'ils ont à Dornazac, le dimanche après la translation de saint Nicolas, de mai 1343.

Guillaume ...nis, *capellauus* de Montbrun, témoin dans l'acte d'échange des rentes du village de Chambineau, paroisse de Cussac, le dimanche veille de Saint-André apôtre 1360.

Jean Arragonis, de Montbrun, clerc, fait héritier son oncle, Mre Guillame Arragonis *capellanum capellæ Montisbruni;* lègue à ladite *capellæ Montisbruni* un petit septier de seigle, mesure de Montbrun, pour faire son anniversaire et commémoraison par le *capellanum dictæ capellæ, in dicta capellâ;* le dimanche avant la fête de saint Jacques et saint Philippe 1362.

Jean de Montbrun, damoiseau, baron et seigneur du château et châtellenie de Montbrun, diocèse de Limoges, adressa à l'évêque un acte du 13 août 1509, signé *de Agiâ*, dans lequel il dit qu'il a fait construire, avec la permission du prélat, une chapelle dans sa ville de Montbrun, à l'honneur de la Sainte-Trinité et de saint

Pierre, martyr; qu'il y a fondé une vicairie perpétuelle, qu'à la fin de chaque messe acquittée par le vicaire dans cette chapelle *tenebitur adire et actendere ad ecclesiam sancti Andreæ dicti locis Montisbruni, et in eadem dicere super tumulum per nos inibi constructum et in eodem corpus Jacquete de Bordeilh, domicellæ, uxoris nostræ, tumulatum, unam absolutionem cum aspersione aquæ benedictæ*, etc.

Frère Pierre de Puyconieux, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, prieur du prieuré de Montbrun, demeurant audit lieu, âgé de cinquante ans, dépose dans une enquête du 27 août 1550. C'est le premier titre de Montbrun que j'ai vu régulier. Ses prédécesseurs étaient curés, et le mot *capellanus* le signifiait-il, ou simplement aumônier du château? Frère Gérald est dit en 1333 *capellanus ecclesiæ de Dornazat,* parce que cette église dépendait du prieuré d'Aultevaux, membre du monastère de La Couronne, près d'Angoulême, ordre Saint-Augustin. Ainsi dans ce temps et dans ce pays-là, *capellanus* et *capella* signifiaient curé et cure.

On ne peut pas disconvenir, après toutes ces preuves, qu'il n'y en eut une à Montbrun. Le *capellanus* est à l'instar de ceux de Dournazat et de Cussac; il avait une assemblée, un nombre de paroissiens les jours de dimanche, il y faisait la commémoraison des fidèles trépassés au pulpitre, ainsi que dans les autres églises paroissiales, etc. Cette cure est dans les anciens pouillés, nommément dans celui de la cathédrale de Limoges, où on donne la nomination au prieur de Saint-Jean de Cole, diocèse de Périgueux.

Mais cette cure englobait-elle toute cette partie de la paroisse qui est du Poitou et qui avant 1756 dépendait de Dournazac? C'est ce que j'ai de la peine à croire. Aymeric Pelegrin et Jean Arragonis dans leurs testaments cités, des années 1333 et 1362, recommandent leur âme à plusieurs saints, appellent saint Sulpice leur patron : il l'est de l'église de Dournazac; ils ne mettent saint André, patron de l'église de Montbrun, qu'au rang de leurs intercesseurs, ainsi que saint Pierre et saint Paul, etc. D'ailleurs, quoique habitants de Montbrun, ils veulent être inhumés au cimetière de Dournazat, dans les tombeaux de leurs parents et prédécesseurs. Une foule de testaments de ces temps-là, et surtout postérieurement, prouve les mêmes choses. C'est-à-dire qu'à Montbrun il y avait une cure pour le château et ce qu'il renfermait dans ses murs et non pour les autres habitants du lieu et encore moins pour ceux de la campagne. Il en était de même du château de Châlusset, près du Vigen, archiprêtré de La Meyze.

GOURE ou GORRE (1). *Girora*. Pierre Gautier et Folcher, prêtre, qui avaient bâti cette église, la donnèrent à Saint-Junien l'an 1075 (*Chron. Steph. Maleu, canonic. Sancti Juniani*). — Cure, 960 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* La Sainte-Vierge en 1571; Exaltation de la croix. — *P.* Evêque, 1557. Aquilaire du chapitre de Saint-Junien nomma et le chapitre présenta, 1497, 1550, 1552, 1577, 1709, 1710, 1725, 1745, 1760.

Vicairie fondée par Pierre Guyot, l'aîné, prêtre. — *P.* Curé confère, plus proche parent et héritier nomme. Guyot, du village des Fonts, 1567.

Chapelle dans le cimetière. En masure. — *F.* Saint Michel.

Masbuisson ou Maubuisson, Malboycho en 1301. *De malo dumo.* — Cure en 1310, 1484, prieuré, 1305. — *D.* 6 livres. — *F...* de la Sainte-Vierge et saint Jean. — *P.* Non l'abbesse de Maubuisson. Prieur du Chalard. [N... de Bermondet possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

CHAMPAGNAC-DE-GORRE (2). Sainte-Marie de Champagnac près Oradour-sur-Vayres, 1498. — Prieuré de filles. — *F.* Saint Paul, apôtre, jadis Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Etait uni à la mense abbatiale de La Règle dès 1527.

Cure, 1,800 communiants. — *D.* 55 livres. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Evêque nommait, 1310. Abbesse de La Règle, 1504, 1566, 1630, 1659, 1661, 1693, 1707, 1743.

Vicairie fondée par Anne de Samathie, veuve d'Irier de Chouly, chevalier, seigneur de Permangle, Champagnac, gouverneur de la ville et cité de Limoges, le 23 décembre 1680, signé Glanisson. Pour servir de vicaire de la paroisse; augmentée par Anne de Ferrières. — *D.* 17 livres. — *F.* A l'honneur de saint Mathieu. — *P.* Héritier nomme. Anne-Thérèse de Chouly de Permangle, veuve de Charles Joseph de Ferrières, marquis de Sauvebœuf, baron de Pierrebuffière, Aigueperse, Cheronnac, Congoussac, 1700, 1726.

La Bossière. Chapelle rurale. — *F.* Saint Roch.

BUSSIÈRE-GALAND (3) ou Gouland en 1360. Buxeria-Galant, 1245, de Lastours, 1292, de Sorsat en 1484. Mal Yallard. Ordonné en 1497 de bâtir cette église. Prieuré-cure, 1,800 communiants. — *D.* 193 livres. — *F.* Ordination de saint Martin de Tours. — *P.* Prieur non du Chastellet, mais du Chalard, 1440, 1530, 1560, 1569, 1650, 1719, 1740, 1766.

(1) Commune du canton de Saint-Laurent-sur-Gorre (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton d'Oradour-sur-Vayres (Haute-Vienne).
(3) Commune du canton de Châlus (Haute-Vienne).

Auren, mal sur la carte Saint-Orent. Prieuré-préceptorerie, 1467. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Marc. — *P.* Prieur de l'Artige, 1561, 1568, 1578, 1581.

BOUBON (1) ou Bobun, *Bibio*, mal Bourbon. Jadis sur la paroisse de Cussac. Prieuré de filles, ordre de Fontevraud, mal abbaye (Simplic, t. VII, p. 333). Voyez mes *Mémoires*, t. I, p. 224. — *D.* 85 livres. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Electif triennel. Province de Bretagne.

[Etienne, seigneur de Magnac] (2), Pierre de Montfrebœuf, Itier Bernard et Aimeric Bruni avaient donné ce lieu à Fontevraud avant 1119 (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 1316). Gérauld de Salis et son compagnon Robert d'Arbrissel y établirent la régularité en 1106 (Martene, *Ampliss. coll.*, t. VI, col. 994, 995).

Sont quinze et huit converses. Voyez mes *Mémoires*, t. I, p. 93, t. IV, p. 244.

Renée de Bourbon, abbesse de Fontevraud, envoie à Boubon sept religieuses qui y furent introduites le 18 septembre 1528, reprirent possession de ce monastère et y mirent la réforme. Jean Bermondet, chanoine et chantre de l'église de Limoges, occupait ce prieuré en commende et jouissait de tous les revenus. Il fut obligé de le quitter par arrêt du Grand conseil du 26 mars 1539 (C'est tout ce que j'ai pu ramasser du dépouillement des archives de ce monastère que j'ai toutes parcourues).

Cure régulière, démembrée de Cussac, 170 communiants. — *D.* 12 livres. — *F.* A l'autel de saint Cosme et saint Damien. — *P.* Abbesse de Fontevrault, 1682, 1689. Prieure et religieuses de Boubon du consentement de cette abbesse, 1700, 1703, 1706, 1708, 1712, 1720, 1723, 1730, 1762.

Saint-Jean-de-l'Habit. — Oratoire. Chapelle en 1471 [et vicairie]. — *F.* Saint Jean Porte-Latine. — *P.* Prieure de Boubon, 1515, avec l'abbesse de Fontevraud, 1672, 1675. A Fontevraud il y a le grand

(1) Réuni à Cussac, canton d'Oradour-sur-Vayres (Haute-Vienne).

(2) Etienne de Magnac, dont l'abbé Legros ajoute ici le nom, n'est pas un des donateurs du lieu de Boubon, mais de celui d'Ajars. La bulle du pape Callixte II, datée de Tours, 17 des calendes d'octobre 1119, en confirmant l'ordre et les constitutions de Robert d'Arbrissel, dit : *Locum Ajars vel Adarci, ad montem S. Johannis, ex dono Stephani de Magnac; locum Bobun, ex dono Petri de Montifrebo, Iterii Bernardi et Aimerici Bruni; locum Argentariam, ex dono Milesendis de Monasterionovo. Hæc tria loca prædicta sunt in Lemovicensi episcopatu* (*Gallia christ. nova*, t. II, col. 1316). Cette dernière serait Milsende de Morterol, d'après le P. Bonaventure (p. 452, 453).

prieuré de Saint-Jean de l'Habit. — Frère Jean Dupuy, prieur du prieuré de Boubon, Frère Guillaume de Bailleus, prieur de l'Habit, et Frère Guillaume Fourine, prieur de Tusson, témoins, assensent un tènement dépendant de Boubon, le 20 septembre 1460, signé de Agia, au château de Conezac, diocèse de Périgueux.

Dans la règle des FF. de Fontevraud, chap. IV : leur enclos renferme leur chapelle, jardin, dortoir, et cloître députés à leur usage; chap. VI : ils doivent célébrer l'office canonial dans leur chapelle, à voix basse; chap. VII : Ils doivent garder le silence, surtout dans l'église des sœurs et dans la leur. On sait qu'avant de faire profession (*Regula Sororum*, chap. IV) on lit l'évangile de Saint-Jean : *Stabat autem*. Ils prononcent leurs vœux en l'honneur de Saint-Jean l'Evangéliste.

NONTRON (1). Non pas Rontron en 1224 (Martene, t. I, *Ampliss. collect.*, col. 1320). Ni Nontrou (*Mém. Acad. Inscript.*, t. VIII, p. 585). Ni Nantron (Garnier, *Hist. Fr.*, t. XX, p. 21). Chez le P. Estiennot, *Fragm.*, Nuntron et Nutron. Nontros (*Bibl. royale*, mss. 5452). *Nontronium* en 1290 (Baluze, *Miscell.*, t. IV, p. 355). *Nontronum* (*Idem*, p. 300).

Le comte Roger et sa femme Euphrasie, par leur testament du 19 mai 785, la cinquième année de Charles, sous le règne de son fils Louis, roi d'Aquitaine, donnèrent le château de ce lieu au monastère de Charroux (Mabill., *Annal.*, t. II, p. 711), où il est appelé *Nontronense*. M. de Valois a confondu ce lieu avec Châlus, qui en est éloigné de dix lieues (Valois, *Notit. gall.*, p. 134).

Prieuré [fondé en 801, selon Bonav., III, 298, col. 1]. Succursale de la cure. — *D.* 209 livres. — *F.* Saint Sauveur, 6 août. — *P.* Non l'évêque. Abbé de Charroux, 1497, 1586, 1594, 1598, 1606. [N... Bachellerie possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Vicairie fondée par Gérald Pastoureau, marchand, le 2 octobre 1505 [dite Notre-Dame de Pitié]. — *F.* A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Descendants du fondateur, 1514.

Saint-Etienne, église paroissiale. Fut unie à l'abbaye de Saint-Auzone d'Angoulême en 1527 (Bonav., III, 298), à l'instance de Louise, duchesse d'Angoulême, mère de François Ier. Pierre de Chasteignier, abbé de Charroux, et son couvent consentirent, le 28 avril 1527, à l'union de cette cure au monastère de Saint-Auzone d'Angoulême (Estiennot, *Mss. Antiq. benedict. Egolison*, p. 32). On rebâtissait cette église en 1447. — Cure en ville murée,

(1) Chef-lieu de canton (Dordogne).

3,480 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne. — *P.* Non le prieur de Nontron. Evêque nommait, 1310, a nommé, 1586, 1587, 1590, 1622. Abbesse de Saint-Auzone d'Angoulême avec son couvent, 1532, seule, 1586, 1596, 1608, 1609, 1678, 1681, 1701, 1736, 1744.

Hôpital ou aumônerie. Maison-Dieu, 1475. — *F.* Saint Sébastien. — *P.* Le prieur de Nontron. Jadis les vicomtes de Limoges. Grand aumônier de France nomma et le roi confirma, 1594. — Pierre Peret, recteur de la chapelle de l'aumônerie de Nontron résigna à Pierre Maillard, 1580, qui en prit possession le 5 avril 1581. Pierre Maillard résigna le 22 octobre 1582 au suivant. Jean Bordes résigna le 24 mars 1584 au suivant. Pierre Mailhard obtint ses provisions du pape, visa, et prit possession le 17 juillet suivant. Résignée entre les mains du pape, 1554. N... prit possession le 3 octobre 1554. Après la mort de Pierre Pasquet, François du Coust fut pourvu par le pape le 11 avril et en prit possession le 30 août 1567. Après la mort de François du Coust, Jean Maillard, fils de François, conseiller au présidial de Périgueux et tonsuré en 1569, obtint du pape cette aumônerie, visa, et en prit possession le 1er avril 1570.

Vicairie fondée le 3 août 1560 par François Arbonneau, marchand, mari d'Isabeau Le Reclus.

Vicairie fondée par Thibaud de La Brousse, chevalier, seigneur d'Atis-sur-Orge, capitaine lieutenant des cent Suisses de la garde du roi. — *P.* Le fondateur en 1675.

[Autre, dite de Maisonneix ou Mésonnais].

Deux sœurs de Sainte-Marthe, sorties de celles de Saint-Maixent, s'y établirent en 1771.

Frères Mineurs Cordeliers, 1267. Ce couvent (mal *Nontrodunum* et *Nitronii*) était le 3e de la custodie de Limoges en 1400 (Wading an 1400, p. 8). — *D.* 41 livres. — *P.* Province de la Grande Aquitaine.

Religieuses urbanistes de Sainte-Croix, fondées le 3 novembre 1625. Sont dix-sept et quatre converses. — *D.* 64 livres. — *P.* Elective triennelle, sous la juridiction du provincial des cordeliers de la même province.

Notre-Dame-des-Clercs; ou dans le cimetière 1635, ou chapelle de Notre-Dame du reclusage, où il y avait un ermite en 1523. — Chapelle rurale. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge.

Saint-Mathurin, 1432; au grand cimetière. Chapelle rurale, à présent Saint-Roch.

Maladrerie, 1488, qu'on appelle la Malatie. Chapelle rurale. —

F. Sainte Madeleine. Attendu le mauvais état, le peu de décoration et l'inutilité de cette chapelle, permis en 1744 de la démolir.

Sainte-Anne. Chapelle rurale. Permis en 1744 par les mêmes raisons de démolir cette chapelle.

Choumeille, [ou Choumeil], ou Chommeille. Prieuré. — *D*. 102 livres. — *F*. Saint Barnabé. — *P*. Abbé de Solignac, 1557, 1558. Quoique placé sur le diocèse de Limoges, il est sur celui de Périgueux et la paroisse de Saint-Pardoux-la-Rivière, limitrophe de celle de Nontron. La chapelle est totalement en ruine.

BUSSIÈRE-BADIL (1), *Buxeria* en 1285 (Baluze, t. IV, *Miscell.*, p. 300, 355). Connue dès 1028 (Mabill., *Annal.*, t. IV, p. 717). Bussière-Poeslier, 1631. Mal Bady. Les cures de Saint-Jean de Juller et de Saint-Michel de Fontenilles, diocèses de Poitiers et d'Angoulême y étaient annexées en 1570. Voyez mes *Mémoires*, t. I, p. 136). — Prieuré. — *D*. 772 livres. — *F*. Nativité de la Sainte-Vierge et saint Angel, *alias* saint Michel. — *P*. [Jadis] abbé de Saint-Michel-de-Cluse [ou de l'Ecluse], diocèse de Turin, ordre de Saint-Benoit, 1562. Le roi 1603, 1610, 1617, 1631, 1693, 1703, 1738, 1766. [N... de Garderat possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

(Ughel, *Ital. sacra.*, t. IV, col 1436, 1434, 1437). Par bulle du pape Innocent III, des ides d'avril 1216, le pape confirme à l'abbé de Cluse, diocèse de Turin, dans l'évêché de Limoges, le monastère de Buxeria, Bussière-Badil, avec ses appartenances; l'église d'Albeniaco, Albignac avec ses appartenances; l'église de Geruggia, Jarnage. Ce monastère de Cluse avait été fondé en 966 par Hugues Dissatus, seigneur auvergnat (Estiennot, *Antiq. Benedict. Vascon.*, p. 611). Autre bulle confirmant celle-ci, du 4 des cal. de mars 1245. D. Mabillon (*Annal.*, t. IV, p. 348) a mis cet endroit en Poitou. Il s'y tint le 8 septembre 1028, une assemblée composée du prieur de Saint-Michel-de-Cluse, de bénédictins d'Angoulême et de Brantôme, qui n'en sont qu'à cinq lieues. Ce qui ne peut convenir qu'à ce Bussière, aujourd'hui en Périgord, quoique sur le diocèse de Limoges et à son extrémité occidentale.

Sacristie. — *P*. Prieur de Bussière-Badil en 1559.

Cure, 1,280 communiants. — *D*. 30 livres. — *F*. Nativité de la Sainte-Vierge et saint Michel. — *P*. Prieur de Bussière-Badil, 1470, 1515, 1564, 1566, 1664, 1734.

Quatre vicairies fondées par Jean Hélie de Colonges, protonotaire du Saint-Siège, abbé de Dalon et de Tourtoyrac, aux diocèses de

(1) Chef-lieu de canton (Dordogne).

Limoges et de Périgueux, prieur de Bussière-Badil, de Montberon diocèse d'Angoulême, chanoine dudit Angoulême et de Limoges, le 4 septembre 1530. Reçu par La Jamme. Appelées les vicairies des quatre chapelles. La 1re de la Sainte-Vierge; la 2e de saint Jean-Baptiste; la 3e de saint Jacques; la 4e de sainte Catherine. Réduites à une seule, à cause de la modicité du revenu, le 23 juin 1699. — *D.* 37 livres. — *P.* Prieur de Bussière-Badil conférait; héritiers et descendants de la famille du fondateur du nom et armes nommaient. Par le décret d'union du 23 juin 1699, attendu qu'il ne paraissait personne de la famille de Colonges, à laquelle était attaché le droit de nomination, ordonné que le prieur de Bussière-Badil nommerait et l'évêque conférerait. Le prieur, 1699, 1734.

ESTOUARS (1), mal des Etangs. — Cure, 380 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Saturnin de Toulouse et saint Cloud. — *P.* Evêque, 1459, 1623. Prieur de Bussière-Badil, 1571, 1601, 1669, 1725.

SOUDAC (2), *Soudacum.* — Cure, 930 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Julien de Brioude et saint Georges. — *P.* Prieur de Bussière-Badil, 1555, 1556, 1557, 1566, 1570, 1571, 1665, 1732, 1734, 1755, 1766.

MOUTIER-FERRIER (3), Ferrier, à cause des forges. Mal des Moustier. Albert, abbé de Saint-Martial de Limoges, mort en 1156, acquit une église du Moutier (Gaufred., p. 306). Prévôté. Prieuré, 1310, 1486. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Abbé de Saint-Martial. Etait annexé à la réfectorerie du monastère, 1486, 1561. Le chapitre en prit possession le 1er janvier 1563 (1564) comme uni à la réfectorerie, 1561.

Cure, 930 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Pierré-ès-Liens. — *P.* Abbé de Saint-Martial, 1570, 1571, 1641, 1710, 1728, 1742.

Chez-Maneau, sur un ruisseau; l'eau y est rare. Chapelle rurale. — *F.* Saint Roch.

SÉREILHAC (4), ou Serilhac, jadis Seralhac-près-Aixe, Saralhac en 1226. On rebâtissait cette église en 1492 et 1497. Cure. Fut unie au doyenné de la cathédrale par l'évêque Renaud de La Porte

(1) Commune du canton de Bussière-Badil (Dordogne).
(2) Commune du canton de Bussière-Badil (Dordogne).
(3) Eymoutiers, commune du canton de Montbron (Charente).
(4) Commune du canton d'Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne).

en 1296. — 1,480 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Sainte Madeleine, jadis sainte Eulalie. — *P.* Doyen de la cathédrale nommait, 1469. Par transaction du 17 février, pour l'union d'une prébende au doyenné en 1528, le doyen céda à l'aquilaire le patronage et les revenus de cette cure. Aquilaire a nommé et chapitre ratifie, 1531, 1541, 1544, 1546, 1550, 1551, 1559, 1560, 1561, 1564, 1566, 1570, 1580, 1593, 1594, 1601, 1616, 1620, 1633, 1664, 1702, 1710, 1757.

[*Saint-Michel,* vicairie.

Le Peschcr, vicairie].

Clairefaye. Prieuré. Préceptorerie, 1340. — *D.* 51 livres. — *F.* Saint Marc. — *P.* Prieur de l'artige, 1390, 1570, 1593. Le recteur des jésuites de Limoges, 1705, 1720, 1721.

On représenta, comme pour La Mazelle (voir paroisse de Beaune). Ce prieuré était affermé 220 livres. Le titulaire n'y avait fait aucun service, ni réparation; en sorte que l'évêque, dans le cours de sa visite, 1744, l'interdit, et ordonna que les douze messes que le prieur devait y faire dire seraient acquittées dans l'église paroissiale. Les habitants circonvoisins ne tiraient aucun avantage de ce prieuré. Par le même décret du 16 juin 1751, il fut uni au collège des PP. jésuites de la ville de Limoges, aux mêmes conditions.

LA CHAPELLE-SAINT-ROBERT (1), apparemment surnommée Foulcher, *Fulcherii,* qu'on dit être sur le diocèse de Limoges. Raoul de Passeron, disciple de saint Robert, abbé de la Chaise-Dieu, mort en 1067, acquit cette église, où il mourut fort vieux et y est inhumé. (Vita, *apud Labb.*, t. II. *Nov. Biblioth. Mss.* p. 642; — et *Act. sanct. Benedic. Sæc.* 2, part. 2, p. 213). — Prieuré. — *D.* 102 livres. — *F.* Saint Robert abbé de La Chaise-Dieu, 24 avril, et sainte Anne. — *P.* Abbé de La Chaise-Dieu, diocèse de Clermont, 1696. [N... Cessat, possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783]).

Cure, 400 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Prieur de La Chapelle-Saint-Robert, 1688, 1689, 1712, 1715, 1747.

REILHAC (2), ou Rilhac. Reilhac-près-Champnier-aux-Boux. Jadis Relac. Commanderie, 1407, 1456. Préceptorerie, 1479. — *P.* Aux chevaliers de la milice du Temple, 1224; membre de la commanderie de.....

(1) Commune de Javerlhac, canton de Nontron (Dordogne) et non La Chapelle-Faucher, canton de Champagnac.

(2) Commune du canton de Bussière-Badil (Dordogne).

Cure, 290 communiants. — *F.* Saint Paul, apôtre. — *P.* Evêque, 1556. Commandeur du Mas-Dieu, 1624, 1741. Grand prieur d'Auvergne, 1556, 1573, 1624, 1741, 1746, 1767.

MILHAGUET (1) ou Meillaguet. Mal Millagnet. — Annexe de Reilhac, 1646, 1650. Préceptorerie, 1479. Cure, 230 communiants. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Commandeur du Mas-Dieu, 1557. Grand prieur d'Auvergne, 1557, 1661, 1754.

Vicairie fondée par Guillaume de Puypla *de Podio plano*, pour un prêtre plus proche parent, le mardi après la fête de saint Michel, 1337, signé Ay. de Bello loco. — *F.* A l'autel de sainte Catherine. — *P.* Héritiers et successeurs nomment.

Hôpital, 1318.

CHENEVIÈRES (2). Jadis les Chenebières, sur la paroisse de Pageas. Commanderie, 1275, 1419, ou préceptorerie des hospitaliers, 1274. — *P.* A la commanderie de Breliofa, 1419.

Cure. Dépendait du Breuil-au-Fa, 1419, 160 communiants. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Commandeur de Limoges et Puybonieu, 1619, 1679, 1686, 1740, 1742.

Bénéfices inconnus : Trégans. — Pouillé de 1310.
Varaux. — Pouillé de 1310.

---

50 cures.
2 succursales : N.-D. de Châlus. — Saint-Sauveur de Nontron.

(1) Commune du canton de Saint-Mathieu (Haute-Vienne).
(2) Commune des Cars, canton de Châlus (Haute-Vienne).

IX

Archiprêtré de Lubersac

LIBERSAC ou LUBERSAC (1), jadis Lobersac. *Loberciacum*, 1342, mal Liborsac, Loberssac en 1258. — Hugues de Luperciac donna à Cluni la Celle de saint Gervais et de saint Protais en 1093 (Martène, *Anecd.*, t. I, col. 262). Mais ce Luperciac est dans le Nivernais. — Il y a trois fautes dans Vosgien : 1° Verzac, 2° Petite ville, 3° avec titre de comté. C'est le chef-lieu de la vicomté de Pompadour. Un archiprêtré de ce nom en 1114 (*Gall. christ. nov.*, t. II, instr. col. 202). Lobersac, archiprêtré en 1146 (Bonav., t. III, p. 448). — Archiprêtré et cure. 3.800 communiants. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne. Jadis saint Gervais et saint Protais dont on croyait avoir les chefs, ainsi que celui de sainte Radegonde. — *P.* Evêque, 1482, 1532, 1560, 1639, 1699, 1710, 1715, 1741.

Communauté de prêtres, 1564, 1670. — *D.* 24 livres.

Vicairie fondée par Barthélemi de Beaune, clerc, pour un prêtre qui n'ait point d'autre charge, ni soin des âmes, qui ne peut s'absenter pendant un an et un jour sans constituer en son lieu un autre prêtre ; le 19 juillet 1456, signé Bernard Regis. — Dans la chapelle de saint Barthélemy. — *P.* Archiprêtre confère ; héritiers et successeurs, tenant les vrais biens du fondateur à Libersac, nomment.

Autre par Jacques Brandy, prêtre, curé de Beissenac, le 25 mars 1665. — A l'honneur de saint Alexis. A l'autel de saint Léonard. — *P.* Archiprêtre confère. Héritier de la souche mâle nomme. Brandy, sieur de Landrecie, 1697, 1732, sieur de Lespinats, paroisse de Saint-Pardoux-l'Enfantier, 1763.

(1) Chef-lieu de canton (Corrèze).

Hôpital à Saint-Etienne-de-Libersac. — Le commandeur de Saint-Anne l'assensa en 1345.

Saint-Hilaire dans le même bourg. — Succursale, 1570, était unie à l'église de Saint-Etienne en 1462. — *F.* Saint Hilaire de.....

Vicairie de la Girondie ou Giraudie, fondée par Estienne Gerald, sieur de l'hospice ou l'hôtel de la Giraudie (Girum, paroisse de Moulin). — *F.* A l'autel de saint Sulpice. — *P.* La Giraudie, 1478, ou Girondie, 1498. Noble Jean Girondie, seigneur de l'hôtel dudit lieu à Libersac, 1515.

Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles. — Oratoire.

Maladerie de fondation royale, suivant le Pouillé. Mieux hôpital 1673. — *P.* Grand aumônier. — Néant.

Chapelle des Pénitents-Blancs, 1632. — Ruinée. — *F.* Nativité de saint Jean.

Notre-Dame-de-Rubeaux, ou Rieublanc. — Chapelle rurale. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge.

Cheyroux. — Chapelle rurale. — *F.* Saint Roch, 1632.

La ChapelleAntée, ou *Anteano*, 1366, ou de Nantiac, apparemment cet *Anteana*, qui dépendait de Saint-Martial en 1097 (Baluze, t. VI, *Miscell.*, p. 389). *Capella Antea.* — Chapelle rurale, cure 1402. — *F.* Apparition de Notre-Seigneur à saint Martial, 16 juin ; saint Michel en 1097. — *P.* Membre de la prévôté de Roziers-près-Juilhac, 1366. A présent au chapitre de Saint-Martial.

On exposa qu'il y avait dans ce village vingt-cinq feux, composant cent-soixante personnes éloignées d'une grande lieue de l'église paroissiale. Elles ne pouvaient s'y rendre eu égard au chemin très difficile et presque impraticable, surtout en temps d'hiver et de pluie, étant coupé par un ruisseau considérable sujet à de grands débordements; que plusieurs malades pourraient décéder sans sacrements. — Par décret du 25 août 1738, cette chapelle fut érigée en succursale et annexe de Libersat, on y établit un vicaire amovible et approuvé qui résidera et pernoctera dans le lieu, pour y faire les fonctions sous la dépendance du curé de Libersac.

[Ce prieuré de la Chapelle-Antée était vacant en 1785, et depuis quelques années, à défaut de titulaire qui voulût s'en charger, à cause des grandes réparations qu'il y avait à faire et qui auraient absorbé plus que le revenu ne valait.]

Le Chastenet. — Chapelle rurale.

Bretos ou *Bré.* — Peut-être à Coussac. — *Brenum.* — Cure en 1330. — *F.* Saint Martin.

VARETS (1) ou VARON. — Cure, 1.300 communiants. — *D.* 450 livres. — *F.* Saint Julien de Brioude. — *P.* Evêque, 1586, 1625, 1646, 1679, 1686, 1693, 1694, 1710, 1766.

Vicairie 1497. — A l'autel de la Sainte-Vierge.

La Chapelle. — Chapelle rurale. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens.

Le Temple-du-Mont [ou de Vareix, ou Gumorin], qui était des Templiers. — Chapelle. Préceptorerie [ou cure de Malte. Ne se trouve pas sur l'indicateur de 1771]. — *F.* Nativité de Saint Jean. — *P.* A la Commanderie du temple d'Ayen.

SAINT-PANTALÉON-PRÈS-BRIVE (2). — Cure, 880 communiants. — *D.* 60 livres. — *F.* Saint Pantaleon de Nicomédie, 27 juillet. — *P.* Evêque, 1473, 1481, 1498, 1532, 1558.

Agumont, ou Gutmon, Gumon, Gumonu, Gusmon, *Acutus mons.* — Prévôté ou prieuré. — *D.* 153 livres. — *F.* Décollation de saint Jean. — *P.* Abbé d'Uzerche, 1660, 1753. — Ce prieuré fut évalué 750 livres de revenus, sur quoi déduire les décimes, une redevance de vingt-quatre gerles de vin, mesure de l'Arche, envers le curé de Saint-Pantaléon, une messe tous les quinze jours. Par décret du 27 novembre 1761, fut uni à perpétuité aux menses abbatiale et capitulaire et à la fabrique de l'église d'Uzerche. — Voyez Uzerche, dans l'archiprêtré de Vigeois.

Rot, Rotense monasterium. — Dodon, abbé de Saint-Savin, et Abbon, abbé de Saint-Martial, le firent bâtir vers 849 et y mirent les reliques de saint Celse, confesseur (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 548 et 1286). Dépendait de Saint-Martial en 1097 (Baluze, t. VI, *Miscell.*, p. 389). — Prévôté. — *D.* 76 livres. — *F.* Jadis saint Celse le..... Saint Martial en 1097. A présent saint Roch. — *P.* Abbé de Saint-Martial. Nomma en 1527. — Grégoire, abbé d'Issoire, diocèse de Bourges, dans ses ordonnances de visite du 12 octobre 1337, unit cette prévôté à celle des Combes, pour 50 livres tournois de pension aux écoliers qu'on enverrait aux études générales. Que si le prévôt de Rot, compte rendu de ses revenus dans le chapitre général appelé du quinzième, avait davantage, le prévôt des Combes peut appliquer l'excédent à son usage. On devait tenir deux moines à Rot. Ils y étaient en 1229. — Unie au chapitre de Saint-Martial par la bulle de la sécularisation, 1535. Ils en prirent possession le 23 novembre 1561.

(1) Commune du canton de Brive (Corrèze).
(2) Commune du canton de Larche (Corrèze).

MANSAG (1). Deusdet, archidiacre, donna cette église à la cathédrale l'an 913 (*Cartul. S. Steph. Lemovic.*) — L'an 910, la 12e année du roi Charles. — En 1110, Guillaume, abbé de Tulle, obtint de l'évêque de Limoges et de l'archidiacre la confirmation du don que le prêtre de *Manciac* avait fait de sa chapelle *capella*, à son monastère, sous la réserve de trois deniers de Synode et de deux sols de parada (Baluze, *Hist. Tutel.*, p. 122). — Cure, 980 communiants. — *D.* 406 livres. — *F.* Saint Sigismond, roi des Bourguignons, 2 mai. Jadis la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1475, 1554, 1556, 1562, 1593, 1628, 1633, 1640, 1720.

Chachat, ou Chapchat [ou Chapesat, ou Charchat]. *Capiacum*. Prévôté ou prieuré. — *D.* 10 livres. — *F.* Saint Léger d'Autun. — *P.* Evêque, 1726. Abbé de Saint-Martin-lez-Limoges, 1691, 1726, 1743. Evêque de Tulle, 1743, 1752. [N... de Sahuguet d'Espagnac possédait en 1771. N... Serre en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Chapelle, dépendait de Tulle en 1115 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 465) et non en 1154 (col. 485).

PERPEZAC-LE-BLANC (2). Ordonné de bâtir cette église en 1497. — Prévôté. — *D.* 112 livres. — *F.* Saint Pantaléon, 27 juillet. Saint Saturnin de Toulouse, jadis saint Sauveur. — *P.* Abbé de Solignac nommait en 1614.

Cure, 890 communiants. — *D.* 372 livres. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Evêque, 1482, 1483, 1516, 1572, 1575, 1577, 1578, 1603, 1611, 1616, 1628.

Vicairie fondée par Catherine de Veyrac, dame de Solmiers; existait en 1632. [Peut-être celle appelée de Saint-Blaise].

ISSANDON (3), *Exandonium*, mal *exodun*. — *Sando*, dans le tabulaire de Vigeois. — *Exundo*, *Villa exandonensis*, *Hissando*, *Issando*. — N'est point une ville quoique D. Bouquet le dise (t. V, p. 7). — Connu dès 765. — Voyez mes *Mémoires*, t. I, p. 37. — — Cure, 880 communiants. — *D.* 372 livres. — *F.* Saint Hippolyte, martyr, 13 août. — *P.* Evêque, 1507, 1555, 1556, 1568, 1605, 1707, 1746.

Vicairie de Saint Martin, près l'église. — *P.* Evêque, 1608, 1648, 1655, 1697.

(1) Commune du canton de Larche (Corrèze).
(2) Commune du canton de Brive (Corrèze).
(3) Commune du canton d'Ayen (Corrèze).

Bonnefon. — Préceptorerie ou prieuré. — *D.* 42 livres. — *F.* Sainte Catherine. — *P.* Prieur de l'Artige, 1594, 1624, 1666. Recteur des Jésuites de Limoges, comme prieur de l'Artige, 1684, 1758. Evêque.

Souris. — Chapelle ruinée. — Dépendait de Saint-Martial de Limoges en 1158.

SAINTE-AULAIRE (1), *alias* Sainte-Eulalie-près-Exandon, près Uzerche, 1577. — Cure, 990 communiants. — *D.* 60 livres. — *F.* Saint Pierre et saint Paul, sainte Eulalie, 10 décembre, jadis saint Jean-l'Evangéliste. — *P.* Evêque, 1470, 1591, 1621, 1660, 1665, 1694, 1729, 1753.

Deux vicairies fondées pour réparation de l'assassinat de Charles de Beaupoil de Sainte-Aulaire, tué à Paris en duel en pleine rue par l'aîné de la maison de Lon en Limousin (Antoine de Sainte-Aulaire, *Généal.*, p. 16).

Vicairie dans la chapelle du Bois.

SAINT-CYR-LA-ROCHE (2), *S. Cyricus de Rupe.* — Cure, 880 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Cyr et sainte Julitte, 16 juin. — *P.* Non l'abbesse de la Règle. Evêque, 1516, 1556, 1557, 1634, 1643, 1771.

Malatie, 1670.

LOIGNAC (3), jadis Nouhac, Lonhac, 1573. — Cure, 680 communiants. — *D.* 102 livres. — *F.* Saint Julien de Brioude. — *P.* Chapitre de Saint-Irier-la-Perche, 1563. Evêque, 1563, 1568, 1621, 1648, 1660.

Charniac. Charnacum, où il y avait cinq frères en 1295. — Celle. — *D.* 76 livres. — *F.* La Sainte-Vierge et saint Loup de Limoges. — *P.* Prieur de la Faye de Jumilhac, ordre de Grandmont, diocèse de Périgueux, 1618. Avait été unie à ce prieuré par bulle de 1318.

TELHOL (4), 1359, ou Teilhoux. — Cure, 440 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge, jadis saint Silvestre. — *P.* Evêque, 1593, 1599, 1629, 1663, 1678, 1686, 1711, 1751.

(1) Commune du canton d'Ayen (Corrèze).
(2) Commune du canton de Juillac (Corrèze).
(3) Commune du canton d'Ayen (Corrèze).
(4) Commune du canton d'Hautefort (Dordogne).

BOISSEUL (1), *Buxolium*, mal Puxole. — Boesseut en 1114 (*Gall. christ. nov.*, t. II, instr. col. 201). — Boussol en 1225 (Bonav., t. III, p. 449). — Cure, 480 communiants. — *D.* 54 livres. — *F.* Saint Valeric, solitaire, 11 janvier, jadis la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1471, 1613, 1666, 1668, 1679, 1721, 1765.

Saint-Roch. — Chapelle rurale. — Etait sans ornements ni décorations et très inutile. Ordonné en 1745 qu'elle serait démolie.

SALAIGNAC-PRÉS-GENIS (2), mal Salennac. — Cure, 380 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Martin de Tours, jadis saint Amand et saint Blaise. — *P.* Evêque, 1472, 1559, 1562, 1569, 1573, 1577, 1625, 1664, 1672, 1674, 1685, 1693, 1716, 1760, 1761.

GENIS (3), *Genicus*, mal Genes. — Appartenait au chapitre de Saint-Yrieix en 1153. — Cure, 1,000 communiants. — *D.* 178 livres. — *F.* Saint Giles, saint Pierre en 1153, saint Victor et saint Yrieix. — *P.* Evêque, 1566, 1567, 1622, 1642, 1669, 1728, 1748.

Vicairie fondée par Guillaume Lamoureux, dit Delhort, prêtre du village de La Geroudie, pour le prêtre plus proche parent portant son nom, le 30 septembre 1513. Appelée de La Foucaudie. — A l'autel de saint Georges. — *P.* Curé confère. Lamoureux, 1593; prêtre, 1624; autre, 1625, 1654.

Chapelle [ou vicairie] au grand cimetière. — *F.* Notre-Dame-de-Pitié.

Autre, par Estienne Mathaud, prêtre, Jean et autre Jean Mathaud frères. M. le curé de La Chapelle-près-Saint-Yrieix. — *F.* A l'honneur de la Sainte-Vierge. — *P.* Narfondi, 1515. Mathaud, prêtre, 1530, 1556, 1565; licencié ez-lois, 1569; praticien, 1609. Evêque par dévolut, 1761.

Saint-Roch. — Chapelle rurale.

Cornud. Corugnacum, mal Corusame, Cormed. — Prieuré. — *D.* 6 livres. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Prieur du Chalard, 1710, 1742. [N... Lidone possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

SAINT-MESMIN (4) ou Saint-Mesmi. — Saint Yrieix fit un légat à saint Maximin (Ruinart, *Greg. Tur., col.* 1,313). — Connu avant 1157 (Martène, *Ampliss. coll.*, t. VII, col. 1,171). — Cure,

(1) Commune du canton d'Hautefort (Dordogne).
(2) Commune du canton d'Excideuil (Dordogne).
(3) Commune du canton d'Excideuil (Dordogne).
(4) Commune du canton d'Excideuil (Dordogne).

880 communiants. — *D.* 67 livres. — *F.* Saint Maximin de Trèves. — *P.* Evêque, 1599, 1605, 1624, 1625, 1637, 1685, 1731.

Le Breuil-à-la-Reilhe, alias de la Rouge, ou Rouille, ou de Vieille-Vallée, La Chapelle-au-Breuil, 1601; *de Brolio victori,* [La Reilhe]. Eu égard au mauvais état de la chapelle, sa mauvaise situation, etc.. ordonné en 1745 qu'elle sera démolie. — Prieuré. — *F.* Sainte Catherine. — *P.* Prieur d'Aureil, 1342, 1482, 1486. Recteur des Jésuites de Limoges, 1674, 1708, 1724. Evêque [ou le bureau du collège. N... Clédat possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783]).

CONCÈZES (1), mal Conezat, *cum cesa.* — Cure, 680 communiants. — *D.* 178 livres. — *F.* Saint Cosme et saint Damien. — *P.* Abbé de Saint-Martial est dit nommer dans un visa de 1620. Evêque, 1560, 1605, 1639.

BEISSENAC (2), mal Beisnat, Baissenhac, Beysenac, en 1243. Il y avait des moines en 1262 (Bonav., t. III, p. 571). — Cure, 980 communiants. — *D.* 191 livres. — *F.* Saint Médard de Noyon, jadis saint Fiacre. — *P.* Evêque, 1556, 1566, 1570, 1603, 1645, 1709.

Communauté de prêtres. — *D.* 4 livres.

PEYZAC (3). — Cure, 3,800 communiants. — *D.* 191 livres. — *F.* Saint Sauveur, 6 août, jadis la Sainte-Trinité et saint Eutrope. — *P.* Evêque, 1496, 1516, 1563, 1573, 1603, 1646, 1666, 1669, 1742.

Vicairie fondée par Agnez de Peizac. — *P.* Gaulfredus de Pompadour, archidiacre dans l'église de Périgueux et seigneur de Peyzac, 1516.

Autre, par Antoinette de Montfrebeuf, veuve du noble sieur de La Borie, l'an 1504. — *P.* Héritiers nomment.

Notre-Dame. — Chapelle rurale.

La Plaigne-aux-bons-hommes, alias l'abbaye. *Plania.* Fut fondée par le second prieur de l'ordre de Grandmont, mort en 1137. — Hugue de La Certa, disciple de saint Etienne de Muret, y mourut en 1157 (Martène, *Ampliss. collect.,* t. VI, col, 1,160). Il y avait cinq frères en 1295. — Celle [ou prieuré]. — *P.* Unie au prieuré de La Faye de Jumilhac, ordre de Grandmont, diocèse de Périgueux, par la bulle de 1318.

(1) Commune du canton de Juillac (Corrèze).
(2) Commune du canton de Lubersac (Corrèze).
(3) Commune du canton de Lanouaille (Dordogne).

SAINT-ÉLOI-PRÈS-SÉGUR (1), *prope Securium*. — Cure, 380 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Eloi de Noyon. — *P.* Evêque, 1476, 1532, 1569, 1611, 1639, 1664, 1695, 1709, 1728.

SAINT-JULIEN-DE-VENDONNAIS (2) ou de Vandoneis, deu Vendoneix-près-Ségur, *Vendonensis, alias* près Ségur, 1430; d'Exandoneis, 1447; Saint-Julien, sans addition de Vendonneix en 1262 (Bonav., t. III, p. 571). Vendones vers 1167 (Gaufred. Vosiens., p. 340). — Prend le nom de Vendonneix d'un village de la paroisse, qui l'a encore communiqué à une partie de celles de Lubersac et d'Arnac. — Cure, 680 communiants. — *D.* 102 livres. — *F.* Saint Julien de Brioude. — *P.* Evêque, 1471, 1558, 1571, 1602, 1611, 1661, 1671, 1684, 1687, 1689, 1702, 1708, 1759.

Saint-Léger. — Chapelle ou annexe. — *F.* Saint Léger, évêque d'Autun. — *P.* Evêque.

COUSSAC-BONNEVAL (3). *Cossacum*. — Cure, 1,880 communiants. — *D.* 64 livres. — *F.* Saint Saturnin de Toulouse. — *P.* Evêque, 1482, 1566, 1569, 1597, 1616, 1662, 1715, 1736, 1764.

Vicairie fondée par Bertrand, ou plutôt Bernard de Bonneval, évêque de Limoges, appelée de Montbrun. — A l'autel de la Sainte-Vierge, *alias* de sainte Catherine. — *P.* Germain de Bonneval, chevalier, 1516. Gabriel, seigneur dudit lieu, Blanchefort et Masseré, 1569; chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Coussac, Salaignac, etc., 1582. François, seigneur de Coussac, La Geffardière, Montournois, Le Bois-Meinard, La Panterie, 1669. Claudine de Monceaux, marquise de Bonneval, Blanchefort, Parchemir, veuve de Jean-François, 1695, 1696, 1699, 1701. Godefroi de Griffoules, écuyer, sieur de Saint-Pantaléon, avec Marguerite de Montfrebœuf, son épouse, du château de La Chabroulie, paroisse d'Ayen, 1699. César-Phébus, marquis de Bonneval, seigneur de Blanchefort, Pailhos, Mas-Marteau, colonel des cuirassiers du roi, 1699, 1700, 1737, 1762, [N..., comte de Bonneval, etc., y nomma le 27 février 1785. François de Massacré, prêtre du diocèse de Sarlat (*Feuill. hebd. de Lim.* du 20 avril 1785, p. 41)].

Autre, par Antoine de Bonneval, chevalier, gouverneur du Limousin. — A l'autel de saint Michel. — *P.* Gabriel de Bonneval, 1563. François, 1669. Claudine de Monceaux, 1701. César-Phébus, 1734, 1762. [Voyez *Feuille heb. de Lim.*, 20 avril 1785].

(1) Commune du canton de Lubersac (Corrèze).
(2) Commune du canton de Lubersac (Corrèze).
(3) Commune du canton de Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

Autre, à l'autel de saint Martial. — *P.* Gabriel de Bonneval, 1563, 1566. François, 1669. Jean-François, 1679. Claudine de Monceaux, 1700, 1717.

Autre, au château de La Bastide. — A l'honneur de saint Blaise. — *P.* Prieur du Chalard confère. Jean Aultier, écuyer, seigneur de La Bastide, 1699. Antoine Brachet, chevalier, sieur de La Bastide, 1758.

[Autre. — A l'honneur de sainte Catherine].

La Besse. — Chapelle rurale. — *F.* Saint Roch.

Saint-Blaise. — Chapelle rurale.

Nespoux. — Chapelle rurale. — *F.* Saint Martin. — Attendu le mauvais état et l'inutilité, permis en 1744 de la démolir.

Bré. Brenum. Brezum, 1371. Brege, mal Bron. — Firminus donna cette église aux moines de Vigeois vers l'an 1028 (Gaufred., p. 283). — Guillaume, évêque de Limoges, en investit leur abbé en 1097 (p. 295). — Gui, vicomte de Limoges, démoli le château de Bré en 1242 (Bonav., t. III, p. 559). — Cure vers 1180, 1310, 1330, 1474. Annexe de Coussac, 1484, 1569. La chapelle est détruite. — *F.* Saint Martin. — *P.* Evêque.

SEGUNZAC (1). — Cure, 900 communiants. — *D.* 178 livres. — *F.* Saint Médard de Noyon. — *P.* Evêque, 1588, 1589, 1733. — Fut donnée aux moines d'Arnac (Gaufred., p. 281). — Gui de Las Tours, surnommé le Noir, y mit un chapelain vers l'an 1010, car alors les seigneurs laïques disposaient de plusieurs choses dans les églises par leur autorité, ce qui leur fit ensuite donner le nom de proviseurs ou défenseurs (Gaufred., Mss.).

La Chapelle Saint-Laurent. — Détruite. — Prieuré, 1564. — *D.* 153 livres. — *P.* A la prévôté d'Arnac ; à présent au chapitre de Saint-Martial de Limoges. — Par transaction du 20 juillet 1491, signée Plumbi, le prévôt d'Arnac percevra la moitié des oblations de la chapelle de Saint-Laurent, paroisse de Segonzac, le curé l'autre moitié et toute la cire ouvrée pour le service de cette chapelle. Existait en 1507.

COUZOURS (2). *Colsornium* en 1180 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 490). — Cousorn ou Colsorn (Gaufred., p. 325, 340). Jadis *los Clauseh*, mal Colfons. — Cette église aurait été donnée à Solignac, d'après un diplôme douteux (Voyez l'article Solignac). —

(1) Commune du canton d'Ayen (Corrèze).
(2) Commune du canton d'Hautefort (Dordogne).

Cure, 690 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Antoine, abbé. — *P.* Prévôt d'Arnac, 1479. Prévôt d'Arnac nomma et l'abbé de Saint-Martial présenta, 1360. — Evêque depuis l'union de la prévôté d'Arnac au chapitre de Saint-Martial, 1743, 1760.

ARNAC (3), mal Arvac. Haarnac (Martène, *Ampliss. coll.*, t. VI, col. 1182). Arnac-Pompadour, mal Arrac (Simplic., *Hist. grands offic.*, t. II, p. 397). — Arnac était dans son commencement une petite église paroissiale à l'honneur de saint Pierre. Guy de Las Tours, surnommé le Noir, et Engalcias de Malemort, sa femme, l'augmentèrent et la donnèrent aux abbés de Saint-Martial vers l'an 1028 (Gaufred., Mss.). — Adémar, vicomte de Limoges, donna ce petit monastère à Saint-Martial l'an 1028 (Mss. 903, Biblioth. reg.). — Monastère qui fut sacré en 1028 (Gaufred., p. 281 et 283). — Il y avait quatorze moines en 1229. — Le P. Simplicien (t. III, p. 308) a fait ici plusieurs fautes : il met abbaye de filles ; on la nomme aujourd'hui Saint-Pardoux, et elle est occupée par des Dominicains au diocèse de Périgueux. Il confond tout. Ces Dominicains ne sont que de l'an .... — Prévôté. — *D.* 508 livres. — *F.* La Sainte-Trinité et saint Pardoux, abbé, dont on a des reliques. — *P.* Abbé de Saint-Martial, 1426, 1535.

L'abbé de Saint-Martial voyant le peu de revenu, etc. (comme à La Souterraine. -- Voir cet article), consentit en 1703 et 1707 à l'union de cette prévôté à la mense abbatiale et capitulaire dudit Saint-Martial. Il l'unit à son abbaye en 1723, en conséquence de la bulle de sécularisation. Mais rien n'était consommé lorsque son chapitre exposa que par ladite bulle, etc. (comme à La Souterraine). Les revenus de cette prévôté furent évalués à 2,000 livres, et charges déduites à 800 livres. Il n'y avait aucune maison prévôtale, et par l'union les églises en dépendantes seraient mieux entretenues et fournies de ce qui est nécessaire. — Sur ces représentations, le roi, par brevet du 4 décembre 1741, consentit à cette union, et l'abbé de Saint-Martial en 1742 ; celui-ci en se réservant, et à ses successeurs, le droit de nommer aux bénéfices dépendants de cette prévôté. — Par décret du 13 décembre 1742, cette prévôté fut unie à perpétuité à la mense capitulaire de Saint-Martial de Limoges, à condition que le droit de nomination et présentation aux bénéfices dépendants de cette prévôté serait à l'avenir réservé et dévolu à l'abbé titulaire de Saint-Martial, à l'exclusion des chanoines et chapitre ; qu'ils emploieraient les fruits et revenus tant à l'entretien et nourriture de six enfants de chœur et d'un maître de psalette,

(1) Commune du canton de Lubersac (Corrèze).

qu'à l'augmentation du revenu des prébendes des chanoines et de la pension des vicaires de chœur. Mais comme suivant une nouvelle jurisprudence cette union pourrait être critiquée, par un second décret d'union du 1er avril 1743, sur le consentement des abbés et chanoines, les bénéfices simples dépendants de la prévôté sont à l'avenir à la nomination des abbés de Saint-Martial, à l'exclusion des chanoines, et les cures à la pleine collation de l'évêque.

Prieur et sacristain, 1463.

Sacristie, prévôt nomma, 1512.

[*Arnac-Pompadour,* prévôté fondée dans la paroisse du nom, archiprêtré de Lubersac; unie à l'abbaye de Saint-Martial de Limoges en 1743, et sous le vocable de la Sainte-Trinité et de saint Pardoux.

Girbert était prévôt d'Arnac en 1094. Voyez Mém. mss abb. Lim., p. 20.

Jean-Hemeric (ou Aymeri) Martin de La Bastide, prêtre de l'oratoire, fut le dernier prévôt d'Arnac ; il consentit à l'union de cette prévôté au chapitre de Saint-Martial de Limoges qui fut faite par décret de l'évêque de cette ville du 1er avril 1723. (Voyez mes Mél. mss., t. III, p. 91). M. de La Bastide conserva la jouissance des droits et revenus de ce bénéfice jusqu'à sa mort arrivée en 17...

En 1492, le prévôt d'Arnac avait une rente sur le pré de la Vernhete, situé aux appartenances du village de Poulhac, paroisse de Lubersac. (Titre communiqué par M. Sanson de Royère)].

Par transaction reçue par Guillaume *de Manso* le 9 août 1396, les seigneurs de Pompadour ont droit de présenter au prévôt d'Arnac un prêtre ou vicaire perpétuel que le prévôt doit recevoir et qui dira chaque jour la messe à l'autel de la Sainte-Vierge dans le monastère pour le salut des âmes de ces seigneurs. Le prévôt est obligé de fournir à ses dépens à ce prêtre la nourriture et les habits nécessaires, comme à un de ses moines, sans que ce prêtre soit obligé de lui faire aucun service que de dire la susdite messe, ce qui était anciennement pratiqué. Ce qui ne se pratique plus. (Archives de Saint-Martial).

Quatre chapelles fondées à Arnac par le testament de Geoffroy de Pompadour, évêque du Puy, le 14 février 1493 (1494) (Simplic., t. III, p. 241).

Cure, 450 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Martial de Limoges, jadis la Sainte-Vierge. — *P.* Prévôt d'Arnac, 1613, 1636, 1677, 1691, 1750. Abbé de Saint-Martial, 1535. Evêque de Limoges depuis l'union de la prévôté d'Arnac au chapitre de Saint-Martial de Limoges.

Communauté de prêtres, 1564.
Infirmerie, 1317.

Pompadour, jadis Pompador. — *Pompatorium, Pompaturrium, quasi pompa turrium* (Estiennot, *Antiq. benedict. Lemovic.*, part. I). — Gui de Las Tours, sous le roi Robert, vers 1020, fit bâtir la ville *oppidum* de Pompadour contre le vicomte de Ségur (Gaufred. Vosiens., p. 281). Il y avait une église à Pompadour en 1262 (Bonav., t. III, p. 576). — Dépendait de Saint-Martial en 1158. — Succursale. — *F.* Saint Blaise.

Eglise collégiale érigée par Geofroi de Pompadour, évêque du Puy, par lettres du légat le 9 juin 1503. Il devait y avoir un prieur séculier, huit chanoines et deux clercs perpétuels (Bonav., t. III, p. 740). Les desservants se disaient chanoines en 1592 (Simplic., t. VIII, p. 241). On fait dire une messe tous les jours, soit pour cette fondation, soit pour celle d'une messe quotidienne faite en 1262 par Seguin Hélie de Pompadour, fils de Geofroi et de Sybille (Bonav., t. III, p. 571). Voyez mes *Mém.*, t. I, p. 298). — A l'honneur de la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque conférait. Noble Jean de Pompadour et ses successeurs seigneurs temporels du même château nommaient.

Vicairie au château de la Rivière, paroisse de Beissac, dont le service est transféré au château de Pompadour, dans la chapelle de Saint-Blaise, dans le bourg, située au bas du fossé du château de Pompadour, aux jours que le seigneur dudit lieu le désirera, par permission du seigneur évêque du 10 octobre 1672. — *P.* Jean, marquis de Pompadour, vicomte de Rochechouard et Treignac, chevalier des ordres du roi, lieutenant général de ses armées et provinces du haut et bas Limousin, 1672.

Bonnefont, *Le Breuil*.

Saigne près Pompadour (peut-être Ségur), Oratoire de Saint-Theau, où était une de ses reliques (Bonav., t. III, p. 258, 259).

SAINT-VIANCE (1), mal Saint-Vincent. *Avolca* ou *Avalca curta* dans la vie de saint Viance. — Gui, vicomte de Limoges, et Gaufridus son frère donnèrent cette église à Uzerche vers 1048 (Justel, *Preuv. Turenne*, p. 33). On dit que noble Pierre de Donzenac, abbé laïque d'Uzerche, l'acquit pour son monastère vers la même année, que Gui de Las Tours en donna la moitié audit monastère en 1063 (*Cartular. Uzerch.* et *apud* Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 836). — Gauzbert et W. de Malafayda de Saint-Viance donnèrent cette église à

(1) Commune de canton de Donzenac (Corrèze).

Gaubert, abbé d'Uzerche. — Prévôté. — *D.* 843 livres. — *F.* Saint Viance. *Vincentianus*, solitaire, mort dans le lieu le 2 janvier 734. La fête est le 16 août, translation de ses reliques. — *P.* Abbé d'Uzerche. Cette prévôté fut évaluée 3.000 livres, sur quoi déduire les décimes, une redevance envers l'abbé et le chapitre d'Uzerche, la portion congrue du curé et l'honoraire de son vicaire. — Par décret du 27 novembre 1761, fut unie aux menses abbatiale et capitulaire et à la fabrique de l'église d'Uzerche. — Voyez l'article Uzerche, archiprêtré de Vigeois.

Cure, 960 communiants. — *D.* 112 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Prévôt de Saint-Viance, 1558, nomma; abbé d'Uzerche présenta, 1471. Abbé d'Uzerche, 1558, 1569, 1570, 1571, 1573, 1756. Evêque depuis l'union.

Le diacre Herimbert, qui avait instruit saint Viance, écrivit sa vie peu de temps après la mort du saint, vers 712, 714 ou 715, à ce qu'on a cru (*Hist. Litt. Fr.*, t. IV, p. 47, 615), et elle est assez autorisée (t. VI, p. 543). Mais ces époques ne paraissent justes dans aucun système chronologique. L'historien dit que Viance mourut un samedi 2 janvier, la 15e année du roi Clotaire. Cette date parut intéressante pour fixer les années du règne de ce prince et d'autres événements (Mabill., *Diplom.*, liv. IV, tab. 19). Le P. Lecointre pensa (*Annal. eccles. fr.*, an 667), qu'il s'agissait de Clotaire IIIe du nom, mort en 669). Mais selon lui, il ne régna que quatorze ans, quoique le P. Mabillon (*Diplom.*, lib. II, cap. 26, § 1, n° 6) lui en donne seize. Le critique crut donc devoir corriger le texte par la 12e année, ou tout au plus par la 13e commencée. Il suppose que saint Viance ne mourut qu'après l'an 656, parce qu'il n'avait que dix ans lorsqu'il entra chez l'évêque de Cahors en 629. Mais Herimbert ne cote point cet âge, pourquoi trente-sept ans plutôt que quarante-huit? Quoi qu'il en soit, la lettre dominicale de l'année de la mort de saint Viance était C. Elle se rencontra en 661 et 667. Lecointe s'arrêta à cette dernière époque. M. Chastellain (*Martyr. universel*, p. 1201), qui a francisé le nom du saint par celui de *Viants*, l'a reculée jusque vers 672 et même vers 730 (p. 666). La lettre dominicale convient véritablement à l'an 672; mais c'était A, en 730.

Dom Mabillon raisonne différemment (*Acta S.S. Benedict. Sæc.* VI, part. 1, p. 432, et *Annal.*, lib. XVI, n° 3) : Clotaire, dit-il, régna au moins seize ans. Mais ce n'est plus sous le règne de ce prince qu'il faut chercher la mort du saint. Il est dit dans sa vie (à examiner) qu'il alla à l'oratoire de saint Bonnet. Or, celui-ci ne fut évêque que vingt ans après la mort de Clotaire, c'est-à-dire en 689 et ne mourut que vers 709. Il faut donc corriger le texte de la vie

de saint Viance et au lieu de Clotaire mettre Childebert. La quinzième année de son règne revient à 709 ou 710. Mais ce savant n'avait pas fait attention que le 2 janvier n'était point un samedi dans ces deux époques.

Bâtirai-je un nouveau système? Voici mes conjectures : Viance, étant fort jeune, fut tonsuré, peut-être à sept ou huit ans, par les mains de saint Désidérius, ou Geri, évêque de Cahors, qui mourut la 17e année de Sigebert, fils de Dagobert, 651. Saint Ménélé, abbé de Ménat et maître de saint Viance, mourut vers l'an 720 (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 367); il était contemporain de saint Bonnet, évêque d'Auvergne, mort vers 709 (col. 248), de saint Théofred, ou Chaffre, abbé de Chamolières, martyrisé vers 732 (col. 763), de saint Genès, comte d'Auvergne en 740 (*Acta S.S.*, t. V, *julii*, p. 304). On ne voit dans cet intervalle aucun prince qui ait régné quinze ans, que Thierri dit de Chelles, depuis l'an 720 jusqu'à 736. Sa 15e année commencée répond à 734 et le 2 janvier au samedi.

SAINT-SOLVE (1), mal Saint-Silvain. — Gui, vicomte de Limoges, et Emme sa femme rendirent cette église au monastère d'Uzerche vers 1025 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col 853). Gui de Las Tours donna au même monastère, l'an 1061, la métairie de Saint-Silvain (Bonav., t. III, p. 370). Prévôté, 1296. Prieuré, 1622. — *F.* Saint Silvain, martyr, 16 octobre. — *P.* Abbé d'Uzerche.

Cure, 700 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1623. Prieur de Saint-Solve, 1622. Abbé d'Uzerche, 1562, 1660, 1727, 1751.

Vicairie fondée par Pierre de Villepreulx, procureur au parlement de Bordeaux. — *P.* Villepreulx, du bourg de Puyols, en Bazadais, 1607.

Salamar. — Est connu dès l'an 1025 (Bonav., t. III, p. 432). — Chapelle, 1195. Annexe de la cure, 1562. — *F.* Saint Léonard de Noblac. Etait annexée au prieuré de Saint Léonard, 1318. Chapitre dudit lieu en jouit.

CUBLAC (2). Cure, 980 communiants. — *D.* 261 livres. — *F.* Saint Martial de Limoges et saint Barthélemy. — *P.* Evêque nommait 1310, 1482; nomma 1531, 1691. Doyen de la cathédrale 1516, 1531, 1555, 1692, 1724, 1768.

OBJAT (3), ou Obgiac, Obgiat, Aotgiat, Abjac, mal Aviat, Augar.

(1) Commune du canton de Juillac (Corrèze).
(2) Commune du canton de Larche (Corrèze).
(3) Commune du canton d'Ayen (Corrèze).

— Autjac vers 1120 (*Cartular. Vosiense*, mss.). De Agia (Besly, *Roi d'Aquit.*, p. 25). — Pépin donna le fief d'Oziac à la cathédrale de Limoges par acte qui est dans le *Gallia christiana nova* (t. II, instrum., col. 165), de l'an 847, le 18 janvier, indiction VIII, qu'il faut corriger par IX, la VIIIe année de son règne (Bouquet, t. VIII, p. 358). — Archambaud, vicomte de Comborn, la rendit à l'évêque de Limoges et à son clergé l'an 1080, en échange de celle d'Ussel (*ibidem*, col. 597, *ex Cartular. S. Steph. Lemovic.*, et Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 869). Bernard, vicomte de Comborn, la donna à la cathédrale du temps de l'évêque Guillaume, c'est-à-dire entre 1096 et 1110 (*Cartular. S. Steph. Lemovic.*). L'évêque Gerald du Cher donna cette église (qu'il reconnait appartenir anciennement à la cathédrale) du consentement d'un archidiacre, d'un archiprêtre et de ses autres clercs, qu'il reconnaît leur appartenir de toute ancienneté, sauf les droits épiscopaux, l'an 1175. — Cure, 845 communiants. — *D.* 102 livres. — *F.* Saint Barthélemy, jadis sainte Marie. — *P.* Evêque conféra sur la présentation de l'aquilaire de la cathédrale, 1647, 1664, 1710, 1713, 1744. Ledit aquilaire nomma et la cathédrale conféra.

JULHAC ou JULLIAC (1). — Renauld de la Porte, évêque de Limoges, touché de la modicité des revenus, du grand nombre des chanoines résidents et des grandes dettes dont le chapitre de Limoges était chargé, lui donna cette église, avec le droit de présenter, le jeudi avant la fête de sainte Marie-Magdelene, 1292 (Duchesne, *Hist. cardin. franc.*, t. II, p. 299). Non en 1292, puisqu'il n'était pas évêque, mais en 1302 (Bonav., t. III, p. 605 et 645). Raymond, évêque de Limoges, touché de la modicité des revenus du chapitre et de la multitude des chanoines qui y résidaient en plus grand nombre qu'à l'ordinaire, de plusieurs autres charges et de la masse des dettes dont il était redevable, vu la prière des doyen et chanoines de les secourir, de peur que le culte divin ne fut diminué, le prélat compatissant à leur indigence, voulant augmenter le culte divin, leur donna cette église qui est de sa collation, avec droit d'y présenter un vicaire perpétuel, auquel sera assignée une portion congrue pour se substenter honnêtement; le jeudi avant la fête de sainte Marie-Magdelene, 1302.

Le 18 janvier 1496 (1497), les FF. Carmes de Limoges présentèrent aux chanoines de la cathédrale de Limoges une requête pour ériger un couvent en l'honneur de la Sainte-Vierge du Mont-Carmel, au lieu de Julhac. On leur répondit qu'on y penserait et qu'on leur

(1) Chef-lieu de canton (Corrèze).

répondrait le plus tôt qu'on pourrait. Le 25, dans le chapitre, on trouva la matière difficile *ardua*, qu'elle avait besoin d'une grande recherche et d'une grande perquisition, et on la renvoya à un chapitre général. Les religieux virent apparemment qu'ils ne pourraient pas réussir. Le 9 mai, le supérieur, le lecteur, et un présenté au nom du prieur et des autres s'opposèrent à l'érection de ce futur couvent dans le chapitre général de la cathédrale.

Cure, 1,850 communiants. — *D.* 67 livres. — *F.* Saint Germain d'Auxerre. — *P.* Evêque nommait avant 1310. Aquilaire de la cathédrale nomma et le chapitre présenta, 1563, 1564, 1581, 1606, 1688, 1689, 1715, 1723, 1759.

Communauté de prêtres. — *D.* 12 livres.

Vicairie à l'autel de Souviers. — *P.* Curé confère et n'a que dix sols pour la collation. Seigneur de Julhac nomme. — Gautier de Peyruce, chevalier, seigneur des Cars, La Coussière, Varaigne, La Vauguyon, La Rochette, Julhac, La Tour de Bar et Las Tours en partie, veut que les titres soient rendus et l'augmente, pour un vicaire qui doit résider et être de la paroisse s'il s'en trouve de suffisants. Le vicaire ayant autre bénéfice, le patron nommera. Acte du 26 janvier 1455, vieux style, recu par Masieyras.

Trigand ou Triguent. — Prévôté, 1355, 1411; prieuré. — *F.* Saint Michel. — *P.* Evêque avant 1318; nomma, 1537, 1606. — Abbé de Saint-Augustin de Limoges en jouissait, 1371; nomma, 1610.

Bujadas. Bugazas. — Cure, 1440. — *P.* Chapitre de Saint-Yrieix-la-Perche.

VIGNOLS (1) ou Vineoux. *Vinolas. Vinolium*, mal Vineil, Umières, Veignols (Vosgien). — Cure, 980 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Laurent. — *P.* Aquilaire de la cathédrale nomme et le chapitre confère.

Vicairie fondée par Jean Durand pour un prêtre né ou rené dans les fonts baptismaux, non bénéficier, résidant dans la paroisse, spiritualisée par la cathédrale le 8 octobre 1501. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Curé présente dans quinze jours, cathédrale confère. Après les quinze jours de la notification de la mort du titulaire, si le curé ne présente pas, la cathédrale nomme et confère. Curé nomma, la cathédrale conféra, 1568.

Autre vicairie fondée par Jean La Faurie, prêtre, pour un prêtre né et rené dans les fonts baptismaux de cette église, décrétée

(1) Commune du canton de Juillac (Corrèze).

le 27 février 1492, vieux style, par la cathédrale. — A l'honneur de saint Jean-Baptiste. — *P.* Plus ancien parent et ses héritiers nomment, chapitre de la cathédrale confère.

Saint-Roch. — Chapelle rurale.

Infirmerie. — 1400; peut-être la Malatie, 1603.

Saint-Martin. — Chapelle rurale. — Le 28 mai 1488, la cathédrale permit aux habitants de Vignols de bâtir une chapelle (on ne dit pas à l'honneur de quel saint), en ce que les émoluments seraient partagés entre le chapitre et le vicaire perpétuel. Même permission le 9 juillet 1490 en ce que le vicaire perpétuel ayant prélevé 25 livres des émoluments de cette chapelle, le reste se partagerait entre le chapitre et lui. Le 9 août 1491 même permission, le vicaire perpétuel prélèvera 30 livres, s'il y a au-delà, même partage. Elle fut finie de bâtir en septembre de cette année. En 1630, le chapitre commit un prêtre pour desservir cette chapelle pendant un an. — Menaçait d'une ruine prochaine, était mal située, inutile, sans décoration et sans ornements; ordonné en 1745 qu'elle serait démolie.

L'acte suivant est tiré du cartulaire de la cathédrale; il est de l'an 766.

In nomine Sanctæ et individuæ Trinitatis, Sanctæ Mariæ, nec non et omnium sanctorum Dei, factâ donatione istâ sub imperatore Eracleo, regnante piissimo Pipino Francorum rege.

In tempore illo crescente christianâ religione præfatus rex misit Limovicas, ut populus suâ ditione subjectus, ad serviendum sibi subderet colla. Quem populus nimiæ superbiæ deditus, confidens in altitudine turrium, in fortitudine murorum, ejus parvipendens imperium. Ut autem rex audivit, suum furorem contra eum exercuit, exercitum movit, contra præfatam urbem ire eum mandavit, civitatem obsedit, terras in circuitu vastavit, æcclesias fregit, prædictam urbem vasto incendio cremavit. Revertente vero rege ad patria subiit ultra Viennam fluvium montem sub quodam arbore, dicens se iturum ad sancti Leonardi limina. Æquum terga vertit, parietes nudatas ut vidit, reum se omni tempore judicavit, cultu regale abjecit, nudatis plantis ad prothomartyris Stephani limina repedavit. Qui mox ut ingressus est æcclesiam, solo se prostravit, ibique tamdiu jacuit, quousque vestimenta ejus lacrimis infunderentur. Surgens autem ab oratione, in æcclesiam cum rebus ad se adjacenciis in suorum remissione peccatorum prædicti martyris dedit. Æcclesia vero Vinoil vocatur, et hæc est tributa hominum vel mansuum quantum unusquisque in censum reddere debet, mansus Donedeu sol. V, avena dimidium modium, gallina I, sale emina I, mansus Guerello similiter, etc.

Si quis hanc donacionem sancti Stephani, suisque canonicis, abstulerit, cum Juda traditore damnetur, et cum Dathan et Abiron ignibus gehennæ comburatur.

Adémar, vicomte, donne à la cathédrale *Curtem de Vinolio* et le mas Chatenet, en août, entre 1052 et 1060.

Veysset ou Vaisse, [ou Vaisses], près Vignol. Mal Vaissel. — Les frères qui y demeuraient élurent les bailes de Vignols et leur donnèrent la collation en 1280. — Ordonné en 1745 que la chapelle serait démolie, par les mêmes raisons que celle de Saint-Martin. — Prieuré séculier. — *D.* 40 livres. — *F.*.. de saint Jean et saint Marc. — *P.* Aquilaire de la cathédrale nomme et le chapitre confère, 1657, 1672. [N... Petiniaud possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

BRIGNAC (1). — Prieuré de filles. — *D.* 277 livres. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Abbesse de la Règle, 1575, 1600, 1603, 1629, 1659, 1735. Cette abesse et ses religieuses exposèrent (comme au Chalard, paroisse de Saint-Georges-la-Pouge, archiprêtré de Bénévent). Les revenus du prieuré consistaient en dîmes et rentes foncières directes, un four banal, mesure de vin, ce qui, charges déduites, fut évalué à 950 livres. — Par décret du 21 mai 1747, ce prieuré fut uni à la mense conventuelle de la Règle, à condition d'acquitter toutes les charges ecclésiastiques et civiles.

Cure, 980 communiants. — *D.* 122 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Non l'abbé de Brignac. Evêque, 1629. Abbesse de la Règle, 1556, 1558, 1560, 1561, 1567, 1657, 1660, 1733, 1762.

VARS (2) ou Vare. *Vartum.* — Dans un prétendu diplôme du roi Pépin de l'an 837, ce prince donne au monastère de la Règle sa croix de Varnes (Bonav., t. II, p. 239). — Prieuré de filles. — *F.* Saint Benoit et sainte Anne. — *P.* Etait uni au monastère de la Règle en 1456.

Cure, 880 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Abbesse de la Règle, 1470, 1630, 1703, 1707, 1745, 1756.

Vicairie. — A l'autel de saint Jacques. — *P.* Abbesse de la Règle, 1701, 1754, 1771.

Autre. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Abbesse de la Règle, 1703, 1707, 1745, 1756.

SAVIGNAC-LEZ-DRIEUX (3). — Prieuré de filles. Y étaient

(1) Commune du canton d'Ayen (Corrèze).
(2) Commune du canton d'Ayen (Corrèze).
(3) Commune du canton de Lanouaille (Dordogne).

en 1321. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Abbesse de la Règle, 1571, 1573, 1577, 1617, 1628, 1630, 1727. — Cette abbesse et ses religieuses exposèrent (comme au Chalard, paroisse de Saint-Georges-la-Pouge, archiprêtré de Bénévent). Les revenus du prieuré de Savignac consistent en cens, rentes, redevances, prés, terres et pescheries, et par un bail amphithéotique ils sont arrentés à la somme de 400 livres, sur quoi il faut payer au curé 300 livres, pour sa portion congrue. Par décret du 21 mai 1747, ce prieuré fut uni à la mense conventuelle de la Règle, à condition d'acquittter toutes les charges ecclésiastiques et civiles.

Cure, 200 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même sainte. — *P.* Abbesse de la Règle, 1597, 1609, 1619, 1648, 1654, 1698, 1717, 1732, 1765.

Saint-Roch. — Chapelle rurale.

SAINT-CYPRIEN (1), près Ayen. — Cure, 560 communiants. — *D.* 165 livres. — *F.* Saint Cyprien de Carthage. — *P.* Abbé de Solignac, 1471, 1499, 1631, 1667, 1694, 1729.

SAINT-BONNET-LA-RIVIÈRE (2), ou la Forêt. — Cure, 950 communiants. — *D.* 60 livres. — *F.* Saint Bonnet de Clermont. — *P.* Evêque, 1650, 1687. Abbé de Solignac, 1568, 1651, 1671, 1687, 1743, 1766. — Boso, archiprêtre, donna à Solignac la moitié de cette église et du fief presbytéral, du temps de l'abbé Audoin, vers l'an 1105 (*Cartular. Solemn. mss.*). Fruinus de La Porcherie donna l'autre moitié vers le même temps.

Les consuls de Brive représentèrent que leurs habitants catholiques et ceux des lieux voisins avaient été tellement troublés par les guerres précédentes que la foi et les bonnes mœurs avaient dépéri considérablement. Le peu de ministres qu'on pouvait trouver pour obvier aux suites fâcheuses, rendait le danger encore plus menaçant. Des sectaires de la lie du peuple répandaient impunément leur venin, ce qui avait porté le roi d'envoyer à Brive des religieux de la compagnie de Jésus, recommandables par leur piété et leur doctrine, pour prévenir ces maux. Mais comme les habitants étaient pauvres et que ceux du voisinage n'étaient pas en état de fournir des revenus fixes, il fallait avoir recours à de pieux ecclésiastiques, également distingués par leur littérature, et qui étaient portés à remplir tous les devoirs de leur état et à aider ceux qui y contribuaient, implorer leur secours, et unir au collège de ces reli-

(1) Commune du canton d'Ayen (Corrèze).
(2) Commune du canton de Juilllac (Corrèze).

gieux, qu'on établirait à Brive, cette cure. A quoi le titulaire consentait. — Par décret du 28 mars 1601, cette cure fut unie à perpétuité au futur collège des Jésuites à Brive, en ce que le service divin de ce bénéfice n'en souffrirait aucune diminution. Les Jésuites en prirent possession le 1er avril suivant. Mais ils ne se sont jamais établis à Brive.

La Forêt [Saint-Gilles ou Chalière]. — Prieuré [ou prévôté], 1310. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Prieur du Chalard en jouit. [Selon Brousseaux (*Pouillé* de 1783), ce prieuré est à la nomination de l'abbé de Meymac; il était possédé en 1783 par N... Martin].

Puyfailli. Podium. Philippi. — Prieuré, 1310. Chapelle rurale. — *F.* Saint Marc évangéliste.

Gui, vicomte de Limoges, donna au monastère de Tourtoyrac, l'an 1025, le village d'Alpoi, avec les vignes, les prés, en la terre d'Issandon,au lieu dit Anticiac (Bonav., t. III, p. 393).

AYEN (1). *Ahentum. Agiunum,* mal Anet. — Adémar, vicomte de Limoges} Fulcherius, Gui d'Ayen et Guillaume de Laval, chevaliers, cédèrent cette église à Solignac en 1076 (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 570). — L'évêque de Limoges la céda à l'abbé de Solignac en 1146 (Estiennot, *Antiq. benedict. Lemov.*, part. 3). — Prévôté. — *D.* 76 livres. — *F.* Saint Saturnin et sainte Magdeleine. Celle-ci à présent seule. — *P.* Abbé de Solignac, 1556, 1604. [N... de Montfrebœuf possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)]. Voir mes *Mém.*, t. I, p. 151.

Vicairie fondée par noble Bernard Capreolem (Chabrignac). — *P.* Nobles Guillaume et Antoine de Montfrebœuf, sieurs de la Chabrolie, 1514.

Cure, ou chapelle du château en 1146, 600 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même sainte. — *P.* Evêque, 1678. Abbé de Solignac 1705, 1707, 1768.

Vicairie fondée par noble Jean de Monfrebuou et Sibelle Outieyre. — *D.* 64 livres. — *P.* Héliot et Jean de Monfrebuou, fils du fondateur, 1471.

Saint-Roch, chapelle rurale.

Saint-Léonard, chapelle rurale. — Etait en mauvais état, dépourvue de tous ornements, permis en 1745, de la démolir.

LASCOULX (2), *de cultibus*, mal Lascoube, Seroulx, dans un

(1) Chef-lieu de canton (Corrèze).
(2) Commune du canton de Juillac (Corrèze).

acte de 1312, *de Cellibus*. — Bailie, 1310. Prieuré. — *D*. 61 livres. — *F*. Saint Pierre, apôtre. — *P*. Abbé de Saint-Augustin-lez-Limoges en jouissait, 1384, nomma 1563, avec son monastère, 1692. — Uni au monastère en 1632.

Cure, 380 communiants. — *D*. 30 livres. — *F*. Même saint. — *P*. Evêque, 1691. Prieur de Lascoux, 1560. Abbé dudit Saint-Augustin, 1474, 1483, 1560, 1627, avec le chapitre de son monastère, 1654, 1692, 1727, 1746, 1763.

CHABRIGNAC-PRÈS-JULHAC (1). — Cure, 680 communiants. — *D*. 76 livres. — *F*. Saint Denis de Paris. — *P*. Doyen du chapitre de Saint-Yrieix-la-Perche, 1515, 1530, 1532, 1576. Chapitre dudit lieu. 1693.

SAINT-CYR-LEZ-CHAMPAGNE (2), mal Saint-Yrieix. — Cure, 680 communiants. — *D*. 67 livres. — *F*. Saint Cyr et sainte Julitte. — *P*. Chapitre de Saint-Yrieix-la-Perche, 1556, 1660, 1712, 1769.

Les Bischiers. — Annexe, 1556, 1660. Ruinée. — *F*. Saint Jacques et saint Philippe.

GLANDON (3), Glandiers. — Cure, 680 communiants. — *D*. 60 livres. — *F*. Saint Saturnin de Toulouse, jadis Assomption. — *P*. Doyen du chapitre de Saint-Yrieix, 1680, 1681, chapitre dudit lieu, 1563, 1564, 1569, 1628, 1633, 1681, 1682, 1716, 1743, 1753.

Prieuré. Etait en ruine en 1605. — *F*. Sainte Radegonde. — *P*. Prieur du Chalard en jouit.

QUINSAC (4). Cure, 280 communiants. — *D*. 30 livres. — *F*. Saint Martin de Tours. — *P*. Chapitre de Saint-Yrieix-la-Perche, 1530, 1569, 1592, 1636, 1650, 1672, 1684, 1692, 1729, 1750.

ROZIERS-PRÈS-JULHAC (5), mal Rousières, et Roser. — Dépendait de Sant-Martial en 1097 (Baluze, *Miscell.*, t. VI, p. 389). — Prévôté, 1229. — *D*. 165 livres. — *F*. Saint Barthélemy, jadis saint Martial. — *P*. Etait unie à la mense abbatiale de Saint-Martial, 1367, 1428. Fut unie à la mense capitulaire par la bulle de sécularisation, 1535. En prirent possession le 24 mai 1589.

(1) Commune du canton de Juillac (Corrèze).
(2) Commune du canton de Lanouaille (Dordogne).
(3) Commune du canton de Saint-Yrieix (Haute-Vienne).
(4) Commune de Saint-Yrieix (Haute-Vienne).
(5) Commune du canton de Juillac (Corrèze)

Cure, 480 communiants, — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Prévôt de Rosiers, 1513. Abbé de Saint-Martial, 1514, 1530, 1556, 1559, 1587, 1636, 1659, 1698, 1736, 1765.

Chapelle à Eychalas.

SAINT-TRIÉ (1), *S. Trojanus*, mal Trosaigt, Seutier. — Gui vicomte de Limoges et Emme sa femme donnèrent la moitié de cette église au monastère de Tourtoyrac diocèse de Périgueux en 1025 (Justel, *Preuv. Turenne*, p. 32 et *Gall. christ. nov.*, t. II, instrum. col. 490). — Cure, 380 communiants. — *D.* 60 livres. — *F.* Saint André, apôtre, ou plutôt saint Trojan de Saintes, qui est le même jour, mort en 532. — *P.* Abbé de Tourtoyrac, 1567, 1569, 1620, 1652, 1675, 1702.

Muraux, [ou Le Muraut, ou Le Mureau]. *Murellum*. — Prieuré. — *D.* 61 livres. — *F.* Saint Jean-Porte-Latine. — *P.* Abbé de Tourtoyrac. [N... Puinesges, possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Sanhe-au-Morgue, à présent La Chassagne-Murgueis. Prévôté, 1310. — *P.* Le monastère de Solignac en jouit.

Dalon, fut fondée en 1114, par Gérald et Golferius de Las Tours (*Gall. christ. nov.*, t. II. col. 623, 624), ou par Gerauld de Salis (Martène, *Ampliss. coll.*, t. VI, 994). — Puybrun en Querci, et les Touches, près la Rochelle y étaient annexés en 1564. — Sont trois. — *D.* 610 livres (payées par le couvent). — Abbaye, Ordre de Citeaux. — *D.* 1,270 livres (payées par l'abbé). — *F.* La Sainte-Vierge. — *P.* Jadis élective. Le roi. — Filiation de Pontigni.

Prieuré claustral, office. — *P.* Abbé de Dalon, 1595. Au monastère.

Abbés de Dalon (Voyez mes *Mém.*, t. I, p. 111) :

1. Roger, 1120, mort le 31 mai 1159.
2. B..., 1162.
3. Amelius, 1163, 1167.
4. Guillaume de Tineria, se démit.
5. Jean, 1174, 1180.
6. Gérald de Miraumont, 1180, 1192.
7. Pierre, 1192, 1194.
8. Arbert, 1194, 1195.
9. Jean de Colonges, 1196, 1209.
10. Guillaume, 1209, 1221.
11. Bernard, 1223, 1225.

(1) Commune du canton d'Excideuil (Dordogne).

12. Guy Malafayde, 1228. Se démit.
13. B..., 1230, 1235.
14. P..., 1238.
15. B..., 1239, 1240.
16. Jean de Ungres, 1244, 1247.
17. Guillaume, 1251.
18. Martin, 1256.
19. Guillaume, 1278, 1281.
20. Pierre, 1314, 1326.
21. Raymond, 1362.
22. Aymeric, 1374.
23. Raymond, aussi abbé de Beuil, 1386, 1412.
24. Estienne, 1435, 1439.
25. Maffredus, 1457.

Commendataires : 26. Freno Hélie de Colonges, 1463, 1480.
27. Jean Hélie de Colonges, 1482, 1534.
28. François de Las Tours, 1535, fut tué le 12 juin 1546.
29. Mathieu Levesque de Marconnay, 1564. Se démit 1584.

Réguliers : 30. Simon de Moussy, 1584.
31. Léger Mealet, 1600, mort en 1604.
32. Claude Mealet, 1604. Se démit 1628.

Commendataires : 33. Charles de Rochefort de Saint-Angel, 1628. Se démit, 1634.
34. François de La Fayette, évêque de Limoges, 1635, mort le 3 mai 1676.
35. Louis de La Fayette, 1676, 1712.
36. Pierre-Charles-Augustin de Boulenne-Vignaud, 1729.
37. Jean Certain, 1734, mourut en 1783.
38. N... de Royères, nommé le 4 novembre 1784.

SAINT-ROBERT-PRÈS-BRIVE (1), mal Sainte-Anne près le lieu de Souffrignac, ce qui conviendrait moins mal à la Chapelle-Saint-Robert, archiprêtré de Nontron. — Prévôté. — *D.* 290 livres. — *F.* Saint Robert, abbé de la Chaise-Dieu. — *P.* Non l'abbé d'Allone. Prieur du Port-Dieu. Abbé de la Chaise-Dieu nommait, 1318. Nomma, 1703, 1705. [N... Cessac possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 295 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Prévôt de Saint-Robert, 1564, 1637, 1638. Abbé de Dalon, 1664, 1711. Prieur claustral et chapitre des moines de la Chaise-Dieu, 1711, 1712, Abbé de la Chaise-Dieu, 1712.

(1) Commune du canton d'Ayen (Corrèze).

TEMPLE D'AYEN (1), sur la paroisse d'Ayen, 1282. — Commanderie des chevaliers du Temple, 1282. Ordre de saint Jean de Jérusalem, pour un frère servant d'armes.

Cure, 208 communiants. — *F.* Saint Antoine, abbé. — *P.* Non le grand maître de Malte. Commandeur du Temple d'Ayen, 1571, 1694, 1697.

SAINT-MAURICE-PRÈS-SAINT-ROBERT (2). Cure, 292 communiants. — *F.* Saint Maurice. — *P.* Commandeur de Charrières, 1532, 1709, 1740.

VILLEMAUX (3). Dépendait de Beissenac en 1615. — Cure, 65 communiants. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Commandeur de Sainte-Anne, 1615, 1676, 1710, 1742, 1760, 1769.

SÉGUR (4), *Securium* vers 1124 (Martène, *Ampliss. coll.*, t. VI, col. 1165). Il y avait des moines en 1262 (Bonav., t. III, p. 571). Fulchard était vicomte de Ségur en 948 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 369). — Chapelle, 1156. — 480 communiants. — *D.* 30 livres.

Vicairie fondée par Gautier de Peyruce, chevalier, seigneur des Cars, La Coussière, Varaigne, La Vauguyon, La Rochette, Julhac, La Tour de Bar et Las Tours en partie. Le vicaire devait résider, s'il y manquait pendant un mois, l'héritier devait nommer un autre. La vicairie vaquait si le titulaire avait un autre bénéfice. Acte du 26 janvier 1455, vieux style, reçu par Masieyras. Dans la chapelle du château qu'il voulut être bâtie dans celle de l'aumônerie. — *P.* Curé de Beissenac conférait et n'avait que dix sols pour la collation. Héritiers qui tiendront l'hôtel de Peyruce à Ségur, nomment.

Notre-Dame-du-Château-de-Ségur. — Eglise. — Par transaction du 27 avril 1464 entre Marguerite de Chauvigny, vicomtesse de Limoges, dame de Ségur et les doyen et chapitre de Saint-Yrieix, cette dame et ses successeurs présentent à cette église (Mss. 1724 de la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Près, p. 195). La fondatrice nomma, 1478, 1479. Alain d'Albret, vicomte de Limoges, comme curateur et administrateur de ses enfants et de Françoise de Bretagne, sa femme, 1483.

Quatre grandes vicairies fondées par Marguerite de Chauvigny, comtesse de Penthièvre et de Périgord, vicomtesse de Limoges,

(1) Ayen, chef-lieu de canton (Corrèze).
(2) Commune de Saint-Robert, canton d'Ayen (Corrèze).
(3) Commune de Beyssenac, canton de Lubersac (Corrèze).
(4) Commune du canton de Lubersac (Corrèze).

dame du Château de Ségur, veuve de Jean, vicomte de Limoges, le 22 juillet 1473. — Dans la chapelle de Notre-Dame du Château de Ségur. — *P.* Alain d'Albret et Françoise de Bretagne, vicomtesse de Limoges, le 22 janvier 1474 (1475). Vicomte de Limoges, 1531. Jeanne, reine de Navarre, 1563, 1571. Le roi de Navarre, 1573. Vicomte de Limoges, 1583. Noble Jean le Royer, seigneur de Ségur à pacte de rachapt, 1574. François, comte des Cars, chevalier des deux ordres du roi, capitaine de cent hommes d'armes, conseiller en ses conseils d'état et privé, 1591. Jacques, 1604, baron d'Aixe, seigneur de La Roche-l'Abeille, Nexon, Ladignac, Fressinet, Château-Chervix, Flavignac, Julhac et le Haut-Genis, chevalier des ordres du roi, capitaine de cinquante hommes de ses ordonnances et conseiller au conseil d'Etat et privé, 1605, 1608. Olimpe Grain de Saint-Marsaut, comtesse de La Feuillade et des Cars, avec Adrienne de Bourdeille, dame de Saint-Bonnet, héritière dudit Jacques, et mère d'autre Jacques, comte des Cars, 1619, 1631. François, 1631, 1634, 1636, 1637, 1639. François d'Autefort, marquis dudit lieu et seigneur de Ségur, 1651. Jacques-François, comte de Montignac et de Beaufort, 1674, 1687, 1691, 1695... Marquis d'Autefort et de Pompadour, 1705. François-Marie, vicomte de Ségur, 1710, 1714, 1717.

[Vicairie dite de Sainte-Catherine].

Dès 1735, les habitants de Ségur avaient tenté de faire ériger une cure dans ce lieu, ce qui n'avait pu réussir. Ils exposèrent que le lieu étant considérable tant par le nombre des familles que par le tribunal de la justice royale qui s'y exerce par appel et dont l'étendue renfermait alors 360 juridictions du Périgord et du Limousin, et entre autres celles de Limoges, et par la justice ordinaire du vicomte de Ségur, d'où dépendent neuf paroisses; par le commerce et les foires fréquentes et accréditées qui y attirent beaucoup d'étrangers. Mais se trouvant sans paroisse et sans secours spirituels, ou plutôt dépendant de trois paroisses, savoir de Beissenac, Saint-Julien et Saint-Eloi, dont les églises matrices sont si éloignées et les chemins si impraticables qu'ils ne peuvent s'y rendre pour assister aux offices divins, fréquenter les sacrements et remplir leurs devoirs de religion.

La difficulté pour trouver un fond nécessaire pour la subsistance du nouveau curé avait été jusqu'alors un obstacle à leurs vœux; mais Emmanuel, marquis d'Hautefort le leva en donnant son consentement à l'union des chapellenies ci-dessus, fondées par ses auteurs, dont le revenu serait employé à la subsistance du nouveau curé. Intervint encore le consentement des autres curés intéressés. Par décret du 27 septembre 1749, le lieu de Ségur est démembré

des autres paroisses et érigé en cure; les vicairies ou chapellenies lui sont unies, le curé de Saint-Julien-le-Vendonneix peut faire, en personne et non autrement, l'office le jour de Saint-Léger dans l'église de Bailhargeaud, ci-devant succursale de la sienne dès 1558 et érigée en cure, ci-après. Cette chapelle de Bailhargeaud avait été fondée par maître Léonard Guy, ainsi qu'il le dit dans son testament du 21 octobre 1530.

Cure, 660 communiants. — *F.* Saint Léger d'Autun. — *P.* Evêque, pour la première fois, 1749. Seigneur de Ségur nomme.

Laumonerie, ou Lesmonerie, 1473. — Succursale de Beissenac, 1579. — Chapelle rurale. — *F.* Assomption. Saint Antoine, abbé, et sainte Anne. Unie à la nouvelle cure de Ségur, 1749.

Saint-Laurent, jadis sur la paroisse de Saint-Eloi. — Chapelle rurale. — Unie à la nouvelle cure de Ségur, 1749.

Notre-Dame-du-Pont, paroisse de Beyssenac et de Saint-Julien-le-Vendonnais, où l'on baptisait en 1610. — Chapelle en ruine.

Bénéfices inconnus :

La Maison de Jarnac. — Prieuré. — Abbé de Saint-Martial de Limoges.

Le Puy-Saint-Pierre. — Prieuré, 1318.

---

47 cures.
2 succursales : Saint-Hilaire à Libersac [Infra].
Pompadour.

[*Saint-Hilaire-de-Lubersac.* — Cure détruite, dont il est parlé dans un acte du 5 janvier 1475, et sur laquelle était un fief nommé de La Borie, dont le seigneur de Royère, près La Roche-l'Abeille était alors possesseur (Papiers domest. de M. Sanson de Royère).

Bouchaud. — Prieuré d'hommes. — Archiprêtré de Lubersac.

Chargniat. — Prévôté ou prieuré d'hommes. — Archiprêtré de Lubersac. — *P.* Abbé de Saint-Martin-lez-Limoges.

Jarnac. — Prieuré simple d'hommes. — Archiprêtré de Lubersac. — *P.* Abbé de Saint-Martin-lez-Limoges.

La chapelle Saint-Laurent du Teil. — Prévôté d'hommes. — Archiprêté de Lubersac. — *P.* Abbé de Saint-Martin-lez-Limoges].

X

Archiprêtré d'Anzème

Archiprêtré d'Anzème avec la cure de Saint-Sulpice-le-Guérétois

SAINT-SULPICE-LE-GUÉRÉTOIS (1), ou de Guéret. L'archiprêtré d'Anzème y fut annexé en 1288. — Cure, siège de l'archiprêtré d'Anzême, 1,400 communiants. — *F.* Saint Sulpice de Bourges. — *P.* Evêque, 1514, 1557, 1562, 1592, 1654, 1684, 1715.

Communauté de prêtres, 1564.

Vicairie de la Planche, pour passer le ruisseau de... — *P.* Evêque, 1574.

Saint-Michel au cimetière, 1563. — Chapelle.

Vicairie. — *P.* Habitants du village du Theil y nommaient en 1563. Collombeyron, héritière de Clément et femme de Graudet, laboureur du village la Métairie, 1695.

Banassac. — Chapelle détruite. — *F.* La Sainte-Croix.

Vicairie. — *P.* Prieure de Villesalent, ordre de Fontevraud, diocèse de Poitiers, nommait, 1615.

Montbut. — Préceptorerie. Chapelle. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Commandeur de Maisonnisses.

LA CELLE-DUNOISE (2), mal Celledun. — Dunoyse en 1469. — *Cella Dunensis.* — Cure, 1,450 communiants. — *F.* Saint Pierre-ez-Liens. — *P.* Evêque, 1561, 1571, 1606, 1607, 1617, 1636, 1663, 1699, 1763.

Communauté de prêtres, 1564.

[Vicairie dite de Saint-Jean].

(1) Commune du canton de Saint-Vaury (Creuse).
(2) Commune du canton de Dun (Creuse).

La Celle, ou la Chapelle-au-Breuil, *alias* de la Rouye, ou de la Reilhe. *De Brolio victori*, détruite (Voir paroisse de Saint-Mesmin, archiprêtré de Lubersac). — Prieuré ou commanderie, préceptorerie. — *F.* Saint Jean. — *P.* Prieur de la Maison-Dieu de Montmorillon, 1556. Evêque, 1669.

MEANE (1), près Aygurande. On prononce Menes, mal Meanac. —Est dite dépendre du Bourg-Dieu en 1212 (Innocent III, lib. XV, épist. 143). — Cure, 780 communiants. — *F.* Saint Léon, second du nom, pape, 28 juin. — *P.* Evêque, 1475, 1513, 1628, 1654, 1691, 1709, 1740, 1741, 1743.

Aubepierre, Alba Petra, fondée en 1149 (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 644). Ne peut être le monastère de fille, dont Pétronille fut prieure vers 1160; cet *Alba Petra* n'est qu'à deux lieues de l'abbaye de Neuffonts, autrement Saint-Gilbert en Auvergne (Peige, *Bibliot. Prœmont*, p. 483). — Abbaye, ordre de Citeaux. — Filiation de Clairvaux. — *F.* La Sainte-Vierge. — *P.* Jadis élective. Le roi. — Sont deux.

Abbés d'Aubepierre :

1. Airaud. *Araldus*, 1149.
2. Jean.
3. Geoffroy, 1162.
4. Ainard, ou Arnaud, 1174, ou Airaud, 1178.
5. Garnier de Rochefort, 1192.
6. Géraud, 1194, 1208.
7. Hugues, 1218.
8. Etienne I, 1223, 1232.
9. Raymond, 1263.
10. Guarin, 1277.
11. Berauld, 1300.
12. Helie de Fague, *de Faga*, 1308.
13. Pierre de La Roche, *de Rupe*, 1364, 1368.
14. Jean I *(de Ponte Vallibus ?)*, 1374.
15. Louis de Villemont, 1385.
16. Pierre de Ruppe II, 1394.
17. Hugues, peu après 1394.
18. Jean, 1453.
19. Louis, 1454.
20. Jean, 1456.
21. Jean Marandet ou Marendet, 1457, 1465.
22. Pierre Vidaud, 1468.
23. Etienne Barton, 1469.

(1) Commune du canton de Bonnat (Creuse).

Abbés commendataires : 24. Pierre II Foucaud, 1478.
25. Aymond Bouchard qui résigna au suivant le 8 août 1558.
26. Michel de La Charpagne ou Chargaigne, 1559, 1581.
27. Pierre de Laige ou de Lage, 1581.
28. Jean de Sainte-Maure ou de Saint-Mort, 1628.
29. Louis-Joseph de Bray, 1680.
30. Guillaume Le Vasseur, 1686.
31. Jacques Drian, de Rian, Oriant, ou Riant, 1710.
32. Antoine du Rouget ou Le Rouget, 1723.
33. Jean-Baptiste-Amédée de Grégoire de Saint-Sauveur, 1740, fut évêque de Bazas et se démit d'Aubepierre.
34. Pierre de Verdun, 1772, 1791.

[Vicairie dite de Sainte-Catherine et Notre-Dame, dans l'église de l'abbaye d'Aubepierre].

Fontgilbert sur la paroisse de Saint-Etienne d'Argenton en Berri, y était annexé, 1582.

LOURDOUÉ-SAINT-MICHEL (1), *Oratorium Sancti-Michaelis*, mal Saint-Michel-d'Oradour. Est dite dépendre du Bourg-Dieu en 1212 (Innoc. III, lib. XV, epist. 143). — Ordonné en 1445 de bâtir cette église. — Cure, 780 communiants. — *F.* Saint Michel. — *P.* Evêque, 1471, 1561, 1607, 1634, 1673, 1680, 1686, 1689, 1697, 1732, 1747.

SAINT-FIEL (2) près Guéret, mal Sainte-Foi. — Cure, 400 communiants. — *F.* Saint Fidèle, abbé, 16 mai, peut-être mieux saint Fale, confesseur, honoré à Troyes le 22 mai. — *P.* Evêque, 1607, 1609, 1690, 1741, 1755, 1761, 1772.

Communauté de prêtres, 1564.

Vicairie fondé par François Autor, ou Autrac, licencié-ez-droits, chatellain de Guéret, peu avant 1484. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Autrac, procureur à Guéret, 1530. Louis Autor, écuyer, seigneur de Saint-Fiel, 1574. David, 1618.

Autre. — A l'honneur de saint Jean-Baptiste et saint Antoine. — *P.* Jean de La Rue, écuyer, seigneur en partie de Saint-Fiel, 1567.

SAINTE-FÈRE (3), ou Saint-Simphorien près-Guéret, 1359, le-Guérétois, 1438, mal Saint-Syphorien, Stofer (sur la carte du diocèse), Saint-Afriand (Vosgien). — Cure, 1,600 communiants. —

(1) Commune du canton d'Aigurande (Indre).
(2) Commune du canton de Guéret (Creuse).
(3) Commune du canton de Guéret (Creuse).

F. Saint Simphorien d'Autun. — *P.* Evêque, 1575, 1589, 1590, 1640, 1647, 1722, 1753, 1763.

Communauté de prêtres, 1564.

Vicairie. — A l'autel de la Sainte-Vierge, saint Antoine et sainte Anne. — *P.* Curé confère. — Antoine de Sainte-Fère, écuyer, seigneur dudit lieu, 1577. Hélie, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur de Blancafort, 1599. Marie Dumont, veuve de François Mérigot, chevalier, seigneur de Sainte-Fère, sénéchal de la Marche, comme administrateur de ses enfants, 1701. François Mérigot, chevalier, seigneur de Sainte-Fère, Chantemille, la Tour-Saint-Austrille, l'Age-Rideau, paroisse de Razès, et sénéchal de la Marche, 1733.

Saint-Hubert, dans le bourg près le cimetière, que noble Pierre de Saint-Simphorien, damoiseau, seigneur dudit lieu, fit construire par permission du 2 août 1512. — Chapelle rurale. — *F.* Saint Hubert, 3 novembre.

Vicairie dans cette chapelle et celle de sainte Catherine. — *P.* Curé confère; nomma, 1572. Hélie de Sainte-Fère, ci-dessus, 1599. Marie Dumont, 1701. François Mérigot, 1733. Alexandre-Philippe-François Mérigot, écuyer, marquis de Sainte-Fère, Chantemille, la Tour-Saint-Austrille, sénéchal de la Haute-Marche, grand bailli d'épée de cette province, dans le parc du château de Sainte-Fère, 1768.

Saint-Germain du Puy de Gaudy. — Chapelle ruinée. — *F.* La Sainte-Vierge et saint Barthélemy. — *P.* Prieur de Saint-Victour dans la Marche, 1612, 1616, 1638, 1687.

AJAING (1) ou Jaing, mal Jun. — Prieuré perdu [non]. — *F.* Saint Michel [ou l'Assomption de la Sainte-Vierge]. — *P.* Non le prieur de Cluni, mais l'abbé en 1310. L'abbé de Cluse, diocèse de Savonne en Savoie, prétendait nommer, 1580. [L'abbé d'Ahun y nommait. Dom N... de Bès de Saint-Just possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 1,600 communiants. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Non le prieur de Cluni. Prince de Condé, 1625. Evêque, 1570, 1645, 1653, 1678, 1689, 1693, 1694, 1734, 1763.

Vicairie de La Roche. — A l'autel du Crucifix. — *P.* De La Roche, 1483.

Villandri, Ville Landri en 1258. — Chapelle. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Aux religieuses de Blessac.

(1) Commune du canton de Guéret (Creuse).

CLUGNAT (1), mal Clunac, Lugnac. — Prieuré-cure, 180 communiants. — *F.* Saint Martial de Limoges, jadis la Sainte-Vierge. — *P.* Non l'abbé du Bourg-Dieu. Prévôt d'Evaux, 1680, 1710. Evêque, 1710 et depuis l'union de cette prévôté à la sainte chapelle de Riom.

Saint-Jean dans le cimetière, 1636. Annexe, 1568. — Chapelle rurale. — *F.* Décollation de saint Jean.

Rozier, ou Rouzière-le-Pauvre. — Cure, 140 communiants. — *F.* Saint Blaise, seul jour où l'on y dise la messe. — *P.* Non le prévôt de Chambon. Abbé du Bourg-Dieu, 1530, 1573, curé de Clugnac la dessert.

FREYSSELINES (2), mal Fraysselinai. — Cure, 1,480 communiants. — *F.* Saint Julien de Brioude. — *P.* Prince de Condé, comme duc de Châteauroux, 1631. Evêque, 1692, 1740, chapitre de Saint-Germain de La Chatre, diocèse de Bourges, 1478, 1480, 1482, 1586, 1593, 1692, 1740.

Les Forges, ou Viellevallée, *de valle veteri*. — Le prieur d'Aureil la céda en 1184 au monastère d'Aubepierre, moyennant une redevance. — Chapelle, 1630. Interdite. — *F.* Saint Giles.

Vicairie au lieu de Charpaigne, *Charpania*. — A l'honneur de la Sainte-Vierge. — *P.* Louis Brochard, ou Bouchard, chevalier seigneur de Chamroi et de Lâge, 1531, comme seigneur de Chamrouet et de Lage, 1561. Marguerite de Saint-Marsault, sa veuve, 1571. Du même nom, 1603.

Orrivaux, ou Aurivaut, ou Rivault. — Commanderie, ou Maison-Dieu. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Prieur de la Maison-Dieu de Montmorillon, 1558, 1641. Les PP. Augustins dudit lieu en jouissent.

Les Sorlières, ou Chambonnet. — André, abbé de Chezal-Benoit mort l'an 1112, avait fait bâtir le Chambon, *Cambonum*, dépendant de son monastère, et y avait rassemblé des moines pour servir Dieu sous la règle de saint Benoit (*Spicileg*, t. II, p. 519). — Prieuré. — *F.* Sainte Magdelaine. — *P.* Abbé de Chezal-Benoit.

NOUZEROLLES (3), mal Nanzerolle. — *De Nozerolis* en 1212 (Innocent III, lib., XV, épist., 143). — Prieuré, 1564. — *F.* Saint Pierre-ez-Liens. — *P.* Abbé du Bourg-Dieu.

Cure, 220 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Abbé du Bourg-Dieu, 1474. Prince de Condé, 1670, 1681, 1682, 1718. Le roi, 1749, 1763.

(1) Commune du canton de Châtelus-Malvaleix (Creuse).
(2) Commune du canton de Dun (Creuse).
(3) Commune du canton de Bonnat (Creuse).

Vicairie fondée par noble Gabrielle de Layre, dame de Nouzerolle. — A l'autel de la Sainte-Vierge et saint Gabriel. — *P.* Evêque, 1640.

MOURTEROULX (1), ou Morterol-le-Topinier, Mosterol en 1212 (Innocent III, lib., XV, épist., 143). — Cure, 535 communiants. — *F.* Sainte Magdelaine, jadis saint Martin. — *P.* Abbé du Bourg-Dieu. 1408, 1481, 1482, 1562. Prince de Condé, 1630, 1659, 1682, 1692, 1707, 1724. Le roi, 1753.

Communauté de prêtres, 1564.

MOUTIER-MALECARRE (2), ou Malcarre, Malacaire. *Monasterium Malcariæ; Mosterium* en 1212 (Innocent III, lib., XV, épist, 143). — Mal *Maricalle.* — Cure, 1,850 communiants. — *F.* Ordination de saint Martin de Tours. — *P.* Evêque, 1696. Abbé du Bourg-Dieu, 1555. Prince de Condé, 1635, 1664, 1692, 1707, 1720, 1726. Le roi, 1745, 1760, 1766.

Communauté de prêtres, 1564.

Vicairie fondée par Antoine de Blanchefort, chevalier, sieur du Bois-Lami, décrétée par Guichard, évêque de Coserans, commis, et ratifiée le 24 décembre 1471.

Bois-Lamy. — Vicairie. — Chapelle interdite. — *F.* Saint Michel. — *P.* Fondateur, héritiers et successeurs nommaient. Antoine de Blanchefort, chevalier, sieur du Bois-Lamy, 1473, 1484. Evêque, 1672.

Noble Gui de Blanchefort, chevalier, seigneur de Bois-Lamy, représenta qu'étant éloigné d'une lieue du Moutier-Malecarre, la paroisse de son château, sa maison, ouvriers et vassaux ne pouvaient y aller qu'avec difficulté.

Le cardinal Guillaume d'Etouteville, légat en France, ayant égard à sa noblesse et au besoin, lui permit, en 1452, de bâtir une chapelle au Bois-Lamy, en ce qu'il la doterait suffisamment, d'y avoir des fonts baptismaux, un endroit pour garder le Saint-Sacrement, et quand elle sera consacrée, que le vicaire ou chapelain y puisse dire la messe même aux jours solennels, y faire les offices dimanches et fêtes, bénir l'eau, baptiser, ensevelir, administrer les sacrements et y faire tout ce qui se fait dans les églises paroissiales, sauf le droit de l'église paroissiale et des funérailles.

TERCILHAC (3), Cercillat en 1212 (Innocent III, lib., XV, épist., 143). — Cure, 280 communiants. — *F.* Saint Sulpice de Bourges.

(1) Commune du canton de Bonnat (Creuse).
(2) Commune du canton de Bonnat (Creuse).
(3) Commune du canton de Châtelus-Malvaleix (Creuse).

— *P.* Evêque, 1677, 1679. Abbé du Bourg-Dieu, 1613. Prince de Condé, 1653, 1662, 1682, 1718. Le roi, 1745, 1760.

Saint-Pierre. — Chapelle rurale. — *F.* Saint Pierre, apôtre.

[Vicairie dite de saint Paul et de saint Pierre].

Le Mas-Saint-Paul, jadis Saint-Paul-le-Captif. — Mal Messe. — Les députés du clergé de Limoges firent saisir les revenus pour les décimes. Il fut déchargé par arrêt du 26 avril 1603, comme étant uni à l'abbaye du Bourg-Dieu (Tournet, p. 517). — [Chapelle ou] Prieuré, 1313, 1564. — *F.* Saint Paul, apôtre. — *P.* Abbé du Bourg-Dieu, puis le prince de Condé, maintenant le roi, comme duc de Châteauroux.

Transaction pour la chapelle du Mas-Saint-Paul, tirée du secrétariat de l'évêché de Limoges :

Universis præsentes litteras inspecturis, Guillelmus miseratione divinâ humilis abbas monasterii dolensis, ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, totusque ejusdem loci conventus ordinis sancti Benedicti Bituricensis diocesis, salutem in Domino.

Noveritis quod cum contencio verteretur inter R. P. D. R. episcopum Lemovicensem ex unâ parte et nos nomine et ratione capellæ prioratus nostri S. Pauli captivi Lemovic. dyocesis ex alterâ, super jure capellæ dicti prioratus nostri, tandem pro bono pacis, ne lis in posterum oriatur, de voluntate et assensu dicti D. Episcopi et nostrâ per venerabilem et discretum virum D. Guillelmum de Bruciâ, legum professorem, a dicto D. Episcopo et a nobis dicto D. Abbate in hac parte commissarium super præmissis, contencione et jure dictæ capellæ dicti prioratus, extat compositum ac etiam ordinatum in modum qui sequitur in hæc verba.

Cura S^ti^ Pauli commissa est rectori ecclesiæ de Tercilhac, qui rector et ejus successores ipsam curam de cætero habebunt. Item habebit rector dictæ ecclesiæ qui pro tempore integre confessiones et baptisma et jura ipsarum confessionum et medietatem sepulturarum et nuptiarum parrochianorum dictæ capellæ, sive intus, sive extra fiant. Tamen rector poterit dare licentiam liberam volentibus contrahere matrimonium extra parrochiam, priore vel ejus procuratore non vocato nec requisito eorum assensu; jurabit tamen capellanus, qui pro tempore fuerit, priori qui pro tempore fuerit, quod de emolumentis nuptiarum de præsentandis extra parrochiam dicto priori reddet legitimam portionem emolumentorum, tamen debitum dividetur communiter inter eos. Item ordinatum fuit quod omnes proventus qui obvenient ad capellam S^ti^ Pauli, sive in denariis, cerâ et luminari et aliis quibuscumque, obvenientes infra portam capellæ S. Pauli remanent et remanebunt dicto priori, exceptis duobus denariis quos

percipiet dictus rector pro percantu quando celebrabit missam ibidem. Item dictus rector nihil percipiet in cibariis nuptiarum. Item dictus rector habebit et percipiet mestivas parrochianorum dicti loci, si eas possit optinere. Item legatis factis seu faciendis capellæ S. Pauli, ac semel solvendis, dictus rector medietatem habebit, de legatis vero seu leguandis perpetuis dictæ capellæ dictus rector nichil habebit. Item dictus rector tenetur semel in septimanâ celebrare missam in capellâ S. Pauli pro parrochianis suis vivis ac defunctis. Item tenetur dictis parrochianis S. Pauli omnia sacramenta ecclesiastica præter baptisma, in capellâ S. Pauli ministrare, nec poterit compellere dictos parrochianos S. Pauli recipere dicta sacramenta ecclesiastica, præter baptisma, in ecclesiâ de Tercilhat. Item actum fuit quod dictus D. Episcopus Lemovicensis, nec archidiaconus, nec archipresbiter, nec alii dicto D. Episcopo subditi, poterunt exigere nec petere procurationem in capellâ dicti prioratus S. Pauli, nec in dicto prioratu.

Quam compositionem et ordinationem nos laudamus etc. Datum anno Domini M.CCC.XIII, die dominicâ post purificationem B. Mariæ Virginis.

BUSSIÈRE-SAINT-GEORGES (1), *alias* de Montabret, Montalerot. Annexe de Nozerines en 1440. — Cure, 280 communiants. — *F.* Saint Georges. — *P.* Evêque, 1587, 1665. Abbé du Bourg-Dieu, 1514. Prince de Condé, 1644, 1660, 1665, 1691, 1717, 1727. Le roi 1763.

Le Souchet. — Chapelle. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Abbé du Bourg-Dieu.

Gabriel de la Betoule, prêtre, curé de Saint-Jean de Ruelle près d'Orléans, considérant que le lieu de la Betoule, où il est né et dont le Souchet dépend était éloigné de l'église paroissiale, y fonda une vicairie le 28 mai 1501. — *P.* Plus ancien successeur de la ligne et parenté, mâle ou femelle, sieur du lieu de la Betoulle, nomme. Bethola, 1511, 1513. Martinet sieur de la Pouyade et du Souchet, 1685, 1690, receveur des décimes du diocèse de Bourges, 1718, procureur du roi au siège de Jarnage, 1745.

Verrines. — Chapelle ou hôpital ruiné. — *F.* Sainte Magdelaine. — *P.* Prieur de la Maison-Dieu de Montmorillon nommait, 1564, 1566, 1578. Les PP. Augustins dudit lieu en jouissent.

NOZERINES [ou Nouzerines] (2). *Nozelium*, 1212 (Innocent III, lib., XV, épist., 143, mal Nouzeirine, *Nozernus*. [Voyez Bonav.,

(1) Commune du canton de Boussac (Creuse).
(2) Commune du canton du Boussac (Creuse).

t. II, p. 18]. Prieuré. — *F.* Saint Clerence, un des saints Innocents, prétendu, le 29 août. Reposait dans cette église et était invoqué pour la vue, du temps de Bernard Guidonis (*Apud*, Labbe, p. 634) à présent saint Clair, 1er juin. — *P.* Abbé du Bourg-Dieu. Etait uni à la cellererie de ce monastère en 1469. Le prince de Condé le vendit le 8 avril et le 3 mai 1627, à Louis et à Jean de Bridiers, écuyers. Il a passé dans la maison de Mrs du Ligondais, écuyers, seigneurs de Nozerines; ou le roi.

Cure, 380 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1700. Abbé du Bourg-Dieu, 1408, 1497, 1562, 1622. Prince de Condé, 1646, 1650, 1660, 1725, 1726, 1728. Le roi, 1741, 1746.

Communauté de prêtres, 1564.

BETESTE (1), ou Beytetes. — Cure, 780 communiants. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Evêque, 1680. Cellerier du Bourg-Dieu, comme prieur de Nozerines, 1471. Abbé dudit lieu, 1470, 1558, 1579, 1598. Prince de Condé, 1624, 1632, 1633, 1645, 1658, 1659, 1670, 1705, 1706, 1720, 1721. Le roi.

Communauté de prêtres, 1564.

Prébenoit, *pratum benedictum*, fondée en 1140 par les seigneurs de Malval (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 632). — Abbaye, ordre, non de Saint-Benoit, mais de Citeaux. Fille de Dalon. — *F.* La Sainte-Vierge. — *P.* Jadis élective. Le roi. Filiation de Pontigny. Un seul religieux.

Chapelle hors le monastère en 1285. Ruinée (Baluze, t. IV, p. 274).

Abbés de Prébenoit (Voir mes *Mémoires*, t. I, p. 116) :

1. Pierre, 1140.
2. Elie.
3. Bernard, 1162.
4. Elie II, en 1180, mort en 1182.
5. Archambauld, 1191, 1192.
6. Guillaume, 1204.
7. Benoit, 1208.
8. P..., 1214.
9. Jean, 1215, 1220.
10. Guillaume, 1236.
11. Pierre, 1260.
12. Raymond, 1263.
13. Jean, 1269.
14. Airaud, 1274.

(1) Commune du canton de Châtelus-Malvaleix (Creuse).

15. Gervais, 1279.
16. Pierre, 1288, 1298.
17. Hugue, 1299, 1300.
18. Pierre, 1339.
19. Pierre, 1367, 1370.
20. Pierre de Saint-Avit, 1375, 1381.
21. Jean de Brolhaco, 1394, 1398.
22. Jean de Nozerines, 1403.
23. Pierre de la Borde, 1405.
24. Jean de la Pierre, 1419, 1425.
25. Philippe Robinet, 1436, 1438.
26. Jean de Saint-Julien, 1490, 1518.
27. F. Olivier de Saint-Julien, 1522, mort à Saint-Vaulri le 29 novembre 1544.
28. F. Jean de Relingher, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, bachelier formé en théologie, nommé en 1545, se démit.

Commendataires : 29. François de Saint-Julien, 1548, 1557.

30. Barthélemy Mosnier, 1568, 1569, se démit.
31. Louis de Saint-Julien, 1572, 1578.
32. Simon du Mas, 1578, mort en 1595.
33. Jean d'Estampes, 1595, 1614.
34. François Valletaud, 1617.
35. Mathieu de Verthamon, 1620, mort en 1630, doyen de la cathédrale.
36. François de Malesset, 1665, mort à quatre-vingt-trois ans, le 2 février 1691.
37. René-Gabriel des Nots, 1691.
38. François de Bost, 1706.
39. Patrice de Magdounouhe, 1725, se démit.
40. Pierre-Xavier Benie de la Cypière, 1737.
41. Jean-Baptiste Formiger de Beaupuy, 1739.

SAINT-DIZIER-LES-DOMAINES (1), ou près Châtelus, 1407. — Une église de Saint-Dizier dépendait du Bourg-Dieu en 1212 (Innocent III, lib. XV, épist. 143). — Cure, 280 communiants. — *F.* Saint Dizier de Langres ou de Vienne, 23 mai. — *P.* Abbé du Bourg-Dieu, 1473, 1481, 1532, 1592, 1613. Prince de Condé, 1631, 1632, 1640, 1666, 1674, 1688, 1713, 1714, 1725. Le roi, 1743, 1756, 1758.

GENOUILHAC (2), ou Janailhac, Janoilhac, *Genuliacum.* — Donné dit-on à Saint-Martial l'an 833. — *Genollac cum cappellis suis*

(1) Commune du canton de Châtelus-Malvaleix (Creuse).
(2) Commune du canton de Châtelus-Malvaleix (Creuse).

S. Martialis, S. Mariæ de Capellula, en 1212 (Innocent III, lib. XV, epist. 143). — Prieuré [séculier d'hommes]. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Abbé du Bourg-Dieu. Prince de Condé le donna le 16 juin 1625 au collège des PP. Jésuites de Bourges pour la dotation des classes de théologie. Ils le vendirent au sieur Geroulhe de Boisa, paroisse de la Cellette. Le roi, 1773. [N..., Meilhot possédait en 1789 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 980 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Abbé du Bourg-Dieu, 1408, 1476, 1565, 1578, 1596, 1614. Prince de Condé, 1638, 1680, 1725. Le roi, 1743, 1757, 1767.

Communauté de prêtres, 1564.

Saint-Martial dans le cimetière. — Chapelle rurale. — Eu égard au mauvais état, ordonné en 1744 qu'elle serait démolie.

Ambaut, ou Chambort, Chambaud, vicairie [dite de saint Barthelemi]. — *F.* Saint Barthélemy. — *P.* Abbé de Bénévent nommait, 1726, 1729.

LINARD (1), ou Linas-le-Pauvre. Linars en 1212 (Innocent III, lib. XV, epist. 143). — Ordonné en 1445 de bâtir cette église. — Cure, 600 communiants. — *F.* Saint Martin de Tours, jadis la Sainte-Vierge. — *P.* Abbé du Bourg-Dieu, 1474, 1477, 1478, 1482. Prince de Condé, 1642, 1683, 1734. Le roi, 1749, 1753, 1763, 1767.

Boisferu donné en 1396 par Louis de Malleval, chevalier, et Galienne sa femme. — Le comte de la Marche permit, le 30 juin, aux frères mineurs d'y bâtir un couvent qui fut appelé Notre-Dame du Repaire (Bonav., t. III, p. 681). — Hospice et chapelle, couvent des FF. mineurs cordeliers. — *F.* Notre-Dame des Anges. Sont trois prêtres et trois frères. — Province de la Petite-Aquitaine.

HENS (2), on Hento, Azain, le Bourg-d'Ham. *Ahantum;* mal Havet, de Nouhac. — Cure, 480 communiants. — *F.* Saint Julien de Brioude. — *P.* Evêque, 1531. Abbé du Bourg-Dieu, 1481, 1490, 1610, 1615, 1621. Prince de Condé, 1644, 1646, 1665, 1667, 1681, 1682, 1706, 1707, 1721. Le roi, 1740, 1765.

Vicairie de saint Julien à Châteauclop. — *P.* Noble et puissant Pierre de Brione, sieur de Châteauclop et de Joulhac, 1481. Guillaume de Chalençon, chevalier, seigneur de Rochebaron, 1514. Jean de La Celle, écuyer, sieur de Mondon, Bouery, La Garde, comme vicomte de Châteauclop, 1601.

Le Temple. — Chapelle. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* A la commanderie de la Fôret-du-Temple.

(1) Commune du canton de Bonnat (Creuse).
(2) Bourg d'Hem, commune du canton de Bonnat (Creuse).

NOZIÈRES ou NOZIL (1), *Nozelium*, *Nozeriæ*. On disait la Nozierre en 1416 (Carpent., t. II. *Gloss.*, col. 778). Prieuré séculier. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Abbé du Bourg-Dieu, 1558, 1614. Prince de Condé, 1631, 1660, 1662, 1667, 1669, 1672, 1682, 1695, 1703, 1731. Le roi. [N... de Fournoue possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 480 communiants. — *F.* Même sainte. — *P.* Abbé du Bourg-Dieu, 1476, 1531, 1558, 1572, 1616. Prince de Condé, 1662, 1667, 1710. Le roi, 1749, 1759, 1770.

ANZÈME (2), *Anzyma*, mal Ozenne, Auzeme, Antinerre. Donné, dit-on, à Saint-Martial l'an 833. — *Andezesmensis ecclesia cum ecclesiis et capellis suis* en 1212 (Innocent. III, lib. XV, epist. 143). — L'archiprêtré de ce nom n'y est point annexé. — Prieuré dont l'église existait en 1636. — *F.* Saint Pierre et saint Martial de Limoges. — *P.* Abbé [de Lausis, ou Leusis, ou] du Bourg-Dieu, 1566, 1570. Prince de [Châteauroux ou de] Condé, 1641, 1645, 1651, 1660, 1684, 1710. Le roi, 1762, 1770, 1771. [N... Merle de la Brugière possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 1,400 communiants. — *F.* Saint Pierre et saint Paul. — *P.* Evêque, 1563. Abbé du Bourg-Dieu. Prince de Condé, 1641, 1645, 1651, 1677, 1687, 1700, 1720, 1736. Le roi, 1764.

Communauté de prêtres, 1564.

Maladerie de fondation royale, suivant le Pouillé. — *P.* Grand aumônier. — Néant.

JOULLAC ou JOUILHAC (3). — Cure, 1,800 communiants. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Abbé du Bourg-Dieu, 1566, 1571. Prince de Condé, 1625, 1641, 1650, 1683, 1702, 1736. Le roi, 1740, 1761.

Communauté de prêtres, 1564.

[*Les Monneroux*, ou Monneyroux. Vicairie].

CHAMBON-SAINTE-CROIX (4). — Cure régulière, 240 communiants. — *F.* Invention de la Sainte-Croix. — *P.* Prieur d'Aureil, 1482, 1504, 1562, 1587. Recteur des Jésuites de Limoges, 1664, 1669, 1698, 1730, 1648. Evêque.

ROCHE-MALVALAIZE (5), ou près Châtelus, *mala Valesia*. —

(1) Nouziers, commune du canton de Châtelus-Malvaleix (Creuse).
(2) Commune du canton de Saint-Vaury (Creuse).
(3) Commune du canton de Guéret (Creuse).
(4) Commune du canton de Bonnat (Creuse).
(5) Commune du canton de Châtelus-Malvaleix (Creuse).

Prieuré-cure, 880 communiants. — Fut unie, en 1443, du consentement de la cathédrale, à la mense prieurale d'Aureil, durant la vie seulement de Guischard Jornet, prieur dudit lieu, pour le dédommager des pertes que les guerres et la peste y avaient causées. — *F.* Saint Pierre, apôtre. — *P.* Evêque, 1531. Prieur d'Aureil, 1502. Recteur des Jésuites de Limoges, 1650, 1660, 1675, 1682, 1689, 1724, 1757. Evêque.

Communauté de prêtres, 1564.

Malvalaize. — Cure 1318, chapelle rurale. — *F.* Toutes les fêtes de la Sainte-Vierge. — *P.* Non l'abbé du Bourg-Dieu. Evêque, 1471, 1473.

Trois vicairies réduites à une. — *P.* Paul-Philippe de La Roche-Aymon, chevalier, seigneur de Châteluz-Mallevaleix, 1728.

LOURDOUE-SAINT-PIERRE (1). *Oratorium Sancti Petri*, mal Saint-Pierre-d'Ouradour. — Prieuré de filles [ou d'hommes], 1318, 1486. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Abbesse de Saint-Hippolyte de Bourges nommait, 1318. La Sainte-Chapelle de la même ville depuis l'union de ce monastère faite en 1405. — Perdu.

Dès 1516, on cottiza ce prieuré aux décimes du diocèse de Limoges, et depuis à plus grande somme que ne montait le revenu qui ne s'élevait qu'à 42 livres 10 sols. Le chapitre de la Sainte-Chapelle fit appel de cette taxe, le 6 avril 1548, comme étant taxé à Bourges pour ce bénéfice. Par arrêt de la cour des aides de Paris du 16 mars 1556, il fut défendu aux évêques de Limoges de le cotiser aux rôles des décimes de leur diocèse (Chenu, *Questions notabl. Centur.*, 2, quest. 14).

Cure, 1.800 communiants. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Evêque, 1679. Trésorier de la Sainte-Chapelle-du-Palais à Bourges, 1555, 1570, 1609, 1638, 1657, 1664, 1669, 1724, 1743. Archevêque de Bourges à cause de la trésorerie de la Sainte-Chapelle de Bourges unie, 1760.

Chapelle rurale. — *F.* Sainte Catherine.

Vicairie. — *P.* Balthazard Dumond, écuyer, sieur de Fonteny-la-Lande, baron de Neuvy-Saint-Sépulcre, avec Henri Bertrand, écuyer, sieur de Vieillebussière, comme seigneur d'Etignières, 1670. Charles Dumont, marquis de Fonteny, etc., capitaine au régiment de Broglie-cavalerie, 1695. Evêque, 1614, 1745.

Vicairie de sainte Catherine. Dans l'enceinte du château de Lisnières, ici ou ailleurs. — *P.* Noble Hector de Sauzet, écuyer, sieur de Lisnières, 1510.

(1) Commune du canton de Bonnat (Creuse).

Ligniaux. — Attendu le mauvais état et l'inutilité, ordonné en 1745 qu'elle serait démolie. — Chapelle rurale. Prieuré ou vicairie, 1482. — *F.* Sainte Magdelaine. — *P.* Dépendait de Chambon-Sainte-Croix en 1297. Est dans la fondalité du prieuré-cure.

LA CELLETTE (1) ou Sallette. — Le roi Philippe confirma la donation de Colla, en Limousin, l'an 1077, au monastère de Charroux (Labbe, t. II, *Nov Bibl.*, p. 757). L'église de Cella en dépendait en 1211 (Innocent III, Lib. XIV, épist., 18). [Voyez Bonaventure, t. III, p. 716, col. 2 et suivantes]. — Prieuré. — *F.* Saint Pierre et saint Paul. — *P.* Abbé de Charroux, 1667, 1668, 1768. Abbé de Saint-Savin, 1768. [L'abbé de Charroux en était collateur en 1783, et N... Desheraud possédait alors, selon Brousseaux : *Pouillé* de 1783].

Cure, 650 communiants. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Evêque, 1680, 1685. Abbé de Charroux, 1476, 1514, 1516, 1700, 1707, 1768.

MALLEREIX (2) ou Malareix. — Cure, 380 communiants. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Prévôt de Chambon-Sainte-Valérie, 1483, 1558, 1560, 1616, 1626, 1629, 1693, 1696, 1719, 1748, 1767.

MALVAL (3) ou Malleval, Marevalle, [ou Marval, Maraval]. *Amara vallis.* — Prieuré [régulier d'hommes]. — *F.* Sainte Valérie de Limoges, jadis saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Prévôt dudit Chambon, 1558, 1573, 1580, 1651, 1715, 1719, 1723, 1727, 1733, 1763. [N... de Saint-Just possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783]).

Cure, 190 communiants. — *F.* Même sainte. — *P.* Evêque, 1694. Prévôt de Chambon, 1660, 1699, 1708, 1736, 1753, 1767.

[Voyez Bonaventure, t. III, p. 39, col. 1].

BONNAC (4). Cure, 140 communiants. — *F.* Saint Silvain, solitaire, 22 septembre. — *P.* Evêque, 1699. Prieur de Malval, 1558, 1694, 1696, nomma et le prévôt de Chambon présenta, 1557. Prévôt seul, 1558, 1559, 1623, 1647, 1694, 1695, 1753, 1763.

Communauté de prêtres, 1564.

Vicairie près et joignant l'église de Saint-Silvain, fondée par Guillaume Manseras, chevalier. — A l'autel de Sainte Catherine. — *P.* Marie Manseras, dame de Grandsaigne, 1473.

(1) Commune du canton de Châtelus-Malvaleix (Creuse).
(2) Commune du canton de Boussac (Creuse).
(3) Commune du canton de Bonnat (Creuse).
(4) Chef-lieu de canton (Creuse).

Notre-Dame dans le bourg. — Annexe, 1558. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge.

CHANYERS (1) ou Champniers. Chapniers. Chainiers. Chiniers. Chinhac en 1484. *Chaniscus. Campus niger*, mal Champinet. — Cure, 1,480 communiants. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. Cette église était l'annexe en 1555. — Prieur de Malval nomma et le prévôt de Chambon présenta, 1554, 1556, 1688, 1690, nomma, et le prévôt d'Evaux présenta, 1531. Prévôt de Chambon, 1513, 1517, 1555, 1556, 1624, 1625, 1639, 1645, 1688, 1732, 1750, 1759, 1766.

Saint-Martin dans le même bourg. — Eglise paroissiale. Ordonné en 17.. qu'elle ne serait que l'annexe. — *F.* Saint Martin de Tours.

CHATELUZ-MALLEVALEIX (2). *Malavales*, 1359. — *Castrum lucii. Malæ vallis. Malva* mauve. — Cure, 880 communiants. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Prévôt d'Evaux nommait, 1318. Prieur de Malval, 1473, 1557, nomma et le prévôt de Chambon présenta, 1438, 1510, 1557. Prévôt seul, 1513, 1558, 1660, 1728, 1752.

Communauté de prêtres, 1564.

Vicairie fondée par Jacquette de Saint-Avit, veuve de noble Jacques de Grassay, seigneur de Châtelus et de Doulcay. Pierre de Mallesset, écuyer, sieur dudit lieu. Giles de Mallesset, son fils, et neveu de ladite Jacquette, et Isabelle de Saint-Avit, femme dudit Giles. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Curé confère. Héritiers et successeurs, seigneurs de Châtelus nomment. Les fondateurs, 1476.

Autre, dans la chapelle du château de Châteluz. — A l'honneur de saint Michel. — *P.* Paul-Philippe de La Rocheaymon, chevalier, marquis de Mainsac, seigneur de Châtelus-Mallevaleix, 1728. Antoine-Louis-François, brigadier des armées du roi, colonel d'un régiment, 1754.

Notre-Dame de Mallevaleix, près Châtelus. — Annexe, 1650. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1481.

Vicairie. — *P.* Gabriel de Malesset, chevalier de l'ordre du roi, etc., 1620.

Pinards ou les Pinardes. — Chapelle rurale. — *F.* Saint Oulchard, mieux Theucardus ou Dulcardus, honoré en Berri le 25 octobre.

(1) Commune du canton de Bonnat (Creuse).
(2) Chef-lieu de canton (Creuse).

LA DAPEYRE (1). *Lata petra,* mal Large Pierre. — Cure régulière, 840 communiants. — *F.* Saint Sulpice de Bourges et saint Georges. — *P.* Prévôt d'Evaux, 1474, 1573, 1650, 1711. Trésorier de la Sainte-Chapelle de Riom, 1770. Est dit dépendre de l'abbaye du Bourg-Dieu en 1212 (Innocent III, Lib. XV, épist. 143).

Communauté de prêtres, 1564.

Saint-Jean. — Chapelle rurale. — *F.* Saint Jean.

JALEYCHES (2) ou Jaleche-le-Pauvre. — Cure, 260 communiants. — *F.* Saint Léger d'Autun et saint Julien de Brioude. — *P.* Prévôt de Chambon, 1700. Evêque, 1744. Prévôt d'Evaux, 1510, 1651, 1700. Trésorier de la Sainte-Chapelle de Riom, 1744, 1768.

Communauté de prêtres, 1564.

CHAMPSANGLARD (3). *Campus singularis*, mal Chamseul. — Donné, dit-on, à saint Martial l'an 833. — Prieuré-cure, 600 communiants. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Non le prévôt de Saint-Benoit-du-Sault. Evêque, 1701. Abbé de Bénévent, 1651, 1652, 1672, 1755.

Communauté de prêtres, 1564.

GLÉNIC (4), mal *Glanis*. Glaine. — Raymond de Beinac, abbé de Saint-Augustin-lez-Limoges, mort en 1182 (1184?), acquit cette église (Mabillon, *Annal.*, t. VI, p. 694). — Prieuré. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Abbé de Saint-Augustin-lez-Limoges, 1588, 1601, 1604, 1607.

Cet abbé et ses moines représentèrent que leur monastère étant, comme tout le monde le savait, un des plus anciens non seulement du diocèse, mais même du royaume, que saint Martial venant prêcher à Limoges par ordre de saint Pierre et y ayant fixé son siège, y établit pour enterrer les morts une pieuse congrégation de clercs, qui prirent d'abord la règle de saint Augustin, ensuite celle de saint Benoit. Cette dernière y avait été dans toute sa vigueur jusqu'aux guerres civiles. Pendant le long siège des abbés commendataires séculiers et non résidents, ce monastère avait été extrêmement endommagé dans le spirituel et le temporel, de sorte qu'il n'y restait presque plus rien de son ancien lustre et de sa première ferveur. L'église, les cloîtres, le réfectoire, dortoir et autres bâtiments

(1) Commune du canton de Guéret (Creuse).
(2) Commune du canton de Châtelus-Malvaleix (Creuse).
(3) Commune du canton de Bonnat (Creuse).
(4) Commune du canton de Guéret (Creuse).

et lieux réguliers, tombaient en ruine ou en menaçaient. Il n'y avait que neuf moines, là où par un statut ils devaient être douze. Pour remédier à ces inconvénients, bâtir et faire célébrer décemment les offices, ils requirent l'union de ce prieuré, évalué à 130 livres de revenu. Par décret du 29 novembre 1612, ce prieuré fut uni à perpétuité à la mense conventuelle de Saint-Augustin-lez-Limoges. Ils en prirent possession le 31 décembre suivant.

Vicairie. — A l'autel de sainte Catherine. — *P.* Noble Guérin *Poureti*, dit de Saint-Sébastien, 1479.

Cure. — 980 communiants. — *F.* Même sainte. — *P.* Abbé de Saint-Augustin, 1477, 1514, 1570, 1575, 1626. Avec le chapitre de son monastère, 1660, 1686, 1727. Ledit chapitre.

Communauté de prêtres, 1564.

Sainte-Anne. — Chapelle rurale.

Chibert. — Prieuré ruiné. — *P.* Au monastère d'Aubepierre dès 1582.

GUÉRET. *Waractum,* mal Verret (*Mém. Trév.* 1703, p. 979). — *Warecus* (Baillet, *Topograph.*, t. IV; *Vie des saints*). — Gaufridus de Vigeois l'appelle *Garactum*, et ses habitants *Garactenses*. *Waractum* a donné, dit M. Valois, son nom au petit pays le Guérétois. Les Romains appelaient *Veractum* un champ qui repose, qui depuis longtemps n'a point éprouvé la charrue, et nous en français *guéret*. Ce savant croit que c'est l'ancien nom, et qu'on lui aura substitué ceux de *Veractum*, *Varactum*, *Waractum*, puis changé en *Garactum* (Valois, *Notit. Gall.*, p. 629). — Capitale de la Haute-Marche.

Les états d'Audren, roi de Bretagne en 445, s'étendaient jusqu'au lieu appelé *Guzrim* ou *Guzria*. D. Morice (*Hist. Bretag.*, t. I. preuv. col. 672) demande si ce serait la ville de Guéret, capitale de la Marche, dite en latin *Garectum* ou *Warectum*. Il propose plusieurs autres lieux et n'ose rien décider. Mais Guéret n'est connu que par la fondation d'un monastère vers l'an 700, ce qui suppose dans ces anciens temps une solitude.

Cave (*Biblioth. eccles.*, p. 556) dit que Pierre Waldius, auteur de la secte des Vaudois, était de la ville de Waldi, dans la Marche de France; ce qui conviendrait à Guéret, s'il n'était pas constaté que ce sectaire était du Dauphiné.

Lantarius, comte de Limoges, y fonda un monastère vers l'an 700 et y mit pour premier abbé saint Pardoux, qui y mourut en 737 (*Act. SS. Benedict.*, sœc. 2, p. 1000. — Sœc. 3, part. 1, p. 574). Saint Pardoux lui donna tant de réputation avant et après sa mort, qu'il s'y est formé une ville (Mabill., *Annal. An.*, 735 et 737).

Saint Pardoux (*Acta. SS. Benedict.*, sœc. III), vivait du temps que

Charles Martel défit les Sarrasins, un samedi du mois d'octobre (*Annal. Franc. apud* Duchesne, t. II, p. 3 et 7), l'an 732. Il était mort lorsque les Francs pillèrent la ville de Bourges, en 741 ou 742. Entre ces deux époques, le dimanche sixième jour d'octobre, celui de la mort du saint, ne peut convenir qu'à l'an 737. D. Bouquet l'a mise à 739 (*Rec. Hist. de Fr.*, t. III, p. xc et 654). Le P. Lecointre, au 6 novembre 743 (*Annal. eccles. Franc.*, an. 743, n° 67 et 69). Geoffroi du Vigeois et Bernard Guidonis (Menard, *Martyrologe Benedict,* p. 920) son copiste, du temps du pape Etienne, élu seulement en 752. D'autres (*Mém. Trev.* 1703, p. 799), sous Charlemagne, qui ne monta sur le trône qu'en 768.

Prieuré [régulier]. — *F.* Saint Pierre et saint Paul. — *P.* Abbé de Saint-Savin, diocèse de Poitiers, 1616, 1662, 1758. [N... Couturier de Fournoue possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783]).

Cure en ville murée, 2,000 et 1,600 communiants. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Prieur de Guéret, 1659, 1691. Abbé de Saint-Savin, 1659, 1691, 1734, 1762.

Communauté de prêtres confirmée en 1500. Sont neuf.

Vicairie à Guéret; fondées par :

Hugues le Brun, comte de la Marche et d'Angoulême, dans son codicille du jeudi après l'octave de Notre-Dame d'août 1302 (Mss. *Biblioth. reg.* — Mss. 6010, Biblioth. royale, p. 565).

Martial Reydier. — A l'autel de saint Jacques. — *P.* Reydier, marchand, 1514.

Jean Taquenet, sieur de la Motte. — A l'autel de la Trinité. — *P.* Plus ancien et héritier. Jean Taquenet, écuyer, sieur de La Roche, élu au haut pays de la Marche, 1513, 1559, 1560. Sieur de La Motte et de La Maison du Bost, premier élu au comté de la Marche, 1576. Louis, sieur de La Motte-Vilardon, Vilelot et Glénic, 1602, 1613. Fiacre, 1638. Antoine, 1660. Gabriel, 1701. Jacques Rollin, écuyer, sieur de Fougères, comme tuteur des enfants de Charles Taquenet, écuyer, sieur de Lavau de Villeli, avec Jacques Taquenet, fils dudit Charles et de Silvine Rollin du lieu du Cros, paroisse de Saint-Laurent, 1701.

Jean Taraneau. — A l'autel de Saint-Sébastien. — *P.* Simonneau, marchand, 1570.

Deux fondées par Jean Barton, chevalier, seigneur de Lubignac, chancelier du Dauphiné, de Viennois et du comté de la Marche, approuvées par Pierre Barton, chevalier, vicomte de Montbas, conseiller du roi et son chambellan, chancelier du comte de la Marche. Spiritualisées le 22 janvier 1490, vieux style : 1° A l'autel de saint Jean-Baptiste. — *P.* Héritiers nomment. Pierre Barton, écuyer, seigneur de Montbas, 1514, 1515. Seigneur de Lubignac,

paroisse d'Arnac-la-Poste, et de Fayolle sur celle de Guéret, 1585. Chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, vicomte de Montbas, Lubignac, Le Deffen, 1601. Claude, chevalier, seigneur de Fayolle, 1655, 1671, 1681. Antoine de Pouthe de La Rocheaymon, écuyer, seigneur de La Villedubois et du Cheyroux, comme héritier de Jeanne Barton de Montbas, sa mère, 1734. Pierre Barton, écuyer, marquis de Montbas, et Catherine Doyron, sa mère, veuve de Jean-François Barton de Montbas, brigadier général de cavalerie dans les armées du roi, avec Anne Doyron, sœur de Catherine, 1734. Frogier de Villerambault, sieur de Rissac et de Fayolles, 1736. Ses filles, comme seigneures de Fayolles, 1744. Gabriel de Laval, écuyer, sieur de Muratel, paroisse d'Ars, comme mari de Jeanne-Marguerite-Hyacinthe Frogier de Villerambaud, dame de Fayolles, 1758, 1763. Pierre-Claude de Pouthe, chevalier, seigneur du Chiroux, paroisse de Peyrat-l'Annonier, ancien capitaine au régiment royal Barrois, Gaspard de Pouthe, gentilhomme de Sa Majesté polonaise, Antoine de Pouthe, frères, Marguerite de Pouthe, femme de Jean-Henri de La Porte, chevalier, sieur de Peury, Orgnac, paroisse de Saint-Dizier, près Chénérailles; Agathe de Pouthe, veuve de Guillaume du Peyroux, chevalier, sieur de La Pouze; Gaspard-Amable de Pouthe, chevalier, sieur de la Ville-du-Bois, tous comme seigneurs de Fayolles, 1758. Marie-Anne-Marguerite Forien, comme femme de Pierre-Louis-Jean Barton, chevalier, vicomte de Montbas, baron d'Oranville, etc., de la ville de Bellac, comme descendant des fondateurs, 1758.

2° Autre fondée par le même, spiritualisée le même jour 22 janvier 1490 (1491). Dans la chapelle de Saint-Antoine et Saint-Sébastien. *Infra*.

Vicairie fondée par Jean Barton, ci-dessus. — A l'honneur des saints Denis, Antoine, Léonard et Eutrope [*Infra*]. — *P*. Pierre Barton, chevalier, 1557, 1561. François, 1597. Claude, 1663, 1669, 1671. Jean avec Catherine, 1700. Antoine de Pouthe, 1730. Frogier, 1736, ses filles, 1744, et autres qualifiés plus haut. Gabriel de Laval, chevalier, maître particulier des eaux et forêts de la baronnie de Montégut en Combraille, 1768.

[Autre dite de Saint-Loup dans le cimetière.

Autre dite de Saint-Eutrope (*supra*) dans la chapelle du cimetière].

Thomas Delli ou Deaux et Marguerite Aufort, sa femme. Augmentée par Jean et autre Jean leurs fils et petit-fils. Spiritualisée le 25 janvier 1491, vieux style. — A l'autel de saint Martial, *alias* sainte Anne. — *P*. Aîné de la famille en ligne directe nomme. Bonniaud, procureur, prétendait nommer en vertu d'une donation à lui faite en 1715. Fut débouté de ce droit par arrêt du parlement

de Paris du 29 juillet 1748. Raquet, 1577. Deaulx, bachelier ez-lois, 1521, sieur de Champnullon et de Montléonard, 1514. Autre, 1570, 1577, 1580, marchand, 1592, 1610, 1644, 1651, 1688, huissier, 1719, femme de Pateron, bourgeois, 1753, tous deux, 1762.

[Autre dite de Saint-Barthélemy].

Garron. — A l'autel de la Sainte-Vierge et saint Denis. — *P.* Garron, femme de Paris, 1564. Garron, notaire royal, 1564, procureur, 1598. Unie à la communauté des prêtres vers 1660.

[Autre dite de Sainte-Berthe].

Deux par Pardoux Victon, curé de Saint-Pardoux des Cars, prêtre de la ville de Guéret, le 3 février 1548. — Au grand autel et à celui du Crucifix, *alias* de la Sainte-Vierge. — *P.* Curé confère et en son absence son vicaire. Voisin et ses successeurs plus anciens de la race nomment. Voisin, veuve de Faure, marchand, 1722. Voisin, bourgeois du bourg de Saint-Victor, 1722, du bourg de Montégut, 1763. Valladier, marchand du bourg de Sainte-Fere, avec sa sœur, nomma aussi, 1763.

Autre. — A l'autel de saint Michel. — *P.* Noble Jean de Brunhac, damoiseau, 1481. Noble François de Guéret, avec Nicolas de Mornays, sieurs de Brugnac, paroisse de Sainte-Fere et de Gorse, 1562. Jean de Mornays, écuyer, sieur dudit Brugnac, 1598, 1603.

[Autre dite de Saint-Guillaume ou Plantadis].

Autre. — Dans la chapelle de La Rodde, à l'autel de sainte Catherine. — *P.* Garron, sieur de Seglières, comme sieur de La Rodde, conseiller à Guéret, 1600. Tourniol de La Breuille, maître particulier des eaux et forêts de la Haute et Basse-Marche, 1764.

Isaac Chorlon, sieur de Rioux et de Cherdemont [dite des saints noms de Jésus, Marie et Joseph]. — A l'honneur de Jésus, Marie et Joseph. — *P.* Le fondateur, 1666.

[Autre dite Les Chasdeaux].

Saint-Silvain. Oratoire du temps de Saint-Pardoux. — Chapelle. — *F.* Saint-Silvain d'Ahun.

Chapelle de Notre-Dame, attenante à la maison du château de Monneroux. Les religieuses de la Visitation-Sainte-Marie, sorties de celles de Metz, s'établirent à Guéret le 2 octobre 1636. Elles représentèrent qu'à raison du petit nombre d'ecclésiastiques qui eussent les qualités requises pour les assister, elles se trouvaient le plus souvent destituées des secours spirituels, que l'air et les eaux de la ville leur étant contraires, elles étaient ordinairement malades et ne trouvaient personne qui voulut les assister en la conduite de leurs affaires temporelles. Elles prièrent l'évêque de Limoges de les laisser aller à Périgueux où on les avait déjà reçues

et d'emporter leurs biens. Ce qui leur fut permis le 15 décembre 1640. Elles quittèrent au mois de janvier suivant.

Deux vicairies fondées dans cette chapelle attenante au château de Monneroux, par noble Pierre Allart, écuyer, sieur en partie de Monneroux et de La Prugne, marié à Marie Barton, et fils de noble Antoine Allart, conseiller du roi, sieur desdits lieux et de Marguerite Bionchaude le 12 avril 1494. — *P.* Héritier nomme, à son défaut le plus ancien de sa race. Philippe de Billon, secrétaire du roi, 1514, écuyer, capitaine de la ville et château de Guéret, comme sieur de Monneroux, 1555. Sieur de La Rodde, 1565. Catherine Lescuyer, veuve de noble Jean de Billon, conseiller, maître de la chambre des comptes, 1565. Faure, élu au comté de la Marche, 1571, 1573, 1576. Noble Etienne Faure, licencié ez-droits, sieur de Prugnies, Nozers et La Chassagne, paroisse de La Dapeyre, élu et avocat, 1594, 1612. René, écuyer, sieur de La Chassagne, trésorier en la généralité de Lyon, avec noble Gilbert, son neveu, 1610. Noble Jean Vallenet, sieur de La Rebière, conseiller du roi et de la reine, lieutenant particulier à Guéret, 1612, 1625, 1630. Religieuses de la Visitation ci-dessus, 1640. Gabriel Tourniol, écuyer, sieur du Bouchet, président, 1666. Antoine, sieur du Rateau et de La Rebière, 1671. *Item*, 1737, 1742. — Marie de Tourniol, femme de Rogier, sieur des Essards et du Buisson, lieutenant-général en la sénéchaussée et siège présidial de Limoges, nomma à l'autre, 1727. — Guillaume, écuyer, secrétaire du roi et son avocat au présidial, comme propriétaire du château de Monneroux, nomma à toutes deux, 1764.

Saint-Aubin, basilique où saint Pardoux fut enterré.

Saint-Pardoux. — Annexe du prieuré, 1570. — *F.* Saint Pardoux, abbé. — La compagnie des Pénitents noirs, établie en 1673 à Saint-Silvain, s'y retira en.....

Vicairie pour les prisonniers [dite des prisons], fondée par Catherine Jabreilhac, veuve de Jacques Chastenet, sieur de Bouissioux, le 11 mars 1647. — Augmentée par la même, femme de noble Jean Garreau, sieur de Planchaud, conseiller à l'élection, pour un prêtre de la paroisse, le 9 mai 1669. — *P.* Evêque, 1686, 1689. — Les prêtres de la communauté la servent.

Saint-Cloud dans l'ancien cimetière, à présent dans l'église. — Chapelle, 1474 (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 1498).

Le Breuil-près-Guéret. — Chapelle. — *F.* Notre-Dame de Pitié et saint Guillaume, archevêque.

Vicairie fondée par Pierre (Guillaume) Rogier, bourgeois et marchand, dans l'église paroissiale ; spiritualisée le 25 ou le 31 mai 1513. — *P.* Héritiers nomment. Rogier, 1513.

Vicairie fondée par Guillaume Rougier. — *P.* Rougier, sieur de Joncel et de La Pigue, 1555. Giraud, sieur du Mas, paroisse de Sainte-Fère, avec autre dame de Jouet; 1580, 1586, 1592, du Plantadis avec la même, Ducherbeyton et Fillioux, avocat, comme tuteur des enfants du sieur du Mas, 1599. Anne Moreaux, veuve de Jean Seiglière, écuyer, sieur du Breuil, et tutrice de Françoise, leur fille, 1656. Jeanne Texier, dame de Jouhet, Louchapt et Bailiers, 1660. Du Plantadis, dame de Jouhet, 1691. Gilbert-Timoléon de Seiglière du Plantadis, écuyer, sieur de Jouhet et de Luchat, ancien vice-sénéchal de la Marche, Montégut et Combraille, lieutenant en la sénéchaussée générale de Bourbonnais, au département de Guéret, 1731. Avec Françoise-Bonnet, 1762. Estienne de La Seiglière, chevalier, sieur du Breuil, 1768.

Frères Mineurs récollets, établis en 1616. Sont huit prêtres, six étudiants et deux frères. — Province de la Conception Immaculée.

Sœurs hospitalières de la Charité, sorties de celles de Riom, en Auvergne, sous la règle de Saint-Augustin. Etablies le 5 février 1665 et lettres patentes de 1667. Sont 28 et 4 converses. — Elective et triennale.

Clercs réguliers, de la congrégation de Saint-Paul, *alias* Barnabites, établis en 1699. Sont trois.

Jésuites, établis par lettres patentes du mois de novembre 1710. Un seul.

Sœurs de l'Instruction chrétienne, dites de la Croix, sorties de celles de Limoges, établies par acte du 13 août 1722. Sont deux.

Compagnie des Pénitents blancs, établie en 1626, dans l'église de Saint-Pardoux, firent bâtir leur chapelle en 1668. Le chapitre de La Chapelle-Taillefer s'y transporta en 1763 (Voyez cet article dans l'archiprêtré de Bénévent). — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge.

Rochefort, bâtie par Etienne Nicard, prêtre, et sacrée le 24 avril 1560, par Jean de Manso, évêque *Cardissensis*, abbé de Fontchaude, diocèse de Pons, et vicaire général de l'évêque de Limoges. — Chapelle rurale. — *F.* Sainte Magdelaine.

La Croizille, ou Brogard. — Chapelle rurale. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge.

Le Calvaire. — Chapelle rurale.

Notre-Dame-de-Lorette. — Chapelle rurale.

Aumônerie, 1673.

PIONNAC (1). — Cure, 1,580 communiants. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Evêque nommait, 1318. Nomma, 1646, 1677, 1720. Chapitre de la Chapelle-Taillefer, 1476, 1562, 1588, 1606, 1611, 1649, 1653, 1720, 1752.

(1) Commune du canton d'Ahun (Creuse).

Communauté de prêtres, 1564.

Vicairie de Sainte-Anne. — *P.* Prieur et couvent des Célestins des Ternes, 1510.

Vicairie fondée par les seigneurs de Chantemilac. — Aux autels de la Sainte-Vierge et de sainte Anne. — *P.* Louis Dupuy, chevalier, sieur du Coudray, Bellefaye et Chantemilac, 1483, Georges Dupuy, écuyer, sieur de Couldray, Bellefaye et Chantemilac, 1556.

Villebiche. — Chapelle rurale. — *F.* Nativité de saint Jean. — Eu égard au mauvais état et à sa ruine, ordonné en 1744 qu'elle serait démolie.

Les Ternes, fondé par Roger Le Fort, archevêque de Bourges, pour un prieur et douze prêtres. Ils en prirent possession en 1338. — Sont sept. Monastère de Célestins. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Nommé par le chapitre général. — Triennal. — Province de..... Le même prélat fonda un hôpital dans la province de la Marche; on ne sait où.

SAINT-LAURENT-DES-EAUX (1), ou de la Chapelle, ou près Guéret, 1407, près Croze. — Cure, 480 communiants. — *F.* Saint Laurent. — *P.* Evêque, 1679, 1688, 1702. Abbé d'Ahun, 1498, 1596, 1644, 1651, 1652, 1654, 1710, 1753, 1754, 1764.

Communauté de prêtres, 1564.

VIVIERS (2), des chevaliers du Temple et sur la paroisse de la Cellette en 1282. — Commanderie. — *P.* Ordre de saint Jean de Jérusalem, pour un frère servant d'armes.

Cure, servie par le curé de Tercilhac, 150 communiants. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Commandeur dudit lieu.

LA FORÊT DU TEMPLE (3), des chevaliers du Temple et sur la paroisse de Nozil, *alias* Nozières en 1282. — Cure, servie par les Cordeliers de Boisferu. — 230 communiants. — *F.* Saint Blaise. — *P.* Commandeur de Viviers.

Les Pouillés placent sur cet archiprêtré l'abbaye d'Allone, ordre de Citeaux. Par le patronage des bénéfices qu'ils attribuent à l'abbé, on voit qu'ils ont voulu dire Deolz ou le Bourg-Dieu. Mais cette abbaye était de l'ordre de Saint-Benoit, sur le diocèse de Bourges; fut supprimée et unie au duché de Châteauroux vers 1623.

---

41 cures.

(1) Commune du canton de Guéret (Creuse).
(2) Commune de Tercillac, canton de Châtelus-Malvaleix (Creuse).
(3) Commune du canton de Bonnat (Creuse).

XI

Archiprêtré de Vigeois

Archiprêtré de Vigeois avec l'église paroissiale de Olonzac

Un archiprêtre de Vigeois vers 1170 (Baluze, col. 489). — Un archiprêtre de Vigeois en 1248. — L'archiprêtre de Vigeois prit possession en 1573 au bourg de Vigeois dans le lieu et plassage où anciennement était située l'église de Saint-Cist (Cyriague) alors ruinée et démolie, et au Lonzac.

OLONZAC (1), *Olonziacum* en 950 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 349, 369), mal Dalonzac, Libuzac, Ollensac. — Dépendait du monastère de Tulle en 1105 (Baluze, *Ibidem*, col. 451). Dépendait de Tulle en 1115 (Baluze, col. 465). Les Pouillés disent sans fondement qu'il est abbé, et qu'à raison de son abbaye il est archiprêtre, — Cure, siège de l'archiprêtré de Vigeois qui y était annexé dès 1318. — 1,580 communiants. — *D.* 261 livres. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Non le roi. Evêque, 1476, 1482, 1588, 1592, 1642, 1679, 1710.

Maladrerie de fondation royale, suivant les Pouillés. — *P.* Grand aumônier. — Néant.

La Vallette, chapelle dépendante de Tulle en 1115 (Baluze, col. 465), en 1105 (*Idem*, col. 451), en 1154 (*Idem*, col. 485). Wido de Braciaco donna à l'abbé de Tulle en 1116 la Borderie Becci de la Valeta, où était une obédience et une église (Baluze, col. 467). — Prévôté, — *D.* 458 livres. — Cette prévôté évaluée à 1,000 livres, quittes de toutes charges, fut unie à la mense capitulaire de la cathédrale de Tulle pour ériger un bas chœur, augmenter la fabri-

(1) Le Lonzac, commune du canton de Treignac (Corrèze).

que et les prébendes canoniales, par décret du 16 mai 1731. — *F.* Saint Laurent. — *P.* Cathédrale de Tulle, 1623.

Vicairie de Saint-Laurent au château de la Vallette. — *P.* Prévôt de la Vallette, 1704.

Madranges, Maudriniacus. Adémar, vicomte des Echelles, remit vers l'an 930, au monastère de Tulle, l'église de Madriniacus (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 336, 340. — Justel, *Preuv. Turenne*, p. 18). Madranges dépendait de Tulle en 1105 (Baluze, col. 451). — En 1115, est dite église (*Idem*, col. 465). — En 1154 n'est dite que chapelle (*Idem*, col. 485). Fut déclarée n'être point cure par arrêt du Parlement de Bordeaux du 15 mars 1749. — Chapelle ou vicairie. Cure en 1105 et 1115 (Baluze, *Ibidem*, col. 451, 465 et *Hist. Maison d'Auvergne*, t. II, p. 484). — *F.* Saint Barthélemi. — *P.* Prévôt de la Vallette, 1704, 1710.

Sensac. — La chapelle de *Sanciaco* dépendait de Tulle en 1154 (Baluze, col. 485). — Vicairie détruite. — *F.* Saint Jacques et saint Philippe. — *P.* Prévôt de la Vallette, 1556, 1703, 1710, 1726, 1737, 1745.

Le Chastenet. — Prévôté, 1318, cure 1537, chapelle. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Etait unie à l'infirmerie d'Uzerche en 1654. L'infirmier d'Uzerche en prit possession en 1556, de ce prieuré, comme membre ou annexe.

Vicairie, 1578, 1652. — A l'autel de sainte Magdelaine. — *P.* Prieur du Chastenet nommait et conférait.

Hermitage de la chapelle de la Sainte-Vierge et de saint Jacques-le-majeur, du lieu de Saussant, ou Sanissant près la forêt de Treignac, dans les limites de la paroisse du Lonzac, 1515.

SAINT-SORNIN-LAS-VOULPS (1), *de Vulpibus.* — Cure, 700 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Saturnin de Toulouse. — *P.* Evêque, 1475, 1561, 1573, 1574, 1612, 1663, 1686, 1729, 1751, 1756.

Saint-Theau [ou Thillau, ou Tillon] de Segur, *Seguranum*, 1370, ou simplement prévôté de Segur dans le Nécrologe de Solignac. Le titulaire prit possession dans le monastère de Solignac en 1560. — Prévôté [ou Prieuré], 1318. — *F.* Saint-Tillon, moine, 7 février. — *P.* Abbé de Solignac nommait, 1596. Les moines en échangèrent les rentes avec le seigneur de Pompadour.

Voulp. — Annexée au prieuré de Tulle en 1318. Dans le bois de la Chapelle. — Chapelle interdite. — *F.* Saint Roch.

(1) Commune du canton de Lubersac (Corrèze).

BEISSAC (1) ou Bayssac. — Betac (Simplic. *Hist. Grands off.*, t. II, p. 398 et 399), mal Boissac, *Bassiacus*. — Saint Yrieix et sa même Pélagie donnèrent l'an 572 l'église de Baissiaco (Voir le texte à l'article Espartignac). — *Froterius de Terazum dimisit Deo et sancto Petro Vosiensi terram quam tenelat de sancto Petro pro remedio anime sue et patris sui. In primis dimisit ecclesiam de Bassiaco et duos mansos in eodem loco et in Altafaia, etc., et in Javerliaco, etc., et in villa de Anglars, etc., et in villa de Sedreliaco, etc., Auditores fuerunt Asterius abbas, etc., etc.,* vers 591 (*Cartular. Vosiens*, fol. 3, *alias* 18). — Fut donné à Vigeois vers l'an 1000. — Gérald de Saint-Michel et Guittard son frère, cédèrent tout ce qu'ils avaient sur cette église en septembre 1108 (Justel, *Hist. Turen. preuv.*, p. 30). — Baissac, église paroissiale en 1113 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 463). — Cure, 980 communiants. — *D.* 55 livres. — *F.* Saint Eutrope de Saintes et saint Amand de Rhodez, jadis saint Michel. — *P.* Evêque, 1558, 1560, 1579, 1581, 1582, 1586, 1603, 1606, 1618, 1624, 1652, 1655, 1683, 1708, 1754.

Glandiers. — Glandez (Simplic. *Hist. grands off.*, t. II, p. 398). — Fondée par Archambaud VI, vicomte de Comborn, la veille de saint Martin 1219. Le monastère fut commencé le 11 novembre 1219 (Estiennot, *Fragm. Hist.*, t. II, p. 46) [entre le château de Comborn et celui de Pompadour, dans une vallée cachée et entourée de bois et de petites montagnes. Vénérable et religieux homme Frère Mathieu de la Grossa, prieur du prieuré conventuel de Glandiers, ordre des Chartreux, et en cette qualité, seigneur des mas de Lavau, Lamourie et la Cepiere, paroisse de Lubersac, le 27 juillet 1493 est témoin dans un acte de cette date, signé J. de Malavernhia le jeune, notaire (chez Me Sanson de Royère)]. — Chartreux. — *D.* 733 livres. — *F.* La Sainte-Vierge. — Province d'Aquitaine. — Sont treize et cinq frères.

Vicairie au château de la Rivière, fondée par le pape Innocent VI, né au château des Monts, sur la même paroisse (Voyez Pompadour) et non pas de Brissac (*Dict. historiq.*, in-8°, 1758). — *F.* Sainte Catherine.

La Grange-Vielle, ou grange des frères lais de la Chartreuse de Glandiers. *Infra. Alias* La Chapelle-aux-Bosc, 1670. — Obédience, puis chapelle. — *F.* Saint Roch. — A raison de son inutilité, ordonné en 1744 qu'elle serait démolie.

La Chapelle-au-Bost, près de Glandiers, 1641. — Dans le bois de la Chapelle. — Chapelle interdite. — *F.* Saint Roch.

(1) Commune du canton de Lubersac (Corrèze).

SAINT-PARDOUX-L'ENFANTIER (1), *alias* près Lubersac. — A cause du concours d'enfants qu'on y porte en dévotion le jour du Jeudi-Saint. — Cure, 880 communiants. — *D.* 102 livres. — *F.* Saint Pardoux, abbé. — *P.* Evêque, 1476, 1477, 1482, 1575, 1613, 1649, 1674, 1708, 1710, 1719, 1721, 1728.

Dotor Mateus fecit Scm Pardulfus a suo presbito Willelmo. Ce Mathieu aura fait rebâtir l'église de Saint-Pardoux. Sa figure et ces lettres sont sur la clef de l'arc de la porte. — Dotteur en vieux français, celui qui fonde et dote une église (Carpentier). *Sanctum Pardulfus*, solécisme dont on trouve d'autres exemples, comme dans une inscription de l'église de Chénérailles : *Hic jacet D. Bartholomeus de Platea presbyter, qui obiit dei festum anno Dni, 1300* (2). Et sur une caisse en plomb qui renferme des cendres de saint Léonard, que j'ai vue et qui est citée par M. Oroux, *Vie de saint Léonard*, p. 73 : *Hic requiescit cinerem Sancti Leonardi.* — Ce personnage tient de la main droite une crosse primitive : les premières crosses n'étaient que de simples bâtons qui avaient la forme d'un T, dont on se servait pour s'appuyer (Thomass. *Discipl. eccles.*, t. I, lib. 2, ch. 58, n° 2). Ce personnage est couvert d'un bonnet. A la bibliothèque de Sorbonne sont des manuscrits de Henri de Hermondaville, que les uns font médecin, d'autres chirurgien ; il y est représenté en robe rouge, en fourrure et en bonnet, assis, etc. (Moreri, 1759). *Presbytero*, curé : Dans un acte d'environ l'an 1090, on voit le sceau de Gérald *presbyteri de Sancto Pardulfo* (Baluze, *Maison d'Auvergne*, t. II, p. 483).

SAINT-MARTIN-SEPT-PERS (3), *de Septem Piris, alias* des Sept-Poires, surnommé le Vieux, près Lubersac en 1424. *De Sex pers* (*Cartul. Solemn.* mss.). — Cure, 780 communiants. — *D.* 112 livres. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Evêque, 1612, 1672, 1674, 1679, 1680, 1681, 1705, 1725, 1766. (Voir la donation dont il est parlé à l'article Saint-Maixent, ci-après).

Malegorse, *Major Gorsia* ou *Gorsa* en 1184 (*Cartular. Obasin.*). Fut fondée vers 1150. Il y avait quatre frères en 1295. — Celle. — *D.* 118 livres. — *F.* La Sainte-Vierge et la Nativité de saint Jean. — *P.* Abbé de Grandmont, 1652. Unie au prieuré du Chatenet du même ordre en 1318. On en prit possession le 13 janvier 1622. L'union fut confirmée par arrêt du grand conseil du 28 septembre

(1) Commune du canton de Lubersac (Corrèze).

(2) C'est une mauvaise lecture que donne ici Nadaud. Il faut lire *die Fest*[*ivitatis*] *V*[*irginis*] *M*[*ariæ*]. — Texier, *Epigraphie*, p. 207.

(3) Commune de canton de Lubersac (Corrèze).

1663. [Voyez la *Feuille hebdomadaire de Limoges* du 18 mars 1777, n° 12, p. 50, col. 1].

EYBURIE (1), ou Esburie, *Iburia*. — Cure, 1.800 communiants. — *D.* 112 livres. — *F.* Saint Saturnin de Toulouse. — *P.* Evêque, 1483, 1512, 1516, 1567, 1569, 1605, 1617, 1641, 1707, 1741, 1742, 1752, 1763.

Chavagnac, sur le ruisseau de Bredacou. — Amblard Gaillabaldus la donna au monastère d'Uzerche en 1133 (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 589). — Chapelle. — *F.* Saint Jacques, 25 juillet. — *P.* Etait unie à l'infirmerie d'Uzerche en 1654. Le chapitre en jouit.

Saint-Roch. — Chapelle près du Verdier.

ESPARTIGNHAC (2), *Spartiniacum*. — Yrieix et sa mère Pélagie donnent l'église de Saint-Martin-Spartiniacum au monastère de Vigeois, en 572 : ..... *Pelagia cedimus et condonamus deo et sancto Petro apostolo vosidense apud Lemovicas monasterium S. Michaelis, et ecclesiam S. Petri de Naves, et ecclesiam S. Martini Spartiniaco, et ecclesiam S. Galli, et ecclesiam de Camboliva, et ecclesiam de Baissiaco. Si autem monachi Vosidensis monasterii nobis solatia præbuerint, damus Texitoialo portionem meam, et centum aripentos vinearum, et curtim de Siciaco, et mansum de Columbes de Vutuziaco* (3), *et mansum de Faorgiis de Alaciaco. Istas res denominatas sana mente et integro consilio, judicis certioris rerum nostrarum, metuentes casus fragilitatis humanæ, ne nos subito mors prevenire incautos valeat, condonamus et concedimus Deo et S. Petro apostolo pro salute animarum nostrarum omniumque parentum nostrorum. Facta sunt hec sub die pridie kal. novembris undecimo anno regni domini nostri Sigeberti regis. Quicumque autem dona ista que de rebus propriis sub testamento fecimus, sibi violenter vindicaverit, excommunicatus sit et anathema testatus.*

Hoc monasterium S. Petri quod Vosias appellatur post mortem Sebastiani abbatis beatus Aredius destructum restauravit, et innumeris beneficiis celeberrime ditavit. Predictus vero Sebastianus, ipsum beatum Aredium in pueritia litteris imbuerat. Post cujus decessum restaurato monasterio, monachis duodecim ibi collectis nepotem suum Astidium, virum illustrem, abbatem præfecit. Dedit

(1) Commune du canton d'Uzerche (Corrèze).

(2) Commune du canton d'Uzerche (Corrèze).

(3) *Wultesiacus*, sous l'évêque Turpin (*Gall. christ, nov.*, t. II, instr. col. 168).

etiam huic monasterio alias ecclesias, aliaque prædia, sicut in præceptis beati Martini Turonensis invenitur plenissime (*Cartular. Vosiens.*, fol. 36).

Fut cédé au monastère de Vigeois en 1111 (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 521). — *Petrus de Vallada concessit donum quod Geraldus de Vallada, clericus, frater ejus fecit B. Petro Vosiensi de ecclesia Spartiniaco in capitulo ejusdem monasterii, in manu Petri abbatis avunculi sui, audientibus fratribus ejusdem loci, regnante Ludovico rege Francorum, Eustorgio episc. Lemov.* (Estiennot, *Antiq. Bened. Lemov.*).

Cum cunctis dubius sit vite terminus hujus,
Nec aliquis vivit mortem quod spernere possit,
Tendit ad interitum quidquid jam venit ad ortum,
Ut vero dicam non est durabile quidquam.

Idcirco cunctis hominibus tam futuris quam presentibus apertum fore volumus quoniam Domnus Eustorgius Lemovicine sedis episcopus, cum consilio et autoritate clericorum suorum Aimerici archidiaconi, et Petri archipresbiteri, Audeberti quoque decani sancti Aredii et Helie de Gimel, concessit Deo et beato Petro apostolo ecclesiam Despartiniaco, quam sanctissimus Aredius olim beato Petro donaverat, cum omnibus rebus ad ipsam ecclesiam pertinentibus in manu Domni Rainaldi abbatis Vosiensis et in manu domni Stephani abbatis S. Augustini, in manu quoque Ramnulfi abbatis de Daurac, et Bernardi de Limana, Petro quoque Garrit monacho et aliis multis. Quod si quis contra hunc donum aliquâ occasione insurgere voluerit, ac irritum facere præsumpserit, iram Dei omnipotentis simulque omnium sanctorum incurrat, et cum Judâ proditore in inferno participationem habeat, nisi in hâc vitâ legitime peniteat. Factum est hoc regnante Ludovico rege Francorum, Papa quoque Paschasio presidente in urbe Romanâ, anno millesimo centesimo XI, indictione 4ª (*Cartular. Vosiens.*, fol. 56, *alias* 92).

Chapdohz de Terrazo dedit quidquid labebat in ecclesiâ S. Martini Spartiniacensi et in manso Draconi, in manu Rainaldi abbatis (*Vosiensis*), qui siégeait en 1111 et 1116 (*Cartular. Vosiens.*, fol. 58, *alias* 94).

Cure, 680 communiants. — *D.* 60 livres. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Abbé de Solignac, 1730. Evêque, 1513, 1516, 1532, 1565, 1574, 1575, 1577, 1624, 1625, 1658, 1730, 1766.

Seirat, ou Ceyrac, ou Ayrac. — Anne, comtesse de la Marche, donna ce lieu à Uzerche l'an 1072 (*Cartular. Uzerch.*). — Chapelle ruinée à cause des guerres dès 1593. — Annexée à la prévôté de Champsac dès 1593.

Saint-Martial, près le château de la Blanche, où l'on dit que ce saint habitait (Bonav., t. II, p. 16, 255), et où est une chapelle de son nom (Bonav., t. III, p. 36).

PIERREFITE (1), ou fixe, *Petra fixa*. — Cure, 675 communiants. — *D.* 55 livres. — *F.* Saint Capraise d'Agen. — *P.* Evêque, 1590, 1612, 1617, 1629, 1660, 1673, 1680, 1682, 1688, 1729, 1752, 1759, 1762. — Il y a *Petra ficta* sur la paroisse de Saint-Augustin en 950 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 349). *Petra ficta*, palais en Aquitaine, où Pépin passa l'été de l'an 826 (*Annal.* Bertin, *apud* Bouquet, t. VI, p. 665 et 671). Le 18 mai, il y fit expédier une charte pour le monastère de Saint-Philibert de Tournus. La veille des nones d'octobre, il y donna une autre charte pour le monastère de Maulieu en Auvergne. On n'a mis ni le lieu ni l'année (*Gall. christ. nov.*, t. II, instr. col. 118). D. Estiennot (*Antiq. bened. Claromont.* mss., p. 552), qui l'avait copiée sur le lieu, met *Petraficta* la XIXe année de ce prince et la XXe de l'empire de Louis ce qui revient à l'an 833 et 836. — En 833, Louis-le-Débonnaire fut dépouillé des marques de sa dignité impériale et déposé. — Le roi Carloman, roi d'Aquitaine était à *villa Petraficta* l'an 3e de son règne, au mois de mai, indiction 14, l'an 881 (Baluze, *Capitul.*, t. II, col. 1508). La position de ce palais n'en est pas moins obscure; il résulte seulement qu'il était en Aquitaine. — Il y a en Limousin, dit l'abbé Foy (Notice, t. I, p. 417), deux endroits de ce nom, qu'il ne désigne point. Ce sont deux cures, une de 100 communiants dans la Combraille, sous le vocable de saint Martin de Tours. L'autre de 375 communiants dans l'archiprêtré de Vigeois et sous l'invocation de saint Capraise, martyr d'Agen. Il y a encore un village de ce nom dans la commune de Bessines. *Petra ficta* encore dans le Parisis l'an 774 (Bouquet, t. V, p. 727, 379). M. de Foy en a trouvé dans le Haut-Languedoc, dans le Poitou et dans le Berri, provinces toutes enclavées dans le royaume d'Aquitaine, mais il ignore dans lequel de ces lieux était situé le palais.

SAINT-JAL (2), ou Saint-Gault, mal Jag (Vosgien). — Saint Yrieix et sa mère Pelagie, donnèrent l'église de Saint-Gal au monastère de Vigeois l'an 572. — Voyez le texte à l'article Espartignac et à Saint-Maixent. — Cure en 1112 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 460), 1.500 communiants. — *D.* 123 livres. — Ordonné en 1490 de bâtir cette église. — *F.* Saint Gal de Clermont, au 1er juil-

(1) Commune du canton de Seilhac (Corrèze).
(2) Commune du canton de Seilhac (Corrèze).

let, mort vers 554, et de saint Loup de Limoges. — *P.* Evêque, 1481, 1559, 1563, 1576, 1668, 1694, 1709, 1727.

LA GROLIÈRE (1), ou Groulière. *Grauleria,* Grauleire, 1170 (*Cartular. Obasin.*). — Fut unie à la mense épiscopale par une bulle d'environ l'an 1280. — Annexée perpétuellement à la mense épiscopale. — Cure, 2.000 communiants. — *D.* 23 livres. — *F.* Saint Marcel de Châlons-sur-Saône, 4 septembre. — *P.* Evêque, 1531, 1612, 1655, 1656, 1669, 1681, 1683, 1685, 1692, 1693, 1704, 1715, 1717, 1719, 1758.

[*Blanchefort.* — Chapelle].

CHAMBOULIVE (2). *Campoliva*, mal Chambouline. — *Camboliva* était paroisse en 1121 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 474). — Irier et sa mère Pelagie donnèrent *Camboliva* l'an 572. (Voir le texte publié à l'article Espartignac). — Aimeric Geraldi de Ponroi donna au monastère de Vigeois ce qu'il avait sur cette église l'an 1110 : *Ego Aimericus Geraldi de Ponroi do S. Petro Vosiensi quod habeo in ecclesia Cambolicie, scilicet decem sextarios et duas partes unius sextarii frumenti. Hoc donum perficitur anno 1110, indictione 3ª, regnante Ludovico rege* (*Cartular. Vosiens.*, fol. 30, verso). — Pierre de Terrazon donna tout ce qu'il avait sur le fief presbytéral de Camboliva, à Vigeois, du temps du roi Philippe et de l'évêque Guillaume, vers 1098 (*Cartular. Vosiens.*). — Cure, 2,659 communiants. — *D.* 769 livres. — *F.* Saint Cosme et saint Damien. — *P.* Evêque, 1481, 1513, 1531, 1554, 1555, 1556, 1557, 1596, 1628, 1761.

Vitrac (Voyez Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 840). Eustorge, évêque de Limoges, la donna au monastère d'Uzerche en 1118 (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. ...). — Chapelle ruinée. — *F.* Saint Jean. — *P.* Abbé d'Uzerche, 1736.

Communauté de prêtres. — *D.* 24 livres.

Vicairie fondée par Martial Vitrat, dit Dufour, prêtre d'Uzerche, le 4 mars 1514, vieux style. Peut-être dans l'église d'Uzerche. — A l'honneur de la Sainte-Vierge, dans la chapelle de saint Jean, apôtre, ou de sainte Magdelaine. — *P.* Abbé d'Uzerche confère. Boussard, comme descendant d'une Dufour, 1628. Bastide, 1687, avocat et juge de Blanchefort, 1727, 1733, femme de Lafarge de Villeneuve, avocat et juge de Vigeois, 1736, 1739. Goudrias, docteur en médecine, fils d'une Bastide, fille d'une Dufour, 1736.

Notre-Dame des agonisants, dans le bourg. — Chapelle rurale.

(1) Commune du canton de Seilhac (Corrèze).
(2) Commune du canton de Seilhac (Corrèze).

PEYRISSAC (1). — Cure, 285 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Blaise. — *P.* Evêque, 1530, 1531, 1566, 1598, 1649, 1660, 1694, 1696, 1721, 1723, 1736, 1742, 1765.

Saint-Léonard. — Chapelle rurale.

AFFIEU (2), Affiou, Affieu, Afio. — *Affario seu villagium* en 1462, *Affarium sive hæreditagium*, *tenementum* en 1424, 1479, *territorium*, 1479. — Aymar, comte de Turenne, donna ou vendit à à Saint-Martin de Tulle la tour de Fieux avec son alleud, l'an 914 (Justel, *apud* Bonav., t. III, p. 164). — Cure, 840 communiants. — *D.* 123 livres. — *F.* Saint Pardoux, abbé. — *P.* Evêque, 1477, 1566, 1569, 1572, 1577, 1578, 1582, 1601, 1620, 1632, 1657, 1709, 1728.

Vicairie fondée par Archambauld de Comborn, appelée de *Bonas Donas* ou Bonne Donne. — A l'autel de sainte Catherine, *alias* de saint Giles. — *P.* Evêque, 1709. Louis de Pompadour, chevalier, baron de Bret, Laurière et Treignac, 1590. Philibert, chevalier des ordres du roi, capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances et son lieutenant dans le haut et bas Limousin, seigneur de Saint-Cyr-la-Roche, etc., 1605, 1606, 1610. Marie de Fabri, sa veuve, et son héritière, 1634. François-Marie, marquis d'Hautefort et de Pompadour, comte de Montignac, Treignac et Ségur, lieutenant général des armées du roi, comme mari de Marie-Françoise de Pompadour, 1710. Pierre Bouchard d'Esparbez, de Lusson, comte d'Aubeterre, 1728.

Vergonzanes ou Vergonianes [ou Vergongieras ou Vergongeras]. — Vergongenas en 1566. — Prieuré. — *D.* 10 livres. — *F.* Saint Georges. — *P.* Prieur du Chalard est dit nommer, 1566, 1584, 1586, 1598. [N..... Gérald possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

CHAUMEIL (3) ou Choumeils, *de Camellis*, de Calimelis, mal Chauveily. — Cure, 640 communiants. — *D.* 261 livres. — *F.* Saint Jacques le majeur. — *P.* Evêque, 1555, 1562, 1567, 1572, 1576, 1578, 1611, 1629, 1633, 1634, 1638, 1642, 1644, 1675, 1694, 1696, 1771.

Bertrand de La Tour dit que S. Baumar, moine de Tulle, mena la vie solitaire dans le bourg de Chaumels où il mourut et fut inhumé près de Tulle (Bonav., t. III, p. 174). Mais les reliques de ce saint furent portées du moins dans l'église de Tulle, après le règne du roi Raoul, le 4 août (Baluze, *Hist. Tutel.*, p. 45).

(1) Commune du canton de Treignac (Corrèze)
(2) Commune du canton de Treignac (Corrèze).
(3) Commune du canton de Corrèze (Corrèze).

La Monedière ou Monedieras, *Monediera*, près des bois de Maurianges. — Saint-Jacques de Monediera, église dépendant de Tulle en 1115 (Baluze, col. 465), en 1105 (*Idem*, col. 451), en 1154, chapelle (*Idem*, col. 485). — Ebolus de Comborn donna cette chapelle de Monediera aux moines de Saint-Martin de Limoges. Rodulphe leur abbé, voyant qu'elle appartenait aux moines de Tulle, la vendit (rendit?) à un d'eux vers 1020, plus de 140 sols (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 405). — Prieuré. — *F.* Saint Jacques et saint Laurent.

MEIRIGNAC-L'EGLISE (1), ou Mairignac, ou La Gleya, *alias* près Couzours. Ordonné en 1489 de rebâtir cette église. — Cure, 758 communiants. — *D.* 76 livres. — *F.* Saint Pierre et saint Paul, jadis la Chaire de saint Pierre. — *P.* Evêque, 1556, 1587, 1597, 1620, 1663, 1731. — Dépendait de Tulle en 1115 (Baluze, col. 465).

SAINT-MAIXENT (2), près Donzenac, peut-être *de Perijolas*. — Mentionné dans la donation de Favars en 897 (Bonav., t. III, p. 335). — Cure, 830 communiants. — *D.* 233 livres. — *F.* Saint Maxime d'Apamée, 30 octobre, et non saint Maixent, dont le culte n'est pas ce jour-là. — *P.* Evêque, 1531, 1561, 1612, 1619, 1627, 1637, 1655, 1669, 1678. — Dépendait de Tulle en 1115 (Baluze, col. 465) et 1154 (*Idem*, col. 485).

Notre-Dame. — Chapelle rurale.

Le P. Estiennot (*Antiq. bened. Lemov.*, part. 3) a copié et d'après lui et sur d'autres exemplaires, Baluze (*Miscell.*, t. VI, p. 495), D. Bouquet (*Rec. des hist. de Fr.*, t. VIII, p. 641) ont publié un diplôme du roi Charles où ce prince voulant faire rebâtir le monastère de Solignac, brûlé et ruiné de fond en comble par les Normands, donne aux moines, en supplément, entre autres églises, celles de Saint-Hilaire-las-Corbas, Saint-Martin de Trainac, Saint-Jal, Saint-Maixent, Saint-Germain, Colsorn ou Couzours, Saint-Martin de Septempiris ou Sept pers et Glandon. Les évêques pourraient être rentrés dans leur premier droit, d'autres patrons avoir acquis celui de patronage, car ces églises ne dépendent en rien aujourd'hui du monastère de Solignac. Mais la date de ce diplôme paraît suspecte. Elle est du 18 juillet l'an 33 de Charles, roi de France, la 4e dans la succession de Lothaire et fut passé dans la cité de Limoges en présence et du consentement de l'évêque Turpio. La formule initiale, le nom du notaire et les notes chronologiques conviennent, dit-on, au règne de Charles-le-Chauve (Bouquet, *ibidem*).

(1) Commune du canton de Corrèze (Corrèze).
(2) Commune du canton nord de Tulle (Corrèze).

et non à celui de Charles-le-Simple, auquel Baluze l'attribue. On doute, avec raison, si ce précepte est sincère. Dans la copie extraite sur le lieu par le P. Estiennot et l'édition de Baluze il est dit que *Gamonacarius a reconnu à la place du roi*. Dans l'édition du P. Bouquet tirée du cartulaire de Cluni *Gammo, notaire royal reconnait à la place de Gauzlenus*. Ce savant compilateur l'a daté de l'an 872. Mais Turpio ne commenca son épiscopat que sous Charles-le-Simple mort en 929 et on ne lit nulle part que Charles-le-Chauve se soit trouvé à Limoges l'an 872. Charles-le-Simple y parut (Adémar, p. 164) en 922.

SADRO (1) ou Sadran, *Sadranum*. *Cadra* dans le cartulaire Vigeois, mal Salon. — *Sadraniosus* n'était qu'une borderie vers 1070 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 416). — L'église de Sadra dépendait de Tulle en 1115 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 465) et en 1154 (col. 485). Fut unie à la mense épiscopale par bulle d'environ l'an 1280. — Cure, 980 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pierre-ez-liens. — *P.* Evêque, 1471, 1498, 1555, 1567, 1631, 1632, 1659, 1694, 1720, 1748.

Vaux, Enval ou Vaux au village de Peuch. — Chapelle. — *F.* Sainte Magdelaine. — *P.* Abbé de Solignac nommait, 1573. Moines en jouissaient.

SAINT-BONNET-L'ENFANTIER (2), jadis de *Artigas*. A cause de la dévotion pour les enfants le jour de saint Cosme et saint Damien. Paroisse vers 1070 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 414) ; près le Puy-de-Comborn. — Cure et église matrice, 1280, 1318, 1670, 1720, succursale, 1555, 1631. — Annexe, 1498. — *F.* Saint Cosme et saint Damien. — 600 communiants.

La Chapelle-Geneste. — Chapelle dépendante de Tulle en 1115 (Baluze, col. 465), en 1105 (*Idem*, col. 451), en 1154 (*Idem*, col. 485). Gérald de Latofavo, moine de Tulle, fit bâtir cette église avant 1070 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 415). Itier, évêque de Limoges, par le conseil et du consentement de son archidiacre et de ses autres clercs, permit, entre les années 1059 et 1073, d'y ériger une paroisse et en bénir le cimetière (*Idem*, col. 417). Itier, son successeur, sacra l'église (*Idem*, col. 419). — Prévôté, 1280, 1318. — Cure, 1070, 1329, 1683. Vicairie, 1497 (Baluze, *Ibidem*, col. 414). — *D.* 204 livres. — *F.* Nativité de saint Jean-Baptiste. — *P.* Evêque de Tulle.

(1) Commune du canton de Donzenac (Corrèze).
(2) Commune du canton de Vigeois (Corrèze).

Sur les besoins pressants de la chartreuse de Glandiers, cette paroisse évaluée à 500 livres de revenu, y fut unie par l'évêque de Tulle le 17 novembre et décret de l'évêque de Limoges du 30 décembre 1643, confirmé par lettres patentes du 1er mars 1644, enregistrées au parlement de Bordeaux le 14 juillet suivant. Le chapitre de la cathédrale consentit le 19 décembre 1643 à l'union de cette prévôté à La Chapelle-Geneste, comme étant pour la plus grande gloire de Dieu.

On avait point obtenu de lettres patentes, l'union n'était point enregistrée au parlement et un arrêt du mois de septembre 1717 la cassait. L'évêque de Tulle, à raison des nullités, y nomma en 1718. Cependant cette union a été confirmée par arrêt du conseil du 30 septembre 1647, arrêt du parlement de Paris du 6 février 1681. La prévôté déclarée bénéfice simple par arrêt du parlement de Bordeaux du 10 avril 1688 et 17 mars 1712. Les chartreux de Glandier en jouissent.

Ceci relève les fautes qu'on lit dans Michel Duperray, *Traité des portions congrues,* édition de 1739, t. II, p. 254. — Voici ses paroles : Si l'on veut faire l'union d'églises de deux différents diocèses, il y a abus. Il y a eu quelquefois des circonstances particulières qui ont fait juger le contraire. Une pareille question s'est présentée à la grande-chambre entre M. Etienne Baluze, pourvu en régale d'un prieuré situé dans le diocèse de Limoges, uni à la chartreuse de Glandière, située dans un autre diocèse (ce qui n'est pas). Les moyens pour attaquer l'union furent : 1° qu'elle avait été faite sans le consentement du chapitre; 2° que la chartreuse était sur le diocèse de Tulle (ce qui n'est pas), le prieuré dans celui de Limoges; 3° que l'union n'avait pu se faire d'un bénéfice séculier à un autre régulier; 4° que le roi y devait être appelé, le bénéfice vacant en régale. L'on disait, au contraire, que la chartreuse de Glandiers était en ruine, que la maison n'était pas suffisamment dotée et que le bien public était préférable au particulier. Que les évêques pouvaient unir tout ce qui ne leur était pas défendu. L'on jugea cette cause par le mérite du fond, plutôt que par les formes et l'on confirma l'union par arrêt du 6 février 1681, prononcé par M. le premier président.

Bresso ou Brezou ou La Brousse. — Prévôté, 1318. — *P.* Annexée à la prévôté de Mazières, dépendante de Vigeois; paroisse de Donzenac.

DONZENAC (1), connu dès l'an 924 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 323). — Cure en ville murée. 2,800, et 1,200 communiants. — *D.* 423 livres.

(1) Chef-lieu de canton (Corrèze).

— *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Evêque, 1483, 1510, 1560, 1561, 1562, 1571, 1572, 1573, 1575, 1581, 1617, 1710.

Communauté de prêtres. Sont six.

Vicairies fondées par :

Quatre fondées par Pierre de Selve de Monteruc, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, dit le cardinal de Pampelune, le 10 mai 1385, dans la chapelle qu'il a fait bâtir. Les vicaires doivent résider, ne peuvent posséder d'autre chapellenie ou bénéfice ecclésiastique, ni s'absenter pendant deux mois sans cause légitime (Duchesne, *Hist. card. Franc.*, t. II, p. ...). — *D.* Chacune 5 livres. — A l'autel de saint Pierre et de saint Paul. — *P.* Curé de Donzenac présente, évêque confère, 1470, 1531, 1557, 1564, 1566, 1567, 1577, 1578, 1583, 1586, 1606, 1607, 1608, 1616, 1627, 1632, 1639, 1652, 1658, 1659, 1664, 1665, 1670, 1680, 1681, 1682, 1691, 1706, 1709, 1715, 1724, 1731, 1732, 1743, 1752.

Bertrand de La Johanie, prêtre, le 17 mars 1549, vieux style. — *P.* Perony, femme d'Albier, 15 , Beszauger, greffier, 1613.

Estienne Bouye, prêtre. — *P.* Audié, dit Brujou, comme oncle d'autre Audié, avec Bouye, 1589.

Dans la chapelle de Saint-Georges, 1645.

La Porte. — A l'autel de saint Jean et de saint Martial. — *P.* Noble Renaud de Manso, 1515. Evêque, 1470.

De Valle, 1505. — A l'autel de saint Sébastien. — *P.* Baril, vigneron, 1731.

A l'autel de sainte Anne. — *P.* Evêque, 1541.

Gérauld de Malemort, chevalier, dans la chapelle de sa maison de Donzenac (sainte Marie-Magdelaine 1479); le vicaire était amovible; le mardi avant le 1er mai 1259. Le P. Bonav. la met cette année, t. III, p. 570. — *P.* Seigneur de Donzenac nomme.

Chapelle dans le cimetière. — *F.* Saint Michel.

Vicairie fondée par Antoine de Lobiat. — *P.* Lobiat, 1531.

[Autre dite les Baris].

Pierre Mosnerii, bachelier-ez-lois. — A l'honneur de la Sainte-Vierge et de saint Michel dans le cimetière. — *P.* Lobriat, 1513. Lubriac, marchand, 1474, de Lobriac, clerc marié, 1470.

Hôpital-Haut, 1505. — Commanderie. — Etait unie au Temple de Magnac en 1356.

Hermitage de la chapelle de Notre-Dame-de-Piété, 1514.

Frères Mineurs Cordeliers, fondé en 1230 par le vicomte de Comborn ou par... de Malemort, seigneur de Donzenac. — Sont six prêtres et deux convers. [Il n'y a qu'un prêtre en 1786]. — Province de la Petite Aquitaine. — Wading, *Annal. FF. min.*, an 1230,

n° 22. Ne serait ce pas plutôt en 1227, lorsque saint Antoine de Padoue alla de Brive à Limoges, la ville de Donzenac (mal *Donzenachum*) était sur son passage. — Ce couvent mal nommé *Docuraac*, *Donzimaci*, *Donsenachi* et *de Concimati* était le quatrième de la Custodie de Limoges en 1400 (Wading, *An.* 1400, n° 8).

Maison-Dieu, ou hôpital d'en bas, 1259, 1399, ou le pont bas de Donzenac. Prieure, 1409. Aumônerie. — *P.* Prieur de Saint-Gérald nommait, 1380.

Hôpital de la Sepieyre, 1509.

Compagnie des Pénitents blancs, établie, 1667. La chapelle fut bâtie en 1677.

Speires. — Chapelle rurale.

La Gorse. — Préceptorerie, ou prieuré, ou vicairie, en masures dès 1697. — *D.* 13 livres. — *F.* Sainte Magdelaine, jadis saint Laurent. — *P.* Prieur de l'Artige, 1657. Recteur des Jésuites de Limoges, 1758. — Evêque. — [M. Jean Baret, prêtre du diocèse de Limoges, donna procuration pour résigner ce prieuré en son nom, entre les mains du pape, le 4 juillet 1545, ou pour le permuter pour un autre bénéfice (Papiers domest. de M. Sanson de Royère)].

Mazières, avec la prévôté de Bresso, paroisse de Saint-Bonnet-l'Enfantier. — Gauzbert, vicomte et sa femme Ricburge, donnèrent, l'an 936, à saint Martin de Tulle, l'église de Macerias (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 342). — Voyez à l'article Vigeois. — Prévôté. [Appelée ailleurs Mazières et Sadroc]. — *P.* Abbé de Vigeois.

[*La Mongerie.* — Prieuré d'hommes. — *P.* Prieur de l'Artige *ut supra*. N... Martin possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

ALLASSAC (1), *Alaciacus* en 948 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 371). Alassach en 1168. Etait annexée à la mense épiscopale dès 1481. — Cure en ville murée, 850, et 2,400 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Décollation de saint Jean. — *P.* Evêque, 1471, 1515, 1559, 1570, 1597, 1607, 1617, 1649, 1700, 1720, 1741, 1747, 1763.

Vicairie de la Guyonnie, 1342, ou de La Porte, ou de La Bastide, 1645. Fondée par Renaud de La Porte, évêque de Limoges (Duchesne, *Hist. card. franc.*, t. II, p. 299). — Au grand autel. — *P.* Curé confère. Jeanne de Levis, dame de Saint-Bonnet, veuve de Jean de Pérusse, écuyer, et tutrice de ses enfants, avec Gabriel de Pérusse, seigneur de Saint-Bonnet, Saint-Ibard, la Bastide, la Guyonnie, la Porte et coseigneur d'Allassac, 1498. Ledit Gabriel, 1500, 1502.

(1) Commune du canton de Donzenac (Corrèze).

Autre de Lasteyrie. — A l'autel de saint Martial et de sainte Valérie. — *P.* Gui de Lasteyrie, 1373.

Autre par Jean Joubert, prêtre, pour le plus proche parent, le 13 avril 1510. [Peut-être celle appelée de Saint-Jean de Bort]. Appelée de Mayoudou, Migot, Joubert. — A l'autel de saint Sébastien. — *P.* Curé confère. Joubert dit Magrot, 1583. Delpy, veuve de Joubert dit Mayoudou *alias* Magrouti, et femme de Cornil, comme mère de Mayoudou, 1595. Delpy, du village de La Vergne, 1625.

Hôpital, 1632.

Notre-Dame-de-la-Tour. Vicairie. — Dominique du Myrat, écuyer, sieur de La Tour, ancien gouverneur de la ville de Tulle, coseigneur d'Allassac, 1720, 1736.

Chapelle appelée *nouvelle*, 1461, bâtie par Mrs de Roffignac. — Hélie de Roffignac fonda une vicairie, dont les revenus seront achetés dans quatre ans, par son testament du 27 janvier 1592. Héritier nomme. Blanche de Chanac, dame du Bourg Archambaud et de Saint-Georges. — Guiot de Roffignac, seigneur de Richemont, Saint-Germain-les-Vergnes et coseigneur d'Allassac, par son testament du 24 janvier 1469 (1470), veut que les trois messes fondées par ses prédécesseurs dans l'église de Saint-Germain-des-Vergnes, soit acquittées dans la chapelle d'Allassac, et que son héritier obtienne à cet effet une bulle du pape et que son chapelain les acquitte. Signé Gérald de Janalhaco et Mathieu de Saralhato.

Vicairie. Fraissinet ou Fraisseix-vieux dans cette chapelle, 1691.

Eglise en l'honneur des Saints-Innocents (B. Guidonis, t. I, p. 632). Ruinée.

Compagnie des Pénitents blancs établie.

Mons, en ruine. — Commanderie, 1332. — *P.* A la commanderie du Temple d'Ayen.

Brachar. — Chapelle. — *F.* Saint Nicolas. — *P.* Aux moines de Vigeois. — *Interea Geraldus presbiter de Cosnac et Constantinus presbiter de Alaciac, atque Ademarus presbiter, qui vocatur juvenis, ad quorum parrochiam pertinere videbatur idem locus, videlicet de Brachar, in quo ecclesia ædificanda erat, concesserunt Deo et sancto Petro Vosiensi omnem fiscum sacerdotii ex eadem ecclesia, ex baptisteriis scilicet et penitentiis, ex manu attrectationibus et ex omnibus quæ ad fiscum sacerdotii pertinent. Promiseruntque se nihil omnino quesituros ex omnibus, præter quartam partem sepulture. Statuerunt denique ut omnes viri vel femine qui ibi manserint, sive indigene sint, sive advene, sive etiam ex parrochiis ipsorum si ibi manere voluerint ibique obierent, ibidem sepeliantur in cimiterio ejusdem ecclesie, et omnis sepultura sit monachi vel presbiteris istius ecclesiæ.*

— Vers 1080 (Extrait du *Cartulaire de Vigeois*, qui est dans les archives de M. le maréchal de Noailles, fol 3, *alias* 18).

La Combe, que..... dame d'Allassac donna au monastère de Vigeois, du temps de l'abbé Gérald, vers l'an 1080. — ..... *domina de Alacia* (Allassac) *super terram quamdam beato Petro Vosiensi datam, unum scilicet mansum qui dicitur de la Comba, et alium mansum de Bure, ecclesiam constructam et medietatem decimationis omnium qui in cymiterio illo habitaverint, habeant, quod si ortum fecerint trium sextariatarum, decimationem totam illius orti retineant. Hoc autem donum ex me recepit abbas Vosiensis Domnus Geraldus.* — C'est Gérald de Lastrade, abbé vers 1080 (*Cartulaire de Vigeois*, fol. 1).

Bonnefont, *alias* Gorse. — Ademar, vicomte des Echelles, donne vers 930, l'église de Saint-Laurent-de-Gorsa à saint Martin et aux moines de Tulle (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 333). Ceux de Saint-Martin de Limoges prirent des abbés de ceux de Tulle (n° 332). — Prévôté en 1439, 1454. — Prieuré. — *F.* Sainte Catherine, *alias* saint Laurent. — *P.* Abbé de Saint-Martin-les-Limoges, 1615. Uni à ce monastère par décret du 11 septembre 1624, homologué au Parlement de Bordeaux le 3 décembre 1632. Ils en prirent possession le 3 mars 1688. [N... Martin possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Sainte-Croix-d'Eissandon, appelée Sainte-Marguerite en 1344 et 1372, chapelle. — *P.* Au chapitre d'Aimoutiers.

[*Gaud*]. — Chapelle rurale.

ESTIVAUX-PRÈS-COMBORN (1), ou Estivals, ou Estivalles. — Cure, 740 communiants. — *D.* 123 livres. — *F.* Saint Loup de Limoges, jadis saint Martial, saint Paul l'an 824. — *P.* Evêque, 1475, 1496, 1555, 1556, 1683, 1687, 1753, 1757.

ORGNHAC (2), *alias* Dorgnac. — Cure, 980 communiants. — *D.* 356 livres. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Evêque, 1562, 1563, 1564, 1565, 1567, 1596, 1632, 1653, 1654, 1697, 1744, 1749.

Comborn, mal *Combortanum* (Wadingh, *Ann. FF. minorum, an.* 1230, n° 22). — Comborn, vicomté connue dès 962 (Baluze, *Hist. Tutel.*, p. 55). — Cambon, pour Comborn (Simpl., t. IV, p. 126). Pierre Viroald, évêque de Limoges, mort en 1103, donna cette église au monastère de Vigeois (Gaufred, p. 296). Est dite sur la paroisse d'Estivals en 1318.

(1) Commune du canton de Vigeois (Corrèze).
(2) Commune du canton de Vigeois (Corrèze).

Ego Bernardus vicecomes et filius meus Archambaldus do capellam de chastello de Comborm et quidquid ad eam pertinet in manu domni Petri abbatis (Vosiensis), cum consilio et autoritate militum et hominum nostrorum scilicet Hugonis Laden, Amelii de Curreiras et filii ejus Doitranni, Bernardi La Villa, Hugonis de Castris, Rainaldi Stephani et aliorum multorum. Petrus episcopus Lemovicensis hoc donum firmavit Petro abbati (*Cartular. Vosiens,* fol. 40).

Mialet, Melet, Mellet. — Prieuré séculier [fondé au XIIe ou XIIIe siècle par la maison de Comborn]. Les bons Pères de Glandiers demandèrent, au mois de mars 1620, au chapitre de la cathédrale l'union de ce prieuré. Quelques chanoines s'y opposèrent. On remit ces religieux à un futur chapitre qu'on a jamais assemblé depuis pour cet effet. — Les Chartreux de Glandiers avaient fait unir ce prieuré à leur mense conventuelle, par bulle du pape Sixte IV, qui commença à siéger en 1471. Mais par transanction du 23 octobre 1484, peu après la mort de ce souverain Pontife, ce prieuré fut reconnu de pleine collation du chapitre de la cathédrale, et en être membre. — *F.* Saint Barthélemi. — *P.* Aquilaire de la cathédrale nomma et chapitre conféra, 1579, 1580, 1766. [Jean-Joseph, juge de Saint-Martin possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

BOUTEZAC (1), jadis Voultezac, *Voltezacum, Vultezacum, Vutuziacum* en 572. Voyez le texte du cartulaire de Vigeois, à l'article Espartignac. — Voltazac dans la fondation des Chartreux de Glandiers. — *Wlteziacum* (*Gall. christ. nov.*, t. II, instr., col. 168). — Voustezac. — Cure, 2,700 communiants. — *D.* 23 livres. — *F.* Saint Christophe. — *P.* Evêque, 1514, 1556, 1558, 1562, 1570, 1575, 1625, 1628, 1663, 1665, 1706, 1710, 1714, 1737, 1741. Unie à l'évêché.

Chapelle au cimetière, 1619. Ruinée.

Autre près le bourg, à la croix de la Pauze, sur le chemin d'Objac. Pierre de la Faye, notaire royal de Boutezac eût la permission de la faire bâtir le 20 mai 1624.

Le Sailhent. — Salhenc, 1360. — Chapelle rurale.

Vicairie fondée par Guillaume de Sailhent, dans la chapelle de son château. — *P.* Seigneur du Sailhent.

La Bonta, ou la Coste, la Cote. — Chapelle. Au monastère du Palais-Notre-Dame, dès 1355.

Agudour. — Prévôté; la chapelle en ruine. — *D.* 69 livres. — *P.* Abbé d'Uzerche, 1661. — Evaluée de 250 à 260 livres. Sur quoi

(1) Commune du canton de Juillac (Corrèze).

déduire les décimes, une redevance au chapitre d'Uzerche. — Fut unie par décret du 27 novembre 1761 aux menses abbatiale et capitulaire, et à la fabrique d'Uzerche. Voyez l'article Uzerche.

Vaisse. — Prieuré.

Ceyrac, ou Seirac. — Gérald, abbé d'Uzerche, mort l'an 1096, acquit ce village (Estiennot, *Antiq. Bened. Lemov.*). Voyez Baluze *Hist. Tutel.*, col. 840). — Cure, 1460. Chapelle, 1137 (*Cartular. Vosiens*). — *P.* Aux Jésuites de Limoges. A présent au collège.

La Fage-Boutezac, appelée l'Abbaye. — Prévôté; la chapelle en ruine dès 1621. — *F.* Sainte Anne. — *D.* 76 livres. — *P.* Abbé de Vigeois, 1428, 1581, 1587, 1593, 1598, 1621, 1705, 1719. Unie au séminaire.

[*Sant-Laurent-de-Boutezac*. — Prévôté. — *P.* Abbé de Saint-Martin-lez-Limoges].

CORBIER (1), Courbier, Corbières, *Corberium*. — Wido de Corberio donna la terre où l'église et ce bourg furent bâtis, du temps de Wido, évêque de Limoges, et du roi Philippe vers 1080 (Estiennot, *Antiq. Benedic. Lemov.*). Prévôté, 1442 et vers 1160. — *F.* Sainte-Magdelaine. — *P.* Abbé de Vigeois en jouissait dès 1442.

Cure, jadis simple vicairie sur la paroisse de Saint-Pardoux-l'Enfantier. — *F.* Même sainte. — *P.* Non l'archiprêtre du Lonzac, ni le prieur d'Auzat. Abbé de Vigeois, 1572, 1575, 1608, 1609, 1645, 1663, 1693, 1709, 1710. Evêque, 1629, 1732.

La Gorse, Saint-Ibard, Condat, Saint-Salvadour, Beaumont, Saint-Pardoux-l'Ortigier et la Saulnière.

UZERCHE (2). — *Uzerchia* en 1276. — Il y avait une église du temps de saint Rurice Ier du nom, évêque de Limoges (Ruric., lib. I, épist. 19), où il faut corriger *Viscera* par *Uzerca*. — Fut fondée par Pépin, détruite par les Normands, rebâtie par Arbert de Chavano, érigée en monastère par Hildegarius, évêque de Limoges l'an 986 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 827 et 851). L'acte est aussi dans Besly (*Hist. comt. Poit.*, p. 275) mais plein de fautes (*Gall. christ. vet.*, t. IV, p. 961 et *nov.*, t. II, *instr.* col. 181).

On a daté la fondation du monastère d'Uzerche du mois de mai 1037 (Besly, p. 276), ou de 987 (Baluze, *Hist Tutel.*, col 856), sous le roi Lothaire, déjà mort. Dom Mabillon l'a reculée jusqu'à l'an

(1) Réuni à Saint-Pardoux, canton de Lubersac (Corrèze).

(2) Chef-lieu de canton (Corrèze). On peut consulter le *Cartulaire d'Uzerche* publié par M. Champeval. Tulle, 1901.

958 (*Annal.*, t. III, p. 536). Mais l'évêque Hildegarius, fondateur, ne siégea qu'après l'an 960. Ce savant regarde avec raison comme une fable que Pépin ait bâti la ville et le monastère d'Uzerche; le cartulaire en est la seule caution. Or on en a enlevé le premier feuillet où devait être cette époque avec ses circonstances (Baluze, *ibid. præfat.*). Les moines n'y suppléèrent qu'un peu avant le milieu du dernier siècle, en y substituant ce qu'ils avaient pu apprendre de vrai ou de fabuleux sur les commencements de leur monastère. Le ramassis des autres chartes est si décrié dans le pays qu'on y dit en proverbe : *Menteur comme le cartulaire d'Uzerche*. Pour ne pas contredire en entier l'époque donnée par Baluze, je l'ai avancée d'un an.

Abbaye, jadis ordre de Saint-Benoit ; à présent séculière, de la congrégation des exempts. — Seule dignité. — *D.* 1,307 livres.

On dit que Pépin y établit un évêché. Les chroniques du pays disent que Pépin, pour punir la résistance des habitants de Limoges, *délibéra de transférer le siège épiscopal à Uzerche* (Bonav., t. II, p. 238). Duchesne (*Antiq. des vill. de Fr.*, chap. 16) dit qu'il ne l'a trouvé *qu'en la carthe d'Uzerche, qui a force mensonges* (Bonav., t. II, p. 255). Voyez l'acte de fondation dans mon Baluze (*Hist. Tutel.*, col. 851). — Le cartulaire d'Uzerche (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 825) dit que sous le sous le règne de Charles-le-Simple, Turpio d'Aubusson, évêque de Limoges, animé de jalousie, d'ambition et d'intérêt, détruisit la ville et monastère d'Uzerche, qui avait été bâti par le roi Pépin. Mais *Gall. christ. nov.*, t. II, col. 586, traite tout ce récit de fable, attendu que l'évêque Hildegarius, que l'on regarde comme le restaurateur, ou plutôt le fondateur de ce monastère, n'a pas dit un mot de cette prétendue destruction dans sa charte de fondation, lui qui succéda vers 963 à celui qui avait succédé à l'évêque Turpio (Voyez dans la préface, p. 26 ; de l'imprimé, p. 6). — *F.* Saint Pierre, apôtre. — *P.* Moines élisent, évêque confirme. Le roi. — Par arrêt du 8 novembre 1522, cet abbé est élu par les religieux légitimement assemblés (Chopin, *Monast.*, lib. I, titr. I, n° 10). Cependant, pour le même fait, le grand conseil fut parti en son avis, au mois de septembre 1595 (Tournet, p. 1183).

Offices claustraux :

Prévôté, 1318. — *P.* Abbé d'Uzerche.

Aumônerie — *D.* 127 livres. — *P.* Abbé d'Uzerche, 1587, 1611, 1695, 1704, 1722, 1723, 1730.

Chambrerie. — *D.* 102 livres. — *P.* Abbé d'Uzerche.

Infirmerie, avec les prieurés du Chatenet et de Chavagnac, 1654. — *D.* 204 livres. — *P.* Prieur claustral, l'abbé absent, 1692. Abbé, 1616, 1698, 1713, 1722, 1746.

Sacristie. — *D.* 8 livres. — *P.* Abbé d'Uzerche, 1587, 1701, 1717, 1729.

Portions ou prébendes monacales, autres que les offices ci-dessus. — *P.* Vicaire général du monastère, l'abbaye vacante 1594. Prieur avec le chapitre, dans le même cas, 1695, 1738. Abbé, 1655, 1696, 1700, 1701, 1702, 1709, 1713, 1718, 1719, 1731, 1740, 1741, 1742.

Abbés d'Uzerche :

1. Gaubert.
2. Adalbaldus, ou Adalbertus, 997, 1003.
3. Richard, 1003, 1036.
4. Pierre de Donzenac.
5. Constantin, 1053, mort le 28 juin 1067.
6. Gérald, 1068, mort le 15 janvier 1097.
7. Gaubert Malefayde de Saint-Viance, élu en 1097, mort le 28 septembre 1108.
8. Pierre Béchade, élu en 1108, se démit en 1113.
9. Aldebert Grimoard, élu en 1113, se démit en 1133.
10. Bernard d'Aulberoche de Monleu, nommé en 1133, se démit.
11. Gaubert de Mirabel.
12. Hugues de la Porcherie, 1151, se démit.
13. Gérald de Mirabel. Déposé.
14. Pierre Mathieu, 1163, 1168. Se démit.
15. Raymond, ou Rainold Mauranges, 1171, mort le 8 avril 1177.
16. Bernard élu le 12 juillet 1177, 1187.
17. Aimeric, 1190.
18. Adémar, déposé en 1200.
19. Galhard de Cardalhac, élu en 1200.
20. Pierre Ardalot s'était démit en 1212, mort le 6 juin 1213.
21. Jean de Mauransanas, mort en 1210, ou 1211.
22. Adémar Secotlansa.
23. P..., 1214.
24. Guillaume la Chalena, nommé en 1214, mort en 1222.
25. Gui, 1222, 1229.
26. Hélie, 1230.
27. Jean.
28. Guillaume, 1247.
29. Guillaume, 1267, 1276.
30. Gérald, 1288, 1296.
31. Guillaume, 1306, mort, 1361.
32. Bernard, 1361.
33. Gérald de Comer, 1385, 1390.
34. Gui, élu en 1408, 1414.
35. Guichard de Comborn, 1433, 1466.

36. Charles de Maumont, bénit en 1469, mort le 18 septembre 1498.
37. Gérald de Maumont, 1504, 1514.
38. ..... élu en 1522.

Commendataires : 39. Rigal de La Tour, 1531, 1537.
(Charles des Cars, 1541. — Abbé de Pérouse, 1547) (1).
40. François de Pompadour.
41. Geofroi de Caumont, 1546.
42. Raoul du Bert, 1563 ; mort, 1592.
43. François de La Forestie, 1603 ; mort, 1617.
44. Christophe de Lestang, mort évêque de Carcassonne, 12 août 1621.
45. Gérard d'Aumont, 1624, mort le 25 mars 1653.
46. Charles d'Aumont, nommé en 1653, mort en janvier 1695.
47. François de Lascaris d'Urfé, nommé en 1695, mort le 30 juin 1701.
48. Charles-François de Hallencourt de Drosmenil, 1702, se démit en 1706, mort évêque d'Autun.
49. François Patri de Labres, 1707, mort le 15 juillet 1737.
50. François d'Aydie, nommé en 1737, se démit.
51. Claude-Antoine-François Jacquemet Gautier, 1745. Se démit. Evêque de Luçon.
52. Joseph-François de Monteclere, nommé en 1758.

Il n'y avait à Uzerche d'autres bâtiments réguliers que trois petites maisons, où trois moines logeaient avec beaucoup d'incommodité ; il n'y avait que des masures de celles du sacristain et de l'infirmier, nul vestige de cloître. Les moines, alors de la congrégation des exempts, étaient obligés de se mettre en pension chez des particuliers, ils se conformaient aux ecclésiastiques dans leurs habits ordinaires et du chœur, les cérémonies, les rites, le chant, etc., si on excepte un scapulaire noir qu'ils portaient, mais qui à peine pouvait être reconnu de ceux qui savaient que c'était la marque pour les distinguer des séculiers. Leurs novices se mettaient en pension chez les habitants, et n'avaient point de maître qui leur apprit la forme régulière ; ils vivaient comme les séculiers sans aucune discipline monastique. On les admettait à la profession pourvu qu'avec ce scapulaire sur leurs habits, ils eussent assisté pendant un an aux offices et n'eussent point donné de scandale.

(1) Nadaud a ajouté cette note à sa liste. On voit dans la liste du *Gallia christiana* (*Eccl. Petroc.*, col. 1505) que Charles des Cars, protonotaire apostolique, était abbé commendaire de Pérouse en 1502 (*Hist. de Saint-Jean de Cole*, p. 108).

On n'en recevait même point que l'abbé ne lui eut donné une prébende monacale; ou s'il était transféré canoniquement d'un autre ordre, à moins que l'abbé ne se trouvât bénévole. Dans ces deux cas, il se présentait au chapitre, était admis sans difficulté au noviciat, à moins qu'il n'eut encouru quelque censure, ou qu'il ne fut diffamé par ses mœurs, n'eut commis quelque crime, ou ne fut taché de quelque défaut canonique. Ceux qui n'avaient point de prébende n'étaient point nourris au dépens du monastère, mais ils se procuraient le nécessaire jusqu'à ce qu'ils eussent quelque bénéfice, office ou prébende monacale. On avait tenté plusieurs fois d'y introduire la vie commune et la discipline régulière, mais inutilement. Les bâtiments et l'argent pour les élever manquaient. Il était donc impossible de rétablir à Uzerche la régularité, car il est extrêmement dur de réduire à la réforme des moines qui ont fait profession dans un état de relâchement et d'habitude, à moins qu'on ne rétablit la clôture et les lieux réguliers, ce que tous les biens du monastère n'auraient pu faire.

Que si on érigeait cette abbaye en collégiale et les treize prébendes en canonicats séculiers, dont le plus ancien en réception serait prêtre et doyen, et qu'on unit la mense conventuelle et les revenus des offices claustraux à la mense capitulaire de cette collégiale, il en résulterait un grand ornement pour la ville, parce que les gens de condition ou ceux qui brilleraient par leur érudition et leurs mérites, s'empresseraient d'avoir ces canonicats, et par leurs secours, leurs conseils et leur autorité les biens et dépendances du monastère seraient mieux conservés, les revenus mieux levés, le culte divin augmenté considérablement, la dévotion du clergé et du peuple de la ville d'Uzerche et leur édification spirituelle recevraient un plus grand accroissement, et cette érection serait très avantageuse au salut des âmes, au repos et à la tranquillité des consciences, à l'extinction entière des scandales dont on a parlé ci-dessus. A ne considérer même que l'édification du public, il y aurait de grands inconvénients à laisser cette abbaye plus longtemps entre les mains des moines, ils n'en avaient que le nom. Quant au temporel, il serait bientôt perdu par leur mauvaise administration. C'est ce qu'on exposa au pape et ce qui résultait des informations. Enfin, le roi, l'évêque, l'abbé, les moines, consuls et manans d'Uzerche s'intéressèrent tous auprès du pape à cet effet.

Par bulle du 18 août 1745, fulminée le 20 mai 1747, toute la régularité et conventualité tant de l'abbaye que des bénéfices en dépendants sont supprimées, tous les moines qui y ont fait profession, ou y ont été canoniquement transférés, sont déclarés séculiers et relevés de leurs vœux, à l'exception de celui de chasteté,

dispensés de toute observance régulière et pouvant vivre à l'avenir en clercs et prêtres séculiers, en porter l'habit et la tonsure cléricale, posséder toute sorte de bénéfices séculiers en titre et les réguliers en commende. L'église du monastère et abbaye est érigée en séculière et collégiale, avec un chapitre, un chœur, une mense capitulaire, un sceau, etc., sous la juridiction de l'évêque diocésain. Les offices claustraux de la sacristie, infirmerie, aumônerie et chambrerie sont unis au chapitre.

L'abbé est l'unique et principale dignité, confère tous les canonicats, préside au chapitre et en est le chef, et a au chœur la première place, garnie de tapis et de coussin, et elle ne peut, en son absence, être occupée par personne. Il a le même rang aux processions et autres fonctions et cérémonies sans qu'il soit tenu à la résidence. Dans les assemblées capitulaires, où il se trouvera, la place d'honneur lui sera toujours réservée, comme aussi le droit de recueillir les suffrages et de conclure à la majeure et, en cas de partage d'opinions, il a la prépondérante et en conséquence le pouvoir de convoquer les chapitres même extraordinaires quand il sera question d'y régler les affaires communes entre lui et le chapitre. Mais l'abbé ne pourra entrer aux chapitres où il ne s'agira que des intérêts particuliers du chapitre et des capitulans, attendu que dans ceux-ci les seuls capitulans doivent s'y trouver et le seul doyen y présider, lequel après avoir recueilli les opinions sera dans le droit et dans l'obligation de conclure à la majeure et en cas d'égalité de voix aura la prépondérante.

Le chapitre est composé d'un doyen qui sera le plus ancien chanoine et doit être prêtre, occuper la première place du côté gauche, présider à tout en l'absence de l'abbé, et jouir de deux portions de chanoines pour le gros, mais non pour les distribution quotidiennes, où il n'en a qu'une comme les autres.

Les chanoines sont au nombre de neuf, non compris le doyen, et doivent résider personnellement, chanter, réciter, célébrer chaque jour aux heures et temps convenable, avec l'attention d'esprit et la dévotion requise, les heures canoniales et autres offices accoutumés. Pour les y obliger, on forme de tous les revenus des offices claustraux et places monacales supprimées, une seule mense, dont après la distraction des dépenses communes, les deux tiers seront employés à fournir le gros ou portion de ceux qui auront effectivement résidé pendant six mois de l'année civile, et l'autre tiers composé tant du produit de la mense capitulaire que des revenus retranchés aux chanoines non résidents, sera mis en distributions quotidiennes, qui ne pourront être gagnées que par l'assistance aux offices sur la pointe qui en sera exactement faite.

Les chanoines nommeront aux prieurés simples dépendants des offices claustraux, mais non aux cures et autres bénéfices à charge d'âmes, dont la nomination et pleine collation est réservée à l'évêque diocésain. Le chapitre jouit de la juridiction sur les membres dudit chapitre et autres en dépendants, et dans les cas de droit pour corriger les fautes, punir les coupables, en sorte toutefois que l'exercice de cette juridiction sera réservée à l'abbé s'il est présent, sinon au doyen ou à celui qui présidera au chapitre, du conseil et du consentement dudit chapitre, et sans préjudice de la juridiction de l'évêque diocésain. Il leur est permis de faire des statuts pour régler la célébration des messes, le partage des gros, les distributions quotidiennes, la pointe, etc., en ce que lesdits statuts seront examinés, approuvés et autorisés par l'évêque diocésain et ne pourront être changés ou réformés que par sa permission.

Fulminée le 23 mai 1747. Lettres patentes du mois d'août 1747.

Cette bulle, sa fulmination et les lettres patentes furent enregistrées au parlement de Bordeaux le 5 septembre 1747.

Abbé, ci-dessus.

Doyenné séculier, à deux portions dans les gros.

Neuf canonicats. — *D.* 229 livres. — *P.* Abbé d'Uzerche.

Baile du cellier, office claustral que les abbés d'Uzerche commettaient à des laïques et qui consistait à faire mesurer le grain et le vin que ces abbés étaient obligés de faire distribuer aux moines. Depuis plusieurs années, les abbés avaient abandonnés les revenus de cet office au chapitre, qui les employait au payement du salaire de ceux qui sont préposés pour faire mesurer le grain et le vin que l'abbé donne aux chanoines. Les revenus de cet office montent 20 livres; uni par le décret suivant.

L'abbé, chanoines et chapitre de l'église séculière et collégiale de Saint-Pierre de la ville d'Uzerche exposèrent que pour parvenir à la sécularisation de leur abbaye, tant dans son chef que dans ses membres, ci-devant de l'ordre de Saint-Benoit, congrégation des exempts, ils furent obligés d'emprunter par permission de Sa Majesté la somme de 15.000 livres qu'ils n'ont pu encore acquitter. Leur chapitre a annuellement de revenus 5.092 livres 19 sols 7 deniers. Les charges communes et ordinaires, comme gages des choristes, des sonneurs de cloches, décimes, abonnement, etc., à celle de 2.691 livres 17 sols et 7 deniers. En sorte qu'il ne reste de net au chapitre que 2.400 livres 13 sols à partager entre onze chanoines, ce qui fait pour chacun 218 livres 4 sols 10 deniers par an. Cependant par les informations, il paraît que le revenu de chaque prébende vaut environ 300 livres. Quoi qu'il en soit, cette somme est insuffisante pour la subsistance honnête des chanoines d'une

ville assez considérable, située sur une route très fréquentée et où les denrées sont par conséquent très chères. Ils payent pour l'emprunt des 15.000 livres l'intérêt de 750 livres, ce qui diminue si considérablement leurs revenus, qu'ils sont dans l'impossibilité, non seulement de se procurer des vases sacrés, ornements et linges nécessaires dont est en partie dépourvue leur église, une des plus anciennes du royaume, et subvenir à ses fréquentes et considérables dépenses, mais encore d'établir et de doter un bas chœur dont ils ont cependant un grand besoin, n'étant que dix chanoines, nombre insuffisant pour que l'office canonial soit chanté avec la décence et la solennité convenables à une église collégiale.

La mense abbatiale, taxée à des bulles qui excèdent son revenu de plus de moitié est considérablement diminuée par les grandes charges auxquelles elle est tenue, telles que sont les portions congrues de cinq curés et d'un vicaire, de fortes redevances, tant envers le chapitre et l'hôpital d'Uzerche, l'honoraire des prédicateurs de l'avent et du carême de chaque année, d'un maître d'école, les réparations de ladite église collégiale, nécessaires et urgentes à faire, estimées en détail 7,950 livres, celle des chœurs et sanctuaires desdites églises paroissiales, l'entretien des ornements et fournissements de sacristie nécessaires pour l'office divin, les décimes et l'abonnement. Ensuite que les revenus de ladite abbaye, montant annuellement à la somme de 8,693 livres 14 sols 1 denier et les charges à celle de 6,021 livres 7 sols 5 deniers, il ne reste au titulaire que 2,697 livres 14 sols 1 denier, revenu trop modique, qui ne lui permet pas de vivre suivant son état. — Cependant dans les informations on le fait monter à 4,000 livres net.

Les exposants ne pouvant pas eux-mêmes et sans un secours puissant et extraordinaire acquitter réciproquement toutes leurs charges firent savoir au roi leur situation et requirent qu'il lui plut leur permettre d'unir aux menses abbatiale et capitulaire quelques-uns des bénéfices simples et non sujets à résidence étant à la pleine collation dudit sieur abbé jusqu'à la concurrence de la somme d'environ 9,000 livres. Et Sa Majesté toujours attentive à pourvoir aux besoins de ses sujets, permit à l'évêque de Limoges, par son brevet du 1er décembre 1759, de procéder suivant les règles canoniques à l'extinction et suppression des prieurés et prévôtés ci-dessous et à l'union perpétuelle de tous leurs fruits, droits, revenus, profits et émoluments en dépendants aux menses abbatiale et capitulaire de la dite église, afin de les améliorer, de doter un bas chœur et une fabrique; et ce avec d'autant plus de

raison et d'équité que tous ces prieurés, offices et prévôtés composaient originairement la communauté d'Uzerche, les titulaires vivant autrefois ensemble sous l'obéissance et dans la régularité et qu'ils n'en ont été séparés dans la suite que par le relachement de la discipline monastique.

Ces bénéfices sont ceux de :

Saint-Viance, archiprêtré de Lubersac. — *D.* 843 livres.

Champsac, paroisse de Perpezac-le-Noir, archiprêtré de Vigeois. 1,000 livres. — *D.* 406 livres.

Masgoutière, paroisse de Soudaine, archiprêtré de La Porcherie. — *D.* 379 livres.

Saint-Salvadour, archiprêtré de Vigeois, 511 livres. — *D.* 356 livres.

Condat, archiprêtré de Vigeois. — *D.* 102 livres.

Gutmont, paroisse de Saint-Pantaléon, archiprêtré de Lubersac. — *D.* 153 livres.

Agudour, paroisse de Boutezac, archiprêtré de Vigeois. — *D.* 69 livres.

Salon, archiprêtré de Vigeois. — *D.* 77 livres.

Monceix, paroisse de Chamberet, archiprêtré de La Porcherie. — *D.* 51 livres.

Saint-Priest-les-Vergnes, archiprêtré de Saint-Paul. — *D.* 96 livres.

Saint-Ibard, archiprêtré de Vigeois, 1,800 livres. — *D.* 505 livres.

Millevaches, archiprêtré de Chirouze, 50 livres. — *D.* 7 livres.

La vicairie d'Anglars, paroisse de Notre-Dame d'Uzerche, 60 livres. — *D.* 10 livres.

L'office de baile du cellier, ci-devant, 20 livres.

On demande d'en unir les revenus, savoir : un tiers à la fabrique pour la dotation d'un bas chœur, l'entretien des réparations de l'église, des vases sacrés, du luminaire, des ornements et généralement tout ce qui est relatif à l'église capitulaire et à la sacristie, sans aucune réserve. L'autre tiers à l'augmentation par égales portions des onze prébendes dans ladite église.

Comme aussi qu'il plut au seigneur évêque ordonner par son décret qu'à proportion que les unions auraient leur effet par le décès des titulaires, les premiers revenus en provenant jusqu'à la concurrences de 600 livres seraient attribués par préférence à la fabrique et employés annuellement à supporter les charges ordinaires. Après quoi et à proportion de la vacance de ces bénéfices le sieur abbé jouira du tiers destiné à la mense abbatiale et l'excédent de 600 livres destinées à la fabrique, ainsi que le total du

tiers affecté à la mense capitulaire seront employés chacun an par les chanoines à amortir la dite somme de 15,000 livres et à payer leur part et portion des frais nécessaires pour parvenir aux dites suppression et union, des lettres patentes confirmatives et arrêt d'enregistrement.

Qu'après que les dites sommes auront été acquittées, les chanoines commenceront à jouir de leur lot, et qu'à l'égard de celui destiné à la fabrique, la dite somme de 600 livres prélevée pour en acquitter les charges ordinaires, le surplus sera employé par le chapitre à payer les honoraires et gages de quatre prêtres qu'il choisira et qui seront amovibles, du consentement des seigneurs évêques de Limoges et du sieur abbé d'Uzerche, quand il résidera, et dont l'un, en ce cas, lui servira d'aumônier. Lesquels prêtres seront obligés à chanter l'office canonial avec les chanoines, à chacun desquels, quatre prêtres, il sera payé 300 livres par an, en argent, ou en denrées au choix du chapitre. Que l'excédent du dit tiers lot sera aussi employé à payer les gages des choristes dont le nombre sera proportionné au produit qui restera à la fabrique, de quatre enfants de chœur, de deux bedeaux, dont l'un pour le sieur abbé lorsqu'il assistera à l'office et d'un valet de sacristie. Qu'à chaque mutation d'abbé d'Uzerche, le nouveau pourvu, pour aider à l'entretien des ornements de l'église, sera tenu de fournir aux chanoines dans l'année de sa prise de possession, un ornement de la valeur de 1,200 livres. Si mieux n'aime leur payer pendant cinq années la somme de 240 livres, par chacun an, qui ne pourra être employée qu'en achat d'ornements.

Par décret du 27 novembre 1761, les titres des prieurés, prévôtés, vicairie et offices ci-dessus supprimés à perpétuité, les fruits, profits, droits, revenus et émoluments unis aussi à perpétuité aux menses abbatiale et capitulaire et à la fabrique de l'église de Saint-Pierre d'Uzerche, aux clauses et conditions et :

1° Sous la réserve expresse, en faveur des titulaires de tous les droits, soit utiles, soit honorifiques, fruits, profits, revenus et émoluments y annexés, dont ils jouiront leur vie durant, ensemble le droit de résigner une seule fois, que les titulaires des prieurés et prévôtés de Saint-Viance, Champsac, Gutmont, Saint-Salvadour, Salom, vicairie d'Anglars, se sont respectivement réservés dans le consentement qu'ils ont donné à l'union de leurs dits bénéfices.

2° A l'égard des revenus des susdits prieurés, prévôtés, vicairie et office de baile du cellier, ils seront distribués lorsque l'union aura lieu, ainsi qu'il suit, savoir : un tiers à la mense abbatiale, un tiers à la mense canoniale et capitulaire et l'autre tiers à la fabrique pour la dotation d'un bas chœur, l'entretien des réparations de

l'église, des vases sacrés, linges, ornements, luminaire de la lampe et toutes autres fournitures de la sacristie: qu'à mesure que les unions auront leur effet par le décès des titulaires, les premiers revenus en provenant, seront, jusqu'à la concurrence de 400 livres, appliqués par préférence à la fabrique, qui sera administrée par les chanoines à perpétuité, et employés annuellement à en supporter les charges ordinaires; qu'ensuite le sieur abbé jouira aussi, à proportion de la vacance desdits bénéfices, du tiers destiné à la mense abbatiale; que l'excédent des 400 livres adjugées à la fabrique, ensemble le tiers en total affecté à la mense capitulaire seront employés chaque année par les chanoines au remboursement de la somme de 15,000 livres par eux empruntée pour les frais de la sécularisation de l'abbaye et de leur chapitre, et à payer leur part des frais nécessaires pour la procédure de l'extinction et union des susdits bénéfices, des lettres patentes et de l'arrêt d'enregistrement, ensemble de l'intérêt qu'ils payent des sommes empruntées à cet effet. Qu'après que lesdites sommes auront été acquittées, les chanoines commenceront à jouir du tiers qui leur est destiné.

3° Qu'à l'égard de celui affecté à la fabrique, déduction faite de ladite somme de 400 livres, le surplus sera employé par le chapitre à payer l'honoraire de quatre prêtres amovibles, qu'il choisira et ne pourra remercier que du consentement des seigneurs évêques de Limoges et du sieur abbé lorsqu'il sera résident à Uzerche, l'un desquels prêtres lui servira en ce cas d'aumônier. A chacun desquels il sera payé annuellement 300 livres, à raison de 75 livres par quartier et ce en argent ou en denrées au choix du chapitre, en ce que toutefois ils seront tenus de chanter l'office canonial avec les chanoines et de s'acquitter des fonctions, soit au chœur, soit à l'autel, auxquelles le chapitre jugera à propos de les employer. Comme aussi à payer les gages d'un nombre de choristes proportionné au produit qui restera à la fabrique. Ledit tiers sera pareillement employé à fournir l'entretien de quatre enfants de chœur et aux gages de deux bedeaux dont l'un sera pour ledit sieur abbé lorsqu'il assistera à l'office et d'un valet de sacristie.

4° Qu'à chaque avènement d'abbé, le nouveau pourvu sera tenu, pour l'entretien des ornements, de donner dans l'année de sa prise de possession un ornement de la valeur de 1,200 livres, si mieux n'aime payer pendant cinq ans immédiatement et consécutifs la somme de 240 livres, qui sera uniquement employée en ornements.

5° Toutes les charges dont les susdits bénéfices sont ou pourraient être tenus à l'avenir de quelque nature qu'elles soient, seront acquittées par lesdits abbé, chanoines et fabrique, à mesure qu'ils entreront en jouissance des revenus, sur lesquels il sera prélevé annuellement, par égale portion, sur les trois lots,

6° Une somme de 600 livres qui sera employée à l'entretien de deux régents pour enseigner la jeunesse de la ville d'Uzerche et des lieux circonvoisins, à écrire et lui apprendre les humanités, et seront obligés d'assister au chœur du chapitre pour y aider à chanter l'office les fêtes et dimanches, s'ils sont ecclésiastiques, et au moyen de 200 livres, que le sieur abbé donnera pour sa cottité de ladite somme de 600 livres, il demeurera déchargé de l'honoraire du maître d'école.

7° Il sera pareillement pris annuellement par égale portion sur les trois lots la somme de 120 livres pour une maîtresse d'école qui sera chargée d'instruire les jeunes filles dans la lecture, dans la piété et dans la religion. Lesquels régents et maîtresse d'école seront nommés par le seigneur évêque et ses successeurs évêques de Limoges.

8° Au surplus ordonné, ce requérant le promoteur général, que tous les bénéfices-cures dépendants des prieurés et prévôtés ci-dessus mentionnés, seront à l'avenir à la pleine collation et libre disposition des seigneurs évêques de Limoges, sans que le sieur abbé, chanoines et chapitre d'Uzerche, puissent prétendre aucun droit de présentation ou nomination, sous tel prétexte que ce puisse être.

D. 1,307 livres.

Vicairie de saint Michel de Pistorie, 1569.

[Autre, dite de saint Nicolas.

Vicairie des Vitract.

Notre-Dame-de-la-Roche, vicairie. — *P.* Abbé d'Uzerche.

Notre-Dame-du-Désert. — *P.* Abbé d'Uzerche].

Saint-Georges, 1477, 1479.

Saint-Nicolas d'Uzerche. — Cure en ville murée, dans une église particulière, — 860 et 360 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Nicolas de Myre. — *P.* Abbé d'Uzerche, 1273, 1513, 1566, 1725, 1739, 1757, 1759, 1760.

Vicairie fondée par Estienne Chevaille, avocat en Parlement et juge d'Uzerche, mari de Marie Clédat, pour un prêtre de la ville, à l'exclusion des curés et vicaires, le 19 juillet 1659. — *P.* Prieur de la chartreuse de Glandier nomme et confère.

Hôpital, 1393.

Saint-Jacques, sur le pont. — Chapelle, 1665.

Notre-Dame d'Uzerche, alias de Becharin ou du Désert, *de Bechariis, Belsariæ.* — Archambauld, vicomte de Comborn, la donna au monastère d'Uzerche en décembre 992 (Justel, *Turenne*, preuv., p. 20). — Cure en ville murée, 800 et 200 communiants. — *D.* 30 livres.

— *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Vicaire général du monastère d'Uzerche, l'abbaye vacante, 1602, 1604. Chambrier nomma et abbé présenta, 1635. Refusa de présenter, 1730. Abbé, 1635, 1686, 1720, 1730.

Vicairie d'Anglard ou de la Sainte Toalle, 1604, ou nappe. Coulon (*Viv. de Fr.*, t. II, p. 535) dit qu'on conserve à Uzerche la nappe où le Sauveur des hommes fit la cène avec ses apôtres. — A l'autel de saint Martial. — *D.* 10 livres. — *P.* Prieur et chapitre du monastère, l'abbaye vacante, 1695. Abbé, 1736, 1740. — Les fonctions de ce vicaire étaient, dit-on, de faire acolythe, ce qui depuis longtemps n'était plus pratiqué. Son revenu valait de 50 à 60 livres. Unie à la mense abbatiale et capitulaire d'Uzerche par le décret du 27 novembre 1761. Voyez ci-dessus.

Sainte-Eulalie d'Uzerche (1), *alias* Sainte-Aulaire-lez-Uzerche. — Ebolus, évêque de Limoges, Adémar, vicomte dudit lieu et Milisende, sa femme, donnèrent ou vendirent cette église au monastère d'Uzerche avant l'an 1037 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 852. — *Gall. Christ. vet.*, t. IV, p. 961, et *Nova*, t. II, instr. col 182). — Cure, 860 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Sainte Eulalie de Merida et saint Gilles. — *P.* Evêque, 1644. Abbé d'Uzerche, 1588, 1589, 1616, 1637, 1639, 1640, 1688, 1720, 1740, 1745, 1747, 1749.

[*Saint-Sébastien*, chapelle détruite, près Uzerche. — Dans quelle paroisse ? Voyez Bonaventure, t. III, p. 327, col. 2].

SAINT-IBARD (2) ou Euparche, ou Cibar. *Eparchius*. — Adémar, vicomte de Limoges et Emme, sa femme, donnèrent entre 988 et 1007 la moitié de cette église au monastère d'Uzerche. Armand ou Archambaud de Bochiac se faisant moine, donna en 1080 l'autre moitié (*Cartular. Uzerch.*, *apud* Labour., t. III, p. 211). — Prévôté. — *D.* 305 livres. — *F.* Saint Cibar, abbé à Agoulême. — *P.* Abbé d'Uzerche, 1633, 1730, 1742, 1746, 1752.

Cette prévôté fut évaluée 2,400 livres, sur quoi déduire la portion congrue et l'honoraire du vicaire, une redevance au prêtre desservant le jour de la fête du patron et des fêtes annuelles, la pension des mois de mai et de juin due au chapitre d'Uzerche, consistant en froment, argent, sel et huile, un *pastum* le jour de Notre-Dame d'août, une redevance en froment et argent pour le service et hebdomade, le tout évalué avec les décimes à 500 livres, une redevance de quatre charges de vin au sieur abbé d'Uzerche évaluée 50 livres, autre de douze septiers seigle et huit septiers

(1) Réunie à Uzerche.
(2) Commune du canton d'Uzerche (Corrèze).

froment évaluée 50 livres au seigneur de Saint-Ibard. — Unie aux menses abbatiale et capitulaire d'Uzerche par le décret du 27 novembre 1761. Voyez Uzerche.

Cure, 1,480 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Prévôt d'Uzerche nomma et abbé présenta, 1433, 1560. Prévôt de Saint-Ibard nomma et le même abbé présenta, 1564, 1569, 1624, 1644, 1671. Prévôt de Saint-Ibard seul, 1698, 1740. Evêque depuis l'union de la prévôté de Saint-Ibard à Uzerche.

Saint-Roch. — Chapelle rurale, réparée en 1722.

SALOM (1) ou Celom. *Salamus*, mal Salonne. Adémar, vicomte de Limoges, donna cette église, le fief presbytéral, etc., l'an 1068, au monastère d'Uzerche (Justel, *Turenne*, preuv., p. 33), ou 1078 (*Gall. Christ. nov.*, t. II, col. 588). L'évêque Eustorge confirma la donation en 1107 (*Cartular. Uzerch.*). Cependant Bernard d'Auberoche, qui se démit de l'abbaye d'Uzerche en 1148, est dit avoir acquis, ou mieux, fait rentrer cette église à son monastère (Gaufred., p. 307). — Prieuré. — *D.* 77 livres. — *F.* Saint Hilaire de Poitiers. — *P.* Vicaire général du monastère d'Uzerche, l'abbaye vacante, 1603, 1620. Abbé, 1573, 1611, 1633, 1655. — Ce prieuré fut évalué 250 livres, sur quoi déduire une redevance au chapitre d'Uzerche. Uni à ce chapitre par décret du 27 novembre 1761. Voyez à l'article Uzerche.

Cure, 2,200 communiants. — *D.* 123 livres. — Dans la *Vie de saint Viance*, mort l'an 707, il est parlé de l'hermitage de *Celemus* (Jeouffre, *Vie de saint Viance*, p. 41). — *F.* Même saint. — *P.* Prieur de Salom nomma et l'abbé d'Uzerche présenta, 1471, 1595. Prieur seul, 1621, 1658, 1724. Abbé d'Uzerche fut maintenu dans le droit de nomination par arrêt du Parlement de Bordeaux du ... 1727 ; a nommé en 1724, 1741.

L'Artigette. Artigia. Salom en 1258. — Prieuré, préceptorerie, 1467. — *F* Saint Loup de Limoges. — *P.* Prieur de l'Artige, 1577.

On représenta (comme à l'article Beaune, archiprêtré de Rancon). La chapelle de l'Artigette, située dans un lieu champêtre, était vaste mais dans un très mauvais état, sans ornements ni décorations. L'évêque avait ordonné en 1745 qu'elle serait démolie. Il n'y avait aucune maison, le titulaire n'y rendait aucun service, et par sa grande négligence avait laissé usurper plusieurs fonds, rentes et dîmes, en particulier deux moulins. Le revenu était affermé 300 livres, sur quoi il fallait déduire les décimes, l'honoraire de douze messes et une redevance de 8 livres aux PP. Jésuites de Limoges.

(1) Commune du canton d'Uzerche (Corrèze).

Par décret du 16 juin 1751, fut uni à leur collège aux mêmes conditions que celui de La Mazelle, paroisse de Beaune.

Saint-Georges. — Chapelle. — *F.* Saint Georges. — *P.* A la commanderie du Temple d'Ayen.

Masseret. Mansus Serenus. Masseré, 1276. Mazeré (Simpl., t. VI, p. 315). Curc, 1371, 1406. — Succursale de Salom, 1440. — *F.* Sainte Catherine. — 500 communiants.

Frégefont, sur la carte. [Voyez Bonav., t. III, p. 35, col. 2].

CONDAT-PRÈS-UZERCHE (1). — Amilinde, femme de Pierre de Beaufort, donna cette église du temps du roi Philippe et de Gui, évêque de Limoges, entre 1073 et 1086 (*Cartular. Uzerch.*). La moitié de la dite église fut donnée à Uzerche du temps de l'abbé Gérald, deuxième du nom, 1095 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 840). — Prieuré. — *D.* 102 livres. — *F.* Saint Julien de Brioude. — *P.* Abbé d'Uzerche, 1619, 1717, 1729, 1747. — Vaut 400 livres, sur quoi déduire deux charges de vin à l'abbé d'Uzerche évaluées 20 livres, une rétribution pour l'hebdomade prétendue par le chapitre d'Uzerche, une redevance à la cure de Condat de deux septiers de froment que le curé se réserve. Uni à Uzerche par le décret du 27 novembre 1761. Voyez l'article Uzerche.

Cure, 1,800 communiants. — *D.* 102 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Abbé d'Uzerche, 1587. Prieur de Condat, 1669, 1694, nomma et abbé d'Uzerche présenta, 1586, 1596, 1627, 1725, 1752. Evêque depuis l'union du prieuré à Uzerche.

La chapelle de *Cheria* dépendait de Saint-Gérald de Limoges en 1184. — La chapelle de Cherie dépendait de Saint-Gérald en 1183 (Bonav., t. III, p. 487). — Peut-être sur la paroisse de Meillars.

Chenaulcherie ou Chevaulcherie. — Annexe, 1559 ; détruite. — *F.* Saint Barthélémi.

Pourriéras, est dit à tort sur la paroisse de Condat en 1440. — Voyez La Mongerie, archiprêtré de La Porcherie.

SAINT-SALVADOUR (2) ou Saint-Sauveur. — *Salvator.* — Arbert et sa femme Adélaïde rendirent cette église à Uzerche avant l'an 987 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 853). — Prieuré ou prévôté. — *D.* 356 livres. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne, jadis la Transfiguration. — *P.* Abbé d'Uzerche, 1742, 1752. Vaut

(1) Commune du canton d'Uzerche (Corrèze).
(2) Commune du canton de Seilhac (Corrèze).

2,500 livres, sur quoi déduire la portion congrue du curé et l'honoraire du vicaire de Saint-Salvadour, celle du curé de Beaumont, une redevance d'environ 150 livres envers l'abbé et le chapitre d'Uzerche, les décimes 364 livres, l'abonnement 25 livres, charges qui forment en tout 1,989 livres. Unie par décret du 27 novembre 1761 à Uzerche. Voyez l'article Uzerche.

Cure, 980 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Abbé d'Uzerche, 1482, 1618. Prévôt de Saint-Salvadour nomma et ledit abbé présenta, 1573, 1594, 1639. Prévôt seul, 1706, 1717, 1759. Evêque depuis l'union du prieuré à Uzerche.

Bort ou Bournioux. *Bornium.* — Prieuré. — *D.* 37 livres. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Prieur de Saint-Gérald de Limoges, 1608, 1614, 1722. Le roi depuis l'union du prieuré de Saint-Gérald à l'hôpital de Saint-Alexis. [N... Dumirat possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)]. — Cette chapelle était située au pied d'une montagne fort escarpée, sur le bord d'un petit ruisseau ; il n'y avait d'autres maisons voisines qu'un mauvais moulin. Elle était dépourvue de tout et très inutile. Ordonné en 1746 qu'elle serait démolie.

BEAUMONT (1), *Bellus mons.* — Eble, vicomte de Comborn, et Pétronille, sa femme, donnèrent la moitié de cette église au monastère d'Uzerche, et leurs fils Guillaume, Archambauld, Ebolus et Robert donnèrent l'autre moitié après la mort de leurs parents, l'an 1030. On dit encore que Bernard, vicomte de Comborn, donna l'église de Belmont (Justel, *Turenne*, *preuv.*, p. 21, 22. — Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 409). Archambauld et Ebolus de Comborn, fils d'Archambauld, vicomte de Comborn, et de Rotberge de Rochechouard, dans leur partage, donnèrent à leur frère Bernard cette église qui n'était pas encore fortifiée : *munita* (Gaufred. Vosiens, mss., vers 1060). — Cure, 600 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Léonard de Noblac. — *P.* Abbé d'Uzerche présenta, 1743, nomma, 1497. Prévôt de Saint-Salvadour, 1719. Evêque depuis l'union de cette prévôté à Uzerche.

Vicairie fondée dans cette église ou dans celle de Murat par Archambauld de Comborn, mari de Marguerite du Pont, avant 1299.

SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER (2), *alias* près Sadro. — Gui et Emma, sa femme, donnèrent cette église à Uzerche en 1003 (*Car-*

(1) Commune du canton de Seilhac (Corrèze).
(2) Commune du canton de Donzenac (Corrèze).

tular. Uzerch.). — Prieuré. — *F.* Saint Laurent. — *P.* Etait annexé à la prévôté de Champsac, dépendante d'Uzerche dès 1593.

Cure, 100 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* L'abbé d'Uzerche seul, 1474. Prévôt de Champsac nomma et l'abbé d'Uzerche présenta, 1558. Prévôt seul, 1633, 1643, 1660, 1672, 1750. Evêque depuis l'union de la prévôté de Champsac à Uzerche.

Vicairie fondée par Gabriel Bugue, curé, pour le plus proche parent, le 22 avril 1709. — *P.* Seigneur de Saint-Pardoux, 1720.

VIGEOIS (1), *Vosium, Vosiæ*, mal Vosière, Vigerac. — Saint Yrieix rétablit ce monastère vers le milieu du VIe siècle (Gaufred. p. 288). — Charles-le-Chauve le donna à Solignac ou confirma le village de *Vosias* l'an 876 (Bouquet, t. VIII, p. 653). Ils se soumirent à Saint-Martial de Limoges en 1082 et en dépendaient en 1097 (Baluze, *Miscell.*, t. VI, p. 389). Ils s'unirent à la congrégation des exempts en... Ordonné en 1489 de rebâtir cette église. — Un archiprêtré de Vigeois vers 1170. En 1181 *Vusiensis* (*Cartular. Obazinæ*), en 1235. — Abbaye, ordre de Saint-Benoît, 1,889 livres. — *F.* Saint Pierre, apôtre, jadis la Sainte-Vierge. — *P.* Jadis élective. Abbé de Saint-Martial confirmait. Le roi.

Offices claustraux :

Chambrerie. — 153 livres. — *P.* Abbé de Vigeois, 1606, 1694, 1731.

Sacristie. — 51 livres. — *P.* Vicaire général du monastère, l'abbaye vacante, 1598, 1711. Abbé, 1514, 1585, 1588, 1628, 1694, 1741.

Prévôté de Bouschiat. — 178 livres.

Prévôté de Chamboulive. — 127 livres, *alias* paroisse de Chamboulive ou Chambelline : Vierza y était annexé en 1318. — *P.* Abbé de Vigeois, 1578, 1742. [Unie en 1746 au séminaire des Ordinands de Limoges pour fondation de bourses. N... Cheyrou, moine du Vigeois et sacristain de Saint-Vaulry, prit possession de la prévôté de Chamboulive et mourut en 1771. Il a été le dernier titulaire de ce bénéfice].

Infirmerie. — 24 livres. — *P.* Abbé de Vigeois, 1592, 1628, 1701, 1727, 1730, 1733, 1738.

Prévôté de Sadro ou Sadraneis, avec l'annexe de Mazières près Donzenac. — 102 livres. — *P.* Abbé de Vigeois, 1573, 1701.

(1) Chef-lieu de canton (Corrèze). Voir le *Cartulaire de Vigeois*, publié par M. de Montégut. *Bull. Soc. arch. Lim.*, t. XXXIX.

Prévôté d'Hautefaye. — 76 livres. — Chapelle [prévôté ou vicairie]. — *F.* Sainte Marguerite. — *P.* Abbé de Vigeois, 1580, 1701, 1733, 1736 [Unie au séminaire des Ordinands de Limoges, pour fondation de bourses].

Bailie des cinq anniversaires, 1318, 1371.

Messagerie de Vitrat, 1318. Mezatge de Vitrat, 1371.

Abbés de Vigeois (Mes *Mémoires*, t. I, p. 178) :

1. Sébastien, vers 560.
2. Asterius ou Astidius, 591.
3. Ringaldus, vers 620 ou 660.
4. Cunibert, 855.
5. Estienne, vers 855.
6. Bernard, 865.
   Pierre.
7. Adazius, vers 970.
8. Arnoul.
   Pierre.
9. Gérald, 1025.
10. Pierre de Mirabel, 1081.
11. Gérald de Lastrade, élu en 1082, mort le 28 décembre.
12. Pierre Alboin, élu vers 1097, mort le 7 septembre.
13. Rainald de Rofiniac, se démit, mort le 3 avril 1124.
14. Adémar, élu le 28 octobre 1124, mort le 13 juin 1165.
15. Amélius des Monts, élu le 25 janvier 1165, se démit 1170.
16. Pierre Durnais, élu le 28 août 1170, mort le 16 octobre 1178.
17. Guillaume (élu le 20 octobre 1179), Bertrand, 1185.
18. Raymond, 1200.
20. Raymond ou Bertrand de Longa, 1205, se démit en 1229, mort le 19 avril.
21. Philippe Hugon, élu le 30 octobre 1229.
22. Guillaume Amaluin, 1238, abbé de Saint-Martial.
23. Arnaud de Balanges, 1253, 1260, mort le 16 juillet.
24. Constantin, 1261, 1263, mort le 25 novembre.
25. Gui de La Porte, 1296, abbé de Saint-Martial.
26. Gui Rotger, mort le 31 décembre.
27. Estienne, 1305, 1315.
28. .....Guorssa, 1324.
29. Estienne Cotet, abbé de Mauzac.
30. Gui, 1359, mort, 1375.
31. Gantelmus.
32. Guillaume, 1424.
33. Jean Costini, 1428.
34. Pierre Costini, 1433, 1457.

35. Guichard de Comborn, 1463.
36. Guillaume Le Groing, confirmé par l'évêque, mort en 1491.

Commendataires : F. Aimeric de La Marche, 1493.

37. Giles de La Tour d'Oliergues, 1492, 1527.
38. Geofroi de Caumont, 1542.
39. Jacques de Poitiers, 1559. Se démit; mort le 15 mai 1577.
40. Jean Roussel, 1564, 1587.
41. François de Vars de La Boissière, nommé, 1594; se démit; testa, 1603.
42. Jacques Treulh, se démit, 1601.
43. Antoine du Queyreau, nommé en 1601, 1620.
44. Pierre Hélies de Pompadour, 1635, mort 30 octobre 1710.
45. Antoine de Boisse de La Farge, nommé en 1710, mort en avril 1753.
46. Roland-François-Pierre Desclos de La Molière, nommé en 1753.

Le supérieur du séminaire des Ordinands de Limoges représenta que quoique cette maison eut été érigée par les soins de M. François de La Fayette, évêque, pour l'éducation et instruction de la jeunesse dans la science de la théologie, surtout pour disposer à la réception des saints ordres les ecclésiastiques qui en seraient jugés capables : que M. Louis de Lascaris d'Urfé, son successeur, l'eut considérablement augmentée, cependant elle était encore bien éloignée de l'état et perfection où ces deux prélats avaient résolu de la porter. Obligés de se borner d'abord à former les Ordinands dans la connaissance de la théologie dogmatique et morale et dans la pratique des fonctions du sacré ministère, pendant l'espace de deux années qu'on les y retient, ces évêques avaient laissé à leurs successeurs le soin de procurer aux jeunes ecclésiastiques une instruction plus étendue de la philosophie et de théologie. Les vastes bâtiments d'une maison propre à loger près de cent ordinands et l'église ayant coûté de très grandes sommes quelqu'ardeur qu'eussent ces zélés prélats pour la consommation d'un si grand et si utile ouvrage, ils n'avaient pu, comme ils l'avaient souhaité, fonder des places pour y recevoir des sujets souvents excellents par leurs qualités, mais d'ailleurs trop pauvres pour fournir à une pension considérable. Leurs successeurs, infiniment touchés des avantages que l'établissement de ce séminaire avait procurés au au diocèse, en y opérant en peu de temps un heureux changement dans le clergé, auraient bien voulu poursuivre le premier dessein de leurs prédécesseurs. Animés du même zèle, mais arrêtés soit par la dureté des temps qui les obligeait à sacrifier souvent une

partie de leur revenu aux besoins pressants d'un vaste et pauvre diocèse, soit par le peu de durée de leur épiscopat, ils n'ont pu finir un ouvrage si heureusement commencé, qui exige des secours extraordinaires, qu'on ne peut procurer ou recueillir que peu à peu et comme insensiblement, surtout par des unions de bénéfices, ainsi que l'avait permis le roi Louis XIV par ses lettres patentes. Cependant jusqu'ici nul bénéfice n'avait été uni à ce séminaire. Il n'avait de revenu qu'une pension de 2,035 livres, sur le clergé du diocèse d'un autre côté ; ce qui était très insuffisant pour la nourriture et entretien de sept directeurs, paye de dix domestiques, réparations d'un vaste bâtiment et d'une église.

Le roi, par arrêt du 7 novembre 1745, permit d'unir à ce séminaire les revenus de la mense conventuelle et des offices claustraux de l'abbaye de Vigeois, pour être employés à l'entretien et éducation des jeunes étudiants en philosophie et théologie. Cette union était pour le diocèse d'une utilité qu'on ne saurait exprimer et même d'une nécessité, qui prévaut infiniment à celle d'une mense conventuelle, telle que celle de Vigeois, devenue désormais assez inutile à l'église. Il y avait à Vigeois huit prébendes monacales, à cinq desquelles étaient unis les offices claustraux de l'infirmerie, sacristie et chambrerie. Tout le revenu desdits offices ou places montait, déduction faite des charges, à 4,000 livres. Il n'y avait aucun lieux réguliers, les moines étaient obligés de demeurer dans des maisons particulières, ouvertes à tout le monde ; il n'y restait plus aucune trace de régularité ; la cessation de la vie commune y avait introduit de la division et des procès ; n'y ayant presque plus d'union entre les moines, ni dépendance des supérieurs, l'office divin ne se faisait plus avec l'assiduité et la décence convenable ; il n'y restait aucun vestige de cloître, ni d'endroit propre pour assembler les moines, mais seulement huit petites maisons en mauvais état servant d'habitation aux moines quand ils résident, lesquelles n'ont aucune enceinte régulière.

Par décret donné le 21 juillet 1746, sur le consentement de l'abbé et des moines, sont éteints et supprimés à perpétuité les titres des places monacales, offices claustraux, prévôtés et bénéfices y annexés de l'abbaye de Vigeois, congrégation des exempts et les revenus et prérogatives unis à perpétuité au séminaire des Ordinands de Limoges, en ce que :

1° Lorsque le séminaire jouira desdits revenus, il en acquittera les charges.

2° Pour procurer à la paroisse de Vigeois un secours spirituel plus abondant et afin que les fondations à la charge des moines soient acquittées avec plus de décence et d'exactitude il sera distrait

des revenus la somme de 150 livres par an pour l'entretien d'un second vicaire auxiliaire, et le pré et terre y contiguë dépendants de la mense conventuelle de Vigeois demeureront pour toujours unis et incorporés au patrimoine de la cure de Vigeois.

3° Pour procurer à la jeunesse de la dite paroisse et des environs le moyen d'être instruite dans les principes de la religion et des lettres humaines, il sera pris sur les revenus unis la somme de 150 livres par an, pour l'entretien d'un maitre d'école qui sera nommé et approuvé par l'évêque et qui résidera dans le bourg de Vigeois. A cet effet, parmi les maisons monacales, il en sera choisi une commode et propre à l'habitation dudit maitre d'école, à condition que le séminaire ne sera tenu à aucune réparation, ni meubles de ladite maison, mais que le tout sera à la charge des habitants.

4° L'abbé de Vigeois pourra nommer et présenter à l'évêque deux pauvres écoliers, natifs de la paroisse et terre de Vigeois, pour être nourris gratuitement dans le séminaire, s'ils sont par l'évêque trouvés dignes et capables d'y être reçus.

5° Pour le soulagement des pauvres de ladite paroisse, il sera annuellement remis entre les mains du curé de Vigeois la quantité de 50 septiers de seigle, mesure dudit lieu, pour être par lui distribués aux pauvres honteux de sa paroisse, à la charge par ledit curé de rendre compte de l'emploi et distribution de ce blé, soit à l'évêque, soit à celui qui sera par lui commis à cet effet.

[Préceptorerie *supra*]. — *D.* 51 livres. — [Les vicaires de la paroisse en sont ordinairement chargés].

Cure, 2,500 communiants. — A l'autel de saint Pierre-ès-Liens en 1428. En la chapelle de saint Etienne en 1555, dans l'église du monastère. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Evêque, 1642. Chapitre du monastère de Vigeois, l'abbaye vacante, 1594. Abbé dudit lieu, 1555, 1564, 1581, 1651, 1699, 1735, 1753.

Deux vicairies appelées de Saint-Victor de Bleigeac, 1611, ou de Vigeois, d'Envigier, ou de Meyvialle. — Dans la chapelle de sainte Catherine. — *P.* Abbé de Vigeois, 1593, 1668, 1719, 1744, 1749.

Saint-Cyriaque, chapelle où était la cure, puis Saint-Etienne en 1555.

TROCHE (1), mal Torse (Bonav., t. III, p. 609). — Cure, 1,200 communiants. — *D.* 112 livres. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1591. Aquilaire de la cathédrale nomma et chapitre présenta, 1399, 1488, 1528, 1556, 1561, 1562, 1563, 1573, 1574, 1576, 1582, 1683, 1710, 1763.

(1) Commune du canton de Vigeois (Corrèze).

Chapelle à l'entrée du grand cimetière, 1029 ; ruinée. — *F.* La Sainte-Vierge.

Chambon, où, peu avant l'an 1281, les chevaliers du Temple firent bâtir une chapelle. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* A la commanderie de Charrières.

Crossia, paroisse vers l'an 1020 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 406). Il faut Trossia. Le vicomte de Comborn donna au monastère de Tulle trois mas, appelés *ad vineas* dans cette paroisse.

SAINT-AUGUSTIN-PRÈS-TREIGNAC (1), près Beaumont, 1387. — Gilbert, évêque, la donna à la cathédrale pour l'augmentation du culte divin, avec le droit d'y présenter, le 8 des ides de mai 1291. — Cure connue en 950 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 349), — 880 communiants. — *D.* 123 livres. — *F.* Saint Augustin d'Hippone. — *P.* Aquilaire nomme, chapitre confère et ratifie, 1423, 1501, 1502, 1588, 1593, 1646, 1691, 1730, 1748.

SEILHAC (2). *De Sellaco* [ou Stilhac], jadis Souilhac, *Solalha,* 1318. — Adémar, vicomte des Echelles, donna cette église du *Selliacum* au monastère de Tulle vers l'an 930 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 333). — *De Seliaco* en 1154 (*Idem*, col. 405). — Par une transaction amicale entre l'évêque Girbert et le chapitre de la cathédrale, pour l'augmentation du culte divin, il était obligé de leur conférer une ou deux églises, qui montassent à une pension de 50 livres. En conséquence, il avait unie à leur compagnie la cure de Saint-Augustin. Mais comme elle ne leur suffisait pas pour cette pension, il y suppléa en donnant l'église de Selhac, avec le droit de présentation, le vendredi après l'octave de la Purification 1291 (1292). — Prévôté. — *D.* 102 livres. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Etait annexée au prieuré de Tulle en 1318. Evêque de Tulle, 1590, 1595, 1694, 1718, 1719. — Par décret de l'évêque de Tulle du 1er octobre 1696, cette prévôté fut unie à perpétuité à la cathédrale de Tulle, pour l'intérêt, utilité et nécessité de ladite église, et en conséquence de la sentence arbritrale rendue entre lui et le chapitre en 1695, homologuée au conseil le 1er septembre 1696. Ils en prirent possession le 1er octobre suivant.

Cure, 1800 communiants. — *D.* 76 livres. — L'église de Sainte-Marie de Seillac dépendait de Tulle en 1115 (Baluze, col. 465). — *F.* Même sainte. — *P.* Evêque, 1719. Prévôt de Seilhac, 1580. Aquilaire de la cathédrale de Limoges nomma et chapitre présenta,

(1) Commune du canton de Corrèze (Corrèze).
(2) Chef-lieu de canton (Corrèze).

1318, 1466, 1506, 1508, 1511, 1513, 1515, 1544, 1662, 1694, 1709. Communauté de prêtres établi le 4 février 1513 (1514).

Les Combes. — Chapelle. — *F.* Décollation de saint Jean. — *P.* A la commanderie de Puy-de-Noix.

PERPEZAC-LE-NOIR (1), mal Perpegas. — Peut-être Alduin, évêque de Limoges, aura donné cette église vers l'an 990 au monastère de Brantôme, dont il était abbé. — Ordonné en 1497 de bâtir cette église. — Prieuré. — *D.* 267 livres. — *F.* Saint Sicaire, l'un des saints Innocents, le 11 octobre. Peut-être plutôt saint Nicaise, *Nicasius,* honoré ce jour-là. Jadis saint Saturnin. — *P.* Prieur claustral de Brantôme, diocèse de Périgueux, 1622. Abbé dudit monastère, 1506, 1620, 1627, 1660, 1755, 1757. [Dom Joly possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 1,280 communiants. — *D.* 60 livres. — *F.* Même saint Sicaire et la Sainte-Vierge. — *P.* Prieur de Perpezac-le-Noir, 1470, 1476, 1568, 1589. Prieur et religieux de Brantôme, 1637.

Champsac ou Chaussac, avec l'annexe de Saint-Pardoux-l'Ortigier, 1593, 1645, 1714. — Prévôté. — *D.* 406 livres. — La chapelle qui est ruine totalement, était près de Bariolet. — *P.* Abbé d'Uzerche, 1514. — Valait 1,800 livres. Sur quoi déduire une redevance considérable en grains, vin, sel, huile et argent, envers l'abbé et chapitre d'Uzerche, charge qui peut monter de 500 à 600 livres, la portion congrue du curé de Saint-Pardoux-l'Ortigier. — Unie par décret du 27 novembre 1761 à Uzerche. Voyez cet article.

Le Bariolet, sur la carte.

Saint-Georges de la Roche, de Ruppd. On ne dit pas sur quelle paroisse (Estiennot, *Antiq. Benedict. Petrag.*, p. 22). Peut-être de la paroisse de Salom. — Prieuré. — *F.* Saint Georges. — *P.* Abbé de Brantôme.

USSAC (2). *Ulciacus.* — G..., évêque, donna l'église d'Uzac, *alias* d'Ussat, à sa cathédrale, en présence de V..., doyen. — Prieuré en 1291 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 581). — *F.* Saint Julien de Brioude. — *P.* Cathédrale de Tulle nommait, 1578, 1584, 1610. Y était uni en 1696.

Cure. — *Ulciacus*, paroisse en 945 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 369), 2,500 communiants. — *D.* 60 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Prieur d'Ussac, 1480, 1514, 1665. Evêque de Tulle, 1665. Chapitre de la cathédrale de Tulle, 1696, 1759.

(1) Commune du canton de Vigeois (Corrèze).
(2) Commune du canton de Brive (Corrèze).

Vicairie fondée par Gui Roussely, prêtre et curé, pour le plus proche parent, le 2 février 1489 (vieux style). Appelée de Passager, Peschager, Peuchagier, [Peussager ou de sainte Catherine], Salamondi. — A l'honneur de la Sainte-Vierge et de tous les saints; à l'autel de sainte Catherine. — *D.* 10 livres. — *P.* Evêque, 1685. Prieur d'Ussac, 1585. Curé ou son vicaire confère, plus ancien parent nomme. Roussely, dit Del Baile, laboureur, 1585. Sa fille, 1599, du village de La Moulhade, 1659, 1726. Neyrat, vigneron du village de La Sudrie, paroisse d'Allassac, comme petit-fils de Roussely, 1726. Roussely, laboureur du village du Claus, avec autre veuve de Bessac, tisserand du lieu de Malemort et autre tisserand du village de La Rade, 1726. Neyrat, aîné des enfants de celui du village de La Sudrie; seul descendant de Jean Roussely, 1760, 1771.

Plantadis ou Plantades, jadis Plantatis. — Commanderie, ordre de Saint-Antoine, 1372, ou préceptorerie, ou prieuré. Wadingh (*Annal. FF. Min.*, an. 1227, n° 18) dit qu'auprès de Brive, saint Antoine de Padoue établit un couvent de son ordre, différent de la grotte où il se retirait. — *D.* 24 livres. — *F.* Saint Antoine, abbé. — *P.* Commandeur général de Boutiers, ou Boulière, diocèse de Saintes, 1557, 1613, 1622. Abbé de Saint-Antoine de Viennois, 1604.

La Saulière, Soleria. — Préceptorerie ou prieuré, *alias* mais mal La Solene. — *F.* Sainte Madeleine. — *D.* 406 livres. — *P.* Le recteur des Jésuites de Limoges pour affermir la fondation du noviciat des Jésuites à Bordeaux, qui à cause de la modicité de son revenu avait besoin d'un secours considérable pour recevoir un plus grand nombre de sujets et pour l'augmentation des ouvriers évangélistes, qui seront formés dans ledit noviciat, consentit le 11 septembre 1723, que ce prieuré fut supprimé, et les revenus unis audit noviciat. — Jacques-Joseph de Gourgues, évêque de Bazas, qui en était titulaire, voulant marquer l'estime, la considération et confiance qu'il avait au zèle que ces Pères ont pour la gloire de Dieu, et les secours qu'ils rendaient au public, suivant en cela l'exemple de ses auteurs et ancêtres, et en particulier celui de Marc-Antoine de Gourgues, premier président au Parlement de Bordeaux, fondateur dudit noviciat, et de Jacques de Gourgues, aumônier du roi et prieur de Saint-Georges en l'île d'Oléron, bienfaiteur, désirant concourir à son augmentation, consentit aussi à cette union le 14 mars 1724. L'évêque de Bazas mourut avant que le décret fut donné. — Prieur de Brive nomma, 1708. Le roi, 1725. Prieur de l'Artige, 1470, 1471, 1478. Par arrêt du conseil du ... la nomination appartient au recteur des Jésuites de Limoges. A

nommé, 1691, 1708, 1724. Evêque. [Le Bureau du Collège de Limoges y a nommé, 1781 (*Feuil. hebd. de Lim.* du 8 août 1781, p. 134). Mais l'évêque y nomma aussi, et M. l'abbé d'Espagnac, conseiller au Parlement de Paris, le demanda en cour de Rome. Procès en conséquence, jugé au grand Conseil en 1786. Le nommé par l'évêque a été maintenu. C'est donc mal à propos que Brousseaux (*Pouillé* 1783) en attribue la nomination au roi].

Lentiniac ou Lentilhac. — Barontus ou Beraud, duc d'Aquitaine, avait une maison de campagne appelée *Lintiliacus* ou *Lintiniacus*, non loin de l'église de Saint-Viance, vers l'an 730 (Jeouffre, *Vie de saint Viance*, p. 24). — G..., évêque de Limoges, donna cette église au monastère d'Uzerche l'an 1161 (*Cartular. Uzerch.*). — Prieuré. — *F.* Sainte Magdelaine. — *P.* Abbé d'Uzerche.

Bénéfices inconnus mentionnés dans le Pouillé de 1318 : *Le Mas Vescontal*, annexé au prieuré de Tulle. — *Plagregas*, prieuré qui était uni à la chantrerie de Tulle. — *Pont-Cornil*, prieuré. Peut-être, au-dessous de Cornil. — *Chioysa*, prieuré. — [*Combressis*, prieuré, dans l'archiprêtré de Vigeois. *P.* Abbé d'Uzerche].

Dans le Pouillé manuscrit de la cathédrale de Limoges, pour composer l'évêché de Tulle, on démembra : *Le prieuré de Saint-Clément*, à la nomination de l'évêque de Tulle. — *La prévôté d'Orlhac*, à la même nomination. — *La prévôté de Naves*, à la nomination du sacristain de Tulle. — [*Le prieuré de Bor*, ou Borne, ou Bornioux, *alias* Burnieux, *de Bornio*, dans l'archiprêtré de Vigeois, à la collation du prieur de Saint-Gérald de Limoges]. — *La cure de Bar* et la *cure de Chantault*, à la nomination de l'évêque de Limoges. *Corrèze*, à la nomination du prieur d'Aureil. — *L'abbaye de Tulle*. — *La cure de Planis, Serreria*, Saint-Nicolas, Saint-Xantin. Dans quel archiprêtré ?

[*Le château de Ségur*. Prieuré d'hommes. *P.* Abbé de Solignac. — *Le Mas-Lagorce*. Prieuré de filles. Uni au Châtenet de Grandmont. — *Montégut* (Voyez Bonav., t. III, p. 542, col. 2). Prieuré d'hommes. *P.* Abbé d'Uzerche. — *Sadraneix*, ou Sadranges, ou Sadronge. Prévôté d'hommes. *P.* Abbé de Vigeois. — *Rocq*. Prévôté d'hommes. *P.* Abbé de Vigeois].

---

1 chapitre : Uzerche. — 2 abbayes : Uzerche, Vigeois. — 38 cures. — 2 succursales : Saint-Bonnet-en-Sadro, Masseret. — 2 communautés d'hommes : les Chartreux de Glaudiers, les Cordeliers de Donzenac. — 2 hôpitaux : à Donzenac, à Uzerche.

XII

Archiprêtré de Saint-Exupéri

SAINT-EXUPÉRI (1), ou Exupère, mal Saint-Superi. — On présume qu'il y avait des moines en 1157 (*Gall. christ. nov.*, t. II, instr. col. 204). On bâtissait cette église en 1495. — Archiprêtré et cure, 1.280 communiants. — *D.* 246 livres. — *F.* Saint Exupère, compagnon de saint Maurice, 22 septembre. — *P.* Marie-Françoise du Chier, veuve de Maurice-Frédéric de La Tour d'Auvergne, seigneur de Saint-Exupéri, 1729. Evêque, 1531, 1562, 1614, 1631, 1687, 1705, 1727, 1772.

Communauté de prêtres. Etaient vingt-cinq en 1524.

Vicairie fondée par Pierre, vicomte de Turenne avant 1430. — *P.* Antoine de La Tour, chevalier, seigneur de Murat, Bonige et Saint-Exuperi, 1563. Magdelaine de Châteauneuf, sa veuve, comme tutrice de Claudine de la Tour sa fille unique, 1594.

Autre par Brunicende d'Ussel, comme administratrice d'Antoine et Gabriel ses enfants, le 7 juin 1436.

Noble Lyonet de Chalus, le 2 février, 1437, vieux style. — A l'autel de saint Michel.

Il faut voir les preuves de la généalogie de la maison de Chabannes pour une chapelle en ruine à Charlus ou auprès en 1395.

Dans une chapelle près le château de Charlus, noble Hugue d'Ussel, seigneur de Charlus-le-Pailloux, pour le repos de son âme et celle de noble Dauphine Marcheza, sa femme; érigée par Jean d'Ussel, leur petit-fils, coseigneur d'Ussel et de Charlus, le 22 avril 1439. Appelée de Charlus-le-Pailloux et Cabanin. — *F.* ..... de la Sainte-Vierge, dans la chapelle de Chabannes. — *P.* Archiprêtre

(1) Commune du canton d'Ussel (Corrèze).

confère. Jean de Chabannes, chevalier, sieur de Charlus-le-Pailloux, etc., 1510. Georges de la Beyssarie, damoiseau, sieur dudit lieu, de Charlus et d'Ussel, 1527. Jean, écuyer, 1544. Joachim de Chabanes, chevalier de l'ordre du roi, 1556. Jean d'Ussel, seigneur de la ville et châtellenie d'Ussel et de Bezeyghant, avec Gilbert de Saint-Aignan, chevalier, seigneur de la Gastine et de Confolent, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et lieutenant de la compagnie de M. le duc de Longueville, comme coseigneur de Charlus, 1563. Charlotte de Vienne, dame de Curton, dame d'honneur de la reine de Navarre et douairière des seigneuries de Charlus et Thinières-Ars-de-Mons, comme dame de Chabannes, 1583. Anne de Lévi-Ventadour, 1618. Abbé de Meimac, seigneur des baronnies de Donzenac et de la Motte, comme seigneur châtelain de Charlus-Cabanin, 1637. Gui d'Ussel de Châteauvert, avec de Bonnot, comme seigneur de Charlus, 1704. Le même de Bonnot, sieur de Chasselines, 1727. Gui d'Ussel, baron de Châteauverd, Saint-Martial, Audadouze, paroisse de Saint-Sextier, le Bets-Engens, paroisse de Saint-Bonnet, près le Port-Dieu, 1727. Marc-Antoine, baron de la ville de Crocq, chevalier de Saint-Louis, 1766.

De la Moriange, 1444. — A l'autel de saint Antoine. — *P.* Archiprêtre confère. Seigneur de la Moriange, paroisse de Veyrières, nomme. Noble Lyonnet de Chaluz, 1428. Gabriel, 1525.

La Ganne, 1447. — A l'autel de saint Maurice, 1483.

Noble et puissant Jean d'Ussel, chevalier, seigneur de Charlus-le-Pailhos, 11 juin 1456. — Au grand autel. — *P.* Les héritiers nomment.

Fondée par Charles, comte de Ventadour, à l'autel de La Chaul, le 22 août 1442 (Baluze, *Vit. pap. Aven.*, t. I, col. 1302), signé Franciscus de Pradinac. — Au grand autel. — *P.* Héritiers et successeurs. Anne de Levi, duc de Ventadour, pair de France, lieutenant-général au gouvernement de Languedoc, seigneur de Lachau, Ussel, Ensartois, 1606. Hercule-Mercadec de Rohan de Soubise, duc de Ventadour, 1723.

Deux par le comte de Dammartin.

SAINT-FRIGEON-LE-RICHE (1), *alias* le majeur. — Cure, 800 communiants. — *D.* 76 livres. — *F.* Saint Freculfe, 5 juillet. — *P.* Evêque, 1559, 1560, 1562, 1571, 1572, 1621, 1640, 1645, 1682, 1697, 1701, 1746.

Vicairie fondée par noble Jean Peyssarie, seigneur del Bazanes, pour le repos de son âme et celles de feues nobles Marguerite de

(1) Commune du canton d'Ussel (Corrèze).

Agiis et Marguerite de Charboniéras, ses première et seconde femmes, le 18 juin 1438 [dite de sainte Magdelaine]. — A l'honneur de la Sainte-Vierge, saint Jean-Baptiste, *alias* de saint Antoine et sainte Magdelaine; dans la chapelle del Bazanes. — *P.* Curé confère, seigneur del Bazanes nomme. François Robert de Lignerac, seigneur dudit lieu, comte de Saint-Chamant, 1657, 1662.

Bonnaigue, Bona aqua, Bouhaigue (Simpl., t. IV, p. 30). Non de Bonneau, ni *Bella aqua* (*Act. SS.*, t. I, Martii, p. 804). — Fondée par Hélie d'Ussel l'an 1157. L'acte est dans *Gallia christiana nova*, t. II, *instrumenta*, col. 205. — Abbaye en règle, ordre de Citeaux, fille d'Obazine. — *D.* 1.018 livres. — *F.* La Sainte-Vierge. — *P.* Jadis élective. Le roi. — Filiation de Citeaux. — Soit sept prêtres et un convers. — *D.* 26 livres.

Abbés de Bonnaigue. (Voyez mes *Mémoires*, t. I, p. 132) :

1. Jean, 1148.
2. G...
3. Amelius, 1158.
4. Estienne.
5. T...
6. Pierre.
7. R...
8. Constantin.
9. Bernard, 1179, 1188.
10. P..., 1192, 1194.
11. Gérald de Gasmar, 1199.
12. Jean, 1200.
13. Gui, 1202.
14. P... del Broil, 1204, 1208.
15. Bernard Niel, 1212, 1229.
16. T. B. s'était démis en 1231.
17. P..., 1230.
18. T. L., 1231.
19. Pierre.
20. Jean del Broil, 1262, 1274.
21. Guillaume Nielli, 1277, 1280.
22. Pierre Riossol, 1282, 1286.
23. Guillaume Martin, 1290, 1296.
24. Robert del Pradinats, 1299, 1306.
25. Gui de Saint-Martial, 1307, 1317.
    Bernard Gautier, 1317.
26. Jean Biventi, ou Riventi, ou Servientis, 1320, 1321.
27. Hélie de Jo, 1323, 1339.
28. Gérald, 1344.

29. Ponce, 1349, mort en 1379.
30. Jean de Buxis, ou de Bosco, 1373, 1400.
31. Guillaume de Buxis, 1401, 1422.
32. Pierre, 1428.
33. Durand de Bonnefont, 1429.
34. Jean Loboaud, 1450, 1472.
35. Jean de Lopbartes.

Commendataires : 36. Charles de Gaudiosa, 1492. Mort évêque de Saint-Flour le 23 août 1502.
37. François de Levi, 1509, évêque de Tulle.
38. Charles de Levi.
39. Gérald de Maumont, 1516.

Réguliers : 40. Pierre Andrieu, 1523, mort le 5 novembre 1559.
41. Jean de la Grange, mort élu, le 6 janvier 1560.
42. Jacques de la Garde de Tranchelion, 1560, mort le 10 août 1562.
43. Gui, mort le 22 septembre 1563.
44. Jean de la Villatte de Montroux, 1564, résigna, mourut le 22 février 1603.
45. Jean de Montroux de Peyrissac, 1601, résigna, mourut le 7 septembre 1622.
46. Denis Lestard, 1616, résigna, mourut le 20 février 1642.
47. Jean de Peyrissac, 1624, résigna.
48. Marc-Philippe de Montroux de Peyrissac, 1659, mort en juillet 1714.
49. Robert Pascal, 1714.
50. Antoine de Fondary, 1719, résigna.
51. François du Lac, 1745.
52. Pierre Hocmal, 1783.
53. Valerie Pradeau.

USSEL (1), *Uxellum*. Ucel en 1276. — Cure en ville murée, 2.000 et 880 communiants. — *D*. 338 livres. — Malgré la prétention de quelques habitants, ce ne peut être *Uxellodunum*, si fameux par le siège que César en fit et que les habitants soutinrent vigoureusement. Ce lieu était *in Cadurcis;* celui du Limousin est simplement *Uxellum*, sans la terminaison *dunum*. [Les habitants de Turenne croient que l'*Uxellodunum* de César était à environ un quart de lieue de leur ville, à l'entrée de Quercy; ce qui est plus vraisemblable. — M. Delmas, lieutenant-général d'Ussel, a donné une dissertation

(1) Chef-lieu d'arrondissement (Corrèze).

sur l'étymologie du mot *Ussel,* qu'il faut voir dans la *Feuille hebdomadaire de Limoges* du..... 17..]. Humbauld, évêque de Limoges, permuta cette église, qui est dite *mère,* l'an 1096, avec les moines de la Chaize-Dieu, pour celle d'Abjac ou Objac (*Cartular S. Steph. Lemovic.* et *ex eo Gall. christ. nov.*, t. II, col. 518). — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Evêque, 1559, 1560, 1561, 1562, 1563, 1566, 1578, 1597, 1609, 1610, 1637, 1648, 1698.

Communauté de prêtres; étaient soixante-trois en 1546. Sont trois. — *D.* 15 livres.

Vicairie fondée par Jean Chauderg, ou Chandergue, pour un prêtre, le 23 août 1413, signé Esperverii. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Héritiers et successeurs nomment. Lalbine, femme du fondateur, avec son fils, 1413.

Jacques Marles, le 16 juillet 1435.

Guillaume Esparvier, marchand, le 19 juillet 1465.

Jean Cledière, procureur de Ventadour. — A l'autel de saint Pierre. — *P.* Clédière, 1591.

Saint-Martial, jadis, dit-on, église paroissiale. — Chapelle. — La compagnie des pénitents bleus s'y établit en 1670.

Notre-Dame de la Chabane, commencée le 4 juin 1640. — Chapelle rurale. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge.

Collège. — Anne de Levi, duc de Ventadour, pair de France, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et lieutenant-général en la province de Languedoc, fonda, le 29 janvier 1617, un séminaire à Ventadour. Sa volonté fut d'établir des places pour vingt pauvres prêtres ignorant les lettres, qui seraient pris du lieu de Ventadour ou de la châtellenie d'Egleton, et à leur défaut des châtellenies d'Ussel, Meimac, Neuvic, Pérols et Corrèze, ou du haut et bas Limousin. Qu'ils apprendraient la langue latine, les cas de conscience, l'administration des sacrements, la manière de faire le catéchisme et de prêcher l'exposition des évangiles. Un docteur en théologie, séculier ou régulier, les instruirait et les ferait vivre religieusement, et dès qu'ils seraient capables, ils feraient place à d'autres. S'il ne se trouvait pas de prêtres pauvres et ignorants, on prendrait de pauvres garçons. Le docteur pourrait être changé par les ducs de Ventadour, officiers et consuls de la ville d'Egleton. Il donna 1.000 livres de rente annuelle et perpétuelle et les revenus du prieuré de Ventadour, que le cardinal de Guise, abbé de Cluny, avait consenti d'être uni à ce séminaire. — Il fut transféré à Ussel et est à présent le collège.

Frères mineurs Récollets, fondés par Marie de La Guiche, veuve de Charles de Levi, duc de Ventadour, le 7 octobre 1604. —

F. Notre-Dame des Neiges. — Sont six prêtres et quatre convers. De la province du Saint-Sacrement.

Religieuses de Sainte-Ursule, sorties de celles de Tulle, établies en 1636. La première pierre ne fut posée que le 20 mai 1645 (Baluze, *Hist. Tutel.*, p. 286). Défense de recevoir des novices en ....

Compagnie des Pénitents bleus, établie en ....

Inscriptions à voir dans le cimetière.

Hôpital.

Les sœurs de la charité de l'institution de Saint-Vincent de Paul, appelées les sœurs grises, s'y établirent en... [Elles y étaient déjà établies en 1664 (*Vie de saint Vincent-de-Paul*, par Abelly, liv. 2, chap. IX, p. 350)].

Chapelle de Saint-Jean, au milieu de la terrasse du château; détruite en 1637.

Le Theil, rebâtie en 1697. — Chapelle rurale. — *F.* Saint André.

MESTAS ou METAS (1), mal Desmestes. — Cure, 280 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pierre, apôtre. — *P.* Evêque, 1587, 1591, 1604, 1605, 1608, 1643, 1699, 1707.

SAINT-BONNET-LE-PORT-DIEU (2) ou près d'Ussel et de Bort. — Cure, 340 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Bonnet d'Auvergne. — *P.* Non le prieur du Port-Dieu. Evêque, 1555, 1572, 1642, 1667, 1673, 1688, 1694, 1695, 1721, 1740, 1755, 1762.

Vicairie fondée par noble Georges d'Ussel, coseigneur d'Ussel, de Charlus-le-Pailhos, de La Beyssarie, et Marguerite de Bonnefont, sa femme, le 9 mai 1535, signée de Pradinac. — Dans la chapelle du château du Bets-Enghan.

SARROU (3), *de Serro*, mal Deserre. — Cure, 880 communiants. — *D.* 112 livres. — *F.* Saint Barthélemy. — *P.* Evêque, 1562, 1590, 1592, 1648, 1653, 1670, 1691, 1692, 1693, 1695, 1730, 1766.

SAINT-JULIEN-PRÈS-BORT (4), *alias* Le Dejelat. — Cure, 1,260 communiants. — *D.* 372 livres. — *F.* Saint Julien de Brioude. — *P.* Evêque, 1471, 1472, 1496, 1582, 1586, 1587, 1598, 1604, 1613, 1634, 1637, 1641, 1668, 1681, 1747, 1757.

Saint-Jean de Peschadoire. — Prieuré de filles. — *F.* Nativité de saint Jean : la chapelle est détruite. — *P.* Abbesse de Bonnesaigne,

(1) Commune du canton d'Ussel (Corrèze).

(2, 3, 4) Commune du canton de Bort (Corrèze).

1428, 1430, 1478. Uni à ce monastère en 1473, avec les prieurés de Treins et des Muretes, *alias* de Vallecheze (Bonav., t. III, p. 461).

Vicairie perpétuelle dans la même chapelle, 1533, 1560. Perdue. — *P.* Abbesse de Bonnesaigne, 1483.

MARGERIDE (1), mal Marguerite. — Margarida, 1336. — Margheritis en 1279 (Baluze, *Hist. Mais. d'Auvergne,* t. II, p. 126). — Margaride en 1336 (*Idem,* p. 161). — Cure, 635 communiants. — *D.* 123 livres. — *F.* Saint Martin. — *P.* Jadis prieur d'Aureil en 1455. Evêque, 1476, 1557, 1558, 1559, 1563, 1564, 1568, 1571, 1623, 1629, 1650, 1668, 1678, 1700, 1709, 1721, 1725, 1749.

Vicairie fondée par noble Jean Mommy, appelée de la Bachelerie. — A l'autel de sainte Catherine. — *P.* Noble Jacques de Verneughol, sieur de la Bachelerie, 1443. Jeanne d'Anglars, veuve de noble Jacques de la Bachelerie, avec Louis et Antoine, ses fils, 1483.

Le Theil, alias de Margeride, près Magnac. — Prieuré. — [N..., aumônier d'Aureil, était prieur de Margeride le 19 juillet 1587, signé Jouppy, sergent. — Chez M. de La Boissière de Saint-Germain]. — *P.* Prieur d'Aureil. Etait uni à l'aumônerie dudit lieu.

SAINTE-MARIE-LA-PANOUSE (2), mal La Paunouse (*Panagia Maria,* la très Sainte-Vierge, dans la *Vie de sainte Hélène,* t. III, aug. p. 590. — En grec, *Panagios,* tout à fait saint ou pur. Carpent.). — Cure, 218 communiants. — *D.* 60 livres. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1532, 1571, 1575, 1578, 1629, 1641, 1664, 1680, 1702, 1703, 1712, 1720.

Vicairie fondée par Jean Lyeire, marchand, le 28 mars 1446. — A l'autel de saint Michel. — *P.* Héritiers nomment. Dumas avec Guibal, sa femme, comme fille d'une Lyeire.

VAILHERGUES (3), *de Vialarsis,* mal Boullarge. — Cure, 280 communiants. — *D.* 35 livres. — *F.* Sainte Magdelaine. — *P.* Evêque, 1571, 1587, 1604, 1622, 1625, 1654, 1660, 1694, 1706, 1724.

SERENDON (4), mal Serrande. — On bâtissait cette église en 1495. — Cure, 980 communiants. — *D.* 233 livres. — *F.* Sainte Radegonde. — *P.* Evêque, 1532, 1561, 1562, 1563, 1568, 1731, 1747, 1762.

(1) Commune du canton de Bort (Corrèze).
(2) Commune du canton de Neuvic (Corrèze).
(3) Commune du canton d'Ussel (Corrèze).
(4) Commune du canton de Neuvic (Corrèze).

Peyre-Crebade, Petra forata. — Annexe en 1555. Ruinée. — *F.* Visitation de la Sainte-Vierge.

Vicairie fondée par... Jasse. — Appelée des Ages, de Fage, de Corbade. — *P.* Curé confère. Antoine Jasse, écuyer, sieur de la Peyronnie, 1696, capitaine au régiment de Villars cavalerie, 1720.

LA TRONCHE (1), mal Tronchet. Ordonné en 1527 de relever cette église. — Cure, 628 communiants. — *D.* 55 livres. — *F.* Saint Pierre-ez-Liens. — *P.* Evêque, 1574, 1622, 1658, 1666, 1689, 1749, 1755, 1758.

LA MAZIÈRE-PRÈS-VENTADOUR (2), mal Masorie. — Ordonné en 1486 de bâtir cette église. — Cure, 980 communiants. — *D.* 322 livres. — *F.* Saint Barthélemi. — *P.* Evêque, 1532, 1557, 1583, 1585, 1629, 1650, 1675, 1694, 1723, 1756, 1762.

SAINT-GERMAIN-LE-LIÈVRE (3). *S. Germani leporis, alias* près Meimac. — Cure, 230 communiants. — *D.* 35 livres. — *F.* Saint Germain d'Auxerre. — *P.* Evêque, 1470, 1496, 1557, 1558, 1562, 1564, 1566, 1567, 1571, 1572, 1585, 1617, 1625, 1626, 1669, 1727.

Vicairie fondée par Pierre de Lascoulx, chevalier, dotée par Jean de Lutbertes, chevalier, sieur de Lascoulx, le 6 décembre 1428, signé Esperverii. Augmentée par noble Marie Maleugua, veuve de Guillaume de Lopbartez, chevalier, seigneur dudit lieu, le 17 avril 1445, signé Alpays. — A l'autel du crucifix. — *P.* Prieur de Saint-Angel confère. Jean de Lopbertes, chevalier, sieur de Lascoulx, 1445.

PEROLS ou PEYROLS (4). — Cure, 680 communiants. — *D.* 112 livres. — *F.* Saint Cosme et saint Damien. — *P.* Evêque, 1513, 1560, 1561, 1562, 1590, 1600, 1688, 1710. — *Perolium* dans la donation de Boisseuil, 1027. Le village de Pérabout.

BUGEAT ou BUJAT (5), *Buga, sive terra absa,* dans un titre de 1471. — Cure, 880 communiants. — *D.* 160 livres. — *F.* Saint Pardoux, abbé. — *P.* Prévôt de Saint-Vaulry, 1712. Evêque, 1470, 1482, 1499, 1591, 1592, 1594, 1622, 1712, 1745.

(1) Commune du canton de Lapleau (Corrèze).
(2) Commune du canton de Neuvic (Corrèze).
(3) Commune de Meymac (Corrèze).
(4) Commune du canton de Bugeat (Corrèze).
(5) Chef-lieu de canton (Corrèze).

ROCHE-LES-PEYROUX (1) [ou Près-Peyroux], *Roca*. — Cure, 380 communiants. — *D.* 35 livres. — *F.* Saint Pardoux, abbé, jadis sainte Magdelaine et saint Antoine. — *P.* Dépendait de Saint-Martial en 1158. Prévôt du dit monastère nomma, 1514. Evêque, 1616, 1636, 1658, 1694, 1695, 1712.

Val-Beneyte ou Beyte [Valbanest ou Valbenette], *Vallis benedicta*. — Prieuré. — *D.* 15 livres. — *F.* Saint Léobon, solitaire, jadis la Sainte-Vierge. — *P.* Marie de La Guiche, marquise d'Annonay, dame de Saint-Loup, Chitain, Baignaux, Sainte-Marie-du-Mont, veuve et héritière de Charles de Levi, duc de Ventadour, pair de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur du haut et bas Limousin, 1665. Louis de Levi, duc d'Anville, pair de France, prince de Maubuisson, comme duc de Ventadour, 1686. Prieur et couvent des Carmes déchaussés de Saint-Pierre de Chanonat, près la ville de Clermont, en Auvergne, comme ayant les droits de l'abbé et chanoines dudit lieu, 1665. [N... Dubrac possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783). Il prétend que ce prieuré est encore à la nomination du seigneur de Ventadour].

MEIMAC (2), ou Maimac ou Maismac ou Mesmac. Il est fait mention de *Nonniacum* dans le testament de saint Yrieix en 572 (Grégoire de Tours, Ruinart, col. 1310); le P. Mabillon a lu *Memacum*, mais il n'y a point de vignes. — Fondée vers 1080 par Archambauld, vicomte de Comborn et de Ventadour; l'acte est chez Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 873, et *Gall. christ. nov.*, t. II, instr. col. 183 et 185. On met mal, indiction VIIe, col. 517. — Fut donnée au monastère d'Uzerche du temps de l'abbé Gérard l'an 1085 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 869). — Après l'an 1125 le prieur de Maimac érigea de sa propre autorité ce monastère en abbaye (Baluze, *Ibidem*, col. 847). — On a débité (*Annal benedict.*, Mabill., t. V, p. 160) que Archambauld de Comborn avait fait construire le monastère de Maimac en expiation du carnage de Tulle. On conserve dans cette ville une tradition qu'un vicomte de Comborn, allumé de colère, y avait tué 12 moines. Mais M. Baluze (*Hist. Tutel.*, p. 106) n'en a rien trouvé par écrit. — Le 31 juillet 1106, l'évêque Eustorge commit le gouvernement du monastère de Maimac à Gausbert, abbé d'Uzerche, et à ses successeurs (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 865). — Abbaye, ordre de Saint-Benoit. — *D.* 731 livres. — *F.* La Sainte-Vierge, saint Léger d'Autun et saint André. — *P.* Jadis élective. Le roi.

(1) Commune du canton de Neuvic (Corrèze).
(2) Chef-lieu de canton (Corrèze).

Offices claustraux :

Prévôté, avec l'église de Saint-Oradour, 1312, 1595. — *D.* 83 livres. — *P.* Abbé de Meimac, 1586, 1627, 1631.

Prieuré claustral. — *P.* Abbé de Meimac, 1461, 1596. Electif par les moines, en l'absence de l'abbé, 1600.

Chantrerie. — *P.* Abbé de Meimac, 1558, 1591, 1652.

Réfectorie. — *P.* Abbé de Meimac, 1409, 1492, 1495.

Chambrerie avec le réfectoire. — *P.* Abbé de Meimac, 1577, 1584, 1655.

Sacristie était annexée à l'abbaye avant 1318.

Les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur y furent introduits en 1669 (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 597 et 600). — Sont quatre. — *D.* 339 livres.

Prieurs de Maimac (Voyez mes *Mémoires*, t. I, p. 124) :

1. Aimeric, mort le 12 octobre.
2. Pierre.

Abbés : 1. Hugue, 1146, mort le 9 octobre.
2. Estienne d'Arnac, 1155.
3. Hugue de Cluni, 1175.
4. Guillaume de Ventadour, 1201.
5. T... P... de La Chassanhe, 1208.
6. W. ou Guillaume de Chastelneu, 1221.
7. Autre Guillaume de Chastelneu, son neveu, 1230.
8. Pierre Adémar, 1253, 1288.
9. Hugue Adémar, 1290, 1303.
10. Gérald Gauffredi ou Jauffre, 1306, 1312.
11. Hugue Delpech, 1321.
12. Pierre du Puy ou del Pech, 1326, 1342; puis de Saint-Florent.
13. Girbert, 1346.
14. Hugue de Lentouilhac, 1349.
15. Guillaume de Lantholio ou de Lantholh, 1357, 1379.
16. Bertrand de La Forssa, 1387, 1433.
17. Jacques de Lobartes, 1433; résigna en 1450.
18. Bertrand de Lopbartes, 1450; résigna en 1457.
19. Jean de Lopbartes, 1459, 1504.

Commendataires : 20. Jean de Lopbartes, 1509, 1513.
21. Jean de Lopbartes, 1517, 1542.
22. Jean, cardinal du Bellay, 1545.
23. Antoine Beschet, 1553, 1554; se démit.
24. Jean de La Journalière, 1555, 1565.
25. Mathurin du Montet, 1567; se démit, 1574.
26. Estienne Pallot, 1574; se démit, 1579.

27. Guillaume Sartre, 1579; se démit, 1587.
28. Etienne Rivet ou *de Rivo*, 1587; se démit, 1601.
29. Julien Bages, 1601, 1612.
30. François de Levi de Ventadour (puis comte de Vauvert), 1617; se démit, mort en 1625.
31. Anne de Levi de Ventadour, 1624; mort le 17 mars 1662; archevêque de Bourges.
32. Henri de Levi de Ventadour, 1663; se démit, 1664.
33. François Hedelin, 1665; se démit, 1673; mort le 25 juillet 1676.
34. Armand-Auguste Langlois de Blafort, 1673, mort le 2 mai 1693.
35. Philippe-Louis de Meschantin, 1693; se démit, 1706.
36. Honoré Tourneli, 1707; se démit, 1708; mort le 26 décembre 1729.
37. Jacques d'Aubusson, 1708.
38. Maurice Rochette, 1708, 1721.
39. Jean Ozenne de Baville, 1727; mort le 31 mars 1753.
40. Louis-Marie Le Bascle d'Argenteuil, 1753; se démit.
41. ... Barc, 1757; se démit deux mois après.
42. Pierre-Louis de Saint-Val, 1757.

Guillon.

Cure en ville murée. — A l'autel de saint Antoine ou de saint Léger et de saint André, — 1,980 et 980 communiants. — *D.* 72 livres. — *P.* Vicaire général du monastère de Maimac, l'abbaye vacante, 1716. Abbé dudit lieu, 1372, 1456, 1481, 1559, 1569, 1571, 1586, 1600, 1613, 1663, 1763.

Communauté de prêtres; étaient vingt-sept en 1508. Un seul. — *D.* 34 livres.

Vicairies fondées par statut de l'abbé et couvent du 19 octobre 1307, pour Pierre et Hugue Adémar, abbés. — *P.* Abbé doit nommer dans un mois, ce temps passé, le couvent.

Hugue de Lantouillac, abbé l'an 1349 (*Gall. Christ nov.*, t. II, col. 600). — A l'honneur de saint Léger.

Jacques de Jamme, de la ville de Meimac, avant 1406. Hugue de Beneyta, bachelier en l'un et l'autre droit, obtint en 1438 qu'elle fut desservie à l'autel de saint Georges. Il avait acquis le patronage des héritiers de Durand Arnauld, de Tulle. — Appelée de Jammet ou Jatme. — A l'autel de saint Georges et sainte Catherine. — *P.* Abbé confère, seigneur d'Ambrugeac nomme. Jean de Bouscheyron, écuyer, seigneur de Saint-Hippolyte et de La Foliade, 1605. Marie-Félix, 1676. Jacques, 1749.

De saint Pierre, 1412, régulière. — *P.* Anne de Levi, duc de Ventadour, etc., 1595. Abbé de Maimac, 1427, 1495, 1503, 1599.

[Autre]. — A l'autel de saint Georges, 1429. — *P.* Abbé de Maimac, 1613, 1690.

D'Acub, 1431.

De saint Jacques, 1437. — Augmentée par Jean de Sougieyras, prêtre de la paroisse d'Ambrugeat, le 19 avril 1444, signé Alpays. — *P.* Abbé de Maimac, 1444, 1481, 1493, 1586, 1690.

Isabelle de Vendac, comtesse de Ventadour, dans la chapelle qu'elle fit bâtir devant l'autel de saint Jean. Augmentée par la même, le 1er juillet 1441.

De saint Martial. Séculière. — *P.* Abbé de Maimac, 1441, 1459, 1485, 1489, 1496, 1497, 1690. Noble Michel Binet, sieur de Jassouneis, 1763.

Léonard Planeti, clerc, notaire royal et marchand, veuf de Helis La Sala, pour un prêtre ou clerc; les revenus étaient rachetables; le 12 octobre 1515, signé Alpays. — Dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié. — *P.* Abbé confère. Héritiers et successeurs doivent nommer dans quatre mois.

A l'autel de saint Martin. — *P.* Nicolas du Puy, écuyer, seigneur de Mirambel et Pérols, 1652, 1653. François, 1660. Evêque, 1771.

Hôpital, 1461. La compagnie des Pénitents bleus s'y établit en...

Compagnie des Pénitents blancs établie.

Monastère de filles en...

Saint-Martial du Bois, ou du Jassouneix. — Chapelle, 1472.

Vicairie. — *P.* Abbé confère, seigneur de Jassouneis nomme. Jacques de Bosco, chevalier, 1437. François du Bois, damoiseau, sieur de Villemonteis, paroisse de Saint-Pardoux-les-Cars, 1471, 1507.

Longueyroux [ou Longeyroux, ou Longeroux]. — Prieuré [simple]. — *F.* Sainte Magdelaine. — *P.* Evêque, 1681. Abbé de Meimac, 1491, 1495, 1631, 1681, 1692, 1733, 1736. [Dom Gautier possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)]. — Agnez de Separel, veuve de Gerald de Lorbane de la ville d'Ussel, fonda à l'autel de saint Georges une vicairie qui devait être servie par les religieux, le 25 mars 1461. Elle fut unie à ce prieuré, dont le revenu était très modique, par bulle du 1er septembre 1463.

L'Estrade. Strata. — Prieuré. — *F.* Saint Clément. — *P.* Etait uni au monastère de Meymac, 1318. — Ramulfe, vicomte d'Aubusson, donna au monastère d'Uzerche le mas de Lastrade, dans la paroisse de Lastrade, pour la sépulture et l'âme de Rainaud d'Aubusson, vicomte, son frère. L'acte est sans date, mais vraisembla-

blement de l'an 1048 (*Cartular. Uzerch.* — Simplic., t. V, p. 320).

Maladrerie, à Saint-Roch, dont la chapelle fut aggrandie en 1633. Chapelle rurale.

CHIRAC (1) ou Chiract, mal Sarac. — Prieuré ou prévôté. — *F.* Saint Silvain, martyr, 16 octobre. Jadis saint Giles. — *P.* Abbé de Meimac. Les moines dudit lieu exposèrent qu'un incendie avait ruiné leurs maisons et monastère, que 1,000 florins ne feraient pas rétablir; la mortalité, la désertion des hommes pendant les guerres, avaient fait vaquer les biens; ainsi ils ne pouvaient vivre décemment. Par décret du 20 septembre 1353, ce prieuré claustral est uni à la mense abbatiale de Meimac, en ce que l'abbé payera par an 10 livres pour l'augmentation de la pitance des religieux résidents, et 100 sols pour l'augmentation du vestiaire des cloîtriers qui n'auront pas d'administration, c'est-à-dire de bénéfice.

Cure, 660 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Abbé de Maimac, 1438, 1471, 1477, 1587, 1643, 1654, 1690.

Vicairie fondée par Blanche de Comborn, avant 1436.

Autre, par Marguerite de Comborn, dame de Chirac, avant 1465.

SAINT-VICTOUR (2) ou Saint-Victor-près-Bort. — Prieuré. — *D.* 76 livres. — *F.* Saint Victor de Marseille, 21 juillet, martyrisé sous Maximien en 235. — *P.* Abbé de Maimac nommait. 1318. Doyen de Mauriac, diocèse de Clermont. [N... Cibrant possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 625 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Doyen de Mauriac, 1481, 1483, 1555, 1631, 1743.

Pour Saint-Victor et Saint-Etienne-la-Geneste : — Basole, duc ou prince d'Aquitaine (*Acta SS.,* t. V, junii, p. 367), est dit avoir donné au monastère de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, quatre églises dans le pays de Limosin : une, à l'honneur de sainte Marie, saint Pierre et saint Sulpice; l'autre, de saint Jean-Baptiste; la troisième, de saint Julien, martyr; et la quatrième, de saint Martial, avec plusieurs villages, dont quelques-uns sont situés sur la rivière de Dordogne. L'acte est daté du mois d'octobre l'an 500, indiction I. Mais supposé qu'il fut alors d'usage de dater par l'année et l'indiction, celle-ci devait être la IXe.

Clovis, roi de France, donna, dit-on, ces biens de Basolus par un acte passé à Paris au mois d'octobre, la troisième année après le baptême de ce prince, qui revient à 499 et non pas à 500; on

(1) Commune du canton de Neuvic (Corrèze).
(2) Commune du canton de Bort (Corrèze).

comptait indiction VII et non pas I. Mais les Visigoths (*Acta SS.*, t. II, april, p. XXVII) étaient alors maîtres du Limousin, et cette province et les autres dont il est parlé dans cette charte ne faisaient point encore partie des états de Clovis (De Foy, *Notice des diplômes*, t. I, p. 20). Peut-on trouver quelque vraisemblance, imaginer que ce prince, qui n'acquérait alors dans les Gaules qu'à titre de conquête, possédât des fonds de terre dans des provinces où il n'avait pas encore porté les armes? Si on ne peut pas admettre cette supposition, il serait donc ridicule d'ajouter foi à cette charte. Mais afin de se convaincre pleinement de sa fausseté, plusieurs évêques qui la souscrivent n'ont été promus à l'épiscopat que plusieurs années après l'époque de cette charte (Cointe, an. 564, n° 38), entre autres saint Vast d'Arras, et saint Sulpice n'était pas né; caractères de fausseté des plus frappants, qui font conclure que le faussaire était très mauvais chronologiste et peu instruit des premiers temps de notre histoire. Le P. Labbe (*Elog. historiqu. des rois de Fr.*, t. II, p. 391), qui a publié cette charte la regarde supposée, ou du moins corrompue par quelque ignorant.

Le monastère de Mauriac, en Auvergne, devint dans la suite un membre de celui de Saint-Pierre-le-Vif. La mère enrichit apparemment la fille; du moins Frodbert, abbé de Mauriac, envoya des moines réguliers de son monastère pour gouverner les celles qui lui étaient soumises en Limousin, l'an 822 (Mabillon, *Annal.*, liv. 29, n° 36; et *Spicileg. ex chron. S. Petri Vivi*, t. II, p. 710). La chronique où ce fait se trouve est assez mal conçue (Bouquet, t. VI, p. 236, note). Cet abbé de Mauriac n'a aujourd'hui dans tout le diocèse de Limoges que les prieurés et cures de Saint-Etienne-la Geneste et de Saint Victor.

SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE (1) ou près Peyroux, 1365. *Peyrotum* ou Peyro. — Prieuré [séculier]. — *F.* Saint Jacques le Majeur. — *P.* Abbé de Maimac, 1659. Doyen de Mauriac, 1554, 1564. [N... Renard possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)]. — Mauriac est soumis à Saint-Pierre-le-Vif de Sens. Voyez la note ci-dessus à Saint-Victour.

Cure, 135 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Doyen de Mauriac, 1473, 1479, 1659, 1669, 1680, 1689, 1728, 1743, 1747.

LE PORT-DIEU (2). — Saint Robert, abbé de la Chaize-Dieu, mort le 17 avril 1067, y avait fait un miracle. Raoul Passeron, son

(1) Commune du canton de Neuvic (Corrèze).
(2) Commune du canton de Bort (Corrèze).

disciple, acquit ce lieu (Labbe, t. II, *Nov. Biblioth.*, p. 642; et *acta SS. Benedict. sæc.* VI, part. 2, p. 213). — L'église de Patoiniaco en dépendait en 1194. — Les prieurés de Fahet et de Chastanh, vers 1280. — Aux chapitres généraux de la Chaize-Dieu le prieur avait tantôt le troisième rang du côté gauche, tantôt le cinquième. — Prieuré de l'ordre de Saint-Benoit. — *D.* 1,055 livres. — Anne de Levi, duc de Ventadour fit démolir cette église à l'occasion des troubles d'alors. Par son testament de 1617, il donna 6,000 livres pour la réédifier. — *P.* Ce prieuré a été jugé électif et en la nomination du roi, non collatif de l'abbé de la Chaize-Dieu, par arrêt du grand conseil en septembre 1604, pour F. Louis, prévôt, nommé par le roi, contre l'abbé de la Chaize-Dieu, intervenant avec Paul Hurault de l'Hôpital indultaire, comme ayant été conseiller de la cour, mais il y eut requête civile contre ledit arrêt par l'abbé et l'indultaire l'an 1605 (Chopin, liv. I, *Monast.*, tit. I, art. 10). — *P.* Evêque, 1662. Abbé de la Chaize-Dieu, 1570, 1593, 1603, 1666, 1693. Le roi, 1600, 1603, 1741.

Offices claustraux :

Sacristie. — *P.* Prieur du Port-Dieu, 1563, 1589, 1736.

Chambrerie, avec le prieuré de Bourlasti, diocèse de Clermont. — *P.* Prieur du Port-Dieu, 1566, 1567, 1597, 1602, 1617, 1651.

Pitancerie, 1484 avec les prieurés de Faits et de La Roche, 1564. — *P.* Prieur du Port-Dieu, 1555, 1576, 1589, 1597, 1599, 1607, 1691, 1711.

Infirmerie, 1484 avec le prieuré de Merlines. — *P.* Prieur du Port-Dieu, 1578, 1599.

Places monacales. — *D.* 204 livres.

On exposa que les revenus du Port-Dieu avaient été partagés l'an 1730 en trois lots, dont un pour la mense prieurale, l'autre pour la conventuelle, et le troisième pour les charges. Il n'y avait qu'un seul religieux pourvu de l'office claustral de l'infirmerie. La pitancerie, la sacristie et la chambrerie étaient actuellement vacantes. Les revenus de ces quatre offices pouvaient s'élever, charges déduites, à 2,500 livres, sans y comprendre le petit couvent. L'infirmerie rapporte de 800 à 900 livres, charges déduites, et la sacristie environ 55 livres. Il n'y avait dans ce prieuré aucun lieu régulier qu'une petite maison couverte à paille dans l'enceinte de la cour, qui ressemble plutôt à une chaumière, ou cabane de paysan, qu'à une maison régulière. Quand quelques autres religieux sont quelquefois venus au Port-Dieu, ils ont été obligés de loger chez des paysans de l'endroit. Il n'y a pas même d'église monacale, qu'on dit avoir été détruite anciennement par les religionnaires. Les religieux étaient obligés d'aller célébrer la messe

dans l'église paroissiale, dont ledit seul moine qui restait avait enfin trouvé le moyen de chasser le curé et de s'en emparer, au scandale et au grand désavantage des paroissiens. Il y a presque toujours eu des procès et des contestations entre le prieur et les religieux et le curé. La communauté se trouvant présentement réduite à un seul religieux, il est impossible que le service divin et l'office régulier puisse être fait et les fondations du petit couvent acquittées. Même la communauté fut-elle plus nombreuse, elle serait très inutile au Port-Dieu, situé dans un lieu désert et sur la croupe d'une montagne escarpée. Le supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, les prieur claustral et religieux du monastère de la Chaize-Dieu et le religieux du Port-Dieu furent déclarés non recevables dans leurs oppositions par arrêt du conseil d'état du 5 férier 1749. Voyez à l'article Brive.

Par décret du 16 janvier 1753, la mense conventuelle, places monacales et offices claustraux du Port-Dieu, les fruits, profits, etc., sont unis à la mense des chanoines et chapitre de la ville de Brive, en ce que néanmoins.

1° Le prieur du Port-Dieu établira audit prieuré un prêtre approuvé de l'ordinaire, sous le titre de chapelain, amovible à la volonté dudit prieur, sans qu'il puisse jamais être réputé en titre de bénéfice, pour aider le curé du Port-Dieu dans toutes ses fonctions; auquel prêtre il sera payé, sur sa quittance par le chapitre de Brive, en quatre termes égaux, à compter du jour de l'enregistrement des lettres patentes de l'union, la somme de 260 livres, franche et exempte de toute charge, imposition du clergé, ou telle autre prévue ou imprévue, dont ledit chapitre sera tenu dans tous les cas. Lequel chapelain dira la messe les jours de dimanches et fêtes dans l'église du Port-Dieu, et en célèbrera une basse un jour de chaque semaine à l'intention des fondateurs et bienfaiteurs dudit prieuré, et avertira chaque dimanche à la fin de la messe, du jour de la semaine où il célèbrera pour lesdits fondateurs. Et en cas que ladite place ne soit pas remplie, l'honoraire dudit chapelain sera distribué aux pauvres de la paroisse par le curé, fabriciens et officiers de justice du Port-Dieu, qui en rendront compte tous les ans au visiteur de l'évêque.

2° La fourniture du pain, vin, luminaire et huile pour la lampe, cordes pour les cloches, linge et blanchissage d'icelui, que les offices claustraux doivent fournir à l'église du Port-Dieu, demeureront à l'avenir fixés à la somme de 30 livres par an, qui sera payée le jour de Saint-Jean-Baptiste à la fabrique de l'église paroissiale du Port-Dieu. A laquelle fabrique appartiendra incontestablement le petit pré appelé de la Sacristie, situé audit bourg le long

de la Dordogne, produisant chaque année le revenu d'environ 10 livres, qui seront mises dans un coffre fermant à deux clefs, dont l'une sera remise au curé et l'autre au syndic fabricien pour être employées aux besoins de ladite église.

3° Le chapitre de Brive sera tenu de faire conduire à ses frais dans les greniers du prieuré chaque année la quantité de vingt septiers de blé, pour être distribué aux pauvres de la paroisse par le prieur, ou en son absence par le curé, marguilliers et officiers du prieur.

4° La pleine collation des bénéfices simples, s'il y en a, dépendant des offices claustraux, appartiendra au prieur du Port-Dieu, et les cures à la disposition et pleine collation des évêques des diocèses, où elles sont situées.

5° La part et portion dans les prés appelés Montgeat et Chambouillé, qui revenait aux religieux suivant le partage de 1730, demeurera réservée au prieur du Port-Dieu. Pour raison de laquelle portion il sera payé par ledit prieur la somme de 20 livres de rente au chapitre de Brive, laquelle rente sera rachetable pour la somme de 400 livres dont il sera fait emploi au profit dudit chapitre.

6° Le chapitre de Brive prendra les églises dépendantes desdits offices claustraux et mense conventuelle, dans l'état où elles se trouveront, sans pouvoir exiger du prieur, ni de ses successeurs, aucun ornement, ni vases sacrés, ni autres fournitures et réparations tant aux chœurs qu'aux clochers et autres bâtiments.

7° Les bois appartenant au prieuré du Port-Dieu et les dépendances desdits bois, qui ne consistent presque qu'en fagots et autres mauvais bois, situés dans des gorges de montagnes, d'où on ne peut tirer qu'à grands frais le chauffage, appartiendront à toujours pour leur totalité, en toute propriété au prieur, sans que le chapitre de Brive, sous prétexte d'anciennes transactions, ou du partage de 1730, puisse jamais rien prétendre dans lesdits bois et leurs dépendances, pas même le droit de chauffage, comme aussi le prieur jouira en seul, et en toute propriété du droit de chasse et de pêche dans toute l'étendue des terres dépendantes du prieuré et des offices claustraux, nonobstant toute possession et usages contraires. Et pour indemniser le chapitre des droits qui pourraient appartenir auxdits offices claustraux et mense conventuelle en vertu des anciens titres, tant dans les susdits bois, que dans les justice, droit de chasse et de pêche, il sera payé par le prieur, chaque année, à la Saint-Martin d'hiver, au chapitre de Brive, 20 livres de rente, rachetable pour 400 livres, dont il sera fait emploi en cas de remboursement.

8° Le chapitre de Brive ne pourra rien prétendre dans les lieux

réguliers détruits ou existants, non plus que dans les jardins, ni tout ce qui peut être dans l'enceinte desdits bâtiments, et le tout sera et demeurera en toute propriété au prieur, à raison de quoi il payera audit chapitre de Brive annuellement 10 livres de rente rachetable pour 200 livres, à charges de remploi en cas de remboursement.

9° Immédiatement après que l'union sera consommée et revêtue de toutes les formalités, le chapitre de Brive payera en entier les décimes et autres impositions de Chanonat, si aucunes sont dues, et demandées par l'évêque de Clermont et la chambre ecclésiastique du diocèse, nonobstant tous accords, transactions, concordats, partages à ce contraires et sans que ledit chapitre puisse rien répéter à cet égard contre le prieur du Port-Dieu.

10° Attendu que ledit prieur n'a aucunes dismes dans la paroisse de Saint-Genest-Champanelle, diocèse de Clermont, il sera pour toujours libéré de la contribution de la somme de 25 livres 6 sols 8 deniers à laquelle on l'avait assujetti pour le curé dudit Saint-Genest, et il demeurera aussi totalement quitte et déchargé de toute fourniture d'ornements, vases sacrés, entretiens de bâtiments, chœurs d'églises, clochers. Et le tout sera pris par le chapitre en l'état qu'il se trouvera, sans répétition contre le prieur.

11° Le marais appelé de Chevaleix dans la paroisse de Saint-Estienne-aux-Claux, et dans laquelle était autrefois l'étang dit de Chevaleix, appartiendra en propriété au chapitre de Brive, réservé néanmoins au prieur le droit de pêche dans ledit étang et dans ceux qui pourront être faits dans la suite audit lieu de Chevaleix, pour l'exercer par eux-mêmes lorsqu'ils résideront au Port-Dieu, sans que leurs fermiers ou receveurs puissent jouir dudit droit.

12° Le chapitre de l'église de Brive, conformément à l'arrêt du conseil d'Etat du 17 août 1716, payera par chacun an à perpétuité 8 sols de redevance au sacristain de l'abbaye de la Chaize-Dieu, 3 livres au chambrier de ladite abbaye, le tout avec les arrérages s'il en est dû; plus 20 livres par an à ladite abbaye pour dédommager les religieux du droit de visite du Port-Dieu.

13° Les archives où sont les titres des biens et revenus du prieuré demeureront à la garde du prieur et des personnes auxquelles il en commettra le soin, sous l'obligation d'en donner communication audit chapitre quand il en sera par lui requis, même de lui délivrer des copies collationnées desdits titres aux dépens dudit chapitre. Les titres qui concernent les offices claustraux et les biens en dépendants seront remis audit chapitre sur sa reconnaissance, et après qu'il en aura été fait inventaire. Un double signé des parties sera remis aux dites archives pour y avoir recours en cas de besoin.

14° Le chapitre de Brive sera tenu de fournir tous les ans à la Saint-Martin, à l'hôpital d'Ussel, la quantité de dix septiers blé seigle, mesure d'Ussel, sous la condition par ledit hôpital de recevoir sur les billets du prieur du Port-Dieu les pauvres malades de la terre et dudit prieuré à proportion des susdits dix septiers de blé.

15° Les titres et papiers concernant les offices claustraux et mense conventuelle, qui sont chez les avocats et procureurs, ou autres personnes seront retirés aux frais et dépens dudit chapitre de Brive.

16° En cas qu'à raison de l'union il soit ou demandé ou prétendu quelques droits de telle espèce et nature que ce soit ou ce puisse être, prévus ou non prévus, ils seront payés et supportés par le chapitre de Brive seul, et ce chapitre remettra à ses frais au prieur une expédition en bonne forme tant du présent décret que des lettres patentes et de l'homologation et enregistrement d'icelles.

17° Pour éviter à l'avenir toutes contestations sur les refusions et les redevances que les curés du Port-Dieu étaient en droit de prétendre tout sur la pitancerie que sur l'infirmerie, ces refusions demeureront fixées à perpétuité tant pour le curé actuel du Port-Dieu que pour ses successeurs à la somme de 100 livres par an, laquelle sera payée par le chapitre de Brive le jour de saint Jean-Baptiste.

18° Le chapitre de Brive payera seul toutes les autres charges auxquelles étaient soumis les religieux par le partage de 1730, et entretiendra toutes les autres clauses et conventions dudit partage.

19° Ledit chapitre de Brive payera chaque année au prieur du Port-Dieu le jour de saint Jean-Baptiste la somme de 320 livres pour refusions et redevances dues audit prieuré, suivant la transaction reçue par Sapinet, notaire, le 30 novembre 1683, énonciative des traités faits avec les précédents prieurs et l'infirmier du 23 avril 1491, laquelle somme de 320 livres ne pourra être éteinte ni diminuée quand même l'infirmier actuel obtiendrait un jugement contraire, duquel le chapitre ne pourra se prévaloir, ni de tous autres accords, sentences ou jugements s'il s'en trouve de contraires à l'exécution de la présente condition.

20° Les prieurs du Port-Dieu, pour raison des dîmes dont ils jouissent dans la paroisse de Merlines, ne seront tenus d'aucunes charges de quelque nature qu'elles soient, portion congrue, fourniture d'ornements, réparations de clochers, chœur et sanctuaire et autres prévues et non prévues, non plus que de celles dont sont tenus les offices claustraux, toutes lesquelles seront supportées

par le chapitre de Brive, ainsi qu'elles l'ont été par les précédents titulaires desdits offices, et ce nonobstant tous traités anciens à ce contraire.

21° Comme immédiatement après l'enregistement des lettres patentes sur le présent décret, le chapitre entrera en jouissance des trois offices claustraux vacants et des trois quarts des biens composant la mense conventuelle, attendu qu'il ne reste qu'un seul religieux au Port-Dieu, ledit chapitre ne se réservera qu'un quart des redevances dont il est tenu par différents articles de ce décret, et ce jusqu'au décès du religieux qui existe aujourd'hui, seul office claustral et mensionnaire du prieuré. Après le décès duquel les redevances énoncées dans ces articles seront payées en leur totalité par ledit chapitre.

22° A l'égard des fondations de messes, obits et autres services, tant anciennes que nouvelles, faites en faveur de la communauté, l'évêque se réserve d'y pourvoir et statuer sur les mémoires et états qui en seront fournis par le chapitre de Brive.

23° Attendu que dans le Port-Dieu, il n'y a plus de lieux réguliers, d'église, ni de religieux pour y faire l'office qu'un seul, il se retirera dans six mois à compter du jour de la signification du présent décret, dans un couvent de son ordre pour y vivre sous l'obéissance des supérieurs et dans l'observance des règles de son état.

Saint-Martin-du-Port-Dieu. Le curé en prit possession et de la chapelle du Port-Dieu en 1563, 1560. — Cure, 620 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* La Sainte-Trinité et ordination de saint Martin de Tours. — *P.* Prieur du Port-Dieu, 1560, 1562, 1586, 1587, 1614, 1619, 1625, 1641, 1710, 1711, 1736, 1737, 1741, 1750, 1766.

Saint-Martin. — Annexe 1560.

VERIÈRES (1), ou Verrière. — Cure, 220 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1677. Prieur du Port-Dieu, 1626, 1671, 1719, 1729, 1732.

Vicairie fondée par François de Lavez, écuyer, sieur de Villemonteix et de la Mauriange, le 2 juillet 1619. — A l'autel de la Trinité, de la Sainte-Vierge, de saint Joseph et sainte Elisabeth. — *P.* Jean de Fontmartin, écuyer, sieur de la Mauriange, 1734. Antoine Bonnet, chevalier, sieur de la Chabane, etc., comme héritier de François de Fontmartin, écuyer, 1770.

Autre par Isabeau de la Jaumond, sa veuve, à l'autel de la Sainte-Vierge. — Antoine de Fontmartin, écuyer, sieur de la Mauriange, consentit, en 1714, à les unir toutes deux.

(1) Commune du canton de Bort (Corrèze).

SAINT-ETIENNE-AUX-CLAUX (1), ou des Clos. — Cure, 635 communiants. — *D.* 30 livres. — Etait prieuré vers 1280. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne. — *P.* Prieur du Port-Dieu, 1482, 1531, 1588, 1590, 1591, 1641, 1732, 1741, 1742, 1761.

Bellejoude. — Chapelle rurale. — *F.* Saint Martial de Limoges.

MONESTIER-PRÈS-LE-PORT-DIEU (2), ou Moutiers. — Cure, prieuré vers 1280 et en 1371, 660 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Cosme et saint Damien, et saint Hilaire. — *P.* Prieur du Port-Dieu, 1474, 1483, 1531, 1562, 1593, 1660, 1663, 1667, 1681, 1691.

LIGINHAC-PRÈS-PEYRAT (3), *Leginhacus*, mal Leignac. — Prieuré. — *F.* Saint Barthélemy. — *P.* Uni au Port-Dieu en 1324 (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 532).

Cure, 980 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Prieur du Port-Dieu, 1473, 1476, 1531, 1603, 1615, 1640, 1649, 1669, 1750.

Chapelle au cimetière. — *F.* Notre-Dame de Pitié.

Vicairie fondée par noble Jean Peyssarie, seigneur del Bazanes, le 18 juin 1438. — *P.* Curé de Saint-Frigeon-le-Riche confère, seigneur del Bazanes nomme. François d'Escoraille, seigneur dudit lieu, Cussert, Beillac et Cologne, vendit le 8 mai 1568 à Dupuy dit de Marquez, élu au Bas-Limousin, et habitant de Neuvic, une partie des rentes de la châtellenie del Bazanes, et lui céda le patronage de cette vicairie. Dupuy, comme seigneur en partie del Bazanes, 1572. Des Assis, veuve de Dupuy, sieur des Marquets, avec son fils, avocat en parlement, 1638. Autre Dupuy, 1720, 1749. François Robert de Lignerac, comte de Chamont, comme seigneur del Bazanes, 1660. Marie Robert de Lignerac, veuve de Louis-Marie, marquis de Soudeille, seigneur du Lieutret, La Ganne, Roussillon, et Bazanes, 1720. Louis-François-de-Paule de Soudeille, 1749, 1752, 1756.

Peyroux. — Chapelle rurale. — *F.* Saint Barthélemi.

SAINT-ANGEL (4), ou Saint-Ange, mal Saint-Auge. — Le comte Roger et sa femme Euphrasie donnèrent le château et le monastère de ce lieu au monastère de Charroux le 18 juin 785 (Labbe, t. II, *Nov. bibl.*, p. 756, et Mabill., *Annal.*, lib. XXV, n° 49). Estiennot

(1) Commune du canton d'Ussel (Corrèze).
(2) Commune du canton de Bort (Corrèze).
(3) Commune du canton de Neuvic (Corrèze).
(4) Commune du canton d'Ussel (Corrèze).

(*Antiq. benedict. pictav.*) sur le ruisseau Trioso, la 5e année de Louis, roi d'Aquitaine. — Ce monastère, avec le château et les églises dépendantes étaient de la nomination de l'abbé de Charroux en 1211 (Innocent III, lib. XIV, épist. 18). — Ordonné en 1497 de bâtir cette église qui s'était brûlée depuis peu.

Prieuré conventuel, ordre de Saint-Benoît. — *D.* 762 livres. — *F.* Saint Michel et saint Gaudentius, évêque et martyr, 31 août, dont le corps reposait dans cette église dès le temps de Bernard Guidonis (p. 633), de Gaufred. de Vigeois (p. 287). — *P.* Le roi, 1569. Abbé de Charroux, 1569, 1574, 1575, 1595, 1601, 1737.

Offices claustraux :

Sous-prieuré. — *P.* Prieur de Saint-Angel, 1560.

Chantrerie. — *P.* Prieur de Saint-Angel, 1584.

Sacristie. — *D.* 57 livres. — *P.* Prieur de Saint-Angel, 1567, 1581, 1596.

Le Pouillé imprimé dit qu'il devait y avoir douze moines et un prévôt.

Les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur y furent introduits en 1657 (*Gall. christ.*, t. VII, col. 483). Sont sept. — Province de Chezal-Benoit. — *D.* 381 livres.

Vicairie de Champiers, augmentée par Garin de Neuvic, chevalier, seigneur du Bouscheyron, le 10 août 1417, signé de Bosco. — A l'autel de saint Blaise. — *P.* Prieur de Saint-Angel confère. Seigneur du Bouscheyron, paroisse de Palisses nomme. Martial de Roullat, ou Rollat, écuyer, 1559, 1578.

Autre de Saint-Georges, 1447. — *P.* Prieur de Saint-Angel, 1617.

[Autre, dite les Bouchaux].

Jean Deschangia, prêtre bachelier en décrets, et Jean son neveu, le 28 mars 1502. Appelée de Notre-Dame vers le chapitre, et qui doit être servie par un religieux. — A l'autel de saint Michel et de saint Martin. — *P.* Prieur confère. Deschangia, neveu du fondateur, prêtre avec autre marchand d'Ussel, 1505, 1523. Autres, 1530, 1627, 1631, 1696.

La chapelle de Notre-Dame de Saint-Angel. — Cure, 1.280 communiants. — *D.* 35 livres. — *F.* La Sainte-Vierge et saint Eutrope. — *P.* Evêque, 1646. Prieur de Saint-Angel, 1530, 1558, 1568, 1569, 1578, 1624, 1627, 1637, 1663, 1686, 1696, 1702, 1716, 1740, 1747, 1757, 1771. La compagnie des pénitents blancs s'y établit.

Communauté de prêtres, 1564.

Chapelle au cimetière. — *F.* Saint Michel.

Vicairie fondée par frère Martin de Mauriac, prieur de Saint-Angel, qui vivait en 1468, pour un séculier, [peut-être celle dite de

N.-Dame]. — Appelée de Chassen, Chassanes, Chassaignes, paroisse de Valhiergues, *alias* de Monteil. — A l'autel de la Sainte-Vierge, ou dans la chapelle de saint Michel. — *P.* Prieur de Saint-Angel confère. Nomma 1593, 1597, 1600, 1604, 1633, 1636. Mauriac, marchand, 1591. Desperts, greffier du prieuré de Saint-Angel, acquit le droit de patronage en 1583, et nomma, 1591. Sauterel, 1673. Mauriac, 1662, 1693, 1707, 1709. Texier, fils unique d'une Mauriac, 1744. Autre Texier, m° menuisier, se démit à perpétuité du droit de nomination, le 13 mars 1767, signé Vialles, en faveur de Plaziac, m° menuisier et sculpteur, et de Loubie sa femme.

De Sainte-Croix, pour un séculier. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Prieur de Saint-Angel, 1494, 1501, 1524, 1532, 1564, 1579, 1590, 1641, 1713, 1758.

Bouschaud, *Nemus cavum, Boscum calidum.* — Vicairie 1401. — *D.* 5 livres. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Prieur de Saint-Angel, 1555, 1562, 1566, 1591, 1593, 1597, 1611, 1627, 1713, 1720, 1758.

Eglise où était une vicairie au Pont-d'Ussange, 1401.

NEUVIC-PRÈS-PEYROUX (1), *Novus vicus,* mal Bourgneuf. — Prieuré, 1318, 1486. — *F.* Saint Etienne, premier martyr. — *P.* Prieur de Saint-Angel.

Sacristie, 1447.

Cure en ville murée, 200 et 2.600 communiants. — *D.* 60 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Prieur de Saint-Angel, 1531, 1555, 1560, 1362, 1564, 1579, 1582, 1646, 1660, 1705, 1722, 1746, 1755, 1761, 1770.

Communauté de prêtres. Sont deux. — *D.* 4 livres.

Vicairie fondée par noble Jean Peyssarie, seigneur del Bazanes, le 18 juin 1438. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Curé de Saint-Frigeon-le-Riche confère. Seigneur del Bazanes nomme. François d'Escorailles vendit, etc., comme à l'article Liginhac, ci-dessus. Des Assis, 1638. Autre Dupuy, 1720, 1749. François Robert, etc., 1660.

Saint-Thomas de Cantorbéry, jadis, dit-on, église paroissiale. — Chapelle rurale. — La compagnie des Pénitents blancs s'y établit en 1719.

Vicairie fondée au château du Chambon avant 1408, appelée de sainte Catherine. — *P.* Pierre, comte de Beaufort, vicomte de Turenne, donna à perpétuité, le 20 octobre 1443, le patronage à

(1) Chef-lieu de canton (Corrèze).

Pierre de Rostebene, damoiseau, seigneur du Chambon. Charles de Rochefort, chevalier de Saint-Angel et du Chambon, 1585.

Autre, par Françoise de Saint-Martial de Puydeval, le 5 avril 1656. — A l'honneur de saint Joseph et de sainte Marguerite. Augmentée par Charles de Fontanges, chevalier, seigneur du Chambon, Peyrissac, Chastres, dans la chapelle du château du Chambon, le 9 mars 1705.

Saint-Projet. Sanctus Prœjectus. — Fondé en 1489 par Louis de Ventadour et sa femme Catherine de Beaufort, et marquis d'Escoraille, seigneur dudit lieu et de Roussille. La bulle est du 28 août 1481 (Castet, *Annal. des FF. Mineurs*, t. VII, p. 140; et *Gall. christ. nov.*, t. II, col. 537). — Couvent de FF. Mineurs Cordeliers de l'Observance. — *F.* La Sainte-Vierge. — L'église fut sacrée le 31 août 1505. — Province de l'ancienne Aquitaine, *alias* de Toulouse. Sont quatre prêtres et trois convers.

SAINT-FRIGEON-LE-PETIT (1) ou le Pauvre, ou le Mineur, près-Saint-Angel. *S. Frigio minor*, mieux *Freculfus*. — Cure, 160 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Laurent. — *P.* Evêque, 1628. Prieur de Saint-Angel, 1482, 1559, 1567, 1584, 1592, 1616, 1654, 1679, 1685, 1686, 1699, 1701, 1715, 1725, 1752, 1761, 1772.

BORT (2). Boort en 1131 (Baluze, *Hist. Mais. d'Auvergne*, t. II, p. 58). — *De Borlo*, où devaient être deux moines y compris le prieur (Biblioth. Cluniac, col 1737). — Mal Borto, Bourloco, Bouleur, Lort. — Celle en 1096. Prieuré. — *D.* 406 livres. — *F.* Saint Rémedius, évêque de Gap, et saint Germain, patriarche de Constantinople, le 6 juillet, apparemment le jour de la translation de leurs reliques, peut-être en 1204, lorsque les Français se rendirent maîtres de Constantinople. Jadis sainte Madeleine, saint Pierre ou saint Antoine. — *P.* Les archevêques de Lyon et de Bourges, élus arbitres entre les abbés de Cluni et de La Chaize-Dieu, adjugèrent cette église à l'abbé de Cluni, le 1er décembre 1095, suivant *Gallia christiana nova* (t. IV, col. 102), ou 1096, suivant Baluze (*Miscell.*, t. VI, p. 425). — Abbé de Cluni, 1691, 1694, 1707, 1729.

Sous-prieuré, 1675. — Office claustral.

Sacristie, avec le prieuré de Gigniac, diocèse de Clermont. — Office claustral. — *P.* Prieur de Bort, 1558, 1567, 1604, 1701, 1706, 1761, 1762. — *D.* 93 livres.

(1) Dans la commune de Saint-Angel, canton d'Ussel (Corrèze).
(2) Chef-lieu de canton (Corrèze).

[Arbert de Tineris était prieur de Bort en 1167 (Justel, *Hist. Mais. d'Auvergne*, preuv., p. 137].

Cure en ville murée, 2,200 et 380 communiants. — *D.* 37 livres. — A l'autel des saints Remedius et Germain ; de la Sainte-Vierge en 1531. — *P.* Prieur de Bort, 1471, 1531, 1564, 1601, 1657, 1658, 1681, 1694, 1712, 1723, 1753, 1767.

Communauté de prêtres ; sont deux. — *D.* 19 livres.

Vicairies fondées par : Pierre de Balsac, prieur. — A l'autel de la Sainte-Vierge et saint Georges, *alias* du Rosaire. — *P.* Prieur de Bort, 1694, 1704, 1720, 1747.

Gaspard Fay, bourgeois de Toulouse. — Appelée de Geneix. — A l'autel de saint Genest. — *P.* Evêque, 1662, 1690. Noble Jean-Antoine du Fay, de la ville de Conques, diocèse de Carcassonne, 1722. Pierre, 1747, 1753, 1767.

Pierre de Balsat ou Balzat, prieur. — A l'autel de saint Pierre et de saint Paul. — *P.* Prieur de Bort, 1700, 1707, 1712, 1724, 1757.

Archadu, dans la chapelle de Richard Coton ou Courtoux, [dite de sainte Madeleine ou de saint Michel]. — A l'honneur de la Sainte-Vierge, saint Michel, sainte Madeleine, *alias* saint François. — *P.* Prieur de Bort confère. Richard, 1555, 1598; marchand, 1617. Cholay, conseiller au présidial de Tulle, avec son fils, gendarme de la garde, comme seigneur du Pouget et de Roffiniac, 1722.

[Le Crucifix, vicairie.

Autre, dite de saint Crespin].

Saint-Etienne. — L'évêque s'opposa aux actes judiciaires que faisaient dans cette chapelle les officiers de l'évêque de Clermont, le 7 juillet 1419, signé Maurati, notaire à Meimac.

Les religieux Minimes s'établirent peut-être dans cette chapelle et se prétendaient être dans le diocèse de Clermont.

Religieuses fondées par Sébastienne de Geneix, femme de Michel Chandezon, sous le titre de la Conception de la Vierge, le 26 juillet 1665.

Les Filles de Notre-Dame de la ville de Brioude, en Auvergne, s'y établirent en 1702. Sont trois.

Notre-Dame de Consolation. — Chapelle, 1680 [ou vicairie. — *P.* Evêque].

SOURSSAC (1), jadis Saurciac ou Saoursac. *Ceorssiacum* en 1380.

(1) Commune du canton de Lapleau (Corrèze).

— Prieuré-cure. — 1,280 communiants. — *D.* 440 livres. — *F.* Saint Julien de Brioude et saint Babylas d'Antioche. — *P.* Prieur d'Aureil, 1436, 1515, 1587, 1605. Recteur des Jésuites de Limoges, 1662, 1686, 1754. Evêque. Cette église fut donnée à Aureil en 1091. — Ordonné de la rebâtir en 1489.

Vicairie fondée par Bernard Sargueil, prêtre. — Dans la chapelle de saint Barthélemi. — *P.* Prieur-curé confère. Luc, juge de Sourssac, comme mari de Jourde, héritière de Vedrene, greffier, avec Breul et Bernard, notaire royal, comme héritier de Lhostal, 1749.

Naugenac, alias Bonlieu. — Chapelle rurale, 1611. — *F.* Sainte Madeleine. Etait située dans un lieu presque inacessible et était presque ruinée, lorsque en 1688, elle fut transférée dans le village de La Mirande-Basse.

SAINT-PANTALÉON-D'AUVERGNE (limite de cette province) (1). — Cette église avait été brûlée peu avant 1462; ordonné en 1495 de la bâtir. — Prieuré [régulier]. — *D.* 318 livres. — *F.* Saint Pantaléon de Nicomédie, jadis la Sainte-Vierge. — *P.* Abbé de La Chaize-Dieu, 1561. [N... Dazemard possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 210 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1532, 1558. — Prieur de Saint-Pantaléon, 1439, 1609, 1724, 1726, 1766.

Chapelle à côté de l'église en 1462.

SAINT-HILAIRE-LE-LUC (2), *alias* Veruh. Peut-être de *Lombertiaco*. Une église de Saint-Etienne, peut-être la Geneste, y était annexée en 1250, et l'une dépendait de l'autre (Baluze, *Miscell.*, t. VII, p. 470). On bâtissait cette église-ci en 1495. — Cure, 370 communiants. — *D.* 35 livres. — *F.* Saint Hilaire de Poitiers. — *P.* Non le sieur, mais le prieur de Ventadour, 1556, 1633, 1653, 1661, 1679, 1757.

PALISSES (3), mal Palliste. On bâtissait cette église en 1495. — Cure, 640 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Doyen de la cathédrale, 1490, 1538, 1557, 1563, 1564, 1581, 1582, 1588, 1590, 1622, 1629, 1638, 1680, 1697, 1726, 1729, 1745, 1765, 1771.

Vicairie fondée par Annet de Champiers, chevalier, sieur du Bouscheyron, avant 1483.

(1) Commune du canton de Lapleau (Corrèze).
(2, 3) Commune du canton de Neuvic (Corrèze).

AMBRUJAC (1) ou Ambrugiat. — Prieuré-cure, 845 communiants. — *D.* 123 livres. — *F.* Saint Salvi d'Albi; saint Martin en 1554. — *P.* Prieur de Saint-Léonard de Noblac nommait en 1195 un curé pour trois parties, et l'évêque un autre pour la quatrième. Si le fondateur et patron d'une église laissait quatre enfants, ils partageaient entre eux le patronage des églises, et en faisaient quatre portions. Chaque enfant nommait un prêtre, ce qui ne se pouvait faire sans querelle et sans contention. Le concile de Châlons de l'an 813, ordonne que l'évêque fera fermer les portes de l'église, jusqu'à ce qu'ils se soient accordés entre eux pour la présentation d'un seul prêtre qui puisse faire les fonctions librement (Du Perray, *Port. Cong.*, t. II, p. 313). A Ambruzac les deux prêtres n'y pouvaient pas vivre, et leurs divisions et disputes causaient beaucoup de scandales. L'évêque donna cette quatrième partie en 1308 au prieur de Saint-Léonard, qui a nommé à toutes, 1430, 1439, 1554, 1560, 1563, 1564.

Communauté de prêtres. Etaient treize en 1502.

Vicairie fondée par noble Hugue de Beneyta, seigneur d'Ambrujac. Augmentée par Marguerite de Saint-Hippolitte, sa veuve, dotée par sa fille Huguette et noble Jacques de Champiers du Bouscheyron, son mari, le 3 avril 1453, signé de Casalis et Dalvi. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Héritiers et successeurs doivent nommer dans un mois, ce temps expiré, le prieur d'Ambrujac. François d'Ambrujac, écuyer, seigneur dudit lieu et de Saint-Hippolitte, 1579. Jean-François d'Arche, chevalier, seigneur de la châtellenie d'Ambrujac, 1769. Dans la nomination, on dit que cette vicairie d'Ambrujac est dans l'église Altilhac.

Barsanjes, était uni à Ambrujac en 1318. — Cure, 1195; succursale, 1408; 220 communiants. — *F.* Saint Léonard de Noblac. — *P.* Dépendait de Saint-Léonard en 1195.

THALAMY (2). — Cure, 200 communiants. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Commandeur de Bellechassagne, 1576. Grand prieur d'Auvergne, 1602, 1688, 1741, 1745. Commandeur de Chambereau, 1766.

Busserol, dans le Pouillé de 1318.

(1) Commune du canton de Meymac (Corrèze).
(2) Commune du canton de Bort (Corrèze).

Pour composer le diocèse de Tulle, on démembra de cet archiprêtré la cure de Serio, qui dépendait de l'évêque (1).

---

2 abbayes : Maimac, Bonnaigue.
36 cures.
1 succursale : Barsanjes.
6 communautés d'hommes : de Bénédictins, à Maimac, Saint-Angel; de Bernardins, à Bonnaigue; Cordeliers, à Saint-Projet; Récollets, à Ussel; Minimes, à Bort.
3 communautés de filles : de Sainte-Uursule, à Ussel; de Notre-Dame, à Bort; de Sœurs de la charité, à Ussel.

(1) Cette note que Nadaud a mise à la fin de cet archiprêtré est probablement une erreur de quelque auteur qu'il voulait réfuter, car il n'y a pas de cure de ce nom dans la bulle d'érection du diocèse de Tulle.

XIII

Archiprêtré de La Meyze

LA MEYZE (1), jadis Saint-Michel de Maise. — La Maeza, 1258. — La Maysa, archiprêtré, 1297. — *Maesia* (*Gaufred. Vosiens.*, mss). Meyze. Meyzo en Limousin, 1457. — La Maeza, 1226. — Archiprêtré et cure, 1,280 communiants. — *F.* Saint Michel. — *P.* Evêque, 1472, 1479, 1569, 1571, 1573, 1574, 1591, 1606, 1627, 1628, 1641, 1652, 1679, 1701, 1751.

Vicairie fondée par Jean Bouchemousse, prêtre, curé et archiprêtre, pour un prêtre de sa race, à son défaut pour un filleul de la paroisse, le 14 novembre 1467. — A l'autel de saint Amand, solitaire du lieu (Labbe, *Nov. Bibliot.*, t. II, p. 345). Le P. Bonaventure (t. III, p. 188) l'a distingué, sans raison, de celui qui est enterré près de Saint-Junien. — *P.* Evêque conféra, 1705. Archiprêtre doit nommer et conférer dans un mois, 1569, 1588, 1594, 1600, 1705.

[Autre dite Les Cessat].

Maladrerie de fondation royale, suivant le Pouillé. — *P.* Grand aumônier. — Néant.

SAINT-JEAN-LIGOURRE (2), Liguriol, vers 1090 (*Cartul. Vosiens.*), mal Saint-Jean de Toileport en 1569 (Coustureau de La Jaille, *Vie de Louis de Bourbon, duc de Montpensier*, p. 62). — Saint-Jean de Linore (Le Frère, *Hist. des troubl.*, lib. XII). — Cure, 1,200 communiants. — *D.* 59 livres. — *F.* [Nativité] de saint Jean. — *P.* Evêque, 1531, 1558, 1559, 1586, 1590, 1682, 1697, 1698, 1760.

(1) Commune du canton de Nexon (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de Pierrebuffière (Haute-Vienne).

Communauté de prêtres, 1564.

Chapelle au cimetière, 1481. — *F.* La Sainte-Vierge.

Feix, Fiscum [ou de Fisco]. — Prévôté. — *D.* 31 livres. — *F.* Saint Martial de Limoges [ou saint Clair, 1er juin] (Voyez Morin, *Mém. mss.*, n° 3, p. 2, et art. 14). — *P.* Abbé de saint Martial, 1572. Avait été uni à la mense capitulaire par la bulle de sécularisation, 1535. Ils en prirent possession le 10 septembre 1572. Confirmée par arrêt du grand conseil, 15 juin 1574.

Maladrerie, où était un cimetière, sur le chemin de Pierrebuffière, 1574.

SAINT-PRIEST-LIGOURE (1), mal de Livron (Le Frère, liv. 12). De Toileport (La Jaille, *Vie de Louis de Bourbon*, p. 62). — Saint-Priest-Ligoure-près-La Vernhe, 1242. — Cure, 980 communiants. — *D.* 232 livres. — *F.* Saint Priest d'Auvergne et saint Christophe. — *P.* Evêque, 1470, 1477, 1513, 1597, 1603, 1621, 1638, 1650, 1699, 1737.

La Plagne. — Chapelle ruinée. — *P.* Au monastère de Saint-Augustin-lez-Limoges, 1471.

SAINT-MAURICE-LAS-POSSAS (2), peut-être lez, ou les-Brousses, de Bret, 1360, las Brossas, 1460, de Bret ou de Brette, de Ligoure, 1479. — Cure, 680 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Maurice. — *P.* Evêque, 1530, 1563, 1601, 1605, 1634, 1641, 1680, 1691, 1737, 1738, 1767, 1768.

JOURGNHAC (3), *Jurgnhacum*, jadis Jurnac, Jurnhac, 1232 ; mal Jarnac. — Prieuré, 1389. — *F.* Saint Pierre-ez-Liens. — *P.* Abbesse de la Règle.

Cure, 680 communiants. — *D.* 59 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1558, 1561, 1569, 1625, 1630, 1635, 1664, 1767.

Vicairies fondées par... — A l'autel de saint Blaise. — *P.* Curé confère. Philippe de Prouhet, écuyer, sieur de La Goufferie, notaire et secrétaire du roi, 1561.

Estienne Roudaud, prêtre du lieu de Noyeras. — *P.* Curé confère, Roudaud, epinglier et cordonnier à Limoges, 1597. Autre de Jourgnac, 1597.

A Boulou près Royer. — Chapelle. — *F.* Saint Roch.

(1) Commune du canton de Nexon (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de Pierrebuffière (Haute-Vienne).
(3) Commune du canton d'Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne).

MEILLAC (1), jadis Melhan, mal Mehac. — Cure, 640 communiants. — *D.* 63 livres. — *F.* Saint Denis de Paris. — *P.* Evêque, 1475, 1561, 1566, 1567, 1573, 1574, 1578, 1587, 1612, 1624, 1700, 1706, 1710, 1746, 1754, 1756.

ROYÈRE (2). Le comte Gérald donna à l'évêque Stodilus et à sa cathédrale l'église de Rouaria dans la viguerie de Flavignac (*Cartular. S. Steph.*) la VIIIe année de Charles, roi d'Aquitaine, indiction I, mieux apparemment XI, l'an 863. — Cure, 880 communiants. — *D.* 247 livres. — *F.* Saint Pantaléon de Nicomédie. — *P.* Evêque, 1516, 1532, 1594, 1601, 1615, 1630, 1635, 1655, 1697, 1747, 1751, 1768.

Chapelle au cimetière. — *F.* Saint Roch.

Vicairie fondée par Guy de Royère, avant 1400, appelée des Quos. — *F.* Saint Giles. — *P.* Evêque, 1752. Jean Sanson du Masbouyer, écuyer, trésorier au bureau des finances de la généralité de Limoges, seigneur de Royère, comme seigneur de La Guyonnie, 1752.

Saint-Jean de Valentin ou Saint-Valentin. — Appartenait au monastère de Tourtoyrac, diocèse de Périgueux, en 1120 (*Gall. christ. nov.*, t. II, instr. col. 491). — Prieuré [ou prévôté]. — *D.* 3 livres. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* [Doyen de Saint-Yrieix ou] Abbé de Tourtoyrac, 1582, 1596 [N... Puinesge possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Pleine-Meyze. — Prieuré-cure, 1318, 1474, 1484. — Prieuré. — *D.* 31 livres. — *F.* Saint Laurent. — *P.* Chanoines réguliers du Chalard, 1635. Prieur dudit lieu, 1721, 1750. [N... La Bachellerie possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

La Roche-l'Abeille. — Le P. Simplicien l'a partagé en deux : La Roche, La Beille (*Hist. grands officiers*, t. II, p. 230, 232). *Rupes apis, apiculæ.* — Cure et Royère l'annexe, 1318, 1341, 1424, 1428, 1440, 1484, 1578. Prévôté, 1404. Succursale, 1516. Filleule, 1505. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — 880 communiants.

[Notre-Dame. vicairie].

NEXON (3), ou Nesson (*Mém.*, Condé, t. I, p. 204). Jadis *de Aneisso. Nexonium, Anexonium*, 1323 (Guidonis, p. 652. — Gaufred., p. 286). — Cure, 2,480 communiants. — *D.* 473 livres. — *F.* Décollation de saint Jean. — Annexe de Las Tours. — *P.* Fut unie à la

(1) Commune du canton de Nexon (Haute-Vienne).

(2) Dans la commune de La Roche-l'Abeille, canton de Nexon.

(3) Chef-lieu de canton (Haute-Vienne).

mense capitulaire de la cathédrale de Limoges par bulle du... 1546, qui la réduisit en vicairie perpétuelle. Ils en prirent possession le 1er décembre 1555. Aquilaire nomma et le chapitre conféra, 1547, 1557. Par arrêt du parlement de Bordeaux du 9 août 1687, il fut dit y avoir abus dans cette union et le curé maintenu dans la possession et jouissance des dîmes dépendantes de la cure.

Les chanoines de la cathédrale exposèrent que la cité de Limoges, où est leur église, fut assiégée deux fois dans les guerres du roi de France avec celui d'Angleterre, prise, pillée, brûlée et ses murs renversés, les membres du chapitre mis à mort, les joyaux, ornements, cloches, livres et titres enlevés ou brûlés et conséquemment ses revenus perdus. Les murs étant détruits, les chanoines étaient obligés de loger et de nourrir des gens de guerre; quoiqu'avec un revenu très modique, ils avaient à payer 14 grands vicaires. 4 choristes, une psalette de six enfants de chœur avec leur maître, 6 musiciens, un évangéliste, un épistolaire, un organiste, 3 bedeaux pour la garde de l'église, deux sacristains, des juges, procureurs et greffiers pour l'exercice de leur justice, des avocats et procureurs pour poursuivre leurs procès, la sonnerie du clocher et le luminaire de l'église.

Malgré ces charges journalières, depuis cinq ans les troubles et les séditions avaient grandement appauvri cette église, il en avait coûté de sept à huit mille francs pour la garder et la défendre, on avait été obligé d'aliéner le temporel et il en coutait considérablement pour le racheter.

Jean Textoris, *alias* Pénicaille, chanoine de la cathédrale et curé de Nexon, résigna cette cure pour la faire unir à la cathédrale et y ériger une vicairie perpétuelle. Le 2 juillet 1556, les chanoines demandèrent au pape d'y mettre un vicaire conductice, en lui donnant la quatrième partie des fruits, le baisement, les novales, le fouage, lequel serait à leur nomination *pleno jure*, mais en lui ôtant l'ancienne maison.

Par bulle du 30 septembre de Paul III, l'an XII, 1546, tout fut accordé, et confirmé par autre bulle de Jules III l'an IV, le 1er avril 1554.

Chapelle au cimetière, *alias* civori, 1562. — Chapelle ou oratoire dans le cimetière sur un charnier où l'on met les os des morts.

Prieuré de Veyrinis. — Veyrinas, 1293. — Veirinas, 1229. — *De Veyrinis*, 1293. — En 1229 il n'y avait qu'un moine. — Uni au chapitre de Saint-Martial. — *P*. Evêque, 1557, 1558, 1564, 1566, 1575, 1581, 1582, 1634, 1643, 1651, 1658, 1682, 1708, 1715, 1744, 1760.

Notre-Dame [des Guérennes ou des Neiges, la fête se fait le premier dimanche du mois d'août]. — Chapelle rurale. — Dans un bréviaire diocésain manuscrit il est dit que saint Hilaire, allant de Limoges avec Just, son disciple, vénérer à Périgueux les reliques de saint Front, ils s'arrêtèrent en un lieu fort agréable, nommé Anassionis, où l'évêque de Poitiers se bâtit à son propre honneur une basilique. Collin (*Vie des saints du Lmousin*, p. 595) croit qu'il s'agit de Nexon. On pourrait mieux l'appliquer au bourg de Saint-Hilaire-las-Tours, voisin de celui de Nexon, s'il était vraisemblable que le saint eut été assez présomptueux pour s'ériger un culte pendant sa vie. Mais ce trait est apparemment un de ceux dont le dernier éditeur de Saint-Hilaire, Dom Contant, an. 1693, n° 128, n'a pas voulu parler comme étant d'une foi plus que douteuse.

SAINT-MARTIN (1), *de Axio* en 1056, le-Vieux. — Ordonné en 1492 et 1495 de rebâtir cette église. — Cure, 980 communiants. — *D.* 112 livres. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Evêque, 1469, 1477, 1498, 1563, 1573, 1607, 1671, 1707, 1708, 1710, 1749, 1761.

Vicairie fondée par Pierre de Villoutreys, prêtre, le 8 juillet 1537. — A l'autel de saint Martin. — *P.* Héritiers nomment.

Artou ou Arton, Autors, Ardon, Artos, existait en 1285 (Baluze, *Miscell.*, t. IV, p. 292). — Prieuré. — L'église était en ruine dès 1566. — *D.* 102 livres. — *P.* Abbé de Solignac, 1566, 1595. Le monastère dudit lieu en jouit.

TEXON (2), ou Teixou-le-Pauvre, jadis Taisso. — Cure, 172 communiants. — *D.* 23 livres. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Evêque, 1561, 1580, 1583, 1609, 1635, 1682, 1695, 1708, 1765.

Vicairie fondée par Jean Roche, prêtre.

LAVIGNAC (3), Lavinhac, jadis Levinac, 1221, mal Limuas. — Cure, 240 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Evêque, 1483, 1590, 1618, 1653, 1714, 1716, 1746.

Vicairie fondée par Pierre Desbordes, prêtre, le 29 août 1541, signé Puydenus. Spiritualisée le 17 septembre 1570. — Au grand autel. — *P.* Curé de Flavignac confère. Celui de Flavignac en 1694. Plus proche parent nomme. Guilhem et de Las Deymarias, héritiers de Desbordes, Guilhem dit Carni, mari de Desbordes, Marchat

(1) Commune du canton d'Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne).
(2) Dans la commune de Flavignac, canton de Châlus (Haute-Vienne).
(3) Commune du canton de Châlus (Haute-Vienne).

de Bonas, paroisse de Bussière-Galand, mari d'autre Desbordes. Autre Desbordes, Nycault, Desbordes fille de Marsallet, femme de Marchat dit de Redon, 1570. Desbordes, 1570, 1603, 1604, 1617, 1618.

FLAVIGNAC (1). Ordonné en 1497 de bâtir cette église. — Cure, 980 communiants. — *D.* 55 livres. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge, jadis saint Martial de Limoges. — *P.* Evêque, 1474, 1530, 1569, 1604, 1617, 1620, 1640, 1651, 1681, 1719, 1750, 1769.

Vicairies fondées par Pierre de Loménie, prêtre, licencié en décrets, chanoine de l'église de Limoges, curé de Donzenac, pour le plus proche parent, s'il y en a de la ligne masculine, ou le plus proche de la ligne féminine. Elle est compatible avec toute sorte de bénéfices. Le 8 avril 1506, reçu par de Charlonia. — A l'autel de Notre-Dame-de-Pitié. — *D.* 37 livres. — *P.* Prévôt de la Faye, régulier ou commendataire, à son absence, ou s'il est hors du diocèse l'abbé de Solignac ; celui-ci absent, le couvent et chapitre du monastère confère. Prieur claustral de Solignac, 1751. — Héritiers mâles, à leur défaut les clercs et prêtres descendants des femmes nomment. Si les patrons ne peuvent s'accorder, trois voix l'emportent sur cinq. — De Loménie dit Robi, 1576. Sieur de la Tour, avec autre sieur de Pauliac, plus des notaire royal, marchand, papetier, peigneur de chanvre, huissier, praticien, 1691. Seigneur de Saint-Martin-Château, 1691. Sieur de Bort, 1691. François, écuyer, sieur de la Tour près Saint-Germain-sur-Vienne, 1691. Lieutenant du roi à l'isle et citadelle d'Oleron, 1691. Henri, comte de Brienne et Monberon, 1691. Léonard, écuyer, porte-manteau de Son Altesse Royale Monsieur, 1691. Conseiller, avocat et autres, 1704. Avocat, marchand à Limoges, sieur de Puyrenom, 1751. Nicolas-Louis, comte de Brienne, 1751. Guillaume, écuyer, gendarme de la garde du roi, seigneur de Saint-Martin-Château et de Saint-Pardoux-las-Vaux, 1751. [N... de Faye de Villoutreix, vicaire général et chancelier de l'Université de Toulouse, natif de la paroisse de Flavignac, possédait en 1771. Fait évêque d'Oloron en 1783].

Jean de Vausoubrane, *alias* le Marcheix. — A l'autel de saint Jean-Baptiste. — *P.* Curé nomme et confère, 1558.

Chapelle au cimetière. — *F.* Saint Michel, sainte Agnez et sainte Radegonde, 1689.

Vicairie fondée par... de la Rivière.

(1) Commune du canton de Châlus (Haute-Vienne).

Sainte-Catherine-de-la-Chanabière. — Gautier de Pérusse (dont il est parlé ci-après, aux Cars) donna en 1455 pour la bâtir. — Chapelle. — *F.* Sainte-Catherine. — *P.* Au membre de Puybonnieu, dépendant de la commanderie de Limoges.

Les Cars, de Quadris, de sa forme carrée. — Ramnulphe de Las Tours doyen du chapitre de Saint-Yrieix donna le village *de Cadris* ou *de Quadris* au monastère de Saint-Martial de Limoges (Gaufred., p. 341) vers 1100. — Il en dépendait en 1097 (Baluze, *Miscell*, t. VI, p. 389). — Prévôté, 1408, 1429, ou prieuré. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge, jadis sainte Magdelaine. — Uni à la cellererie de la cuisine de Saint-Martial ; puis à la mense capitulaire dudit lieu, par la bulle de sécularisation, 1535.

Succursale de la cure, 1530. — 880 communiants. — [*F.* La Sainte-Croix].

Vicairie fondée anciennement par les prédécesseurs de Gautier de Pérusse, chevalier, seigneur des Cars, la Coussière, Varaigne, la Vauguyon, la Rochette, Julhac, la Tour de Bar et Las Tours en partie. La guerre et la destruction du pays en avaient empêché le service. Ce seigneur veut qu'elle soit servie. Par son testament du 26 janvier 1455, reçu par Masiéras. — *P.* Curé de Flavignac confère et n'a que 10 sols pour la collation.

Deux par Andrée de Montberon, dame des Cars et de la Coussière [Par Gautier ou Gilbert de Peyrusse, et Anne de Montbrun ou Montberon, son épouse, en 1531]. Augmentée par François des Cars, baron de La Vauguyon, seigneur de Teyjac, capitaine de cinquante hommes d'armes sous François Ier et Henri II, commandant en Provence (Voyez ses autres qualités à l'article Varaigne, archiprêtré de Nontron) le 20 septembre 1531. Surnommées de Cessat ou de La Vauguyon. — Au grand autel. — [Prieuré ou vicairie. Le titulaire de ce bénéfice est chargé de dire la messe dans la chapelle du château des Cars tous les dimanches et fêtes de l'année, excepté les fêtes annuelles et la patronale de l'église des Cars, qui est la Nativité de la Sainte-Vierge. Autrefois c'était sainte Madeleine. N... Ribière, dit Faye, dominicain, possédait et résidait aux Cars en 1771]. — *D.* 6 livres. — *P.* Curé de Flavignac conféra, 1675. Vicaire des Cars confère. A présent évêque. Claude de Caussade, comte de La Vauguyon, 1604. Jacques Estuart de Caussade, comte dudit lieu, 1622. Nicolas Stuart de Queylus, comte dudit lieu et du Brouteay, prince de Carency, marquis de Saint-Mesgrin, seigneur de Varaigne, Talqueymur, 1675, 1714. Antoine-Paul-Jacques de Quelen de Caussade et des Cars, 1744, 1749, 1766.

Couvent des Minimes fondé par Jacques, comte des Cars, chevalier des ordres du roi, etc., le 12 juillet 1612, signé Cathaly.

Chapelle du Pont près des Cars, 1641.

Vicairie. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1602. Curé conféra. Seigneur de La Vauguyon, 1675.

Autre, au lieu de Lembodie, par de Loménie. — La chapelle est interdite.

La Faye. — Prévôté, 1348. — *D.* 75 livres. — *F.* Saint André, apôtre. — *P.* Abbé de Solignac, 1560, 1564, 1570. Monastère dudit lieu en jouit.

Vicairie fondée par Pierre de Loménie, chanoine de la cathédrale de Limoges, par le même acte ci-dessus du 8 avril 1506, reçu par de Charlonia. — Dans la chapelle de saint Jean-Baptiste. — *P.* Mêmes collateurs et patrons.

La Maison de Sermur, ou Sarmur, ou Salmur, ou Soumur, fondée par les seigneurs de Las Tours vers 1166 (Mss.). — Celle, la chapelle était en masures 1610. — *D.* 7 livres. — *F.* La Sainte-Vierge et saint Hilaire de Poitiers. — *P.* Abbé de Grandmont, 1561, 1582, 1593, 1598. Prieure du Châtenet, 1610. Avait été unie à ce dernier monastère par la bulle de 1318. Religieuses dudit lieu en jouissent.

COURBEFI (1), Corbafin, 1252. *Curbifinium*, mal Curinfine. — Gérald de Salis y fonda vers l'an 1120 une maison-Dieu de son institut (Labbe, *Nov. Biblioth.*, t. II, p. 219). — Cure, 240 communiants. — *F.* La Sainte-Vierge et saint Eutrope de Saintes. — *P.* Prieur du Chalard, 1515, 1563, 1678. Evêque, 1678, 1696, 1738, 1744, 1756.

Voir l'itinéraire de Limoges à Courbefi, à la fin de cet archiprêtré.

SOLIGNAC (2). *Solempniacum*, Solonniac, Solognac, mal Solomniac. Fondée par saint Eloi l'an 637, l'acte est dans le *Gallia christiana* (t. II, instr. col. 185). — Sur la rivière de Briance. *Brivancia* en 888 (Baluze, *Capitul.*, t. II, col. 1516).

Saint Eloi fonda le monastère de Solignac par une charte datée du Xe des Calendes de décembre, vingt-deux novembre, la dixième année du roi Dagobert. Ce prince fut sacré roi d'Aquitaine au mois de mars 622. Il régna seul après la mort de Clotaire son père, en 628. Cette fondation ne peut donc convenir à l'an 621 (De Foy, *Notic. des diplôm.*, t. I, p. 55), et l'acte qu'on cite est daté de 631 dans le *Gall. christ. nov.*, t. II, col., 566). Le saint avant la construction de ce monastère, fut envoyé en ambassade vers le roi des Bretons, qu'il emmena au roi des Français l'an 635 (Fredegar.

(1) Commune de Saint-Nicolas de Courbefi, canton de Châlus.
(2) Commune du canton sud de Limoges.

c. 78). Sigebert dans sa chronique ne fait mention de Solignac qu'à l'an 637, et ce calcul a paru plus probable (*Acta SS.* t. I, septembre, p. 673). Il ne faut pas confondre Solignac, avec Souillac en Quercy.

Voir le diplôme du roi Charles, cité à l'article Saint-Maixent, archiprêtré de Vigeois. — Fut donné à [Gérald, abbé d'] Uzerche vers l'an 1095 (Baluze, *Hist. Tutel*, col. 840). — Quand le roi Dagobert donna ce lieu à saint Eloi, c'était déjà un village sur lequel on levait la taille (*Vita S^u^ Eligi*, lib. I, caput 5). — On voyait à Solignac l'inscription romaine suivante : TVRAE. NA
RINI. FILI. NA.

Abbaye, ordre de Saint-Benoit. — *D.* 1,159 livres. — *F.* Saint Pierre, apôtre, saint Paul, saint Denis, saint Pancrace, saint Médard. — *P.* Jadis élective. Le roi. Evêque confirma, 1272, 1457.

Offices claustraux :

Prévôté en 1116 (Baluze, *Miscell*, t. VI, p. 489), 1318, 1597.

Prieuré claustral, 1318. Le prieuré de Notre-Dame dans le cloître y était uni, 1565, 1586.

Chambrerie, 1370. Saint Laurent de La Chapelle-Armelit en dépendait en 1426. — *D.* 56 livres. — *P.* Abbé de Solignac, 1570, 1581, 1604.

Cellererie en 1116, était unie à la Chambrerie en 1318.

Sacristie, 1370, 1423. — *D.* 7 livres. — *P.* Abbé de Solignac, 1429, 1555, 1595.

Chantrerie, 1370.

Aumônerie en 1116. — *D.* 14 livres. — *P.* Abbé de Solignac, 1417, 1563, 1571, 1578.

Pitancerie, 1365, 1423 ou prévôté de la Sale.

Ortolarie, 1382 ou hostolarie, 1370.

Prébendes monacales.

Ces offices claustraux étaient unis à la mense commune, 1620.

Les Bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne y furent introduits par acte du 27 août 1615, par lequel l'abbé consentit à l'union de certains bénéfices pour leur entretien, pension et aliments.

Ceux de la congrégation de Saint-Maur en prirent possession en 1619 (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 574).

Sont quatorze prêtres ou étudiants. — Province de Chezal-Benoit.

Jean Jaubert de Barraut, évêque de Bazas et abbé commendataire de Solignac, y voyant les ordinaires désordres qui s'entretiennent scandaleusement par plusieurs religieux, disant que l'abbé n'a

aucune juridiction sur eux, à cause qu'il tient l'abbaye en commende, la régularité grandement déchue, les moines au nombre de vingt, vivant dispersés dans des maisons particulières, voulut les rappeler à leur règle. Mais accoutumés à mener une vie très relachée, ils ne voulurent pas de joug. Il se détermina donc à les remplacer après leur mort par des religieux de la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hidulphe, et fit avec eux un acte pour en introduire six, les augmenter jusqu'à vingt-quatre, leur céder les offices claustraux et six prébendes de la valeur de 700 livres annuellement, en déduisant lorsqu'il vaquerait des portions de pareille valeur. Il consentit que le prieuré claustral, la sacristie, la chambrerie, l'aumônerie, les prévôtés de Faye, Sussac, Ségur, Perpezac, Artou, Chomeille, Vaux, alors occupés par les anciens, revinssent à leur vacance à la mense commune des réformés; leur céda aussi la terre d'Anede pour leur vestiaire, en ce qu'ils supporteraient les charges ordinaires et extraordinaires et feraient toutes les réparations de l'église, clocher, et de tous les lieux réguliers. Ce que les réformés acceptèrent et que le pape approuva. La bulle fut fulminée le 8 mars 1620 (Estiennot, mss.).

Abbés de Solignac (Voyez mes *Mém.*, t. I, p. 138).

1. Saint Remacle, 637 et 643, fait évêque de Maestricht.
2. Dagobert.
3. Childomar.
4. Gundebert ou Godebert.
5. Papolin ou Pavolin.
6. Silmo ou Salmo, peut-être Silvius.
7. Frotarius.
8. Ebulo ou Ebbo.
9. Girard.
10. Aimeric.
11. Agiulfus, 817.
12. Ructeran.
13. Silvius ou Silvio, 838, 852.
14. Chunebert.
15. Bernard, 865, 876.
16. Daniel, 883.
17. Théoderic ou Thierri, 889.
18. Gérald, 942.
19. Bernard de Comborn, puis évêque de Cahors.
20. Amblard.
21. Gérald, 1031.
22. Adalfredus ou Alfredus, 1055.

23. Guido ou Wido, 1090 ou 1091.
24. Robert ou Gauzbert, 1096.
25. Elduin ou Alduin, 1105, 1110.
26. Maurice, 1116, 1134.
27. Gérald de Terrazo, 1164, 1157, peut-être 1164.
28. Archambaud de Maumont, 1160, 1179.
29. Adémar, 1179.
30. Gauzbert de Souillac, 1189, 1193.
31. Hugue de Maumont, 1195, 1218.
32. Adémar, 1228.
33. Ugo, 1232, mort 1240.
34. Pierre, 1243, 1262.
35. Archambaud de Saint-Amand, élu, 1263, 1271.
36. Gérald, bénit en 1272, mort le 6 février 1276.
37. Archambaud, 1276.
38. Adémar, 1280.
39. Hugue, 1283.
40. Archambaud, 1287.
41. Pierre Bertrand, 1298.
42. Archambaud, 1314.
43. Bertrand, 1318.
44. Archambauld de Saint-Chamant, le jeune, 1320, 1334.
45. Pierre Hélie de Pompadour, 1334, 1347.
46. Bertrand d'Adémar, 1348, mort le 29 mai 1370.
47. Bertrand de Saint-Chamant, élu le 10 juin 1370.
48. Wido ou Gui, 1372, mort 1375.
49. Bertrand, prieur de Bergerac, 1375, 1388.
50. Hugue Bony de La Vergne, 1391.
Hélie, 1408.
51. Jean Raymond, élu le 23 juillet 1425, mort le 20 février 1457.
52. Martial Bony de La Vergne, élu le 21 mars 1457, 1479.
53. Hercule de Gaing, 1484, 1486.
Pierre de Gaing, commendataire, 1488, 1490.
54. Archambault.
55. Bozon ou Boos de Joussineau, 1490, mort le 17 septembre 1503.

Commendataire : 56. Guillaume Barton, 1503, mort le 22 janvier, doyen de la cathédrale.

Régulier : 57. Frère Roland Barton de Montbas, 1514. Se démit, 1537.

Commendataires : 58. Guillaume Barton de Montbas, 1537, mort évêque de Leytoure le 1er mai 1572.

59. Pierre, 1554.

60. Antoine Baudou, 1575, se démit 1582.
61. François Belut, 1582. Confidentiaire, mourut le 7 février 1589.
62. Frère Pierre Belut, autre confidentiaire, 1590. Se démit, 1597, se fit récollet.
63. Jean Jaubert de Barraud, 1598, mort archevêque d'Arles, 30 juillet 1643.
64. Georges d'Aubusson de La Feüillade, 1643. Se démit, 1648, mort archevêque d'Embrun, 1697.
65. Artus de Lionne, 1649, se démit, 1656, mort évêque de Gap, 18 mai 1663.
66. Jules-Paul de Lionne de Berny, 1657, se démit, 1665, mort le 5 juin 1721.
67. Pierre de Geofroy de Beauvilliers, 1665, mort en février 1689.
68. Louis du Ban de La Feuillée, 1689, se démit, 1697.
69. Guillaume Bitault, 1697, mort le 28 octobre 1724.
70. Pierre-Adrien de Mouchy, 1724, mort le 18 juillet 1750.
71. N... du Bourg, 1750, se démit.
72. Benoit-Victor Girard, 1751, mourut en 1785.
73. Antoine-Clériadus-René de Pons de Rennepont, 1785, mourut en 1787.
74. Armand de Foucauld, 1787, jusqu'à la Révolution.

Vicairies fondées par Archambauld, abbé, l'an 1314 (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 574 [et Bonav., t. III, p. 231, col. 1)]. — Régulières. — A l'honneur de saint Martial. — *P.* Abbé de Solignac, 1624, 1733, 1769. [N... Limousin, curé de Saint-Jean-Ligoure, plaidait avec les moines de Solignac pour le titre de ces vicairies en 1771].

Deux par Bertrand d'Adémar, abbé, mort en 1370. — Dans la chapelle de la Sainte-Vierge.

Joanne Jonne dans la chapelle de la Sainte-Vierge et de Saint-Pierre. — A l'autel de saint Jean. — *P.* Prieur de Solignac confère. Valent, de Bourganeuf, 1565.

Saint Nicolas, 1406 (A l'autel de).

De Maumont, 1500, 1514, 1552. — A l'autel de saint Martin.

Eglise ou chapelle de sainte Marie en 1070 et 1620, où est le pressoir de l'abbé.

Hôpital du château.

Saint-Michel de Solignac. — L'église fut rebâtie vers le commencement du xve siècle. — Cure en ville murée, 680 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Michel, jadis sainte Pétronille. — *P.* Abbé de Solignac, 1498, 1513, 1569, 1616, 1624, 1628, 1673, 1734, 1754. — Le 9 mai 1481, le curé de Solignac s'opposa devant

les juges apostoliques et le procureur de la cathédrale, en plein chapitre général de la cathédrale, à ce qu'ils procédassent à annexer sa vicairie église paroissiale à l'abbaye de Solignac.

H., abbé de Solignac vers 1195, donna à Gaucelinus de Pierrebuffière le château de Beuveer près Solignac et celui-ci promit d'y construire une chapelle au plutôt (*Nécrolog. Solemniac.*).

Communauté de prêtres. — *D.* 4 livres. — Etaient neuf en 1515, quinze en 1548.

Grand hôpital. — Chapelle rurale. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge.

Léproserie.

LE VIGEN (1), *Vicanum*, mal Vicane. Voyez mes *Mémoires*, t. I, p. 144. — Godebert, abbé de Solignac, permit vers l'an 698 à saint Theau de se bâtir une cellule à l'honneur de saint Eloi, à plus de cinq stades (750 pas) du monastère, dans un endroit agréable. On croit qu'elle était près de l'église paroissiale du Vigen, mais où il ne reste aucun vestige (Mabillon, *Acta S.S. Bened.*, *sæc.* II, p. 1001. — Cointe an. 698, n° 10). D'autres croient que c'est l'église du Vigen (Bonav., t. III, p. 230, 257).

Gaucelin de Pierrebuffière céda et fit céder à sa fille, qu'il avait eue de sa femme Aalgart, le fief presbitéral de Saint-Eloi *de Vico* à l'abbé Gui, qui siégeait en 1071 (*Cartular. Solemniac.*, *apud* Estiennot, *Antiq. Bened. Lemov.*, part. III).

Gérald de Frachet, chanoine de Limoges, et ses frères et sa mére et sa sœur se désistèrent en faveur du monastère de Solignac des droits qu'ils y prétendaient sur la moitié de cette cure en 1196 (Estiennot, *Antiq. Bened. Lemov.*, part. III).

Cure, 1,850 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Mathurin de Larchant en Gatinais, le 11 novembre; jadis saint Eloi. — *P.* Abbé de Solignac, 1476, 1531, 1623, 1686, 1705, 1714, 1764, 1767.

Communauté de prêtres, 1521, 1564.

La chapelle du Verd, ou Audolin en 1577. — Chapelle rurale. — *F.* Sainte Anne et sainte Catherine. — Attendu son inutilité et la ruine dont elle menaçait, permis en 1744 de la démolir.

Saint-Martin. — Chapelle rurale. — Permis en 1744 de la démolir pour les mêmes raisons.

Chalucet, Chaslucia, Calucium en 1285. *Castrum lucetum* ou *lucii*. *Chaslucetum* en 1270, mal Salucet, Galuscet, Sallucher, Callusset

(1) Commune du canton sud de Limoges.

dans Froissart, édition de Sauvage. — Etait sur la paroisse de Saint-Hilaire-Bonneval en 1147 et cure dépendante de Solignac. — Fut bâti en 1130 par Eustorge, évêque de Limoges (Gaufred., p. 303). — Le P. Bonaventure (t. III, p. 26) dit qu'un prétendu Léocade, père de notre sainte Valérie, de la joie qu'il eut de la naissance d'un fils nommé Lucillus, fit bâtir un château très fort sur un roc, à deux lieues de Limoges, proche Solignac, qu'il honora du nom de ce fils, l'appelant Chas-lucet, en latin *Castrum Lucilli*. Cet annaliste avait vu dans MM. de Sainte-Marthe (*Gall. christ.*, t.) et il l'aurait lu dans Gaufredus de Vigeois (p. 303) que notre évêque Eustorge, avec Arnaud Bernard et Bernard de Jaunac, fit construire le château de Chaslucet (en 1138). Ce bon religieux qui tantôt suit, tantôt rejette les chroniques du pays et les reconnaît pour fabuleuses, prétend que Léocade fut fondateur de ce château et que le prélat n'en fut que le seul réparateur.

Chapelle du Château-Vieux, 1273, existait en 1610. — Prieuré détruit en 1500. — *P.* Abbé de Solignac.

Cure du Château-Haut de Chalucet, 1273.

Chapelle du Château-Bas de Chalucet, 1373. — Succursale du Vigen en 1438; jadis cure.

Au Pré-Saint-Yrieix. — Cure vers 1170.

PIERREBUFFIÉRE (1), *Petra Bufferia*, mal Peyre greffier, Puygreffier. Joscelin de Pierrebuffière, Goscelinus, son neveu, Aymeric de Jaunac avec Almodis, sa femme, Pierre, Etienne, Bernard et Gui, leurs enfants, Pierre Delmont avec ses frères Goscelin et Ugue, avaient commencé à faire bâtir ce monastère et le donnèrent à Solignac, du temps de l'abbé Gui, vers 1061 (Estiennot, *Antiq. Bened. Lemov.*, part. I). — Prévôté. — *D.* 106 livres. — *F.* Invention de la Sainte-Croix. — *P.* Abbé de Solignac, 1429, 1564, 1604, 1667.

Office claustral : Sacristie, 1370, 1399, 1492. — *P.* Abbé de Solignac, 1423.

Cure du monastère, 1387. — Pierre, vicomte, son fils, Bernard, et sa femme Guia donnèrent cette chapellenie vers l'an 1070 à Wido, abbé de Solignac (*Cartular. Solemn.*, mss.). Voyez mes *Mém.*, t. I, p. 150. — Cure en ville murée, 830 et 160 communiants. — *D.* 40 livres. — *F.* Invention de la Sainte-Croix, jadis la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1697. Prévôt de Pierrebuf-

(1) Chef-lieu de canton (Haute-Vienne).

fière, 1632. Abbé de Solignac, 1475, 1584, 1597, 1601, 1632, 1710, 1711, 1722, 1752.

Communauté de prêtres, 1564. Sont deux. — *D.* 28 livres.

Vicairie fondée par Pierre Regis avant 1356.

Sainte Marie-Madeleine, 1424.

Sainte Catherine. — *P.* Noble François Hugon, sieur du Prat et de Masgontière, avant 1575.

Saint Martial, 1500. — Augmentée par Marie de Rochechouart, veuve de Louis de Pierrebuffierre et Jean leur fils, le 8 octobre 1426, signé Tarnelli.

Aymeric Danielis, damoiseau, avant 1371.

De Saint-Jacques, 1519.

Estienne de Hortis. — A l'autel de saint Sébastien. — *P.* Abbé de Solignac, 1474.

Saint Cosme et saint Damien, près et hors les murs de Pierrebuffière. — Eglise paroissiale, 1569, 1587. Annexe, 1475. Le curé prit possession dans cette église et dans celle de la cure en 1650.

Sainte-Croix en 1606.

Vicairie des Dumons, 1427.

Notre-Dame du Cimetière. — Chapelle rurale. — En ruine.

Saint Georges dans le cimetière. — Chapelle rurale. — En ruine.

Hôpital, 1423, 1426, 1592. Ruiné. — Prieuré. — *P.* Prieur de l'Artige.

Hermitage, 1571. — *P.* Evêque, 1709, 1713, 1714, 1726.

La Malatie, où était un cimetière en 1595.

Eglise au château de Pierrebuffierre, dédiée à la Sainte-Vierge, donnée à Solignac, vers l'an 1104, par Hugues de Masantes, etc. (*Cartular. Solemn. mss.*).

Chapelle au château de Pierrebuffierre. Adémar, vicomte de Limoges, Ucberga sa femme et leurs enfants la donnèrent au monastère de Solignac vers 1086 (*Cartular. Solemn.*).

Au château de Trenchelion, vicairie en 1432, à l'honneur de la Sainte-Vierge, fondée par les prédécesseurs de noble Pierre de la Garde, damoiseau, seigneur de Tranchelion, dans le château-bas de Pierrebuffierre.

SAINT-IRIER-LA-PERCHE (1), Yrieix, Yrier, Irrieis, jadis *Attanum, Atanum*. — Le P. Vaissette (*Géogr. hist.*, t. II, p. 534) met *Altanum*. — Atense, mieux Attanense (Labbe, t. II, p. 673), mal *Redius* (*Acta. S.S.*, t. V, Aug.). — Saint Irier, seigneur du lieu, y

(1) Chef-lieu d'arrondissement (Haute-Vienne).

fonda un monastère vers l'an 564 et en fut abbé (Grég. de Tours, lib..... — *Gall. christ. nov.*, t. II, col. 547). — Ils se sécularisèrent. — Eglise collégiale. — *F.* Saint Aredius, Aridius, Aridus. — *P.* Relève de saint Martin de Tours.

Arrêt du grand conseil du 10 mars 1577, entre Mre François Fabri, doyen élu de cette église, appelant de la saisie et institution d'économat à ce doyenné par la nomination du roi, contre le procureur général et le nommé par le roi, il fut jugé que ce bénéfice étant électif du chapitre et sujet à la confirmation de l'élection par le chapitre de Saint-Martin de Tours, il n'est aucunement en la nomination du roi, suivant la patente de déclaration qu'en fit Henri II le 29 juillet 1550, enregistrée au conseil privé le 4 août suivant, l'élu gagna, sans avoir égard à la nomination du roi ni à son économat (Tournet, p. 1187).

Doyenné, avec deux prébendes. Le prieuré de Sarlande, diocèse de Périgueux, y était annexé en 1569. — Dignité. — *D.* 51 livres. — *P.* Chapitre confère en élisant. Les doyen, trésorier et chapitre de Saint-Martin de Tours confirmèrent, 1576, 1604, 1616, 1660, 1693, 1714, 1718, 1733.

Le chapitre de Saint-Yrieix exposa au pape Martin V que leur église, immédiatement soumise au Saint-Siège, était la seconde séculière du diocèse, après celle de Limoges, dans les honneurs et les commodités, que personne ne pouvait y être reçu chanoine qu'il ne fut gradué et noble, qu'elle était jadis composé de vingt prébendes pour autant de chanoines, d'un doyen, chantre et de six grands vicaires pour chanter et célébrer les offices divins, qui tous avaient de quoi vivre honnêtement et avec décence. Mais depuis plus de soixante-deux ans, les guerres des Anglais avaient réduit cette église à une telle pauvreté que les membres, forcés d'abandonner le service divin, étaient obligés d'aller de côté et d'autre et de mendier. Pour y remédier, le pape fixe le nombre des prébendes et canonicats à douze; par bulle du 8 mars, la 6e année de son pontificat, 1423 (Monoyer, *Hist. Saint-Martin de Tours*, p. 68).

Chantrerie, avec une prébende annexée. — Personat. — *P.* Chapitre de Saint-Yrieix conféra en élisant, 1562, 1574, 1585, 1660, 1731.

Théologal. N'a que le rang de sa réception. — *P.* Chapitre de Saint-Yrieix confère en élisant, 1582, 1601, 1661, 1694, 1765.

Sacristie, avec une prébende, n'a que le rang de sa réception. — Office. — *P.* Le chapitre de Saint-Yrieix confère en élisant, 1562, 1573, 1587.

Neuf prébendes et canonicats, outre les ci-dessus. — *P.* Le chapitre de Saint-Yrieix confère en élisant. — *D.* 450 livres.

Six grandes vicairies, vulgairement appelées demi-prébendes. — *P.* Doyen nomma à une et conféra, 1607, 1760. Le chapitre confère en élisant.

Diaconat, 1678.

Bedellerie. — Office, 1571.

1. Saint Irier, mort le 25 août.
2. Astidius.
3. Elrom, 674.
4. Stodilo, 845.
5. Ermenus, 860.
6. Seguin, 1070 ; il y avait des chanoines (Baluze, *Maison. d'Auv.*, t. II, p. 47).

Doyens du chapitre de Saint-Yrieir :

1. Ramnulphe de Las Tours, 1085.
2. Pierre Doado, 1090.
3. Audebert, 1111, 1114.
4. Gérald de Cher, élu évêque de Limoges, 1137.
5. Bernard de Limoges, 1178, 1179, mort en 1183 (Gaufred. Vosiens.).
6. Girard de la Marche, élu le 24 décembre 1183.
7. W..., mort en 1224.
8. Gui de Clusellis, doyen, 1219 ; archidiacre de Limoges, 1219 ; élu évêque de Limoges, 1226.
9. B..., élu en 1227.
10. W..., 1239. Un W... de Ahento, chanoine de Limoges et doyen d'ici.
11. Gérald, 1262.
12. Hélie de Maumont, élu en février 1276, mort en avril 1293.
13. Gilbert de Polveral, élu le 25 mai 1293, 1294.
14. Hélie de Maumont, élu en 1296.
15. Gérald de Loberstorn, élu en 1305.
16. Hugue Gérald, 1311, 1312; évêque de Cahors, 1317, 30 août.
17. Roger des Ternes, élu en 1314.
18. Guillaume de Ahento, élu en 1318, 1336, 1342.
19. Audoin Aubert..., mort cardinal, 1363.
20. Arnaud Aubert, 1352, mort évêque d'Avignon, 1371.
21. Guillaume de Ahento, 1369.
22. Etienne Pomelli, 1396.
23. Adémar Béchade, 1401, 1402.
24. Etienne Pomelli, chanoine de Limoges, 1416.
25. Jean de Peyruse, 1427, mort évêque de Seez, 1454.
26. Ponce de Salignac, 1454, 1467, mort évêque de Sarlat, 1492. Poncet de Salignac, licencié ès décrets, administrateur

perpétuel du monastère de Clérac, diocèse d'Agen, archidiacre de Mende, doyen de Saint-Yrier, 1471.

27. Pierre de Salignac, résigna.
28. Armand de Gontaut de Biron, 1482.
29. Antoine de Salignac, 1495, 1503.
30. Antoine de Salignac, 1540.
31. Jean de Bourdeilles, élu en 1546, résigna. Jean Grandis.
32. Pierre de Bourdeilles dit de Brantôme, 1558, résigna le 16 mai 1562.
33. François Tenent, prit possession le 13 novembre 1563, mort le 30 mai 1576.
34. François Fabri, prêtre, élu et prit possession le 30 mai 1576.
35. François Bellengard, 1604, mort en 1616.
36. Gaspard de Gentils de l'Age-au-Chât, élu le 15 août 1616, 1623.
37. Guillaume Thiersault, 1617, mort en 1644.
38. Paul de Jarrige de la Morélie, élu en juin 1644, mort en 1660.
39. Hélie de Jarrige de la Morélie, élu en 1660.
40. Antoine Disnematin, mort le 3 novembre 1714.
41. Léonard de Lafon, 1760, mourut le 12 janvier 1767.
42. Pierre de la Morélie de Puyredon, reçu chanoine de la cathédrale le 7 août 1753, premier professeur de théologie au collège de Limoges, élu le 19 janvier 1767.

Le Moutier de la ville de Saint-Irieir, ou cure de Saint-Irier. — Cure en ville murée, 2.100 communiants. — *D.* 30 livres. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Chapitre par élection, 1479, 1621, 1637, 1681, 1724.

Vicairie fondée par :

Seigneur de la Foucaudie, 1420, 1503. — A l'autel de saint Jean l'Evangéliste. — *P.* Seigneur de la Foucaudie nomme. Jean du Garreau, écuyer, sieur du Masbarteil, 1694. Jacques, sieur de la Meychenie, 1724. Armand de Sanzillon, écuyer, sieur de Mansignac, 1724.

A l'autel de sainte Madeleine. — *P.* Chapitre nomme et confère, 1605, 1618.

Bernard Loutier, avant 1364.

Vicairie de sainte Marie de Virac, 1498.

Deux appelées de Palmiers ou Pommiers; mal des prisonniers. — A l'autel de l'église paroissiale, 1558. — Au grand autel du chapitre. — *D.* 10 livres. — *P.* Chapitre nomme et confère 1558, 1565, 1571, 1574, 1584, 1608, 1625.

Deux de Pompadour. — A l'autel de saint Front. — *P.* Chapitre

nomme et confère, 1574, 1584, 1594. Doyen du même chapitre, 1598, 1625, 1691, 1695, 1733.

De saint Martial. [Peut-être celle dite de saint Jean-Baptiste, dans une des paroisses de Saint-Irier]. — A l'autel de saint Jean-Baptiste et des trois Marie.

Saint Basile, ou saint Blaise. — A l'autel de saint Martin.

Sainte Anne. — *P.* Chapitre confère. — François de Royère, chevalier, seigneur dudit lieu, près Saint-Léonard, de Burgnac et de Beaudeduit, 1597, 1606. Marguerite, fille de feu Antoine, 1717. Chapitre par élection, 1746.

Saint Eloi, 1474.

Saint Georges, 1476, 1496.

Sainte Radegonde, 1514.

Sainte Marguerite.

Saint Irier, dans son testament de l'an 572, appelle sa celle ou sa demeure un oratoire de Saint-Hilaire, où reposaient ses reliques en 1178.

Eglise de Saint-Julien, que saint Irier avait construite et où l'on voulait l'enterrer l'an 591 (*Vita*, col. 1304).

Chapelle au cimetière près l'église collégiale.

Vicairie de Notre-Dame de la Vigne, 1321, dans une vigne.

Notre-Dame du Marché-Vieux. — Chapelle. — La compagnie des pénitents bleus s'y établit en 1664.

Charnaillas. — Saint Irier, dans son testament, donna à ses moines d'Atane, l'an 572, la moitié de *Scauriniacum* ou *Cauriniacum*, ou *Sanctum Caurimacum* (Ruinart, *Grég. Tur.*, col. 1310). — Prieuré séculier. — *D.* 7 livres. — *F.* Saint André et sainte Catherine. — *P.* Chapitre de saint Irier, 1587, 1616, 1718, 1761.

Roufiac, ou la chapelle de Nantiac, 1307.

Saint-Pierre, dans les murs de la ville de Saint-Irier. — Cure en ville murée, 560 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pierre, apôtre. — *P.* Chapitre de Saint-Irier, 1572, 1577, 1619, 1651, 1679, 1733.

Le Grand-Hôpital, 1298, ou aumônerie de l'Hôtel-Dieu. Fut rebâtie le 7 des ides d'octobre 1360. — Prieuré séculier. — *F.* Saint Alexis. — *P.* Chapitre de Saint-Irier, 1468, 1577, 1604, 1633.

[Vicairie de saint Alexis de l'hôpital].

Frères Mineurs Récollets, établit le 25 mars 1613. — Sont quatre prêtres et un frère. — *F.* Saint Irier. — Province de la Conception-Immaculée.

Religieuses de Sainte-Claire, fondées vers l'an 1625. — Sont dix-huit et trois converses. — Sous la juridiction du provincial des Cordeliers de la province de la petite Aquitaine. — *D.* 51 livres.

Sainte-Catherine, jadis Saint-Valeric, aux fauxbourgs de la ville de Sainte-Irier. — Cure, 340 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Sainte Catherine, jadis saint Valeric. — *P.* Doyen du chapitre de Saint-Irier, 1564, 1573, 1595, 1609, 1631, 1646, 1668, 1671, 1682, 1718.

La Chapelle, jadis Saint-Jacques de la Haute-Chapelle de la ville de Saint-Irier, ou hors la ville, ou Sainte-Marie de la Chapelle près Saint-Irier, aux fauxbourgs de la Freyne, 1568. — Cure, 380 communiants. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Chapitre de Saint-Irier, 1490, 1514, 1531, 1567, 1598, 1633, 1637, 1669, 1719, 1754.

Saint-Laurent-lez-Saint-Irier. [Peut-être le même que celui de Plagemage (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)]. — Prieuré séculier. — *F.* Saint Laurent. — *P.* Chapitre de Saint-Irier, 1562, 1565, 1599, 1600, 1604, 1616, 1618, 1660.

[Aubepierre, vicairie dans une des paroisses de la ville de Saint-Irier].

La Noaille-Saint-Irier. Nobilia extra muros sancti Aredii. — Saint Irier fit bâtir un oratoire à l'honneur de saint Julien de Brioude à Noniac (Ruinart. *Greg. Tur.*, col. 1288) ou Nonjac (Mabill., *Annal.*, t. IV, p. 202). — Cure, 1,280 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pierre de Verone, martyr, 29 avril ; jadis Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Doyen du chapitre de Saint-Irier, 1498, 1569, 1579, 1596, 1604, 1638, 1646.

Saint Irier se retira dans un désert *eremum*, se cacha dans un rocher creux *concavum saxum*. Il fonda un monastère à près de trois milles de ce rocher (*Vita*, col. 1287).

La Rochete. Rupeta. Où saint Irier bâtit une cellule et par dessus une chapelle, vers l'an 564 (Ruinart, *Greg. Tur.*, col. 1287). — Cure, 680 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Sainte Eutrope de Saintes. — *P.* Chapitre de Saint-Irier, 1569, 1625, 1648, 1667, 1703, 1705, 1740.

LE CHALARD (1). *Carlarium. Castolium. Castalium*, mal Chasteau, Chastelieu; surnommé Peyrolhier en 1440, 1471. — Paul, abbé de ce lieu, fut mis à mort avec tout son couvent par les Normands (Bernard Guidonis, *apud* Labbe, t. I, p. 638), le 31 mai 847. Le P. Ménard (*Martyrologe bénédictin*, 31 may, et p. 592) a mis son culte le 31 mai, ainsi que Dusaussay. — Adémar, vicomte de Limoges, donna le terrain (Mss.); était de la paroisse de Ladinhac

(1) Commune du canton de Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

(*Idem*). Gaufridus s'y retira le 6 février 1088, vieux style (*Vita*. — Mss.). — Gaufridus de Anho, près Bridiers et La Souterraine, s'y établit l'an 1089 (Guidonis, p. 638). Il y établit la vie canoniale. Il y trouva quantité de tombeaux. A un culte le 6 octobre. — Il y avait des chanoines réguliers en 1629. — Prieuré, ordre de Saint-Augustin (et non de Saint-Benoit) (Labbe, *Nov. Bibl.*, t. I, p. 593). — *D.* 507 livres. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge, et saint Gaufredus, le 6 octobre.

Prieuré conventuel, 1559. Prieur commendataire en jouit.

Sacristie, 1471, 1569. — *D.* 19 livres. Prieur commendataire en jouit.

Les Jésuites du collège de Roannes, diocèse de Lyon, exposèrent les fruits que produisait partout leur compagnie pour l'honnêteté et pieuse éducation de la jeunesse, pour le soutien et propagation de la foi par leurs veilles et études assidues; il n'était pas juste que ceux qui travaillaient si utilement à la vigne du Seigneur fussent privés des secours nécessaires à leur fatigue : leur collège n'avait que de très minces revenus, peu suffisants pour entretenir et nourrir les recteur, précepteurs et collégials. — Sur le consentement du roi, fut donnée une bulle d'union le 5 juillet 1613. Le décret est du 18 novembre suivant. Ce qui n'eut pas lieu.

Cure qui était servie par des vicaires amovibles. On y mit un titulaire en 1686; 600 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Prieur du Chalard, 1701, 1707, 1767.

Charboniéras. Prieuré dépendant du Chalard, 1230.

Chapelle au cimetière, 1719.

[Vicairie de Notre-Dame, dans la chapelle du château].

RILHAC-LAS-TOURS (1). — Cure, 900 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Evêque, 1586, 1708, 1732. — Prieur du Chalard, 1561, 1572, 1587, 1620, 1663, 1666, 1708, 1732, 1740, 1764.

La Croix de las Tours, de Turribus, des Tours. — Prévôté, 1223, 1348. Prieuré séculier ou aumônerie à l'honneur de la Sainte-Vierge. — *F.* La Sainte-Vierge ou la Sainte-Croix. — *P.* Evêque, 1707. Dépendait de Saint-Martial en 1158. Abbé de Saint-Martial, 1708, 1752. Jean-Charles de David, chevalier, comte de Las Tours, premier baron du Limousin, 1752, 1756. Dans un manuscrit, le seigneur de Las Tours est dit patron. [N... Reignier possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

(1) Commune du canton de Nexon (Haute-Vienne).

Hôpital et cure, 1291; 250 communiants. — Succursale de la cure de Rihac, 1318, 1360, 1562, 1735.

[*Les Croix*, prieuré, autrement Las Crous, situé sur la paroisse de Rilhac-las-Tours, archiprêtré de La Meyze. On y fait maintenant les fonctions curiales de la paroisse de Las Tours, annexe de celle de Rilhac, parce que l'ancienne église paroissiale, dédiée sous l'invocation de sainte Marguerite, est détruite. Il est à la nomination du seigneur de Las Tours, (Brousseaux, *Pouillé* de 1783), c'est-à-dire de M. le comte des Cars, qui a acheté la terre de Las Tours. On le nomme aussi La Croix de Las Tours. Il est sous le vocable de Sainte-Croix et à la nomination de l'abbé de Saint-Martial ou du seigneur de Las Tours].

Chapelle qui fut édifiée en 1488. Jean de Las Tours, seigneur dudit lieu, donna la place. — Fut interdite le 22 août 1735, et le service transféré dans la chapelle de la Sainte-Croix. — Le curé de Rilhac en prit possession en 1556, 1562, 1566, 1572. — *F.* Sainte Marguerite de Las Tours. — Annexe de la cure. — Goulfier de Las Tours emporta de Jérusalem, vers l'an 1100, un os du cou de sainte Marguerite, qu'il mit dans l'église de Las Tours avec d'autres reliques (Bonav.. t. III, p. 394).

[Depuis la ruine de cette église ou chapelle de sainte Marguerite, le service et les fonctions curiales ont été transférés dans l'église des Croix, et le curé de Rilhac-las-Tours est obligé de les y faire, même d'y dire ou d'y faire dire une messe de paroisse tous les dimanches de l'année qui ne sont pas fêtes annuelles, et ce, par arrêt du Parlement de Bordeaux que j'ai lu. Cette église des Croix avait été interdite par l'évêque en 1770, à défaut de réparations. Elles furent faites et vérifiées le 13 septembre 1771 par M. de La Morelie de Puyredon, doyen de Saint-Yrieix, visiteur et commissaire nommé extraordinairement *ad hoc*. J'assistai à cette vérification, en conséquence de laquelle l'interdit fut levé le 20 des mêmes mois et an].

Vicairie fondée par Aymeric Raymundi, notaire, avant 1409.

Hôpital de Las Tours en 1354, fondé par les seigneurs de Las Tours (Bonav., t. III, p. 395). — Prieuré ou aumônerie. — *F.* La Sainte-Vierge.

BEINAC-PRÈS-AIXE (1). Bainac ou Benhac, 1265. — Cure régulière, 380 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — Le prieur du Chalard-Peyrolhier, Pierre de Molis, du

(1) Commune du canton d'Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne).

consentement exprès de son couvent, exposa que son prieuré avait besoin de grandes réparations, était fort diminué par les guerres dans ses revenus, et ne valait que six vingts écus ; il n'y avait que six chanoines réguliers, quoiqu'il dut y en avoir treize.

Par décret du 7 octobre 1471, le prieuré-cure de Bienac fut uni au prieuré du Chalard, mais seulement pendant la vie de ce prieur, en ce qu'il présenterait tous les ans un prêtre capable qui ferait le service divin, serait tenu de comparaître aux synodes et sans aucune dérogation aux droits épiscopaux. Mais les revenus du prieuré du Chalard rentrèrent et augmentèrent tellement que les réparations furent faites, et les religieux qui y faisaient le service divin pouvaient vivre honnêtement et supporter les charges ; par décret du 12 mai 1475, le prieuré-cure de Bienac revint à son ancien état.

On représenta au pape que le couvent des Frères Prêcheurs de Limoges, fondé par saint Dominique, de son vivant, avait tellement fleuri dans l'observance régulière et dans les lettres, qu'il ne le cédait en rien à aucune autre maison de l'ordre. Il en était sorti deux cardinaux, un archevêque, cinq ou six évêques, plusieurs pénitenciers du pape, quarante missionnaires martyrisés chez les infidèles. Il y avait eu autrefois cent vingt conventuels, et même à présent elle était des plus régulières de France. Au sac de Limoges par les Anglais, elle fut détruite et les documents perdus. On la rétablit, mais les huguenots la rasèrent presque toute. Le comte des Cars suppléa à cette dernière perte, mais non au relâchement de la discipline, ni au dégoût pour les lettres que le malheur des temps et l'hérésie y avaient laissé introduire. Sur les demandes de l'évêque et des habitants de Limoges, le général de l'ordre y avait envoyé des religieux, et ils étaient actuellement dix-huit, qui pour tout revenu n'avait que 80 écus.

Le pape, par bulle du 14 mai 1606, unit à ce couvent le prieuré-cure de Beinac, en ce que le prieur des Frères Prêcheurs fera servir les paroissiens par un ecclésiastique ou régulier. Ils en prirent possession le 21 avril 1608.

Quand les Frères Prêcheurs de Limoges résolurent de servir eux-mêmes la cure et d'y établir un d'entre eux pour titulaire, leur couvent de Limoges s'obligea envers le prieur du Chalard de célébrer annuellement, le 3 novembre, un service solennel pour ses prédécesseurs, de les recevoir et ses successeurs dans leur église avec honneur, leur fournir un prie-Dieu, marchepied et tapis, toutes et quantes fois qu'ils jugeraient à propos d'y venir pour y prier Dieu. Cet acte passé à Paris le 15 mai 1683, signé Quarré et Langlois.

P. Prieur du Chalard, 1471, 1475, 1499, 1558, 1567, 1574, 1594. Le procureur des définiteurs des Frères Prêcheurs de la province de Toulouse nomma un séculier, 1613. Prieur des Frères Prêcheurs du couvent de Limoges, 1612, nomma un religieux de son ordre avec le conseil du couvent, 1684, 1687, 1694, 1739.

Chapelle dans le bourg, construite en 1719. — *F.* La Sainte-Vierge.

[*Beynat.* — Prieuré. — *F.* Notre-Dame, jadis saint Caprais. — *P.* Les Jacobins de Limoges].

LADIGNHAC (1), Ladinhac. *Laziniatum* en 1086 (*Vita mss. S^ti Gaufridi Castaliens.*), ou *Laziniacum, Liziniacum.* — Charles-le-Chauve donna ce lieu au monastère de Solignac en 876 (Baluze, *Capitul.*, t. II, col. 1499, et Bouquet, t. VIII, p. 653). — Cure, annexe du Chalard, 1564, 1569. 2.250 communiants. — *D.* 75 livres. — *F.* Saint Ainan d'Orléans, 17 novembre et 14 juin, mort en 453. — [Saint Léobon avait une chapelle dans cette église]. — *P.* Prieur du Chalard, 1475, 1564, 1588, 1592, 1611, 1619, 1680, 1723, 1724, 1759, 1768.

Frère André de Molis, prieur du Chalard, exposa que quoique ce prieuré conventuel dans sa première fondation eût été doté de plusieurs revenus, les guerres et autres événements sinistres l'avaient tellement diminué et détérioré, que lui et ses chanoines ne pouvaient s'y soutenir ni relever l'église et la maison qui menaçaient de ruine, ni supporter les charges journalières. Il avait en commende, par une dispense du pape, le prieuré-cure de Ladinhac, qui dépendait du Chalar. Si on l'unissait au prieuré du Chalar, si on en faisait une vicairie perpétuelle, avec le soin des âmes, à la nomination du prieur du Chalar, qu'on laissa au vicaire perpétuel la troisième partie des revenus, le prieur et les chanoines en seraient plus commodément, pourraient réparer l'église, la maison et les édifices, supporteraient plus facilement les charges. On estima les revenus de Ladinhac 120 livres tournois, et autant ceux du Chalar. Georges d'Amboise, cardinal, légat en France, commit pour informer l'official de Limoges, par lettres datées de Rouen le 3 des nones de février 1501, vieux style. La cathédrale donna son consentement à cette union le 8 mars suivant.

Genest. — Chapelle rurale. — *F.* Sainte Anne.

Notre-Dame du Pont. — Chapelle rurale. [C'était autrefois un bénéfice. — *P.* Curé du lieu. M. de Beaune, curé actuel l'a réparée, 1771].

Bort, 1692. — Chapelle rurale.

(1) Commune du canton de Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

SAINT-NICOLAS (1), surnommé de la Garde, 1355, ou près Ladignac, ou près Courbefy. — Gérald de Salis y fonda vers l'an 1120 une maison de son institut (Labbe, *Nov. Bibliot.*, t. II, p. 219). Un manuscrit du Chalard attribue cette fondation à un clerc nommé Bernard, qui fut le second prieur du Chalard, fit bâtir cette église, s'y retira en 1127, après s'être démis de son prieuré. — Cure, 830 communiants. — *D.* 59 livres. — *F.* Saint Nicolas de Myre. — *P.* Prieur du Chalard, 1578, 1581, 1597, 1604, 1619, 1653, 1668, 1671, 1692, 1710, 1763.

CONDAT-PRÈS-AIXE (2). — Fortunat parle d'un certain Conda qui, par ses services, était parvenu jusqu'à être admis à la table de son roi. Voyez le calendrier de Limoges. — La petite rivière de Briance s'y jette dans la Vienne, ce qui fait le confluent, *condate*. — G., évêque, du consentement d'un archidiacre et d'un archiprêtre, donna au chapitre de la cathédrale cette église, sauf le droit épiscopal et les revenus épiscopaux; dans l'audience de V. doyen, du chantre, de deux archidiacres, du sacristain, de trois chanoines, du chapelain et du clerc de l'évêque. — Cure, 830 communiants. — *D.* 59 livres. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Le chapitre de la cathédrale, à qui appartenait le patronage de cette cure, le donna au chantre en 1258 (Bonav., t. III, p. 555). Chantre de la cathédrale, 1521, 1550, 1564, 1571, 1573, 1577, 1584, 1600, 1639, 1646, 1670, 1685, 1728.

Le Chambon. — Chapelle rurale. — *F.* Saint Martin de Tours. Fut rebâtie, en 1666, par Jean Blondeau, sieur dudit lieu, et trésorier de France au bureau de la généralité de Limoges.

JANAILHAC (3), jadis *Cenalicus*, mal Javailhas. — Cette église était totalement neuve en 1490. — Cure, 900 communiants. — *D.* 59 livres. — Le testament de saint Irier. — *F.* saint Irier, abbé. — *P.* Est dite unie à la cathédrale dans un acte de 1603, signé Duprat. — Evêque, 1318, 1428. Aquilaire de la cathédrale nomma, chapitre ratifia, 1511, 1516, 1603, 1612, 1614, 1666, 1668, 1715, 1739, 1746, 1754, 1766.

Le 29 mai 1459, l'évêque consentit et voulut que cette cure ou église soit unie, avec le consentement du chapitre de la cathédrale, pour le service, nourriture et habillement des petits enfants de chœur dans leur église et pour les augmenter, afin que le culte divin fut aussi augmenté. Ceci n'avait pas eu lieu, puisque le 7 et

(1) Commune du canton de Châlus (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton Sud de Limoges.
(3) Commune du canton de Nexon (Haute-Vienne).

le 30 décembre 1502, et le 11 janvier suivant, on commit deux chanoines pour consulter l'union future. Le 23 août 1504, le chapitre ayant déjà fait plusieurs dépenses pour faire unir cette église à celle de Blom, il fut conclu en chapitre qu'on dirait au doyen que si le seigneur évêque ne voulait pas suivre à ses dépens les procès pour ces unions, que les chanoines ne veulent plus célébrer le service divin de la fondation pour lequel ces églises avaient été unies à la mense capitulaire, et qu'il l'intimât à l'évêque. Fut unie et incorporée à la mense capitulaire par le cardinal d'Amboise, légat en France, le 14 juin 1502. On lui avait exposé que l'évêque nommant à cette cure, vacante par résignation, celle de Blom n'avait pu fournir le froment nécessaire à cause des froids et des inondations. Il l'érigea en vicairie perpétuelle avec une portion congrue, les revenus estimés 120 livres, à la nomination de l'aquilaire, pour décorer l'église et augmenter le culte divin.

Sainte-Anne. — Chapelle rurale.

La Chapelle-Mathareux. — *F.* Saint Giles. — *P.* Au monastère de la Règle dès 1455. — Eu égard au mauvais état, interdite en 1744.

CHERVIX-HORS-CHATEAU (1), près Pierrebuffierre, 1447. *Chernix*, Charvix en 1307, mal Cherny, Cherabourg, Charmis, Charnix, que les Bollandistes n'ont pu trouver; ils ont conjecturé que c'était Charroux à cause du voisinage de notre province (*Acta S.S.*, t. II, sept. p. 676). — Etienne, abbé de Saint-Augustin-lez-Limoges, mort en 1137, fit bâtir ce monastère (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 577). — Prévôté, 1371; 1629. — *D.* 151 livres. — *F.* Saint Mein, abbé au diocèse de Saint-Malo, 21 juin. — Jadis ..... de la Sainte-Vierge, saint Jean et sainte Imperie, le 6 septembre, honorée ce jour à Mauprouvoir, près Charroux en Poitou. — *P.* Evêque, 1624. Chapitre du monastère de Saint-Augustin-lez-Limoges, l'abbaye vacante, 1564. Abbé dudit lieu, 1444, 1497, 1500, 1561, 1564, 1566, 1569, 1573. [Vénérable et dissert homme Mr Léonard Romanet était prévôt de Chervix le 22 avril 1482, signé P. de Malavergna, notaire]. — Le P. Bonaventure (t. III, p. 320) croit que ce monastère fut bâti sous Charlemagne ou sous Louis-le-Débonnaire.

Cure, 260 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Abbé de Saint-Augustin, 1601. Avec le chapitre du monastère, 1643, 1645, 1646, 1659, 1666, 1691.

Vicairie de saint Paul. [N... Guy, curé de Feytiat, la possédait en 1771].

La Buchille. — Sur la carte.

(1) Château-Chervix, commune du canton de Saint-Germain-les-Belles.

CHATEAU-HORS-CHERVIX, *Castrum de Caro vico*. Jadis Saint-Silvain-du-Château. Castel en 1097. — Cure, 2.200 communiants. — *D*. 30 livres. — *F*. Saint Silvain, martyr, 16 octobre. — *P*. Saint Silvain de Castel, dépendait de Saint-Martial en 1097 (Baluze, *Miscell.*, t. VI, p. 389). Aquilaire du chapitre de Saint-Martial, 1739. Abbé dudit lieu, 1474, 1557, 1571, 1618, 1654, 1662, 1748. [Aquilaire, l'abbaye vacante, 1785].

La Chapelle-hors-le-Bois. Peut-être Maldant, et cure dans l'archiprêtré de la Porcherie, 1318, 1484, 1490. — Interdite en 1745. — Vaquait depuis très longtemps à cause des guerre, de la peste, ou la mortalité. L'église était en ruine, et de mémoire on ne l'avait pas vue servir. L'évêque la conféra le 18 avril 1471. Le prieur de Saint-Gérald présent s'opposa à cette collation, prétendant avoir droit d'y nommer. On lui dit d'en faire apparoir et qu'on l'y admettrait. — Annexe, 1557. — *F*. Nativité de saint Jean. — *P*. Evêque.

Chapelle dans le château de Fayac. — Jacques de Joussineau, écuyer, sieur de Fayac, exposa qu'étant éloigné d'une lieue de l'église paroissiale et incommodé tant lui que tous ceux de sa maison et famille, qui tous faisaient profession de la religion catholique, apostolique et romaine, eu égard à la distance des lieux et autres obstacles, avaient été privés une infinité de fois d'ouïr la sainte messe, ce qui lui faisait beaucoup de peine. Pour obvier à ces inconvénients, il fit bâtir en lieu honorable et plus proche de sa maison une chapelle, où il put entendre la messe et autres offices divins en temps dû et opportun, y dresser ses tombeaux pour sa sépulture et des siens, y faire les baptêmes et célébrer mariages pour ceux de sa maison seulement. Afin que le tout fut permanent, il souhaitait ériger cette chapelle en titre de vicairie ou chapellenie, où il serait célébré, avec diacre et sous-diacre, par le curé de Château-Chervix, appelés avec lui cinq prêtres de la paroisse, tels qu'il plaira audit curé, ou autres à leur défaut, et ce le 5e novembre de chaque année, jour du décès de Rolland de Joussineau, père de l'exposant, etc., se réservant et à ses descendants, seigneurs de Fayac, le patronage de la vicairie.

Par décret du 3 décembre 1626, l'évêque accepte la fondation et dotation de la chapelle dans le château de Fayac et l'érige en titre de vicairie, dont le patronage appartiendra perpétuellement au fondateur et à ses successeurs et héritiers, la collation aux évêques. Permis d'y enterrer ceux qui décèderont dans le château, mais non d'y faire de baptêmes, y solemniser de mariage, quoique le curé y consentit, étant chose prohibée par les saints canons; le tout sans préjudice du droit qu'a le fondateur, ses héritiers et successeurs dans ses anciens tombeaux de l'église paroissiale.

TARN (1), *Tarnum,* mal Tarne, *Carnum,* 1285. — Prieuré à présent séculier, commencé en 1202 ou 1203 pour quatre moines (ms. 1338. *Bibliot. reg.*). [Le pemier prieur fut Aymericus Martellus en 1203. Voyez mes *Mél. mss.*, t. I, p. 61]. — *D.* 92 livres. — *F.* Saint Alpinien, disciple de saint Martial, 27 avril. — *P.* Dépendait de Saint-Martial dès 1097 (Baluze, *Miscell.*, t. VI, p. 389). L'abbé de Saint-Martial consentit, en 1725, à l'union de ce prieuré à la mense capitulaire. A nommé, 1564, 1586, 1588, 1599, 1613, 1620, 1662, 1736, 1754, 1762. [N... de Bonnefont possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 3.800 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Même saint Alpinien, 27 avril et 19 août translation de ses reliques. — *P.* Aquilaire du chapitre de Saint-Martial, l'abbaye vacante, 1739. Abbé dudit lieu, 1580, 1609, 1651, 1673, 1703, 1753.

Vicairies fondées par :

Hélie de Bellagier, le 24 août 1387 ou le 3 septembre 1398 [dite des Bellagers]. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Abbé de Saint-Martial confère. Aquilaire conféra, 1729. Baillot, procureur au présidial de Limoges, 1588. Sieur du Queyroix, doyen des conseillers du même présidial, 1713, sieur du Queyroix, 1729, écuyer, l'un des gardes du corps du roi, 1734.

Pierre Lascure, le 17 octobre 1410, appelée de las Escuras [ou Leycuras]. — A l'autel de saint Jacques. — *P.* Héritiers de la femme du fondateur nomment, et la race éteinte, le curé, qui confère ainsi que les suivantes. Peysson, 1557. Vouveys, procureur au présidial de Limoges, 1584, marchand de la même ville, 1611, 1684. Vouveis-Roulhac, 1691, maître chapelier, 1705.

Jean Peytavino, prêtre, curé de Couzeix (le 28 juillet 1450, reçu Bajuli). Le pourvu n'étant pas en âge doit se faire promouvoir aux saints ordres dans quinze mois. S'il doit, à défaut d'âge, attendre plus longtemps, le plus proche parent fera faire le service en attendant et jouira du revenu excédent. Dans la chapelle de sainte Catherine, au cimetière (interdite en 1741), *alias* saint Jean l'Evangéliste. — *P.* Curé confère. Héritier plus proche parent nomme. Beaubras, ses descendants et plus proches parents. Beaubras dit Queytou, d'Aixe, 1558. Des Holières, fille unique d'un notaire royal, juge de Rochefort, 1665.

Martial Vigniaud, prêtre, le 5 juin 1452. — A l'autel de la Sainte-Vierge.

Catherine Queytou, le 26 novembre 1459. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Curé, 1750, 1756.

(1) Dans la commune d'Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne).

Audoin de Farges, damoiseau et Anne de Agonac, sa femme, peu avant 1468. — Dans la chapelle de la Sainte-Vierge, *alias* saint Jean l'Evangéliste au cimetière : interdite en 1741. — *P.* Seigneur des Farges nomme. Noble Jean de Brie, damoiseau, seigneur de Nozières, 1498. Noble Gaston de La Martonie, 1609, curé de Tarn, 1627, prieur de Tarn, 1637. Vers 1618 la maison de La Martonie vendit à du Soulier, du bourg de Saint-Laurent-sur-Gorre, la portion des dîmes de la dite paroisse qui composait le revenu de cette vicairie.

Catherine Borrinet, pour un prêtre d'Aixe le 26 mars 1472. — *P.* Curé.

Noble Pierre de Monsago, *alias* de Nozeriis, damoiseau. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Le fondateur, 1479.

Mathurin Corriat, pour un prêtre ou clerc dans les ordres sacrés le 17 mai 1479. — A l'autel de la Sainte-Vierge et saint Antoine. — *P.* Curé confère. De Fagia, notaire royal et ses héritiers nomment.

Louis Léonard, bachelier ez-lois, pour un prêtre de ses parents, le 6 août 1482. — *P.* Curé confère. Héritiers nomment.

Jean Barbe, prêtre, pour le prêtre le plus proche parent, à son défaut pour un filleul de l'église d'Aixe, le 20 juillet 1483. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Héritiers nomment.

Gérald Chouly, prêtre d'Aixe, le 28 octobre 1483.

Marguerite Lapine, veuve de Louis Léonard, le 4 juillet 1488.

Jean Lolier, d'Aixe, mari de Jeanne de Lardalhier, pour le prêtre le plus proche parent, le 20 juin 1489. Appelée des Grimauds. — A l'autel de la Sainte-Vierge et saint Antoine. — *P.* Curé confère. Héritiers et leurs successeurs nomment. Grimaud, vigneron, 1710, 1736.

Jean de Faye, notaire d'Aixe, mari de Mariotte Lapine, le 17 avril 1490. — A l'autel de la Sainte-Vierge et saint Antoine.

Martin Condaud, du lieu des Farges, pour le plus proche de ses parents, le 4 avril 1491. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Curé confère. Héritiers nomment.

Guillaume de La Roussille, prêtre, prieur de la Maison-Dieu d'Aixe, en fonda deux, pour deux prêtres filleuls de l'église de Tarn, le 17 avril 1494. — Une à l'autel de sainte Catherine, l'autre à celui de la Sainte-Vierge, *alias* saint Antoine. — *P.* Curé nomme et confère. Evêque, 1564.

Jacques Natier, laboureur, pour le plus proche parent, le... avril 1497. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Nathier et de Nozier, sa femme.

Jean Lafons, dit Dalou, d'Aixe, pour le prêtre plus proche parent

qui doit résider, le 2 janvier 1497, vieux style. Appelée du Mazoubert, du pré Bouillon, Foucaud. — A l'autel de saint Alpinien. — *P.* Boissière, 1597. De Bort, filles d'une Certe, et femmes de Allelis et Guyot, 1692. Curé, 1737, 1750, 1756.

Pierre Texier, *alias* Agat, de Bourneuf, pour le prêtre plus proche parent, le 6 février 1498. — *P.* Héritiers.

Jean Caillou, du lieu de Pontvielh, paroisse de Tarn, pour un prêtre parent, le 22 janvier 1507 (1508), signé Ratinelli. — *P.* Plus proche parent nomme.

Saint Georges, 1513.

Jean Chantois, marchand, en fonda deux, par son testament du 9 janvier 1511, vieux style et codicille du 8 juin 1513. Une appelée de Roche-Miramond, paroisse de Saint-Martin-le-Vieux; l'autre de Leymarie, paroisse de Beynac [ou de Tarn]. L'une à l'autel de saint Michel, l'autre à Aixe, à celui de Sainte-Croix. — *P.* Curé, 1737. Chantois, 1636. Fille et héritière d'un licencié ez-droits, et femme de Guilhon, sieur du Mas, 1663, bourgeois d'Aixe avec Guilhon, sa femme, 1704. François Chantois, écuyer, sieur de l'Aumonerie, chevau-léger de la garde du roi, 1704, 1705. Guilhon, veuve de Chantois, bourgeois, 1737. Chantois, veuve de Delignac, bourgeois, sieur de La Gascherie, 1742. Delignac, sieur du Bosc, bourgeois du village de La Villatte, paroisse de Coignac, comme fils aîné de Chantois, 1760.

Jean Buri, hôte d'Aixe, pour le prêtre séculier plus proche parent résidant à Aixe, le 20 janvier 1513, vieux style. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Héritiers.

Jean de Queyreau, mari d'Anne Robert, d'Aixe, avant 1517.

Jean de Tarno, notaire, et Mariotte Lapine, sa femme, pour le prêtre le plus proche parent résidant à Aixe, le 22 février 1516, appelée de Bestalays, Fregefont, Bouton. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Curé de Tarn, 1752. Lapine, conseiller à l'élection de Limoges, 1622. Mandat, sieur du Pic et de La Poyade, 1638, sieur de Puy de Nuz, avocat et juge d'Aixe, 1670, lieutenant à Limoges, 1673, sieur de Puy de Nuz, gendarme de la garde, 1705. Giquet, sieur de Preissac, avec Lapine, sa femme, 1705.

Jean Chouzit, le 3 mars 1529, vieux style. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Héritiers.

[Autre dite des Theliauds, *infra*].

Martial Gatejou, prêtre, le 28 avril 1542.

Jean Léonard, bachelier ez-lois, procureur en la juridiction d'Aixe, le 1er août 1642. Appelée de Bouzon ou de Bouton. — A l'autel de saint Alpinien. — *P.* Héritiers, Martial de Verthamond, trésorier de France en la généralité de Limoges, sieur du Mas-du-

Puy, comme adjudicataire des biens et droits de feu Me Guillaume Léonard, receveur des tailles en l'élection du Haut-Limousin, pour remémoration des services que lui a rendus François Mandat, sieur du Pic, de la ville d'Aixe, lui donna en conséquence du décret intervenu sur les dits biens, le droit de patronage et présentation qu'avait le dit feu sieur Léonard en cette vicairie, par acte du 4 mai 1610, signé Malignault.

Pierre Seguy, prêtre, pour le prêtre le plus proche parent, le 29 mars 1543. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Curé ou son vicaire confère; héritiers nomment.

Penelle Chouzit, fille de Gérald, dit Bourdondou, à Tarn ou à Aixe, le 14 avril 1543.

Alpinien Cheyrou, prêtre d'Aixe, pour le prêtre le plus proche parent, le 4 janvier 1552, vieux style. Appelée de Malassert [ou Les Cheyroux, dans la grande église de Sainte-Croix d'Aixe]. — Au grand autel. — *P.* Cheyrou d'Aixe, 1597, 1601, 1686, marchand, avec autre laboureur, 1710. Avec une Sudraud, 1710.

François de Mons, prêtre. — A l'autel de saint Alpinien. — *P.* Curé confère. Briance, 1568. Sudraud, hote, 1663, sieur des Isles, docteur en médecine, 1736.

Léonard de La Roche, dit Peyrillac. — A l'autel de saint Alpinien. — *P.* Curé, 1598.

Jeanne du Pont, le 19 mai 1615, à Tarn ou à Aixe [une appelée de La Bouchie, *infra*].

Jean Brun et Catherine de Lage [Me Duverger]. — A l'autel de saint Jacques et saint Philippe. — *P.* Evêque, 1678. Sudraud, femme de Cerbier, tailleur d'habits, 1710. Curé, 1580, 1737.

Aixe, Axia. — Succursale de la cure de Tarn, 1410, en ville murée. — 1,410 communiants. — *F.* Exaltation de la Croix. — Chapelles construites par Bernard de Comborn, abbé de Solignac, du consentement d'Hildegarius, évêque, vers 982 (*Cartular. Solemniac.*, apud Estiennot, *Antiq. Bened. Lemov.*, part. III). Albert, abbé de Saint-Martial, mort en 1156, acquit ces chapelles avec beaucoup de peine (Gaufred., p. 282).

Communauté de prêtres, 1499. Sont cinq. — *D.* 30 livres.

Vicairies fondées par :

Adémar Bardaudi, à l'honneur de saint Laurent, avant 1482. — A l'autel de saint Nicolas. — *P.* Curé conférait.

Mariotte Lapine, veuve de Pierre Neyre, dit Bardaud, pour le prêtre séculier le plus proche parent portant le nom de la fondatrice, le 27 février 1499, vieux style. — A l'autel de saint Michel. — *P.* Lapine et ses successeurs nomment.

Michel Telhol, mal Theliard, Teillou, de Boschia, maître ez-arts de la ville d'Aixe, en fonda deux pour deux prêtres ses parents, filleuls de Tarn ou d'Aixe et résidant dans la ville, le 19 décembre 1503. Appelées de La Bousche ou Bouchie [*supra*, ou Les Theliards, sous ce nom elle est mise à Tarn]. — Dans la chapelle de sainte Catherine. — *P.* Curé confère, ainsi que les suivantes. Nomma, 1753. Héritiers et descendants nomment. Evêque, 1678. Teillou nomma à une, 1678; Guingand de Janzignac, à l'autre, 1679. Martial Guingand, seigneur de Samathie, trésorier de France en la généralité de Limoges, 1736. Seigneur de Janzignac, 1753. Maureil, sieur du Vignaud, le Mas-du-Bost, Chez-Huraud, La Bouchie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

Martin Treilhaud et Catherine, sa femme, avant 1475.

Guillaume Chatard, *alias* de Mazeriis, avant 1409.

Guillaume Boulhet, prêtre, le 23 mars 1515, vieux style. — *P.* Héritiers.

Anne Chantois, fille d'un marchand, dans la chapelle de Mosnier, son mari, et qui doit être servie par trois prêtres plus proches parents, le 24 mai 1516. — *P.* Héritiers.

Gui Lapine, curé de Tarn, pour le prêtre plus proche parent baptisé à Aixe et y résidant, le 3 juin 1519. — A l'autel de Notre-Dame de Pitié. — *P.* Héritier mâle, habitant d'Aixe, à son défaut la plus ancienne parente. Lapine, avocat, 1552, notaire et praticien, 1552. Johanneaud, chirurgien, héritier de Feuillade, héritière de Seguy, veuve de Feuillade, avec Yvert, femme de Pradier et de Robert, 1721. Johannaud, bourgeois, avec Lapine, fille dévote et Roulhac, bourgeois, 1736.

Jean du Blas, prêtre. — A l'autel de saint Jacques et saint Philippe. — *P.* Curé, 1580.

[Bouson et Drun, vic., paroisses de Tarn et Aixe].

François Mandat, sieur de La Forêt, pour le plus proche parent, le 23 novembre 1669. Appelée de Frégefont et Lartanay. — Au grand autel. — *P.* Héritier et le successeur le plus proche parent. Jean Mandat, écuyer, 1751. Cheyrou, bourgeois, fils d'une Mandat, 1751. Robert, sieur de Lascoux, bourgeois, paroisse de Saint-Martin-le-Vieux, fils d'une Mandat, fille du frère du fondateur, 1751. Jean Mandat, écuyer, 1752. Antoine-Joseph de Martin, chevalier, seigneur de La Bastide, trésorier de France, comme donataire universel de Marie-Anne de Laclef, sa femme, héritière de André Mandat, écuyer, sieur de Puy de Nuz, brigadier des gendarmes de la garde du roi, 1751, 1752.

[Les Chamboret, peut-être sur cette paroisse. — Vicairies. — *P.* Abbesse de la Règle.

De Recluse à Tarn et Aixe. — *P.* Evêque, 1703.

Chapelle de Notre-Dame-du-Pont. — Prieuré, aumônerie, ou hôpital, 1556.

Maison de l'Aumônerie d'Aixe, où était un recteur en 1250.

Maison-Dieu de la ville d'Aixe, 1304. Elle devait 15 livres à la commanderie de Périgueux (Pellet, *Rec. des bénéf.*). — Prieuré et aumônerie. — *D.* 51 livres. — *F.* Saint-Martial de Limoges, 30 juin; jadis la Sainte-Vierge. — *P.* Abbé de Saint-Martial, 1586. Olympe Grain de Saint-Marsault et des Cars, dame d'Aixe, 1633. François, marquis d'Hautefort, comte de Montignac et de Beaufort, vicomte de Ségur, baron de Thenon, Aixe et La Flotte, seigneur de La Mitte, Genis, Savignac, Juillac, La Borie, Bellefille, La Quitterie, chevalier des ordres du roi et premier écuyer de la reine, 1663. François-Marie de La Cropte, marquis de Saint-Abre, seigneur d'Aixe, 1684. Jean-Isaac-François, comte de Rochefort, baron d'Aixe, Rochemaux, Meillars et La Croisille, gouverneur de Salse, 1703, 1727. — Par arrêt du grand conseil du ... la nomination appartient au grand aumônier de France. A nomné, 1663, 1684, 1703, 1727, 1740, 1744. [(Brousseaux, *Pouillé* de 1783). N... Duverger, ex-jésuite, possédait l'aumônerie de l'hôpital d'Aixe avant 1771 et en 1783 (*Idem*)].

Eglise des lépreux, 1260; infirmerie ou malatie de Sainte-Madeleine, 1492.

Maladrerie, appelée de Chambourets en 1634. Elle devait 5 livres à la commanderie de Périgueux, selon Pellet (*Rec. gén. des bénéf.*). La chapelle fut démolie vers 1750. — *F.* Sainte Madeleine, saint Jacques. — *P.* Unie à l'ordre de Saint-Michel.

La Chapelle du château, 1245. La compagnie des Pénitents noirs s'y établit en .... — Cure, 1362. — *F.* Saint Georges.

Le Doignon. Dompnho en 1330, où était un cimetière en 1388. — Chapelle, 1330. — *F.* Saint Jean Baptiste. — *P.* Dépendait du prieuré de l'hôpital en 1295.

Arliquet. — Chapelle rurale, 1602. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge.

Vicairie fondée par Martial Mandat, sieur du Mas Goudier, à Tarn et dans cette chapelle pour le plus jeune prêtre de la communauté, le 5 mars 1658.

Notre-Dame-d'Abondance. — Chapelle rurale.

Maladrerie. — *F.* Saint Jacques-le-Majeur. — Etait sans décoration. Interdite, 1741.

Chantegreu, 1403. — Prieuré, 1390; en ruine. — *P.* Prieur de l'Artige, 1399.

FREYSSINET (1). Fraychenet en 1283, 1297. — Cure, 260 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Prieur de Saint-Gérald de Limoges, 1559, 1562, 1585, 1693, 1695, 1699, 1714, 1722. — Evêque, 1628, et depuis l'union du prieuré de Saint-Gérald à l'hôpital de Limoges.

Vicairie fondée par noble Constantin Bernard, damoiseau, le mardi après la fête de la décollation de saint Jean, 1362; signé Poulhac. — *P.* Prieur de Saint-Gérald et noble Golferius Hélie, chevalier, nommèrent la première fois. Dans la suite les prieurs.

[Vicairie fondée par un de Lur, seigneur de Freyssinet (Voyez mes *Mél. Mss.*, t. I, p. 495). — A l'autel de Notre-Dame, dans l'église de Freyssinet. — *P.* Mrs de Joussineau de Tourdonnet, comme seigneurs de Freyssinet présentent, le curé ou le prieur de Saint-Gérald-lez-Limoges confère].

Village appelé de l'Hôpital en 1217.

Malatie, 1670.

SAINT-HILAIRE-LAS-TOURS (2). [Il y a un autel de saint Etienne et un de saint Léobon]. — Cure, 450 communiants. — *D.* 71 livres. — *F.* Saint Hilaire de Poitiers. — *P.* Prieur de Saint-Jean-de-Cole, 1566, 1574, 1575, 1665, 1687, 1724.

Notre-Dame-des-Places. — Chapelle rurale. — *F.* Visitation de la Sainte-Vierge. [Notre-Dame-des-Places, sur la paroisse de Saint-Hilaire-las-Tours, archiprêtré de La Meyze. La fête se tient le dimanche après la fête de la Visitation de la Sainte-Vierge, c'est-à-dire après le 2 juillet. Lorsque cette fête tombe un dimanche, on la tient le même jour. La chapelle a été bien réparée en 1771, par M. Bareige, curé de Saint-Hilaire-las-Tours. J'étais alors son vicaire.

Le Bourg d'Haut, prieuré sur la paroisse de Saint-Hilaire-las-Tours, dégénérée en une enclave, qui est desservie alternativement par les curés de Nexon pendant deux ans consécutifs, et la troisième année par celui de Saint-Hilaire-las-Tours. Peut-être le même que celui de Veyrines. Voyez Nexon].

BURGNHAC (3) ou Brugnhac, jadis Burnac. — Bernard de Jaunac et ses frères donnèrent en 1101 cette église à saint Gaucher d'Aureil. — Cure régulière, 314 communiants. — *D.* 59 livres. — *F.* Saint Médard de Noyon. — *P.* Prieur d'Aureil, 1367, 1569,

(1) Réuni à Saint-Priest-Ligoure, canton de Nexon (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de Nexon (Haute-Vienne).
(3) Commune du canton d'Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne).

1580. Recteur des Jésuites de Limoges, 1668, 1709, 1710, 1760. Evêque, 1771.

Saint-Roch. — Chapelle rurale.

SAINT-MARTINET-DU-TEMPLE (1). Saint-Martin-du-Temple, *alias* Saint-Martinet, 1342, pour le distinguer de Saint-Martin-le-Vieux. — Dépendait des chevaliers du Temple et était sur la paroisse de Meilhac en 1282. — Cure, 220 communiants. — *F.* Saint Martin et saint Fiacre. — *P.* Commandeur du Breliofa, 1418; de Limoges et Puybonieu, 1619, 1682, 1696, 1703; de Limoges, 1757.

---

35 cures.

4 succursales : La Roche-l'Abeille, Les Cars, Las Tours, Aixe.

2 communautés d'hommes, de Bénédictins à Solignac, Récollets à Saint-Yrieix.

1 communauté de filles, Urbanistes à Saint-Yrieix.

[Cornin. — Prieuré, paroisse de ... *P.* Prieur du Chalard].

Itinéraire de Limoges à Courbefi

En sortant de Limoges. Henri le Vieux, roi d'Angleterre, ayant assiégé Limoges, détruisit un pont sur la Vienne qui était d'une construction merveilleuse et qui procurait au peuple un grande abondance (Gaufred., *Chron.*, p. 335). Les mémoires du pays ajoutent qu'on l'appelait le pont de La Roche-au-Got, et qu'il n'a pas été refait (Bonav., t. III, p. 512). Got veut dire un gué : il n'y aurait pas eu de pont ici.

De là, à La Couture. Peut-être à Lestrade, *strata*, paroisse de Texon. Autre, paroisse de La Meyze. Pontcharraud, paroisse de Lavinhac.

L'itinéraire d'Antonin (Belley, t. XIX, p. 710) place *Fines* à vingt-et-une lieues gauloises de *Vesunna*; la direction de la route et la distance placent ce lieu *Fines* sur les confins des peuples *Petrocorii* et des *Lemovices*, et sur les limites des diocèses de Périgueux et de Limoges, aux environs de Firbeix, sur la Drone. Cette position est éloignée de Périgueux de vingt-quatre ou vingt-cinq minutes de degrés, qui valent les vingt-et-une lieues gauloises depuis *Vesunna*. Je ne connais point en ce canton de lieu moderne qui ait conservé le nom ancien.

(1) Réuni à Meilhac, canton de Nexon (Haute-Vienne).

De *Fines* à *Augustoritum*, l'itinéraire met XXVIII. Mais dans les plus anciens manuscrits, on n'en trouve que XXI. M. Belley (p. 711) préfère cette leçon comme la plus autorisée. En suivant le grand chemin par Châlus et par Aixe, c'est, dit-il, la distance des vingt-et-une lieues gauloises. On ne compte cependant que neuf lieues de Limoges à Courbefi; il faudrait donc retrancher un X, et dès lors la distance serait plus exacte. A moins qu'il ne faille trouver des sinuosités, des détours pour éviter les montagnes, ou les rendre moins impraticables par les détours.

La position de *Fines* entre *Vesunna* ou Périgueux, et *Augustoritum* ou Limoges, est marquée XIIII dans la Table Théodosienne, à égale distance de ces deux villes. Mais on a vu (Danville, p. 306) que l'espace entre deux renferme trente-huit lieues gauloises. Il en résulterait que les distances particulières doivent être XVIII, au lieu de XIIII. Si en Périgord les lieues n'avaient pas communément une moitié en sus plus qu'en Limousin. Avec cette explication, je crois trouver *Fines* à Courbefi, éloigné à peu près de sept lieues de Limoges, et de neuf de Périgueux.

Saint Vast, catéchiste du roi Clovis (*Act. SS.*, t. I, febr., p. 794) et mort évêque d'Arras l'an 539, naquit sur une montagne, qui à une distance presque égale sépare le Périgord du Limousin, et qui est si élevée qu'elle semble toucher les nuées. Sur le sommet était une ville ou un château, dont les ruines et les masures démontraient la grandeur. On appelait ce château *Leucus*, et les habitants de ce pays *Leuci*. C'est ce que nous apprend la vie du saint (*Hist. Litt. Fr.*, t. III, p. 666), composée peu de temps après sa mort. Un Antiphonaire attribué à saint Grégoire, pape (*Greg. magn. opera*, 1705, t. III, col. 827) porte : *Hic est Vedastus Aulescorum sensibus ortus*; les éditeurs ont conjecturé qu'il fallait *Aulercorum sentibus*, que ces *Aulerces* pouvaient être des peuples de la Gaule lyonnaise dont parle César, ou des villes celtiques placées sur l'Océan. Mais l'ancien écrivain de la vie du saint parle d'Aquitaine, de Limousin et de Périgord. Elle semblerait désigner Châlus, placé sur la route de Limoges à Périgueux, si la distance des lieux pouvait y convenir. On croyait au XIVe siècle (Bernard Guidonis, *apud* Labbe, *Nov. Bibl.*, t. I, p. 636) que Vast était né à Courbefi. Latinisé, vers l'an 1120, par *Curbifinium* (*Idem*, t. II, p. 219), ce mot et sa terminaison expriment la courbure qu'y font les limites des deux diocèses, et sur le sommet sont encore des masures immenses, restes de l'ancienne mansion du temps des Romains.

Gaufridus, fondateur du Chalard, en venant de se faire ordonner prêtre à Périgueux, vers l'an 1088, passa par la forêt de *Curvifinium* pour se rendre à Limoges; il vaudrait donc mieux suppléer *Aulercorum saltibus*.

XIV

Archiprêtré de la Porcherie

LA PORCHERIE (1). *Porcaria*, dans un acte de 1214 chez Baluze (*Hist. Tutel.*, col. 513). Adémar, vicomte des Echelles, donna cette église de Saint-Julien-de-la-Porcherie à Tulle vers l'an 930 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 333). — Adacius, abbé de Tulle, la donna en 948 à Fulchard, vicomte de Ségur, pour son vivant (*idem*, col. 370). — Guillaume, évêque de Limoges, la donna au monastère d'Uzerche en 1100 (*Cartular. Uzerch.*), ou Léger, archevêque de Bourges l'an 1103 (*Gall. christ. nov.*, t. III, addit.). — La Porcherie dépendait de Tulle en 1115 (Baluze, col. 465). — Un archiprêtré de ce nom en 1106 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 453). — Archiprêtré et cure, 980 communiants. — *D.* 179 livres. — *F.* Saint Julien. — *P.* Evêque, 1629, 1631, 1638, 1639, 1640, 1658, 1693, 1694, 1706, 1719, 1751.

Maladrerie de fondation royale, suivant les Pouillés. — *P.* Grand aumônier. Néant.

Vicairie fondée par Reynaud du Lur, 1483. [Peut-être celle appelée de Garaigne].

Chapelle au cimetière, ruinée, que Jean Vigerii, damoiseau voulut être rebâtie l'an 1455.

Sirac, dépendait de Saint-Martial en 1097 (Baluze, *Miscell*, t. VI, p. 389). — Prieuré. — *F.* Sainte Madeleine. — *P.* Abbé de Saint Martial. Etait uni à la cellererie de la cuisine de ce monastère en 1483. Fut uni à la prévôté par la bulle de sécularisation en 1535.

Cure, 1409.

(1) Commune du canton de Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne).

VICQ (1). *Vicus.* Gaucelin de Pierrebufflère donna le fief presbitéral de ce lieu à Solignac l'an 1071 (*Cartular. Solemniac.*). Cure, 2,500 communiants. — *D.* 356 livres. — *F.* Ordination de saint Martin de Tours. — *P.* Evêque, 1571, 1581, 1583, 1642, 1644, 1702.

Communauté de prêtres. Etaient neuf en 1534.

Dix vicairies fondées par Jacques de Salagnac, chevalier, seigneur de Combes, le 14 octobre 1521. — *D.* 36 livres. — Augmentées par Jean de Salaignac, protonotaire du Saint-Siège, prieur commendataire de Cercle et de Thalamont, curé de Treynhac et de Neuvic, seigneur de Vic et tuteur de Pierre de Salaignac, écuyer, sieur de Combes, son neveu et fils de Jacques, le 29 juin 1534, signé Albin. — *P.* Une est annexée à la cure. Curé confère les neuf autres sur la présentation du plus ancien héritier et successeur dans la seigneurie de Vicq. Marc-Antoine de la Bermondie, chevalier, marquis de Vicq, comte d'Auberoche, baron de Laron, 1692.

[*Combas.* Chapelle rurale. — *F.* Saint Pierre. — Voyez Morin, *Mém. Mss.* n° 3, p. 1, art. 4].

Chapelle du Civori au grand cimetière, 1629.

Chavau. — Chapelle rurale. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge.

Fressanges. — Chapelle rurale.

Manhac, ou le Temple de Magnac, ou de Chameyrac-près-Magnac. — Appartenait aux chevaliers de la milice du Temple et dépendait de Vicq en 1282. — Commanderie. Préceptorerie, 1418. — *P.* A la commanderie de Saint-Anne près Aimoutiers.

Cure, 1591. — *P.* Commandeur de Chameyrac, 1563 — A la commanderie de Sainte-Anne. Curé de Vicq sert.

La Chapelle aux juges, paroisse de Vicq, 1451.

Tralage, sur les cartes du diocèse.

L'EGLISE-AUX-BOIS (2) *Boscum ecclesiæ.* — Cure, 280 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Christophe. — *P.* Evêque, 1581, 1585, 1615, 1623, 1631, 1649, 1688, 1711.

La Forêt-Cholière. — Cure, 30 communiants. A présent chapelle. — *F.* Saint Barthélemi, jadis saint Vincent. — *P.* Aquilaire du chapitre d'Aimoutiers, 1498, 1563.

Eu égard à l'éloignement de Saint-Pierre-Château, église prin-

(1) Commune du canton de Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de Treignac (Corrèze).

cipale de la Forêt-Cholière et la difficulté des chemins, ordonné en 1741 que les habitants seraient de la paroisse de l'Eglise-aux-Bois.

MEULZAC (1), Melzac, ou Melsac. — Cure, 2,200 communiants. — *D.* 71 livres. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Evêque, 1560, 1572, 1584, 1628, 1695, 1710, 1752.

[Les Mérignac, vicairie à Meuzac].

Saint-Roch. — Chapelle rurale.

Rouyer. — Chapelle rurale, ruinée. — *F.* Sainte Anne.

La Veyrine. — Prieuré, 1614, ruiné. — *F.* Saint Jean Porte-Latine. — *P.* Prieur de Saint André de Limoges, 1555, 1581.

Mas Grudet, ou Grondet, Godet, Mas Gaudes en 1270, ou Mas du Mont dans une bulle de 1188, ou Mas Gondet. — Prieuré de filles, ruiné. — *F.* Saint Blaise. — *P.* Dépendait de Ligueuil en 1188. Abbesse dudit lieu en Périgord nomma, 1568, 1598. Monastère en jouit.

Le Cluzeau. — Fut donné à l'ordre de Grandmont du vivant de saint Etienne de Muret (Fremon, *Vie de saint Etienne*, p. 217). Etaient quatre frères en 1295. — Celle. — *D.* 24 livres. — *F.* La Sainte-Vierge et saint Eutrope. — *P.* Abbé de Grandmont, 1573, 1628. Avait été unie en 1318 au prieuré du Châtenet. Les religieuses en prirent possession le 3 février 1663.

Chavagnac. — Fut soumise à la cure de Meulzac en 1326. — Chapelle, jadis cure. — *F.* Sainte Marthe, *alias* saint Barthélemi. — *P.* A la commanderie de Chamayrac, *alias* de sainte Anne près Aimoutier.

MAGNAC (2), mal Margnhac, le-Petit. — Fut érigée en succursale le 4 août 1685. Le curé de Meulzac se réservant toutes les prérogatives et prééminences honorables. — Annexe de Meulzac, 1554, 1556, 1565. Succursale, 250 communiants. — *D.* 23 livres. — *F.* Saint Jacques le majeur. — *P.* Curé. Philippe Claude de Montboissier, comme baron de Magnac, 1768.

Quatre vicairies fondées par Jean de Salagnac, chevalier, seigneur de Magnac et de Jumilhac dans la chapelle ou église qu'il fit construire. — *P.* Louise de Pierrebuffière, veuve du fondateur, 1511.

Six vicairies fondées par Peyronne de Salaignac, dame de Magnac, pour des prêtres de sa terre, le 5 juin 1559. — Aux autels de saint Pierre et de saint Jacques. — *P.* Curé de Meulzac confère.

(1, 2) Commune du canton de Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne).

Héritiers et successeurs nomment. Philibert de la Guische, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, capitaine de cent hommes d'armes, grand maître et capitaine général de l'artillerie de France, seigneur de Magnac, Chaumont, etc., 1594. Jeanne-Armande de Schomberg, duchesse de Montbason, 1704, 1705. Charles de Rohan, prince de Guéméné, duc de Montbason, 1714, 1718, 1722. Hugue, comte de Crégny, comme mari de Charlotte de Rohan, 1732. Philippe-Claude de Montboissier-Beaufort-Canilhac, 1751.

Chapelle au cimetière que voulait faire bâtir Pierre Chastaignol, prêtre, et où il fonda une vicairie pour un prêtre plus ancien et plus proche parent, le 21 février 1531, vieux style. — A l'honneur de la Sainte-Vierge. — *P.* Curé de Meulzac confère. Héritiers et successeurs et leurs enfants, à leur défaut le plus proche parent nomme.

BENAYAS (1), Byanes, 1330, Banajas, 1130 (*Cartular. Vosiens.*, mss.), où il y avait un moine de Saint-Martial en 1229. — Prieuré, 1569. — *F.* Saint Maurice et Nativité de saint Jean. — *D.* 112 livres.

Gui, vicomte de Limoges et Emma sa femme vendirent aux moines d'Uzerche l'église de Banagias, vers 1025, ainsi que le porte le privilège mal rendu dans Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 851 et *Gall. christ. nov.*, t. II, instrum. col. 181. — J'ai corrigé sur la copie qui est dans une Bible mss. de la cathédrale de Limoges. Cet acte est de l'an 1028.

Cure, 880 communiants. — *P.* Evêque, 1476, 1481, 1531, 1554, 1561, 1648. 1657, 1668, 1672, 1710, 1737.

MEILLARS (2), mal Delleiras. — Cure, 1,280 communiants. — *D.* 256 livres. — *F.* Saint Irier, abbé. — *P.* Evêque, 1556, 1566, 1654, 1700, 1701, 1731, 1762, 1768.

Sainte-Radegonde, à Coste Redon. — Vicairie ou chapelle rurale. — *F.* Saint Eutrope et sainte Radegonde. — *P.* Chambrier d'Uzerche, 1641.

Chenaucherie est paroisse de Meillars.

RILHAC (3), mal Ruilhac en Treignac, ou près Treignac. — Cure, 380 communiants. — *D.* 63 livres. — *F.* Saint Antoine, abbé. — *P.* Evêque, 1557, 1558, 1585, 1586, 1660, 1661, 1707, 1709, 1710, 1736, 1765, 1767.

(1) Commune du canton de Lubersac (Corrèze).
(2) Commune du canton d'Uzerche (Corrèze).
(3) Commune du canton de Treignac (Corrèze).

MURAT (1), mal Mural. — Cure, 280 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Evêque, 1473, 1474, 1569, 1570, 1571, 1634, 1641, 1678, 1704, 1758.

Orlhut, Orluc, Arluc-près-Bonnefont, près-Chamberet. Dépendait de Saint-Léonard et était une chapelle en 1195. — Curé de Murat sert. Hors le bois. — Prieuré-cure, 1318. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Prieur de la Vinadière, 1576, 1587. [Existait en 1783 (Brousseaux)].

LA CROISILLE-PRÈS-CHAMBERET (2). D'une petite croix. — Cure, 2,200 communiants. — *D.* 184 livres. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens et la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1471, 1562, 1587, 1600, 1601, 1612, 1631, 1632, 1635, 1659, 1665, 1701, 1729, 1734, 1742, 1753, 1756, 1762.

Pommeau, ou Pommel, *Pomellum*. — Prieuré, ruiné. — *P.* Chapitre des religieux de Maimac, l'abbaye vacante, 1718. Abbé, 1492. [Existait en 1783 suivant Brousseaux (*Pouillé* de 1783)].

Verseynie, ou Verseyne, *Verzesma*. — Noble Emme de Tudella qui se fit religieuse dans la forêt d'Aureil, donna cet endroit à saint Gaucher. — Prieuré ruiné. — *P.* Prieur d'Aureil.

SAINT-MERD (3) ou Médard, en la baronnie de Châteauneuf, près la Croizille, près Châteauneuf [ou près Glanges]. — Cure, 980 communiants. — *D.* 67 livres. — *F.* Saint Médard de Noyon. — *P.* Evêque, 1476, 1562, 1575, 1605, 1651, 1670, 1685, 1738, 1748, 1749.

Vicairie fondée par Hélie de *Misto joco*, Mesclajeu, dame d'Eychizadour, le 8 mai 1403, signé P. de la Granoilleras. Appelée de Chouveau [ou Beauveau, et de Notre-Dame]. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Héritiers et successeurs nomment. Evêque, 1744. Antoine du Breuil de Cosnac, écuyer, sieur des Bordes, le Jaille, Cauralle, 1669. Pierre d'Eychizadour, écuyer, 1585. Gasparde dame de Fleurat, 1587. Germain, 1609. Pierre, 1628. Léonarde Martin, sa veuve et son héritière, 1654. Léonard, 1663, 1669, 1670, 1674, 1687, 1690. Joseph, 1744, 1649, 1763.

Eschizadour est dit cure, dans un nécrologe de Solignac.

GLANGES (4), mal Glangey, Glandis, Blanges (Bonav., t. III, p. 455). — Cure, 980 communiants. — *D.* 55 livres. — *F.* Saint

(1) Commune du canton de Bugeat (Corrèze).
(2, 3) Commune du canton de Châteauneuf (Haute-Vienne).
(4) Commune du canton de Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne).

Pierre-ès-Liens. — *P.* Evêque, 1498, 1516, 1565, 1566, 1571, 1572, 1573, 1574, 1582, 1591, 1633, 1645, 1655, 1726, 1766, 1767.

Communauté de prêtres.

Le Theilly-au-Mas, de la Gareniâ ou Garine, 1258. — Prieuré ou chapelle sans charge d'âmes, ruinée. — *P.* Prieure de Villevaleix, 1369. Au monastère de Bonnesaigne.

SAINT-GENÈS (1) en La Porcherie, près Vicq, près Pierrebuffière, 1246. — Cure, 980 communiants. — *D.* 60 livres. — *F.* Saint Genès, 25 août. — *P.* Evêque, 1425, 1500, 1570, 1585, 1623, 1641, 1680, 1702, 1721, 1741, 1747, 1749.

SAINT-HILAIRE-LES-COURBES (2), *de curvis*, Saint-Hilaire-las-Combas, vers 1094 (Bonav., t. III, p. 341), de la Corba, vers l'an 1000 (*Cartular. Vosiens.*, mss.), près Treignac, mal Saint-Hilaire de Saint-Courbe. — Cure, 950 communiants. — *D.* 102 livres. — *F.* Saint Hilaire de Poitiers, 14 janvier, et le 26 juin translation de ses reliques. — *P.* Abbé d'Uzerche, 1639. Evêque, 1592, 1628, 1629, 1634, 1635, 1640, 1682, 1688.

Eustorge, évêque de Limoges, donna cette église au monastère d'Uzerche l'an 1107 (*Cartular. Uzerch.*). — Voir le diplôme du roi Charles, à l'article Saint-Maixent, archiprêtré de Vigeois.

SAINT-MARTIN-DES-ÉGLISES DE TREIGNHAC (3), ou Trainhac, sur la Vézère, Treynhac, 1384. — Dépendait de Solignac en 924 (Baluze, *Miscell.*, t. VI, p. 496). — Un prêtre donna cette église au monastère d'Uzerche. L'évêque Humbauld la donna au même monastère (Baluze, *Miscell.*, t. VI, p. 486), mais la charte n'était pas sincère. — Eustorge, évêque de Limoges, la donna à Uzerche en 1107 (*Cartular. Uzerch.*). — L'église de Traignac, avec la chapelle du château, est dite dépendre de Tulle en 1115 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 466). L'abbé de Solignac la donna en 1116 au monastère de Ventadour (Baluze, *Miscell.*, t. VI, p. 488). — Cure, 2,250 communiants. — *D.* 212 livres. — Voir le diplôme du roi Charles à l'article Saint-Maixent, archiprêtré de Vigeois. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Abbé d'Uzerche, 1565, 1703, 1758. Evêque, 1565, 1616, 1692, 1702, 1758, 1759.

Deux vicairies fondées avant 1421 par Gérald Daslagnac et Gui Amant, appelées Guiemant, Gurement, de Pourcharessas [et Les

(1) Commune du canton de Pierrebuffière (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de Treignac (Corrèze).
(3) Treignac, chef-lieu de canton (Corrèze).

Loignac]. — A l'autel de saint Michel. — *P.* Curé confère. Evêque, 1725, 1757. Comte, sieur de Monceaulx, marchand, 1566, 1576, 1686, 1692, 1707. Pierre, sieur de Viam, 1710, Joseph, sieur de Monceaulx, 1724, 1736, Léonard avec Joseph, 1732, 1736. Alternativement avec Antoine Grain de Saint-Marsaut, écuyer, sieur du Verdier, paroisse d'Eyburie et de Cursson, 1592. Jean-Jacques, 1710. Claude, 1736.

Noble frère Jean de La Porte, prieur de Magontière, le 14 juillet 1512 [dite de Saint-Jean]. — *D.* 6 livres. — A l'autel de sainte Catherine. — *P.* Abbé d'Uzerche, 1569, confère. — Noble Jacques de La Faye-La-Porte, sieur du Leyris, 1642. Farge, veuve et héritière de Pontcharal, 1666. Pontcharral, sieur de La Porte, 1692, 1693, écuyer, ancien gendarme de la garde, 1710. Pontcherat, sieur de La Porte, 1747.

Vicairie fondée par Guy Amant (peut-être celle de ci-dessus) dans l'église de La Basse-Cour de Treignac. — A présent à l'autel du Crucifix. — *P.* Evêque, 1759.

Martial Comte... Augmentée par son fils Pierre Comte, bourgeois et marchand, mari de Catherine Grégoire, le 18 septembre 1510, signé Estienne de Fonte. — *P.* Comte, 1692. Léonard Comte, écuyer, sieur de Beissac, paroisse de Saint-Augustin, avec autre sieur de Monceaulx, 1710, sieur de Viam, 1710, 1712, 1724, 1732, 1736, 1764.

Saint-Léobon dans le cimetière. — Chapelle.

Notre-Dame de la Basse-Cour de Treignhac existait en 1115 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 466). — Succursale en ville murée [ou chapelle]. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge.

Communauté de prêtres, 1564. — Un. — *D.* 24 livres.

Vicairies fondées par Jean Poulroi, *de pilo rubro*, notaire royal, et Marie Comte, sa femme. — Dans la chapelle de saint Jean, à l'honneur de la Trinité, la Sainte-Vierge, saint Martial et la Sainte-Croix. — *P.* Evêque, 1686. Poulroi, sieur des Pias, juge de Treignhac. La Fargedie, son héritier. De Fenis, sieur de Rochefort, héritier de La Fargedie. Louise de Fénis, dame de Rochefort, veuve de d'Arche, receveur des tailles à Tulle, 1666. De Monceau, 1686. Gabrielle de Maruc, veuve et héritière de Jean d'Arche, trésorier en la généralité de Limoges et héritière de Louise, 1692. D'Arche, sieur de Lauzelou, trésorier au même bureau, comme fils de Maruc, 1735, 1743.

Pierre Roderii, évêque de Carcassonne, pour un prêtre ou personne idoine de la ville ou paroisse, qui se fera promouvoir dans l'année, de l'avis du curé sur l'idoneïté du nommé, le 7 novembre

1324. C'est peut-être l'église collégiale que l'*Histoire générale* et la *Chronologie des chanceliers de France,* dit que ce prélat fit bâtir et fonda à Treignhac (*Gall. christ. nov.*, t. VI, col. 896). [Appelée des Rodiers]. — A l'honneur de saint Barthélemi, au grand autel. — *D.* 3 livres. — *P.* Les quatre consuls de Treignhac doivent nommer dans le mois de la vacance, à leur refus ou délai, le pénitencier de la cathédrale qui usa de ce droit en 1559. Le chapitre de la cathédrale ratifia. Consuls, 1557, 1569, 1666, 1687, 1692, 1730.

Martin Chemin ou du Chamy, marchand, le 25 juin 1517, reçu par Guillaume de Pontcharal. Erigée par Catherine Barone, sa veuve, et veuve en secondes noces de Léonard Savoudin, le 22 septembre 1555, reçu par P. Nouitz. — Appelée de Palissas et de La Charlarie. — Au grand autel. — *P.* Héritiers nomment. Genestes de Treignhac et Piedvison d'Uzerche, 1559. Geneste, juge de Treignhac, 1574, 1579. Evêque, 1620, 1644, 1697.

Dalari.

Roger Moureil, prêtre et curé, 1496. — Au grand autel.

Pierre Châlus, prêtre [dite Les Chalus]. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Fayolles, bourgeois, et sa fille, 1657. Liliaud, sieur de La Bourdelarie, avec Fayolles, bourgeois, 1657. Liliaud, 1662, sieur de Coignac, avec Janisson, sieur des Pradeaux, 1692, 1694, 1703, 1704. Liliaud avec Ruben, sieur de La Blancherie, son gendre, ayant droit des Châlus, 1703. Ruben de Lombre, comme père et tuteur de ses enfants, fils d'une Liliaud, 1731.

François Le Ferre et Marguerite de Tilhac, sa femme. Existait en 1673 [Peut-être celle qui est appelée Les Forest.

Autre, dite Les Palissas ou Palissands].

Notre-Dame de la Paix, bâtie par Jean Dumas, avocat, où il fonda une vicairie. — Chapelle. — *P.* Farge-Dumas, sieur de La Noaille et du Pousadour, 1699, 1700, 1736, 1738. Plafond de Trarieu, docteur en médecine, comme mari de Farge-Dumas, fille unique, 1768.

Hôpital du Pont. — Chapelle. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge.

Saint-Jean-Baptiste. — Chapelle. — La compagnie des Pénitents blancs la fit bâtir en 1641. Les pénitents blancs faisaient leurs exercices de piété dans l'église de Saint-Jean-Baptiste au bourg des églises de Treignac, éloignée d'un quart de lieu de la ville et paroissiale, ce qui leur était fort incommode. Ils obtinrent, le 31 janvier 1641, la permission de bâtir une chapelle dans la ville et d'y faire leurs exercices, sans préjudicier en rien aux droits du curé.

Collège des Pères de la doctrine chrétienne, fondé en 1662. Doivent être un recteur, préfet et trois régents. — *D.* 24 livres.

SAINT-VICTE (1), mal Saint-Victi, Saint-Viz. Etienne d'Arnac donna la moitié de cette église au monastère d'Uzerche en 1140 (*Cartular. Uzerch.*). Léger, archevêque de Bourges, donna cette église en 1103 à Uzerche (*Gall. christ. nov.*, t. III, addit.). — Cure, 1,280 communiants. — *D.* 102 livres. — *F.* Saint Victe, martyr, 14 juin. — *P.* Chambrier d'Uzerche nomma et l'abbé présenta, 1722. Chambrier seul, 1744. Evêque, 1480, 1643, 1646, 1721, 1744, et depuis la sécularisation du monastère d'Uzerche.

Chapelle des Coustins, au cimetière, 1549.

Vicairie dans la chapelle du Civori au grand cimetière, 1483, 1621.

Hôpital, 1390.

PRADINES (2), mal Pradignat. — Prieuré. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge et saint Georges. — *P.* Abbé de la Chaise-Dieu. Etait annexé au prieuré de Vedrenes en 1484.

Cure, 240 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Prieur de Vedrenes, 1513, 1594, 1701. Evêque, 1677, 1704.

AUBESAIGNE (3), *Alba Sania,* mal Aubasanche. — Constantin, abbé d'Uzerche, acquit cette obédience vers l'an 1061 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 837). — Adémar, vicomte, et Umberge, sa femme, donnèrent à ce monastère le droit qu'ils y avaient en 1118 (*Cartular. Uzerch.*). — Cure, 280 communiants. — *D.* 12 livres. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Chambrier d'Uzerche nomma et l'abbé présenta, 1477, 1569. Chambrier seul, 1647, 1679, 1716, 1742. Evêque, 1699, et depuis la sécularisation du chapitre d'Uzerche, 1760.

[*Aubessaigne.* — Prieuré ou prévôté. — *P.* Abbé d'Uzerche].

Montgibaud.

[*Notre-Dame,* vicairie].

MANZANES (4) ou Mansanes, mal Mauzanac, Maisaine. — Bernard, vicomte de Comborn et Archambauld, son fils, avaient donné ce lieu aux moines de Cluni (Baluze, *Miscell.*, t. VI, p. 486 et seqq.) et il était alors sur les paroisses de Treignhac, Saint-Hilaire-les-Courbes et Chamberet. Ils le donnèrent au prieuré de Ventadour, membre de Cluni. L'abbé d'Uzerche prétendait que Odon, comte de

(1) Commune du canton de Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de Bugeat (Corrèze).
(3) Aujourd'hui La Bessaigne, commune de La Porcherie (Haute-Vienne).
(4) Dans la commune de Treignac (Corrèze).

la Marche, l'avait donné aussi à son monastère et que cette donation avait été confirmée par la comtesse de la Marche Almodis et son fils Odon. En 1116, dans une assemblée tenue à Tulle, il fut décidé que Manzanes resterait au prieur de Ventadour (Baluze, *Hist. Tutel.*, p. 135). — Prieuré. — *D.* 26 livres. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Melchior de David, prévôt d'Aimoutier, porté d'affection pour les jésuites de Limoges, consentit que ce prieuré qu'il possédait fut uni à leur collège. Depuis, pour plusieurs justes raisons, il procura l'union de celui de Bost-las-Montjas et ils renoncèrent à celui de Manzanes le 1er octobre 1619. Evêque, 1746. Doyen de Carennac, diocèse de Cahors, 1724, 1746. Abbé de Cluni, suivant quelques Pouillés, [comme Brousseaux, *Pouillé* de 1783. — N... Chaveribière possédait alors].

Cure, 150 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même sainte. — *P.* Evêque, 1707, 1723, 1746. Prieur de Manzanes, 1440, 1516, 1707, 1715, 1723, 1756, 1761.

SAINT-GERMAIN-PRÈS-MASSERÉ (1), près Magnac, 1566, jadis près Vicq, ou des Près, Saint-Germain *de Prato*, 1417, près Glanges, 1253. — Eglise collégiale. — *D.* 380 livres. — *F.* Saint Laurent

Une église collégiale fut fondée par Hugues Roger, cardinal prêtre du titre de Saint-Laurent *in Damaso*, appelé le cardinal de Tulle, érigée par ses exécuteurs testamentaires le 31 décembre 1384 dans cette église. L'acte est dans Baluze, *Vit. Pap. Avenionens.*, t. II, col. 972.

Doyenné, avec une prébende annexée et le revenu de deux canonicats. — Seule dignité. — *P.* Electif et confirmatif par l'évêque, 1486, 1566, 1582, 1584, 1585, 1599, 1607, 1655, 1680, 1693.

Dix prébendes et canonicats. Deux doivent être sous-diacres, deux diacres et les autres prêtres, ou du moins se faire promouvoir à ces ordres sacrés dans l'an. — *P.* Aquilaire nommait depuis un statut de l'an 1571. Doyen non absent du diocèse et le chapitre conféraient en élisant par le titre de fondation, ce qui fut confirmé par arrêt du parlement de Bordeaux du ..... 1750.

Cure à laquelle est annexée une prébende et la sacristie par le titre de fondation, 2.350 communiants. — *D.* 30 livres. — A l'autel de saint Germain de Paris, 28 mai. — *P.* Evêque en 1318. Chapitre *pleno jure*, 1600, 1618, 1627, 1628. Simplement 1428, 1531, 1584, 1650, 1722.

Théologale, avec une des prébendes ci-dessus annexée et qui n'a que le rang de sa réception. — *P.* Chapitre confère en élisant, 1570, 1574, 1617, 1695, 1732, 1737, 1738, 1761, 1766.

(1) Chef-lieu de canton (Haute-Vienne).

Chantrerie; n'a que le rang de sa réception et doit être pris du corps des chanoines. — Office. — *P.* Elective, 1745.

Huit vicairies, ou bénéficiers qui doivent être prêtres. Ne sont que quatre. — *P.* Chapitre confère en élisant.

Deux vicairies fondées par Jean Mousnier, chanoine, avant 1519. — A l'autel de la Trinité et saint Georges. — *P.* Aquilaire, 1513, 1567, 1569. Doyen depuis un statut de 1571 a nommé et confère, 1616. — Une appelée de Peyrou. [Autre dite de saint Nicolas].

Autre de Fraisseys. — *P.* Elective et collative, 1569. Doyen depuis le statut de 1571, a nommé 1699.

Autre par noble Pierre La Pluon, natif dudit lieu, mort en 1433. Par transaction du 11 avril 1443, elle fut unie au chapitre. Signé Tarnelli.

Hôtel-Dieu ou Hôpital, 1472, rebâti par Germain Pinot, bachelier ès droits, et où il fonda une vicairie le 27 août 1488. — Chapelle. — *F.* Saint Antoine, abbé. — *P.* Chapitre confère, héritiers nomment. Guilhem, notaire royal, 1594. Le sieur Pinot, comme descendant des mâles fut maintenu dans le droit de patronage, à l'exclusion de Dodinot, qui descendait du côté des filles, par arrêt dn parlement de Bordeaux du 7 août 1703 (La Peyrere, lettre S, n° 41, p. 416).

Pontchaulet, ou Ponchouays, mal Pont collette au diocèse de Toul. Peut-être *Argenteria,* donné par Milisendis à Fontevraud et non mentionné dans la bulle de 1119. Il y avait des religieuses en 1273 et 1372. — Prieuré d'hommes et de filles. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Abbesse de Fontevraud y nomma un fontevriste en 1566 (il y avait alors deux autels et des cloîtres) 1568. En jouit.

CHAMBERET(1), ou Cambaret, Chambaret. *Chambarellum*, 1556. N'est pas du *diocèse* de Tulle (Vosgien.), il fallait *élection*. Ermengardis (la même que ci-dessous à Monceis), donna la quatrième partie de cette église à Uzerche, quand elle prit l'habit de religion (Baluze, *Hist. Maison d'Auvergne,* t. II, p. 484), vers 1091. C'est-à-dire la quatrième partie des revenus (*Idem.*, t. I, p. 261). — Eustorge, évêque de Limoges, donna cette église l'an 1107 au monastère d'Uzerche (*Cartular. Uzerch.*). — Peu après l'an 1125, il fut décidé, par les commissaires délégués du Saint-Siège contre l'abbé de Solignac, qu'elle appartenait à Uzerche (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 848). — Cependant, Bernard d'Auberoche, qui se démit de l'abbaye d'Uzerche en 1148, est dit avoir acquis (mieux, fait rentrer) cette église à son monastère (Gaufred., p. 307). — Cure, 2.450 communiants. — *D.* 260 livres. — *F.* Saint Symphorien

(1) Commune du canton de Treignac (Corrèze).

d'Autun. — *P.* Evêque, 1623, 1661. Abbé d'Uzerche, 1473, 1562, 1564, 1570, 1593, 1598. — Voyez mes *Mém.*, t. I, p. 151.

Communauté de prêtres, dont les statuts furent confirmés le 31 octobre 1519. Etaient alors vingt-cinq et un sous-diacre.

Chapelle au cimetière. — *F.* Saint Michel.

Vicairie fondée par les prédécesseurs de Durand de Boisse, damoiseau, et par lui confirmée et augmentée par son testament du 9 janvier 1371 (d'Hozier, *Arm. génér. de la France,* Ire partie, p. 76).

Compagnie des Pénitents blancs.

Saint Dulceme, ou Dulcissime, évêque d'Agen. Ses reliques étaient à Chamberet en 1184 (Gaufred., p. 286). — Chapelle rurale. — *F.* Saint Dulcissime, 16 octobre.

Vicairie au château d'Enval. — A l'honneur de la Sainte-Vierge. — *P.* Catherine de la Tour, comme dame du château d'Enval, 1641. François de Pierrebuffierre, chevalier, marquis de Chamberet, seigneur de Sussac, 1661. Catherine de Comborn, sa veuve, 1663, 1681. Joseph de Chauvet, écuyer, sieur de Lage, Pellechavant et Nantiac, avec ladite Catherine de Comborn, 1699. La même, 1706.

Monceis [ou Montceys, ou Mouneis], *de Monsanis, Montcense.* — Ermengarde, vicomtesse, femme de Bernard, vicomte, héritière de Hugue de Corpso et de Aine de Barmont, ses père et mère, donna la quatrième partie du fief presbytéral (Baluze, *Hist. Mais. d'Auvergne,* t. II, p. 484) de cette obédience au monastère d'Uzerche du temps de l'abbé Gérard II du nom en 1091 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 840). — Odon, comte, archevêque de Tours, frère d'Audebert, comte de la Marche, donna de son alleu la terre *Monterensi,* paroisse de Chamberet, le 25 mars. Humbauld, évêque, confirma ce don vers 1094 (Bonav., III, p. 341, 372). — Prieuré. — *D.* 51 livres. — *F.* Translation de saint Nicolas de Myre, 9 mai. — *P.* Prieur claustral et chapitre d'Uzerche en l'absence de l'abbé, 1635. Abbé, 1762. Ce prieuré valait de 250 à 300 livres. Sur quoi une redevance au chapitre d'Uzerche, une messe le jour de saint Nicolas de mai et toutes les quinzaines; une redevance de deux septiers de blé de seigle, mesure de Treignhac, envers le curé de Chamberet, pour les novales. — Uni à Uzerche par le décret du 27 novembre 1761. Voir cette union à l'article Uzerche.

SOUDAINE-PRÈS-LA-VINADIÈRE (1), Soudene, mal Sedene. — Eustorge, évêque de Limoges, donna cette église l'an 1107 au monastère d'Uzerche (*Cartular. Uzerch.*). — Cure, 650 commu-

(1) Commune du canton de Treignac (Corrèze).

niants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Martin de Tours, jadis saint Nicolas et saint Barthélemi. — *P.* Evêque, 1318, 1556, 1585, 1631. 1687, 1694. Abbé d'Uzerche, 1585, 1653, 1735, 1751.

Magontière. — Prieuré. — *D.* 379. livres. — *F.* Saint Pardoux. abbé et Sainte-Foy. — *P.* Le titulaire de ce prieuré regardant comme une chose utile au public et à l'église les services que les PP. Jésuites de Limoges rendaient dans leur monastère, pour leur fournir le moyen de faire une mission de temps en temps pour l'instruction des paroisses dépendantes de ce prieuré, consentit à son union à leur collège, le 16 décembre 1705. L'abbé d'Uzerche avait donné son consentement le 3 octobre précédent, a nommé en 1704. — Ce prieuré fut évalué 2.000 livres sur quoi déduire la portion congrue du curé de Soudaine, une redevance d'environ 300 livres envers le chapitre d'Uzerche, quatre charges de vin envers l'abbé. — Uni à Uzerche par décret du 27 novembre 1761. Voir cette union à l'article Uzerche.

VEIX-PRÈS-TREIGNHAC (1), *Vescum*, *Vesium*, mal Veshy, Vets. Prieuré, 1474. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Salvi d'Albi, 10 septembre, jadis saint Pardoux. — *P.* Abbé d'Uzerche.

Cure, 600 communiants. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Evêque, 1619. Abbé d'Uzerche, 1477, 1510, 1560, 1595, 1609, 1651, 1730, 1757.

BOISSEUIL (2), *Buxolium*, Boissol en 1273, mal Buxeil, Busteuil. — Tetsalga donna cette église à la cathédrale de Limoges l'an 1027. L'acte est chez Besly, *Hist. comt. Poit.*, p. 280 et 283, qui l'appelle *Buxolium*. — Prieuré séculier. — *P.* Aquilaire de la cathédrale nomma, chapitre conféra, 1544.

Cure, 800 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Jacques et saint Philippe, 1er mai. — *P.* Aquilaire de la cathédrale présenta et le chapitre conféra *pleno jure*, 1397, 1399, 1488, 1498, 1503, 1516, 1528, 1538, 1548, 1553, 1570, 1583, 1584, 1587, 1622, 1634, 1657, 1662, 1706, 1707, 1711.

Hôpital, 1459. Etait en ruine en 1544.

Saint-Antoine. — Chapelle rurale, 1598. Détruite depuis 1750. Comme elle était mal decorée, sans porte ni vitres, et qu'étant située proche du bord du grand chemin, elle pouvait servir de retraite à des personnes mal intentionnées ; ordonné en 1745 qu'elle serait démolie.

(1) Commune du canton de Treignac (Corrèze).
(2) Commune du canton de Pierrebuffière (Haute-Vienne).

MONTGIBAUD (1). — Prieuré-cure, 400 communiants. — *D.* 55 livres. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Prieur d'Aureil, 1550, 1569. Recteur des Jésuites de Limoges, 1672, 1717. Evêque. [Frère Pierre d'Albias, chanoine d'Aureil, était prieur de Montgibaud, le 17 janvier 1437, vieux style. Signé G. Doudinoti, notaire].

LA MONGERIE (2), ou Mongarie, *Mongeria.* — Prieuré de filles. — *D.* 55 livres. — *F.* Saint Antoine, abbé. — *P.* Abbesse de la Règle, 1567. Curé en jouit pour sa portion congrue.

Cure, 290 communiants. — *F.* Saint Martial. — *P.* Abbesse de la Règle, 1482, 1483, 1515, 1569, 1650, 1659, 1660, 1726, 1738, 1754.

Prourieras, en 1295. — Celle ruinée. — *D.* 31 livres. — *F.* La Sainte-Vierge et saint Loup de Limoges. — *P.* Abbé de Grandmont, 1557, 1577, 1587, 1658. Avait été unie au monastère du Châtenet par la bulle de 1318. Les religieuses en prirent possession le 19 septembre 1661.

La Faye dans la forêt de Celom, mal Fayre-le-Pauvre. — Gui et Gaufredus son frère, vicomtes, Aduis, surnommée Candida, sa femme, Adémar et Bertrand leurs frères, donnèrent cette église au monastère d'Uzerche l'an 1036, indiction IV, le vendredi, lune XIe, au mois de juillet. L'acte est dans Baluze, *Hist. Tutel.,* col. 867. — Cure. Annexe de la Mongerie. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Abbé d'Uzerche, 1440. Chambrier dudit monastère nomma et l'abbé présenta, 1566, 1573, 1586, 1628. Chambrier seul, 1641, 1651, 1660. — Cette église étant peu distante de celle de la Mongerie, y ayant peu de paroissiens dans l'une et dans l'autre, et des revenus si modiques qu'ils ne suffisaient pas pour nourrir un curé, qui même depuis plusieurs années les servait toutes deux. — Par décret du 7 juillet 1660, cette cure fut unie à perpétuité à celle de la Mongerie, dans laquelle seule reposera désormais le Saint-Sacrement. Mais on doit aller dire ou faire dire la messe à La Faye le 1er et le 3e dimanche de chaque mois, ensevelir les paroissiens chacun dans les cimetières de leur église. La nomination de toutes deux appartient à l'abbesse de la Règle.

SURDOUX-PRÈS-CHAMBERET (3), *alias* Sursoulz ou Surzou, *de Surdolis,* mal Suriol. — Prieuré de filles. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge et saint Léobon, solitaire en Limousin, 13 octobre. — *P.* Etait uni à la mense abbatiale de la Règle en 1631.

(1) Commune du canton de Lubersac (Corrèze).
(2) Commune du canton d'Uzerche (Corrèze).
(3) Commune de canton de Châteauneuf (Haute-Vienne).

Cure, 200 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Abbesse de la Règle *pleno jure*, 1594; simplement, 1478, 1555, 1567, 1572, 1602, 1613, 1658, 1687, 1697, 1699, 1732, 1737, 1761.

[*Vicairie* dite de sainte Madeleine].

BONNEFONT (1), mal Bonnefoy. — Cure, 650 communiants. — *D.* 63 livres. — *F.* Saint Médard de Noyon. — *P.* Abbé de La Chaize-Dieu, 1575. Prieur de Védrennes, 1513, 1515, 1707, 1745, 1753.

Chastaignol [ou Chassagnoles]. — Prieuré. — *D.* 63 livres. — *F.* Saint Léger d'Autun. — *P.* Abbé de Maimac, 1447, 1563. [N... Dumas possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Maladrerie auprès de ce prieuré en 1406.

Florentin ou Florant. — Prieuré. Est dit annexe de la cure en 1569. — *F.* Saint Barthélemi. — *P.* Au monastère de Saint-Léonard en 1195. A celui de Saint-Angel.

TOY (2) ou Toye. Authoyre en 1312. Altoire, mal Thoney, Antoire. — Rainald, vicomte d'Aubusson, donna cette église de Saint-Jacques d'Altoire au monastère de Tulle, et Ramnulfe, son fils, la céda aussi en 1085 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 427); en dépendait en 1115 (Baluze, col. 475). — L'église d'Altoire fut dédiée e 4 octobre (entre les années 1076 et 1085), l'an 1080, qui était un dimanche. Pierre de Tornamire l'avait bâtie (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 475). — L'église d'Altoire, en 1102, dépendait de Tulle (col. 451), en 1115 (col. 465), en 1154 (col. 485). — Obédience en 1106 (Baluze, col. 453). — Prieuré. — *D.* 292 livres. — *F.* Saint Jacques-le-Majeur. — *P.* Evêque de Tulle, 1570, 1584, 1634. — Ce prieuré évalué à 650 livres de revenu, quitte de toute charge, fut uni à la mense capitulaire de la cathédrale de Tulle par décret du 16 mai 1731, et pour les mêmes fins que le prieuré de La Vallette, dans l'archiprêtré de Vigeois.

Cure, 180 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Etait servie par des vicaires amovibles. Le prieur de Toy nomma, 1693, 1707.

VIAM (3), *Viancum*, mal Vianne. — Le prieur de Bort prétendait que cette église lui appartenait; mais il fut reconnu dans le synode de la Pentecôte 1106 qu'elle dépendait du monastère de Tulle. Le comte de la Marche en donna l'investiture (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 453). — Prieuré. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Evêque de Tulle. Etait annexé au prieuré de Toy en 1614.

(1, 2, 3) Commune du canton de Bugeat (Corrèze).

Cure. Annexe de celle de Toy en 1598. — Était paroisse vers l'an 1000 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 400). — L'église de Viam dépendait de Tulle en 1154 (Baluze, col. 485); 900 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque de Tulle, 1576, 1660. Prieur de Toy, 1576, 1614, 1634, 1648, 1660, 1754.

GRANDSAIGNE (1). *Grandis sania.* — Raynald, vicomte d'Aubusson, donna cette église au monastère de Tulle vers l'an 936 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 361). Est dite église et en dépendre en 1115 (col. 465), en 1105 (col. 451), et en 1154 (col. 485). — Prieuré de filles, 1484, d'hommes. — *D.* 26 livres. — *F.* La Sainte Vierge. — *P.* Evêque de Tulle. [N... Chaveribière possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure. Annexe de celle de la Chapelle-Espinasse, 1570; 360 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Eutrope — *P.* Prieur de Grandsaigne, 1635, 1717, 1744, 1759.

Clédat. — Prieuré ou Maison-Dieu, en masures, 1621. — *D.* 24 livres. — Clédat avait pour annexe La Boutat, 1574. — *F.* Sainte Madeleine. — *P.* Chanoines réguliers de Saint-Gérald de Limoges, le prieur absent, 1663. Prieur, 1574, 1743. Le roi depuis l'union du prieuré de Saint-Gérald à l'hôpital. [Voyez mes *Mél. mss.*, t. I, p. 389 et suivantes; et Brousseaux, *Pouillé* de 1783].

La Boutat-près-Treignhac. — Annexe de Clédat.

LA CELLE-PRÈS-AIMOUTIER (2), *alias* près Treignhac, dite la Petite-Celle près le château de Treignhac [Voyez mes *Mél. mss.*, t. I, p. 504]. — Prieuré [régulier, 1498]. — *F.* Décollation de saint Jean, jadis saint Pierre ou saint Junien, ou saint Julien. — *P.* Abbé de Solignac, 1624 [*pleno jure*, 1498, et 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783). N... La Bachellerie possédait en 1783 (*Idem*). — Frère Jean de Foucaud était prieur de La Celle les 1er et 6 août 1498. Il résigna pour cause de permutation le dit jour, 6 août, en faveur du suivant, et pour l'office claustral de l'aquilaire du monastère de Beaulieu. — Frère Jean de La Porte fut fait prieur de La Celle en vertu de la susdite permutation, le 7 août 1498; il était auparavant aquilaire de Beaulieu (Voyez mes *Mél. mss.*, p. 503, 504].

Cure, 360 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Abbé de Solignac, 1531. Prieur de La Celle, 1629, 1654, 1719, 1721.

SAINT-HILAIRE-BONNEVAL (3), *alias* de Royrette, près Pierre-

(1) Commune du canton de Bugeat (Corrèze).
(2) Commune du canton de Treignac (Corrèze).
(3) Commune du canton de Pierrebuffière (Haute-Vienne).

buffière, 1218, 1258; près Saint-Genez, 1284. *Bonævallis*, mal de Bénévent (Voyez mes *Mém.*, t. I, p. 150). — Prieuré, 1370, 1420, 1484. — *F.* Saint Hilaire de Poitiers; saint Marius en 1484. — *P.* Abbé de Solignac. En jouit.

Cure, 900 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Abbé de Solignac, 1408, 1515, 1532, 1577, 1699, 1744.

Royrette. Roreda. — Préceptorerie ou prieuré, 1368. — Le Nécrologe de Solignac dit qu'il y avait des Bons-hommes. — *D.* 31 livres. — *F.* Saint Laurent. — *P.* Prieur de l'Artige, 1426, 1583, 1602. Recteur des Jésuites de Limoges. — Ce prieuré fut évalué 106 livres de revenu. Le titulaire n'y avait fait aucun service, ni aucune réparation à la chapelle, qui était dépourvue de tout et dont les murs et la couverture menaçaient d'une ruine prochaine, en sorte que l'évêque dans le cours de sa visite, en 1746, l'interdit et transféra le service dans l'église paroissiale. — Fut uni au collège des Jésuites de Limoges par le même décret que le prieuré de La Mazelle du 16 juin 1751, et aux mêmes conditions. Voyez l'article La Mazelle, paroisse de Beaune, archiprêtré de Rancon.

SAINT-GILES-LA-FORET-DE-NEUVIC (1) ou la Forêt-près-Sussac. — Prévôté. — *F.* Saint Giles. — *P.* Chapitre des moines de Maimac, l'abbaye vacante, 1718. Abbé, 1408, 1500, 1561, 1569.

Cure, 290 communiants. — *D.* 23 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Prieur et couvent de Maimac, l'abbé absent, 1695. Abbé, 1446, 1460, 1503, 1507, 1569, 1649, 1661.

Mont-Jarjan. — Sans chapelle. [Prieuré]. — *P.* Au monastère de la Règle. [On prétend qu'il est fait mention de ce lieu du Mont-Jarjan dans les Commentaires de César. A examiner].

LESTARS (2) [ou Lestard]. Lestaux en 1409, mal Lestaud. — Préceptorerie ou commanderie, 1285. Ordre de Saint-Antoine de Viennois, 1372. — *F.* Saint Antoine, abbé. — Précepteur ou commandeur de Boutières, ordre de Saint-Antoine, diocèse de Saintes, 1619.

Cure, 290 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint et saint Martial. — *P.* Commandeur de Lestars, 1601, 1614. Religieux de Saint-Antoine près d'Aubeterre, en Angoumois, 1656. Etait régie par des vicaires amovibles. Procureur de l'ordre de Saint-Antoine, 1686.

Vicairie. — A l'autel de sainte Catherine. — *P.* Louis, vicomte

(1) Commune du canton de Châteauneuf (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de Bugeat (Corrèze).

de Pompadour et de Treignhac, baron de Bré et de Laurière, seigneur de Saint-Cyr-la-Roche, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante lances, 1688.

La Bussière. [*Buxeria Sanctæ Mariæ,* ou Notre-Dame-de-la-Bussière], ou Bissière, ou Bessière. — Prieuré. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1716.

Pourcharessas [ou Pontcharisses]. — Annexe de ce prieuré, 1677 [ou vicairie].

LA VINADIÈRE (1). Vinhalieyra, Vinhaneyra. Mal Vinaudière, Vivadière. — Fondé par les seigneurs de Comborn. — Commanderie, 1285, ou prieuré conventuel; chef d'ordre, 1575. — *F.* Saint Jean. — *P.* Jadis électif. Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, 1558. Le roi, 1582, 1594, 1599. Ordre de Saint-Jean de Jérusalem depuis les lettres patentes de 1625, par lesquelles le roi se départ de la nomination aux bénéfices de l'ordre du Saint-Sépulcre en faveur dudit ordre de Saint-Jean de Jérusalem. — Pour un chevalier de justice.

Cure, que le curé de Soudaine sert, 145 communiants. — *F...* de la Sainte-Croix. — *P.* Commandeur de Vinadière.

Vicairie fondée par Estienne et Pierre de Blancher, dans le monastère de La Vinadière, spiritualisée le 30 août 1492. — A l'autel de saint Blaise. — *P.* Commandeur confère. François de Châteauneuf, chevalier, vicomte de Comborn et seigneur de Treignhac, 1558.

Religieuses à La Vinadière, 1387.

La Rode. — Prieuré. — *P.* Commandeur de La Vinadière.

Bénéfices inconnus : Salhengor, prieuré en 1310.

---

24 cures.
2 succursales : Magnac, Treignhac.
1 communauté d'hommes : les Doctrinaires de Treignhac.

[*Cottans.* — Préceptorerie, paroisse de ... *P.* Prieur de Saint-Antoine de Vienne.

La Chapelle Espinasse ou Spinasse. — Prieuré d'hommes, paroisse de ... *P.* Evêque de Tulle.

Notre-Dame d'Enval, au château d'Enval. — Vicairie. — paroisse de ...].

(1) Commune de Soudaine-la-Vinadière, canton de Treignac (Corrèze).

XV

Archiprêtré de Gimel

Archiprêtré et église paroissiale de Saint-Etienne de Gimel avec ses annexes

GIMEL (1), 1254, Gimeu en 1258. — Archiprêtré de Gimel en 1254 (Martène, *Amplis. coll.*, t. I, col. 1320). — Archiprêtré et cure. — 620 communiants. — *F.* Saint Pardoux. — *P.* Evêque, 1472, 1473, 1475, 1482, 1590, 1607, 1608, 1609, 1610, 1612, 1619, 1624, 1631, 1656, 1731.

Saint-Pardoux de Gimel était cure en 936 et il y avait un village de Meill (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 359). A Gimel est proche l'église de Saint-Estienne-de-Bragusa en 1156 (Baluze, col. 489).

En 1486, dans une visite du diocèse, il fut ordonné de rebâtir l'église de Gimel hors du château.

Raynald, vicomte de Gimel se démet librement de son alleu de Gimel, entre les mains de Raymond, vicomte de Turenne, et l'en investit, lui donnant le château de Gimel et tout ce qui y est, ou dehors, savoir les bourgs, églises, villages, etc. Tout de suite Raymond le lui donne en fief, à raison apparemment de la protection qu'il en espérait, et Raynald devint son homme-lige, par acte passé dans la salle du vicomte de Turenne, le 17 des calendes de février 1163 (1164), régnant Louis (Dominici. Allod., c. 19, n° 2).

Vicairie fondée par Pierre Botiri, prêtre du Boutier, du lieu de Gimel, pour le repos de l'âme de Fr. Guillaume, moine d'Obazine et noble Jean de Sedière, seigneur dudit lieu, ses frères. Le vicaire doit résider à Gimel et s'il y manque pendant trois mois, la vicairie est vacante. Il ne peut avoir d'autre bénéfice. Le 15 mai 1444,

(1) Commune du canton sud de Tulle (Corrèze).

signé Jean de Trabibus [dite des Boutiers]. — *D.* 38 livres. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Archiprêtre confère. Héritier et les siens nomment, et à leur refus l'archiprêtre qui nomma, 1719, 1740. Evêque, 1719. Anne de Bothier, dame de Pailhes et de la Bouteyrie, 1570. Gabrielle Mérigot de Sainte-Feyre, femme de François-Martial de Fenis, écuyer, sieur de La Prade, président au présidial de Tulle, comme héritière de François de Gains, écuyer, seigneur de Montaignac, 1719. Léonarde Le Groin, veuve de Henri de Gaing, chevalier, marquis de Montaignac, comme tutrice de ses enfants, 1762. Jean Damadou, écuyer, sieur de La Roche, coseigneur de la ville de Meissac, comme représentant de noble Jean de Boutiers, sieur de Paliès et de la Peyrière, héritier de Pierre de Boutier, prêtre et fondateur de la vicairie, nomma aussi, 1762.

Autre de Jean Calvi, archiprêtre, à l'autel de saint Jean, dans l'église de Saint-Etienne-de-Gimel. — *D.* 15 livres. — Dans la chapelle de saint Jean-Baptiste à l'honneur de la Sainte-Vierge. — *P.* Archiprêtre, 1499, 1580, 1581, 1717, 1759, 1762. François-Mathurin de Lentilhac, chevalier, baron de Gimel, vicomte de Sedière, 1717. Evêque, 1717. Anne de Beissac, veuve de Bertrand de Lentilhac, comte de Sedière et de Gimel, 1759.

Autre de la Ferleyrie. — *P.* Seigneur de Saint-Irier, 1433.

Chapelle dans le bourg. — *F.* La Sainte-Vierge.

Saint-Priet. — Succursale, 1630; 240 communiants. — *F.* Saint Priest d'Auvergne.

Vicairie des Boueyges, ou Bouge, Benaige. — *P.* François-Mathurin de Lentilhac, ci-dessus, 1691, 1719. Anne Comte de Beissac, comtesse de Lentilhac, Bethu, Nonars, baronne de Filirin-Saint-Jean, comme vicomtesse de Sedières, paroissse de Champagnac-la-Noaille, 1741, veuve en premières noces du marquis de Sedières, baron de Gimel, et en secondes noces du comte de Lentilhac, 1762.

Saint-Etienne, église dont la bâtisse paraît du XIIe siècle. — Annexe, 240 communiants. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne. — On y baptisait en 1639. C'était apparemment de saint Dominius, solitaire, qui se sanctifia sur le lieu, et y reposait. Il vivait au VIIe siècle et est honoré le 13 novembre selon Chastell., *Martyrol. univers.*, Baluze (*Agobard*, 1666, t. II, note p. 37) cite un lambeau de sa vie, où il est parlé du roi Clovis I. Mais il doute si elle mérite quelque croyance. Notre annaliste (t. III, p. 174) rapporte sa mort vers l'an 527; il dit qu'il bâtit un oratoire sur la montagne de Gimel à l'honneur de la Sainte-Vierge et de saint Etienne (p. 175). — Ramnulfe, vicomte d'Aubusson donna au monastère de Tulle son alodium de l'église de Saint-Etienne de

Braguisa, dans laquelle repose le B. confesseur Dominius (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 429). Après ce vicomte, Ramnulfe Platet, Guillaume et Estienne de Saint-Marc, tous trois frères, donnèrent la moitié de cette église, chacun pour sa part l'an 1088 (col. 429 et 430). Dépendait de Tulle en 1105 et 1115 (col. 451, 465).

[Vicairie dite de Sainte-Catherine.

Autre dite de Saint-Jean].

SARRAN (1). — Cure, 900 communiants. — *D.* 67 livres. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Evêque, 1480, 1562, 1620, 1628, 1653, 1670, 1680, 1693, 1695, 1719, 1737, 1741, 1747, 1755.

Saint-Michel dans le cimetière des pauvres. — Chapelle rurale.

Vicairie fondée par Michel Monteil, curé, héritier de Catherine sa sœur, l'an 1685. — *P.* Louis-Charles de Combarel du Gibanel, chevalier, sieur de Sartiges et de la Rebeyrotte, grand sénéchal et gouverneur du duché de Ventadour, 1731.

VITRAC (2) près Eyren, cure en 1270 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 576). — Cure, 600 communiants. — *D.* 123 livres. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Evêque, 1569, 1571, 1608, 1609, 1617, 1694, 1695, 1723, 1728, 1749.

La Fieyta. — Annexe, 1318, ruinée. — *F.* Saint Anian d'Orléans.

EYRENT (3), *Arena.* — Cure, 625 communiants. — *D.* 60 livres. — *F.* Saint Pierre apôtre. — *P.* Evêque, 1473, 1477, 1481, 1570, 1572, 1613, 1614, 1616, 1622, 1638, 1669, 1680, 1694.

SAINT-MARTIAL-PRÈS-GIMEL (4). Le P. Bonaventure, t. II, p. 258, a trouvé près Gimel, outre cette église, celle de Saint-Martial de Nistic, que je ne connais point. — Saint-Martial-près-Gimel, paroisse en 1265 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 567). — Cure, 900 communiants. — *D.* 191 livres. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Evêque, 1555, 1556, 1561, 1562, 1586, 1613, 1630, 1634, 1663, 1718, 1742, 1749, 1754, 1761.

Vicairie fondée par les seigneurs de Sederia. — Au grand autel. — *P.* Noble Louis de Sederia, sieur dudit lieu, 1481.

Vicairie fondée par les seigneurs du Puget (ou Pouget), avant 1472. — Dans la chapelle de saint Antoine et de sainte Catherine. — *P.* Curé confirme. Seigneur du fief du Pouget nomme. Noble Annet de Luzerche, 1500. Marguerite de Porte, 1556, 1564. Gilbert

(1, 2, 3) Commune du canton de Corrèze (Corrèze).

(4) Commune du canton Sud de Tulle (Corrèze).

de Levi, duc de Ventadour, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur et lieutenant général en Limousin, 1586. Annet, 1602. Henri, pair de France, lieutenant du roi en Languedoc, 1625. Jean d'Arche, trésorier de France en la généralité de Limoges, 1675, 1685. Joseph avec Gabrielle de Maruc, 1694. Le même trésorier de France, 1711. Chanoine de Tulle, 1743.

Autre par Bertrand, mieux Laurent dal Biars, évêque de Tulle (Baluze, *Hist. Tutel.*, p. 203). — Appelée de Botme (Latour, *Instit. eccles. Tutel.*, p. 240).

SAINT-MARTIN-LA-MEANE (1), *Mediana*. — Cure, 980 communiants. — *D.* 239 livres. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Evêque, 1559, 1563, 1568, 1607, 1637, 1643, 1677, 1684, 1716.

Adémar, vicomte des Echelles, donna vers l'an 930, au monastère de Tulle l'église de Saint-Martin qui est entre les rivières de Doustre *Dustrem* et la Dordogne (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 334). Elle est au milieu, d'ou le mot *Mediana*. Dépendait de Tulle en 1115 (col. 465) et en 1154 (col. 486).

Vicairie fondée par Jean de Gimaziana, jadis curé de Bassignhac, diocèse de Tulle, pour un prêtre parent, le 7 mai 1481. — Appelée Del Faure.

Nogent, 1158 (*Cartular. Obasin.*). — Chapelle ruinée. — *F.* Saint Jean-Baptiste. — *P.* Au monastère d'Obazine. — La *Vie de saint Front de Périgueux* dit qu'il vint à *Nogentius*, sur la Dordogne, dans le territoire de Brive, où il bâtit une église (Bosquet, *Hist. eccles. Gallic.*, p. 29). Mais les actes du saint sont remplis de fables. Un moine nommé Gauzbert la fabriqua pour de l'argent, et elle fut reconnue pour très récente au concile de Limoges.

CHAMPAIGNAC-LA-NOAILLE (2), *alias* près Jardent, la Fage, Marcilhac, Clergoux. — Cure, 980 communiants. — *D.* 102 livres. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Evêque, 1490, 1569, 1618, 1642, 1659, 1660, 1661, 1662, 1684, 1695, 1745, 1754.

Maignac, ou en Champaignac-la-Prune. — Chapelle rurale.

GROS-CHATAING (3) *Grossa Castanea*. — Cure, 680 communiants. — *D.* 60 livres. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne. — *P.* Evêque, 1642, 1753, 1755.

Vicairie.

(1) Commune du canton de La Roche-Canillac (Corrèze).
(2) Commune du canton d'Egletons (Corrèze).
(3) Commune du canton de La Roche-Canillac (Corrèze).

AIGUMONT, ou *Gutmont* (1), *acutus mons*. — Adémar, vicomte des Echelles, donna cette église au monastère de Tulle, vers 930 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 334). Les abbés de Tulle l'avaient donnée à leurs vassaux, mais Guillaume, successeur, la fit rentrer, et Guillaume, évêque de Limoges, la rendit à ce monastère l'an 1100, du consentement d'un archidiacre et d'un archiprêtre (col. 457); les deux prêtres qui la servaient et celle de Saint-Maur-la-Roche cédèrent leur droit (*Idem*). — L'église de *Acuto monte* dépendait de Tulle en 1105, 1115, 1154 (Baluze, col. 451, 465, 485). — Cure, 360 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Evêque de Tulle, 1386, de Limoges, 1555, 1556, 1573, 1613, 1633, 1654, 1718, 1738, 1747, 1749, 1755, 1762.

MARCILHAC-LA-CROIZILLE (2), alias près la Fage, Faye. — Cure 1,800 communiants. — *D.* 191 livres. — *F.* Saint Martin de Tours et saint Barthélemy. — *P.* Evêque, 1513, 1559, 1567, 1615, 1639, 1654, 1659, 1665, 1730, 1740, 1749, 1759.

La Croizille. — Etait unie à celle de Marcilhac, 1536, succursale, 1559. — *F.* Saint Cyrice, martyr de Tarse en Cilicie, 16 juin, saint Anian en 1409. — Ebolus, vicomte de Ventadour donna la moitié de cette église au monastère de Tulle vers l'an 1096 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 437), en dépendait en 1115 (col. 465), De Marceliaco en dépendait en 1105 et en 1154 (col. 451 et 485).

Vicairie fondée par Yve de Lestrange, seigneur de Saint-Irier et de Marcilhac l'an 1488. — Appelée de Saint-Cyrice. — *P.* François-Mathurin de Lentilhac, ci-dessus, comme vicomte de Sediere, 1711. Anne Comte de Beyssac, ci-dessus, 1740. Louis de La Ribardière du Monestier, écuyer, receveur des tailles à l'élection de Tulle, comme seigneur de Marcilhac, 1760.

SAINT-MERD-PRÈS-LA-FAGE (3) ou Faye, *alias* près Marcilhac. — Cure, 840 communiants. — *D.* 76 livres. — *F.* Saint Médard de de Noyon. — *P.* Evêque, 1556, 1608, 1638, 1670, 1684, 1707, 1734.

SAINT-HIPPOLITTE-PRÈS-LES-GLOUTONS (4). On bâtissait cette église en 1495. — Cure, 680 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Hippolitte, martyr, 13 août, et saint Barthélemi. — *P.* Evêque, 1557, 1688, 1691, 1694, 1711, 1712, 1716, 1723, 1747.

Vicairie fondée par noble Pierre de Saint-Hippolitte, seigneur

(1, 2) Commune du canton de La Roche-Canillac (Corrèze).
(3) Commune du canton de Lapleau (Corrèze).
(4) Commune du canton d'Egletons (Corrèze).

dudit lieu et Huguette Beraulda, sa femme, pour un prêtre. — A l'autel de saint Eutrope. — *P.* Curé confère. Héritiers et successeurs seigneurs de Saint-Hippolitte nomment. Noble François de Valoni, *alias* du Bouscheyron, 1494, 1499.

ROZIERS-PRÈS-GLOUTON (1), 1565 [ou Rousiers], *de Roseriis*, avec ses annexes. — Eglise paroissiale en 1270 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 576). Annexe d'Egleton en 1440, 1490. — Cure, 880 communiants. — *D.* 102 livres. — *F.* Saint Julien de Brioude, jadis la Sainte-Croix. — *P.* Evêque, 1480, 1559, 1576, 1586, 1625, 1628, 1642, 1669, 1675, 1685, 1709, 1753, 1766.

Vicairie. — A l'autel de saint Michel, *alias* de saint Martial. — *D.* 102 livres. — *P.* Antoine de Chabane-Curton, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, seigneur de Bar, Nebouzat et Allaquat, comme tuteur de Jean-Louis de Montaignac de Guains, seigneur de Montaignac et de Roziers, 1628. François de Guains, chevalier, seigneur dudit Montaignac, paroisse de Saint-Hippolitte, La Chapelle-Espinasse, etc., 1696. Jean-Joseph, 1727. Marie-Marguerite de Meillars, sa veuve, avec Henri-Joseph, son fils, seigneur de Feits-Feits, Faye, Burnet, 1746, 1748. Léonarde-le-Groin, veuve de Henri-Joseph de Gain, chevalier, marquis de Montaignac, 1764.

Autre de La Besse. — A l'autel de sainte Catherine. — *P.* Evêque, 1560. Noble Martial de Maledan avec Jeanne de Moulinier, seigneurs du marquisat de Châteauneuf, 1661. Moulinier, seigneur de Roziers, 1695, receveur général des décimes d'Auvergne, 1703, 1704. Jean-Louis Sarrazin, écuyer, sieur de La Fosse, demeurant à La Besse, paroisse de Saint-Hippolitte, 1692. De Fenis, prévôt de Tulle, 1696, femme de Texier, sieur du Mazel, 1696.

Maumont, de Malo monte. — Chapelle rurale [avec une vicairie]. — *F.* Saint Blaise. — *D.* 128 livres.

Vicairie du château de Maumont. — A l'honneur de saint Martial. — Bertrand de Maumont, chevalier, sieur dudit lieu et de Fromental, 1481. Jean, écuyer, seigneur de Maumont, Châteaufort, Saint-Quentin, Jounet et baron de La Roche, 1555, 1559, 1560. Charles de Fontanges, baron de Maumont, La Chapelle-Espinasse, Saint-Hippolitte, 1645, 1656. Antoine, 1684, 1692. Annet-Antoine, page de la Grande Ecurie, 1697, 1703. Jeanne-Françoise, femme de Charles d'Amaluin, marquis de Montezat, 1725, avec son mari, 1726. Annet-Charles d'Amaluin, paroisse de Saint-Cosme, juridiction d'Aiguillon, en... 1749. Raymond Meynard de Saint-Maixent, 1760, 1767.

(1) Commune du canton d'Egletons (Corrèze).

EGLETON (1), *alias* des Gloutons, *de Glutonibus*, Gloton, cure. 1075. *Glutorum* en 1189 (Martène, *Ampliss. coll.*, t. VI, col. 1106. Aygloton (Bonav., t. III, p. 37). — Cure en ville murée. Annexe de Roziers en 1318. — 980 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Antoine, abbé, et la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1572, 1592, 1631, 1636, 1693, 1694, 1738.

Communauté de prêtres. — Un.

Vicairie fondée par Jean Bonjour, archiprêtre de Rancon et curé de Bessines, le samedi après l'octave de la Fête-Dieu, 1393. Appelée des Gouttes ou de La Goutte. — Au grand autel. — *P.* Consuls d'Egleton, 1557, 1579, 1614, 1615, 1640, 1693, 1694, 1696, 1721, 1738.

Les consuls et les habitants d'Egletons représentèrent que leur curé étant seul ne pouvait administrer les sacrements à près de 600 communiants dont leur paroisse était composée. Tout le revenu de la cure soit fixe, soit casuel, ne monte pas à une somme suffisante pour former la portion congrue ; il n'y a ni presbytère, ni jardin, ni pré, ni autre héritage dépendant du bénéfice. La vicairie de Bonjour est chargée de trois messes par semaine et n'a que seize septiers de blé de rente. Il n'en reste aucun héritier représentant le fondateur, ni de la vicairie de l'hôpital dont on a aucun titre, les revenus peuvent monter à 100 livres, sur quoi il faut dire deux messes par semaine. Elles sont depuis longtemps sans titulaire et ne peuvent être conférées aujourd'hui qu'à des sujets déjà pourvus d'autres bénéfices et qui ne pourront résider, ou à d'autres qui ne le voudraient à cause de la modicité du revenu. Cette ville étant un lieu de passage, les habitants et les étrangers sont souvent privés d'entendre la messe les dimanches et fêtes, n'y ayant que celle du curé.

Par décret du 28 juin 1742 ces vicairies sont unies à perpétuité à la cure d'Egletons, à condition que le curé sera tenu de payer, nourrir et loger un vicaire auxiliaire. Toutes les messes sont réduites à une seule par semaine, qui sera célébrée le samedi dans la chapelle de l'hôpital et dans l'église paroissiale lorsque ce jour il se rencontrera une fête chômée. — Le curé n'ayant pas eu de vicaire, les consuls d'Egletons ont nommé, 1754.

Noble Jean Peyssarie, seigneur del Bazanes, sur la paroisse de Saint-Frigeon-le-Riche, le 18 juin 1438. — Au grand autel. — *P.* Curé de Saint-Frigeon-le-Riche confère. Seigneur del Bazanes nomme.

Autre de sainte Valérie, 1378.

(1) Chef-lieu de canton (Corrèze).

Etienne Guérin, prêtre, spiritualisée le 25 octobre 1492, appelée Le Perchant del Monegier, *alias* de Guary. — A l'autel de sainte Anne. — *P.* Guary, 1555. Sanguinière, notaire, 1580, comme tuteur de Guérin, sa nièce.

Marie Maleugue, dame de Lascoulx, le 7 octobre 1416, appelée des Meglias.

De Mandinal, peut-être celle de Jean Bonjour. — A l'autel de sainte Anne. — *P.* Consuls, 1566.

Du crucifix. Fondée par le seigneur du Mirambel. — *P.* René du Mirambel, écuyer, sieur dudit lieu, 1580. Jean de Cardailhac, écuyer, sieur de La Noaille, avec Marie-Antoinette de Mirambel, sa femme, 1646. Jean de Roquemourel, chevalier, comte de Pinassol, paroisse d'Itrat en Auvergne, comme seigneur de Champagnac-la-Noaille, 1760.

De Mortuis, 1480. — A l'autel de saint Antoine. — *P.* Evêque, 1483.

Notre-Dame de l'hôpital dans les faubourgs. — *F.* La Sainte-Vierge. — La compagnie des Pénitents blancs s'y établit en 1657.

Vicairie, peut-être appelée de Merchadier. — *P.* Consuls, 1591, 1592, 1593, 1693, 1694, 1721. — Unie à la cure par le décret ci-dessus du 28 juin 1742. La cure n'ayant pas eu de vicaire, les consuls d'Egletons ont nommé, 1754.

Des Echanges ou Sexanges. — *P.* Consuls, 1596, 1744, 1746.

De Montaignac. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1562, 1567.

Carmes déchaussés fondés par Antoine Sanguinière, prieur de Nespoux et curé de Saint-Hilaire-Foissat, le 2 mai 1677.

CHAMPAGNAC-LA-PRUNE (1), *alias* près Roche. — Cure, 240 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pierre-ez-Liens. — *P.* Evêque, 1569, 1618, 1684, 1748, 1758.

Maignac ou en Champagnac-la-Noaille.

LAPLEAUX (2), ou La Plueu. — Cure, 880 communiants. — *D.* 76 livres. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne. — *P.* Evêque, 1554, 1560, 1566, 1572, 1588, 1616, 1705.

Vicairie fondée au château de Lestrange en 1363. — A l'honneur de la Sainte-Vierge, saint Martial et saint Yves. — *P.* Paule de Cambault, veuve de..., seigneur de Lestranges, 1638. Charles de

(1) Commune du canton de La Roche-Canillac (Corrèze).
(2) Chef-lieu de canton (Corrèze).

Senneterre, vicomte de Cheillane et Privas, duc de Lestranges, 1641. Charles-César de Fay de Gerlande, écuyer, seigneur de Lestranges, 1727, 1742, 1745, 1748, 1750. Florimond, 1766.

SAINT-HILAIRE-FOISSAT (1), ou Froissat, Affoissat, jadis Soychat, Floyssac en 1412 (Baluze, *Hist. Tutel.*, p. 213). — Cure, 1270 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 576). 880 communiants. — *D.* 160 livres. — *F.* Saint Hilaire de Poitiers. — *P.* Evêque, 1552, 1557, 1559, 1570, 1616, 1617, 1677, 1682, 1718, 1728, 1757, 1763.

DARNET (2). — Cure, 860 communiants. — *D.* 64 livres. — *F.* Saint Maurice, jadis saint Martin. — *P.* On exposa au pape que la communauté de Bonnesaigne était très pauvre, réduite à manger du pain de seigle et boire du vin extrêmement trempé, *limphatissimo* (Hets ou Ets, p. 42). Par bulle du 10 des calendes de juin, la troisième année de son pontificat, 1345, Clement VI accorda à ce monastère cette cure, à la charge de donner au prêtre qui la desservira une portion congrue qui sera assignée par l'évêque diocésain. — Evêque, 1471, 1481, 1483.

Quatre vicairies fondées par noble Loys de Soudeille et Renée Permade. — A l'autel de saint Jean. — Jean de Soudeille, écuyer, seigneur de Gliouteres, *alias* Le Lieutrec, L'Espinasse et Fossac, 1565.

Une autre au château de Fontmartin le 5 juin 1654, augmentée par Mercure de Chabrignac, sieur de Traversa et de Fontmartin, coseigneur de Séreilhac et Ménoire le 28 mai 1660. — De saint Martin, appelée de saint Joseph. — *P.* Mercure de Chabrignac, 1660. Raymond de Lavaur, chevalier, comte de Sainte-Fortunade, Fontmartin, Le Cheyrol, 1743, 1760.

DAVIGNAC (3). — Cure, 900 communiants. — *D.* 164 livres. — *F.* Saint Saturnin de Toulouse. — *P.* Evêque, 1459, 1562, 1563, 1569, 1571, 1573, 1576, 1577, 1622, 1629 1634, 1696, 1719, 1755. Communauté de prêtres, 1564.

Vicairie fondée par Jean de Reynal, chanoine de Tours [dite des Regnals], spiritualisée le 26 janvier 1489, vieux style. — A l'autel de saint Jean-Baptiste. — *P.* Evêque, 1489, 1554. Noble Amblard de Claviers, seigneur d'Arbre-Fourat et du Pezares, 1573. Melon, sieur du Pezares.

PERET-PRÈS-VEDRENES (4). — Cure, 230 communiants. —

(1) Commune du canton de Lapleau (Corrèze).
(2, 3, 4) Commune du canton de Meymac (Corrèze).

D. 60 livres. — *F.* Saint Pierre, apôtre. — *P.* Prieur de Ventadour, 1449, 1555. Evêque, 1513, 1535, 1562, 1571, 1624, 1666, 1724, 1739, 1759, 1764.

SOUDEILLE (1). — Cure, 340 communiants. — *D.* 102 livres. — *F.* Saint Martin de Tours et saint Blaise. — *P.* Evêque, 1531, 1556, 1576, 1608, 1615, 1638, 1677, 1682, 1726, 1728, 1737.

Vicairie de La Vergne. — Dans la chapelle de la Sainte-Vierge. — *P.* Jean de Soudeille, écuyer, seigneur dudit lieu et de Lieuteyres, L'Espinasse et Foyssac, 1566. Madeleine d'Aubusson, veuve de Gabriel, comme tutrice de ses enfants, 1591.

Montusclat connu en 1070 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 433).

Bonneval de la forêt de Montusclat, *de forestâ de monte usto.* Celle [ou prieuré, dit aussi de Sainte-Apolline]. — *D.* 153 livres. — Fondée sous le quatrième prieur de Grandmont vers 1150. Il y avait trois Frères en 1295. On y tient un religieux. — *F.* La Sainte-Vierge et sainte Apollonie. — *P.* Abbé de Grandmont, 1573, 1574. Avait été unie à ce monastère par la bulle de 1318. [Brousseaux, *Pouillé* de 1783].

Hôpital à Romanhac, 1481. — *P.* A la commanderie de Bellechassaigne.

SAINT-PARDOUX-LA-CROIZILLE (2), *de Crozilla.* — Cette église dépendait de Tulle, 1115 et 1154 (Baluze, col. 465, 485). — Prieuré, 1374. — *D.* 153 livres. — *F.* Saint Pardoux, abbé. — *P.* Dépendait du monastère de Tulle en 1115 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 465).

Cure, 380 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1555, 1556, 1609, 1617, 1631. Unie au collège des jésuites de Tulle en 1621. — Le chapitre de la cathédrale donna, le 9 juillet 1621, son consentement pour l'union de cette cure au collège des jésuites de Tulle. Par lettres patentes du 7 novembre 1766, enregistrées au parlement le 14 janvier suivant, cette union est confirmée. Le principal du collège en prit une nouvelle possession le 2 septembre 1767. — Etait servie par des vicaires amovibles. On y mit un titulaire sur la nomination du recteur desdits jésuites, 1686, 1720, 1752. Evêque.

SAINT-MAUR-LA-ROCHE (3), *alias* La Roche-Canillac, ou la Roche de Dom Gérald. — Prieuré [séculier]. Obédience en 1106

(1) Commune du canton de Meymac (Corrèze).
(2) Commune du canton de La Roche-Canillac (Corrèze).
(3) La Roche-Canillac, chef-lieu de canton (Corrèze).

(Baluze, col. 453). Chapelle en 1115 et 1154 (col. 465 et 485). — *D.* 62 livres. — *F.* La Sainte-Vierge. — *P.* Cathédrale de Tulle. 1582. Evêque de Tulle, 1723. [N... de Damas possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Dependait d'Aigumont en 1106 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 457). A la Roche, *Roca*, paroisse d'Aigumont, était un château nommé la Roche. Le seigneur, nommé Gérald de la Roche, demanda à Guillaume, abbé de Tulle vers 1106, d'y bâtir un monastère et donna pour cela dans son château même un terrain suffisant avec un mas. Après sa mort, Adémar de la Roche, son fils, voulut changer le château et en faire bâtir un non loin de l'ancien et céda aux moines de Tulle tout ce qu'il avait dans ce château et quelques autres droits. L'abbé lui donna pour le tout 200 sols de deniers limousins, l'an 1114, indiction V (col. 457 et seqq.).

Cure, 310 communiants. — *F.* Saint Maur, disciple de saint Benoît, jadis saint Martin. — *P.* Prieur de Saint-Maur-la-Roche, 1556, 1557, 1569, 1583, 1638, 1667. Evêque de Tulle, 1556, 1636, 1667, 1668, 1688, 1694, 1695, 1711, 1719, 1745.

Vicairie de Gramat, ou Grafeuil, Lafon. — A l'autel de la Sainte-Vierge, *alias* de saint Martial. — *P.* Prieur confère. Jean de Maumont, baron de la Roche, seigneur de Lafont et de Grafeuil, 1561. Jeanne, veuve de Jean de Beaufort, vicomte de la Motte-Canillac, baronne de la Roche, 1606, 1608. Jean de Beaufort son fils, 1609. François, baron de Mouton les Martres, et Genud, conseiller au conseil privé et d'Etat, comme tuteur de Gaspard, 1626, 1633. Gaspard, 1666. Marie-Françoise de Beaufort, 1666. Le roi à cause du jugement rendu contre le feu vicomte de la Motte-Canillac, 1666. La même comme ayant pouvoir de Anne de Laubespine sa mère, 1666. Ignace de Beaufort Montboissier-Canillac, 1729, 1779. Pierre-Charles, 1760.

Saint-Salvi. — Annexe de la cure, 1556. — *F.* Saint Salvi d'Albi. — Odo, comte de la Marche, du conseil et consentement de Aldebert son frère, donna à Roc-Amadour et au monastère de Tulle, sa forêt de *Mons Salvi* l'an 1119 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 469). Cette forêt était voisine du prieuré de Toy. — La chapelle de Mont-Salvi dépendait de Tulle en 1154 (col. 485).

COMBRESSOL (1), ou Combrezol, Combrozel. — Gérald, évêque de Limoges, donna cette église avant 1165 aux religieuses de Bonnesaigne. — Cure, 860 communiants. — *D.* 20 livres. — *F.* Saint Pierre, apôtre. — *P.* Abbesse de Bonnesaigne, 1450, 1515, 1562, 1569, 1616, 1725.

(1) Commune du canton de Meymac (Corrèze).

Bonnesaigne, Bona sania. — Existait en 1165. — Soumises à la juridiction de l'évêque par arrêt du conseil privé du 15 février 1691. — Etaient quarante-cinq, et cinq Frères donnés en 1280 (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 614). — Abbaye de filles, ordre de Saint-Benoit. — *F.* La Sainte-Vierge. — *P.* Jadis élective. Le roi.

Prieuré claustral (à rapporter à Brive) — Office. — *P.* Abbesse, 1578.

Sous-prieuré. — Office. — *P.* Abbesse, 1573.

Le promoteur général du diocèse exposa que Sa Majesté s'étant fait rendre compte de l'état et situation de l'abbaye de Bonnesaigne, ordonna par un arrêt du conseil, du 1er mai 1759, qu'il serait incessamment procédé à l'extinction et suppression des religieuses de Sainte-Claire de Brive, pour les biens de ce monastère être unis à l'abbaye de Bonnesaigne, et à la translation du titre et des religieuses de ladite abbaye dans le monastère desdites religieuses de Sainte-Claire.

Outres les raisons générales qui font désirer la translation des maisons religieuses des campagnes dans les villes, il y en a de particulières pour l'abbaye de Bonnesaigne. Sa situation dans un pays désert et où la neige est si abondante en hiver que les communications ne sont pas libres. Si un aumônier tombait malade dans ces temps, les religieuses seraient alors privées de tous secours spirituels. Son éloignement des villes rend aussi très difficiles les secours temporels en hiver. Le sol des bâtiments étant dans un marais, et les bâtiments menaçant d'une ruine prochaine, les religieuses ne peuvent que respirer un mauvais air et sont continuellement en danger d'être écrasées. Les murs de clôture sont en très mauvais état. Ainsi, loin de trouver aucun inconvénient à la translation requise, le bien des religieuses des deux maisons et l'avantage du public demandent que l'on transfère l'abbaye de Bonnesaigne dans la communauté de Sainte-Claire de Brive.

Bonnesaigne est composé de vingt et une sœurs de chœur, trois converses et une abbesse. Les réparations montent 40,000 livres. Les revenus consistent en dîmes et rentes, en différentes paroisses tant de l'Auvergne que du Limousin, qui peuvent monter à la somme de 9,000 livres, les charges 5,995.

Par décret du 1er juin 1760, la communauté et abbaye de Bonnesaigne fut transférée chez les religieuses de Sainte-Claire de Brive. (Voir à l'article Brive).

Abbesses de Bonnesaigne :

1. Jovite, prieure, 1165.
2. Flore, première abbesse.
3. Marguerite de La Jugie.

4. Almodie de Saint-Jal.
5. Mathe Brune ou Brunie, en 1184.
6. Almodie d'Escorailhe.
Agnès de Tutella.
7. Marie de Beaumont, 1235.
8. Gaillarde de Ventadour, 1220, 1249.
9. Estiennette de Chabanes, 1263, se démit.
10. Mathe de Châteauneuf, 1278, 1286.
11. Hélis de Valle, 1292, 1303.
12. Blanche de Ventadour, 1307, 1317.
13. Blanche de Ventadour, 1317, 1347.
14. Almodie de Saint-Jal, 1348, mourut le 25 juillet 1361.
15. Delphine d'Anglars, 1365.
16. Gaillarde Roberte, 1381, 1399.
17. Gaillarde Roberte, reçue en 1400, morte le 21 juillet 1433.
18. Delphine de Chabanes, 1435, mourut en 1470.
19. Blanche de Gimel, élue en 1470, résigna.
20. Marguerite de Gimel, 1505, résigna, morte le 6 janvier 1547.
21. Marie de Saint-Chamant, 1518, morte le 15 mars 1555.
22. Catherine de Chabannes, nommée en 1555, morte le 2 avril 1605.
23. Gabrielle de Beaufort de Canillac, élue en 1605, morte le 18 février 1651.
24. Anne de Montmorin, 1651, morte le 10 juillet 1683.
25. Claudine de Levi-Ventadour, 1683, morte en 1701.
26. Catherine de Beauvergier-Montgon, nommée en 1701, morte le 13 septembre 1747.
27. Marie-Gabrielle de Saint-Chamant, nommée en 1747, morte le 19 juin 1758.
28. Léonarde-Gabrielle d'Ussel de Châteauvert, nommée en 1758.
29. Françoise Grain de Saint-Marsault, nommée en mars 1780.

Succursale de la cure de Combressol dans l'église de Bonnesaigne, 250 communiants. — *F.* Nativité de Saint-Jean-Baptiste.

Vicairie de Saint-Nicolas, avec prébende, 1532. — *P.* Abbesse, 1416, 1464.

De saint Loup, avec une prébende. — *P.* Abbesse, 1483, 1588, 1603.

De Chalus.

Dame Burgondie. — A l'autel de sainte Anastasie. — *P.* Abbesse de Bonnesaigne, 1438, 1527, 1531, 1573, 1585, 1627.

[Autre dite de sainte Catherine]. — *D.* 10 livres. — A l'autel de sainte Catherine, 1467. — *P.* Abbesse de Bonnesaigne, 1492, 1569, 1571, 1593, 1660, 1696, 1725, 1729, 1762.

Eble, vicomte de Ventadour, et Marie sa femme, vers 1220, avec une prébende (Bonav., t. III, p. 641). — A l'autel de saint Eustache. — *P.* Abbesse de Bonnesaigne, 1473, 1487, 1492, 1580, 1587, 1602. [Le duc de Ventadour].

Le Deveix, que Gabrielle de Beaufort, abbesse, fit bâtir en 1629. — Chapelle. — *F.* Notre-Dame de Pitié. — *P.* Au monastère de Bonnesaigne.

MOUSSAC ou MAUSSAC (1), jadis Moulsac. — Pierre de Maussac, sieur de Blange, donna cette église à sa petite fille, abbesse de Bonnesaigne, l'an 1406 (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 615). — Prieuré. — *F.* Saint Christophe. — *P.* Au monastère de Bonnesaigne.

Cure, 280 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1713. Abbesse de Bonnesaigne, 1506, 1515, 1516, 1558, 1571, 1587, 1619. Comme prieure de Moussac, 1670, 1674, 1713.

Vicairie fondée par Pierre de Maussac, damoiseau, le 10 avril 1402. — A l'autel de la Croix. — *P.* Successeurs du fondateur doivent nommer dans le mois et, ce temps expiré, le curé qui confère. — Fut unie à la cure par noble Jeanne de Quintenâ, nièce du fondateur, le 5 février 1430. Noble Jean de La Jugie, sieur de Telhac, nomma 1444. Damoiseau, 1474, 1492.

[*La Croix.* — Chapelle et vicairie].

VENTADOUR (2), Ventedorn [ou Moutier-Ventadour], *Ventadorum, Ventadurum, Ventatorium,* mal Vendure. — Par règlement de 1330, on doit y chanter une messe, donner l'aumône tous les jours et y tenir six moines (*Pouillé des Abb.*, p. 117). — Prieuré. — *D.* 304 livres. — *F.* Saint Georges. L'église est en ruine. — *P.* Abbé de Cluni, 1614, 1662, 1704, 1706, 1709. [N... Saunier possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Sacristie régulière. — Office. — *D.* 9 livres. — *P.* Prieur de Ventadour, 1459, 1559, 1569, 1574, 1586, 1607, 1699.

Vicairie fondée par les prédécesseurs de Gilbert du Puy, chevalier, seigneur de Balmon, Valeri et du Puy. Appelée de Pralioux et de la Bardesche. — A l'autel de la Croix. — *P.* Prieur confère, nomma 1433, 1604. Gilbert du Puy, ci-contre 1476. Jean de Sodeilhes, écuyer, seigneur dudit lieu, comme seigneur du Puy, 1554, 1561. Louis-François-de-Paule, chevalier, marquis de Soudeille, etc., lieutenant du roi en la province du Limousin, 1759.

(1) Commune du canton de Meymac (Corrèze).
(2) Commune de Moutier-Ventadour, canton d'Egletons (Corrèze).

Sept vicairies. — Au même autel. — *P.* Gilbert de Ventadour, chevalier, comte de Ventadour, 1513. Gilbert de Levi, duc de Ventadour, chevalier de l'ordre du roi, conseiller en son conseil privé, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant-général en Limousin, 1579. Anne, pair de France, lieutenant-général pour le roi en Languedoc, 1597.

De ces sept vicairies, une appelée de Bessiere, ou Bissiere, Bussiere, la Bissiere. — Au même autel. — *P.* Anne de Levi, duc de Ventadour, etc., 1597. — *D.* 3 livres.

Saint-Pierre-du-Moutier-de-Ventadour. On l'appelle simplement dans le pays la cure du Moutier. On bâtissait cette église en 1495. — Cure, 975 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pierre, apôtre. — *P.* Prieur de Ventadour, 1456, 1559, 1571, 1576, 1602, 1630, 1636, 1658, 1706, 1720.

Prieuré de Saint-Pierre-le-Moutier-de-Ventadour, où, par définition de l'an 1330, doivent être six moines, y célébrer tous les jours une messe en note, et faire tous les jours l'aumône (*Bibl. Cluniac.,* col. 1739).

Vicairie de La Farge.

Charles, seigneur de Ventadour, fondée le 3 décembre 1446.

[Autre dite de saint Georges].

Vicairie de saint Georges, dans le château. Cette chapelle existait en 1388 (Froissart, vol. III, ch. 136). — *P.* Gilbert de Lévi, duc de Ventadour, etc., 1579. Hercule-Mercadet, prince de Rohan de Soubise, duc de Ventadour, 1723.

On ne connaît des vicomtes de Ventedorn que sous le règne du roi Philippe Ier, et depuis l'an 1096 (Baluze, *Hist. Tutel.,* col. 437).

Séminaire fondé en 1617, transféré à Ussel (Voyez Ussel, dans l'archiprêtré de Saint-Exuperi).

Gibiac. — *Gibiacum* connu en 1092 (Baluze, *Hist. Tutel.,* col. 435). — Chapelle. — *D.* 10 livres. — *F.* Saint Martin de Tours.

Vicairie. — Sacristain de Ventadour nommait, 1581. Charles de Lévi, duc de Ventadour, pair de France, gouverneur du Haut et Bas-Limousin, 1635.

Autre, de la Clastre.

Les Bouiges, sur la carte.

JARDENT (1), ou Jardin-près-la-Fage. — Cure, 210 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Cosme et saint Damien. —

(1) Commune du canton d'Egletons (Corrèze).

P. Prieur de Ventadour, 1498, 1567, 1574, 1576, 1626, 1692, 1717, 1736, 1738, 1739.

Laval-près-la-Pleau. — Cure, 800 communiants. — *D*. 102 livres. — *F*. Saint Martin de Tours. — *P*. Evêque, 1554, 1633. Prieur de Ventadour, 1495, 1565, 1644, 1677, 1687, 1701, 1715, 1716, 1770.

SAINT-IRIER-LE-DEJALAT (1), 1526, ou près Ventadour, 1409. Saint-Irier-de-Gelas (Simplic., t. VII, p. 320). — Cure, 880 communiants. — *D*. 30 livres. — *F*. Saint Irier, abbé. — *P*. Doyen de la cathédrale, 1556, 1562, 1564, 1571, 1574, 1667, 1692, 1717, 1720, 1740.

Vicairie de sainte Catherine de La Chaux, ou de La Gane. — *P*. Dominique, seigneur de Sédière, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Saint-Irier-le-Déjalat, 1570. Marie-Philiberte, dame de Soudeilles, vicomtesse de Sédière, Brignac, etc., 1666. Louis-François-de-Paule, chevalier, marquis de Soudeille, Le Lieutrec, Saint-Irier, La Gane, Le Bazanet ou Trazanet, lieutenant du roi en la province du Limousin, 1759.

Une église de Saint-Irier est dite dépendante du monastère de Tulle en 1115 et 1154 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 465 et 485).

CLERGOUR (2). *Clergorium*. — Rodulphe de Clergor, clerc, donna la moitié de l'église de Clergor au monastère de Tulle en en décembre, vers l'an 1025 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 407). — L'église de Clergour dépendait de Tulle en 1105, 1115 et 1154 (Baluze, col. 451, 465, 485). N'est dite que chapelle de Clergo en 1154. — Prévôté. — *D*. 382 livres. — *F*. Assomption de la Sainte-Vierge. — *P*. Evêque de Tulle, 1627, 1630, 1723. Arnauld de Saint-Astier, évêque de Tulle, dans ses statuts de l'an 1320, veut qu'on supplie le pape d'unir cette prévôté au prieuré de Tulle. Par décret du 16 mai 1731, cette prévôté, évaluée à 750 livres de revenu, quitte de toutes charges, fut unie à la cathédrale de Tulle, pour les mêmes raisons que le prieuré de Toy (archiprêté de La Porcherie), la prévôté de La Valette (archiprêtré de Vigeois).

Cure, 250 communiants. — *D*. 30 livres. — *F*. Même sainte. — *P*. Evêque de Tulle, 1318. Prévôt de Clergour, 1478, 1481, 1562, 1640, 1641, 1689, 1701, 1710, 1713, 1745. Chapitre de la cathédrale de Tulle, 1764.

(1) Commune du canton d'Egletons (Corrèze).
(2) Commune du canton de La Roche-Canillac (Corrèze).

LA CHAPELLE-ESPINASSE (1). *Spinacias*. — Boson d'Aubusson donna cette église à Tulle l'an 945 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 367, p. 77). En dépendait en 1115 (col. 465). — Le patronage de cette église dépendait d'Uzerche suivant une bulle du 20 mars, indiction XII, l'an 1178, la vingtième du pape Alexandre III (Estiennot, *Antiq. benedict. Lem.*), ce qui, suivant le nouveau style, revient à l'an 1180. On comptait alors indiction XIII. — L'église *d'Espinaciis* dépendait de Tulle en 1105 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 451). Eglise de *Spinacis* avec la chapelle en 1115 (col. 465). Eglise de *Spinacio* avec la chapelle en 1154 (col. 485), et une chapelle de *Spinaciis* dépendante de Tulle (*Idem*). — Prieuré, 1318; était annexé à celui de Grandsaigne, 1564, 1686. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge.

Cure, 200 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même sainte. — *P.* Prieur de Grandsaigne et de La Chapelle-Espinasse, 1513, 1557, 1597, 1614, 1665, 1686, 1700, 1701, 1720, 1755, 1756.

Vicairie fondée par Jacques de La Broa, prêtre, le 4 juillet 1448. — Au grand autel. — *P.* Prieur confère, nomma, 1600. Héritier doit nommer dans trois mois; à son défaut le prieur. De La Broa, marchand, héritier universel du fondateur, 1491. De l'Estang, sieur de David, comme mari de Braguilanges, 1616, 1707. Pranchières, laboureur, avec Orliac, sa femme, 1707.

Par Pierre de Casali, notaire royal, et par lui renouvelée dans son testament du 8 juin 1480, signé Alpays. — Dans la chapelle de sainte Catherine, à l'autel saint Giles. — *P.* Prieur confère. Hélène de Cazal, fille d'un notaire royal, 1577; femme de Jean Boisse, écuyer, sieur de Foudonnex, 1600. Orliac, veuve de Pranchères, laboureur, 1710; marchand du village du Châtaigner, paroisse de Saint-Martial près Gimel, fils d'une Lestang, avec Lacombe, fille du sieur de David, 1761.

VEDRENES (2), *de Vedrinis*, 1285, mal Vendues. — Prieuré, 1285. — *D.* 508 livres. — *F.* Saint Robert, abbé de La Chaize-Dieu, jadis sainte Madeleine. — *P.* Chapitre des moines de La Chaize-Dieu, l'abbaye vacante, 1661. Abbé dudit lieu, 1561, 1562, 1569, 1570, 1604, 1764. [N... de l'Artigue, possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Sacristie. Saint-Blaise de La Vergne, diocèse de Cahors, y était annexe en 1569. — Office. — *P.* Prieur de Vedrenes, 1484, 1597, 1726, 1746, 1752.

(1) Commune du canton d'Egletons (Corrèze).
(2) Commune de Rosiers, près Egletons (Corrèze).

Cure, 210 communiants. — *D.* 30 livres. — Mêmes saints. — *P.* Prieur de Vedrenes, 1477, 1564, 1626, 1655, 1658, 1704, 1745, 1753, 1755, 1763.

LA FAGE ou LA FAYE (1). *Fagia,* mal de La Fere. — Prieuré [d'hommes, régulier]. — *D.* 318 livres. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Abbé de La Chaize Dieu, 1557, 1767. [N... Patturot possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 680 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Prieur de La Fage, 1596, 1623, 1643, 1689, 1703, 1705, 1713.

COUDERTS (2) ou Coders. — Commanderie, 1398.

Cure, 140 communiants. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Prieur de Couderts, 1573. Commandeur de Carlat, diocèse de Saint-Flour, 1556, 1573, 1734, 1740, 1763, 1768.

Vicairie fondée par Jean de La Chassaigne, prêtre, curé d'Auzac, diocèse de Pamiers. — A l'honneur de la Sainte-Vierge. — *P.* Curé confère. La Chassaigne, frères, héritiers du fondateur, 1580; du lieu de Las Ribiéras, paroisse d'Espagnac, diocèse de Tulle, 1580.

Domus de Piru, du Poirier, prieuré de filles, 1318. Inconnu.

Pour composer l'évêché de Tulle, on a démembré de cet archiprêtré les cures de : Albussac, Saint-Amand, *Sanctus Amantius,* (évêque de Limoges); Saint-Bonnet de Valoze, *Avalose* (évêque de Limoges y nommait suivant un Pouillé manuscrit en vélin de la cathédrale de Limoges); Chanac ou Chavanac (*idem*); Espagnac (abbé de Tulle); Ladignac, La Garde, Saint-Paul, Saint-Silvain, Farge, *Faorzes,* Saint-Bonnet, peut-être Alvern, Saint-Pardoux-le-Pauvre près Saint-Amand, la Chapelle de Beaupuy-le-Pauvre, Saint-Martial *de inferno,* Saint-Bonavini ou Saint-Baudille peut-être, Pandrinha (évêque de Limoges); Laguenne, *Aqua, Aquinia,* prieuré et cure de Marc, *Marcho* (abbé de Tulle); Champagnac-près-la-Roche, La Roche, prieuré et cure.

[Montaiginet. — Vicairie.

Vessenes. — Prieuré que quelques-uns qualifient cure. [I n'est pas sur l'*Indicateur* de 1771. — *P.* Abbé de La Chaize-Dieu.

Notre-Dame-de-l'Hôpital. — Vicairie].

---

34 cures.

3 succursales : Saint-Priest-de-Gimel, La Croizille, Bonnesaigne.

1 communauté d'hommes : Bonneval.

(1) Commune du canton de Lapleau (Corrèze).

(2) Commune de Clergoux, canton de La Roche-Canillac (Corrèze).

XVI

Archiprêtré de Brive

Archiprêtré de Brive avec la cure de Daignac son annexe

DAIGNAC (1) ou Dampnhac, *Davisiniacum*, mal Dampnat. — Hermuric donna au monastère de Beaulieu le mas *Dainacus* dans viguerie de Bar, ce que le roi Eudes confirma au mois de juin l'an 889, indiction VI, la seconde année de son règne. On dit qu'il faut corriger par 888 (Bouquet, t. IX, p. 441). Raynulfe et Eustorge cèdent au monastère de Beaulieu leur village de Dainego, dans le pays de Turenne, en septembre, l'an 10 du roi Raoul, 933 (Justel, p. 4). L'archiprêtré de Brive, connu dès 1169, y était annexé en 1318. Le curé en prit possession dans l'église de Brive en 1603, 1619, 1660, et y a rang après le prieur, c'est-à-dire la première place du côté gauche. Ce qui lui a été conservé dans le décret du 16 janvier 1753, qui sera rapporté ci-dessous. En 1569 le curé de Dampnhac prit possession dans l'église du Moutier de Saint-Martin de Brive, par l'entrée du chœur et station à la main gauche, et le lendemain de l'église de Dampnhac. — Le vicaire général du prieur le mit en possession par le bail du grand verrouil de la grande porte, entrée du monastère, de là au grand bénitier, aspersion d'eau bénite, puis dans le chœur au lieu où les archiprêtres ont accoutumé de s'asseoir à main gauche ; puis par le bail du grand missel et de la croix, qui étaient sur le grand autel, puis au chapitre du chœur de cette église, où il baisa l'autel, puis alla prendre possession à Daignac, 1555. — Ordonné en 1474 de rebâtir cette église.

(1) Commune du canton de Brive (Corrèze).

Cure, siège de l'archiprêtré de Brive; 980 communiants. — *D.* 123 livres. — *F.* Saint Pardoux, abbé. — *P.* Prieur de Brive, 1606. Evêque, 1483, 1563, 1569, 1571, 1660, 1753.

Des recluses en 1160 (*Cartular. Obasin.*).

La Chapelle. — Chapelle rurale, interdite. — *F.* La Sainte-Vierge et saint Jean-Baptiste.

FERRIÈRES (1). L'évêque Anselme consentit à la donation de cette église au monastère de Beaulieu (*Gall. christ. nov.*, t. II, instr. col. 175). — Cure, 190 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Cosme et saint Damien. — *P.* Evêque, 1558, 1570, 1571, 1593, 1624, 1654, 1666.

CHARTRIER (2) ou CHASTELIER. — Cure, 600 communiants. — *D.* 76 livres. — *F.* Saint Loup de Limoges, jadis saint Pierre, apôtre. — *P.* Prieur de Brive, 1569. Evêque, 1569, 1598, 1629, 1749.

ESTIVALS ou ESTIVAULX (3), d'Estivalle. — Rodulphe, comte de Turenne, donna en 824 cette église à son fils Rodulphe depuis archevêque de Bourges, qui la donna au monastère de Beaulieu en l'an VI du roi Charles, indiction XV, mal 860 (Justel, *Turen.*, preuv., p. 6 et 7. — Baluze, *Hist. Tutel.*, 308. — *Dominiq. Prærogat. allod.*, cap. XII, n° 1). — Cure, 330 communiants. — *D.* 76 livres. *F.* Saint Barthélemi, jadis saint Pierre et saint Paul, apôtres, en 824, saint Paul et saint Antoine, abbé. — *P.* Evêque, 1562, 1683, 1733, 1742, 1743.

LIGNERAC (4). Linairac en 1175 (*Cartular. Obazin.*). — Cure, 980 communiants. — *D.* 102 livres. — *F.* Saint Cyr et sainte Julitte. — *P.* Evêque, 1606, 1613, 1646, 1757.

Vicairie de Cozenac, 1661.

Quatre vicairies. — *D.* 39 livres.

Vicairie fondée par Raymond Robert, damoiseau, seigneur de Lineyrac. — Dans la chapelle de Sainte-Croix du château de Lineyrac. — *P.* Gui Robert, damoiseau, seigneur de Lineyrac, 1476.

NOAILHAC (5), *Nobiliacum.* — Cure, 970 communiants. — *D.* 76 livres. — *F.* Saint Pierre-ez-Liens, jadis saint Médard. — *P.* Evêque, 1586, 1615, 1689, 1737, 1755.

(1) Commune de Chartrier-Ferrières, canton de Larche (Corrèze).
(2) Commune du canton de Larche (Corrèze).
(3) Commune du canton de Vigeois (Corrèze).
(4, 5) Commune du canton de Meyssac (Corrèze).

Vicairie fondée par François de Noaille, seigneur de Noailhac.

Chabrignac. — Annexe. — *F.* Exaltation de la Croix.

Le 6 mars 1538, vieux style, noble Jean Jouffre, seigneur de Chabrignac, tant pour lui que pour noble Jean Jouffre, oncle, Barthélemi et Pierre, ses frères, voyant que les paroissiens du côté de Chabrignac étaient à une grande lieue de l'église matrice et par de très mauvais chemins, ce qui empêchait les valétudinaires et les vieillards d'assister aux offices, privait souvent les enfants du baptême, les malades du saint viatique le jour et la nuit, les cadavres de sépulture en temps d'hiver. On n'entendait point les cloches quoiqu'elles pesassent cent quintaux. On ne savait point à quelle heure on voulait faire le service divin ou le sermon quand il y avait des *prescheurs*. D'ailleurs l'église de Noailhac était si petite pour les paroissiens que les jours de fêtes solennelles ils ne pouvaient s'y ranger et il était impossible de l'agrandir, étant occupée tout autour par des maisons, le château et maison forte du seigneur. Enfin il y avait gros procès et débat entre ledit de Chabrignhac et le seigneur de Noailhac pour les prérogatives de bancs et lezettes ou litre. Scientifique et discrète personne noble Antoine de Noailles, licencié ez-droits, curé de Noaillac, soutenait au contraire qu'il n'était point besoin d'ériger une annexe de sa cure, étant une grande charge pour lui de faire l'office en deux lieux et faire résider un vicaire, ce qui augmentait ses obligations et non ses revenus.

Par décret du 20 janvier 1539, vieux style, c'est-à-dire 1540, conformément aux conditions réservées par le curé de Noailhac : 1° le dit Jouffre fera construire à Chabrignhac une église, un cimetière compétent, une maison presbytérale et jardin joignant l'église et la maison, contenant une quartonade de terre. Et advenant la ruine totale de l'église par la faute du curé, ce curé aidera pour le tiers et les paroissiens pour les deux tiers.

2° Les dits fondateurs donneront au curé ou vicaire qui sera mis au plaisir ou volonté dudit curé, un bois châtaignier bon et suffisant jusqu'à deux septérées de terre, valant le revenu annuel au moins de 60 livres; plus une vigne de dix journaux, le tout sans cens, rente, ni autre subside ordinaire.

3° Les paroissiens de Chabrignhac payeront au curé de Noailhac les droits accoutumés, expressément sept sous six deniers tournois pour *enterrage de chacun décédé et chanselle* ou petit enterrement.

4° Chacun des habitants de l'annexe faisant feu à part sera tenu de faire le pain bénit et entretenir ou nourrir le curé ou son vicaire, selon leurs facultés.

5° Le curé sera tenu d'administrer ou faire administrer par son

vicaire, aux habitants de l'annexe, les sacrements, y faire les prières *sive prone,* chaque dimanche, comme il est de coutume en la matrice église, en lui fournissant d'ornements bon et suffisants, sans être tenu de faire office *formé en chant,* à moins qu'il n'y ait un nombre suffisant de prêtres pour le chanter *en hault* et en note ou autres qui lui voulussent aider de leur bonne volonté.

6° Le curé ou vicaire sera tenu faire les prières pour les fondateurs et les leurs, chaque dimanche à son prône. Il se réserve d'ordonner sur les obits, profits et émoluments des prêtres qui seront résidents en l'annexe.

7° Comme le seigneur de Noailles lève les dîmes de la paroisse il sera tenu de fournir le pain et le vin aux prêtres qui diront la messe dans l'annexe, comme il fait dans l'église matrice et le seigneur de Chabrignac sera tenu de l'y faire consentir.

8° Le curé ni son vicaire ne seront tenus de fournir aucun *pastum* ou repas, ni dîner, aux prêtres et clercs de l'annexe.

9° Pour reconnaître l'église matrice, les prêtres et vicaires de l'annexe seront tenus de venir une fois l'an chaque année le dernier jour *des letanies* des rogations en la matrice église avec la procession.

BEINAC (1) ou Beinat, 1159. — Cure, 2,100 communiants. — *D.* 338 livres. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Chantre de la cathédrale prétendait nommer, 1469. Evêque, 1515, 1561, 1563, 1564, 1586, 1593, 1604, 1608, 1620, 1648, 1658, 1659, 1687, 1707, 1714, 1718, 1754.

Espagnagol. — Chapelle rurale. — Saint Mathurin, 10 mai.

Vicairie fondée par Antoine de La Roussie, prêtre, appelée de Laval. — A l'honneur de saint Mathurin. — *P.* Certain sieur du Tanarez, bourgeois, 1687, 1733, 1738. Charrigeac, bourgeois, comme mari de Certain, 1749.

Autre des Arts, Essarts, Ouals. — *P.* Curé confère. La Roussie, du village de La Faurie, 1704, praticien, 1738.

Puy-de-Noix. — Commanderie, 1410. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* Commandeur de Bellechassagne, 1591. — Ordre de saint Jean de Jérusalem, pour un frère servant d'armes.

CORNIL (2), *Cornilium*, mal Cronis, Corville. — La chapelle *de Cornilio* dépendait de Tulle en 1154 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 485). — Cure, 2,000 communiants. — *D.* 233 livres. — *F.* Invention des

(1) Chef-lieu de canton (Corrèze).
(2) Commune du canton Sud de Tulle.

reliques de saint Etienne et saint Cosme et saint Damien. — *P.* Evêque de Limoges, 1559, 1560, 1569, 1571, 1578, 1595, 1630. 1631.

Vicairie fondée par Estienne de La Salle, damoiseau, avant 1439. Appelée du Bal. — A l'autel de saint Jean-Baptiste, qui n'existe plus. — *P.* Héritiers nomment. Evêque, 1480, 1481.

Noble Raymond de La Chapoulie, coseigneur de Malemort et de Cornil, le 27 mai 1454. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Curé confère. — Noble Gui de Cornil, chevalier, seigneur de Cornil; autorisée le 21 décembre 1471. Noble Guillaume de Cornil. Noble Gilbert de Cornil, seigneur du moulin d'Arnac, de Cornil, de Saint-Germain-les-Vernhes, Séreilhac et Montceaux, 1514. Jacques de Bar, écuyer, seigneur de La Chapoulie et coseigneur de Cornil, 1698.

Blanche de Malemort. — A l'autel de saint Jean. — *P.* Héritiers nomment. Jean Foucher, chevalier, sieur de Sainte-Fortunade, diocèse de Tulle, de Cornil et de Marcilhac, 1473.

Estienne Jaubert, curé de Cornil, le 7 juin 1493, signé Constati, notaire à Tulle. — Appelée du Trech, ou del Teil. — Dans la chapelle de saint Michel. — *P.* Curé confère et n'a que 20 sous pour tout droit. — Héritiers nomment. Susanne de Freyssanges, veuve de Julien de Marne, écuyer, sieur de Viers, comme administratrice de ses enfants et héritière de Guillaume de Marne, sieur de la Marque de Galvert, 1609. Brunye, femme de Mariol, 1609. Dumas, notaire royal et greffier de Favars, 1613. Mariol, veuve de la Place, 1702.

Jean Reynal, prêtre, du Mas de Jourzac, pour un prêtre parent, le 22 août 1522. Signé Jouberti. — Appelée de Berchat. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Curé confère et, s'il est à plus de quatre lieues, son vicaire; n'a que 20 sous pour tout droit. Plus ancien et plus proche parent nomme.

Grand cimetière. — Chapelle rurale. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge.

Autre près du Pont sur la rivière de Corrèze. — Chapelle rurale. Peut-être ce qu'on appelle dans un acte de 1659 la vicairie de Rieux ou Rivière.

OBASINE (1), fondée par saint Etienne, unie à Cîteaux en 1140 (*Gall. christ. nov.*, t. IV, p. 697). — Abbaye, ordre et filiation de Cîteaux. — *D.* 2.540 livres. — *F.* La Sainte-Vierge, saint Jean-Baptiste, saint Pierre et saint Paul, tous les saints. — *P.* Jadis élective. Le roi.

Sont quatre.

(1) Commune du canton de Beynat (Corrèze).

Abbés d'Obasine :

1. Etienne, mort le 8 mars 1159.
2. Gérald, 1159, mort le 9 mars 1163.
3. Robert, 1163, 1187.
4. Gérald de Gordo, 1188, 1193.
5. Amelius.
6. B. Grégoire de Cardaillac.
7. R..., 1201.
8. Wido (de Cornil), 1203.
9. Gérald, 1205, 1209.
10. Wido ou Guido, 1209, 1230.
11. Raimond de Marcillac, 1233.
12. Guillaume, 1241, 1247.
13. Gérald, 1250, 1255.
14. Guillaume, 1256.
15. Gérald de Cardailhac, 1261, 1279.
16. Jacques Dez, 1278, 1284.
17. Raimond, 1295, 1296.
18. Bertrand, 1299.
19. Raimond de Pleaux, 1302, 1310.
20. Pierre de Brudieu, 1310, 1344.
21. Jean, 1350, mort en 1365.
22. Jean, 1365, 1397.
23. Pierre, 1428.
24. Jean de Missasionne, 1429.

Commendataires : 25. Pierre de Comborn, 1460, mort évêque d'Evreux, 1566.

26. Théobald, évêque du Mans.
27. Pierre de Gaing, 1473.
28. Jean de Ventadour, 1476, mort en 1518.
29. François de Levi de Ventadour, 1518, se démit, mort évêque de Tulle le 8 décembre 1534.

Réguliers : 30. Pierre de la Grange, 1523, 1543.

31. François de Neuville, se démit, 1558, mort abbé de Grandmont, 1563.

Commendataires : 32. Guillaume Barton, 1560, abbé de Solignac, mort le 1er mai 1572.

33. François de Saint-Amand du Pescher, 1573.
34. Jean Leroi, 1583, résigna 1596.
35. Nicolas Longpied, 1596.
36. Oger de Canole, 1609.
37. François d'Escoubleau, mort archevêque de Bordeaux, 1628.

38. Henri d'Escoubleau, mort le 18 juin 1645.
39. Roger de Buade, de Frontenac, 1645.
40. Henri d'Escoubleau, 1652, mort en 1659.
41. François d'Escoubleau, 1659, 1675.
42. Pierre-Armand Blouin, nommé en 1686, 1713.
Pierre-Armand de Blouin, 1713.
43. Louis de Targny, nommé en 1723, se démit, mort le 3 mai 1737.
44. François de Lescure, nommé en 1724, mort le 28 décembre 1727.
45. Charles de Beaupoil de Sainte-Aulaire, 1728, se démit, mort le 29 juin 1756.
46. Charles-Antoine de la Roche-Aymon, nommé en 1729, se démit.
47. Henri-François de la Briffe, nommé en 1731, mort le 23 juin 1748.
48. Guillaume Mathurin du Sers, 1748.
49. Joseph Grain de Saint-Marsaut, 1770, se démit en 1780.
50. N... Béarn de Béon, nommé le 7 janvier 1781, jusqu'à la Révolution.

Chapelle de saint Pierre fondée par saint Etienne pour les hôtes (Baluze, *Miscell.*, t. IV, p. 100), totalement en ruine et inconnue.

Autre où l'archevêque de Bourges sacra un autel, le 12 août 1285 (Baluze, *ibidem.*, p. 284). On y baptisait en 1650 et elle était attenante au cimetière d'Obasine. Finit de tomber vers 1740. — *F.* Sainte Madeleine.

Moniales à Obasine en 1179 (*Cartular. Obazin.*).

Coyroux. Coiros 1179 (*Cartular. Obazin.*), Coyros en 1261, environné d'un ruisseau de ce nom (Baluze, *ibid.*, p. 104). — *Coyresium* fut fondé en 1143 par le même saint Etienne (Baluze, *ibid.*, p. 108). — Prieuré de filles, ordre et filiation de Cîteaux. — *D.* 204 livres. — La supérieure prend la qualité de prieure en titre, ainsi qu'il en fut jugé par arrêt du grand conseil du 27 septembre 1687. — *P.* Elective. Abbé de Cîteaux confirma, 1705, 1764. — Défendu en 1741 de recevoir des sujets. Sont huit et une converse.

Prieures de Coyroux :

1. Guillemine d'Escoraille, prieure vers 1154.
2. Catherine de Beaufort, 1412.
3. Jeanne de Novumble.
4. Françoise de la Faucherie, vers 1490.
5. Jeanne de Cosnac, 1500.

6. Marguerite de Cosnac, 1515.
7. Jeanne de Saint-Michel, 1530.
8. Jeanne de Neufville, 1568.
9. Marguerite de Cosnac, 1570.
10. Jeanne de Badefol de Peyraux, 1597, 1601.
11. Anne de Badefol de Peyraud, 1645.
12. Anne de Saint-Chamans, morte le 16 février 1683.
13. Charlotte d'Aubusson, morte le 24 avril 1705.
14. Julienne de Chanac, morte le 19 janvier 1741.
15. Marie-Anne de Bertin, professe du monastère de Coyroux, se démit, en 1766, de l'abbaye de La Joye, aussi de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Vannes.
16. Léonarde de Ferrières Sauvebœuf, prit possession le 3 avril 1783 (1).

PALAGINGES (2), de Palaguangis, près la forêt d'Obasine. — *Roca Palajanjas*, 900. — *Palajangas*, 1159 (*Cartular. Obasin.*). — *Pallangagas*, 1177 (*ibidem*). — L'église de Palaguangis dépendait de Tulle en 1154 (Baluze, col. 485), prieuré en 1252 (col. 560). — C'est celle voisine d'Obasine, où saint Etienne alla faire ses pâques (Baluze, *Miscell.*, t. IV, p. 76). — C'était un monastère que les Normands détruisirent vers 847. Amalgerus Pallo, chevalier, le fit rebâtir vers l'an 900. Le vicomte Adémar le donna à Tulle et il en dépendait en 1154 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 343 et 485). — Cure, jadis sur la paroisse de Cornil, 190 communiants. — *F.* Saint Laurent, jadis saint Pierre. — *P.* Etait régie par des vicaires amovibles. Evêque nomma, 1686, 1698, 1700, 1741, 1754.

Vialar. — Chapelle rurale, où l'on baptisait en 1605. — *F.* Saint Roch.

SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES (3). — Las Venas (Gaufrid, mss.). — Appelé Saint-Germain de Combroux dans l'acte de fondation de Favars, 897 (Justel, *apud* Bonav., t. III, p. 335). — Voir le diplôme du roi Charles, à l'article Saint-Maixent dans l'archiprêtré de Vigeois. — Saint-Germain de Las Vernias, paroisse en 1119 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 473). — Prieuré. — *F.* Saint Denis,

(1) On peut ajouter à cette liste de prieures : N... de Turenne, au milieu du XIIIe siècle. — N... de Cornil vers 1289. — Jeanne de Saint-Chamans, 1381. — N... du Mazel, 1712. — N... d'Aubusson de Savignac, après 1760. — Marguerite de Gilibert, seconde moitié du XVIIIe siècle. (L'abbé Poulbrière, *Bull. Soc. Tulle*, t. VIII, p. 246).

(2) Commune du canton de Beynat (Corrèze).

(3) Commune du canton Nord de Tulle.

jadis saint Germain de Paris. — *P.* Abbé d'Uzerche nommait en 1659.

Cure, 980 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Evêque, 1563, 1599, 1652, 1657, 1687, 1688, 1748, 1766.

SAINT-HILAIRE-DEL-PEYROUX (1), *alias* près Donzenac. — Connu en 1160 (Baluze, *Miscell.*, t. IV, p. 199). — Cure, 980 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Hiliaire de Poitiers. — *P.* Evêque, 1482, 1576, 1591, 1653, 1663, 1760, 1771.

Vicairie fondée par Françoise Malaurie, le 1er juillet 1681, signé Peuch. Erigée par Antoine Monteil, bourgeois, son mari, le 14 août 1698, signé Jurdal. — A l'autel des cinq plaies. — *P.* Héritier et les siens nomment. De la Fageardie, veuve de Dupeyroux, bourgeois et héritier de Monteil, bourgeois, 1741. De la Fagerdie, sieur de la Treille, juge de Blanchefort, avec Françoise du Perron sa femme, héritière de Monteil, bourgeois, du bourg de la Graulière, 1763.

[*Arsas*, ou Arses. — *Infra*. — Prieuré d'hommes. — *F.* Saint Idelpey. — *P.* Prieur de Brive].

Chapelle au cimetière, bâtie par Pierre de la Treille, prêtre, maître ès arts, et où peu après il fonda une vicairie pour un prêtre, choisi d'entre les plus proches parents de la paroisse. A leur extinction, le curé et prêtres de la paroisse la serviront, le 20 janvier 1522, signé P. Fenis. — *F.* Sainte Croix. — *P.* Curé confère. Héritiers et successeurs nomment.

Dersses, ou Dercies, Derces, ou Arsat. — Fondé vers 1159 par les religieuses de l'Esclache. Les vicomtes de Comborn donnèrent plusieurs fonds (Estiennot, mss., *Antiq. bened. Claromont*, p. 317). — Prieuré de filles, ordre de Citeaux. — *D.* 89 livres. — *F.* Saint Jean-Baptiste. — *P.* Abbesse de Lesclache, ordre de Citeaux, diocèse de Clermont, 1554, 1558, 1583, 1603.

On représenta que les bâtiments menaçaient de ruine, le revenu était très modique ne s'élevant qu'à la somme de 240 livres, le lieu infertile, situé sur un grand chemin, éloigné de toute habitation et secours tant pour le spirituel que pour le corporel. Il était impossible d'y établir une communauté régulière avec clôture, la prieure n'ayant jamais pu y entretenir qu'une religieuse, avec une sœur converse, sans clôture ni observance régulière. Elles en sortirent en 1668.

Par décret du 4 septembre 1693, ce prieuré est uni au monastère de Saint-Bernard de la ville de Tulle, à la charge que le service accoutumé, de trois messes chaque semaine dans la chapelle de Dersses, sera continué par le curé de Saint-Hilaire-près-Peyroux,

(1) Commune du canton Nord de Tulle.

ou un prêtre de ladite paroisse, que la chapelle sera tenue en état décent, avec les ornements nécessaires, le tout pris sur les revenus du prieuré, et qu'on payera les décimes tant ordinaires qu'extraordinaires.

COSNAC (1). — Cure, 980 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* — Saint Just de Lyon, 2 septembre. — *P.* Evêque, 1471, 1482, 1563, 1576, 1578, 1630, 1711, 1756.

Vicairie fondée par Hugues de Cosnac, chevalier, seigneur dudit lieu, le 9 août 1354.

VENARSAL (2), ou Vernassal, Vernasat, [ou le Buis]. — Estienne et sa femme Aldegarde cédèrent cette chapelle au monastère de Beaulieu en avril 925, l'an second du roi Rodolfe (Justel, *Turen.*, p. 4). — Prieuré. Annexe du prieuré du Buis, 1666. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Prieur de Brive. [N... de Laval possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783).

Cure. Annexe de Saint-Germain-les-Vergnes, 1318, 1579. — 280 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1647, 1664, 1666, 1689, 1701, 1720, 1724, 1763.

BRIVE (3) *Briva Curretia*, mal Brina (*Acta SS.*, t. II, *junii*, p. 727). Est surnommée la Gaillarde en 1492 (Baluze, *Mais. d'Auvergne*, t. II, p. 743). — Capitale du Bas-Limousin, ce qui lui est disputé par Tulle. N'était qu'un bourg, *Vicus*, au temps de Grégoire de Tours (lib. VII, *Hist.* cap. 10), qu'un pont sur la Corrèze selon Valois (p. 100), Bouquet (*Rec. hist. de Fr.* t. III, p. 420). — *La Vie fabuleuse de saint Justinien* dit que son père et sa mère y vinrent trouver saint Martial (Bonav., t. III, p. 36). — Rurice est le premier qui en ait parlé (lib. I, épist. 23). Le P. Plancher (*Hist. de Bourgog.*, t. I, p. 50 et 51) a mis pour patron de Brive saint Julien, martyr, et cette ville sous la domination des Visigoths vers l'an 516. Trois fautes : Grégoire de Tours qu'il cite (*De Glor. mart.* chap. VII et VIII met *Brivatensem* et non pas *Brivensem vicum*, Brioude en Auvergne dont saint Julien est patron.

(Bayle s'est trompé aussi par la ressemblance du nom lorsqu'il a dit qu'Usson dépendait du comté de Brive, au lieu de Brioude (Piganiol, p. 523).

(Brive était du Périgord (Bonav., t. II, p. 617) et fut enclavée dans le Bas-Limousin par la prière que le pape Grégoire XI *(mort en 1378)* fit au roi Charles *(sacré en 1380)*, en faveur du vicomte

(1, 2) Commune du canton de Brive (Corrèze).
(3) Chef-lieu de canton (Corrèze).

de Turenne (Bertrand de la Tour, *Instit. eccles. Tutel. apud Benav.*, t. II, p. 174).

(Brive appartenait au diocèse de Périgord, jusqu'à ce que le pape Boniface, de la maison de Turenne la transporta à l'évêché de Limoges (Dupuy, *Etat du Périgord*, p. 164). Mais il n'y a pas eu de pape Boniface de la maison de Turenne. D'ailleurs saint Ferréol, évêque de Limoges rétablit l'église de Saint-Martin-de-Brive.

(Dom Ruinart l'a mise dans l'évêché de Tulle (*Grég. Tur.*, p. 338 ou 388).

(Est surnommée la Gaillarde, à cause de son heureuse situation, de la fertilité de son terroir et de la beauté de ses environs (Le P. Vaissette, *Géogr. hist.*, t. II, p. 535).

(Les environs de Brive sont si agréables et sa noblesse si polie et si bien faite que c'est pour ce sujet qu'on l'a appelée Brive-la-Gaillarde (*Délices de la France*, 1670, t. II, p. 173).

(Etait surnommée la Gaillarde dès 1377 (*Carpent. Gloss. nov.*, au mot *Vernhia*, t. III, col. 1147). *Gaillardus*, dans la basse latinité signifie un badin, un baladin, un bouffon qui fait rire. Dans un arrêt de la Pentecôte 1257 (que je n'ai pas lu dans le recueil du parlement) les confréries ou assemblées des menestriers sont défendues contre les maîtres des menestriers de la ville de Brive-la-Gaillarde (*Corps de droit français*, lib., X, titre 15, § 1). Il a mis mestiers. *Minister* signifie l'un et l'autre, joueur d'instrument) (1).

Prieuré, jadis ordre de Saint-Augustin. — *D.* 406 livres. — *F.* Saint Martin disciple de saint Martin de Tours, martyrisé le 9 août vers l'an 407, mal saint Marin (*Gall. christ. nov.*, t. IV, col. 756). — *P.* Jadis élective. Le roi, 1601, 1618, 1628, 1691.

Le prieuré fut qualifié pour la première fois séculier, dans des provisions de cour de Rome de 1691.

Prieurs de Brive :

1. Hélie, 1179.
2. P. en avril 1231.
3. Bernard, 1249.
4. Eblon, 1261.
5. Wido Malafayda, archidiacre de la Marche, mort à Chartres en octobre 1272.
6. Bernard, 1295, 1296, 1297.
7. Bertrand ou Bernard de Cosnac, 1327, 1339, frère, docteur en décrets, 1343.
8. Pierre de Cosnac, 1365, évêque de Tulle, 1376.

(1) Nadaud a rayé lui-même tout ce que je place entre parenthèse ().

9. Jean Barton, 1470.
10. Gilles de la Tour d'Oliergue, était élu en 1479.
11. Urbain de Flisco, commendataire, évêque de Fréjus, 1480, 1481.
12. Geoffroi de Caumont, 1534, abbé d'Uzerche.
13. Adémar de Vayres, 1556.
14. Frère Jean de la Guyonnie, 1571, plaidait ce prieuré en 1573 contre Pierre Pulverel.
15. Pierre Pulverel, official, 1573.
16. Léonard ou Bernard d'Assis, 1612, 1615, évêque de Lombes. Résigna.
17. Adrien-Augustin de Bussi de Lamet, docteur en Sorbonne, mort le 10 juillet 1691.
18. Jean Rousseau de Laubanie, mort en octobre 1761, abbé de Saint-Jagut.
19. Charles-François de Lubersac, nommé le 26 décembre 1760, prit possession le 26 mai 1761.

Eglise collégiale. Pour l'archiprêtre de Brive, voyez l'article Daignac. — A rang dans le chœur, sans être membre du chapitre.

Aumônerie, 1272, avec un canonicat honoraire, rang et place dans le chœur, sans être tenu à l'hebdomade, ni à l'assistance au chœur. Avait ses revenus séparés de la mense capitulaire, qui consistait en dîmes et rentes, avec une maison dans la ville. Ce qui peut former un revenu de 350 livres. La Maison de l'Aumônerie était dans le cloître en 1573. — *D.* 24 livres. — *P.* Prieur de Brive, 1573, 1597, 1650.

Sacristie ou trésorerie, avec un canonicat annexé. Avait plus que les autres chanoines quelques petites rentes, les offrandes des reliques, les cierges des enterrements en certains cas. Sur quoi il était obligé de fournir le luminaire, l'encens et le blanchissage du linge nécessaire à l'église du chapitre. — *P.* Prieur de Brive, 1593, 1594, 1604, 1620, 1666, 1731.

Saint-Martin-de-Brive, avec un canonicat annexé, avait plus que les autres chanoines les novales, le casuel de la paroisse et une somme de 100 francs en argent que le prieur du chapitre lui donnait pour supplément de portions congrues. — 9,000 et 2,500 communiants. — *D.* 37 livres. — Cure en ville murée. — A l'autel de saint Michel. — *P.* Prieur de Brive, 1586, 1588, 1615, 1618, 1620, 1630, 1661, 1693, 1697, 1754.

Saint-Sernin-de-Brive, cure dont il sera parlé, avec un canonicat annexé. Avait plus que les autres chanoines une redevance de vingt septiers seigle et trois charges de vin sur la commanderie du Temple du Mont, et une petite vigne.

Infirmerie, avec un canonicat, une maison et le prieuré de Sainte-Catherine, où la compagnie des Pénitents bleus s'établit en .... — *P.* Prieur de Brive, 1585, 1595, 1635, 1710.

Prieuré de Saint-Pierre, avec un canonicat annexé et une redevance de 16 livres sur l'hôpital et les cierges des enterrements qui se font dans cette chapelle, où la compagnie des Pénitents blancs s'établit en ....

Vicairie de Roi dans la même chapelle, 1677. — A l'autel de saint Nicolas.

Prieuré du Buis, ou du Bois, près Brive, *de Buxu*, Buxo. — Cure en 1318. — *D.* 10 livres. — *F.* Saint Barthélemi. — *P.* Prieur de Brive, 1603, 1666, 1725, 1746.

Quatre prébendes et canonicats, outre les ci-dessus. — *P.* Prieur de Brive, 1577, etc.

Quatre vicairies ou semiprébendes, ou clercs de chœur, dont le revenu consistait en dix-sept septiers emine seigle, au muid de vin et 25 livres en argent. Ce qui peut monter chaque année 100 livres pour chacun.

Marguillerie, *matricularia, marcellaria*, un clerc de chœur, avec la chapelle de Maranzac. — *P.* Prieur de Brive, 1608, 1731, 1743, 1753, 1754, 1758. Outre le revenu des semi-prédendes, il avait un casuel de 40 à 50 livres et se prétendait exempt de l'assistance au chœur.

Le chapitre de Brive exposa que les revenus de leur église sont divisés en trois lots, dont deux appartiennent au prieur, et le troisième se partage entre neuf chanoines effectifs, qui composent leur chapitre. Les revenus du prieur montent 3,082 livres 10 sols, et les charges 1,319 livres. Ceux du chapitre composés du tiers lot 1,919 livres 11 sols. En déduisant 184 livres de charges annuelles, reste 1735 livres 11 sols. Revenu si modique que la portion de chaque chanoine ne s'élève pas annuellement à 200 livres. Le maître de psalette peut avoir 350 livres, sur quoi il doit loger et nourrir deux enfants de chœur. Ce revenu est certainement insuffisant pour fournir à la subsistance et entretien décent et convenable à des chanoines obligés à tout l'office canonial, et dans une ville aussi considérable que celle de Brive.

L'aumônier, le prieur du Buis, le curé de Daignac et le marguillier étaient, ou se prétendaient exempts de l'assistance au chœur; de sorte que le poids de cette obligation et de faire le service divin roule sur lesdits neuf chanoines, et les quatre semiprébendés. Les curés de Saint-Martin et de Saint-Sernin ne pouvant pas toujours la remplir à cause de leurs fonctions curiales.

Le roi, par son décret du 6 mars 1746 (Voyez article Port-Dieu,

archiprêtré de Saint-Exupéri), permit d'unir à ce chapitre les offices claustraux et la mense conventuelle du prieuré du Port-Dieu. Les chanoines, moins touchés de l'accroissement de leurs revenus temporels que de l'augmentation du service divin et de la célébration exacte et régulière de l'office canonial, souhaitaient, en donnant une nouvelle forme à leur église, y introduire une assiduité, un ordre et une solennité qu'il n'a pas été possible d'y mettre jusqu'à présent. Ce qui les porta, dans une délibération capitulaire, à éteindre et à supprimer à perpétuité les titres d'aumônier, de prieur du Buis, sacristain, prieur de Saint-Pierre et infirmier de leur église, et d'en unir les fruits et revenus à leur mense capitulaire, pour, avec ceux de la mense et offices claustraux du Port-Dieu, en composer onze prébendes et canonicats effectifs, entre lesquels tous les revenus seraient également partagés; de donner au premier de ces chanoines le titre et la qualité de chantre, lequel sans être dignitaire jouirait toutefois du rang, droits et prérogatives, et remplirait toutes les fonctions attachées à cette qualité, et pour lui donner le moyen de soutenir son état avec plus de décence et de dignité, on lui attribuerait outre sa portion canoniale une seconde ou une demie portion, selon que le permettrait la totalité des revenus du chapitre après l'union du Port-Dieu. A l'égard du bas-chœur, composé seulement de quatre vicaires semi-prébendés, il conviendrait d'unir la cinquième place, appelée la marguillerie, et d'en créer une sixième pour autant de semi-prébendés, auxquels on donnerait un revenu plus convenable pour les attacher au service du chœur.

Par décret du 16 janvier 1753 sont supprimés à perpétuité les titres d'aumônier, de prieur du Buis, de sacristain, d'infirmier, de prieur de Saint Pierre, et les revenus unis et confondus avec ceux qui proviendront de la suppression de la mense conventuelle et offices claustraux du Port-Dieu, pour ne faire ensemble qu'une seule mense capitulaire dont la plus grande partie sera appliquée à l'érection de onze prébendes et canonicats effectifs, égaux en revenus. Les titulaires desquels canonicats seront obligés d'assister personnellement au chœur, sans néanmoins comprendre dans le susdit nombre de onze chanoines le prieur, ni l'archiprêtre de Brive, curé de Daignac.

Le premier de ces canonicats est érigé en office de chantrerie, en faveur de l'aumônier actuel et de ses successeurs audit canonicat. En conséquence de la dite érection, il s'acquittera de toutes les fonctions de chanoine et de chantre en la dite église, réglera le chant et les cérémonies de l'office divin, conformément à l'usage de la cathédrale; il occupera dans le chœur la même place qu'il

occupait en qualité d'aumônier, et il présidera même aux assemblées capitulaires en l'absence du prieur de ladite église. Pour lui donner le moyen de se soutenir avec la décence convenable, il jouira d'une demie portion canoniale et de la maison dépendante de l'aumônerie, laquelle demeurera à l'avenir annexée à ladite chantrerie, sans que néanmoins à raison de cet office il puisse jamais jouir d'une double portion dans les partages et distributions telles qu'elles soient, quotidiennes ou mensuelles.

Le bas-chœur, actuellement composé de quatre vicaires, sera augmenté de deux autres vicaires ou semi-prébendés qui sont érigés par le présent décret, auxquels et à chacun d'eux on attribue pour tout revenu la moitié de celui qui sera donné à l'avenir à chaque chanoine, et pour faciliter l'érection de ces deux nouvelles vicairies ou semi-prébendes, on supprime le titre de la marguillerie de l'église de Brive et on en unit à perpétuité les fruits et revenus à la mense capitulaire de la dite église. De ces deux vicairies, l'une sera à la nomination et présentation du prieur du Port-Dieu, et l'autre sera annexée à la psalette. La collation des quatre anciennes vicairies demeurera au prieur de Brive, comme aussi la collation de celle à laquelle aura nommé le prieur du Port-Dieu. Il y aura quatre enfants de chœur et un maître de psallette qui leur enseignera le plain-chant et la musique; auquel maître, outre le revenu de la vicairie ci-dessus, le chapitre, pour sa nourriture et celle des enfants et pour leur entretien, donnera une pension convenable. Sera au surplus le dit chapitre tenu de faire instruire lesdits enfants dans les lettres humaines.

Nonobstant l'extinction et suppression des titres d'aumônier, de sacristain, d'infirmier, de marguillier, de prieur du Buis, de Saint-Pierre et de Sainte-Catherine, ceux qui en sont actuellement pourvus jouiront des fruits de leurs titres particuliers leur vie durant, si bon leur semble, et lorsque ledit chapitre de Brive sera rentré en jouissance des fruits provenant de l'union de la mense conventuelle et des offices claustraux du Port-Dieu et que la portion canoniale de chaque prébende aura été fixée; néanmoins l'aumônier et le prieur du Buis, non sujets par leurs titres à l'assistance au chœur, ne jouiront de leur portion canoniale qu'après qu'ils auront renoncé à la jouissance des fruits de leurs titres respectifs, et consenti à l'union et incorporation réelle et effective desdits fruits à la mense capitulaire, et qu'ils se seront assujettis aux devoirs et charges des autres chanoines, obligés à la résidence et assistance personnelle.

Le prieur de Brive confèrera comme ci-devant tous les anciens canonicats, même ceux qui sont érigés par ces patentes et la chantrerie.

Le prieur du Port-Dieu et ses successeurs auront la pleine collation de la première semi-prébende qui viendra à vaquer dans l'église de Brive.

Suivant son consentement, le prieur de Brive ne percevra aucun des revenus provenant de l'union de ceux du Port-Dieu à la mense capitulaire, auxquels il a renoncé, tant pour lui que pour ses successeurs. Mais pour le dédommager de la renonciation par lui faite au droit de partager lesdits fruits, ledit prieur et ses successeurs seront à l'avenir déchargés de tout supplément de portion congrue envers les curés de Saint-Martin et de Saint-Sernin, de toute fourniture de luminaire, de payement de leurs décimes et de leurs hebdomades. Et en cas qu'il plut à l'évêque ou à ses successeurs de donner un troisième vicaire à la paroisse de Saint-Martin de Brive, l'honoraire en serait pris sur les revenus de la mense conventuelle et offices claustraux du Port-Dieu.

Comme aussi le dit prieur demeurera déchargé de la fourniture d'huile pour la lampe du grand autel du chapitre, de la rétribution des messes de l'advent, des frais du loyer d'un grenier pour ramasser les grains du chapitre, de la fourniture des soutanes, aubes, camails, bonnets carrés, souliers et autres menus entretiens des enfants de chœur et du porte-croix.

Au surplus, il ne sera rien innové dans les autres droits, charges et devoirs respectifs entre le prieur, chanoines et chapitre de Brive, dont il n'est pas fait mention dans le présent décret, et qui seront à l'avenir exercés, remplis et acquittés par qui, et de la manière qu'ils devaient l'être, avant l'acte capitulaire du 16 août 1749.

L'archiprêtre de Brive, curé de Daignac, et ses successeurs en ladite qualité d'archiprêtre, jouiront de tous les droits, rang, privilèges et prérogatives dont leurs prédécesseurs ont joui ci-devant en cette qualité dans ladite église de Brive. Ne jouiront toutefois d'aucuns fruits et revenus provenant de l'union de la mense conventuelle et offices claustraux du Port-Dieu.

Six mois après l'enregistrement des lettres patentes obtenues sur la présente union, les prieur, chanoines et chapitre de Brive présenteront à l'évêque des statuts et règlements tant du spirituel que du temporel de leur église et chapitre, pour être par lui autorisés et approuvés. Faute de quoi et ledit délai passé, il en sera dressé par ordre de l'évêque qui seront signifiés audit chapitre, pour être exécutés suivant leur forme et teneur.

Le chapitre de Brive est donc composé aujourd'hui du prieur.

Le curé de Daignac, archiprêtre de Brive, sans être du corps du chapitre conserve son rang de siège après le prieur.

Chantrerie. — Office. — *P.* Prieur de Brive nomme et confère. 1765.

Dix prébendes et canonicats. — *D.* 127 livres. — *P.* Prieur de Brive nomme et confère.

Six semi-prébendes ou vicairies, dont une à la psallette.

L'autre, nommée et présentée par le prieur du Port-Dieu. Le prieur de Brive confère.

Les quatre autres, le prieur de Brive nomme et confère.

Vicairie fondée par Aymeric de Sadran, archiprêtre de Brive, pour le prêtre, et à son défaut le clerc plus proche parent. A défaut de ce dernier, pour un prêtre et non un clerc, le 25 avril 1625. — A l'autel de saint Michel. — *P.* Prieur de Brive doit conférer dans un mois, à son défaut l'évêque dans deux, l'archevêque de Bourges dans trois. Fils aîné descendant du frère du fondateur nommé. Après l'extinction de cette ligne, celle de Monterabyso, marchand, frère utérin du fondateur et les siens en ligne directe. Marie de Bonnet, veuve de Joseph d'Amelin, écuyer, sieur de La Sarretie, comme mère pitoyable de ses enfants, 1748. Claire d'Amelin de La Sarretie, du consentement de François du Cheylard de La Queyrerie, écuyer, sieur de La Salle, son mari, 1766.

Autre, de saint Thomas, 1604. De saint Antoine, 1624. — *P.* Prieur confère. Jean-Baptiste-Joseph Chapelle de Jumilhac, chevalier, comte de Saint-Jean-Ligoure, avec Vielbans, sieur de Neuvillas, bourgeois, alternativement, 1737.

Autre, de Cahours et Fallenta. — *P.* Dans le cas de partage des voix, l'évêque à la pondérante, 1635. Consuls, barons et seigneurs de Brive, 1635.

Autre, de La Cypeirie ou Chypreirie, unie à la suivante. — A l'autel de saint Eloi. — *P.* Prieur de Brive, 1577, 1608, 1609, 1620. Consuls, 1630.

Autre, de La Giroudonie, *alias* de La Bellye, de Malboyssou. Geraudonie. Unie à la précédente avant 1623; *de Malo dumo*. — A l'autel de saint Joseph. — *P.* Evêque, 1608. Consuls de Brive, 1620.

Des Fadet, dans la chapelle de la Sainte-Vierge, sur le grand portail du monastère. — *P.* Prieur de Brive, 1480.

De Chageyrie, 1618, peut-être celle de Sadran [ou Chapgerie]. — A l'autel de saint-Michel.

Cornier et Yssartier, 1531, peut-être celle de Sadran. — A l'autel de saint Michel. — *P.* Cornier des Essarts nommait, 1605.

Veyssière.

Maschet. — *P.* Prieur confère. Pradel, 1705.

[Antillac, vicairie dans la paroisse de Saint-Martin de Brive.

Autre dite de Notre-Dame-la-Majeure ou la-Majoure, peut-être dans l'Hôtel-Dieu. *Infra*.

Autre dite de Saint-Hypolite ou Hippolitte].

Maladrerie ou Hôtel-Dieu. — Rectorie ou vicairie. — *F*. Notre-Dame-Majeure ou la Grande. — *P*. Evêque, 1731, 1766. Consuls coseigneurs de Brive, 1619, 1693, 1731, 1747, 1766.

Les Sœurs de l'Instruction chrétienne de Nevers y furent établies en 1740 ou 1741. Sont cinq.

Vicairie fondée par Guillemette de Vielbans de Bouquet, fille d'Etienne, conseiller au présidial de Brive et d'Elisabeth Le Sage, le 9 août 1699. — *P*. Evêque, 1700, 1747.

Ancien hôpital. — Chapelle. — Etait sans décoration et inutile. Interdite en 1745.

Frères Mineurs cordeliers, bâtie par Quint de Falcici en 1227 (Castet, *Annal. des Frères Mineurs*, t. I, p. 249). — Réformés le 17 août 1673. Sont neuf prêtres et deux convers. — Province de la Petite Aquitaine. Ce saint était gardien au Puy en 1227 (Wadingh, *Annal. FF. Mineurs*, an. 1227, nos 17 et 18) d'où apparemment il vint à Brive, de là à Donzenac et Limoges. Ce couvent était le cinquième de la Custodie de Limoges en 1400, mal nommé *Buiam, Briviæ, Brume* (Wadingh., an. 1400, n° 8).

Saint-Antoine de Padoue, grotte ou caverne où ce saint se retirait vers 1227 (Wadingh., *Ibidem*), où depuis on érigea une chapelle [où il y a une grande dévotion. Voyez mes *Mém. mss.*, sur le chapitre Lim.]. — Hospice. — *P*. Auxdits PP. Cordeliers.

Religieuses Urbanistes de Sainte-Claire, fondées en 1242, appelées les dames de Saint-Damien en 1277. — *D*. 80 livres. — *P*. Elective et triennale, sous la juridiction du provincial des cordeliers de la même province.

Par arrêt du conseil du 1er mai 1759, Sa Majesté ordonna qu'il serait incessamment procédé à l'extinction et suppression de ces religieuses, pour les biens de ce monastère être unis à l'abbaye de Bonnesaigne. Voyez Bonnesaigne, paroisse de Combressol, archiprêtré de Gimel.

L'inventaire des meubles de la sacristie, de la maison et des rentes dues à la communauté de Sainte-Claire de Brive, monta en principal 45,637 livres, produisant 1,795 livres 16 sols 8 deniers. Leurs immeubles consistaient en un domaine appelé des Places, situé sur la paroisse de Saint-Martin de Brive, du revenu de 400 livres, y compris une petite vigne et chenevière détachées dudit domaine ; un jardin appelé des Sœurs situé près une des portes de la ville de Brive, de 50 septiers de grain et de trois muids de vin,

du revenu de 200 livres et autres petites rentes directes évaluées 50 livres. Tous lesquels immeubles montent à 800 livres de revenu et les charges 180 livres ou environ, de sorte qu'il leur restait environ 2,000 livres. Sur quoi elles doivent actuellement pour fournitures de viande, marchandises et gages de domestiques environ 500 livres et il leur était dû près de 1,000 livres de revenu échu.

Il y avait 39 cellules, dont six où l'on peut placer deux lits commodément dans chacune. Quoique les murs de la maison soient très solidement fondés et que rien ne menace ruine, il y a cependant beaucoup de menues réparations à faire, estimées 912 livres. Il n'y a aucun logement propre pour une abbesse. Les nouvelles constructions nécessaires pour loger décemment les religieuses, novices et pensionnaires de Bonnesaigne furent estimées 40,000 livres.

La communauté de Sainte-Claire de Brive était composée de 9 religieuses de chœur et d'une converse; toutes si caduques et infirmes par leur extrême vieillesse, qu'elles ne pouvaient plus chanter l'office, ni élever des pensionnaires. Il était donc utile et nécessaire d'éteindre cette communauté et de l'unir à quelque autre en état de rétablir la célébration du service divin et de procurer l'éducation des jeunes filles de la ville de Brive et des environs. Aussi les Urbanistes consentirent-elles à cette union, en ce que : 1° chacune d'elles pourra demeurer jusqu'à la fin de ses jours dans la dite communauté pour y recevoir les secours spirituels et temporels, en santé et en maladie; 2° que pour leur vestiaire, outre les linges de la table et du lit, il leur sera donné annuellement à chacune la somme de 20 livres, ensemble les pensions viagères qu'elles peuvent recevoir de leurs familles, et que le travail de leurs mains leur appartiendra; 3° que toutes les fondations faites à leur maison continueront d'être acquittées dans leurs église; 4° qu'en cas de mécontentement des dites religieuses, il leur sera loisible de se retirer dans quelque autre communauté et qu'en ce cas il leur sera assigné à chacune une pension annuelle de 250 livres. Le provincial des cordeliers fut débouté de son opposition.

Par décret du 1er juin 1760 est éteint et supprimé le monastère et communauté des religieuses de Sainte-Claire de la ville de Brive, les biens meubles et immeubles, maison conventuelle, lieux réguliers, jardin, enclos, ensemble tous les effets du monastère, unis à l'abbaye et couvent de Bonnesaigne, qui avec les religieuses et titre de cette abbaye seront transférées audit monastère de Sainte-Claire, pour jouir à l'avenir de tous les biens qui lui appar-

tiennent ou doivent lui appartenir. A cet effet, tous les titres et papiers de propriété et de revenus seront remis à ladite dame abbesse et communauté de Bonnesaigne. A la charge toutefois de nourrir et entretenir, suivant leur état, lesdites religieuses de Sainte-Claire leur vie durant, tant en santé qu'en maladie, de donner à chacune 20 livres par an pour le vestiaire et leur laisser le produit du travail de leurs mains et les pensions viagères qu'elles reçoivent de leurs familles pour fournir à leurs besoins; et en cas que pour raisons légitimes approuvées par l'évêque, quelques-unes desdites religieuses de Sainte-Claire voulussent se retirer dans une autre communauté cloîtrée, la dite dame abbesse et communauté de Bonnesaigne leur payeront une pension de 200 livres, qui les suivra dans les maisons où elles se retireront, avec la rente viagère qu'elles pourraient avoir de leurs parents et qu'enfin ladite dame abbesse et communauté de Bonnesaigne payeront les dettes de la communauté des Claires et feront acquitter à perpétuité les fondations de ladite maison. Des obstacles, etc.

Par ce décret est aujourd'hui à Brive :

Bonnesaigne. — Abbaye de filles, ordre de Saint-Benoit. — *D.* 314 livres. — *P.* Le roi. (Voir l'article Bonnesaigne, paroisse de Combressol, archiprêtré de Gimel).

Les Frères prêcheurs vinrent en 1261, le premier dimanche de l'avent (Martene, *Ampliss. collect.*, t. VI, p. 501), à la sollicitation de frère Hugue de Mallemort, de l'illustre maison de ce nom et religieux de leur ordre (Baluze, *Hist Tutel.*, col. 170). — Sont cinq et deux convers. — Province de Toulouse.

Saint Libéral, évêque d'Embrun en 916 et 938 (*Gall. Christ. nov.*, t. III, col. 1067), natif de Brive, *Brivæ* et non pas *Brivatæ*, Brioude en Auvergne (*Acta SS.*, t. IV, *junii*, p. 75).

Religieuses de Sainte-Ursule, sorties de celles de Toulouse, fondées par Antoine de Lestang, président au parlement de ladite ville le 15 février 1607, lettres patentes de 1611, bulle du 11 août 1620. — *D.* 109 livres. — Sont 18 et 2 converses.

Collège des Pères de la doctrine chrétienne fondé en 1607. — Le prieuré de la Maison-Dieu de Parthenay, diocèse de Poitiers, y fut uni. — *D.* 127 livres. — Sont 9; 10 régents et 3 frères.

[*Notre-Dame.* — Vicairie à Brive. — Dans quelle église?]

Frères Mineurs récollets, établis en 1613. — Sont 10 prêtres et 4 frères. — Province du Saint-Sacrement.

Séminaire fondé le 19 avril 1647 et augmenté le 6 juillet 1652 par Clément de Cosnac, sieur de Saint-Germain, bachelier en théologie de la faculté de Paris, curé de Daignac, et en cette qualité archiprêtre de Brive.

Religieuses carmélites sorties de celles de Limoges, prirent possession le 5 juillet 1663. L'abbé de Grandmont, leur supérieur député, bénit la maison. Le Saint-Sacrement fut mis dans leur chapelle le 22, par le prieur de Brive, après une procession générale. Furent supprimées en 1692. La réunion au monastère des Carmélites de Limoges fut faite le... août 1688.

Chapelle fondée en 1675 par Pierre de Fieux, écuyer, sieur de Lineyre, conseiller au présidial de Brive, près la grotte de saint Gondon. Ruinée. — *F.* Saint Gondon, peut-être Gondulphe, évêque ou chorévêque, honoré en Berri le 17 juin.

Près de Brive, le Temple d'amour (Valois, *Notic. Gall.*, p. 100), mieux du Mont.

SAINT-SORNIN-DE-BRIVE (1), près le lieu de l'Arche, avec un canonicat annexé (Voir ci-devant à Brive). — Cure en ville murée, jadis régulière, avec un canonicat, 900 communiants. — *D.* 23 livres. — *F.* Saint Saturnin de Toulouse. — *P.* Evêque, 1660, 1693. Prieur de Brive, 1481, 1556, 1575, 1576, 1586, 1587, 1613, 1614, 1622, 1630, 1693, 1696, 1719, 1720, 1752, 1763.

La compagnie des Pénitents noirs y fut établie en 1681.

[Landrième, vicairie. — Les Veyssières, 2 vicairies].

Langlade. — Chapelle. — *F.* Saint Jean-Porte-Latine.

L'ARCHE (2), Archia [ou Archa], Arca. — Ordonné en 1474 de rebâtir cette église. — Prieuré-cure. Annexe de Cotzages, 1613. — *F.* Saint Capraise d'Agen. 800 communiants. — *D.* 261 livres. — *P.* Prieur d'Aureil, 1531. Evêque, 1613. Prieur de Brive, 1613, 1694, 1703, 1718, 1743.

[Puy-Chauvet, vicairie].

Saint-Sernin. — Succursale, 1660. — *F.* Saint Saturnin de Toulouse.

Landrevie. — Chapelle. — *F.* Saint François, jadis saint Mathieu. — *D.* 9 livres.

Vicairie fondée par Mathieu Veyssier, prêtre, pour le plus proche parent, le 2 mars 1543, vieux style. — *P.* Evêque, 1697, 1698. Laval, veuve d'un laboureur, comme mère d'une Veyssier, autorisée par Lafon, son mari, avec autres Veyssier, veuve de Landrevie, Goursac, femme de Deviers, Neufville, fils d'une Veyssier, du lieu de Fournet, 1693. Lacombe, laboureur du village de Rigniat, 1697. Michel, bourgeois du village de Fournet, héritier

(1) Saint-Cernin, commune du canton de Larche (Corrèze).
(2) Chef-lieu de canton (Corrèze).

d'une Goursac, avec Goursac, femme de Deviers, Laval, veuve de Veyssier, Veyssier et Neuville ci-dessus, Muret, femme de La Roche, 1698. Michel, sieur de Leyrat, avocat, avec Deviers, praticien, Lestrade, femme de Leymarie, tailleur d'habits, et Nicolas, laboureur, 1750.

Puigibert, Poygirbert en 1163 (*Cartular. Obasin.*), *Podium Gilberti, Girberti.*—Existait en 1163 (Martène, *Ampliss. coll.*, col. 1075). Il y avait cinq frères en 1295. — Maison ou celle. — *D.* 19 livres. — Unie au prieuré de la Faye de Jumilhac, ordre de Grandmont, diocèse de Périgueux, par la bulle de 1318. L'union fut confirmée par arrêt de 1657.

La Feuillade, Foillata. — Annexe de l'Arche, 1318, 1664. — Cure sur le diocèse de Sarlat. — *P.* Decollation de Saint-Jean. — *D.* 19 livres.

CHASTEAUX (1), parce que plusieurs petits châteaux environnaient le gros. — Le P. Bonaventure (t. III, p. 158) met Chastenuz, annexe de Cosages. — Prieuré-cure annexe de Cotzages, 1647, 1661, 1689, 1708. — 980 communiants. — *D.* 123 livres. — *F.* Saint Martin de Limoges. — *P.* Prieur de Brive, 1516, 1570, 1571, 1597, 1610, 1708.

Cotzages, ou Crosatge, Couzages; Cozages, Coussages, *Cosaticus, Cosatico.* — *Cosatgium in barriis Allassaci* en 1213, au chartrier de l'évêché de Limoges. — Archiprêtré et cure en 1318. Cure 1484 et 1613. Annexe de Chasteau, 1516, 1564. — *F.* Saint Christophe puis saint Jacques. L'église est en ruine. — *F.* Prieur de Brive 1318.

Ragambaldus vendit cette église à Rodulphe, archevêque de Bourges la 24e année du roi Charles, l'an 864 (Justel, *Turenne, preuv.*, p. 5).

Adémus avait enlevé l'église de Saint-Christophe, située en Limousin dans la vallée *Cosatico* (Vaissette, t. I, *preuv.*, col. 122). Rodulphe, archevêque de Bourges, l'avait donnée au monastère de Saint-Pierre de Beaulieu. Le comte de Toulouse la restitua à ses véritables possesseurs, dans un plaid tenu un lundi du mois d'août, la IVe année du roi Louis, fils du roi Charles, c'est-à-dire 870 et non 871 (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 602). Car c'est de Louis-le-Bègue, qui était roi d'Aquitaine du vivant de Charles-le-Chauve son père, dont il s'agit dans cette date. Et Justel (*Hist. Turen. preuv.*, p. 11), qui a voulu la rapporter à l'an 838, s'est trompé grossièrement, puisque, outre que le monastère de Beaulieu n'était pas encore connu, c'était Pépin et non Louis qui régnait alors.

(1) Commune du canton de Larche (Corrèze).

LISSAC (1). — Cure, 980 communiants. — *D.* 102 livres. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Prieur de Brive, 1564, 1566, 1591, 1647, 1729, 1743.

Quatre vicairies fondées par Regnaud de Saint-Amancion, chevalier, seigneur de Lissac, 1506. — *D.* 37 livres.

Trois fondées par Jean de Pugeol, baron de Lissac, vicomte de Montbas, pour des filleuls de la paroisse. — *P.* Héritiers et successeurs nomment et confèrent. Les seigneurs de Lissac nomment alternativement. Charles de Saint-Martial de Puydeval, marquis de Conros, seigneur de Monteil, la Bastide, la Bonifacie, Noailles, Ayen, 1653. Louis, baron d'Aurillac, Mansac, coseigneur de Noailles, 1700. Jean de Phélip de Saint-Viance, chevalier, seigneur de Puymege, avec Antoine de Léonard, chevalier, seigneur de Mauriolles, et Joseph de la Porte, chevalier, lieutenant des maréchaux de France, coseigneurs de Lissac, 1713. Jean de Phélip, susdit, gouverneur de la vicomté de Turenne, 1717, 1726. Claude-Antoine de Léonard de Moriolles, 1718. Marie de la Rochefoucaud de Couzages, 1726, veuve dudit Claude-Antoine de Léonard, 1730. Joseph de la Porte susdit, 1731. Antoine, 1751, 1763. Henri-François-Marie de Léonard, chevalier, seigneur de Moriolles, 1755.

NOAILLES (2), ou Nouhailles. — Prieuré-cure, connue en 934 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 354). — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge, jadis saint Blaise. — *P.* Evêque, 1639. Prieur de Brive, 1557, 1640.

Eglise collégiale. — Antoine de Noailles, chevalier, seigneur dudit lieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur et capitaine du château du Ha, exposa que dans le lieu de Noailles, quoique considérable, il n'y avait point d'église collégiale, et qu'il voulait y en fonder une.

Par bulle du 8 août 1557, fut supprimée l'église paroissiale et elle fut érigée en église séculière et collégiale, composée d'un :

Doyenné, qui est cure et a un canonicat annexé, 820 communiants. — *D.* 47 livres. — *P.* Le fondateur, 1557, 1561. Jeanne de Gontault, mère de Henri de Noailles, 1563, 1564, 1565. Henri, 1568, 1587, 1602. François, conseiller au conseil privé, chevalier des deux ordres, gouverneur d'Auvergne, lieutenant du roi dans le Rouergue, 1641. Annet, comte d'Ayen, pair de France, chevalier des ordres du roi, capitaine des gardes de Sa Majesté, gouverneur de Roussillon, Cerdagne et Conflans, gouverneur particulier de Perpignan, 1674, 1675. Adrien-Maurice, 1701. Louis, 1766.

(1) Commune du canton de Larche (Corrèze).
(2) Commune du canton de Brive (Corrèze).

Quatre canonicats. — *D.* 41 livres. — Le premier à la nomination du prieur de Brive, 1694, 1697, 1747. Les autres trois à celle du seigneur de Noailles. Antoine, 1561. Jeanne de Gontaut, 1563. François, 1641, 1642. Annet, 1659, 1665, 1668, 1670, 1671, 1675, 1682, 1693, 1695. Adrien-Maurice, 1698, 1701, 1702, 1711, 1715, 1720, 1721, 1735. Louis, 1742, 1744, 1751.

Vicairie fondée par ..... de Noailles, 1474.

SEREILHAC (1), ou Serailhac. — Cerilhac, église paroissiale en 1270 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 576). — Le P. Bonaventure met Seneillat (t. III, p. 158). — Prieuré-cure. — 2,100 communiants. — *D.* 313 livres. — *F.* Saint Nicolas de Myre. — *P.* Evêque, 1631, 1684. Prieur de Brive, 1663, 1680, 1705, 1719. [Dom N... Tremost possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Chapelle du bas-cimetière, 1660, 1684. — *F.* Saint Michel. — En ruine.

Vicairie.

Autre vicairie dans la chapelle du Pescher (d'un arbre pêcher) [dite de saint Jean du Pescher]. — A l'honneur de saint Jean-l'Evangéliste. — *P.* Prieur-curé confère. Marguerite de Grain de Saint-Marsaut, comme tutrice de ses enfants, 1563. Charles de Saint-Chamant, comte du Pescher, 1684. Charles-Louis, 1722.

SAINT-SANTIN (2), connu dès l'an 1144. — Cure, jadis prieuré-cure, 980 communiants. — *D.* 233 livres. — *F.* Saint Sanctin de Meaux, 22 septembre (sa fête est le 11 octobre, il mourut vers l'an 375), et saint Cessateur de Limoges dont on avait les reliques, le second dimanche de mai. — *P.* Evêque, 1669. Prieur de Brive, 1318, 1669. Fut unie par bulle de 1611, fulminée en 1612, aux doctrinaires de Brive, en ce que ces pères enseigneraient les enfants de Brive, feraient servir la paroisse de Saint-Santin et donneraient annuellement aux religieuses de Sainte-Ursule de Brive une pension de 100 livres qui a été amortie. L'union fut confirmée par lettres patentes de 1617 et 1694. Etait servie par des vicaires amovibles. Le supérieur général de la congrégation de la doctrine chrétienne y nomma un de ses religieux, 1688. Recteur et pères du collège de Brive y ont nommé un des leurs, 1693, 1741, 1750.

Ego Geraldus Lemovicensis episcopus notum fieri volo, tam præsentibus quam futuris quod controversia que diu fuerat inter monasterium Vosiense et ecclesiam Sancti Santini, et Ademarum abbatem

(1) Commune du canton de Beynat (Corrèze).
(2) Commune de Malemort, canton de Brive (Corrèze).

Vosiensem et Eliam Britonem capellanum Santi Santini pro manso Dengoissas, sito in parrochia præfati sancti, hujusmodi pacis compositionem obtinuerit. Convenerunt itaque in manu nostra, quod prefatus abbas Vosiensis sub achampmento duodecim denariorum, ac etiam sub annuali censu trium solidorum et quatuor sextariorum frumenti, nec non quatuor siliginis, in festivitate S. Martini, annuatim persolvendorum monasterio Vosiensi et abbati præfatæ ecclesiæ S. Sanctini concederet et Elie capellano, nec non capellanis in eadem ecclesia substituendis jam dictum mansum in perpetuum possidendum. Quod ita factum est, etc., anno 1144 (*Cartular. Vosien.*, fol. 76, *alias* 112).

Malemort ou Malamort; ainsi appelé à cause de la défaite des brabançons, le 21 avril 1177 : on l'appelait auparavant le château de Beaufort (*Bibloth. reg. mss.*, 5452, et Labbe, t. II, p. 269). — C'est une ancienne fable que le nom de Malemort vient de la défaite des Brabançons en 1177. Gaufredus (p. 323) dit que deux mille furent tués entre Malemort et Brive. Le moine Adémar (p. 175), mort en 1034, fait mention de Gausbert, prince, c'est-à-dire seigneur de Malemort. Vers le même temps, il fait mention du château de Malemort (Baluze, *Miscell.*, t. VI; *Hist. Tutel.*, p. 165, 166). — Chapelle, 1310, 1433. Cure, 1440. Prieuré, 1484. L'église est en ruine. — *F.* Saint Georges. — *P.* Le 3 février 1478 (1479), l'évêque de Limoges dit à deux chanoines députés de la cathédrale que le 1er jour de mars, 1475 (1476), il avait consenti pour lui et ses successeurs, et consent encore que la cure de Malemort à la première vacance fut conférée à la psallette ou enfants de chœur de leur église et que 60 sols que cette cure devait annuellement soient conférés à perpétuité au luminaire de leur église.

Vicairie. — *P.* Françoise de Saint-Chamans, dame de Conrots et Lissac, 1600.

Saint-Jean-de-Montchalm, où étaient des religieuses en 1270, apparemment Montchaud, *Mons callidus;* Montchalm, 1270, Munchal, 1187 (*Cartular. Obasin.*). — Prieuré, était en masures en 1712. — *P.* Au prieuré de Carennac, diocèse de Cahors.

Baudat, près de Malemort. — Hôpital, 1259, ruiné. — *P.* Annexe du prieuré du Buis, dépendait de Brive en 1666.

NESPOUX (1), ou Nespols, mal Mespot. — Adémar, vicomte des Echelles, voulut, vers 930, que *Mespolium* demeurât à Saint-Pierre de Marcillac (Baluze, col. 340). Ce Marcillac peut être un prieuré

(1) Commune du canton de Brive (Corrèze).

dépendant de Souillac. — Prieuré. — *D.* 164 livres. — *F.* Saint Julien de Brioude. — *P.* Evêque, 1710. Abbé de Souillac, 1501, 1532, 1693, 1710, 1723, 1757. [Dom Mauduy possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783).

Cure, 940 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Vicaires généraux du monastère de Souillac, l'abbaye vacante, 1576. Abbé, 1453, 1513, 1751, 1758.

Belveire, de Bello videre. — Chapelle. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* A la commanderie du Temple d'Ayen.

Favars. — Autre chapelle [ou prévôté. — Abbé de Beaulieu. (Voyez Bonaventure, t. II, p. 21, et t. III, p. 94, 320, 335)].

Baudran. — Autre chapelle.

TURENNE (1), *Torenna* (S. Odon, *Vita S. Geraldi,* lib. I, n° 39). Touraine (Villaret, *Hist. de Fr.,* t. IX, en 1761, p. 4). Thuraine (Lobineau, *Hist. ville de Paris,* t. V, p. 338 et 418). Torina, Torena, Turena, *Torinum,* mal Taronne. — Ce nom lui vient d'une tour, encore existante au haut du château. Les habitants l'appellent la tour de César, quoique l'architecture ne réponde en rien à la délicatesse du goût des Romains. Le P. Longueval (*Hist. Eglis. Gallic.,* t. II, p. 508) conjecture que *Agrestius* dit évêque de *Toronnicæ civitatis,* au cinquième concile d'Orléans, l'an 549, pouvait être évêque de Turenne qui en aurait eu un pendant quelque temps, comme l'Arsat, l'Isle-Bonne et quelques autres villes en ont eu pour un temps. Mais Bantardus, archidiacre de Limoges, signe à ce concile au nom de Rurice, son évêque; d'ailleurs, jamais Turenne n'a été qualifié *cité,* et cet endroit était alors inconnu. — Prieuré. — *D.* 204 livres. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge, saint Pantaléon *infra.* — *P.* Abbé de Souilhac, 1531, 1704, depuis avant l'an 1178. Ci-devant d'Uzerche (Bonav., t. III, p. 460).

Cure en ville murée, 2,300 communiants. — *D.* 60 livres. — *F.* Même sainte et saint Pantaléon de Nicomédie. — *P.* Abbé de Souillac, 1515, 1606, 1631, 1674, 1715, 1754.

Prêtres institués par sentence arbitrale du 12 juillet 1459, qui doivent résider et être filleuls de la ville et paroisse de Turenne. On les a qualifiés depuis prébendés et chanoines. Sont quatre. — *D.* 32 livres. — Agnez de la Tour, chevalier, vicomte de Turenne, fit ériger dans l'église paroissiale de Turenne, outre le prieur et le vicaire perpétuel, pour l'augmentation du culte divin, quatre prêtres idoines pour célébrer l'office divin et d'une bonne conversation, pour des enfants de la ville et paroisse, ou qui y possèdent des

(1) Commune du canton de Meyssac (Corrèze).

biens. S'ils ont un bénéfice à charge d'âmes ou de la valeur de 20 livres la prébende vaquera. Seront obligés dans la suite de vivre en commun et sous le même toit, s'il plait au fondateur, au doyen de Souillac et au prieur de Turenne, le 18 avril 1475, signé Guillaume de Lhinard. — *P.* Abbé de Souillac confère toutes ces prébendes et canonicats prétendus, et le vicaire général du monastère pendant la vacance de l'abbaye. Prieur de Turenne a nommé à une, 1519, 1532, 1533, 1700, 1717. Depuis le vicomte de Turenne a nommé à toutes. Elisabeth de Nassau, princesse souveraine de Sedan, comme ayant procuration de son mari Henri de la Tour, duc de Bouillon, maréchal de France, 1599, 1607. Tuteurs honoraires de Godefroi-Maurice, 1660, 1662; le même, 1688, 1702, 1706, 1707, 1713, 1715. Emmanuel-Théodore, 1726. Le roi depuis l'acquisition de la vicomté de Turenne, faite le 10 avril 1738, a nommé, 1739, 1741, 1752, 1757.

Chapelle à l'honneur de saint Martial, sur la terrasse du château, érigée en mémoire de la translation des reliques de ce saint, dans ce lieu l'an 885, suivant Haute Serre (*Rer. Aquitan*, lib. VIII, *apud* Bonav., t. III, p. 330). Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, protestant, mort en 1623 la fit démolir (Bonav, t. II, p. 641).

Quatre vicairies fondées par Anne de Beaufort, femme de Annet de la Tour, chevalier, vicomte de Turenne, dans la chapelle du château d'où elle tire son origine, le 11 janvier 1485, vieux style. — A l'honneur de saint Pantaléon. — *P.* Vicomte de Turenne nomme. Godefroi-Maurice, 1702, 1706, 1713, 1714, 1715, 1718. Le roi, 1740.

Une par Aymeric de Grossolles, damoiseau, seigneur de Floirac, la Bermondie, surnommé Bermondi, le 5 janvier 1425. Il choisit sa sépulture dans la paroisse basse de la ville de Turenne, ou au couvent des Cordeliers de Brive, ce qui suppose qu'il y avait alors deux cures à Turenne (Simplic, t. IX, p. 385).

Estienne Deschamps, augmentée par Jean Deschamps, prêtre, son neveu, le..... 1521. Appelée de Gerna.

[Autre vicairie de Notre-Dame-du-Puy, dans le château de Turenne, fondée par un vicomte du lieu].

Frères Mineurs Capucins établis en 1644 par Frédéric-Maurice, duc de Bouillon, pour quatre. — Sont cinq prêtres et deux convers. — Hospice. — Province d'Aquitaine.

Hôpital. Les sœurs de Saint-Alexis de Limoges y furent établies en.....

Compagnie des Pénitents blancs établis en.....

Gondre, ou Gordia. Gondaras, prieuré, 1371. — Léger, archevêque de Bourges donna cette église à Uzerche l'an 1103 (*Gall. christ. nov.*, t. III, addit.). — Raymond, vicomte de Turenne et Gofridus de Salaniac donnèrent au monastère d'Uzerche tous les droits qu'ils avaient sur cette église, qui est appelée Saint-Paul-de-Turenne, l'an 1108 (Justel, p. 29). — Eustorge, évêque de Limoges, la donna la même année au même monastère (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 588). — On convint devant l'archevêque de Bourges en 1144, quant à l'église de Saint-Paul-de-Turenne, que Bernard, abbé d'Uzerche, pourrait construire une église dans la paroisse de Turenne, et dans son obédience de Gondre, avec un cimetière particulier et des paroissiens, ce qui, de l'aveu des moines leur fut plus avantageux qu'à l'église de Turenne (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 848, 849). Par accord passé devant l'archevêque de Bourges au mois de mars 1144 (vieux style). Les moines d'Uzerche possédaient depuis longtemps, par concession de l'évêque, l'église de Saint-Paul-de-Turenne, quand ils en furent chassés par le doyen de Souillac. L'abbé d'Aurillac disait que l'église de Saint-Pantaléon, qui est la mère église de ce château, lui appartenait comme la fille à la mère et qu'il la possédait paisiblement. Le prélat les accorda ainsi. Les moines d'Uzerche avaient dans la paroisse de l'église de Saint-Paul un mas appelé Gondra, où un moine qui y demeurait pour cultiver la terre avait un oratoire. Le doyen de Souillac en prenait la dîme. L'abbé d'Aurillac céda cette dîme au monastère d'Uzerche et consentit que les moines pussent, avec l'agrément de l'évêque, bâtir une église dans ce mas, y avoir le chrême, un cimetière et tous les droits paroissiaux des hommes de ce mas. L'abbé d'Uzerche consentit de son côté que celui d'Aurillac et ses successeurs possédassent paisiblement l'église de Saint-Paul (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 883). — Le doyen de Souillac en avait chassé les moines d'Uzerche par accommodement de l'an 1114 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 883). — Bernard d'Auberoche, abbé d'Uzerche obtint en 1144 une sentence pour cette église contre l'abbé d'Aurillac (*Gall. christ. nov.*, *ibidem*, col. 590). — Prieuré. — *F.* Saint Paul. — *P.* Abbé d'Uzerche.

Nazaret, avec les annexes de Nolines, 1665, Reolmes, 1709, Saint-Saturnin de Valeyrat, diocèse de Cahors 1521. — Prieuré. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge et sainte Madeleine. — *P.* Abbé de Souillac, 1519, 1538, 1756. [Dom Laroque possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783). — Voyez le calendrier de Limoges de 1769, art. Turenne].

Vicairie fondée par Jean Deschamps, prêtre, jadis curé de Creïe, diocèse d'Angers, pour un prêtre ou clerc à son défaut, en ligne directe, le 28 avril 1521. — *P.* Patrons doivent nommer dans trois

mois, à leur défaut le curé de Turenne. Jeanne Labrousse, veuve de Jean Deschamps, écuyer, sieur de la Condamine, avec Jean Deschamps, écuyer, sieur de Cré, son fils, 1750.

Hôpital fondé avant 1521, par Jean Deschamps.

Vicairie de Valeyrat. — *P.* Jean de Saint-Martial de Puydeval, baron de Conros, Orilhac, Montel, la Bastide et sieur de la Jugie, avec Françoise de Saint-Chamans sa femme, comme dame de Lissac, 1595. Idem de Saint-Martial, 1609, Charles, 1653.

Autre par Hugue de la Faurie, prêtre, pour le premier prêtre de la ligne de ses héritiers, dans l'église de Jugeals, ou dans la chapelle de Nazaret, au choix du titulaire, le 28 mars 1538. — *P.* Evêque, 1582. La Faurie, 1616. Jeanne de La Brousse ci-dessus, 1750.

Noble Guillaume, seigneur de Cosnac, en son nom, et celui de feue Marguerite de Las Tours, sa femme, au château de Linoire, paroisse de Turenne, pour un prêtre, qui doit résider, ou au moins être prêtre dans l'an, et ne point posséder d'autre bénéfice, le 11 juin 1522. La fondation fut ratifiée par Louis, chevalier, seigneur de Cosnac, fils du fondateur, le 4 décembre 1525. — *P.* Curé de Turenne confère et à son absence de quatre lieues, le vicaire. Successeurs au château de Linoire nomment.

JUGEALS (1) Jugals. — Cure, 680 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Giles. — *P.* Evêque, 1688, 1757. Abbé de Souillac, 1560, 1588, 1659, 1757, 1762. Doyen de Souillac, 1478.

SEILHAC (2), ou Sailhac-la-Monjas, Soulhac, Salhac, Salach où étaient des religieuses en 1163 (*Cartular. Obasin.*). *Saliacus* l'an 930 (Baluze, col. 341). — Prieuré de filles. — *D.* 190 livres. — *F.* Saint Jean-Baptiste. — *P.* Abbesse de la Règle, 1572, 1583. — [Voyez Bonaventure, t. I, p. 193, col. 2].

L'abbesse et religieuses de la Règle exposèrent (comme à l'article Notre-Dame-du-Chalard, paroisse de Saint-Georges-la-Pouge, archiprêtré de Bénévent). Le prieuré de Seilhac n'avait aucun bien régulier. Le revenu consiste dans les dîmes de la paroisse, rentes, etc., le tout montant 400 livres. Sur quoi il faut payer la portion congrue du curé, entretenir le chœur et les ornements de l'église, payer les décimes, une redevance de cent soixante-huit quartons d'avoine au vicomte de Turenne, une autre de huit à dix quartons de froment au prévôt de Brivezac, 10 livres aux pauvres de Seilhac et 3 livres au prédicateur du jour de saint Jean-Baptiste.

(1) Commune du canton de Brive (Corrèze).
(2) Chef-lieu de canton (Corrèze).

Par le même décret du 21 mai 1747, ce prieuré fut uni à la mense conventuelle du monastère de la Règle, à la condition d'acquitter toutes les charges ecclésiastiques et civiles.

Cure, 380 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Jean-Baptiste. — *P.* Evêque, 1685, 1698, 1719. Abbesse de la Règle, 1483, 1571, 1607, 1608, 1698, 1724.

Ce *Saliacun* ou *Saliacus*, dans la Viguerie de Turenne, était paroisse en 930, (Baluze, col. 341).

Vicairie de la Combe. — A l'honneur de sainte Catherine. — *P.* Evêque, 1607, 1726, 1733, 1770.

Autre fondée par Hélie d'Anglard, prêtre, appelée de Cimet. — *F.* La Sainte-Vierge. — *P.* Prieur de Brive confère, nomma 1693. Deymié, bourgeois, fils d'autre, notaire et héritier de Masson de la Chambre, 1696, Mathurier, bourgeois et héritier de Deymier, 1746, 1748.

Chapelle au cimetière.

CHAUFFOURS (1), *Califurnium*, *Caufurnum*. — Prieuré. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Abbé de Solignac.

Cure, 380 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Abbé de Solignac, 1318, 1556, 1719. Prévôt de Brivezac, comme prieur de Chauffours, 1564, 1612, 1673, 1674, 1719, 1720, 1750.

COLONGES-PRÈS-TURENNE (2). Prieuré. — *D.* 204 livres. — *F.* Saint Pierre, apôtre, jadis saint Martin. — *P.* Abbé de Charroux, 1318.

Le comte Roger et sa femme Euphrasie donnèrent *Curiam Coloniensem* avec ses églises au monastère de Charroux, le 18 juin 785 (Mabillon, *Annal.*, t. II, p. 711). Cette église, *Colongia*, en dépendait en 1211 (Innocent III, lib. XIV, épist., 18), Saint-Sauveur de Pleaux, diocèse de Clermont y était annexé en 1595, 1718, 1723.

Cure, 1,800 communiants. — *D.* 35 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Abbé de Charroux, 1607, 1704, 1760.

Vicairie fondée par Bernard Ramade. — A l'autel de saint Nicolas. — *P.* Evêque, 1607. Ramade, bourgeois, 1704.

Eutrope Vitria [ou Vitriac], ou Alvitre, prêtre. Appelée de Seiras [ou de Notre-Dame-de-Pitié]. — A l'autel de Notre-Dame-de-Pitié. — *P.* Patron doit présenter dans vingt jours, et à son défaut le curé, qui y nomma, 1607. Ceyrac, sieur du Bouchatel et de Manzac, avocat à Tulle, 1724; procureur du roi au présidial de la même ville, 1748, 1750, 1757. [Evêque de Limoges (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

(1, 2) Commune du canton de Meyssac (Corrèze).

Jean Chaptiers, prêtre, le 14 juillet 1522. — *P.* Alvitre, 1745 De Dolon ou Delont.

De Vassignac. — A l'autel de saint Jacques et sainte Sigolène dont le chef était dans cette église du temps de Bernard Guidonis (Guidonis, t. I, p. 633). On dit cependant que son corps est dans la cathédrale d'Albi (Chastellain, *Martyr. univer.* 24 juillet). — *P.* Guillaume de Vassignac, 1443, 1473, 1475. Isaac Canolles vendit, le 9 ou le 27 novembre 1643, le droit de patronage à Jean Ramade. Par arrêt du Parlement de Bordeaux du 19 décembre 1706 et 19 février 1707, Antoine de Canoles, écuyer, sieur de Rogierre, est maintenu comme seigneur de Vassignac dans le droit de patronage, contre Graffeuille, veuve de Ramade, sieur de Friat, et tutrice de son fils. Ledit de Canolles nommé. 1707.

Saint-Maximin. — Chapelle, 1620. — La compagnie des Pénitents noirs s'y établit en 1681.

MENOIRE (1) ou Monoyre. — Prieuré de filles. — *P.* Saint Donat, évêque d'Arezzo, le 16 juillet ou le 7 août, sous Julien l'Apostat, jadis saint Benoit. — *P.* Attendu la pauvreté du monastère de Bonnesaigne, l'évêque de Limoges y unit ce prieuré le 12 mars 1428, vieux style.

Cure, 210 communiants. — *D.* 30 livres. — Menoyre avait une église paroissiale en 1270 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 575). — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1683. Abbé de Bonnesaigne, 1404, 1515, 1594, 1687, 1704, 1725.

La Griffoulière, où est une fontaine très salutaire (Bonav., t. II, p. 254, 309). — Interdite en 1747. — On tient que saint Martial a souvent reposé à plate terre, auprès de cette fontaine, étant pressé de fièvres quartes (Bonav., t. II, p. 623). — Prieuré. Annexe de la cure, 1514. — Graffolyera était paroisse en 1270 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 575). — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Prieur de Menoyre nommait. Fut uni à son monastère vers 1400.

ALBINIAC (2) ou Albignac. Albinach en 1159 (*Cartular. Obasin.*). *Albiniacum. Albuchacum. Albeniacum* (Ughel, *Ital, sac.*, t. IV, col. 1437). Mal Albiguet en 1285. — Prieuré d'hommes en 1096. [1163 (Justel, *Hist. de Turenne,* preuves, p. 34). — Elie, prieur d'Albiniac, vivait en 1162 (*Idem*)]; 1211 et 1349 (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 345 et 637). Prieuré de filles, 1499. — *D.* 190 livres. — *F.* Saint Loup de Limoges, jadis la Sainte-Vierge. — *P.* Abbé de

(1) Commune du canton d'Argentat (Corrèze).
(2) Commune du canton de Beynat (Corrèze).

Cluse nommait, 1096 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 440). — La prieure et les religieuses de Coyroux exposèrent au pape que l'abbé d'Obazine leur fournissait la nourriture, et que leur monastère avait été ruiné par les guerres, ce qui mettait cet abbé hors d'état de leur continuer la nourriture. Elles n'avaient d'autre revenu que celui d'un modique bénéfice, également ruiné par les guerres, de sorte qu'elles n'avaient rien pour leur vestiaire. — Le pape Clément VI leur unit ce prieuré, dépendant de Cluse, dont la cure est desservie par un vicaire perpétuel, en ce qu'on y pourra diminuer le nombre accoutumé des moines et des ministres, par bulle donnée à Avignon le 4 des nones de janvier, la douzième année de son pontificat. Il y a faute dans ces chiffres.

Cure, 680 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Prieure de Coyroux, 1599; avec ses religieuses, 1568, 1616, 1637, 1674, 1735, 1767.

LENTEUIL ou LANTEUIL (1). *Lantholium.* Lantol en 1159 (*Cartular. Obasin.*). Lantull en 1170 (*Idem*). *Lantolium*, église paroissiale en 1091 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 434). Mal Nanteuil, (Vosgien). — Cure, 1,280 communiants. — *D.* 35 livres. — *F.* Saint Cosme et saint Damien, jadis saint Irier, abbé. — *P.* Abbé de Cluse nommait en 1117 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 441). Evêque, 1681, 1693. Prieure et religieuses de Coyroux, comme prieure d'Albignac, 1571, 1579, 1693, 1734, 1735.

Auriol ou Aureil. *Auriolus.* — Boson, vicomte du château de Turenne, et Guitberge, sa femme, du consentement de leurs fils, Raymond et Archambaud, pour faire moine leur autre fils, nommé Ebalus, donnèrent au monastère de Tulle la moitié du bois *bosco* appelé *Auriolus*, et consentirent que dans l'autre moitié qu'ils se réservaient, les moines puissent y bâtir une église à l'honneur de saint Nicolas, maisons, offices; y faire un cimetière (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 431), l'an 1091, indiction XIV. La même année Umbauld, évêque de Limoges (col. 433), permit d'y bâtir une église. Par accommodement, le moine qui demeurait sur la montagne *Auriolus* devait payer chaque année, au prieur d'Albignac, un demi-muid de froment, et comme l'église d'Albignac n'avait pas de livres, l'abbé de Tulle en donna à ce prieur un de l'office de la Sainte-Vierge dudit Albignac l'an 1096 (col. 439). Et en 1117, le 1er mars indiction X, l'abbé de Cluse céda à ceux de Tulle tout le droit paroissial qu'il pouvait avoir sur Auriol, en ce que le moine de Tulle qui aurait cette église payerait le demi-muid de froment ci-dessus au

(1) Commune du canton de Beynat (Corrèze).

moine qui tenait les églises de Lenteuil et d'Albignac (col. 441. L'église de *Auriolo* dépendait de Tulle en 1105 (Baluze, col. 451 en 1115 (col. 465). N'était qu'une chapelle en 1154 (col. 485). — Prieuré. La chapelle est en ruine. — *F.* Saint Nicolas de Myre. — *P.* A la cathédrale de Tulle.

MEISSAC (1) ou Moyssat. Mayssat en 1488 (Baluze, *Maison d'Auvergne*, t. II, p. 742). *Mansacum. Mainsacum.* Mal Mensat, Monsat, Mozat. — Adémar, vicomte des Echelles, donna à Saint-Pierre de Beaulieu le village et l'église de *Mayssacum* vers 930 (Baluze, col. 340). — Ordonné en 1489 de rebâtir cette église. — Prieuré séculier. — *D.* 356 livres. — *F.* Saint Vincent, martyr. — *P.* Evêque de Tulle nommait, 1605. Antoine de Soulier, prieur de Meissac, puis moine Feuillans, résigna ce bénéfice au monastère que les moines de cette congrégation feraient bâtir en Limousin. Le pape y consentit le 4 septembre 1608. L'évêque de Tulle, quoiqu'il sut que ce prieuré avait été ci-devant uni par Paul III à perpétuité à sa mense épiscopale, pour l'augmentation du service divin et le salut des âmes qu'il espéra provenir de l'établissement des moines de cette congrégation de Tulle, consentit aussi le 26 décembre 1612 à l'union perpétuelle de ce prieuré à leur monastère, en ce qu'ils payeraient la pension annuelle due par le prieur de Meissac au chapitre de la cathédrale.

Bulle du 10 décembre 1613, fulminée le 20 août 1614, qui unit ce prieuré. Prise de possession le 12 juin 1616. Ces moines ne prirent point de lettres patentes, elles ne furent point enregistrées au Parlement de Bordeaux et l'union fut cassée par arrêt du ... septembre 1717. L'évêque de Tulle y nomma en 1718. Cependant ils en jouissent.

Cure en ville murée, 980 et 2,800 communiants. — *D.* 68 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1607, 1633. Prieur de Mayssat, 1482. Prieur et chapitre des Feuillants de Tulle, 1687, 1710, 1718.

Vicairie de Vallette.

Autre, de Ulmet, 1660. — A l'autel de saint Jean. — *P.* D'Ulmet, 1599.

[Hôpital. 1784].

Saint-Thomas de Cantorberi, à présent Saint-Roch. — Chapelle. — La compagnie des Pénitents blancs, érigée en 1631, s'y établit en 1716.

La Glaigole ou La Glaizola, 1175 (*Cartular. Obazin.*), ou Eglizole. Leygleygeole. Glayole, 1371. [Eygligeolle. C'est peut-être le

(1) Chef-lieu de canton (Corrèze).

prieuré appelé de Viljolles dans Bonaventure, t. III, p. 335, col. 2]. — Hermitage, chapelle. Prieuré, 1175, 1318, 1371. Cure, 1175 (*Cartular. Obazin.*), 1317, 1484, 1490; — 230 communiants. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Abbé de La Chaize-Dieu. Annexe au prieuré de La Fage.

SAINTE-FERRÉOLE (1). Mal Saint-Farréol, Sainte-Fenelle (Chastell., *Martyr. univers.*, p. 782). Feiriole en 1162. — On dit qu'elle fut martyrisée ici l'an 111, le 18 septembre (Bonav. t. III, p. 73). Mais Gaufredus de Vigeois et Bernard Guidonis n'en disent rien. Saint Ferréol, martyr à Vienne, est honoré le même jour. On a pu par corruption en faire une sainte, comme de saint Symphorien, d'Autun, sainte Fore. — Prieure. — *F.* Saint Martin de Tours, sainte Ferréole, 19 septembre, dont les reliques étaient dans cette église en 1184 (Gaufred., p. 286), et saint Michel. — *P.* Etait uni à l'évêché de Tulle avant 1396.

Cure, 2,800 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Evêque de Tulle, 1419, 1589, 1592, 1661, 1705, 1713.

Vicairie fondée par Antoine de Domo, prêtre et curé, le 14 septembre 1470. Appelée de Chaumont [ou Les Chaumond], et du peuch de Vouzour. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1614, 1661, 1712. Evêque de Tulle comme prévôt de Sainte-Ferréole, 1618, 1662. Tuteurs honoraires du vicomte de Turenne, 1661. Adrien-Maurice, duc de Noailles, comme seigneur de La Fage, 1712. Déclarée annexe à la cure par arrêt du Parlement de Bordeaux du ... 1736.

Jean Nadal, prêtre du village de La Ribière, le 28 mars 1537.

De La Biconye. — *P.* Géraud de Bezauger, sieur de Saint-Léger, gentilhomme servant du roi, 1606.

Noble Charles de Bar, seigneur dudit lieu et du Puymarez, le 21 août 1610. — A l'honneur de saint Michel. — *P.* Gorssas, prêtre, et ses héritiers nomment.

De La Blanchie, peut-être la précédente. — A l'honneur de la Sainte-Vierge. — *P.* Gui, seigneur de Bar, écuyer, commandant des armées du roi, gouverneur de la ville et citadelle d'Amiens, 1663. Armand-Jules, brigadier des armées du roi, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, gouverneur desdits lieux et grand bailli de Picardie, 1704. Guillaume de Juliard, seigneur de Bar, prévôt de l'église de Toulouse, 1726.

Noble Bertrand de Saint-Michel et Jeanne, sa fille, femme de noble Guillaume de Cornil. — *P.* Evêque, 1663.

(1) Commune du canton de Donzenac (Corrèze).

Compagnie des Pénitents blancs établie en 1719.

Sevènes ou Servens. — Cure, 1484. Chapelle. — *F*. Saint Barthélemi. — *P*. Au monastère de Cubas, ordre de Fontevrault, diocèse de Périgueux, aujourd'hui Fontanes.

PRUNHE ou PRUGNE (1). Prunié. — Commanderie, 1384.

Cure, 186 communiants. — *F*. Saint Pierre-ès-Liens. — *P*. Commandeur du temple d'Ayen, 1680, 1682, 1743, 1746, 1764. [La paroisse est si petite, et l'église si pauvre, que dans le pays, quand on veut se moquer d'un jeune ecclésiastique, on lui dit qu'on le fera faire évêque de Prugne].

Pour composer l'évêché de Tulle, on démembra de cet archiprêtré, suivant le Pouillé manuscrit de la cathédrale de Limoges :

Sainte-Fortunade. — Cure. — *P*. Evêque de Limoges.

Chameyrac. — Cure. — *P*. Abbé de Beaulieu.

Favars. — Prévôté. — *P*. Abbé de Bonlieu.

Manssac. — Prévôté.

---

33 cures.

1 succursale : Saint-Sornin de l'Arche.

[Alieyre. — Chapelle. — Archiprêtré de Brive.

Liante. — Cure inconnue. Ne se trouve par sur l'*Indicateur* de 1771.

Veyssière. — Chapelle.

(1) Emprugne, commune de la Chapelle-aux-Brocs, canton de Brive.

XVII

Archiprêtré de Saint-Paul

SAINT-PAUL (1). Archiprêtré, 1256, qui fut uni à la cure en 1288. 2,000 communiants. — *D.* 184 livres. — *F.* Saint Paul, apôtre. — *P.* Evêque, 1566, 1624, 1686, 1687, 1719, 1723, 1755, 1756, 1763.

Communauté de prêtres, 1564. — *D.* 10 livres.

Chapelle au cimetière. — *F.* Sainte Madeleine. — *D.* 11 livres. Bâtie par Pierre de Argentellis, prêtre de la paroisse, maître ez-arts, bachelier en l'un et l'autre droit, curé de Saint-Junien de Vaussay, diocèse de Poitiers. Il y fonda une vicairie en 1493. A l'honneur de Notre-Dame de Pitié. — *P.* Archiprêtre confère. De Argentelis ou d'Argenteaux, 1596, 1692. Labiche, sieur de Montmolinet, comme petits-fils d'une d'Argenteaux, 1721. Sieur de Ribière, ancien officier au régiment de Gondrin-infanterie, 1748, 1755, 1767.

Maladrerie de fondation royale, suivant le Pouillé. — *P.* Grand aumônier.

Fondadouze ou Fonledofa. — Préceptorerie, 1467, prieuré. — *D.* 46 livres. — *F.* Nativité de saint Jean. La chapelle est détruite. *P.* Le prieur de l'Artige, 1508, 1562, 1565, 1569, 1655. Recteur des Jésuites de Limoges, 1721. — *P.* On représenta (comme à l'article Beaune). Le prieuré de Fondadouze fut évalué 180 livres. Le titulaire n'y rendait aucun service, n'y célébrait, ni faisait célébrer les douze messes fondées, n'avait fait aucune réparation à la chapelle qui était en ruine et interdite depuis longtemps. Par le même décret du 16 juin 1751, ce prieuré fut uni au collège des jésuites de Limoges aux mêmes conditions.

(1) Commune du canton de Pierrebuffière (Haute-Vienne).

Neypouleu. — Prieuré de filles, la chapelle est détruite. — *P.* Membre du prieuré de Bostmorbaud ; uni aux mêmes jésuites.

Saint-Jacques de la Garuna, église du côté de Saint-Paul, 1273.

SAINTE-MARIE-LA-CLAIRE-DE-CHATEAUNEUF (1), mal de Neuf-Château. — Cure, 980 communiants. — *D.* 60 livres. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1565, 1566, 1634, 1670, 1678, 1680, 1748, 1763.

Collège de prêtres séculiers fondé dans cette église par Jeanne de Lévis, femme de Louis de Pierrebuffière, chevalier, le 5 novembre 1442, signé Tarnelli.

Quatre vicairies fondées par Louis de Pierrebuffière, chevalier, pour quatre prêtres. S'ils cessent le service pendant un mois, le bénéfice est vacant, le 6 mai 1463, signé Tarnelli. — A l'honneur de la Sainte-Vierge, saint Jacques et sainte Catherine. — *P.* Héritiers.

Hôpital à Châteauneuf, 1294.

Saint-Michel de Châteauneuf, alias des Chapelles. — Jordain, évêque de Limoges, donna la quatrième partie de cette chapelle à sa cathédrale et de celle de Saint-Quentin, au mois de février, sous le roi Robert, vers 1029 (Bonav., t. III, p. 406). Prieuré, était uni à Saint-Jean de Venohan en 1497. La chapelle fut interdite en 1741. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Michel. — *P.* Prieur d'Aureil, 1486, 1556, 1563, 1567. Recteur des Jésuites de Limoges, 1626. Uni à leur collège, avec le suivant, le 3 septembre 1639, en ce qu'il ne serait pas privé du service dû et accoutumé.

Saint-Jean de Venon ou Vernon ou Vernouhant, Venouhan, 1556. Annexe du prieuré de Saint-Michel, 1556, 1567, 1570, 1626. De la cure, 1556. — *F.* Nativité de saint Jean. La chapelle est en ruine. [Etait détruite en 1775]. — *P.* Prieur d'Aureil, 1486. Uni aux Jésuites de Limoges avec le précédent. [Le collège jouit des dîmes du village de Venouhan].

NEUVIC-PRÈS-CHATEAUNEUF (2) [ou Neuvic-Entier], *Novus-vicus*, mal Bourgneuf. — Cure, 880 communiants. — *D.* 67 livres. — *F.* Décollation de saint Jean. — *P.* Evêque, 1483, 1513, 1515, 1531, 1556, 1558, 1559, 1560, 1564, 1580, 1588, 1635, 1641, 1652, 1653, 1660, 1706, 1762.

Vicairie fondée par Hélie de Mesclajeu, *de mixto joco*, dame d'Eychizadour, le 8 mai 1403, par le même acte que celle de Saint-

(1) Châteauneuf, chef-lieu de canton (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton de Châteauneuf (Haute-Vienne).

Mer (Voir cette paroisse dans l'archiprêtré de La Porcherie). Appelée des Chaneaux [ou Chauveaux, ou Les Chizadours, ou Eichizadours, ou Chizadours]. — A l'autel de Sainte-Catherine. — *P.* Héritiers et successeurs nomment le même titulaire qu'à celle de Saint-Mer. Jean de Mesclaiot, sieur de Chizadour, 1471. — *D.* 15 livres.

Pierre de Ligonnat, damoiseau, dit de Valeychieras et de Naziera, pour un prêtre ou clerc qui doit se faire promouvoir à la prêtrise dans l'an et résider à Neuvic ou dans la paroisse, le 19 mai 1427, signé de Campis. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *D.* 102 livres. — *P.* Héritier de Valeychieras et ses successeurs nomment. Ruben, marchand d'Eymoutiers, sieur de Varechieras, qui fut autrefois de noble Pierre Ligonat, 1482. — Par sentence du sénéchal de Limoges, du 11 janvier 1590, le chantre de Limoges en cette qualité, grand archidiacre, chanoine et archiprêtre de l'église cathédrale, est maintenu patron de la vicairie Le Liguonat, à raison de sa dignité de chantre. Evêque, 1682. Léonard de Sainte-Marie, écuyer, seigneur de Bort, 1573. Gabriel, 1609, 1625, 1642, 1647, 1666, 1668. Jean-Baptiste du Garreau de La Seynie, chevalier, sieur de Puy-de-Bette, capitaine de cavalerie, comme mari de Valerie Limosin, dame de Valeycherias, 1767 [Voyez Morin, *Mém. mss.*, n° 3, p. 1, art. Neuvic-Entier].

Combas-hors-Neuvic ou près Bussi et Aimoutiers, *alias* Combort ou Le Vetizou, près-las-Vetizons. — Prieuré-cure, 1594. Vicairie ou chapelle monacale, 1569, 1636. — *F.* Saint Mathieu. — *P.* Prieuré et couvent de Blessac, 1569, 1594, 1636. Curé de Neuvic la sert.

Eycideoulx ou Exideulx, *Exidolium.* — [Prieuré (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)]. Chapelle, 1591. — Cure, 1562, sur la paroisse de Rosier-Masléon, 1703. — *D.* 26 livres. — *F.* Saint Nicolas de Myre. — *P.* Aquilaire du chapitre d'Aimoutiers, 1557, 1561, 1562. Chapitre conféra, 1591, 1614, 1703, 1727, 1760. Curé de Neuvic la sert. [N... de Puifferat possédait le prieuré en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

SAINT-BONNET-LA-FORÊT (1), *alias* La Rivière ou Les Peilleres; d'Aigueperse, 1400; *de Artigia* en 1147; près Saint-Léonard; près Pierrebuffière, 1574. — Cure, 1,200 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Bonnet d'Auvergne. — *P.* Evêque, 1600, 1601, 1642, 1677, 1717, 1725, 1755, 1762.

Saint-Michel dans la ville de Saint-Léonard de Noblac. — Cure dans une chapelle de l'église paroissiale. 260 communiants. —

(1) Commune du canton de Pierrebuffière (Haute-Vienne).

F. Saint Michel. — *P.* Evêque, 1531, 1565, 1573, 1598, 1626, 1658, 1671, 1680, 1722, 1735.

LE PONT-DE-NOBLAC (1), sur la rivière de Vienne. — Cure 260 communiants. — *D.* 4 livres. — *F.* Saint Martial de Limoges. — *P.* Evêque, 1461, 1530, 1562, 1628, 1662, 1686, 1699, 1724, 1754.

SAINT-PRIEST-LAS-VERGNHAS (2), *de Verniis, alias* l'Ortigier, près Villevaleix, 1371, près ou sous Sainte-Anne. — Rotger de Leron donna cette église au monastère d'Uzerche l'an 996 (*Cartular. Uzerch.*). Ordonné en 1458 de bâtir à neuf et en entier cette église. — Prieuré. — *D.* 96 livres. — *F.* Saint Priest d'Auvergne, mal saint Payet (Chastell., *Martyr. Univers.*, p. 830). — *P.* Abbé d'Uzerche, 1565, 1628, 1709, 1720, 1727, 1746. Ce prieuré fut évalué de 600 à 700 livres de revenu; sur quoi la portion congrue du curé, une redevance au chapitre d'Uzerche. Fut uni à ce chapitre par le décret du 27 novembre 1761 (Voir ce décret à l'article Uzerche, dans l'archiprêtré de Vigeois).

Cure, 230 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Abbé d'Uzerche, 1440. Prieur de Saint-Priest nomma et le dit abbé présenta, 1576. Prieur seul *pleno jure,* 1614. Simplement 1654, 1714, 1729, 1732. Evêque depuis l'union du prieuré au chapitre d'Uzerche.

SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAC (3), *Nobiliacum,* mal le Noblet, Nobiliac. Jadis *Pavum,* sur la Vienne, qui était une forêt où Saint-Léonard vint demeurer et qu'il partagea à sept familles. Son nom vient de ce que le roi affranchit ce terrain de toute sorte d'impôts. Voyez Oroux, *Vie de saint Léonard,* p. 37 et 38. Le P. Bonaventure le dit aussi, t. III, p. 166. — Cette ville doit sa formation au concours des pélerins qui venaient visiter les reliques, ou aux privilèges qui lui furent accordés.

Prévôté en 1021 (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 514). Prieuré, jadis ordre de Saint-Augustin. — *D.* 603 livres. — *F.* Saint Trophime en 1062. Saint Léonard, solitaire, mort sur le lieu le 6 novembre, dit-on, 559. — *P.* Electif confirmatif par l'évêque, 1191. Le roi, 1558, 1571, 1614, 1712.

L'observance cénobitique y était observée lorsque le 7 novembre, indiction XV, l'an 1062, Itier, évêque de Limoges, y établit la canoniale (Bonav., t. III, p. 410).

(1) Dans la commune de Saint-Léonard (Haute-Vienne).
(2) Réuni à Sainte-Anne, canton d'Eymoutiers (Haute-Vienne).
(3) Chef-lieu de canton (Haute-Vienne).

Eglise collégiale séculière, à défaut de réguliers, par ordonnance provisionnelle de l'évêque du 22 février 1691, homologuée au parlement de Bordeaux le 27 avril 1692. Le P. Vaissette (*Géogr. historique*, t. II, p. 534) dit Saint-Léonard autrefois abbaye. — *P.* Prieur de Saint-Léonard, 1598, 1625, 1631, 1633, 1653, 1699, 1710.

Sous-prieuré, 1274.

Sacristie avec le prieuré de La Galemache et une portion canoniale annexés.

Infirmerie, 1446, avec une portion canoniale annexée. Supprimée.

Infirmerie ou prieuré de La Galemachia. — Office. — *P.* Prieur de Saint-Léonard, 1514.

Dix prébendes ou portions canoniales, y compris la sacristie et la cure de Saint-Etienne. — *P.* Prieur de Saint-Léonard, 1556, etc. *D.* 96 livres.

Etaient douze prébendés en 1062 (Bonav., t. III, p. 410. — Oroux, p. 219 et 222). De vingt-huit ils furent réduits à treize en 1345, y compris le prieur.

Les longues guerres avaient grandement dérangé le monastère, et en avaient considérablement diminué les revenus. Par ordonnance de l'évêque du 14 mai 1381, les prébendes, y compris la sacristie, sont réduites à dix, outre les trois affectées au prieur.

Prieurs de Saint-Léonard :

1. Jordain de Laron, prévôt, élu évêque de Limoges, 1023.
2. Pierre, vers 1100.
3. Aton, vers 1130, mort le 15 juin.
4. Castus, vers 1158.
5. Bernard, 1191, 1195.
6. Boson, 1211, mort le 29 mai.
7. Gérald de Maumont, 1247.
8. Raymond, 1250.
9. Estienne, 1259.
10. Gaucelin, 1261.
11. Hélie, 1274.
12. Boson, 1296, 1297.
13. Guillaume, 1298, 1309.
14. Pierre, 1310, 1322.
15. Hugues Geoffroi, 1327, 1332.
16. Guillaume Grilli, 1335, 1339.
17. Audouen, 1349, 1354.
18. Estienne Benoist, 1359, mort le 19 mars 1377, prieur de Bénévent, chanoine de Limoges.

19. Jean d'Aulery, prieur de Bénévent, puis de Saint-Léonard 1377, 1392.
20. Gérald Sudraud, 1394, 1403.
21. Audouen de Royère, 1428.
22. Bernard Avinionis, 1430, 1446.
23. Jean Sudraudi, 1452, 1454. Inconnu à M. Oroux.
24. F. Estienne Tixier, 1459, mort 1484.
25. Guillaume Tixier, mort le 10 octobre, 1506.

Commendataires : 26. Geoffroi de Pompadour, nommé en 1506.

27. Louis de Royère, 1509.
28. Guichart de Royère de Beaudeduit, 1517, 1541. Abbé de la Tour au Puy-en-Velay.
29. François de la Saigne, prit possession de Saint-Léonard le 19 avril 1551, prieur de l'Artige, du Chalard, abbé de Souillac.
30. Philippe d'Artuli, 1558.
31. Antoine de Montfrebœuf de Razac, nommé en 1571, régulier.
32. Noel Sourdet, 1572.
33. Antoine Lancel, licencié en l'un et l'autre droit, 1585, 1589.
34. François de Bridieu, nommé en 1593, mort le 10 mars 1614.
35. François de Bridieu, 1614, 1634.
36. Pierre de Bridieu, 1646, 1653.
37. Dieudonné de Bridieu.
38. Dieudonné de Bridieu du Claveau, nommé en 1671.
39. Gabriel de Bridieu, mort en 1712.
40. Liberal Jouvenel de Maranzac, 1712, mort en 1769.

Six vicairies de chœur séculières, une appelée de la Face-Dieu, *alias* de la Véronique. — *P.* Prieur de Saint-Léonard, 1557, 1560, 1565, 1632.

Autres à l'autel de Notre-Dame de Charneuf, ou Champinoux, *de Capite novo, Campi novi,* avant 1437. — Prieur de Saint-Léonard, 1566, 1591, 1623.

Chapelle du Sépulcre qu'on appelle aujourd'hui de Saint-Pierre et Saint-Paul, vulgairement Sainte-Luce. — Comme il s'y passait plusieurs abus, des désordres même, Sébrand, évêque de Limoges, ordonna en 1191, que ce lieu serait détruit, et qu'on en murerait toutes les avenues. Ce qui a été si bien exécuté, qu'aujourd'hui il n'est plus possible de savoir seulement où il était situé (Oroux, p. 61).

Vicairie dans cette chapelle, au-dessus et à côté du pinacle. — A l'autel de saint-Pierre et de saint Paul. — *P.* Prieur de Saint-Léonard, 1557, 1571, 1693, 1759, 1767.

Serviteur, ou Seytonier, ou Sonneur de la cloche, chorialiste. — Office. — *P.* Prieur de Saint Léonard, 1583, 1597, 1598.

Vicairie de la Madeleine (de la Trinité ou du cloître, dont les revenus sont confondus avec ceux du chapitre) fondée par Gérald Daniel, le 24 juillet 1424.

Vicairie fondée par Gérald Forestarii, chanoine et trésorier du monastère, curé de Saint-Jean en la même église : décrétée le 6 juillet 1361, pour un chanoine qui n'aura que sa prébende sans autre bénéfice, et doit être ordonné prêtre dans l'an; ou, au refus des chanoines pour un clerc qui sera ordonné dans le même temps. [Peut-être celle appelée de Notre-Dame, ou de Saint-Barthélemi]. — A l'autel de la Sainte-Vierge et saint Léonard, à l'autel de saint Barthélemi, à présent de saint Roch; derrière le grand autel. — *P.* Evêque, 1735, confère. Prieur de Saint-Léonard lui doit présenter dans 40 jours. A nommé, 1604, 1705, 1735, 1756, 1762.

Jacques Segaudi, le 1er avril 1366; augmentée par Pierre Jonchon, [on le nomme aussi de saint André ou de sainte Catherine, ou *de capite novo*]. — A l'autel, non de saint André, mais de saint Pierre et de sainte Catherine *de capite novo*. — *P.* Prieur, 1604, confère; héritiers. [Les Guy et Sauvage]. Juchon, 1557. De Laige, 1592, 1616, 1644. Sauvage, bourgeois, petit-fils d'une Bordes, 1768, Junchon, vigneron, 1513.

Pierre Georgii, clerc de la ville de Peyrat en Limousin, mari d'Almodis de Saint-Amand, pour un prêtre séculier de la ville de Saint-Léonard, qui doit y résider et être parent; le samedi après la saint Nicolas de mai, 10 du même mois 1376. — A l'autel de sainte Anne, *alias* de saint Léonard. — *P.* Prieur doit nommer et conférer dans quarante jours, à son défaut le curé de Saint-Etienne de Noblac dans le même temps. Prieur, 1562, 1563, 1621, 1628, 1700, 1710, 1735, 1754, 1762.

Frère Jean Daulery, ou del Leyris, prieur du monastère, pour un prêtre séculier, le samedi veille de Pâques, 14 avril 1392. — Appelée de la messe matutinale, ou de l'aurore, [ou de Saint-Doucet]. A l'autel de saint Dulcissime ou Dulceme, mal saint Anselme, à présent saint Cosme et saint Damien, dans la carolle. — *P.* Prieur confère. Jean du Leris, damoiseau, 1427, prieur, 1392, 1613. Evêque, 1704, 1719, 1721, 1759, 1762.

Jean de Jaubert, chevalier. — Dans la chapelle du sépulcre. — *P.* Prieur confère.

Droyn de Jaubert, fils de Jean en fonda deux le 10 février 1402, vieux style. — Dans la chapelle du Sépulcre. — *P.* Prieur confère, Marguerite Daniel, femme du fondateur. Après sa mort Guillaume de Manseu, damoiseau, neveu et héritier dudit fondateur et ses héritiers.

Sainte Quitterie *de capite novo, alias* sainte Valérie, sous le grand pinacle, ou clocher, avant 1460. — *P.* Prieur confère. Noble Amable de Saint-Georges, seigneur dudit lieu et de Bussière, sénéchal de toute la Marche, comme tuteur des enfants de noble Nicolas de Royère, seigneur dudit lieu et de Beaudéduit, 1563. François de Royère, écuyer, seigneur de Burgniat et de Beaudéduit, 1583. Gabriel Gui 1623, avec François 1612. Noble Pierre Journet, seigneur de Rougiers, 1645. Marguerite de Royère, 1703, Jean Vidaud, seigneur de la baronnie de Burgniat, 1703. Jean-François de Villautreix, écuyer, par représentation de Marc-Antoine de Royère de Burgnhac, son aïeul, dont il est héritier, 1761.

Martin Veyrier, juge de Saint-Léonard. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Veyrier, fils du fondateur 1618.

Dans le sépulcre, vicairie de saint Thomas. — *P.* Evêque, 1471.

Autre de saint Pierre du sépulcre dans le monastère, 1483.

Hélie Mathenet, marchand, par acte du dernier février 1374 reçu par Gérald Lafon; dans un arceau entre la chapelle de la Face-Dieu, et une échelle de pierre par laquelle on monte du monastère à la salle du seigneur évêque. — A l'autel de saint Jacques et saint Blaise. — *P.* Prieur confère. Héritiers et successeurs nomment. De Bethoux, licencié en droit 1561. Sa fille, 1585, 1589, 1610. Lafond, veuve de Chenaud de la Regondie, bourgeois, avec Bourdeix, son gendre, par représentation de Faucher sa mère et de Belezi, son aïeule, 1764. La dite Lafon, veuve, 1774.

[Peut-être celle de saint Julien et sainte Valérie]. — A l'autel de saint Julien. — *P.* Prieur confère. Chaussade.

Guillaume et Othon ou Estienne Benoit, bourgeois, du château de Limoges, pour les chanoines de Saint Léonard claustraux et conventuels avant 1371. — A l'autel de sainte Madeleine.

Saint Jean-Baptiste, et saint Jean l'Evangéliste, au-dessous des voûtes du pinacle.

Bernard Brolhet, de Saint-Christophe, au-dessous de l'église paroissiale de Saint-Michel, 1496.

[Autre dite de saint Jacques]. — A l'autel de saint Jacques de la Masse [ou de la Marche]. — *P.* Evêque, 1722, 1723, 1731, 1758.

Eglise de Sainte-Valérie, au-dessous du clocher, au xve siècle.

Noble Denis Aubert, damoiseau, dans le sépulcre, sous le clocher du monastère, avant 1455. — A l'autel de la Sainte-Vierge.

Pénitents bleus.

Pénitents Feuille-Morte établis en 1627, dans la chapelle de...

Saint Jean du château de Noblat, près le monastère. — Cure, 1328, 1361.

Saint Etienne de la ville de Noblat, avec une prébende ou portion

canoniale, qui y était annexé en 1573. Est chanoine capitulant. — Cure en ville murée, jadis régulière [avec un prieuré], 5,000 communiants. — *D.* 96 livres. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne. — *P.* Appartient au prieur de Saint-Léonard par sentence de l'official de Limoges de 1339 (Oroux, *Hist. de saint Léonard*, p. 236). Fut unie à la mense prieurale du prieuré et monastère de Saint-Léonard, pour leur commodité et utilité, par bulle du pape Eugène IV, et acte du 17 juillet 1446 (Oroux, p. 239). Prieur de Saint-Léonard *pleno jure*, 1598. Simplement, 1562, 1573, 1662, 1708, 1726.

Vicairie fondée par Pierre Astays, clerc, pour un prêtre séculier, parent, filleul de l'église, qui doit acquitter une messe quotidienne à l'aurore, à l'exception des dimanches et grandes fêtes; le 28 novembre 1274. — Au grand autel. — *P.* Prieur de Saint-Léonard doit nommer et conférer dans quinze jours, ou dans le même terme après son arrivée s'il est absent. A son défaut, l'évêque, la cathédrale, le sous-prieur et monastère de Saint-Léonard par gradation.

Pierre Gay, licencié ès-décrets, official de Paris, le 16 mai, 1464. — Augmentée par Martial Gay, son neveu, prêtre licencié ès-décrets, chanoine de Sainte-Opportune, curé des Innocents et boursier de Saint-Nicolas-du-Louvre, pour un prêtre, le 15 janvier 1473, vieux style. — A l'autel de sainte Madeleine. — *D.* 37 livres. — *P.* Prieur conférait. A présent l'évêque. Gay, conseiller au présidial de Limoges, 1564. Anne Gay, femme de Joseph Deymar, conseiller au parlement de Bordeaux, fille et héritière de Pierre, conseiller au même parlement, 1565. Joseph Deymar, chevalier, conseiller au conseil privé et président audit parlement, avec la même, 1591. Gay, docteur en droit civil, président au présidial de Limoges, seigneur en partie de Nexon et Campagne, 1578. Lieutenant-général en la sénéchaussée du Limousin, 1590, 1601. Chenaud, sa veuve et son héritière, 1608. Son fils seigneur desdits lieux, 1609. François Gay, écuyer, seigneur desdits lieux, 1652, 1654, 1657, 1679. Jean, chevalier, seigneur desdits lieux, de Jouniac, la Baraille, 1716. Jean-Baptiste-Ferréol, 1767.

[Saint-Blaise et Saint-Christophe, ou le cimetière. — Vicairie. — *F.* Saint Blaise et saint Christophe. — *P.* N... de Bruxelles possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783).

Autre dite de Saint-Loup, dans le cimetière de Saint-Etienne-de-Noblac].

Jeanne Margoulhe. — A l'autel de saint Fiacre. — *P.* Prieur confère. Du Masbaret, 1557. De Massiot, sieur du Muraut, 1731. Veyrier de Virolle, bourgeois, avec autre veuve de Mammot, bourgeois du bourg de Bujaleuf, comme représentant Massiot, leur mère et aïeule, 1764.

Saint Nicolas. — *P.* Prieur de Saint-Léonard confère. Doynas, marchand et bourgeois, 1481.

Notre-Dame-sous-les-Arbres. — On dit que saint Léonard fit bâtir ce petit oratoire (Oroux, *Vie de Saint Léonard,* p. 38. [Voyez Bonav., t. III, p. 192, 193]. — Chapelle, 1195. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge et saint Remy. — *P.* Avait été usurpée par le curé de Saint-Etienne de Noblac; fut déclarée appartenir au prieur par transaction du 13 novembre 1378 (Oroux, *ibid.*, p. 237).

Communauté de prêtres, filleuls de la paroisse, pour quatorze places, par ordonnance de l'évêque du 8 février 1667. — *D.* 51 livres.

Vicairie fondée par Jean Gay, *alias* Plumet, prêtre, pour un prêtre séculier plus proche parent en ligne masculine, à leur défaut de la féminine sortie du premier frère du fondateur. A défaut de parents pour un des confrères de la ville *alias* des prêtres de la communauté, le 15 février 1504, vieux style. — A l'autel de saint Thomas. — *P.* Prieur confère. Plus proche parent du fondateur nomme. Gay, 1564, 1565, 1588, 1592. Marchand, 1602, 1619, 1656.

Par les seigneurs du Muraut [dite de Sainte-Anne]. — A l'autel de sainte Anne et saint Léonard. — *P.* Prieur confère. Jean du Murault, écuyer, 1561, 1562. Madeleine, 1606. De Massiot, sieur du Murault, 1606, 1621, 1624, 1698, 1731. Veyrier de Virolle, etc., ci-dessus.

Saint Joseph. — *P.* Beaure.

Hôpital, ou aumônerie de la Plaigne [ou Laplagne], ou aumônerie de l'hôpital. — Prieuré, 1380, simple et séculier. — *F.* Sainte Madeleine. — *P.* Les bourgeois de la ville de Saint-Léonard prétendaient, en 1191, que cette maison leur appartenait. Les consuls plaidaient en 1592 au parlement de Bordeaux pour la nomination. Par transaction du 1er juin 1624, elle appartient à perpétuité à l'évêque de Limoges, qui a nommé 1556, 1565, 1623, 1644, 1693, 1694, 1735. [N... Valière possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Maladrerie des ladres blancs, 1599, des lépreux 1635. Devait 5 livres à la commanderie de Périgueux (Pellet, *Rec. gén. des Bénéf.*).

Frères Mineurs Récollets, fondés par Jean Duverdier, sieur d'Arfeuilhe, et de la Bastide, trésorier de France, Barbe Chenaud sa femme, les consuls et les habitants de Saint-Léonard, l'an 1594 (Bonav., t. III, p. 807). La première pierre du couvent fut posée le 18 mai 1594. — L'église fut sacrée le 23 novembre 1595. — Province de la Conception immaculée. — Au milieu de l'église est l'inscription suivante :

« Cy-gist Damoyselle Barbe Chenaud, Dame || d'Arfeuilhe, laquelle décéda le 15e jour du mois || de juillet l'an de grâce 1597. Priez Dieu pour || elle et pour sa postérité. || Arrête-toi, passant, contemple cet ouvrage, || De ton cœur, oraisons, sors larmes de tes yeux, || de madame Verdier icy tu vois l'image || Son corps est icy bas : mais l'âme est dans les cieux. || Dame de grande vertu : femme du sieur d'Arfeuilhe || de ce grand thrésorier auteur de ce couvent. || Sus donc, bons religieux, priez Dieu qu'il ne veuille || avec elle en courroux entrer en jugement (1). »

Fille de Notre-Dame, sorties de celles de Limoges, fondées par Marguerie d'Alesme, veuve de Daniel, sénéchal du Doignon, le... décembre 1652. — *D.* 102 livres. — Sont quarante et un et huit converses.

Marsac. — Chapelle, 1195. Cure, 1428. Vicairie. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Prieur de Saint-Léonard, 1606, 1623, 1754.

Hermitage, 1599.

Notre-Dame du Puy-las-Vignas. — Chapelle rurale. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge.

Boudau. — Chapelle rurale. — *F.* de la Sainte-Vierge. — Attendu son inutilité et la ruine dont elle menaçait, ordonné en 1745 qu'elle serait démolie.

[Chapelle rurale et vicairie dites de saint Jacques, près la ville de Saint-Léonard].

Notre-Dame des Prières. — Chapelle rurale.

La Besse. — Chapelle rurale. — *F.* de la Sainte-Vierge. — Eu égard à sa ruine, et à son inutilité, ordonné en 1745 qu'elle serait démolie.

L'Artige-vieille, fondée par Marc, noble Vénitien, vers l'an 1106 (Guidonis, t. II, p. 278). — Une violence commise par quelques habitants de Noblac à l'Artige-vieille, obligea ces bons solitaires de se transporter à demi-lieue plus loin, à l'Artige-grande (Oroux, *Vie de Sant-Léonard,* p. 96). — Préceptorerie ou prieuré. — *F.* Sainte Catherine. — *P.* Prieur de l'Artige, 1618, 1619. Recteur des Jésuites de Limoges, 1671, 1679, 1717, 1722.

On représenta que cette chapelle était en très mauvais état, située dans un lieu presque désert, du revenu d'environ 50 livres, qu'on pourrait appliquer plus avantageusement au bien de l'Eglise,

(1) On voyait au bas de cette inscription les armes des Duverdier d'Arfeuille : un écusson chargé d'un arbre.

en supprimant ce petit prieuré et unissant le revenu au collège des Jésuites de Limoges, soit pour contribuer aux grandes et urgentes réparations à faire dans l'église de Saint-Laurent de l'Artige et à la fourniture des ornements et décorations nécessaires, soit à l'entretien d'un prêtre amovible, dont l'établissement était désiré par le public, ou pour celui d'un vicaire perpétuel, que les curés circonvoisins souhaitaient pour leur propre soulagement.

Par décret du 14 août 1743, ce prieuré fut supprimé, ainsi que les places monacales de Saint Laurent de l'Artige, ainsi qu'il est porté plus bas.

L'Artige-grande, Major-Artigia (1), mal Cartige, *Ortagia* en 1285. — Prieuré chef d'une congrégation de l'ordre de Saint-Augustin. — Hélie de l'Hort, cinquième prieur de l'Artige-vieille, y transféra son monastère par le secours de Gérald du Cher, évêque de Limoges vers 1165 (Guidonis, p. 278 ; Bonav., t. III, p. 494). — *F.* Saint Laurent. — *P.* Jadis électif. Le roi, 1584, 1602, 1632, 1636, 1654. Uni au collège des Jésuites de Limoges par bulle du 8 janvier 1682, lettres patentes du mois de février 1684, pour entretenir trois professeurs de théologie.

Dans une crypte du sanctuaire, du côté de l'évangile est l'inscription suivante :

« *Iste brevis loculus patrum capit ossa duorum* || *quos morum titulus ad culmina vexit honorum.* || *Hos domus Artigiæ primos habuit positores* || *Hii caput ecclesiæ primique fuere priores.* || *Hos caput Ytaliæ Venecia se genuisse* || *jactat et huic patriæ flet pignora tanta dedisse.* || *Istorum votis patrui prius inde nepostis* || *cessit mons heremus hæc loca sola nemus.* || *Hic ubi lustra feris fuerant et pascua bobus* || *facta fuit patribus non grandis cella duobus.* || *Hanc Marcus cujus marcescere gloria nescit* || *Sebastianus à levâ parte quiescit* (2).

Prieurs de l'Artige :

1. Marc, mort le 8 juillet.
2. Sébastien, mort le 30 avril.
3.
4. Jean Nautonnier.
5. Hélie de Horto, 1191, 1196.
6. Pierre de Maniac, 1232.
7. Bernard Chansos.
8. Bernard de Champanisma.

(1) Voir le *Cartulaire de l'Artige*, publié par M. de Senneville, *Bull. Soc. arch. Limoges*, t. XLVIII.

(2) Publiée par M. Texier, avec planche. *Manuel d'Epigraphie*, p. 201.

9. Bernard de Saint-Quentin.
10. Guillaume Galhardi.
11. Guillaume de la Croisille, mort en 1285.
12. Pierre des Prés, élu 1285, mort le ... août 1313.
13. Gui, élu en 1313.
14. Aimeric de Mota, 1319, 1347.
15. Jean de Royère, mort en 1362.
16. Jean deu Leyris, 1371, 1374.
17. Léonard Négrier, 1380, 1401.
18. Estienne Maciot, 1420. — Estienne, 1436.
19. Bertrand Roger.
20. Gérald Bruni, 1440, 1456.
21. Estienne Massiot, 1467.
22. F. Jean Bony, 1478, mort en 1489.
23. Jean Bony de La Vernhe, 1497, 1524.
24. Antoine Bony.

Commendataires : 25. François (Granier) de La Saigne 1551 ; mort en 1558, prieur de Saint-Léonard.
26. Germain de La Vernhe, 1558 ; résigna, 1571.
27. Jean (Nohet, 1571). Nohau résigna, 1584.
28. (Bernard Nouhaud, mort en 1600.
Léonard de La Mareille, 1584 ; résigna, 7 novembre 1601.
29. Léonard Vermud, 1600.
30. Léonard Martinaud, 1613.
31. Henri Martin, 1628 ; curé de Saint-Michel-des-Lions, 1627.
32. Gabriel Naudé, 1645 ; mort le 29 juillet 1653) (1).
33. Cosme Naudé, 1672.

Sacristie, 1393. — Office supprimé.

Aumônerie, 1559. — Office supprimé.

Trois portions canoniales ou canonicats. — *D.* 34 livres. — *P.* Prieur de l'Artige, 1590, 1624. Recteur des Jésuites de Limoges, 1689, 1695, 1698, 1703, 1712, 1717, 1722, 1740.

Vicairie fondée par P. de Châteauneuf, seigneur de Saint-Germain (Estiennot, *Fragm. hist.*, t. II, p. 207).

On représenta que le fond du revenu de l'Artige, montant à 2,177 livres, et les charges à 1,490 livres 10 sols, d'où il ne résultait que 686 livres, n'était pas suffisant pour entretenir trois professeurs en théologie dans le collège des Jésuites de Limoges, et trois chanoines pour faire l'office à l'Artige, ainsi que le portait la bulle d'union. Depuis longtemps ce prieuré ayant été ruiné et les reve-

(1) Tout ce qui est entre ( ) a été rayé. Voir la liste des prieurs donnée par M. de Senneville, *Bull. Soc. arch. Lim.*, t. XLVIII, p. 411.

nus dissipés par les guerres de la religion, les places monacales étaient d'un revenu si médiocre, qu'il n'avait presque jamais été possible de les remplir par des chanoines réguliers, étant occupées tantôt par des religieux mendiants, tantôt par des ecclésiastiques au nombre quelquefois d'un seul, qui n'y résidaient presque jamais et qui y ont toujours vécu avec peu d'édification. Ces desservants, ne voulant ou ne pouvant résider sur les lieux, vivant sans supérieur dans une entière indépendance, n'avaient pu y remplir avec exactitude et régularité leurs obligations. D'ailleurs les lieux claustraux étaient ruinés, et il n'y restait plus le moindre vestige de conventualité. Elle ne pouvait même y être rétablie, le fond des places monacales suffisant à peine pour la subsistance de deux ou trois chanoines réguliers. Supposé même qu'on en pût trouver de cette qualité, ils n'y pourraient être d'aucune édification ni célébrer l'office avec la décence convenable. Actuellement, des trois sujets qui occupaient ces places, un résidait en la ville de Saint-Léonard, l'autre était simple clerc. Ils vivaient sans aucune régularité, dépendance ni subordination, et sans union entre eux; ils n'y faisaient un certain office que les dimanches et fêtes, sans le chanter et y observer la décence, solennité et religion convenables. Leur peu d'assiduité à résider aurait privé le peuple d'entendre la messe quelques jours de dimanches et fêtes, ce qui aurait scandalisé et porté à murmurer sur leur conduite. D'ailleurs, l'église de l'Artige très vaste, ci-devant voûtée et maintenant lambrissée très mal, était en très mauvais état, dépourvue de tous ornements, sans livres de chœur, menaçant ruine en plusieurs endroits, il n'y restait plus aucun vestige des anciens lieux réguliers et de cloître; il n'y avait que quelques chambres presque inhabitables, destinées pour loger les trois pourvus des places monacales.

Par décret du 14 août 1743, le prieuré de Sainte-Catherine de l'Artige-Vieille et les places monacales de Saint-Laurent de l'Artige sont supprimés et les revenus unis au collège des Jésuites de Limoges, aux conditions :

1° Qu'il sera établi un prêtre séculier résidant au prieuré de Saint-Laurent, au lieu et place des religieux, ou commis ci-devant à l'office dans ladite église de Saint-Laurent de l'Artige, pour y célébrer la messe les dimanches et fêtes, et les autres jours où il sera nécessaire d'acquitter les anciennes fondations à la décharge du collège, suivant l'état qui en sera fourni, visé par l'évêque et affiché dans la sacristie, et de se rendre une fois chaque mois à la chapelle de sainte Catherine de l'Artige-Vieille et le jour de sainte Catherine 25 novembre, pour y célébrer les messes dont ledit prieuré

est chargé; faire aux jours de dimanches et fêtes, et pendant tous les jours du carême de chaque année, l'instruction familière ou le catéchisme au peuple dans l'église de Saint-Laurent de l'Artige, y administrer les sacrements de pénitence et d'eucharistie, porter les sacrements aux malades dans l'étendue de la paroisse de Saint-Etienne de Noblac et des paroisses voisines, avec le consentement des curés. A l'effet de quoi le Saint-Sacrement sera décemment tenu toujours dans ladite église, sans que néanmoins ce prêtre puisse y faire aucuns enterrements, y administrer le baptême, la communion pascale, ni que tant lui que les curés puissent s'attribuer aucun droit ni juridiction sur l'église et prieuré.

2° Ce prêtre sera nommé et présenté par le recteur du collège, pour être examiné et approuvé par l'évêque, et sera amovible et révocable à la volonté dudit recteur, qui sera tenu d'avertir l'évêque dans le mois du jour de la révocation. Et en cas de décès ou de démission dudit prêtre, le recteur en présentera un autre dans trois mois pour tout délai; à faute de ce, sera établi par l'autorité épiscopale. L'évêque se réservant toutefois de révoquer ledit prêtre ou lui restreindre ses pouvoirs et fonctions.

3° Il sera payé audit prêtre par le Père recteur, de quartier en quartier et par avance, pour son honoraire, la somme de 100 livres, faisant celle de 400 livres de pension annuelle. Au moyen de laquelle ce prêtre sera tenu de se fournir de pain, vin et luminaire pour la célébration de la messe, de surplis et blanchissage de tous linges de la sacristie. Pour tous les autres ornements, linges, nappes d'autel, aube, chasuble, calice, chandeliers, et généralement autres choses requises pour le Saint-Sacrifice, elles lui seront données par le recteur.

4° De plus, lui sera fourni un logement convenable, consistant en deux chambres, cuisine, cave et jardin. A l'entretien et réparations desquels bâtiments le recteur sera tenu et obligé, à l'exception toutefois des vitres et des carreaux, que le prêtre réparera à ses dépens. Et ne pourra ce prêtre prétendre autre chose sur lesdits prieurés de Saint-Laurent, Sainte-Catherine et places monacales, dont les revenus seront affectés à l'entretien de trois professeurs en théologie dogmatique et morale.

5° Toutes les réparations de la chapelle de sainte Catherine de l'Artige-Vieille seront faites dans trois mois.

Saint-Martin du cimetière de Champmeing, ou Chommen, ou Chammain, *de campo magno,* près et hors les murs de la ville de Saint-Léonard. [Voyez Bonav., t. III, p. 193, col. 2, vers le haut]. — La compagnie des Pénitents blancs s'y établit en .... Chapelle, 1195; prieuré-cure, 1445, 1560, 1574. — *F.* Saint Martin de

Tours. — *P.* Prieur de Saint-Léonard *pleno jure*, 1598. — Par décret du 30 août 1703, le curé de Saint-Etienne de Noblac et ses successeurs continueront à servir cette cure et administrer les sacrements aux paroissiens qui peuvent en dépendre, sans préjudice des droits du prieur de Saint-Léonard.

Deux vicairies fondées : une par Colard des Moulins, fils et héritier de Jean, chevalier, pour un prêtre séculier de bonne vie. — A l'autel de saint Georges. — Héritier présente. Son frère, Guillaume des Moulins, chevalier, et s'il meurt sans enfants légitimes, Isabelle, fille du fondateur; et si elle meurt sans enfants légitimes, Guillaume Daniel, chevalier. Par acte du 26 mars 1369, reçu Tilourier. — *P.* Noble François Cothet, sieur de Laron et de Peyramont, 1532. Catherine de Narbonne, dame de Panissac, des Biards et de Verneuil, 1696. Julienne d'Aubusson, fille et héritière de ..... baron d'Auriac, 1668. Femme de Jean du Mas, chevalier, comte de Peyzac, colonel d'un régiment de dragons, dame de La Bacconaille, paroisse d'Auriac, 1698. Annet, duc de Noailles, 1668. Adrien-Maurice, 1731.

L'autre par Guillaume des Moulins, de la ville de Noblac, et frère de Colard, pour un prêtre. Guillaume Daniel, son neveu, présente. Par acte du 21 juillet 1372, signé Martial Briza. — A l'autel de sainte Anne, 1476.

Autre fondée le 17 mai 1572 par Léonard Nicard, notaire royal et juge du Chalard, Sauviat, La Chaume, Beauvais, Saint-Christophe et Peyramon. — A l'honneur de saint Christophe et saint Loup, *alias* Bladii. — *P.* Prieur confère. Evêque, 1708. Par arrangement pris avec Brunier, veuve de Malevergne, les prêtres de la communauté de Notre-Dame-sous-les-Arbres se chargèrent en 1725 de faire une partie du service, et en 1743, les Carmes Déchaussés de Limoges se chargèrent de l'autre.

Autre fondée le 1er juin 1574 par Etienne Becure (Beaure?), notaire royal, dans la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance. — *P.* Fargeaud, veuve et héritière de Daniel, sieur de La Gasnerie et ayant droit de La Jaumar, fille dévote, 1716, 1721 ; son fils, 1730.

Le Temple de Mortesaigne. — Chapelle, 1409. — *F.* Nativité de saint Jean. — *P.* A la commanderie de Bourganeuf.

EYBOULEUF (1). Eyboleoux. *Herboleum* en 1191. *Ebouenia*, mal Desboulou. Fut donné à Saint-Léonard pour le vestiaire des chanoines l'an 1191, par S..., évêque de Limoges. — Prieuré-cure. 200 communiants. — *F.* Saint Pierre-ès-Liens. — *P.* Prieur de Saint-Léonard, 1555, 1581, 1603, 1667, 1707, 1720, 1745.

(1) Commune du canton de Saint-Léonard (Haute-Vienne).

CHAMPNETERIE (1), *de campo ministerii*, mal Champmestre. — Prieuré-Cure, 560 communiants. — *F.* Saint Thomas de Canterberi. — *P.* Prieur de Saint-Léonard, 1562, 1568, 1599, 1629, 1664, 1707, 1718, 1723.

BUJALEUF (2), ou Busaleu, avec le mas de Drulhas, 1159. *Buca leonis, de Bugolonis*, mal Bugolou, Bugalou. Cure régulière, 1,300 communiants. — *D.* 338 livres. — *F.* Ordination de saint Martin de Tours. — *P.* Prieur de Saint-Léonard, 1562, 1564, 1577, 1578, 1582, 1767.

Vicairie fondée dans la chapelle du château, augmentée par... de La Regondie, femme en troisième noces de noble Jean de Maumont, seigneur de Pontfeuille et du Chaslard, le 10 mars 1644.

Le Chaslard. — Chapelle, 1195, 1318. — Dépendait du monastère de Saint-Léonard en 1195.

Boisverd, de Bosco viridi, fut donné aux frères de Muret du vivant de saint Etienne (Frémont, *Vie de saint Etienne*). Celle où il y avait trois frères en 1295. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Abbé et chapitre de Grandmont l'assenssèrent, 1558, 1599. Avait été unie au monastère par bulle de 1318.

LINARS (3), mal Ninar, *Maslinaïs*. — Prévôté. — *D.* 24 livres. — *F.* Nativité de la Sainte-Vierge, jadis saint Martin. — *P.* Abbé de Solignac. [Dom Courtin possédaiten 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 900 communiants. — *D.* 76 livres. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Dépendait de Saint-Léonard en 1195. Prieur dudit lieu a nommé, 1586, 1612, 1653, 1705, 1741, 1751.

Vicairie fondée par Jacques de Agia Monte, chevalier, le 9 novembre 1465, signé Tornelli. — *P.* Héritiers du frère du fondateur.

Chapelle au cimetière. — *F.* Sainte Marguerite.

Vicairie fondée par Aymeric de Gain, chevalier, seigneur de Linars et Luce d'Esteyneyre, sa femme, le 24 mai 1433, appelée du Boüey, Buris, Manzers, mal Mascheix. — *P.* Prévôt confère, seigneur de Linars nomme. Foucaud de Gain, écuyer, 1560. Chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Plaigne et Neuville en Périgord, 1573. Hélie, 1612. François-Charles, seigneur de Congoussat, 1696, 1699. Charles, chevalier, avec Anne de Perry, sa femme, 1726, 1741, 1760.

(1) Commune du canton de Saint-Léonard (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton d'Eymoutiers (Haute-Vienne).
(3) Commune du canton de Châteauneuf (Haute-Vienne).

Le Deveix. — Prieuré. — *F.* Sainte Magdeleine. — *P.* Prieur d'Aureil, 1469, 1564, 1565, 1568, 1570, 1573, 1577. Recteur des Jésuites de Limoges, 1610, 1650. On exposa que les revenus de ce prieuré ne montaient qu'à 30 livres, peu suffisants pour rétablir la chapelle et les bâtiments qui tombaient en ruine et fournir les ornements nécessaires au service divin : les Jésuites de Limoges, auxquels le prieuré d'Aureil, chef-lieu du Deveix, était uni, se trouvaient mieux à portée de rétablir ce dernier bénéfice et de le bâtir. D'ailleurs, il fallait de nouveau rebâtir leur collège, leurs revenus ne suffisaient point pour faire leurs fonctions, instruire la jeunesse, confesser, etc. Pour les faire rentrer et conserver il leur avait fallu soutenir beaucoup de procès. Enfin personne ne voudrait se charger de faire faire les réparations de ce petit bénéfice qui absorberaient le revenu de plusieurs années. Par décret du 23 septembre 1652, ce prieuré fut uni à perpétuité à celui d'Aureil, à condition qu'on conserverait la chapelle, que le service divin n'en serait point diminué et que les habitants n'en souffriraient aucun dommage. Les Jésuites en prirent possession le 30 du même mois.

Vaux, de Valibus. — Chapelle rurale. — Peut-être prieuré qui dépendait de Solignac en 1370.

SUSSAC (1), *Soyssacum, Suisiacum, alias* Soischat, 1240. — Prieuré. — *D.* 51 livres. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. Jadis saint Martin et saint Pardoux. — *P.* Dépendait de Solignac en 994 (Baluze, *Miscell.*, t. VI, p. 496). Abbé de Solignac nomme en 1736. [Dom Jarrier possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

Cure, 500 communiants. — *D.* 103 livres. — *F.* Saint Pardoux, abbé. — *P.* Abbé de Solignac, 1601, 1613, 1643, 1657, 1708, 1762.

Bonneval de Serre, fondée vers 1150 par le quatrième prieur de Grandmont (Voyez *Preuves,* p. 411. Martene, t. VI, *Ampliss. coll.*, col. 1878), où il y avait trois frères en 1295. — Celle, 1593. — *F.* La Sainte-Vierge et saint Marc évangéliste (Voyez *Preuves,* p. XV). — *P.* Abbé et chapitre de Grandmont l'assensèrent, 1571, 1593. Avait été unie par bulle de 1318.

AUREIL (2), mal Daureil, *Aurelium*, fondé par saint Gaucher l'an 1071. — Le village de Saint-Martin, sur la paroisse de..., y était uni en 1310. Le prieur était chanoine-né de la cathédrale et se fit recevoir ainsi en 1566. — Prieuré, ordre de Saint-Augustin.

(1) Commune du canton de Châteauneuf (Haute-Vienne).

(2) Commune du canton sud de Limoges. Voir le *Cartulaire d'Aureil*, publié par M. de Senneville, *Bull. Soc. arch. Lim*, t. XLVIII, et la liste des prieurs donnée par le même auteur.

— *F.* Saint Jean l'évangéliste. — *P.* Electif, la cathédrale de Limoges confirmait et y faisait la visite. Le roi, 1567, 1572. Uni au collège des Jésuites de Limoges en 1600.

Par concordat, confirmé par bulle de..., le chapitre de la cathédrale quitte aux Jésuites tous les droits de supériorité à lui appartenant sur le prieuré d'Aureil, même la justice temporelle et l'hommage. De leur côté les Jésuites quittent au chapitre les droits du prieur d'Aureil d'être placé au chœur le premier, après les dignités du côté gauche, d'avoir les distributions quotidiennes, son tour d'aigle, voix en chapitre, le droit de pourvoir aux cures qui par cette bulle de régulières sont déclarées séculières. Mais ce concordat n'a jamais été mis en exécution.

Sous-prieuré, 1380.

Aumônerie avec prébende canoniale annexée. — Office. — *P.* Prieur d'Aureil, 1570, 1575, 1588, 1597, 1630. Supprimée par la bulle d'union.

Chambrerie, 1356, 1580. — *P.* Prieur d'Aureil. Supprimée par la bulle d'union.

Administrateur des anniversaires, 1465.

Cure, jadis régulière, 280 communiants. — *F.* Saint Jean l'évangéliste. — *P.* Prieur d'Aureil, 1573. Recteur des Jésuites de Limoges, 1710, 1723.

Saint-Nicolas Fregatoire, de frigidis urticis. — Prieuré-cure, 1369, 1562. Prieuré, 1598. — *F.* Saint Nicolas. — *P.* Prieur d'Aureil, 1562. Le dit recteur, 1629, 1643. Le collège en jouit.

Bost-Morbeaud, alias Las Monjas, *Boscum.* — Où étaient huit religieuses en 1370. — Prieuré de filles, ordre de Saint-Augustin. — *F.* Notre-Dame et saint Marc. — *P.* Prieur d'Aureil, 1580. Uni aux Jésuites de Limoges, 1619.

Chavagnac, où saint Gaucher se retira en 1068 (*Acta Sanct.*, t. I, *april.*). Cure en 1310. — Prieuré. — *F.* Sainte Madeleine. — *P.* Aux Jésuites de Limoges.

Les Secheres, de Ceycheriis, paroisse de Feytiat, 1420, 1424. — Prévôté, 1396. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne. — *P.* Unie à la chantrerie de Saint-Martial de Limoges par la bulle de sécularisation, 1535.

LA GENESTOUZE ou GENEYTOUSE (1). — Eu égard au respect et à l'attachement que Gérald, évêque de Limoges, avait pour A..., patriarche d'Antioche, et aux prières de Thomas, son frère, il accorda, du consentement d'un archidiacre et d'un archiprêtre,

(1) Commune du canton de Saint-Léonard (Haute-Vienne).

cette église à Aureil, en ce qu'on ferait dans cette dernière, l'anniversaire du patriarche et qu'on présenterait à l'évêque un chanoine pour servir la cure, qu'on ne pourra tirer sans le consentement du prélat. Raymond de Saint-Paul et ses enfants avaient donné cette église à Aureil. Prieuré-cure, 300 communiants. — *F.* Assomption de Notre-Dame. — *P.* Non l'abbé de Saint-Martin ni celui de Saint-Martial, mais le prieur d'Aureil, 1384, 1449, 1479, 1507, 1562, 1563, 1569, 1579. Recteur des Jésuites de Limoges, 1605, 1620, 1669, 1692, 1700, 1707, 1720, 1727, 1738, 1754.

EYJAU (1), *Esgallum,* mal l'Escalle. — Cure, 700 communiants. — *F.* Ordination de saint Martin de Tours, jadis saint Priest d'Auvergne, 1530. — *P.* Non le prieur d'Aurat, mais celui d'Aureil, 1555, 1589. Recteur des Jésuites de Limoges, 1641, 1695, 1755, 1756.

Le Breuil. — Prieuré. — *F.* Saint Gilles. — *P.* Prieur d'Aureil, 1569, 1598. Uni aux mêmes Jésuites en 1682. Ce prieuré était de peu de valeur, à peine suffisant pour payer les charges et fort proche du prieuré d'Aureil. Par... 11 mars 1682 fut uni audit prieuré d'Aureil, maison et collège des Jésuites de Limoges, à la charge de faire célébrer une messe basse chaque... dans la chapelle dudit prieuré.

Poulenac. — Prieuré. — *F.* Sainte Madeleine. — *P.* Membre du Bost-las-Monjas. Aux mêmes Jésuites.

Montignac. — Etait bâtie de nouveau en 1624 lorsque l'évêque permit de la bénir. — Chapelle rurale.

PANAZOL (2). — Dépendait de Saint-Martial en 1097 (Baluze, *Miscell.*, t. VI, p. 389). — Prévôté. — *F.* Saint Pierre ez-Liens, jadis saint Jean. — *P.* Etait unie à la prévôté des Seycheres, dès 1408. Le fut à la chantrerie de Saint-Martial par la bulle de sécularisation en 1535.

Cure, 480 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Abbé de Saint-Martial, 1571, 1572, 1576, 1577, 1582, 1586, 1587, 1595, 1604, 1612, 1616, 1623, 1628, 1652, 1686.

Deux vicairies ordonnées par arrêt du parlement de Paris du 23 juillet 1513, pour réparation de l'assassinat de Pierre de Bermondet, lieutenant-général du sénéchal du Limousin, commis par François de Pontville, vicomte de Rochechouart, et ses complices. Spiritualisée le 19 octobre 1523. Appelées d'Oradour et de Saint-Laurent-de-Gorre, parce que les revenus sont sur ces paroisses. —

(1) Commune du canton de Pierrebuffière (Haute-Vienne).
(2) Commune du canton sud de Limoges.

A l'honneur de Sainte-Croix. — *P.* Mâles descendants du défunt ; à leur défaut des femmes en ligne directe ou plus proche parent dans la même ligne. Pierre de Bermondet, écuyer, sieur de La Quintaine, 1609.

Autre par Pierre de Peyradis, prêtre. — *P.* Héritiers, 1598. Curé, 1598. Perdue.

La Chapelle de Papet ou Papot en 1542 (Bonav., t. III, p. 770).

Chapelle de la Bonne-Donne (ou dame), sur le chemin de Saint-Léonard, 1572.

ROYÈRE-PRÈS-SAINT-LÉONARD (1), *Roeria.* — Dépendait de Saint-Martial en 1097 (Baluze, *Miscell.*, t. VI, p. 389). Prieuré. — *F.* Saint Thomas de Cantorbery, jadis la Sainte-Vierge. Quelle fête? Nativité. — Etait annexé à l'abbaye de Saint-Martial en 1441. A présent à la chantrerie.

Cure, 530 communiants. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Non l'abbé de Saint-Martin. Aquilaire du chapitre de Saint-Martial, l'abbaye vacante, 1730. Abbé dudit Saint-Martial, 1557, 1568, 1584, 1587, 1616, 1709, 1710, 1757.

Saint-Antoine. — Chapelle rurale. — *F.* Translation de saint Antoine, abbé, 11 mai.

Chapelle de Saint-Jacques, à Burgnac, 1555.

SAINT-DENIS-DES-MURS (2), *de muribus, de muris.* Dépendait de Saint-Martial en 1097 (Baluze, *Miscell.*, t. VI, p. 389). Prieuré. — *F.* Saint-Denis, le... — *P.* Uni à la chantrerie de Saint-Martial.

Cure, 500 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Aquilaire du chapitre de Saint-Martial, l'abbaye vacante, 1730, 1739. Abbé dudit lieu, 1439, 1564, 1637, 1650, 1742, 1743, 1746, 1748, 1752.

Infirmerie, 1361.

Malosmos ou Malasmas. Vicairie. Mr Chaussade. — A l'autel de Notre-Dame. — *P.* Aumônier de Saint-Martial de Limoges, 1575, 1578, 1586. Abbé dudit lieu, 1606. Evêque, 1664, 1665, 1679.

SAINT-JUST (3). — Prévôté. — *F.* Saint Just, disciple de saint Hilaire de Poitiers, mort sur le lieu le 25 novembre. — *P.* Annexée au monastère de Saint-Martial dès 1441. Chapitre dudit lieu en jouit.

Cure, 700 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Par compromis passé le 12 juin 1271, le doyen et chapitre de la cathédrale cèdent

(1, 2) Commune du canton de Saint-Léonard (Haute-Vienne).
(3) Commune du canton sud de Limoges.

tout le droit de patronage qu'ils ont sur cette cure à l'abbé et couvent de Saint-Martial. — Non l'abbé de Saint-Martin, mais celui de Saint-Martial, 1484, 1560, 1573, 1586, 1604, 1674.

Vicairie des Alaris et Francoyer. — *P.* Curé conféra. Alaris di: Marcheix nomma, 1614. Evêque conféra sur la nomination d'Alaris, 1675. Perdue.

Saint-Martin. — Chapelle, 1632. — Ruinée.

FEYTIAC (1), *Festiacum,* mal Feishac. — Prévôté, 1354. — *F.* Saint Léger d'Autun. *P.* Abbé de Saint-Martin-lez-Limoges. Etait unie à la mense abbatiale en 1479. Monastère en jouit.

Cure, 450 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1693, 1698. Prieur et chapitre dudit monastère, 1693. Abbé, 1599, 1623, 1643. Le curé ne pouvant y vivre de la pension qu'on lui donnait, ni des revenus, quitta cette cure en 1644. On mit, à la requête de l'abbé de..., un moine pour la servir pendant six mois, 1658, 1661, 1695, 1703, 1704, 1744.

Vicairie fondée le 28 octobre 1499 par Pierre Alamignon, prêtre, et curé de Saint-Michel de Pistorie. — A l'autel de Notre-Dame. — *P.* Alamignon, dit Barrège, 1575, 1586. Evêque, 1663, 1730. Le curé en jouit.

Le Châtenet ou Chastenay, *Castanetum.* — Fut donné à l'ordre de Grandmont du vivant de saint Etienne (Martene, *Ampliss. coll.*, t. VI, col. 1085. — Frémon, *Vie de saint Etienne*, p. 217). Etait un prieuré d'hommes où, par bulle de 1318, il devait y avoir 18 frères. L'abbé de Grandmont le donna à des filles en 1576. Sont 20 et 3 converses. Prieuré de filles. — *F.* ... de Notre-Dame. — *P.* Electif par le couvent dans un mois. Après ce temps l'abbé de Grandmont, qui confirmait par la bulle de 1318, nomme pour les quatre premiers prieurés vacants après sa confirmation, 1594, 1599, 1616. Autrement le roi, 1715, 1755.

Les Secheres, de Cheycheriis, paroisse de Feytiat (Mieux d'Aureil, voyez ce dernier), 1420, 1424. — Prévôté, 1341, 1396. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne. — *P.* Unie à la chantrerie de Saint-Martial par la bulle de sécularisation, 1535.

Oratoire à l'endroit appelé le Pas de Saint-Gaucher, 1672 (Collin, *Vie des saints du Limousin,* p. 116).

ROSIERS (2), mal Royères et Rosière. — Aimeric de Serra, évêque de Limoges, donne cette église le 24 juin 1272 aux doyen et

(1) Commune du canton sud de Limoges.
(2) Commune du canton de Châteauneuf (Haute-Vienne).

chapitre de la cathédrale de Limoges pour l'augmentation du service divin (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 529. — Bonav., t. III, p. 579). — Aymeric, évêque, voulant augmenter le culte divin dans la cathédrale et l'honorer principalement, pour suppléer et augmenter le cours des distributions qui était insuffisant, et pour faire deux processions, l'une à la fête de saint Etienne d'août, l'autre à Notre-Dame d'août, donne du consentement des nobles doyen et chapitre de son église, son église de Rosiers, près Châteauneuf, en se réservant à lui, à ses successeurs et ministres, les procurations dues et accoutumées, et après la mort ou cession du recteur, donne au chapitre le droit de présenter un vicaire perpétuel, qui aura une portion congrue pour vivre honnêtement. Acte du 8 des calendes de juillet 1272. — Cure, 425 communiants. — *F.* Saint Georges. — *P.* Aquilaire de la cathédrale, 1408, 1557, 1589, 1614, 1625, 1652, 1653, 1679, 1725, 1737.

Valeix ou Valet. — Prieuré, 1256. — *F.* Sainte Magdeleine. — *P.* Abbesse des Allois, 1512, 1554. Le curé en jouit en partie pour le supplément de sa portion congrue.

Exidoux. Voyez paroisse de Neuvic.

MASLÉON (1). *Mansus leonis.* — Cette église fut commencée en 1289 (*Chron.* mss.; et Bonav., t. III, p. 598). Ce dernier dit qu'elle était érigée en 1292. — En 1342, on permit d'y avoir des fonts baptismaux, un cimetière, mais sous la dépendance de l'église de Rosiers. — Succursale, 1557. — *F.* Assomption de Notre-Dame.

Les consuls de Masléon exposèrent qu'il était pénible et dangereux d'aller à l'église matrice de Rosiers pour assister au service divin. Ils demandèrent de construire une église, d'avoir un cimetière et des fonts baptismaux. Le chapitre de la cathédrale s'y opposa d'abord, mais il y consentit depuis, ainsi que le vicaire perpétuel de Rosiers.

L'évêque leur permit le 8 des ides de février (le 6) 1299 (1300), en ce que cette église future serait soumise à celle de Rosiers, et que le vicaire serait vicaire des deux églises. Les consuls s'engagèrent de faire bâtir *caminatam*, un presbytère, de lui donner deux sexterées de terre pour faire son jardin, dix septiers de seigle, cinq de froment de rente, jusqu'à ce qu'ils les eussent assignés sur des lieux compétents. Promirent de payer 3,000 sols, valant 150 livres, à l'achat des rentes pour construire cette église.

(1) Commune du canton de Châteauneuf (Haute-Vienne).

DOMS (1). — Cure, 240 communiants. — *F.* Saint Michel. — *P.* Aquilaire d'Aimoutiers, 1571, 1585, 1620, 1622, 1655, 1675, 1681, 1395, 1696, 1705, 1741.

BUSSI (2), jadis Buisin. *Buxus.* — Cure, 150 communiants. — *F.* Saint Jacques le Majeur. — *P.* Aquilaire d'Aimoutiers, 1570, 1662, 1668, 1669, 1693, 1704, 1709, 1711, 1712, 1713, 1736, 1757.

La Forêt-Chabrouti, jadis Saint-Laurent-la-Forêt ou près La Varache; et sous ce nom, est dit annexe en 1502; (le Pouillé de Mgr La Marthonie la fait cure et la met dans l'archiprêtré de Chirouse). — Prieuré. — *F.* Saint Laurent et sainte Catherine. — *P.* Aquilaire d'Aimoutiers, 1530, 1563, 1570. A la cure.

LES ALLOIS (3), mal Notre-Dame du monastère d'Ahun, et de Kalois. — L'abbaye fut transférée à Limoges en 1750. Voir cet article. — Cure, 90 communiants. — *F.* Saint-Laurent. — *P.* Abbesse des Allois, 1572, 1702, 1740, 1752.

Vicairie fondée à l'honneur de la Sainte-Vierge et de sainte Catherine. — *P.* Abbesse des Allois, 1297, 1354, 1464.

Chapelle bâtie au cimetière par François Roche, prieur de Cheniers et curé des Allois, où il fonda une vicairie pour le prêtre plus proche de sa lignée. Il en fonda une autre dans l'église des Allois par son testament du 14 novembre 1554, signé Chaussade. — *P.* Héritiers nomment.

Chapelle située au-devant de l'église.

Vicairie fondée le 11 mars 1603 par Léonard Chenaud, sieur de Meillars et du Verdurier, pour un prêtre portant son nom, s'il y en a. — *P.* Héritiers possédant la maison du fondateur dans le bourg des Allois. Perdue après 1660.

Notre-Dame-de-Pitié. — Chapelle rurale.

VILLEVIALEIX (4). Villavalets. Villevaux, près Sainte-Anne. — Par règlement de l'abbesse de Bonnesaigne de l'an 1291, il ne devait y avoir que dix-huit religieuses. Etaient ce nombre en 1730. — Prieuré de filles. — *F.* Sainte Radegonde, 13 août, jadis saint Eustache. — *P.* Abbesse de Bonnesaigne, 1456, 1571, 1578, 1584, 1587, 1690, 1692. Uni à ce monastère en 1605, réuni en 1699.

Les troupes du détestable Gaspard de Coligny, amiral de

(1) Commune du canton d'Eymoutiers (Haute-Vienne).
(2) Réuni à Eymoutiers.
(3) Dans la commune de La Geneytouse, canton de Saint-Léonard.
(4) Dans la commune de Sainte-Anne-Saint-Priest, canton d'Eymoutiers.

France, pillèrent et détruisirent totalement le monastère de Bonnesaigne vers 1565; il n'y resta ni cloître, ni réfectoire, dortoir, offices, ni bâtiments; les meubles et ornements furent entièrement enlevés. L'église, qui restait seule, fut considérablement endommagée par le feu du ciel vers 1597. Les rentes du monastère suffisaient à peine pour nourrir les quinze religieuses qui y servaient Dieu nuit et jour, et l'abbesse Gabrielle de Beaufort-Canillac, avant sa profession, avait mangé son patrimoine pour la rétablir. Mais malgré ce secours, les besoins étaient considérables, et la pauvreté de la maison ne lui permettait pas de fournir à tout le nécessaire. Par bulle du 22 décembre 1605, le prieuré de Villevaleix et celui de Champagnac, diocèse de Clermont, furent unis à ce monastère. La bulle fut fulminée le 5 décembre 1606. — Villevaleix fut désuni par autre bulle du 12 décembre 1640. Mais par décret du 8 mai 1699, ces deux prieurés sont unis à perpétuité à la mense conventuelle de Bonnesaigne, en ce que les biens et revenus seront employés à l'entretien des religieuses, aux réparations et besoins du monastère.

Cure, 62 communiants. — *F.* Mêmes saints. — *P.* Prieure de Villevialeix, 1568, 1577, 1582. Abbesse de Bonnesaigne comme prieure dudit Villevialeix, 1601, 1628, 1658, 1705, 1706, 1724, 1726.

SAINTE-ANNE-PRÈS-AIMOUTIERS (1). — Commanderie. — *P.* Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour un chevalier de justice.

Cure, 80 communiants. — *F.* Sainte Anne. — *P.* Non le grand maître de Malte, mais le commandeur de Sainte-Anne, 1576, 1592.

---

29 cures.
31 vicairies.
17,202 communiants.
1 Succursale : Masléon.

(1) Commune du canton d'Eymoutiers (Haute-Vienne).

XVIII

Archiprêtré de Brivezac

MONCEAUX (1) ou Molceau. Molseo, 1192 (*Cartular. Obasinæ*. *Mulsedonum*. *Mulceo*. *Multeo*. Ce *Mulsedonum*, Moulseau, est entre Tulle et Aurillac (Baluze, *Hist. Tutel.*, p. 47). — Adémar, vicomte des Echelles, donna au monastère de Tulle, vers l'an 930, l'église de Saint-Martin, placée sous le château *Mulsedonum* (Baluze, *Hist. Tutel.*, col 334) (2). — Eglise de Molseo, avec la chapelle du château, dépendait de Tulle en 1154 (Baluze, col. 485). — Eglise de Molseau, simplement, sans chapelle, 1115 (*Idem*, col. 465). — L'archiprêtré de Brivezac fut uni à cette cure en 1288; — 1,800 communiants. — *D.* 178 livres. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Evêque, 1528, 1573, 1633, 1654, 1697, 1727.

NEUVILLE (3). *Nova villa*. — Adémar, vicomte des Echelles, donna cette chapelle vers l'an 930 au monastère de Tulle (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 334), et en novembre 931, à Gauzle, sa femme (col. 343), et après sa mort, à saint Martin de Tulle (col. 343). Elle dépendait de Tulle en 1115 (col. 465); est dite église en 1154 (col. 485). — Cure, 480 communiants. — *D.* 76 livres. — Le 1er septembre 1478, l'évêque de Limoges permit à Jean Vigerii, évêque de Lavaur, présent, de changer ou transférer cette église de Neuville ailleurs, dans un lieu convenable et décent, et pour l'utilité de l'église, du consentement toutefois et du vouloir des paroissiens (4). — *F.* Saint Pierre apôtre. — *P.* Evêque, 1475, 1478, 1483, 1631, 1650, 1651, 1705, 1709, 1762.

(1) Commune du canton d'Argentat (Corrèze).

(2) Ce qui se rapporte à la donation faite par Adémar est rayé dans le manuscrit.

(3) Commune du canton d'Argentat (Corrèze).

(4) Cette phrase est aussi rayée.

SAINT-HILAIRE DE TOURIEU (1). — Adémar, vicomte des Echelles, donna vers l'an 930, à saint Martin de Tulle, *Tauriacus* avec son église (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 336). Dans un second testament, il donne l'église de *Tauriacum* à saint Pierre de Beaulieu (col. 340). Ordonné en 1474 de rebâtir cette église. — Cure en 1270 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 575), 220 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Hilaire de Poitiers. — *P.* Evêque, 1555, 1573, 1684, 1741, 1742, 1761.

CHENAILLERS (2). Chanaliech en 1270 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 575). *Canalicus*, mal Chevalier. — Rodulphe de Turenne, archevêque de Bourges, dans un acte de l'an 860, donne au monastère de Beaulieu, qu'il venait de fonder, le village de Beaumont, *de Bellomonte seu de Catinario,* dans la viguerie d'Asnac, autrement du Puy-d'Arnac. On croit que c'est Chenaillers (*Acta. SS. Benedict.*, sœc. IV, part. II, p. 157 et 161). Rodulphe, son père, comte de Turenne, lui avait fait un don l'an 824 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 307). — Rodulphe, comte (de Turenne), et sa femme, Aygue, donnèrent à Rodulphe, leur fils, et à Bertrand, homme religieux à la place (*vice*) de saint Pierre, le village qui leur appartient *curtem indominicatam* appelée *de Bellomonte* ou *catinerio* en Limousin, dans la viguerie *vicaria Asnacense*, du Puy d'Arnac, avec les rivages près le fleuve de la Dordogne (il n'y avait pas d'église), en novembre l'an 10 du roi Louis, 824 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 307). — Cure, 610 communiants. — *D.* 67 livres. — *F.* Saint Loup de Limoges. — *P.* Evêque, 1481, 1482, 1483, 1569, 1618, 1648, 1653, 1717, 1760, 1770.

LOSTANGES (3). Laustangas en 1241. — Cure, 680 communiants. — *D.* 102 livres. — *F.* Saint Pierre apôtre. — *P.* Evêque, 1483, 1496, 1530, 1617, 1673, 1757, 1771.

LE PUY-D'ARNAC (4) ou d'Asnac, *de Podio Asnaco*, mal d'Anac, Darnac. — Il y avait une viguerie, *vicaria,* en 824 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 307, 310, 311, 316, 317). — C'était une celle ou petit monastère, où l'on porta les reliques de sainte Fauste en 864, puis à Brivezac (*Act. SS. Bened.*, sœc. IV, part. II, p. 72). — D. Bouquet a confondu Le Puy-d'Arnac avec Brivezac (t. VII, p. 345). — Cure, 940 communiants. — *D.* 560 livres. — *F.* Invention des reli-

(1) Commune du canton d'Argentat (Corrèze).
(2) Commune du canton de Beaulieu (Corrèze).
(3) Commune du canton de Meyssac (Corrèze).
(4) Commune du canton de Beaulieu (Corrèze).

ques de saint Etienne. — *P.* Abbé de Beaulieu, 1724. Evêque, 1411, acte signé de Nespolio, notaire à Meimac, 1566, 1586, 1625, 1724.

Prétendue vicairie fondée par Estienne Solabel, du bourg de Saint-Silvain, du diocèse de Tulle, curé du Puy-d'Arnac, le 14 mars 1460, vieux style. — A l'autel de sainte Catherine. — *P.* Prévôt de Brivezac conférait. Solabel, 1561. Sieur de La Bergerie, du bourg de Saint-Silvain, 1668, 1699. Par arrêt du Parlement de Bordeaux du 5 août 1701, il fut jugé que cette vicairie n'existait point. Le curé en jouit.

Autre des Perier, 1653.

Autre de l'Escurotte, 1650.

NONARS (1), *Nonarcium,* mal Nouare. — Rodulphe, archevêque de Bourges, donna cette église au monastère de Beaulieu l'an 859, l'an 4 du roi Charles, en mai. Il l'échangea avec Stodilus, évêque de Limoges qui lui donna celle de Sionac l'an 859 (Justel). — Cure, 960 communiants. — *D.* 474 livres. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* Abbé de Beaulieu, 1472, 1474, 1702. Chapitre des moines dudit lieu, 1702. Evêque, 1471, 1622, 1659, 1665, 1702, 1743, 1747, 1765.

Vicairie de sainte Marguerite. Gui de Cornil, chevalier, coseigneur de Cornil et du moulin d'Arnac, nomma en 1474.

Menoire-lo-Sotra, [ou la-Sotra]. Moneyre, 1371. — Pépin pilla plusieurs monastères et vint jusqu'à Issandon, l'an 765 (Tauromach., *apud* Basnaq., *Antiq. lect.*). — Prieuré. — *F.* Sainte Madeleine. — *P.* Vicaire générale du monastère de Beaulieu, l'abbaye vacante, 1713. Abbé dudit lieu, 1615, 1751. [N... Perot possédait en 1783 (Brousseaux, *Pouillé* de 1783)].

LA CHAPELLE-AUX-SAINTS (2), ou Ensens. *Capella au sans,* d'Encenis, Ensans, mal d'Ansaul. — Cure, 500 communiants. — *D.* 233 livres. — *F.* Saint Namphase, solitaire du Quercy, vers l'an 800, le 12 novembre. On appelle l'épilepsie le mal de saint Namphase (*Acta S.S.*, t. VI, *junii,* p. 114). — *P.* Evêque, 1480, 1531, 1569, 1675, 1717, 1730.

VEGENES (3), Vegena, Veterina, Viga 1516. — Rodulphe, archevêque de Bourges, donna cette église, au mois de mars l'an 1er du roi Charles, apparemment fils de Charles-le-Chauve, 856, à Silvius, abbé de Solignac, en ce qu'il y mettrait des moines de son monastère. L'acte est dans Justel, p. 6. — *Gall. christ. vet.*, t. I, p. 151; *nov.*, t. II, instr. col. 3. — *Acta S.S. Bened.*, sœc IV, part. 2.

(1, 2, 3) Commune du canton de Beaulieu (Corrèze).

p. 158. — Cure, 880 communiants. — *D.* 365 livres. — *F.* Saint Saturnin de Toulouse. — *P.* Abbé de Beaulieu par arrêt du 7 août 1730, fut débouté du droit de nomination. Evêque, 1470, 1516, 1559, 1560, 1561, 1562, 1633, 1653, 1686, 1693, 1696, 1729, 1758.

On représenta à l'évêque dans le cours de sa visite que les religieux de la doctrine chrétienne de Brive travaillaient avec applaudissement pour la conduite des âmes par leurs prédications, administration des sacrements, visitant les malades jour et nuit, tenant les dimanches et fêtes trois classes de catéchisme et les jours ouvriers trois classes de grammaire, et qu'ils étaient contraints de discontinuer par la modicité du revenu de leur collège, n'ayant pas 50 livres pour l'entretenement de chaque religieux par la pauvreté et la petitesse de la ville de Brive. Attendu encore que la cure de Vegenes avait été longtemps en confidence et était à la veille d'y retourner.

Par décret du 8 août 1629, cette cure est unie à perpétuité au collège de ces Pères à Brive, en ce qu'ils feront faire le service par un religieux approuvé de l'ordinaire, qui résiderait. Les droits de visite, juridiction et correction réservés. Il donna son consentement le 31 août, et le recteur de ce collège en prit possession le 12 du même mois et le 4 janvier 1630. Après la démission du dernier titulaire, les Pères doctrinaires renoncèrent à cette union le 5 juin 1633. — Le chapitre de la cathédrale consentit à cette union (de Vegenes) le 27 août 1629, en ce que les Pères doctrinaires feront la résidence et le service curial.

Maradene, ou Maladen. — Le prieuré du Puy-de-Maladenon ou Maredon-lez-Martel, diocèse de Cahors, y était annexé. — Préceptorerie ou prieuré. — *D.* 177 livres. — *F.* Saint Jean. — *P.* Prieur de l'Artige. Recteur des Jésuites de Limoges, 1707.

On représenta, comme à l'article Beaune, archiprêtre de Rancon. Ce prieuré, membre de celui de l'Artige déjà uni au collège des Jésuites de Limoges, fut évalué 700 livres de revenus. — Par le même décret du 16 juin 1751 fut uni au collège de ces Pères aux mêmes conditions.

SAINT-GENEST-LEZ-CUREMONTE (1), mal Saint-Gérald. — — Rodulphe, archevêque de Bourges, donna cette église au monastère de Beaulieu l'an 860 (Justel, p. 7). — Cure, 287 communiants. — *D.* 76 livres. — *F.* Saint Genest et saint Laurent. — *P.* Par arrêt du parlement de Bordeaux du 6 septembre 1659, l'abbé de Beaulieu est débouté du droit de nomination. Evêque, 1490, 1581, 1582, 1632, 1641, 1658, 1719.

(1) Commune du Curemonte, canton de Meyssac (Corrèze).

MARCILHAC-PRÈS-CUREMONTE (1), ou la-Croze. — Cure, 88 communiants. — *D.* 102 livres. — *F.* Sainte Catherine. — *P.* Evêque, 1498, 1557, 1564, 1639, 1659, 1664, 1702, 1754, 1762.

Vicairie. — A l'autel de sainte Anne. — *P.* Marie de Plas, dans de Saint-Julien et de Marcilhac, 1604. Huget, évêque de Leytoure, 1614, 1615, 1631.

BRANCEILLES (2), ou Brancolle. — Adémar, vicomte des Echelles, donna cette église à Tulle vers l'an 930 (Baluze, *Hist. Tutel.* col. 934). Raymond de Curemonte, voulant aller à la croisade, en engagea la quatrième partie aux moines du même monastère en 1096 (Justel, p. 28, et Baluze, *ibidem*, coll. 442). — Prieuré, 1318. — *F.* Saint Martin de Tours. — *P.* A l'évêché de Tulle.

Cure, 540 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Evêque, 1318, 1561, 1569. Evêque de Tulle, 1474, 1569. Comme prévôt de Veyrac, 1669. De Branceilles, 1760.

MAUMONT (3), *Malus mons*, mal Monney. — Cure. Annexe de Saint-Julien-Alboys, 1559; y fut unie en cours de visite, 1629. — 168 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Pardoux, jadis saint Blaise et saint Barthélemi. — *P.* Evêque, 1616, 1665, 1669, 1681, 1686, 1693, 1704, 1708, 1710, 1729, 1738.

[Vicairie dite de Saint-Martial ou des Maumont].

SAINT-JULIEN-ALBOYS (4), ou près Marcilhac, mal Labry. C'est peut-être cette église que Calstonus donna au monastère de Beaulieu l'an 8 du roi Eudes, c'est-à-dire 896 (Mabillon, *Annal.*, t. III, p. 281). — Cure, 200 communiants. — *D.* 37 livres. — *F.* Saint Julien de Brioude. — *P.* Evêque, 1705.

BEAULIEU (5), *Bellus locus*, jadis *Vellinus*. N'est pas la capitale de la vicomté de Turenne, ni sur le diocèse de Tulle, quoiqu'on en dise dans le Moreri de 1759. — A tiré son nom de sa situation, l'endroit est beau, le terrain fertile en tout ce qui est commode et nécessaire à la vie (Estiennot, *Antiq. Bened. Lemov.*). — Abbaye ordre de Saint-Benoit. — *D.* 1,018 livres. — Rodulphe, archevêque de Bourges, la faisait bâtir en 859 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 309), et en 860 (col. 316). — *F.* Saint Pierre, sainte Félicité, saint Amélius. — *P.* Jadis élective. Le roi.

(1, 2, 4) Commune du canton de Meyssac (Corrèze).
(3) Commune de Saint-Julien-Maumont, canton de Meyssac (Corrèze).
(5) Chef-lieu de canton (Corrèze).

Offices claustraux :

Doyenné avec l'église de Biars, diocèse de Cahors, 1601. — *P.* Abbé de Beaulieu, 1577, 1578, 1579.

Prieuré ou obédiencerie de la rivière, *de rippario*, *alias* de Saint-Giles de Bonneville, avec Girac ou Gayac, le tout en Quercy et de Sionac, 1318. — *P.* Vicaire général du monastère, l'abbaye vacante, 1576. Abbé, 1577, 1578, 1609, 1622.

Sacristie. — *D.* 85 livres. — *P.* Abbé, 1623.

Aumônerie. — *D.* 64 livres. — *P.* Abbé, 1615, 1616.

Infirmerie. — *D.* 51 livres. — *P.* Abbé, 1555, 1572, 1580, 1584.

Chambrerie. — *D.* 102 livres. — *P.* Abbé, 1587.

Pitancerie. — *D.* 24 livres. — *P.* Vicaire général, l'abbaye vacante, 1596, 1597. Abbé, 1580, 1584, 1585, 1586.

Célérerie. — *D.* 508 livres. — *P.* Chapitre des moines, l'abbaye vacante ou l'abbé absent, 1599. Abbé, 1578, 1580.

Chantrerie. — *P.* Vicaire général du monastère, l'abbaye vacante, 1592. Abbé, 1584, 1617.

Esgallerie, *Aquarius*, 1318. — *P.* Abbé, 1586.

Prieuré de Mons, diocèse de Tulle. — *P.* Vicaire général, l'abbaye vacante, 1592. Abbé, 1581.

Les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur y furent introduits en 1663 (*Gall. Christ. nov.*, col. 608). — *D.* 189 livres. — Sont huit. — Province de Chezal-Benoit.

Abbés de Beaulieu (1) :

1. Gairulfe (*Garulfus* ou *Gairulfus*), avril 859, juin 889.
2 et 3. Le même avec Bernulfe et Cunibert (*Bernulfus* et *Cunibertus*), abbés du monastère de Solignac et chargés de la direction supérieure de l'abbaye de Beaulieu, novembre 860.
4. Le même avec Rainulfe (*Rainulfus*), juillet 889, novembre 897. — Rainulfe seul, novembre 897, novembre 899.
5. Rodulfe ou Raoul Ier (*Rodulfus*), octobre 903, avril 926.
6. Jean Ier (*Johannes*), novembre 926, septembre 932.
7. Rodulfe ou Raoul II? (*Rodulfus*), octobre 936.
8. Boson (*Boso*), abbé seulement, et plus tard évêque de Cahors et abbé à la fois, août 937, juillet 940.
9. Bernard Ier (*Bernardus*), février 943, mai 948.
10. Guernon (*Guerno*), novembre 954, février 967.
11. Le même avec Géraud Ier (*Geraldus*), 968.

(1) Cette liste, donnée par M. Deloche, *Cartulaire de Beaulieu*, p. CCLXXXIX, remplace celle qui ne se trouve plus dans le manuscrit de Nadaud.

12. Géraud Ier (*Geraldus*), avec Adalgis ou Adalgaire (*Adalgis* ou *Adalgerius*), 970, 971.
13. Le même avec Kalston (*Kalsto*), mars 975, avril 984.
14. Le même avec Bernard II (*Bernardus*), qui, devenu évêque de Cahors, retint l'abbaye, mai 984, ou 985, à 1028.
15. Bernard III (*Bernardus*), 1028, 1030.
16. Hugues de Castelnau (*Ugo* ou *Hugo de Castellonovo*), abbé laïque, seul en possession de l'administration du monastère après qu'il eut forcé l'abbé régulier Bernard III à se retirer ou à cesser de régir l'abbaye à la fin de 1030 ou dans le cours de 1031.

    Bernard III précité, après qu'il eût été réélu et rétabli sur son siège en vertu de la décision du concile de novembre 1031, Hugues de Castelnau restant abbé laïque. Cet abbé fut en même temps évêque de Cahors, 1031, 1055.
17. Fruin (*Frodinus*), abbé régulier, Hugues de Castelnau étant toujours abbé laïque, 1056, vers 1076.

    Hugues de Castelnau, abbé laïque, ci-dessus mentionné, régit seul le monastère et Fruin ne garda que le titre de doyen, vers 1076. Au mois d'avril de cette année, Hugues soumet le monastère à l'abbé et aux moines de Cluny.
18. N..., abbé dont le nom est resté inconnu, est préposé par les moines de Cluny au monastère de Beaulieu (1076); forcé, vers 1086, par l'abbé laïque Hugues de Castelnau, qui s'était réservé certains droits, de quitter l'abbaye, il meurt peu avant le mois de mai 1095. Le 23 mai 1095, Hugues résigne tous ses pouvoirs dans les mains du pape et les religieux de Cluny sont mis en possession du gouvernement du monastère.
19. Géraud II (*Geraldus*), 29 mars 1097 à 1119 et peut-être à 1130.
20. Gautier (*Galterius*), vers 1145.
21. Pierre de Saint-Céré (*Petrus de Sancto Sereno*), 1164, 1190.
22. Humbert (*Umbertus*), abbé après la retraite de Pierre Saint-Céré, 1190, 1203. Pierre de Saint-Céré, après la mort d'Humbert, reprend l'administration du monastère, 1204.
23. Gaubert (*Gauzbertus*), 1205, 1213.
24. Hugues II (*Ugo*), 1223, 1233.
25. Humbert II (*Umbertus*), 1233, 1239.
26. Renaud de La Valette (*Rainaldus de Valeta*), 1239.
27. Bernard IV (*Bernardus*), 1251, 1252.
28. Jean II (*Johannes*), juin 1256.
29. Bégon d'Escorailles (*Bego de Scoraliis*), 1259, 1288.

30. Guillaume V (*Guillelmus*), 1290.
31. Bernard V (*Bernardus*), 1293, 27 janvier 1311.
32. Raymond Ier (*Raimundus*), 1307 (Coadjuteur de Bernard).
33. Hélie (*Helias*), 1316, 1320.
34. Guillaume II (*Guillelmus*), 1318, 1320.
35. Hugues III de Malefayde (*Ugo de Malafaida*), parent d'Hélie, 1320, 1325.
36. Rodulfe ou Raoul III (*Rodulfus*), 1325.
37. Reymond II de Valon (*Raimundus de Vallo*), 1327.
38. Guillaume III (*Guillelmus*), 1333.
39. Rodulfe ou Raoul IV (*Rodulfus* ou *Radulfus*), 1334, 1341.
40. Bertrand Ier (*Bertrandus*), 1342.
41. Gilbert ou Gerbert (*Gilbertus* ou *Gibertus*), 1349, 1361.
42. Antoine Ier (*Antonius*), 1360 ou 1361.
43. Guy (*Guido*), 1362, 1367.
44. Guillaume IV (*Guillelmus*), 1374.
45. Bernard VI (*Bernardus*), fils de Hugues de Beaulieu, 1376, 1389.
46. Nicolas (*Nicolaus*), 1402, 1415.
47. Bernard VII (*Bernardus*), 1416.
48. Durand (*Durandus*), 1425, 1432.
49. Etienne d'Adémar de Curemonte (*Stephanus Ademari de Curamonta*), 1433, 1438.
50. Dominique du Pont (*Dominicus de Ponte*).
51. Rodulfe ou Raoul V (*Radulfus ou Rodulfus*), 1443.
52. Bérard de Monceaux (*Beraldus de Molceone*, 1444, 1445.

Abbés commendataires : 53. Pierre II de Comborn, 1445, 1455.
54. Bertrand II de Plas du Curemonte, 1448.
55. Hugues IV de Fume, abbé de Bonlieu, élu abbé du Bourg-Dieu en 1459.
56. Antoine II Guellon.
57. Guyot d'Adémar de Grignan, protonotaire apostolique, 1466, 1492.
58. Guillaume V d'Adémar de Grignan, 1492, 1516.
59. François de Curemonte, 1517, 1525.
60. Jean III de Carbonnières, 1531.
61. Bertrand III des Fages, 1532, 1560.
62. Jean IV de Cèpes, 1560, 1569.
63. Jean V de Cèpes, 1569, 1578.
64 et 67. Pierre III Granayrie, 1578, 1590, et Cothage de Martel vers 1580.
65. Jean VI de Cosaiges, 1591, 1595.
66. Pantaléon de La Coste, 1595, 1608.

68. Géraud III de Custojoul, 1608, 1624.
69. Jean VII de Gramond, 1624, 1631.
70. Géraud IV de Custojoul, 1631, 1657.
71. Emmanuel-Théodore de La Tour d'Auvergne, duc d'Albret et depuis cardinal de Bouillon, 1658, 1661.
72. François II Sauvage, 1663, 1677.
73. Pascal de Ravillon, 1681, 1688.
74. Jean Philippe ou Phélis de Saint-Viance, 1688, 1707.
75. N... de Tilly de Bois-Franc, 1707.
76. Martial-Louis de Brossard, 1713, 1733.
77. Jean-Baptiste-Joseph de Vayre de Montal, 1734, 1751.
78. Louis-Marie de Frischmann de Rosemberg, 1756.
79. Jean-Joseph-Joachim de Gabriac, 1757, 1766.
80. Camille-Louis-Apollinaire de Polignac, 1768, 1779.
81. François-Benoit de Gondouin, 1779, 1787.
82. N... de Bouillé, 1787, 1788.

Saint-Prime et Saint-Félicien du monastère de Beaulieu, *alias* saint Etienne dans l'église du monastère. — Cure, 1484, 1511, et selon le P. Bonaventure (t. III. p. 316) [détruite]. — *P.* Sacristain de Beaulieu nomma et l'abbé présenta, 1483, 1557. Abbé seul, 1557. Sacristain seul, 1657.

Vicairie fondée par Radulphe, abbé en 1341 (*Gall. christ. nov.*, p. 606) [dite de saint Marc et de saint Pierre]. — A l'autel de saint Marc. — *P.* Sacristain, 1693. A son refus l'abbé et chapitre.

[La Jovie. Vicairie].

De Poche ou Roche. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* Charles du Boucheron, chevalier, seigneur d'Ambrujat, Leissas, Termer, Brollet et le Puy-du-Prat, 1694.

[Las Tremouilleras, vicairie. — Voyez ci-après Géraud Charbonniéras.

Autre, dite de saint Maur].

Pierre Laumont ou Egumont. Existait 1640. — A l'honneur de la Sainte-Vierge, saint Prime et saint Félicien. — *P.* Sacristain, 1586, à son refus l'abbé et chapitre.

Guillaume d'Auge, appelée de Talamas. — A l'autel de saint Jacques. — *P.* Abbé confère. A nommé 1611, 1616. — Noble Jean Clare, sieur de Negrevergne, 1662. Raymond, 1691. Jacques, ancien capitaine au régiment de Villars, 1748, écuyer, 1764.

A l'autel de saint Pierre. — *P.* Sacristain, 1586. A son refus l'abbé et chapitre.

Bernard, abbé, 1481. — A l'autel saint Jean.

Estienne La Faye, prêtre et curé, pour le plus proche parent qui

doit se faire promouvoir prêtre dans l'année, le..... 1350. — *P.* Curé doit conférer dans un mois, à son refus, l'abbé.

Jean et autre Jean Alric. — A l'autel de saint Blaise. — *P.* Abbé confère, en son absence le chapitre des moines. De Martret, veuve d'Alric, et héritière d'Alric son fils, avec La Martinie comme mari d'Alric, d'Arche, bachelier en droit, juge de Beaulieu, comme mari d'Alric, 1589. La Martinie et d'Arche comme ci-dessus, 1594, 1601, 1607. La Martinie, sieur d'Alric, ancien garde du corps du roi.

La chapelle de Notre-Dame de Beaulieu. — Etait en ruine en 1433, et l'évêque ne voulait pas consentir alors qu'on la rebâtit à cause des dangers de la guerre, étant trop près de la ville. — Ordonné en 1474 de la rebâtir. — Cure en ville murée, 3,340 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge, jadis saint Eutrope. — *P.* Abbé, 1473, 1478, 1556, 1557, 1570, 1640, 1764.

Vicairie fondée par Pierre ou Géraud Chabonniéras, prêtre. Appelée de Tremouillères. [Ailleurs, elle est mise dans l'église de Saint-Pierre]. — A l'autel de la Sainte-Vierge. — *P.* De Perbas, veuve de La Croix, 1579. La Croix, femme des Lestanenye, comme fille de Perbes, 1595. Sclafer de la Rode, sieur de Chaunac, 1713.

Vicairie fondée par Antoine Métivier, prêtre, docteur en théologie, par son testament du 11 septembre 1735, reçu Tronche. — *P.* Florentin, prêtre, ancien doyen de Craon, 1760.

Velondeys.

Religieuses de Sainte-Ursule, sorties de celles de Tulle (Baluze, *Hist. Tutel.*, p. 286), établies le 15 août 1632. — *D.* 84 livres. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — Sont 32 et 6 converses.

Mission des Jésuites fondée en 1624. Claude Le Fevre, curé de Beillac leur donna une maison. — Etaient deux ; congédiés en 1762 (Voyez l'article Collège, à Limoges). — Province de Guyenne.

Hôpital. Une sœur de Saint-Alexis de Limoges y fut envoyée en 1751.

Compagnie des Pénitents bleus.

Saint-Giles du Batut, 1252. — Vicairie. — *P.* Cellérier de Beaulieu nomme et confère, 1611, 1693. Chapitre des moines, 1764.

Saint-Michel. — Chapelle. — *P.* Au monastère de Beaulieu.

Notre-Dame-du-Port, 1511. — Chapelle. — Au monastère de Beaulieu.

ASTAILHAC (1), *de Estanchis*, mal Anchillac. — Rodulphe, archevêque de Bourges, donne cet endroit au monastère de Beau-

(1) Commune du canton de Beaulieu (Corrèze).

lieu, l'an 860 (*Acta SS. Bened.*, sœc. IV, part. 2, p. 161. — *Gall. christ. nov.*, t. II, p. 188). — Godin, prêtre, cède au monastère de Beaulieu ce qu'il a à *Staliacus*, au mois de mars l'an 3 du roi Carloman, 882 (Justel, *Hist. Turen.*, preuv., p. 3). — Prieuré, 1371. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne. — *P.* Au monastère de Beaulieu dès 1318.

Cure, 900 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Chapitre des moines de Beaulieu nomma et l'abbé présenta. 1586, 1668. Abbé seul, 1479, 1567, 1570, 1586, 1651, 1668, 1693, 1706, 1710, 1716, 1755.

Vicairie de Saint-Jean. — *P.* Abbé de Beaulieu, 1611.

[Vicairie de Saint-Christophe de Rebeyroux].

Del Cantoni ou del Champ. — A l'honneur de la Sainte-Trinité, la Sainte-Vierge et saint Pierre. — *P.* Abbé de Beaulieu, 1578, 1707.

Jean Simon. — A l'autel de saint Martial. — *P.* Abbé confère. Simon et Dupuy nommaient en 1580.

Sainte Marie Donetas. — Prieuré. — *P.* Abbé de Beaulieu, 1178, 1186, 1578, 1586.

LIOURDRE (1), Lhordo, Lhordre, 1371. — Eustorge, évêque de Limoges, céda cette église au monastère de Beaulieu, en septembre 1118 (*Gall. christ. nov.*, t. II, instr. col. 175). — Prieuré, 1371. — *F.* Saint Clair, 1er juin, jadis saint Etienne. — *P.* Etait uni au monastère de Beaulieu dès 1318.

Vicairie, 1470. — A l'autel de sainte Marie-Madeleine.

Cure, 620 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même saint. — *P.* Vicaire général du monastère de Beaulieu, l'abbaye étant vacante, 1591. Abbé, 1580, 1657.

ANTILIAC ou ALTILHAC (2), mal Alcilhac. — Cure, 1,320 communiants. — *D.* 322 livres. — *F.* Invention des reliques de saint Etienne. — *P.* Chapitre du monastère de Beaulieu nomma et l'abbé présenta, 1558, 1586. Abbé, 1556, 1580, 1766.

Vicairie fondée par Marguerite de Castanet, veuve de noble Jean de la Majourie, sieur de Lutga, le 29 mai 1519. Augmentée par Charles de Veillans, écuyer, sieur de la Mejourie, la Vigerie, Beauregard, la Besse et Grandmont, le 24 janvier 1627. — Appelée de sainte Anne, de Vidal, de Romegoux. — A l'honneur de la Sainte-Vierge, de saint Antoine, *alias* saint Christophe. — *P.* Curé confère, héritiers et successeurs dans la seigneurie de la Majourie doivent nommer dans trois mois, à leur défaut l'évêque, qui nomma, 1681.

(1) Commune du canton de Beaulieu (Corrèze).
(2) Commune du canton de Mercœur (Corrèze).

Jacques de Maschat, écuyer, sieur de la Mesch
1623. Jeanne de Corm de Queyssac, 1675. H
gnat de la Motte-Fénelon, chevalier, seigneur
Lascoux, Lavaux, comme seigneur de Meyrat, 1
de Pestel, écuyer, chevalier de Saint-Louis, 1
Brac. — Chapelle rurale, ruinée. — *F.* Sai

TUDEIL (1) ou Tudel, *Tudellum.* — Stolidus
donna cette église à Raoul, archevêque de Bou
la IV• année de Charles-le-Jeune, roi d'Aqu
t. III, p. 315). — G., évêque de Limoges, do
église à P., abbé de Beaulieu, en échange du li
ment Orbaciac (Vaissette, *Hist. Langued.*, t. I,
Les prieurés de Félines et de Bretenoux, di
étaient annexés en 1626. — Prévôté. Est dite
tilhac en 1630. — *D.* 304 livres. — *F.* Saint
P. Chapitre du monastère de Beaulieu, en l'abs
Abbé, 1577, 1626. [Existait, suivant Brousseaux
Cure, 780 communiants. — *D.* 122 livres. —
P. Evêque, 1636. Prévôt de Tudeil nomma et
présenta, 1481, 1586, 1588, 1683. Abbé, 1720.
tère, 1720.

BEILHAC (2) ou Beillac, Billac, *Beliacus*, *B*
mal Abelhat, Dabeilhac. — Rodulphe, arche
acquit cette église de Boso et de sa femme Tal
monastère de Beaulieu, non en 844 comme le dit
col. 311), mais au mois de juillet, la IV• année
le jeune, *minoris*, c'est-à-dire 859 (Justel, p. ...
p. 754. — Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 311). Voyez S
Rotrudis la céda au même monastère, au mois
de Charles le jeune, c'est-à-dire 860 (Besly, *Rois*
— Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 817 et 818, 317
780 communiants. — *D.* 440 livres. — *F.* Sai
— *P.* Abbé de Dalon nommait en 1318 Abbé
1564, 1571. Pitancier dudit monastère nomma
1558, 1564, 1586. Prieur, moines et couvent de

SIONAC (3), *Siuniacus* (Voyez t. I, p. 50 de m
Ciengnac, Sommiac. — Rodulphe, archevêque
cette église au monastère de Beaulieu en 844,
Tutel., col. 309), mieux en 859, puisqu'il s'agit

(1, 2, 3) Commune du canton de Beaulieu (Corrèze).

de la IVe année de Charles le jeune, fils de Charles le Chauve, sacré roi d'Aquitaine à Limoges en 855. Il dit l'avoir échangée avec Stodilus, évêque de Limoges, pour celle de Nonars, en 859 (Justel, p. 8). La même année il céda Sionac au monastère de Beaulieu (Justel, p. 12). — Cure, 600 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Saint Saturnin de Toulouse. — *P.* Evêque, 1618. Cellerier du monastère de Beaulieu nomma et l'abbé présenta, 1577, 1592. Abbé, 1469, 1660, 1662, 1713, 1714, 1722, 1757, 1762.

BRIVEZAC (1) ou Brivazac. *Brivaciacus*, mal *Brucaciacum*, Brinazac (*Acta SS.* t. I. *Junii*, p. 567). — Le corps de sainte Fauste fut transféré de Vic-Fesensac en 864 (*Acta SS. Bened.*, sæc. IV, part. 2, p. 72). — Septfont y était annexé en 1564. — Prévôté. — *D.* 610 livres. — *F.* Sainte Fauste, vierge et martyre, 16 juin, apparemment le jour de la translation de ses reliques. — *P.* Abbé de Solignac, 1652, 1708, 1721, 1735.

Sacristie. — *P.* Abbé de Solignac, 1708, 1750.

[Par décret impérial du 16 juin 1808, donné à Bayonne, le préfet du département de la Corrèze est autorisé à abandonner gratuitement à la fabrique de l'église succursale de Brivezac, une masure et un terrain en dépendant, d'environ quinze ares, situés dans cette commune, et provenant d'un ancien couvent de Bénédictins, à l'effet d'y construire un presbytère à ses frais. Signé : Napoléon (Aux archives de l'Evêché de Limoges)].

Cure, 880 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Même sainte et saint Pierre, apôtre. — *P.* Prévôt de Brivezac, 1559, 1576, 1610, 1668, 1686. Abbé de Solignac, 1482, 1716, 1757, 1769.

Vicairie fondée par Bertrand de Saint-Amand, prévôt de Brivezac et élu abbé de Solignac en 1370 (*Gall. christ. nov.*, t. II, p. 573). Appelée de Rebière, Rivière, Les Rieux.

[Autre. — A l'honneur de sainte Catherine].

Gui de Cornil, prévôt de Brivezac. — Appelée d'Orgniat, [ou Orgnac, Orgniac]. — A l'autel de sainte Fauste. — *P.* Prévôt de Brivezac, 1604, 1614. Abbé de Solignac, 1734.

Arnaud Maschez, prêtre. — Appelée de Seroye, [ou de Servye, ou des Mascheix, ou Masseix]. — A l'autel de saint Cosme et saint Damien — *P.* Prévôt confère. Du Pradel, avocat, 1654 ; bourgeois, 1704. Masches, laboureur, 1722. Marie-Anne du Pradel, femme de François-Jacques de la Serre, écuyer, sieur du Claux, 1722. La même, veuve, avec Elisabeth de la Serre, femme de Duverdier, bourgeois, 1729, 1736.

(1) Commune du canton de Beaulieu (Corrèze).

Maladrerie de fondation royale, suivant le Pouillé. — *P.* Grand aumônier. Néant.

QUAYSSAC-HAUT (1), mal Cayssat, Ceissat. — Cure, 980 communiants. — *D.* 30 livres. — *F.* Assomption de la Sainte-Vierge. — *P.* Evêque, 1318, 1516. Archidiacre de Limoges, *alias* de Malemort, 1531, 1615, 1714, 1735.

Quayssac-Bas. — Succursale. — *F.* Saint Blaise.

CUREMONTE (2), mal Courmont. — Prieuré de filles ou aumônerie. — *F.* Saint Barthélemi. — *P.* A l'Hôpital Beaulieu, diocèse de Cahors, ordre de saint-Jean de Jérusalem.

Cure. Annexe de Saint-Genest, 1286, 1646. — 860 communiants. — *F.* Même saint. — *P.* Grande prieure de Fieux de l'Hôpital Beaulieu, ordre de saint Jean de Jérusalem, diocèse de Cahors, comme prieure de Curemonte, 1561, 1578, 1606, 1613, 1641, 1652, 1670, 1679, 1714, 1729, 1730, 1734, 1757.

Chapelle au haut du bourg. — Annexe de la cure, 1652. — *F.* Saint Jean-Baptiste. — Les habitants par un zèle de dévotion mal réglé la firent construire de leur propre mouvement, sans y être autorisés par les évêques. Comme elle était inutile et sujette à de grands inconvénients, ordonné en 1747, que les ornements et vases sacrés seraient vendus. Défendu de la regarder comme un lieu sacré.

Saint-Hilaire-la-Combe. — Cure, annexe de Curemonte, 1714. Interdite de droit depuis plusieurs années en 1747. — *P.* Prieure de Curemonte, 1582. Prieure de Fieux comme ci-dessus, 1613.

M. Chastellain (*Martyrol. univers.*, p. 937) ne connait pas une église de Saint-Palasis entre Linayrac et Chaufours près de Coulonges en Limousin. C'est ce Saint-Hilaire-la-Combe.

Vicairie fondée par noble Bosquet de Planis, coseigneur de Curemonte. Décrétée le 2 janvier 1469 (1470). — A l'autel de saint Martial. — *P.* Successeurs nomment. Noble Louise de La Motte, usufruitière et douairière du château de Plas, 1530. Noble Annet de Plas, 1558.

Pierre de Marssa, dit Gouderia. — Appelée de La Goudourie ou Gradera. — *P.* Evêque, 1609.

Autre au château de La Salle. — Appelée de La Junie. — A l'honneur de la Sainte-Vierge.

SAINT-BASILE (3) ou Saint-Baudile, martyr de Nîmes, le 20 mai, au IVe siècle. — Eldoardus cède ce qu'il a dans le village appelé à

(1) Commune du canton de Beaulieu (Corrèze).
(2, 3) Commune du canton de Meyssac (Corrèze).

l'oratoire de Saint-Baudile et l'église construite en l'honneur de saint Baudilus, au monastère de Beaulieu en mars 894 (Justel, p. 1. l'an VI du roi Odon. Elle fut soumise à la cure de Maumont 1326. — Cure, 340 communiants. — *F.* Saint Basile de Césarée [14 juin] et saint Eloi de Noyon. Jadis saint Baudile de Nîmes; la translation de ses reliques en 878 (Voyez Menard, *Hist. de Nîmes*, t. I, p. 5), dans les preuves). — *P.* Commandeur de Bellechassagne, 1591, 1610. Grand prieur d'Auvergne, 1699, 1760.

MASCHET ou MASCHEIX (1), Masseix, mal Moches, Seychs. Un Pouillé manuscrit de la cathédrale la met sur la paroisse de Chameilles, peut-être Chenaillers. Commanderie, 1398. Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Cure en 1270 (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 575), 170 communiants — *F.* Décollation de saint Jean. — *P.* Commandeur de Mascheix, 1693, de Carlat, diocèse de Saint-Flour, 1742, 1754.

---

26 cures.
1 succursale : Queyssac-Bas.

Le Pouillé imprimé met sur cet archiprêtré les cures de : Bassignac, Raygados, Merciere, Lubagel, Les Champs, Arrazat, Saint-Privat, Saint-Bonnet-le-Pauvre. *P.* Evêque de Limoges. — Aglon, mieux Goules, diocèse de Tulle. *P.* Archidiacre de Limoges. — Railhac. *P.* Prieur d'Aurat, mieux d'Aureil.

Les prieurés de : Aurilhac. *P.* Abbé et chapitre d'Aurilhac. — Glenic. *P.* Abbé de Cluni. — Saint-Gérald. *P.* Abbé d'Aurilhac.

Pour composer l'évêché de Tulle, on démembra de cet archiprêtré, suivant le Pouillé manuscrit de la cathédrale :

Saint-Cyr, cure. *P.* Evêque de Limoges. — Argentat, prieuré et cure. *P.* Abbé de Tulle. — Hautefaye, Saint-Julien, prieuré. — Saint-Privat, Darazac, Bassinhac, Saint-Julien-Alboy, Saint-Genez près Merle, Saint-Julien-le-Pèlerin, Sesches ou Sescles, Saint-Bonnet-le-Pauvre, De Campis, Leubagel ou Vengabel, Mercuer. Raygadas, Bassinhac près Brivezac. *P.* Evêque de Limoges. — Glenic, prieuré. *P.* Abbé de Cluni. — Auriac, Rialhac ou Reilhac. *P.* Prieur d'Aureil. — Goules. *P.* Jadis évêque de Limoges, à présent archidiacre de Malemort. — Saint-Gérald, prieuré. *P.* Abbé d'Aurilhac. — Villeneuve, peut-être Soynac.

Mgr l'Evêque n'a, le 10 avril 1762, à sa nomination, y compris les 18 dépendantes ci-devant des Jésuites, que 335 cures.

(1) Chenaillers-Mascheix, commune du canton de Beaulieu (Corrèze).

Bénéfices inconnus placés sur le diocèse de Limoges

Abbayes : Du Basme, suivant le *Pouillé* de 1648.

Saint-Denis. Mr du Cange en cite le Tabulaire (T. I, *Glossar. lat. in indice autor.*, p. 194) et aux mots *Apatisatio*, *Crepacare*.

Prieurés : Crousant, suivant le *Pouillé des abbayes*, p. 462. — *P.* Abbé du Bourgdieu.

Antre.

Avet.

Laure.

Montiac.

Saint-Capraise de Poudanges en 764. — *P.* Monastère de Mauzac en Auvergne *Gall. christ. nov.*, t. II, instr., col. 108).

De Yvelio (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 573).

Archiprêtré d'Emboisac.

Saint-Pierre de Oscha en 1290 (Martène, *Ampliss. coll.*, t. II, col. 1304).

[Saint-Jean de Corrino, membre du prieuré d'Aureil. — Prieuré simple. — *P.* Sans doute le prieur d'Aureil. Etait en commande en 1516 et 1517 (Voyez mes *Mél. mss.*, p. 551 et suivantes).

Sainte-Anne de Fougerat. — Prieuré de filles.

Saint-Barthelemi. — Prieuré d'hommes].

Cures : Saint-Augustin. — *P.* Abbé de Charroux.

Gradon. — *P.* Abbé de Charroux.

Saint-Siméon. — *P.* Abbé de Charroux.

Sainte-Eulalie. — *P.* Abbé de Charroux.

Saint-Nicolas d'Ambier, suivant le *Pouillé des abbayes*, p. 421. — *P.* Abbé de Charroux.

Vigona. — *P.* Abbé du Bourgdieu.

Saint-Germain. — *P.* Abbé du Bourgdieu.

[Banière].

Prieurés-cures : Saint-Sulpice, suivant le *Pouillé des abbayes*, p. 469. — *P.* Prévôt d'Evaux.

Pymeu. — *P.* Prévôt d'Evaux.

[Talmont. — Vicairies.

Notre-Dame de Masléon. — *P.* Voyez Morin (*Mém. mss.*, n° 3, p. 1, art. 5).

Pentiolet, sans qualité.

Astaillac, vicairie. — *P.* Archiprêtre de Brivezac. Mr De Bris.

DIOCÈSE DE TULLE [1]

TULLE, *capitale du Bas-Limousin.* — Sa situation au confluent des rivières de Corrèze et de Solane (Baluze, *Hist. Tutel.*, p. 3. partie dans le fond, et partie sur le penchant d'une montagne, fait voir qu'elle doit ses commencements à des moines, qui pour s'éloigner du monde, cherchèrent un lieu désert et de difficile accès, qui pouvait néanmoins leur fournir des vues agréables et de quoi subsister. Son commencement est fixé différemment. Les uns le rapportèrent, sans preuve et sans vraisemblance, au temps de saint Martin de Tours, patron de Tulle; d'autres au règne de Charles-Martel, sentiment qu'embrassa Odolric, abbé de Saint-Martial, dans le concile de Limoges de 1031 (Concil., Labb,. t. IX, col. 874). M. Baluze tient le milieu et croit que le monastère de Tulle fut bâti au VIIe siècle. La principale raison est fondée sur le testament d'Adémar (Baluze, p. 4), vicomte *Scalarum*, des Echelles près du monastère, et son restaurateur, qui vend à saint Martin et aux moines, l'ancienne abbaye, qui lui était venue du bisaïeul de son père. Adémar était constamment maître de son monastère sur la fin du IXe siècle, son trisaïeul le possédait donc vers le temps que Charles Martel donna aux seigneurs des bénéfices pour fournir aux frais de la guerre; ce qui peut revenir au temps du trisaïeul d'Adémar. Cette abbaye aura donc été bâtie environ un siècle auparavant. Une ancienne inscription en attribue la fondation à saint Calminius qui vivait constamment au VIIe siècle.

(1) « La partie de l'œuvre de Nadaud, relative à l'ancien diocèse de Tulle, dit M. Clément-Simon, et à ses cinquante-deux paroisses, a été traitée si superficiellement et d'une façon si insuffisante que je ne puis me dispenser d'y ajouter quelques éclaircissements. En suivant le plan et l'ordre de l'auteur, je me bornerai à consigner les notions indispensables et les renseignements que me fournissent mes archives. » (*Bull. soc. arch. de Brive*, t. XVI, p. 64). Ce supplément de M. Clément-Simon est fort important, et en plusieurs endroits plus considérable que le texte de Nadaud. Voir aussi ce que ce dernier en dit dans la préface page 20.

Abbés

Odolric en 894.

Odo, 900.

Jean, mort et enseveli à Aurillac.

Aimo, moine de Saint-Savin, qui rétablit ce monastère en 923, 924, 930, abdiqua en 925 (Baluze, p. 25).

S. Odon, 930. — Pasteur, Recteur, Gouverneur, Abbé de Cluni. Mais on nie qu'il était ici abbatié (*Gall. christ. nov.*, t. IV, col. 1124). Abbé de Tulle en 925, fait abbé de Cluni en 927.

Audacius, mort en 947; ou plutôt passa à Sarlat où il abbatiait en 928, jusqu'en 947. Sous lui étaient, en 948, les offices claustraux : doyenné, sacristie, cellérerie, camérerie, porterie; et en 949 la custodie de l'église (Baluze, col. 372, 374).

Bernard, bâtard d'Adémar, vicomte des Echelles, 948, 950, 968, 969, élu en 947.

Gérald, 969, 979.

Adémar, 984.

Adalbaldus, 984.

Bernard, moine d'Aurillac, 989.

Pierre, 1000, 1020.

Bernard, vers 1020, évêque de Cahors, jusqu'en 1028.

Autre Bernard, évêque de Cahors, 1047, 1052.

Froinus, Frudinus ou Fruinus, 1076, mort en 1085, ou 1088 après s'être démis.

Gauzbert, moine de Marmoutier, élu 1085, 1091.

Robert de Montberon, moine de Cluni, 1091, mort peu après.

Adalbert, abbé de Charroux et de Solignac, élu en 1092, mort le 22 juillet.

Guillaume de Carbonarias, élu en 1092, mort en 1111, le 2 octobre.

Ebalus de Turenne, 1112, mort en 1152, le 6 novembre, empoisonné.

Gérald d'Escoraille, 1151, mort le 12 novembre 1188.

Bernard, 1191, 1195.

Willelmus en 1201 (*Gall. christ. nov.*, t. III, addit.).

Bertrand, 1209, mort en 1210 (*Gall. christ. nov.*, t. III, addit.).

Bernard de Ventadour, 1210, mort 1237.

Hélie, 1237, 1239.

Pierre de Luro, ou Vart, ou de Malemort, 1241. Acquit la ville de Tulle en 1255, mort en 1276. L'anniversaire de Pierre, abbé de Tulle avant 1305 est marqué au 23 juillet dans le nécrologe du chapitre de Saint-Junien-sur-Vienne.

Pierre Coral, abbé de Saint-Martial de Limoges, postulé le

28 août 1276, confirmé par l'évêque de Limoges, siégeait, 1285. mourut le 2 juillet.

Raymond de Terrasso, 1286, mort le 16 octobre 1304.

Arnaud de Saint-Astier, noble, camérier du monastère, fut confirmé et nommé par le pape en mars 1307, devint le premier évêque.

En 1320, il y avait à l'abbaye de Tulle : les offices claustraux : prévôt, cellérier, camérier, aumônier, prieur claustral, sous-prieur, sacristain, chantre, infirmier, petit cellérier et 17 moines. — En 1326 : réfectorier, maître des novices, pitancier, cellérier de la cuisine.

Le chapitre de Tulle fut sécularisé à la demande du roi, des moines et du syndic des habitants. On exposa que le monastère, situé dans le centre de la ville, n'avait que de petites cellules contigues aux murs de Tulle, qu'on ne pouvait agrandir; sans vergers, ni lieux spacieux pour la récréation ou pour prendre l'air après les offices, les moines étant en quelque façon obligés d'aller à la place publique et au marché qui se tient à la porte de l'église, il s'y trouvait des personnes de tout sexe, ce qui les détournait de la régularité, et ne les portait guère à remplir leurs vœux, ni à penser à leur salut. La dévotion pour l'église de Tulle diminuait, les nobles et les savants ne voulaient plus faire profession dans cet ordre, les biens se perdaient, et le quart des bénéfices du monastère était possédé par des séculiers (Baluze, col. 791).

Evêques et comtes de Tulle

Le pape Jean XXII voyant que le diocèse de Limoges était trop étendu, que le pasteur ne pouvait remplir tous ses devoirs, connaître toutes ses brebis, ni les secourir facilement, érigea la ville de Tulle en cité, et son monastère de l'ordre de Saint-Benoit, soumis ci-devant à l'évêque de Limoges, en évêché et église cathédrale, avec toute exemption de la juridiction de l'évêque et chapitre de la cathédrale de Limoges. La bulle est datée du 13 août, la première année de son pontificat, 1317. Il recommande au roi le nouvel élu (Baluze, *Hist. Tutel.*, col 623, 625).

Par autre bulle du 7 février suivant, sur les informations et avis des évêques de Limoges et de Tulle, il composa assez bizarrement, quoique de l'avis des évêques de Limoges et de Tulle, ce dernier diocèse, non d'un archiprêtré de celui de Limoges, mais de cinquante-trois paroisses distraites de différents archiprêtrés du diocèse de Limoges, et des monastères, prieurés, dignités qui se trouvaient dans leur étendue (Baluze, col. 629. — Chopin., *De sacr. polit.*, t. IV, art. 12).

L'évêque de Limoges perdit la nomination de quantité de cures.

Liste des évêques de Tulle (1)

Doyens de Tulle (2)

Adacius, 947, 955.
Gaufridus, 958, 965.
Pierre, 969, 984, camérier.
Adémar, 1091.
Gérald, 1091.

Les suivants furent nommés *prieurs*.

Bernard de Roffignac, 1092, 1097.
Estienne Baudrici, vers 1180.

Prévôts de Tulle

Rainaud de Réjaut, 1209, 1216.
Hélie de Ventadour, 1245, 1246.
Adémar Robert de Saint-Jal, 1291.
Bernard, prévôt, 1320, de Bellocastro, 1326.
Aimeric Viger, 1337.
Pierre Foucher, 1354, 1361.
Bernard Robert, 1376, 1386.
Martin Philippi, 1410.
Raymond de la Chapoulie, 1414.
Jean de Biars de Sedière, 1420.
Martin Fornier, 1428.
Guillaume de Fumel, moine de Tulle, 1433, puis abbé de Grandmont en 1437.
Jean d'Estranges, 1438, puis évêque de Carcassonne, où il mourut en 1450.
Pierre Faucher, 1450.

(1) Cette liste est déjà publiée, à la suite de celle des évêques de Limoges, pages 69. J'y ai ajouté, en notes, l'*Armorial des évêques*. d'après une pancarte de l'évêché de Tulle. Mais cette dernière n'est pas toujours exacte, ainsi qu'on peut le remarquer pour Antoine de La Tour, vingt-huitième évêque, né à Tulle en 1515, fils de Gaspard de La Tour et de Martiale de Mazaleyrat. Sa famille était originaire de Proliac, dans le Sarladais, et différente de la famille de La Tour d'Auvergne, dont on lui a attribué à tort les armes. Le sceau dont il se servait en 1594 porte *un chevron accompagné de deux étoiles en chef et d'une tour en pointe* (Niel, *Bull. soc. Brive*, XIII, p. 112).

(2) Voir aussi la liste des doyens, prévôts, trésoriers, chantres, chambriers, infirmiers, aumôniers etc., publiée par M. Clément-Simon, *Bull. soc. arch. de la Corrèze*, *Brive*, t. XVI, p. 266.

Etienne Barton de Montbas, 1450, 1455.
Jean Barton, 1458.
Philippe de Gorges, 1468.
Jean Joffredi, prieur de la Saulière, 1471, évêque d'Arras, d'Albi, mort cardinal, 1473.
Hélie de Saint-Astier, 1477.
Martin de Sorris, ou du Champ, 1493.
Pierre du Champ.
Estienne Chazal, 1497.
Hugue de Sainte-Aulaire.
Jean Paleti, 1512, 1516.
Pierre Palet, conseiller au parlement de Bordeaux, 1517.
Charles de Levis de Ventadour, abbé de la Valette, 1518.

Doyens

Gabriel de Maumont, 1530.
Jean de Puydeval, licencié ez-lois, 1559, 1563.
Flotard de Genouillac, puis évêque, 1583.
Pierre du Mas, 1583.
Antoine de La Tour, puis évêque, 1587.
Jean Lestrade, licencié ez-lois, élu, 1587, 1605.
Bertrand de La Tour... résigna au suivant son neveu, fut élu une seconde fois, mort 1646.
Jean-Marc de La Tour.
Martin d'Arche, 1652, mort 1666.
Pierre la Ruë, mort le 5 septembre 1697.
Martial-Louis de Brossar, 1705, abbé de Beaulieu.

Ancien archiprêtré de Vigeois

TULLE. — Evêché.

Cathédrale de Saint-Martin. — Par la bulle de sécularisation il y a : Doyenné, à la place du prieur claustral, avec deux prébendes. — Dignité élective.

Prévôté, avec une prébende. — Dignité. — *P.* Evêque, 1609.

Trésorerie, à la place de la sacristie, avec une prébende. — Dignité. — *P.* Evêque, 1624.

Chantrerie, avec une prébende. — Dignité.

Aumônerie, l'un des quatre bénéfices claustraux, uni à la mense du chapitre et l'union confirmée par arrêt du grand conseil, rendu contradictoirement le 30 janvier 1667 (*Mém. clergé*, t. II, col. 1589).

Douze canonicats et prébendes, outre les ci-dessus.

Douze vicaires ou chapelains.

Douze chapellenies ou vicairies.

Vicairie de saint Marc de Lodon, 1472, ou saint Adémar de Domps. — *P.* Evêque, 1608.

Autre de saint Jean-Baptiste. — *P.* Léger de Plas, évêque de Lectoure, curateur honoraire de Annet de Plas, son neveu, 1606, 1609.

Autre par Marie de Saint-Salvadour, veuve de Durand de Combafort d'Aurillac. — A l'autel de la Sainte-Vierge, 1482.

Autre par Gérald de Aquinâ, moine et aumônier du monastère, pour un prêtre. — A l'autel de saint Benoît, en janvier 1245, vieux style (Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 567, 569). — *P.* Aumônier du monastère de Tulle présenta, abbé confirma, 1266.

Vicairies de Mane et de La Botme, unies à la cathédrale le 12 janvier 1588 (Latour, *Instit. Tutel.*, p. 273).

Quatre vicairies fondées par Jean Martin de Saint-Martial, prieur de Glanic, mort en 1624 (Latour, p. 287).

De Sainte-Madeleine, 1555.

Saint-Pierre de Castro, vers l'an 930 (Baluze, p. 333). — Adémar, vicomte des Echelles, donna cette église au monastère de Tulle. Est dans la bulle de 1318 Cure en ville murée. — *P.* Evêque. Tulle aurait prit son nom de cette forteresse, *Tutela.*

Vicairie fondée par Hugue de Combarel, qui avait été évêque (Mss. 1724, de la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Près).

Autre de Faugeyro. — A l'autel de saint Michel, 1473.

Autre de La Chanorgina. — Dans la chapelle de saint Michel, 1473.

Autre de Cheyssials. — A l'autel de saint Michel, 1499.

Autre de Bassaco. — A l'autel de Notre-Dame-de-Piété, 1496.

Frères Mineurs cordeliers de l'observance fondés en 1491 par Bertrand de Saint-Chamant, chevalier. Leur couvent fut donné aux Frères Mineurs récollets en 1601. Province du Saint-Sacrement (Baluze, p. 233, 272).

Religieuses de Sainte-Claire établies le 28 septembre 1605. Sur quelle paroisse? Sous la juridiction des Récollets (p. 277).

Feuillants établis en 1615. Sur quelle paroisse?

Cisterciennes sorties de celles de Coyroux, établies le 11 janvier 1622, appelées de Saint-Bernard.

Pénitents blancs établis dans la chapelle de l'hôpital en 1590.

Pénitents gris établis au Puy-Saint-Clair en 1628.

Carmes déchaussés établis en 1644, le 28 juillet (p. 273).

Religieuses de la Visitation sorties de celles de Périgueux établies le 20 septembre 1644 (p. 273).

Bénédictines sorties de celles de Bonnesaigne, établies en 1651, quittèrent en 1673 (p. 276).

Collège où les jésuites furent établis le 9 mai 1620. Leur église sous le vocable de Saint-Joseph.

Ursulines établies le 8 septembre 1618. Sur quelle paroisse?

Filles de la Charité.

Filles de l'Instruction.

Hôpital général établi en 1670 dans l'endroit où habitaient les religieuses Bénédictines de Bonnesaigne.

Vicairie de Sainte-Marie de l'Hôpital. — *P.* Evêque, 1624.

Séminaire de la congrégation de Saint-Sulpice, fondé par le testament de François de La Garde, élu à Tulle, du 7 février 1681

Saint-Julien de Tulle, cure en ville murée vers l'an 930 (Baluze, col. 333). — Adémar, vicomte des Echelles, donna cette église au monastère de Tulle.

Vicairie des onze mille vierges, fondée par Etienne Jaubert, curé de Cornil, le 7 juin 1493, signé Constati. — *P.* Curé confère et n'a que 20 sols pour tous droits. Héritiers nomment. Melon, marchand, 1624.

Autre au grand autel, fondée par Jean Arnaud, 1478.

Chapelle de Saint-Jacques entre la cathédrale et l'église de Saint-Julien, dans le cimetière, démolie en octobre 1682 (Baluze, p. 100).

SAINT-MICHEL DE CORRÈZE (1) (La cure régulière de). — Est dans la bulle de 1318, *Correzia*. — *P.* Prieur d'Aureil. Recteur des jésuites de Limoges, 1761.

Communauté de prêtres.

SAINT-VINCENT DE BAR (2), cure connue dès 889 (Baluze, col. 320). Dans la bulle de 1318. Sainte Emerentiane, sœur de lait de sainte Agnez, vierge, y repose (*Gaufred. Vosiens.*, p. 286). — *P.* Evêque. Arbert de Chavano donna Bar à Uzerche, vers l'an 1000, puis à Eble, vicomte de Ventadour (Bonav., t. III, p. 371).

ORLHAC DE BAR (2). — Cure. — *P.* Evêque. — L'église d'Aureliaco dépendait de Tulle en 1105, 1115 et 1154 (Baluze, col. 451, 465, 485). — Est dans la bulle de 1318.

(1) Chef-lieu de canton (Corrèze).

(2) Commune du canton de Corrèze (Corrèze).

NAVES (1). — Prévôté, connue en 894 (Baluze, col. 322 et 517), prieuré en 1216. — *P.* Sacristain de Tulle.

Cure; est dans la bulle de 1318.

Communauté de prêtres.

Saint Irier et sa mère Pélagie donnèrent au monastère de Vigeois l'église de Saint-Pierre de Naves, le 31 octobre l'an 572 (*Cartular. Vosiens.*, mss.).

Les arènes de Tintiniac sont sur cette paroisse.

SAINT-CLÉMENT (2). — Prieuré séculier en 1291 (Baluze, col. 589). — *P.* Evêque. — Vers 1170, G., évêque de Limoges, par le conseil d'un archidiacre, d'un archiprêtre, du doyen de la cathédrale et des autres clercs, donna cette église au monastère de Tulle, sauf son domaine et le droit épiscopal (Baluze, col. 489).

Cure. — Est dans la bulle de 1318.

La prévôté de Plas. — L'église de Planis dépendait de Tulle en 1105 et 1115, est dite chapelle en 1154 (Baluze, col. 451, 465, 485). De Planis est dans la bulle de 1318.

SAINT-MICHEL DE CHANTEIX (La cure de) (2). — *P.* Evêque. — L'église de Saint-Michel et la chapelle du château dépendaient de Tulle en 1154 (Baluze, col. 485). Est dans la bulle de 1318.

Chousus. — Prieuré. — *F.* Sainte Madeleine.

LA GUENNE (3). — Cure en ville murée. — *Agenna, Aquina* dépendait de Tulle en 1105, 1115 et 1154 (Baluze, col. 451, 465, 485). Est dans la bulle de 1318. *Aqua*, dans le Pouillé de la cathédrale de Limoges, est sur l'archiprêtré de Gimel. — *F.* Saint Martin, vers 930 (Baluze, col. 333). — Adémar, vicomte des Echelles, la donna au monastère de Tulle. Le même Adémar la retint dans son second testament (Baluze, col. 339), pendant le vivant de sa femme, du consentement des moines. — Saint Calminius y était honoré la première année du règne de Carloman, 879. Son culte est le 19 août. — Voir *Acta SS.*, t. III, *aug.*, p. 756 (Baluze, col. 349). — *P.* Abbé, puis évêque de Tulle.

Vicairie, 1421.

Autre de Sainte-Marie de l'Hôpital, 1513.

(1) Commune du canton Nord de Tulle.
(2) Commune du canton de Seilhac (Corrèze).
(3) Commune du canton Sud de Tulle.

Ancien archiprêtré de Brivezac

SAINT-CYRGUES ou Saint-Cyr (1), est dans la bulle de 1318.

ARGENTAT (2), connu vers 930 (Baluze, col. 334 et 347). — Prieuré. — Cure en ville murée. — *P.* Abbé, depuis évêque de Tulle. Est dans la bulle de 1318. — Prieuré dans la bulle de 1318.

Récollets.

Ursulines sorties de celles de Tulle (Baluze, *Hist. Tutel.*, p. 286).

Clairistes urbanistes sorties de celles de Clermont d'Auvergne (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 417).

HAUTEFAGE (1). — Cure. — *F.* La Sainte-Vierge, jadis saint Julien. — Connu du temps du roi Philippe entre les années 1059 et 1108 (*Cartular. Vosiens.*, mss.). Est dans la bulle de 1318, saint Julien, alors patron. — *P.* Evêque.

SAINT-PRIVAT (2). — Cure. — Dans la bulle de 1318. — *P.* Evêque.

DARAZAT (1). — Cure. — Est dans la bulle de 1318. — *P.* Evêque.

BASSIGNAC-LE-HAUT (1). — Cure. — Est dans la bulle de 1318. — *P.* Evêque.

BASSIGNAC-LE-BAS (3). — Cure. — Près Brivezac. — Est dans la bulle de 1318. — *P.* Evêque.

SAINT-JULIEN-ALBOY (1) ou Albois. — Cure; ou Au Bois, peut-être de *Garriga* vers 930, que Adémar, vicomte des Echelles, donna au monastère de Tulle (Baluze, col. 334). — *P.* Evêque. — L'église de *Garriga* dépendait de Tulle en 1115 (col. 465). — Saint-Julien-Alboy est dans la bulle de 1318. Communauté de prêtres.

SAINT-GENIÈS près Merle (1). — Cure. — *P.* Evêque. — Dans la bulle de 1318. — Où sont les fameuses tours appelées de Merle, sur la rivière de Liège.

SAINT-JULIEN-LE-PÈLERIN (3). — Cure. — *P.* Dans la bulle de 1318. — *P.* Evêque.

(1) Commune du canton de Saint-Privat (Corrèze).
(2) Chef-lieu de canton (Corrèze).
(3) Commune du canton de Mercœur (Corrèze).

SESCHES ou Sescles. Cescles (1). — Cure. — Dans la bulle de 1318. — *P.* Evêque.

SAINT-BONNET-LE-PAUVRE (1). — Cure. — Dans la bulle de 1318. — *P.* Evêque.

CAMPS, *de Campis* (1). — Cure. — Dans la bulle de 1318. — *P.* Evêque. — Adémar, vicomte des Echelles, remit vers l'an 930, au monastère de Tulle, l'église de *Caminus* (Baluze (*Hist. Tutel.*, col. 337).

Prieuré de Belpeuch. — Gérald, abbé de Beaulieu, du consentement de son chapitre, céda aux moines de Tulle la directité qu'il avait sur *Bello podio*, paroisse de Camps, l'an 1097, indiction V, le 12 mars (col. 443). C'était une église en 1105 (col. 451).

LEOBAGEL (1). Leobages ou Vengabel, *alias* Saint-Mathurin. — Cure. — *P.* Evêque. — Vengabel dans la bulle de 1318.

MERCUER ou Mercœur (2). — Cure. — *P.* Evêque. — La chapelle *de Marco* dépendait de Tulle en 1105, 1115 et 1154. (Baluze, col. 451, 465, 485). *De Mercorio* dans la bulle de 1318.

REYGADES (1). — Cure. — Dans la bulle de 1318. — *P.* Evêque.

AURIAC (3). — Cure réguliere. — Dans la bulle de 1318. — *P.* Prieur d'Aureil.

La Valette. — Abbaye, ordre de Citeaux, fille d'Obasine. *Vallis læta* (*Gall. christ. nov.*, t. II, col. 681). Fut fondée le 1er octobre 1143 (*Gall. christ. nov.*, t. IV, p. 888). Vaut 2,200 livres.

Abbés de La Valette :

1. Bego d'Escoraille, moine d'Obazine, 1143, 1156.
2. Pierre.
3. Estienne de Durfort, 1164.
4. Constantin.
5. Gérald, 1173, 1179.
6. Robert, 1187, 1198.
7. Bernard du Teilhet, 1200, 1201.
8. Adémar, élu le 1er février 1204, 1207.
9. Gérald de Bassignac, 1217, 1222.
10. Gérald de Jo, 1232, 1244.
11. Estienne, 1243.

(1) Commune du canton de Mercœur (Corrèze).
(2) Chef-lieu de canton (Corrèze).
(3) Commune du canton de Saint-Privat (Corrèze).

12. Pierre, 1246, 1253.
13. Jacques, 1266, 1277.
14. Jean de Marcillac, élu le jour de saint Valentin, 14 février 1277, 1279.
15. Raymond, 1283, 1294.
16. Bernard, 1298, 1301.
17. Astorges de Conros, 1302, 1343.
18. Robert de La Faye, 1348.
19. Hugue de La Roche, 1351.
20. Adémar Charpentier, 1359; mort le 23 janvier 1397.
21. Pierre Leuchy, élu le 5 février 1397, confirmé par l'abbé d'Obasine; résigna au suivant le 1er septembre 1418: vivait en 1430.
22. Gérald Testud, mort le 26 avril 1433.
23. Jean Valmier, bachelier en décrets, élu le 29 avril 1433, confirmé par l'abbé d'Obazine; résigna à son neveu en 1457.
24. Louis Valmier, 1464; rebâtit la chapelle *de Domisco*, 1480, en Auvergne.

Commendataires: 25. Claude de Doyac, commendataire, 1481 ; fait évêque de Saint-Flour en 1486.
26. Pierre Pignot, régulier, 1493, 1500.
27. Charles de Lévi, 1500; mort en juillet 1536.
28. Jérôme Autier de Villemontée, nommé, 1537, 1559.
29. Félix de Vermundot, prit possession 1er mars 1569. Se démit.
30. Hugue de Vermundot, 1571.
31. Charles de Gelas de Leberon, évêque de Valence; prit possession le 13 février 1579.
32. Pierre-André de Gelas de Leberon, frère du précédent, 14 octobre 1601, évêque de Valence; permuta avec le suivant.
33. Charles de Noailles, 1603, mort évêque de Rodez, 1648.
34. Joseph de Gontaud de Biron, nommé en 1648. Se démit.
35. Jean de Noailles, fils naturel de Henri, nommé le 16 octobre 1654, mort au château de Pinières le 6 janvier 1673.
36. Anne de Noailles, nommé le 16 janvier 1673, mort au même château, 25 septembre 1709.
37. François de l'Ort d'Aurillac, nommé en 1710.
38. N... de Neez, 1726 à 1784.
39. N... de Conceyx, 1784 à 1791.

REILHAC (1) ou Rialhac. — Cure régulière. — *F.* Saint Martin. — *P.* Prieur d'Aureil. — *Ecclesia de Reliaco* dependait de Tulle en 1105 (Baluze, col. 451); *de Rialhac* en 1154 (col. 485). — *De Relhiaco* dans la bulle de 1318. Communauté de prêtres.

GOULES (2), *de Angulis.* — Cure. — *F.* Saint Martin *de Agulico, de Agulis.* — *P.* Jadis évêque de Limoges. Archidiacre de Malemort dans la cathédrale de Limoges.

LA CHAPELLE SAINT-GÉRAUD (2). — Prieuré dans la bulle de 1318. — *P.* Abbé d'Aurillac.
Cure. — *P.* Evêque, 1609.

Ancien archiprêtré de Gimel

ALBUSSAC (3). *Albuciacum.* — Cure. — *F.* Saint Martin. — *P.* Evêque. — Vers 930, Adémar, vicomte des Echelles, la donna au monastère de Tulle (Baluze, col. 334), puis à Gauzle, sa femme, et après sa mort au même monastère (col. 344). Dépendait de Tulle en 1115 et 1154 (col. 465, 485). Dans la bulle de 1318.

SAINT-CHAMANT (3). *Amantius.* — Cure vers 930, que Adémar, vicomte des Echelles, donna au monastère de Tulle (Baluze, col. 333). — *P.* Evêque. — Jean, abbé d'Aurillac, donna au monastère de Saint-Martin de Tulle, vers 984, *presbyterale ministerium ecclesiæ Sancti Amantii de Fourcio,* la desserte de cette église paroissiale, etc., en ce que les frères de Tulle payeraient chaque année à ceux d'Aurillac, à la fête de saint Gérald, trois livres de poivre ou de piment, c'est-à-dire d'épices (Cange, *Gloss. lat.*). — L'église de Saint-Amancius dépendait de Tulle en 1115 et 1154 (Baluze, col. 465, 485). Est dans la bulle de 1318.

Léproserie de Saint-Chamant en 1313 (col. 608).

SAINT-BONNET-AVALOZE (4). — Cure. — Vers 930, Adémar, vicomte des Echelles, donna au monastère de Tulle l'église de Saint-Bonnet, qui est dans la viguerie d'Espagnac ou de Faurce (Baluze, col. 334). L'église de Saint-Bonnet-Avaloze dépendait de Tulle en 1105, 1115 et 1154 (col. 451, 465, 485). Dans la bulle de 1318. — *P.* Evêque.

(1) Commune du canton de Saint-Privat (Corrèze).
(2) Commune du canton de Mercœur (Corrèze).
(3) Commune du canton d'Argentat (Corrèze).
(4) Commune du canton Sud de Tulle.

CHANAC (1) ou Chavanac. — Cure. — *F.* Saint Pardoux. — Connu vers 930 (Baluze, col. 333). — *P.* Evêque. — La chapelle de Caunac dépendait de Tulle en 1154 (Baluze, col. 485). Dans la bulle de 1318.

ESPAGNAC (2). *Spaniacum* vers 930 (Baluze, col. 334). — Prieuré. — *F.* Saint Gervais et saint Protais. — *P.* Abbé de Tulle. Uni à la chambrerie de la cathédrale.

Cure. — Espanhac est dans la bulle de 1318. — *P.* Abbé, puis évêque de Tulle. — Il y avait une église et une chapelle en 1115 (Baluze, col. 465). Dépendait de Tulle en 1105, 1115, 1154 (col. 451, 465, 485).

LADIGNAC (1). *Ladiniacum.* — Cure. — Connu en 879 (Baluze, col. 350). — Ladinhac dans la bulle de 1318. — *P.* Evêque.

LA GARDE (1). — Cure. — *F.* Saint Léger, sainte Marie en 930 (Baluze, col. 333), quand Adémar, vicomte des Echelles, la donna au monastère de Tulle. En novembre 931, il la donna à Gauzle, sa femme, et après sa mort à saint Martin de Tulle (col. 343). Ce n'était qu'un chapelle en 1105 (col. 451), une église en 1115 (col. 465), une chapelle en 1154 (col. 485), toujours dépendante de Tulle. Une église de La Garde (*Ibid.*, 485). Dans la bulle de 1318. — *P.* Evêque.

SAINT-PAUL (2). — Cure. — Dans la bulle de 1318. — *P.* Evêque de Limoges. Prévôt de Tulle, 1608, 1609.

Vicairie de sainte Madeleine, au château du Bosquet. — *P.* Prieur du Bosquet, 1609. — La chapelle *de Bosqueto* dépendait de Tulle en 1115 et 1154 (Baluze, col. 465, 485).

SAINT-SILVAIN (3). — Cure. — *P.* Evêque. — L'église de Saint-Silvain dépendait de Tulle en 1154 (Baluze, col. 485). Est dans la bulle de 1318.

Vicairie fondée par Estienne Solabel, curé du Puy-d'Arnac, l'an 1467; augmentée en 1503 par Jean Solabel, son neveu et son successeur.

FORZES ou FAORZES, ou FORGES (3). — Cure. — *F.* Saint Martial vers 930 (Baluze, col. 333). — *P.* Evêque).

Sanctus Martialis Faurcensis vers 930, que Adémar, vicomte des Echelles, donna au monastère de Tulle (Baluze, col. 333). Boson, vicomte de Saint-Cyr, son neveu, la donna au même monastère en

(1) Commune du canton Sud de Tulle.
(2) Commune du canton de La Roche-Canillac (Corrèze).
(3) Commune du canton d'Argentat Corrèze).

avril 946 (col. 327). Dépendait de Tulle en 1115 (col. 465). Voir mes *Mém.*, t. II, p. 327. — L'église de Faurgas dépendait de Tulle en 1154; dite Saint-Michel de Faorzes (Baluze, col. 485). — Faorzes est dans la bulle de 1318.

Sicard et Ingelsende donnèrent au monastère de Beaulieu leur église de Saint-Martial, dans la viguerie de Bar, auprès du fleuve de Corrèze, sous le roi Carloman, vers 879 (Bonav., t. III, p. 315).

SAINT-BONNET-ALVERN (1), ou Alverge, ou Al Vern. — Cure. — *P.* Evêque de Limoges, 1476. Celui de Tulle, 1608. — *Del Verni*, vers 930, que Adémar, vicomte des Echelles, donna au monastère de Tulle, puis à Gauzle, sa femme, et après sa mort au même monastère en 931 (Baluze, col. 333, 344). — Dépendait de Tulle en 1115, église, et en 1154 (col. 465, 485). — Dans la bulle de 1318.

SAINT-PARDOUX-LE-PAUVRE (2), lez-Saint-Chamant. — Cure. — *P.* Evêque. — Adémar, vicomte des Echelles, donna cette église au monastère de Tulle (Baluze, col. 334).

La chapelle de Beaupuy-le-Pauvre, ou aux Pleaux. — Cure. — *P.* Evêque. — Adémar, vicomte des Echelles, remit au monastère de Tulle l'église de *Pariacus*, vers 930 (Baluze, col. 337). *Capella de Bello Podio*, dépendait de Tulle en 1115 et 1154 (col. 465, 485), est dite église en 1105 (col. 451). — Dans la bulle de 1318.

SAINT-MARTIAL *de inferno* (1), d'Entraigues, *inter aquas*. — Cure. — Dans la bulle de 1318. — *P.* Evêque.

Vicairie de sainte Agathe. — *P.* Evêque, 1627.

SAINT-BAUDILLE, Bauzile (2), mal *Bonadinus*. — Cure. — Saint Baudille de Nimes, le 20 mai, au IVe siècle. — *P.* Evêque. — Dans la bulle de 1318.

PANDRIGNHAC (3), *Pandrinia*. — Cure. — Bulle de 1318. — *P.* Evêque.

MARC, ou MARCHO (3), à présent Marque-la-Tour. — Prieuré. — *P.* Abbé de Tulle. — Prévôté en 1291 (Baluze, col. 583).

Cure. — Adémar, vicomte des Echelles, donna en novembre 931, à Gauzle, sa femme, le village de *Marcus*, et après la mort de sa femme à saint Martin de Tulle (Baluze, col. 343). — C'était une chapelle en 1115 (col. 465). — Voyez, Mercœur, ci-dessus. — La chapelle de *Marco cella* dépendait de Tulle en 1154 (col. 485). Le Marcho, dans la bulle de 1318.

(1) Commune du canton d'Argentat (Corrèze).
(2) Commune du canton de La Roche-Canillac (Corrèze).
(3) Commune du canton Sud de Tulle.

Ancien archiprêtré de Brive

SAINTE-FORTUNADE (1). — Cure. — Connue en 894 (Baluze, col. 322). — *P.* Evêque. — Vers 930, Adémar, vicomte des Echelles la donna au monastère de Tulle (col. 333). — Eglise avec la chapelle de Sainte-Foi de *Castaneo*, dépendante de Tulle en 1115 (col. 465). En 1154, simplement sans chapelle (col. 485). Dans la bulle de 1318. — Un manscrit dit que sainte Fortunade fut martyrisée dans ce lieu (Bonav., t. III, p. 94). Il met l'an 253, le 20 janvier. — Un auteur dit qu'elle reçut la couronne du martyr dans la ville d'Agen, qu'un chrétien voulant emporter ses reliques dans son pays, elles demeurèrent immobiles lorsqu'il fut arrivé au village qui porte le nom de cette sainte, qu'en conséquence on y batit une église à son honneur (*Ibidem*).

CHAMEYRAT (2), *Cameyractis*. — Cure. — *F.* Saint Etienne. — *P.* Abbé de Beaulieu. — Rodulphe, archevêqne de Bourges, mort en 866, l'avaif donnée à Beaulieu (Baluze, col. 320). Chameyrat dans la bulle de 1318.

FAVARS (2). Prévôté. — *F.* Saint Pierre. — *P.* Abbé de Beaulieu, 1581. — Garulfe, abbé de Beaulieu, l'avait fait nouvellement construire à l'honneur de saint Pierre. — Anselme, évêque de Limoges, donne cette église à Beaulieu, le 4 novembre, l'an 10 du roi Eudes, et le 28 de son épiscopat, 897 (Bonav., t. III, p. 315. — Justel, *Hist. Turenne*).

Cure. — Dans la bulle de 1318. — Archambauld de Combort céda ce lieu à Beaulieu, et sa femme Engalcias, fille de Hugue de Malemort, donna l'église, en juin, du temps du pape Alexandre et du roi Philippe, entre 1061 et 1072 (Justel, *Hist. Turen.*, p. 23) — Gui, Gérald et Goulfier de Las Tours rendirent à Frodin, abbé de Beaulieu, l'église de Favars (Bonav., t. III, p. 315).

Vicairie de sainte Catherine.

(1) Commune du canton Sud de Tulle.
(2) Commune du canton Nord de Tulle.

Dans quel archiprêtr

Chastan (La cure de) dans la bulle de 1318.

Les Angles, de Angulis. — Cure. — *F.* Sair bulle de 1318. — *P.* Evêque, 1608.

Saintrie-Haute. — Santria en 1076 (Baluze, Saint-Trié, 30 novembre.

Saintrie-Basse. — Cure.

Servières, ville. — Cure. — *Serveria.* — Ch de 1318.

Glanie ou *Glane.* — Prieuré séculier. — *F.* Dans la bulle de 1318.

Saint-Nicolas. — Chapelle. — Dans la bulle

Saint-Xantin. — Chapelle. — Dans la bulle

La chapelle *de Vetulo Tilio*, dépendante de col. 485).

Autre de *Boltiaco* (*Idem*).

Léproserie près Tulle en 1356 (col. 563).

DOCUMENTS

Mission de Saint-Martial

La mission de Saint-Martial est constatée par toutes les preuves qu'on peut avoir des travaux apostoliques d'un saint. Nier son existence, après l'avoir adoptée sur le témoignage des historiens, nous paraîtrait incroyable, si le fameux Basnage n'était tombé dans cette bévue. Il n'en est pas de même du siècle auquel le saint vint en Limousin. Les critiques, partagés entre eux, l'ont fixé les uns au premier siècle de l'Eglise, les autres au milieu du troisième. De cette diversité d'époques sont venus des volumes immenses, remplis de preuves plus ou moins solides, souvent de personnalités proscrites chez les vrais savants. La lecture n'en peut donc être que fatigante et ennuyeuse.

Tel est, si j'ose le dire, le premier tome de l'*Histoire de Saint-Martial*, par le R. P. Bonaventure de Saint-Amable, carme déchaussé, imprimé à Limoges en un assez gros volume in-folio l'an... (1), sans compter l'extrême confusion qui y règne, l'érudition y est entassée et nullement digérée, des digressions étrangères occupent la majeure partie de son livre, ce qui le rend extrêmement fastidieux. Le P. Bonaventure n'en est pas moins le seul, qui de dessein pris et suivi ait tenté de traiter à fond cette question.

Nos Limousins attendaient des continuateurs de Bollandistes plus de netteté et de précision lorsqu'ils en seraient au dernier jour de juin, jour de la mort de saint Martial; ils espéraient qu'après tant de lumineuse discussions sur chaque vie de saint, ils feraient avec cet air de netteté et de précision qui les caractérise, l'analyse des écrits multipliés sur l'époque de sa mission, qu'ils pèseraient avec la sagacité de leur critique ordinaire, les raisons pour ou contre le premier siècle de l'Eglise et s'en tiendraient au sentiment qu'ils verraient le plus probable.

L'espérance s'évanouit sans retour en 1709, temps auquel parut ce volume si souhaité (*Acta SS.*, t. V, *junii*). Ces écrivains, quoique très laborieux, donnèrent dans la suite des raisons de leur silence : 1° la crainte de réveiller une querelle non encore étouffée (*Acta SS.*, t. II, August., p. 5); 2° la facilité de répondre pertinemment aux objections de quelque

(1) Le Ier volume de 644 pages est imprimé à Clermont en 1676; le IIe de 668 à Limoges en 1683, et le IIIe de 874 pages aussi à Limoges en 1685.

sentiment qu'on embrasse (t. IV, Augusti, p. 20). Ils se bornèrent donc à faire réimprimer la dissertation de Jean Descordes (t. V, *junii*, p. 538), et la lettre de M. de Marca, commune à toutes les églises de France (p. 544). Ils ajoutèrent du leur un livre des miracles du saint (p. 553), jusqu'alors manuscrit intéressant pour quelques traits d'histoire, mais indifférent pour l'époque que je cherche. Pouvaient-ils se vanter d'avoir donné abondamment tout ce qui concerne notre saint (t. II, August., p. 5), ou d'avoir traité la question à fond? (*Mém. Trevoux*, 1737, p. 618).

Un Limousin zélé pour la gloire de son apôtre voudrait des raisons et des preuves moins indéterminées et moins inconséquentes. L'ouvrage approfondi de M. Descordes (Tillem, Baillet, etc.; *apud* Bosquet, *Hist. eccles. gall.*, part., p. 50), chanoine de notre cathédrale, lui suffirait si ce rigoriste, quoique très érudit, ne s'était décidé sur des préventions qui ont cependant entraîné dans son parti des critiques les plus éclairés.

Selon lui, les savants, appuyés sur de bonnes autorités, ne plaçaient la mission du saint que sous le consulat de Decius et de Gratus, l'an 250. Le peuple, qui n'est pas fait pour réfléchir et pour raisonner, la reculait jusqu'à Notre-Seigneur et ne tablait que sur les lettres attribuées à saint Martial et sur sa vie par Aurélien.

Mais ces lettres ne furent trouvées que sous le règne de Philippe Ier (*Gaufrid. Vosiens.*, *apud* Labbe t. II, *Nov. Bibl.*, p. 288. *Idem*, *Mell. cur.*, p. 569), entre les années 1060 et 1108. Dans quelque siècle qu'on place le saint, il est impossible que l'exemplaire, le seul qu'on connut, eût pu se conserver si longtemps dans le tombeau d'une église aussi humide que celle de Saint-Pierre, attenante au sépulcre de leur prétendu écrivain. La trouvaille dans cette église était donc fabriquée depuis peu. Un Limousin tant soit peu au-dessus du vulgaire n'y voit qu'une pieuse mais trop palpable fiction. Nos pères, malgré l'assertion de M. Descordes, n'en pouvaient tirer d'autre parti; du moins, c'est celui de leurs descendants.

Jordain de Laron, un de nos évêques (*Gall. christ. nov.*, t. II, instr. col. 161), ne regarda la vie du saint par le soi-disant Aurélien, que comme une production digne de mépris. Vers l'an 1024, il s'opposa vigoureusement, avec ses clercs (Mabill., *Annal.*, t. IV, p. 718), aux inductions orgueilleuses et extravagantes qu'on en voulait tirer. Elles tendaient, selon lui, à détruire le siège épiscopal du premier martyr saint Etienne. Les écrits du temps développent cette expression énigmatique : c'est que les moines de Saint-Martial visaient au moins à mettre en parallèle leur basilique vierge et sans tache, royale, impériale et apostolique, mère des fidèles, avec l'église cathédrale, sous le vocable de saint Etienne, inférieure, selon eux, par la turpitude des simulacres dont elle avait été infectée dans son principe (Adémar, *apud* Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 391. — *Gaufredi Vosiens.*, p. 285. — Bonav., t. I, p. 221; t. II, 355, 625).

La pièce du prétendu Aurélien fut le fondement de cette injurieuse prétention et l'aurore du titre d'apôtre avec les conséquences que les moines en tiraient dans le sens qu'ils l'expliquaient. Quelle absurdité! Ce roman même fait tomber le masque d'antiquité dont l'auteur se couvrit. Le style, la fiction et les épisodes, le nom et les emplois des personnages, si l'on en excepte Martial, la fastidieuse prolixité et les erreurs dans la foi ne sentent

que la barbarie du dixième siècle auquel il vit le jour (Mabill., *Annal* t. IV, p. 721. *Concil. Coleti*, t. II, col. 1148, 1215, etc.). M. l'abbé Expi... peut, sans reconnaissance de ma part, m'attribuer des raisons pour refuser les meilleurs critiques de ce roman (*Dict. géogr. des Gaules*; t. IV, p. 27... je n'en ai, d'omises par ces savants, que pour démontrer plus évidemment la maladresse du romancier. Mais en mettant au rabais le merveilleux que cet auteur mêle parmi le vrai, il se trouvera du vraisemblable dans la vie même.

C'est cependant la seule connaissance que nous ayons aujourd'hui des actes de saint Martial, vrais ou controuvés. Quatorze manuscrits de la bibliothèque du roi, trois ou quatre de celle de Saint-Germain-des-Prés, un au Vatican (Bonav., t. I, p. 472 et 511), n'ont que l'empreinte des éditions du P. Beauxamis après le faux Abdias et du supplément de Surius par Mosander. C'était donc une pure perte de temps au P. Rosweide (*Acta S.S.*, t. V, *junii*, p. 537) de collationner une pièce si pitoyable sur plusieurs manuscrits. Ses confrères plus judicieux l'ont laissée dans l'oubli, quoiqu'ils en aient publié quantité d'autres presque aussi méprisables. M. Descordes avait donc lu sans réfléchir la lettre de l'évêque Jordain au pape Benoit VIII, quoiqu'il l'ait fait imprimer (Bouquet, *ibid.*, p. 59). Il impute donc gratuitement à notre clergé et aux diocésains d'avoir puisé à l'aveugle dans une source insipide qui excitât toujours leur indignation. On a donc avancé au hasard, et sans l'examen des pièces, que l'ambition avait porté ce prélat et les Limousins à forger des fables et à pervertir toute l'histoire pour créer un apostolat au saint (Mézeray, *Abr. hist. de Fr.*, t. I, p. 532. — *Acta S.S.*, t. III, *april*, p. 480, et t. V, *junii*, p. 535. — Lebœuf, *Rec. de div. écrits*, t. II, p. 69).

Ils conservaient sans doute dans leur mémoire ce que portait l'ancienne vie, brûlée dans un incendie du monastère de Saint-Martial l'an 952 (*Chron.*, *apud* Labbe, t. I, p. 333), c'est-à-dire soixante-douze ans avant la lettre de cet évêque, espace de temps peu suffisant pour perdre de vue une tradition si intéressante. D'ailleurs, on avait en Italie, l'an 1028, un exemplaire de cette vie (Mabill., *ibid.*, p. 720 et 721). Il disait expressément que *Martial fut converti par saint Pierre, ainsi que plusieurs gentils, instruit par ce prince des apôtres, longtemps après ordonné évêque et envoyé à la seule ville de Limoges*. Outre les caractères de simplicité et de vraisemblance que porte ce précis, cette vie était ancienne, dans un latin élégant, avec de belles pensées et marquée au coin de la brièveté, titres respectables pour tout critique judicieux.

Nous l'apprenons d'un moine nommé Pierre (Bonav., t. I, p. 207), témoin de la maladie et de la guérison des ardents, l'an 994. Ce versificateur prosaïque et servile de la pièce d'Aurélien, s'exprime ainsi :

Est minus et majus de Martiale volumen.
Qui minus istud egit non est mihi plane notus.
Sed scio quod sancto sit infensissimus hostis, etc.

Quelle était l'irréligion de l'anonyme ? On l'a vu. Il ne rapportait la mission de son héros qu'au prince des apôtres et ne le qualifiait sans doute que *confesseur*. Pierre était écolatre du monastère de Saint-Martial, ses

confrères et lui pour dernière proposition d'accommodement avec les clercs de la cathédrale voulaient remonter jusqu'aux soixante-douze disciples de l'Evangile : ce que l'anonyme contredisait formellement. Son petit mais très précieux écrit est perdu s'il n'est pas enseveli dans la poussière ou caché dans quelque coin de bibliothèque, quoi qu'en dise un célèbre bibliographe, M. Dupin, t. I, p. 230.

Origine de l'apostolat. Cette preuve m'éloigne trop de mon sujet; j'y reviens.

Après avoir réfuté les préventions défavorables de M. Descordes, prenons la chaîne de notre tradition. Du temps des conciles de Limoges et de Bourges, en 1028 et 1031, la décision de l'apostolat de Saint-Martial ne dépendait que d'un seul point contesté. Avait-il été envoyé par le Sauveur du monde, ou par saint Pierre, ou seulement l'an 250? Ce fait éclairci tranchait toutes les difficultés. Or, quelque discordance qu'on voit entre les parties intéressées dans ce procès, on fut du moins pour le temps de saint Pierre (Labbe, *Concil*, t. IX, col. 883, 884, 885 et 886). C'est ce que l'on lit encore dans un bénédictionnaire manuscrit d'environ le commencement de ce siècle à l'usage de l'église de Limoges (Mss. au grand Séminaire de Limoges); le saint n'y est que confesseur mais *envoyé par saint Pierre*, dans un sens bien plus naturel que celui qu'on a donné aux légats des papes, *missus sancti Petri*. Un martyrologe de Corbie, mais dont on ne dit pas l'âge, dit qu'il fut ordonné à Rome par les bienheureux apôtres (Doublet et Menard, *apud* Bonav., t. I, p. 594).

Florus, diacre ou sous-diacre de l'église de Lyon, l'an 843 (*Acta S.S.*, t. II, *martii*, p. XXIII, et t. V, *junii*, p. 537), c'est-à-dire près de deux siècles avant ces contestations, dit dans son martyrologe : *Le trente de juin, déposition de saint Martial, qui, de la ville de Rome, fut envoyé par saint Pierre dans les Gaules, commença à prêcher dans la ville de Limoges, et après l'avoir remplie de la croyance en Dieu, il quitta ce siècle*. Florus nomme le lieu de son départ, celui de sa destination, le pape qui l'envoya : circonstances qui devaient être indifférentes à l'écrivain : nul intérêt commun entre l'église de Limoges et la sienne. On croyait donc alors ce que nous avons précieusement conservé. Si les autres martyrologes antérieurs ou postérieurs n'ont pas étendu la même notice, ils ne l'ont pas contredite; mais il n'en est pas un qui ait omis l'article de notre saint (Spicileg, t. IV, p. 657. — Martène, *Anecd.*, t. III, col. 1557, 1587, 1599; *Ampliss. coll.*, t. VI, col. 666 et 710. — Bede, Rhaban, Vandelbert, Adon, Usuard, Notker, Beckius, *Martyr. eccles. german.* — Le calendrier mozarabe. — *Acta S.S.*, t. VI, *junii*, p. 85). Ainsi, c'est, j'ose le dire, une impudence chez Jacques Basnages de le renvoyer aux fables, surtout après avoir adopté son existence sur l'autorité des historiens (*Hist. de l'Eglise*, liv. V, chap. V, n° 10, et liv. XVIII, chap. VIII, n° 4). Avançons.

Sept évêques écrivirent à sainte Radegonde l'an 567 (Grég. Turon., lib. IX, cap. 39), qu'à la naissance de la religion, les prémices de la foi commencèrent à respirer dans les Gaules. Ces prélats (Ruinart, *Note*) occupaient les églises de Tours, Rouen, Paris, Nantes, Angers, Rennes et Le Mans, dont tous les commencements sont fort obscurs. Eux et ceux de Poitiers, où la sainte demeurait, n'ont jamais prétendu avoir reçu le flam-

beau de la foi par leurs premiers prédécesseurs dès l'établissement du christianisme. Qui le porta donc dans nos provinces? Ceux sans doute auxquels les églises s'en reconnaissent redevables, qu'elles honorent par prédilection, dont elles ont conservé avec une prédilection particulière le nom et la mémoire. Or, je prouverai que de tous les premiers missionnaires des Gaules, il n'en est point dont le culte soit plus ancien, plus célèbre et plus étendu que celui de saint Martial. — *La Vie de Saint Sacerdos*, t. I, p. 281. (Il est nécessaire de fixer son époque pour donner plus de poids à une autorité que je vais employer. Voyez t. III, p. 219). Or, l'auteur fait saint Martial *disciple du prince des apôtres;* dans quelque siècle qu'il ait écrit, il n'atteste que ce qu'on croyait de son temps. Ces écrivains sont de différents siècles et, par conséquent, font différentes autorités, chacun rapporte la tradition de son temps.

Grégoire de Tours a conservé la lettre à sainte Radegonde : concilions-le donc avec lui-même en l'expliquant par une autorité plus ancienne, bien moins vague et il ne s'écartera pas de notre tradition. Cet historien, parlant spécialement de saint Martial, dit qu'il *fut envoyé par les évêques de Rome, avec deux prêtres qu'il emmena de l'Orient dans les Gaules. Il prêcha à Limoges et mourut après avoir renversé les idoles; la ville étant remplie de la croyance en Dieu* (Greg. Turon., *Glor. confess.*, cap. 27). Que nous apprend son article particulier si indécis? Qu'entend-t-il par exemple par cet Orient? Le nom du saint, ceux d'Alpinien et d'Austriclinien ses compagnons, sont tous latins et non grecs. S'il était si instruit qu'on le suppose, que ne nommait-il ces prêtres? L'Auvergne, sa patrie, est-elle si éloignée du Limousin qu'il n'eût pu s'instruire? Fallait-il plusieurs *évêques de Rome* pour donner la mission? Pourquoi ne fixe-t-il pas une époque?

Cet article isolé, consacré cependant à la mémoire de notre saint, ne nous laisserait que dans de ténébreuses incertitudes, si l'historien ne nous apprenait ailleurs (*Hist. Franc.*, lib. I, cap. 28) que Martial vint en compagnie de Trophime et de cinq autres ouvriers évangéliques, qui répandirent la foi partout. Or, l'an 450, dix-neuf évêques écrivent au pape saint Léon (S. Léon, édit. de Cacciari à Rome, 1755, t. II, épist. 50, p. 226) que saint Pierre apôtre envoya à Arles, leur métropole, saint Trophime, le même et à la même ville dont parle Grégoire de Tours, que de là, peu à peu, le don de la foi et de religion se répandit dans les autres parties des Gaules. Ils ne disent pas que saint Trophime ou ses envoyés se soient chargés de ce travail. Ce fut donc apparemment d'autres prédicateurs venus de Rome avec lui et qui d'Arles, où ils avaient débarqué, se rendirent chacun à sa destination. On a vu que Martial était son collègue. — Saint Trophime a eu un culte à Saint-Léonard.

L'autorité de ces évêques prévaut et doit l'emporter sans doute sur celle de Sulpice Sévère, mort vers l'an 420. Le nombre, la dignité des témoins dont quelques-uns pouvaient être ses contemporains, tout plaide en faveur de notre cause et fait tomber de lui-même son célèbre passage *Serius trans Alpes Dei religione susceptâ*, avec la traduction *assez tard* ou *plus tard*.

Pour l'étayer, on ne peut plus recourir à l'époque des sept missionnaires fixée au consulat de Décius et de Gratus. Trop éloigné de ce temps là,

l'historien sentait le besoin d'une caution. Il cite en effet les actes du martyre de saint Saturnin de Toulouse. Mais, quoique reconnus pour sincères tels que nous les avons encore, ils ne parlent que de ce seul missionnaire. Ignorant donc l'établissement de tant de sièges épiscopaux, il aura hasardé de les rapporter au temps de ce saint, sans donner aucun détail sur Paul de Narbonne, Denis de Paris, ni sur Trophime d'Arles, dont, selon lui-même, cette mission était composée.

Sa fourrure telle qu'elle, *fideli recordatione retinetur*, ne doit donc s'entendre qu'en ce sens que ces sept évêques vinrent dans les Gaules la même année et tous ensemble. Toute autre explication met Grégoire de Tours en contradiction avec lui-même. Ne dit-il pas que les disciples des apôtres envoyèrent saint Ursin à Bourges (*Glor. confess.*, cap. VIII), saint Eutrope à Saintes (lib. I, *Mirac.*, cap. 52), et, ce qui est le plus frappant, qu'ils ordonnèrent saint Saturnin de Toulouse? (*Glor. martyr.*, cap. 48). Or, ces disciples des apôtres vivaient-ils encore du temps de Dèce?

Le pape saint Fabien fut martyrisé dès le 20 de janvier, sous la persécution de cet empereur l'an 250 (Pearson, *Annal. Cyprien*, an 250, n° 9). Le saint siège vaqua plus de seize mois, sans qu'on osât ou qu'on pût lui choisir, ou trouver un successeur. Imagine-t-on qu'alors sept prêtres furent ordonnés à Rome et envoyés (par qui?) dans les Gaules pendant le feu de cette boucherie des chrétiens? et que les prêtres de Rome ou autres n'aient parlé d'une si belle action?

Il faut donc, pour concilier, recourir à une autorité antérieure, fixe et à l'abri de ses incertitudes et de ses variations. Selon lui, Martial vint avec Trophime. Suivant les évêques de la Provence, Trophime fut envoyé par saint Pierre. Cet ensemble ne prouve-t-il pas que notre tradition n'a ni pour origine ni pour chaîne, des pièces romanesques?

Tenons-nous en donc au témoignage de l'évangile : *Les apôtres allèrent prêcher partout*, ou par eux-mêmes, ou par leurs disciples. Conservons inviolablement le précieux dépôt que nos pères nous ont transmis de siècle en siècle. Il ne nous reste plus qu'à honorer tendrement notre père dans la foi, par un culte d'esprit et de vérité qui bannira les reproche de préférence que la populace donne, dit-on, à saint Martial sur les autres saints (Pigan, *Description de la France*, t. V, p. 536), et même sur le Sauveur du monde (Scaligerana, p. 143).

La tradition des Limousins est, selon un très habile critique (Pagi, an. 1032, n° 2), l'ancienne tradition des Gaulois. L'opinion contraire n'eût du temps des Launoi, etc., et dans les antérieurs que très peu de partisans; et elle en aurait eu moins si sur la fin du huitième siècle quelques particuliers ne s'étaient pas avisés de confondre Denis l'Aréopagite avec Denis de Paris.

Décret d'érection du nouvel évêché de Limoges de son chapitre cathédral, etc.

Donné par S. E. Mgr le cardinal Caprara, légat à latere à Paris, le 10 août 1802

Nos Joannes-Baptista Tituli Sancti Honuphrii, S. R. E. presbyter Cardinalis Caprara, Archiepiscopus, Episcopus Æsinus S.S. D.D. Nostri Pii Papæ VII, Et Sanctæ Sedis Apostolicæ ad primum Galliarum Reipublicæ consulem, Universamque Gallicanam nationem a Latere legatus, universis, præsentes litteras inspecturis, Salutem in Domino.

Inter cæteras episcopales ecclesias, quas Sanctissimus Dominus noster Pius PP. VII, in adimplementum conventionis, a Plenipotentiariis S.S. et Gubernii Gallicanæ Reipublicæ, Parisiis initæ, et per apostolicas, sub plumbo litteras, incipientes *Ecclesia Christi*, sub datum Romæ, apud S. Mariam Majorem, anno incarnationis Domini 1801, 18vo calend. septembris, anno Pontificatûs ejus secundo, confirmatæ, de potestatis apostolicæ plenitudine, erexit, per suas pariter sub plumbo litteras, quarum initium *Qui Christi Domini*, sub datum Romæ, apud S. Mariam Majorem, eodem anno, 3° calend. decembris, locum habet Lemovicensis Ecclesia, quam, pro uno episcopo, sic in episcopalem constitutam, et erectam, archiepiscopali Ecclesiæ Bituricensis, in suffraganeam assignavit. Cum vero Santitas Sua, iisdem apostolicis litteris, mandavit nobis, qui apud inclytum Napoleonem Bonaparte, Primum Galliarum Reipublicæ Consulem, Gallicanam que nationem, ejusdem Sanctitatis Suæ, et S. Sedis apostolicæ de latere legati munere fungimur, ut juxta hanc ejus prædictæ episcopalis ecclesiæ erectionem, ad eam constituendam procedentes, cum congrua ejusdem Episcopo præstanda assignatione, decerneremus, tum Sanctum titularem Patronum, sub cujus invocatione in ea Cathedrali ecclesia templum majus sit appellandum, tum dignitates et canonicas ejus Capituli, juxta præscriptum S. Concilii Tridendini efformandi; tum ejusdem diœcesis circultum, novosque fines; quæm quidem omnia, per peculiare decretum, a nobis emittendum, fieri præceperit : Hinc nos, mandatis Sanctissimi Domini obtemperantes, ejusque facultatibus, nobis clementissime elargitis, utentes, ad omnipotentis Dei laudem, et S. Stephani Protomartyris honorem, Civitatem prædictam ad episcopalis civitatis gradum redintegramus; et quatenus opus sit, de novo erigimus, et Ecclesiam, sub invocatione S. Stephani Protomartyris, in Cathedram erigimus, pariter et instituimus, cum omnibus et singulis juribus, prærogativis, exemptionibus et privilegiis, quibus aliæ Cathedrales, de jure, vel consuetudine gaudere solent; in eaque Capitulum, ex dignitatibus et canonicis, secundum numerum, ut infra, postmodum præfiniendum, erigimus, et instituimus; ita ut dignitates et canonicatus, in numero, ut infra, præfiniendo, Cathedralis Ecclesiæ Lemovicensis Capitulum existant et constituant; atque in ea, dignitates et canonicatus pro tempore obtinentes, chori servitium, divina officia, sacrasque functiones persolveve, et pænitentiarii ac theologi adimplere munera,

insigniis quoque convenientibus decorati, eo modo et forma, de quibus relate ad hæc omnia peculiariter inferius disponemus, omnimodo teneatur.

Lemovicensem vero Ecclesiam, sicut præfertur, erectam et constitutam, Bituricensi metropolitanæ Ecclesiæ, tanquam suffraganeam, de supradicta apostolica auctoritate, perpetuo subjicimus et supponimus; ita ut, tam primo futurus, quam pro tempore existens Episcopus Lemovicensis, pleno metropolico juri archiepiscopi Bituricensis subjectus perpetuo sit, eodem prorsus modo, quo cæteri suffraganei episcopi, eorumque Ecclesiæ metropolitani sui juri subduntur.

Pro diæcesi vero Lemovicensis Ecclesiæ, assignamus civitatem ipsam Lemovicensem; nec non integra territoria trium provinciarum, seu regionum, nimirum *Crosæ*, amnis *Corresii*, et *Superioris Vigennæ*, cum omnibus et singulis civitatibus, oppidis, pagis et vicis juxta enumerationem, ut infra dicemus, faciendam in ipsis tribus provinciis seu regionibus, existentibus; ita ut civitas Lemovicensis, et territoria illarum trium provinciarum, seu regionum hujus modi, novo et pro tempore existenti episcopo Lemovicensi subjecta sint: in ipsa autem civitate Lemovicensi et diæcesi, ut præfertur, præscripta novus et pro tempore existens, episcopus Lemovicensis, omnem jurisdictionem, sive ordinariam, sive delegatam, in personas tam seculares quam ecclesiastias, et loca pia quæcumque, prout aliis episcopis competit liberè et absolutè exercere valeat ac exerceat, ad formam tamen decretorum Concilii Tridentini, et Apostolicarum constitutionum.

Cum vero juxta receptam et constantissimè servatam, ab apostolica Sede, praxim et consuetudinem, illud, hoc loco, præstandum esset, ut singulorum locorum et paræciarum, ex quibus Lemovicensis diæcesis coalescere debebit, diligens, hoc loco, enumeratio perficeretur, ne ullo unquam tempore de ipsis limitibus et super excercitio spiritualis jurisdictionis, a Lemovicensi antistite exercendæ, oriri dubium possit; utque omnis inter eumdem antistitem, conterminosque episcopos controversiarum præcidatur occasio, quod ad loca quidem, nempe civitates, pagos et vicos quæ diæcesim Lemovicensem constituere debebunt, eorumdem distinctè memorandorum loco, tabulam topographicam, authenticâ formâ exaratam, huic nostro decreto adjungimus; inquâ circuitus et fines ejusdem Lemovicensis diæcesis diligentissimè descripti sunt. Quod vero ad paræcias pertinet, cum earum erectio et divisio, ut infra disponemus, peragi debeat à primo in eadem ecclesia episcopo constituendo, de apostolica potestate præcipimus et mandamus, ut postquam novam paræciarum, in tota diæcesi Lemovicensi circumscriptionem et erectionem perfecerit, hujusmodi erectionis et circumscriptionis decretum (descriptis in eo cujusque paræciæ titulo, invocatione, qualitate, extensione, terminatione, limitibus, congrua, adnotatisque nominibus civitatum, pagorum et locorum in quibus singulas paræcias erexerit), authenticâ formâ, ac duplici exemplo, curet quam citissimè exarandum. Quorum quiden exemplarium alterum, unà cum hoc authentico pariter decreto nostro, et ei adjuncta tabula typographica in ecclesiæ Lemovicensis archivo, ad perpetuam rei memoriam, cautè asservandum erit. Alterum vero exemplar nobis maturè reddendum erit, ut decreto nostro generali, novæ omnium Gallicanarum ecclesiarum circums-

criptionis, ad perpetuam quoque memoriam in apostolicæ sedis archivo custodiendo, adjungere valeamus.

Ad ejus porro episcopalis ecclesiæ dotationem, seu congruos redditus, pro futuro et pro tempore existente, ejusdem episcopo constituendos, animum nostrum adjicientes, cùm eam ipsam dotationem, gubernium, memoratæ conventionis vigore, in se susceperit, eamque ejus statui respondentem, ut inde episcopalem dignitatem decenter tenere, et onera eidem imposita sustinere valeat, eos proinde redditus, obventionesque perpetuas Lemovicensi ecclesiæ, ejusque episcopo primo futuro, et pro tempore existenti, adscribimus et assignamus, qui ad præfatæ conventionis adimplementum quam primum decernendi et constituendi erunt.

Hisque omnibus constitutis, ad cætera gradum facientes, quæ pertinent ad eamdem Lemovicensem ecclesiam ordinandam, postulat verum ordo, ut ab ejusdem ecclesiæ capitulo ducamus exordium. Inter cætera enim, quæ nobis, à Sanctissimo Domino nostro, in sæpe laudatis litteris apostolicis, mandata sunt, alterum est, ut, suppressis jam a S.S. antiquis omnibus Gallicani territorii capitulis, novos, in singulis metropolitanis et cathedralibus ecclesiis, constitueremus; quodquidem, jam superius peregimus, ecclesiam S. Stephani protomartyris in cathedralem instituentes, dum in ea capitulum quoque, cum dignitatibus et canonicis, uno eodemque tempore, erexîmus. Sed cùm eo loci dignitatum ipsarum et canonicatum numerum minimè designaverimus, eam ob causam, quod nobis exploratum non sit quot potissimùm in ea constituere expediens sit, idque primo futurus ejusdem ecclesiæ episcopus, tutius et facilius judicare possit; ideo, attentâ facultate subdelegandi, a S.S. per memoratas apostolicas litteras, nobis concessâ, eidem primo futuro episcopo, de præfata apostolica auctoritate, committimus, facultatemque concedimus ut, postea quam canonice institutus, ejusdem ecclesiæ regimen, actu, consecutus erit, cum dignitatum et canonicatuum numerum, quem ad ejusdem necessitatem, utilitatem, atque decorem, magis expedire judicabit, ad Tridentini Consilii prescriptum, preficiat, pro totidem ecclesiasticis viris, futuris dictæ cathedralis ecclesiæ dignitatibus et canonicis, qui illius capitulum, a nobis, ut supra, erectum, constituant, et apud eam personaliter resideant, certisque ab eodem futuro episcopo in Statutis, ut infra; vel concedendis, vel moderandis, præficiendis diebus et temporibus, horas canonicas, tam diurnas, quam nocturnas, cæteraque divina officia, servatâ ecclesiâ disciplinâ, ad instar aliarum cathedralium ecclesiarum, recitare, decantare et psallere, eidem ecclesiæ laudabiliter deservire debeant, et teneantur; episcopo, in pontificalibus peragendis, juxta receptas consuetudines, ministrent et inserviant, eumdemque, in diœcesis, prout in jure constitutum est, adjuvent, administratione.

Potissimùm vero, duos ex canonicatibus constituat, quibus, juxta ejusdem Tridentini Consilii leges, adnexum sit Theologi et Pœnitentiarii munus, a canonicis qui ad eos promoti fuerint, secundum canonicas sanctiones, fideliter adimplendum.

Præfatis vero dignitatibus et canonicis, ut primo, idem futurus episcopus, ea insignia et choralia indumenta concedere valeat, quæ antiquæ ecclesiæ Lemovicensis usui magis respondeant, de specialissima gratia, pari apostolicâ auctoritate facultatem indulgemus.

Volumus tamen, ut præfatus primo futurus episcopus Lemovicensis, postquam hæc omnia, quo ad capitulum cathedralis suæ peregerit, actum a se perfectorum exemplaria duo, authenticâ forma, exarata, nobis reddenda curet, ut utrique nostram approbationem adjungamus, perpetuum apostolicæ sanctionis delegatæ auctoritatis nostræ vi factæ, argumentum futurum; quorum exemplarium alterum, eidem appositâ confirmatione nostrâ, remittemus, in Lemovicensis ecclesiæ archivo custodiendum; alterum vero, unà cum generali decreto nostro litterarum apostolicarum executoriali, in apostolicæ sedis archiviis, ad perpetuam memoriam, asservabitur.

Ut vero Lemovicensis ecclesiæ capituli erectione peractâ, tam salutaris institutionis utilitatem et ornamentum celerius valeat percipere, primo futuro itidem Lemovicensi episcopo, de specialissima gratia, eâdem auctoritate apostolicâ, indulgemus, ut dignitates omnes, etiam principales, et canonicatus, a primæva earum erectione vacantes, pro prima hac vice, idoneis ecclesiasticis viris liberè et licitè confere possit.

Cæterum, ut in eadem Lemovicensi ecclesia, in iis quæ illius capitulum concernunt; ecclesiastica disciplina servetur, eidem primo futuro ejus episcopo curæ erit, ut antiqua ejus ecclesiæ, jam apostolicâ auctoritate suppressæ, ac de novo nunc erectæ, statuta, ordinationes, capitula, decreta in quibus opportune ea omnia sancita sunt, quæ pertinent ad ejus prosperum et felicem statum, regimen, gubernium et directionem, ad divinorum officiorum, aliarumque ecclesiasticarum functionum, anniversariorum et suffragiorum celebrationem, servitium chori præstandum, cæremonias ritus in prædicta ecclesia, ejusque choro, capitulo, functionibus, et aliis actibus capitularibus hujusmodi servandos, officiales et ministros, dictæ ecclesiæ necessarios deputandos, et amovendos, ac ministeria per eos abeunda, ac quascumque alias res, in præmissis, et circa præmissa, quomodolibet necessarias et opportunas ea omnia, uti dicebamus, antiqua statuta, ordinationes, capitula, decreta quantum ejusdem cathedralis ecclesiæ, nunc de novo erectæ, et capituli in ea constituti, vel constituendi, rationes patientur, et in iis, in quibus locum habere poterunt, pro suo arbritrio, et prudentiâ, collatisque cum eodem capitulo consiliis, restituat, sequatur et revocet in observantiam : ita ut eidem episcopo, prævio capituli suffragio, non solum liceat, eadem statuta, ordinationes, capitula, decreta reformare, interpretari, in meliorem formam redigere, sed etiam alia de novo et ex integro, licita tamen et honesta, ac sacris canonibus minime adversantia, per eos ad quos pertinet et pro tempore spectabit, observanda, sub pœnis in contravenientes infligendis, condere et præscribere, quemadmodum nos, de præfata apostolica auctoritate, plenam eidem liberam et omnimodum facultatem, potestatem et auctoritatem concedimus et impertimur.

Deinde, parochialibus ecclesiis omnibus universi gallicani territorii, à nobis, in supra memorato generali decreto nostro, litterarum apostolicarum executoriali, apostolica auctoritate suppressis, de eâdem auctoritare, primo futuro episcopo Lemovicensi, tenore præsentis decreti, injungimus et mandamus, ut, secundum ea, quæ in supradictæ conventionis approbationem, à Sanctissimo Domino nostro, sancita sunt, apostolicis litteris *Ecclesia*

Christi, tot, in Lemovicensi diœcesi, novo circuitu, finibusque, ut supra, a nobis circumscripta, ecclesias seligat, easque in parochiales, quam citissimè erigat, quot necessariæ ipsi videbuntur, diligentissimâ ratione habita, tum copiæ, tum necessitatis fidelium curæ suæ subjectorum, ne illis doctrinæ pabula, sacramentorum subsidia, atque ad æternam salutem assequendam adjumenta, ullo pacto possint deesse. Eos vero redditus, qui, ut in supradicta conventione statutum est, assignanda erunt, singulis parochialibus ecclesiis sic erigendis, pro congua rectorum substentatione idem episcopus prædictis parochialibus ecclesiis, earum que rectoribus, pro futuris, perpetuo attribuat, atque constituat.

Iisdem ecclesiis, ita in parochiales erectis, episcopus ipse rectores, iis dotibus et prærogativis instructos, quas sancti Ecclesiæ canones requirunt; atque ut tranquillitas eo magis in tuto sit, Gubernio acceptos, qui in suo territorio, ab eodem episcopo, certis limitibus præficiendo, curam animarum exerceant; omniunque hanc in rem ab se peractarum acta, eo modo et forma qua supra expositum est, duplici exemplo conficiat, quorum alterum in ecclesiæ Lemovicensis archivo custodiendum erit, alterum vero nobis, quàm primùm, reddendum.

Futuris etiam, et pro tempore existentibus episcopis Lemovicensibus, ad supradictas parochiales ecclesias, dum illas in posterùm vacare contigerit, idoneas pariter personnas ecclesiasticas, juxta ea de quibus in sæpe laudata conventione statutum est, promovendi et instituendi, de præfata apostolica auctoritate, facultatem indulgemus.

Seminarium, præterea, ut in eadem conventione statutum est, ad erudiendum in pietate, litteris, omnique ecclesiastica disciplina, juventutem, quæ clericalis militiæ est viam ingressura, quibus poterit modis, ac temporibus adjumentis, ad sacrorum canonum, et Tridentini Concilii Sanctiones, primo futurus episcopus Lemovicensis, in civitate præfata Lemovicensi, curet instituendum; eique, sic erecto et constituto, eas leges præscribat, tum quoad scientiarum studia, tum quoad omnem pietatis et disciplinæ rationem, quæ magis accomodatæ ejusdem ecclesiæ utilitati, temporumque circonstantiis, ei in domino videbuntur.

Illud etiam, pro viribus, sibi curandum proponat, ut mons pietatis, si nondum existat, pro pauperum, quorum specialis et diligentissima debet esse cura pastorum, levamine et subsidio, quo citius fieri possit, erigatur.

In id, demum, sedulo incombat, ut cathedralis Lemovicensis ecclesia, si reparatione aliqua indigeat, vel sacris suppellectibus, pro decenti pontificalium usu, divinique cultûs exercitio, vel omnino, vel non satis instructa sit, ad utramque rem, ei necessaria subsidia comparentur.

Hæc, itaque, Lemovicensi cathedrali ecclesia, ut supra, erectâ, finibus ejusdem designatis, cœterisque statutis, quæ capituli, paræciarum, seminariique erectionem, totamque ejus ordinationem respiciunt, Nos, de speciali et expressa apostolica auctoritate, civitatem Lemovicensem in episcopalem, ut præfertur, erectam; itemque tres memoratas, atque attributas provincias, seu regiones, et in eis contentos utriusque sexûs habitatores et incolas, tam laïcos, quam clericos et presbyteros, novæ prædictæ Lemovicensi ecclesiæ, ejusque futuris omnibus, pro tempore, præsulibus, pro suis civitate, territorio, diœcesi, clero et populo, perpetuo assignamus, et

respective supponimus, atque subjicimus; ita ut liceat personæ, cathedrali Lemovicensi præfatæ ecclesiæ, sic erectæ et institutæ in episcopum tam pro prima hac vice, quam aliis futuris temporibus, apostolica auctoritate prœficiendæ (quemadmodum eidem, de simili auctoritate præcipimus et mandamus), per seipsum, vel per alios, ejus nomine, veram, realem, actualem et corporalem possessionem, seu quasi, regiminis, administrationis, et omnimodi juris diœcesani, in prædicta civitate et ejus ecclesia et diœcesi, ac mensa episcopali assignata, vel assignanda, vigore litterarum apostolicarum, provisionis, de sui persona, libere apprehendere, apprehensamque perpetuo retinere; eidemque futuro, ac pro tempore existenti episcopo Lemovicensi, ut, præter collationem paræciarum, eo modo, qui, in sæpè memorata conventione, ac in præsenti decreto statutum est, quæcumque alia, cum cura et sinè cura, beneficia, quomodolibet nuncupata, juxta formas relatè ad Gallias, ante regiminis immutationem, statutas, ac salvis reformationibus et limitationibus, tunc, temporis vigentibus, personis idoneis, pleno jure conferendi, et de illis providendi, de eadem speciali apostolicâ auctoritate, potestatem omnem concedimus et impertimur.

Tali pacto provisum nobis fuisse videtur iis rebus omnibus, quæ ad Lemovicensis ecclesiæ statum, in omne reliquum tempus firmandum et componendum conducant, ut cuicumque dubio quæstionibus que aditus sit seclusus.

Quod si fortè aliquæ excitentur controversiæ, aut super intelligentia, sensu, executione hujus decreti nostri, dubium aliquod exoriatur, quoniam Sanctissimo Domino nostro visum est, iisdem in litteris, ad controversias hujus modi dijudicandas, et ad ea generatim perficienda omnia, quæ per se ipsa Sanctitas Sua efficere posset, amplissimis facultatibus nos instruere, declaramus, ea dubia, quœstionesque, nullis excitatis contentionibus, quæ Ecclesiæ, non minus quam Reipublica tranquillitatem perturbare possunt, confestim ad nos deferri debere; ut eas explicare, dissolvere, componere et respectivè interpretari, de præfata apostolica auctoritate possimus.

Hæc autem omnia, in præsenti decreto contenta, ab iis ad quos spectat, inviolabiliter observari volumus, non obstantibus quibuscumque in contrarium facientibus. etiam speciali et individuâ mentione dignis, cæterisque, quæ Sanctitas Sua, in dictis litteris, voluit non obstare. In fidem quorum, præsentes, manu nostra signatas, Secretarii nostræ apostolicæ legationis subscriptione, nostroque sigillo muniri mandavimus.

Datum Parisiis, ex ædibus nostræ residentiæ, hac die 10 aprilis 1802.

Signatum J.-B., Card. Legat.

Et est signatum infertus J.-A. Sala, apostolicæ legationis secretarius.

Paris, le 10 floréal an X de la République (30 avril 1802)

Le conseiller d'Etat, chargé de toutes les affaires concernant les cultes,
Au citoyen Du Bourg, vicaire général de Toulouse, nommé à l'évêché de Limoges.

Le Premier Consul me charge, Citoyen, de vous annoncer que vous êtes

nommé à l'évêché de Limoges, et que votre nomination est définitivement arrêtée. Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente.

Le Premier Consul m'autorise aussi à vous dire qu'il vous accorde dix mille livres, pour les frais de votre établissement. Cette disposition doit être connue de vous seul.

Je vous salue. *Signé :* PORTALIS.

P.-S. Vous êtes prié de me faire passer vos prénoms. L'intention du Premier Consul est que vous vous rendiez sans délai à Paris.

Paris, le 12 floréal an X de la République (2 mai 1802)

Le conseiller d'Etat, chargé de toutes les affaires concernant les cultes, m a prié de vous faire parvenir votre nomination à un évêché. Je m'en réjouis bien sincèrement, et félicite l'Eglise à laquelle vous allez appartenir. Il est urgent que vous répondiez à la bienveillance que le gouvernement vous témoigne. Je vous prie en conséquence, de vouloir bien me faire parvenir, ainsi qu'au conseiller d'Etat, au nom duquel je vous écris, votre acceptation. Je ne fais nul doute que les besoins de l'Eglise, et vos propres sentiments, ne vous y portent. J'attends votre réponse avec la plus vive impatience, et vous prie d'agréer l'hommage de mon respect.

Signé : † ETIENNE, *évêque d'Orléans.*

Paris, le 30 prairial an X de la République (20 mai 1806)

Le conseiller d'Etat, chargé de toutes les affaires concernant les cultes, A Monsieur l'Evêque de Limoges.

J'ai l'honneur, Monsieur l'Evêque, de vous prévenir que demain, dimanche, le Premier Consul recevra le serment des nouveaux évêques, qui ne l'ont point encore prêté. Cette cérémonie aura lieu aux Tuileries, dans la chapelle qui y est destinée. Vous êtes prié de vous y rendre, à onze heures précises du matin, en rochet et en camail. Ce sera après l'évangile, pendant la célébration de la messe, que la prestation de serment aura lieu. *Signé :* PORTALIS.

P.-S. Je vous prie de m'accuser réception de la présente lettre.

Au dos est écrit :

A Monsieur Du Bourg, évêque de Limoges, rue du Jour, vis-à-vis Saint-Eustache, n° 304, à Paris.

Aujourd'hui, dimanche premier messidor an X (21 mai 1802), les consuls séants dans la chapelle du Premier Consul, s'est présenté M.-J.-Ph. Du Bourg, nommé Evêque de Limoges, par arrêté du 9 floréal dernier ; lequel s'est mis à genoux, et, la main droite placée sur l'Evangile, a fait le serment de fidélité, dans les termes suivants :

Citoyen Premier Consul,

« Je jure et promets à Dieu, sur les Saints Evangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la Constitution de la Répu-

blique française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique ; et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au gouvernement. »

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent acte.

Le secrétaire d'Etat,

Signé : Hugues B. MARET.

Nos, Joannes Baptista, tituli sancti Honuphrii, S. R. E. Presbyter Cardinalis Caprara, archiepiscopus, episcopus Æsinus, SS. DD. nostri Pii, Pape VII et Sanctæ Sedis Apostolicæ, ad Primum Galliarum Reipublicæ Consulem, universamque Gallicanam nationem, a latere legatus.

Utentes facultatibus a SS^mo^ D^no^ N^ro^ Pio, Papa VII, nobis specialiter elargitis, cuicumque catholico antistiti, communionem et gratiam Sedis apostolicæ habenti, potestatem facimus, ut ipse, accitis, et in hoc sibi assistentibus duobus aliis catholicis archiepiscopis, sive episcopis, consecrationis munus rite impendere possit et valeat R^mo^ D^no^ Mariæ Joanni Philippo Du Bourg, electo Lemovicensi, qui jam fidei professionem et juramentum fidelitatis Summo Pontifici et Sanctæ Romanæ Ecclesiæ debitæ in manibus nostris emisit.

Datum Parisiis, ex ædibus nostræ residentiæ, die p^ma^ junii 1802.

Signatum : J.-B. CARD, Legat.

Et inferius : J.-A. SALA, apostolicæ legationis secretarius.

Bourges, 4 juin 1802.

Monseigneur,

Rien ne m'aurait plus flatté que d'avoir eu l'honneur de vous voir à Paris avant mon départ et de vous témoigner toute ma satisfaction de vous avoir pour suffragant. J'ai la consolation de n'avoir dans la province de ma métropole que des prélats qui, comme vous, Monseigneur, m'inspirent des sentiments de vénération. J'ai la ferme confiance que l'union qui règnera entre nous tournera à la gloire de la religion.

Je me fais une fête d'avoir l'honneur de vous voir pour vous exprimer de vive voix l'hommage du respectueux attachement avec lequel je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : † M. C. Is, arch., de Bourges.

Au bas de la lettre est écrit :

M. Du Bourg, évêque de Limoges, rue du Jour, n° 304, à Paris.

P.-S. — Je venais, Monseigneur, de signer ma réponse à votre lettre du 26 mai, lorsque j'ai reçu celle du 31. Dans la malheureuse impossibilité de vous sacrer moi-même, je ne peux que remercier M. l'archevêque de Malines de vouloir bien me suppléer. Veuillez l'en prier de ma part, en lui offrant mes tendres et sincères hommages. Mes prières seront ardemment unies aux siennes et aux vôtres ; et je vais attendre, avec bien de

l'impatience, l'heureux moment que vous m'annoncez et où j'aurai le bonheur de vous voir et de vous embrasser. En l'attendant, je vous renouvelle l'assurance de mon fraternel et respectueux attachement.

Signé : † M. C. Is, arch. de Bourges (1).

Maria Joannes Philippus Du Bourg, miseratione divinâ et Sanctæ Sedis apostolicæ gratiâ, Episcopus Lemovicensis, fidem facimus, ac testamur, quod nos, in æde Sancti Rochi, parochiali, Parisiis, die vigesimâ quartâ mensis junii, Sancto Johanni consecratâ, munus consecrationis contulimus Reverendissimo Domino Aloysio Sebastiano, electo episcopo Adjacensi, assistentibus nobis RR. DD. Episcopis Cænomanensi et Leodiensi. In quorum fidem, has litteras, manu nostra signatas, sigilloque nostro munitas, ac secretarii subscriptione, expediri curavimus.

Datum Parisiis, ubi degimus ad tempus, anno Domini millesimo octingentesimo secundo, die vero junii vigesimâ sextâ, Messidoris 7e, anno Republicæ decimo.

Signatum : SAGE.

Bourges, le 2 juillet 1802.

Je regrette infiniment, Monseigneur, de voir se différer le bonheur que vous m'aviez fait espérer, de vous donner ici et prochainement le premier baiser fraternel; heureusement que vous me laissez l'espoir de m'en dédommager; ce qui, en raison de vos grands embarras et des miens, ne sera pas aussitôt que je le désire. Je conçois que l'on vous presse de vous rendre dans votre diocèse. Je voudrais être libre et bien sûrement ce serait avec un bien grand plaisir que j'irais moi-même faire votre intronisation. Ne le pouvant pas, j'ai l'honneur de vous envoyer une commission, pour être remplacé dans cette fonction. Je laisse en blanc les noms de mon procureur fondé : vous le remplirez des noms et qualités de l'ecclesiastique que vous choisirez vous-même parmi les plus qualifiés. Je lui porte envie: car j'ai la plus grande impatience de faire connaissance avec vous, de vous demander votre confiance et votre amitié, dont j'espère que vous me trouverez digne, au moins par le désir que j'ai de l'être et par la sincérité de l'attachement respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : † M. C. Is, arch. de Bourges.

P.-S. — Je n'ai pu mettre tous vos prénoms en entier, parce que je crains de me tromper sur ceux qu'indiquent les initiales de votre signature.

Suit la procuration mentionnée ci-dessus.

Maria Carolus Isidorus de Mercy, miseratione divinâ et Sanctæ Sedis apostolicæ gratiâ, Biturciensis archiepiscopus, ut venerabilis Ludovicus

(1) Mgr l'évêque de Limoges fut sacré à Paris, le lundi de la Pentecôte, 7 juin 1802, comme on verra plus bas, dans l'attestation qui lui en fut donnée par Mgr l'archevêque de Paris. Le 24 du même mois il sacra lui-même Mgr l'évêque d'Ajaccio dans l'île de Corse, comme il conste par l'attestation suivante.

Romanet de Mérignac, diæcesis Lemovicensis presbyter (1), Reverendissimum Dominum M. J. Ph. Du Bourg, presbyterum, electum et confirmatum Episcopum Lemovicensem, in dictæ ecclesiæ corporalem, realem et actualem possessionem ponat et inducat, ut moris est, licentiam concedimus, per præsentes.

Datum Biturigibus, sub signo, sigilloque nostris, ac secretarii nostri subscriptione; Anno Domini millesimo octingentesimo secundo, die vero mensis julii secundâ, messidoris decimâ tertiâ, anno Reipublicæ decimo.

Signatum : M. C. Is. archiepiscopus Bituricensis.

Et inferius : De Mandato, Ill^{mi} et Rev^{mi} DD^{ni}, archiepiscopi Bituricensis.

Signatum : VILLOING, secretarius.

Acte de prise de possession de l'évêché de Limoges

L'an de J.-C. 1802, le 11 juillet (22 messidor an X), devant nous, Louis Romanet de Mérignac, prêtre du diocèse de Limoges, s'est présenté M. Marie-Jean-Philippe Du Bourg, nommé à l'évêché de Limoges, lequel après avoir exhibé son arrêté de nomination, en date du 9 floréal an X (29 avril 1802), l'institution canonique à lui donnée par Son Eminence le cardinal Caprera, légat à latere, près le Premier Consul de la République française, en date du... et l'acte de prestation du serment de fidélité, prescrit par la loi du 18 germinal dernier, en date du 1er messidor an X (21 mai 1802), signé du secrétaire d'Etat. — Signé : Hugue B. Maret.

Nous a requis de le mettre en possession réelle et personnelle de l'église cathédrale de l'évêché de Limoges, en vertu de l'autorisation et délégation spéciale que nous avons reçue à cet effet de M. Marie-Charles-Isidore de Mercy, archevêque de Bourges, métropolitain du dit évêché de Limoges.

Voulant, autant qu'il est en nous, seconder les vues du gouvernement, exécuter la loi précitée et nous conformer aux intentions, tant de M. l'archevêque de Bourges, que de M. Du Bourg, nommé audit évêché de Limoges et canoniquement institué.

Nous l'avons, de suite, conduit à la principale porte de l'église cathédrale dudit Limoges. Où étant, il a reçu l'eau bénite et l'encens; est entré dans la dite église, en bénissant le peuple réuni; est allé se placer au côté droit de l'autel; et là nous avons fait donner lecture, à haute et intelligible voix, non seulement de l'arrêté portant sa nomination à l'évêché de Limoges, mais encore de l'institution canonique, à lui donnée par le cardinal légat; après quoi, M. l'évêque a été conduit par nous d'abord à l'autel, qu'il a baisé avec respect; et ensuite à la chaire épiscopale dans laquelle il s'est assis. Il est venu ensuite au principal autel, d'où il a donné, aux catholiques réunis, la bénédiction pontificale, d'une manière solennelle. Desquelles cérémonies servant à constater sa mise en possession, nous avons dressé le présent acte, les jour et an désignés ci-dessus, en présence

(1) Ancien doyen de l'ancienne cathédrale et ancien vicaire général du diocèse.

des témoins dont les noms suivent; lesquels ont signé avec nous et ledit M. Marie-Jean-Philippe Du Bourg, nouvel évêque de Limoges.

Etaient présents : le préfet, le secrétaire général, les conseillers de préfecture, les tribunaux et les divers membres des autorités civiles et militaires.

Suivent les noms des témoins :

Au nom du clergé du diocèse, les six plus anciens présents des ecclésiastiques réunis, MM.....

Et au nom des fidèles, MM.....

Et à Monsieur l'évêque, signé avec nous, et les douze témoins dénommés au présent.

Collationné, conforme à la minute, déposée au secrétariat de l'évêché de Limoges; signée : † M.-J.-Ph., év. de Lim., et scellé du sceau épiscopal.

Signé : BROUSSEAUX, secrétaire à l'évêché.

Archevêché de Paris, de Reims et de Sens

Joannes Baptista de Belloy, miseratione divinâ, et S. Sedis apostolicæ gratiâ, archiepiscopus Parisiensis, universis præsentes litteras inspecturis, notum facimus, quod, die septimâ junii, feriâ scilicet secundâ in Pentecostem, in æde monialium B. M. de Monte Carmelo, intra limites parochiæ Sancti Sulpicii, R^us DD^us Joannes Armandus de Roquelaure, archiepiscopus Mechlinensis, de nostra licentia, missam in pontificalibus celebrans, accitis, et in hoc illi assistentibus Reverendissimis DD^nis Brault, episcopo Bajocense et De Villaret, episcopo Ambianense, munus consecrationis episcopalis R^mo DD^no Mariæ-Joanni-Philippo Du Bourg, presbyteri, electo et confirmato episcopo Lemovicensi, secundum Bullas apostolicas ab eo obtentas sub data... anno Incarnationis dominicæ millesimo octingentesimo secundo, pontificatûs SS. DD^ni N^i Papæ Pii VII, anno tertio, ritu consueto et præstitis prius ab eo juramentis assuetis, impendit, eumque in episcopum Lemovicensem consecravit.

Datum Parisiis, in palatio nostro archiepiscopali, sub signo, sigilloque nostro, ac secretarii archiepiscopatûs nostri subscriptione, anno Domini millesimo octingentesimo secundo, die vigesimâ nonâ julii.

Signatum : † J.-Bapt., arch^pus Parisiensis.

Et infertus : De Mandato, R. D. archie^pi Parisiensis.

Signatum : Raymondus GAULTIER.

Paris, sept fructidor an X (25 août 1802).

Monsieur l'évêque de Limoges, je vous envoie l'anneau épiscopal que je désire que vous portiez.

Voyez dans la présente un témoignage de ma satisfaction pour la paix et l'union rétablie dans votre diocèse.

Le Premier Consul, signé : BONAPARTE.

Et plus bas : *Par le Premier Consul, le Secrétaire d'Etat*,

Signé : Hugues B. MARET.

Au dos est écrit : *A Monsieur l'Evêque de Limoges, avec une bague, pour le n° 13*.

Bulle confirmative de l'institution canonique

In nomine Domini. Amen.

Cunctis ubique sit notum, quod, anno ab incarnatione Domini Nostri Jesu Christi M.DCCC.III, die vero XV, mensis januarii, pontificatûs autem SS^mi in Christo Patris et D^ni D^ni Pii, divinâ providentia PP. VII, anno tertio, Ego officialis deputatus, vidi et legi quasdam litteras apostolicas, sub plumbo, ut moris est expeditas, tenoris sequentis :

Pius, Episcopus, Servus Servorum Dei : Venerabili fratri Mariæ Joanni Philippo du Bourg, episcopo Lemovicensi, Salutem et apostolicam benedictionem.

Summi dispositione Rectoris, ad regimen universalis Eclesiæ, meritis licèt imparibus, assumpti, curis urgimur assiduis, et continuâ meditatione pulsamur, ut opem et operam, quantum nobis ex alto conceditur, efficaciter impendamus, quod orbis Ecclesiæ pastorum regiminibus destitutæ, per nostræ providentiæ ministerium, viris commitantur idoneis, qui sciant, velint et valeant ecclesias eis commissas studiose regere et feliciter gubernare. Sanè, cùm nos, per alias nostras, in simili formâ, sub plumbo, expeditas litteras, sub datum, videlicet, apud Sanctam Mariam Majorem, anno incarnationis dominicæ millesimo octingentesimo primo, tertio kalendas decembris, pontificatûs nostri anno secundo, titulum, totumque statum ecclesiæ Lemovicensis, apostolicâ auctoritate, suppresserimus, annullaverimus, extinxerimus; et, per easdem litteras, novam episcopalem ecclesiam Lemovicensem, quæ archiepiscopali ecclesiæ Bituricensi suffraganea existat, erexerimus et constituerimus, prout in litteris prædictis planiùs continetur; Dilectus vero filius noster, Joannes Baptista, Tituli Sancti Onuphrii, Sanctæ Romanæ Ecclesiæ presbyter cardinalis Caprara nuncupatus, noster, et Sedis apostolicæ, ad Clarissimum in Christo filium nostrum Napoleonem Bonaparte, primum Galliarum Reipublicæ Consulem, Galliam que nationem, de latere legatus, in eisdem litteris contentis mandatis fideliter obsequens, ipsas que litteras debitæ executioni mandans, Cathedralem ecclesiam Lemovicensem, sub titulo Sancti Stephani protomartyris, nominandam, designavit; ipsique episcopi ecclesiæ Lemovicensi diæcesim assignaverit, in successivo ejus decreto, ad quod omnimoda relatio haberi debet. Cùmque ecclesiæ Lemovicensi, ad quam, dum illa pro tempore vacat, nominatio personæ idoneæ Romano Pontifici, pro tempore existenti, faciendа, ad supradictum primum Galliarum Reipublicæ Consulem, vigore conventionis, per alias similes nostras litteras, sub datum, videlicet, apud Sanctam Mariam Majorem, supradicto anno incarnationis dominicæ millesimo octingentesimo primo, decimo-octavo kalendas septembris, pontificatûs nostri pariter secundo, confirmatæ, spectat et pertinet, à primæva illius erectione et institutione hujusmodi pastoris solatio destitutæ, idem Joannes Baptista Cardinalis Legatus, vigore facultatis, per alteras nostras, in forma Brevis, sub annulo Piscatoris, die vigesimâ nonâ novembris ipsius anni millesimi octingentesimi primi, pontificatûs nostri etiam secundi expeditas litteras, sibi a nobis, pro hâc vice tantum, ob peculiares et extraordinarias causas, tributæ, per suas patentes litteras, datas die primâ junii proximè

superioris, te, ex catholicis, honestisque parentibus, in civitate Tolosana progenitum, in quinquagesimo quinto circiter tuæ ætatis anno, ac vigiti quinque et ultra ab hinc annis, in sacro presbyteratûs ordine constitutum, et in Theologia licentiatum; qui prius Ecclesiæ Tolosanæ canonici, deinde ejusdem diæcesis vicarii generalis munera laudabiliter exercuisti, de fide, doctrina, morum integritate et vera idoneitate sibi probatum, qui fidem Catholicam, juxta articulos jam pridem a sede apostolicâ propositos expressè professus fueras, ac fidelitatis debitæ juramentum præstiteras, ac munus consecrationis susceperas; quemque prædictus Napoleo, Primus Consul, nominavera', in episcopum præfecerit, et in illa instituerit, ea tamen adjectâ lege, quod a nobis et apostolicâ sede, infra spatium sex mensium præfectionis et institutionis hujusmodi, approbationem et confirmationem impetrare debere. Nos, itaque, præfectionem et institutionem hujus modi, de tui persona, ut præfertur, factus, apostolicâ auctoritate approbantes, et confirmantes, ac sperantes quod tu, cui apud nos, de religionis zelo, vitæ mundicia, honestate morum, spiritualium providentiâ et temporalium circumspectione, aliisque multiplicum virtutum donis, fide digna testimonia perhibentur, eidem ecclesiæ Lemovicensi esse poteris plurimum utilis, ac etiam fructuosus; te, a quibusvis suspensionis et interdicti, aliisque ecclesisticis sententiis, censuris et pœnis, a jure vel ab homine, quâvis occasione vel causa latis, si quibus, quomodolibet innodatus existis, ad effectum præsentium, tantum, consequendum, harum serie, absolventes, et absolutum fore censentes, eidem ecclesiæ Lemovicensi, de persona tua, nobis et veneralilibus fratilus nostris, sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalibus, ob tuorum exigentiam meritorum, accepto, de fratum eorumdem consilio, apostolicâ autoritate providemus; teque illi in Episcopum præficimus, et Pastorem; curam, regimen et administrationem ipsius ecclesiæ Lemovicensis, in spiritualibus et temporalibus, juxta memoratas, prædicti Joannis Baptistæ, Cardinalis legati, patentes litteras plenarie tibi commitendo, in illo, qui dat gratias et lartiger præmia confidentes, quod, dirigente Domino actus tuos, prædicta ecclesia Lemovicencis, per tuæ circumspectionis industriam et studium fructuosum, regetur utiliter, ac prospere dirigetur, ac gratia, in iisdem spiritualibus at temporalibus suscipiet incrementa. Jugum igitur Domini, tuis impositum humeribus, promptâ devotione suscipiens, curam et administrationem prædictas sic exercere studeas sollicitè, ac fideliter et prudenter, quod ecclesia ipsa Lemovicensis gubernatori provido, et fructuoso administratori gaudeat se commissam. Tuque, præter æternæ retributionis præmium, nostram et Sedis apostolicæ benedictionem et gratiam exinde uberiùs consequi merearis. Quo circa, dilectis filiis, capitulo dictæ ecclesiæ Lemovicensis, ac clero et populo civitatis et diæcesis Lemovicensis, per apostolica scripta, mandanus, ut capitulum tibi, tanquam patri et pastori animarum suarum, humiliter intendentes, exhibeant tibi obedientiam et reverentiam debitas ac devotas; et clerus te, pro nostra et dictæ sedi reverentia, benigne recipientes, ac honorificè pertractantes, tua salubria monita et mandata suscipiant humiliter, et efficaciter adimplere procurent. Populus vero, te, tanquam patrem et pastorem animaram suarum, devote suscipientes, et debitâ honorificentiâ prosequentes, tuis monitis et mandatis salubribus,

humiliter intendant ; ita quod tu, in eis, devotio consequens, patrem benevolum, invenisse gaud hortamur attente, venerabilem fratrem nostrum, sem, cui dicta ecclesia Lemovicensis metropolit tur, ipsi archiepiscopo, per easdem præsentes prædictem ecclesiam Lemovicensem habens, p reverentia, propensius commendatos, in conse vos benignè favoris auxilio prosequatur, quod commisso tibi curæ pastoralis officio, possis, ipseque archiepiscopus proin divinam misericor Sedis benedictionem et gratiam valeat uberiùs illustrem Napoleonem, primum Consulem, rogan perspectum habens eximæ virtutis esse opus Dei prosequi, ac eos, ad regis æterni gloriam, vene tueatur, ut, suo fultus præsidio, commissum t curæ pastoralis officium, possis, Dei ope, perfice primo consuli, exinde, a Domino perennis vitæ p gna proveniat actio gratiarum.

Datum Romæ, apud Sanctam Mariam Majorem, nicæ millesimo octingentesimo secundo, quarto i nostri anno tertio [loco ✠ plumbi]. — Super qui scriptum confeci, præsentibus DD. Antonio Regh testibus.

Concord. cum originali, signatum : C. Simonet
Et inferius, signatum : A. Card^{lis}. Prod^{rius}.
Ita est. Joseph Battaglia. Not^{us}. Apost^{cus}.

Bref du pape à Mgr l'Evêque

Pius, PP. VII

Venerabilis frater, salutem, et apostolicam be obsequii in nos, atque in hanc apostolicam seden copatum Lemovicensem, dedisti nobis, confirman conceptam habebamus, proterea, quæ de religion Ecclesiam jam pridem fuerant audita. Itaque grati in nos atque in hanc apostolicam sedem profite illud omnino nobis polliceamur te, auxiliante De gerando et in ovibus tibi concreditis, verbo, op ceptum Domini pascendis, fidem, vigilantiam, ope ac nobis semper esse probaturum, apostolicas litt statim ad te dari jussimus, ut omnia, quæ postulas cutus, in commissi tibi gregis regimine, omni sanctèque perfungens, opem de te nostram in die nos bona, ad Ecclesiæ gloriam, ad tuam, oviumc tramque jucumditatem, a Deo enixè, non intermis apostolicam benedictionem tibi, gregique tuo, pe

Datum Romæ, apud Sanctam Mariam Majorem, sub annulo Piscatoris, die XXVI januarii, M.DCCCIII, pontificatûs nostri anno tertio.

Sub plica, est signatum : Josephus Marotti.

Superscriptio est : Venerabili fratri Mariæ-Joanni-Philippo, Episcopo Lemovicensi.

Paris, le 29 brumaire an XII de la République (20 novembre 1803).

Le Conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les cultes, à l'Evêque de Limoges (1)

Monsieur l'Evêque, j'ai reçu votre lettre du 21 brumaire, par laquelle vous réclamez d'être autorisé à établir des vicaires généraux dans les parties de votre diocèse qui sont trop éloignées de vous. Vous connaissez la loi du 18 germinal an X. D'après les dispositions de cette loi, un évêque ne peut avoir que deux vicaires généraux avoués par le gouvernement et salariés par l'Etat.

Mais rien n'empêche qu'un évêque ne puisse se donner un plus grand nombre de coopérateurs, quand les circonstances l'exigent.

Les vicaires généraux, qui sont hors le nombre fixé par la loi, ne peuvent point signer les institutions canoniques ou faire des actes qui puissent donner droit à un titre ecclésiastique; mais ils peuvent incontestablement faire tous les actes de juridiction spirituelle, qui ne touchent qu'à la solution des cas de conscience et la décision des points théologiques et au maintien de la discipline. Or, cela suffit pour alléger, dans la personne de l'évêque, le poids de la sollicitude pastorale. Je puis vous assurer que l'Etat ne salarie et ne reconnaît dans chaque diocèse, que les deux vicaires généraux, que chaque évêque est autorisé d'établir, par les articles organiques et les trois vicaires généraux, que les mêmes articles donnent à chaque archevêque. Mais le gouvernement sait que pour l'administration ecclésiastique d'un vaste territoire, les évêques et archevêques peuvent donner des pouvoirs à des prêtres de confiance, auxquels ils départent un mandat, plus ou moins étendu, pourvu que ce mandat ne comprenne pas des actes qui ont besoin de la sanction du gouvernement, pour avoir leur exécution parée.

On connaissait autrefois les archiprêtres, les doyens ruraux et d'autres mandataires, dont la mission était plus ou moins étendue ou circonscrite. Je sens que vous ne pourriez suffire à tout, et que les affaires pourraient même en souffrir, s'il ne vous était pas libre de vous donner des auxiliaires dont la piété et les lumières puissent vous aider dans vos pénibles fonctions.

J'ai l'honneur de vous saluer. Signé : Portalis.

(1) La loi du 18 germinal an X restreint les évêques à n'avoir que deux vicaires généraux, avoués et reconnus par le gouvernement, pour faire tous actes publics de juridiction ecclésiastique qui ont quelque rapport aux actes civils d'administration. Mais Mgr l'Evêque de Limoges, désirant en établir d'autres, sur divers points de son diocèse et même à Limoges, avait consulté là-dessus M. Portalis, qui lui répondit ce qui suit.

Lettre du pape à Mgr l'évêque de Limoges

Pius, Papa Septimus

Venerabilis frater, salutem et apostolicam benedictionem.

Accepimus litteras tuas, die primâ januarii datas, devotisque animi, erga nos, tui, sensibus refertissimas. Hoc quidem pietatis, obsequiique tui, erga nos et apostolicam sedem, documentum, planè jucundissimum nobis fuit. Æque autem grata nobis acciderunt rota, quæ, ineunte anno, pro incolumitate nostra, nuncupasti. Nos autem læta omnia et fausta precamur à Domino tibi, cui, quemadmodum et clero et monialibus, gregique universim tuo, apostolicam benedictionem, peramanter, impertimur.

Datum Luthesiæ Parisiorum, die 11 januarii 1805.

Pontificatus nostri anno quinto.

Signatum : Dominicus Testa.

Lettre de M. Puifférat, ancien vicaire général de Limoges, à Mgr Du Bourg, évêque de Limoges, lui annonçant la mort de Mgr d'Argentré, ancien évêque de Limoges.

Munster, mercredi 30 mars 1808.

Monseigneur,

C'est avec le cœur serré de douleur que j'ai l'honneur de vous écrire, pour vous apprendre que nous venons de perdre Mgr Louis-Charles Du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges. Dieu l'a appelé à lui avant-hier matin, à six heures trois quarts. Il était fatigué, depuis près de quinze jours, d'un rhume dans lequel on ne voyait rien absolument d'inquiétant ; mais à ce rhume il s'est joint, dimanche matin, un peu de fièvre, qui a eu sur le soir un redoublement, dans lequel il a succombé le lendemain matin. Il est mort avec le calme et la tranquillité qui ne peuvent venir que d'une bonne conscience. Il a conservé sa tête jusqu'au dernier moment et il a été administré dans la nuit qui a précédé sa mort. Nous devons avoir la confiance qu'il jouit maintenant, dans le ciel, de la récompense due à ses vertus, qui, chaque jour de sa longue carrière, surtout pendant son exil, ont acquis un nouveau degré de perfection. Il a conservé, jusqu'à son dernier soupir, une affection singulière pour tous ses diocésains. Personne ne peut, mieux que moi, en rendre témoignage, ainsi que de la satisfaction qu'il a éprouvée, depuis qu'il a appris, qu'ils avaient le bonheur d'être confiés à vos soins. Il a voulu en donner, à sa mort, une nouvelle preuve, aussi forte que les circonstances auxquelles il a été réduit ont pu le lui permettre, en léguant à votre cathédrale et aux pauvres de Limoges tout ce qui a pu être à sa disposition. Il m'a chargé, dans les instructions qu'il m'a laissées, de vous remettre 3,000 livres pour la cathédrale et

1,000 livres pour les pauvres des paroisses et succursales de la ville. Je suis également chargé de remettre 2,000 livres aux administrateurs de l'hôpital général de Limoges et autres 2,000 livres aux Sœurs de Charité. J'écris, par ce courrier, aux administrateurs de l'hôpital et à Mme De Moulin, pour leur en donner avis, afin qu'ils avisent aux moyens de recevoir ces deux sommes, que je suis prêt à compter.

Quant à celle de 3,000 livres pour la cathédrale et celle de 1,000 livres pour les pauvres de la ville, c'est à vous, Monseigneur, que je dois les compter. Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien tirer sur moi une lettre de change de 4,000 livres, au plus court délai qu'il sera possible, je tiendrai les fonds prêts pour l'acquitter aussitôt qu'elle me sera présentée; mais je désire qu'en tirant sur moi cette lettre de change de 4,000 livres, vous ayez la bonté de m'écrire pour me prévenir de l'époque à laquelle elle devra m'être présentée. Vous n'avez vraisemblablement pas de banquiers à Limoges qui aient des relations avec Munster; mais ils en ont sûrement avec Amsterdam ou Hambourg ou Francfort. Celui à qui vous remettrez votre lettre de change pourra l'adresser à une de ces places, qui, toutes, ont des relations avec Munster. Aussitôt qu'elle m'aura été présentée et que je l'aurai acquittée, j'aurai l'honneur de vous écrire pour vous en donner avis.

J'ai celui d'être, avec un attachement aussi inviolable que respectueux, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Puifferat.

Je crois devoir transcrire ici les deux articles des instructions, qui m'ont été laissées, concernant, l'un votre cathédrale, et l'autre les pauvres de la ville de Limoges, par le respectable prélat si digne de nos regrets.

« 1° Ayant toujours eu présente à mon cœur et à mon esprit mon église cathédrale de Limoges, que je n'ai jamais perdu de vue, malgré une longue et douloureuse absence, commandée par des circonstances impérieuses, qui m'en ont éloigné et auxquelles j'ai été obligé de céder, non sans le plus sensible regret et ayant été instruit des dégradations qu'elle a souffertes pendant la Révolution, je lui donne trois mille livres tournois, qui seront employées, sous la direction de Mgr Du Bourg et de MM. les chanoines de l'église cathédrale, à la décoration de l'autel et du sanctuaire. Je me recommande à leur souvenir et à leurs prières.

» 2° Je donne aux pauvres de la ville et cité de Limoges la somme de mille livres tournois, qui seront réparties entre MM. les curés et desservants des succursales, dans la proportion que Mgr Du Bourg jugera convenable et je me recommande à leurs prières ».

Permettez, Monseigneur, que je vous prie de m'honorer d'une réponse le plutôt qu'il vous sera possible.

Procès-verbal de vérification Martial, faite en 1803, dépos l'évêché.

Marie-Jean-Philippe Du Bourg, par la miséri Saint-Siège apostolique, évêque de Limoges. S fait par MM. le curé et syndics-fabriciens de la des-Lions de cette ville, que le citoyen Petit, m aurait instruits que le chef de saint Martial ex chez le citoyen Imbert, habitant cette ville, no trac, curé, de M. Dumasneuf, syndic-fabricie Michel-des-Lions, et de notre secrétaire, nous s d'hui, 18 prairial an XI (7 juin 1803), chez le cito senté un petit paquet couvert d'un linge et d'une a assuré contenir le chef de saint Martial, que le décédé à Paris depuis peu de temps, avait soustr dans les temps désastreux qui viennent de s'é se déclarant dépositaire de cette sainte relique tion, par écrit, de la remettre à l'église paroiss Lions, pour y être conservée à perpétuité, et y tion des fidèles. En conséquence, désirant satisfa du citoyen Imbert, et faire constater l'authentic relique, nous avons jugé convenable, avant de per dans l'église de Saint-Michel, et exposée à la v faire une information, à laquelle nous avons fait sence, par notre secrétaire, ainsi qu'il suit :

1° Le citoyen Guillaume Imbert, dépositaire d tial, nous a déclaré sur son honneur que, le jou ouvertes pour l'extraction des reliques qui y été c laume Imbert, son frère aîné, décédé, ayant é l'anéantissement de ces reliques, promit de le f chargé de cette commission, mais que, ce jour n maison le chef de saint Martial, où il a été religie cette époque jusqu'à ce jour, affirmant avec vér Martial est le même que celui qui a été extrait affirmant que sa présente déclaration contient v Imbert signé la présente déclaration avec nous e Imbert; † M. J.-Ph., év. de Lim.; Brousseaux.

2° Madame Trézières s'est ensuite présentée; r du serment, que le citoyen Imbert, dans une circ gnait son inquiétude sur le sort du chef de sai que cette relique était en lieu de sûreté; et l déclaration avec notre secrétaire. Signé Ursule Pe † M. J.-Ph., év. de Lim.; Brousseaux.

3° S'est ensuite présenté le citoyen Dumasn serment, nous a déclaré qu'il reconnaîtrait la re

une marque blanche en manière de veine, qui existe sur le sommet du chef de ce saint; qu'il avait fait cette remarque en plusieurs circonstances, où il avait vénéré cette relique. Il a remarqué de plus que le chef de ce saint apôtre avait treize dents lorsqu'il l'a vu la dernière fois, mais qu'on l'a assuré qu'on avait arraché ou cassé quelques-unes. Et a ledit déposant signé avec nous et notre secrétaire. Signé Dumasneuf; † M. J.-Ph., év. de Lim.; Brousseaux.

4° S'est encore présenté M. Joseph Cramouzaud, ancien chanoine de Saint-Martial, et actuellement chanoine honoraire de notre église de Limoges, lequel nous a déclaré, sous la foi du serment, qu'il reconnaitrait le chef de saint Martial à son poli, à sa couleur de coco, à la suture, et parce qu'il le croit plus étroit par les tempes que ne le sont les chefs ordinaires, et qu'il est allongé de l'occiput au sinciput; a affirmé de plus que la machoire inférieure du chef de saint Martial était chez le citoyen Robert, orfèvre de cette ville, rue du Clocher. Et a ledit déposant signé avec nous et notre secrétaire. Signé Cramouzaud, prêtre; † M. J.-Ph., év. de Lim.; Brousseaux.

5° S'est ensuite présenté M. Siméon Nicolas, ancien chanoine de Saint-Martial et actuellement chanoine honoraire de la cathédrale, qui nous a déclaré, sous la foi du serment, qu'il confirmait dans tous ses points la déposition de M. Cramouzaud ci-dessus; et a ajouté qu'a la dernière ostension qui a eu lieu à Limoges, il avait remarqué que le chef de saint Martial était garni de seize dents, et qu'il n'avait vu ce chef depuis qu'il avait été enlevé de l'église collégiale de ce saint apôtre, et a ledit sieur déposant signé avec nous et notre secrétaire. Signé Nicolas, prêtre; † M. J.-Ph., év. de Lim.; Brousseaux.

6° S'est ensuite présenté M. Joseph-Jacques Juge, ancien avocat du roi, qui nous a déclaré, sous la foi du serment, qu'il reconnaitrait le chef de saint Martial à la marque blanche qui est sur le crâne de ce chef, à sa couleur coco, et à son ensemble. Et a signé sa présente déclaration avec nous et notre secrétaire. Signé Juge; † M. J.-Ph., év. de Lim.; Brousseaux.

7° S'est aussi présenté le citoyen Claude Lesme, orfèvre de cette ville, lequel a déclaré, sous la foi du serment, qu'il avait vu le chef de saint Martial plusieurs fois avant la Révolution, et que pendant la Révolution étant officier municipal, il avait eu occasion de le revoir, et l'avait reconnu pour être le même. Interrogé à quels signes il reconnaitrait le chef de saint Martial, a répondu: à sa couleur d'un brun foncé, tirant sur le coco; a ajouté de plus que quelques dents de ce chef ayant été soustraites à cette époque, et sous ses yeux, il serait aisé, si on pouvait se les procurer, de s'assurer, en les rapprochant de la mâchoire, qu'elles appartiennent au chef de ce saint. Et a ledit déposant signé avec nous et notre secrétaire. Signé Lesme père; † M. J.-Ph., év. de Lim.; Brousseaux.

8° S'est ensuite présenté M. François Reculet, desservant de la succursale de Solignac, lequel a déclaré, sous la foi du serment, que, étant bénéficier du chapitre de Saint-Martial, il avait eu plusieurs fois l'occasion de voir et de toucher le chef de saint Martial; qu'il le reconnaitrait à son poli et à sa couleur de coco; qu'il pourrait le reconnaître encore à quelques autres signes et caractères s'il le voyait, mais qu'il ne peut les désigner n'en étant pas assez assuré et a signé sa disposition avec nous et

notre secrétaire. Signé Reculet, prêtre désserva
év. de Lim.; Brousseaux.

9° S'est aussi présenté M. Martial Legros, an
de Saint-Martial, et actuellement chanoine de
déclaré, sous la foi du serment, avoir assisté
eu lieu pendant le cours de vingt-sept ans qu'
de saint Martial, et, en particulier à la fin d
assisté à la clôture du chef, quand on changea
et l'avoir assez examiné pour assurer qu'il étai
de couleur brune, tirant sur le café; qu'il exi
tâches d'un brun plus foncé; que les mâcho
dents; que la tête était plus étroite à la partie
les têtes ordinaires; et a déclaré qu'il n'avait poi
qu'elle avait été enlevée de saint Martial. Et a
secrétaire. Signé Legros, chanoine; † M. J.-
seaux (1).

10° S'est aussi présenté le citoyen Jean-Baptis
ville, lequel nous a déclaré, sous la foi du serm
de saint Martial pour l'avoir vu avant la Révoluti
réparer la coupe qui le contenait, ainsi que pou
pour l'avoir encore reconnu dans la Révolution,
Saint-Martial à Saint-Michel, et pour être le m
déjà vu; qu'il le reconnaîtrait encore à sa couleu
plus que, étant officier municipal à l'époque de la
et notamment de celle de Saint-Michel, il s'était r
et avait enlevé le chef de saint Martial, dont il
Déclare, de plus, qu'il avait détaché la mâchoire
précieusement conservée chez lui; que, n'ayant
sa maison le reste dudit chef, il avait été forcé de
ments, et que, étant revenu pour le reprendre,
A déclaré, de plus, ledit déposant, qu'il est dans
mâchoire qu'il a conservée à l'église de Saint-Mic
le reste du chef de saint Martial, pour servir de p
aider à reconnaître l'identité de ladite relique. E
avec nous et notre secrétaire. Signé J.-B. Robert;
Brousseaux.

11. Sur ce que Mgr l'évêque avait ouï dire qu
ursuline, habitante de cette ville, qu'il existait
Martial, il l'avait fait inviter à se présenter pou
M. Vitrac, curé de Saint-Michel, s'étant trouvé c

(1) Je soussigné, en ajoutant à ma déposition r
atteste et certifie, qu'ayant assisté à la clôture de q
que j'ai été attaché à l'église de Saint-Martial, et
apôtre, surtout en la dernière, faite en 1785, entiè
avec tout le coton, qui l'entourait, et ayant vu la
je n'y ai vu aucun papier, ni parchemin d'aucune
signé le présent certificat. A Limoges, le 6 février

Comme il nous paraît essentiel, pour parvenir à une vérification légale de la relique de saint Martial, d'appeler de nouveau tous les témoins qui ont paru et déposé dans la présente information et de leur présenter le chef de saint Martial, afin de constater si leurs dépositions s'accordent entre elles et forment une preuve suffisante de l'identité de ladite relique, ne pouvant, à cause de nos grandes occupations, nous livrer à cette opération, de laquelle il doit résulter que la relique dont il est question est sacère et authentique, ou ne réunit pas ces qualités, nous avons commis M. Vitrac, curé de Saint-Michel, pour entendre de nouveau, par forme de récolement, tous les témoins ci-dessus et faire en leur présence l'application de leur première déposition sur le chef de saint Martial; pour ledit procès verbal de récolement fait, à nous rapporté, être définitivement statué ce que de droit.

Le procès-verbal de récolement fait par notre dit sieur commissaire les 28, 29 prairial dernier et le 3 du courant, d'où il résulte, d'après l'application des dépositions de tous les témoins, que nous aurions déjà entendus dans notre première information, avec le chef de saint Martial qui leur a été présenté à découvert, qu'ils ont déclaré unanimement, en persistant dans leurs premières dépositions, que ce chef, qu'ils n'avaient point vu depuis plusieurs années, est le même que celui qu'ils avaient vénéré avant la Révolution et qu'ils ont déjà signalé; qu'ils le reconnaissent aux différents signes et caractères qu'ils avaient désignés dans leurs premières dépositions.

Indépendamment de ces témoignages, qui forment une preuve incontestable de l'authenticité de cette relique, nous avons remarqué, comme bien précieux et d'un grand poids, ceux qui ont été fournis, tant dans notre première information que dans le susdit récolement, par MM. Cramouzaud, Nicolas, de Montbrial, Dalesme et Martin de Compreignac, anciens chanoines du chapitre de Saint-Martial, où était déposée et conservée la châsse de ce saint, pour avoir été souvent à portée de présenter cette sainte relique à la vénération des fidèles, pendant la durée des Ostensions qui ont eu lieu avant la Révolution, et de l'examiner avec attention; lesquels témoignages concourent de la manière la plus précise et la plus convaincante à la reconnaissance et à la confirmation de l'identité de ladite relique; pour être la même que celle conservée dans leur ancien chapitre, d'où, quand il eut été supprimé, elle aurait été transférée dans l'église de Saint-Michel, et ensuite enlevée de cette église lors de sa dévastation, par le citoyen Guillaume Imbert, qui en emporta chez lui la partie supérieure du chef, la partie inférieure ayant été aussi enlevée par le citoyen Robert et emportée chez lui, ainsi qu'il conste de leur propre déclaration; lesquels deux citoyens les ont précieusement conservées et préservées de toute profanation. Et, ayant remis ces deux parties réunies du chef de saint Martial dans une coupe de fer blanc argentée, qui nous a été présentée par M. le curé de Saint-Michel, laquelle coupe, dûment scellée de notre cachet épiscopal, nous avons laissée en dépôt chez le citoyen Imbert, pour y rester jusqu'au jour où nous prononcerons notre jugement, et ordonnerons sa translation, s'il y a lieu, dans l'église de Saint-Michel.

Après avoir constaté que le chef conservé p que celui qui a été exposé à la vénération des fi de 1785, il n'a pas paru nécessaire de parler d'après le témoignage du citoyen Desroches, da la lecture très courammenl. C'était un papier grar livre in-quarto, venu de Rome depuis deux cent pièces de cette conséquence ne sont pas écrites si parchemin, en latin et avec beaucoup d'abrévi rendre difficile la lecture de cette pièce. Cet écri que personne n'a pu rappeler son contenu (M. De souvient pas s'il était écrit en latin ou en fran municipalité qui parlent d'un procès-verbal qu saint Martial, et qui entrent dans les plus gr autres objets, n'en disent pas un mot. Enfin, tous d'examiner les différents objets qui étaient dans Ostensions déclarent qu'ils n'ont aucune connais témoignage est confirmé par celui des citoyens L commissaires pour recueillir, au nom de la Con d'argent qui se trouvaient dans les églises, et vu aucun papier dans la coupe, soit à Saint-Mar d'où il est aisé de conclure que cette pièce y a été in la dernière visite faite par les citoyens Robert et L ment examiné les dépositions exprimées dans notr lement contenu dans le procès verbal de notre co l'authenticité et l'identité du chef de saint Ma témoignage de tant de personnes dignes de fo invoqué. Nous avons ordonné et statué, ordonn chef de saint Martial sera transféré, avec l'appa d'une si auguste cérémonie, de la maison du paroissiale de Saint-Michel-des-Lions suivant l'in le dimanche trois juillet prochain, jour de la festi d'Aquitaine, pour y être placé convenablement, e des fidèles aux époques accoutumées, et dans les res où nous jugerons nécessaire de le faire ex prières des catholiques.

Ordonnons pareillement qu'une copie, tant de de notre présente ordonnance, sera déposée dans l le chef susdit, et qu'une autre copie sera aussi Saint-Michel, pour être déposée dans les archives

Donné à Limoges, sous notre seing et la signat le trente juin mil huit cent trois (jeudi, onze messi

† M. J. Ph.,

Par mandement de M. le Révérendissime évêque

Ordonnance rendue sur l'identité, etc., du chef de saint Loup, recouvré après la Révolution à Limoges.

Marie-Jean-Philippe du Bourg, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque de Limoges; à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Vu le procès-verbal d'information, fait, le quatorze juin dernier, par le sieur Cramouzaud, chanoine de notre cathédrale, en vertu de la commission du six dudit mois, que nous lui avions adressée, aux fins de constater l'authenticité du chef de saint Loup, par le témoignage de plusieurs personnes dignes de foi; duquel procès-verbal, il résulte que le citoyen Robert, officier municipal à l'époque de la dévastation des églises, s'empara furtivement de la cassette qui renfermait le susdit chef; qu'il la fit porter chez lui, et la remit à son épouse; que cette pieuse femme la déposa dans une armoire de pierre, fabriquée dans le mur d'une chambre; qu'elle briqueta elle-même l'entrée de cette armoire, où la relique de saint Loup y a été cachée jusqu'au treize de ce mois, jour auquel nous avons assisté à l'ouverture de cette armoire.

Vu aussi ce qu'il résulte de la déposition de neuf témoins irréprochables, entendus séparément dans la dite information, qu'avant la Révolution, il n'existait du chef de saint Loup que le sommet de la tête ou le crâne; qu'il était de couleur d'ivoire usé ou de blanc sale.

Vu aussi le récolement fait le même jour par ledit sieur commissaire, des dépositions ci-dessus, et leur application comparative sur la relique de saint Loup, qui a été présentée à découvert auxdits témoins; duquel il résulte, d'après les signes et remarques faits par ces témoins, en l'absence de la dite relique, qu'elle est la même que celle qui était présentée à la vénération des fidèles avant la Révolution.

Tout considéré, le saint nom de Dieu invoqué, après avoir mûrement examiné et pesé les dépositions exprimées dans l'information et le récolement contenus dans le procès-verbal de notre commissaire; reconnaissant l'authenticité et l'identité de la partie conservée du chef de saint Loup, constatées par le témoignage d'un si grand nombre de personnes dignes de foi, nous avons ordonné et statué, ordonnons et statuons, que cette partie du chef de saint Loup sera transférée, avec l'appareil et la pompe dignes d'une si auguste cérémonie, de la maison du citoyen Robert à l'église paroissiale de Saint-Michel-des-Lions, le dimanche trois juillet prochain, pour y être placée convenablement et exposée à la vénération des fidèles aux époques accoutumées et dans les occasions extraordinaires, où nous jugerons nécessaire de la faire exposer à la piété et aux prières des catholiques.

Ordonnons pareillement qu'une copie de notre présente ordonnance sera déposée dans la coupe qui contiendra la relique susdite, et qu'une autre copie sera délivrée au sieur curé de Saint-Michel, pour être déposée dans les archives de son église.

Donné à Limoges, sous notre seing et le co
taire, le trente juin mil huit cent trois (onze mes
Signé : † M. J. Ph

Et plus bas : Par mandement de M. le Ré
Limoges. — Signé : BROUSSEAUX.

Procès-verbal d'information fai
l'identité du chef de saint Lou
autres reliques, d'après lequel
dessus a été rendue.

Aujourd'hui, 14 juin 1803 (25 prairial an XI), N
ancien chanoine de l'église collégiale de Saint-
noine honoraire de la cathédrale de Limoges,
Mgr l'évêque de Limoges par commission datée d
rial), à l'effet de constater l'authenticité du che
aux profanations du vandalisme, nous sommes
Jean-Baptiste Vitrac, curé de Saint-Michel-des-L
les témoins plus bas nommés, dans la maison
Robert, marchand orfèvre, où étant rendus, avon
comment cette précieuse relique était tombée ent
prêté serment, sur l'Evangile, de déclarer la vérité
municipal à l'époque où l'on dévastait les églises, il
la cassette qui renfermait le chef de saint Loup et
et qu'elle même était renfermée dans la châsse d
chez lui par le nommé Barbe, avant, depuis et po
municipalité ; qu'il suivit le porteur ; qu'il remit
épouse la susdite cassette ; que cette femme pieus
ment dans une armoire de pierre faite dans
briquetta cette armoire ; qu'enfin cette cassette et
demeuré cachés jusqu'au jour d'hier, que M. l
venu chez le déposant et a donné les premiers
abattre la maçonnerie, et a assisté à l'extraction d
reusement conservé. La lecture faite au citoyen
il a déclaré y persister, parce qu'elle renfermait l
avec nous. — *Signé* : J.-B. ROBERT; CRAMOUZAU
VITRAC, secrétaire.

2° S'est ensuite présentée la citoyenne Marie D
Robert, laquelle interrogée comment elle se tro
saint Loup, elle a prêté serment de dire la vérité
de feu Barbe, domestique du corps municipal, et
cassette qui contenait le chef de saint Loup et pl
qu'elle les déposa dans une armoire faite dans l
maison, au second étage, sur le derrière ; qu'aide
quetta l'entrée de cette armoire ; que le chef de

dans cet état jusqu'à ce que l'extraction en a été faite hier, par le secours et en présence de M. Du Bourg, évêque de Limoges. Lecture faite à cette dame de sa déposition, y a persisté et a signé avec nous. — *Signé*. Marie Denard Robert; Cramouzaud, prêtre commis et J.-Bte Vitrac, secrétaire.

3° Plus a comparu le sieur Jean-Baptiste Barthélemy, prêtre, vicaire de Saint-Michel-des-Lions, lequel interrogé s'il reconnaîtrait le chef de saint Loup, qu'il avait dû faire vénérer pendant plusieurs ostensions, après avoir prêté serment, *manus ad pectus*, a répondu affirmativement, et que cette sainte relique n'était que le crâne de saint Loup; lequel crâne est de couleur d'ivoire fumé et s'élève en pointe; que c'était là tout ce qu'il savait; et a signé avec nous. — *Signé :* Barthélemy, vicaire de Saint-Michel; Cramouzaud, prêtre commis, et J.-Bte Vitrac, secrétaire.

4° Puis est entré M. Martial Ganny, prêtre, vicaire de Saint-Michel-des-Lions, auquel nous avons demandé, après lui avoir fait prêter serment, *manus ad pectus*, s'il reconnaîtrait le chef de saint Loup ? Il nous a répondu : oui; vu qu'il avait fait vénérer cette relique pendant une ostension; qu'il n'existait de ce chef que la partie supérieure, qui était bien polie, et de couleur d'ivoire fumé; que c'était là tout ce qu'il pouvait dire et a signé avec nous. — *Signé :* Ganny; Cramouzaud, prêtre commis; J.-Bte Vitrac, secrétaire.

5° Ensuite est venu le sieur Bernard Londeix, ancien vicaire de Saint-Michel, actuellement desservant de Panazol, lequel a déclaré, sous la foi du serment, avoir vu, touché, vérifié une foule de fois le chef de saint Loup et qu'il a remarqué qu'il était d'un blanc sale; qu'il n'a que la coupe d'en haut en forme de calotte; que c'est tout ce qu'il sait et a signé avec nous. — *Signé* : Bernard Londeix, desservant de Panazol; Cramouzaud, prêtre commis; J.-Bte Vitrac, secrétaire.

6° Plus a comparu le sieur Nicolas Delauze, prêtre, lequel, interrogé à quels signes il reconnaîtrait le chef de saint Loup, après avoir prêté serment, a répondu avoir fait vénérer cette relique pendant une ostension; qu'il ne peut la reconnaître, si on ne la lui présente, mais qu'il la reconnaîtra sûrement s'il la voit; que c'était tout ce qu'il pouvait déclarer et a signé avec nous. — *Signé :* Delauze, vicaire de Saint-Michel; Cramouzaud, prêtre commis; J.-Bte Vitrac, secrétaire.

7° Ensuite nous avons appelé le citoyen Jean-Baptiste Boileau, marchand, et lui avons demandé s'il connaissait le chef de saint Loup. Il a prêté serment et a répondu qu'étant clerc tonsuré, il avait gardé cette relique et qu'il avait observé qu'il ne restait que le sommet de la tête du saint; et qu'autant qu'il peut s'en rappeler, ce crane était de couleur d'ivoire usé; ce qui était tout ce qu'il a dit savoir et a signé avec nous. — *Signé :* Boileau; Cramouzaud, prêtre commis; J.-Bte Vitrac, secrétaire.

8° S'est encore présenté le citoyen Pierre Ruaud, marchand cirier, qui, après avoir prêté serment de dire la vérité, a déposé avoir vu plusieurs fois le chef de saint Loup qu'il a assuré n'être autre chose que le crâne de ce saint pontife, qu'il a assuré être de couleur d'ivoire passé et a signé avec nous. — *Signé :* Ruaud; Cramouzaud, prêtre commis; J.-Bte Vitrac, secrétaire.

9° Le citoyen Jean-Baptiste Maynieux, sacristai
ans, de l'église de Saint-Michel, interpellé par n
du serment, qu'il n'existait que la calotte du chef
calotte diminuait de volume à chaque ostension,
en volaient pour lors furtivement quelque partie
relique était blanc sale et que c'était là tout ce qu'
avec nous. — *Signé* : MENIEUX ; CRAMOUZAUD, prêt
secrétaire.

10° La demoiselle Jeanne Denard, sœur de l'ép
bert, admise à déposer, a déclaré, après avoi
nommé Barbe, domestique de la municipalité, et
de son beau-frère Robert, avait porté dans une
Loup; qu'en compagnie de sa sœur elle porta
chambre; qu'elle la déposa dans une armoire de
mur et qu'elle aida, à sa dite sœur, à briqueter la
a signé cette déclaration avec nous. — *Signé* : Jean
prêtre commis ; J.-Bte VITRAC, secrétaire.

Ces renseignements acquis, nous avons prése
chef de saint Loup à tous les déposants susnomm
unanimement que c'était véritablement le chef de
Enfin nous avons renfermé cette précieuse reliq
dont nous avons cru devoir faire l'inventaire qui s
suivants dans la susdite cassette, sur laquelle n
avec de la cire rouge d'Espagne et notre cachet.

Fait à Limoges, les jour et an que dessus. -
prêtre commis, et J.-B. VITRAC, secrétaire.

INVENTAIRE DES RELIQUES RENFERMÉES DA

Il s'y trouve :

1° Un petit sac de tafetas, couleur de feu, tr
petites houpes jaunes, renfermant de petits ossem
qui étaient à Saint-Michel ; c'est ce qu'a assuré le
2° Un morceau de la Vraie Croix, long quatre po
sept lignes ; les citoyens Gauny et Robert ont d
cathédrale, qui l'avait reçu de Grandmont.

3° Un sac de tafetas rose, tirant sur le jaune, re
long de onze pouces, cassé par un bout, et port
Sancti Pii, martyris; il vient des Grands Carmes.

4° Un petit paquet et un petit sac, contenant des

5° Un linge, renfermant beaucoup de cendres, et q

6° Plusieurs linges et morceaux d'étoffe en soie,
de saint Martial, suivant la déposition du sieur Rob

7° Enfin, deux sacs de cuir, que nous n'avons pas

Nous certifions que le susdit inventaire est de la
A Limoges, le 14 juin 1803 (25 prairial an XI).

Signé : CRAMOUZAUD, prêtre commis, et J.-Bte
Michel-des-Lions, secrétaire.

Toutes les susdites reliques, mentionnées dans cet inventaire, nous ont été remises, entre mains, par M. Aucamus, vicaire de Saint-Michel-des-Lions, ce jourd'hui, 18 messidor an XI (7 juillet 1803). En foi de quoi nous avons signé. A Limoges, en notre palais épiscopal, les jour, mois et an ci-dessus.

Signé : † M.-J.-Ph., év. de Lim.

Ordonnance rendue sur l'identité, etc., du chef de saint Aurélien, recouvré après la Révolution, à Limoges.

Marie-Jean-Philippe du Bourg, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, Evêque de Limoges, à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur.

Vu, par nous, le procès-verbal d'information et audition de témoins, fait par le sieur Jean-Baptiste Bigaud, notre vicaire général, assisté du sieur Chapoulaud, chanoine de notre cathédrale, nommé secrétaire *ad hoc*, le 20 fructidor an XI (7 septembre 1803) et jours suivants, signé à chaque déposition du témoin déposant, dudit sieur Bigaud, et dudit sieur Chapoulaud, secrétaire; duquel procès-verbal il résulte qu'avant la Révolution il y avait dans la chapelle de Saint-Aurélien de cette ville, une relique, ou portion considérable du chef de ce saint, qui y était exposée à la vénération publique, pendant le temps des ostensions, et même à quelques époques, dans le cours de l'année, ainsi que dans les calamités publiques; laquelle relique était conservée dans un petit buste d'argent, qu'on tenait renfermé dans une châsse en bois, couverte de lame du même métal, et qu'elle a demeuré ainsi dans la dite chapelle, jusqu'au commencent de la Révolution, et à l'époque de la dévastation des églises. Alors la nation s'étant emparée de tous les reliquaires d'or et d'argent, cette relique fut dépouillée de son buste et de sa châsse, et mise dans une autre châsse de bois doré, dans laquelle, au moment du pillage des églises, elle fut transportée, pour la sauver du naufrage, chez le nommé Audoin Malinvaud, dit Le Petit, marchand boucher, qui l'a toujours gardée depuis, dans une chambre de sa maison, où il a eu soin d'entretenir constamment de la lumière nuit et jour, et de tenir la relique très décemment, la laissant voir et vénérer à tous ceux qui le demandaient; mais qu'enfin ses confrères les marchands bouchers l'ayant réclamée pour la remettre dans sa chapelle, il se propose de la céder, pour qu'elle soit rendue à son ancienne destination, et offerte de nouveau à la vénération publique.

Considérant d'ailleurs l'accord presque parfait qui se trouve entre les dépositions des quatorze témoins qui ont été entendus, et qui ne laissent aucun doute sur l'identité de la relique conservée chez ledit Audoin Malinvaud, dit Le Petit, avec celle qui existait autrefois dans ladite chapelle de Saint-Aurélien. Nous, le saint nom de Dieu invoqué, reconnaissons et déclarons que ladite relique, qui se trouve chez ledit Audoin Malinvaud, est la même que celle qu'on montrait autrefois dans la chapelle de Saint-

Aurélien; et, par conséquent, qu'elle est authentique, et mérite d'être exposée à la vénération des fidèles. C'est pourquoi, et pour constater à l'avenir son authenticité, nous y avons fait apposer notre sceau, sur cire d'Espagne rouge. Ordonnons qu'elle sera transportée par nous solennellement et processionnellemnt, de la maison dudit Audoin Malinvaud, à la chapelle du saint, où elle restera, à perpétuité, déposée, dans le nouveau buste d'argent qui a été fait exprès pour cela, aux frais de la société des marchands bouchers, à qui il appartient. Permettons qu'elle soit portée aux processions, et exposée à la vénération des fidèles, aux jours et aux époques usitées autrefois, soit dans le cours de l'année, soit pendant le temps des ostensions.

Donné à Limoges le 1er jour complémentaire an XI (18 septembre 1803), sous notre seing, le contre-seing de notre secrétaire, et muni de notre sceau.

Signé : † M. J.-Ph., év. de Lim.

Et plus bas : Par mandement de Monsieur le Révérendissime évêque de Limoges, signé Lingand, pour le secrétaire.

Et scellé du grand sceau de M. l'Evêque.

Ordonnance rendue sur l'identité, etc., de la relique de la Vraie Croix de N.-S. J.-C. conservée à la cathédrale de Limoges et recouvrée après la Révolution.

Marie-Jean-Philippe du Bourg, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque de Limoges, à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur,

Vu le procès-verbal d'information et audition des témoins fait par le sieur Bigaud, notre vicaire général, en date du 10 fructidor an XI (28 août 1803) et jours suivants, signé de lui, desdits témoins et du sieur Chapoulaud, chanoine de notre église cathédrale, nommé secrétaire *ad hoc;* duquel il résulte qu'une relique ou portion considérable de la Vraie Croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ portée à Limoges lors de la suppression de l'ancienne abbaye de Grandmont et donnée par M. Louis-Charles Du Plessis d'Argentré, notre prédécesseur immédiat, à l'église cathédrale, où il en fit lui-même la translation solennelle, le 4 avril 1790, et où elle est restée jusqu'à la dévastation générale des églises de cette ville; qu'alors le sieur Robert, orfèvre, chargé par la municipalité de faire l'enlèvement des vases sacrés, reliquaires et autres effets d'or et d'argent qui se trouvaient dans les églises, s'empara de la relique susdite et la donna à son épouse, qui la cacha dans un mur de sa maison (1), où elle l'a conservée soigneusement jusqu'au mois de juillet dernier, qu'elle nous en a fait la remise, nous

(1) Voir l'inventaire des reliques trouvées chez le sieur Robert, à la suite du procès-verbal sur le chef de saint Loup (p. 817). — Voir aussi : Texier, *Epigraphie,* p. 150 et planche III.

priant d'en faire la vérification et de la rendre à sa première destination pour l'avantage général des fidèles. Il résulte encore dudit procès-verbal que cette relique de couleur brune est longue d'environ quatre pouces sur sept ou huit lignes de largeur et quatre ou cinq d'épaisseur; qu'il y a deux entailles aux deux bouts, à la place desquelles on avait substitué de la cire qui y est encore; que tous les anciens religieux de Grandmont, qui se trouvent en cette ville et qui ont déposé dans l'enquête d'information après en avoir fait la description, avant de l'avoir vue, l'on reconnue quand on la leur a montrée, après leur déposition, pour être la même qu'ils avaient vue à Grandmont et puis à la cathédrale. En conséquence, le saint nom de Dieu invoqué, nous, qui ne désirons rien tant que la gloire du Seigneur, l'honneur dû au précieux instrument de notre rédemption et le bien spirituel des fidèles dont les âmes sont confiées à notre paternelle sollicitude, nous déclarons que la susdite relique est la même que celle qui, avant la Révolution, était reconnue pour une véritable relique de la Vraie Croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, authentique et digne d'être exposée de nouveau à l'adoration et à la vénération publiques. Voulons que, pour cela, elle soit déposée dans un reliquaire décent et transférée solennellement à notre église cathédrale à laquelle et à son chapitre nous en faisons une nouvelle concession, exclusivement à tous autres. Ordonnons, en outre, que ledit chapitre en fera l'office, sous le rit solennel mineur, aux deux fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la Sainte-Croix, les 3 mai et 14 septembre de chaque année; qu'aux dits jours, et le dimanche dans leurs octaves, les chanoines l'exposeront toute la journée, depuis la première messe jusqu'après complies; et les autres jours desdites octaves, depuis la première jusqu'à la dernière messe, à la vénération publique. Nous avertissons aussi les fidèles que, pour augmenter leur dévotion envers le bois sacré, nous avons obtenu de Notre Saint-Père le Pape Pie VII, heureusement régnant, une indulgence plénière que pourront gagner, une fois dans chacune des octaves des deux fêtes susdites au jour qu'elles auront choisi, toutes les personnes de l'un et l'autre sexe qui, confessées et communiées, visiteront ladite église cathédrale à telle heure du jour que ce soit, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, y feront, en présence de la susdite relique exposée ou non exposée publiquement, de ferventes et dévotes prières, pour les nécessités de l'Eglise, dans l'intention du Souverain Pontife. Ordonnons aussi qu'il sera joint une copie de notre présente ordonnance au reliquaire destiné à contenir la susdite relique et qu'il en sera délivré une autre au chapitre pour être conservée par le plus ancien des chanoines, qui sera tenu de la représenter toutes fois et quantes qu'il en sera requis.

Donné à Limoges, en notre palais épiscopal, sous notre seing, le contre-seing de notre secrétaire et scellé de notre sceau, le 20 fructidor an XI (7 septembre 1803).

Signé : † M. J. Ph., év. de Lim.

Et plus bas : Par mandement, etc. Signé : Legros, pour le secrétaire.

Ordonnance rendue sur l'identité, Saint Etienne de Muret, fondate Grandmont, recouvré après la Ré

Marie-Jean-Philippe du Bourg, par la miséricorde Saint-Siège apostolique, évêque de Limoges; à tous diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur,

Vu le procès-verbal d'information faite le dix-huit sieur Vitrac, desservant de la succursale de Saint-Sylv commission verbale que nous lui aurions donnée, au l'authenticité et l'identité du chef de saint Etienne de Mu servé religieusement dans une armoire de l'église du par le témoignage de plusieurs témoins dignes de f verbal il résulte que ce chef est le même que celui qui la chapelle de l'abbaye de Grandmont, lequel avait étai démolition de cette chapelle, dans l'église de Saint-Sy

D'après les dépositions des témoins, il paraît qu'il r dit le cartillage du nez, celui de l'oreille droite et un au-dessus de ladite oreille.

Vu aussi le récolement fait le même jour par notre des dépositions ci-dessus faites en l'absence de la r application comparative avec la relique de saint Etier présentée à découvert aux mêmes témoins, duquel remarques faites par ces témoins, qu'elle est la mê présentée à la vénération des fidèles avant la Révol pelle de l'abbaye de Grandmont que dans l'église de

Tout considéré, le saint nom de Dieu invoqué examiné et pesé les dépositions exprimées dans l'i ment contenus au procès-verbal de notre com l'authenticité et l'identité du chef de saint Etienne le témoignage d'un si grand nombre de perso avons ordonné et statué, ordonnons et statuons, tinuera d'être religieusement conservé dans l' dans laquelle il sera convenablement placé pour des fidèles le dernier dimanche du mois d'août

Ordonnons, de plus, qu'une expédition en ordonnance sera remise au sieur curé pour êtr de son église.

Donné à Limoges le vingt-neuf du mois de j

Signé :

Et plus bas : Par mandement, etc. Signé :

Lettre de M. le curé de Saint-Léonard à Mgr l'évêque de Limoges, sur l'adresse suivante :

Monseigneur,

Vous me faites l'honneur de me dire, par votre lettre du 5 courant, que vous consentez volontiers à ce que nous suivions le pieux et ancien usage de notre église, en faveur de Sa Majesté, notre Impératrice. Nous ne ferons la neuvaine que vous autorisez que lorsque Sa Majesté aura daigné l'accepter. Nous prions, par notre adresse, Monseigneur le premier aumônier, de faire connaître notre intention à notre Impératrice et de nous marquer l'époque où Sa Majesté désirera que nous fassions ces prières publiques et solennelles. Nous prenons le plus vif intérêt à la conservation de ses jours précieux. Nous avons pensé, Monseigneur, que vous auriez la bonté de faire parvenir, d'une manière sûre, notre adresse à Monseigneur l'aumônier de l'Impératrice. Le corps municipal et le clergé de notre ville me chargent de vous supplier de nous rendre ce service.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : NICARD, curé de Saint-Léonard.

Le 17 décembre 1810.

Adresse de la ville de Saint-Léonard au premier aumônier de Sa Majesté Marie-Louise d'Autriche, Impératrice des Français, Reine d'Italie, 1810.

Le clergé et les autorités constituées de la ville de Saint-Léonard, département de la Haute-Vienne, diocèse de Limoges, à Mgr le premier aumônier de Sa Majesté l'Impératrice.

Monseigneur,

Nous avons reçu le mandement de notre Seigneur Evêque, qui ordonne des prières publiques dans son diocèse, pour notre auguste Impératrice.

Aussitôt le clergé et les autorités constituées de cette ville ont arrêté, suivant l'ancien et pieux usage, de joindre aux prières publiques du diocèse une messe solennelle pendant neuf jours, en l'honneur de saint Léonard, notre patron.

Dès les temps les plus reculés, nos reines ont eu, dans leurs grossesses, une dévotion toute particulière à saint Léonard. Ces sentiments religieux ont été fondés sur la délivrance miraculeuse de la reine Clotilde, épouse du roi Clovis, obtenue par l'intercession de ce saint, lorsqu'il vivait en solitaire dans la forêt de Pauvin, aujourd'hui notre ville.

L'épouse d'Henri IV s'était vouée et recommandée à saint Léonard, est-il dit aux lettres patentes expédiées par ce prince en faveur des habitants de cette ville.

Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, étant devenue enceinte, après vingt-trois ans de stérilité, ayant entendu parler des secours miraculeux obtenus par les prières de saint Léonard, en qui elle eut une grande

dévotion, écrivit aux consuls de cette ville et le
reliques du précieux corps de ce saint, qui lu
consuls, le prieur et deux chanoines de not
daigna en témoigner sa satisfaction aux envoyé
main le 20 avril 1638.

Ces sentiments religieux se conservèrent s
reine qui, par sa piété, se rendit le modèle de to
Au mois de juillet 1749, étant enceinte, elle d
Limoges, qu'il ordonnât une neuvaine devant s
connaître l'intention de Sa Majesté au chapit
conformer, assisté de tous les corps administrat
tembre suivant naquit Mgr le Dauphin. La reine
habitants.

En 1759, on fit pareille cérémonie, pour Mme l
de Madame.

Les anciens rois ont regardé, avec raison, sair
saints tutélaires de la France.

Charles VII, Louis XI, Louis XII, François
Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Lo
tous favorisé d'une manière particulière la vil
jouissait de très grands privilèges, que le roi (
cause de l'heureuse délivrance de la reine Cloti
lesquels avaient été confirmés par tous ses succe

Non moins dévoués à nos souverains que nos a
désirons, Monseigneur, d'offrir dans notre égliso
sécutifs, une messe solennelle devant les reliqu
nous avons le bonheur de posséder, espérant q
nos reines, dans leurs grossesses, écoutera nos
l'accomplissement des vœux de tous les Fran
nôtres; la conservation des jours précieux de
Impératrice, et la naissance d'un prince, qui sera
notre Empereur, le bonheur et la gloire des l
l'Eglise.

Organe de leurs concitoyens, le clergé et les
vous supplient de vouloir faire agréer à Sa Ma
faisons pour elle et de nous faire connaître l'épo
cette cérémonie soit exécutée.

Veuillez, Monseigneur, agréer l'assurance d
profonds.

Signé : NICARD, curé; FRAISSEIX, vicaire; J. l
vicaire; FRAISSEIX-VEYVIALLE, vicaire; DAN
FONT, prêtre, ancien chanoine; LANOUAILLE
BLOYS, suppléant du juge de paix; PARELON
PLAGNE, maire; Robert de RIGOULÈNE, ad
adjoint; MONTALESCOT, secrétaire; FRAISSEI
Conseil municipal; NICARD-RIEUX, membr
BATTAILLE.

Saint-Léonard, le 17 décembre 1810.

ERRATA

Page 279,	ligne 39,	*au lieu de :*	Aubusson,	*lisez* :	Boussac.
— 376,	— 33,	—	Augelard,	—	Angelard.
— 384,	— 21,	—	Inventaire,	—	Invention.
— 384,	— 26,	—	Monyas,	—	Monjas.
— 504,	— 4,	—	MANSAG,	—	MANSAC.
— 796,	— 21,	—	1806,	—	1802.

TABLE DES NOMS DE LIEUX

A

Abeille (L'), 483, 622.
Abjat, 473.
Affieu, 558.
Agudour, 566.
Agumont, 503.
Ahun, 17, 19, 194, 270, 272, 317.
Aigueperse, 168, 309.
Aigumont, 678.
Aix, près Ussel, 426.
Aixe-sur-Vienne, 650.
Ajain, 530.
Ajars, 374.
Albignac, 722.
Albussac, 779.
Alesme, 340.
Allassac, 563.
Alleyrac, 279, 436, 456.
Allois (Les), 174, 175, 750.
Altevaux, 486.
Altilhac, 762.
Ambaut, 537.
Ambazac, 318.
Ambrujac, 618.
Andecamulum, 359.
Angelard, 376.
Angles (Les), 21, 783.
Anreix ou Reix, 313.
Anzème, 26, 527, 538.
Arche (L'), 712.
Arcs, 262, 403.
Arènes, 309.
Arfeuille, 269, 446.
Argentat, 22, 776.
Arliquet, 652.
Arnac, 510, 511, 753.
Arnac-la-Poste, 400.
Arriail (L'), ou La Riaille, 342.
Ars, Arcs, 262, 403.
Artige (L'), 737, 738.
Artige (Plaine-), 442.
Artige (Mas-d'), 442.
Artigette (L'), 580.
Artou, 624.
Asnières, 245.
Astailhac, 14, 761.
Aubepeyre, 448.
Aubepierre, 13, 528.
Aubesaigne, 664.
Aubi, 249.
Aubusson, 24, 26, 445, 451.
Auge, 285.
Augne, 468.
Augères, 312.
Auginhac, 474.
Aulon (La Forest d'), 310.
Aureil, 744.
Auren, 494.
Auriac, 22, 777.
Auriat, 339.
Auriol, 723.
Auzances, 267.
Ayen, 24, 520.
Azac-sur-Vienne, 244.
Azat-Chatenet, 300.
Azat-le-Riz, 375.
Aygurande, 425.

B

Baconie (La), 109.
Badeix, 477.
Baignoux, 362.
Balanges, 254.
Balazis, ou Balezis, 189.
Balledent, 384.
Banassac, 527.
Banise, 466.
Bar, 20, 258, 308, 774.
Barbérisius, 456.
Barlolet, 589.
Barouché, 285.
Barre (La), 211, 253.
Bassignac, 21, 776.
Baudran, 717.
Baubiat, 466.
Bazeuge (La), 373.
Beaubreuil, 146, 234.
Beaulieu, 25, 402, 467, 756.
Beaumont, 296, 454, 467, 582.
Beaune, 384.
Beaupuy, 21, 781.
Beauvais, 168, 340, 482.
Beilhac, 763.
Beinac, 641, 695.
Beissac, 437, 552.
Beissenac, 507.
Bellac, 237.
Bellant, 296.
Belle-Chassaigne, 441.
Bellefaye, 265.
Bellegarde, 161, 445.
Belle-Sauve, 311.
Belpeuch, 777.
Belveire, 717.
Benayes, 659.
Bénévent, 25, 179, 297, 301.
Berneuil, 243.
Beraudey, 253.
Bersac, 383.
Besse (La), 509, 737.
Bessines, 26, 356.
Bétête, 26, 535.
Betz (Le), 444.
Beuil, 211.
Beuveix, 168.
Bezeau, 246.
Biennac, 212.
Billanges (Les), 299.
Bischiers (Les), 521.
Blanchefort, 557.
Blanzac, 205.
Bleaudeix, 293.
Blessac, 466.
Blond, 256.
Bobiat, 466.
Boisféru, 527.
Bois-Lamy, 532.
Boisseuil, 668.
Boisseul, 506.
Boissiou, 307.
Boisverd, 743.
Bolonie (La), 308.
Bondazeau, 474.
Bonhommie (La), 244.
Bonlieu, 281.
Bonnac, 407, 540.
Bonnaigue, 594.
Bonnefont, 505, 512, 565, 670.
Bonnesaigne, 685.
Bonneval, 683.
Bonneval de Serre, 744.
Bonneville, 343.
Bordesoule, 362.
Borne (La Haute-), 457.
Bornioux, 582.
Bort, 582, 615, 643.
Bort-Bournioux, 284.
Bost-Morbeau, 745.
Bost-Moreau, 343.
Bostroger, 456.
Boubon, 494.
Bouchaud, 526.
Bouchères, 468.
Boudau, 727.
Boulonie (La), 197.
Bourgd'Hem, 537.
Bourg de Salagnac, 313.
Bourgdeix, 477.
Bourganeuf, 341.
Bournet, Bornet, 292.
Bouschaud, 614.
Boussac-Château, 289.
Boussac-les-Eglises, 279.

Boutat (La), 435, 671.
Boutezac, 566.
Bouzogle, 343.
Brac, 763.
Brachar, 564.
Branceilles, 756.
Bré, 312, 382, 502, 509.
Bregère (La), ou La Brugière, 339.
Brenac, 432.
Bresso, 561.
Bret, 312, 382, 512, 509.
Bretagne (La), 233.
Breuil (Le), 512, 547, 746.
Breuil-à-la-Reilhe, 507.
Breuil-au-Fa, 260.
Breuil-Cotet, 300.
Bridier, 382.
Brière (La), 294.
Brignac, 518,
Brigueuil-l'aîné, 28, 196.
Brigueil-le-Chantre, 372.
Brillac, 235.
Brionne (La), 328.
Brive, 23, 696, 701, 782.
Brivezac, 25, 26, 752, 764, 776.
Bronzeau, 374.
Brosse (La), 376.
Brousse, 295, 404. 561.
Brugière (La), ou La Bregère, 339.
Brugère (La), 280, 287, 377.
Bugeat, 599.
Bugo (Les Boges), 440.
Buis (Le), 375, 701.
Bujadas, 516.
Bujaleuf, 743.
Burgnac, 653.
Busseroles, 308, 479.
Bussi, 750.
Bussière (La), 673.
Bussière-au-Pinier (La), 371.
Bussière-Boffi, 249.
Bussière-Badil, 497.
Bussière-Dunoise, 326.
Bussière-Galand, 493.
Bussière-Madeleine, 379, 382.
Bussière-Nouvelle, 267.
Bussière-Rapit (La), 418.
Bussière-Saint-Georges, 534.
Bussière-
Buxerole
Camps, 2
Carenten
Cars (Les
Cassinom
Celle (La)
Celle-Bar
Celle-Dun
Celle-sous
Cellette (
Céroux ou
Cescles, 2
Ceyrac, 5
Ceyroux,
Ceyva, 27
Chabanais,
Chabannes
Chabrat, 2
Chabrignac
Chachat ou
Chadières,
Chailhat, 2
Chalard (Le
Chalard-No
Châlus, 47
Châlusset, 6
Chambereat
Chamberet,
Chambon, 2
Chambon-Sa
Chambon-Sa
Chambonch
Chamboret,
Chamborent,
Chamboulive
Chameyrac,
Champagnac,
Champagnac-
Champagnac-
Champaignac
Champcontau
Champeaux,
Champeix, 26
Champnéterie
Champniers,

Champsac, 472, 589.
Champsanglard, 542.
Chamroi, 311.
Chanabière (La), 626.
Chanac, 21, 780.
Chaniers, 480.
Chansac, 22.
Chantaud, 274.
Chantegreu, 651.
Chanteix, 775.
Chantemille, 272.
Chanteny, 22.
Chanteux, 20, 22.
Chapelle-Antée, 503.
Chapelle-au-Bost (La), 552.
Chapelle-aux-Juges, 657.
Chapelle-aux-Saints (La), 754.
Chapelle-Blanche (La), 209.
Chapelle de Beaupuy (La), 21.
Chapelle-Espinasse (La), 673, 690.
Chapelle-Geneste (La), 560.
Chapelle La Bonne-Donne, 747.
Chapelle-Montbrandeix (La), 473.
Chapelle-Mont-Rogier, 402.
Chapelle Papet, 747.
Chapelle-près-Saint-Yrieix (La), 639.
Chapelle-Saint-Gérald ou Saint-Géraud (La), 22, 779.
Chapelle-Saint-Laurent, 509.
Chapelle-Saint-Martial (La), 286, 335.
Chapelle-Saint-Robert, 499.
Chapelle-Taillefer (La), 329.
Chaptelat, 356.
Charboniéras, 640.
Chargnac, 340, 505, 526.
Charnaillas, 638.
Charon, 293.
Charrières, 468.
Chartrier, 693.
Chasteaux, 713.
Chassagne (La), 451.
Chassagne-Murgueis (La), 522.
Chasselines, 457.
Chasseneuil, 360, 389.
Chassenon, 14, 194, 200.
Chastaignol, 670.
Chastaing, 269, 448, 468.
Chastan, 21, 783.
Château-Chervix, 645, 646.
Châteauneuf, 728.
Châteauponsac, 400.
Châtellet-André, 280.
Châtelus-Malvaleix, 541.
Châtelus-le-Marcheix, 307.
Châtenet, 221, 300, 502, 551, 748.
Châtenet-en-Dognon (Le), 336.
Chauchet (Le), 286.
Chauffours, 721.
Chaumeil, 558.
Chaussade (La), 445.
Chavanac, 442, 457, 554, 658, 745.
Chavau, 657.
Chaveroche, 437.
Chenaillers, 753.
Chenaucherie, 659.
Chénérailles, 23, 24, 288.
Chenevières, 500.
Chéniers, Chainiers, 541.
Cherie (La chapelle de), 581.
Cheronnac, 485.
Chervix, 645, 646.
Chésaux (Les), 399.
Chevaulcherie, 581.
Cheyroux, 502.
Chez-Maneau, 498.
Chibert, 543.
Chiers, 374.
Chirac, 202, 604.
Chirouse, 421, 436.
Chomeille, 497.
Cieux, 205.
Cirieix, 320.
Clairavaux, 461.
Clairefaye, 499.
Claud (Le), 477.
Clédat, 671.
Clergour, 689.
Clugnat, 531.
Cluzeau (Le), 390, 658.
Coignac, 198.
Colombe (La), 391.
Colondanes, 307.
Colonges, 721.
Combas, 657, 729.
Combe (La), 565.
Combes (Les), 589.

Comborn, 565.
Combraille, 25, 26, 261, 285.
Combressol, 684.
Comodoliacum, 222.
Compas (Le), 264.
Compeix (Le), 464.
Compreignac, 376.
Comps, 443.
Concèzes, 507.
Condadille, 188.
Condat, 352, 575, 581, 644.
Confolens, 203, 244.
Conore, 259.
Corbier, 567.
Cornac ou Cosnac, 310.
Cornil, 695.
Cornhac, 168.
Cornud, 506.
Coron, 278.
Corrèze, 20, 774.
Cosnac, 701.
Cottans, 673.
Cotzages, 713.
Couderts, 691.
Coulonges, 417.
Coulourière. 425.
Courbefi, 193, 627, 654.
Courceles, 432.
Couret (Le), 254.
Courleix, 295.
Courrieu, 386.
Courtine (La), 6, 424.
Coussac-Bonneval, 508.
Couzeis, 255.
Couzours, 509.
Coyroux, 698.
Crabanac, 442.
Creyssac, 263.
Croisille (La), 660, 678.
Croix (La), 254.
Croix-aux-Baulds (La), 295.
Croix de Las Tours (La), 640.
Croix de Mazeyrac (La), 314.
Cromac, 405.
Croze, 447.
Crozelat, 455.
Cublac, 514.
Curemonte, 765.
Cussac, 482.

Daignac,
Daigue (L
Dalon, 52
Darazac,
Darnet, 44
Davignac,
Dersses, 7
Destresses
Deveix (Le
Dinsac, 37
Doignon (
Dognon (L
Domerot,
Dompierre
Domps, 75
Donzenac,
Dorat (Le)
Dournazac
Drouille-Bl
Drouilles,
Droux, 36
Dun-le-Pa

Echizadour
Ecluze (L')
Egleton, 6
Eglise-aux-
Eglises-en-
Eissaudon,
Elizières, 3
Emprugne,
Entraigues,
Entrecolles
Enval, 560,
Epagne, 33
Espagnac, 1
Espagnagol
Espartignac
Espinasse o
673, 690.
Esse, 205.
Estivaux, 5
Estrade (L')
Estuardeau,
Estouars, 4

Etaignac, 203.
Etricor, 203.
Etruchat, 399.
Evaux, 275.
Excideuil, 244.
Exidioux, 749.
Eybouleuf, 24, 742.
Eyburie, 554.
Eyglayères, 314.
Eyjau, 746.
Eymoutiers, 19, 428, 498.
Eyren, 248.
Eyrent, 676.
Eyruc ou Heru, 374.
Eyxideuil, 729.

F

Fa (La), 300, 383, 391.
Fanfene (L'Hôpital-), 451.
Faorzes, 21, 780.
Fauvette (La), 247.
Faux, 343.
Faux-la-Montagne, 440.
Favars, 20, 717, 782.
Fayac, 646.
Faye (La), 307, 627, 669, 691.
Faye-Boutezac (La), 567.
Fayolle, 265.
Feix, 427.
Felletin, 453.
Féniers, 442.
Ferrières, 693.
Feuillade (La), 713.
Feytiac, 748.
Fieyta (La), 676.
Flavignac, 625.
Flayat, 425.
Fleurat, 354.
Florentin, 670.
Fo (Le), 265.
Folles, 403.
Fondadouze, 727.
Fontanières, 269.
Fontgalans, 469.
Fontgilbert, 549.
Fontloup, 340.
Fontroubade, 475.
ontvieille, 360.
Forêt (La), 313, 520.
Forêt-Chabrouti (La), 750.
Forêt-Cholière (La), 520, 657.
Foret-d'Aulon, 310.
Forêt-du-Temple (La), 549.
Forest-Vieille, 319.
Forgeas, 482.
Forgès, 21, 780.
Forges (Les), 293, 531.
Foriaras, 25.
Fougerac, 327, 486.
Fougères, 292.
Foulventour, 418.
Fournoulx, 442.
Fraisse, 13.
Fransèche, 274.
Frégefont, 581.
Fressanges, 657.
Fresselines, 531.
Fressinet, 653.
Freytet, 435.
Fromental, 362.
Fursac, 361, 403.

G

Gajoubert, 256.
Galemache (La), 336.
Garde (La), 21, 780.
Garde-Saint-Gérald (La), 384.
Gartempe, 329.
Garric, 16.
Genest, 643.
Genestouze (La), 745.
Genis, 506.
Genouillac, 253, 536.
Gentioux, 444.
Geoux, 296.
Gigou, 286.
Gimel, 674, 779.
Gioux, 447.
Glaigole (La), 724.
Glandier, 17, 552.
Glandon, 521.
Glanges, 660.
Glanie, ou Glane, 22, 783.
Glénic, 542.
Glenie, ou Glanes, 22.
Gondaud, 189.

Gondre, 719.
Gonzonnages, 355.
Gorre, 493.
Gorse (La), 563, 565.
Goules, 22, 90, 779.
Gouzon, 292.
Gouzoniat, 285.
Graffoulière (La), 722.
Grand-Mesurat, 246.
Grandmont, 356, 357, 821.
Grandsaigne, 671.
Grange-Vieille, 552.
Grenort, 250.
Grolière (La), 557.
Gros-Chastaing, 677.
Guenne (La), 21, 775.
Guéret, 23, 543.
Gumont, 678.
Gutmont, 503.

H

Haute-Borne (La), 457.
Hautefage, 776.
Hautefaye, 21, 475.
Hautes-Mesures (Les), 235.
Hem ou Hens, 537.
Hermitage (L'), 319.
Hôpital-Fanfene (L'), 451.

I

Isle, 27, 189.
Issandon, 504.
Issoudun, 263.

J

Jabreilles, 299.
Jaleyches, 542.
Janailhac, 311, 536, 644.
Jardent, 688.
Jarnac, 526.
Jarnage, 266.
Javerdat, 234.
Javerlhac, 475.
Jayac ou Quatre-Frères, 292.
Jocundiac, 15, 16, 344.
Jonchère (La), 298.
Jouac, 405.
Jouillac, 538.
Jourgnac
Juillac,
Jugeals,
Jurigny,

Ladapeyr
Ladignac
Lafa, 300
Lageyrac
Lagudet,
Laguenne
Laises (L
Landrevi
Lapleau,
Laron, 46
Lascoulx,
Laugerie,
Laumone
Laurière,
Laval-prè
Lavaud, I
Lavaufran
Lavignac,
Lenteuil,
Lentiniac,
Léobazel,
Lépinas,
Lesignac-
Lespaud,
Lestars, 6
Lesterps,
Leyrac, v
Lezignac-s
Liginhac,
Lignareix,
Lignerac,
Ligniaux,
Limoges, 8
Aiguepe
Allois (L
Bellegar
Beuveix,
Calvaire
Carmélit
Carmes,
Carmes d
Cathédral

Limoges. Chapelle de N.-D. de La Rochette, 166.
Chapelle du Palais, 166.
Chapelle Sainte-Anne, 186.
Clairettes, 167.
Collège, 159, 204.
Condadille, 188.
Cornhac, 168.
Ermites de Saint-Augustin, 168.
Evêché, 82, 790.
Filles de la Visitation Sainte-Marie, 166.
Filles de Notre-Dame, 166.
Frères de N.-D. du Mont-Carmel, 168.
Frères mineurs Cordeliers, 172.
Frères mineurs Récollets, 166.
Frères Prêcheurs, 183.
Hermites de Saint-Augustin, 168.
Hôpital de N.-D. des Arènes, 166.
Hôpital du Pont-Saint-Martial, 137.
Hôpital Saint-Alexis, 144, 146.
Hôpital Saint-Gérald, 136.
Hôpital Saint-Jacques, 138, 187.
Hôpital Saint-Martial, 121, 136, 186.
Hôpital Saint-Maurice, 138, 172.
Hôpital Vieille-Monnaie, 138, 159.
Maison-Dieu des Lépreux, 137, 187.
Maison de la Sainte-Famille, 185.
Mongie (La), ou Monge, ou Usurat, 161.
Mont-Jauvy, 186.
Naugeat, 190.
Notre-Dame des Arènes, 166.
Notre-Dame du Puy, 171.
Prêtres de l'Oratoire, 161.
Puylanau, 182.
Puyponchet, 146, 187.
Refuge (Le), 190.
Règle (La), 130, 178.
Religieuses de Sainte-Ursule, 161.
Religieuses de la Providence de Saint-Joseph, 171, 172.
Sainte-Affre, 144, 189.
Saint-André de la Cité, 179.
Saint-Augustin-lez-Limoges, 122.
Saint-Aurélien, 190, 818.
Saint-Cessateur, 144, 190.
Limoges. St-Christophe de la Cité, 167
Saint-Domnolet, 176, 182.
Sainte-Félicité, 185.
Saint-Genier ou Saint-Genest, 173.
Saint-Gérald, 135, 186.
Saint-Jacques, 185.
Saint-Jacques ou Jammet, 187.
Saint-Jean, 107.
Saint-Julien-Sainte-Affre, 144.
Saint-Julien, 188.
Saint-Laurent, 188.
Saint-Lazare, 185.
Saint-Martial, 109, 136, 784, 807.
Saint-Martin-lez-Limoges, 127.
Saint-Maurice de la Cité, 168.
Saint-Michel-des-Lions, 161, 807, 814.
Saint-Michel de Pistorie, 183.
Saint-Paul, 188.
Saint-Pierre-du-Queyroix, 147.
Sainte-Valérie, 183.
Séminaire de la Mission, 138, 146.
Séminaire des Ordinands, 185, 394, 585.
Sœurs hospitalières de Saint-Alexis, 146.
Sœurs de la Congrégation de la Croix, 176.
Soubrevas, 190.
Urbanistes, Grandes-Claires, 173.
Usurat, 161.
Linard, 537, 743.
Lindois (Le), 201.
Liourdre, 762.
Lissac, 714.
Lizières, 314.
Loignac, 505.
Lombarteix, 424.
Longueyroux, 603.
Lonzac (Le), 550.
Lorette (Notre-Dame de), 481.
Lostanges, 753.
Louberc, 244.
Lourdoué-Saint-Michel, 529.
Lourdoué-Saint-Pierre, 539.
Lubersac, 25, 27, 501.
Lubignac, 400.
Lupersac, 26, 261.

Lussac-les-Eglises, 382.
Lussac-les-Nones, 287.
Lussas, 474.

M

Madranges, 551.
Magnac, 340, 657, 658.
Magnac-Laval, 392.
Magnac-Lestrange, 439.
Magontière, 668.
Maignac, 681.
Maillac, 399.
Mainsac, 293.
Maison de Sermur, 627.
Maison-Faine, 328.
Maisonnais, 481.
Maisonnisses, 353.
Malaize (La), 247.
Malegorse, 553.
Malemort, 25, 716.
Mallereix, 540.
Malval, 540.
Mallevaleix, 541.
Malvalaise, 539.
Manoc, 254.
Mansac, 325, 504.
Mansanes, 664.
Maradene, 755.
Marcilhac, 756.
Marcilhac-la-Croizille, 678.
Mareille-au-Prieur, 302.
Margeride, 598.
Marmis (Les), 299.
Marque-la-Tour, 781.
Mars (Les), 264.
Marsac, 307, 737.
Marval, 473.
Masbareau, 298.
Masboucher, 210.
Mascheix, 766.
Mas-d'Artige, 442.
Mas-Dieu, 444.
Masfort, 273.
Mas-Grudet, 658.
Mas-Lagorce, 591.
Maslaurent, 447.
Masléon, 749.
Mas-Rimoulet, 404.
Mas-Saint-Jean, 297.
Mas-Saint-Paul, 24, 533.
Masseré, 581.
Massignac, 204.
Mathareux (La Chapelle), 645.
Maubuisson, 493.
Maumont, 679, 756.
Maumousson, 222.
Maussac, 687.
Mazeirat-près-Chambon, 287.
Mazelle (La), 385.
Mazerat, 261.
Mazère (La), 269.
Mazeyrac (La Croix de), 314.
Mazière (La), 440, 599.
Mazières, 563.
Mazuras, 343.
Méanes, 528.
Meaulze, 436.
Meillac, 622.
Meillars, 659.
Meimac, 25, 600.
Meisonnais, 481.
Meissac, 724.
Menoire, 722, 754.
Menussac, 405.
Mercœur, 22, 777.
Mérignac, 325.
Mérignac-l'Eglise, 559.
Merlines, 439.
Merquez (Le Marcho), 21.
Mestas, 597.
Meuzac, 658.
Meymac, 25, 600.
Meyze (La), 620.
Mezières, 243.
Mialet, 566.
Milhaguet, 500.
Millevaches, 435, 575.
Moissannes, 24, 337.
Monceaux, 26, 752.
Monceis, 667.
Moncocu, 318.
Monedière (La), 559.
Monestier, 427, 612.
Mongerie (La), 563, 669.
Mongie (La), 361.
Mongie (La), ou Monge, ou Petit-Usurac, 161.

Monisme, 371.
Mons, 564.
Montboucher, 343.
Montbrun, 489.
Montbut, 307, 527.
Montcalm, 22, 716.
Montceaux, 26, 752.
Montebrat, 284.
Montégut, 308, 376, 591.
Monteil-Guillaume, 194, 443.
Monteil-le-Vicomte, 463.
Monterollet, 234.
Montlebeau, 360.
Montgibaud, 664, 669.
Mont-Jarjan, 672.
Mont-Jauvy, 186.
Montignac, 746.
Montlaron, 339, 467.
Mont-Rogier, 402.
Montusclat, 683.
Mortemar, 206.
Morterol, 343, 418, 532.
Morterol-Sénard, 210.
Mortesaigne, 742.
Motte-Rathier (La), 236.
Mourioux, 307.
Moutier-d'Ahun, 270.
Moutier-Ferrier, 498.
Moutier-Malcarre, 532.
Moutier près Azat, 390.
Moutier-Rauzeille, 449.
Moutier-Ventadour, 688.
Mouzon, 202.
Murat, 310, 660.
Muraux, 522.
Muret, 319.

N

Nabeyro, 443.
Nailhac, 327.
Nantiat, 259.
Naugeat, 190,
Naugenac, 617.
Naves, 20, 775.
Nazaret, 719.
Nedde, 432.
Néoux, 26, 445.
Nespoux, 509, 716.
Neuvic, 614, 728.
Neuville, 752.
Nexon, 622.
Neypouleu, 728.
Nieul, 210.
Noailhac, 693.
Noaille (La), 465, 639.
Noallas, Noailhac, Nouailles, 26, 256, 714.
Nogent, 677.
Nohant, 289.
Nonars, 754.
Nontron, 25, 27, 470, 495.
Nontronneau, 474.
Nots, 383.
Noualhias, 26, 256, 714.
Nouet, 320.
Nougeat ou Naugeat, 190.
Nouic, 248.
Nouzerolles, 531.
Nouzille (La), 199.
Nozerines, 534.
Nozières, 538.

O

Obasine, 696.
Objat, 514.
Olonzac, 550.
Oradour-Fanais, 205.
Oradour-Saint-Genest, 372.
Oradour-sur-Glane, 247.
Oradour-sur-Vayres, 27, 470.
Orgnhac, 565.
Orlhac, 20, 774.
Orlhuc, 660.
Orme (L'), 313.
Orrivaux, 531.

P

Pageas, 472.
Palaginges, 699.
Palais (Le), 16, 344.
Palais-Notre-Dame (Le), 333, 346.
Palisses, 617.
Palliers, 444.
Panazol, 746.
Pandrignes, 21, 781.
Parade (La), 465.
Pardelières (Les), 383.

Parsac, 279, 458.
Paulhac, 418.
Peiroux (Le), 289, 325, 612.
Pansol, Pensol, 473.
Peret, 682.
Pérols, 26, 599.
Perpezac, 504, 589.
Péruse (La), 253, 311.
Pestilhac ou Pétiliac, 351.
Petit-Mas-Dieu (Le), 260.
Peyrabout, 353.
Peyrat de Bellac, 237.
Peyrat-l'Annonier, 280.
Peyrat-le-Château, 458.
Peyre-Crebade, 599.
Peyrelevade, 421.
Peyrillac, 258.
Peyrissac, 558.
Peyroux (Le), 289, 325, 612.
Peyrusse, 253, 311.
Peyzac, 507.
Piégut, 480.
Pierrebuffière, 633.
Pierrefitte, 263, 556.
Pigerols, 438.
Pinards, 541.
Pionnac, 548.
Places (Les), 653.
Plagne (La), 621.
Plaigne (La), 373, 607.
Plaine-Artige, 442.
Plantadis, 298, 590.
Plas, 20, 775.
Pleine-Meyze, 622.
Pluviers, 479.
Poirier (Le), 691.
Pommeau, 660.
Pompadour, 511, 512.
Pontchaulet, 666.
Pont-de-Noblac, 730.
Pont-Saint-Martin (Le), 245.
Pont-Sigoulan, 202.
Pontcharraud, 458.
Pontarion, 334.
Porcherie (La), 25, 656.
Port-Dieu (Le), 605.
Portes (Les), 293.
Pouge (La), 354.
Poulenac, 746.
Poulignac, 328.
Pourcharessas, 673.
Pourioux, 341.
Pourriéras, 581.
Poussanges, 456.
Pradeaux, 290.
Pradines, 664.
Pré-Saint-Yrieix, 633.
Prébenoit, 535.
Pressignac, 243.
Prœtorium, 312, 315.
Prouriéras, 669.
Prugne, 726.
Puibonieu, 472.
Puy-d'Arnac, 753.
Puy de Jou, 194.
Puy-Dieu, 146.
Puy de Gaudy, 530.
Puy-de-Noix, 695.
Puyfailli, 520.
Puygibert, 713.
Puylanau, 182.
Puy-Malsignat, 262.
Puyponchet, 146, 187.
Puy-Roche, 446.
Puy-Saint-Jean, 374.

Q

Quayssac, ou Queyssac, 90, 765.
Queyroi (Le), 209, 211.
Quinsac, 521.

R

Rancon, 26, 356, 359.
Razès, 387.
Rebière (La), 434.
Reilhac, 22, 499, 779.
Reix ou Anreix, 313.
Rempnat, 421.
Reterre, 280.
Rétois, 310.
Reversat, 315.
Reygades, 22, 777.
Riaille (La), où L'Arrial, 342.
Rilhac, 659.
Rilhac-Rancon, 405.
Rilhac-Las-Tours, 640.

Rimondeix, 295.
Roche (La), 325, 438, 600, 639.
Roche-Aymon (La), 278, 293.
Roche-l'Abeille (La), 622.
Roche-Malvalaise (La), 538.
Roche-Nozil (La), 274.
Rochechouart, 217.
Rochefort, 439, 548.
Rochette (La), 166, 274, 639.
Rode (La), 673.
Romevieille, 199.
Ronze (La), 309.
Rorgues, 307.
Rosiers, 521, 531, 679, 748.
Rot, 503.
Roufiac, 638.
Rougnac, 269.
Roumazières, 202.
Roussac, 375.
Rousset, 255.
Roussines, 259.
Rouyer, 658.
Rouzède, 201.
Royère, 462, 622, 747.
Royrette, 672.
Roziers, 521, 531, 679, 748.
Rubeaux (N.-D. des), 502.

S

Sablarone, 481.
Sadaigne, 444.
Sadroc, 560.
Sagne-Moussouse, 383.
Saigne, 512.
Saignhac, 301.
Sailhent (Le), 566.
Saint-Agnan-près-Crocq, 424.
Saint-Agnant-Versillac, 402.
Saint-Alpinien, 457.
Saint-Amand, 21, 231, 232, 448.
Saint-Amand-Jartoudeix, 340.
Saint-Amand-le-Petit, 468.
Saint-Amand-Magnazeix, 418.
Saint-Angel, 612.
Saint-Antoine, 668, 709.
Saint-Augustin, 296, 588.
Saint-Austrille, 291.
Saint-Auvent, 198.
Saint-Avit-le-Pauvre, 466.
Saint-Avit-de-Tarde, 446.
Saint-Barthelémy, 485.
Saint-Basile, 481, 765.
Saint-Baudile, 765, 781.
Saint-Bonnet-Alvern, 21, 781.
Saint-Bonnet-Avalouze, 21, 779.
Saint-Bonnet-Briance, 729.
Saint-Bonnet-la-Marche, 236.
Saint-Bonnet-la-Rivière, 519.
Saint-Bonnet-l'Enfantier, 560.
Saint-Bonnet-le-Pauvre, 21, 777.
Saint-Bonnet-le-Port-Dieu, 597.
Saint-Brice, 246.
Saint-Cernin, 712.
Saint-Chabrais, 263.
Saint-Chamant, 779.
Saint-Christophe, 246, 299, 336.
Saint-Clair, 422, 425.
Saint-Clément, 20, 775.
Saint-Cyprien, 519.
Saint-Cyr, 21, 372, 776.
Saint-Cyr-la-Roche, 505.
Saint-Cyr-lez-Champagne, 521.
Saint-Cyr-sur-Gorre, 233.
Saint-Cyriaque, 587.
Saint-Denis, 424.
Saint-Denis-des-Murs, 747.
Saint-Dizier, 291, 310, 426, 536.
Saint-Domet, 267.
Saint-Eloi, 241, 284, 309, 508.
Sainte-Anne, 751.
Sainte-Aulaire, 505.
Sainte-Berthe, 329.
Sainte-Catherine-de-la-Chanabière, 626.
Sainte-Croix-d'Eissandon, 565.
Sainte-Croix du Dognon, 361.
Sainte-Eulalie d'Uzerche, 579.
Sainte-Ferréole, 725.
Sainte-Feyre (St-Symphorien), 451, 529.
Sainte-Fortunade, 21, 782.
Sainte-Magdelaine d'Entraigues, 278.
Sainte-Marie de Vaux, 198.
Sainte-Marie-la-Claire, 728.
Sainte-Marie-la-Panouse, 598.
Sainte-Ruffine, 361.
Saint-Estèphe, 477.

Saint-Etienne-aux-Claux, 612.
Saint-Etienne de Fursac, 403.
Saint-Etienne de Versilhac, 360.
Saint-Etienne-la-Geneste, 605.
Saint-Etienne-le-Droux, 477.
Saint-Exupéri, 592.
Saint-Fiel, 529.
Saint-Frigeon, 451, 593, 615.
Saint-Gence, 210.
Saint-Genès, 661.
Saint-Genest-Curemonte, 755.
Saint-Genest-près-Merles, 21.
Saint-Geniès, 776.
Saint-Georges, 581.
Saint-Georges-la-Pouge, 337.
Saint-Georges-la-Roche, 589.
Saint-Georges-les-Landes, 404.
Saint-Georges-Nigremont, 458.
Saint-Géri, 259.
Saint-Germain-Beaupré, 374.
Saint-Germain-Lavolps, 422.
Saint-Germain-le-Lièvre, 599.
Saint-Germain-les-Vergnes, 699.
Saint-Germain-près-Masseré, 665.
Saint-Germain-sur-Vienne, 249.
Saint-Gervais, 199.
Saint-Gilles, 343, 432, 520, 672.
Saint-Goussaud, 194, 312, 315.
Saint-Hilaire, 267, 310, 451, 526.
Saint-Hilaire-Bonneval, 671.
Saint-Hilaire-Château, 339.
Saint-Hilaire-Foissac, 682.
Saint-Hilaire-la-Combe, 765.
Saint-Hilaire-la-Plaigne, 262.
Saint-Hilaire-las-Tours, 653.
Saint-Hilaire-la-Treille, 404.
Saint-Hilaire-le-Luc, 617.
Saint-Hilaire-les-Courbes, 661.
Saint-Hilaire-Peyroux, 700.
Saint-Hilaire-Tourieu, 753.
Saint-Hippolyte, 678.
Saint-Hubert, 530.
Saint-Ibard, 579.
Saint-Jacques, 279.
Saint-Jal, 556.
Saint-Jean-de-La-Cour, 465.
Saint-Jean-de-Las-Fonts, 273.
Saint-Jean-de-Montcalm, 22.
Saint-Jean-de-Peschadoire, 597.
Saint-Jean-de-Valentin, 622.
Saint-Jean-du-Pin, 417.
Saint-Jean-l'Hermite, 287.
Saint-Jean-Ligoure, 620.
Saint-Jouvent, 256.
Saint-Julien-Alboys, 21, 756, 776.
Saint-Julien-la-Geneste, 264.
Saint-Julien-le-Chatel, 287.
Saint-Julien-le-Pèlerin, 21, 776.
Saint-Julien-le-Petit, 467.
Saint-Junien, 24, 25, 27, 28, 196, 222.
Saint-Junien-le-Château, 339.
Saint-Junien-les-Combes, 246.
Saint-Just, 747.
Saint-Laurent, 482, 526, 549, 630.
Saint-Lazare, 185.
Saint-Léger, 508.
Saint-Léger-Bridereix, 402.
Saint-Léger-la-Montagne, 6, 387.
Saint-Léger-le-Guérétois, 307.
Saint-Léger-Magnazeix, 373.
Saint-Léobon, 314.
Saint-Léonard, 729, 730, 734, 822.
Saint-Loup-les-Landes, 266.
Saint-Maixent, 559.
Saint-Marc-Affrongier, 457.
Saint-Marc-Alloubaud, 447.
Saint-Marien, 292.
Saint-Martial-de-Chambon, 284.
Saint-Martial-de-Valette, 484.
Saint-Martial-d'Entraigues, 21, 781.
Saint-Martial-de-Peyrusse, 311.
Saint-Martial-le-Mont, 274.
Saint-Martial-le-Vieux, 423.
Saint-Martial-près-Gimel, 676.
Saint-Martial-près-Saint-Barbant, 235.
Saint-Martin, 517.
Saint-Martin-Château, 462.
Saint-Martin-de-Charnhat, 325.
Saint-Martin-de-Faux, 210.
Saint-Martin-de-Jussac, 258.
Saint-Martin-de-la-Rivière, 485.
Saint-Martin-des-Eglises, 661.
Saint-Martin-du-Port-Dieu, 611.
Saint-Martin-le-Mault, 400.
Saint-Martin-le-Petit, 485.

Saint-Martin-le-Pin, 477.
Saint-Martin-le-Vieux, 624.
Saint-Martin-Sainte-Catherine, 325.
Saint-Martin-Sept-Pers, 553.
Saint-Martin-Terresus, 297.
Saint-Martinet, 654.
Saint-Mathieu, 480.
Saint-Mathurin-Léobazel, 22, 777.
Saint-Maur-la-Roche, 683.
Saint-Maureil, 468.
Saint-Maurice, 524.
Saint-Maurice-les-Brousses, 621.
Saint-Maurice-les-Lions, 203.
Saint-Maurice-près Crocq, 446.
Saint-Maurice-près La Souterraine, 361.
Saint-Médard-les-Landes, 262.
Saint-Merd, 660, 678.
Saint-Merd-la-Breuille, 422.
Saint-Merd-les-Oussines, 441.
Saint-Mesmin, 506.
Saint-Michel, 324, 425, 729.
Saint-Michel-de-Laurière, 388.
Saint-Michel-de-Vaisse, 457.
Saint-Moreil, 468.
Saint-Nicolas, 22, 644, 745.
Saint-Oradour-de-Chirouze, 435.
Saint-Ouen, 237.
Saint-Pantaléon, 503, 617.
Saint-Pardoux-Darnet, 446.
Saint-Pardoux-la-Croizille, 683.
Saint-Pardoux-l'Enfantier, 553.
Saint-Pardoux-le-Neuf, 425, 458.
Saint-Pardoux-les-Cards, 263.
Saint-Pardoux-les-Vaux, 6, 300.
Saint-Pardoux-l'Ortigier, 582.
Saint-Pardoux-le-Pauvre, 279, 781.
Saint-Pardoux-le-Vieux, 425.
Saint-Pardoux-Rancon, 388.
Saint-Paul, 21, 26, 28, 727, 780.
Saint-Pierre-Château, 432.
Saint-Pierre-de-Fursac, 361.
Saint-Pierre-la-Montagne, 386.
Saint-Priest-la-Plaine, 310.
Saint-Priest-Jartoudeix, 335.
Saint-Pierre-le-Bost, 280, 463.
Saint-Priest-la-Feuille, 383.
Saint-Priest-le-Betoux, 402.
Saint-Priest-les-Houlières, 314.
Saint-Priest-les-Vergnes, 730.
Saint-Priest-Ligoure, 621.
Saint-Priest-près-Bonlieu, 264.
Saint-Priex-sous-Aixe, 197.
Saint-Privat, 21, 776.
Saint-Projet, 615.
Saint-Psalmet, 319.
Saint-Quentin, 200, 258, 462.
Saint-Remi, 423.
Saint-Robert, 523.
Saint-Salvadour, 581.
Saint-Salvi, 684.
Saint-Santin, 715.
Saint-Sauveur, de Bellac, 237.
Saint-Sébastien de Chabanais, 251.
Saint-Séverin, 463.
Saint-Sextier, 426.
Saint-Silvain, 21, 780.
Saint-Silvain-Balerot, 288.
Saint-Silvain d'Ahun, 272.
Saint-Silvain-de-Montégut, 308.
Saint-Silvain-sous-Toul, 268.
Saint-Solve, 514.
Saint-Sornin-la-Marche, 236.
Saint-Sornin-Las-Voulps, 551.
Saint-Sornin-Leulac, 360.
Saint-Sornin-près-Chambon, 286.
Saint-Sulpice-Laurière, 377,
Saint-Sulpice-le-Donzeil, 299.
Saint-Sulpice-le-Dunois, 297.
Saint-Sulpice-le-Guérétois, 26, 527.
Saint-Sulpice-les-Bois, 435.
Saint-Sulpice-les-Champs, 466.
Saint-Sulpice-les-Feuilles, 399.
Saint-Sylvain, 21.
Saint-Sylvestre, 356, 821.
Saint-Symphorien, 386, 529.
Saint-Theau, 434, 551.
Saint-Thomas de Cantorbéry, 614, 714.
Saint-Trié, 522.
Saint-Valentin, 622.
Saint-Vaulri, 321.
Saint-Viance, 512.
Saint-Victor de Drouilles, 328.
Saint-Victour, 604.
Saint-Victurnien, 208.
Saint-Vitte, 664.
Saint-Xantin, 22.

Saint-Ybard, 579.
Saint-Yrieix-la-Montagne, 448.
Saint-Yrieix-la-Perche, 174, 634.
Saint-Yrieix-le-Dejelat, 689.
Saint-Yrieix-les-Bois, 273.
Saint-Yrieix-sous-Aixe, 27, 217.
Saintrie, 783.
Salagnac, 314.
Salaignac, 506.
Salamar, 514.
Salesse (La), 456.
Salesses, 443.
Salle d'Aureil (La), 341.
Salles-Lavauguyon (Les), 485.
Salom, 580.
Samathie, 480.
Sanhe-au-Morgue, 522.
Sannat, 265.
Sardent, 335.
Sarran, 676.
Sarrou, 597.
Sarrus-la-Bonta, 435, 671.
Saugon, 243.
Saulière (La), 590.
Saussant, 551.
Sauvagnac, 250, 387.
Sauviat, 337.
Savènes, 354.
Savignac, 483, 518.
Séchères (Les), 745, 748.
Segondelas, 306.
Segunzac, 509.
Ségur, 524, 591.
Seilhac, 26, 588, 720.
Seirat, 555.
Sensac, 551.
Serandon, 598.
Sereilhac, 498, 515.
Serengoux, 422.
Sermur, 287, 627.
Serre (La), 267.
Serveria, 22.
Servières, 783.
Seuris, 253.
Sexcles, 21, 777.
Seyroux ou Céroux, 313, 325.
Sionac, 763.
Sirac, 656.
Solignac, 627.
Sorbier, 477.
Sorlières (Les), 531.
Sornac, 439.
Soubrebost, 319.
Soubrevas, 190.
Souchet (Le), 534.
Soudac, 498.
Soudaine-la-Vinadière, 667.
Soudeille, 683.
Soumans, 284.
Sounarie, 296.
Souris, 505.
Sourssac, 616.
Sousparsat, 294.
Souterraine (La), 378.
Sudrie (La), 478.
Surdoux, 669.
Sussac, 744.

T

Talamy, 618.
Tanier, 243.
Tarde, 280.
Tardifume, 245.
Tarn, 647.
Tarnac, 422.
Tavaux, 486.
Telhol, 505.
Temple (Le), 537.
Temple-d'Ayen, 524.
Temple de Mortesaigne (Le), 742.
Temple du Mont (Le), 503.
Tercillat, 24, 532.
Ternes (Les), 549.
Terrade (La), 453.
Tersannes, 372.
Texon, 624.
Teyjat, 6, 15, 477.
Thauron, 333.
Theil (Le), 245, 597, 598.
Theilly-au-Mas, 661.
Thouron, 377.
Tilly, 391.
Tintiniac, 775.
Tollet, 390.
Toulx-Sainte-Croix, 268.
Tour-Saint-Austrille (La), 291.
Tourrette (La), 440.

Toy, 670.
Tralage, 657.
Tranchelion, 634.
Treignac, 661.
Tremps, 198.
Trezens, 299.
Trigant, 516.
Troche, 587.
Troisfonts, 285.
Tronche (La), 599.
Trossia, 588.
Trucq (Le), 441.
Tudeil, 763.
Tulle, 20, 23, 768.
(évêques de), 69, 770.
Turenne, 717.

U

Ussac, 589.
Ussel, 595.
Usurat, 161, 388.
Uxellodunum, 595.
Uzerche, 22, 567.

V

Vacqueure, 259.
Vailhergues, 598.
Vaisse, 423, 518.
Valbenette, 425, 600.
Valeix, 749.
Valière, 461.
Vallansange, 263.
Valette (La), 550, 777.
Varaigne, 475.
Varbaud (La), 443.
Vareilles, 360.
Varets, 503.
Vars, 518.
Vaulris, 254.
Vaux, 339, 560, 744.
Vayres, 27, 473.
Vedrenas, 313.
Vedrenes, 690.
Vegènes, 754.
Veix, 668.
Vènes ou Veynes, 326.
Vengabel, 22, 777.
Venouhan, 728.
Ventadour, 596, 687.
Ventejol, 437.
Ventenas, 269.
Verd, 632.
Vergonzanes, 558.
Verières, 611.
Verlène (Saint-Jean de), 474.
Vernesal, 701.
Vernèges, 285.
Verneuil, 250, 255, 400.
Verrine, 534, 658.
Verseynie, 660.
Vestizous, 244.
Veyrac, 27, 210.
Veyrinas, 623.
Veysset ou Vaisse, 423, 518.
Vialar, 699.
Viam, 670.
Vicq, 657.
Vidaillac, 335.
Vidais, 200.
Viersac, 285.
Vieux-Bost-de-Droux, 360.
Vige, 339.
Vigen (Le), 632.
Vigeois, 24, 550, 583, 772.
Vigeville, 289.
Vignols, 516.
Villandri, 530.
Villars, 313, 326.
Villebiche, 549.
Villedieu (La), 438.
Villefavard, 360.
Villefer, 438.
Villeflayon, 249.
Villemaux, 524.
Villemouneix, 444.
Ville-Saint-Martin (La), 341.
Villevialeix, 750.
Vitrac, 361, 557, 676.
Viviers, 549.
Voulons, 389.
Voulp, 551.
Voutezac, 566.
Vinadière (La), 673.

TABLE SYNOPTIQUE

Avant-propos 5
Préface 11
Chronologie des évêques de Limoges 31
Chronologie des évêques de Tulle 68
I. — Archiprêtré de Limoges 82
II. — Archiprêtré de Saint-Junien 196
III. — Archiprêtré de Combraille 261
IV. — Archiprêtré de Bénévent 297
V. — Archiprêtré de Rancon 356
VI. — Archiprêtré de Chirouze 421
VII. — Archiprêtré d'Aubusson 445
VIII. — Archiprêtré de Nontron 470
IX. — Archiprêtré de Lubersac 501
X. — Archiprêtré d'Anzème 527
XI. — Archiprêtré de Vigeois 550, 772
XII. — Archiprêtré de Saint-Exupéry 592
XIII. — Archiprêtré de La Meyze 620
XIV. — Archiprêtré de La Porcherie 656
XV. — Archiprêtré de Gimel 674, 779
XVI. — Archiprêtré de Brive 692, 782
XVII. — Archiprêtré de Saint-Paul 727
XVIII. — Archiprêtré de Brivezac 752, 776
Diocèse de Tulle 768
Documents 784
Errata 824
Table des noms de lieux 825

NOS CONFÉRENCES

Sans s'exposer à passer pour un esprit chagrin, on peut exprimer le regret que les rapports de la Société archéologique et historique du Limousin avec le public soient en vérité trop rares. Notre *Bulletin* est toujours intéressant et bien rempli; mais il ne paraît que deux fois par an : encore arrive-t-il parfois que, pour une raison ou pour une autre, on réunisse les deux livraisons. Dans ce cas, au bout de l'année seulement nos associés et nos correspondants reçoivent des nouvelles de leur chère Société. C'est peu.

Il y a bien les procès-verbaux des séances, rédigés avec un soin et une conscience rares par notre excellent secrétaire, et qui, grâce à l'obligeance de nos confrères de la presse, paraissent dans les colonnes de nos journaux quotidiens — souvent quatre ou cinq semaines après la réunion — mais ces comptes rendus, forcément sommaires et incomplets, s'ils attestent notre vie, s'ils permettent de constater notre activité, sont insuffisants pour faire connaître nos travaux.

Nous avons encore les excursions, si goûtées de quelques amateurs, et qui, aux jouissances d'ordre artistique et scientifique, ajoutent le plaisir d'un voyage en aimable compagnie, les charmes d'interminables et cordiales discussions, et les mille incidents d'une joyeuse partie de campagne... Mais on ne peut en organiser souvent, et le temps, cette année, ne s'y est pas montré favorable. A peine un petit détachement d'intrépides délégués a-t-il pu, le samedi 20 juin, incomplètement abrité sous des parapluies ruisselants, visiter la jolie et pittoresque ville de Bellac, étudier la vieille châsse si intéressante et si précieuse que possède l'église, aller ensuite au Dorat recevoir, sous un ciel devenu plus clément,

les membres du Congrès tenu à Poitiers par la Société française d'archéologie, écouter la magistrale conférence de M. Eugène Lefèvre-Pontalis sur notre belle collégiale, et renouveler, à l'issue d'un banquet cordial, le vieux pacte cimenté par tant d'amitiés fidèles, tant d'études communes — et aussi, hélas! par tant de deuils communs — qui lie notre Association limousine à la grande Société fondée par le savant et patriote Arcisse de Caumont.

Mais les excursions ne sont que pour un petit nombre : à peine quelques amis des choses du passé viennent-ils, ces jours-là, grossir nos rangs. Le public ne fait guère que nous regarder curieusement passer. Les marques de sympathie que nous recevons parfois de lui ont sans doute leur prix; mais elles ne l'associent que d'une façon bien indirecte et bien insuffisante à nos sentiments, à nos impressions, à nos études.

Les conférences fournissent une occasion plus favorable de nous mettre en communication avec un grand nombre de personnes aptes à profiter des travaux que nous poursuivons. Notre Association a recouru de temps en temps à ce mode de manifestation et de propagande, mais ne l'a jamais employé jusqu'ici qu'à titre tout exceptionnel, à l'occasion de fêtes spéciales ou de congrès. On n'a pas oublié le succès des conférences données en 1895, lors de la célébration du cinquantenaire de la Société.

Notre nouveau Président a pensé que ce serait une innovation bonne et utile d'introduire cet élément d'animation et de publicité dans le cadre de la vie ordinaire de notre compagnie et d'ajouter chaque année, à nos dix réunions fermées, une ou deux séances dans lesquelles, soit des membres de notre groupe, soit des conférenciers appelés par nous, entretiendraient un public d'invités choisis de sujets ayant trait à notre pays et à nos études.

Ces conférences ont été inaugurées le 13 février 1903, par une causerie de M. Camille Marbouty sur le voyage qu'il venait d'accomplir en Terre-Sainte. Ce pèlerinage, notre ami l'avait effectué autrefois, avant cette série d'excursions commerciales dans l'Amérique du Sud qui le tenaient si souvent éloigné de nous. Mais à cette époque il l'avait fait hâtif, incomplet, sans préparation suffisante. Cette année, il avait parcouru la Judée en compagnie des guides les plus expérimentés et les plus sûrs ; et il revenait enchanté, ravi, désireux de faire partager à ses amis, à ses concitoyens, des jouissances inexprimables et dont il garderait, disait-il, toute sa vie l'ineffaçable souvenir... Hélas! qui de nous eût pu prévoir que quatre ou cinq mois plus tard notre excellent confrère, après avoir pu réaliser un rêve chèrement caressé et décidé les siens à l'accompa-

gner dans un nouveau voyage en Palestine, trouverait la mort sur cette terre d'où il avait rapporté de si vives et si douces impressions, et où il repose aujourd'hui, conformément à son dernier vœu ?...

Devant le public nombreux et élégant qui remplissait la grande salle de l'Hôtel Continental, M. Marbouty nous fit part de ce qu'il avait vu et de ce qu'il avait éprouvé au cours de sa récente excursion.

Très simplement et sans aucune prétention, le conférencier nous conduisit à travers un pays où les aspects varient sans cesse, où à chaque pas changent les horizons, où chaque nom éveille l'attention du voyageur, parce qu'il évoque un grand souvenir; où chaque pierre l'arrête, parce qu'elle a sa légende; où chaque localité réclame sa visite, parce qu'elle a été le théâtre d'évènements dont l'écho retentit depuis de longs siècles dans le monde entier. De Jaffa aux trois grandes stations du pélerinage : Nazareth, Jérusalem et Bethléem, nous le suivîmes, voyant se succéder sous nos yeux les épisodes bibliques, les tableaux de l'Evangile, les scènes touchantes des premiers siècles de l'Eglise et les héroïques prouesses des Croisades. M. Marbouty se plaisait à nous décrire les sites les plus caractéristiques, nous introduisait dans les sanctuaires les plus vénérés, nous associait surtout à son émotion et à son enthousiasme. Car ce n'est pas seulement l'émotion qui parfois étreignait sa voix ; sa parole familière s'échauffait, devenait vibrante, et, toute proportion gardée, on sentait en lui quelque chose de l'ardeur d'un Pierre l'Ermite au retour de la Terre-Sainte. Le conférencier du reste le déclarait bien haut : son ambition était d'exciter dans l'esprit et dans le cœur de ses auditeurs le désir de parcourir à leur tour les étapes que suivit le Christ dans sa vie mortelle, et d'accomplir ce grand pélerinage outre-mer qui fut l'objet des aspirations et des élans passionnés de tant de pieuses générations.

M. Marbouty avait rapporté de son excursion d'excellentes vues photographiques, et sa conférence, grâce à l'extrême obligeance et à l'habileté bien connue de notre confrère M. Faissat, fut accompagnée de projections du plus vif intérêt.

Le mercredi 18 mars, un nouveau rendez-vous était donné aux membres de la Société et à ses invités. Cette fois, l'ordre du jour annonçait deux conférences : la première, de notre confrère, M. René Laguérenne, avocat, sur un enfant de Limoges qui a compté au premier rang de l'élite intellectuelle d'un grand siècle : *le poète Jean Dorat*; la seconde, de M. Christian Schefer, professeur à

l'Ecole libre des sciences politiques : *Bugeaud, gouverneur général de l'Algérie.*

La prochaine livraison du *Bulletin* de la Société donnera *in-extenso* l'étude substantielle et colorée de M. Laguérenne. Tous nos lecteurs pourront donc apprécier par eux-mêmes la valeur de cette conférence sur celui qui fut le maître et l'émule de poètes demeurés célèbres, et qui, si l'intérêt et l'éclat de ses vers ont un peu pâli, n'en conserve pas moins une place distinguée dans l'histoire de notre littérature nationale. Notice biographique et littéraire à la fois, le travail de M. Laguérenne insiste sur les détails de la vie de Dorat qui le rattachent au Limousin et sur certains côtés caractéristiques de cette originale physionomie. L'auditoire, dont l'orateur avait su piquer la curiosité, a prouvé à M. Laguérenne par son attention et son silence d'abord, par ses applaudissements ensuite, à quel point cette étude l'avait intéressé.

Le maréchal Bugeaud n'appartient pas à une famille limousine : c'est par hasard qu'il est né dans notre ville, mais il y a passé une partie de ses jeunes années; il a fait ses études à notre Ecole Centrale et y a même remporté ses premières victoires, comme le rappelle la notice consacrée à cette école par M. Tiffonnet. Nous avons donc, autant que nos voisins du Périgord, le droit de revendiquer son nom et sa gloire.

Qui considère seulement en Bugeaud le chef militaire n'aperçoit qu'une des faces de cette attachante physionomie. Le vainqueur d'Isly a été un agronome distingué, un habile administrateur, un colonisateur remarquable. La guerre n'a occupé qu'une partie de son existence. Les années qui se sont écoulées entre les désastres de 1815 et le moment où le héros du combat de l'Hôpital reprit son épée, après les évènements de 1830, l'ancien colonel les avait employées à expérimenter et à propager les bonnes méthodes de culture, à introduire et à acclimater certains produits utiles dans le pays, à tracer des routes, à donner de bons conseils à ses voisins, à fonder le premier comice agricole qui ait existé en France. Ce rôle d'homme de progrès, d'initiateur, d'autorité sociale, avait préparé le futur maréchal à la mission dont il devait plus tard être investi, comme gouverneur général de l'Algérie. Cette page de sa glorieuse carrière a fourni à M. Schefer le sujet d'une remarquable conférence.

On sait combien furent pénibles les premières années de notre occupation et quels sacrifices d'hommes et d'argent coûtèrent à la France la timidité et les hésitations de nos gouvernants. L'adoption du programme recommandé par Bugeaud put seule amener la conquête définitive de l'Algérie.

Il ne fallait pas seulement achever l'occupation du pays, il fallait aussi le pacifier, l'organiser, le peupler, donner aux colons qu'on y appelait des garanties de sécurité et des gages d'avenir. C'est à cette tâche que s'employa tout entier l'ancien agriculteur de la Durantie. Nommé gouverneur général le 29 décembre 1840, il n'avait accepté cette haute situation qu'avec la promesse d'avoir tous les moyens de réaliser son programme.

M. Schefer nous montre Bugeaud étendant l'occupation et assurant au moyen d'une organisation très forte, de nombreux postes, de colonnes mobiles, de razzias chez les tribus insoumises, la sécurité de toute la contrée. La bataille d'Isly eut un effet considérable et consolida définitivement notre empire. Le gouverneur travaillait sans relâche, profitait des souvenirs que lui avait laissés la guerre d'Espagne, et il s'efforçait d'accommoder son action militaire au pays et aux habitudes des Arabes.

Il avait compris que le gouvernement devait compter avec les mœurs des populations, en grande partie nomades, qui occupaient le pays. Peu à peu, seulement, il pourrait les fixer et leur faire accepter l'autorité de la France avec la civilisation européenne. Mais il fallait d'abord qu'ils fussent en mesure d'en comprendre et d'en apprécier les bienfaits. L'agriculture seule pouvait préparer ce résultat, et il n'épargna rien pour montrer aux Algériens les avantages qu'on retirait de l'emploi des bonnes méthodes agricoles. Il chercha à appeler des colons de France; mais il rêvait surtout de constituer des colonies de soldats ayant fait leur service en Algérie, connaissant l'esprit et les mœurs des indigènes, et qui, placés sur la limite des cercles occupés, mettraient les terres en valeur tout en assurant la garde de la frontière, une main sur l'épée et l'autre sur la charrue : *ense et aratro.*

Substituer aux fermes disséminées, qui ne pouvaient se défendre, des villages militaires munis d'un blokhaus et de certains travaux de protection, et dont les habitants, exercés, disciplinés, bien armés, redevenaient soldats au premier signal, c'était évidemment un progrès. Mais Bugeaud avait rêvé de faire cultiver en communauté la portion de terres assignée au village. Il méconnaissait ainsi la nature humaine et négligeait le meilleur des stimulants : l'intérêt individuel. Le colon s'en remettait sur son voisin et n'apportait qu'une ardeur très intermittente au travail. Mieux avisé, le gouverneur, dans la suite, donna à chacun son lopin de terre, et la culture s'en trouva mieux.

Bugeaud n'accomplit qu'une partie de son œuvre. S'il acheva à peu près la conquête de l'Algérie et put organiser l'administration du pays, il ne réussit pas à le coloniser. Il demeura impuissant du

reste à provoquer en France, parmi les populations robustes et laborieuses, un courant suffisant d'émigration.

Nous ne pouvons donner ici qu'un aperçu fort incomplet de la conférence de M. Schefer. Elle fut émaillée d'épisodes, d'anecdotes pittoresques, destinés à faire comprendre et l'état de l'Algérie, et les difficultés de la tâche assumée par Bugeaud, et le caractère et les idées du gouverneur général. L'auditoire écouta avec grand plaisir la parole claire et facile du conférencier, suivit aisément les aperçus et les considérations qui éclairaient son récit, et ne lui marchanda pas ses applaudissements.

M. Fage, interprète de tous, exprima au conférencier les remerciements de son auditoire et le plaisir qu'il avait goûté à suivre M. Schefer dans cette étude si substantielle et si colorée à la fois.

Le succès des conférences de 1903 est de nature à encourager la Société archéologique et historique du Limousin dans la voie où elle vient de s'engager. Une œuvre comme celle qu'elle poursuit a besoin du concours de tous : nous devons donc prendre des moyens pour éveiller autour d'elle l'intérêt et la sympathie. Il est indispensable qu'à côté des réunions d'études où le *profanum vulgus* n'est pas admis, on multiplie autant que possible les séances ouvertes, les manifestations extérieures et les occasions de contact avec le public. A tous égards, la Société ne peut qu'y gagner.

Louis Gutbert.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 27 JANVIER 1903

Présidence de M. René Fage, président

Présents : MM. R. Fage, Emile Hervy, le chanoine A. Lecler, d'Abzac, Aubert Berger, Ernest Blancher, Courtot, Joseph Dubois, Paul Ducourtieux, Eugène Fougère, Edouard Hersant, Jouhaud de Verdier, René Laguérenne, Alfred Leroux, Albert Mallevergne de la Faye, Camille Marbouty, Paul Mariaux, Lucien Ruchaud, Gabriel Touyéras, de Vandière de Vitrac et Louis Guibert, secrétaire-général.

M. Camille Jouhanneaud s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté avec quelques rectifications. M. Leroux fait remarquer, à propos du syndicat formé par les meuniers de l'ancienne vicomté de Rochechouart, et signalé par M. Pouyaud, que nous connaissons un autre syndicat analogue, celui constitué par les meuniers de Bellac en 1686, et dont il a trouvé trace.

M. André Fage, architecte à Paris, avenue Kléber, 71, présenté à la dernière réunion, est élu en qualité de membre correspondant.

M. Alfred Leroux donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, relative au Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira le 14 avril. La Société désignera les délégués dans sa prochaine réunion.

Il annonce également la mort d'un des plus anciens et des meilleurs amis de la Société, M. Louis Audiat, bibliothécaire de la ville de Saintes, ancien professeur au collège de cette ville, président et fondateur de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, correspondant du ministère de l'instruction publique,

lauréat de l'Institut. Instruit et laborieux, très au courant de tout ce qui intéresse le passé de la région saintongeoise, Audiat a été plus de trente ans, dans sa province, le cœur et la tête de toute œuvre ayant pour objet d'étudier ou d'honorer le passé provincial.

La Société archéologique du Limousin lui gardera un cordial et fidèle souvenir.

Ouvrages reçus. — M. Leroux énumère les livres et publications reçus par la Société depuis la séance de décembre. Il mentionne en particulier :

1° Le tome troisième du grand ouvrage de M. l'abbé Lecler : *Martyrs et confesseurs de la foi du diocèse de Limoges pendant la Révolution française;* volume ne renfermant pas moins de trois cent quarante biographies d'ecclésiastiques réfugiés ou déportés en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, condamnés à la déportation à la Guyanne ou dont le lieu de déportation est inconnu;

2° Le *Grand Annuaire-Almanach de la Creuse* et l'*Almanach-Annuaire de la Corrèze* pour 1903, publiés par M. P. Ducourtieux, et renfermant d'intéressants articles de MM. Cyprien Pérathon, O. d'Abzac, Jules Tixier, P. Ducourtieux, René Fage;

3° *Le comte de Bonneval, documents inédits sur sa réhabilitation, son mariage et sa chute* (1714-1725), par A. Hyrvoix de Landosle, travail publié dans la *Revue des questions historiques* de janvier 1903;

4° *Un conseiller du roi François Ier : Jean de Selve, premier président du Parlement de Paris, négociateur du traité de Madrid*, par M. Gustave Clément-Simon, extrait de la même revue; très intéressante notice sur un de nos compatriotes dont le Limousin n'avait ni apprécié ni même bien connu jusqu'ici la grande figure et le rôle historique;

5° La dernière livraison de *Lemouzi* (n° 86), donnant, entre autres articles à lire, de pittoresques *Impressions de Tulle*, de Paul Roussoles, et le début d'une fort curieuse étude sur *Les quartiers limousins de Paris*, signée Jean Dutrech;

6° Le dernier numéro (76) de *Limoges illustré*, qui contient une courte notice biographique et un portrait de M. Jean Codet, député;

7° La première livraison du tome XXIII de *La Revue de Saintonge et d'Aunis*, parlant du culte de saint Eutrope, assure qu'à Saint-Junien-les-Courbes (les Combes probablement), dans la Haute-Vienne, les jeunes filles qui désirent se marier dans l'année invoquent le secours de ce bienheureux et suspendent à une croix la jarretière de leur jambe gauche. La même revue parle en termes élogieux du mémoire sur *Limoges et les bonnes villes*, de M. Alfred Fray-Fournier.

Les *Annales du Midi* (janvier 1903, n° 57) consacrent quelques lignes de compte rendu à l'étude de M. l'abbé Lecler sur *Les cloches du diocèse de Limoges*, et au second volume des *Documents sur l'histoire municipale de Limoges*, de M. Louis Guibert.

Il faut noter encore, dans le *Bulletin archéologique* du ministère de l'instruction publique (mai 1902, 2e livraison), le dessin d'une plaque de cuivre émaillée ayant servi de pignon à une châsse de fabrication indubitablement limousine et présentant, dans un encadrement en forme de *vesica piscis*, un personnage nimbé, bénissant, avec l'inscription : *Santi Cocofardi* (ou *Cocofarni*) *martir*. Cet objet a passé, il y a un ou deux ans, entre les mains de M. Louis Guibert.

Le *Bulletin historique* (livraisons 1 et 2 de 1902) donne l'analyse d'une communication faite au Congrès par M. Roger Drouault, sous ce titre : *Comment finirent les lépreux*. L'auteur montre les mêmes familles de ladres ou de prétendus ladres, occupant aux XVIIe et XVIIIe siècles ce qui restait des léproseries du Limousin, de la Basse-Marche et des contrées voisines, transformées en colonies de mendiants. Ces ladres ne se mêlèrent que très lentement au reste de la population.

La *Nouvelle Revue rétrospective* a publié, dans sa livraison du 10 mai 1901, une circulaire signée par une dizaine de notables commerçants de Limoges et paraissant adressée aux municipalités des villes de la région, pour leur dénoncer les méfaits d'une petite colonie de juifs qui étaient venus s'établir au chef-lieu de la Haute-Vienne, avaient capté la confiance du public et venaient de quitter furtivement Limoges dans la nuit du 9 au 10 février 1793, enlevant une grande quantité de marchandises. Les signataires ajoutent que les fugitifs sont accusés de plusieurs vols et du cambriolage d'une maison de campagne commis la nuit même de leur départ. Le signalement de sept ou huit hommes et de leur famille accompagne ce curieux document. Nous ne sachons pas qu'on possède à Limoges aucun renseignement sur cette affaire.

Communications diverses. — M. Roger Drouault, admis à la dernière séance, adresse ses remerciements à la Société et lui envoie la copie d'une protestation de cent vingt-neuf habitants de Bussière-Poitevine contre le projet de rattachement de leur paroisse au district de Bellac (1790), ainsi que plusieurs pièces relatives à l'établissement et au fonctionnement d'une verrerie à Azat-le-Riz (an VII, an IX). M. Drouault prépare une monographie du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles.

La Société d'assurances mutuelles l'*Economie*, qui vient de disparaître après avoir honorablement fonctionné pendant un demi-

siècle, a bien voulu offrir à la Société archéologique, pour ses archives, trois exemplaires de jetons aux armes de la ville de Limoges. M. le Président les fait passer sous les yeux des membres présents. Des remerciements sont adressés au conseil d'administration de l'*Economie*.

M. Fage rappelle que M. Courtot poursuit l'exécution d'une précieuse série de vues du Limousin, en particulier de vues des anciens quartiers de Limoges, dont il a bien voulu communiquer quelques-unes à la Société. L'excellent artiste expose aujourd'hui, dans la salle des réunions, une vue aussi fidèle que pittoresque de l'église de Saint-Michel et de l'ancien Palais de Justice, prise du haut de la rampe du Portail-Imbert.

Tous les membres présents à la séance ont examiné avec intérêt et avec plaisir cette page très caractéristique, très réussie, d'un Album du vieux Limoges, que nous espérons voir paraître un jour.

Une bien curieuse communication est faite à la Société par M. Albert Mallevergne de la Faye. Son père, mort notaire à Limoges, esprit attentif et ouvert, avait été, pendant son séjour à Paris comme étudiant, très frappé de ce qu'il avait entendu dire des propriétés du caoutchouc et de la possibilité de son utilisation. Cette utilisation, qui depuis longtemps existait au Pérou et en divers points de l'Amérique, avait été en Europe, au XVIIIe siècle, l'objet d'essais intéressants de la part de plusieurs savants, et depuis 1823, Mac-Intosh, de Glascow, avait employé cette substance pour la fabrication des vêtements, mais rien n'avait encore été tenté en France.

M. Mallevergne de la Faye, désireux de se rendre compte sur place de ce qu'on pouvait obtenir du caoutchouc, se décida à partir pour la Guyane, où durant un séjour d'environ une année, il se livra à des essais dont on n'a malheureusement pas le récit détaillé. De ces essais, dont sa correspondance témoigne, un spécimen, du reste, subsiste : c'est une paire de chaussures qui n'ont pas assurément le modelé et la souplesse de ce qu'on a obtenu depuis la découverte du procédé de la vulcanisation, mais qui n'en sont pas moins un souvenir intéressant d'une entreprise qui n'eut pas de suite: l'objet que M. Mallevergne présente à la Société serait à sa place dans un musée industriel rétrospectif.

Sur l'avis favorable du conseil d'administration, M. le Président rappelle que deux conférences ont été organisées pour les membres de la Société et leurs familles. La première sera donnée le vendredi, 13 février, à l'Hôtel Continental, par M. Camille Marbouty, qui résumera les impressions de son récent voyage en Pales-

tine et fera passer sous les yeux de l'auditoire, à l'aide de projections au gaz oxydrique, pour lesquelles il s'est assuré le précieux concours de M. Faissat, une série de vues rapportées par lui. La seconde, faite par M. Schefer, professeur à l'Ecole des sciences politiques, aura pour sujet : le maréchal Bugeaud, gouverneur de l'Algérie. La date en sera ultérieurement fixée.

M. Joseph Dubois lit une note sur la découverte, au cours de travaux exécutés dans un champ ayant autrefois servi de cimetière et dépendant de la petite chapelle de La Ribière, commune de Nedde, de deux tombes, formées de murettes de pierre, sans fond (le cadavre se trouvait déposé directement sur le sol et placé ainsi dans une sorte de cadre). Ces deux sépultures contenaient quelques ossements, des charbons et de menus fragments de poterie n'offrant rien de bien caractéristique. La forme des tombes mérite toutefois d'être signalée. Elle est analogue à celle de certains cercueils de momies et présente un élargissement très sensible à la hauteur des épaules. On a signalé des sépultures à peu près semblables dans le cimetière de La Courtine, à Limoges.

Compte rendu financier. — M. G. Touyéras, secrétaire-trésorier de la Société, donne lecture du compte rendu des recettes et dépenses de l'exercice 1902. En voici le résumé :

Recettes

130 cotisations de membres titulaires	1.930	»
7 droits d'entrées de nouveaux membres	70	»
58 cotisations de membres correspondants	580	»
Subvention du département	500	»
Produit des 50 centimes ajoutés aux cotisations recouvrées par la poste	37	»
Intérêts de fonds placés au Crédit lyonnais	23	15
Total des recettes	3.140	15

Dépenses

Impression du *Bulletin* (solde des tomes L et LI et 1re livraison du LII	3.056	50
Abonnement à divers recueils	57	»
Traitement de l'encaisseur et distributeur du *Bulletin*.	130	»
A l'employé chargé de la salle des séances et menues réparations	21	50
Affranchissement, port, frais de recouvrement à l'extérieur	45	01
A reporter	3.310	01

Report.....	3.310 01
Subvention à M. l'abbé Dercier pour les fouilles de Saint-Goussaud.....	50 »
Transport de livres et aménagement de la bibliothèque aux nouvelles archives.....	27 20
Total des dépenses.....	3.387 21
Les recettes étant de.....	3.140 15
Il en résulte un excédent de dépenses de.....	247 06
L'excédent des recettes des années antérieures étant de.....	3.700 16
Le reliquat définitif est un excédent de recettes de..	3.453 10

Il reste à recouvrer 2 cotisations seulement.

M. le Président constate que l'excédent de dépenses signalé par le trésorier pour l'exercice écoulé tient uniquement à ce que la Société a eu à payer, entre le 1er janvier 1902 et le 1er janvier 1903, un volume et demi du *Bulletin :* partie des deux tomes L et LI, et la première livraison du tome LII. Il remercie vivement M. Touyéras des soins qu'il donne aux finances de la Société.

Lectures. — L'ordre du jour appelle une lecture de M. Louis Guibert sur un recueil manuscrit d'armoiries dessinées par un artiste de Limoges, du nom de Philippe Poncet.

M. Guibert avait déjà signalé à la Société ce manuscrit, qui provient de la riche bibliothèque d'un de nos anciens vice-présidents, feu M. Navières de la Boissière, inspecteur d'académie, et qui a été offert à notre bibliothèque par son petit fils, M. Léopold Mouret, un de nos confrères. M. Guibert l'a étudié avec le concours de M. le chanoine Lecler, et tous deux en préparent la publication.

Les recueils d'armoiries n'étaient pas rares autrefois; beaucoup d'artistes et d'artisans avaient besoin de connaître le blason des familles pour lesquelles ils travaillaient : orfèvres, émailleurs, graveurs, sculpteurs, fondeurs, brodeurs, peintres, verriers, devaient, sur maints objets, tracer les armes du donateur ou du destinataire. Or, toutes les familles anciennes de la bourgeoisie, celles mêmes dans une position modeste, portaient jadis des armoiries; il est vrai qu'elles les fabriquaient à leur goût et ne se gênaient pas pour les modifier à leur fantaisie.

Les précieuses annotations qui accompagnent les dessins de Poncet nous en fournissent maint exemple. L'artiste a surtout peint des panonceaux pour les enterrements et les fêtes des confréries. Peut-être aussi a-t-il été chargé de peindre, pour l'Hôtel-de-Ville, les écussons des consuls de certaines années.

Son recueil, commencé vers 1625, s'arrête vers 1679; mais les derniers dessins ne sont pas de sa main, et il n'est pas impossible qu'ils aient été exécutés par sa femme, Paule Peyrat, morte cette année-là même. M. Guibert résume ce que nous savons de Philippe Poncet : né dans les premières années du XVIIe siècle, mort entre le 9 août 1669 et le 7 septembre 1670, qualifié tantôt de peintre, tantôt de ciergier, une fois au moins d'émailleur. On ne connaît aucun émail qu'on puisse avec certitude lui attribuer. Un plan assez barbare des communaux de Pourrioux, daté de 1655, et le manuscrit que nous devons à M. Mouret, sont les seules œuvres pouvant nous donner une idée de son talent. Ce talent paraît avoir été médiocre.

Le recueil d'armoiries, a peu près contemporain, qu'a laissé le pharmacien Lamy et que possède aujourd'hui la famille Ardant, est plus correctement dessiné et plus finement peint, mais, à beaucoup d'égard, il présente moins d'intérêt.

Le pèlerinage de Sauvagnac a été l'objet de plusieurs opuscules. M. Lecler a tenu à recueillir et à préciser ce que les documents anciens nous fournissent sur ce vieux sanctuaire. L'étymologie de son nom est douteuse : à coup sûr celui-ci ne vient pas, comme on l'a prétendu, des mots : *Salvus ab aquis*. M. Lecler y voit le même radical que celui du nom de lieux voisins, l'étang des Sauvages, par exemple.

D'autre part, il est peu vraisemblable que la chapelle ait été bâtie par un seigneur de Meyrignac, comme le rapporte la légende. Les deux seules localités de ce nom qu'on connaisse dans le pays sont situées, l'une près d'Isle, l'autre à quelque distance de Bourganeuf. Néanmoins, il n'est pas impossible que le fondateur ait été un chevalier revenant d'un pèlerinage. On rapporte aussi que l'ordre du Temple eut Sauvagnac dès 1224; mais il est à remarquer que la chapelle de Sauvagnac ne figure pas à un acte de 1282, relatif à tous les lieux du culte dépendant de cet institut. Elle est nommée seulement entre 1588 et 1616, et à cette dernière date le visiteur en fait mention.

Le Secrétaire général,

Louis Guibert.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1903

Présidence de M. E. Hervy, vice-président

Présents : MM. Aubert Berger, Blancher, Courtot, O. d'Abzac. P. Ducourtieux, docteur Fournié, Fray-Fournier, L. Guibert, E. Hervy, docteur Hervy, Joly de Sailly, C. Jouhanneaud, Jouhaud de Verdier, l'abbé Lecler, A. Leroux, C. Marbouty, Mariaux, l'abbé Pénicaut, Ruchaud.

MM. René Fage, président, et Laguérenne, se font excuser de ne pouvoir assister à la réunion.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire et adopté.

Bibliographie. — M. Alfred Leroux signale les ouvrages reçus depuis un mois et en particulier :

Le Bibliophile limousin (18e année, n° 1). — Le Bibliophile corrézien qui poursuit dans ce recueil les *Curiosités de la bibliographie limousine*, relate à côté de noms bien connus de nous, tels que ceux du Père Victorin Pouliot et de l'avocat Jean Prévost, celui d'un écrivain romantique du XIXe siècle, Edouard Pouyat, sur lequel, même à Limoges où il serait né, les renseignements biographiques manquent complètement.

Limoges illustré (nos 78 et 79). — Le dernier fascicule publie une poésie de Jean Rebier : Rêverie sur le vieux temps de la langue d'oc.

Lemouzi (n° 87). — A noter un article de M. Jean Dutrech : Les quartiers limousins de Paris (suite).

Bulletin de la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart (tome XII, n° IV). — M. P. Gaumy y continue la publication de son intéressant mémoire qui a pour titre : Un groupe d'habitants de la région de Rochechouart devant le tribunal révolutionnaire pendant la Terreur.

Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze (t. XXIV, IVe liv.). — Ce bulletin contient notamment l'étude de M. l'abbé Bourneix sur les bénédictines de Bonnesaigne (suite) ; celle de dom J. Besse sur les bénédictins de Saint-Augustin de Limoges (suite) ; une biographie du général Popon de Maucune, né à Brive, par M. J. Plantadis ; une autre très documentée du conventionnel Lidon, aussi originaire de Brive, par M. Marcel Roche.

Dans le *Journal des savants* (janvier 1903), publié à cette heure sous les auspices de l'Institut de France, M. Léopold Delisle, analysant la collection de manuscrits de M. Henry-Yates Thompson, manuscrits qui se recommandent surtout par la valeur des miniatures, indique au n° 79 (2e volume de la traduction française du *Miroir historial* de Vincent de Beauvais) et sur le folio 302, v° de ce manuscrit, un saint Lénart de Lymoges, représenté tenant une chaîne à laquelle sont attachés deux prisonniers à genoux de chaque côté du saint. C'est ainsi, dit-il, que les peintres du moyen âge représentaient saint Léonard. Le même type se retrouve dans trois livres d'heure de la même collection.

M. Roger Drouault fait hommage de son mémoire, extrait du *Bulletin historique et philologique* et qui a pour titre : *Comment finirent les lépreux*. A l'aide de documents paroissiaux tirés de la paroisse de Lussac-les-Eglises et d'autres localités, il établit que les colonies de lépreux survécurent dans notre pays à la disparition de la lèpre et se transformèrent en colonies de mendiants; leur mélange à la population environnante n'eut lieu que fort longtemps après cette disparition; et par suite de cet isolement, les léproseries de provinces voisines étaient encore occupées au XVIIIe siècle par les mêmes familles ou des familles alliées entre elles.

M. Leroux mentionne encore une brochure de MM. L. Moulé et A. Railliet concernant *Turgot et l'école vétérinaire de Limoges* (1766-1768). Paris, Asselin et Ouzeau, 1902.

Sur ce sujet, déjà traité par M. Leroux dans une notice publiée par la *Revue vétérinaire* (1898), les auteurs donnent beaucoup de renseignements nouveaux, ainsi que la correspondance de Turgot avec Bertin, Bourgelat, Le Blois, Parent, etc., et divers autres documents.

Communication. — M. le Président constate le plein succès obtenu par notre collègue, M. Camille Marbouty, dans sa conférence sur la Palestine qui a eu lieu le 13 février courant, à Limoges, sous les auspices de la Société. Au nom de celle-ci, il adresse ses plus vifs remerciements au conférencier, ainsi qu'à M. Faissat, dont les projections lumineuses des nombreux clichés rapportés par M. Marbouty ont eu leur part dans la réussite. Le temps n'a pas suffi pour nous faire connaître la suite du voyage en Grèce, en Asie-Mineure et en Turquie; ce sera, nous l'espérons, l'objet d'une nouvelle conférence.

Une seconde séance à laquelle pourront prendre part des personnes étrangères à la Société, aura lieu dans le cours du mois de mars, avec le concours de M. Schefer, conférencier de Paris, qui évoquera devant nous la grande figure du maréchal Bugeaud, à la

suite d'une causerie de M. René Laguérenne sur le poète ou plutôt le philologue limousin Jean Daurat.

La Société archéologique du Limousin a fait au cours du présent mois une nouvelle perte : M. l'abbé Joyeux, qui après avoir exercé le ministère dans plusieurs communes de la Haute-Vienne s'était retiré depuis quelque temps à Limoges, est décédé récemment en cette ville. Le défunt s'était occupé surtout, avec un véritable zèle, de fouilles dans les diverses localités où il avait résidé et il n'avait jamais manqué d'apporter aux séances les résultats souvent importants de ses recherches et de ses investigations. La Société adresse à sa famille l'expression de tous ses regrets.

Sont ensuite délégués au congrès des sociétés savantes qui doit avoir lieu cette année, au mois d'avril, à Bordeaux, MM. René Fage, Fray-Fournier, Courtot, Aubert-Berger, l'abbé Pénicaut et Camille Jouhanneaud.

— M. Fray-Fournier signale, d'après un article de dom Roulin, publié par la *Revue artistique de l'art ancien et moderne*, un rétable qui se trouve dans une église d'Espagne, le petit oratoire de San-Miguel, en Navarre. Ce rétable, parfait de conservation et qui ne mesure pas moins de 2 mètres de largeur sur 1 mètre 14 centimètres de haut, se compose de revêtements de cuivre émaillé sur bois, formant 20 plaques, ornées de 18 médaillons et de 270 gemmes; selon l'auteur de l'article, cette œuvre très remarquable serait un travail de Limoges, et par ses dimensions sans doute aussi le plus important que l'on connaisse de nos jours.

La question, si intéressante pour l'histoire de l'émaillerie limousine, mérite d'être étudiée complètement et ne manquera pas de l'être par les érudits et les connaisseurs de la région et d'ailleurs.

— M. Mariaux présente un panonceau qui figure à côté des armes de la ville, les armoiries de la famille Ardant (1768).

Ce devait être un panonceau de consul en exercice destiné à être porté dans certaines cérémonies.

L'usage de ces emblèmes était très fréquent dans la bourgeoisie de Limoges.

— M. Alfred Leroux expose qu'il a rencontré à Aix-la-Chapelle, au mois d'août dernier, un souvenir limousin. Sur une plaque de marbre, encastrée dans le mur de l'établissement thermal, figurent les noms de quelques visiteurs illustres, entre autres celui de François Marmontel (né à Bort, Corrèze), avec la date de 1776. Or, Marmontel, dans ses *Mémoires d'un père*, parle de son séjour à Aix-la-Chapelle en termes assez précis pour qu'on puisse le fixer à l'année 1767 ou 1768. La date de 1776 inscrite sur la plaque en question est donc erronée et ne saurait prendre place dans la bio-

graphie de l'auteur de *Bélisaire*. Cette rectification sera adressée à la Société historique d'Aix-la-Chapelle avec laquelle la Société archéologique échange ses publications.

LECTURES. — M. FRAY-FOURNIER va publier, dans le prochain tome des *Archives révolutionnaires de la Haute-Vienne*, une analyse, sinon les textes mêmes des délibérations des séances du Club des jacobins de Limoges (1790-1795), extraits des registres qu'il a compulsés.

La lecture qu'il fait à cette heure doit servir d'introduction à cette publication, dont on ne saurait assez le remercier, car c'est une étude achevée de ce que fut ce club dans notre ville et du rôle qu'il y joua, en même temps qu'une page importante de notre histoire révolutionnaire locale.

Le projet de fondation du club avait été accueilli, comme à peu près partout, avec un grand élan, et sa réalisation ne tarda pas beaucoup à se faire. Le but alors était de faire respecter la Constitution et d'assurer le respect des lois. A la suite des premières réunions préparatoires, l'association comptait déjà 47 adhésions, et autant de correspondants; les membres appartenaient aux diverses catégories sociales, mais on y comptait surtout beaucoup de magistrats, des religieux, des officiers, des bourgeois; il n'y a pas de doute du reste que l'élément bourgeois ne fût toujours prépondérant dans le club, qu'il y domina pendant toute la Révolution et que l'élément populaire n'y pénétra réellement pas; les épurations successives que le club fut contraint de faire de ses membres qualifiés suspects, pour satisfaire aux mouvements de l'opinion, ne purent avoir pour effet de modifier ce caractère; et son influence continua toujours à se traduire dans un sens au fond modéré, en dépit des conflits et de la lutte avec les exigences populaires se réclamant de la loi du nombre. Cette influence se manifesta dans les choix des administrateurs locaux qui appartinrent presque tous au parti le moins avancé et elle eut ce résultat certain d'éviter beaucoup d'excès, beaucoup de mal. On a toujours au surplus fait la remarque qu'à Limoges et dans la province, le régime de la Terreur avait été moins violent qu'ailleurs.

Après avoir retracé la carrière, l'esprit, les agissements du club de Limoges dans ses caractères généraux, indiqué le rôle des prêtres qui, nombreux, en avaient fait partie dès le début, mais qui presque tous, à la suite des lois sur la constitution civile du clergé et le serment ecclésiastique, ayant refusé de se rallier, s'en retirèrent ou en furent exclus; M. Fray-Fournier esquisse la physionomie de quelques-uns de ses membres les plus connus, notam-

ment de Gay-Vernon et de Foucaud; tous deux appartenaient précisément à ce clergé limousin qui ne suivit guère leur exemple.

Le premier, prêtre distingué, mais fort ambitieux, eut à Limoges une situation considérable; ses allures correctes et austères ne purent toutefois lui assurer les suffrages et la confiance que son adhésion au schisme, récompensée par l'évêché du diocèse, lui faisaient refuser; il se vengea des haines et des dédains en approuvant les mesures extrêmes, en y prêtant son concours; il alla même jusqu'à se faire un des admirateurs de Marat, auquel, plus tard, après la chute, il n'épargna pas ses insultes.

Le jacobin Foucaud n'est pas moins connu; c'est le personnage jouissant des faveurs populaires, aux motions farouches, telles que celle de la création d'une armée révolutionnaire, jugé redoutable par le représentant Charrier qui le fit emprisonner après le 9 thermidor, et dont la défense aux accusations formulées contre lui fut assez piteuse.

Dans ces pages qu'un résumé trop incomplet ne saurait faire apprécier, M. Fray-Fournier apporte en excellents termes une nouvelle contribution à l'histoire de la période révolutionnaire à Limoges qu'il connaît si bien et qui lui doit déjà des études et des documents du plus réel intérêt.

— La parole est donnée à M. Alfred Leroux pour la première partie de l'étude qu'il consacre à Jean-Noël Coste et à son *Manuel des Missionnaires*, composé en 1795. Il rappelle les différents écrivains qui se sont occupés de ce prêtre limousin, mort en 1796, et signale les nombreuses erreurs qu'ils ont répandues à son sujet.

Il refait sa biographie en la débarrassant des invraisemblances dont elle fourmille et en interprétant quelques faits mal compris. Ce qui fait l'importance du *Manuel des missionnaires*, c'est qu'il accepte sans réserve le régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui régnait alors en France.

M. Leroux se propose d'examiner comment l'abbé Coste, — interprète en ceci de plusieurs évêques exilés comme lui en Suisse et en Italie, — tire parti de la liberté reconnue par la loi à tous les cultes, pour rétablir l'influence de l'église catholique en France.

— M. Louis Guibert, qui, dans la dernière séance de la Société, a parlé de l'*Armorial* de Poncet, décrit un petit volume similaire, appartenant à Mme Eugène Ardant, et dont l'auteur est l'apothicaire ou le pharmacien Lamy (1655). Plus soigné dans sa forme, mais en réalité moins intéressant que le premier, le manuscrit de Lamy, qui forme un volume petit in-4° carré et contient 117 feuillets de papier, n'est pas un simple recueil d'armoiries, c'est aussi un

véritable traité de blason, avec des figur
qui méritent souvent l'attention. Ces fi
mieux, du reste, que le texte avec ses c
tions, bien que la préface de l'œuvre dén
une certaine tournure d'esprit.

Au nombre des armoiries contenues d
maisons limousines ou de seigneurs exer
province sont assez nombreuses. Il y a au
blasons fournis par les pays étrangers, n
divers cantons de Suisse et en outre quelq
de familles roturières.

L'auteur est du reste fort peu connu ;
parmi les cent notables commis pour proc
suls, mais en termes fort sommaires. Ce d
modeste, moins soucieux de la notoriété
profession et de ceux tout intimes que lui

Can

SÉANCE DU 31 MARS

Présidence de M. René Fag

Présents : MM. Aubert Berger, Blanch
Fray-Fournier, P. Garrigou-Lagrange, L
Camille Jouhanneaud, Charles Jouhann
A. Leroux, l'abbé Lecler, Laguérenne, M
C. Marbouty, Mariaux, Touyéras.

MM. Paul Ducourtieux et L. Mouret se f
voir assister à la séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion
et adopté.

M. le Président adresse au nom de la Soc
les plus élogieux à MM. Laguérenne et Sche
du 18 mars courant, et dans la grande salle
à Limoges, nous ont donné deux belles confé
les origines, la vie, les œuvres et le caract
limousin Jean Dorat, qui fit réellement pa
second, sur l'administration du maréchal Bu

conceptions en matière de colonisation. Le choix des sujets et la manière dont ils ont été traités par les conférenciers sont d'excellents exemples à suivre, et nous devons espérer que ceux-ci trouveront dans l'avenir des imitateurs.

M. René Fage annonce ensuite que la Société française d'archéogie, qui doit tenir son concours annuel à Poitiers au mois de juin prochain, a organisé des excursions du 16 au 24 de ce mois, parmi lesquelles se trouve celle du Dorat, dans notre département; une lettre du président de cette Société invite les membres de notre Société à assister à cette visite; ceux-ci seront assurément heureux de profiter de cette occasion de revoir une intéressante localité et d'étudier de plus près, avec le concours d'archéologues émérites, un des monuments religieux romans les plus remarquables de la région du Centre.

Bibliographie. — M. Alfred Leroux fait connaître les publications périodiques et autres ouvrages reçus depuis un mois; il mentionne en particulier :

Le *Bulletin de la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart* (tome XII, n° 5). — Suites d'articles déjà signalés.

Limoges illustré (numéro 80 et 81). — Le second fascicule publie une notice de M. Fray-Fournier relative au club des Jacobins de Limoges, qui a fait l'objet de sa lecture à notre dernière séance.

Lemouzi (numéro 88). — A noter un commentaire, par M. René Lavaud, de l'importante étude de M. de Boysson sur Bertrand de Born; — Les quartiers limousins de Paris (suite) : la montagne Sainte-Geneviève, par Jean Dutrech.

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze (Tulle, 1902, 4e livraison). — Notes et documents sur la confrérie des Pénitents bleus de Tulle, par M. René Fage; — Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, évêque de Chartres, et Charles de Lubersac, prieur de Saint-Martin de Brive, par M. A. Lecler; — la collection de M. l'abbé Pau, par M. P. Ducourtieux; — Antoine-Guillaume Delmas, premier général d'avant-garde de la République, par M. J. Plantadis; — diverses suites d'articles déjà signalés.

Mémoires de la Société des sciences de la Creuse (2e série, tome VIIIe). — Ce volume contient entre autres articles à signaler : des notices de M. Z. Toumieux concernant la baronnie de La Farge et le comté de La Feuillade; — de M. l'abbé Lecler sur Jean-François Mourelon, curé de Néoux; — des notes de M. L. Lacrocq sur les Sociétés populaires de la Creuse pendant la Révolution, et de M. Lavilatte ayant trait à des arrêtés du Comité de salut public de Guéret en 1793; — notes sur Guéret au XVIIIe siècle, par le Dr Vil-

lard; — rapport, par M. l'abbé Dercier, sur les fouilles exécutées au Mont de Jouer, etc.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord (tome XXX, 1re livraison). — On trouve dans cette revue une notice de M. R. de Boysson sur une chanson d'amour composée par Bertrand de Born, dont il a découvert la mélodie très gracieuse dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale; c'est, jusqu'à présent, le seul air musical connu de l'illustre troubadour.

Revue de Saintonge et d'Aunis (XXXIIIe volume, 2e livraison). — Cette livraison est consacrée en entier à la nécrologie et à la biographie de M. Audiat, dont cette Société déplore la perte récente.

M. Fray-Fournier fait observer que le précédent fascicule de cette revue, en rendant compte de son étude : « Limoges et les bonnes villes de France », lui a prêté une double erreur qu'il n'a pas commise. Il n'a point dit que sous l'ancien régime les gouvernants se servirent de la formule connue : « ... car c'est notre bon plaisir. »

Cette formule date du premier Empire, ainsi qu'il l'a lui-même indiqué; on la trouve ensuite à chaque instant dans les actes du gouvernement de la Restauration qui l'avait manifestement empruntée à l'Empire.

Sont offerts en hommage à la Société, une brochure de M. le baron L. de Corbier, qui a pour titre : *Montaigut-le-Blanc*, son château, sa châtellenie, ses possesseurs (Marche et Limousin), XIe au XIXe siècle.

Les premiers calendriers républicains de la Corrèze, par M. René Fage.

M. Léopold Mouret fait offrir deux anciens ouvrages : 1° *Sidronii Hosschii, e Societate Jesu, elegiarum libri sex*. — Paris, J. et J. Barbou, MDCCXXIII; — 2° le tome III des *Histoires* de Tite-Live. — Leyde, Elzévir.

M. Mouret adresse aussi ses remerciements à M. L. Guibert au sujet du commentaire publié par celui-ci du manuscrit de l'émailleur Poncet, donné par lui.

La Société remercie les donateurs.

Communications. — M. Fage communique, de la part de M. le marquis de Couronnel, une note succinte sur le club de Magnac-Laval pendant la Révolution. Sa fondation, qui remonte au 17 mai 1791, est due à l'initiative des professeurs du Collège de Magnac et d'un groupe d'étudiants; ces derniers y étaient admis dès l'âge de dix-sept ans. A l'approche des élections, le club entre en relations avec ceux des villes voisines : des affiliations s'établissent;

la Société de Montmorillon « accorde à celle de Magnac amitié et fraternité jusqu'au dernier terme de l'existence ». Celle de Poitiers lui fait présent de onze cahiers de papier avec l'en-tête : « Aux amis de la Constitution. — Vivre libre ou mourir ».

Modéré au début, le club ne tarde pas à suivre l'inspiration jacobine : il dénonce les religieuses qui font dire des « messes de contrebande » ; il dénonce la municipalité et gouverne, à proprement parler, la ville.

Dans sa notice sur Magnac-Laval, M. de Couronnel a déjà donné d'amples détails sur le rôle et l'influence de la Société populaire de cette localité ; il rappelle, en terminant, qu'il a déposé aux Archives départementales le dossier s'y référant.

— M. Alfred Leroux fait connaître que le manuscrit original des gouaches de l'abbaye de Saint-Martial, représentant la vie de Jésus-Christ, exécutées vers 1150, qui était passé de la bibliothèque Firmin Didot aux mains du libraire Rosenthal, de Munich, puis avait été vendu par celui-ci en Angleterre, il y a quelques années, à un riche collectionneur, vient d'être acquis en dernier lieu par le milliardaire Pierpont Morgan, et a ainsi passé avec lui aux Etats-Unis.

— M. Roger Drouault a adressé l'analyse de diverses pièces trouvées à Saint-Sulpice-les-Feuilles ; ce sont :

1° Un *Hommage* en latin, par Jean Borasso, comme héritier de son oncle, Pierre Botinaud, et Catherine Deville, veuve de celui-ci, à noble Jean de Razès, damoiseau, seigneur de Monisme, etc., pour un jardin sis au-dessous du mur du chapelain de Bessines, tenu à foi et hommage-lige. Lettres délivrées sous le sceau de l'official de Limoges, par Jean Natalis, prêtre juré, le 25 octobre 1399 (le sceau manque) ;

2° *Vente*, par Jean de Razès, seigneur d'Allou et de Bessines, et Renée de Douhault, sa femme, à honorable Me Louis de Fenyeu, juge de Bessines et greffier de la ville de Châteauponsac, de diverses rentes sur les villages de Fenyeu, paroisse de Bessines, de Chez-Dinsie, de La Rochequoquely, sous la réserve des droits de justice, de monasge, de dîme et d'hommage-lige, moyennant 1,108 livres payables à Pierre Delerbaud, procureur au siège présidial de Limoges (devant Planchaz, notaire, le 23 décembre 1569 ; parch.) ;

3° *Bail*, par Bonaventure de Razès à Georges Talaud, de Pierrefiche, commune de Bessines, de la métairie de Montgise, commune de Saint-Pardoux, le 18 janvier 1593 (Deléobardy, notaire ; parch.) ;

4° Un *Diplôme* de licencié en droit pou
cèse de Limoges, signé par Anthoine d
teurs de l'Université de Poitiers (2 mai 1

5° Un *Jugement* de la sénéchaussée de
— incomplet au commencement — mai
au vu de diverses permissions d'imprimer
en possession des droits à lui attrib
10 août 1636, 14 mars et 8 novembre 16
défendeurs d'y contrevenir à peine de 50
pour la contravention à 3 livres, applicabl
(parch.);

6° Imprimé : *Lettres patentes* du roi po
foires et marchés à Bessines. Copie des l
le 11 août 1648 à Marguerite de Pot-de-R
Razès, maître d'hôtel du duc d'Orléans;

7° *Procédure* pour Jean Barbou, libra
Monismes et Bessines (XVIIIe siècle);

8° *Arpentement* du village de Pierrefi
bre 1756 par Honoré de Cressac, arpent
Amand;

9° *Quittance* en date à Limoges du 2
entrepreneur à Limoges, adjudicataire
40,453 livres (réduit à 27,664 livres 18 s.),
nerie, charpente, escarpement de rocher
troisième partie de la route de Toulouse, ent
de la somme de 500 livres de M. le Trésor
chaussées, par les mains de M. le Trésorie
ralité de Limoges (parchemins, parties im

— M. Louis Guibert présente, de la part
supérieure d'un vase cinéraire en verre
avec d'autres objets, dans un champ du d
dant de la propriété des Farges, commun
de Pierrebuffière; ce vase, dont l'auge int
geur de 40 centimètres et muni à son orific
mérite d'attirer l'attention.

— M. Courtot présente un tableau peint
cipal de l'église Saint-Michel-des-Lions, à L
même nom; il accompagne cet apport d'ex
construction de l'église et du clocher qui
partie du XVe. Le chevet du monument e
partie la plus ancienne.

Ce tableau figure dans la galerie des v

collègue, sous le n° 92; l'auteur n'est donc pas loin d'atteindre la centaine.

La Société renouvelle ses félicitations à M. Courtot.

— M. Camille Marbouty signale le récent ouvrage de M. Camille Jullian sur Vercingétorix, couronné par l'Académie française. L'auteur y fournit un assez grand nombre d'indications sur les Lemovices, qui, voisins des Arvernes et liés par une affiliation avec eux, prirent, sous la conduite de leur chef Sedulius (*dux* et *princeps*), une participation bien connue à la lutte dernière contre le conquérant des Gaules. Mais quel que soit à divers titres le mérite de ce livre, on ne saurait tenir évidemment toutes ses indications comme certaines, en l'absence de documents autres que les *Commentaires*.

Lectures. — M. Alfred Leroux, après avoir, à la précédente séance, retracé la biographie de l'abbé Coste, réfugié à Fribourg, puis à Ancône, passe à l'examen de son œuvre, le *Manuel des missionnaires*. Il en détermine la date : 1795, en indique les sources, en caractérise les formes purement didactiques et signale quelques-unes des défectuosités de son plan. Montrant que l'auteur admet, sans la moindre réserve, le régime de la séparation de l'Eglise avec l'Etat, imposé par la Convention, M. Leroux recherche de quelle manière Coste entend user de cette liberté pour le service de la cause qu'il représente. Il considère la France comme « un pays de mission » et s'inquiète beaucoup plus de la concurrence de l'Eglise constitutionnelle que des résistances du parti des philosophes. Il conseille les instructions familières de préférence aux prédications proprement dites, recommande la prudence dans le rétablissement du culte public, demande qu'on réorganise les communes paroissiales sur la base du principe « professant » et réclame la constitution de caisses diocésaines, sans pourtant renoncer complètement à l'espoir de voir rétablir un jour la fortune immobilière du clergé.

M. Leroux borne là sa lecture, en ajoutant que ce *Manuel des missionnaires* offre beaucoup d'autres points intéressants à relever pour l'histoire du mouvement catholique sous le Directoire.

M. Louis Guibert donne lecture de quelques notes concernant la ville d'Aixe-sur-Vienne et son histoire, à nous déjà connues par les monographies de Mgr Rougerie et de M. l'abbé Lecler, mais d'une façon trop générale et nécessairement incomplète. Si cette localité ne paraît pas devoir être l'objet d'une mention pendant la période gallo-romaine, car aucune voie romaine ni même aucune découverte réelle n'y ont été constatées pour cette époque, il n'en

est pas de même de son rôle au moyen âge; elle fut directement mêlée, trop intimement même pour le repos de ses habitants, aux longues luttes des vicomtes de Limoges contre les bourgeois de cette ville, notamment aux guerres de la vicomtesse Marguerite et plus tard de Jean de Laigle ; elle fut assiégée et prise plusieurs fois.

La fin de la guerre de Cent ans fut pour elle aussi le terme des agressions et des violences, et jusqu'aux guerres de religion, elle put jouir du calme et même d'une assez grande prospérité ; en 1569, elle fut prise par Coligny et reprise par les troupes du duc d'Anjou.

L'église Sainte-Croix qui, pendant longtemps, n'avait été qu'une annexe du prieuré de Tarn, devint l'église paroissiale. La ville d'Aixe, où se trouvait un château des vicomtes, avait-elle été constituée en commune? Une lettre du roi d'Angleterre Jean Sans-Terre paraîtrait le faire supposer, mais on n'en a pas de preuve plus positive.

Le secrétaire,

Camille JOUHANNEAUD.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1903

Présidence de M. René Fage, président

Présents : MM. O. d'Abzac, Aubert Berger, Blancher, Courtot, Ducourtieux, Fage, Fray-Fournier, Guibert, Hervy, C. Jouhanneaud, Ch. Jouhanneaud, Joly de Sailly, l'abbé Lecler, Ruchaud.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire et adopté.

M. le Président signale les distinctions honorifiques obtenues ces jours-ci même par deux membres de la Société.

M. Antoine Thomas, bien connu par ses importants travaux d'érudition, d'histoire et de philologie, et qui est pour nous un correspondant, un collaborateur émérite et assidu, a été décoré de la Légion d'honneur à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de l'Ecole française de Rome.

M. Mazet, architecte à Paris, figure parmi les nouveaux officiers d'académie nommés au Congrès annuel des Sociétés savantes à Bordeaux.

BIBLIOGRAPHIE. — En l'absence de M. Alfred Leroux, appelé auprès de son père malade, M. René Fage fait connaître les publications

périodiques et ouvrages reçus depuis un mois; il mentionne d'une manière spéciale :

Procès-verbaux des séances du Conseil municipal de Limoges, année 1902; volume in-8° de 763 pages, offert par la Municipalité.

Limoges illustré (n°s des 1er et 15 avril). — Cette revue donne un compte rendu des conférences de MM. Laguérenne et Schefer, organisées en mars dernier par la Société; — une notice sur le commandant Leyssenne, par M. E. Fusade.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord (tome XXX, 2e livraison). — Notre collègue, M. Lespinas, y rend compte d'une trouvaille de monnaies faite à Savignac-les-Eglises, et signale notamment des deniers et oboles de Raymond, vicomte de Turenne, et un denier de Raymond III et Boson III, inconnu jusqu'alors.

Les *Annales du Midi* (avril 1903) publient une notice de M. Alfred Leroux sur un livre récent de M. Raoul Allier : *La Cabale des dévots*: c'est l'histoire de la Compagnie du Saint-Sacrement de Paris, qui joua un rôle si important au XVIIe siècle et avait des succursales à Limoges, Tulle, Brive, etc.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques (1902, 3e livraison). — Ce bulletin reproduit une note de M. René Fage sur un marché relatif à la confection de tapisseries d'Aubusson en 1695.

Le *Bulletin monumental* (1903), qui signale la découverte faite en Espagne par dom E. Roulin d'une quarantaine d'émaux limousins, parmi lesquelles la remarquable vierge assise d'Husillos.

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France (1902). — Nous trouvons dans ce bulletin une notice nécrologique sur Maximin Deloche, membre honoraire de notre Société, par M. Paul Monceaux; très intéressante notice retraçant la vie et les travaux de notre éminent et regretté compatriote corrézien. Ce mémoire est suivi de la bibliographie des œuvres du défunt, par M. Henri Stein; cette bibliographie est la plus complète qui ait été publiée: elle comprend non seulement les titres des volumes et brochures de l'auteur, mais encore ceux des articles parus dans les revues et bulletins de diverses Sociétés.

Procès-verbaux des séances de la Société française de numismatique, en l'année 1902. — On y lit une communication de M. Adrien Blanchet, concernant une pièce au K couronné, frappée à l'atelier monétaire de Limoges et marquée de la lettre L. On savait que la lettre L avait été le différent de l'atelier de Limoges sur les monnaies frappées dans cette ville par Charles V en 1373 et années suivantes.

Etymologies limousines. — Notice de M. Antoine Thomas extraite de la *Revue des parlers populaires*. L'auteur y étudie avec sa compétence accoutumée certains termes du vieux langage limousin.

Le château de Saint-Puy (Gers). — Brochure assez ample de M. Eugène Judet de La Combe sur ce château et ses seigneurs, qui ont eu quelques affiliations avec des familles ou des personnages de notre province. M. l'abbé Lecler en donne un aperçu. L'auteur de cette brochure appartient lui-même à une branche d'une famille connue du Limousin, celle des Judet, dont une fille épousa le fils de Jean Nadaud, vice-sénéchal d'Agenois, compagnon de Charles de Montluc.

M. Dujarric des Combes, un de nos plus zélés correspondants, fait hommage d'une notice sur les *ex-libris* de deux prélats de la maison de la Cropte; l'un d'eux, Jean-François de Cropte, dit l'abbé de Bourzat, docteur en Sorbonne, avait été abbé de Saint-Martial en 1730 et vicaire général de l'évêque de Limoges; il fut appelé à l'évêché de Noyon en 1733.

La Société remercie les donateurs.

Congrès et excursions. — M. le Président rappelle que la Société française d'archéologie doit tenir cette année sa session annuelle à Poitiers du 16 au 24 juin, et que dans son programme figure une excursion au Dorat, à la date du samedi 20 juin. Profitant de cette circonstance et sur l'invitation qui, d'ailleurs, lui a été adressée, notre Société a décidé de faire le même jour son excursion annuelle dans cette localité, avec arrêt à Bellac.

— M. René Fage rend ensuite compte des travaux du Congrès des Sociétés savantes qui vient d'avoir lieu à Bordeaux, du 14 au 18 avril, et auquel notre réunion avait délégué plusieurs de ses membres; quelques autres Sociétés de notre ville étaient aussi représentées.

Parmi nos délégués, M. Alfred Leroux, qui a été désigné comme assesseur à une des séances de la section d'histoire, a fait une lecture sur les plus anciens titres du chapitre cathédral de Limoges (833-1123). M. Roger Drouault a lu un mémoire concernant les paveurs de nos grandes villes, qui sont presque tous originaires du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne), et que l'on voit apparaître dès 1680 au milieu des émigrants marchois et limousins.

Un de nos membres honoraires, M. le comte de Lasteyrie, de l'Institut, qui a rempli les fonctions de secrétaire général de la section d'archéologie et a présidé une des séances de cette section, en félicitant les archéologues bordelais de leur zèle pour l'étude et la conservation des monuments de leur pays, a de nouveau et vive-

ment recommandé l'exécution d'une statistique monumentale par l'étude, la description et l'image dans toute la France, statistique conçue en projet depuis déjà un demi-siècle.

Dans les visites faites à la cathédrale Saint-André, aux églises Saint-Seurin, Sainte-Croix et Saint-Michel, des discussions publiques et très intéressantes sur les origines, les fondations et les caractères de ces monuments, ont eu lieu entre MM. de Lasteyrie, Jullian, Brutails et autres congressistes.

M. Fage mentionne ensuite quelques-unes des communications faites dans les autres sections; à celle des sciences économiques et sociales, il a été question de Jean-François de Melon, né à Tulle.

M. Cordier, président de la Société de géographie historique, a présenté une très belle carte au 20/000e des environs de Brive, levée par des officiers du 14e de ligne, dessinée, gravée et imprimée au régiment par ordre du colonel Paraud.

M. Eugène Belloc a communiqué un mémoire sur l'étymologie de *mont-joie*, qui offre de l'intérêt pour nous à cause du mont Jauy de Limoges; l'auteur incline à penser que le mot de Mont-joie était une simple invocation à la Vierge. L'interprétation de mont-joie par *mons Jovis*, donnée par beaucoup de géographes, n'est pas acceptable.

— M. Camille Jouhanneaud ayant pris part à l'une des excursions organisées à l'occasion du Congrès, celle de Saint-Emilion, décrit cette curieuse localité, non moins célèbre par ses antiquités que par les riches vignobles qui lui ont fait une réputation universelle. Sur un périmètre assez restreint, équivalant à celui d'une de nos plus petites villes de la région, on rencontre à chaque pas d'anciens édifices religieux ou féodaux, les uns en ruines, d'autres encore debout; parmi les églises, la collégiale romane avec un beau cloître et son clocher isolé; l'église souterraine, vaste crypte creusée dans un bloc de rochers; des chapelles, d'anciens couvents avec des restes de cloîtres, d'arceaux; le donjon dit Château du roi, des parties intactes des fortifications, des portes, de vieilles maisons, des ruines ou des vestiges de toutes sortes, tout cela aggloméré dans un site extrêmement pittoresque, sur un sol rocheux percé de carrières et d'excavations qui ont servi et servent encore aux usages les plus divers. C'est une véritable mine à explorations et à découvertes archéologiques, dont la description complète demanderait plus d'un gros volume et dont les indigènes et tous les Bordelais s'enorgueillissent à juste titre.

M. Paul Ducourtieux communique une note de M. Valette, de Saint-Yrieix, concernant un souterrain-refuge découvert le 10 avril courant, à deux kilomètres six cents mètres de Saint-Yrieix, au lieu

dit Le Champeix et dans la propriété de M. Plaud. Le correspondant accompagne cette note d'indications topographiques assez détaillées sur le souterrain; il décrit aussi un morceau de vase en terre rouge, lequel aurait été de très grande dimension, et une monnaie qui y ont été trouvés, et fait connaître que la propriété dépendait du château de Montluc, sis à proximité, mais ruiné dès avant le XVIIIe siècle; le propriétaire se met à la disposition de la Société pour l'exploration que celle-ci voudrait y faire, mais dans un assez bref délai.

Des remerciements sont adressés à MM. Valette et Plaud.

— M. Courtot présente une nouvelle toile de sa série des vues de Limoges, représentant la maison de la rue des Petits-Carmes qui porte la plaque indicatrice de la naissance du maréchal Jourdan.

— M. Louis Guibert communique, de la part de M. Antoine Thomas, un certain nombre d'extraits des registres du Parlement de Paris ayant trait à des procès, à des faits et à des personnages du Limousin et de la Marche; — entre autres un arrêt relatif au guet et garde dû au seigneur de Pérusse, alors Jean Brachet (1419), par les habitants de Ceyroux, Aulon, Montboucher; — des décisions relatives à des conflits de juridictions; — un arrêt de 1440, contenant de curieux passages relatifs à la condition des populations dans la Marche; — cinq ou six autres concernant l'abbaye du Dorat, dont l'un rappelle que ce monastère jouissait d'une rente de 50 livres tournois sur l'église de Notre-Dame de Bellac; — un arrêt de 1420 contre Aymeric Bouillon, prévôt du château de Limoges, au sujet du traitement qui avait été infligée à une accusée, bien qu'elle fut enceinte; — la confirmation d'une sentence du sénéchal déclarant qu'il reçoit, au nom du roi, l'hommage de Jean de Lermite, damoiseau, pour la terre de La Rivière, mouvant du « Chaslar » (1485); — plusieurs jugements se référant directement ou indirectement à l'affaire de Gautier Pradeau (1426-1429); — deux autres mentionnant les consuls de Peyrat (1433); — plusieurs passages relatifs au meurtre de Jacques de Sandelles, à Limoges, survenu en 1422, et dans un desquels se trouve mention de la « notable œuvre » qui se construisait alors à Saint-Michel-des-Lions (septembre de la même année), « c'est assavoir un clocher ».

Jean Barton, archevêque de Nazareth, est nommé à la date du 11 mai 1487; on sait qu'une inscription de Saint-Pierre-du-Queyroix donne le nom de ce prélat.

Les fiefs de l'Espicerie et de la Mouspellerie, près Montignac, ont déjà été signalés, et M. Guibert s'est demandé s'ils n'étaient pas une trace du passage ou du séjour des marchands du Midi à travers

notre pays; or, dans un de ces extraits, datant de 1486, nous voyons les consuls de Montpellier, de Carcassonne, Pézenas, Béziers, Montignac, agir ensemble dans un procès contre l'archevêque et la ville de Lyon, au sujet des foires de cette ville; ce détail ne serait-il pas de nature à confirmer l'hypothèse?

Une grande quantité de mentions relatives à des faits de guerre, à la présence des Anglais, à des mesures prises par le roi ou les officiers, peuvent être relevées dans ces notes; on y voit, par exemple, que Guillaume Daniel, chevalier, recouvra la forteresse de l'Artige sur Mérigot Marchès; son fils Guillaume voulait fortifier Le Muraud, et les consuls de Saint-Léonard s'y opposaient en février 1429. M. Thomas a découvert aussi des mentions fort intéressantes de sermons prêchés à Limoges par un Dominicain en faveur de Jeanne d'Arc; on ne peut que noter cette curieuse trouvaille, notre érudit correspondant se proposant de faire une étude spéciale sur le personnage dont il s'agit.

M. Louis Guibert ajoute qu'il avait signalé à M. Thomas des fragments d'un très curieux jugement rendu par un sénéchal d'Angleterre, au XIIe siècle, au sujet de difficultés entre l'abbé de Saint-Martial et le prévôt de La Souterraine d'une part, et les bourgeois de cette localité d'autre part, relativement à des hommes du seigneur de Bridiers qui venaient s'y fixer; M. Guibert avait trouvé ces fragments sur un feuillet de garde du manuscrit latin 1132; M. Thomas a bien voulu lui communiquer le texte intégral de cette sentence rendue en 1195 par Pierre Audio, sénéchal de Richard Cœur de Lion, et confirmée par le roi. Dom Estiennot avait eu en ses mains l'original et en avait conservé une copie précieuse à plus d'un titre.

Ces envois témoignent une fois de plus de l'intérêt que prend à nos travaux et à notre histoire le savant professeur de l'Université de Paris, et de son attachement pour notre Société.

Lectures. — M. Paul Ducourtieux continue la lecture de son travail sur les voies romaines en Limousin; il parle des limites, des divisions et des villes que les itinéraires ont fait connaître; quelques-unes de ces dernières sont très déchues de ce qu'elles étaient à l'époque romaine. Les stations de *Fines* indiquaient la limite de deux peuplades, mais les auteurs ne se sont pas d'ordinaire accordés pour l'identification de ces stations.

Sur la voie de Limoges à Périgueux, M. Deloche a démontré que la station de *Fines* devait se trouver au nord de Thiviers, parce que les limites de l'ancien diocèse de Limoges s'étendaient réellement jusque-là.

Sur la voie de Limoges à Clermont, l'identification de *Fines*, indiquant la limite avec les Arvernes, a été encore plus controversée. M. Ducourtieux, après avoir recherché quelle devait être cette limite, d'après celle de l'ancien diocèse de Limoges, fait observer que les auteurs qui ont traité la question n'ont pas donné à la direction de la voie toute l'importance qu'elle méritait; il indique cette direction d'après tous les auteurs limousins et estime que l'abbé Nadaud a eu raison en fixant cette station de *Fines* à Monteil-Guillaume, au sud de Crocq, autrefois dernière paroisse limousine sur la frontière auvergnate.

Le Secrétaire,
Camille JOUHANNEAUD.

SÉANCE DU 26 MAI 1903

Présidence de M. E. Hervy, vice-président

Présents : MM. O. d'Abzac, Aubert Berger, P. Ducourtieux, Dr Fournié, L. Guibert, Hervy, C. Jouhanneaud, Ch. Jouhanneaud, l'abbé Lecler, A. Leroux, Touyéras.

M. Fage, président, indisposé, se fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. le Président rappelle que l'excursion annuelle aura lieu le 20 juin prochain, à Bellac, puis au Dorat, où la Société se rencontrera avec les membres de la Société française, dont le Congrès a lieu cette année à Poitiers; un avis ultérieur, publié dans les journaux de notre ville, fera connaître l'horaire et les conditions du voyage; MM. Ducourtieux et A. Berger sont désignés pour prêter leur concours au président de la Société dans l'organisation de ce voyage.

Des remerciements sont votés à M. de Lajolais, directeur du Musée Adrien Dubouché, qui a bien voulu faire placer dans la salle de nos séances les beaux vitraux qu'on y voit actuellement.

BIBLIOGRAPHIE. — M. Alfred Leroux fait connaître les publications et ouvrages reçus depuis un mois et qui peuvent le plus intéresser notre Société :

Le *Bibliophile limousin* (18e année, tome II). — Curiosités de la bibliographie limousine : continuation de l'intéressante série publiée par un bibliophile corrézien. L'auteur y parle cette fois de

Daniel de Priezac, né près de Saint-Solve, vers 1590, en Bas-Limousin, qui fut de l'Académie française et un homme marquant de son temps, bien oublié depuis ; — nécrologie de M. Audiat, par M. Paul Ducourtieux.

Limoges illustré (nos 84, 85). — Articles d'actualité.

Lemouzi (nos 89 et 90). — A noter : les Limousins de Paris : Vaugirard et quartiers rive droite, de Jean Dutrech ; un article sur Marmontel, par P. Roussolles.

Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais (10e année, 1902). — A la séance de cette Société du 7 avril 1902, M. l'abbé J. Clément a entretenu ses collègues d'une étude qu'il a entreprise pour une revue parisienne sur les statues appelées « vierges ouvrantes » et a signalé dix de ces statues, parmi lesquelles se trouve celle de Boubon, bien connue de nous par les multiples études dont elle a été l'objet et la présentation de l'original même, qu'en a faite à une de nos séances notre collègue M. Sailly.

Recueil des jeux floraux (1903). — Au nombre des ouvrages distingués au concours et publiés, nour remarquons une belle pièce de Mlle Suzanne Vergniaud, à Limoges : *Le Conquérant*.

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France (1902). — Dans la séance de cette Société du 16 juillet dernier, M. le baron de Bayes a signé l'existence, au monastère russe de Saint-Antoine-le-Romain, près Novgorod, de quatre émaux de provenance limousine et datant du XIIe siècle, qui avaient dû être fabriqués pour orner des reliures de livres liturgiques. Ces plaques figurant l'une le Créateur, et les trois autres la Crucifixion, sont réunies aujourd'hui dans le même cadre.

Journal des savants (nouvelle série, n° 5). — Sous cette rubrique : « Une œuvre nouvelle de Jean Foucquet », M. Léopold Delisle rappelle le mémoire de M. Louis Guibert concernant l'enlumineur Evrard d'Espinques qui, après avoir habité Paris, entra au service du duc de Nemours, se fixa à Ahun et travailla aux gages d'un amateur, Jean du Mas, seigneur de l'Isle. M. Guibert a fait connaître son testament, qui est du 12 mai 1494. Ce personnage a été aussi l'objet d'une note complémentaire de M. Antoine Thomas.

Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue, par M. Affre, ancien archiviste de l'Aveyron ; sorte d'encyclopédie où l'auteur a groupé sous des rubriques générales tous les renseignements qu'il possède sur cette province.

La taille tarifée de l'abbé de Saint-Pierre : — Dans cet ouvrage, M. Christian Paultre étudie avec soin les réformes proposées pendant le XVIIIe siècle pour remplacer la taille arbitraire dans diverses généralités ; plusieurs chapitres du livre sont consacrés aux

essais de taille tarifée en Limousin par l'intendant Aubert de Tourny, et surtout par Turgot, essais qui furent couronnés d'un certain succès; l'auteur indique lui-même, dans un avant-propos de son livre, qu'il a trouvé auprès de MM. Alfred Leroux et Autorde, archivistes de la Haute-Vienne et de la Creuse, le plus précieux concours.

La *Revue de l'Art* publie une étude de M. Maître sur les églises souterraines, dont la fondation peut être attribuée aux premiers siècles de l'ère chrétienne en France; l'auteur n'en indique aucune en Limousin. La question pourrait cependant être posée, avec assez de doute il est vrai, pour celle de La Souterraine, mais avec plus de présomptions pour la vieille église du Sépulcre qui existait à l'abbaye de Saint-Martial de Limoges.

M. A. Leroux mentionne aussi le bel ouvrage de M. Vidal de la Blache qui vient de paraître sous le titre de *Tableau de la géographie de la France* et fait partie de la grande publication de M. E. Lavisse sur l'histoire de France. Les aperçus que donne l'auteur sur la région limousine sont justes, mais il est permis de les trouver un peu rapides et insuffisants.

Un de nos collègues, M. Léopold Mouret, fait don à la Société d'un certain nombre d'éditions rares des XVIIe et XVIIIe siècles, qui contribueront à enrichir notre bibliothèque. Il convient d'ajouter que M. Mouret vient aussi de donner aux Archives départementales une importante liasse de documents allant du XVe au XVIIIe siècle, et qui intéressent plusieurs localités de l'arrondissement de Saint-Yrieix, notamment celles de Vieq, Château-Chervix, Saint-Germain-les-Belles, Magnac-Bourg, Saint-Priest-Ligoure, etc.

Des remerciements sont adressés au donateur.

Communications. — M. le Président, en souhaitant bon succès à l'Exposition de Limoges, qui vient de s'ouvrir le 21 mai courant au Champ-de-Juillet, pour durer jusqu'à la fin du mois de septembre, fait observer que cette Exposition doit comprendre des sections de beaux-arts et d'art rétrospectif, qui ne peuvent manquer d'exciter l'intérêt et même la coopération de beaucoup de membres de la Société.

Il convient de signaler aussi dès à présent, dans cette Exposition, la collection d'anciens journaux de Limoges appartenant à M. Paul Ducourtieux.

Un des exposants, M. Durand, fabricant de statues, a bien voulu communiquer, pour la faire passer sous les yeux des membres assistant à cette séance, une reproduction de la tiare de Saïtapharnès; cette reproduction, un peu plus petite que l'original, figure dans la vitrine de M. Durand, au Champ-de-Juillet. Il est

inutile de rappeler ici les discussions auxquelles a donné lieu cette coiffure du roi scythe qui régnait deux siècles avant notre ère; des membres de l'Institut et des collectionneurs émérites, comme M. Edmond Rothschild, ont pu croire à son authenticité; elle est restée exposée pendant plusieurs années dans une des principales salles du Louvre. Il a fallu l'arrivée en France du ciseleur russe Rouchomouski, qui a déclaré reconnaître la fameuse tiare comme son œuvre, pour lever les derniers doutes. Si son inauthenticité paraît aujourd'hui certaine, la tiare dite de Saïtapharnès n'en est pas moins une œuvre d'art intéressante et remarquablement combinée. Deux épisodes empruntés à l'*Illiade* y sont représentés : Briséis conduite à Achille par Ulysse, et le bûcher de Patrocle au-dessous d'une inscription en lettres grecques sont figurées des scènes de la vie des Scythes.

La Société remercie M. Durand d'avoir bien voulu lui donner en quelque sorte la primeur de ce curieux *fac-simile*, qui attirera certainement force visiteurs à sa vitrine de l'Exposition.

M. le marquis de Couronnel appelle l'attention de la Société sur des vestiges de constructions paraissant remonter à l'époque gallo-romaine, qu'il a découverts à l'extrémité sud de la Tourette ou de Chohu, commune de Blond.

Ces ruines, dites dans le pays, de la *Ville de Lupé*, ne paraissent pas très importantes; les maçonneries sont désagrégées, entremêlées de carreaux, de tuiles et de briques dont quelques-unes portent des traces de rayures grossières.

D'après notre collègue, il faut renoncer à trouver dans ces ruines les restes d'une ville de Lupé; tout au plus pourrait-il s'agir des vestiges d'une villa ou d'une place retranchée. M. de Couronnel facilitera la visite des lieux à ceux de ses collègues de la Société qui auraient le désir de s'y rendre.

M. Bellet, instituteur honoraire, et l'un de nos correspondants les plus dévoués, à La Souterraine, adresse deux communications intéressantes :

L'une a trait à une famille de comédiens qui a marqué son passage à La Souterraine dans les premières années du XVIIe siècle; il a retrouvé, en effet, l'acte de naissance, à la date du 11 mai 1612, de Simone de la Clappe, qui épousa Nicolas le Roy, comédien connu; fille de comédien, elle avait plusieurs sœurs dont une fut mariée à un des plus célèbres artistes du théâtre de Bourgogne, Zacharie Jalot, dit Montfleury; la famille paraît être originaire de Saumur.

La seconde consiste en un document contenant le texte de la délibération de l'assemblée paroissiale de Noth (1730), refusant de

nouveau un syndic. Les collecteurs d'impôt passèrent outre à ce refus en désignant ce syndic d'office.

Sous le pseudonyme de Charles de Meriol, un de nos très aimables collègues nous envoie un fort joli sonnet dédié à la mémoire du bienheureux Geoffroy, fondateur de l'abbaye du Chalard.

Parmi les extraits des registres du Parlement de Paris signalés à la dernière séance par une communication de M. Antoine Thomas, deux concernaient la ville de Peyrat-le-Château, dont celui-ci a bien voulu adresser des copies à M. P. Cousseyroux, qui les transmet à la Société.

Le premier est la copie d'un arrêt du Parlement de Paris, rédigé en latin, du 24 juillet 1444, où figurent les noms de douze soldats ou officiers des milices que le baron Louis de Pierrebuffière avait fait condamner par le sénéchal de Poitiers à faire le service de garde de nuit de trois semaines en trois semaines, au château-fort de Peyrat; le Parlement annula la sentence et réduisit le service de cinq en cinq semaines, par mesures de précaution, à cause des hostilités et du péril imminent.

Le second arrêt, du Grand Conseil ou du Parlement siégant à Poitiers, en août 1431, est relatif à une longue procédure concernant Jean de Buze, qui avait refusé de payer sa quote-part des 56 livres de la redevance royale répartie par les consuls de Peyrat. Il y est fait mention du messager des consuls chargé de faire appel à Poitiers, lequel fut détroussé en chemin par une patrouille anglaise.

Lectures. — M. Alfred Leroux donne lecture de la dernière partie de son étude sur le *Manuel des Missionnaires,* de l'abbé Jean-Noël Coste. Après avoir montré quelles sont les lacunes de cet ouvrage, M. Leroux en conclut que l'auteur s'est renfermé volontairement dans le cercle des questions de discipline et de droit ecclésiastique. De là le caractère de son manuel, qui est avant tout le *vade mecum* du prêtre de campagne au lendemain de la Révolution. Dans l'ensemble des écrits relatifs aux rapports de l'Eglise et de l'Etat, qui parurent de 1796 à 1802, il représente l'esprit ecclésiastique bien plutôt que l'esprit politique. On en cite quatre ou cinq éditions en moins de deux ans (1801-1802), quatre à Rome, une seule en France; mais l'une au moins de ces éditions est douteuse. Aucun des bibliographes du temps ne cite cet ouvrage avant l'abbé Caron, qui écrivait en 1820. M. Leroux insiste sur ce point que le manuel ayant été composé en 1795, son contenu était déjà caduc par quelques côtés quand on entreprit de l'imprimer tout à la fin de l'année 1800. Sans influence appréciable sur le mouvement catholique des années 1796-1801, parce qu'il ne fait que

commenter les brefs et les instructions de Pie VI, il ne paraît pas qu'il en ait eu beaucoup plus sur le mouvement des années suivantes, par la raison que les curés de campagne trouvaient dans le pastoral de leurs diocèses respectifs les règles de conduite dont ils pouvaient avoir besoin. Le *Manuel des Missionnaires* peut être considéré autant comme le témoignage de l'influence qu'a exercée la Révolution sur l'esprit du clergé réfractaire que comme la preuve de l'impuissance où fut cette Révolution de modifier le fond substantiel du catholicisme.

— M. l'abbé Lecler analyse un livre de raison provenant de la famille Baud, de Condadille, près Limoges, et qui contient avec de minutieux détails des mentions dignes d'intérêt; il rappelle que cette famille était fort ancienne et avait tenu un rang important dans la ville, où plusieurs de ses membres ont été consuls. Le registre fut commencé par Marie Cibot, veuve de Jean Baud de Lesserie, mort en 1723, après le décès de son mari; elle-même étant décédée en 1734, le livre fut continué par son fils, puis par les descendants.

La terre de Condadille a appartenu successivement à trois familles : aux Joussin, aux Baud, puis à partir de 1775 à la famille Lamy de la Chapelle.

— M. Louis Guibert a tiré des anciennes chroniques du pays, qui lui sont si familières, quelques renseignements et commentaires intéressants relatifs aux sorciers et sorcières; en tout temps et en tous pays il y a eu des gens s'adonnant aux pratiques de la sorcellerie, et il y a eu des gens pour y croire; et les sorciers ne faisaient guère, du reste, que renouveler les procédés et souvent aussi les méfaits de leurs devanciers. Ceux du moyen âge, par exemple, différaient peu de leurs ancêtres de l'antiquité païenne; comme eux, ils se livraient au commerce des filtres, des poisons et aux procédés de l'envoûtement. Les chroniqueurs limousins y font de fréquentes allusions, entre autres et parmi les plus reculés, Adhémar de Chabannes et Gérald de Frachet. Les lépreux, véritables parias de la société, et les juifs, toujours suspects, étaient souvent accusés de sorcelleries et d'empoisonnements. On connaît la terrible exécution des quarante-cinq lépreux qui, de ce chef, furent exécutés à Uzerche vers la fin du XIVe siècle, exécution dont il y eut bien d'autres exemples dans la région et dans les autres provinces.

A une époque postérieure, entre autres faits, M. Guibert a relevé dans les registres du Parlement de Bordeaux toute une procédure concernant une femme de Salignac ou Solignac, en Limousin, qui, accusée de faits de cette sorte, fit des aveux et fut condamnée à la peine capitale.

Au XVIe et XVIIe siècles, du moins à certains moments, les sciences occultes et toutes les pratiques criminelles auxquelles elles donnèrent lieu fréquemment furent de nouveau en grande faveur. M. Guibert cite entre autres cas, en Limousin, celui d'un prêtre de Pageas qui fut condamné par le vice-sénéchal, soumis à la question et brûlé vif.

Nous devons borner à ces quelques aperçus rapides et un peu vagues la lecture très documentée et très abondante faite par notre érudit collègue.

Le Secrétaire,

Camille JOUHANNEAUD.

SÉANCE DU 30 JUIN 1903

Présidence de M. René Fage

Présents : MM. Aubert Berger, Blancher, Courtot, P. Ducourtieux, Fage, L. Guibert, Hersant, Hervy, C. Jouhanneaud, Joly de Sailly, l'abbé Lecler, A. Leroux, Laguérenne, Malinvaud-Berger.

M. l'abbé Dercier, curé de Saint-Goussaud, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu par le secrétaire et adopté après quelques observations.

NÉCROLOGIE. — M. le Président, prenant la parole, s'exprime ainsi :

« Avant d'aborder l'ordre du jour de cette séance, je tiens à me faire l'interprète de l'émotion que tous les membres de notre Société ont éprouvée en apprenant la mort de notre excellent confrère et ami, M. Camille Marbouty. Il était des nôtres depuis 1880, et dès son entrée dans la Société s'était intéressé à nos travaux. Pendant les séjours qu'il faisait à Limoges, nous le voyions suivre assidûment nos séances ; il nous communiquait les récits de ses voyages, les objets artistiques qu'il rapportait d'Orient, les résultats de ses fouilles dans une ville d'Amérique disparue depuis des siècles. Son goût s'était formé dans les visites qu'il faisait aux musées. En matière d'émaillerie, de tissus anciens, de tapisseries et de broderies, il avait acquis une compétence à laquelle nous étions heureux de recourir. Personne n'a oublié le zèle qu'il déploya dans l'organisation de notre belle Exposition de 1886. C'était un précieux collaborateur pour la préparation de nos excursions archéologiques.

» Lorsque nous avons voulu inaugurer nos séances publiques, dans le courant de l'hiver dernier, c'est lui qui fut notre premier conférencier. Il revenait de la Syrie et de la Judée; dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel Continental, trop petite ce soir-là pour contenir tous ses auditeurs, il fit un récit enthousiaste de son beau voyage; après quelques mois de repos, il a voulu revoir cette Palestine dont les sites pittoresques, les vieilles villes, et surtout les grands souvenirs l'avaient si profondément ému; c'est au cours de ce dernier voyage qu'il vient de mourir à Jérusalem.

» Camille Marbouty était une nature d'élite, un patriote, un bon citoyen, très attaché à sa ville de Limoges. Obligeant pour tout le monde, généreux, désintéressé, la main et le cœur ouvert à tous, il était dévoué à ses amis et aux œuvres nombreuses auxquelles il coopérait. La Société archéologique, qui lui était particulièrement chère, déplore sa perte et envoie à sa famille l'expression de ses sincères et profonds regrets. »

Après cet hommage si légitimement dû à la mémoire d'un de ses collègues les plus aimés et les plus appréciés, la Société, par l'organe de M. Hervy, l'un de ses vice-présidents, félicite M. René Fage de la belle récompense qu'il vient d'obtenir de l'Académie française, qui a décerné à son important ouvrage, la *Vie municipale à Tulle*, le prix Marcelin Guérin; cette récompense a rallié tous les suffrages, et surtout ceux des membres de cette Société qui avaient déjà connu et apprécié à toute sa valeur cette remarquable contribution à l'histoire des mœurs, des coutumes et de la vie sociale et publique de l'une de nos villes du Limousin.

Un autre compatriote, M. Fernand Brisset, inspecteur des contributions directes à Chartres, a vu également couronner par la même Académie sa nouvelle traduction des œuvres de Pétrarque (*Canzones, triomphes et poésies diverses*). L'auteur avait déjà obtenu le même succès pour sa traduction des sonnets du célèbre poète. La Société adresse aussi ses félicitations à M. Brisset, avec ses remerciements pour l'exemplaire dont il a bien voulu lui faire hommage.

Deux de nos sociétaires ont obtenu récemment des distinctions honorifiques : M. Jules Tixier, architecte à Limoges, a été nommé officier d'académie; une médaille d'honneur a été décernée à M. le Dr Boulland pour ses travaux d'hygiène. Ces distinctions sont de celles que ratifiera une unanime approbation.

Présentations. — M. Marc Bouillon, ingénieur civil à Limoges, est présenté comme membre titulaire par MM. l'abbé Lecler et Louis Guibert.

M. Royer, pharmacien à Limoges, rue Montmailler, par MM. Guibert et Collet.

Il sera statué sur l'admission de ces c
séance.

Bibliographie. — M. Alfred Leroux rend
reçues depuis un mois et mentionne spécia

Limoges illustré (nos 86, 87, 88). — Le
notice de M. Dezeiraud sur l'ancienne ma
de Magnac-Bourg, signalé à une de nos pré

Lemouzi (n° 91). — Articles divers sur
ment un compte rendu du livre de M. Ardoi
cré deux volumes de son voyage en Fran
l'exploration et à la description de la région
manque parfois d'informations, mais qui
aperçus vrais et de justes observations.

Bulletin de la Société des amis des scienc
chouart (tome XII, n° 6). — Suite d'articles

Bulletin de la Société archéologique de
1re livraison). — A noter la suite de l'étude
relative aux Bénédictines de Bonnesaigne;
laire de l'abbaye de Saint-Martin, par M. J.-
documents concernant l'abbaye de Beaulie
Castelnau.

Bulletin de la Société des lettres, scienc
(Tulle, 1903, 1re livraison). — M. Clémen
recherches de l'histoire civile et municipale
tion du Consulat, d'après des documents in

Notre collègue, M. Roger Drouault, adress
de faire paraître sous ce titre : *Journal de*
l'armée infernale (1792-1793), tirée d'un ma

Sont aussi offerts à la Société : une Not
un *Marché relatif à la confection de tapisse*
extrait du *Bulletin archéologique...* 1902. —
connaissions déjà par une communication
passé entre la Confrérie des Pénitents gris d
tapissier d'Aubusson, Antoine Picaud.

Une importante *Monographie de Boubon*
de Fontrevault, au diocèse de Limoges, 1106
laboration de MM. Etienne Rayet et l'abb
est bien documenté; il est intéressant au poi
des institutions religieuses et de celle des
la Révolution, Boubon perdit non seulemen
encore sa paroisse, sa commune, et n'est plu
très humble village.

Des remerciements sont adressés aux dona

Il convient encore de signaler :

Une *Monographie du domaine de Brignac,* par M. Tandeau de Marsac, docteur en droit.

Et l'*Histoire des comtes du Poitou,* dont l'auteur, M. Alfred Richard, vient de faire paraître le premier volume. — Remarquable publication où l'histoire du Limousin trouvera à puiser d'utiles indications.

M. Leroux fait aussi connaître le don fait aux Archives de la Haute-Vienne par M. Fargeaud, clerc de notaire à Magnac-Bourg, de trois cartons de documents et d'un registre de pièces concernant surtout des familles de Saint-Léonard. L'exemple demande à être suivi.

Communications. — M. le Président fait la relation de l'excursion archéologique des membres de la Société à Bellac et au Dorat, à la date du 20 juin courant : après avoir visité les curiosités de la première de ces deux localités, le pont sur le Vincou, les restes si pittoresques de ses fortifications, ses vieux quartiers, l'église dont les deux nefs présentent des détails intéressants, étudié à nouveau et de très près la curieuse châsse émaillée qui appartient à cette église, nos collègues ont repris le train pour se rendre au Dorat et y recevoir la Société française qui, depuis quelques jours déjà, tenait son Congrès annuel à Poitiers.

En dépit de l'inclémence de la température et des instants bien courts que leur permettait l'horaire, lee membres de cette Société étaient venus en grand nombre, plus de cent-dix, pour visiter l'antique collégiale édifiée sur le tombeau des saints Israël et Théobald, qui a toujours, à juste titre, été considérée comme un des monuments romans les plus remarquables du centre de la France; cette opinion a été ratifiée par les suffrages des excursionnistes, et surtout par l'appréciation de M. Lefèvre-Pontalis, président de la Société; celui-ci, dans une improvisation rapide, mais avec une compétence et une précision technique remarquables, a fait la description de l'édifice, déterminé ses origines et sa fondation qui ont été trop reculées comme celles de la plupart des églises romanes, en a fait remarquer l'unité de conception, la belle ordonnance et l'état de parfaite conservation dans toutes ses parties, et insisté sur certains caractères originaux de l'architecture limousine, un peu trop dédaignés par les archéologues, qui lui ont refusé le mérite d'avoir été une école distincte de ses voisines.

A l'issue de cette belle conférence, un banquet de cent-vingt-cinq couverts réunissait tous les congressistes et nos collègues de Limoges dans la grande salle de l'Hôtel de France; et avant le départ, M. René Fage, membre et inspecteur divisionnaire de la Société

française, qui avait pris part du reste au
Congrès à Poitiers, prenait la parole pou
de sa visite et rappeler les liens ancien
existaient entre elle et la Société archéolog

M. l'abbé Dercier, curé de Saint-Gous
lui-même à cette séance pour nous rend
explorations et découvertes par lui faites
entreprises au Puy-de-Jouër et qui confi
l'existence en ce lieu d'une importante sta
douter celle de Prætorium.

Indépendamment de substructions et
trouvé une dizaine de monnaies romaines en
sont intéressantes, et des fragments de tête
accusent une œuvre de très grande dimens
tres), dont il présente les photographies.

Il a relevé également des substructions
dont la destination est difficile à détermin
théâtre qui paraît d'abord se présenter à l'
liable avec la minime épaisseur des murs e
des courbes.

— M. Louis Guibert communique de la p
Souterraine, une pièce imprimée conten
adressé par les commissaires chargés d'a
les X à Cherbourg aux gardes du corps qui
et qui rend hommage à la façon dont ces d
leur devoir.

M. Guibert donne aussi connaissance
relatant un ordre de fortifier l'église de Be
bre 1355 par le sénéchal du Poitou et du
royaux de cette ville.

Ce manuscrit a été remis à M. Guibert pa

Lectures. — M. Joly de Sailly donne
documenté sur le général comte Dupont,
généraux du premier Empire, mais au r
attaché le souvenir de la capitulation de
du général, né à Chabanais en 1765, est tr
pour ne pas devoir nous intéresser.

Des doutes avaient déjà été émis par
M. Thiers lui-même, sur le rôle fâcheux att
fatal évènement qui fut comme le point
Français en Espagne. La sévérité de Napol
elle pas été dictée par un sentiment d'h

dont il fit preuve d'ailleurs vis-à-vis d'autres hommes de guerre bien connus? La colère ressentie à la suite d'une défaite et de l'échec de ses projets, les blessures de son amour-propre ne lui firent-elles pas sacrifier un homme qui avait été plutôt une victime qu'un coupable?

Dans une importante publication qui ne comprend pas moins de trois gros volumes, édités par les soins d'un descendant du général, M. le lieutenant-colonel Titeux, avec une compétence consommée, une abondance de documents exceptionnelle et les détails les plus minutieux, a retracé la biographie de Dupont et étudié de nouveau la question qui intéresse sa mémoire.

La carrière extrêmement brillante du général, sa valeur et ses mérites incontestés jusqu'alors, ses faits d'armes, les services de premier ordre rendus par lui en de nombreux cas, par exemple au passage du fort de Bar, dans les Alpes; à Ulm, au fort de Halle, à Friedland et ailleurs, la haute considération dont il avait toujours joui dans l'armée auprès des chefs les plus autorisés, tout cela n'offrait-il pas déjà un singulier contraste avec les faiblesses et les fautes qu'on lui a reprochées. Mais quand on étudie le fait en lui-même, qu'on en recherche les causes et les circonstances avec les documents les plus authentiques à la main, la conviction se fait dans l'esprit que le général a été certainement calomnié et sacrifié; placé dans une situation des plus difficiles avec des forces trop insuffisantes, ne recevant aucun renfort malgré ses appels, ni même aucune aide du général Vedel qui eût dû venir à lui, Dupont, après avoir livré une bataille acharnée, dans des conditions particulièrement pénibles, fut obligé de capituler. On a dit qu'en déposant les armes il avait voulu sauver ses équipages et les produits de ses pillages; mais l'accusation n'a pas été appuyée de preuves. La convention signée par lui ne fut d'ailleurs pas plus déshonorante pour nos armes que beaucoup d'autres capitulations.

Mais il fallait une victime expiatoire à l'empereur, et celle-ci lui parut toute désignée.

Déféré d'abord à la Haute Cour, qui n'avait pas de compétence, puis à une commission d'enquête dont le rapport et l'avis se firent longtemps attendre, le général fut privé de ses titres et dignités.

Depuis, le discrédit qui s'était attaché à son nom n'a pas été sans soulever des protestations. La veuve du général avait demandé communication du dossier qu'on disait perdu; certains s'étaient même demandé si ce dernier, pendant son passage aux affaires pendant la Restauration, ne l'avait point fait disparaître. Le dossier a été retrouvé au ministère de la justice, où il était depuis 1814.

Si la discussion savante et approfondie du colonel Titeux ne suf-

fit pas à rallier tous les suffrages, du r
que l'histoire n'a pas encore dit son de
ments dont il s'agit et sur le rôle du génér

— M. Paul Ducourtieux continue la lec
les voies romaines en Limousin. Il parl
quées par l'Itinéraire d'Antonin et la Tal
commence la description de la plus ancie
Lyon à Saintes par Clermont et Limoges
l'ouvrage de M. Desjardins sur la *Table*
les stations de cette voie, dans la traver
vices. Il cite ensuite les auteurs qui ont parl
ligne enfin les fouilles récentes de M. l'abb
de Prætorium, près Saint-Goussaud (Creus
reux résultats.

(

SÉANCE DU 28 JUILLE

Présidence de M. René Fa

Présents : MM. O. d'Abzac, Aubert Ber
Fage, docteur Fournié, L. Guibert, Joly de
abbé Lecler, Moufle, docteur Raymondaud,
MM. Emile Hervy, Alfred Leroux et Pa
excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la précédente réuni
taire et adopté.

Nominations et présentations de sociétaires
ingénieur civil, et Royer, pharmacien, d
Limoges, présentés à la dernière séance
membres titulaires au scrutin secret.

M. Henri Charles-Lavauzelle, imprimeur-
présenté en la même qualité par MM. Court
sera statué sur l'admission de ce candidat à
tobre prochain.

Bibliographie. — M. le Président indique
depuis un mois et intéressant d'une man
région :

Nouveau recueil de registres domestiques limousins et marchois publié par M. Louis Guibert avec le concours de plusieurs collaborateurs (tome second), nouvelle, importante et précieuse publication de livres de raison, où l'on peut puiser des renseignements précis sur les familles, les événements, les détails de la vie économique et sociale dans l'ancienne province du Limousin.

Limoges illustré (juillet 1903), consacré presque exclusivement des comptes rendus de l'Exposition actuelle de Limoges.

Lemouzi, revue franco-limousine (juillet 1903). A signaler le procès-verbal d'admission du sieur Jean-François Jolly comme maître d'école à Beaulieu (27 octobre 1790); une anecdote sur Turgot.

Annales du Midi (juillet 1903). Notice de M. Alfred Leroux sur « le prétendu vitrail de Jeanne d'Albret à Limoges », lue au Congrès des sociétés savantes tenu à la Sorbonne en avril 1902.

Dans la même livraison se trouve un vœu relatif à la conservation et à la centralisation des anciennes minutes notariales, vœu proposé par MM. Alfred Leroux et F. Pasquier au Congrès des sociétés savantes, tenu à Bordeaux.

Revue de l'art chrétien (1903, t. XIV, 4e livraison). Ce fascicule contient deux mémoires de dom E. Roulin, sur des œuvres d'émaillerie limousine conservées en Espagne. Le premier est consacré à la description et à l'étude du rétable de Saint-Michel *in excelsis*, petit oratoire situé au sommet du mont Aralar, en Navarre. Ce rétable remarquable a 2 mètres de long et 1 mètre 14 de hauteur; il est couvert de plaques de cuivre dorées, émaillées et gemmées. Le panneau central reproduit l'image de la Vierge; les autres pièces représentent les apôtres, les rois mages, un ange, une femme nimbée et un roi.

L'œuvre, d'une exécution remarquable, est du XIIIe siècle et paraît bien provenir de Limoges.

Elle avait déjà été signalée à la Société par une communication antérieure de M. Fray-Fournier.

Dans son second mémoire, dom Roulin mentionne une châsse de la même époque conservée dans la Camarin de Sainte-Thérèse, à l'Escurial. Elle figure le martyre d'un saint dont l'iconographie ne présente pas de caractères bien définis. L'auteur pense que l'on peut y voir la mort de saint Wenceslas ou de saint Canut, ou encore de saint Thomas Becket.

M. le docteur Raymondaud signale une intéressante publication concernant : *les Jargons de la farce de Pathelin*, reconstitués, traduits et commentés par M. Chevaldin, professeur au lycée de Rouen. On sait que parmi ces jargons figurent des phrases de

patois limousin. Mais leur identification a jusqu'à présent échappé aux efforts de tous les philologues du pays.

Communications. — M. le Président annonce que le prochain congrès des sociétés savantes s'ouvrira à Paris, à la Sorbonne, le 5 avril 1904, et fait connaître le programme pour les diverses sections.

Les mémoires devront être présentés avant le 20 janvier prochain, au 5e bureau de la direction de l'enseignement supérieur, au ministère de l'instruction publique.

M. Léopold Mouret a fait don à nos Archives d'une liasse de papiers des XVIIe et XVIIIe siècles, dont plusieurs intéressent la famille Navières. — Remerciements.

M. Alfred Leroux informe la Société qu'il a classé provisoirement, en seize cartons, la collection Codet de Boisse donnée récemment par M. Surin, du Chatelard, comme l'indique le procès-verbal de la séance du 29 juillet 1902. Cette collection intéresse surtout Saint-Junien et la région. M. Leroux estime que l'inventaire détaillé de ces papiers, dont les plus anciens ne remontent pas au-delà du XIVe siècle — la plupart appartenant au XVIIIe — vaudrait la peine d'être dressé, en attendant qu'une personne de bonne volonté et compétente sache les utiliser pour la monographie du canton de Saint-Junien.

M. le Président communique à la Société une note de M. le marquis de Couronnel sur Guy-André-Pierre duc de Montmorency-Laval, maréchal de France. Il appelle l'attention des biographes limousins sur la personnalité de ce vaillant homme de guerre, qui versa son sang pour la France et s'illustra à l'assaut de Mahon en 1756.

M. de Couronnel fait aussi savoir qu'il fera relever, dès que la saison le permettra, un plan des ruines de Lupé et l'enverra à la Société.

Des remerciements sont envoyés à notre collègue pour ses utiles communications.

Vœux émis. — Après un exposé de M. Louis Guibert qui, avec la compétence que l'on sait, rappelle les origines des armoiries de la ville de Limoges et en fait un historique exact et complet, la Société archéologique et historique du Limousin, informée qu'une motion a été présentée au Conseil municipal de Limoges à l'effet de changer les armes de la ville :

« S'inspirant exclusivement de l'intérêt historique de ce blason et de l'honneur de la ville, et laissant de côté toutes considérations d'ordre politique et religieux ;

» Considérant que les armoiries de Limoges sont celles de l'ancien consulat de la ville du château, qui a absorbé la vieille cité épiscopale; qu'elles ont un caractère d'authenticité incontestable, une signification précise et ont été l'objet d'octrois et d'enregistrements officiels ;

» Que la tête ou le buste de saint Martial, patron de la ville, a été de tout temps l'emblème caractéristique, essentiel, du sceau et des armoiries de la commune du château; que l'écusson municipal n'en a jamais porté d'autre ;

» Qu'à cette image le dauphin Charles, régent de France, a ajouté par des lettres patentes données à Limoges au mois de janvier 1422, lettres où il loue la fidélité des habitants et les services rendus par eux à la cause française, un chef d'azur à trois fleurs de lis d'or;

» Que cet octroi avait le caractère d'une distinction insigne, d'une décoration équivalente à celle de la croix de la Légion d'honneur que les décrets du gouvernement ont autorisé trois ou quatre villes de France à placer dans leurs armoiries ;

» Que sous quelque régime que vive le pays, les souvenirs évoqués par ce blason sont glorieux et que la population de Limoges ne peut qu'être fière des insignes qu'il porte et doit y être attachée;

» Emet à l'unanimité le vœu qu'il ne soit pas donné suite à la motion ci-dessus rapportée et que la ville de Limoges garde intactes les armoiries dont elle est en possession depuis des siècles. »

— M. Camille Jouhanneaud propose aussi l'émission d'un vœu pour la conservation du pont Saint-Etienne, à Limoges, dont la démolition et le remplacement par un nouveau pont ont été indiqués par la presse locale, comme figurant parmi les prochains travaux adoptés par l'administration municipale de cette ville; il développe les raisons de tous ordres qui doivent s'opposer à l'exécution de ce projet.

A la suite de cet exposé, la Société archéologique et historique du Limousin :

« Considérant que la reconstruction du pont Saint-Etienne, à Limoges, c'est-à-dire sa démolition, serait une mesure regrettable à tous les points de vue;

» Que ce pont, œuvre du XIIIe siècle, est un des types les plus complets, les mieux conservés et les plus remarquables, du reste, des ponts de cette période du moyen âge;

» Qu'il est, en outre, un des rares monuments anciens de notre ville où chaque jour les étrangers, les visiteurs constatent, avec un regret partagé par les habitants eux-mêmes, la pénurie de ces ves-

tiges, de ces souvenirs d'autres temps qui de France un aspect, un attrait particulie

» Considérant que le pont Saint-Etien son œuvre même, mais encore par sa pos à tout un quartier de la cité une physion resque, à ce point popularisée par le dess graphie que toutes les anciennes vues de environs de ce pont qui y figure toujours

» Considérant que des considérations de faire place à de simples raisons utilitair de trouver d'autres solutions ;

» Qu'il importe de faire observer que surtout de nos jours, les efforts constants rieure, c'est-à-dire de l'Etat, ses instruct tions auprès des administrations et des co qu'elles soient, tendent à assurer par tou et la conservation des anciens monuments

» Qu'à Limoges même, il y a quinze agitée la question de la démolition du po insuffisant et d'autre part beaucoup moins Saint-Etienne, l'édilité limousine renonça cet ancien pont, en faisant édifier à quel nouveau pont, celui de la Révolution, solu tion à tous les intérêts et qui fut approuvé

» Attendu que sans vouloir méconnaitre ou économiques que peut comporter la que l'établissement d'un nouveau pont dans le convient même à cette heure de faire rema qui grandit sans cesse, dont le périmèt construction d'un nouveau pont sur l'e paraît peu rationnelle, contraire à l'extens besoins nouveaux, désavantageuse par s population qui trouvera son utilité dans d tions extensives plutôt que dans celles tro qu'à ce titre l'édification nouvelle sera be amont, à quelque distance du pont actuel, de l'entrée du faubourg des Casseaux ;

» Par ces motifs : émet, à l'unanimité, le de la municipalité relatifs à la constructi pont Saint-Etienne actuel soit maintenu in

LECTURES. — M. l'abbé LECLER donne l'abbé Nadaud, qui doit servir d'avant-pr

Pouillé, préparée par ses soins et destinée à paraître dans la prochaine livraison du *Bulletin*.

Joseph Nadaud, né à Limoges le 12 mars 1712 et décédé dans cette ville le 5 octobre 1775, appartenait à une famille de condition modeste, mais fort ancienne et des plus estimables; après avoir étudié la philosophie au collège des Dominicains de Limoges, il entra au séminaire des Ordinands, fut ordonné prêtre, nommé vicaire à Saint-Pardoux-Lavaud, puis curé à Saint-Léger-la-Montagne, et à Teyjat, petite paroisse de l'archiprêtré de Nontron, qu'il ne quitta que pour revenir dans sa ville natale, peu de temps avant sa mort.

Les loisirs que lui laissait l'exercice du ministère dans ces paroisses très peu importantes lui permirent de consacrer la plus grande partie de sa vie aux recherches et aux travaux d'érudition, pour lesquels il avait une véritable vocation, encouragée par ses supérieurs hiérarchiques et à laquelle les hommes les plus érudits de son temps rendirent un légitime hommage, hommage qui a été ratifié depuis par tous leurs successeurs.

Nadaud, en dehors de sa collaboration au *Dictionnaire d'Expilly* et à la *Bibliothèque historique de France*, avait peu publié; mais il a laissé de nombreux manuscrits qui témoignent de l'étendue et de la variété de ses recherches. M. Louis Guibert a dressé le catalogue de ces ouvrages, dont la plupart appartiennent à la bibliothèque du grand séminaire de Limoges.

Le *Pouillé* du diocèse de Limoges, dont la publication avait été décidée par la Société dès le mois de décembre 1858 et confiée à M. l'abbé Texier, mais fut arrêtée par la mort de ce dernier, est plutôt un recueil de notes classées dans un ordre défini qu'un ouvrage rédigé et complet; dans la pensée de l'auteur, ce recueil n'était probablement que l'ébauche d'un travail plus achevé; mais c'est en même temps un travail des plus laborieux qui suppose la lecture et le dépouillement d'archives sans nombre, d'une abondance rare de renseignements et que l'abbé Texier n'a pas hésité à appeler le livre d'or du Limousin.

Nous devons, dès à présent, remercier M. l'abbé Lecler d'avoir bien voulu se charger du soin de cette publication et permettre ainsi de réaliser le vœu émis par la Société depuis déjà plus de quarante ans.

— M. Joly de Sailly complète sa lecture sur le rôle du général Dupont, d'après l'ouvrage récent de M. le lieutenant-colonel Titeux, en indiquant avec les détails les plus circonstanciés et les plus minutieux les causes qui amenèrent l'échec de nos armes et la funeste capitulation de Baylen; de ce désastre, à ce qu'il semble, on ne

saurait équitablement faire retomber la re
mémoire de Dupont qui, chargé d'exécut
défectueux, fut abandonné à lui-même, man
et même de forces suffisantes, malgré ses
victime de défections et de l'inertie d'un
nants. On ne saurait s'expliquer la sé
Napoléon à son égard sans un calcul int
dernier, et les accusations de pillage qui
ajoutées que pour faire ombre au tableau,
par des historiens, notamment par M. Thi
sérieusement justifiées.

A la suite de cette lecture, M. de Sailly
de l'important ouvrage en trois volumes d
offert par M. le comte Dupont à la Société
ses très vifs remerciements.

Le

Camill

SÉANCE DU 27 OCTOBR

Présidence de M. René Fag

Présents : MM. Aubert Berger, Courto
Fray-Fournier, L. Guibert, Emile Hervy,
hanneaud, Laguérenne, abbé Lecler, Al
Royer.

M. Léopold Mouret se fait excuser de
séance.

Le compte rendu de la précédente réunion

M. Charles-Lavauzelle, imprimeur-éditeu
la dernière séance, est élu membre sociétai

MM. Fage et Jouhanneaud présentent, en l
vain Mazeaud, juge au tribunal civil de Lim

M. Fernand de Laborderie, avocat à Bor
quet, demeurant à Paris, rue du Pré-aux-Cl
tés comme membres correspondants, le p
Lecler et de Latour, le second par MM. Fag

Il sera statué sur l'admission de ces ca
séance.

M. le Président rappelle que dans les derniers jours du mois de juillet dernier notre collègue, M. Elie Berger, professeur de première au Lycée Gay-Lussac, a été décoré de la Légion d'honneur.

« C'est, dit-il, la récompense bien justifiée d'une carrière déjà longue et consacrée tout entière à l'enseignement et au culte des belles-lettres. Nous n'oublions pas que M. Berger a écrit pour notre Société une page charmante sur le château de Turenne pendant la Fronde. La distinction dont il vient d'être l'objet ne pouvait qu'être bien accueillie parmi nous; je lui en donne l'assurance en lui exprimant nos sincères félicitations. »

Vers la même époque M. Charles Le Gendre, président de la Société botanique et d'études scientifiques du Limousin, a obtenu une médaille d'honneur de la Société d'encouragement au bien. M. Le Gendre ne fait pas partie de notre compagnie, il a fondé à Limoges et dirige avec succès un groupe savant et actif; il nous témoigne ses sympathies en prenant part à nos excursions et en assistant à nos conférences. Nous sommes donc heureux de nous associer aux compliments qu'il a reçus à cette occasion.

Nécrologie. — M. le Président s'exprime encore en ces termes :

« Depuis notre dernière séance, nous avons perdu un de nos doyens, M. Hector Maurat-Ballange. La culture de son esprit, son goût pour les lettres et pour l'histoire, son attachement à la province du Limousin, le portaient à suivre avec un vif intérêt nos travaux. Son ami et collègue à la Cour d'appel, M. Dubédat, l'attira à nous; admis à nos séances en 1869, il donna à la Société archéologique le concours de ses lumières et cette collaboration morale qui a bien son prix, lorsqu'elle agit par l'autorité du nom, la dignité de la vie et une intelligence ouverte à toutes les questions de nos programmes.

» Notre compagnie l'appela en 1875 à la vice-présidence; ce fut un témoignage significatif de l'estime en laquelle vous teniez notre regretté collègue; nul n'en était plus digne que lui.

» Depuis quelques années, il restait éloigné de nos réunions; sa vie avait été attristée et sa santé profondément ébranlée. Mais s'il s'était enfermé dans une austère retraite, il ne cessait pas d'être accueillant pour ses amis, et il en comptait beaucoup parmi vous, tous ceux qui l'avaient connu, tous ceux qui avaient éprouvé le charme et la sûreté de son commerce. Sa mort nous a vivement touchés; j'en ai d'autant plus ressenti le coup que M. Maurat-Ballange, dont je m'honorais d'avoir les sympathies, était le plus ancien et l'un des meilleurs amis de mon père. Les regrets émus que m'inspire sa perte répondent, j'en ai la conviction, aux sentiments de notre Société. »

Bibliographie. — M. Alfred Leroux d
tions reçues depuis la dernière séance,
signale notamment :

Le *Bibliophile limousin* (18e année, n
la bibliographie limousine, par un biblio
de Priezac ; le président de Roffignac e
Mothe. — Les Livres limousins à l'Expositi
thèque de M. Elie Massénat, par M. Paul

Limoges illustré (nos 92, 94, 95).

Bulletin de la Société des amis des s
chouart (tome XIII, n° 1). — Note de n
zac, sur une hache néolithique trouvée p
environs de Limoges ; — inventaire des
et des découvertes archéologiques faites
M. Masfranc.

Lemouzi (nos 93 et 94). — A noter, dan
de M. Jean Dutrech sous le titre : « Le de
fut le Limousin Grégoire XI, — et la rel
tine à Tulle et à Mareuil (Dordogne).

Bulletin de la Société des lettres, scie
(Tulle, 1903, 2e et 3e livraisons). — Ce Bu
articles ou suites d'articles, des notes et d
des Pénitents bleus de Tulle, par M. René
limousins, de M. Th. Bourneix.

Bulletin de la Société archéologique de
2e et 3e livraisons), où nous trouvons à sig
Bonnesaigne, par M. l'abbé Bourneix (su
graphie du dialecte limousin depuis 1870,
biographie du général Ernault des Brusl
— quelques notes sur le médecin philos
Dr François Labrousse.

Bulletin de la Société historique et arché
A noter une notice bibliographique relati
que de la maison de Ferrières-Sauvebœ
Limousin, par M. P. Huet et le vicomte de

Bulletin de la Société archéologique de T
tre). — Ce fascicule donne une note de M
Texier Olivier, préfet de la Haute-Vienne
L'auteur de cette note, qui a emprunté ses
gnements à notre collègue M. Fray-Fou
physionomie que ce dernier a tracée du p

Annales du Midi. — M. A. Jeanroy criti
acerbe les études de M. R. de Boysson sur

son œuvre et son siècle, publiés récemment dans le *Bulletin de la Société archéologique de Brive;* — à consulter les notices sommaires de M. A. Leroux, relatives aux deux derniers ouvrages de M. Fray-Fournier et à d'autres publications limousines.

Bulletin des travaux historiques et scientifiques (année 1902). — Analyse et commentaire très favorable de l'ouvrage de notre concitoyen, M. J.-L.-M. Faure, *Histoire de l'Octroi de Limoges.*

Bulletin historique et philologique (1902, nos 3 et 4). — Ce fascicule insère l'intéressante communication de M. A. Leroux qui, pour titre : « La légende du roi Aigolant et les origines de Limoges », avec une note de M. G. Paris, faisant des réserves ; — rapport de M. Picot, sur une communication de M. Pérathon concernant le monastère de Rauseille, près Aubusson.

Bulletin archéologique du comité des travaux historiques (1903, 1re livraison). — Ce Bulletin publie un rapport de M. l'abbé Dervic sur les fouilles faites par lui au Mont-Joüer, près de Saint-Goussaud (Creuse).

Revue de l'art chrétien (1903). — Donne une notice posthume de Mgr Barbier de Montault, qui signale à Ternay (Vienne), une croix pectorale émaillée du XIIIe siècle, qui est certainement une œuvre de Limoges.

Sont offerts à la Société : par M. le Dr Marquet, son ouvrage qui a pour titre la *Vie communale à Rochechouart.*

Par M. Louis Guibert : *Limoges d'autrefois* (la place Tourny et ses alentours).

Par M. Paul Ducourtieux : le *Catalogue des peintures, dessins, gravures, sculptures, etc.*, du Musée Adrien Dubouché, édité par lui.

M. Leroux signale dans le journal l'*Echo de Saint-Yrieix* une série d'article de notre collègue, M. Mouret, sur le Lycée de Limoges depuis son origine jusqu'à nos jours (numéros du 27 septembre au 11 octobre 1903).

Dans la *République de Bordeaux* (numéro du 7 juillet), un article de notre correspondant, M. Dujarric-Descombes, rappelant un curieux passage de la *Chronique de Vigeois* (996 à 1183) où il est question d'un aérostat lancé à Londres en l'année 1123.

Dans le tome XXXI des *Archives historiques de la Saintonge*, un important travail de M. J. Chavanon, ancien archiviste du Pas-de-Calais, sur Renaud VI de Pons, vicomte de Turenne et de Carlat au XIVe siècle.

Dans la *Revue de Paris* (1902, décembre, p, 569-597), un travail de M. L. Périgaud, concernant Mirabeau cadet, dit Mirabeau Tonneau.

Dans la *Revue de l'histoire de la Fra* article de P. Bonnefond sur Turgot et De inédites (1771-72).

Communications. — M. Louis Guibert ra Thomas, une nouvelle forme latine du no — *Vinguena* — découverte par ce dernie ment du 23 janvier 1339. C'est peut-être

M. Fournier, secrétaire de la mairie même collègue, pour les faire passer so un *Nouveau Testament* imprimé chez L dont la reliure est des plus remarquabl ments de la fin du xvie siècle et se (Corrèze).

Un de nos collègues, M. Bellet, ins Souterraine, a adressé une délibération de Vareilles (Creuse), du 14 août 1746, r du cimetière. Ces délibérations d'assemb pas rares, mais aucune traitant de ce s été signalée.

M. Gillier, de la Villedieu, près Go petit recueil d'armoiries, datant appare siècle et curieusement composé; 2° une Mas, aux environs de Gorre, qu'on a s mais cette destination paraît très douteus

M. Fage indique que la Société libre de le concours de laquelle notre Société av nier la conférence de MM. Schefer et Lag le compte rendu de ses conférences de p bon accueil qu'elle a trouvé dans notre vi

M. Alfred Leroux avait signalé il y a qu date du voyage de Marmontel à Aix-la- la plaque de marbre qui rappelle les v thermales de cette ville. Il a constaté, l que la rectification demandée avait été op

M. Courtot présente un tableau représ Saint-Etienne, à Limoges, à ajouter à la habile et très zélé collègue.

Lectures. — M. L. Royer fait une lectu verte de monnaies faite à Limoges il y ouvriers travaillant à la construction d' Pierre mirent à jour un sac contenant pr de cuivre des xive et xve siècles, connu

Ces monnaies, à moitié oxydées par leur séjour dans la terre, ont été dispersées; néanmoins, M. Royer a pu en inventorier une partie intéressante, surtout pour l'atelier de Limoges, où il a retrouvé six types des monnaies de Charles VI : le grand Blanc *guenar*, deux *demi-guénar* dont un inconnu à Hoffman, et trois types de gros Royal dit Florettes.

Le grand Blanc, dit *guenard à l'O rond*, frappé par Pierre Bonenfant, porte à l'avers la légende ✠ KAROLUS ⌒ FRANCORV ⌒ REX; dans le champ l'écu aux trois fleurs de lis; au revers ✠ SIT ⌒ NOME ⌒ BENEDICTU, et la croix pattée cantonnée de deux lis et de deux couronnelles.

Les deux demi-guenar portent les mêmes légendes que le guenar et dans le champ du revers la croix est cantonnée pour le premier d'une fleur de lis et d'une couronnelle; pour le second, de deux fleurs de lis et d'une couronnelle.

Les trois gros Royal dit Florettes, frappés par Guillaume de Julien, portent dans le champ, à l'avers, trois fleurs de lis sous une couronne rehaussée de trois feuilles d'ache et de deux perles: au revers, la croix fleurdelisée, cantonnée de deux couronnelles. Le premier type porte dans la légende, qui est la même que celle des Blancs et demi-Blancs, la croix pattée reliée à la feuille d'ache: le deuxième type, la croix pattée à branches égales, et le troisième la croix pattée en haut et en bas seulement. Toutes ces pièces ont le point secret à la dixième lettre, distinctif de l'atelier de Limoges.

L'atelier bourguignon de Dijon est aussi largement représenté par les frappes de Charles VI et des ducs de Bourgogne, guenard et florettes. Point sous la treizième lettre et trèfle à la fin des légendes. Il y a surtout à citer un exemplaire pour Charles VII, pièce d'une extrême rareté; le guenar à la couronnelle frappé à Dijon par Etienne Boursier, qui rappelle en tous points le même type de la collection Gariel, relatif à un guenar à la couronnelle frappé à Limoges probablement par Guillaume Moulin, dans la période comprise entre 1435 et 1448.

Il serait utile de compulser les trouvailles entières, car on pourrait y puiser de précieux renseignements sur les différents ateliers monétaires et donner des dates certaines aux émissions des types monétaires.

C'est pour ce motif que M. Royer a cité l'atelier de Dijon à propos de celui de Limoges; il est évident qu'avec des types à l'appui, les collections Jarry, Richard et Rousseau auraient pu préciser la date d'émission des grands Blancs à la couronnelle de Charles VII. La trouvaille dont il s'agit vient combler une lacune dans l'histoire monétaire de la fin de la guerre de Cent ans.

— M. Louis Guibert poursuit son étude sur les sorciers et les procès de sorcellerie au temps passé.

Il est à remarquer, dit-il, qu'à partir du XIVe siècle les pratiques de la magie vont toujours en se développant. Au XVIe siècle, à l'époque de la Renaissance, le nombre des gens s'adonnant aux sciences occultes est si considérable que l'on a pu dire, comme l'a écrit Emile Montégut, que ce fut la grande époque des magiciens. Toutes les vieilles superstitions, les histoires de lou-garou, de chasse volante, de bêtes dévorantes dont la fameuse bête du Gévaudan est le type, et dont on retrouve des échos dans nos *Chroniques* de la Marche et du Limousin, sont plus vivaces que jamais. Sous ces pratiques et ces terreurs populaires se cachent des crimes et de nombreux méfaits; aussi, l'autorité publique et la justice se montrent-elles d'une sévérité extrême à l'égard des sorciers, qui sont poursuivis avec rigueur et punis de la peine capitale. En France, pendant le XVIIe siècle, le nombre des exécutions est considérable; en Angleterre, pour ce même siècle, on l'évalue à quarante mille.

Dans le centre de la France, en Poitou notamment, soit dans les campagnes, soit dans les villes, la sorcellerie fut en grande vogue et donna lieu à de nombreux procès. M. Guibert cite quelques-uns de ces procès portés devant le juge de Montmorillon, et notamment celui de toute une famille, celle des Bonneveau, qui fit des aveux et fut condamnée au feu.

En Limousin, il y eut également des affaires de même nature assez intéressantes. La plus célèbre est celle des trois paysans d'Eyreins, près Rochefort, aux environs de Séreilhac, dénoncés par une servante et contre lesquels affluèrent les plaintes dans l'instruction ouverte devant le Présidial.

Cette affaire, dont parlent les *Annales manuscrites* et le Père Bonaventure Saint-Amable, a fait l'objet d'un opuscule fort répandu dans le peuple, qui aurait été à l'époque édité à Bordeaux et qui a été réimprimé il y a vingt-cinq ans par Perrin, de Lyon.

Le Présidial fut sans pitié aussi bien envers deux des accusés, Jassou et Galettou, qui avouèrent leurs pratiques démoniaques, qu'à l'égard du troisième, Peautier, dont on ne put rien obtenir, malgré la torture à laquelle on le soumit. Tous les trois furent condamnés à être pendus, leurs corps brûlés, après amende honorable, et subirent le supplice le 24 août 1630, dans le Creux des Arènes. La relation dit que lorsque Peautier, qui était resté sourd à toutes les exhortations des religieux, eut rendu le dernier soupir, tout le monde vit un gros moucheron noir s'envoler au-dessus de son corps.

Ce procès eut des suites, car deux des condamnés avaient dénoncé comme complices un certain nombre de leurs voisins, même de femmes, dont trois furent également condamnées.

Depuis cette époque, s'il a été question encore de sorciers en Limousin, il ne semble pas qu'il y ait eu d'informations et de procès sensationnels les concernant.

Le Secrétaire,
Camille JOUHANNEAUD.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1903

Présidence de M. René Fage, président

Présents : MM. Aubépin, Aubert Berger, Blancher, Courtot, Ducourtieux, Fage, Faissat, Fray-Fournier, docteur Fournié, L. Guibert, E. Hervy, Camille Jouhanneaud, Jouhaud du Verdier, abbé Lecler, A. Leroux, Mallevergne de La Faye, Royer, Touyéras.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire et adopté.

M. Sylvain Mazeaud, juge au tribunal de première instance de Limoges, et MM. de Laborderie et docteur Pouquet, présentés à la dernière séance, sont élus au scrutin secret, le premier comme membre titulaire, les deux autres comme correspondants.

M. René Guillemot, rédacteur en chef du *Courrier du Centre*, à Limoges, est présenté comme membre titulaire par MM. P. Ducourtieux et L. Guibert.

M. Marcel Vergnon, professeur de philosophie à l'Ecole Montalembert, à Limoges, est présenté en la même qualité par MM. Guibert et l'abbé Ardant.

M. Adolphe Navières du Treuil, propriétaire au Treuil, près Limoges, est aussi présenté comme membre titulaire par MM. Alfred Leroux et Guibert.

BIBLIOGRAPHIE. — M. Alfred Leroux mentionne parmi les publications reçues depuis un mois :

L'*Almanach-annuaire de la Creuse*, édité par M. P. Ducourtieux pour l'année 1904, et qui contient dans sa partie historique, divers articles, entre autres, une notice de l'éditeur sur l'inauguration du monument de Pierre Leroux à Boussac au cours de la

présente année ; une note de M. Cyprien Pérathon sur les passages de troupes à Aubusson au XVIIe siècle.

Le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* (tome XXX, 5e livraison). — A signaler dans ce fascicule un article de M. Ferdinand Villepelet sur le Périgord en 1698 d'après le mémoire de l'intendant de la généralité de Bordeaux.

Une notice de M. Dujarric-Descombes concernent M. Augustin Sinsou, ancien agent-voyer en chef de la Dordogne, offerte par l'auteur.

COMMUNICATIONS. — M. le Président annonce que le bureau et le conseil d'administration de la Société, en reconnaissance de l'hospitalité que celle-ci reçoit de la direction du Musée national Adrien Dubouché et de l'Ecole d'art décoratif, ont proposé de décerner une médaille aux élèves de cette école à la distribution des prix de chaque année ; il demande à l'assemblée de ratifier cette décision qui est adoptée à l'unanimité. Le bureau et le conseil auront à déterminer ultérieurement le choix de la médaille et la catégorie d'élèves à laquelle elle pourra être attribuée.

— M. Alfred LEROUX rappelle la communication par lui faite il y a environ deux ans au sujet de la rénovation de l'art de l'émaillerie à Limoges et les observations qu'elle avait fait naître. Dans un journal de l'Exposition du Centre de la France qui eut lieu dans notre ville en 1858, il a trouvé un article duquel il ressort assez manifestement qu'à la date de 1856, par lui déjà indiquée, il était question d'essais et de travaux de cette nature. Le chroniqueur de cette feuille, après avoir fait la revue des émaux anciens exposés (n° 2, page 14), ajoute en effet : « ... Il faut aller visiter l'exposition de M. R. Ruben (René-Ernest Ruben), ne fût-ce que pour comparer les anciens aux modernes et payer un juste tribut d'éloges à cet habile et laborieux artiste qui a fabriqué avec autant de talent que de bonheur des émaux incrustés et peints ; c'est une nouvelle Renaissance... »

M. Ernest Ruben, bien connu à Limoges, où il est décédé il y a peu d'années, par son esprit d'initiative, son intelligence des affaires et sa coopération active à de grandes entreprises de diverse nature, peut être, en effet, considéré comme un des précurseurs de notre industrie nouvelle des émaux peints.

— M. René FAGE a parlé plusieurs fois, à nos séances, de l'ancien *point de Tulle*, qui avait une grande notoriété, mais dont on ne connaît pas de nos jours d'échantillons suffisamment authentiques. Une revue de Paris, *La Dentelle*, dans son numéro du 10 octobre dernier, a publié un article de Mme Laurence de Laprade sur cet intéressant sujet, qui reproduit du reste les indications fournies

par M. Fage et qui est assorti d'une planche figurant un échantillon d'une écharpe de la croix des pénitents bleus de Tulle ; cette dentelle date seulement de 1818, mais elle a dû être faite d'après des pièces de l'ancien point qui existaient encore à cette époque.

On s'occupe, au surplus, remarque M. Fage, de faire renaître cette délicate industrie, soit à Paris, soit à Tulle même. M. Paul Ducourtieux ajoute à ce propos que, récemment, il a eu l'occasion de voir dans cette dernière ville, chez M. Vauzanges, des produits de la nouvelle fabrication dont il a rapporté une photographie qu'il fait passer sous les yeux de la Société.

M. Fage rappelle, en outre, que, lors de l'excursion de la Société à Uzerche, au mois de juin 1902, il avait fait remarquer, dans la visite de l'ameublement d'une maison de cette ville, une dentelle recouvrant un canapé qui pourrait bien être une pièce d'ancien point.

On a parlé quelquefois, paraît-il, du point de Limoges ; mais nous n'avons, en ce qui le concerne, ni documents, ni renseignements.

— M. Courtot présente un tableau de sa main, représentant la façade et la cour intérieures d'une maison, n° 22, de la rue du Consulat à Limoges, celle dite des Templiers, aujourd'hui maison Compain.

Cette construction, dit-il, paraît être dans notre ville le seul échantillon du style lapidaire dit Louis XII, qui forme la transition entre l'architecture du moyen-âge et celle de la Renaissance. Il en décrit avec beaucoup de compétence les caractères, les motifs décoratifs et toutes les particularités dont certaines sont originales. Cette maison est digne d'intérêt et de conservation. La peinture très soignée qu'en a faite M. Courtot fera bonne figure dans la galerie déjà très nombreuse des vieux monuments intéressants de Limoges et du Limousin, entreprise par lui avec beaucoup de talent et de persévérance.

Ne serait-ce pas le cas ici de demander à nouveau si une étude archéologique descriptive et complète, avec plans et dessins d'ensemble et de détails à l'appui, des anciennes maisons de la ville, dont quelques-unes sont encore appelées à disparaître, ne devrait pas tenter la plume de nos archéologues les plus autorisés ? Ils trouveraient assurément en M. Courtot un collaborateur très précieux.

Lectures. — M. Louis Guibert présente une châsse de cuivre en émail champlevé, qui appartient à M. l'abbé du Barat, aumônier du lycée de Pau, correspondant du ministère, et qui lui a été adressée très obligeamment par celui-ci pour être communiquée à la Société. Cette châsse, de taille moyenne et fort bien conservée,

date de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle ; son origine limousine ne saurait faire de doute. M. l'abbé du Barat l'a acquise d'un Espagnol qui n'a pu d'ailleurs lui fournir aucun renseignement sur sa provenance.

Cet intéressant morceau se compose d'une auge en cuivre, sans âme ou fond de bois, et d'un couvercle de même métal surmonté d'une crête, qui s'adapte à l'auge à l'aide de charnières de forme ancienne; il mesure 0m,225 de longueur sur 0m,213 de hauteur. Le décor dont le fond est bleu lapis rappelle celui qui caractérise les pièces d'orfévrerie limousine, mais on y constate l'absence de certaines nuances agréables à l'œil et même un manque d'harmonie assez sensible dans le choix et l'alliance des émaux. Sur les faces et les pans du reliquaire se trouvent des médaillons où sont représentés les apôtres, à mi-corps, avec une assez grande variété de figures, de vêtements et d'aspects.

Le tout est d'une exécution un peu sommaire, pas très finie, mais toutefois suffisante. On se trouve ici en présence non d'une œuvre vraiment artistique, d'une de celles que les maîtres limousins façonnaient sur commande avec des soins spéciaux, mais d'un de ces types de fabrication courante que nos ateliers devaient produire en assez grand nombre pour la vente courante sur les marchés de France et de l'étranger et dont la grande vogue de l'œuvre de Limoges assurait l'écoulement; en autres termes de ce que l'on peut appeler un type industriel. Celui-là, du reste, devait s'adresser à la clientèle riche.

Quoi qu'il en soit, l'objet en lui-même dont M. Guibert doit publier dans le *Bulletin* une description complète, présente un réel intérêt.

Certains détails et l'état de conservation assez remarquable de cette châsse ont pu faire concevoir quelques doutes sur son authenticité; mais celle-ci ne paraît pas pouvoir être sérieusement contestée.

— M. Royer communique trois pièces qu'il a en ce moment en sa possession.

La première monnaie est un denier de la plus grande rareté frappé par Pépin le Bref (752-759). Cette pièce, trouvée à Saint-Floret (Puy-de-Dôme), dans une sépulture carolingienne, porte à l'avers RX reliés et la lettre F (REX FRANCORVM) avec au-dessus le trait abréviatif; le revers porte AR (ARVENIA); au-dessous, la croix, signe chrétien; un ornement formé de trois perles avec le trait abréviatif sur le côté. M. Royer attribue cette pièce à l'atelier de Clermont, en Auvergne, par les raisons suivantes : 1° lieu de sa trouvaille; 2° type en tous points semblable pour l'avers aux

monnaies de Pépin le Bref frappées dans les ateliers voisins, celui de Lyon par exemple; le type se rapproche d'un denier de la collection de notre collègue frappé à Limoges par Charlemagne; 3° une pièce de la collection Rousseau n° 281, portant les mêmes lettres à l'avers, a été frappée par Charles Martel (?) à Clermont.

La deuxième pièce est un denier d'Amiens (Somme); cette ville eut à peu près les mêmes destinées que Limoges, car elle fut aussi partagée à la même époque entre plusieurs dominations. Sur l'avers, AMBIANIS (Amiens) et la croix pattée; au revers, PAX CIVIBUS TUIS. Comme à Limoges, son obole est très rare; mais on trouve aussi des deniers coupés en deux qui ont dû circuler comme oboles, à l'exemple des deniers Barbarins trouvés à Peyrat-le-Château. On prétendit que ces derniers étaient de mauvais aloi, malgré leur poids et leur titre; l'explication nous en est aujourd'hui donnée par la rareté des oboles d'Amiens et de Limoges, remplacées au XII° siècle par des deniers coupés en deux.

La troisième pièce est un gros d'Henri VI (1422-1471), derniers vestiges de la domination anglaise, dont les pièces furent frappées en grand nombre à Limoges, sous le règne du Prince Noir; ce gros est au même type que ceux frappés à Calais; il porte au revers CIVITAS LONDON, frappé à la cité de Londres.

— M. René Fage fait une intéressante lecture concernant l'existence de pénitentes en Bas-Limousin.

On savait que, dans le Midi de la France, un certain nombre de confréries de pénitents avaient été ouvertes aux femmes comme aux hommes; mais l'admission des *confréresses* dans les confréries de pénitents du Limousin n'avait pas encore été signalée. Il résulte des documents produits par M. Fage, que plusieurs confréries du Bas-Limousin comprenaient, en même temps, des pénitents et des pénitentes. A Tulle, depuis leur origine, les blancs et les bleus admettaient des femmes; il en était de même à Donzenac et à Laguenne.

Notre collègue fait connaître les formalités et le cérémonial usités pour l'admission des pénitentes dans ces confréries, la composition de leur conseil, les règles auxquelles elles se soumettaient dans les réunions à l'église, dans les processions et les enterrements; elles se tenaient ensemble, séparées des hommes; elles avaient une supérieure, des *syndicques*, des *conseillères*, nommées le plus souvent par l'assemblée des hommes, mais quelquefois aussi par les pénitentes elles-mêmes; elles obéissaient au prieur qui était le chef de toute la compagnie. Peu d'années avant leur dissolution, les confréries de pénitents blancs et bleus de Tulle

recevaient quelques femmes ; à Laguenne et à Donzenac, les confréries ne sont plus recrutées que parmi les hommes.

Le costume dont se revêtaient les pénitentes au début de l'institution était pareil à celui des hommes. Elles abandonnèrent plus tard le sac blanc ou bleu pour ne porter qu'un grand voile et une corde autour des reins.

— M. Paul Ducourtieux continue la lecture de son mémoire concernant les voies romaines en Limousin. Après avoir rappelé ce que l'on sait de la station bien connue de Chassenon sur la grande voie de Lyon à Saintes par Limoges, il montre l'importance que devait avoir une localité très voisine de cette dernière ville, celle du Palais, à l'époque gallo-romaine. Le Palais tirait cette importance de sa situation sur la grande voie, laquelle, comme l'on sait, dirigeait un embranchement sur Bourges, et aussi à la jonction d'une voie secondaire qui allait plus directement à Ahun, sans passer par Prœtorium (Saint-Goussaud).

M. Ducourtieux signale ensuite les divers monuments qui se trouvaient sur le parcours de la voie, tels que bornes milliaires, tumuli, camps retranchés, villas. Il rappelle les noms des localités voisines de ce parcours dans lesquelles on a découvert des monnaies et des poteries, et mentionne aussi les exploitations minières des environs.

Il est intéressant de rechercher dans les documents du moyen âge les indications qui se rapportent aux anciennes voies et à leur fréquentation.

On en trouve un certain nombre dans les vies des saints et les chroniques du Limousin; les établissements des chevaliers du Temple, et plus tard de ceux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui étaient placés le plus souvent sur le bord de ces voies, peuvent aussi fournir d'utiles renseignements.

M. Ducourtieux cherche enfin à préciser l'époque à laquelle la voie de Lyon à Saintes, par Clermont et Limoges, cessa d'être utilisée dans notre région comme grande route. Pour cela il divise la voie en quatre parties. Le tronçon de Crocq à Ahun a subsisté jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Il est désigné sur les cartes « ancienne route de Limoges »; le tronçon d'Ahun à Prætorium a dû être abandonné de très bonne heure, presque aussitôt après la construction de la voie secondaire plus directe d'Ahun à Limoges par Pontarion, Bourganeuf, Sauviat, Saint-Priest-Taurion et le Palais ; le tronçon du Palais à Limoges subsiste encore; enfin le tronçon de Limoges à Chassenon a dû disparaître avant le XIVe siècle. Il fut remplacé par la route d'Angoulême par Saint-Junien.

Le Secrétaire,

Camille Jouhanneaud.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1903

Présidence de M. E. Hervy, vice-président

Présents : MM. Aubert Berger, Blancher, Marc Bouillon, Courtot, Ducourtieux, docteur Fournié, Fray-Fournier, L. Guibert Hersant, Emile Hervy, Camille Jouhanneaud, A. Leroux, S. Mazeaud. Royer, Touyéras.

M. René Fage, président, se fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Après la lecture du procès-verbal qui est adopté après quelques observations, il est procédé à l'élection des candidats présentés à la dernière séance.

MM. René Guillemot, rédacteur en chef du *Courrier du Centre*, Marcel Vergnon, professeur de philosophie à l'école Montalembert et Adolphe Navières du Treuil, demeurant tous à Limoges, sont élus au scrutin secret, membres titulaires de la Société.

M. de Lajolais, directeur du Musée Adrien Dubouché et de l'Ecole d'art décoratif de Limoges, remercie la Société en termes particulièrement aimables, de l'allocation, par elle faite, d'une médaille annuelle aux élèves de l'Ecole; il fait observer que cette médaille ne pouvant être attribuée à un cours d'émaillerie qu'il n'a pas encore été possible d'instituer, il paraîtrait assez logique de la décerner aux élèves du cours d'architecture qui s'occupe déjà de réunir la collection des anciens monuments du pays. C'est aussi l'avis de tous les membres présents.

M. le Président annonce que le 42e congrès des sociétés savantes s'ouvrira à Paris le 5 avril prochain. Le programme du congrès a déjà été porté à la connaissance des intéressés.

La Société des Antiquaires de France fait connaître qu'elle célébrera son centenaire à Paris le lundi 11 avril 1904; elle invite notre réunion à déléguer un de ses membres pour assister à cette solennité.

La Société des archives de la Saintonge a ouvert une souscription pour l'érection d'un monument à M. Louis Audiat, son ancien président, récemment décédé, et a adressé une circulaire dans laquelle elle demande notre concours moral ou pécuniaire.

La réunion, en souvenir des témoignages de sympathie que M. Audiat lui avait toujours marqués, non moins que des longs et grands services rendus par lui à la cause de l'érudition et de l'archéologie, vote une allocation de 25 francs.

Bibliographie. — M. Alfred Leroux, après avoir observé que les dernières publications des ministères ne contiennent rien de particulier pour le Limousin, signale seulement parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

L'*Almanach-Annuaire limousin*, édité par MM. Ducourtieux et Gout (46e année), dont la partie historique ou littéraire contient des articles de MM. Louis Guibert, l'abbé Lecler, Camille Jouhanneaud, Camille Leymarie, H. Gérardin, P. Ducourtieux, Paul Garrigou-Lagrange, Lingamiau, etc.

Analyse des actes et délibérations de l'administration municipale de Limoges (tome IV, de septembre 1870 à décembre 1878).

Ce tome IV termine l'utile publication entreprise et menée à bonne fin par M. C. Benoist, receveur municipal. Ce volume est accompagné d'une table alphabétique des matières de 1790 à 1878 appelée à rendre de véritables services, et d'un sommaire des rapports présentés au conseil municipal et des délibérations de cette assemblée qui ont été imprimés.

Bulletin de la société les amis des sciences et arts de Rochechouart (tome XIII, n° 2).

M. A. Masfranc y continue son inventaire des monuments mégalithiques de la région, et des découvertes archéologiques qui y ont été faites.

Lemouzi (nos 95 et 96). A noter une description du Chalard, par M. A.-L.-L. Valette. La légende du lion de Golfier de Lastours, par Pierre Lescurol. — Un article de notre collègue, M. Léopold Mouret sur le quartier dit la Font-Pino, à Limoges.

Mémoires de la société des sciences de la Creuse (2e série, t. XI). — Volume assez abondant où nous trouvons l'étude de M. Toumieux sur le comté de la Feuillade (suite); un mémoire de M. C. Pérathon sur Issoudun et la seigneurie d'Hautefaye, ainsi qu'un plan très curieux d'Aubusson (1663-1685) rapporté par le même; l'abbaye de Moutier-d'Ahun, par M. Delannoy; le rapport de M. l'abbé Dercier relatif aux fouilles exécutées au mont de Jouer (suite); une note critique de M. Autorde sur l'étude du reliquaire de Saint Goussaud, publiée par MM. Léon Palustre et Barbier de Montault; la suite des notes de M. Villard sur Guéret au XVIIIe siècle.

M. Pierre Gaumy a fait hommage d'un exemplaire de son intéressant mémoire déjà publié par le *Bulletin de la société de Rochechouart* sous le titre : « Un groupe d'habitants de la région de Rochechouart devant le tribunal révolutionnaire pendant la Terreur. »

Communications. — M. Alfred Leroux rappelle dans la première chronique de Pierre Robert (*Chartes, chroniques* et *mémoriaux*,

page 288), un passage d'un certain intérêt, se référant à l'année 1633. « L'on joua au Dorat, dit-il, quelque tragédie pour la Saint-Pierre, à Châteauponsac, ils représentèrent la vie et le martyre de leur patron, saint Thyrse; et, en la ville de Magnac, jouèrent deux fois; à savoir : au mois de mais, et l'autre pour la Saint-Maximin, au mois de septembre, une belle tragédie appelée la *Dorinde*, où il y eu un grand nombre de spectateurs, et étaient plus de deux milles étrangers, noblesse et habitants des villes et des bourgs circonvoisins. » M. Leroux demande si l'on pourrait fournir quelques renseignements sur les représentations dont Pierre Robert fait mention.

— M. Bellet, instituteur honoraire à La Souterraine, membre correspondant de la Société, a adressé à M. Guibert, pour être communiquée à la séance, la teneur d'un testament fait à Montmorillon le 3 août 1693, par Jacques Bonnet, des Forges, lieutenant particulier de la sénéchaussée de cette ville, et qui était originaire de La Souterraine; cet acte est intéressant par la multiplicité et la nature des prescriptions et des détails qu'il renferme; après avoir fait ses recommandations pour le lieu de sa sépulture et l'édification de son tombeau, ordonné des messes pour le repos de son âme, le testateur y fait de nombreux legs ou dispositions de dernière volonté au profit des institutions religieuses ou charitables du pays ou de particuliers.

— M. Louis Guibert a relevé dans les registres paroissiaux de Saint-Christophe et Sainte-Affre, à Limoges, quelques actes qui paraissent devoir être mentionnés, en sus de ceux qu'il avait déjà fait connaître dans les extraits par lui publiés; tels sont, par exemple, l'acte d'inhumation d'un Blaise Tarnaud, tué en 1702, et celui d'une demoiselle Poylevé, daté du 10 septembre 1705, où celui-ci est qualifiée fille dévote et très dévote, avec commentaire élogieux de ses vertus et de ses mérites.

— M. Zénon Toumieux nous a adressé une généalogie très complète de la maison de Faye ou de la Faye, originaire de Peyrat-le-Château, qui a possédé plusieurs seigneuries du pays; ce travail est fait avec le soin habituel que notre dévoué correspondant apporte à toutes ses études.

Lecture. — M. Louis Guibert trace l'historique du pont Saint-Etienne à Limoges, dont la démolition projetée a soulevé comme on le sait, à Limoges, à Paris et ailleurs, de nombreuses et vives protestations qui, nous l'espérons, seront entendues. Si quelques hommes du métier fort honorables en ont critiqué certaines défectuosités ou avaries qui pourraient, selon eux, en compromettre la solidité et ne permettent pas en tous cas son exhaussement, ils

reconnaissent cependant que les voûtes et les tympans ne présentent pas de lézardes et que leur travail d'investigation n'a pu porter sur les fondations mêmes.

Ce n'est pas risquer beaucoup que d'avancer que l'état de choses actuel ne date pas d'aujourd'hui et qu'un pont qui a subi de rudes assauts depuis sept siècles environ n'est pas encore près de sa ruine.

L'antiquité du pont, son caractère architectural dans le style du moyen âge, sa position extrêmement pittoresque au pied du haut coteau de la Cité, sont des raisons plus que suffisantes pour en assurer la conservation et provoquer, s'il est nécessaire, quelques réparations.

Le pont fait, en effet, en quelque sorte, partie intégrante et nécessaire de la capitale du Limousin ; il est toujours au premier plan des vues connues de la ville, et Dieu sait si ces vues sont nombreuses, depuis le dessin de Duwiert en 1612, de Beaumesnil dans la dernière partie du XVIIIe siècle, jusqu'à nos jours ; c'est encore par là que les artistes, les peintres, sans parler des photographes qui sont légion, vont encore chercher le plus souvent une image de notre ville plus typique que toutes les autres.

A ce sujet, M. Guibert rappelle et communique une belle eau-forte d'un artiste limousin de talent, M. Giroux, qui, à la différence des autres artistes ou amateurs, a représenté le pont Saint-Etienne pris du haut de la rue si montueuse qui lui fait suite du côté de la ville.

Les anciens ponts du moyen âge qui subsistent encore dans leur intégrité sont plus rares qu'on ne suppose ; la plupart ont été rebâtis ou restaurés d'une façon qui en a altéré le caractère. Le Limousin a conservé quelques-uns de ses ponts de cette époque ; à Limoges, nous en avons deux : le pont Saint-Etienne et le pont Saint-Martial.

Il est constant, qu'au moyen âge, les populations faisaient beaucoup d'efforts et de sacrifices pour avoir des ponts ; l'Eglise, les ordres religieux, les confréries, les encourageaient de leurs subventions ou de leurs aumônes, quand ils ne prenaient pas eux-mêmes l'initiative et la charge de leur construction. Certains documents, notamment dans le Périgord, établissent que des particuliers faisaient des dispositions testamentaires pour y contribuer.

Les deux ponts de Limoges offrent beaucoup de similitude, mais ils ne sont pas de la même époque ; le pont Saint-Martial, moins intéressant, du reste, est certainement beaucoup plus ancien que l'autre ; il doit remonter à la fin du XIe siècle ou au début du XIIe siècle, et nous savons que, ruiné et démoli par le roi d'Angle-

terre Henri II, il fut reconstruit peu de temps après, peut-être par les soins de ce roi même; dès les premières années du XIIIe siècle, il était rendu à la circulation. La préexistence du pont Saint-Martial ne saurait d'ailleurs nous étonner, car il était situé près de l'agglomération primitive qui devint la ville gallo-romaine, si elle n'était pas déjà une ville, et qui possédait les plus anciens et les plus importants courants de circulation.

On ne voit pas, au contraire, que le quartier où est situé le pont Saint-Etienne, du moins dans sa partie outre-Vienne, ait eu avant le XIIe ou le XIIIe siècle une grande importance; on n'y trouve pas, en effet, trace d'établissements pieux et charitables, à une exception près, ni de voies dignes de ce nom. Des chartes de la cathédrale, des sentences d'évêques qui font allusion aux écluses et aux moulins du chapitre situés en ces lieux n'en parlent jamais, pas plus que d'autres documents. Etienne Guibert signale l'existence d'un bac au XIIe siècle.

Toutefois le pont existait avant 1210; dans un procès-verbal d'enquête, à Chinon (1267-1268), on trouve la mention de son existence vers cette époque dans la déposition d'un chanoine très âgé, Seguin Boucher, qui parle du droit de péage alors établi par le vicomte, sur les ordres du duc d'Aquitaine; il est singulier qu'il ne soit rien dit du concours de l'évêque, seigneur de la Cité.

Au cours du XIIIe siècle, les citations deviennent assez nombreuses, mais en dehors de quelques faits matériels, comme les inondations, ou de quelques évènements populaires surtout contemporains de la Révolution, le pont n'a pas réellement d'histoire, ou cette histoire n'a rien de particulièrement notable.

Comme tous les ponts de l'époque, le pont Saint-Etienne était fortifié, muni de pont-levis, tout au moins à l'entrée du côté de la Cité, de portes ou porteaux qui disparurent dans les temps postérieurs.

Il paraît bien avoir été restauré au XIVe siècle et peut-être même les avant-becs auxquels on reproche le manque de liaison avec les culées des piles datent-ils seulement de ce siècle. Après la grande inondation de 1530, il dut être aussi réparé et encore plus tard dans les premiers temps du XVIIe siècle, ainsi que l'indiquait une ancienne inscription connue dans le quartier rappelant des travaux de réparations, des réfections de pavé. Depuis, il n'y a pas de témoignage de réparations d'ensemble et importantes.

Le Secrétaire,

Camille JOUHANNEAUD.

LISTE

DES MEMBRES DE I

AU MOMENT DE LA PUBLICATION

BUREAU

Président-né. — M. le Préfet de la Haute-Vie
Président. — M. Fage (René), I. P. ✠.
Vice-Présidents. MM. Hervy (Emile) et l'abbé
Secrétaire général. — M. Guibert (Louis), A.
Secrétaire. — M. Jouhanneaud (Camille).
Trésorier. — M. Touyéras (Gabriel).
Bibliothécaire-archiviste. — M. Leroux (Alfre
Adjoints. — MM. Fray-Fournier (Alfred), I.
Dubois (Joseph).

CONSEIL D'ADMINISTR

MM. les Membres du Bureau.
M. Tixier (Jules), A. ✠, ✠.
M. Garrigou-Lagrange (Paul), A ✠.
M. Lachenaud (Emile).

COMITÉ DE PUBLICA'

MM. les Membres du Bureau.
M. Ducourtieux (Paul), I. P. ✠.
M Fray-Fournier (Alfred), I. P. ✠.
M. Mariaux (Paul).
M. Judicis (Antoine).
M. Lavergnolle (Gaston).
M. Courtot, A. ✠.

(1) La Société a été fondée le 26 décembre 1845 : elle s'
nation d'une commission pour la recherche, l'étude et la cons
désignée, le 3 du même mois, par M. Morisot, préfet de

MEMBRES HONORAIRES (1)

1859-1876

MM.

ROUGERIE (Mgr), évêque de Pamiers.

1874-1888

CLARETIE (Jules), O ✻, de l'Académie française, administrateur de la Comédie Française, 155, boulevard Haussmann, à Paris.

1875-1888

LASTEYRIE (comte Robert DE), ✻, membre de l'Académie des Inscriptions, professeur d'archéologie à l'Ecole des Chartes, 10 *bis*, rue du Pré-aux-Clercs, Paris.

1879

DELISLE (Léopold), G O ✻, de l'Académie des Inscriptions, administrateur général de la Bibliothèque nationale, rue de Richelieu, Paris.

1899

LOUVRIER DE LAJOLAIS, ✻, directeur des Ecoles nationales d'arts décoratifs de Paris, Limoges et Aubusson, 19, quai Bourbon, Paris.

1879-1901

THOMAS (Antoine-André) ✻, professeur à l'Université de Paris, 10, rue Léopold-Robert.

1881-1901

MOLINIER (Emile), O ✻, conservateur honoraire des Musées Nationaux du Louvre, 58, quai Bourbon, à Paris.

MEMBRES TITULAIRES

1845

Madame veuve ASTAIX, rue Pont-Hérisson, 10.

1851

MM.

GRAVE (le marquis DE), propriétaire, à Verneuil-sur-Vienne.

1858

ROGUES DE FURSAC (Victor), notaire, à Aixe-sur-Vienne.

1859

LECLER (l'abbé A.), chanoine honoraire, aumônier de l'Asile de Naugeat.

1862

HERVY (Emile), notaire honoraire, 33, boulevard Gambetta.

(1) Quand il y a deux dates, c'est la dernière qui indique l'année de la promotion au titre de membre honoraire.

1863

MM.

LEMAS (Elie), ✻, I. P. ✠, inspecteur d'académie en retraite, rue Armand Barbès, 28.

1865

LE SAGE (Charles), ✻, A. ✠, ingénieur civil, ancien maire de Limoges, 18, rue Pétiniaud-Beaupeyrat.

1870

DUCOURTIEUX (Paul), I. P. ✠, imprimeur-libraire, membre correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, 7, rue des Arènes.

1872

ARDANT (Georges), imprimeur, 14, rue Pont-Hérisson.

GUIBERT (Louis), A. ✠, directeur d'assurances, Correspondant de l'Institut, rue de l'Observatoire, 5.

JOUHANNEAUD (Camille), avoué près le tribunal civil, 28, boul. Victor Hugo.

ROMANET DU CAILLAUD (Frédéric), ✠, au château du Caillaud, près Isle.

1873

** CRESSAC-BACHELLERIE (DE), ancien percepteur, au Dorat.

FAGE (René), I. P. ✠, avocat, 25, boulevard Gambetta.

VANDERMARCQ (Eugène), ✻, propriétaire, 7, rue du Général Cérez.

1874

BOUDET (Gabriel), I. P. ✠, docteur en médecine, 1, rue du Général Cérez.

* Madame veuve Louis BOURDERY, à Limoges, rue Pétiniaud-Beaupeyrat, et au château d'Oche (Dordogne), par La Coquille.

RAYMONDAUD (E.), ✻, I. P. ✠, directeur honoraire de l'Ecole de médecine, 28, faubourg Manigne.

1875

CONSTANTIN (Jérémie), avocat, 12, avenue de Juillet.

LÉOBON-LÉTANG, notaire, à Ahun (Creuse).

1876

GUÉRIN-LÉZÉ (Guillaume dit William), ✻, fabricant de porcelaine, 11, rue du Petit-Tour.

** MONSTIERS-MÉRINVILLE (le marquis Jean DES), au château du Fraisse, par Mézières (Haute-Vienne).

VIGIER (l'abbé), curé-archiprêtre de Bellac.

1877

* CERCLE DE L'UNION, à Limoges.

DELOR (Adrien), propriétaire, au château du Puy Mathieu, près Le Vigen, et à Limoges, boulevard Louis Blanc, 21.

DE LURET DE FEIX, propriétaire au Pleinard, par Pierrebuffière.

LAPORTE (l'abbé), curé-doyen à Evaux (Creuse).

POMÉLIE (le baron Melchior DE LA), ✻, propriétaire, au château du Montjoffre, par Saint-Denis-des-Murs.

1878

MM.

BERGER (Elie), ✻, I. P. ℣, professeur au Lycée, 18, avenue Saint-Eloi.
* DUCHASTEAU (Georges), notaire à Bessines (Haute-Vienne).
** LEROUX (Alfred), I. P. ℣, archiviste de la Haute-Vienne, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, 48, rue de Paris.
MALEPLANE (Paul Veyrier DE), receveur des finances en retraite, à Saint-Léonard).

1879

BELLABRE (Jules DE), propriétaire, au château de Puyjoubert, commune de La Geneytouse, par Saint-Léonard.
LACHENAUD (Emile), entrepreneur, 7, avenue du Midi.
LEPINAY (Gaston DE), maire de Lissac, au château de Moriolles, par Larche (Corrèze).
MALEVERGNE DE LA FAYE, ancien magistrat, 32, boulevard Victor Hugo.

1880

BOULLAND (Henri), A. ℣, docteur en médecine, 36, boulevard Victor Hugo.

1881

GILBERT (Monseigneur), ancien Evêque du Mans, Evêque d'Arsinoë, 27, avenue Baudin.
MARIAUX (Paul), avocat, 18, boulevard Victor Hugo.
MERLIN-LEMAS (Abel), avoué près la Cour d'appel, 29, boulevard Gambetta.

1882

BRISSET-DESISLES, ancien magistrat, directeur particulier de la compagnie d'Assurances générales sur la Vie, 11, avenue de Juillet.
BOURDEAU DE LA JUDIE (André), 9, rue Cruchedor, et au château de La Judie, par Aixe.
CATHEU (Théodore DE), ✠, propriétaire, au château de Juillac, près Limoges.
NENERT (André), 4, avenue Garibaldi.
SAVODIN (Jules), 50, avenue de Juillet.
TIXIER (Jules) A ℣, ✠, architecte des monuments historiques, 38, rue Pétiniaud-Beaupeyrat.

1883

DEGROND, ✻, ancien préfet, 9, place Denis Dussoubs.
FOUGERAS-LAVERGNOLLE (Gaston), avocat, 22, boulevard Carnot.
LOUVET (André), avoué près la Cour, 8, cours Bugeaud.
MOUFLE (Léonard), directeur d'assurances, 16, rue d'Aguesseau.
WOTTLING, A. ℣, architecte diocésain, ancien directeur des travaux de la ville, 8, cours Gay-Lussac.

MM.

1884

BOURDEAU-D'ANTONY, docteur en médecine, 35,
Mme BRIGUEIL, 13, avenue du Midi.
COURONNEL (comte DE), ✻, membre du Consei
GAUMY (l'abbé), curé de Magnac-Laval (Haute-
GÉRARDIN (Albert), avocat, 6, rue Ventenat.
* LACOSTE (André), négociant, à Châteauponsa
MAURAT-BALLANGE (Albert), avocat, 16, place
MAZAUBRUN (Antoine DU), avocat, 5, rue Adrie
MOYNAT (l'abbé), curé de Saint-Pierre-du-Que
SAZERAT (René), 2, rue Dalesme.

1885

GARRIGOU-LAGRANGE (Paul), A. ✿, secrétaire
Lussac, à l'Observatoire météorologique, 2
PARADIS (Léon), entrepreneur de serrurerie, 6

1886

FRAY-FOURNIER (Alfred), I. P. ✿, chef de l
Haute-Vienne, chemin des Basses-Palisses,
LEYMARIE (Camille), I. P. ✿, conservateur de
correspondant honoraire du ministère de l'
travaux historiques, membre non résidant
Beaux-Arts des départements, 80, avenue B

1887

DEMARTIAL (André), directeur d'assurances, bo
DUBOIS (Joseph), avoué, 7, rue Arbonneau.
HERSANT (Edouard), A ✿, directeur particuli
rances *la Providence*, 17, place Manigne.
JUDICIS (Antoine), architecte, 34, rue Elie-Ber

1888

DESBORDES (Charles), propriétaire, à Salesse, p
** Ecole nationale d'Arts décoratifs de Limoge
GANY, percepteur à Nantiat.
* LACHENAUD (Henri), archiviste-paléographe, 7
TEXIER (Hubert), avocat, à Paris, rue Clapeyr
Saint-Paul d'Eyjeaux.

1889

CHARREYRON (Pierre), avocat, docteur en droit
TOUYÉRAS (Gabriel), ancien percepteur, rue d'

1890

GRIFFIN (Walter), consul des Etats-Unis de l'Am
à Limoges.

MM.

1891

GUIMBAUD (l'abbé), professeur à l'École Montalembert, Limoges.

LAUMOND (Jules), avocat, à Beauvais, commune de Saint-Amand-Jartoudeix, près Bourganeuf (Creuse).

TENANT DE LATOUR (Albert), à l'Abbaye du Chalard, par Ladignac.

1892

ARDANT (l'abbé Georges), préfet des études à l'École Montalembert, 68, rue du Pont-Saint-Martial.

CHAPTES (Henry DE FAYOLLES DE CORUS DE), ✻, chef d'escadrons de cavalerie territoriale, au château du Couret, commune de Saint-Laurent-les-Eglises, près la Jonchère (Haute-Vienne).

LAPORTE (Maurice), ✻, négociant, ancien sénateur, maire de Jarnac.

MARQUET, ✻, I. P. ✠, docteur en médecine, membre du Conseil général, maire de Rochechouart.

1893

FAISSAT (J.), A✠, constructeur d'appareils photographiques, rue du Clocher, 19.

GENTIL DE ROSIER (Alexandre DE), propriétaire, au château de Rosier, par le Châtenet-en-Dognon (Haute-Vienne).

MOUNIER (l'abbé), chanoine, rue Neuve-Saint-Etienne, 4.

1895

BILLARD (Georges), notaire, 7, rue Pétiniaud-Beaupeyrat.

BROUSSE (Gilbert), propriétaire, 35, chemin des Basses-Palisses.

CODET (Pierre), manufacturier, membre du Conseil général de la Haute-Vienne, maire de Saint-Junien.

DESBORDES (Eugène), notaire, à Rochechouart.

FRÉDY (DE), propriétaire, membre du Conseil général de la Haute-Vienne, au château de Saint-Auvent, par Saint-Auvent (Haute-Vienne).

GABIAT (Camille), docteur en droit, ancien député, maire et membre du Conseil général, à St-Sulpice-les-Feuilles, et à Paris, 172, rue de Grenelle.

LACAUX (Charles), ✠, négociant, vice-consul d'Espagne, 32, cours Gay-Lussac.

MALINVAUD-BERGER, négociant, 19, rue Lansecot.

MARIE (Eugène), propriétaire, 9, rue de l'Observatoire.

MARTIN DE LA BASTIDE, capitaine au 29e dragons, au château de La Cour, par Saint-Martin d'Auxigny (Cher).

MOREL (Etienne), directeur d'assurances, 16, boulevard Carnot.

VANDIÈRES DE VITRAC (Antoine-Marc DE), ✻, ancien capitaine de cavalerie, 27, boulevard de la Corderie.

1896

PÉNICAUD (Gustave), vicaire à Sainte-Marie, 2, rue de la Caserne.

ROCHE (Edouard), négocient, square des Emailleurs, et à Champagnat, près Nexon.

RUCHAUD (Lucien), négociant, 17 *bis*, rue Manigne.

1897

COURTOT, A. ✠, professeur de dessin au Lycée Gay-Lussac, 14, avenue de Toulouse.

L'HERMITE (vicomte DE), capitaine au 21e régiment de chasseurs à cheval, place Boucherie, 3.

MOURET (Léopold), instituteur, Ecole du faubourg du Pont-Neuf.

MM. **1898**

BERGER (Aubert), entrepreneur, 13, rue des Cl
JUGE (Alex.), négociant, 18, rue du Clocher.
MARANDAT (l'abbé J.), curé doyen de Saint-Yrie
MAUMY (François), avocat, 10, rue Mirabeau.
SAILLY, notaire, 1, rue Léonard-Limosin.
TRÉZEGUET (Albert), négociant, 15, rue des Ta
VEYRETON (l'abbé), curé de Chaptelat (Haute-Vi
ZIBELIN, O ✻, ancien officier supérieur, 2, pla

1899

JOLY DE SAILLY, inspecteur des Eaux et Forêts,
JOUHANNEAUD (Charles), chimiste, licencié ès-s
THARAUD (Armand), fabricant de pâtes, à Aixe-

1900

ARBELLOT (Emile), négociant, 4, cours Jourdan
ARDANT (Maurice), propriétaire, rue du Collège
BEAURE d'AUGÈRES (Louis), 15, rue Gondinet.
BRUNOT (Joseph), pharmacien, 22, place des Ba
DUPUY (Firmin), avocat-agréé, 8, rue Pont-Héri
FOUGÈRES (Eugène), directeur d'assurances, 2 b

1901

BLANCHER (Ernest), A ✿, peintre-émailleur, rue
BONNAUD (Paul), A ✿, peintre-émailleur, boule
FOURNIÉ, médecin-principal de l'armée, O ✻, I

1902

ABZAC (O. D'), A ✿, percepteur des contributi
Beaupeyrat, 40.
COLLET (Paul), directeur de l'agence du *Crédit*
DEQUET (Paul), au château du Mas, par Saint-Y
à Paris.
DROUAULT (Roger), A ✿, receveur de l'enreg
les-Feuilles.
HERVY (Pierre), docteur en médecine, 33, boul
JOUHAUD DE VERDIER (Etienne), architecte, 32, a
LAGUÉRENNE (René), avocat, avenue Foucaud, 1

1903

BOUILLON (Marc), ingénieur civil, boulevard Lo
CHARLES-LAVAUYELLE (Henri), O ✻, I ✿, éditeu
GUILLEMOT (René), rédacteur en chef du *Courrie*
MAZEAUD, juge au tribunal civil de première i
du Midi, 30.
NAVIÈRES DU TREUIL (Adolphe), au Grand-Treui
ROYER (Frédéric-Louis), pharmacien, rue Mont
VERGNON (Marcel), professeur de philosophie à l'É

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1857

Clément-Simon, ✻, ancien procureur général, château de Bach, par Naves. (Corrèze).

1865

Coustin du Masnadaud (la marquise de), au château de Sazeyrat, par Marsac (Creuse).

Debort (Gabriel), propriétaire, au château de Montaiguet (Allier).

1871-1875

Aubépin, ancien archiviste du département du Cantal, adjoint au maire, au Dorat.

1872

Decoux-Lagoutte, A ✻, ancien magistrat, rue de Bourdeilles, 11, à Périgueux.

** Poulbrière (l'abbé), Supérieur du Petit-Séminaire de Servières (Corrèze).

1874-1885

Demartial (Henri), ✻, conseiller à la Cour de Cassation, 28, rue d'Assas, à Paris.

1875

Masbaret du Basty (Edouard), conservateur des hypothèques, à Saintes (Charente-Inférieure).

1875-1884

Bonhomme de Montégut (Henri), ancien magistrat, aux Ombrais, près La Rochefoucauld (Charente).

Bosvieux (Paul), conservateur des hypothèques, cité Vaudoit, 26, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

1877

Aubusson de Soubrebost (Edouard), 98, rue de Varennes, Paris.

Montcheuil (Paul de), château de Montcheuil, près Nontron (Dordogne).

Montvailler (Paul de), avocat, 14, rue de Clichy, Paris.

Petit-Séminaire d'Ajain (Creuse).

1878

David (Gaston), avocat, aux Biards, par Saint-Yrieix.

Dujarric-Descombes, I. P. ✻, licencié en droit, ancien notaire, vice-président de la Société historique du Périgord, 9, rue de Paris, à Périgueux.

1879

Cialis (l'abbé), curé de La Souterraine (Creuse).

Rancogne (de), chez M. Verdeau, rue des Bezines, à Angoulême (Charente).

1882

Berthomier (Georges), avocat, au château de St-Germain-Beaupré (Creuse), et à Neuilly-sur-Seine, 38, avenue du Roule.

Senneville (de), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, 82, rue de Grenelle, à Paris.

MM.

1883

BRUCHARD (Jean DE), avocat, villa Saint-Germain, par Brive (Corrèze).

1884

RUBEN (Emile), imprimeur-libraire, Charleville (Ardennes).

1885

TOUMIEUX (Zénon), ancien notaire, à Masgrangeas, par Royère (Creuse).

1885-1894

GUIONNET (Paul-André), Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne).

1886

** CHAMPEVAL DE VYERS (Jean-Baptiste), avocat, à Bourganeuf (Creuse).

1888

BELLET, instituteur en retraite, à La Souterraine (Creuse).

** FAGE (Emile), vice-président honoraire du Conseil de préfecture de la Corrèze, président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Tulle, à Tulle.

MAZET (Albert), A ✠, architecte, boulevard des Batignolles, 26, à Paris.

** RUPIN (Ernest) ✻, I. P. ✠, président honoraire de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.

TERMES (Emile DES), inspecteur général de la Compagnie d'Assurances générales, à Bordeaux.

THOMAS-DURIS (Dr René), à Bugeat (Corrèze).

1889

BOSREDON (Philippe DE), O. ✻, ancien conseiller d'Etat, 8, rue Verte, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

GONDINET (Michel) ✻, avocat, docteur en droit, 12, rue Matignon, Paris.

DULAU et Cie, libraires, 37, Soho-Square, à Londres (2).

1890

** ALEXEÏEFF (Son Excellence le comte Georges D'), G. C. ✠, maître de la Cour de S. M. l'Empereur de Russie, tuteur honoraire, rue Sergulevskaya, 40-12, Saint-Pétersbourg.

CARS (le duc DES), 80, rue de Lille, Paris.

MONTAUDON (Ernest), notaire, ancien membre du Conseil général, à La Souterraine (Creuse).

** PÉRATHON (Cyprien), membre correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, à Aubusson.

RIGAUDIE (le R. P.), des missionnaires de N.-D. de Lourdes, chez M. Gallet, à Chinon (Indre-et-Loire).

1891

BEAUCHESNE (marquis DE), vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, maire de Souvigné, au château de la Roche-Talbot, par Sablé (Sarthe), et 8, avenue Marceau, Paris.

BROUARD (Arsène), frère des Ecoles chrétiennes, pensionnat Saint-Eugène, à Aurillac.

MM.

1892

CHASTENET DE GERY (Paul), receveur de l'enregistrement et des domaines, à Bressuire (Deux-Sèvres).

1893

ASHER et Cie, libraires, 13, Unter den Linden, Berlin.
LENORMAND (Louis), architecte, 2, impasse de Conti, Paris.

1896

ALBERT (Dr Prosper), médecin principal de l'armée en retraite, 37, chemin du Vivier, à Chublac, par Amplepuis, près Lyon.
LESPINAS (Edmond), avocat, ancien magistrat, 13, rue de Bourdeilles, à Périgueux.

1898

ARBELLOT (Albert), receveur des Finances, à Saint-Nazaire.
ARBELLOT DU REPAIRE (Emile), receveur des Finances, à Sancerre (Cher).
FOUCAUD (François), comte DU DAUGNON, château d'Offanengo (Lombardie).

1899

STECHERT, libraire, 76, rue de Rennes, à Paris.

1900

LOPEZ PELAEZ (D. ANTOLIN), doctoral de l'église cathédrale et vicaire général de Son Em. l'Archevêque, à Burgos (Espagne).

1901

LANGLADE (A.), rue de la Mairie, 29, Boulogne-sur-Seine.
MEYNIEUX (P.), licencié ès-lettres, Palais de Justice, à Saint-Etienne.
ROCHOUX (Jules), ancien officier de marine, à Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre).

1902

Dr MASSOULARD (Emile), médecin-major attaché à l'Ecole du service de santé militaire, à Lyon.
VALADEAU (P.), instituteur, à Saint-Priest-la-Feuille (Creuse).

1903

FAGE (André), architecte, avenue Kléber, 71, Paris.
LABROUHE DE LA BORDERIE (Fernand DE), avocat à la Cour d'appel, 29 *bis*, rue Solférino, Bordeaux.
POUQUET, docteur en médecine, 8, rue du Pré-aux-Clercs, Paris.

Etablissements auxquels la Société envoie ses publications :

Ministère de l'Instruction publique, à Paris.
Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, à Paris.
Bibliothèque communale de Limoges.
Archives départementales de la Haute-Vienne.
Grand-Séminaire de Limoges.
Ecole normale d'instituteurs, à Bellevue, près Limoges.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Aisne :

Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.
Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons.

Algérie :

Société Historique algérienne, à Alger.
Société Archéologique de la province de Constantine.
Académie d'Hippone, à Bône.

Allier :

Société d'Emulation de l'Allier, à Moulins.

Aube :

Société Académique de l'Aube, à Troyes.

Aveyron :

Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, à Rodez.

Bouches-du-Rhône :

Académie des Sciences de Marseille.
Société de Statistique de Marseille.
Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix.

Calvados :

Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments, (siège à Caen).

Charente :

Société Archéologique et Historique de la Charente, à Angoulême.

Charente-Inférieure :

Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

Cher :

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Corrèze :

Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze, à Tulle.
Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze, à Brive.

Côte-d'Or :

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, à Dijon.

Creuse :

Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.

Dordogne :

Société Historique et Archéologique du Périgord, à Périgueux.

Doubs :

Société d'Emulation du Doubs, à Besançon.

Eure-et-Loir :

Société Dunoise, à Châteaudun.

Finistère :

Société Académique de Brest.

Gard :

Académie du Gard, à Nîmes.

Garonne (Haute-) :

Académie des Jeux Floraux, à Toulouse.
Société Archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Gironde :

Société Archéologique de Bordeaux.

Hérault :

Académie des Sciences et Lettres, à Montpellier.
Revue des Langues Romanes de Montpellier.
Société archéologique de Montpellier.

Ille-et-Vilaine :

Société Archéologique, à Rennes.

Indre :

Rédaction de la *Revue du Centre*, à Châteauroux.
Société Académique du Centre, à Châteauroux.

Indre-et-Loire :

Société Archéologique de Touraine, à Tours.

Isère :

Académie Delphinale, à Grenoble.

Landes :

Société de Borda, à Dax.

Loir-et-Cher :

Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, à Vendôme.

Loire :

Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts, Belles-Lettres, à St-Etienne.

Loire (Haute-).

Société Agricole et Scientifique de la Haute-Loire, au Puy.

Loire-Inférieure :

Société Archéologique, à Nantes.

Loiret :

Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Lot :

Société des Etudes Littéraires, Scientifiques, Artistiques du Lot, à Cahors.

Lot-et-Garonne :

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Agen.

Maine-et-Loire :

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Main

Marne :

Société Archéologique, à Châlons-sur-Marne.
Académie des Lettres, Sciences et Arts, à Reim

Meurthe-et-Moselle :

Académie de Stanislas, à Nancy.

Morbihan :

Société Polymathique du Morbihan, à Vannes.

Nord :

Société des Sciences, de l'Agriculture et des A

Oise :

Société Académique d'Archéologie, Sciences et
Comité Archéologique, à Senlis.

Orne :

Société archéologique et historique, à Alençon

Pas-de-Calais :

Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras.
Société Académique, à Boulogne-sur-Mer.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-(

Puy-de-Dôme :

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts,
Ferrand.
Société des Amis de l'Université d'Auvergne, à

Pyrénées (Basses-) :

Société des Sciences, Lettres et Arts, à Pau.

Rhône :

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à
Bulletin historique du diocèse de Lyon.

Saône-et-Loire :

Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Bell
Société Eduenne, à Autun.

Sarthe :

Société Historique et Archéologique du Maine,

Savoie :

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie,
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts c

Savoie (Haute-)

Société Florimontane, à Annecy.

Seine :

Société des Antiquaires de France, à Paris.
Société Française de Numismatique et d'Archéo
Société Indo-Chinoise, à Paris.
Lemouzi, revue franco-limousine, organe des asso

Seine-et-Marne :

Société Historique et Archéologique du Gâtinais

Seine-et-Oise :

Société Archéologique de Rambouillet.

Seine-Inférieure :

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Rouen.

Sèvres (Deux-) :

Société de Statistique, Sciences et Arts des Deux-Sèvres, à Niort.
Revue épigraphique (direction à Saint-Maixent).

Somme :

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Académie des Sciences, Belles-Lettres, Arts, Agriculture, à Amiens.
Société d'Emulation d'Abbeville.

Tarn-et-Garonne :

Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var :

Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques, à Draguignan.
Académie des Arts du département du Var, à Toulon.

Vienne :

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Vienne (Haute-) :

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Limoges.
Société Gay-Lussac, à Limoges.
Société botanique et Revue scientifique, à Limoges.
Société des Amis des Sciences et des Arts, à Rochechouart.

Yonne :

Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société Archéologique, à Sens.

Allemagne :

Société historique d'Aix-la-Chapelle (*Aachner Geschichtsverein*).
Société des Annales de l'université d'Heidelberg (Bibliothèque de l'Université).

Belgique :

Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, à Bruxelles.
Académie royale d'Archéologie d'Anvers.
Société des Bollandistes, 4, rue des Ursulines, Bruxelles.
Les RR. PP. Bénédictins, à Maredsous.
Cercle Archéologique de Mons.

Russie :

Commission Impériale d'Archéologie de Saint-Pétersbourg.
Académie Impériale de Saint-Pétersbourg.

Suède :

Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités, et Musée National (*Kongl. Viterhets, Historie och Antiquitets Akademien*) de Stockholm.

Suisse :

Société neufchâteloise de géographie, à Neufchâtel.
Société historique et archéologique de Bâle (*Historische und antiquarische Gesellschaft*.

Etats-Unis de l'Amérique du Nord :

Société Smithsonienne, à Washington.

TABLE MÉTHODIQUE

Société archéologique et historique du Limousin

Classement provisoire des papiers de M. Codet-Boisse donnés par M. Surin, par M. Leroux, p.-v. 887.

Compte rendu du Congrès des Sociétés savantes tenu à Bordeaux, par MM. René Fage et Camille Jouhanneaud, p.-v. 869.

Compte rendu financier pour l'exercice 1902, par M. Touyéras, p.-v. 853.

Conférences (Nos), par M. Louis Guibert, 843, p.-v. 852, 857, 861, 895.

Excursion à Bellac et au Dorat, par M. René Fage, p.-v. 862, 869, 873, 882.

Félicitations à M. Antoine Thomas, nommé chevalier de la Légion d'honneur, et à M. Mazet, nommé officier d'académie, p.-v. 867.

Félicitations à M. René Fage pour le prix Marcellin Guérin que l'Académie a décerné à son ouvrage : *La vie à Tulle aux XVIIe et XVIIIe siècles*, par M. Hervy, p.-v. 880.

Félicitations à M. Fernand Brisset pour la récompense que l'Académie a décerné à sa traduction des poésies de Pétrarque, p.-v. 880.

Félicitations à M. Jules Tixier, nommé officier d'académie, et à M. le Dr Boulland, qui a obtenu une médaille d'honneur pour ses travaux d'hygiène, p.-v. 880.

Félicitations à M. Elie Berger, nommé chevalier de la Légion d'honneur, et à M. Ch. Le Gendre, qui a obtenu une médaille d'honneur de la Société nationale d'encouragement au bien, p.-v. 892.

Jetons aux armes de la ville de Limoges offerts par l'*Economie*, Société d'assurances mutuelles, par M. Hervy, p.-v. 851.

Ouvrages offerts à la Société par M. Léopold Mouret, p.-v. 863.

Procès-verbaux des séances de la Société, 849.

Remerciements à M. de Lajolais pour les vitraux qu'il a fait placer dans la salle de la Société archéologique, p.-v. 873.

Vote d'une médaille à offrir au nom de la Société aux élèves de l'Ecole nationale d'art décoratif de Limoges, p.-v. 899, 904.

Vote d'une somme de 25 francs pour le monument de M. Louis Audiat, p.-v. 904.

Sciences auxiliaires de l'histoire

Documents trouvés à Saint-Sulpice-les-Feuilles, analyse par M. R. Drouault, p.-v. 864.

Journaux (Les) de Limoges à l'Exposition, par M. P. Ducourtieux, p.-v. 875.

Manuscrit des gouaches de l'abbaye de Saint-Martial acquis par Pierpont Morgan, aux Etats-Unis, par M. Leroux, p.-v. 864.

Bibliographie : *Vercingétorix*, par Camille Jullian, compte rendu par M. C. Marbouty, p.-v. 866.
Monnaies (Description de trois) : denier de Pépin-le-Bref, denier d'Amiens et gros d'Henri VI d'Angleterre, par M. Royer, p.-v. 901.
Monnaies de cuivre des XIVe et XVe siècles trouvées place Saint-Pierre, à Limoges, par M. Royer, p.-v. 895.
Armoiries de Limoges, vœu présenté par M. Louis Guibert, p.-v. 887.
Armoiries limousines (Recueil d') de Philippe Poncet, peintre-émailleur, par MM. Guibert et Lecler, p.-v. 854, 860.
Armoiries (Recueil d'), XVIIe siècle, présenté par M. Gillier, p.-v. 895.

Histoire proprement dite

Extraits des registres du Parlement de Paris, par M. Antoine Thomas, p.-v. 871.
Voies romaines (Les) en Limousin, par M. P. Ducourtieux, p.-v. 872, 885, 903.
Vienne (La), *Vinguena*, nouvelle forme latine du nom de la rivière, par M. Antoine Thomas, p.-v. 895.
Ordre du jour par les commissaires chargés d'accompagner Charles X, com. par M. Bellet, p.-v. 883.
Aixe-sur-Vienne, son histoire, par M. Louis Guibert, p.-v. 866.
Azat-le-Riz (Fonctionnement d'une verrerie à), ans VII et IX, par M. Drouault, p.-v. 851.
Bellac, ordre de fortifier l'église en 1355, par M. Louis Guibert, p.-v. 883.
Blond, vestiges gallo-romains dits la ville de Lupé, par M. de Couronnel, p.-v. 876, 887.
Bussière-Poitevine, protestation des habitants contre le projet de rattachement de leur paroisse au district de Bellac, 1790, par M. Drouault, p.-v. 851.
Collonges (Corrèze), documents présentés par M. Fournier, p.-v. 895.
Limoges, club des Jacobins, par M. Fray-Fournier, p.-v. 859.
Limoges. L'exposition de 1903, par M. René Fage, p.-v. 875.
Limoges. Pont Saint-Etienne, vœu pour sa conservation, par M. Camille Jouhanneaud, p.-v. 888.
Limoges. Le pont Saint-Etienne, par M. Louis Guibert, p.-v. 906.
Limoges. Registres paroissiaux de Saint-Christophe et Sainte-Aff[illegible], par M. Louis Guibert, p.-v. 906.
Limoges (Vues de), par M. Courtois, p.-v. 852, 865, 871, 895, 900.
Magnac-Laval (Club de), 1791, par M. de Couronnel, p.-v. 863.
Nedde. Sépultures trouvées à La Ribière, par M. Joseph Dubois, p.-v. 853.
Noth. Assemblée paroissiale en 17[illegible], comm. par M. Bellet, p.-v. 877.
Peyrat-le-Château, documents de 1431 et 1444 communiqués par M. Antoine Thomas, p.-v. 877.
Saint-Goussaud, découvertes sur l'emplacement de la station du Prœtorium, par M. l'abbé Dercl[illegible], p.-v. 883.
Saint-Léonard (Adresse de la ville de) au premier aumônier de S. M. Marie-Louise d'Autriche, impératrice des Français, 1810, V. Pouillé du diocèse, doc., p.-v. 822.
Vareilles (Creuse), assemblée paroissiale, doc. présenté par M. Bellet, p.-v. 895.

Histoire religieuse

Pouillé historique du diocèse de Limoges. Manuscrit de l'abbé Joseph Nadaud. Publié par M. l'abbé A. Lecler (table spéciale), 5.

Archevêchés de Paris, de Reims et de Sens, 1802 (Voy. Pouillé du diocèse, doc., 800).
Evêques de Limoges (Chronologie des) (Voy. Pouillé du diocèse, 31).
Evêques de Tulle (Chronologie des) (Voy. Pouillé du diocèse, 68).
Bref du pape à Mgr l'évêque de Limoges, 1803 (Voy. Pouillé du diocèse, doc., 803).
Bulle confirmative de l'Institution canonique, 1803 (Voy. Pouillé du diocèse, doc., 801).
Evêché de Limoges (Décret d'érection du nouvel), de son chapitre cathédral, etc., 1802 (Voy. Pouillé du diocèse, doc. 790).
Evêché de Limoges (Acte de prise de possession de l'), 1802 (Voy. Pouillé du diocèse, doc., 799).
Lettre du pape à Mgr l'évêque de Limoges, 1805 (Voy. Pouillé du diocèse, doc., 805).
Lettre de M. Puifférat, ancien vicaire général de Limoges, à Mgr Du Bourg, évêque de Limoges, lui annonçant la mort de Mgr d'Argentré, ancien évêque de Limoges, 1808 (Voy. Pouillé du diocèse, doc, 805).
Lettre de M. le Curé de Saint-Léonard à Mgr l'évêque de Limoges sur l'adresse de la ville de Saint-Léonard au premier aumônier de S. M. Marie-Louise d'Autriche, impératrice des Français, 1810 (Voy. Pouillé du diocèse, doc., 822).
Manuel des Missionnaires, par l'abbé Jean-Noël Coste, 1795, par M. Leroux, p.-v. 860, 866, 877.
Diocèse de Tulle (Voy. Pouillé du diocèse, 768).
Anzême (Archiprêtré de) (Voy. Pouillé du diocèse, 527).
Aubusson (Archiprêtré de) (Voy. Pouillé du diocèse, 445).
Bénév
Pou
Brive (
du c
Brivez
du d
Chirou
Poui
Combr
Poui
Gimel
du d
La Me
Poui
La Por
Poui
Limoge
du di
Lubers
Pouil
Nontro
du di
Rancon
du di
Saint-E
Pouil
Saint-Ju
Pouil
Saint-Pa
Pouill
Vigeois (
du dio
Mission
du dio
Ordonna
chef d
la Ré
(Voy.
814).
Ordonna
chef d
après
1803
Doc.,
Ordonna
la reli

N.-S. J.-C. conservée à la cathédrale de Limoges et recouvrée après la Révolution, 1803 (Voy. Pouillé du diocèse. Doc., 819).
Ordonnance rendue sur l'identité du chef de saint Etienne de Muret, fondateur de l'Ordre de Grandmont, recouvré après la Révolution, 1803 (Voy. Pouillé du diocèse. Doc., 821).
Pénitentes (Confréries de) en Limousin, par M. René Fage, p.-v. 902.
Procès-verbal de vérification du chef de saint Martial faite en 1803, déposé aux archives de l'évêché (Voy. Pouillé du diocèse. Doc., 807).
Procès-verbal d'information faite pour prouver l'identité du chef de saint Loup et de quelques autres reliques, 1803 (Voy. Pouillé du diocèse. Doc., 815).
Sauvagnac (Le sanctuaire de), par M. l'abbé Lecler, p.-v. 855.

Agriculture, industrie, commerce

Caoutchouc (Essais de fabrication d'objets en), par M. Albert Mallevergne de La Faye, p.-v. 852.

Mœurs, usages, langage, théâtre

Livre de raison de la famille Baud de Condadille, près Limoges, par M. l'abbé Lecler, p.-v. 878.
Testament de Jacques Bonnet Desforges, com. de M. Bellet, p.-v. 906.
Sorciers en Limousin (Les), par M. Louis Guibert, p.-v. 878, 897.
Comédiens (Une famille de) à La Souterraine en 1612, par M. Bellet, p.-v. 876.
Représentations au Dorat, Châteauponsac et Magnac au XVIIe siècle, d'après un ms. de Pierre Robert, par M. Leroux, p.-v. 906.

Archéologie, et Beaux-Arts

Silex ayant la forme d'un polissoir, trouvé au Mas, commune de Gor[illegible] par M. Gillier, p.-v. 895.
Souterrain-refuge découvert à Ch[illegible]peix, commune de Saint-Yr[illegible] par M. Valette, p.-v. 870.
Urne en verre trouvée au Bnis, c[illegible]mune de Vicq, par M. Louis G[illegible]bert, p.-v. 865.
Tiare de Saïtapharnès à l'Exposi[illegible] de Limoges (Reproduction de la [illegible] par M. Durand, p.-v. 875.
Châsse limousine en émail champlev[illegible] appartenant à M. l'abbé Duba[illegible] par M. Louis Guibert, p.-v. 90[illegible]
Rétable de San-Miguel en Nava[illegible] en émaux de Limoges, par M. Fr[illegible] Fournier, p.-v. 858, 886.
Rénovation des émaux peints à L[illegible]moges, l'atelier de M. Ernest Rul[illegible], par M. Alfred Leroux, p.-v. 899.
Point de Tulle (Le), sa rénovat[illegible], par M. René Fage, p.-v. 899.

Biographie

Maison de La Faye de Peyrat-le-Ch[illegible]teau (Généalogie de la), par M. Zénon Toumieux., p.-v. 906.
Ardant (Panonceau aux armes d[illegible] famille), par M. Mariaux, p.-v. 85[illegible]
Audiat (Louis), nécrologie, par M. Leroux, p.-v. 849.
Dupont (Le général comte), d'ap[illegible] l'ouvrage du colonel Titeux, par M. Joly de Sailly, p.-v. 883, 89[illegible].
Joyeux (l'abbé), nécrologie, p.-v. 8[illegible]
Marbouty (Camille), nécrologie, [illegible] M. René Fage, p.-v. 879.
Marmontel à Aix-la-Chapelle, p[illegible] M. Leroux, p.-v. 858, 895.
Maurat-Ballange (Hector), nécrolog[illegible] par M. René Fage, p.-v. 892.
Montmorency-Laval (Guy-An[illegible] Pierre, duc de), par M. de Co[illegible]ronnel, p.-v. 887.
Nadaud (L'abbé), par M. l'abbé L[illegible]cler, p.-v. 889.

TABLE PAR ORDRE ALPHABÉ

Ardant (Panonceau de la famille), par M. Mariaux, p.-v. 858).

Aixe-sur-Vienne, son histoire, par M. Louis Guibert, p.-v. 866.

Armoiries de Limoges, vœu présenté par M. Louis Guibert, p.-v. 887.

Armoiries limousines (Recueil d') de Philippe Poncet, peintre-émailleur, par MM. Guibert et Lecler, p.-v. 854, 860.

Armoiries (Recueil d'), XVIIe siécle, par M. Gillier, p.-v. 895.

Audiat (Louis), nécrologie, par M. Leroux, p.-v. 849.

Azat-le-Riz (Fonctionnement d'une verrerie à), ans VII et IX, par M. Drouault, p.-v. 851.

Bellac, ordre de fortifier l'église en 1355, par M. Louis Guibert, p.-v. 883.

Bibliographie : *Vercingétorix*, par Camille Jullian, compte rendu par M. C. Marbouty, p.-v. 866.

Blond, vestiges gallo-romains dits la ville de Lupé, par M. de Couronnel, p.-v. 876, 887.

Bussière-Poitevine, protestation des habitants contre le projet de rattachement de leur paroisse au district de Bellac, 1790, par M. Drouault, p.-v. 851.

Caoutchouc (Essais de fabrication d'objets en), par M. Albert Mallevergne de la Faye, p.v. 852.

Châs
lev
Du
p.-
Collo
sen
Comé
Sou
let,
Docu
les
Drc
Dupo
l'ou
M.
Emau
des
par
Extrai
de I
p.-v
Journa
sitio
p.-v
Joyeu
858
Limog
M. I
— L'I
Fag
— Po
cons
han
— Le
Lou

Limoges. Registres paroissiaux de Saint-Christophe et Sainte-Affre, par M. Louis Guibert, p.-v. 906.
— Vues de Limoges, par M. Courtot, p.-v. 852, 865, 871, 895, 900.
Livre de raison de la famille Baud de Condadille près Limoges, par M. l'abbé Lecler, p.-v. 878.
Magnac-Laval (Club de), 1791, par M. de Couronnel, p.-v. 863.
Maison de La Faye de Peyrat-le-Château (Généalogie de la), par M. Zénon Toumieux, p.-v. 906.
Manuel des Missionnaires, par l'abbé Jean-Noël Coste, 1795, par M. Leroux, p.-v. 860, 866, 877.
Manuscrit des gouaches de l'abbaye de Saint-Martial, acquis par Pierpont Morgan, aux Etats-Unis, par M. Leroux, p.-v. 864.
Marbouty (Camille), nécrologie, par M. René Fage, p.-v. 879.
Marmontel à Aix-la-Chapelle, par M. Leroux, p.-v. 858, 895.
Maurat-Ballange (Hector), nécrologie, par M. René Fage, p.-v. 892.
Monnaies (Description de trois) : denier de Pépin-le-Bref, denier d'Amiens et gros d'Henri VI d'Angleterre, par M. Royer, p.-v. 901.
Monnaies de cuivre des XIVe et XVe siècles trouvées place Saint-Pierre à Limoges, par M. Royer, p.-v. 895.
Montmorency-Laval (Guy-André-Pierre, duc de), par M. de Couronnel, p.-v. 887.
Nadaud (L'abbé), par M. l'abbé Lecler, p.-v. 889.
Nedde, sépultures trouvées à La Ribière, par M. Joseph Dubois, p.-v. 853.
Noth, assemblée paroissiale en 1730, comm. par M. Bellet, p.-v. 877.
Ordre du jour par les commissaires chargés d'accompagner Charles X, par M. Bellet, p.-v. 883.
Pénitentes (Confréries de) en Limousin, par M. René Fage, p.-v. 902.
Peyrat-le-Château, documents de 1431 et 1444 communiqués par M. Antoine Thomas, p.-v. 877.
Point de Tulle (Le), sa rénovation, par M. René Fage, p.-v. 899.
Pouillé historique du diocèse de Limoges. Manuscrit de l'abbé Joseph Nadaud. Publié par M. l'abbé A. Lecler (table spéciale), 5.
— Archevêché de Paris, de Reims et de Sens, 1802, 800.
— Archiprêtré d'Anzême, 527; d'Arbusson, 445; de Bénévent, 25[illegible]; Brive, 692, 782; Brivezac, 732, 776; Chirouze, 421; Combraille, 291; Gimel, 674, 779; La Meyze, 620; La Porcherie, 656; Limoges, 82; Lubersac, 501; Nontron, 470; Rancon, 356; Saint-Exupéry, 592; Saint-Junien, 196; Saint-Paul, 72[illegible]; Vigeois, 550, 772.
— Bref du pape à Mrg l'évêque de Limoges, 1803, 803.
— Bulle confirmative de l'institution canonique, 1803, 801.
— Diocèse de Tulle, 668.
— Evêché de Limoges (Décret d'érection du nouvel) de son chapitre cathédral, etc., 1802, 790.
— Evêché de Limoges (Acte de prise de possession de l'), 1802, 799.
— Evêques de Limoges (Chronologie des), 31.
— Evêques de Tulle (Chronologie des), 68.
— Lettre du pape à M. l'évêque de Limoges, 1805, 805.
— Lettre de M. Puifférat, ancien vicaire général de Limoges à Mgr Du Bourg, évêque de Limoges, lui annonçant la mort de Mgr d'Argentré, ancien évêque de Limoges, 1808, 805.

TABLE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE D'AUTEURS

Bellet.

Comédiens (Une famille de) à La Souterraine en 1612, p.-v. 876.

Noth, assemblée paroissiale en 1730, p.-v. 877.

Ordre du jour par les commissaires chargés d'accompagner Charles X, p.-v. 883.

Testament de Jacques Bonnet Desforges, 1693, p.-v. 906.

Varcilles (Creuse), assemblée paroissiale, p.-v, 895.

Couronnel (de).

Blond, vestiges gallo-romains dits la la ville de Lupé, p.-v. 876, 887.

Magnac-Laval (Club de), 1791, p.-v. 863.

Montmorency-Laval (Guy-André-Pierre, duc de), p.-v. 887.

Courtot.

Limoges (Vues de), p.-v. 852, 865, 871, 895, 900.

Dercier (L'abbé).

Saint-Goussand, découvertes sur l'emplacement de Prætorium, p.-v. 883.

Drouault (Roger).

Azat-le Riz (Fonctionnement d'une verrerie à), ans VII et IX, p.-v. 851.

Bussiere-Poitevine, protestation des habitants contre le projet de rattachement de leur paroisse au district de Bellac, p.-v. 851.

Documents trouvés à Saint-Sulpice-les-Feuilles, p.-v. 864.

Dubois (Joseph).

Nedde, sépultures trouvées à La Fabière, p.-v. 853.

Ducourtieux (Paul).

Journaux (Les) de Limoges à l'Exposition, p.-v. 875.

Voies romaines en Limousin (Les), p.-v. 872, 885, 903.

Fage (René).

Limoges, Exposition de 1903, p.-v. 875.

Marbouty (Camille), nécrologie, p.-v. 879.

Maurat-Ballange (Hector), nécrologie, p.-v. 892.

Pénitentes (Confréries de) en Limousin, p.-v. 902.

Point de Tulle (Le), sa rénovation, p.-v. 899.

Fournier.

Collonges (Corrèze), documents, p.-v. 895.

Fray-Fournier (A.).

Limoges. Club des Jacobins, p.-v. 859.

Rétable de San-Miguel en Navarre, en émaux de Limoges, p.-v. 858, 886.

Gillier.

Armoiries (Recueil d'), XVIIe siècle, p.-v. 895.
Silex ayant la forme d'un polissoir, trouvé au Mas, commune de Gorre, p.-v. 895.

Gulbert (Louis).

Aixe-sur-Vienne, son histoire, p.-v. 866.
Armoiries de Limoges, p.-v. 887.
Bellac, ordre de fortifier l'église en 1355, p.-v. 883.
Châsse limousine en émail champlevé, appartenant à M. l'abbé Dubarat, p.-v. 900.
Limoges. Le pont Saint-Etienne, p.-v. 906.
— Registres paroissiaux de Saint-Christophe et Sainte-Affre, p.-v. 906.
Sorciers en Limousin (Les), p.-v. 878, 897.
Tiare de Saïtapharnès à l'Exposition de Limoges (Reproduction de la), par M. Durand, p.-v. 875.
Urne en verre trouvée au Buis, commune de Vicq, p.-v. 865.

Joly de Sailly.

Dupont (Le général comte), d'après l'ouvrage du colonel Titeux, p.-v. 883, 890.

Jouhanneaud (Camille).

Limoges. Pont Saint-Etienne, vœu pour sa conservation, p.-v. 888.

Lecler (L'abbé A.) et **Gulbert** (Louis).

Armoiries limousines (Recueil d'), de Philippe Poncet, peintre-émailleur, p.-v. 854, 860.

Lecler (L'abbé A.).

Livre de raison de la famille Baud de Condadille, près Limoges, p.-v. 878.
Nadaud (L'abbé), p.-v. 889.
Pouillé historique du diocèse de Limoges. Manuscrit de l'abbé Joseph Nadaud (table spéciale), 5.
Sauvagnac (Le sanctuaire de), p.-v. 855.

Leroux (Alfred).

Audiat (Louis), nécrologie, p.-v. 849.
Emaux peints à Limoges (Rénovation des), l'atelier de M. Ernest Ruben, p.-v. 899.
Manuel des Missionnaires, par l'abbé Jean-Noël Coste, 1795, p.-v. 860, 866, 877.
Manuscrit des gouaches de l'abbaye de Saint-Martial acquis par Pierpont Morgan, aux Etats-Unis, p.-v. 864.
Marmontel à Aix-la-Chapelle, p.-v. 858, 895.
Représentations au Dorat, Châteauponsac et Magnac, au XVIIe siècle, d'après un ms. de Pierre Robert, p.-v. 906.

Malevergne de La Faye (Albert).

Caoutchouc (Essais de fabrication d'objets en), p.-v. 852.

Marbouty (Camille).

Vercingétorix, par Camille Jullian, compte-rendu, p.-v. 866.

Marlaux.

Panonceau aux armes de la famille Ardant, p.-v. 858.

Royer.

Monnaies de cuivre des XIVe et XVe siècles trouvées place Saint-Pierre à Limoges, p.-v. 895.

Monnaies (Description de trois) de Pépin-le-Bref, denier d'Amiens et gros d'Henri VI d'Angleterre, p.-v. 901.

Thomas (Antoine).

Extraits des registres du Parlement de Paris, p.-v. 871.

Peyrat-le-Château documents de 1431 et 1444, p.-v. 877.

Vienne, *Vinguena*, forme la[illegible] nom de la rivière, p.-v. 895.

Toumieux (Zénon).

Maison de La Faye de Peyrat-le-[illegible]teau (Généalogie de la), p.-v. [illegible]

Valette.

Souterrain-refuge découvert au [illegible]peix, commune de Saint-[illegible] p.-v. 870.

TABLE DES MA

TEXTE

Pouillé historique du diocèse de Limoge
Joseph Nadaud, 1775. Publié par M. l'
spéciale .....
Nos conférences, par M. Louis Guibert....

PROCÈS-VERBAUX DES

Séance du 27 janvier 1903.....
— du 27 février — .....
— du 31 mars — ..... .
— du 28 avril — . .....
— du 26 mai — .....
— du 30 juin — .....
— du 28 juillet — .....
— du 27 octobre — .....
— du 24 novembre — .....
— du 29 décembre — .....
Liste des membres de la Société au momen
Bulletin.....
Liste des Sociétés correspondantes.....
Table méthodique.....
— par ordre alphabétique de matières..
— — — d'auteurs.....

Limoges, imprimerie Ducourtieux et Go

COLLECTIONS DU BULLETIN

Nous croyons être agréable à nos confrères en leur appelant que la Société possède encore quelques collections de son *Bulletin*, et que ces collections peuvent être acquises aux prix ci-après fixés par le Bureau :

1° Collection complète (1846 à 1901 inclus), t. I à L, — manquent quatre livraisons : celles 2 et 3 du t. I, — livraisons 2 et 3 du t. III, prix . . . . . 300 fr.

2° Collection complète (1846 à 1901 inclus), t. I à L, — manquent dix livraisons : celles 2 et 3 du t. I, — la livraison 4 du t. II, — les livraisons 1, 2, 3 et 4 du t. III, — la livraison 2 du t. IV, — les livraisons 1 et 2 du t. XXIII, prix . . . . . 250 fr.

3° Une collection complète (1846 à 1901 inclus), t. I à L, — manquent douze livraisons : celles en lacune à la collection précédente, plus la livraison 3 du t. II et la liv. 1 du t. XL, prix . . . . . 230 fr.

4° Une collection incomplète comprenant les livraisons 1 et 4 du t. I, les livraisons 1 et 3 du t. II, les livraisons 1 et 4 du t. IV, les livraisons 3 et 4 du t. V, les livraisons 2 et 4 du t. XII, les tomes 24, 26, 27, 28, 29, 30, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 40 (2e liv. seulement), 41, 42, 43 et 44 (1re liv. seulement), 45, 46, 47, 48, 49, 50, prix 140 fr.

La Société possède en outre quelques exemplaires des t. 24, 26, 27, 28, 29, 30, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 49 et 50 à 10 fr. le volume ou à 5 fr. la livraison semestrielle.

Les envois seront faits contre remboursement.

Adresser les demandes à Mme Ve Ducourtieux, imprimeur-libraire de la Société, 7, rue des Arènes, Limoges.

LIBRAIRIE DE L'ÉMULATION LIMOUSINE

Vᵉ H. DUCOURTIEUX

7, RUE DES ARÈNES, LIMOGES

Almanach Limousin depuis 1859, du ressort de la Cour d'appel et du Diocèse de Limoges contenant, avec l'organisation des Services publics de la Haute-Vienne et l'adresse des Fonctionnaires et des Commerçants de Limoges, UNE SÉRIE D'ARTICLES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU PAYS. 1 vol. in-18 de 600 p. par année, broché 1 fr., toile 1 fr. 50

Annuaire-Almanach limousin pour la Creuse depuis 1880, publié par Paul DUCOURTIEUX, avec une partie historique 1 vol. in 18 de 250 p. par année. 50 c.

Almanach-Annuaire limousin pour la Corrèze depuis 1881, publié par Paul DUCOURTIEUX, avec une partie historique, 1 vol. in-18 de 250 p. par année. 50 c.

Les sources de l'histoire du Limousin, par A. LEROUX, 1 vol. in-8. ..... 5 fr.

Documents historiques sur la Marche et le Limousin, par Alfred LEROUX, Emile MOLINIER et Antoine THOMAS, 2 vol. in-8°. ..... 8 fr.

Chartes, Chroniques et Mémoriaux pour servir à l'histoire de la Marche et du Limousin, par Alfred LEROUX et feu Auguste BOSVIEUX. 1 v. in-8. 7 fr. 50

Archives historiques du Limousin, tome II, documents ecclesiastiques, par l'abbé A. LECLER, 1 vol. in-8. ..... 10 fr.

Archives historiques du Limousin, t. III, documents publies par A. Leroux, 1 v. in-8. 8 f.

Chroniques de Saint-Martial, publiées d'apres les manuscrits originaux pour la *Société de l'Histoire de France*, par H. DUPLÈS-AGIER, 1 vol. in-8°.. 8 fr.

Chronique de Maleu, chanoine de Saint-Junien, mort en 1322, suivie de documents historiques sur la ville de Saint-Junien. par l'abbé ARBELLOT, 1 v. in-8°. 3 fr.

Chronique sur la Marche, le Limousin et le Berri, par BLANCHET. Un vol in-18..... 3 fr.

Nobiliaire de la généralité de Limoges, par Mᵉ Simon des Coustures, seigneur de Bort, conseiller, avocat du roi au siège presidial de Limoges et procureur de Sa Majesté en la verification des t tres de noblesse, faite en 1666 par M. d'Aguesseau, publié par l'abbé A. LECLER, 1 vol. gr. in-8°. ..... 10 fr.

L'Abbaye de Saint-Martial de Limoges, Etude historique, économique et archéologique, précédée de recherches nouvelles sur la vie du saint, par Charles de LASTEYRIE, 1 vol gr. in-8, 9 planches hors texte et 5 figures..... 15 fr.

Les États provinciaux de la France centrale sous Charles VII, par A. THOMAS. 2 volumes in-8° ..... 12 fr.

Étude sur les comtes et vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000 par ROBERT DE LASTEYRIE in-8°. 5 fr

La Vicomté de Limoges, géographie et statistique féodales, par G. CLEMENT SIMON, 1 vol. in-8°, avec carte de la Vicomté..... 10 fr.

Registres consulaires de Limoges, publiés par la *Société archéologique et historique du Limousin*. sous la direction d'Emile RUBEN, et continués par Louis GUIBERT. (1502-1790) 6 vol. in-8° 36 fr.

Annales de Limoges manuscrites, dites Manuscrit de 1638, publiées par Emile RUBEN, Félix ACHARD et Paul DUCOURTIEUX. Un fort vol. in-8° 10 fr.

Jean Fayen et la première carte du Limousin, par L. DRAPEYRON, in-8 3 fr.

Le Limousin (Haute-Vienne, Creuse, Corrèze), notices scientifiques, historiques et économiques, 1 vol. grand in-8 de 500 p. avec 12 cartes et 160 gravures dans le texte, in-8..... 6 fr.

Livres de raison, Registres de Famille et Journaux individuels limousins et marchois, publiés par M. Louis GUIBERT, avec le concours de MM. Leroux, de Cessac et Lecler. 1 vol. grand in-8° de 386 pages..... 6 fr.

Le Livre de raison d'Étienne Benoist (1426) par Louis GUIBERT, 1 vol. in-8°. 2 fr.

Un Mariage à Limoges (1687), par Louis Guibert. in-8°..... 75 c.

Le Bénédictin Dom Col en Limousin, par Louis GUIBERT, in-8°..... 2 fr.

Sceaux et armes des deux villes de Limoges et des villes, églises, cours de justice, chancelleries, corporations des trois départements limousins, par Louis GUIBERT. Br. in-8°..... 1 fr. 50.

Molière et les Limousins, par René FAGE. in-8° sur papier de Hollande, titre noir et rouge, 2ᵉ édition..... 2 fr.

Dictionnaire des médecins du Limousin (Corrèze et Haute-Vienne), jusqu'à la fin du XVIIIᵉ siècle, par René FAGE, in-8 5 f.

Les Ermites en Limousin, par l'abbé ARBELLOT, in-8..... 1 fr.

Origine des noms de lieu en Limousin, par l'abbé Arbellot, in-8..... 2 fr.

Biographies limousines. par l'abbé ARBELLOT, in-8..... 1 fr. 50

Nouvelles biographies limousines, par l'abbé ARBELLOT, in-8..... 1 fr. 50

Monographies des cantons d'Aixe, Bessines, Châteauponsac, Châteauneuf-la-Forêt, Nantiat Saint-Mathieu, Nieul, par l'abbé A. LECLER. Chaque monograph. in-8 1 f.

Monographie du canton d'Oradour-sur-Vayres, par Félix Vandermarcq, in-8 1 fr.

Limoges, cartes postales artistiques, chaque carte..... 10 cent

Limoges d'après ses anciens plans, par Paul DUCOURTIEUX. Accompagné de 4 reproductions d'anc. plans. 1 v. in-8 4 fr.

Limoges et ses environs. Guide du voyageur, par Paul DUCOURTIEUX, 1 vol. orné de plusieurs gravures et accompagné d'un Plan de la ville, 5ᵉ éd... 75 c.

Les environs de Limoges d'après les plans des émailleurs, par P. Ducourtieux. in-8 1 fr

Découvertes faites sur l'emplacement de la ville gallo-romaine à Limoges en 1886, par Paul DUCOURTIEUX, in-8.. 1 fr.

Le grand Incendie de Limoges en 1864, précédé de l'historique de tous les incendies qui ont ravagé cette ville, par Henri DUCOURTIEUX, in-18..... 50 c.

La commune de Saint-Léonard-de-Noblat au XIIIᵉ siecle, par L. GUIBERT, in-8 4 fr.

Blond (L'église de), par M. le Cᵗᵉ de BEAUCHESNE, br. in-8. de 16 p. et 2 gravures. Prix..... 1 fr. 50

La Souterraine, Bridiers, Saint-Germain-Beaupré et ses seigneurs, par Camille JOUHANNEAUD, orné de plusieurs dessins par MM. Albert Gérardin, G. Berthomier et A. Mazet, 1 vol. in-8 de 96 p. et 14 gravures..... 3 fr.

Laron, topographie, archéologie, histoire, par Louis Guibert..... 3 fr.

Bellac (Histoire de) par l'abbé GRANET, 1 vol. in-18 avec plans et gravures... 3 fr.

Saint-Junien (*Documents historiques sur la ville de*) par l'abbé ARBELLOT, 1 vol in 8°..... 1 fr.

Le canton d'Eymoutiers (*Histoire*), par Joseph [illegible] avec la carte du canton d'Eymoutiers, plusieurs [illegible]

Châlucet, par Louis [illegible] in-8 avec six gravures [illegible]

Tours de Châlucet [illegible] BERT, 1 v. gr. in-8 [illegible]

Notice historique sur l'Hôpital Laval en Basse-Marche, par Alfred LEROUX, [illegible]

L'Art rétrospectif à l'Exposition, par Louis GUIBERT [illegible] orné de 104 gravures [illegible]

L'Orfèvrerie et les orfèvres, par Louis GUIBERT. [illegible]

Les Émaux peints, par L. [illegible] Br. in-8°..... [illegible]

Une visite aux Émaux anciens de Limoges, par [illegible] Br. in-8° ..... [illegible]

Notice sur les Émaux peints, par JOUHANNEAUD. Br. [illegible]

Les Émaux peints à Limoges, par Louis Guibert. 3 gravures, in 8°..... [illegible]

Catalogue descriptif des antiques series d'Aubusson et de Cyprien PERATHON. [illegible]

Géographie de la Haute-Vienne, M. TABOURY, 1 vol. [illegible]

Dictionnaire historique et [illegible] de la Creuse, publié par [illegible] 2ᵉ édit. revue et augmentée [illegible]

Royère (jadis, aujourd'hui) [illegible] TOUMIEUX, 1 vol. in-8 [illegible]

Histoire illustrée des châteaux et des Places, par [illegible] 1 vol in-8. ..... [illegible]

Notes pour servir à la Sigillographie de la Haute-Vienne, par [illegible] REDON, in-8, orné [illegible]

Histoire politique du département de la Corrèze, sous le Directoire, l'Empire et la Restauration, par V. DE SEILHAC, in-8 [illegible]

Meymac et son abbaye, par [illegible] LAPLÈNE, in-8..... [illegible]

Le vieux Tulle, par René [illegible] in-8 orné de nombreuses [illegible]

La vie à Tulle aux XVI[illegible] par René FAGE, 1 vol. [illegible]

Brive-la-Gaillarde (Histoire [illegible] environs, recueillie [illegible] quatre citoyens de cette [illegible] 1 vol. in-8..... [illegible]

Saint-Angel (Corrèze) (Le [illegible] historique et archéologique [illegible] de documents inédits, [illegible] SIÈRE, archiviste. Br. [illegible]

Martyrs et confesseurs de [illegible] cèse de Limoges pendant [illegible] française, par l'abbé A. [illegible] et II, 2 vol. in-8°..... [illegible]

Foucaud, Poésies en patois, 5ᵉ édition, 1 vol. in-18 [illegible]

Richard. Poésies en patois [illegible] français, 3ᵉ édit., 1 vol [illegible]

Lingamiau, « Là Gnorlà », 1 vol. in-18, orné de gr. [illegible]

Les Barbou imprimeurs [illegible] Paris (1524-1840), par P. [illegible] 1 vol. grand in-8 de [illegible] et noir. Orné de plusieurs [illegible] mécanique 7 fr. 50, pap. [illegible]

RETURN TO the circulation desk of any
University of California Library
or to the
NORTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
Bldg. 400, Richmond Field Station
University of California
Richmond, CA 94804-4698

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
2-month loans may be renewed by calling
(415) 642-6233
1-year loans may be recharged by bringing books
to NRLF
Renewals and recharges may be made 4 days
prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

APR 15 1990

FORM NO. DD6, 60m, 1/83 BERKELEY, CA 94720

GENERAL LIBRARY - U.C. BERKELEY

B000806895

S87